







356 m,

REVUE SUISSE
DE
NUMISMATIQUE

IMPRIMERIE L.-F. JARRY, RUE DE LA TRILLE, GENEVE

REVUE SUISSE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

SOUS LA

DIRECTION DE PAUL-CH. STRÖHLIN

TOME IX



GENÈVE

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, RUE DU COMMERCE. 5

1899



UJ
1
A2
Jul. 1-12

BEITRÄGE

ZU EINER

LUZERNERISCHEN MÜNZGESCHICHTE

(FORTSETZUNG)¹

Nr. 438.

1581. 12. Mai.

Ratsbuch XXXVII 309 a.

Vff hütt ist vor M. g. H. erschinen Ir Müntzmeister Tillmann Ippendantz vnd (hat) anzeigt; demnach er vor kurzer zytt vss bewilligung M. g. H. § vff ein schrott gemüntzet, das Ime aber verner vff selbig halt ze müntzen nit mer möglich (ist), diewyl dann die alten § vffgesetzt, probiert vnd sich am halt befunden, das sy an der marekh fyn halten; 4 lött 3 qu, rychlich; wegen ein Marekh 193 stuckh, derhalben (hat er) M. g. H. gepetten Ime vff selbigen halt ze müntzen bewilligen wellen, dann dz. M. g. H. dhein nachteil bringen würde, also haben M. g. H. Ime gewillfaret vnd hieby ernstlich bevolchen, das er dermassen flyssig vffsehen vnd stücklen sölle, das sy so vil yemer möglich, glych gestücklet vnd vff disen halt geschlagen werden, das er ouch kein werckh vssgan lassen (soll), Es sye dann zuvor durch M. g. H. hierzu-geordnete Gwardynen vffgesetzt, probiert vnd vff disen halt Just vnd grecht befunden. Diewyl dann M. Ludwig Sutter der gwardyn mit andern vilen geschäftten beladen (ist) hand Ime M. g. H. M. Rochi Rotter, den goldschmied, zu geben, das sy beid einandren behoffen syn sollen. (Im fasc. Münzsachen v. 1458—1599 ist noch ein Konzept einer Urkunde, mit gleichem Inhalt wie oben, eingereicht. Selbe fängt an mit :) Wir, der Schulltheiss vnd Raath der Statt Lucern thundt kundt mencklichem mit disem Brieff

¹ Siehe *Revue suisse de num.*, Bd. VII, S. 96; Bd. VIII, S. 49, 113.

das vff hütt dato, als wir Raatswys by einander versampt gsin, vor vnus erschienen ist, der Ersam Meister Tillmann Ippendantz etc. (Folgt der obige Rathsbchluss gleichlautend.)

Nr. 439.

1582. 14. Juli.

Ratsbuch XXXVIII 47 a.

zwischen M. Rochi Rooter dem goldschmid eins, sodann M. Tilman Jüppendantz dem Münzmeister am 2. (andertheils) :

ist Erkennt, das der Münzmeister dem M. Rochi x gl. von wegen das er Ime gelernet hatt, vssrichten vnd bezalen solle; sonst im vbrigen, wie sy mit einanderen überkomen, da lassen M. G. H. (es) darby blyben.

Nr. 440.

1584. 19. Juli.

Ratsbuch XXXIX 140 a.

Vff hütt hand M. G. H. dem Münzmeister von syner Armuth wegen vnd damit Er die münzt fergen khönne, hundert guldin gelichen, wouer Er sampt siner husfrawen Herrn Seckelmeister in namen M. G. H. vmb gemelte jr gl. versicherung gibt.

Nr. 441.

1587. 25. Februar.

Ratsbuch XI 280 b.

Vff hütt hand M. G. H. ihren münzmeister Gilg Ipendantz vmb vnd von wegen des Er etliche Sorten gelts fürnemblichen aber die Silber Kronen vnd Francken in hoher schlag, dann aber billich vffwechselte vnd vermünzte; fürstellen vnd Ime solliches fürhalten lassen, vnd also vff verhöre syner verantwortung, abn dem M. G. H. ein benügen habend, sy Ime mit allem ernst anzeigen lassen, das er der münzt halben sich ferner bellisse vnd andere auch bessere schilling vnd angster mache; doss vffwechselens halber solle er lügen (Auf-

sehen halten) dz er etwan ein haar gelt by handen haben möge vnd nit die grossen stuck vfftryben vnd verwechseln müste.

Nr. 442.

1587. 6. Mai.

Ratsbuch XL 331 a und fase. Münzsachen v. 1458—1599.

Vff hütt handt M. G. H. sich angesächen vnd erkhent, diewyl Ihre müntz zum affenwagen wird geschlissen werden vnd dann Ihr müntzmeister Thilg Hüppenthantz sich anerbotten (hat), sover M. G. H. solche Ihre müntz by sinem Huss bim bruchthor¹ buwen vnd setzen, das Er. M. G. H. von sinem Ertrich den platz darzu geben wölle; nach dem M. G. H. söliches der lenge nach verstanden (ganz), ouch darüber Ihren buwmeister verhört, sovil befunden, das die müntz am selbigen Ort mit guten gelegenheit vnd vnschädlich mag gemacht werden, so habendt M. G. H. sich erlütteret, vnd erkhent, das M. G. H. (ein) solche(s) müntz(haus) an selbigen ort, wie Ers begürt, in Ihren kosten buwen lassen wellen, auch hiemit gemeltem Hrn. Buwmeister vfferlegt vnd beuolchen, zum besten zu verrichten, doch behaltendt si sich hiemit luter vor, des allsdam söliche müntz M. G. H. alls der Obrigkheit sölle syn vnd gehören, auch weder Er, noch nachkommende Müntzmeister khein anspruch daran nit haben sölle.

Nr. 443.

1588. 19. Dez.

Ratsbuch XLI 216 a.

vff hütt handt M. g. H. Iren Gwardinen widerumb bestädt: Rochi Rooter vmd Ine zugeben H. Houptmann Rudolf Pfyffer die In allen müntzhandlungen schallten vnd walten söllend.

¹ In dem Vertrage mit Ipentantz heisst es «by synem sasshus an dem Kriensbach».

1589. 2. Januar.

Fasc. Münzsachen v. 1458—1599
Nr. 127.

(Mandat). Wir, der Schulth's vnd Rhat der Statt Lucern Thund kund mengklichen mitt disem Brieff : Nach dem wir dann von wegen (des) grossen, yngeris-senen mangels, vnordnung vnd beschwärliehen Lasts, so wol by vns alls andern benachpurten Orte, der beschnit-tenen vnd andern vnwärschafften frömbden Müntzen, sonderlich aber der französischen Francken vnd dicken-pfenninge halb, yngerissen, vervorsachet worden, dem ge-meinen Mann zu guettem vnd entledigung söllichen Lasts, etwas ordnung vnd ynsehens ze thund vnd sonderlichen sölliche beschnittene, Liechte francken vnd dicken vff ein bestimpte gewicht vnd Tax gegen barer lieferung andrer gutter wärschaffter Müntz den biderben Lütten abze-wechesslen vnd dann das beschnittne gelt zu guttem dem gemeinen nutz wiederumb zu gutter hieländischer Müntz vnd wärung widervmb zu vermünzen lassen. Haben wir damitt solliches mitt rechter ordnung vnd massen beschehen möchte Zu vnserm rechten vnd orden-lichen Müntzwardin verordnet : die Edlen, Strengen, vosten, wysen, vnser sonder liebe gethrüwe Josten Eckhart vnsern Cleinen; Rochum Rotter dem gold-schmid vnsern grossen Rhats vnd Houptmann Rudolf Pfyffer. Bevelch vnd ordnung : Nämlich vnd Erstlich, das sy In sachen, Es sye glych des wächsels, alls ouch des vermünzens vnd andrer harzu dienstlichen noth-wendiger sachen halb Ein ernstlich vffsehen vnd gute ordnung halten. Sonderlich aber gesagter vnser Rats-fründ Rochus Rootter alls mitt allein Gwardin, sondern ouch probiermeister ein fleysiges gethrüwes vffsehen halten, damit die Müntz so durch vnserer Münzer von nūwen by vns sollend vermünzetz werden, Ein Jede sorte In irem rechten ordenlichen haltt, schlag vnd vffzal

gemacht vnd kein gfaar, fäler noch mangel beschehe :
Namlich vnd Erstlich was die Schillinge belangt; Sollen
dieselbigen Ein March vier Lot vnd Ein quintlin fyn am
Silber hallten vnd allwegen vff ein Jede March derselbig
hundert drey und neünzig stuck gan; Jedoch so Ist In
demselbigen das remedium ouch zu gelassen so vil an
stuck (es) betrifft vngefarlichen. Gelangend dannethin :

Die dickpfening; dieselbigen Ein March dreizehen lot
vnd j denier fyn am Silber hallten, vnd allwegen vff ein
Jede March derselbigen 25 stuck gan; vnd überdiss alles
Ist vnser ernstlich bevelch, will vnd meinung das vor-
gesagter vnser Ratsfründ vnd gwardyn Roebus Rooter
alls verordneter probiermeister Der Müntzen Imsonder-
heit vnd Jeder Zytt syn flyssige vnd gerechte prob thüye
vnd was fäl oder mangels er befunde, daselbig nitt allein
nitt passieren lassen, sonder den nächsten synen beyden
Mitt- vnd zugeordneten Mittwardinen fürbringen vnd
offnen vnd was dann sy also In solchen sachen be-
schwärlichs vnd nottwendigs befindent, Sy allsdann
vnverzogenlich vns fürbringen sollen; Damit allerzytts
den fürfallenden Mänglen by Zytt möge fürkomen vnd
begegnet werden; Alles zu vrkund dis brieffs, den wir
mit vnser Statt vffgedruckten Secretynsygel bewart geben
lassen, vff den andern Tag des Monats January a^o 1589.

Nr. 445.

1589. 7. Januar.

Ratsbuch XLI 232 a.

vff hütt hanndt M. g. H. Irer müntzerei begünstigt,
vnd beuolen, das sy einen müntzmeister beschicken
vnd allhar berüeffen mögen.

Nr. 446.

1589. 17. Febr.

Fasc. Münzsachen v. 1458—1599
Nr. 128.

Der Frankengewichte vnderscheid.

Der Statt Zürich Francken gwichet Ist ein halb korn schwerer dann das Frantzösische Frankengwichet. Ja so man die 6 silberpfening, nach denen sy jetzmaln Inn Franckryeh gond vnd man sy von einanderen nimpt, abzücht.

Der Statt Baselgwichet Ist 2 korn liechter weder das Frantzösisch gwichet ohne abzug der 6 pfeningen Vnd $1\frac{1}{2}$ korn liechter dann das Zürichgwichet.

Der Statt S. Gallen gwichet Ist vmb ein halb korn liechter weder das frantzösische gwichet; wie man die Francken Jetzt under nach abzug der 6 pfeningen nimpt.

Der Statt Bern gwichet Ist dem allten Frantzösischen gwichet ohne Abzug der 6 pfeningen glych vnd Ist allso ze schwer.

Der Statt Lucern gwichet Ist dem Züricher gwichet vast glych.

Franckrycher Dickpfening.

Der Statt Zürich Frankrycher dieken alt gwichet vnd das Frantzösisch sind glych. Wenn man aber die 4 Silberpfen (wie es Jetzt Im Frankryeh brucht wirdt) daran abzücht; So Ist es vmb ein halb korn ze schwer.

Baslergwichet Ist nach dem Frantzösischen wie mans Jetz nimpt vmb zwen silberpfening ze liecht.

S. Gallergwichet Ist nach dem Frantzösischen wie sy jetzt genommen werdent vast glych gegen Baseler gwichet; aber vmb ein silberpfening ze schwer.

Nr. 447.

1589. 15. März.

Ratsbuch XLI 227 b.

vff hütt hanndt M. G. II. angesächen vnd erkhendt das man 40 od. 50 march des vffgewächsledten gellts von liechten franken vermünzen vnd schilling daruss schlachen sölle.

Nr. 448.

1589. 25. Mai. Seckelamtsgegenbuch Nr. 4 fol. 110 *a*.

An Nüw gemünzt Lucerner diecken wurden in den Wasserthurm gelegt Nämlich ij^m v^r gld.

Nr. 449.

1592. Datum fehlt. Formelbuch Nr. 6 fol. 236 *b*.

Auszug : Der Rath von Luzern stellt eine Urkunde aus des Inhalts : er habe « kurz verruckter tagen den ehrbaren Christian Meyssberger von Schwetzberg ab dem Brägentzerwald vff sin pittlich werben vnd ersuchen zum bywoner vnd Müntzmeister nach vnser Statt ouch söllichs Handtwerks vnd kunst gewohnheit, vff vnd angenommen. »

Nr. 450.

1592. 7. Januar. Ratsbuch XLIII fol. 9 *a*.

vff hütt hand M. G. H. an statt Hr. vogt Egkars säligen zu einem Gwardinen der Münz vnd goldschmidenprob J. Casparn Pfyffer geordnet.

Nr. 451.

1593. 29. April. Ratsbuch XLIII 295 *a*.

Vff hütt hand M. G. H. zum Gwardin verordnet behüfflich ze sind : H. Laurenz Wirzen.

Nr. 452.

1594. 12. Septemb. Ratsbuch XLIV 140 *b*.

Vff hütt haben M. g. H. zu Hr Landtvogt Wirtzen vnd Rochi Rotter Gwardin vnd verordneten zu der Müntz wytter geordnet : M. Josten Hartman also, dass er wann man ein Werk probiert, auch daby sÿn sölle vnd ime sÿn theil der belonung glych wie den andren beyden auch gevolge.

Nr. 453.

1594. Ohne Tagesangabe. Fasc. Uneingeteilte Münz-
acten v. 1385—1624.

(Auszug aus einem Briefe an den Schultheiss und Rath
der Stadt Luzern.)

Christian « Meussberger » der frühere Münzmeister theilt mit, dass seine Schillinge an der Probe, die in Constanz vom dortigen Gwardin gemacht wurden, 4 lot 2 qu. 1 D. gezeigt haben, also nicht zu schlecht seien, wie man ihm vorgeworfen hätte; überdiess sei er geneigt, solche wieder aufzuwechseln vnd bittet den Rath ihm, wenn er gefehlt hätte, zu verzeihen.

Nr. 454.

1594. 15. Octob. Ratsbuch XLIV 153 a.

Vff hütt hand M. g. H. Irem Burger Melchior Studer, dem Müntzleerjungen einen unvergriffenlichen Schyn mittheilen lassen, damit Er anderschwo an der frömbde sinen Leerjahren nachzücken vnd das handtwereh vs-
lernen möge.

Nr. 455.

1595. Ohne Tagesangabe. Fasc. Uneingeteilte Münz-
acten v. 1385—1624.

(Brief von Christian Meussburger an Schultheiss und
Rath der Stadt Luzern.)

Gestreng, etc. Ich hierunder benanter Supplicant kan mit vmbgeen sonder Ewer Herrlichkeit, Streng, vest, from Fürsichtig, Ersam Weyssheit in vnderthenigkeit vnangezeigt nit lassen; wie dass ich die zither allein dero Stattschilling gemünzt vnd gemacht, vnd ich bericht worden; wie dass dieselbigen wegen dass dero zu vil in das Landt khomen möchten etwas beschwerdt haben sollen,

by welchem alleinig zu münzen Ich, warlich gott, disser leidigen Langwürigen deuren Zit mit meiner Hausshaltung nit beston mag, sonder so mir nit anders darzuo ze münzen gnädiglich verloupt würt, muss ich minen grossen schaden gewisslich tragen vnd in das hoptgut griffen, dass doch Vwer Herrlichkeit, vest, From, Fürsichtig, Ersam, Wyssheit on gott will, min's schadens nit begeren werden. Gelangt desswegen an dieselben als mine gnädige, günstige, gepietende fürgeliebte Herrn vnd Oberrn min ganz vnderthäniges höchstes bitten, die wellen vss oban geregten vrsachen mir gnedig vnd günstiglich erlauben vnd vergönnen zu den ganzen schillingen; halbshilling ouch angster vnd haller ein werkh vmb das ander münzen vnd machen lassen; Dass, vmb Vwer Herrlichkeit, Streng, vest, from, fürsichtige, Ersam, Wyssheit, allgemeine gnedige, günstige, fürgeliebte Herren vnd Oberrn will Ich geflissen sin in aller vnderthenigen, schuldigen gehorsamkeit zu verdienen.

L : St. V. Fl. Fl. E. Ut :

Untherthäniger Gehorsamer Diener
Christianus Meussburger
Münzmeister.

(Auf der Rückseite steht folgende Aufschrift :)

Unterthenige Suplication.

An die Gestrengen, Edlen, vesten Fromen, fürsichtigen, Ersamen vnd weysen Herrn Herrn Schultheiss, Pannerherrn vnd Rath der Statt Lucern meinen gnedigen günstigen gepietenden fürgeliebten Herren vnd Oberrn.

Nr. 456.

1597. 7. Januar.

Fasc. Uneingeteilte Münzacten
v. 1385—1624.

(Vertrag mit Münzmeister Futter.)

WIR der Schultheiss vnd Raath der Statt Lucern

Thuondt kundt mengklichen mit disem Instrument : Nach dem dann vnser Statt Müntzwerck ietzt Ein Zytt haar still gestanden vnd desswegen der Eerenhafte Meister Caspar Futter von Zug, der Müntzmeister, so ein guotte Zytthar hin vnuud wider dem Müntzen obgelegten vnns angelanget vnd ersucht Ime vnser Müntz vnd Müntzhandel zuo verthruwen ; Sye Er dess anerbiettens vnd versprechens sich gegen vns durch lydenliche gefuege Mittel vnd Condition zuo verpflichten denselbigen Müntzhandel also zuo versächen vnd zuo versorgen, das wir ouch die vnsern noch Jemands sich by dem wenigsten zuo erklagen noch zuo beschwären, Er auch sich dessen Jeder Zytt vorab gegen Gott, syner conscienz vnd vnns alls der Oberkeit zu verantwortten getrüwe. Vnd dann wir auch zuo vor angesehen vnd betrachtet die gstatlsame Gelegenheit vnser Statt vnd vnser gemeinen nutzes ouch zuo vorderst gesächen, die Proben so Er, Müntzmeister, vns fürgelegt sampt allem bericht zuo dieser sach nothwendig vnd dienstlich ; da so habent wir vss vnserem Mittel darzuo vssgeschossen und verordnet : die Strengen, Edlen, nohtvesten, fürsichtigen, Wysen vnsere fürgeliebten Amptslütt vnd Mitträäth als nämlichen : Josten Pfyffer, Ritter vnd Josten Krepfinger, Ritter vnser Stattfendrich, ouch beid vnser nūw vnd altt Schulldheissen Casparn Pfyffer vnd Laurenz Wirtzen, beid vnser Mitträäth mit Ime, Müntzmeister überzuositzen ein gewisse abred vnd verglychung bis an vnns vnuud vnser bestättigung vnd gutheissen zuo stellen vnd dieselbige allsdann widerumb an vns gelangen zu lassen, wie dann beschehen. Vnd nach dem nun wir sölliches alles der nothurfft nach verhört vnd Erduret, habent wir solliches mit Ime durch Ermelte vnser Amptslütt vnd Mitträäth beschehne Abred vnd verglychung zuo Krefften erkent vnd bestättiget, auch sölliche verkommnisse mit Ime, Müntzmeister vff vnd angenommen vnder den gedingen vnd Lütterung, wie harnach verzeichnet statt :

Nämlichen vnd Erstlichen : So habent wir Ime zu sollichem Müntzwerch, synen Anhalten vnd begären nach, wie Er dann solliches selbs, vssgangen vss vnser Statt gelt vnd gnott, erkoufft Ein behusung an der Rüss by dem Müllithor in vnser Meeren Statt gelegen, dieselbig auch nach vernes, wie es die nothwendigkeit zuo sollichem Müntzwerk erfordert In vnser Statt kosten Erbuwen lassen. Daruff Ime ouch solliche behusung übergeben vnd Inhändig gemacht mit dem lutttern anbeding vnd vorbehalt, das fürohin, das Er sich allda husshäblichen gesetzt, Er solliche behusung In tach vnd gemacht wie Ime selbige Ingerumpt worden in synen selbs eignen Kosten one vnsern vnd vnser Statt vernern Kosten in guttem buw vnd wäsen erhalten, vnd zuo sinem abzug, wann wir Ime diss Müntzwerk abkünden oder Er für sich selbs dasselbig nit meer vertigen wölte dise behusung vnns sollicher massen zuo vnser Statt handen widerumb zuo stellen vnd überantwortten. Hiemit auch Järlichen vnd Jedes Jars besonder allwegen vff Mitten Mertzen von dieser behusung vnns zuo vnser Statt handen alls für Einen Lechenzins vsrichten vnd bezallen xx gld müntz vnser Stattwäring.

Zum andern : So habent wir ouch vff ebenmässig hievorbemellt, syn pittlich anhalten vnd begären Ime zuo disem Müntzwerk In vnser Statt kosten vnd vss deren gelt vnd gutt buwen, zu rüsten vnd machen lassen : Ein Maalmüly vnd Prägwerch, wie Er dann dessen zu sollichem Müntzwerch nothwendig vnd mangelbar (findet); Er ouch dasselbig angeben vnd zum theill selbs von Eigner hand gemacht (hat), wölliches dann wir Ime bezallen lassen, was es von Stück zuo Stück gekostet vnd hernach ordenlich verzeichnet statt. Wölliches alles Es sye Isen oder hollz zuo sampt dem übrigen Müntzwerkzüg von unserer alten Müntz Ime überantwortet vnd zugestellt worden; wölliches ouch in hernach beschribner Inuentario verzeichnet; alles ouch glych wie

die behusung in synen Kosten Jeder zytt erhalten vnd zu synem abzug Er oder syne Erben vnns sölliches alles so guott vnnnd wärschafft überantworten, alls es Ime zum Anfang dises Müntzwerkes Ingerumpt vnnnd Innhändig gemacht worden. Wir habent Ime auch aubedingt, das Er söllich Prägwerk vnsern Bürgern vnd Schlossern Einem zeigen, lernen machen, vnnnd dessen der notturft nach vnd errichten sölle, damit wir vnnnd vnser Nachkomen söllich Müntzwerk fürohin ewigklich in söllich form vnd gstatt Erhalten mögen.

Zum dritten : was nun die Müntzsorten, gellts belangt so Er vnder disem Müntzwerch prägen vnd machen solle, da ist mit Ime abgeredt ; Er hat auch solliches Ingangen vnd zu halften verlobt vnd versprochen :

Erstlichen angster : da soll Ein Marek halten 3 loth fyn vnd an der vffzaal vff ein Lott 52 Stück bis vff Ein oder zwei Stück vff vnnnd nider vngfarlich. Doch so habent wir an bedingt : das Er one vnser vorwissen vnd bewilligung Keine angster müntzen sölle.

Zum andern : Schilling, da soll Ein Marek halten 4 loth 3 quintli fyn vnnnd an der vffzaal von 193 bis zuo 200 vff Ein Mark bis vff Ein oder zwey vnd ouch 3 Stück vff vnd nider ongeferlich vnd alls Er, der Müntzmeister, begert ; das man Ime das Remedium, wie man es namset (nennt) vnnnd in andern Orten brüchlich (ist), ouch bewilligen vnd passiren wölle ; Da so habent wir vnns harüber (doch allein das deshalb kein klag komme und bis vff vnser widerrüffen) mit ime allso verglychen, das namlichen Er allwegen die 4 loth 3 quintly vff Jede Marek vollkommenlich insetzen vnnnd so dann etwas wenig abgienge, so sölle Ime alls dann dasselbig für das Remedium blyben vnd erschiessen ; doch das Er hierinn kein gfaar oder trug (Betrug) bruchen solle vnnnd wo Klage von dem Einem oder dem andern Ort kommen würde, soll dises Remedium widerumb vffgehept syn. Zum dritten habent wir Ime noch über die Schillinge

vnd angster zu münzen bewilligt vnd zuogelassen Behömsch oder 15 angster wärtige (Münzen) deren Ein Marek hallten solle 8 lott fyn Silber vff (d. h. gutes Gewicht), vnnnd an der anzal 120 Stück vngfarlich mit dem anbeding das Er keinen Insatz, der sige klein oder gross hinweg geben, der syc dann zuovor von vnsern harzuo verordneten Gwardinen ordentlich probiert vnd vffzogen by synem Eydt vnd verlierung dess diensts. Er soll ouch allwegen vff die Stempfel die Jaarzaal in woeligen Jaren Er söllich Behömsch münzen württ, stechen lassen vnd söllliche Behömsch mit lenger machen oder münzen, dann bis vff vnser widerruffen.

Zum vierten; was Er demnach über dise Münzen für Schowpfennig machen württ; Die solle Er von fynem Silber oder in dem württ, wie man lme das heissen württ in thrüwen machen vnd kein gfaar noch trug damit bruchen.

Er soll auch die angster, Schilling vnd Behömsch Jeder zytt Suber Rund vnd wol geprägt, ouch suber wyss gesotten vnd wol zeichnet machen; damit sy eine recht hüpsche form habent vnd mit dem nächsten root werdent.

Sodann vnnnd für das fünfte soll Er, Müntzmeister synem anerbietten nach, sich selbs mit Silber versächen oder sich mit dem Silberkouff gefasst hallten; Dann wir vnns dessen von vnser Statt wegen nützit beladen noch annemmen wöllent.

Zum sechsten habent wir zum Gwardynen ietztmallen verordnet : zum Ober-Gwardynen, der sich in vnsern Namen der Müntz annemmen vnnnd by allerley Probierung vnd vffsetzen, so oft es vo nöllen syn württ, befinden soll, vnsern gethrüwen Lieben Mittraatt Laurentz Wirtzen. Zum Under-Gwardynen aber, der allerley Müntz vffsetzen vnd probieren, auch alle Arbeit damit haben soll, vnsern gethrüwen Lieben Bürger Josten Hartmann der Goldschmid. Die dann Ir best vnd wägst thun vnd

Er, Müntzmeister Inen gevölgig (gehorchend) vnd gewärtig sin (soll) Er auch Järlichen Inen für müge vnd arbeit vss dem synen vssrichten vnd bezallen : Namlichen dem Obergwardynen 20 gl. vnd dem Undergwardynen 32 gl. vnsrer Statt wärung.

Zum siebenten So hatt Er, der Müntzmeister vff vnsrer Ervordern vnd begären, nach vnsrer vnd vnsrerer Frommen Vordern allten bruch vnd gewonheit für 1000 gl. vnsrer Statt wärung zum Bürgen gstellt : die Ersamen vnserer gethrüwen Lieben Josten Bidermann vnsrer Bürger vnd Pettern Meyerhausen vnsern Hindersässen; die dann sich vmb söllliche Bürgschaft für vns gstellt vnd vns verlobt vnd versprochen (haben) darumb zu versicherung.

Unnd wann nun wir (wie) söllliche abred vnd verglychung mit vilgedachtem Müntzmeister vffwyst vnd maas wie oben von Artickel von puncten zuo puncten vergriffen angenommen vnd bestättiget (haben). Habent wir dieselben In zwey glychförmige Instrumente verfassen vnd dieselbige onch zuo meerer bekreflügung mit vnsrer Statt vffgedruckten Secretinsigel vfftrucken lassen. Mit den Luttern geding vnd vorbehallt, das wir Jeder Zytt offne hand haben sollen vnd wollen nach dem dann Jeder Zytt für fallen möchte vnd nach gelägenheit der sachen vnserer gefallens harinn zuo endern, mindern, meeren oder söllliche verkommisss gar vff zuo sagen. Beschechen vnd geben vff Zinstag nach der h. dryen Königen tag a^o 1597.

Volget nun dess Müntzmeisters Eydt den M. g. H. gstellt vnd Er der Müntzmeister mit gewonlicher Eydtspflicht gethan vnd geschworen hat.

Der Müntzmeister soll schwören : (Der Verfasser glaubt es sei dies die gleiche Formel, welche schon im XV. Jahrhundert gebraucht worden ist, da er keine weitere gefunden hat.)

Volget nun die Verzeichnuss alles Kostens, was vff

die Maalmüly vnd das Prägwerch ouch den Werchzüg-
gangen ist, von Stück ze Stück verzeichnet, wie es M. g.
H. zallt vnd Ime, Münzmeister, überantwortet vnd zu
gestellt habent, Dasselbig Er nun Erhalten vnd M. g. H.
widerumb also zuo End synes dienstes Inantworten vnd
Inhändig machen soll, lutt andern Artickels (§ 2). (Dieses
Verzeichniss hat nach Ansicht des Verfassers zu wenig
Interesse für den Numismatiker um selbes im Wort-
laute zu veröffentlichen. Die Einrichtung der Münzstätte
kostete 666 Gl. 29 ß 2 H.)

Volget nun das verzeichniss was Ime, Münzmeister
von dem alten Münzwerch Ingeantwortet worden. (Die-
ses Verzeichniss konnte nicht gefunden werden.)

Nr. 457.

1597. 9. Jan.

Ratsbuch XLV 224 b.

Allsdann M. G. Hr. von wegen dess grossen mangels
so vnder dem gemeinen man ist, an der kleinen müntz,
in willen kommen, widerumb schilling müntzen ze lassen,
vnd sich also widerumb ein müntzmeister beworben,
vnd nach dem sy funden, dass M. G. Hr vnd Ir Statt
nutzlicher, komlicher vnd thunlicher sye ein nūw Müntz-
werk mit der Maalen vnd Pressen vffrichten ze lassen,
vnd also durch Ire verordneten mit M. Casparen Futter
von Zug, ietzmalen Müntzmeister in Wallis, was dass
werk vnd vffbuwung, auch erhaltung desselbigen, dess-
glych wie er sich in dem müntzen zu verhalten, allen-
klichen abreden vnd vberkommen lassen vnd dasselbig
vff hütt vor M. G. Hr abgelesen worden, wie auch der
kouff vmb dass huss M. Martins Müllers sälligen an der
Müligassen, so zu disem vorhabenden werk sonder-
komlich vnd gelegen funden worden; wie der mit Han-
sen von Wyl dess Martin Müllers kinden vogt vnd Adam
Entlin Irem Stieffvatter beschlossen; habent M. G. H.
dasselbig alles bestättet, vnd ist der kouff beschehen

vmb 1040 Gl. daran gand ab 100 (gl.) so vff dem huss standt, (d. h. 100 gl. Schulden) dass übrig werdent M. G. H. inen an gutten gülltbriefen bezalen lassen, vnd dann noch 10 Gl. für dass trinckgeld vnd wynekouff.

Nr. 458.

1597. 13. Juni.

Ratsbuch XLV 314 a.

Uff hütt habent M. g. H. irem Müntzmeister in ansehen dass (das) gross gelt in hohem wärt vnd das silber ouch vffgeschlagen (hat) zugelassen, so er die 4 lot 3 quentlin fyn vff jedes marekt ynsetzt, noch biss vff die 3 stuck an der vffzal ze passieren. Auch, so er etwan ein silberkouff von Granalie vorhanden (wäre), allwegen ein oder zweyhundert gulden fürzusetzen, doch dass ers allwegen in 4 tagen an schillingen widerumb legge vnd zuvor den Gwardinen das silber zeige.

Nr. 459.

1597. 20. Septemb.

Ratsbuch XLV 368 a.

Uff hütt habent M. G. Hr. angesehen von wegen der Müntz, dass nach dem anlass vnd abred, so mit dem Müntzmeister beschehen, alls M. g. H. inne angenommen, man ime dass Huss vnd Müntz wie die erbuwen, sampt dem werckzüg so er (hat) machen lassen (den M. g. H. ouch zu iren handen nemen wöllen) ordenlich yuantworten vnd vbergeben sölle, lut dess Inventarii, so darüber gemacht, auch ime das alte werckzüg so vorhanden vnd noch gut ist, darzugeben, vnd glychergstalt in dess Inventarium gestelt werde. Diss nun alles dass huss, müntz sampt dem gschir vnd werckzüg, soll er, Müntzmeister, in gutten eeren vnd buw erhalten. Auch so er hinweg züge widerumb in den wäsen vnd wärt, wie er an inne kommen, M. g. H. vberantworten sölle. Was dann die alten müntzstöck belangt, so noch vor-

handen wölliche vnnütz (sind), söllent die in bysyn (von) Hr. Rhaatsrichters zerschlagen, die vbrigen widerumb fräsch angesalbet vnd flyssig vffbehalten werden. Vnd von wegen das sich er, der Müntzmeister, erklagt, dass ime nit möglich sye, by den prob vnd anzal der stuck schilling vff die march, wie man Ime vfferlegt, bestan möge, der halber gebetten, man (möchte) ime millerung thun vnd noch ein stück, (oder) zwey vff die march passieren lassen, in ansehen dass dz gross gelt in hohem wärt vnd das rauw silber auch verthüret sei; Also habent M. g. H. ime zugelassen, doch vff ir widerrüeffen dass er vff iede march 193 stück schwartz schnyden möge, doch dass er sy wol wyss siede, dass sy nit so bald root werdent.

Nr. 460.

1597. 13. Dezemb.

Fasc. Uneingeteilte Münzaeten
von 1385—1624.

Vff hütt S. Jostentag 1597 hand Min gnädigen herren Irem Müntzmeister bewilliget Behemsch oder 15 Angsterwärtig ze müntzen mit dem vorbehalt, das er nit meer dann 120 stück vff die anzal mache vnd dass sy acht lot fyn halltent; Er sölle auch keinen ynsatz gross oder klein hinwäg geben, es sye dann zu vor durch M. g. h. Gwardynen ordentlich probiert vnd vffzogen by verlieferung dess diensts vnd das Er auch die Jarzaal, vff die Spempfel stechen lasse vnd diss sol allein bestan vnd Ime vergönnt syn so lang es M. g. h. gfellig ist.

Nr. 461.

1598. 27. Oct.

Ratsbuch XLVI 168.

Vff hütt habent M. G. H. vff demüetige bidt Ires Müntzmeisters bewilliget, das syn diener vnd gsell Hanss Rudolff Thenlinger vss des Gottshuss Einsidlen gerichtten bürdtig, by ime dienstswyss verharren vud syn huss-

frow auch derwylen dienstswyss, hie vfenhalten möge. Doch so bald syn dienst bim müntzmeister vss ist, soll er mit syner hussfrowen wider hinweg ziehen. Vnd so er harzwüschien, wyl er bim müntzmeister ist, mit todt abgienge vnd kinder hinder inne verliesse, werdent M. g. H. die den müntzmeister versorgen heissen.

Nr. 462.

1599. 27. Dezember.

Ratsbuch XLVI 428 b.

M. Casparen Futter, den Müntzmeister, von Zug pürttig zum burger angenommen, dem habents M. g. H. heimgesetzt, was er dargegen vereren wölle.

Nr. 463.

1599.

Verzeichniss des Staatsschatzes.

(Staatsarchiv Luzern.) Meister Caspar Futter der Müntzmeister (verehrt) dem Rathe von Lucern für das ihm geschenkte Bürgerrecht einen vergoldeten Trubenbacher :

Nr. 464.

1600. Ohne Tagesdatum,

Fasc. Uneingeteilte Münzacten von 1385—1624.

Ordnung von wägen der beemschen zu machen

a. 1600.

Nämlichen : so haltent vier duggatuner fyn silber nämlich 8 lott : vnd sind vier duggatuner in guter wäring gerechnet ; nämlich sechs gut guldin vnd 6 gut batzen.

Jetzt haltend die beemsch (3 Krz stücke) ein yedere march fyn silber, nämlich 8 lott vndt gandt vff ein yedere march schwartz, nämlich 120 stuck ; Nun denen gahlt ab am wyss syeden ein yeder march 3 oder vier stuck.

Also thut die March vssgemachet 123 od. 124 stuck Jetzunder so thundt 20 beemsch ein guter guldin ; So

bringt der vffwechsel vff einen yederen guldin an den beemschen sechs krützer, vnd thut also zu rechnen der vffwechsel von einer march, namlichen ein halben gutten Guldin vnd zwen beemsch.

Blybt also an einer march meer nit v̄brig noch vorstendig, dann vier beemsch.

Disere vier beemsch hat ein Meister an syn arbeit vnd lon; muss ouch doruss allen w̄rhezüg erhalten des gleichen salz, wysstein, Koll (Kohlen) vnd tigel bezallen vnd ist diss die sterkste prob, so man im Ryeh brucht an beemschen zu münzten.

Nr. 465.

1601. 31. August. Seckelamtsgegenbuch Nr. 6 von 1599—1606 Seite 29 *b* und Seite 33 *a*.

Ingenommen von Meister Casparn Futter, dem münztmeister Ine von M. g. H. vfferlegten Schlegeschatz von Behemsch für 4 Monat namlich May, Brachm. Howm. vnd Augsten allwegen von 1000 gl. 2 gl. hatt bracht xij gl.

1601. 28. Dez. Seite 33 *a*.

Schlegeschatz für Herbstmon., Wynmonat, Winterm. & Christmon. nach lut der Verkommmiss 18 gl.

Nr. 466.

1602. 1. Juni. Seckelamtsgegenbuch Nr. 6 von 1599—1606 Seite 39 *b*.

Schlegeschatz vom Jänuar, Hornung, Mertz, Aprellen vnd Meyen L gl. (50 gl.)

1602. 7. Septemb. Seite 44 *a*.

Schlegeschatz für Junius, Julius, Augustus vnd September Lvij gl. xv ꝛ.

Nr. 467.

1603. 1. März.

Seckelamtsgegenbuch Nr. 6
von 1599—1606 Seite 46 b.

Yngenommen von der Müntz schleglschatz vom October
bis und mit Februar Lxiiij gl.

Nr. 468.

1603. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzsachen v. 1624—1724.

Müntzordnung zu Luzern de anno 1603.

1. sollen Dickpfenning halften 13 loth 3 d. 25 Stuck vff
ein Cölnische Markh; wirt ussbracht die Markh fin Cöln.
gwich 10 R. 55 kr.

Item halb Batzen sollend halften 5 lott 3 qu., söllend
uf (die) Cölnisch markh gan 132 stuck; wirt die fini
Markh usbracht 11 1/2 R.

Angster sollent halten 3 1/2 lott; sollend 50 und 52 uf
ein lot gan wirt die fini markh usbracht um 12 R 4 β
Luzerner Schilling halten 5 lott; gant 180 stuck uf die cöl-
nisch markh; wirdt fin usbracht um 11 1/2 R.

Krützer halten 5 1/2 lot sollendt 20 uf ein lot gan, wirdt
fin usbracht um 12 R. 8 β.

Heller sollent halften 3 lot 3 d.; sollend 191 Stuck uf
ein lot gan.

Ganz batzen sollend halten 7 lot; 80 uf ein Markh wird
usbracht umb 11 R. 11 β.

Taler sollend halten 14 lot 3 d.; sollend uf (ein) Col-
nische markh gan 8 stück minder 1 qu.

Doppelvierer sollent halften 7 lot 1 qu.; sollend uff
4 loth gan 47 wie zu basel; wird die fin markh ussbracht
ymb 11 fl.

Nr. 469.

1604. 22. Mai.

Seckelamtsgegenbuch Nr. 6 Seite 58 b.

vom Müntzmeister Schleglschatz von Behemsch von
Einem Jahr vnd iij Monat

Lvij gl. x β.

1604. 27. Nov. Obiges Buch Seite 65 a.

Ingenommen vom Müntzer schleglschatz von der Müntz vom Meyen bis ietzt vff Samstag vor Luciae. 38 gl.

Nr. 470.

1605. 11. Juli a. K. Fasc. Uneingeteilte Münzaecten von 1385—1624.

(Auszug aus dem Briefe des Schultheiss und Rath der Stadt Bern an Schultheiss u. Rath der Stadt Luzern).

Der Rath von Bern beklagt sich über die geringhaltigen «Lucerner Schillinge» und benachrichtigt den Rath von Luzern dass er die Schillinge verruffen werde; die Probe habe ergeben dass aus 4 Mark 11 Batzen weniger Berner Kreuzer gebe als Luzerner Schillinge.

Nr. 471.

1605. 23. Juli n. K. Fasc. Uneingeteilte Münzaecten von 1385—1624.

(Auszug aus dem Briefe des Schultheiss und Rathes der Stadt Luzern an Bern.)

Schultheiss und Rath der Stadt Luzern antwortet auf die Klage von Bern, dass es den Münzmeister und Gwardin nach Bern schicken wolle, damit sie dort die Proben mit dem Münzmeister und Gwardin machen können, um im Falle des eignen Verschuldens selbe strafen zu können und bittet um Mitteilung.

Nr. 472.

1605. 23. Juli a. K. Fasc. Uneingeteilte Münzaecten von 1385—1624.

(Auszug aus dem Antwortschreiben auf vorhergehenden Brief; Mitteilung des Resultats der gemachten Proben.)

1 Mark an fein Silber wigt 4 lot 2 qu. 1 pfen.

202 Schilling wägen 1 Mark.

Also wird aus einer feinen Mark an Schilling gemacht 263 Stück; 3 für 1 Batzen; thut die feine Mark an gelt 9 Kronen 11 Batzen.

Dagegen wird aus einer feinen Mark Silber an Kreuzern gemacht 88 Stück thut 8 $\frac{1}{2}$ (Kronen) 21 Batzen 2 Krz. Nun eines von dem andern abgezogen, restirt 14 $\frac{1}{2}$ Batzen, um welche Summe die Schillinge am Gehalt geringer sind, als die Kreuzer.

Nr. 473.

1607. 5. April.

Ratsbuch L 155 a.

Alls dann uff hüt vor M. G. H. die ausprücher und gelten Casparn Fatters gewesenen müntzmeisters alhie glych von himen als anderen orten erschinne vnd demüthig begert, wyl sy kein ander mittel finden können, damit sy zu zalung irer ansprachen gelangen mögent dann so sy, M. g. H., verwilligen vnd die müntz widerumb fortgan lassen wöllent, inen sölliches gnädig zu vergonnen; so wöllent sy die müntz gnugsamblich (mit gutter müntz versehen vnd vff jedes 100 8 schlahen, darvon der halbe theil zu nothwendiger vnderhaltung der müntz diensten vnd vmbkostens, der ander halbe teyl aber (den sy hinder ein eerliche person leggen wöllent) an abzalung der gelten verwenden; da abermalen diser halbe theil halb den hiesigen gelten an ire ansprachen vor vss gevolgen (sollen); So habent aber M. g. H. vff flyssige erwegung vnd betrachten aller vmbstenden dises handels; sunderlichen aber wyl M. g. H. erst kürztlich mit Iren lieben Eidtnossen der Stadt Zürich yngangen (sind), die müntz still ze stellen, vnd wyl kein verthrüwte (vertraute) person vorhanden (sei), die die müntz verfertigen könne, vnd ein verstand vnd erfahrung daruff habe, nitt finden können; dass sölches one besorgende gfar vnd interesse Irer reputation beschehen möge, vnd

desswegen diss begehren abgeschlagen vnd erckent, dass fürderlichen ein Gemeiner gelt- oder ufffallstag vff ine Casparen Futter solle angesetzt vnd beschriben werden.

Nr. 474.

1607. 6. April.

Ratsbuch L 155 b.

Vff hüt habent M. g. H. erckent, dass die Müntz solle zugeschlagen vnd versperrt; die stempfel zu M. g. H. handen genommen (werden), vnd dess müntzmeisters hussfrow in gefengknus yngelegt werden.

Nr. 475.

1607. 9. Juni.

Ratsbuch L 183 b.

Vff hütt habent M. G. H. von wegen der müntzmeisterin verwilliget vnd zugelassen, wyl die ansprächer vnd gellten des müntzmeisters zefrieden (sind), das sy möge ledig gelassen werden, sy auch vss der gefangenschaft ze lassen.

Nr. 476.

1607. 4. September.

Ratsbuch L 232 a.

vff hütt habent M. g. H. irem Bürgeren Melchior Studer ietz Müntzmeister zu Vri abermalen den anlass geben, dass so feer M. g. H. widerumb wurdent müntzen lassen, sy inne alls iren Bürger vor meniglichen der zu kommen lassen wöllen.

Nr. 477.

1607. Ohne Tagesangabe.

Fasc. Uneingeteilte Münz-
acten v. 1385—1624.

Rechnung über eine Münzprobe :

was das fin auf ein Mark Schilling bringt 4 gl. 20 β .
der Vnkosten auf 1 Mark : dz Kupfer 9 β .

der Abgang In dem geisenn ? auf 1 Mark	3 β.
der Abgang auf der Schmitten auf 1 Mark	3 β.
In dem wissmachen, der Abgang auf 1 Mark	3 β.
Salz vnd winstein auf eine Mark	4 β.
der gesellen Ion auf eine Mark	6 β.

darzuo ist noch nitt gerächmet; tigell vnd Kollen vnd dem Isen Schnider vnd mir für min mügend (Mühe); arbeit, Speis vnd trank; witter ist beyden Herren gwardinen Ir Ion nitt gerächmet; der bey mögend Ir min gnädigen Herren voll abnemen (daraus ersehen) was ich zum besten han (was ich gewinn habe).

Nr. 478.

1608. 30. Septemb.

Ratsbuch L 412 a.

Vff hüt habendt M. G. H. ihren burger M. Casparen Studer, den müntzmeister von Uri zu ihrem nüwen Müntzmeister angenommen vnd werdendt M. H. die verordneten zu ehister gelegne (bei nächster Gelegenheit) übersitzen vnd Inme ein Ordnung stellen vff was Proben er müntzen vnd wie er sich verhalten sölle.

Nr. 479.

1608. 15. October.

Ratsbuch L 419 a.

Vff hütt habent M. G. H. Iren Burger Casparen Studer zu Irem Müntzmeister mit dem Hammer ze müntzen angenommen vnd bestättiget; (er) soll die prob machen noch lut dess Abscheids vnd verkommnis (so) letstlich (von) Zürich vssgangen (ist).

Nr. 480.

1608. 10. Dezemb.

Ratsbuch L 443 a.

Allsdann M. G. H. vff hütt Iren Burger . . . Studer, den Müntzer, angenommen vnd verwilliget, dass er mitt dem hammer müntzen vnd allein schilling vnd angster

schlahen sölle; habent M. g. H. daruff angesehen vnd erkennt, dass Hr Buwmeister dass alle müntzhuuss vnd den werckzüg darzugehörig verkouffen vnd lösen sölle zum besten vnd so vil er kan; es soll aber er, Münzmeister sich zu synem werk (sich) mit allerley werckzüg selbs versehe; dann M. g. H. dessen kein kosten haben wöllent vnd habent etliche uss irem mittel verordnet, ordnung zestellen wie vnd was er müntzen sölle.

Nr. 481.

1609. 17. Februar.

Ratsbuch LI 30 a.

Vff hütt hand M. g. H. Irem Müntzmeister M. Caspar Studer bewilliget, die schilling einsmal bis sich die Ort mit einandern einer andern Ordnung verglychen (haben) werdent in der Prob müntzen vnd machen möge; das ein March 215 stuck hallte.

Nr. 482.

1610. 11. August.

Ratsbuch LI 337 b.

Vff hütt habent M. g. H. verwilliget, dass der Müntzmeister allhie auch Dickpfenning schlahen möge, so lang es M. g. H. gefellig (ist).

Nr. 483.

1615. 19. September.

Ratsbuch LIV 265 b.

Vff hütt habend M. g. H. iren mittrath Landtvogt Niklaus von Hertenstein vff absterben Laurenz Wirtzen zu einem Quardin der Müntz erwellt vnd ernambsett.

Nr. 484.

1615. 14. Nov.

Ratsbuch LIV 309 b.

Vff hüt hand M. g. H. für gut angesehen, dz Ir Münzmeister auch wegen der Müntz inen auch ein schlag-schatz zallen söll, namlichen wz er müntzet wz ab den

schillingen von 1000 gl. gemeiner münzt ein gutten gulden zallen söl; das (soll) ein gwardin innemen vnd flyssiges vfsechnus haben vnd dann in den fronfasten der Gwardin einem Hr. Seckelmeister vberantworten; doch M. g. H. (wollen) inen vorbehalten ein Jar ze sechen, was sölcher schlagschatz ein Jar vsstrage; auch dann vnd alzit ze mindern vnd ze meren.

Nr. 485.

1615. 22. Dezember. Seckelamt Gemein Ynnemenbuch
Nr. 7 von 1606—1616 fol. 80 *a*.

Item Ingenommen von dem Müntzmeister schlagschatz
angefehr von 6 wochen 22 gl. 20 β.

Nr. 486.

1616. 16. April. Ratsbuch LIV fol. 438 *b*.

vff absterben M. G. H. Rahtsfründts Josten Hartmans vnd Gwardin ist an sin stadt geordnet M. g. H. Burger Adam Klaus der Goldschmid.

Nr. 487.

1616. Ohne Tagesangabe. Seckelamt Gemein Ynnemenbuch Nr. 7 von 1606—1616 fol. 83 *a*.

Ingenommen von Wiehnacht bis vff Invocavit 24 gl.
bis Pfingsten Fronfasten 50 gl.

Nr. 488.

1616. 20. October. Gägenbuch des Ynnemens Nr. 8
von 1616—1618 fol. 5 *a*.

Ingenommen den 20. Octob. von 74000 gl. von
iedem* 1 g. gl. thut 92 gl. 20 β.
(ibidem fol. 6 *a*.)
1616. 24. Dezemb. v. 20000 gl. 25 gl.

Nr. 489.

1617. 19. Mai. Gägenbuch des Ynnemens Nr. 8
von 1616—1622 fol. 10 *a* und 15 *a*.

Eingenommen vom 15. Dezember bis 19. Mai
von 28000 gl. 35 gl.
und vom 19. Mai — 24. Dezemb. von 62000 gl. 77 gl. 20 $\frac{3}{4}$.

Nr. 490.

1617. 3. Septemb. Ratsbuch LV 324 *b*.

Vff hüt ist dem Müntzmeister alhie vergünstiget die dicken M. g. H. schlag vnd brop in der brob vnd so vil sorten vff. . . . (1 Mark) wie die Zugger brob vnd so vil stuck vff (ein Mark) gad; doch sol er ein gar nūwen stempfel suber gestochen (machen), dz sölicher hübsch breg wie die zuger geben mög, vnd er kein eintzig gemüntzet stuck ane brobiert vsgeben, dessen er sich flissig beflissen (solle) bis vff witeren beuelch M. g. H.

Nr. 491.

1618. 7. März. Gägenbuch des Ynnemens Nr. 8 von
1616—1622 fol. 18 *a*, fol. 19 *a*, fol. 22 *b* u. 23 *b*.

Empfangen von 56000 gl. 70 gl.
vom 7. März bis zum 6. Juni 67 gl. 20 $\frac{3}{4}$.
vom 6. Juni bis zum 19. Septemb. 32 gl. 20 $\frac{3}{4}$.
vom 19. Septemb. bis zum 15. Dezemb. 26 gl. 10 $\frac{3}{4}$.

Nr. 492.

1619. 24. Sept. Ratsbuch LVII 9 *a*.

Die wyl dann M. g. H. irem Müntzmeister anbeuelchen widerum wegen nottwendigkeit ze müntzen, er aber sich erklagt, wegen vilfeltigen vsgangs allerderlei silbersorten, bei der alten ordnung vnmüglich wegen erlidenden schadens ze verbliben, alsdann etlich M. g.

H. zu einer anderen abtheilung (Abkommen) mit dem münztmeister verordnet, vnd hiemit wolgedachte verordnete Herrn vff hütt allen bericht vnd bscheid M. g. H. für bracht, ist ime Münztmeister bewilliget vff ein march silbers 30 stuck dicken, vnd halbe dicken 60 stuck, vnd der schillingen 230 stuck (zu machen).

Nr. 493.

1619. Ohne Tagesangabe. Gägenbuch des Ynnemems Nr. 8
v. 1616—1622 fol. 26 a, 28 a, 31 b u. 32 b.

Empfangen vom 15. Dezemb. 1618 — 15. März

1619	9 gl.
vom 15. März — 22. Mai	16 gl. 10 β.
vom 22. Mai — 18. Septemb. 20 g. gl. thut	25 gl.
vom 18. Septemb. — 18. Dezemb.	28 gl. 20 β.

Nr. 494.

1620. 29. Januar. Fase. Münzwesen von 1620—1724.

(Auszug.) Jost Hartmann Münztmeister entschuldigt sich beim Obergwardin wie folgt: Da sich seit letzt gemachter Münzordnung wieder Klagen eingegangen seien, so sehe er sich veranlasst ihm schriftlich Bericht zu übergeben mit der Bitte selbiges dem Rathe vorzutragen.

Erstens mache Bern vor diser obigen Taxation schon 32 Stück auf jede Mark.

Schaffhausen auch	32 Stück
Alltorf vnd Zug yetzt	31 1/2 »
St. Gallen	31 1/2 »

Nun aber nach dem Laufe des Silbers vnd des Schmelzgeldes könne man nicht münzen ohne dass der eine oder andere Ort klage.

Auch seien Curer vnd Reinische Dicken nicht in der

Ordnung enthalten und werden doch für 6 gute Batzen gezählt, so dass unsere Münzen vom Lande hinweg gesandt werden.

Zum Schlusse bittet er noch ihm zu gestatten, wie die Zuger, Urner und Schaffhauser münzen zu dürfen.

Nr. 495.

1620. Im Januar. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Verzeichniss Etlicher Sorten gelts So Jetzmal gangbar vnd löuffig sind, was die wägen vnd an Silber halten vnd wie mans an fil ordten sollt annemen volgent ordentlich nach.

1. Genueser Grosatz haltet Jede March....
gelten 36 gut batzen und gand $6\frac{1}{7}$ vff ein March.
2. Silberkronen haltet jede March....
gand vff ein Mark 7 stuck $1\frac{1}{2}$ ordt
gelten 30 gut batzen.
3. Spanische Real halten Jede March....
gand vff ein March 8 stuck 3 ordt
gelten jedes stuck 26 gut batzen.
4. Frantzösische Franken halten an fin etc....
gand vff ein March $17\frac{1}{6}$ Stück
gelten 44 gut Batzen.
5. Krützdicken halten an fein silber etc....
gand vff die Marek 25 stuck.
gelten 9 gut batzen.
6. Richsdaller halten jede march....
gand vff die Marek 8 stuck 1 ordt
gelten in Zürich und Basel 27 und 28 gut Batzen.
7. Pauliner oder löwen halten an feinem Silber etc....
gelten $12\frac{1}{2}$ β.

Disere obstende Sordten Sind noch bis vff dato um gesetzten bris niemallen angenummen worden: So ich aber fort söllte münzten, müsste ich wol auch also annämen vnd ist zu besorgen Si werden in Kurzer Zeit noch

höcher steigen die wil andere müntzmeister Schon vor
Etwas Zit die obstende Sordten vm gesetzten briss hand
angenommen, ist die vrsach das si ouch die dicken vnd
andere müntz Ringer machen den wies mein gnedig
heren bishar erlaucht han, wie dan augenscheinlich in
noch folgenden sachen ist.

Bishar ist mir nit mer erlaucht worden von M. g. H. zu
machen, was die Dicken anlangt, den 30 stuck vnd das
Jede march fin silber halt 12 lot, ist auch nie anderst
gemacht worden. (So) Kumpt Jedes lot fin an vnseren
Jetzt gemüntzten dicken auf 49 $\frac{1}{2}$ 8 haller vnd gad mir
doch vff Jede march In der Arbeit ab 8 $\frac{1}{2}$; das mir also
dicken zu müntzen in soleher prob unmöglich ist one
grossen Schaden.

Die schilling sind mir nit anderst erloupt ze machen
von M. g. H. dan 4 lot 2 quindtli fin silber vff Jede march
vnd stuck vff die march 230. Kumpt Jedes Lot fin silber
an den schilling auch anders nit den um 49 $\frac{1}{2}$ 3 haller;
ist also hie nit augenscheinlich zu sächen, das das Silber
an dicken vnd schillinger wolfeiller ist dan an obge-
schribenen sorten So vmb gesetzten bris dero halben
mir vnmöglich ist an der dicken noch schilling in gestz-
ter prob vürderhin zu müntzen M. g. H. lasen dan mich
ouch die brob vnd stuck machen, wie es dan auch an
anderen ordten diser Zit gebreucht wird die wil der vm-
Kosten gar zu gross ist, der über mich god, so die
müntz offen ist; also nur vff das wenigest hie angesetzt
wuchentlich.

Erstens der Zins vnd verlag an gelt das ich vnder-	
handen han von 100/5 die machen	9 fl.
mer drien dienern oder Gsellen die ich noch bis-	
har han gehan	10. —
So gad über die Gwardine vnd den isenschnider	
ouch wuchentlich.	2. —
min huzsins die wuchen	3.
	Summa 24. fl.

nun ist hiebi noch weder kollen noch isen ouch weder Salz noch winstein gerechnet worden, sampt andern vñ Kosten das vber mich god. So die münztz offen ist, welches als auch Letztlich hundert guldin anloufft Jerlich one den schlagschatz M. g. H., welches Jetzt In zwei Jaren auch bi den 400 gl. androtffen hadt.

Jost Hartmann Müntzmeister.

Nr. 496.

1620. 4. Februar.

Ratsbuch LVII 87 a.

Es habendt M. g. H. vff bit (des) herrn Müntzmeisters alhie vss fürbrachten vrsachen vnd brichts, vnd des gwardins, zuglassen, dz er vff ein march silbers 31 $\frac{1}{2}$ stuck münzten möge, anlangendt die Leüwen als halben dieken vnd schilligen, bim fyn verbliben (sollen) doch ettwas wenigß zusatz zegeben, dz sy bim ordenlichen ansehen verbliben.

Nr. 497.

1620. 14. Nov.

Ratsbuch LVII 243 b.

Wann dann M. g. H. nun mehrmollen von den irigen beunrouöwiget (wurden); wegen des stätigen vnd mächtigen vffgangs der gold- als auch silbersorten, vnd den vrsachen ienige (derjenigen) so gelt vf den zins vfgnommen vnd noch also wie gemelt innemen werden, mächtigen vnd höchlichen zu irem verderben beschwerd werden, derhalben wyl denn M. g. H. vor anderen verlofuen ziten vmb genanteste ordenlichen ansehen gethan, vnd aber dis nit in acht gnomen worden, ist hiemit vff hüten nohmallen ernstlich angesehen vnd erkennt worden, dz vf M. g. H. vnderthanen vnd als diejenigen in irer Stat vnd Land kein andere Gülten vffgericht noch geschriben noch gsiglet werden; dann M. g. H. münztz, als vierzig schillig für einen gulden angerechnet werden.

Nr. 498.

1620. 18. Dezemb. 1619, 15. Dezemb. 1620.

Gägenbuch des Ynnemens Nr. 8
von 1616—1622 fol. 35 *b*, 38 *a*, 40 *a* und 40 *b*.

Empfangen vom 18. Dezemb. 1619 — 11. März

1620	15 gl.
vom 11. März — 15. Juni 1620	38 gl.
vom 15. Juni — 15. September	28 gl. 20 β.
vom 15. Septemb. — 16. Dezember 1620	94 gl.

Nr. 499.

1620. 18. Juli.

Ratsbuch LVII 183 *a*.

Wann dan Hr. Lütenant Hans Fortman M. g. H. hus vnd die alt müntz inn der minderen Stat nebendt der badstüb am krientzbach glägen ine abgefeilset (abgekauft auf Ratification), ist dis ime vmb 1100 gl. erlaubt von etlich vnsern g. H. vf gutheissen vnd hindersich bringen; als dann vff hütt M. g. H., desse bricht (gehört), ist diser kouff gutgeheissen vnd sol dise 1100 gl. vff künftig h. Liechtmess Samenthafft erlege.

Nr. 500.

1620. 1. Septemb.

Ratsbuch LVII 203 *a*.

vff bit M. g. Hr. Müntzmeisters Mr. Jost Hartmanns ist bewilget 36 stuck dicken vff die marck ze müntzen vnd diewyls in anderen orten der Eydtgnoschafft also gemünzet wirdt.

Nr. 501.

1621. 12. März, 23. Mai, 18. Septemb., 15. Dez.

Seckelamt. Gägenbuch des Ynnemens Nr. 8
von 1616—1622 fol. 43 *a*, 44 *a*, 47 *b*, 50 *b*.

Item empfangen vom Müntzmeister vom

15. Dezemb. 1620 bis 12. März 1621	55 gl.
------------------------------------	--------

12. März 1621 bis 2. Juni ibidem	108 gl.
2. Juni bis 15. Septemb.	52 gl. 20 ꝰ.
15. Septemb. bis 15. Dezemb.	31 gl.

Nr. 502.

1622. 21. Februar. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Anlangendt vnd betreffend die Müntz, wyl dieselbig ein sonderbare fryheit vnnnd Regal ist, der hohen Oberkeit zustendig; so wöllent M. g. H. auch dieselbig ze Iren handen nemmen, also das nun hienfür die müntz inn Iren handen nemen, allein verwalten vnd verfertiget werde. Damit aber sölliches mitt gebührenden massen vnd mit M. g. H. nutz beschehen möge, so söllent dem nächsten, zween Gesandte gan Zürich vnd S. Gallen geschickt werden, die sich flyssig erkundigent, was die Oberkeiten daselbs für ein Ordnung, für amptslütt vnd besoldung angestellt vnd bruchent, vnnnd diewyl dann hierinnen an einem gudten vnnnd der sachen wol erfarnen vnnnd verstandigen Müntzschryber eben vil vnnnd meistens gelegen, aber dissmalen alhie by M. g. H. kein söllicher zefinden vnnnd anzetreffen (ist), so werdent dise Gesandte auch nachfragens haben, wo ein söllichen Müntzschryber möchte zu bekommen syn, der vnb ein cerliche belohnung M. g. H. inn disem Ampt ein Zytlang dienen wölle vnnnd dann by ime etliche Burger hierzu mögent vnderwisen werden.

Hiemidt solle dem Müntzmeister, damit syn albereit zu gerüst werk vssarbeiteten könne ist ime Zydt vnd platz geben worden bis vff nächstkünftige Midtfasten (4. März), ime aber daby anzeigt, dass er da fürhin so wol mitt dem Müntzen alls mit dem wechsel gentzlich stillstande, bis vff M. g. H. wydteren bscheid vnnnd diewyl dann der wechsel am meisten ertragen mag, söllent zwen von M. g. H. verordnet werden, die den wechsel in Iren namen verwalltent. (Actum inn Versammlung M. H. der Verordneten.)

Nr. 503.

1622. 5. März.

Ratsbuch LVIII 454 b.

Sidte mollen M. g. H. den gewirb der Müntz allhie zu ire handen begeren ze nemen, sol er Müntzmeyster noch die künfftige wochen wz er hat müntzen, das was er kann, demnach er stillstamm (soll).

Nr. 504.

1622. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Münzordnung gemeiner Eidgnoschaft.

zu Zürich.

Ist die Müntz von altem har ally zytt vnder der Oberkeit handen erbuwen vnd erhalten worden, vnd hatt der Müntz Meyster Seinen Lon von der Mark, von Einer sorden zur andern vür abgang; kupfer, kol, gsellen Lon, Sampt allen vmbeosten ass volgett : von dicken vff Jedi Mark ein dicken werig (Werth) Dissmall 25 ꝑ.

von schillig vnd Batzen vff Jedi Mark 9 gut batzen.

diser Zeit vür gwüss In Zürich, vom Müntz Meyster selbs vnd vom heren Stampffer, dem Oberen gwardin verstanden, Seyge diser Zeyt onnüglich bey dem Lon der Oberkeit zu dienen, dan alli Sehen den grossen vffschlag wass Zum müntzwerk von nöthen, hatt Ime auch die Oberkeit lugewilget den Lon ze besren.

zu Bern

wirt diser Zeyt wenig gemützet, sunsten hörtt das müntzwerk, wie ich verstanden, der Oberkeit. Zu andern Zeyten sig die Müntz einem Müntz Meyster übergeben vm ein gwüss Schlagguett Järlich zu bezallen.

Lucern

hat gemüntzt wie Ihr Mein gnedig Herren woll wüssen; Ist vill gemüntzet worden, hand Ihr M. g. H. vill Schlag

Schatz darvon empfangen. Also das vñch M. g. H. verschinen Jar Schlaggeld worden Suma 310 gl. (Vide vorhergehende Nummern.)

zu Ury

hörrt die Müntz Sampt dem werk Züg prifatt personen vñnd hand biss anno 1620 der Oberkeit Järlich zalt 50 Cronen vñr Schlag Schatz. Anno 1621 hand Sy der Oberkeit zallen müsen Suma 60 Cronen Dies Jors Ist die müntz verlienen worden von der Oberkeit 6 Jor lang : (Er) Sol Jedes Jor zallen 100 Cronen vñr Schlag Schatz.

zu Schwytz

hörrt die nñw Müntz zweyen heren, die Sy erbuwen, also wirt man verstendiget, selbe nñwe Müntz Seye der Oberkeit zu kauffen andragen worden ; was Sy vñr Ordnung Im Müntzwerk (haben), Ist Biss da do nit vil erfaren worden.

Under walden

müntzet nit.

zu Zug

hörrt das müntzwerk Sampt dem verlag, alles dem Müntzmeyster wie Ihr M. g. H. gnugsamen Bricht (habet), vñd hatt vor disem Biss anno 1620 der Oberkeit Järlich Bezalt 200 Cronen vñr Schlaggelt, aber Im 1622 Jar Ist Ime vferlegt worden der Oberkeit Järlich zu zallen 500 Cronen Silbergelt.

zu Glarus

wirdt diser Zeit gar nüt gmüntzet.

zu Basel

hat es gmelte Ordnung als volgett : vñd Sind Zwey Müntzen In Basel vñd werden Bedi müntzen von Einem Müntz Meyster versähen. In der alten Müntz werden gmacht Rapen vñd fierer ; In der nñwen müntz werden

gmacht, daller, drey gut bätzner, vnd blabertt auch gold gultli. Die alt Müntz hört der Oberkeit; die nūw Müntz hatt der Müntz meyster vom grund vff nūw Buwen Lasen In Seinem Eignen Costen; der werk Züg aber hett Ime die Oberkeit In Ihren Costen erbuwen, wil Ime, Müntz Meyster der Costen gar Zuo gross worden (sind); diser Zytt Ist der gantz verlag In behden Müntzen des Müntz Meysters, Sampt der vexell.

Dervon muss der Müntz Meyster zallen der Oberkeit vür Ihr gwüss Schlaggelt von Jeder Mark 6 krützer von allerley gelt, wass er macht; wan man stark müntzet gibt es Järlieh ein grosse Summa. Im vbrigen Ist der Müntzmeyster Stark verpflichtet vnd verbunde der Oberkeit, vor vss then stattwexel ally Zeyt zu Befürderen, was Sorden gelt sy von nöthen; dorvon hatt er Seinen gebürenden Lon von der Mark; vür abgang, kupffer, gsellon Lon, den werkzüg zuo halten, Sampt allem vncosten, von Einer Sorden gelt zuo andern Jeder Sorden Sein Sunderbaren Lon. (Ist weiter nicht bekannt.)

zu Freyburg

Ist die Müntz gar gring vnd Schlecht zu achten (nämlich in den Augen des luzernerischen Müntzmeisters): allein hörtt das ganz müntzwerk der Oberkeit vor disem Im gebrauch die müntz zu vbergeben, allein wie man vernümpt, hatt die Oberkeit vor disem gar ein gringen husszins gnumen (genommen) vnd schier müsen den Müntz Meyster halb erhalten, nur das sy müntzen vür Ihre Statt machen lasen (wahrscheinlich: können) vnd weist man nie das freyburg stark gemüntzet (hat).

Sollodurn

müntzet diss mall gar mütt.

zu Schaffhusen

hörtt die Behusung der Müntz Sampt des werks alles

der Oberkeit; das werkzüg aber Ist des Müntz Meysters, welchen er von nütwen Erbuwen vnd machen Losen vnd diss Jors solchem werkzüg der Oberkeit zu kauffen an erbotten vnd angeschlagen worden vm 8000 gut gl. Der Müntz Meyster hat diser Zeyt allen verlag vnd bis anno 1620 der Oberkeit Järlich vür Ihr Schlaggelt zallen müssen Summa 300 gut gl. Diss Jars aber Ist Ime, dem Müntz Meyster, von der Oberkeit vferlegt worden, Järlich vür Schlaggelt zu zallen Summa 4000 gl. Dorgegen ist der Müntz Meyster verbunden mondlichen der Oberkeit Ihn Ihren Stattwexell zu münzen vor allen anderen Seinen Sachen 8000 gut gl. allerley Sorden gelt, was von nöthien zu gemeinen Stattwexell; der von hatt der Müntz Meyster Seinen gebürenden Lon von der Oberkeit, vbriger wexell so vill er weyst an zu kumen, Ist Ime frey zug'lassen, Mit dem geding, So er, der Müntz Meyster etwass namhafft vom Silberkauff Oder ein starki Summe gelt Inwexlett, Ist der Müntz Meyster verbunden vnd Schuldig der Oberkeit das halb deill von der gleichen Kauffen, wie ers erkaufft Im selben Breys der Oberkeit ouch zu lasen. Also hatt der Müntz Meyster von der Oberkeit Seinen Lon, wass er In den Stattwexell Müntzet, alles von der Mark alss volgett :

von Einer Mark daller	6 gut Batzen
von dicken	4 gut guldin
von bemsch vnd kleinem guot gelt	1 1/2 gut gl.

Dor uss nimpt er allen abgang, kupffer, koll, werkzüg zu erhalten; In Summa vür allen vnkosten vnd Sein Lon von Jeder mark alss, wie oben vermelt.

zu Apozell

müntzet man diser Zeit nit.

Allso hand Ihr M. g. H. allen Bericht, wie es diser Zeit In gmeiner Eidgnosschafft an Einem vnd andern Ort mit der Müntz ein Beschaffenheit (hat) vnd wil mir

Ist von vch M. g. H. vür gehalten worden, Mich zu halten wie es gemeinlich In der Eidtgnoschaft der Bruch (ist) Bin Ich diesen wol zu friden wie Ihr M. g. H. sölliches Begonnen vnd wie Ihrs M. g. H. Im Besten vnd nützlichsten werden Berottschlagen; desen wil ich erwarden; hingegen Mich vch M. g. H. vnd vättern wil anerbotten han, zu dienen gneigt vnderdenig vnd willig die gantz Zeyt Meines Lébens; aber alles vff Recht Ehrlich, dapfßer vnd Redlich; hingegen Bin Ich dröstlicher hoffnung vnd zu der gnedigen zuversicht gägen vch M. g. H. vnd vättern; Ihr M. g. H. werden Meines Schadens nit Begeren vnd mir Einen Rechten nathürlichen Lon schöpfen, das Ich vch M. g. H. könne dienen mit aller frömigkeit vnd Redlichkeit; dorgegen wil Ich vch M. g. H. dienen In aller form, zu bestem Statt nutz, so vil mir der Lieb Gott sein gnodt erzeit; widers vnd meerers vch M. g. H. von munt zu Brichten Bin Ich gneigt, so etwas ermaanglett.

Jost Hartmann.

Nr. 505.

1622. 2. April.

Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

It vff den 2. Appzellen an 1622 handt die herren verordneten mit dem hrn. Müntzmeister sich vnderredt vnd ihme auch befhollen, dz er einsmahl an sordten kleiner müntz machen solle.

Erstlich 600 mark schilling ungefähr; soll vff Jede mark fin sin $2\frac{1}{2}$ lott vnd stuck 245.

Item 600 mark batzen ungefehr, soll vff Jede mark ghan an fin $3\frac{1}{2}$ lott vnd an stuck 108.

Item an halb dicken 200 marck, soll vff 4 mark $8\frac{1}{2}$ lott fin ghan vnd an stuck 60.

Item vff ein marck angster $4\frac{1}{2}$ lott fin, soll ungefehr 100 mark machen.

Die dickenpfening nach der zürichischen prob.

Gillg fleckenstein Caspar Mor Hans Balthasar.

Nr. 506.

1622. 28. Mai. Ynnemenbuch Nr. 8 von 1616—1622.

Empfangen schlegeschatz von Hrn. Müntzmeister, was dasselbig sydt verschinen Dezember bis Apzellen diss Jars ertragen 32 gl. 20 ꝯ.

Nr. 507.

1623. 23 Febr. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Verzeichnuss der Silbersorten, was massen dieselbigen ytziger Zytt in der Statt Lucern gmünzet werdent.

Rychsthaler

Halltent an fyn 14 lot
gath vff die marckh 8 stuck und 1 Ort.

Dickhen

Halltent an fyn 12 lot
gath vff die markh 27 Stuck

Halbdicken.

Halltent an fyn 12 lot
gath vff die marckh 54 Stuck

Schilling

Halltent an fyn 3 Lot
gath vff die markh 162 vnd vffs
höchst bis 164 stückh

Angster

Halltent an fyn 2 1/2 Lot
gath vff ein Lot 60 stückh

Damit man dise witerzelten sorten Silbergälts vff gedachten schroot gemünzet wärden vnd Herr Müntzmeister by söllicher Prob ohne wytters vffstygen, ver-

blyben möge, gestalten dann M. g. H. dauon genzlich nit ze schryten gesinnet; Habent Sy M. g. H. angesächen, dass furohin Herr Müntzmeister von den Rychsthallern diewyl selbige so wol nüwe allss alle einer glychen Prob kheininen vfwächsel mer wie aber etwan vor disem beschächen zu gäben schuldig sye. Vff die vbrige species aber sonderlich die sidt 10 Jaren haar gemünzete dickhen zu einess Herr Müntzmeisters will vnd gfallen stan sidten maal selbige an fyu vnd halft ein anderen eben unglych (sind) vff wächsel zu gäben, wass selbige wärts (sie) syn mögen.

(Das Ergebniss des Ausmünzens während den Jahren 1622—1625 ist durch unser Ehrenmitglied Hr. Dr. Th. von Liebenau in der *Revue* III Seite 1—18 mitgeteilt worden.)

Nr. 508.

1627. 10. Novemb. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Vff den 12. Aprell a^o 1625 han ich üch M. g. H. von wägen der münz Rechnung geben; i han auch domollen üch M. g. H., was für schutz ist gesin, überantwortet vnd zalt; was aber der Inschutz belangenn thut ist mir solches bishar verbliben; hab zwar etliche mol Herren Seckelmeister solches überantworten wollen, ist mir aber bis vf den 10. Wintermonat a. 1627 nit abgenommen worden.

also thut gemelter In Schutz als namlichen	6043 fl.
Widters hördt üch min g. Herren von wägen	
der abschabender als namlich	60 fl.
Widters han ich von einem ordt Zins Endt-	
pfangen So auch üch M. g. H. zühördt ist gsin	100 fl.
Summa thut zu Samen als namlichen	6203 fl.

Obstende Summa ist nach folgend, wie es M. g. H. übergeben vnd zaldt worden.

1. an halben spanischen Dublen 604 stuck alzidt zwen vür ein spanische dublen gerechnet, jedi 6 gul- din thut	1812 fl.
mehr in einem andern Seckli ganz spanische Dublen 231 stuck JEDI 6 gl.	1386 —
Mehr han ich verschinen aprel Herrn Seckel- meister an Löuwen zugeschickt ist gsin	1000 —
Mehr widerum hiezu In einem Sack an halben Dicken oder Löuwen	1000 fl.

So ist noch über dies an allerhandt sachen In der
müntz noch vorhanden, doran ihr M. g. H. auch ihren
deil hand, wil solches us gemeinem gelt zalt und gmacht
worden als bi 140 wellen vnd 49 bar Dicken vnd Löuwen
bräg vnd 46 bar schilling Sampt noch etwas an isen vnd
stachel

So ist auch noch by 3 zendtner Kupfer vorhanden vnd
5 zendtner winstein vnd dan allerley digel Klein und
gross auch noch etwas an Krüz und Sandt. Also das
solche sachen was noch im Vor Rodt vorhanden ist by
Siben hundert gl. ongfer mochte an laufen. M. g. H.
vnderdeniger vnd gehorsamer Diener Jost Hartmann.

Nr. 509.

1638. 8. Novemb.

Ratsbuch LXV 395 a.

Vff das M. g. H. Raatsfründ Hr. Münzmeisters Jost
Hartmann M. g. H. berichtet, was gestalten die verrüeff-
ten rüchling (welche er vs erkanntnuss M. g. H. vnd
wegen übrigen 4 löbl. Cath. Orth in diser tagen vfgewech-
setet vnd in lucerner schilling vermünzen solte) sich
in solcher vnuerhoffter anzahl vnd schwall erstrecken,
das er in langer zeit daran ze müntzen (hätte) vnd die
Münz ofen behalten müsste wan M. g. H. Ime nit gnädig
vergünstigen (wollten) ein antheil derselbigen in lucerner
bazen ze verenderen; Jedoch in dem valor vnd prob,
wie die badischen Abscheidt mitgeben; Als habent M.

g. H. hiervf sich erklärt, das er vfs wenigste der halbe theil in lucerner batzen (Jedoch verabscheidenter massen) vermünzen möge.

Nr. 510.

1646. 6. Juli.

Ratsbuch LXXIII 403 b.

Vff absterben Adam Clausen säligen gewesener vnderwardin habend M. g. H. zum vnderwardin gesetzt Iren Rahtsfründt Hr. Christof Krämer.

Nr. 511.

1672. 19. Mai.

Ratsbuch LXXVI 272 b.

Indeme Joseph Bill M. g. H. Burger eine Zeitlang M. g. H. nachgeworben, dieselbigen ersuecht, dass Priueligium des Müntzens zu zustellen; hierüber baben das M. g. H. Einem Ehren-vssschuss deputierte (gewählt) zu erfahren in wass manier Er dass Müntzen vnd Prob vornemmen werde; vff dito (dessen) relation (haben M. g. H.) erfunden, dass M. g. H. an seiner proportion nicht consentieren khönne; hiemit Ihme Seines begehrens abgewisen vnd die bewilligung gethan anderwertss sein glüeck zu suechen.

Nr. 512.

1672. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Articull Von wägen der nÿw angefangnen Müntz-Ordnung zu Lucern.

Erstlichen die schilling sollendt halten an fyn silber
4 lot 3 quint. vnd costet ein yedes Lot fyn silber 42 gut
batzen od. 4 gl. müntz; dz bringt nun dz das fyn silber
allein 4 gl. 30 ½ müntz kostet.

Demnach muss vff yedere march an Kupfer 42 lot j quintl.
dz bringt an gelt 3 ½ ½ ½

Demnach für das Koll, saltz, digell vnd abgang zu schmelzen ouch wyssstein 2 z

Demnach der Abgang dz es liechter würdt wan mans wyss siedet, yedere mark vmb 5 z

Dz bringt nun alles zusammen, was vff ein march gaht lut obstender rächnung vgl. $\frac{1}{2}$ z .

Zum anderen von wägen der angsteren, dz dieselbigen haltendt die march an fyn silber iij lot vnd (gand) Lij stuck schwartz vssgeschnitten vff ein yedes Lot.

Vnd in obbemelten beiden Sorten dz Remedium wie dann in anderen Stedten ouch in brauch und Übung namblich Zwen pfenning vff und nider vff yedere march, wie es sich dann erfinde; Dz also, so es ij pfenning besser, der münzmeister zufrieden (ist) dz selbig passieren zu lassen; Dagegen so es vmb zwen pfenning weniger man danne sollichs ouch gut heissen vnd blyben solle Lassen.

Souill nun die schilling belangt; diewyl vgl. $\frac{1}{2}$ z vberal Lut obstender rächnung vffgaht vnd aber des münzmeisters arbeit dorinnen nit verrechnet (ist) Da wyls der münzmeister M. g. H. heimgestellt haben, was sy Imme für syn belohnung rächnen vnd verordnen wolendt, Dz er sich auch erhalten vnd syner arbeit möge ergetzt werden.

(I. Beilage.)

Überschlag des vncostens vff ein march schilling zu rächnen.

für xij Loth Root oder Kupfer thut	7 z
für gsellen Lohn vff ein march	6 . 8 h.
für den abgang, wyss machen vnd giessen vnd vff der Schmidten	9 .
für den wysstein Saltz und Kollen	3 .
Thut der vmbkosten	25 z 8 h.

Vnd ist spyss vnd tranck, gwardynlohn vnd noch anderes meer dorinnen nit gerechnet noch begriffen.

(II. Beilage.)

Item die march fyn sol halten 4 loth 3 qu.

an fyn, thut an silber	3 fl. (gl.)	12 Bz
Dz. Kupfer		1 Bz
Der Abgang		1 Bz
thut in sommen	3 fl.	14 Bz

Deryon hab ich 200 stuck ; blipt mir noch 1 Bz für min müg vnd arbeit, kol, winstein saltzs. vnd ist mir das Redemedium forbehalten.

(Der Verfasser weiss nun nicht ob dies der Vorschlag des Joseph Bill oder des nachfolgenden Georg Krauer ist, da er nicht unterschrieben ist.)

Nr. 513.

1673. 7. Septemb.

Ratsbuch LXXVI 405 b.

Vff dass Meister Görg Krauer M. g. H. gethrüwer Lieber Burger vor denselben erscheinen vnd vortragen lassen, dass weillen vff absterben Herrn Müntzmeister Hartmann sel. khein anderer sich vor thüwe, als welke Er gesinnet vund vorhabenss dass Müntzen an die Hand zu nemmen, so feer M. g. H. Ihme solchess gnädigst anvertrauwen vnd vergünstigen wurden ; InnsonderZeit wieder ein grosser Mangell an angster vndt Rappen verspürt worden. Worüber dan M. g. H. Ihme, Kraueren, vergünstiget, dass Er Rappen vndt angster Müntzen möge, wan Er höhere Müntzen schlagen wolte, solle Er sich widerumb vor Ihnen sich anmelden, damit M. g. H. als dan deliberieren khönnen wie Syc mit Ihme tractieren khönnen. (Die Urkunde über Bewilligung von Angster und Rappen zu schlagen findet sich im fase. Münzwesen von 1624—1724, und ist datiert vom 7. Octob. 1673.)

Nr. 514.

1675. 16. Nov.

Ratsbuch LXXVII 213 b.

Es habent M. g. H. nach erhalten discurse des vilen

liechten goldtss, sich dahin vsgelassen das von Hr Münz
Meister Krauer, luth seines erbietens guothe Tuate in
guother haltung vnd Prob machen würde, M. g. H. Ihme
solches concediert haben wollent.

Nr. 515.

1676. 2. März.

Ratsbuch LXXVII 252 *b*.

Vor M. g. H. ist der g. L. Burger vnd Müntz-Meister
hanss Görg Krauer erschinen, vorbringend dass Ihme
ohnmöglich vorfalle die Müntz weiterss zu bestehen
Indeme Er anders nit alss Rappen vnd angster zu schla-
gen erlaubt (sei) davon er kheinen Profit oder Gwün, zu
mahlen 60 gl. hauszins geben müösse: als habent M. g. H.
nit für Rhaatsam befunden andere sorten münzen zu
lassen, weilen die Eydgenossen sambtlich sich entschlos-
sen (hätten) eine zeitlang nit münzen zu lassen; wohl
aber gern sehen würden so Er mit den Rappen vnd
angster fortfahren würde vnd solle Hr. Stattschryber
hartman desswegen zugeschriben werden; dass Er
etwass von dem Zinss nach lasse.

Nr. 516.

1677. 11. September.

Ratsbuch LXXVII 438 *b*.

Weilen Mr. Georg Krauer M. g. H. getreuer lieber
Burger sich entschlossen nacher Sitten in Wallis zu ver-
reissen, aldorten, weilen der Herr Bischoff ein Müntzer
anzuostellen bestimmt, der Müntzen zuo schlagen zuo
vnderfangen; haben M. g. H. vff sein pittliches anlangen
ein vnbegriffliche Attestation mitgetheilt.

Nebend heiterem Vorbehalt, dass wann Er also der
Müntz schlagen werde, womit alhiesiger Stand möchte
verschruwen vnd Ihre, M. g. H. reputation geminderet
wurde; wird man Ihme alsdan nit mer für den Ihrigen
erkennen vnd vffnemen.

1677. 9. Octob.

Ratsbuch LXXVII 438 b.

Mr. Georg Krauer, nach deme Er sich mit pittlichem anlangen nach erst Erdachter voriger Gnad in dem Wallis ze münzten erlanget, ist abermahlen bewilliget worden die Matery in hiesiger Müntz zue schmelzen vnd zue strekhen indem dass Kupffer zue Sitten zue erkauffen gar vnkomlich vnd dass Kollé (Kohle) zue erhandlen gar schwer syn solle, das präg solle Er aber zu Sitten darus schlagen vnd wie letztere mahl vermeldet; das Ihme obgelegén seyn werde M. g. H. reputation bester massen zue betrachten (siehe vorhergehende Nummer).

1677. 12. October.

Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Wyr alt- Schultheis vnd Rath der Stat Lucern vrkhundent hiemit das auff heut dato vor vnns Erschinen ist vnser Liebe vnd gethreuwe burger vnd M^r- Hanss Georg Krauer seiner kunst Ein goldtschmidt, welcher vnns gebührend zu vernemmen angeben hat, wye Er vff gnädig an Ihme von Ihro frstl. gd. dem Herrn Bischoffen zu Siten beschehenen anlaass vmb befürderung seiness besser verhoffenden nutzens gesinnet wäre sich für etwass Zeit hie nachher Walliss zuo hochgedachter frstl. gd. zu begeben, vnd weilen zu disem seinem vorhaben Ihme befürderlich dörfle Eine glaubwürdige Bezeugung seines Ehrlichen verhaltens; Darumb Er dann vnns gehorsamblich gepeten; Alass haben Wyr gesagtem vnserem burger im seyn anwerben nit ab sein, sonder hiemit betzeügen wollen, Dass Er sich die gantze Zeit hindurch, Dass (als) Er M^r Krauer in vnser Statt vnd by vnns sich aufgehalten, auch seiner Haushaab vnd khunst abgewartet Dergestalten Ehrlich vnd gegen mánigklich so ohnklagbar vnd wohl vertragen, Dass wyr ab

seinem handel vnd wandel Ein gnädiges vergnügen geschöpft, Er aber dormit verdienet hat, aller Orluten wo Er etwa seiner Handlung sich anzumelden vnd disern Bezeugnuss von nöthen haben wurde, noch dero Standts würde von vns gebührend recomendirt zu werden.

Nr. 519.

1678. 20. April.

Ratsbuch LXXVIII 36 *a*.

Vff Verantwortung M^e Georg Krauer, der wegen schlagen des wenig geltenden rappen für M. g. H. gestellt wurde; Ist für heüt sin begehren vergünstiget die prob derselben zu nemmen; damit man nach erschung derselben weiters procedieren könne.

Nr. 520.

1683. 5. Februar.

Ratsbuch LXXIX 248 *a*.

Weiten M^e Georg Kranwer althiesiger Burger vilmahlen von Hr. Bischoff aus dem walliss aldorten zu münzen berueffen worden (ist); hatt Er auff hent angehalten vnd gepetten, dass disere hinreiss seinem Burgerrecht nützit schaden sonder vff etlich Zeit vffbehalten werden möge. Hiermit habend V. g. H. sein begehren gewilfahret vnd sein Burgerrecht vff Sechs Jahr auffbehalten.

Nr. 521.

1683. 20. August.

Protocoll der Kriegsrates II 67 *a*.
(Staatsarchiv Luzern.)

Auf erfolgende ruptur soll also bald Hr. Georg Krauer vs dem Wallis widerum allhero beruffen werden, im Fahl Mangel an Müntz sich ereignen sollte (sie) seiner alsdann zue bedienen haben.

1688. 10. Januar. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

(Auszug aus dem Inventarium.)

Inuentarium Des Münzwesens So den 10. Tag Jenner 1688 durch H. Landtvogt Frantz Ludwig Hartmann vnd H. Hanss Jörg Krauvern gemacht worden

Item 3 aufgerichtete Prägstock mit « Schwenkhel ».

Item 1 anderer Prägstock.

Item neue Prägstöcke zum schneiden zu gerichtet und deren Oberstöss (Obereisen) zue Thalern; zue halben Thalern neüe Prägstöck vnder und oberstöss. So auch zue dickhen zue gebrauchen.

Item neuwe zue schneiden gerüstete Prägstöck vnder vnd oberstöss zue batzen, halbbatzen vnd schilling etc. (zu prägen).

Item 2 hämmer angster vnd Rappen zue Prägen.

Item 1 wellen Prägstock.

1690. 17. November.

Ratsbuch LXXXII 85.

Demnach der Rhatschreiber Frantz Melcher Hartmann der mit Hr. Alt Cantzler Johan Carl Wissenbach von Lobl. Ohrt Zug getroffenen Khauff vmb all sein Münzwesen wie es sich dermahlen in seinem Haus befindet nichts ausgenommen noch vorbehalten yssert dem Goldschmidts werkzeug vnd etwelche M. g. H. zu stendigen prägen per 700 Reichsthaler vnd 6 spanische dublonen, weylen es sonst Ein hochobrigkeitliches regale ist in gebühr eröffnet; Haben V. g. H. aus verschidenen motiven dises Münzwesen von hinnen vnd vs Ihrer Statt nit lassen, sonder Ein solches vmb den benannten Kaufschilling an sin ziehen wollen vund zue mahlen dem Hr. Stattschreiberen überlassen (für) selbige ein Ohrt zue suechen vnd zue versorgen.

Nr. 524.

1691. Ohne Tagesangabe.

Fasc. Münzwesen
v. 1624—1724.

Lucerner schilling probiert :

haltet die Mark lin 3 lott weniger $\frac{1}{2}$ quintli; seindt
stück auf die Mark 173. Hartmann M. M.

Nr. 525.

1692. 13. Februar.

Ratsbuch LXXXII 569.

Weylen der Müntzmeister Frantz Joseph Gilli noch
Immer verrukhet in dem kopf ist vnd deswegen seinen
vnder seinen handen habentes Müntzwesen zum langen
Argen Ihme zue sonderem schaden gereichet, Indeme
er in weniger Zeit ansehliche mittel (verloren); habent
V. g. H. Ine Müntzmeisteren der fründtschafft vbergeben,
Ihme an Isen (zu) versorgen vnd widerumb mit medi-
cinen curieren zue lassen.

Nr. 526.

1692. 13. Februar.

Ratsbuch LXXXII 569.

V. g. H. habent erkhennet dz. H. Hanss Geörg Krauwer
wegen der Müntz so er in Zug schlaget, vff nechsten
Rhatstag für V. g. H. zue verantwortung gestellet werden
solle.

Nr. 527.

1692. 15. Februar.

Ratsbuch LXXXII 572.

Vff dz. M. H. Hanss Geörg Krauwer wegen des Müntzens
in Zug zue verantwortung gestellet worden vnd er seine
verantwortung dortten zwaren gestellt, ab welcher aber
V. g. H. nit settigen, sonder erkhennet vnd Ihme sagen
lassen dz V. g. H. gar nit gern gesehen dz er ohne V. g. H.
vorwüssen sich naher Zug zue Müntzen verfüeget habe
mitthin solle er in dem Müntzen gwardsamb wandlen,
damit V. g. H. im fahl Eines abruoffs nit verankasset

werden mögen, Ihne dis Ohrts zue redt zue stellen vnd weylen die Zuger Schilling zwar nit an der prob, sonder wohl an der Gewicht seith dem anfang abgenommen, habent V. g. H. an Ihre Eydtenossen der Stat Zug Ein erinnerungsschreiben deswegen thuen lassen, damit besser gemüntzet vnd man nit veranlasset werde sie zue verruollen.

Nr. 528.

1693. 4. Juli.

Ratsbuch LXXXIII 471.

Dem Herren Geörg Krauweren Goldschmid, so an ietzo in Zug müntzet ist der hiesige Stempfell zu bruchen undersagt worden und auch gemahnet in der Zhall mit dem müntzen nit zue steigen.

Nr. 529.

1699. 16. Juni.

Ratsbuch LXXXV 210.

M. g. H. mögent wohl leiden, das Hr. Landvogt Frantz Ludwig Hartman guld und silbersorten auf der Jenigen Begehren, so es haben vnd verlangen möchten, prägen möge; Jedoch dasselbige Probhältig vnd ad leges imperii gemacht werdent.

Nr. 530.

1701. 8. August.

Ratsbuch LXXXVI 28 b.

Es haben V. g. H. eine ohnentbährliche noht befunden, das dero Haus bei der Reuss, die Müntz genannt, von neuwen auf erbauhet werde, dannen hero dem Herr Bauwherr befohlen dis Ohrts einen Riss (Zeichnung) zu machen und den bauw so bald möglichen sein wird, anzuhelen.

Nr. 531.

1706. 30. Januar.

Ratsbuch LXXXVII 229 a.

Das die neüw erbauhtwte müntz durch und durch

habitable gemacht werde, sollen alle Zimmer völlig ausgearbeitet vndt wohl verwahrt werden; damit mit dem sidengewirb (Seidenfabrik) es könne bezogen und bewohnt werden, aus einhelligem mundt erkent worden.

Nr. 532.

1707. 10. Septemb. Ratsbuch LXXXVIII 33 *a.*

Es solle ohngesaumt der platz zu dem Müntzprägen aussgeseüberet werden, angesehen man müntz in dem Landt von nöthen (hat) undt auch die zu dem prägen benöthigte instrumenta zu schanden gehn möchten.

Nr. 533.

1709. 5. Januar. Ratsbuch LXXXVIII 225 *b.*

wegen befürderlicher wider einrichtung der Münz, ist dem Junker Bauherren vnd Ratsrichter die Incumbenz aufgetragen (d. h. sofortige Ausführung).

(Ein ähnlicher Beschluss erfolgte 1711, 2. Januar, Ratsbuch LXXXIX 71 *a.*)

Nr. 534.

1713. 10. Februar. Ratsbuch XC 39 *a.*

Heut haben V. g. H. erkhent, das Hr. seckellm^r Mayer und Hr. Alt-Staatsschreiber Hartmann beide Müntz M^r Hr. Wilhelm Krauwer und Hr. Gilli beschikken und sich mit Ihnen des müntzens halber vnderreden.

Nr. 535.

1713. 17. Februar. Ratsbuch XC 45 *b.*

Weilen zue sonderem Misslieben V. g. H. gwahren muessen, wie zue Algemeinem Landtschaden frömbde das alte silber an sich Erhandlen und aus dem Landt führen; haben hochernannt V. g. H. sich bemüessiget

befunden umb fehrneren schaden vor zue biegen durch öffentlichen Ruoff und angeschlagne getruckene Mandate Sub pena confiscationis und sonstig Hocher straff und Ungnad zu verpieten das eine frömbden nec per se nec per tertium silber an sich Erhandle noch kauflß noch lausch weise; wan aber Jemand silbergeschirr zu verkauffen gesinnet, solle Er Es Hr. Müntzm^z Wilhelm Krauwer zue bringen welcher dann vmb das Lodt onvergülte silbergeschirr so vill Lödig Ess seindt so vill Batzen bei guethen dreuen zahlen solle; Ist solches 12 Lödtig 12 bz; Ist Es 13, 14 Lod heltig soll Er 13, 14 bz. derfür geben; vnd das dem vergulden gehen Lassen was Recht und Billich ist. Diser Ruof Ist dem 3. dies das resobieret worden; Müntzen zue lassen bestätigt worden.

Nr. 536.

1713. 3. März.

Ratsbuch XC 54 b.

Auf das Hr. Altstattschrb. Jost Bernhardt Hartmann gebührend In Anzug gebracht, die 2 Müntz M^z Hr. Wilhelm Krauwer und Hr. Georg Gilli Ihre aufsätz (Projecte) Eingegeben haben; haben V. g. H. zue vorderst den Ehren Ausschuss den Erkhamtlichen dankh umb gehabte Müche Erstattet, Ihme ersuecht, das fehrnere bei zuetragen und Erkhent das V. g. H. an diesen aufsätz und accord nit kommen; sondern wollen wüssen was Provits Ein old der andere geben wolle; solle den zwei Müntz M^z verdeutet werden das Nothwendig Ein gwardin Über die Müntz und das auf des Müntz M^z kosten, sein müesse, dem so Müntzen werde soll das seidenhaus Eingeraumbt werden. Vbrigens da beide Müntz M^z In der Geld-Prob nit des Einten (sind) sollen die 3 folgenden Goldschmid als: der Junge Hr. schuomacher Hr. schindler und Hr Borner die Prob über die 7 1/2 bätzler und 7 und 1/2 Schilliger machen.

Nr. 537.

1713. 23. März.

Ratsbuch XC 71 b.

Den accord mit denen Müntz M^r Müntzens wegen zue beschliessen Ist Es Einem Ehren-Ausschutz Lediglich überlassen worden; wan aber Beide gleichen Provit anerpiethen und mit Einanderen nit gemeinen wolten, sollen sy durch Oberkeitliches mehr Erwöllet (werden), wan aber Einer besseren Provit als der andere anerpiethen würde, mag der Jenne von dem Ehrenausschutz angenommen werden.

Nr. 538.

1713. 31. März.

Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Accord.

Zu wüssen Seye hiermit, dass V. g. H. undt Obern Schultheiss vndt Rhat der Stadt Lucern den Ehren Vesten Vndt weisen Ihren getreuwen Lieben Burger Wilhelm Krauwern (zu) Ihrem Müntz Meister Ernanset Vndt solchem die Müntz allhier sampt der gantzen behausung verlichen, anvertraut vndt völlig überlassen in Formb undt gestallt alls hernach folget.

Erstlich verlienen U. g. H. ihre Müntz sampt der strekhi (Stück Land) In undt nebst dem gantzen hauss, so darzu Erbauen, stehet vnderss an der Mühligass bey denen Mühlenen jn der mehreren Stadt allhier gelegen; stellen Zumahlen Ihme Müntz Meister zu, alle Instrumenta vndt werkhgezeug laut Inuentary, alls jn gutem standt vndt wesen, wie ess sich dermahlen befindet, vndt aber in gleichem werth vndt währschafft auch standt allezeit V. g. H. Hochgedacht solle zurückh gegeben werden, so heiter hiermit anbedingt worden.

2. Behalten V. g. H. Ihnen allzeit vor, dass Präg, Sorten vndt haltt, auch Korn, nach ihrem Rhat vndt willen zu disponieren, doch mit dem gewicht, schrott vndt Korn soll Ein Müntz M^r bey Verlichung der Müntz,

Ja bey Ehr vndt Eydt nit niderer steigen, alls Löbl. Standt Bern in anno 1679 gemünzet, so vil die 5 bätzler vndt 7 $\frac{1}{2}$ schilliger betrifft. Demnach die 10 schilliger sollen a proportion vndt auff dem fuess der Zürcher 12 $\frac{1}{2}$ schilligeren, die 20 schilliger oder gulden auff dem fuess der zürcher 25 schilligeren alles de anno 1712 undt nit niderer geschlagen werden.

3. Solle auch, wie es aller orts vndt in allen Müntzstätten gebröuchlich ist, Ein ordentlicher Gwardin gehalten werden, welcher allezeit vndt über alles, so vil V. g. H. ess begehren vndt ordnen werden, auch der Müntz M \ddot{r} bey dem grossen Einsatz verlangen mag seinen gebührenden probzedell sampt dem Korn von sich geben, da hingegen ihme Ein Müntz M \ddot{r} zu fronfasten vmb 12 gl. 20 β Jedess mahl für seine belohnung abzurichten schuldig seyn solle, worbey V. g. H. sich vorbehalten noch fehrnere fekhung doch in ihren kösten, so vil undt wo sie wollen, thun zu lassen.

4. Sölle Ein Müntz M \ddot{r} kein Eingehandletes silber noch goldt ohne vorwüssen vndt anderss nit dan jn beyseyen Eines oder der Mehreren H \ddot{r} Deputierten old Inspectoren zum Müntzwesen jn die Müntz Ein- undt annehmen; Item kein guss Einsetzen, dan disere Herren seyen darbey auch mithin darnon wüssendt vndt behalten von allem, absonderlich, was halts vndt gewichtes der gantze guss seye, genaue verzeichnuss.

5. Solle Ein Müntz M \ddot{r} auch verbunden seyn, alzeit vndt so oft Er Ein post gelt ausmachet, dieselbe vor vndt Ehe Er Ein haller darvon aussgibet, nit allein bey verlieferung des posts sonder wiederumb bey Ehr vndt Eydt denen darzu verordneten Herren durch Einen auffzieher vorwägen vndt aufziehen zu lassen; disen auffzieher werden U. g. H. bestellen vndt bezahlen.

6. Solle Ein Müntz M \ddot{r} wass kupfers Er jn die Müntz bedörffen möchte, bey U. g. H. sovil sie etwan geben

wollten nemmen so jmer selbes zu dem Müntzen bequiem Erfunden wirdt auch solches demnach recht bezahlen.

7. Sölle Ein Müntz M r schuldlig seye vor den schlagschatz von allen vndt Jeden Sorten geltts, so Er machen wirdt, von der Markh ausgemachtes geltts 15 Lucerner schilling zu geben. Damit dan auch Jährlich 1000 Thaler, darunder die halbb vndt Ohrt Thaler auch begriffen, geschlagen werden, solle man die angster vff der allten prob dargegen machen von welchen letstere der Müntz M r kein schlaggeltt, wohl aber von den Ersteren U. g. H. bemelte 15 schilling geben muesse so fehr das Müntz wäsen gueten fortgang hat. Doch solle der Müntz M r mehrer nit dann 1000 thaler Jährlich zu schlagen schuldlig seyn, von solchen auch obigen schlagschatz, wie von allen anderen geben. So man aber mehrer verlangte, wass über die Zahl der 1000 wäre, um den schlagschatz accordiert werden.

8. Solle dem Müntz M r Eine absonderliche Müntz-Instruction jn schrift gegeben (werden) vndt darin die Sorten so Er zu schlagen hat, auch der vill vndt halft absonderlich aussgestellt werden, darnach Er dan sich zu verhalten (hat).

9. U. g. H. demnach nemmen sich umb der Präg halber nicht an, vndt wöllen selbe auf die Cösten dess Müntz M r gestellt haben, doch solle Er allzeit schuldlig seyn, den Ryss (Zeichnung) der Präge vorzuweisen vndt dannen die Präg selbsten auch, ob selbige gefällig oder nit (seien) welche Präg danethin bey Endt gegenwärtigen Lehens vndt abtretung der Müntz U. g. H. sollen Eingehendiget werden, vndt ihnen Eigenthumblich zu gehören.

10. Wan U. g. H. Einige Müntz von sich schlagen lassen wollten, wie da seind die Ehrenpfening oder anderess, solle der Müntz M r weilen darzu sie die Präg

selbsten, auch gold oder silber, herschaffen werden, solches zu thun vndt zu Müntzen ohne fehrnere belohnung gehalten seyn; doch solle Ein Müntz M^r die premia schlagen mögen, vndt kein schlaggelt daruon U. g. H. bezahlen.

11. So der Müntz M^r etwan silber Einhandlen sollte, darunder sich stuckh befunden die U. g. H. gefällig und anstendig (wären) pleibt der selbe schuldig, solches gegen paaren gelt In dem werth wie Er solches Erkauffet, zu überlassen.

12. So geben dann U. g. H. jn admodiations weiss Ihre Müntz dem Müntz M^r hin, also dass sie sonsten mit Ihme jn keinen Nutz noch schaden aussert was sie vom schlaggelt zu gueten bezüchen, stehen, auch sich gar nicht beladen Einigess silber oder anderes In die Müntz herzuschaffen, sondern alles lidiglich auff den Müntz M^r lassen undt Ihme überlassen.

13. Solle Ein Müntz M^r auch die Müntzbediente mit Vorwüssen allzeit der Hr. Deputierten U. g. H. annehmen undt absetzen, welche arbeiter auch alle den Eydt gegen U. g. H. ablegen sollen, dass selbe Einem Müntz M^r fleissig undt treülich arbeiten, vndt handeln, auch sonsten all verführenden argwohn Eines betrugss jn der Müntz der hohen Obrigkeit anzeigen wollent.

14. Versprechen U. g. H. schutz vndt schirmb dem Müntz M^r so fehr Er Ehrlich undt getreülich nach seiner Instruction Münzet.

15. Die Caution 2000 Thaler.

16. Der bestandt solle seyn vmb discre Müntz auff drey Jahr doch mit discrem geding, dass U. g. H. den Müntz M^r so Er Ehrlich, vndt nach deren willen vndt befehl sich verhaltet nit verlassen sondern denne behaltten sollen.

17. Verspricht Endtlich Ein Müntz M^r alle Punete fleissig zu obseruieren vndt zu halten, auch die Müntzsachen jn aller geheimbd vndt verschwigenheit zu behalten vndt sonderlich die Ehr vndt Nutzen des Standts jn dem Müntzen allzeit vor augen zu haben. Urkhundtlich diss mit der Statt Lucern Secret Insigill bewahrt geben worden den 31. Mertzen 1713.

Underschr. Jost Frantz Mohr.

Nr. 539.

1713. O. Tagesangabe. Fasc. Münzwesen von 1724—1757.

Ufsatz. Wie a. 1713 von M. g. H. das Münzwerk Herrn Müntz-Meister Krauwer anbefohlen und übergeben worden.

Die Thaler sollen halten fin die Markh 43 Lodt 3 quint 2 pfen. vnd sollen stuck auf die Markh kommen $8\frac{1}{2}$

Die Halben Taler sollen gleich fin sein als die gantzen und sollen Stuck auf die Markh kommen $17\frac{1}{4}$

(Die Viertel Thaler in gleicher Feinheit aber 36 Stück auf die Mark.)

Die 5 Bätzler sollen fin halten die Mark 42 Lodt und sollen Stuck auf die Mark kommen 50 Laut der Prob und gwicht wie die Herren von Bern gemüntzet a^o 1679

Die $7\frac{1}{2}$ schillinge sollen auch fin halten die Markh 42 Lodt und gehen auf die Markh 100 Laut obiger Bernerprob.

Die Halbbatzen sollen fin halten die Markh 2 Lot 1 qu. 2 pfen. und gehen Stuck auf die Mark 428 Laut der prob wie die Herren von Bern gemüntzet a^o 1622.

Die schillinge sollen fin halten die Markh 2 Lodt 4 qu. 1 pfen. und sollen Stuck auf die Mark kommen 190

Die Rappen sollen fin halten 3 Loth und 832 auf die Mark gehn.

Die 40 β oder gute gulden sollen fin halten 42 Lodt und sollen auf die Markh gehen $17\frac{1}{2}$

Die 20 z oder Dicken sollen halten 12 Lodd und Sollen stuck auf die Mark gehen 35.

Die 10 z sollen fein halten 9 Lodd vnd sollen stuck auf die Mark kommen 56 $\frac{1}{2}$

Wan die 10 z fein halten 10 Loth, so sollen stuck auf die Mark kommen 62 $\frac{1}{2}$

Wan die 10 z fein halten 11 Lodd so sollen auf d. Mark kommen 68 $\frac{3}{4}$

Wan die 10 z fein halten 11 $\frac{1}{2}$ Lodd so sollen auf d. Mark kommen 73.

Die 5 z sollen gleich an dem fein der 10 z halten und die stuck dopelliert sambt 4 stuck per mehrere façon

Die 4 bätznier sollen fein halten 11 $\frac{1}{2}$ Lodd und stuck auf die Mark kommen 60 $\frac{3}{4}$.

Nr. 540.

1713. 24. April.

Ratsbuch XC 89 a.

Alss die Hr. dess Müntzens Ehrenausschutz V. g. H. mit geziemenden Respect vorgeöffnet, wie dass der Müntz M^r Wilhelm Krauwer 200 Markh silber bei handen, welcher auf gnoth befinden wohl gedachten Ehrenausschutz 100 Mark In 5 Bätzler; 50 Mrk In 20 z ; 50 Mrk In gantz gl. vermüntzen, zue vor aber damit die Instrumenta zum Müntzen tauglicher werden möchten (etwas) Müntz schlagen werde; welches V. g. H. ratificiert haben.

Nr. 541.

1713. 28. Juni.

Ratsbuch XC 121 a.

Demnach der Ehren Ausschuss Berichtet, das Hr. Müntzm. mit dem Ersten guss fertig und Laut Lechenbrief die 100 Mark 5 bätzler und halbe Batzen geschlagen habe, auch dass Er In gehorsambster vnderthänigkeit päte V. g. H. Ihme erlauben wolten mehr dergleichen Sorten zue schlagen weilen Er Einen Contract auf zue richten willens seye; krafft dessen Er alle Monat für

1500 Thaler derlei Müntz ausert V. g. H. Landen debittieren könne, so haben V. g. H. Erkhent das Hr. Müntz M^e den Contract zue Erst ausweisen, sonstn wie der Lehenbrief Lauthe Im Müntzen fortfahren solle; auch die Brob Jederweilen darüber ergehen; danne solle Er (auch) halbe und gantze gulden schlagen.

Nr. 542.

1714. 28. Februar.

Ratsbuch XC 221 a.

Auf das Hr. Müntz M^e Wilhelm Krauwer mit gehorsambstem respect angehalten das Er aussert V. g. H. Potmässigkeit grobe silber Sorten mit aufwexelen an sich bringen dörrfte; Haben V. g. H. Ihme nit speren wollen, wohl aber nochmahlen Erkhent das er Innert dero Landtschafft gahr kein aufwexell auf das geldt geben noch auswexlen solle, wie auch gar keine grobe Silber Sorten In den Tigell werffen solle, bei ohn auspleiblicher harter Straff. Fehrner wollen V. g. H. gehebt haben das Ein mahl einstens auch Thaler gulden und Halbe Gulden schlage; Was dann das Prägen der kleineren Müntz anbelangt haben Es V. g. H. hierin fals zu ordnen dem Ehrenausschuss lediglich überlassen.

Nr. 543.

1714. 7. März.

Ratsbuch XC 225 a.

Da In Anzug gebracht worden, dass Etwelche falsche Nuw 5 Bätzler lauffen, haben V. g. H. Erkhent dass Hr. Müntzm. auertiert werde, sorg zue den Brägen zue tragen; auch genauwe obsicht zue halten, damit nit Etwan von seinen Bedienten Eine ohntreuw In der Müntz verübet werde.

Nr. 544.

1714. 8. Juni.

Ratsbuch XC 261 a.

Denen Hr. vom Müntz Ausschuss haben M. g. H. (es)

überlassen mit Herrn Müntz M^r zu tractieren (unterhandeln) das er Halbe Batzen vnd 5 Batzler auch à proportion gulden vnd Thaler prägen solle.

Nr. 545.

1714. 11. August.

Ratsbuch XC 285 a.

Auf Heut Ist bekhent, das Hr. Müntz M^r Gilli über die 5 Bätzler, so Hr. Müntz M^r Krauwer gepräget bei Ehr und Eydt solle Eine exacti prob machen; Er Müntz M^r Krauwer aber (wegen) denen halben Bz, da der fäler heiter am dag lieget zue verantwortung solle gezogen werden.

Nr. 546.

1714. 27. August.

Ratsbuch XC 288 b.

Wan (der) Lob. Standt Bern, darmit Er nit gemüesiget werde M. g. H. Müntz zuo verruoffen, remedur begährt; so haben M. g. H. zu ablehnung dieses schimpfs, bekhent das Hr Müntz M^r mit den halben Bz. zu pregen, auch für dermahlen mit den 5 Bz. Innhalten und auf sein begähren Ein Müntz M^r von Zürich undt Bern auf seinen Spesen umb mit und nebens Hr. Müntz M^r Gilli und hiesigem Gwardin In gegenwart der deputirten Hrn. besagte Müntz ze feken zu lassen; Er Müntz M^r solle bis auf fehrneren Befeleh mit arrest Belegt und Ihme sein silber und goldt auch andere Practiosa oberkeitt. obligiert werden.

Nr. 547.

1714. 5. Septemb.

Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Actu zu Lucern d. 5. September Haben die von löb. Ständen Zürich, Bern und Lucern abgeordnete Herren folgende broben an Schrott undt korn Erfunden.

Als Erstlichen die fünf bätzler 51 Stuck auf die Marek welche Herr Münzmeister von Bern mit gebracht.

2. Von unterschiedlichen zu lucern aufgenommenen fünf bätzleren seindt gangen auf die Marek 49¹/₂ stuck dann von denen In der statt aufgenommenen 5 bätzleren seindt auf die Marek gangen 49 stuck.

3. Ist die brob an der fine guot 12 lodt Einhellig Erfunden worden.

Wegen denen Halbbatzen.

1. Seindt die Halbbatzen Erfunden worden auf die Mark 127 stuck ; die ohngefehr zesammen gelassenen Halbbatzen haben auf die Mark 126 stück gemacht ; deren prob 2 lodt 6 pfening wohlgegogen, man Erfunden hat.

Emanuel Jenner Hans Jacob Gäsner
Gwardin zu Bern. Münzmeister von Zürich
Johan Georg Gilli (Gwardin zu Luzern).

Nr. 548.

1744. 7. September.

Ratsbuch XC 292 *b*.

Damit V. g. H. Müntz von Lobl. standt Bern nit veruoffen werde, haben V. g. H. Erkhent, das Hr. MüntzME mit dem grossen wexell In besagter standts Bern Landschafft Innhalten und auch für dermahlen mit 5 Bätzler und halb Bz. schlagen ; herentgegen solle Er die Quoten anbedingter Thaler und gulden so Er annoch schuldig (ist) erfüllen und prägen, Ihme aber (der) gegebene arrest aufgehoben sein.

Nr. 549.

1745. Ohne Tagesangabe. Fase. Münzwesen v. 1724—1757.

4 Marek halb batzen halt fin 2 Lodt 6 pfening laut accords vnd ist der Ankauf des silbers sambt dem Aufwexel p. ³/₄

Jedes lodt p. 1 gl. 45 ζ 3 d. $\frac{19}{20}$ bringt obigen 2 lodt $\frac{3}{8}$ zusammen	3 gl. 12 ζ
Das Kupfer für jede Mark kostet	10 .
das schlaggelt	15 .
für alle Umbkosten Jeder Mark	12 .
	Summa 4 gl. 9 ζ .
Hingegen wird die Marek halb batzen ausgemüntzet bey den durchschnitt stuck 122 macht	4 gl. 23 ζ .
Obige Somma abzogen ist der Profit	14 ζ .

N. B. Hier ist noch abzuziehen die pfenig fein welche man by Jeder Markh halb batzen an der prob besser finden wird, als oben angesetzt werden lut Hr. Gwardins proben. So bleibt also noch mir 7 ζ 4 a.

Wilhelm Krauer Müntz M^r

Nr. 550.

1715. 31. October.

Ratsbuch XCI 47 a.

Indem die Herren des Müntz Ehrenausschuss V. g. H. den Bericht bestätet, wie das Hr. Müntz M^r Wilhelm Krauer sich erfretchet Eigenen Gwalts achtenthalf schilliger und schillig auch wider verpoot 5 Bätzler zu prägen; haben V. g. H. Erkhent, das Ihme von nun an die Müntz beschlossen vnd Er nechsten Donnerstag zu seiner verantwortung vor Rath gestellt werden solle.

Nr. 551.

1715. 15. Nov.

Ratsbuch XCI 52 a.

Demnach Hr. Müntz M^r Wilhelm Krauer vor V. g. H. Erschienen und gehorsambst gepätten sie ihme Ein attestatum das Er wohl und nicht wider den a^o 1713 mit Hochgedacht V. g. H. Errichteten accord gemüntzet In gnaden Ertheilen wolten, das Er aber seith Pfingsten Etwelch Markh 5 Bätzler von acht und halb schilliger

spönen (Abfälle) auch 7 und $\frac{1}{2}$ schilling und schilling geprägt; habe Er zu Einer prob die zwei Letzte Gattung Hrn. Seckelmeister allein übergeben, für das schuldige schlaggelt, hoffe also V. g. H. Ihme ein solliches zu zu bösen nicht verdeuten werden, umb so vill mehr weilen der Ehrenausschuss nicht habe können zusammen gebracht werden; worauf V. g. H. durch das Mehr Erkhent das Hr. Müntzme \ddot{u} selber sage alle die weyl Er sich erfrechet wider verpot V. g. H. zu müntzen und Müntzen, die von den Hr. deputirten niemahlen vorgewiesen noch vorgewogen worden, auszugeben, deswegen disere sachi In suspenso pleiben solle, bis vnd so Lang der Ehrenausschutz von allen geprägten Sorten als halb thaleren, viertell thaler, Gulden, 5 und halb Bätzler auch die schilling Einem erfahrenen Müntz M \ddot{u} zu feken wird überschickt haben; wann danne obwohlgedachte deputierte die schuldige Relation V. g. H. werden erstattet (haben) solle Hr. seckeln. Hr. Landvogt zurgilgen und übrige Hrn. deputierten im Rath erscheinen und wegen Hrn. Müntzme. das Mehrere vorgenommen werden.

Nr. 552.

1715. 2. Dezemb.

Ratsbuch XCI fol. 59 a.

Demnach die Herrn Deputirte des Müntz Ehrenausschusses den schuldigen bricht V. g. g. H. in heutiger Rathsversammlung abermahlen erstattet; wie das Hr. Müntzmeister Wilhelm Krauwer wider gehebten Specialbevelch 5 Bätzler geschlagen, und selbige ohne aufziehen und feken vor denen G. Hr. deputirten ausgeben, auch der urtell vom 22. Juni 1715 nicht nachgelebt, sonder habe er Hr. Müntzmeister eigens genellte achtenthalber schilliger und schilling (geschlagen) ebenfals ohne einiches vorwüssen V. g. H. oder des Ehren-Ausschusses geprägt, und diesere Sorten Hr. seckelmeister an den schuldigen schlagschatz gewähret (bezahlt) (Der) Müntz-

meister aber hat hochgedachte V. g. H. durch seinen erlaubten Hr. vorsprechen so Er verfelt hete umb gnad und ein Atestat seines verhalts, da er gesinnet anderwerts eine münztz zu bestehen, gepäten. Alles mit mehreren Worauf V. g. H. erkhent, dass :

1. All und jede 7 $\frac{1}{2}$ ß auch ß die also gepräget zusammen gebracht und widerum in beysein des ehrenausschusses in den tigel geworfen; Hr. Seckelmeister aber andere sorten für den schuldigen schlagschatz gegeben werden sollen.

2. Die Münztz sambt dem Werkzeug von nun an beschllossen und verschlossen bleiben, auch laut Inventory alle Instrumenta V. g. H. zugestellt werden sampt allem und ieden sowohl neüw- als alten Prägen, die V. g. H. Ehrenschild haben.

3. Solle bis auf nechst kommenden Meyen Ihme Münztzmeister das Haus abgekündet sein. Wenn er aber ein solches lehensweis bestehen will, soll er sich wegen dem Hauszins bei Hrn Stattseckelmeister anmelden.

4. wegen seinen verübten ungehorsamen und fräfflen, da V. g. g. H. sich zu sondern Gnaden gewendet, soll offtgedachter Münztzmeister 50 Thaler straf bezahlen.

Letztens wollen oft hochernannt V. g. g. Hr. Ihme Hr. Krauwer einen schein seines verhalts in ohnvergreifflichen Terminis zu verhoffend seinen Nutzen in gnaden zu erkennt haben.

Die Urkunde lautet : (Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.)

Wir Schultheiss vnd Rhat der Stat Lucern Urkhunden hiemit dz vnser g. L. Burger Willhelm Kraner Münztz vnd Goldarbeiter sich gehorsamlich vor Vns gstellet Bittlich anhaltende, Wir ihme seinen abscheid wegen Bestanden Vnser münztz vnd eine attestation seines verhaltens wegen gnedig ertheilen wolten, in deme er gesinnet sein glückh weiters vnd in frembdländ zu suchen. Weilen wir

nun jeder Zeith gewohnet der wahrheit zu stür (Steuer) vnd den Vnsrigen zu mehrerem ihrem wohlsein, willig die hand zu bieten. Alss Bezeügen wir hiemit dz obgemeldeten Willhelme Krauer vast zwey Jahr lang, durch welche er vsere Münz in hier bestanden Threülich vnd nach dem accordierten Aufsatz gemünzet, also wohl verdienet, dz wir ihm hiemit Ehrlich Abscheid geben, gegenwärtige aller Ohrt, wo er sich etwan anmelden möchte bestens recomendieren.

Geben vnd mit Vnsrem secret Insigell Bewahrt den
2. Dezemb. 1715.

Nr. 553.

1724. 28. August. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Accord mit Münzmeister Carl Krauer.

Der selbe lautet beinahe gleich, wie derjenige vom 31. März 1713 mit nachfolgenden Zeitgemässen Abänderungen :

ad 1. ist noch « in guotem stand und wesen » noch hinzugefügt; und was presthaß (schadhaft) In Ihren Kösten solle Erbesseret werden.

ad 2. ist abgeändert in : soll ein Müntz Meister bey Verlierung der Müntz Ja Ehr guot und Eydtpflicht Nit Niderer steigen als nach dem accord de a^e 1713 und 14 gemünzt worden; So vihl die 5 bätzner betrifft; die 10 und 5 schilliger aber wird Er 12 lott fein die Mark haltend machen, deren der Ersteren 75 der anderen 150 auf Obbemeldte March gehen sollent. Mithin aber Ist zuo wüssen das Herr Müntz Meister Mehr als 6000 gl. oder 3000 Thaller werth Müntz zuo schlagen vor Einmahl nit verlaubett, als solle Er auch nit verbunden sein gleich vihl 5 bätzner dopel pietzlin und Einfache zuo prägen, sondern thuot man die zwey Letzt angeregte Sorten seiner Discretion überlassen.

§ 3 lautet : Solle bei den Einsätzen und güssen der
guardin die prob über den Halt des silbers Machen.
Herr Müntz Meister aber wird des feckerstons halber
Mit Inne überkommen; Massen deme Gägenwertiges
Müntzen Einzig die Müntzstatt offen zuo behalten Ab-
zweckelt, bei so geringem Gewünnen die vorhin gesetzte
bestallung nit kan verabfolget werden.

§ 4 vom Vertrage vom 1713 fällt aus.

§ 7 od. des jetzigen Vertrags § 6 lautet : Von Jeder der
drey Oben specificierten Sorten wird ein Müntzmeister
zwei per 100 schlaggeld M. g. H. bezahllen; wie auch so
lang Er die Müntz besteht 50 gl. Hauszinses Jährlichen
Entrichten.

§ 13 des Vertrags vom Jahre 1713 fällt aus.

§ 14 oder § 11 lautet im Eingange : Solle Er vor der-
mahlen Mehr als Einem bedientens (aus noth an Einem
giess- und prägtaag In der Müntz sich nit Gebrauchen
welcher auch solle beeydet werden) etc. (Wie im § 14 des
Vertrags von 1713.)

§ 15 oder § 13 des neuen Vertrags lautet : Setzet Er
zue Einer Caution Ein, sein gantzes Guoth, Mit welchem
damnoch zuo schalten und zuo walten und seine Müntz-
wesen zuo befürderen Er befüogt sein solle.

§ 16 od. 14 d. n. V. lautet : werden Inne M. g. H. nit
verstossen, so lang Er Ehrlich und nach willen und
Befelch sich verhältet.

Nr. 554.

1724. 28. August.

Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

(Auszug aus dem Inventarium der dem Müntzmeister
übergebenen Werkzeuge.)

Item ein Medalienpräg

» ein Thalerpräg

Item ein zweyfacht und ein einfacht dugaten Prääg

- » zwey paar guete fünf Bätzler Prääg
- » ein alten Rappendurchschnitt, etc. . . .

Nr. 555.

1724. 13. Septemb. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Den. 13. Septemb. haben M. g. H. Rätt und 100 Disere dem Herrn Müntz Mr. Carl Krauer (vide oben) zuo gestellte Bedingunss und Accord guoth geheissen und Ime Erlaubet in den obigen Conditionen 4000 Thaller an Fünfbätzner, dann 2000 Taller an Doppleten und Einfachen pietzlen (pieglen) zuo schlagen. Nach welchem Er dann wider vmb fernere Erlaubniss wird anhalten müssen.

Nr. 556.

1724. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Die 5 bätzner sollen halten 12 loth fein; stuck auf die Mark Cölnisch 50.

Die 10 ß sollen gleichfalss halten 12 loth, stuck auf die Mark Cölnisch 75.

Die 5 ß von gleichem halt auf gleiche Mark 150 stuck
Krauer Müntz ME.

Nr. 557.

1724. 27. Novemb. Staatsprotocoll I 156.

Vor Rhat. Hiesigem Müntzmeister Franz Carl Krauer haben M. g. H. anbefolchen, wenn er fürders münzte, dass er die jahrzahl so laufe (lasse) und keine (andere) auf das Geld schlage. So ferneres solle Hr. Sekelmeister die alte präg zu seinen Handen nemen, und selbe cassieren. Item ist geordnet, dass der Gwardin die neü-geprägte fünf-Bätzler auf die Capell setze, und M. g. H. berichte, was selbe eigentlich an korn und schroot halten thuen.

Nr. 558.

1725. 13. April.

Ratsbuch XCH 367 a.

In heutiger Ratsversammlung Haben V. g. g. Hr vnd Oberrn Rāth und Cz Ihrem g. L. Burger Mūntz M^r Hr. Frantz Carl Krauwert Erlaubt per 4000 Thaler 5 bätzler und per 200 Thaler 10 und 5 Schilling zu bregen auf den Alten schlag vnd solle das Letzte Mandat wegen den Mūntzen in der Statt vnd Landt Ergehen und die Rappen abgeruoffen werden. (Siehe I. Theil Nr. 284.)

Nr. 559.

1727. 10. Januar.

Staatsprotocoll I 230.

Ist Herrn Seckelmeister überlassen worden von dem Emmengold vier, zwey und einfachte bis alle zusammen 100 Luzerner dukaten ausmachen, auch derzu 200 Thaler zu bregen und schlagen zu lassen.

Nr. 560.

1727. 28. Februar.

Staatsprotocoll I 234.

Herr Salzherr Göldlin, da sein Herr schwachervatter Seckelmeister Meyer Ihme Commission gegeben V. g. H. und Oberrn ehrenpictigist zu bedeuten, fragt vor, dass wegen erckenten ducaten zu prägen Er dem Hrn Grauer Münzmeister Emmengold eingehändiget, mit anbeding, dass bey dem zusatz dess golds der Guardin, um alles zu erdauren, beywohnen solle; Doch aber habe Herr Münzmeister dess Guardins vnwissend das Gold mit dem zusatz in tigel geworfen, also das in fahl ereigneten fählers er sich dessen entschuldiget haben wolle. Auf dieses hin haben V. g. H. vnd Oberrn guet befunden, dass weilten Herr Landtsauptmann zu Wihl, Hans Ludwig Hartmann sich nit im Land befindet (d. Gwardin ist), so solle zugewartet und ihm dagegen ein obrigkeitlicher Befehl ertheilt werden, sowohl über den gemachten

Ducatenguss als über das behändigte Emmengold, wie auch über die neugeprägten Vnderwaldner Ducaten ein exacte prob ergehen zu lassen, jederweilen aber vnd biss (auf) weiterer verordnung Herr Crauer mit dem Ducaten Präg einhalten solle.

Nr. 561.

1727. 22. März.

Staatsprotocoll I 242.

Da von vnserm Guardin Herr L. L. Schumacher die Prob folgender Goldsorten aufgewissen vnd gefunden worden, das :

- | | |
|--|-----------------------|
| 1 ^o das feinste gold | 24 Carat |
| 2 ^o die Kramitzer ducaten | 23 . 8 gran |
| 3 ^o das Emmengold | 23 . 6 . |
| 4 ^o das legirte Emmengold des Hrn. Münzmeisters | 23 Carat |
| 5 ^o die neugeprägete Vnderwaldner ducaten | 23 Carat
1/2 gran. |

aushalten thuend : alss haben V. g. H. vnd obern zu merer sicherheit erkennt : das Herr Hanss Ludwig Hartmann Ihrer getreuw- Lieber Rathsfreund fründlichst ersuocht sein solle das (er) Etwan in der durchreiss der statt Zürich (da Er sich nacher Wihl begeben thäte) den halt obermelter sorten fleissigst vernemmen lasse. Die fekkung gesagten Geldss sollen aber nit vnder oberkeitlichem namen geschehen, sonder als ob Er Herr Hanss Ludwig motu proprio sich dessen erkundigen thue.

Nr. 562.

1727. 31. März.

Staatsprotocoll I 242.

Herr Rahtsrichter hatt fleissige relation gestattet, das bey Herrn Münzmeister Crauer nicht verdächtiges wie sonst vermeint, gefunden worden. Ist auch die Obsignation in der Müntz geschehen vnd dem Müntzmeistern müntz zu schlagen biss (auf) weiteren befehl inhibiert worden.

Nr. 563.

1727. 19. April.

Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Von M. g. H. des täglichen Rats Ist auf heüt geohrdnet worden, dass Unser Müntzmeister solle die ducaten von musserem Emmogold auf 23 Carath 8 grain fein In Rechten ducaten Gewicht machen Und diseres 400, teils 1. 2. 4. 8 *bis*. 10 fachen. Nach dem Er dessenthalben Mit Hr. Seckel Meister wird überkommen an dene wir auf des schlaggells halber verwisen haben wollen. Auff das Aber Alles In rechter Formb Vorbey gehe und der Müntz Meister dem obgesetzten nachleben Möge, Als Wird Er, sobald der Insatz gemacht (ist), dessen die Verordneten Herren benachrichtigen; die dan durch den gwardin die prob würden lassen ziechen, die Er, Müntz Meister auch seiner-seits das Gold wird auff die Capellen setzen; damit man sehen Möge, ob beide Mit Einnander übereinstimmen tüogen, wie dan über den guss und das geschlagene Gold noch Mahlen die prob Ergelm sollen.

Nr. 564.

1727. 14. Juni.

Ratsbuch XCIV 192 a.

Auf Anzug das Hr. Müntz Meister Krauer alles fertig habe, die verabredente Ducaten von dem Emmengold zu schlagen; haben V. g. Herren angesehen, das der Guardian von dem Neuwen Guss Zu Erst auf die prob zieche, solchen anzug Herrn Rhatsrichter behendige, was danethin die ducaten geschlagen, sollen selbige gleichfahls Hr. Rhats Richter oder Hr. Seckhel-Meister Eingeliffert werden, der drüberhin (darüber) von denen Neuwgeprägten Eine gleiche vnd früsche (neue) prob wird nemen lassen und Nachgehents v. g. Herren der Ergangenheith und des Aufzugs benachrichtigen.

Nr. 565.

1728. 8. Mai.

Ratsbuch XCIV 311 b
und Staatsprotocoll I 318.

Hr. Rathsrichter soll sich In die Müntz mit dem Rathscriber (begeben) und Alle zu der Müntz gehörige Instrumenta so V. g. H. zustendig (sind) In Ein Zimmer verschliessen vnd die strecky selbst (Werkzeug zum strecken des Silbers).

(Im Ratsbuche wird angeführt, Krauer habe die Müntz statt zu seinem eigenen Nutzen trotz Verbot gebraucht und darum solle ihm der Ratsrichter verhören.)

Nr. 566.

1728. 18. Nov.

Rechnungsbuch Nr. 27.

Item hatte der Müntzm. Crauer zu fördern wegen 400 geprägten neuen Ducaten 50 gl.

Nr. 567.

1729. 26. März.

Staatsprotocoll I 371.

Demnach dass von V. g. H. vnd Oberrn an lobl. stand Obwalden vnder dem 23. Mertzten, das alldortige Müntzwesen betreffend, abgegangene schreiben ist dem Herrn Carl Crauer, Burger der statt Lucern vnd dermaliger Müntzmeister zu gedachtem Obwalden auf hohem befehl V. g. H. vnd Oberrn vor- und abgelesen worden; so hat bemelter Müntzmeister, in beysein Herrn Rathsrichter Johann Martin Baltasar vnd Herrn Rathschreiber Peyer, mündlich angelobet: dass falss Er künftig hie müntzen wolle, so werde er sowohl die Gattung, als die ville derzu pregen vorhabender müntzen V. g. H. vnd Oberrn vorweisen vnd von denselbigen thro gnädiges Guttachten erwarten.

Nr. 568.

1730. 15. April.

Grossratsprotocoll I 27.

Weilen dannethin Hr. Müntzm. Carl Frantz Crauer dem

vernennen nach sich hier befinde, solle Hr. Ratsrichter selbigen zu sich berufen vnd ihme von Oberkeits-Wegen andeuten, dass V. g. H. v. Oberrn, weiln er mit schlagung Kleiner Handmünzen in lob. stand underwalden ob dem Wald ohngesehen der widerholten oberkeitlichen Erinnerung- Mahn- vnd Wahnungen fortgefahren vnd Ihre Landschafft darmit angefüllt vnd beschwehrt werde, auch noch fernerhin (in) schaden gerathen dürfte, ihme wirklichen vñ Eine buss von Ein tausend gulden die von Ihme so fern er mit Mütznen nit gänzlichen aufhören oder sonst antheil daran nemmen würde, ohn nachlässlich bezogen werden solle, angelegt haben vnd auf seinen hartnäckigen Ungehorsame mit ihme weiters nach aller schärpfe Uerfahren werden. Nach deme Hr. Rathsrichter vnseren g. H. v. Oberrn seine gegebene Antwort wird überbracht haben noch darüberhin schriftlichen per Recessum zugestellt werden. Hr. Rats Richter solle ihme auch fragen, wie vil schilling, Creutzer und Rappen Er allbereit gepräget habe.

Folget der Recess :

Den 15. April 1730 Vor U. g. H. v. Ob. schultheiss und Rhät vnd Hundert.

Vnsere g. H. v. Ob. haben nach dem Exempel Lob. stands Basel, so allen denen seinigen an frembden Mütznstätten theil zu nehmen bey schwehrer Geldstraff Uerbotten, Ihren burger Carl Frantz Crauer weiln er mit schlagung Kleiner Mütznen in lob. standt Underwalden ob dem Wald ohngesehen der widerholten Oberkeitlichen Erinnerung- Mahn- vnd Wahnungen fortgefahren vnd Ihre Landtschafft darmit angefüllt vnd beschwehret worden auch noch ferner in schaden gerathen dörfte wirklichen vñ Eine buss von Ein tausend gulden die von Ihme, so fern er mit Mütznen nit gänzlichen auffhören oder sonst weiterss antheil daran nemmen würde, ohnnachlässlich bezogen werden solle, angeleget vnd

werden auf seine hartnäcklige Ungehorsame mit ihm ferners nach aller schärpfe verfahren.

Nr. 569.

1730. 17. April.

Staatsprotocoll I 423.

Herr Rhätss-Richter Urss Frantz Balthassar hat vorgebracht, wie dass er die von V. g. Hrn Vnd Oberrn ihm auferlegte Commission gegen Hrn Carl Frantz Crauer abgelegt vnd selbiger ihm geantwortet habe, dass er biss dahin keine neüe schilling; Creützer aber meistens etwan um 200 gl. vnd rappen seit deme er den zedel eingegeben vor 100 thaler ohngefahr, geschlagen habe. Dannethin, dass Ihme dass von V. g. Hrn. vnd Oberrn an Lob. standt Vnderwalden ob dem wald abgegebene schreiben seye communicieret worden, vnd gedachter stand verwichenen samstag darüber werde berathschlaget haben. Uebrigens werde er wegen Unterlassung fernerer Müntzens V. g. H. vnd Oberrn befehl sich vnderwerfen vnd so Ihme solches ehender wäre verboten worden, wurde er gehorsamet haben; Könne ihm wohl auch Einbilden, dass hochermeldt V. g. H. vnd Oberrn ihm mit keinem Recommendationsschreiben an mehr berührten lob. standt ob dem Wald werden begünstigen wollen noch können, damit er mit wenigerem schaden aus dem Contract gelassen werde. Worauf V. g. H. vnd Oberrn erkennt, dass Es bey jüngst ergangener Erkantnuss von V. g. H. vnd Oberrn, Rhät vnd Hundert gänzlichen sein verbleiben haben, vnd selbiger zu folg obigem Hr. Krauer der dermahlen abgelesene Recess (siehe oben); zugestellt werden solle.

Nr. 570.

1732. 7. Juni.

Staatsprotocoll I 496.

Demnach Hr. Frantz Carly Krauer V. g. H. getreüwe Liebe Burger In gebührenden Ehrenbietigkeit (hat) vor-

tragen lassen, was massen Er samt seiner familie vñ sein besseres nutzens willen nach dobel verreissen gesinnet, daher V. g. H. v. Obern Er gehorsambst Erbette beforderist vñb seine Entlassung und danne das hochgedacht dieselbe Ihme sein in hier habendess statt Burgerrecht auf zu behalten (etc.); alss haben v. g. H. und Obern Ihme seine libliche Bitt gewähren und anbey zu setzen wollen dass Er alle zehen Jahre vor hochgedacht dieselbe sich stellen oder stellen lassen solle.

Nr. 571.

1735. 20. Mai.

Staatsprotocoll II 58.

Auf beschechenen Anzug, das das Münzwerk in vnbruchbahrem stand (sei); haben V. g. H. vñd Obern erkennt, dass I. g. Herr Alt-Schultheiss dasselbe erbeseren, ein Inventarium des befindlichen Werckzeugs ziehen, die Präg putzen, vñd beyseits leggen lassen vñd so was abgienge, den Herrn Krauwer constituieren solle.

Nr. 572.

1735. 3. August.

Ratsbuch XCVII 456 b.

Auf (den) von Hr. Alt Schultheiss beschelme anzug, dass der grosse Prägstock in V. g. g. H. und Obern Müntz nit haltbahr (sei), haben V. g. g. H. vñd Obern Es dem Hr. Alt Schultheiss vñd herr Bauhern überlassen das nöthige Einschen hierin zu thun; damit benanntder Prägstockh in daurhaft brauchbahren standt möge gesetzl werden.

Nr. 573.

1737. 12 August.

Ratsbuch XCVIII 433 a.

Wegen dess annoch mit arrest belegten Hr. Frantz Carl Krauers allhiesigen burgers vñd gewesenen Müntz-M^r zu Obwalden, haben V. g. g. H. vñd Obern nach verhörtem

bericht des Hr. Rhats-Richtern Erkhent, das er Hr. Krauer von wegen, das er wider so Ernstlichen Verbots immerfort gemüntzet vnd darüberhin schon eine geraume zeit in Unser Bothmässigkeit sich erfrechet aller gattung grober silber Sorten gegen seine geringhaltigen Müntzen aufzuwecheln; Mit seinem selbst Eignem anerbieten solle gestraft vnd hiemit verbunden seyn alljährlich für 1500 hiesiger gl. obwaldner halbe batzen aus hiesigem seckell- und Saltz Amt gegen Erlegung gleicher Summen dafür von groben gold- oder silber Sorten auswechle; Mitthin vnd zu folge dessen solle Hr. Ratsrichter ihme zu sich beruffen, ihme disere Er-Kandtniss öffnen mit zu thun, wie dass zur sicherheit vmb das dise Minderhaltigen halbe batzen nicht widerumb ins Land geworfen, (solle) V. g. g. H. vnd Obern befehl seyn, dass Er Hr. Krauer, die alljährlich von obgedacht zwei ämtern Ein wechslende obwaldner halbe batzen Ebenfalls seinem anerbieten vnd versprechen gemäss, in tigel werffen vnd verschmelzen solle; Er solle sich auch dato bei Hr. Rhats-Richter Erklären, aber sothane 1500 gl. halbe Batzen in hier oder anderwärts in tigel werfen wolle? welches dan in hier vnder hochhoberkeit. Obsicht beschehen, von aussen haro aber durch authentischen schein Erfolget zu seyn, Einlangen solle. Es verbinden V. g. g. H. vnd Obern ihme Hr. Krauer, dass Er Zue sicherheit mehr ermelter diser Auswechslung in hier genugsame Bürgschaft stelle vnd dann aus beschehen anobung des arrests Entlassen seyn solle. Anbey haben hochgedacht V. g. g. H. vnd Obern Erkennt, das so wohl dem Hr. Krauer als Hr. Gebhard Dub bei Verlust ihrer Burgerrechte vnd Verbandisirung, die auswechslung der groben Gold- und Silber Sorten in vuserem Gebieth vnder was vorstands auch immer wäre, es seye durch sie selbst oder ihre Vnderhändler durch Hr. Rhats-Richter allen Ernstes für allemahl vndersagt werden solle.

Nr. 574.

1737. 12. August. Staatsprotocoll II 130.

Auf beschehenen Anzug, wie dass dermahlen zimlich wenig Ducaten von allhiesigem Prääg annoch vorhanden seyen, haben U. G. Herren und Oberen erkeant, Es solle Ihro Gnaden Herr alt-Schultheiss und Sekel-Meister überlassen seyn, von denen in handen habenden Lingots so vil dergleichen Ducaten schlagen zu lassen, alss Ihnen guthgedunken werde.

Nr. 575.

1738. 12 Juli. Staatsprotocoll II 462—463.

(Auszug) 2. Der Seckelmeister fragt an, wie viele Ducaten er aus dem vorhandenen Emmengolde soll prägen lassen. Es wird ihm diess überlassen mit dem Zusatze « dannoch aber anderst nicht, als dass die Ducaten fein, ohne Zusatz gepräget werden sollen ».

Nr. 576.

1739. 24. August. Rechnungsbuch Nr. 29.

Es werden 41 Einfache Ducaten im Werthé von je 5 gl. 10 ½ ausgeprägt Münzmeisterlohn per 1 Stück beträgt 5 ½.

Nr. 577.

1739. 11. Septemb. Staatsprotocoll II 217.

Da Herr Seckelmeister Jacob Franz Anton Schwitzer angebracht, dass die Ducaten Präg theils zerbrochen, theils sonsten vnbrauchbahr (seien), haben V. g. H. vnd Obern erkennt, das Herr Seckelmeister einige von vnderschiedlicher Gattung vnd saubere Ducaten-Präg machen lassen solle.

Nr. 578.

1740. 27 Januar.

Staatsprotocoll II 238
und Grossratsprotocoll I 134.

Da in heutiger Rathsversammlung vorgetragen worden, dass der Werkzeug in der Müntz, als Präg-Stöck, durchschnitten, in üölligen abgang vnd fast vnbruchbahr seye; haben V. g. H. vnd Oberrn erkent, dass der Hauptmeister, so zu Appenzell in der Müntz gearbeitet vnd dermahlen zu Rapperschwyl sich aufhaltet, solle herbeschickt werden, auf das Er in beysein des Ehrenausschusses des Bauw-Amptss den Augenschein selbst einnehmen vnd für die erforderliche Reparation des vmbkostens einen überschlag machen möge, welches alsdann widerumb an vnseren g. g. H. vnd Oberrn vmb fernere Verordnung zu thun, gebracht werden solle.

Nr. 579.

1741. 24. April.

Staatsprotocoll II 296.

Vor Rath. Herr Seckelmeister hat in heutiger Rathsversammlung einige Riss von Ducaten vnd Medaille-Präg von Hrn. Thiebaud, Prägschneideren zu St. Gallen aufgelegt vnd die frag gestellet, was gattungs Präg V. g. H. vnd Oberrn verfertigen lassen wollen, mithin ob nicht thundlich sein wurde, ersagten Hrn. Thiebaud, damit man den Accord mit Ihme selbst machen könnte, herzuberoofen. Worüberhin V. g. Hrn vnd Oberrn nach vernommenen vor- vnd anbringen vnd verlesend verhörter erkantnuss von dem 11ten 7bris (September) 1730 das nöthige anzuschaffen, vnd zu verordnen dem Ehren-Ausschuss des Bauw-Amptss überlassen.

Nr. 580.

1741. 14. Juli.

fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Wir der Praesident und Assessoren der Müntz-Com-

mission der Statt Lucern vrkunden mániglichen hiermit, dass der Johan Geörg Stitzinger, gebürtig von Langenargen Montfortischer Herrschaft, seiner Profession ein Windenmacher vns in allhiesiger Müntz ein guothen vnd wohl Prägstock, sampt anderen wohl gemachten Werken; als einem grossen vnd kleinen durchschmitt, einer Goldsträcki und einem Crantz-Werk gelifferet von welchen Werken wir alles Vergnúgen haben vnd desswegen auf sein, des Stitzingers Ehrenpietigst gestellte Bitt keineswegs ab sein wollen Ihme dise attestation sich derselben wo Ihme dienstlich oder nöthig fallen möchte, Bedienen zu können, mit dem grösseren Cantzley Insigill verwaret zu stellen lassen. Cantzley der Stadt Lucern.

Nr. 581.

1743. 17. Juli.

Staatsprotocoll II 444.

Auf von Herrn Seckelmeister Schwyzer beschehenen Anzug, vnd gestellte Frag, ob V. g. g. Hhrrn. vnd Obern Ihme erlauben wollen einiges Gold aus den neuen prägen zu schlagen; haben hochernant dieselbe erkennt, das Herr Seckelmeister aus demjenigen Gold, so Er an Lingots habe, wohl gold schlagen, vnd die neue präg hier zu gebrauchen; das geschlagene gold aber nit hinweg geben möge, sondern aufbehalten solle.

Nr. 582.

1744. 28. November.

Staatsprotocoll II 495.

Vor Rhat. Auff von Herrn Seckelmeister beschehenen anzug, wie das Er noch olngefähr 300 gld. veruffenez gelt habe, und weithers nichts daraus zu ziehen wüsse; es wäre denn, dass V. g. g. Hhr zu erlauben belieben möchte; das er solches gelt verschmeltzen vnd daraus von Herrn Krauern etwan halbe batzen, schilling vnd fünf bätzler auf dem schlag von Zürich machen lassen dörfte, haben V. g. g. Hrn. vnd Obern hierin

gewilliget vnd Ihme Hr. Seckelmeister lediglich überlassen, eine solche prob durch ermelt Herrn Krauer, wie angezogen, fůrgehen zu lassen vnd also das verruffene Gelt zu nutzen zu ziehen.

Nr. 583.

1751. 30. Juli.

Staatsprotocoll III 230.

In heutiger Rhats-versammlung habenn V. g. g. Ihr gueth befunden, das zu erhaltung Ihrer Můntz fůr einige Tausent gulden, fůnf bätzler oder sonstige scheidmůntzen gepręget vnd demnach in den wasserthurn verlegt werden sollen, um das man auch allfůhlig mit můntz versehen seye; worůber aber seiner zeit das mehrere und eigentlichere zu verordnen seyn werde.

Nr. 584.

1757. 13. Mai.

Fasc. Můntzwesen v. 1758—1773.

Anlásslich der Aufnahme des Inventariums wird von der Můntzcommission folgende Pręgstůcke als unbrauchbar angegeben :

1. es gehet ab; dass 5 ȳ, 5 Bätzler 14 Bätzler $\frac{1}{2}$ Thalerpręg.
2. Weilen die Pręg mit der Jahrzahl (versehen sind), sind solche nicht mehr gut.
3. Wenn man můntzen will, můssen neue Pręg verfertigt werden.
4. Muss der entschluss gehen, was fůr Sorten (man pręgen will)
5. Die Strecke im grossen und kleinen Wasser ist unbrauchbar.
6. Ermangelt die Probier-Wag samt zugehůrd.
7. Die Pręg sollen eingesalbet werden, sonst wurde des Rost selbe verderben.

(Es sind vorhanden :)

3 Präg schilling v. 1742

2 paar Walzenpräg eins à 4 $\frac{1}{2}$ eins à $\frac{1}{2}$ Bz.

$\frac{1}{2}$ Bz. Präg v. 1742 u. 1743

5 Bz. Präg v. 1744

4 Bätzlerpräg v. 1744

$\frac{1}{4}$ Thalerpräg v. 1744

Alts præmie Präg Nr. 4

Buxenpräg zu Præmien (Unbekannt)

Dito 40 fache Dukaten

Dito 20 fache Dukaten

Dito 4 Thaler Präg mit Leodigar und Mauriz (Das sind Medaillen die a. 1699—1702 geschlagen wurden.)

Dito mit der Stadt und Wildenmann. (Selbe wurden von 1745 an ausgegeben ; es sind auch Medaillen).

4 Hoffgeissen Præmienpräg à 30 $\frac{1}{2}$. (Ein Hofgeiss ist ein Hofschüler, d. h. ein Schüler aus der Stiftschule im Hof.)

3. Schlagstempel.

1 Probier Wag samt zugehör.

Nr. 585.

1757. 14. Mai.

Staatsprotocoll III 456.

Nach deme V. g. g. H. und Oberen von der Ehren-Commission des Müntzwesens die gezimmente Relation vernommen, so haben hochdieselben in erwegung gezogen, dass theils müsse zugewartheet werden in ansehung der Badischen Conferenz, umb zu sehen ob etwan ein verein mit den löb. ständen bewürket werden möge, theils aber die Müntzstatt in zerrüttung sich befindet; der ankouf des silbers in hochem werth gestigen, folgsam mit schaden müsste gemüntzet werden, in absieht dessen den beruffenen Hrn Dub bis auf fernere resolution entlassen worden, und geordnet, dass Er durchaus solle gastfrey gehalten werden.

Nr. 586.

1758. 24. April.

Staatsprotocoll IV 40.

Ihro gnaden Hr. Altschultheiss und seckel-Meister hatt in anzug gebracht, dass Er schier (fast) keine 20 und fünffachte Ducaten mehr habe, ob M. g. g. Hrn. und Obere bewilligen wollen, dass auss dem hinder ihme Ligende Emmengold der gleichen Ducaten möchten geschlagen werden; Haben V. g. g. Hr. und Oberen ein solches genemmet und Hr. seckelMeister überlassen (solche schlagen zu lassen).

Nr. 587.

1759. 13 Mai.

Rechnungsbuch Nr. 30.

(Seckelamtsrechnung.) Dem Prägstecher von Zürich, ein präg zu stecken accordiert und demselben bezalt 4 gl. 15 ß.

Nr. 588.

1762. 3. u. 9. Nov.

Rechnungsbuch Nr. 33.

Aus 38 Loth oder 165 Cronen Emmengold 129 Ducaten geprägt. Prägerlohn für 1 Stück 10 ß.

Nr. 589.

1762. 3. Nov.

Rechnungsbuch Nr. 33.

Dem Junker Rhatschrbr. Meyer die von M. g. g. Hr. und Obern, Räth und Hundert verordnete recognition an vier goldstückhen Jedes zu 30 Ducaten gerechnet, Unter dem grossen Ducatenpräg geschlagen jede angeschlagen für 5 gl. 15 ß.

Nr. 590.

1768. 30. Juli.

Rechnungsbuch Nr. 33.

Für 188 Ducaten; jedes Stück im Werthe von 5 gl. 10 ß, 10 ß Prägerlohn pro Stück.

Nr. 591.

1770. 2. Septemb. Rechnungsbuch Nr. 33.

Es wurden 88 Ducaten à 5 gl. 10 $\frac{1}{2}$ ausgeprägt Prägerlohn wie oben.

Nr. 592.

1772. 12. März. Rechnungsbuch Nr. 33.

Für vier zwanzigfache Ducaten, das Stück im Werthe von 105 gl. Prägekosten 22 gl. 10 $\frac{1}{2}$.

Die 4 20fachen Ducaten kommen je zwei an Hr. Baron von Reding Landschreiber zu Frauenfeld und Hr. Baron von Ryplin, laut Beschluss U. g. g. Hr. vom 8. Februar 1772 wegen erlittenen Schaden durch die Feuersbrunst in Frauenfeld.

Nr. 593.

1773. 25 Juni. Rechnungsbuch Nr. 33.

Für einen zwölfwachen Ducaten, im Werthe von 63 gl., 3 gl. Prägerlohn oder 10 $\frac{1}{2}$ pro Ducaten.

Derselbe erhielt Jkr. Ehrengesandter Krus.

Nr. 594.

1773. 7. Dezember. Rechnungsbuch Nr. 33.

Für zwei zwanzigfache Ducaten im Werthe von 210 gl. Prägerlohn und Kosten 11 gl.

Selbe erhielt Hr. Schlossvogt Rüttimann zu Wikon wegen Gastfreyhaltung des päbst. Nuntius bei seiner Abreise nach Spanien.

Nr. 595.

1774. 3. September. Rechnungsbuch Nr. 33.

An 1960 Mark neugeprägten Rappen im Werte von 2152 gl. 18 $\frac{1}{2}$ 4a.

An 477 Mark neugeprägten Angster im Werte von 509 gl. 22 β 3 a.

Für die geprägte Mark erhielten « Die Kaiser aus Zug » 25 β . Prägeloohn.

Rechnet man den Gulden zu 40 β und den Schilling zu 3 Rappen den Rappen zu 2 Angster so erhält man aus

2152 gl. 18 β 4 a	258,296 Stück Rappen
509 » 22 β 3 a	422,295 » Angster

Nr. 596.

1775. 21. Juli.

Rechnungsbuch Nr. 33.

An 1405 $\frac{1}{2}$ Mark Rappen im Werthe von 1762 gl. 36 β 4 a oder 214,550 Stück. Dafür wurde pro Mark 25 β bezahlt.

An 394 Mark Angster im Werthe von 426 gl. 2 a oder 101,242 Stück. Dafür würde pro Mark 30 β bezahlt.

Nr. 597.

1775. 21. Juli.

Rechnungsbuch Nr. 33.

Dem Hr. Struxbacher für ein paar Rappenpräg 7 gl. 20 β .
dito für ein paar Rappenpräg und ein halbes 10 gl. 20 β .

Nr. 598.

1776. 1. August.

Rechnungsbuch Nr. 33.

An 989 Mark Rappen oder 149,946 St.
Prägeloohn ist gleich wie oben.

Nr. 599.

1777. 19. August.

Rechnungsbuch Nr. 33.

An 347 $\frac{1}{2}$ Ducaten à 5 gl. 10 β
Prägerloohn pro Stück 9 β a. 83 gl.

Nr. 600.

1778. 19. Dezember. Rechnungsbuch Nr. 33.

Es wurden 57 Stück Ducaten geprägt im Werthe von
5 gl. 15 ζ pro Stück Prägelohn per 1 Stück 10 ζ .
Auslagen für Kohlen etc. 25 ζ

Nr. 601.

1779. 2. Mai. Rechnungsbuch Nr. 33.

An 935 Mark Rappen oder 141,185 Stück Prägerlohn
gleich früher.

Nr. 602.

1782. 16. Juli. Rechnungsbuch Nr. 34.

Dem Unterschribr zu Handen des Obervogts auf Gries-
enberg eine 5 fache Lucerner Ducaten wegen Hr. Wey-
bischof.

Nr. 603.

1782. 6. August. Rechnungsbuch Nr. 34.

An 811 Ducaten Prägerlohn 10 ζ pro Stück.

Nr. 604.

1783. 30. October. Rechnungsbuch Nr. 34.

An 903 $\frac{1}{2}$ Mark Rappen oder 136,429 Stück Prägerlohn
30 Schilling pro Mark.

Nr. 605.

1784. 28. Februar. Rechnungsbuch Nr. 34.

Dem Hr. Major Frossard Laut Erkenntniß ein Denk-
pfening von einer 6 fachen Luzerner ducaten wegen der
in hier producierten Aerostatischen Maschine.

Nr. 606.

1784. 19. April. Staatsprotocoll V 507.

Da anheut Till. Hr Bau-Herr Dürler V. g. g. Hr und

Obern den gezeimenden Bericht abgestattet, wass gestalten dass presthafte Müller-Hauss nächst an der Spreuer-Brugg laut hohem Befehl nun mehro auf den Boden hinunter geschlissen seye, desswegen aber ein unschaubarer Grund-Winkel alda sich erzeige, und deshalben das Münz-Gebäu zur Zierde der Stadt und zu mehrer Bequemlichkeit der Münz-Arbeit laut aufgelegtem Grund-Riss mit wenigen Kōsten könnte vergrösseret werden, etc.; Haben hochgedachte U. g. g. Hrn. u. Obern dem Hrn. Bau-Herren ledig und gāntzlichen überlassen und aufgetragen, dem vorgewiesenen Grundriss bewerkstelligen zu lassen.

Nr. 607.

1785. 30. August.

Rechnungsbuch Nr. 34.

An 38 $\frac{1}{2}$ Ducaten à 5 gl. 10 β

Dem Wardin Studer l. C? (laut Conto) für die Prägung einiger Ducaten oder Sempacherpfening 13 gl. 10 β (Ich glaube, es handle sich um verschiedene Goldsorten da gewöhnlich der Münzerlohn 10 β beträgt was aber mehr Stücke aus machen würde; leider ist die Detaillerechnung verloren gegangen. Der Verfasser.)

Nr. 608.

1786. 20. October.

Staatsprotocoll VI 23.

Auf anheüt beschechenen Anzug des Tit. Hrn. Seckel-Meisters Josef Ludwig Casimir Krus haben U. g. g. Hr. und Obern Ihme willfahret ein nothwendiges quantum Rappen schlagen lassen und dass darzu benöthigte Kupfer auss dem Zeughauss nehmen und dahin verwenden zu dörfen.

1787, d. 22. März wurden für 626 gl. 1 angst Rappen abgeliefert oder 75,120 $\frac{1}{2}$ Stück. (Rechnungsbuch Nr. 34.)

Nr. 609.

1787. 14. Juni. Rechnungsbuch Nr. 34.

Dem Hr. Wardin Studer für Arbeit wegen Prägung von 45 Doppelten Dukaten das Stück à 10 ƒ.

Nr. 610.

1788. 21. Januar. Staatsprotocoll VI 59.

Gleichlautende Bewilligung zum Schlagen von Rappen und Augster wie oben.

1788. 5. Juli wurden für 862 gl. 11 ƒ 2 a Rappen abgeliefert oder 103,474 Stück. (Rechnungsbuch Nr. 34.)

Nr. 611.

1789. 2. Septemb. Staatsprotocoll VI 410.

Gleichlautende Bewilligung zum Schlagen von Rappen und Augster wie in oben.

1790. 26. Februar wurden für 887 gl. 30 ƒ 4 a Rappen abgeliefert oder 106,541. (Rechnungsbuch Nr. 34.)

Nr. 612.

1791. 26. März. Staatsprotocoll VI 410 und fasc. Münzwesens v. 1774—1798.

Anhent haben U. g. g. Hr. und Obere erkennt neue Rappen und Augster schlagen zu lassen.

1791. 8. Septemb. wurden für 956 gl. 12 ƒ Rappen und Augster abgeliefert. (Es ist aber unmöglich die Stückzahl auszurechnen.) (Rechnungsbuch Nr. 34.)

Nr. 613.

1791. 8. September. Rechnungsbuch Nr. 34.

Für 2 vierfache Ducaten Prägerlohn an Wardin Studer
2 gl.

Nr. 614.

1792. 10. August. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Vor U. g. g. Hr. und Oberrn Schultheiss und Rath der Stadt Luzern.

Nachdem an heüt U. g. g. Hr und Obere einen geheimen Anzug ablesend Vernommen und Hoch denselben Vorgestellt wurde, wie bekamtermassen das Seeckelamt mit ausserordentlichen Ausgaben beschwert seye also zwar, dass selbe ohne ausserordentlichen succurs nicht lang bestritten werden könnten; desswegen us der weisen überlegung U. g. g. Hr und Oberrn anheim gestellt werde, ob es nicht allerdings zuträglich seyn könnte, wen von den im Wasser-Thurm befindlichen alten und nicht mehr kursirenden Silber-Sorten ein gewisses quantum Vermünzet wurde; wodurch U. g. g. Hr und Obere den doppelten Vortheil beziehen wurden, so zwar, dass der auss dem Münzschlag fliessende profit den ausgaben für einige Zeit die waage halten, und todtes Geld in umlauf gebracht würde; — als haben hochernannt U. g. g. Hr und Obere nach denen Verschiedenen Reflexionen hierüber gemacht wurden, sich desswegen entschlossen einer hochverordneten Münz-Commission aufzutragen, sich zu versämlen, über gemelten geheimen Anzug ein Gutachten schriftlich abzufassen und selbes U. g. g. Hr. und Oberrn zu hoher Genehmigung und Ratification aufzulegen.

F. H. Schnider von Wartensee
Staatsunterschrbr.

(Am 11. August versammelt sich die Münzcommission und zählt in ihrem Gutachten die Vorteile und Nachteile des Münzens auf ohne entscheidend einzugreifen.)

Nr. 615.

1792. 31. Octob. Fasc. Münzwesen von 1774—1798.

Vor M. g. g. Hr. einer Hochverordn. Münzcomission

Da sich anheut vor M. g. g. Hr. einer Münz-Commission allhiesige 2 Bürger; als Hr. Antoni Schürmann und Hr. Carl Bucheli gestellt, die gesinnet sind, zufolge Hoher Willensmeinung U. g. g. H. und Obern Räth und Hundert die vorhabende Münzarbeit zu verfertigen; so haben Hochdieselbe einem jeden 10 Stück Burgund- u. Brabanter Philipp, die an Gewicht 1 Mark 4 Loth 3 quintl. und 6 grau halten, aber zu 5 Schillingen-Stück, jedoch ohne Remedi und zwar auf den Berner und Solothurner Fuss legirt und vermünzt, und die Prob dantethin Freytag den 19. Wintermonat (November) vor M. g. g. Hr. Münz-Commission vorgelegt werden sollen.

vice Unterschrb. L. Traber
Canzleischrb.

Nr. 616.

1792, 28. Decemb.

Rechnungsbuch Nr. 34.

Dem Graveur bruppacher für zwei fünf Bätzler Präg-
stöck 52 gl. 20 ß.

Nr. 617.

1793, 14. Januar.

Grossratsprotocoll II 401.

Nachdem in heütiger grossen Rath-Versammlung U. g. g. Hr. und Obern, Räth und Hundert sich einmüthig entschlossen Verschiedene im Wasser-Thurm liegende alte ungangbare Silber-Sorten in gangbare Silber-Münzen umprägen zu lassen; als Haben Hochselbige desswegen ihren getreuen lieben Burger Carl Bucheli als Müntzmeister grossgünstig zu ernansen geruhet.

Nr. 618.

1793, 5. Februar.

Rechnungsbuch Nr. 34.

Für zwei zehen Bätzler Prägstöck

74 gl.

1793. 15. Juli.

Grossratsprotocoll II 411.

Nachdem anheut U. g. g. Hr. und Oberen, Rätth und Hundert den von Hr. Karl Bucheli alhiesiger Burger und oberkeitlich gesetzten Müntzmeister aufgelegten plan, namlich 10- und 5 Bätzler 40- und 5 schilliger, auch halbe Batzen und schilling zu schlagen, ablesend verhört und den umstendlichen Bericht von der Hochverordneten Müntz-Commission darüber auch vernommen, — als Haben Hochernant U. g. g. H. und Obere, Rätth und Hundert gemelten plan durchauss genehmigt und die darin enthaltene prob für ohngefähr 2000 gl. zu machen erkennt; Ihrem getreuen lieben Mitrath und Salz-Herren Jost Bernard Mohr aber aufgetragen bey allen Müntz-operationen gegenwärtig zu seyn und von Zeit zu Zeit der Müntz-Comission den Bericht über die beschehenen Müntzoperationen abzustatten.

1793. 11. Februar.

Fasc. Müntzwesen von 1774—1798.

Plan über die Verfertigung der Neuen Münzen.

Gleich wie in allen Müntzstätten wird auch in hiesiger der ankaufspreis des feinen Silbers zur grundlage angenommen, dahero fusset sich ends unterzogener Müntzmeister auf den preis, wie die Mark fein Silber a 1785 d. 30^{ten} Octob. in denen Frantzösischen Müntzstätten bezahlt worden, nämlich 26 gl. 29 $\frac{1}{2}$ 2 Häller.

Danne wird er sich in allen Müntzoperationen der Frantzösischen oder sogenannten Markgewicht, so wie die Löb. Stand Bern und Solothurn, bedienen.

Ferners wird Ihn obligen nach dem willen M. g. g. Hr. und Obere, Rätth und Hundert 10 und 5 Bätzler; 10 und 5 schillingerstück wie auch Halbe Batzen und schilling wie folget schlagen.

10 Bazenstück

Die feine Mark soll ausgemünzet werden um	28 gl. 44 ζ	
Die rohe Mark soll 31 $\frac{1}{2}$ stück tragen und in cours gebracht werden	23 . 25 .	
Die Mark soll fein halten 10 denier oder 13 Lod 5 $\frac{1}{3}$ pfening so abwirft	22 . 40 . 41 $\frac{23}{24}$ häller	
das Kupfer, das $\frac{1}{4}$ à 27 ζ gerechnet beträgt	— . 4 ζ 9 häller	
Summa	22 gl. 12 ζ 8 $\frac{23}{24}$ häller	
Hiermit ein profit für die Münz auf die Mark	4 . 12 ζ 4 $\frac{1}{24}$.	

(N.B. Hier, ebenso wie in der Folge ist kein Schlaggeld für den Münzmeister angerechnet.)

5 Batzenstück.

Die feine Mark wird ausgemünzet um	28 gl. 20 ζ .	—
Die rohe Mark soll 57 stück tragen und in cours gebracht werden	21 . 45 .	—
Die Mark soll fein halten 9 deniers oder 42 Lod beträgt somit das Silber	20 . 4 . 10 $\frac{1}{2}$ häller	
das dazu erforderliche kupfer beträgt	3 .	
Summa	20 . 4 . 10 $\frac{1}{2}$.	
Hiermit für die Münz profit auf die Mark	4 . 40 . 1 $\frac{1}{2}$.	

10. Schillingstück

Die feine Mark soll ausgemünzet werden um	28 gl. 20 ζ
---	-------------------

und die rohe Mark 85 $\frac{1}{2}$ tragen und in cours gebracht werden um	21 . 15 $\frac{1}{2}$
Die Mark soll fein halten 9 deniers oder 12 lod so betragen (das Silber)	20 . 4 . 10 $\frac{1}{2}$ h.
das dazu erforderliche kupfer	3 .
Summa	20 . 4 . 10 $\frac{1}{2}$ h.
Hiemit für die Münz profit auf d. Mark	4 . 10 . 1 $\frac{1}{2}$ h.

5. Schillingstück.

werden wie die 10 schillingstück ausgemünzet ausge-
nommen das ein rohe Mark 171 stück trägt.

$\frac{1}{2}$ Bazenstück

Soll die feine Mark ausgemünzet wer- den um	34 gl. 26 $\frac{1}{2}$ 8 h.
und die rohe Mark tragen 130 stück und in cours gebracht werden	4 gl. 35 $\frac{1}{2}$ —
die Mark soll fein Halten 2 Lod 1 quint beträgt am Silber	3 gl. 30 $\frac{1}{2}$ 4 $\frac{7}{32}$ h.
das dazu gehörige kupfer	— . 40 $\frac{1}{2}$ 3 $\frac{3}{4}$ h.
Summa	4 . — 7 $\frac{31}{32}$ h.
Hiemit für die Münz profit auf die Mark	34 $\frac{1}{2}$ 4 $\frac{1}{32}$ h.

Schillingstück

Solle die feine Mark ausgemünzet wer- den um	36 gl. 30 $\frac{1}{2}$
und die rohe tragen 183 $\frac{9}{12}$ stück tragen und in cours gebracht werden um	4 gl. 23 $\frac{1}{2}$ 9 h.
Die Mark soll 2 Lod fein halten so betragen	3 gl. 13 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{3}{4}$ h.
das dazu erforderliche kupfer	10 $\frac{1}{2}$ 6 h.
Summa	3 gl. 24 $\frac{1}{2}$ 1 $\frac{3}{4}$ h.
Hiemit für die Müntz profit	39 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{1}{4}$ h.

Wenn nun U. g. g. Hr und Oberen, Rath und Hundert den vorgeschlagenen Münzfuss, der mit demjenigen der Lob. Ständen Bern und Solothurn übereinstimt, belieben und als gesetzmässig anerkennen sollten, wird endes unterzeichneter sich alle schuldige mühe geben seine diesfällige pflicht auf das gewissenhaftigste zu erfüllen. Doch soll er seinen g. g. Hr und Oberen Räch und Hundert ehrenpietigst eröffnen, das in allen Münzstätten ein von höchster behörde beliebig zu bestimmendes und zu ihrem vortheil fallendes remedium in Korn und Schrot zur sicherheit des Münzmeisters gestattet wird, so zwar das wenn die Münzen sich nicht darunter erfinden, selbe währschaft und gesezmässig in umlauf gebracht und d. Münzstr. nicht zur last gerechnet werden können.

Sollten die g. g. Hr. und Obern Ihme die gleiche gnad güttigst erweisen und sofort für kleine in die länge und zu allen Zeiten ohngeacht aller angewandten genauigkeit, fast unansbleibliche fähler schützen wollen, so glaubt er ohnmassgeblich, das ein remedium von 2 quint auf die Mark für Korn und Schrot hinreichend seyn dürfte um so mehr, da ihm dann gestattet würde, selbes im Korn oder im Schrot oder in Korn und Schrot zugleich nach beschaffenheit der vorkömenden umständen zu benutzen.

Schlüsslichen wegen seiner besoldung wird er beforderst eine prob von 2000 gl. machen die diesfälligen kösten und zeitaufwand genau ist in schrift verfassen seinen g. g. Hr. und Obern ehrerpietigst vorlegen und dann gewärtigen, was hoch dieselbe glauben, das Ihme für sein Salarium geschöpft werden könne. Übrigens wird er sich nach besten seinen kräften bestreben das Obrigkeitliche Interesse zu befördern und sich des schon gnädigst bezeigten wohlwollens auch in Zukunft würdig zu machen.

Untertänigst gehorsamster diener und Bürger
C. Bucheli.

Nr. 621.

1793. 26. März. Rechnungsbuch Nr. 34.

Für 2 Paar 10 Schillinger und 2 paar 5 Schillinger Präg
zu gravieren 99 gl.

Nr. 622.

1793. 20. Septemb. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Rechnung über die Fabrikation der ersten 10 Schilling-
stücke vom 19. August bis 20. September 1793.

(Auszug) Die Mark 10 Schilling hält fein 11 Loth
15 pfen franz. gewicht, und gehen 85 $\frac{1}{2}$ Stück auf die
rauhe Mark.

Abgeliefert wurden 200 M. 11 $\frac{1}{16}$ Loth oder 17178 Stück.

1793. 22. November. Rechnung über die vermünzten
5 Bätzler vom 25. Septemb. bis 22. November.

Die feine Mark Silber franz. Gew. wurde zu 26 gl.
29 β . 2 Hlr. angeschlagen. Das Kupfer per 4 $\frac{2}{6}$ zu 30 β
franz. Gewicht auf französische Mark reduciert 13 β
10 $\frac{66}{69}$ hlr.

Die Tigelprobe zeigt 12 Lod fein

Abgeliefert wurden 567 M. 14 Lod 3 den. oder 32451
Stück

Der Müntzmeister erhält pro Mark gemünzte 5 Bätzler
10 Schilling oder 441 gl. 39 β .

Nr. 623.

1794. 26. Februar. Rechnungsbuch Nr. 34.

An 144 Ducaten, durch Müntzmeister Bucheli geprägt
à 5 β pro Stück, im Werthe von 5 gl 10 β per Stück.

Nr. 624.

1794. 12. u. 21. März. Grossratsprotocoll II 424.

Plan über die Vermünzung der schilling.

Nachdem neuen Münzfuss hohen Standes Bern wovon die proportion zwischen den neuen Bern Halb-Batzen und den Kreuzern genommen worden (ist).

1. Bey den Schilling sollte die rohe Mark tragen 177 $\frac{1}{2}$; wurden in Cours gebracht auf 4 gl. 17 $\frac{1}{2}$ 6 Hlr.

2. Sollte die Mark fein halten 1 den. 2 $\frac{2}{3}$ grän franz. gew. oder nach dem teütschen 1 Lod 8 $\frac{2}{3}$ gran betragen.

Nach dieser neuen Vermünzung wurde die feine Mark Silber aus 4917 Stück bestehen oder auf 47 gl. 37 $\frac{1}{2}$ kommen.

Nr. 625.

1794. 4. April.

Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Schlussrechnung.

vom 29. April bis 20. Septemb. 1793 abgeliefert

an 10 Schillingen	4294 gl.	20 $\frac{1}{2}$	17178 Stück
den 20. Nov. an 5 Bätzlern	42169 .	5 .	32451 .
1794 am 21. Jan. an 10 »	45317 .	10 .	20425 .
am 17. März an 5 Schillingen	7152 .	25 .	41420 .
am 4. April an 5 Batzen	4837 .	20 .	42900 .
	43771 .		154,374 Stück

Der Münzmeister erhielt für obige 154,374 Stück im Gewichte von 1973 Mark 12 Loth 15 pfen. 493 gl. 19 $\frac{1}{2}$ 4 a.

Nr. 626.

1794. 26. Nov.

Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Vor M. g. g. Hr. einer Hochverordneten Münz-Kammer Auf den gethanen Anzug von titl. Jkr. Münzdirector Mohr in Rücksicht des theüren Ankaufs des Silbers haben M. g. g. Hr. Hochweleche von der höchsten Gewalt den Auftrag erhalten, nach deni berner und Solothurner fuss münzen zu lassen; an heüt verordnet, dass nach diesem Verhältniss, da seither auch einige Abänderungen

in dasiger Münzstätten laut brief von titl. Hr. Münzdirector Zeltner d. d. v. 10. Nov. lezthin vorgegangen, in Zukunft auf die Mark nicht mehr dann 58 fünf Batzler und 32 zehen Batzler genohmen werden sollen, wesnahe diese Verordnung dem Hr. Münzmstr. per Recessum zugestellt worden (ist) Leodigar Traber Canzlist
(der) Münz-Kammer Secretarius.

Nr. 627.

1795. 12. Mai. Fasc. Münzwesen von 1774—1798.

Münzrechnung über die Prägung der Halb-Batzen vom 6. April bis 12. Mai.

Sie sollen halten 1 den. 8 grän fein Silber.

auf die rohe Mark sollen 125 Stück gehen

Die Tigelprobe zeigt 1 den. 7 $\frac{1}{2}$ grän fein Silber

Abgeliefert wurden 263 Mark 3 $\frac{1}{4}$ Lod. oder 32931 Stück.

Der Münzmeisterlohn beträgt 10 β pro Mark oder 65 gl.
31 β 5 a.

Rechnung über die Vermünzung vom 1. Juli bis 26. Juli 1796.

Die Halbbatzen sollen wie oben 1 den 8 grän fein sein und 125 Stück auf die rohe Mark gehen.

Die Tigelprobe zeigte 1 den. 7 $\frac{1}{4}$ grän

Abgeliefert wurden 251 M. 15 Lod oder. 31492 Stück

Des Münzmeisters Lohn beträgt 10 β pro Mark od. 62 gl.
39 β 2 a.

Nr. 628.

1796. 12. August. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Rechnung über die Prägung von 20 Batzlern vom 28. Juli bis 12. August.

Sie sollen fein halten 10 den. und 16 Stück auf die rohe Mark gehen.

Die Tigelprobe zeigt 9 denier 23 grän.

Abgeliefert wurden 237 Mark 5 Lod 5 den. oder
3797 $\frac{5}{16}$ Stück

Der Münzmeister erhält pro Mark 40 β od. 59 gl. 12 β 3 a.

Nr. 629.

1796. 26. Juni.

Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Rechnung über die Prägung der Rappen vom 6. Juni
bis 28. Juni.

Abgeliefert wurden 225 M. 8 Loth 4 den.

Der Münzmeister erhielt pro M. 40 β od. 56 gl. 15 β .

1796. 3. Octob.

Rechnung über die Prägung der Rappen vom 19. Juli
bis 3. Octob. 1796.

Abgelieferte Rappen 290 Mark 13 Loth 12 den.

Des Münzmeisters Lohn beträgt 72 gl. 28 β 4 a.

Nr. 630.

1796. 12. October.

Rechnung über die Prägung der Batzen vom 13. August
bis 12. October 1796.

Die Batzen sollen halten 2 den. und auf die rohe Mark
90 Stück gehen.

Abgeliefert wurden 245 M. 4 Loth 4 den. oder 22055
Stück

Der Münzmeister erhielt pro Mark 40 β od. 61 gl.
10 β 3 a.

vom 17. Octob. — 19. Nov.

Die Tigelprobe zeigte 1 denier 23 $\frac{1}{2}$ grün.

Abgeliefert wurden 255 M. 4 den od. 22951 Stück

Der Münzmeister erhielt pro M. 40 β od. 63 gl. 30 β .
Lohn.

Nr. 631.

1796. 2. Juli. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Rechnung über die Prägung der 5 Bätzler v. 13. Mai bis 2. Juli 1796

Die 5 Bätzler sollen halten 9 den. fein Silber und 58 Stück auf die rohe Mark gehen.

Die Tigelprobe zeigte 8 den. 22 $\frac{5}{8}$ grän.

Abgeliefert wurden 268 Mark 3 $\frac{1}{8}$ Loth od. 15569 Stück.

Der Münzmeister erhielt pro Mark 10 β od. 67 gl. 4 β 5 a. Lohn.

Nr. 632.

1796. 2. Nov. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Rechnung über die Prägung der Zehn Bätzler vom 13. Octob. bis 2. Nov. 1796.

Die 10 Bätzler sollen halten 10 den. fein Silber und 32 Stück auf die Mark gehen.

Die Tigelprobe zeigte 10 den. feines Silber

Abgeliefert wurden 313 M. 8 Loth 10 den. oder 10032 $\frac{5}{8}$ Stück.

Der Münzmeister erhielt pro Mark 10 β oder 78 gl. 15 β Lohn.

Nr. 633.

1796. 30. August. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Rechnung über der Prägung der 3 gl. oder 40 Bätzler vom 19. August bis 30. August 1796.

Die 3 gl oder 40 Batzen sollen halten 10 den. 21 gr. feines Silber und 8 $\frac{3}{10}$ Stück auf die rohe Mark gehen.

Die Tigelprobe zeigte durchschnittlich 10 den. 49 $\frac{3}{4}$ grän.

Abgeliefert wurden 201 Mark 1 $\frac{7}{8}$ Loth od. 1608 Stück

Der Münzmeister erhielt 30 gl. 6 β 4 a Lohn oder 6 β pro Mark.

Vom 10. Septemb. bis 25. Septemb. 1796

Tigelprobe wie oben.

Abgeliefert wurden 616 M. 4 Lod 15 den. oder 5113 Stück.

Der Münzmeister erhielt 92 gl. 17 $\frac{1}{2}$ a Lohn od. 6 $\frac{1}{2}$ pro Mark.

Vom 26. Septemb. bis 13. October 1796.

Die Tigelprobe gleich wie oben

Abgeliefert wurden 512 Mark 1 Lod 11 den. oder 4249 $\frac{3}{5}$ Stück

Der Münzmeister erhielt 76 gl. 32 $\frac{1}{2}$ 3 a. oder 6 $\frac{1}{2}$ pro Mark

Vom 7 Dez. bis 19 Dez. 1796.

Die Tigelprobe zeigt 10 den. 20 grän feines Silber

Abgeliefert wurden 145 Mark 11 den. oder 1203 $\frac{1}{2}$ Stück

Der Münzmeister erhielt pro Mark 6 $\frac{1}{2}$ oder 21 gl. 3 $\frac{1}{2}$ Langster.

Nr. 634.

1797. 18. Januar. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Rechnung über die Prägung der 5 Bätzer vom 20. Dezember 1896 bis 18. Januar 1797

Gleiche Feinheit und Stückzahl, wie die von 1796

Die Tigelprobe zeigt durchschnittlich 9 den. $\frac{6}{48}$ gran.

Abgeliefert wurden 270 M. 4 loth 16 pfen od. 15663 $\frac{5}{8}$ Stück

Der Münzmeister erhielt pro Mark 10 $\frac{1}{2}$ od. 67 gl 20 $\frac{1}{2}$ 5 a.

Nr. 635.

1797. 6. März. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Rechnung über die Prägung der Halbbatzen vom 19. Januar bis 6. März 1797

Gleiche Feinheit und Stückzahl, wie die von 1796

Die Tigelprobe zeigt 4 den. 7 $\frac{1}{2}$ grün.

Abgeliefert wurden 247 M. $\frac{11}{16}$ Lod. od. 30882 Stück

Der Lohn des Münzmeisters beträgt 61 gl. 30 β 2 a. od.
10 β pro Mark

Nr. 636.

1797. 19. October. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Rechnung über nachfolgende Sorten vom 6. April bis
19. Octob. 1797

an Schillingen wurden abgeliefert	197 M.	15 Loth	11 den.
an Batzen	432	.	11 Loth
an Duplonen	6	.	3 . 8 .
an 10 Schillingen	245	.	2 . 15 .

Nr. 637.

1797. O. Tagesangabe. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Beilage zu den Münzrechnungen.

Eine Mark ist eingetheilt in 12 deniers

1 denier zu 24 gran französ. Gewicht.

oder Eine Mark ist eingetheilt in 16 Loth

das Loth zu 16 pfening od. denier

1 Pfening in 9 theile deutsches Gewicht.

Zur Silber probe wird 8 mal soviel Bley erfordert, als
frömbdes Metall vom Silber abzutreiben ist.

Nr. 638.

1797. 17. September. Fasc. Münzwesen v. 1774—1798.

Condén für ein parr pregstöck Meinem guötigen
Herren und oberen Münztirecktory (Münzdirector).

17. Herbstm. Ein bar Meye-stöck¹ zu batzen gemacht
und graviert 18 gl.

¹ Obiges Wort ist sehr unleserlich. Wenn das Wort wie oben gelesen ist, richtig ist, so
muss es sich um ein Blumengefäss, wie solche in der Kirche sind, handeln; es kann aber
auch heissen Vaye Stöck d. h. neue Stöck.

Von Herrn Münz-Meister Carlo bucheli mit danck
bezahlt bescheint
Johann Meyer gravor
in sursee

Nr. 639.

1798. O. Tagesangabe. Fasc. Münzwesen v. 1798—1815.

Eidgenössisches Münzgewicht : 1 Mark hält 12 deniers
1 Denier hält 24 gran.
Luzernerisches Münzgewicht : 1 Mark hält 16 Loth
1 Loth hält 16 Pfening.

Nr. 640¹.

1803. 19. October. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Die Finanz und Staatswirtschaftliche Kammer des Kantons Luzern ersucht Hr. David Städeli Rathsherr und Münzdirector in Schwyz um ein Urtheil betreff Einrichtung der Münzstätte. Er antwortet unterm 23. Nov. 1803.

1. Man solle 10 oder 16 Frankenstücke schlagen

2. Keine groben Silbersorten, da man keinen Provit davon habe

3. Man solle Fünfbatzen, Batzen und Halbbatzen schlagen im Gehalte und Stückzahl, des von der Tagsatzung bestimmten Tarifs. (Siehe Repertorium der Abschiede aus dem Jahre 1803—1813.)

4. Rappen nicht nach dem Münzfusse der helvetischen Tagsatzung, sondern selbe in Kupfer zu schlagen.

5. Um eine Zwischenmünze, zwischen Rappen und Schilling zu haben wäre es ratsam halbe Schilling in Kupfer zu prägen.

6. Angster von Kupfer sind weniger begehrt.

¹ Während der Periode der helvetischen Republik wurden in Luzern keine Münzen geschlagen; nur musste Luzern einige Instrumente aus der Münzstatt nach Basel abgeben.

Nr. 641.

1803. 25. Nov. Ratsprotocoll vom Jahre 1803.

Nach Anhörung eines von Hrn Städeli in Schwyz
gewesener Ratsherr und Münzmeister eingereichtes Gut-
achtens, über die schickliche Art und Gehalt der all-
fällig zu prägenden Geld- und Münzsorten und einem
Berichte des Präsidenten der Finanzkammer ward Erkennt :
Der Finanz-Kammer sei zu überlassen, hierin falls das-
jenige zu verfügen, was sie der Umständen und dem
Staatsinteresse am angemessensten erachten wird.

Nr. 642¹.

1804. O. Tagesangabe. Fasc. Rechnungen über die
Münzfabrikation v. 1804—1815.

Gold. 10 Franken stücke wurden abgegeben 1745 Stück

16 Franken stücke » » 540 »

Scheidenmünzen. Batzen wurden geprägt.

754 Mark 2 lot 2 den. 12 gran oder 67871 ⁸/₁₀ Stück

Kupfermünzen Rappen wurden geprägt :

767 Mark 3 Lot 3 den. oder 153437 ¹/₂ Stück

Angster wurden geprägt :

96 Mark 12 Lot oder 38700

Auf die Mark wurden 200 Rappen und 400 Angster
gerechnet

Die Schlagtaxe beträgt pro Mark Rappen 70 Rp.

pro Mark Angster 1.10

Nr. 643.

1805. 11. Juli. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Auszug aus dem Inventarium.

4 Präg für Schaumünzen; nemlich 2 kleinere und
2 grössere.

¹ Es sind dies nur Auszüge, weil die Copieen sonst zu viel Raum in Anspruch genommen hätten.

- 2 Präg für Sempacher Pfening.
- 2 Präg für fünffache Ducaten.
- 2 Präg für zweifache Ducaten
- 2 Präg für einfache Ducaten
- Drei dito für Prämien
- 2 dito für 20 Frankenstücke
- 2 dito für 10 Frankenstücke
- 8 für 24 Guldenstücke und ein unbrauchbares
- 6 für 12 » »
- 6 für vierzig Batzenstücke
- 2 für Praemien in die Hofschule
- 2 dito für »
- 4 dito für zwanzig Batzenstücke
- 2 für ein luzerner Guldenstück
- 7 für zehn Batzenstücke
- 10 für fünf Batzenstücke
- 6 für zehn Schillingstücke
- 3 ebenfalls für zehn Schillingstücke aber vom alten Präg
- 6 für fünf Schillingst.
- 4 dito nach dem alten Präg für fünf Schilling
- 15 dito für Batzenstücke
- 15 für Halbbatzenstücke
- 10 für Schillinge.
- 2 Präg, alte für vier Batzen.
- 12 dito für Rappen
- 8 dito für Angster
- 8 gestochene Walzenpräg
- 3 ungerade alte gestochene Präg, etc.

Nr. 644.

1806.

Fasc. Münzrechnungen v. 1803—1815.

Abgeliefert wurden 194 Mark 10 $\frac{3}{4}$ Loth Fünfbatzenstücke

Die Mark zu $5\frac{1}{4}$ Stück¹ berechnet ergibt es 10509 $\frac{3}{4}$ Stück und 4023 Mark $\frac{1}{2}$ Loth Batzenstücke oder 14583 $\frac{1}{2}$ Stück oder ungefähr 91 $\frac{1}{6}$ Stück pro Mark.

Die Schlagtaxe beträgt 1032 fr. 90.

Der in der Rechnung angegebene Gesamtwert sammt Schlagtaxe 45623 Fr. 30 Rp.

Nr. 645.

1807. 12. April. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Auftrag an Johann Meyer Graveur in Sursee wenn möglich innerthalb 8 Tagen ein Batzen Präg zu gravieren.

Nr. 646.

1807. 20. April. Ratsprotocoll v. 1807.

Appenzell Ausser-Rhoden anerbietet Luzern das ihm zukommende Münzquantum vom Jahre 1805 und 1806 im Betrage vom 7200 fr. käuflich abzutreten. (Luzern wollte nur 5% der Summe geben; ob nun der Kaufvertrag zu Stande kam ist mir unbekannt. Der Verfasser.)

Nr. 647.

1807. 2. Septemb. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Auftrag an Johann Kaspar Bruppacher und Sohn, Graveurs in Badenschwil am Zürichsee.

2 Stempel zum Prägen von 20 fr. stücken zu fertigen.

Nr. 648.

1807. Münzrechnungen v. 1803—1815.

Abgelieferte Gelder für 49854 Fr. 35 Rp. sammt der

¹ Obige und nachfolgende Resultate mussten berechnet werden, da die Spezialrechnungen verloren gegangen sind, als Grundlage wurde der Tagsatzungsbeschluss vom 14. August 1803 genommen. In den Acten sind nur die abgelieferten Gelder und die ausbezahlte Schlagtaxe angegeben.

Schlagtaxe, selbe beträgt 1854 Fr. 66 R. oder 1956 Mark
3 Lot 5 Den à 95 Rp.

Abgelieferte Batzen somit cirka 479996 $\frac{9}{10}$ Stück und
92 pro Mark.

Nr. 649.

1807. Münzrechnungen v. 1803—1850.

Abgelieferte Batzen 145 Mark 10 $\frac{1}{4}$ Lot.
od. 13389 $\frac{98}{100}$ St.

Die Schlagtaxe beträgt 123 Fr. 80. od. 85 Rp. pro Mark.

Nr. 650.

1808. 4. August. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Vertrag mit Hr. David Städeli, Vater, Münzmeister und
Rath des löbl. Standes Schwyz. (Auszug.)

§ 6. Lohnverhältniss.

Für Goldmünzen 16 Franken schwer oder darüber von		
der Untze		8 Batzen
was darunter ist		9 »
Vierfrankenstücke von d. Mark		2 »
2 Frankenst.	»	3 »
1 »	»	4 »
Halbfrankenst.	»	7 »
Batzen	»	8 »
Halbbatzen	»	8 $\frac{1}{2}$ »
Rappen legierte	»	12 »
zehn Schilling nach dem eidgen. Fuss		8 $\frac{1}{2}$ »
fünf Schilling	dito	11 »

Die Präemien nach Verhältniss der Münzen.

Nr. 651.

1808. Fasc. Münzrechnungen v. 1803—1815.

Der Schlagtaxe nach wurden 217 298 $\frac{7}{10}$ Stück ausge-

prägt; selbe beträgt 4931 Fr. 55; laut Vertrag erhält der Münzmeister 80 Cts pro Mark also wurden 2414 M. 7 Lot. ausgeprägt.

Nr. 652.

1809. 13. Mai. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Auftrag an Johann Meyer Graveur in Sursee ein Batzen-Präg zu gravieren.

Nr. 653.

1809. 7. October. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Auftrag an Herrn Fueter, Münzmeister in Bern ein Fünfbätzler-Gepräge zu verfertigen.

Diese Stempel haben laut Brief vom 27. Dez. 1809 50 Fr. gekostet.

Nr. 654.

1809. Fasc. Münzrechnungen v. 1803—1815.

Abgelieferte Batzen 4970 Mark 8 Loth. oder 357876 Stück (wenn man pro Mark 90 Stück berechnet).

Die Schlagtaxe beträgt 80 Cts. pro Mark.

Abgelieferte 5 Batzenstücke 4050 Mark oder 56.700 Stück (wenn man 54 Stück pro mark berechnet).

Die Schlagtaxe beträgt 70 Cts. pro Mark.

Nr. 655.

1810. Fasc. Münzrechnungen v. 1803—1815.

Abgelieferte Batzen 4441 $\frac{1}{2}$ Mark oder 399735 Stück bei Annahme von 90 Stück auf die Mark.

Das Batzengepräge lieferte Joh. Meyer in Sursee.

Geprägte Fünfbatzen 4445 Mark 12 Lot. oder 78070 $\frac{1}{2}$ Stück bei Annahme von 54 St. pro Mark.

Das Fünfbatzengepräge hat Fueter in Bern geliefert.

Geprägte Angster 405 Mark 12 lot oder 1630000 Stück bei Annahme von 400 Stück pro Mark.

Die Schlagtaxe beträgt 85 Rp. pro Mark.

Nr. 656.

1811. 18. April. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Auftrag an Hr. Fueter Münzmeister in Bern Stempel zum Prägen von 10 Batzenstücke zu verfertigen.

Selbe sprangen nach dem nur wenige Mark geprägt worden sind, laut Brief vom 22. Nov. 1811

Die neuen Stempel wurden am 21. Dezember 1811 nach Luzern gesandt.

Nr. 657.

1811. 18. Dezemb. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Auftrag an Johann Meyer Graveur in Sursee ein Paar Angsterstempel mit der Jahrzahl 1811 zu verfertigen.

Nr. 658.

1811. Fasc. Münzwesen v. 1804—1815.

Geprägte Batzen 6349 $\frac{1}{2}$ Mark oder 571455 Stück bei Annahme von 90 Stück per Mark.

Diese Batzenstempel verfertigte Graveur Meyer in Sursee

Geprägte Fünf Batzenstücke 4098 $\frac{1}{2}$ Mark od. 59319 Stück bei Annahme von 54 Stück pro Mark.

Diese Stempel verfertigte Münzmeister Fueter in Bern.

Die Prägetaxe betrug 80 Cts. für erstere und 70 für letztere.

Nr. 659.

1812. Fasc. Münzrechnungen v. 1804—1815.

Geprägte Angster 590 $\frac{1}{2}$ Mark oder 236200 Stück bei Annahme von 400 Stück pro Mark.

Geprägte Fünfbatzen 677 Mark 13 Loth oder 36601, $\frac{8}{10}$ Stück bei Annahme von 54 Stück pro Mark.

Geprägte Zehnbatzenstücke 4311 M. 14 Loth. oder. 42536, $\frac{1}{10}$ Stück bei Annahme von 32 $\frac{1}{2}$ Stück pro Mark.

Münzmeister Fueter in Bern verfertigte die letztern Stempel.

Nr. 660.

1813. 13. Juni. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Auftrag an Münzmeister Fueter in Bern ein Paar vier Franken-Stempel zu verfertigen. Selbe kosten 100 Fr. Schweizerwährung.

Nr. 661.

1813. Fasc. Münzrechnungen v. 1803—1815.

Geprägte Halbbatzen 1242 Mark 2 Loth oder 149055 Stück bei Annahme von 120 Stück pro Mark.

Die Schlagtaxe beträgt 85 Rp. pro Mark.

Die Stempel wurden von Graveur Brupacher geliefert.

Geprägte Batzen 3205 Mark 7 Loth oder 288513 Stück bei Annahme von 90 Stück pro Mark

Geprägte Zehn-Batzen 51 Mark 14 Loth oder 1685 $\frac{9}{10}$ Stück bei Annahme von 32 $\frac{1}{2}$ Stück pro Mark.

Als Präger werden die Gebrüder-Schnyder in Luzern genannt.

Nr. 662.

1814. Fasc. Münzrechnungen v. 1803—1815.

Geprägte Halbbatzen 269 Mark oder 32280 Stück bei Annahme von 120 Stück pro Mark.

Geprägte Batzen 1280 Mark 11 Loth oder 115271 Stück bei Annahme von 90 Stück auf die rohe Mark.

Geprägte Fünfbätzler 6633 Mark 6 Lot oder 353802 $\frac{1}{4}$ Stück bei Annahme von 54 Stück auf die rohe Mark.

Geprägte Angster 424 Mark od. 169600 Stück bei Annahme von 400 Stück pro Mark.

Nr. 663.

1815. 6. April. Fase. 2. Münzwesen v. 1803—1850.
Beschluss 2½ Batzenstücke im Gehalte von 10 Loth
8 Pfen. zu prägen.

Nr. 664.

1815. 15. April. Fase. 2. Münzwesen von 1803—1850.
Rechnung über die fünf Batzenprägung von Ludwig
Mayr.

haltent 351 Mark oder 18954 Stück

Die Schlagtaxe beträgt pro Mark 43 Rp.

(N.B. In der Rechnung von 1815 werden nur die abge-
gebenen Gelder mit Fr. 249,601 36 und die abgegebenen
Rappen mit Fr. 2435 84 verzeichnet.)

Nr. 665.

1816. Fase. Münzrechnungen v. 1815—1829.

Geprägte Angster 187 Mark, 40 Loth oder 75052 Stück
bei Annahme von 400 Stück

Geprägte Rappen 152 Mark 40 Loth oder 30525 Stück
bei Annahme von 200 Stück

Geprägte Zehnkreuzer 1264 Mark oder 150499 Stück
bei Annahme von 449⁸/₁₀ Stück

Geprägte Fünfbätzler 5097 Mark 41 Loth 42 Pfenig oder
275,275⁸/₁₀ bei Annahme von 54 Stück auf die Mark.

Da nun aber der Werth der abgelieferten Fünfbatzen
154440 Fr. 50 so müssen 60—61 St. pro Mark gemacht
worden sein

Geprägte Neuthaler 647 Mark 40 Loth 8 Den oder
5408 Stück

Nr. 666.

1817. Fase. Münzrechnungen v. 1815—1829.

Geprägte Rappen 947 Mark 2 Loth 4 Pfen. oder
208125 Stück

Geprägte Fünfbatzen 1076 M. 8 Loth 8 Pfen. od.
61203 Stück

Der Werth dieser Stücke ist mit 30601 Fr. 50 Rp ange-
geben oder 53 Stück auf die Mark.

Geprägte Zehnbatzen 759 M. 10 Loth 6 Pfen. oder
25271 Stück oder auf die Mark $33\frac{1}{3}$ Stück, im Werte
von 25271 Fr.

Geprägte Neuthaler 3995 Mark 12 Loth 6 Pfen. oder
33248 Stück oder $8\frac{1}{3}$ Stück pro Mark im Werte von
133076 Fr.

Nr. 667.

1818. 25. Septemb. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Beschluss Zehnbatzenstücke im Werthe von 18000 Fr.,
im Gehalte von 13 Loth 5 Pfening Köllnergewicht prägen
zu lassen.

Nr. 668.

1818. Fasc. Münzrechnungen v. 1815—1829.

Geprägte Angster 599 Mark 7 Loth 15 Pfen oder
288298 Stück im Werthe von 1441. Fr. 49 Rappen.

Geprägte Viertelfranken 357 Mark 1 Loth 8 Pfen oder.
40413 St. im Werthe von 10103 Fr. 75 Rp.

Geprägte Franken 995 Mark 10 Loth 2 Pfen oder.
32975 Stück im Werte von 32975 Fr.

Geprägte Neuetaler 1607 Mark 10 Loth. 14 Pf. oder
13388 Stück im Werte von 53552 Fr.

Nr. 669.

1821. 2. Mai. Fasc. Münzwesen v. 1803—1850.

Beschluss für 1000 Fr. Angster prägen zu lassen.

Nr. 670.

1821. Fasc. Münzrechnungen v. 1815—1829.

Geprägte Angster 516 M. 9 Lot. im Werte von
1166. Fr. 15 Rp. oder 233230 Stück

Geprägte Rappen 265 M. 4 Loth im Werte von 612 Fr. 55 oder 61255 Stück.

Nr. 671.

1823. 2. Mai. Fasc. Münzwesen v. 1803—1850.
Beschluss für 1600 Fr. Angster prägen zu lassen.

Nr. 672.

1823. Fasc. Münzrechnungen v. 1815—1829.
Geprägte Angster 702 Mark $9\frac{1}{2}$ Lot im Werthe von 1684 Fr. 13 Rp. oder 336826 Stück. Brupbacher Johan Caspar hat diese Stempel gemacht. (Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.)

Nr. 673.

1825. Fasc. Münzrechnungen v. 1815-1829.
Gold.
geprägte 20 Fache Ducaten 2 Stück im Werte von 320 Fr.
geprägte 40 Frankenstücke 469 Stück im Werte von 1690 Fr.

Nr. 674.

1828. 23. Februar. Fasc. Münzwesen v. 1803—1850.
Beschluss Angster im Werthe von 1600 fr. prägen zu lassen.

Laut Rechnung (fasc. Münzrechnungen v. 1815—1829) wurden 632 Mark in Kupfer im Werte von 1561 Fr 55 und 1 M. $11\frac{1}{2}$ Lot in Silber im Werte von 30 fr. abgeliefert.

Nr. 675.

1831. 23. Septemb. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.
Beschluss neue Rappen im Werte von 3000 fr. und neue Angster im Werte von 1000 Fr. prägen zu lassen.

Nr. 676.

1832. Fasc. Münzrechnungen v. 1829—1850.

Ausgemünzt wurden 4339 $\frac{1}{2}$ M. Rappen à 207 Stück
im Werte von 2772 Fr. 76 Rp. also 277276 St.
und 425 $\frac{1}{2}$ M. Angster à 464 Stück im Werte von 987 Fr.
16 Rp. also 497432 Stück.

Nr. 677.

1834. 2. Juli. Fasc. 2. Münzwesen v. 1703—1850.

Beschluss für 600 Fr. Rappen und für 600 Fr. Angster
schlagen zu lassen.

Abgelieferte Rappen (laut fasc. Münzrechnungen v.
1829—1850) 360 M. 8 Lot. 5 Pfen. im Werte von 744 Fr. 17.
oder 74417 Stück.

Abgelieferte Angster 362 M. 4 Loth 13 Pfen. im Werte
von 848 fr. 72 Rp. oder 469744 Stück.

Nr. 678.

1839. 15. März. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Beschluss für 3000 Fr. Rappen zu schlagen 200 Stück
auf die rohe Mark.

und für 1000 Fr. Angster zu 400 St. auf die Mark.

(Diese Rechnung findet sich nicht vor.)

Nr. 679.

1842. 19. October. Fasc. Münzwesen v. 1803—1850.

Beschluss für 3000—4000 Fr. Rappen und Angster aus-
prägen zu lassen.

Nr. 680.

1843. Fasc. Münzrechnungen v. 1829—1850.

Ausgemünzt 767 $\frac{2}{\mu}$ 408 gramm Rappen im Werte von
3078 Fr. 68 oder 307868 Stück.

und 209 $\frac{2}{\mu}$ 296 gramm Angster im Werte von 827 Fr. 23
oder 465446 Stück.

Nr. 681.

1844. 26. Februar. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Beschluss für 2500 Fr. Rappenstücke ausprägen zu lassen.

Ausgemünzt wurden (fasc. Münzrechnungen von 1829—1850) mit der Jahrzahl 1839 $68 \frac{2}{4}$ 231 gram̄; es gehen $400 \frac{6}{8}$ Stück auf das Pfund.

mit der Jahrzahl 1843 $31 \frac{2}{4}$ 132 gram̄; es gehen $397 \frac{6}{8}$ Stück auf das Pfund.

mit der Jahrzahl 1844 $590 \frac{2}{4}$ 284 gram̄; es gehen durchschnittlich $401 \frac{19}{24}$ Stück auf das Pfund.

Dominik Meyer Graveur in Luzern hat die Pragstöcke gefertigt.

Nr. 682.

1845. 12. Nov. Fasc. 2. Münzwesen v. 1803—1850.

Beschluss; für 3000 Fr. Rappen zu prägen. Laut Rechnung wurden für 3403 Fr. abgeliefert oder 340300 Stück.

Nr. 683.

1846. Fasc. Münzrechnungen v. 1829—1850.

Geprägte Rappen $838 \frac{2}{4}$ 453 gramm; es gehen durchschnittlich $400 \frac{7}{16}$ Stück auf $1 \frac{2}{4}$ im Werte von 3390 Fr. oder 339000 Stück.



III. Münzproben.

Nr. 684.

1451. 17. März.

Allgem. Abschr. A 137.

(Abged. *Amtliche Samml. der eidgen. Abschiede*
Bd. II 250 Nr. 380.)

Untersuch von fremden Münzen.

(Es würde zu weit führen und zu viel Platz ausfüllen, wollte man die ungezählten Münzproben fremder Geldsorten anführen; der Verfasser gibt darum nur das Resultat der schweizerischen Sorten bekannt, hingegen glaubt er die übrigen Arten nennen zu müssen.)

Nr. 685.

1458. Fase. Münzsachen aus den Jahren 1458—1599.

It. krayenpla. ein geschikte mark Ingesetzt gat uff ein grosse (?) mark lxxxxvj tut viij lib. luern werschafft vnd viij β haller vnd beständ an finem silber zem halben minder j quintl. das Ist an gelt viij lib. wersch. minder ij pla.; da trifft der schleggschatz xij β haller minder ij haller vnd ist ein mark allwegen har In angeschlagen für xvj lib. werschafft.

Item. bernerpla. ein geschikte mark Ingesetzt gat vff ein grosse mark cij tut viiiij lib. wersch. vnd bestat viiiij lot minder ij quintlin an finem silber; das Ist an gelt viiiij lib. minder ψ ($4\frac{1}{2}$) pla. da ist der schleggschatz xviiij pla.

Item. die grossen vo' meyländ mit dem erütz, etc...

Item die andern grossen vo' meyländ mit dem f., etc...

Item die dritten grossen von meyländ mit der kronen vff dem schiltly...

Item Züricher sibner ein geschikte mark Ingesetzt gat vff die grossen mark cv tut viij lib. wersch. ij pla. vnd bestand viiiij lot silber minder $\frac{1}{2}$ quintli; dz ist an gelt viiiij lib. minder ij pla.; da ist der schleggschatz viij pla.

II. die Janower schillinge.....

II. die Swabacher, die man nempt teschler mit dem braken.....

II. die andren teschler mit dem strik

II. die dritten teschler mit dem schlechten Horn.....
(unlesbar).

II. die vierten teschler mit dem lobrechten helm...

II. die Janower sechser.....

II. berner fünfer gat vff ein grosse mark ccxxv, tut vj lib. w'schaft iij pla. vnd bestand v lot minder ij quint. Ist v lib. minder ψ pla. ($\frac{1}{2}$) vnd ist der schleglschatz x $\frac{1}{2}$ (15) pla.

II. die sechser mit vnser frowen (Bild).....

II. die alten spagürli gat vff ein grosse mark ccij tut v lib. wersch. viij $\frac{1}{2}$ hllr vnd bestand v lot; Ist v lib. da ist der schleglschatz viij $\frac{1}{2}$ hllr.

II. die spagürli mit dem buchstaben vnd mit den tüpfelin, etc...

Item die Spagürli mit Sant ambrosyen vnd dem gilgen, etc.....

II. die spagürli mit den schiltten gat vff ein grosse mark ccxiiij tut v lib. mind. ij angster bestand iij lot $\frac{1}{4}$ quint. ; das ist iij lib. $\frac{1}{4}$ pla. Da ist der Schleglschatz xiiij $\frac{1}{2}$ hllr.

II. die spagürli mit dem Crütz vnd gilgen, etc...

II. berner angster gat vff ein grosse mark vijcxx tut viij lib. vnd bestand vj lot j quint. ist vj lib. iij pla. Da ist der schleglschatz xxj pla.

II. die angster mit den vier tüpfelin gatt vff ein grosse mark vijelij tut viij lib. wersch v $\frac{1}{2}$ hllr ij angstr. vnd bestand viij lot mind $\frac{1}{2}$ quint; ist viij lib. mind ψ ($\frac{1}{2}$) pla. Da ist der schleglschatz viij $\frac{1}{2}$ hllr ij hllr.

II. die nūwen Zürichhaller bestat die mark ze iij lot vnd sint an zweyer plaphrt wert vj haller schleglschatz. vnd wo man hie findt geschriben lib. sint alles der statt lucern werschafft vnd $\frac{1}{2}$ sint schillig haller.

Nr. 686.

1470. (Freitag post thome) 28 Dez. Ratsbuch *V a* fol. 249 *b*.

Nota. man sol- die münzt versuchen. (Leider fehlt das Resultat der Proben.)

Nr. 687.

1476. 24. August. Ratsbuch *V a* fol. 426 *b*.

(Siehe Nr. 64.)

Nr. 688.

1493. 22. Februar. Luzerner Abschiedes. C 23.

(Abged. *Amtliche Samml. der eidgen. Abschiede*
Bd. III Abt. I 429 Nr. 454 *e*.)

Münzproben von Mailänder Zweischilliger und Vierschilliger.

Nr. 689.

1496. 28. Januar. Uneingeteilte Acten über das Münzwesen von 1424—1624.

Schultheiss vnd Räte zu^o Bern an Schultheiss und Räte zu Luzern.

(Auf den Brief des Schult. und Räte von Luzern Inhalts ihm seine neuen Dickplapharte zu probieren antworten der Schultheiss und die Räte von Bern, dass selbe den bernerischen gleichförmig gefunden wurden und nicht geringhaltiger.)

Nr. 690.

1503. 10. Januar. Luzerner Abschiedes. C 169.

(Abged. *Amtliche Samml. der eidgen. Abschiede*
Bd. III Abt. II 489 Nr. 109.)

Probierung von Mailänder Dickenplapparte, etc.

Nr. 691.

1504. 7. Mai. Luzerner Abschiedes. C 182 b.

(Abged. *Amtliche Samml. der eidgen. Abschiede*
Bd. III Abt. II 272 Nr. 169 c.)

Probe von allen gangbaren Münzen.

Nr. 692.

1506. 4. März. Lucerner Abschiedes. C 197 b.

(Abged. *Amtliche Samml. der eidgen. Abschiede*
Bd. III Abt. II 338 Nr. 239 h.)

Probierung verschiedener Rössler, Batzen, Spagürli, etc.

Nr. 693.

1517. Ohne Tagesdatum. Fasc. Münzsachen 1458—1599
Staatsarchiv Luzern.

Probe von « Salusser subenthalf schilling werten », etc.

Probe von Triuulserer....

Probe der Rössler....

Item die Schwitter Rollebatzen gannnd vff ein march lxxij tutt an gelt v gulden xvj β an Müntz; haltent an finem Silber viij lod bringt an gelt zu gold gerechnet iij gulden v β ein march vmb j ort vnd viij gulden gerechnott; tutt an Müntz iij gulden xxxviij β tut der Schlegeschatz xviii β ; halt einer an finem Silber xvij angster.

Item die Schwitter halben Rollebatzen gand hundert vmd xx vff ein march tund an gelt iiiij gulden an müntz; haltent an finem Silber viij lod tutt an gelt zu gold gerechnet iij gld. xiiij β ; ein march vmb 1 ort vnd viij gulden gerechnot tutt an müntz iij gld. x haller; tutt der schlegeschatz xviii β ein angster an müntz; haltt jedes an finem silber viij angster.

Nr. 694.

1518. Ohne Datum. Fasc. Münzwesen 1458—1599.

Die nūwen Triwuscher Sübenthalf schilling wertig halt j mark 8 1/2 lot vnd gond vff j Marek 42

Das fin silber gewerdet In gold bringt die marek 8 gld. 13 β an Müntz 10 gld. 9 β.

Bringend die 8 1/2 lot In Müntz gerechnet 5 Gld. 27 β 4 hlr. vnd So wir darzu gerechnet habend dem Meister 16 1/2 β für Schlegtschatz von der Mark so bringt ein Subenthalf schilling wertiger nit mer dann 5 β 4 Angster 4 hlr vnd 1/2 hlr.

It. die nūwen Triuulscher Rössler halt ein Mark 8 1/2 lot 3 den. vnd gond vff 1 Mark 64.

Das fin silber gewerdet in gold bringt die Mark wie ob stat Also dünt die 8 1/2 lot vnd 3 den. zu Müntz gerechnet 5 gld. 32 β 4 hlr.

Der Schlegtschatz 20 β. So nun der Schlegtschatz vnd das Silber in ein Summ gerechnet wirt So bringt 1 Rössler 3 β 5 angstr. 4 hlr vnd ²⁰/₆₄.

Nr. 695.

1520. Fasc. Münzsachen 1458—1599.

(Staatsarchiv Lucern.)

Item die Rössler hand an einem ort ein Schilt mit Ein Adler daruff vnd zu beden Siten zwen buchstaben Ein M vnd ein S. (Moneta Suitensis) Am andern ort (Seite) ein Hellgen vff ein Ross (Pferd) gand vff ein March lxj halten an finem silber viiiij¹/₂ lot j quintly j gran. Tut an gelt ein march für viiiij¹/₂ Rinschen gulden gerechnet vj gulden an Müntz viij β vij heller sind pesser iiij β vij heller.

Item der dryen lendern Rössler gand vff Ein margk lxj Halten an finem silber viiiij¹/₂ lott j quintly ; tut an gelt

an münzt vj gulden viij $\frac{1}{2}$ vij Heller. Ist ein Margk iij $\frac{1}{2}$ besser dann das silber gült Ein Margk Silbers gerechnet vmb viij gulden in gold.

Item Schwiezer Rössler gant vff ein mark lxij. Halten an finem silber viij $\frac{1}{4}$ lott vnd $\frac{1}{4}$ quintly minder ein gran bringt an gelt an münzt vj gld. v $\frac{1}{2}$ viij Heller. Ein margk für viij gulden in gold gerechnet; bringt der schleg-schatz ij $\frac{1}{2}$ ij Heller.

Item die rössler mit zweyen Schillten vry vnd vnderwalden; an andern ort Sant Martin gant vff ein march lxij. Halten an finem silber viij $\frac{1}{4}$ lott $\frac{1}{4}$ quintly. Tut an gelt ein march für viij gulden in gold gerechnet bringt vj gld. an münzt xij $\frac{1}{2}$ minder 1 gutten Haller vnd ist jede march iij $\frac{1}{2}$ besser dan silber costet.

Item die marggyser Rössler von muntferrat an ein ort ein brustbild, an andern ort Sant Jörg sticht ein wurm, etc.....

Item Sallüsser Rössler mit dem brustbild vnd Sant Jörg vff Ein Ross mit Ein fendlin, etc.....

Item die Bellitzer batzen mit zweyen Schilten vry (und) vnderwalden; gant vff ein margk lxxij Halten an finem Silber viij lott j quintly Sind eins quintlis an silber schwecher vnd gat Ein batzen me vff die zal dann vff die andern batzen; bringt Ir Schlagschatz, das sy nün Schilling schwecher sind dan ander batzen, ein margk vñ viij gulden in gold xxj $\frac{1}{2}$.

Nr. 696.

(Undatirt aber von gleicher Schrift.) Fasc. Münzsachen
1458—1599.

Item die Schwitzer Rollebatzen halltent an finem silber vj lod vnd $\frac{1}{4}$ quintly Tut iij gulden in gold xiiij plapart Ein march für viij gulden gerechnet in gold. Tut an münzt iij gulden iij $\frac{1}{2}$ ij hlr. So gant jr vñd xx vff ein march, Jeder für ix angster gerechnet Tut iiiij gld. Also

tutt der schlegsschatz xvij $\frac{1}{2}$ iij Haller. Ein für viij angster gerechnet tutt iij gulden an müntz Noch hetten si iij $\frac{1}{2}$ von der march schlegsschatz.

Item der zwey leunder Rollbatzen mitt den zwey schillten halten an finem Silber vij Lod.

Uri vnd (wahrscheinlich Unterwalden).

Item die Rösler gaud lxiiij vff ein march Tund an gelt vj gulden xvj $\frac{1}{2}$ an Müntz; haltent an finem Silber x lod bringt an gelt zu gold gerechnet v gulden vj $\frac{1}{2}$ iij Haller. Ein gulden gerechnet tut an Müntz vj gulden vij $\frac{1}{2}$ v Hhr. Tut der Schlegsschatz ix $\frac{1}{2}$ v Hhr. Hallt jeder an finem Silber xxiiij angster minder eins fierden teils eins Hellers.

Item der Schwitter Rössler gaud vff ein march lxj Tund an gelt vj gld. vnd iij $\frac{1}{2}$ an müntz Haltent an finem silber x Lod minder eins halben quintlys bringt an gelt zu, gerechnet v Gld. iij $\frac{1}{2}$ viij Hhr. Ein march vnd I ort vnd viij gulden gerechnott, tut an müntz vj gulden iij $\frac{1}{2}$ vnd ij angster Tut der Schlegsschatz ij angster.

Nr. 697.

1525. 18. April. Allgemeine Abschiede II fol. 45.

(Abged. *Amtliche Samml. der eidgen. Abschiede*
Bd. IV Abt. I a 624 Nr. 262 a.)

Probe von Basler Plapparte, Doppelvierer und Vierer.
(Gleiche Probe vom 27. März 1526; fasc. Münzsachen
1458—1599.)

Nr. 698.

1526. Fasc. Münzsachen 1458—1599.

It. Sallusser Rössler mit dem brustbild vnd Sant Jörg vff Einem Ross mit Einem fendlin; gant vff ein Mark, etc...

It. It. die margyser Rösler von muntfer Rar an Einem ort ein brustbild an andern ort Sant Jörg Sticht Ein wurm gaud vff Ein margk, etc...

It. Tribultschen gaud vff ein margk, etc...

Nr. 699.

1527. 26. April. Allgemeine Abschiede H² fol. 306 und Münzsachen von 1458—1599.

(Abged. *Ämtliche Samml. der eidgen. Abschiede*
Bd. IV Abt. 1 a 1079 Nr. 437 b.)

Proben von Mailänder, Bellenzer und anderer Dickpfennigen.

Nr. 700.

1527. 14. August. Fasc. Acten Münzwesen.

(Abged. *Ämtliche Samml. der eidgen. Abschiede*
Bd. IV Abt. 1 a 1147 Nr. 473 a.)

Probe von Bellenzer, Trivulzer Rössler, neuen und alten Luzerner Schillingen, Basler Plapparten und Bellenzer Dickpfennigen.

Nr. 701.

1528. 24. April. Fasc. Münzwesen, auch Münzsachen 1458—1599.

(Abged. *Ämtliche Samml. der eidgen. Abschiede*
Bd. IV Abt. 1 a 1306 Nr. 524.)

Probe von Bellenzer zwei Batzen wertigen und Bellenzer Dickpfennigen.

Nr. 702.

1533. Fasc. Münzsachen von 1458—1599.

Probe.

Item die Colmer doppler hallten die mark, etc.

Item die Tanner doppler hallt die mark, etc.

Item die basler doppler hallt die mark viij lot $\frac{1}{3}$ quintli
fin silber gatt viij die mark jrlxxxj

It. die Colmar blaphart hallt die mark, etc.

It. die Tanner plaphart hallt die mark, etc.

It. die Basellplaphart haltt die mark viij^l lott $\frac{1}{2}$ quintli
fin silber gatt vff die march j^{xv}j

Item die schilling haltt die Mark v lott fin silber
minder $\frac{1}{2}$ pfenning gatt vff ein mark j^{lxxv}ij

Nr. 703.

1540. 23. Juli.

Uneingeteilte Acten
über das Münzwesen 1385—1620.

Schreiben des Burgermeisters und Rats der Stadt
Zürich an Schulth. und Rat der Stadt Luzern. Inhalts :

Es sei ein alter Brauch bei ihnen, sobald neue Münzen
bei ihnen auftauchen selbe probieren zu lassen, was sie
auch bei den neuen im Jahre 1540 geprägten Luzerner
Schillingen gemacht und gefunden haben « 208 Stück
wägend j mark. die haltend 6 lot $1\frac{1}{2}$ den. Silber; vnd
bringen die gemelten Schilling an gelt 8 lib. 13 β 4 hlr.
vnd das Silber kostet 7 lib. 8 β 6 hlr. das von einander
abgezogen, bleibe dem Müntzmeister von einer geschikten
Mark j lib. 4 β 10 hlr. was sie zu viel Gewinn für den
Münzer bedunke. »

Nr. 704.

1544. 20. Juni.

Uneingeteilte Acten
über das Münzwesen von 1385—1620.

Schreiben des Bürgermeisters und Rats der Stadt Basel
an Schulth. und Rat der Stadt Luzern. Inhalts :

Auf das Gesuch des Schultheissen und Rats von Luzern
haben sie die neuen Schillinge probieren lassen und
gefunden dass die Mark Luzerner Schillinge « 6 lott vnd
2 gren » feines Silber halte.

Nr. 705.

1544.

Fasc. Münzsachen v. 1458—1599.

Dis sind die bropen von den zwey batzen wertigen.

Item die belletzer halttend viij lot minder $\frac{1}{2}$ quintly

vnd gand xxxxiij^{ij} vff eine march vnd ist ein mark angeschlagen vmb viij^{ij} gld.; fünfzig schilling für 4 Gld vnd für den schleglschatz von einer march zu machen viij^{ij} ʒ; erbüßt sich vnsser müntzmeister Sy (auch) darumm zu machen vnd So man sollichs gerechnet, So mag einer nit mer gelten dan vʒ vnd ist an einer gantzen march eben ij angster für (mehr).

It. die mit den Schillten haltend viij lot minder ij^{ij} quintli.

It. die mit den esten haltind, etc.

(Ueber die Münzproben, die während den Jahren 1548—1552 gemacht wurden; findet man das Wesentliche in der von Dr. Th. von Liebenau verfassten Abhandlung, *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, Bd. VI, Seite 45—66.)

Nr. 706.

1561. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzsachen v. 1458—1599.

Item Broppiert vrner Dickepfenig halt j march fin silber 9 den. 19 grenn; dut 431 gren.; gat vff j mark 25; das lot zu 32 ʒ. dut 40 gl. müntz 18 ʒ; so dunt die 25 Dick den. 41 Gld 40 ʒ; blipt an müntzencosten 32 ʒ.

Item. Bropiert vrner Doppellierer halt j march 4 den. 23 gren; dut 6 lot 2 qu. 2 gren silber. (in Müntz) 5 gld. 12 ʒ; gat vff ein mark 200 und 6 gld 26 ʒ 8 haller; blipt 1 gld. 14 ʒ 8 h. an müntzercosten.

Item Bropiert vrner tierer; halt j mark 4 d. dut 5 lot j qu. 1/2 gren; gat vff j mark.

Lieber herr schulthess mir ist ein vrner Dick d. vom her vmbgeler vom vmbgelt worden; vom vogt hamerer.

Bropiert von Melcher adolff.

(Die Münzordnung wie sie in Uri zu halten befohlen ist, liegt ebenfalls im gleichen Fasc. noch vor; da sie aber über den Ramen dieser Arbeit geht wurde sie nicht aufgenommen.)

Nr. 707.

1580. 19. Novemb. Fasc. Münzsachen v. 1458—1599.

Müntzprob. Den 19. tag wintermonadt im 80 iar; prob Schillig sond hallten 4 lott 3 qu richlich

stück vff j march 193

Angster sond hallten an finem 3 lot; stuck vff j lott 52

haller sond hallten an finem 2 lot 3 d. stück vff ein lott 96.

Nr. 708.

1581. Ohne Tagesdatum. Fasc. Münzsachen v. 1458—1599.

Min g. h. müntzprob geordnet :

anno 1549 hand min hrn das gen. . . . vide Nr. 436 im 81 iar aber, man het nach glassen (wie folgt).

haller. Sond hallten 3 lott fin die Mark vnd 91 stuck vff ein lott gan.

angster. Sond hallten die Mark iiij loth fin silber vnd lj stuck vff das loth gan

Krützer. Sond hallten die Marek vj lot j qu. ij den. fin silber vnd ij^{xx} stuck vff die marek gan.

Schillig. Sond hallten die marek v lot j d. fin silber vnd xj stuck vffs lot gan; thut der marek 177 stuck.

Nr. 709.

1592. 12. October. Fasc. Uneingeteilte Münzsachen von 1385—1624.

Item han ich von schwager niclaus schuomacher 7 lei krützer empfangen zu bropbieren; find ich vff minder was ir hallt ist an finem; doch weis ich nitt, was ein iedes ortt den iren in befehl hett gen.

Die berner krützer halltet 3 lot j qu. $\frac{1}{2}$ d.

die Sollenturner halltet 3 lot j qu.

die fryburger halltet 3 lot j den

die welschen nüwen burgunder. . . .

die walliser halltent	3 lott
die genffer halltent	3 »
die kurer halltent	3 » 4 qu.

Der Gwardin.

Nr. 710.

1598. 26. August a. K.

Bürgermeister vnd Rhat der Statt Zürich an Schult-
heiss vnd Rhat der Statt Luzern.

(Zürich teilt mit, wie es auf Ihr Schreiben, die neuen
Schillinge, habe aufsetzen und probieren lassen und
zwar im Beisein des luz. Münzmeisters und des Gwardins;
in beiliegendem « Zeddel » sei das Resultat der Proben
enthalten.)

Bericht des Hans Ulrich Stampfer.

Auf den 25. August 1598 habe ich auf Befehl M. g. H.
auf Begern des Münzmeisters vnd gwardin von Lucern
im Beisein des Hrn Seckelmeisters von Lucern Schilling
probiert.

Ein $\frac{1}{2}$ Mark zusammen gegossen das der Halt 4 lot
2 qu. Dasselbe in der Mitte probiert zeigte 4 lot 2 qu 2 d.
Also das Silber im giessen wol khann vnglych werden
mag, « also dis am Halt dem Badischen vsszug sich ver-
glichen » Es gehen 198—199 auf ein Mark; « der Badische
vsszug » gestatte 205 Stück auf 1 Mark.

Nr. 711.

1599. Im Februar. Fasc. Münzsachen von 1458—1599
und uneingeteilte Münzaecten v. 1385—1624.

Prob der Lucerner vnd andern der glychen schilling.

Die Lucerner schilling der wegend 200 stuck ein Rinsch
Mark vnd hallten die march fyn 4 lot 2 quint 2 den.

Die zuger schilling, deren wegend 200 und 201 Ein Mark
vnd hallt die March fyn 4 lot 2 qu. 3 d.

Des Bischof von Basel, deren disuals kein nūwe mer gemüntzt; deren wegent 197 vnd 198 Ein Markh vnd hallt die Marek fyn 4 lot 2 qu 3 d.

Wytters sind deren nūwist sorten der dry Ort schilling vffgesetzt vnd befindet sich die gar vnglych. Erstlich, das die March hallt 4 lot j qu. 3 d.

Einander stuck hald nit mer alls 4 lot

Demnach einanders 3 lot 2 qu.

Aber ein anders 3 lot ouch 2 vnd 3 pfening.

Es wägent diser sorten durch einander 196 vnd 197 stuck Ein March; Also an Hallt diser stucken sich ein fäler befindt.

Es sollen die Lutzerner schilling hallt(en), Ir der Ort Münzordnung nach an fynem silber Jede March 4 lot 3 qu vnd sollen 200 stuck ein March wegen, Jedoch wurde dem Müntzmeister das Remedium nachgelassen. Hiemit befinden sich die Lucerner, Zuger vnd Bischoffs von Bassel dissmal in rechten schrot vnd hallt vffs Remedium. Allein Ist der fäl (Fähler) dissmal an der dry Ort schilling. Wann disse Münz vs der Silberkronen gemacht (werden) obgemellter ordnung gemäss; So thun die 200 stuck 4 fl. vnd kosten das Silber so in Jeder March namlich 3 fl. 26 β. Also blyben dem Müntzmeister an das Kupfer vnd vnkosten 14 β. Neben dem hand sy noch ze guttem das Remedium So Innen nachgelassen wurde.

Nr. 712.

1605. Ohne Tagesangabe.

Uneingeteilte Münzacten
v. 1385—1624.

In gegenwartt Herrn Vogt Laurenz Würtlien vnd herren Hauptman Melchior Hagen kornmeister des kleinen ouch Jost Hartmann des grossen Rathis der Statt Lucern als von M. G. II. zu verordnet nachfolgende müntzsorten ufgezogen vnd gebrobiert :

Erstlichen 4 markh der nūwen Zürcher Schilling hallt

195 Stück; vnd 1 markh der alten schilling halt 181 Stück; so bringt, das die neuen ein Markh den Stucken nach ringer (sind), dann die alten; Namlichen 44 Stück. So handt die nūwen an der prob ein Markh fin 5 lodt, vnd hier widerumb die alten 1 markh an der prob fin 6 $\frac{1}{2}$ lodt; so haltend auch die nūwen 1 markh an finem minder dann die alten 1 $\frac{1}{2}$ lodt.

Bringt den 1 markh an finem auch an Stucken die alften besser dann die nūwen zu müntz der Statt Lucern wäring jeden Markh 4 gl. 32 β 6 h. So sindt auch die alten lucerner Schilling probiert worden vnd halten 1 Markh an finem $\frac{1}{4}$ lodt 3 qu.; demnach an Stucken 1 jeder Markh 200 Stück; dagegen halt 1 Markh den nūwen Lucerner schilling an finem $\frac{1}{4}$ lodt 3 qu vnd an Stück 200.

Nr. 713.

1610. Ohne Datum. Fasc. Uneingeteilte Münzacten von 1385—1624.

Item die lutringer Dicken halten	
die mark fin	xij lodt j quintli;
gand uf 1 mark	xxvj stuck
Die Zuger Dicken probiert halten	
die mark fin	xij lodt j quintli
gand vff die Mark	xxvj stuck
Die Urner Dicken halten	xij lot j quintli
gand vff die Mark	xxvj stuck.

Nr. 714.

1631. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Verzeichniss Etlicher Orten batzen was solliche an Korn vnd schroot haltent vnd wärt sind.

Erstlich Berner batzen Probiert, die anno 1621 vnd 1622 sind gemünzet worden, halt die march zwey loot

dry quintlin fyn; etliche ein oder zween Pfenninge meer oder weniger, wie Sy dann Inngemein gar vnglych sindt vnd gohnd stuckh vff ein march 106 vnd 107 auch bis 110; Sind eben an stuckhen vnglych wie am halt wie dann der augenschyn gongsam one alles Probieren zugibt vnd Jedermeniglich erkennen vnd sehen kan, also das von disen sorten nützit eigentlich kann gesetzt oder taxiert werden, dan ein teill sind etwan ein Zürich schilling wärt, die andern by einem halben bazen, etliche meer vnd etliche vil minder; dann der besseren wenig sindt.

Ich hab ouch Probiert; die Ich dafür halt Sy syent Im Jahr 1630 gemacht, wie wohl kein zal darauf ist, habs ouch am fyn mit anderst funden alls wie oben gemeldet ist.

Demnach so hab ich die Solothurner bazen Probiert, vnd funden das ein march an fynem haltet dry loot dry quintly, auch dry lott vnd vierthalb quintly, wie Sy dann auch vnglych sindt vnd gohnd stuckh vff ein march 88 vnd 89 meer vnd weniger wye Sy auch wie gemelt vnglych sindt.

Ist ein stuckh wärt nach den Vruern vnd Schwyzeren ouch Zuger bazen gerechnet 43 angster vffs höchste; es sind aber diese obgemelte bazen die Ich Probiert habe anno 1630 gemacht; dann Ich hab noch keine gesehen die anno 1631 sind gemünzet worden, das die Jarzal darauf syge. Was dan die so Elter sind anlanget, So sind dieselbigen etwas besser, dann Sy hands von einem Jar zum anderen schlechter gmacht; möchtent dieselbigen Inngmein einer fünfzechen angster wärth syn; dann Sy erst Im anfang des 1630 Jars an fynem so grob gefallen; trifft sich gegen Jeder march So anno 1623 vnd 24 gemacht sind worden ein ganzes Loot an.

Die fryburger sind dann den Solothurneren an Korn vnd Schrott glych vnd sind ehe an stuckhen vnglycher.

(Der Act ist nicht unterschriben, aber doch vom Münzmeister Hartmann herstammend.)

1677. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Bericht über die Neuwen gemachten Schwytzer Örtli, So vs befehl M. g. H. sindt probirt vnd vffgezogen worden wie hernach volget :

Erstlich haltent ein Markh an fin 9 Lot minder 1 pfening vnd gehnt stukk 44 vff ein Markh; nach dem es aber die zürcher gefunden 46 stukk; dor us kan er zellen 14 gl. 15 ζ .

Zue einer Markh Ortlein brucht man wie oben vermelt 9 lot fin silber dazue mues man 5 Philip vnd $\frac{1}{4}$ nit gar vollkommen haben, welche kosten 42 gl. 15 ζ ist also an einer Markh vür macher lohn vnd abgang 2 gl. —

welches der verordneten Müntzordnung so a^o 1622 ist zue Baden, vor Allgemeinen Orthen Lob. Eydgnoschafft, gemacht worden, gar zue wider; dan zu selbigen Zeit ist einem Müntz Meister für seinen Macher Lohn vnd abgang verordnet worden von einer Markh 20 ζ ; Ist also by den Schwytzer Ortlein fierfacher macherlohn vnd abgang; wan also ein Müntz Meister von Schwytz vff einen Philip 10 ζ vffwechsel zalt, so kan ehr noch derby gar wol bestehen vnd hat noch ein vnd ein halben macherlohn darby; gleiche meinung hat es mit den Louisdallern vnd andern Reichsdallern so in dem Teutzland gemacht werdent. Gleicher Massen könnent die Zürcher, Lucerner, Schwytzer, Vrner vnd Zuger batzen vnd halbe batzen so gar auch die schilling verschmeltzt werden, vnd der gleichen Ortlein darvsgemacht werden vnd hat auch vff wenigist dryfachen oder gar vierfachen Macherlohn vnd abgang.

Vff dissen kurzen bricht könnent Ihr M. g. H. gar ring schliessen, das man also fortfahrt nichts anderes zue erwarten seie, als ein allgemeinen Landtschaden, wie vohr Jahren auch mit den Röchlingen, geschäche (ist).

Jost Harttmann der Elter.

Nr. 716.

1680. 8. u. 9. Januar. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Bericht der nūwen berner Taler undt 20 Crützer

Es gand 8 $\frac{1}{3}$ berner Taler auf 1 Mark Thuot an gelt 18 gl. 30 $\frac{1}{2}$

halt die Mark fin 13 lodt 3 quint 3 pfen. Thuot dass silber dem finen nach gerechnet 18 gl. 23 $\frac{1}{2}$ 2 angst.

Andere Neuwe berner Taler halten die Mark fin 13 Lodt 3 quint 1 pfen. Thuot an gelt dem finen nach gerechnet 18 gl. 16 $\frac{1}{2}$ 4 a.

Ander nūwe berner Taler halten fin die Mark 13 lodt 3 qu. Thuot an gelt dem finen nach gerechnet 18 gl. 13 $\frac{1}{2}$ 2 angst.

Die Zürcher Taler halten fin die Mark 14 Lodt. Thuot an gelt dem finen nach gerechnet 18 gl. 26 $\frac{1}{2}$ 4 a.

Die Nūwen berner 5 betzler oder 20 Crützer gand 48 stueck auf die Mark; Thuot an gelt 18 gl.

halt die mark fin 11 lodt 3 qu Thuot an gelt 15 gl. 26 $\frac{1}{2}$ 4 a.

Die Mark 5 betzler seindt schlechter 23 $\frac{1}{2}$ 2 a. alls die Örtlin, wo man verrüöffl hat.

(Der Act ist nicht unterzeichnet, aber von gleicher Schrift wie die vorigen.)

Nr. 717.

1681. 2. April. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

M. g. H. zuo berichten von wegen den berner halb Krützer

Die Mark halt fin 1 lod 2 pfen., duoth an gelt 1 gl. 20 $\frac{1}{2}$
duoth an Kupfler 10 $\frac{1}{2}$

Summa 1 . 30 .

Darus zalt man 4 . 14 .

Wenn Ich Meine Lucerner (wahrscheinlich Rappen)
(nehme) vmb 6 gl.
so kan. Man Berner halb Crützer machen vmb
9 . 20 β.

M. g. H. gedrüer burger
Johan Jörg Krauwer.

(Auf der Rückseite steht.) Prob bernerischer Nüwer
Viererli.

Nr. 718.

1687. 1. Juni.

Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Auss befelch vnser G. H. vnd Obern ist der tryulz-
ische thaler von Herren Hans Jörg Krauwer vnd mir
Vnderscriber aufzogen vndt probiert worden vndt
erfunden dass er an fyn silber 13 loth 3 quint. 2 pf.
haltet dass gewicht betreffent 2 loth weniger $\frac{1}{2}$ quint.
den vnnsrigen gleichen. Hingegen die Lucerner als
vnnsrige halten an fin 14 loth, wie alle andere stett nach
aufgesetzter Müntzordnung sollten halten; bringt also
der tryulzische, das er geringer gegen den vnnsrigen
6 schilling (ist). (Ferner wurden noch Cölnher Taler pro-
biert.)

Auf obbemelten tag seindt mit disen thaler Neuwe
gemachte schwitzer schillig aufgezogen vndt probiert
worden; halten an fin 2 loth 4 pfen.; hingegen die
Lucerner halten an fin 3 loth —; seindt die schwytzer
12 pfening geringer als die vnnsrigen. Auf die markh
Lucerner schilling gehet stuck 176; auf die Markh
der schwytzer werden erfunden 192; dass also die
lucerner so vill das 16 stuck ertragen auch die schwerern.

frantz Ludwig Hartmann

Nr. 719.

1688. 30. Januar.

Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Anno 1687 d. 18. Brachmonat seindt von vns, aus

Befehl V. g. H. vndt Oberen die Newen Schwytzer Schilling gebrobiert worden; die Markh fein 2 loth 2 quint. 4 den.

M. g. H. gehorsamer diener
Johan Georg Krauwer Goltschmidt der Elter.

Nr. 720.

1691. 20. Juli. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Vss befehl V. g. H. vndt Obern hab ich vnderscribener den 18. Tg. Juli 1691 neben Hr. Gwardin Studer die Neuwe gemachte Zuger schilling probiert vndt auf die Capell gesetzt; haltet die Markh fin 2 loth 2 quint; haltet die Mark an der Zahl 176 stuck.

Neben dieser haben wir auch die schwitzer schilling probiert; halten fin 2 loth $\frac{1}{2}$ qu. 2 pfen.; ist an der zahl die Mark 196 stuck; seindt also die zuger $1\frac{1}{2}$ quintl. 2 pfenig besser alls die schweitzer Hartmann M. M.

Nr. 721.

1691. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzwesen v. 1624—1724.

Die Neuwe gemachte Zürcherschilling probiert; haltet die Mark fin 3 loth weniger 2 pfenning; seindt stuck auf die Mark 176.

Nr. 722.

1709. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Zuger schilling so a. 1709 gemacht, halten an dem fein luth prob rödel 2 lodt 2 quint 3 pfenig und gehen auf die Markh 197 stuckh, somit die markh fein ausgewirkt auf 13 Daller 2 β.

Nr. 723.

1714. 28. Mai. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

A. 1713 und biss 1714 den 28. Mai Hab ich Frantz

Nicklauss Studer Hr. Münzmeister Wilhelm Crauwer
das gäld brobiert die halb batzen halten an Fin

2 lod 6 pfening

Die 5 bätzler halten an Fin 12 lod 3 pfening

Disse broben hab ich alle Zeit rücht und guot gefunden
lut accords vnd solche alle Zit noch besser als schlächter
sind erfunden worden.

Nr. 724.

1714. Ohne Tagesangabe.

Fasc. Münzwesen
v. 1724—1757.

Höggerlin	Stueckh auf die Markh	169	; halt fin	13 lot 2 qu.	1 pfen.
Biesslin	» » »	164	»	13 » 1 »	1 »
Groschen	» » »	147	»	6 » —	2 pf.
8 Röppler	» » »	154	»	7 » 1	»
5 Röppler	» » »	224	»	6 » 2	1 pfen.

Wilhelm Crauwer Münzmeister.

Nr. 725.

1722. Ohne Tagesangabe.

Fasc. Münzwesen
v. 1724—1757.

Prob der scheid-Müntzen

Berner	5 Btzler gehen auf die Mark	55	Fein	12 Loth	
Lucerner	5 » » »	51	»	12 »	
Uderwallner	5 » » »	52 $\frac{3}{4}$	»	11 »	15 Pfennig
Zug	5 » » »	49 $\frac{1}{6}$	»	11 »	15 »
Fryburg v. 1710	5 » » »	53	»	11 »	13 »
Walliser	5 » » »	56 $\frac{1}{2}$	»	12 »	6 »
Bischof Basel	5 » » »	51 bis 53	»	12 »	
Galler Ortlin	» » »	51	»	8 »	6 »
Apenzeller	» » »	48	»	8 »	6 »
Basel 10 Schilling	» » »	52 $\frac{1}{2}$	»	7 »	8 »
Bischoff basel Batzen	» » »	92 od. 93	»	3 »	15 »
Wallis 1644-1700	» » »	92	»	3 »	5 »
Wallis 1722	» » »	100	»	3 »	7 »
Fryburg $\frac{1}{2}$ Batzen	» » »	142	»	2 »	
underwalden	» » »	130	»	1 »	13 »
Zürcher schilling	» » »	194	»	2 »	8 »
Fryburg krützer	» » »	203	»	1 »	3 $\frac{1}{2}$ »

Nr. 726.

1726. Ohne Tagesangabe. Fasc. Münzwesen
v. 1724—1757.

Frankreich. Die alte Louis d'or alss auch mit 2 schill-
lenen. Navarra vnd Frankreich halten fein 21 krat 9 gren.

St. Gallen. Die Batzen halten 5 lot 6 pfen.

Bontrut. Die 5 Bätzler halten 12 lot; gehen auf die
mark von den alten mit der zahl 1716 50 stukk von den
neuen 52 weniger Ein Piesslin.

Underwalden. Die fünf Bätzler halten fein 12 lot; gehen
auf die mark 50 st.

Basel. Die neue ducaten halten 22 krat 7 gren.

Teutschland. Die reichssducaten halten 23 krat 3 gren

Lucern. Die fünf Bätzler halten fein 12 lot; gehn auf
die mark 50 st.

Die piessly halten fein 12 lot; gehn auff die mark 150

Frankreich. die alte Louis blanc halten fein 14 lot 2 quint

Underwalden. Die ducaten halten fein 23 krat.

Kemnitz. Die ducaten halten fein 23 krat 9 gren.

Bontrut. Die halbe Batzen mit der Jahrzahl 1716 halten
fein 2 lot 4 Pf. die Bontruter schilling halten fein 1 lot
6 Pfening.

Solothurn die 7 Bätzler halten fein 13 lot 1 quint;
gehen auff die mark 26 1/2.

Lucern : die alten Batzen mit der Zahl 1515 (Ist mir
ganz unbekannt. Der Verfasser.) halten fein 8 Lot 1 pfenig
gehen auf die mark 75.

Underwalden : Die zwey schilliger halten fein 4 lot
3 quint; gehen auf die mark 160 stukk

Bontrut : die piessly halten fein 11 lot 14 pfenig.

Underwalden : die halbe Thaler halten fein 13 1/2 ;
gehen auf die mark 15 st.

Lotringen : Die 10 Bätzler halten fein 12 lod 1/2 die
mit der zahl 1726 ; gehen auf die mark 28 st.

Peyerische, Carolinen halten fein 18 karat 9 gran Die
mit der Zahl 1726 wigt 1 1/2 kronen.

Nr. 727.

1726. 14. October. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Underwaldner 5 bätzler probiert halten 12 loth fein ;
gehen auf die Markh 50. Johann Caspar schumacher
Goldarbeiter in Lucern

Nr. 728.

1727. 8. März. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

M. g. H. u. O. Die Underwaldner neue Dugaten
probiert halten fein gold 23 karat ein 1/2 grün

M. g. H. in Lucern gwardin
B. L. Schumacher.

Nr. 729.

1727. 1. April. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Die neue Underwaldner halbbatzen probiert, halten
2 Loth 6 pfening ; gehen stuckh auf die Markh 122.

Joh. Caspar schumacher.

Nr. 730.

1727. 2. Octob. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

M. g. H. u. O. die neue Underwaldner halbe batzen
probiert halten fein die Mark 2 loth 6 pfening und ein
halben gran ; stuck auf die Mark 122.

Nr. 731.

1730. 7. Februar. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Underwalden. Den 7. Hornung seind die Vnderwaldner halbe Batzen mit der Jahrzahl 1727 probiert worden vnd halten fein 2 lod 5 1/2 Pfenig gehn stuckh auf die markk 123

Item die Portugiser dublonen halten fein 21 karat 9 gran.

Basell. 1730 d. 31. Martÿ seind die zehen schilliger von Basell, wie auch dieselbe Batzen probiert worden vnd halten fein die mit der Jahrzahl 1726 7 1/2 Loth; gehen auf die mark 52 stück die Batzen mit der Jahrzahl 1724 halten lot 4 pfenig 12 gehen auf die mark 106 1/2.

Nr. 732.

1730. 25. April. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Schweitz. Die fünf Bätzer von schweitz mit der Jahrzahl 1730 gehen auf die mark 53 St. halten fein 12 lot 2 pfenig.

Die neüe schweitzer schilling gehn auf die mark 208 st. halten fein 2 1/2 Lot.

Zürich. die alten zürcher schilling gehen auf die mark 200; halten fein Lot 3 pfenig 6.

Die neüe zürcher schilling gehn auf die mark 185; halten fein 3 Lot 2 Pfenig.

1731 Chur halten die groschen von Chur mit der Jahrzahl 1730 fein 5 loth; gehen auf die mark 156 st.

die markh ist aussgemüntzet auff hiesige gulden vor 9 gl 30 ß vnd wan die markh fein silber kompt zu stehen auf 49 1/2 guet gulden, so kost das Lod hiesig gulden 4 gl. 20 ß 5 a. soll :

	7 gl. 24 ß
das kupfer auf die markh kostet	41 ß
kostet hiemit die mark ohne arbeit	7 gl. 35 ß

Eines von dem andern abgezogen macht die markh (ohne Kosten) profit 1 gl. 35

1732 Underwalden. die groschen von Underwalden halten fein 5 Lot 6 pfen.; gehen stückh auf die markh 160.

1733 Die Würtemberger halbe gulden halten, etc.

1733. Die Savoyer Thaler halten, etc.

Ein kleines sauoyer stückly haltet, etc.

Bontrut. Ein Bontruter stückly haltet fein 4 Lot 3 quint; gehen auf die mark 96.

Nr. 733.

1737. 6. und 8. Juli. Fasc. Münzwesen v. 1724—1757.

Den 6. und 8. Juli Seindt die Unterwaldner Fünfbätzler mit nachgesetzter Jahrzahlen abgewogen probiert vnd in nachgesetzten puncten erfinden worden.

I. Von denen mit der Jahrzahl de aº 1726 gezeichneten gehen auf die Marek 52 Stueckh welche aber wegen Ihrer Vngleichheit in 3 unterschiedliche Classen abgewogen und specificiert beygesetzt worden.

Nemblich von den schweristen gehen auf die Mark 49 deren befinden sich in diser Marek 14

Von den mittleren gattung gehen auf die Mark 52 1/2 deren befinden sich in der Mark 33

Von den leichtesten gehen auf die Mark 57 1/2 st. deren befinden sich in diser Mark 5

Die Marek hat geschmoltzen fein gehalten 41 loth 3 quint seind also ringer abss V. g. H. vnd Oberen ein quint des feinn nach, welches aussmachet 15 ½ 1 a. 4 hell. darzu geschlagen 2 Stueckh so vil auf der Mark machet 30 ½ ist also zusammen schlechter 1 gl. 5 ½ 1 a. 1 Hr. disses auf 50 Stueckh ausgetheilet zeigt sich dass das

Stueckh schlechter als V. g. H. v. O. 5 a. vnd verbleibet Indivis 21 a. 4 Hlr.

Von denen mit der Jahrzahl de a^o 1729 gehen auf die Mark 53 1/2 Stück welche wie oben in 3 Classen abgetheilet worden

Nemblich die schwersten gehen auf die M.	50
deren befinden sich in diser Mark	8
von den mittleren gattung gehen a. d. M.	52 1/2
deren befinden sich in diser Mark	30 1/2
Von den leichtisten gehen auf die M.	57
deren Befinden sich in der Mark	15

die mark geschmoltzener hat fein gehalten 11 1/2 loth 1/2 pfen. seind also ringer alss V. g. H. v. O. j quint 3 1/2 pfen. der feine nach welches aussmachtet 28 3/4 a. darzuo geschlagen 3 1/2 Stueckh so zu vill auf der Mark; machet 1 gl. 12 3/4 a. ist also zuzamen schlechter 2 gl. 1 3/4 a. dises auf 50 Stueckh aussgetheilet, zeigt sich, dass das Stueckh schlechter als V. g. H. v. O. 4 3/4 a. angster Indivis 12 a.

Von denen mit der Jahrzahl de a^o 1732 gezeineten gehen auf die Marek 54 Stück welche gleich obigen in 3 Classen abgetheilet worden sind.

Nemblich von den schweristen gehen a. d. M.	49 1/2
deren befinden sich in diser mark	9
Von den mittleren gattung gehen a. d. M.	53 3/4
deren Befinden sich in diser Marek	34 stück
Von den leichtisten gehen auf die Marek	59
deren Befinden sich in diser Marek	11

Die Marek geschmoltzner hat fein gehalten 11 Loth j quint 3 1/2 pfenig.; seind also ringer als V. g. H. v. O. 2 quint 1/2 pfen.

des feinn nach, welches aussmachtet 32 3/4 a. darzuo geschlagen 4 Stückh so zu vill auf der Mark (sind) macht 1 gl. 20 3/4 ist also zusammen schlechter 2 gl. 12 3/4 a.

dieses auf die 50 Stuckh ausgetheilet, zeigt sich dass das Stückh schlechter als V. g. H. v. O. j § 5 a. Indivis 4a.

bescheine Joseph Ludwig Weber
M. g. H. u. O. unterdenigster diener
Wardin Johan Caspar Schumacher

Nr. 734.

1756. 6. April.

Fasc. Münzwesen v. 1758—1773.

Auss Befelch U. g. g. H. Und Oberen die zürcher Ohrtlin mit der Jahrzahl 1753 Exact Probiert; gehen auf die Markh 48 Stuckh zahlen auss 45 gl.

Halten an fein 8 Loth 2 quint;
thut in französischen deniers gewicht 6 den. oder grains In Niderländischen pfenig od. grainsgewicht 6 pfen. und 9 grains oder 8 loth 2 quint. die Mark fein angesetzt zu 21. florins beträgt 43 gl. 37 § 9³/₄ heller.

der zusatz an kupfer 7 loth 2 quint thut im französischen deniers gewicht 5 deniers 45 grains im Niderländischen 5 pfenig 15 grains oder 7 loth 2 quint; der Centner kupfer angesetzt zu 56 florins thut 5 § 10 heller

Summa des innerlichen Werths 44 gl. 3 § 7³/₄ heller
Provit Und kosten an einer Mark 36 § 4¹/₄ »

Die zürcher Öhrtli aber mit der Jahrzahl 1751 differieren gegen die ersteren im eüsserlichen und Innerlichen werth als namblich : auf eine Markh gehen 47 stück; zahlen auss 14 gl. 27 § 6 h.

zehlen an fein 8 Loth 2 quint 2 pfen.

thut in franz. deniersgew. 6 den.

11 ¹/₄ grain

ImNiederländischen 6 pfen. $41\frac{1}{4}$ grains
od. 8 loth 2 quint $2\frac{1}{4}$ grains; die Mark
fein angesetzt zu 21 florins beträgt 14 gl. 6 ζ $\frac{3}{16}$ h.

Der zusatz an kupfer ist 7 loth
4 quint

Im französischen gew. 5 deniers
 $12\frac{3}{4}$ grains der zentner kupfer ange-
setzt zu 56 florins beträgt 5 ζ 8 $\frac{5}{6}$ h.

Summa des innerlichen Werthes 14 gl. 11 ζ 3 $\frac{1}{48}$ h.

Provit und kösten an einer Mark 15 ζ 8 $\frac{47}{48}$ h.

D. E. U. b. Diener

Felix Anton Schumacher Goldarbeiter.



IV. Auszüge aus Chroniken.

Nr. 735.

1422. 10. Februar.

Johann Fründ's Luzerner Chronik (Bürgerbibliothek) Manuscript Nr. 340.

Do man zalt von Gottes Geburt MCCCC vnd XXII iar an dem zehenden tag february, do wart vnser müntz ze lutzern des ersten vsgeu.

Nr. 736.

1545—1614.

Cysat E 337.

Die officin oder Werkstatt der Müntz, nach dem die statt Lucern von keysern befryet worden ze Müntzen war erstlich: In der Mindern statt an der gassen die noch der Zyt die Müntzgasse genemet würd, da sieht, man noch den allten steininen stock so sydhar zu einem gemeinen der statt wöschhus (Waschhause) gemacht vnd die Müntz hinüber In die Meerere statt In das allt grosshus so dem schürpff zugehört (verlegt); volgendt ouch da dannen wiederumb In die Minderestatt In der gsell-schafft hus zum Affenwagen vnd von der statt verzinset, vnd als dis hus darnach a. 1589 zu einer kilchen (Kirche) dem Jesuitenorden gebuwen In den winkel zwüschen dem Bruchthor vnd krientzbach vnd leztlich a. 1595 aber In einen Winkel by dem Mülithor an der Rüss versetzt worden

Register.

A.

	Nrn.
Abzug an zu leichten Münzen	95, 101, 142, 202, 224, 251, 287, 330, 343, 345.
Achter, Cours-Wert	10.
Acht Rappenst., Cw. ²	274, 280.
Albus, Verruf	307.
Angster von Bern, Korn	685.
— — Schrot	685.
— fremde, Verruf	328.
— von Luzern, Korn	368, 377, 386, 387, 390, 393, 396, 398, 403, 414, 436, 466, 468, 507, 512, 642, 707, 708.
— — Schrot	368, 377, 386, 387, 390, 393, 396, 398, 403, 414, 436, 456, 468, 507, 512, 659, 707, 708.
— von Solothurn, Cw.	95.
— — Verruf	77.
— von Zug, Gesuch des Münzmeisters von Zug selbe nicht zu verrufen	160
— von Zürich, Cw.	54, 56.
Arogner, Cw.	61, 95.
— Probe der	61.
Auslesen von Münzen, Verbot	1, 4, 159.
Ausser Kurs setzen aller fremden Münzen unter 25 Rp. Wert.	336.

B.

	Nrn.
Basler Münzen, Cw.	30.
Batzen von Appenzell, Cw.	358.
— von Basel, Cw.	344, 348.
— gute von Basel, Verruf	292, 358.

¹ Die Zahlen bedeuten Nummern und nicht Seiten.

² Cw. = Kurswert.

	Nrn.
Batzen vom Bischof von Basel auch Pruntrutler genannt, Cw.	344.
— — — Korn	725.
— — — Schrot	725.
— — — Verruf	292, 345, 357, 358.
— von Bern, Cw.	214, 215, 216, 227.
— — Korn	714.
— — Schrot	714.
— von Bellinzona, Korn.	695.
— — Schrot.	695.
— eidgenössische, Cw.	112, 128, 208, 211, 344, 356.
— von Freiburg, Cw.	215, 228.
— von St. Gallen, Cw.	358.
— — Korn	726.
— von Glarus, Cw.	356, 358.
— von Graubünden, Cw.	358.
— von Luzern, Korn 386, 393, 396, 403, 414, 417, 468, 505, 630, 726.	
— — Schrot 386, 393, 396, 403, 414, 417, 468, 505, 630, 726.	
— von Neuenburg, Cw.	358.
— — Verruf	338, 345, 357.
— von Solothurn, Cw.	215, 228.
— — Korn	714.
— — Schrot	714.
— von Schwyz, Cw.	358.
— von Schaffhausen, Cw.	358.
— von Thurgau, Cw.	358.
— von Wallis, Cw.	344, 358.
— — Korn	725.
— — Schrot	725.
— — Verruf	283, 292, 345.
Beischlag, Cw.	38, 95.
Beschwerde der Aemter wegen der Münzverordnung	89, 96.
Beschnittene Münzen, Verbot 167, 168, 169, 178, 183, 184, 185, 216,	
342, 344.	
Beschlagnahme des Silbers des Münzmeisters von Uri	154.
Bewerbung um das Münzrecht (Siehe Münzrecht).	
Blanken auch Planken, Gestattung der Annahme	17.
— — Rückzug	375.
— — Verruf	87.
— — von Frankreich, Cw.	95.

	Nrn.
Blanken auch Planken von Lothringen, Cw.	56.
— — von Metz, Cw.	50, 56.
Blutzger, Cw.	356.
Bononier (Bologner auch Löwenplapparte), Cw.	95, 159, 165.
Böckligrosehen, Verruf.	307.
Böhemsch oder Grosehen, Cw.	56, 95, 101.
— — Verruf.	219.
— — von Luzern, Korn.	417, 456, 460, 464.
— — — Schrot ..	417, 456, 460, 464.
Brabanter Taler, Cw.	344, 356, 357, 360.
Bruppacher, Graveur, in Badenschwyl, am Zürichsee	616, 647, 661, 672.
Bucheli, Carl, Münzmeister.	617, 619.
Buggelangster, Verruf.	56.

C.

	Nrn.
Caroline von Bayern, Korn.	726.
Conferenz.	53, 54.
Confiscation von Schreckenbergen.	204.
Cysat, Chronik.	736.

D.

	Nrn.
Dieckpfenning auch Dieckplappart, ausländische, Verruf.	206.
— von Altdorf (Uri), Schrot.	494.
— von Bern, falsche.	140.
— — Cw.	95.
— — Schrot.	494.
— vom Bischof von Chur, Cw.	203, 206, 208, 219.
— eidgenössische, Cw.	190, 196, 202, 208, 220, 223.
— — Zwangskurs.	143.
— von Frankreich, Cw.	171, 172, 182, 196, 208, 220, 223.
— — Warnung vor.	183, 184, 185.
— von Freiburg, Cw.	95.
— von Genua, Cw.	95.
— von Haldenstein, Verruf.	208.
— von Luzern, Cw.	95.
— — Korn 379, 380, 403, 414, 417, 444, 468, 490, 495,	496, 505, 507, 539, 689.

	Nrn.
Dickpfennig von Luzern, Schrot	403, 414, 417, 444, 490, 493, 495, 496, 500, 505, 507, 539, 689.
— von Lothringen auch Langhalsler, Cw.	152, 157, 159, 165, 196, 208.
— von Mailand, Cw.	95.
— von Portugal, Verruf.	196.
Dickenpfennig-Gewicht von Basel	446.
— von Frankreich	446.
— von St. Gallen	446.
— von Zürich	446.
Dickenpfennig von Savoyen, Cw.	95.
— von St. Gallen, Schrot	494.
— von Schaffhausen, Schrot	494.
— von Uri, Korn	705, 713.
— — Schrot	705, 713.
— von Venedig, Cw.	95.
— von Wallis, Cw.	95.
— von Zug, Korn	713.
— — Schrot	494, 713.
Doppler oder Doppelvierer der drei Länder, Cw.	159.
— von Basel, Korn	702.
— — Schrot	702.
— von Luzern, Cw.	159.
— — Korn	468.
— — Schrot	468.
— von Uri, Cw.	153, 159.
— von Zug, Cw.	159.
Doppelte Dublone von Lothringen, Cw.	284.
Doppelte Louis d'or, Cw.	344, 356, 360.
Doppelte Pistolenkrone, falsche	170, 209.
Dölpelkrone, Warnung vor	250
Dublone von Frankreich, Cw.	264, 273, 274, 305, 330.
— von Italien, Cw.	207, 211, 219, 223.
— von Mailand auch Souverain d'or, Cw.	208, 219, 220, 223, 344, 356.
— der Schweiz, Cw.	356.
— von Savoyen, Cw.	208.
— von Spanien, Cw.	206, 207, 208, 209, 211, 219, 220, 223, 264.
— von Uri, Cw.	220.
Ducat von Basel, Korn	726.
— — falsche, Verruf	236.

	Nrn.
Ducat von Basel, Cw. 20, 37, 39, 44, 49, 56, 95, 206, 209, 211, 219,	220, 223, 318.
— von Kemnitz, Korn	726.
— von Unterwalden, Korn	726, 728.
— — Abzug an	287.
— von Luzern, Korn	563.
— — Wägen	58.
— — zu leichte, Verruf	313.
Ducatonen, Cw.	206, 207, 208, 232.
Drei Angsterst. oder Blutzger, Cw.	344.
— von Chur, Verruf	311.
Drei Batzen vom Bischof von Basel, Cw.	304.
— — — Verruf	286.
— von Basel, Cw.	344, 348.
— — Verruf	348.
— von Chur, Cw.	159.
— von Wallis, Cw.	344.
— von Zug, Cw.	159.
Drei Frankenst. Cw.	344, 356.

E.

	Nrn.
Eid des Münzmeisters	377.
— des Aufziehers	377.
— des Probierers	377.
— des Wardeins	377.
Einführung einer neuen Münzwährung	28, 29, 340.
Einlösung der helvet. Silberscheidemünzen	359.
Einschmelzen von zu leichten Franken, etc.	186.
Eggli, Josef, Münzmeister	429, 431.
Ehrbeleidigung	370.
Ettly, Hans, Probierer	377.

F.

	Nrn.
Fehlergrenze beim Louis d'or	345.
— beim sechs Livresstück	356.
Fischligroschen, Verruf	307.
Fort von Freiburg, Cw.	95.
Franken von Burgund, Verruf	274, 278.

	Nrn.
Franken von Frankreich, Cw.....	190, 196, 356.
— auch Zehn Batzenstück, Cw.	197, 208, 326, 344, 345, 356.
— von Luzern, Korn	620, 632.
— — Schrot	620, 632.
— von Lothringen, Korn	726.
— — Schrot	726.
Frankengewicht	446.
Franken, ungewichtige, Verruf.	178, 183, 184, 185, 196.
Fründ, Chronik	735
Fueter, Graveur, in Bern	653, 655, 657, 658, 659, 660.
Futter, Caspar, Münzmeister	456.
Fünf Angster von Obwalden, Verruf.	291.
— von Appenzell, Cw.	358.
Fünf Batzen vom Bischof von Basel, Cw.	344.
— — — Korn	725, 726.
— — — Schrot	725, 726.
— von Bern, Korn	716, 725.
— — Schrot	716, 723.
— von Freiburg, Korn	725.
— — Schrot	725.
— von Glarus, Cw.	358.
— von Graubünden	358.
— von Luzern, Korn 539, 547, 553, 556, 620, 622, 631, 634, 644, 658,	723, 725, 726.
— — Schrot 539, 547, 553, 556, 622, 631, 634, 644, 658,	725, 726.
— von Neuenburg, Cw.	358.
— von Obwalden, Cw.	291.
— von Schaffhausen, Cw.	358.
— von Schwyz, Cw.	358.
— — Korn	732.
— — Schrot	732.
— von St. Gallen, Cw.	358.
— von Thurgau, Cw.	358.
— oder fünfzehn Kreuzer von Tyrol, Verruf	241.
— von Unterwalden, Korn	725, 726, 727, 733.
— — Schrot	725, 726, 727, 733.
— von Wallis, Cw.	358.
— — Korn	725.

	Nrn.
Fünf Batzen von Wallis, Schrot	725.
— von Zug, Korn	725.
— — Schrot	725.
Fünfer von Bern, Cw.	54, 56, 59, 95.
— — Probe	61.
— — Verruf	76.
— von Freiburg, Verruf	76.
— von Solothurn, Probe	61.
— von Savoyen, Cw.	56.
— von Zürich, Cw.	54, 56.
— — Verruf	76.
Fünf Frankenst. von Frankreich, Cw.	344, 345, 356.
Fünf Rappenstück, Verruf	274.
Fünf Schilling von Freiburg, Cw.	344, 356.
— von Luzern, Cw.	344, 345, 356.
— — Korn	377, 539, 553, 556, 620.
— — Schrot	377, 539, 553, 556, 620.
— von Schwyz, Cw.	344, 356, 358.

G.

	Nrn.
Geldeinwechsler	356.
Genueser oder Grosatz, Cw.	223.
Gilli, Frz. Jos., Münzmeister	525.
Gilli, Joh. Georg, Wardein	547.
Goldsorten gelötete, genagelte, etc., Verruf.	233, 252.
Grettlerschilling, Cw.	228.
Groschen von Chur, Korn	732.
— — Schrot	732.
— — Verruf.	297, 298, 307.
— Cw.	274, 280.
— Verruf	267.
— von Obwalden, Verruf	299, 307.
— von Unterwalden, Korn	732.
— — Schrot	732.
Gulden in Gold, Cw. 9, 39, 48, 85, 105, 135, 136, 206, 208, 209, 219, 220, 223, 296.	
— von Florenz, Cw.	40.
— von Freiburg, Cw.	356.

	Nrn.
Gulden von Köln, Cw.	95.
— rheinischer, Cw. 8, 10, 18, 26, 29, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 47, 50, 51, 54, 55, 56, 59, 60, 79, 88, 92, 95, 97, 101, 106, 114, 117, 119, 121, 128, 131, 132, 176, 266, 296, 404, 419.	
— in schwäbischer Währung, Cw.	40.
— von Utrecht, Cw.	95.
— von Ungarn, Cw.	45.
— welsche, Cw.	20.
Guldentaler, Cw.	208, 220, 223.
Gülten Festsetzung der Währung.	207, 233, 497.
Gut Gulden von Zürich, Cw.	324, 344, 356.

II.

	Nrn.
Halbbatzen von Appenzell, Cw.	358.
— vom Bischof von Basel, Cw.	344.
— — — Verruf.	283, 292, 345.
— — — Korn.	726.
— — — Schrot.	726.
— von Basel, Cw.	344, 348.
— — — Verruf.	348.
— gute, von Basel, Warnung.	286.
— von Chur, Verruf.	228.
— von Freiburg, Cw.	216, 316.
— — — Korn.	725.
— — — Schrot.	725.
— von Frankreich, Cw.	261.
— von Glarus, Cw.	358.
— von Graubünden, Cw.	358.
— von Haldenstein, Cw.	216.
— von Luzern, Korn 386, 393, 396, 398, 403, 404, 414, 417, 468, 539, 547, 627, 635, 707, 708.	
— — — Schrot 386, 393, 396, 398, 403, 404, 414, 417, 468, 539, 547, 627, 635, 707, 708, 723.	
— von Neuenburg, Cw.	216, 358.
— — — Verruf.	214, 215, 216, 228, 338, 345.
— von Solothurn, Cw.	216.
— von Schaffhausen, Cw.	358.

	Nrn.
Halbbatzen von Schwyz, Cw.	358.
— von St. Gallen, Cw.	358.
— von Thurgau, Cw.	358.
— von Unterwalden, Korn.	725, 729, 730, 731.
— — — Schrot.	725, 729, 730, 731.
— von Wallis, Cw.	344, 358.
— — Verruf.	283, 292, 307, 345.
Halbe Dicken von Basel, Verruf.	219.
— von Chur, Cw.	206, 219.
— vom Bischof von Chur, Cw.	219.
— von Luzern, Korn.	505, 507.
— — Schrot.	492, 505, 507.
— von Strassburg, Cw.	221.
Halbe Franken, französische, Cw.	345, 356.
— schweizerische, Cw.	356.
Halbe Gulden von Württemberg, Verruf.	300.
Halbe Louis d'or, Cw.	344, 356.
Halbe Rollbatzen von Schwyz, Korn.	693.
— — — Schrot.	693.
Halbe Taler von Brabant, Cw.	344, 345, 356, 360, 361.
— von Frankreich, Cw.	351.
— von Luzern, Korn.	539.
— — Schrot.	539.
Konventionstaler, Cw.	344, 356.
— von Piémont, Cw.	344, 356.
— von Strassburg, Cw.	258, 261, 262, 263, 278.
— — Warnung vor.	253.
— — Verruf.	269, 274.
Haller oder Heller, Cw.	56, 95, 101.
— von Luzern, Korn 368, 377, 380, 386, 387, 390, 393, 396, 398, 403, 414, 468.	
— — Schrot 368, 369, 377, 380, 386, 390, 393, 396, 398, 403, 414, 468.	
— von Zürich, Korn.	685.
— — Schrot.	685.
Handmünzen von Freiburg, Verruf.	292.
— von Unterwalden, Verruf.	292.
— von Zug, Verruf.	292.
Hartmann, Hans Ludwig, Wardein.	560.

	Nrn.
Hartmann, Jost, Wardein	456.
— — Münzmeister	494, 720.
Helvetische Scheidemünzen, Verruf	358.
Höggerli auch französ. Franken genannt, Cw.	273, 278.
— — — Verruf	268, 274.

I. J.

	Nrn.
In das Land führen von fremden Münzen, Verbot	192, 289.
Inventarium	399, 410, 416, 428, 522, 554, 584, 643.
Ippendantz Tillmann auch Till Ippentantz, Münzmeister	434.
Justiner, Cw.	221.

K.

	Nrn.
Karlín, Cw.	61, 95, 101.
Kaiser aus Zug, Münzprägler	595.
Kaiserlich erbländische Scheidemünzen, Verruf	341.
Klaus, Adam, Wardein	486.
Koch, Nicolaus, Münzmeister	403, 413.
Konventionstaler, bayerische, Cw.	344, 356.
Kopfstück auch Rubelkopf genannt, Cw.	243.
— bayerische, Cw.	319, 320, 321.
— englische, Cw.	249.
— niederländische, Cw.	249.
Krayenplappart, Cw.	54, 56, 95, 101.
— Korn	685.
— Schrot	685.
Krämer, Christoph, Wardein	510.
Kramer, Carl, Münzmeister	553, 564, 565, 566, 567, 568.
Johann Georg, Münzmeister	513, 514, 515, 516, 526, 527, 528, 717, 718.
Wilhelm, Münzmeister	534, 538, 549, 550, 551, 552, 723.
Kreuzducaten, Cw.	208, 209.
Kreuzdieken, Cw.	208, 220, 223.
Krenzer auch Etschkrenzer, Cw.	54, 56, 153, 195, 208, 228, 344, 356, 358.
— — — Probe	61.
vom Bischof von Basel, Verruf	292.

	Nrn.
Kreuzer von Bern, Cw.	193, 199.
— — Korn	709.
— von Chur, Cw.	157, 158, 228.
— — Korn	709.
— — Verruf	158, 199.
— der drei Länder, Cw.	159.
— von Freiburg, Cw.	193, 199.
— — Korn	709, 725.
— — Schrot	709.
— — Verruf	283.
— fremde, Verruf	199.
— von Genf, Korn	709.
— — Verruf	199.
— von Luzern, Cw.	159.
— — Einlösung	424, 425.
— — Korn 386, 390, 393, 396, 403, 414, 417, 468, 708.	
— — Schrot 386, 390, 393, 396, 403, 414, 417, 468, 708.	
— von Neuenburg, Verruf	199, 338.
— von Solothurn, Cw.	95, 193, 199.
— — Korn	709.
— von Unterwalden, Verruf	307.
— von Uri, Cw.	159.
— von Wallis, Verruf	292, 307.
— — Korn	709.
— von Zug, Cw.	157, 159.
— von Zürich, Cw.	95.
Kreuzplappart, Cw.	10, 50, 54, 56, 95, 101.
Krone, falsche	162.
— in Gold, Cw.	208.
— von Italien, auch Grosatz, Cw.	220, 223.
— — — Verruf	168.
— kaiserliche, Cw.	180.
— von Savoyen, Cw.	95.
— von Spanien, Cw.	209.
— — Warnung	250.
Kupfermünzen, fremde, Verruf	344.
Kurszwang für österreichische Münzen	3.
— für Kreuzer	234.
— für Halbbatzen	234.

L.

	Nrn.
Landmünzen von Constanz, Verruf	288
Leider oder Heimlicher	31, 32, 301, 308.
Liechtstock, Cw.	10, 42, 56.
Lohn des Aufzichers.	378, 380, 398.
— des Wardeins	378, 380, 402, 456, 538.
— des Münzmeisters 368, 396, 398, 402, 404, 464, 504, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 598, 599, 600, 601, 603, 609, 613, 622, 623, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 642, 644, 648, 650, 654, 662, 664, 704, 715.	
Louis blanc, französischer, Korn	726.
Louis d'or, französischer, Cw. 284, 285, 327, 329, 331, 344, 356, 360. — Korn	726.
Löwen auch zehn Kreuzerst. oder Löwenplappart genannt, Cw.	157. 165, 220.
— Warnung	175.
— Verruf	206, 223.
— (Goldmünze)	95.

M.

	Nrn.
Mannrechtsbrief.	432, 434, 518, 522, 570.
Markgewicht	637.
Mark, Silber	5, 7.
Meissberger, Christian, auch Meussberger, Münzmeister	449.
Meran von Nicolaus, Wardein	377.
Meyer, Dominik, Graveur, in Luzern	683.
Meyer, Johann, Graveur, in Sursee	638, 645, 652, 655, 657.
Mirleton, französische, Cw.	312.
Münzen, fremde, unter 25 Rappen wert, Verruf.	336.
— von Appenzell, Verruf	307.
— von St. Gallen, Verruf	307.
— von Zürich, Verruf	26.
Münzgewicht	639.
Münzgulden	128, 191, 193.
Münzrecht, Bewerbung	12, 13, 14, 15, 16.
— Verleihung.	21.

	Nrn.
Münzstätte, Einrichtung	22, 362, 363, 374, 442, 456, 457, 530, 531, 532, 533, 571, 572.
Münzverordnung, neue	29, 86, 167.
Münzvertrag	27, 34, 111.

N.

	Nrn.
Napoléon d'or oder Vierzigfrankenstück, Cw.	344, 356, 360.
Neue Münzen von Schwyz, Warnung	294.
Neuner, alte, Cw.	10.
— neue, Verruf	19.
— halbe, Verruf	19.
Nobel auch Rosenobel, Cw.	38, 95, 223.

O.

	Nrn.
Örtlein von Appenzell, Korn	725.
— — Schrot	725.
— eidgenössische, Cw.	247.
— von St. Gallen, Korn	725.
— — Schrot	725.
— von Schaffhausen, Einzug	245.
— — Cw.	244, 358.
— von Schwyz, Cw.	244, 249, 358.
— — Korn	715.
— — Schrot	715.
— — Verruf	240, 242.
— von Zürich, Rückzug	245, 246.
— — Korn	734.
— — Schrot	734.

P.

	Nrn.
Patente zum Einsammeln von verrufenen Münzen	347.
Pfund, Cw.	10, 18, 35, 41, 46, 110, 113, 115, 118, 144, 181.
Pistoletterone, italienische, Cw.	207, 209.
Piesslin von Frankreich, Cw.	323.
— — Verruf	271, 272, 323.
— von Freiburg, Cw.	352.
— vom Bischof von Basel, Korn	726.

	Nrn.
Piesslin vom Bischof von Basel, Schrot	726.
Phillippstaler, Cw.	208, 220, 223, 259.
— beschnittene, Warnung	194.
Pfyffer, Caspar, Wardein	450.
Plappart, alte, Cw.	10, 42, 50, 54, 56, 101.
— neue, Cw.	6, 10, 26.
— von Basel, Cw.	54, 56, 59, 95.
— Korn	702.
— Schrot	702.
— von Bellinzona, Cw.	101.
— von Bern, Cw.	10, 42, 50, 54, 56, 59, 78, 95.
— Korn	685.
— Schrot	685.
— von Burgund, Cw.	95.
— von Chur, Cw.	159.
— von Florenz, Cw.	95.
— von Freiburg, Cw.	56, 95.
— fremde, Verruf.	223.
— von Lausanne, Cw.	95.
— von Luzern, Korn	390.
— Schrot	390.
— von Mantua, Cw.	56, 95.
— von Mailand, Cw.	54, 56, 95, 101.
— von Savoyen, Cw.	95.
— von Solothurn, Cw.	54, 56, 95.
— von St. Gallen, Cw.	95.
— von Wallis, Cw.	101.
— von Zug, Cw.	159.
— von Zürich, Cw.	54, 56, 95.
— Zwangskurs	163.
Prägung von Angster 381, 408, 430, 433, 436, 505, 515, 595, 596,	
612, 642, 655, 659, 662, 665, 668, 670, 672,	
674, 676, 677, 678, 680.	
— von Batzen 505, 630, 636, 642, 648, 649, 651, 654, 655, 656, 658,	662.
— von Dicken	448.
— von Ducaten 559, 566, 576, 588, 590, 591, 599, 600, 603, 623, 673.	
— von 30 Ducaten	589.
— von Haller	381, 408, 430, 433.

	Nrn.
Prägung von Halbbatzen	627, 635, 661, 662.
— von Halbdieken	505.
— von Franken	668.
— von fünf Batzen 540, 550, 555, 558, 625, 631, 634, 654, 655, 659,	664, 665, 666.
— von fünf Ducaten	602.
— von fünf Schilling	555, 558, 625.
— von Gulden	540, 548.
— von Rappen 515, 595, 596, 598, 601, 604, 608, 610, 611, 629, 642,	665, 666, 670, 676, 677, 678, 680, 681, 682, 683.
— von 7 ½ Schilling	550, 551, 552.
— von Schilling	436, 447, 550, 551, 552, 636.
— von 6 Ducaten	605.
— von 16 Franken	642.
— von Taler	548, 559, 633, 665, 666, 668.
— von 4 Ducaten	559, 613.
— von 10 Franken	646.
— von 10 Schilling	555, 558, 625, 636.
— von 10 Kreuzer	663, 665, 668.
— von 20 Kreuzer	540.
— von 2 Ducaten	559, 609.
— von 12 Ducaten	593.
— von 20 Ducaten	592, 594, 673.
Prägungskosten	396, 398, 402, 404, 477, 495, 512, 549.
— bei Dublonen	636.
— bei Franken	625, 632, 659, 661.
— bei Halbbatzen	627, 635, 661, 662.
— bei 20 Batzen	628.
Probe verschiedener Goldsorten	561.

Q.

	Nrn.
Quart von Savoyen, Cw.	56, 260.
Quint von Philipstaler, Cw.	223.

R.

	Nrn.
Rappen, Cw.	208, 219.
— eidgenössische, Cw.	246, 279, 344.

	Nrn.
Rappen, fremde, Verruf	328.
— von Luzern, Korn	539.
— — Schrot	539, 643.
— Markgräfler, Verruf	254.
— von Obwalden, Verruf	299.
— von Tyrol, Verruf	282.
— Vögelirappen, Verruf	223, 246.
Rechnungsablage des Münzmeisters	365, 366.
Real, Cw.	208, 221.
Reichsmünzen, Verruf	220, 235, 237, 274, 288, 337.
Reichsgulden, Verruf	241.
Reichsducaten, Korn	726.
Reichsbatzen, Verruf	307.
Reichstaler, Cw.	206, 207, 208, 219, 220, 223.
— von Luzern, Korn	507.
— — Schrot	507.
— von Sachsen, Verruf	219.
Remedium	369, 377, 386, 393, 444, 456, 512, 620.
Rollbatzen, Cw.	101, 105.
— von Schwyz, Korn	693, 696.
— — Schrot	693, 696.
— von Uri und Unterwalden, Korn	695, 696.
— — — Schrot	695, 696.
Rollen, Gorin, Münzmeister	398, 400.
Rössler, Verruf	98.
— Cw.	10, 101.
— der drei Länder, Korn	695.
— — — Schrot	695.
— von Schwyz, Korn	695, 696.
— — Schrot	695, 696.
— von Trivulzio, Korn	694.
— — Schrot	694.
— von Uri und Unterwalden, Korn	696.
— — — Schrot	696.
Rosenröppler, Cw.	288.
Rotter, Rochus, Wardein	186, 443, 444.
— — Probierer	444.
Russ, Christoph, Münzmeister	393.
Rüchling von Genua (auch 10 Kreuzer genannt), Cw. 95, 101, 105, 223.	

S.

	Nrn.
Sarine et Broye, 42 Kreuzer, Cw.	339.
— — — Verruf.	339.
Säulenthaler, spanischer, Cw.	344, 345, 356.
Schaupfenning	456.
Scheidemünzen von Appenzell, Verruf	350, 357.
— von Basel, Verruf	348.
— vom Bischof von Basel, Verruf	344, 357, 358.
— von Bern, Cw.	334.
— von Freiburg, Cw.	334.
— von Glarus, Verruf	350, 357.
— von Graubünden, Verruf	359.
— von Neuenburg, Verruf	344, 357.
— von St. Gallen, Verruf	350, 357.
— von Schaffhausen, Verruf.	350, 357.
— von Wallis, Verruf	344.
Schiffsnobel, Cw.	95, 223.
Schilling, Cw.	33, 208.
— vom Bischof von Basel, Verruf	283, 292, 307.
— — — Korn	711.
— — — Schrot	711.
— der drei Länder, Korn	711.
— — Schrot	711.
— englische, Cw.	223.
— von Glarus, Cw.	356.
— von Freiburg, Verruf	283.
— von Luzern, falsche	188.
— — Cw.	75, 101, 334, 358.
— — Korn 386, 387, 390, 393, 396, 398, 403, 414, 417, 436, 438, 444, 453, 458, 472, 495, 505, 507, 512, 524, 539, 620, 624, 702, 703, 704, 707, 708, 710, 711, 712.	
— — Schrot 377, 386, 390, 393, 396, 398, 402, 414, 417, 436, 438, 444, 456, 459, 472, 481, 492, 495, 505, 507, 512, 524, 539, 620, 624, 702, 703, 707, 708, 710, 711, 712.	
— — Zwangskurs	200.

	Nrn.
Schilling von Mailand, Cw.	56.
— von Savoyen, Cw.	56.
— von Schwyz, Cw.	249.
— — Korn	718, 719, 732.
— — Schrot	718, 719, 732.
— von Wallis (Bisthum), Verruf	292.
— von Zürich, Cw.	228, 316, 356, 358.
— — Korn	712, 721, 725, 732.
— — Schrot	712, 721, 725, 732.
— von Zug, Korn	711, 722.
— — Schrot	711, 722.
— — Verruf	328.
Schiltfranken oder Schilt, Cw.	20, 36, 95.
Schlagschatz 380, 382, 383, 384, 385, 387, 389, 390, 398, 414, 422, 465, 466, 467, 469, 484, 485, 487, 488, 489, 491, 493, 498, 501, 506, 538, 549, 553, 685.	
Schmelzen von Münzen, Verbot	1, 2, 4.
Schreckenberger, Verruf	203, 204.
Schumacher, J. C., Wardein	727, 729, 733.
— B. L., Wardein	728.
Schnyder, Gebrüder, Münzpräger	661.
Schwabacher, Cw.	56.
Schytzberg, Graveur	401.
Sechser, alte, Cw.	10, 95.
Sechs Kreuzer vom Bischof von Basel, Verruf.	286.
— von Wallis, Cw.	344.
— vorderösterreichische, Verruf	345.
Sechs livres von Frankreich	344, 356, 360.
Seiler, Ludwig, Aufzieher	359.
Sieben Batzen von Solothurn, Korn	726.
— — — Schrot	726.
Siebenhalf Schilling von Luzern, Korn	539, 663.
— — — Schrot	539.
— von Misocco, Korn	694.
— — — Schrot	694.
Siebner von Zürich (7 Angster), Korn	685.
— — — Schrot	685.
Silberkrone von Genua oder Ducatone, Cw.	208, 219, 220, 223.
Simon, Münzmeister	386, 387.

	Nrn.
Sonnenberg, Aufzieher	377.
Sonnenkrone, Cw. 95, 148, 179, 187, 207 a, 208, 209, 220, 223, 233.	
Spagürli, Cw.	54, 56, 95.
— Probe	61, 367.
— von Luzern, Cw.	95, 101.
— — Korn	390, 685.
— — Schrot	390, 685.
— — Einlösung	91.
Städeli, David, Münzdirector	640, 641, 650.
Strafe oder Strafandrohung für Uebertretende 11, 34, 56, 95, 101, 105, 150, 156, 159, 161, 164, 166, 174, 205, 212, 214, 216, 217, 219, 290, 301, 305, 346, 358, 552, 568, 569, 573.	
Studer, Fr. Nicolaus, Wardein	720.
Stutzenberg, Münzmeister	370, 371, 372, 373, 375.

T.

	Nrn.
Taler, Cw.	152, 285.
— von Bern, Cw.	334.
— — Korn	716.
— — Schrot	716.
— von Frankreich, Cw.	264, 270, 274, 285, 332, 351.
— — Warnung vor beschnittenen	265.
— — Verruf	281.
— von Luzern, Korn	403, 414, 417, 468, 539.
— — Schrot	403, 414, 417, 468, 539.
— von Piemont, Cw.	333, 344, 356.
— von Sachsen, Verruf	238.
— von Trivulzio, Korn	718.
— — Schrot	718.
— von Zürich, Korn	716.
Trente sols von Strassburg, Cw.	264, 273.
Thiebaud, Graveur, in St. Gallen, etc.	579.
Tillmann, Johann, Probierer	405.
Tolchler (aus d. Elsass), Verruf	188.
— von Mantua, Cw.	201.
Thormann, Münzmeister	364, 366.

V.

	Nrn.
Vermünzen von zu leichten Silbersorten	445, 447.
Verkauf der Münzstätte	376, 499.
Verzollen des Silbers	155.
Verbot in Privathäusern oder sonstigen nicht öffentlichen Orten zu handeln	159, 205, 206, 219.
Vierer, alte, Cw.	10, 344.
— von Basel, Probe	64.
— — Cw.	59, 219.
— von Bern, Cw.	267, 356.
— — Korn	717.
— — Schrot	717.
— vom Bischof von Basel, Verruf	292.
— von Uri, Korn	706.
— — Schrot	706.
— von Wallis, Verruf	292.
— von Zürich, Cw.	239, 356.
Vier Batzen von Luzern, Korn	539.
— — Schrot	539.
Vier Franken, helvetische, Cw.	356.
Viertel Franken, schweizerische, Cw.	356.
Viertel Taler von Brabant, Cw.	344, 345, 354, 356, 361.
— von Luzern, Korn	539.
— — Schrot	539.
— von Piemont, Cw.	335, 344, 356.
Vierzig Batzen von Luzern, Korn	633.
— — — Schrot	633.
von Moos, Melchior, Münzmeister	407.
Vorschlag des Münzmeisters betreff Feinheit der Haller	368.
— — — betreff Feinheit der Angster	368.
Vorwägen von fremden Münzen	168.
— von Gulden	58, 189, 194.

W.

	Nrn.
Wechsel (Aufwechsel, staatlicher)	6, 202.

	Nrn.
Wechsel, Verbot	1, 24, 207 <i>b</i> , 211, 213, 216, 230, 272, 289.
Weisspfenning, Probe	64.
Wirzen, Laurenz, Wardein	451, 484.
Wonlich, Jacob, Münzmeister	419, 421, 427.
— Onoffrius, Münzmeister	423, 424, 426.
Wülplyn von Zug, Graveur	401.

Z.

	Nrn.
Zehner (Zehnkreuzer) auch Rüchlin von Chur, Cw.	157, 221.
— — — — — Verruf	223.
— von Constanz, Cw.	220.
— von Genua, Verruf	275.
— von Zug, Cw.	157.
Zeechine, Cw.	206, 207 <i>a</i> , 208, 221.
Zehn Schilling vom Bischof von Basel, Verruf	234, 286.
— von Basel, Korn	725, 731.
— — Schrot	725, 731.
— von Freiburg, Cw.	344, 356.
— von Luzern, Cw.	344, 345, 356.
— — Korn	377, 539, 553, 556, 620, 622.
— — Schrot	377, 539, 553, 556, 620, 622.
Zerschneiden von zu leichten Goldmünzen durch Goldschmiede	159.
Zwanzig Franken von Frankreich, Cw.	344, 356, 360.
Zwanzig Batzen von Luzern, Korn	628.
— — Schrot	628.
Zwanzig Schilling von Freiburg, Cw.	344, 356.
— von Schwyz, Cw.	344, 356, 358.
— von Zürich, Cw.	344, 356.
Zwei Batzen von Bellinzona, Korn	705.
— — Schrot	705.
— von Schwyz, Cw.	358.
Zwei Franken von Frankreich, Cw.	356.
Zwei Rappen von Aargau, Cw.	348.
Zwei Schilling von Basel, Cw.	344.
— — Verruf	292.
— vom Bischof von Basel, Verruf	292.

	Nrn.
Zwei Schilling von Obwalden, Cw.....	291.
— von Schwyz, Cw.....	358.
— von Unterwalden, Korn	726.
— — Schrot	726.
Zwei Gulden von Zürich, Cw.....	358.
Zwei Gut Gulden von Zürich, Cw.....	324, 344.

Errata und Zusätze.

- Bd. VII. S. 104, Nr. 22, lies *Scherer* statt *schner*.
- „ 131, „ 104, lies *freuentag* statt *freuentag*.
- „ 134, „ 113, ist hinzuzufügen : *für ein vfund ze rechnen*.
- „ 134, „ 114, lies *viertzig* statt *viertig*.
- „ 138, „ 135, lies *Nr. 132* statt *127*.
- „ 138, „ 137, lies *Lauis* statt *Lanis*.
- „ 140, „ 145, lies *Lauis* statt *Lanis*.
- „ 143, „ 154, lies *gschen* statt *bschen*.
- „ 146, „ 159, lies *ye* statt *gr*.
- „ 154, „ 181, lies *Metzgebenken* statt *Metzglencken*.
- „ 159, „ 194, lies *engewichtig* statt *gewichtig*.
- Bd. VIII. „ 51, „ 202, lies *nachgan* statt *nachgau*.
- „ 52, „ 203, lies *Gan* statt *Gau*.
- „ 65, „ 216, ist nach *Haldensteiner* hinzuzufügen : *vnd derglychen halbe vsländische*.
- „ 66, „ 216, lies *20* statt *10*.
- „ 85, „ 263, lies *und* statt *un*.
- „ 129, „ 345, lies *spanische* statt *spannische*.
- „ 172, „ 427, lies *untzhar* statt *nutzhar*.
- Bd. IX. „ 17, „ 456, lies *bewilliget* statt *bewilligt*.
- „ 21, „ 460, lies *Stempfel* statt *Spempfel*.
- „ 28, „ 477, lies *Gewinn* statt *gewinn*.
- „ 73, „ 562, lies *nichts* statt *nicht*.
- „ 108, „ 651, ist nach *Stück* hinzuzufügen : *Batzen*.

MÉDAILLEURS ET NUMISMATES GENEVOIS

Genève a donné naissance à quelques graveurs de médailles, qui comptent parmi les grands artistes de la Suisse. D'autres, moins illustres, ont tenu un rang honorable dans la corporation nombreuse des médailleurs. L'œuvre des uns et des autres constitue une page souvent brillante, toujours intéressante de l'histoire de l'art genevois et il nous a semblé que le moment était venu de rassembler les matériaux qui serviront un jour à la tracer.

Les numismates — écrivains ou grands collectionneurs — sont inséparables des médailleurs, de ceux qui exécutent les pièces qu'ils décrivent ou conservent avec un soin jaloux. Genève en a également possédé, en petit nombre, il est vrai, et leurs biographies doivent trouver place parmi celles des Dassier, des Bovy, de tant de graveurs émérites.

Sans nous faire beaucoup d'illusions sur la suite de ces notices — les projets sont toujours aisés — nous commençons aujourd'hui la série, en souhaitant que d'autres la continuent, si nous en sommes empêché.

Les notices paraîtront sans ordre aucun, ni d'excellence, ni simplement de lettre alphabétique, mais seulement au hasard des matériaux rassemblés.

AUGUSTE BOVET

GRAVEUR

(1799—1864)

Auguste-André Bovet naquit à Genève le 9 vendémiaire, an VIII¹. Il était fils de David Bovet, maître-maçon, mort en 1824, et de Françoise Ramont, et petit-fils de Jean-Pierre Bovet, charpentier, originaire de Fleurier, au pays de Neuchâtel, reçu habitant de Genève le 17 août 1761. Il épousa, en 1822, Marguerite, fille de Jean-François Tarron, joaillier, et mourut à Genève le 16 février 1864.

On lit dans une courte notice nécrologique, publiée au lendemain de sa mort², que Bovet dut pourvoir de bonne heure aux besoins de son existence. Aussi fut-il obligé de renoncer assez vite à entreprendre des études artistiques très sérieuses. La souplesse de son intelligence, son habileté précoce, sa faculté d'assimilation, la sûreté de sa main lui permirent néanmoins d'aborder les genres les plus divers de l'art décoratif, auquel il se vena dès l'abord. Sous la direction de Detalla, le ciseleur qui fut aussi le premier maître de Pradier, Bovet fit un excellent apprentissage de graveur-décorateur, qui ne l'empêcha pas de fréquenter assidûment les cours de dessin de la Société des arts, dirigés alors par Jaquet³. Ses années d'études se terminèrent par un voyage en Italie où il accompagna son patron, M. Baultte, le célèbre bijoutier.

Dès son retour à Genève, le jeune graveur ouvrit un atelier (1825), devenu rapidement l'un des meilleurs de la « fabrique » genevoise. Bientôt les travaux se succédèrent sous le burin de Bovet : médailles, seaux,

¹ 30 septembre 1799.

² *Journal de Genève* du 24 février 1864, article signé D[orcière]. Voy. aussi le *Procès-verbal de la 17^e séance générale de la Soc. pour l'avancement des arts*, n° XLVII, p. 391-392.

³ Il y apprit l'architecture, ce qui lui servit, plus tard, à dresser des plans d'habitations et à faire des projets de monuments.

cachets, projets monétaires, estampes¹ et vignettes, planches pour billets de banque, poinçons pour l'industrie, coupes, il fit de tout cela. Sans doute, aucune de ses œuvres n'est, à proprement parler, une œuvre d'art d'un haut mérite, mais toutes démontrent la variété d'un talent ingénieux et facile qui dut, malheureusement, s'asservir à une production trop abondante pour être toujours de qualité très relevée. Bovet n'a été médailleur que par occasion. Malgré cela, il nous a paru qu'une courte notice devait lui être consacrée, car il contribua, dans une sphère modeste il est vrai, à maintenir les bonnes traditions de l'école genevoise de gravure en médaille. Il convient de lui accorder une place dans une galerie qui a compté d'illustres artistes et un grand nombre d'excellents artisans.

A l'âge de vingt-trois ans, Bovet exécuta sa première médaille. La Classe des beaux-arts de la Société des arts avait ouvert, en décembre 1822, un concours en vue de l'exécution d'une médaille commémorative de la réunion de Genève à la Suisse. On connaît cette pièce², dont la face principale fut composée et gravée par Antoine Bovy ; elle a été frappée en 1824³ et la Société des arts en a souvent donné comme prix, depuis lors, des exemplaires en argent. Le revers de Bovet porte les deux écussons de la Confédération et de Genève appuyés contre un rocher et surmontés de l'œil de la Providence ; c'est une composition un peu maigre, où l'on remarque quelques fautes de blason⁴, mais elle est habilement exécutée et

¹ En fait d'estampes, M. Ch. Bastard nous a signalé quelques essais lithographiques datant du moment de l'introduction de la lithographie à Genève, entre 1815 et 1818, deux ou trois vues de Genève, des vues du Forum et du Pantheon, d'après des dessins exécutés lors de son voyage d'Italie, le tout imprimé par Charton. On sait que Bovet exécuta, en lithographie également, quelques planches d'histoire naturelle pour les professeurs Necker et Boissier.

² Voy. ci-après la description, ainsi que celles des autres médailles gravées par Bovet.

³ Le concours fut jugé en avril 1824, le prix accordé à A. Bovy pour le droit, à A. Bovet pour le revers (procès-verbaux de la Classe des beaux-arts).

⁴ Voy. sur cette médaille les remarques critiques, dépourvues de bienveillance et non toujours justifiées, du baron de Grenus (*Notices biographiques sur MM. Jacques, Théodore, Pierre, Gabriel et Jean-Louis Grenus*. Genève, 1849, in-8, p. XI, note k).

fait bien le contraste voulu avec les figures de Bovy. Vers le même temps, la Société économique ouvrit, conjointement avec la Classe des beaux-arts, un concours pour de nouvelles médailles de prix du Collège, les anciens coins du XVIII^e siècle se trouvant hors d'usage ¹. Le concours fut jugé en mars 1823 par un jury composé de trois artistes, d'un membre du Conseil d'État, d'un membre de l'Académie et d'un membre de la Société économique, et présidé par le président de celle-ci. Bovet avait encore concouru ; le concours ne donna pas les résultats que l'on en attendait, cependant une figure dessinée par le peintre Chaix, accompagnée d'accessoires tracés par Bovet fut adoptée pour la médaille du prix de littérature, tandis que pour celle du prix de piété la composition de M. Chaix l'emportait. La récompense fut répartie entre MM. Chaix et Bovet, les trois quarts du prix étant accordés au premier, le quart au second, qui, s'étant occupé avec beaucoup d'empressement de cette affaire et notamment des revers, reçut plus tard « une marque particulière de satisfaction » de 150 florins. Les dessins envoyés à Paris, au jeune graveur genevois Chaponnière, reçurent quelques petites modifications, puis furent gravés par celui-ci.

Ces essais de gravure en médaille ne se renouvelèrent pas tout de suite. Absorbé par la direction de son atelier et par d'innombrables travaux pour la bijouterie et l'industrie, Bovet ne reprit le burin du médailleur qu'en 1838. Ce fut, du reste, pour ciseler une pièce importante, la médaille du prix fondé à l'Académie de Genève par le juriconsulte P.-F. Bellot et délivré pour la première fois en 1838 ; le revers ne porte qu'une couronne et une inscription, mais la tête du droit n'est pas sans mérite.

Nouvelle interruption jusqu'en 1845. Bovet exécuta alors

¹ Voy. au sujet de cette affaire assez laborieuse les *Registres de la Société économique* (archives de l'État), à partir du 2 juillet 1821, jusqu'au 28 juin 1825.

une médaille ciselée que nous ne connaissons que par une épreuve, un « trait » de la collection des estampes du Musée des arts décoratifs de Genève¹. C'est une pièce dédiée à un capitaine espagnol, Josué Nash. Nous ne savons ce qu'avait accompli ce héros, que l'auteur de la médaille nous montre coiffé d'un vaste chapeau, vêtu d'un ample manteau jeté sur les épaules et la main droite appuyée sur la poitrine; une figure symbolique de la Liberté orne le revers de cette pièce qui est inférieure aux autres productions de même genre de Bovet.

C'est en 1845 que Bovet entra au Comité des beaux-arts de la Société des arts², en même temps que Calame et Samuel Darier, l'architecte; il y remplaçait Antoine Bovy, son aîné de quatre ans, nommé membre émérite. Peu après, en 1849, la Classe le chargea de graver une médaille de prix pour son exposition de peinture, pièce fort simple, ornée seulement d'un charmant écusson et d'une couronne de laurier. De 1849 également datent les deux médailles ciselées, en vermeil, remises à L. Odier-Cazenove et A.-F. Bonneton par le commerce genevois, en souvenir de leur mission à Berne lors de la discussion de la nouvelle loi fédérale sur le tarif des péages. Là encore, le talent de Bovet s'exerça à ciseler des attributs et des armoiries, genre dans lequel il excellait.

La renommée de Bovet, comme décorateur habile, s'étendit vite au loin. Lorsque le peuple piémontais — gardant la vieille coutume de s'adresser à Genève pour les travaux d'orfèvrerie ou de ciselure soignées — voulut offrir une épée d'honneur au roi Charles-Albert, vers 1848, ce fut lui qu'on chargea d'exécuter la poignée. Ceci passe pour le chef-d'œuvre de Bovet. La Classe des

¹ Cette collection possède une série considérable et intéressante des « traits » de Bovet, qui a été donnée par son fils, M. Ch. Bovet. — Nous devons à ce dernier d'intéressants renseignements, dont nous le remercions ici.

² Il faisait partie de la Classe des beaux-arts depuis 1821 et fut membre de la Classe d'industrie et de commerce en 1833-1836.

beaux-arts conserve dans ses albums deux dessins de lui, ses projets pour cette garde d'épée et pour une arme analogue donnée, croit-on, à Garibaldi¹; la décoration est riche et plutôt chargée, elle se compose de figures symboliques de l'« Italia una », d'armoiries et d'emblèmes allégoriques, le tout traité avec finesse et un assez bon sentiment de la décoration. L'épée de Charles-Albert est conservée aujourd'hui à l'Armeria reale de Turin², avec d'autres armes ayant appartenu au même prince.

Cette renommée n'était pas moindre à Genève, puisqu'un groupe de concitoyens de Bovet lui confia le soin de ciseler la médaille d'or à la légende INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE, remise en janvier 1851 au procureur général démissionnaire, William Turrettini³. Cette médaille est un peu lourde d'aspect, défaut que l'on reprochera volontiers à la plupart des pièces gravées par Bovet. La figure du magistrat debout à côté du code ouvert, qui en constitue le motif principal, est traitée en un relief exagéré, le dessin est faible et l'ensemble manque d'harmonie.

Entre 1852 et 1859, Bovet exécuta plusieurs médailles. La médaille de prix de la Classe d'agriculture de la Société des arts, sans date, inspirée par une médaille plus ancienne, dont les coins se trouvaient probablement hors d'usage, est bien l'un de ses meilleurs travaux. Au droit, une charrue attelée de deux grands bœufs, avec la vue classique de Genève, du lac et du Mont-Blanc

¹ Bovet cisela une troisième arme, un sabre d'honneur donné au colonel J.-E. Massé, de Genève, par son bataillon d'artillerie, lorsqu'il en abandonna le commandement. Ce sabre fut exposé dans les vitrines du groupe de l'Art ancien, à l'Exposition nationale suisse, Genève 1896, sous le n° 3564; le catalogue en attribue à tort la décoration à Bovy.

² Le catalogue de cette collection fameuse, publié en 1890 par le major A. Angelucci, mentionne sous les n° 523 et 524 deux épées de luxe ayant appartenu à Charles-Albert. L'une d'elles est probablement celle qui nous occupe, mais les descriptions du catalogue ne s'accordent guère avec ces dessins, qui ne sont probablement que des projets.

³ Voy., au sujet de l'incident qui a donné lieu à cette médaille, la brochure intitulée : *William Turrettini, 1810-1876. Notice biographique* [par Marc Debit]. Genève, 1877, in 8. La médaille est reproduite en frontispice.

dans le fond ; au revers, une simple guirlande de fleurs et de fruits et les armes de Genève. Puis viennent les deux petites médailles-souvenirs du Concert helvétique de 1856, signées A. B. et que l'on a même attribuées, pour cela, à Antoine Boyy, et les deux médailles de prix de la Société d'horticulture (1858), l'une avec figure d'éphèbe symbolisant l'Horticulture, l'autre, plus simple, aux armes de Genève. Enfin, la médaille de prix de la Société d'agriculture de la Suisse romande, fondée en 1858, où l'on voit une Helvétie robuste entourée d'attributs et appuyée sur l'encolure d'une vache, tandis qu'au revers se trouvent les écussons des cantons romands.

L'année 1859 est marquée par une pièce importante, la médaille commémorative du troisième jubilé de l'Académie de Genève. La composition en est plus heureuse que l'exécution, bien que le revers ne porte qu'une inscription ; au droit, Théodore de Bèze reçoit de la main du secrétaire d'État Michel Roset, accompagné du premier syndic de 1559, Henri Aubert, le diplôme de recteur. Cette petite scène est dans le goût des médailles à sujets historiques du XVIII^e siècle. Bovet a été moins heureux avec la dernière médaille qu'il ait eu à graver (1860), encore que ce soit la plus importante de tout son œuvre ; c'est la grande médaille de prix de la Société des arts. Les coins de l'ancienne médaille s'étaient détériorés et on saisit l'occasion du nouveau prix de la Rive, pour lequel une médaille d'or devait être décernée de cinq en cinq ans, pour en faire graver de nouveaux, d'après un nouveau dessin. La composition comporte les figures allégoriques de la Société et de ses trois Classes ; elle n'est pas très originale, mais l'exécution est toujours assez habile, surtout en ce qui concerne les détails, minutieusement traités¹. Cette pièce prouve

¹ Voy. *Procès-verbaux des 41^e et 42^e séances générales de la Société des arts*, n^o XLII, p. 418-419, n^o XLIII, p. 62.

mieux qu'aucune autre que Bovet possédait un talent naturel que de fortes études artistiques eussent singulièrement développé. On regrettera toujours que les nécessités d'une carrière bien remplie ne lui aient pas permis un labeur moins précipité. Il est incontestable que Bovet, mieux préparé, eût été l'un de nos maîtres médailleurs les plus estimés.

Nous venons de passer en revue ses médailles. Ce ne fut qu'une des faces de son activité; il s'attaqua aussi à la gravure monétaire. On lui doit les coins des très jolies monnaies genevoises de 1847, signées A. B., et attribuées souvent aussi à Antoine Boyv. Sans en avoir la preuve, nous ne serions pas étonné que Bovet eût pris part au concours ouvert par le Conseil fédéral, le 13 mai 1850 et jugé le 11 juillet de la même année, pour le dessin des nouvelles monnaies divisionnaires d'argent. Cinquante-neuf concurrents avaient envoyé des projets; malheureusement les noms de ceux qui obtinrent des prix ou des mentions honorables, onze en tout, ont seuls été retenus et figurent seuls dans le rapport de la commission¹. On sait que ce fut Antoine Boyv, qui n'avait obtenu que le second prix au concours, qui fut chargé de la gravure des coins.

Les billets de banque, c'est encore de la monnaie, si on le veut bien. Bovet s'était fait une spécialité de la gravure des planches métalliques nécessaires pour l'impression des précieux chiffons. Il en grava pour l'ancienne Banque cantonale neuchâteloise, pour la Banque cantonale du Valais, pour la Banque du commerce à Genève², pour la Banque de Genève, pour la Banque de Turin; il en grava, paraît-il, pour la Banque cantonale vaudoise, et pour la fameuse Banque générale suisse, sur lesquels James Fazy apposait sa griffe. Aucun

¹ Archives fédérales.

² Voy. les descriptions ci-après.

de ces billets n'eut de valeur artistique; on ne songeait point alors à leur donner un cachet de bon goût et d'originalité, mais l'exécution des planches, avec leurs parties brisées, leurs nombreuses pièces détachées, présentait des difficultés techniques dont Bovet se fit un jeu. Il est probable que, de même que pour les médailles ou les essais monétaires, nous ne connaissons pas tout ce que notre graveur a fait en ce genre.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner les travaux de gravure industrielle de Bovet, non plus que ses estampes. Cela sort décidément de notre sujet, et puis il y en aurait trop et cette énorme production manque d'intérêt, bien qu'elle caractérise une période florissante de la « fabrique » genevoise. Nous citerons cependant quelques ex-libris armoriés, tels que ceux de M^{re} Mermillod, d'Auguste d'Ivernois, de M. H. Tronchin, d'un membre de la famille Sautter, tous bien connus des collectionneurs de cette sorte d'image; puis un certain nombre de timbres humides, d'insignes, de sceaux et de cachets. Parmi ces derniers, il convient de signaler, pour sa finesse, celui du peintre Alfred Du Mont; et, parmi les sceaux, ceux de la Société des arts de Genève, de M^{re} Rendu, évêque d'Annecy, et de M^{re} P.-J. de Preux, évêque de Sion. Si l'on ajoute quelques fers de relieurs fort réussis, des vignettes de tous genres — médailles d'expositions, écussons pour publications officielles, etc. — des montres innombrables, dont Bovet avait la spécialité d'orner les cuvettes de vues de Genève ou de cartes de géographie gravées et émaillées, des planches d'histoire naturelle et quelques vues, on se rendra à peu près compte de ce que pouvait être le labeur d'un graveur genevois au milieu de notre siècle. Et c'est bien à cette époque que l'œuvre de Bovet appartient; il a les qualités de souplesse, de facilité du style second Empire comme, il faut le reconnaître, son peu d'originalité, son manque absolu de souffle, ses formes surannées quoique non exemptes

d'une certaine élégance. On peut dire de Bovet, membre influent de la Société des arts, l'un des fondateurs du Cercle des artistes, qu'il fut le type du chef d'atelier genevois, dans une période de floraison de l'industrie éminemment nationale — alors — de la bijouterie et des arts qui s'y rattachent. Il eut d'excellents amis qui l'ont beaucoup regretté et qui faisaient aussi grand cas de son talent que de son caractère. Aimable et jovial, ce fut un personnage sympathique au plus haut degré¹; et tel il nous apparaît sur le portrait qui accompagne ces lignes².

Nous saura-t-on gré d'avoir consacré ces quelques lignes à un artiste, modeste à la vérité, mais qui joua un rôle assez important à Genève pour n'être point totalement oublié?

J. MAYOR.



Catalogue³.

Toutes les descriptions de médailles (à l'exception des n^{os} 7 et 11), et de monnaies ont été faites d'après les exemplaires de la collection de notre collègue, M. P.-Ch. Strählin, que nous sommes heureux de remercier ici de son très grand empressement à nous les communiquer.

¹ Bovet était un fier zélé. Il fut lieutenant d'artillerie.

² Le portrait original fait partie de la lithographie bien connue d'Hornung, représentant les membres de la Société du crépuscule et de l'aurore, curieuse association de bons citoyens, gens d'esprit et de goût, qui, modernes péripatéticiens, déambulaient matin et soir sur la promenade de la Treille en devisant de tout et d'autre chose encore. Bovet en faisait partie, avec le peintre Hornung, le sculpteur Dorcière, l'antiquaire Kuhn, le juge d'instruction Chancel, le major Vancher et bien d'autres, notables négociants ou petits rentiers, figures connues de tous. Son portrait est le troisième de la rangée supérieure, à partir de la gauche.

³ Nous ne pensons point que ce catalogue soit complet. Au lecteur bienveillant de nous aider à le parfaire! En ce qui concerne les sceaux, cachets, ex-libris, etc., nous ne signalons guère que ceux dont les « traits » se trouvent dans la collection du Musée des arts décoratifs, sans aborder l'inventaire des pièces industrielles, qui n'ont qu'un rapport lointain avec le cadre que nous nous sommes tracé. Il ne nous a pas semblé utile de joindre à cette notice des reproductions d'œuvres de Bovet — sauf pour la médaille de 1851, pour laquelle M. François Turrettini nous a obligeamment prêté des clichés, — nous bornant à signaler celles qui existent ailleurs; du reste, ses médailles se trouvent, à peu d'exceptions près, dans toutes les collections.

I. MÉDAILLES

1. — *Réunion de Genève à la Suisse, 1822—24.*

Droit gravé par Antoine Bovy ¹.

R^o. TUTELA PRÆSENS

Deux écus ovales aux armes de la Confédération (croix pattée ! bordure !) et de Genève (bordure !), réunis par une couronne de chêne et appuyés contre des rochers au dessus desquels brille l'œil de la providence dans un triangle rayonnant. Sur le rocher, en cinq lignes, TELL | WINKELR[ied] | — | SEMPAC[h] | MORGAR[ten] Au pied de cette inscription pousse un jeune laurier. Exergue, en trois lignes, soc. ARTIB. PROMOV. INST. | EXCUDI. CURAVIT. | MDCCCXXIV. Signé au bas, A. BOVET. F.

Diam. : 0,058. Argent, bronze.

Blavignac, *Armorial*, n° 16. — Le même auteur cite un exemplaire en argent suspendu à la coupe de l'Exercice de l'arquebuse, donné par le syndic Masbou, en 1826, n° 19 des médailles de ladite coupe ; on le distingue sur sa pl. XVI. Cette médaille a été fréquemment décernée comme prix par la Société des arts.

2. — *Prix de littérature ou de diligence du Collège, 1823.*

Gravure de John Chaponnière, d'après un dessin de Georges Chaix pour les figures et d'Auguste Bovet pour les accessoires et, probablement, le revers.

POST TENEBRAS LUX. Au bas, en sens inverse, SCHOLA GENEVENSIS.

Écu aux armes de Genève, surmonté d'un soleil portant le monogramme JHS et flanqué d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban.

R^o. STUDIO ET VIGILANTIA.

Personnage en costume antique assis de profil et lisant à la lueur d'une lampe posée sur un socle auquel est suspendue une lyre. Exergue, en deux lignes (supprimé à partir de 1848), PRIX DE LITTÉRATURE Signé, CHAPONNIERE. F. ²

¹ Cette face est reproduite dans Hensler, *Antoine Bovy*, Fribourg, 1881, in-8, pl. III, fig. 9.

² Deux variétés dans la dimension de la signature. Il existe d'autres variantes de ces médailles. C'est ainsi que les médailles distribuées à partir de 1848 jusqu'au moment où l'on a cessé d'en donner comme récompenses (1886), ne portent plus ni signature, ni inscription à l'exergue ; d'autres, destinées aux prix de l'École industrielle, portent à l'exergue

Diam. : 0,040. Argent.

Blavignac, n° 123. — *Histoire du Collège de Genève*, 1896, in-8, p. 203-204, et pl. II, fig. 12 et 13.

3. — *Prix de littérature ou de diligence des écoles de la campagne, 1823 (supprimé avant 1848)*.

Réduction de la médaille précédente. L'inscription de l'exergue du revers en une ligne.

Diam. : 0,036. Argent.

Blavignac, n° 124.

4. — *Prix de piété du Collège, 1823 (supprimé en 1848)*¹.

Gravure de John Chaponnière, d'après un dessin de Georges Chaix pour le revers.

Le droit est celui du n° 2.

Diam. : 0,040. Argent.

Blavignac, n° 121. — *Histoire du Collège*, p. 204, pl. II, fig. 12 et 14.

5. — *Prix de piété des écoles de la campagne, 1823 (supprimé avant 1848)*.

Réduction de la médaille précédente.

Diam. : 0,036. Argent.

Blavignac, n° 122.

6. — *Ancien prix Bellot, 1838*.

Le premier exemplaire décerné était éiselé. Depuis lors, des coins furent gravés à la même effigie.

JURISCONS. PRECLARUS. CIVIS. OPTIMUS

Exergue, en trois lignes, la dernière arrondie, P. F. BELLOT. J. C. | NAT. GENÈVE | A : MDCLXXVI. DEC. A : MDCCCXXXVI

Tête de profil à gauche. Signé sur la tranche du cou de certains exemplaires, A. BOVET. F.

℞. En sept lignes, incuses sur certains exemplaires, en relief sur d'autres, dans une couronne de laurier fermée, liée par un ruban,

les mots ECOLE INDUSTRIELLE gravés en creux. Le coin du droit (armoiries) a été utilisé pour différentes médailles, en supprimant l'inscription « Schola Genevensis »; ainsi, pour le revers d'une médaille des sapeurs-pompiers de Plainpalais, 1861, dont le droit est gravé en creux.

¹ Blavignac, n° 122 bis, signale un premier état du revers qui n'est connu que par un exemplaire du Cabinet des médailles de la Ville de Genève. Le droit est celui du n° 2.

PRÆMIUM | A PETRO F. BELLOT | CONSTITUTUM | ACADE-
MIA GENEVENSIS | [le nom du destinaire] | [la date] | DECREVIT

Diam. : 0,064. Argent et bronze.

Roumieux, *Description de 300 médailles genevoises*, n° 73 et pl. I.

7. — *Médaille ciselée donnée au capitaine Nash, 1845.*

Nous ne connaissons cette pièce que par un trait du Musée des arts décoratifs de Genève.

OFFRE AL MERITO DEL CAPITANO JOSUE NASH

Buste de face, coiffé d'un grand chapeau, vêtu d'un manteau jeté sur les épaules d'où sort la main droite posée sur la poitrine. Exergue,

1845

R. A MEMORIA ED ESEMPIO

Une femme debout, de face, la main gauche appuyée sur un faisceau de baguettes, brandissant de la droite un flambeau au dessus d'un autel surmonté d'une urne rayonnante; derrière l'autel, un peuplier; sur le devant de l'autel se trouve un bas-relief représentant la louve nourrissant Romulus et Remus; aux pieds de la femme, un aigle; exergue, deux petites palmes croisées.

Diam. : 0,053.

8-9. — *Médailles ciselées données à MM. Odier et Bonneton, délégués de Genève à Berne, 1849.*

* LES NÉGOCIANTS DE GENÈVE A L^s ODIER=CAZENOVE.

[Sur la seconde médaille A F. BONNETON.]

Écu aux armes de Genève, surmonté du soleil portant le monogramme $\frac{G}{H S}$ et de la devise incuse sur une banderole flottant au haut de l'écu. Celui-ci est posé sur un livre et entouré d'attributs de commerce, caducée, ancre, ballot, tonneaux, le tout placé sur une terrasse. Sur le livre, un rameau de laurier. Sur l'ancre, la signature BOVER Champ finement granulé.

R. En onze lignes, gravées en creux dans une couronne de laurier fermée et liée au bas par un ruban, HOMMAGE | DE RECONNAISSANCE | DES AMIS DE LA LIBERTÉ | COMMERCIALE | ET INDUSTRIELLE | AUX DÉLÉGUÉS | GENEVOIS A BERNE | A L'OCCASION | DE LA LOI FÉDÉRALE | DES PÉAGES | EN JUIN 1849. Champ lisse, légèrement granulé seulement en dehors de la couronne.

Diam. : 0,057. Vermeil.

Blavignac, n^{os} 252 et 253. — Description faite d'après l'exemplaire Odier appartenant à M. P.-Ch. Strœhliu.

10. — *Prix de l'exposition de peinture de la Classe des beaux-arts, 1849.*

✽ SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE ✽

Couronne fermée formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban. Champ libre pour recevoir le nom du destinataire.

Û. Écu aux armes de Genève dans un cartouche orné, sommé d'un soleil portant le monogramme $\overset{\text{S}}{\text{JHS}}$ et d'une banderole portant la devise POST TENEBRAS LUX et flanqué de deux branches de laurier. Signé au bas, * AUG^E BOVET *

Diam. : 0,037. Or, argent et bronze.

Blavignac, n° 136. — Roumieux, 4^e série, n° 320.

11. *Médaille ciselée donnée à M. W. Turrettini, 1851.*

INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE.

Un magistrat debout, en robe et en toque, la main droite posée sur la poitrine, la gauche sur un code ouvert placé sur un socle et portant les mots LA LOI en lettres incuses. Sur la face antérieure dudit socle, dans une arcature en accolade, un écu aux armes de Genève sommé d'un soleil portant le monogramme $\overset{\text{S}}{\text{JHS}}$ Au fond vue de Genève, du lac et des Alpes de Savoie. Exergue, JANVIER 1851. Signé, A. BOVET

Û. En douze lignes, dans une couronne fermée de chêne et de laurier liée par un ruban, A WILLIAM | TURRETTINI | ANCN PROCUREUR GÉNÉRAL | DE LA RÉPUBLIQUE ET | CANTON DE GENÈVE | ——— | FIDÈLE GARDIEN DE LA JUSTICE | IL SUT RÉSISTER À L'ARBITRAIRE | ——— | HOMMAGE RENDU PAR | SES CONCITOYENS. | JANVIER 1851.

Diam. : 0,063. Or.

Roumieux, n° 99. — Appartient à M. François Turrettini, qui a bien voulu vérifier cette description et nous communiquer la brochure citée p. 172, ainsi que les élichés reproduits ci-après.

12. — *Prix de la Société d'horticulture de Genève, 1855.*

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE GENÈVE

Un jeune homme debout personnifiant l'Horticulture, la main droite appuyée sur une bêche, tenant un vase de fleurs de la gauche; derrière lui un autel sur lequel est posée une couronne de laurier, à ses pieds des fruits, à sa droite une serre. Au fond, Genève, le lac et les Alpes de la Savoie. Exergue, en deux lignes, FONDÉE EN | 1855 Signé, AUG^E BOVET FECIT



R. Couronne ouverte de fleurs et de fruits, au bas de laquelle se trouve un cartouche chargé d'un écu ovale aux armes de Genève, sommé du soleil avec le monogramme HHS et d'une banderole portant la devise *POST TENEBRAS LUX* Au haut, dans l'ouverture, croix fédérale rayonnante. Champ libre pour recevoir le nom gravé du destinataire et la date à laquelle la médaille a été décernée.

Diam. : 0,055. Vermeil, argent et bronze.

Roumieux, n° 29.

13. — *Souvenir du Concert helvétique, 1856.*

SOUVENIR DU CONCERT HELVÉTIQUE

Vue de Genève, du lac et des Alpes de Savoie; dans le ciel, croix fédérale rayonnante. Exergue, en deux lignes, GENÈVE. 1856
Signé, A. B.

R. Trophée d'instruments de musique entremêlés de rameaux de laurier, surmonté d'une étoile rayonnante.

Diam. : 0,025. Argent, bronze et laiton argenté.

Roumieux, n° 46.

14. — *Variété de la précédente.*

Trophée plus petit et différent, sans l'étoile au revers.

Roumieux, n° 153.

15. — *Prix de la Société d'horticulture de Genève, 1858.*

En trois lignes, dans une couronne ouverte de fleurs et de fruits liée par un ruban, SOCIÉTÉ | D'HORTICULTURE | PRIX

R. Dans le haut, sur une banderole, ARTIBUS PROMOVENDIS
Au bas, 1858

Écu aux armes de Genève, dans un cartouche orné, sommé d'un soleil portant le monogramme $\frac{\Omega}{\text{HHS}}$ et d'une banderole avec la devise *POST TENEBRAS LUX* Le cartouche flanqué de deux palmes et de guirlandes de fleurs et de fruits. Signature AUGUSTE BOYER partagée par le millésime.

Diam. : 0,038. Argent, bronze argenté et bronze.

Roumieux, n° 30.

16. — *Prix de la Classe d'agriculture de la Société des arts, sans date.*

Cette médaille en a remplacé une plus ancienne, sans nom d'auteur (Sibér), ornée de sujets analogues (Blavignac, n° 135).

SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE

Charrue attelée de deux bœufs, dans un champ. Au fond, Genève, le lac et les Alpes de la Savoie. Exergue, en deux lignes, CLASSE | D'AGRICULTURE Signé A. BOVET.

Ṛ. Couronne de fleurs et de fruits, dans l'ouverture de laquelle, au haut, se trouve un écu aux armes de Genève sommé du soleil portant le monogramme JHS devant lequel passe une banderole avec la devise POST TENEBRAS LUX et flanqué de deux branches de laurier. Champ libre pour recevoir le nom gravé du destinataire et la date à laquelle la médaille a été décernée.

Diam. : 0,046. Argent et bronze.

Roumieux, n° 19.

17. — *Prix de la Société d'agriculture de la Suisse romande, après 1858.*

SOC. D'AGRIC. DE LA SUISSE ROMANDE.

La Suisse, personnifiée par une femme debout regardant à droite, le bras gauche appuyé sur l'encolure d'une vache, la main droite posée sur un écu aux armes de la Confédération; à gauche, une ruche; à droite, une charrue et une gerbe; au fond, une chaumière, un lac et les Alpes. Exergue, en deux lignes, FONDÉE EN | MDCCCLVIII Signé, A. BOVET

Ṛ. Couronne fermée de fruits et d'épis sur laquelle sont posés six écus aux armes des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Champ libre pour recevoir le nom du destinataire.

Diam. : 0,045. Argent et bronze.

Roumieux, n° 31.

18. — *Jubilé de l'Académie de Genève, 1859.*

En onze lignes, ACADEMIE | GENEVENSIS | A THEODORO BEZA | PRIMO RECTORE | DEDICATÆ | TRIA POST SÆCULA | GRATIS ANIMIS | MEMORIAM | CELEBRAVERUNT | ALUMNI | NON. JUN. MDCCCLIX

Ṛ. Le premier syndic de l'an 1559, Henri Aubert, et le secrétaire d'État, Michel Roset, debout à gauche, remettent à Théodore de Bèze, debout et leur faisant face, le diplôme de recteur. Le réformateur est appuyé sur la Bible fermée, posée sur un socle portant un écu aux armes de Genève, sommé du soleil et d'une banderole avec la devise. Au fond, les bâtiments de l'ancien collège de Saint-Antoine. Exergue, NON. JUN. MDLIX. Signé, AUGUSTE BOVET F.

Diam. : 0,057. Argent doré, argent et bronze.

Roumieux, n° 48, et pl. IV, fig. 1. — Cette médaille est reproduite par le procédé Collas dans les *Souvenirs du jubilé triséculaire de l'Académie de Genève*, Genève, 1859, in-8 (frontispice).

19. — *Prix de la Rive, 1860.*

Cette médaille, décernée en or pour le prix de la Rive, est donnée en argent ou en bronze, par la Société des arts, pour les récompenses de différents concours.

SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE.

La Société, sous les traits d'une femme assise entourée de trois enfants personnifiant ses trois Classes : l'Agriculture debout à gauche appuyée sur une bêche et tenant des épis, l'Industrie assise au devant et tenant un marteau et une roue d'engrenage, les Beaux-Arts à droite tenant une palette et des pinceaux ; divers attributs caractéristiques les entourent, ruche, corne, portefeuille, équerre, chapiteau, cheval, etc. Exergue, FONDÉE EN MDCLXXVI. Signé, A^TE BOVET F.

R. Couronne formée de deux branches de chêne liées par un ruban, dans l'ouverture de laquelle se trouve un écu aux armes de Genève, sommé du soleil portant le monogramme ms et de la devise *POST TENEBRAS LUX* sur une banderole. Champ libre pour recevoir le nom gravé du destinataire et la date à laquelle la médaille a été décernée.

Diam. : 0,058. Or, argent et bronze.

Roumieux, n° 22.

20. — Le droit a été utilisé, avec un revers de M. Hugues Bovy, pour la médaille commémorative du centième anniversaire de la Société, 1876.

Même diamètre que le n° 19. Argent et bronze.

Roumieux, n° 23.

Certains collectionneurs attribuent à Bovet d'autres médailles ; il doit en exister notamment parmi celles qui ornent les coupes de différentes sociétés genevoises. Nous ne retiendrons que deux pièces, qui peuvent fort bien, en effet, avoir été gravées par lui :

21. — *Jeton de M. Bautte, fabricant d'horlogerie et de bijouterie, 1824.*

Ce petit jeton n'est pas signé, mais sa date correspond avec celle où Bovet travaillait chez M. Bautte.

INDUSTRIE ET TRAVAIL.

Une ruche entourée d'abeilles. Exergue, MDCCCXXIV Au dessous, frappée en creux à la main, la lettre H

Ṛ. ☆ IL FAUT QUE JE ROULE ☆ En sens inverse, au bas,
JETON

Une roue ailée passant sur des herbes.

Diam. : 0,016. Laiton argenté.

22. — *Prix de l'institution Privat.*

LABOR IMPROBUS OMNIA VINCIT

Une ruche entourée d'abeilles posée sur un plateau, sur la tranche duquel on lit INSTITUT DE M. M. PRIVAT Au dessous, un écu circulaire aux armes de Genève flanqué de deux palmes.

Ṛ. FIDES · SPES · CHARITAS

Au bas, une branche de laurier et une branche de chêne liées par un ruban. Champ libre pour recevoir le nom du destinataire.

Diam. : 0,036. Argent; quelques épreuves modernes en aluminium. Blavignac, n° 243.

II. MONNAIES

1. — *Genève. Centime de 1847.*

Demole, *Histoire monétaire de Genève*, n°s 675 et 676. Les descriptions très exactes de cet ouvrage classique nous dispensent de décrire à nouveau ces pièces, ce qui ne pouvait pas être le cas pour les médailles publiées ailleurs.

2. — *Genève. Essai non adopté du centime de 1847.*

Demole, n° 677 et pl. XV, fig. 125.

3. — *Genève. Cinq centimes de 1847.*

Demole, n°s 691 et 692 et pl. XV, fig. 126.

4. — *Genève. Dix centimes de 1847.*

Demole, n°s 697 et 698.

5. — *Genève. Vingt-cinq centimes de 1847.*

Demole, n°s 702 et 703 et pl. XV, fig. 127 et 128.

6. — *Genève. Essai non adopté du vingt-cinq centimes de 1847.*

Demole, n° 704.

7. — *Genève. Autre essai de la même pièce.*

Demole, n° 705.

III. BILLETS DE BANQUE

Nous n'avons pu nous procurer de spécimen des billets de la Banque générale suisse. Il paraît certain que Bovet en a exécuté pour la Banque

cantonale vaudoise, mais rien de ce qui les concerne n'a été conservé¹. Quant à la Banque du Valais, fondée en 1856 et liquidée en 1870-1871, ses billets ont également été détruits; mais le Département des finances de ce canton, chargé de l'organisation provisoire de la Banque, conserve dans ses archives les copies des lettres adressées à Bovet et, dans ses protocoles, les décisions y relatives. La plaque, qui n'existe probablement plus, fut payée 3800 francs à Bovet, en 1858; elle avait été commandée définitivement le 23 avril 1857 et elle fut livrée le 20 avril 1858. Le dessin, modifié sur la demande du Département, était de Bovet. Il y avait à l'origine des coupures de 200, 100, 50 et 20 francs; il y eut, à partir de 1862, des coupures de 10 et 5 francs².

La Banque du commerce, à Genève, a émis des billets dès la seconde année de sa fondation, en 1846. Elle chargea Bovet de graver la planche de cuivre, conservée encore à la Banque avec des spécimens oblitérés de billets et des états de tirage, qui nous ont été obligeamment communiqués par M. L. Jaquerod, sous-directeur. Le billet comporte un encadrement ovale orné des armoiries de Genève, de cartouches destinés à recevoir la lettre de la série et le numéro du billet écrits à la main, d'un cartouche portant les mots LA LOI PUNIT LE CONTREFACTEUR [DES TRAVAUX FORCÉS en blanc sur fond noir, et surmonté d'un trophée industriel. Dans l'intérieur du cadre, on lit :

BANQUE DU COMMERCE
IL SERA PAYÉ EN ESPÈCES, A VUE, AU PORTEUR
en or ou en argent, au cours légal français.

[valeur] francs.

Emission du [date].

G E N È V E

Le Régent,

Le Censeur,

Le Directeur,

¹ Communication de M. le directeur Paccand.

² Communication de M. Ch. Holen, vice-chancelier et archiviste du Valais.

A gauche de ce texte, on voit un médaillon portant en cinq lignes noires sur fond blanc le même avertissement solennel aux contrefacteurs. A droite, un sceau de la Banque. Au bas, à gauche, à l'extérieur de l'encadrement, se trouve la signature, A. BOVET FECT

La partie à couper porte, en grandes capitales cursives, *BANQUE DU COMMERCE*

Il y avait à l'origine des coupures de 1000, 500 et 100 francs tirées sur papier rose pour les premières, bleu pour les secondes et jaune pour les troisièmes¹. Les billets étaient imprimés à la Banque; plus tard ils furent confiés à différents imprimeurs. La vignette de Bovet se tirait en typographie sur un fond lithographié orné d'indications de valeur tirées en blanc ou dans le ton du papier, mais plus foncé. Dans la suite, la banque fit exécuter à Leipzig, chez Giesecke et Devrient, des billets de 50 francs, bleus, de plus petit format, pour lesquels on fit une réduction de la vignette de Bovet, en supprimant la signature et en modifiant les textes. On fabriqua aussi à Leipzig des billets jaunes de 100 francs en utilisant la planche de Bovet.

La Banque de Genève a été créée en 1848. Feu M. F. Racine, son directeur, avait bien voulu nous communiquer la série des anciens billets gravés par Bovet, dont les planches sont conservées à la Banque. Le type comporte un encadrement rectangulaire très orné enserrant les indications de valeur et d'émission; en voici une sorte de schéma (fig. 1, p. 189).

a, a, numéro de la série imprimé à la main;

b, b, numéro du billet écrit à l'encre;

c, c, médaillons renfermant l'inscription en sept lignes, en blanc sur fond noir, — | LA LOI | PUNIT LE | CONTREFACTEUR | DES TRAVAUX
| FORCÉS | —•—

d, d, d, d, médaillons renfermant divers attributs, caducée, ancre, compas, roue d'engrenage, balancier.

Les coupures sont de 500, 100 et 20 francs. La même planche a servi pour les trois, mais, dans les billets de 500 francs, l'encadrement ne possède pas les petits médaillons *d* et l'ornementation est différente dans cette partie. En outre, pour les billets de 20 francs, indépendamment de la différence de valeur, la date varie : Création du 13 Février 1851. Tous les billets sont munis d'une souche sur laquelle on lit :

¹ Longueur des billets, tous de même format : 0^m,21 ; hauteur : 0^m,138.

BANQUE DE GENÈVE.	
BILLET DE CENT FRANCS.	
Création du 1 ^{er} Septembre 1848.	
N ^o	Série
<i>Emission du</i>	
Noms des Signataires :	
MM.	Administrateur. Censeur. Directeur.
Annulé le	

La partie à couper porte, en grandes majuscules calligraphiques, *BANQUE DE GENEVE*. Dimensions des billets : hauteur, 0,122 ; longueur, jusqu'à la moitié de la partie à couper, 0,198 ; hauteur de la vignette, 0,116 ; longueur, 0,181.

Ces billets s'imprimaient à la Banque, sur papier vert pour les coupures de 500 francs, blanc pour celles de 100 francs, rose pour celles de 20 francs. Le papier est très fort, mais souple et transparent ; il portait en filigrane :

BANQUE DE GENEVE
[Valeur] FRANCS

Il en a été fait plus tard sur papier bleu pour les coupures de 100 fr., et il y a eu une émission de billets de 1000 francs tirés sur papier brun-jaunâtre foncé, du même type que ceux de 500 francs. La convention avec Boyet pour les premiers billets a été passée en mai 1848 et la planche remise en août. Le graveur n'eut en somme qu'une planche en plusieurs pièces à graver sur cuivre, avec une pièce de rechange pour le cadre des billets de 500 francs et des chiffres pour les différentes valeurs. Ces billets ont été en usage jusqu'au moment où le type des billets, imposé et fourni par la Confédération, est



BANQUE DE GENÈVE.

Création du 1^{er} Septembre 1848.

IL SERA PAYÉ EN ESPÈCES, A VUE, AU PORTEUR,

cent francs.

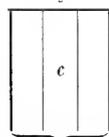
l'Administrateur,

le Censeur,

le Directeur,

100

AUGUSTE BOVET F.



BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE.

IL SERA PAYÉ EN ESPÈCES, A VUE, AU PORTEUR,

Vingt francs

Le Contrôleur,

Le Caissier,

Le Directeur,

20

A. BOVET A GENEVE.

devenu uniforme pour toutes les banques suisses d'émission (1883—1884). Cependant, en 1873, l'impression des billets de 100 francs avait été compliquée par un fond lithographié qui s'exécutait à Leipzig, chez Giesecke et Devrient.

Le Musée historique de Neuchâtel conserve dans son médaillier un exemplaire perforé des derniers billets de l'ancienne Banque cantonale neuchâteloise, qui nous ont été obligeamment communiqués par le conservateur, notre collègue, M. William Wavre. Les planches des petites coupures de 30 et 20 francs ont été gravées par Bovet. Leur encadrement est ovoïde, disposé à peu près comme l'indique le schéma, fig. 2, p. 189.

a. a. numéro de la série ;

b. b. numéro du billet ;

c. écu aux armes du canton de Neuchâtel, sommé de la croix fédérale rayonnante et flanqué d'une branche de laurier et d'une branche de chêne ;

d. médaillon surmonté d'une ruche et de figures allégoriques de l'Industrie et de l'Agriculture renfermant une inscription en trois lignes, Émission | du. . . . | Neuchâtel

La partie à couper porte ces mots en grandes majuscules calligraphiques *BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE*.

Mais ce ne sont pas là les billets primitifs. A l'origine, les quatre coupures se tiraient sur la même planche, gravée par Bovet en 1855 et 1856 ; papier vert pour les billets de 500 francs, blanc pour ceux de 100 francs, jaune pour ceux de 50 francs, rose pour ceux de 20 francs. En 1859, il dut exécuter une nouvelle planche pour les petites coupures, qui furent faites plus réduites à cause de la confusion résultant des dimensions uniformes des diverses coupures¹. Les spécimens qui viennent d'être décrits appartiennent à cette émission ; il ne subsiste rien, ni planche, ni tirage des premiers billets. Quant aux dernières coupures de 500 et de 100 francs, dont il reste aussi un exemplaire oblitéré au Musée de Neuchâtel, elles sont sans signature et nous ne savons trop si l'on peut les attribuer à Bovet.

Nous n'avions pu nous procurer de spécimen des billets de la Banque de Turin. M. L. Jaquerod, sous-directeur de la Banque du commerce de Genève, a bien voulu nous communiquer une épreuve d'un de ces billets, conservée dans les archives de la Banque avec les échantillons et les épreuves de ses propres billets.

¹ Communication de notre collègue, M. Samuel de Perregaux.

La date de la création des billets de Turin, leur couleur, leurs coupures nous sont inconnues. L'encadrement est rectangulaire et comporte à droite et à gauche deux petites figures de l'Agriculture et de l'Industrie; au haut, les armes de Turin, supportées par les personifications du Pô et de la Doire; dans les angles, de petits cartouches destinés aux numéros de série et de billet. Au bas et au milieu, l'indication de valeur flanquée de deux amours; c'est là qu'est la signature, A. B. Le texte placé à l'intérieur est le suivant :

BANCA DI TORINO

Emissione del [date].

SARA PAGATO IN CONTANTI, A VISTA, AL PORTATORE,

[valeur] lire nuove.

Il Censore

Il Reggente

Il Cassiere

Deux médaillons ronds renferment l'avis aux contrefacteurs en dix lignes, imprimé en blanc sur fond noir à gauche et en noir sur fond blanc à droite, LA LEGGE | PUNISCE COL MAXIMUM | DEI LAVORI FORZATI A | TEMPO I FABRICATORI DI | BIGLIETTI FALSI, QUELLI CHE | FALSIFICASSERO I BIGLIETTI | DELLA BANCA, E COLORE CHE | INTRODUCCESSERO NEI REGJ | STATI BIGLIETTI FALSI | O FALSIFICATI.

Il est, du reste, fort difficile de se procurer des renseignements exacts sur les anciens billets de banque.

IV. SCEAUX, CACHETS, EX-LIBRIS, INSIGNES, DESSINS, ETC.

Il n'y a pas lieu de décrire ici en détail ces innombrables pièces; leur importance est, du reste, minime. Nous en énumérerons seulement quelques-unes, de façon à donner une idée approximative de l'œuvre de Bovet, en ce qui concerne la gravure officielle et héraldique¹.

1. — Timbre humide du Grand Conseil de la République et Canton de Genève.

¹ D'après la collection de traits du Musée des arts décoratifs et les portefeuilles de M. Ch. Bovet.

2. — Timbre de la chancellerie d'État de Genève.
3. — Timbre de l'asile des vieillards de Genève.
4. — Timbre de la Commission de l'hôpital cantonal de Genève.
5. — Timbre humide de l'octroi de la Ville de Genève.
6. — Timbre humide de la Société genevoise des amis de l'instruction.
7. — Timbre humide de la Société genevoise pour les protestants disséminés.
8. — Timbre humide du directeur des fortifications de Saint-Maurice et de Gondo.
9. — Timbres du chemin de fer de la ligne d'Italie.
10. — Timbres des différents consulats étrangers accrédités à Genève.
11. — Fer de relieur de l'Église nationale protestante de Genève, aux armes de Genève, servant pour les bibles de mariage.
12. — Vignette aux armes de la paroisse catholique de Genève.
13. — Secau de la Société des arts, spécialement destiné à être plaqué sur les diplômes de membres et qui a remplacé un ancien seau gravé par Wielandy.
14. — Cachet de M. Alfred Du Mont, peintre, à Genève.
15. — Secau ovale de M^{sr} Rendu, évêque d'Annecy.
16. — Vignette aux armes du même prélat.
17. — Secau rond de M^{sr} P.-J. de Preux, évêque de Sion.
18. — Vignette aux armes du même prélat.
19. — Armoiries de Genève, vignettes de différents formats pour les publications officielles.
20. — Ex-libris de M^{sr} Mermillod, vicaire apostolique de Genève.
21. — Ex-libris du même prélat, variante.
22. — Ex-libris de M. Henri Tronchin.
23. — Ex-libris de M. Sautter.
24. — Ex-libris de M. d'Ivernois.
25. — Timbre humide ayant servi d'ex-libris à M. le pasteur Théremin.
26. — Dessin du diplôme de l'Institut national genevois, imprimé en lithographie à Paris.
27. — Deux projets non exécutés de médaille de prix pour la Classe d'agriculture de la Société des arts, 1863.
28. — Coupe donnée au colonel Edmond Favre, lors de la fête fédérale des officiers, Genève 1860.

29 et 30. — Médaillons originaux en plâtre, pour la réduction, du droit des médailles n^{os} 16 et 19, appartenant à M. Ch. Bovet. Ce sont les seuls qui paraissent avoir été conservés; du reste, Bovet a gravé ses premières médailles directement en creux sur le coin¹.

Comme pour les médailles, nombre de pièces, rentrant dans la catégorie qui nous occupe, sont attribuées à Bovet. Ce sont, en particulier, des emblèmes de diverses sociétés, philanthropiques, maçonniques, de tir, etc. Voici quelques pièces, dont on peut admettre l'attribution :

31. — Vignettes à l'effigie du comte de Chambord (projets monétaires?).

32. — Essai non adopté pour plaque de crocheteur; plaque ovoïde fondue en laiton, avec les armes de Genève repereées au centre.

33. — Insigne des membres de l'Exercice de la navigation; décoration en argent formée d'une ancre accostée de deux dauphins; bélière, ruban bleu et blanc.

34. — Plaquette ciselée en argent aux armes de la Confédération suisse et de Genève, destinée à être fixée sur la crosse de fusils de prix de l'Exercice de l'arquebuse et de la carabine.

35. — Insigne des membres de la Société des Vieux-Grenadiers. Une grenade flamboyante en argent entourée d'une banderole sur laquelle on lit SOCIÉT. D. GRENAIERS 1749 L'original, par Robin, fut retouché, paraît-il, par Bovet, en 1845, au moment où l'on fit une nouvelle frappe de cette décoration. La même a été utilisée pour les « Souvenirs » du jubilé séculaire de la Société, en 1849, mais fixée sur une plaquette circulaire gravée.

36. — Prix pour travail philanthropique décerné par le suprême Conseil maçonnique du rite écossais ancien, plaquette ovale repereée, gravée et émaillée.



¹ Disons ici que Bovet eut jusqu'à vingt-trois ouvriers graveurs dans son atelier! Lui-même façonnait le métal avec une prodigieuse habileté; on l'a vu faire sortir une armoire compliquée d'un bloc d'acier en une journée.

MÉDAILLES SUISSES NOUVELLES

IX ¹

371. — **Fête cantonale genevoise de tempérance à Carouge (canton de Genève), en 1898.**

Dans le champ, en sept lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse. FÊTE CANTONALE GENEVOISE | DE TEMPÉRANCE | — — | CAROUGE | 7 & 8 SEPTEMBRE | 1898

R. Écusson genevois dans un cartouche à volutes, flanqué de deux branches fruitées de laurier. Au dessus, en une ligne recourbée, VILLE DE GENÈVE Signé, sous l'écusson, VIEUXMAIRE

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium.

Médaille gravée par M. Vieuxmaire, à Paris, et éditée par M. Defailly, à Genève.

372. — **Tour du lac de Genève, en bateau à vapeur, organisé par la Société « L'Ondine genevoise ».**

Dans le champ, en sept lignes, dont les deux premières sont recourbées, ONDINE GENEVOISE | SOUVENIR | DU | TOUR DU LAC | — — | 19 JUIN | 1898

R. Une lyre entre deux branches fruitées de laurier. Au dessus, une étoile à cinq rais.

Diam. : 0,0235. Bélière. Aluminium.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. Defailly, à Genève.

373. — **Promotions de la ville de Genève, en 1898.**

Dans le champ, en cinq lignes, SOUVENIR | DES | PROMOTIONS | JUILLET | 1898

¹ Voy. *Revue suisse de numismatique*, tome VIII, p. 332.

Ṛ. Semblable à celui du n° 371.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium.

Médaille gravée par M. Vieuxmaire, à Paris, et éditée par M. Defailly, à Genève.

**374. — Fête annuelle des écoles de la ville
de Vevey (Vaud), en 1899.**

Dans le champ, en sept lignes, dont la première et la dernière sont recourbées, SOUVENIR | DES | PROMOTIONS | VÉVEY | 26 & 27
AVRIL |  | · 1899 ·

Ṛ. Écusson vaudois dans un cartouche à volutes, orné extérieurement d'une palme, d'une branche d'olivier et de deux guirlandes fruitées et fleuries de laurier, retombant vers le bas de la médaille.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium.

Médaille non signée, gravée à Paris et éditée par M. Defailly, à Genève.

**375. — Fête annuelle des écoles de la ville de
Lausanne (Vaud), en 1899.**

Lég. de gauche à droite, VILLE DE LAUSANNE Au dessous, l'écusson municipal timbré d'une aigle impériale et entouré d'ornements en forme de palmettes. Signé au bas, VIEUXMAIRE

Ṛ. Dans le champ, en cinq lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, SOUVENIR | DES | PROMOTIONS
| —=— | JUILLET 1899

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté.

Médaille gravée par M. Vieuxmaire, à Paris, et éditée par M. Defailly, à Genève.

**376. — Inauguration de la halle de gymnastique
à Sion (Valais), en 1899.**

Dans le champ, en quatre lignes, dont les deux premières sont recourbées, SOUVENIR DE L'INAUGURATION | DE LA HALLE
DE | (une croix fédérale entourée de seize rayons inégaux) | GYM
NASTIQUE Au dessous, la vue du bâtiment.

Ṛ. Vue de la ville de Sion avec les collines de Tourbillon et de Valère au second plan. Dans le ciel, en trois lignes, SION | 16 AVRIL
| 1899.

Diam. : 0,033. Bélière. Étain.

Médaille non signée de fabrication allemande.

**377. — Fête cantonale valaisanne de gymnastique,
à Sion (Valais), 1899.**

Dans le champ, en six lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, SOUVENIR | DE LA FÊTE | CANTONALE | DE GYMNASTIQUE | SION | 16 AVRIL 1899

Ŕ. Lég. de gauche à droite, CONCOURS DE GYMNASTIQUE
Dans le champ, un groupe d'instruments servant à la gymnastique. Au dessous, deux petites guirlandes de laurier en sautoir, nouées d'un double nœud de ruban.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium.

Médaille non signée, de fabrication française, éditée par M. Defailly, à Genève.

**378. — Fête cantonale vaudoise de tempérance,
à Vallorbes (Vaud), en 1899.**

Lég. de gauche à droite, FÊTE CANTONALE VAUDOISE En sens inverse, * 5 JUIL 1899 * Dans le champ, en trois lignes, DE | TEMPÉRANCE | VALLORBES

Ŕ. Semblable à celui du n° 374.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor argenté, aluminium.

Médaille non signée, gravée par M. Vieuxmaire, à Paris, et éditée par M. Defailly, à Genève.

**379. — Troisième Fête des narcisses à Montreux (Vaud),
en 1899.**

Dans le champ, en six lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, SOUVENIR | DE LA III^e FÊTE | DES NARCISSES | MONTREUX | 10 & 11 MAI | 1899

Ŕ. Semblable à celui du n° 374.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium.

Médaille non signée, gravée par M. Vieuxmaire, à Paris, et éditée par M. Defailly, à Genève.

380-381. — **Vogue du faubourg de Saint-Gervais
(Genève), en 1899.**

(380) Dans le champ, l'inscription en six lignes placées inégalement, trois au dessus et trois au dessous d'un grand cartouche à queues à arondes reposant sur une palme. La surface du cartouche est destinée à recevoir les noms du lauréat. VOGUE | DU | FAUBOURG
| S^r GERVAIS | GENÈVE | 1899



Ŕ. Le lion, symbolisant le Faubourg, est à demi couché au premier plan. Il tient dans ses pattes un écusson genevois posé sur un cartouche à volutes, appuyé sur une double corniche. A gauche, un trophée de tir; à droite, un groupe d'attributs musicaux. A l'arrière-plan, l'église de Saint-Gervais et l'entrée de la rue des Corps-Saints. Derrière les toits, un soleil levant ayant au centre $\frac{IHS}{IHS}$ Signé à l'exergue, E. LOSSIER INV. V. SCHLÜTTER F.

Diam. : 0,052. Vermeil 65 exemplaires, argent 50 exemplaires, bronze 260 exemplaires.

Médaille officielle de cette fête, donnée comme prix au concours musical et au tir. Gravée par notre collègue, V. Schlütter, à Genève, d'après un dessin de M. E. Lossier, également Genevois. Frappée par M. L. Furet, notre collègue.

(381) Dans le champ, en cinq lignes, dont la première et la dernière

sont recourbées en sens inverse, SOUVENIR | DE LA VOGUE | DE
S^T GERVAIS | 10, 11 & 12 JUIN | 1899

Ŕ. Semblable à celui du n^o 371.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium.

Médaille gravée par M. Vieuxmaire, à Paris, et éditée par M. Defailly, à Genève.

**382. — Promotions des écoles de la ville de Genève,
en 1899.**

Dans le champ, en cinq lignes, dont la première et la dernière sont
recourbées en sens inverse, SOUVENIR | DES | PROMOTIONS
| — — | JUILLET 1899

Ŕ. Semblable à celui du n^o 371.

Diam. : 0,0235. Bélière. Aluminium.

Médaille gravée par M. Vieuxmaire, à Paris, et éditée par M. Defailly, à Genève.

**383. — Fête cantonale neuchâteloise de tempérance,
à la Chaux-de-Fonds (Neuchâtel), en 1899.**

Dans le champ, en six lignes, dont la première et la dernière sont
recourbées en sens inverse, SOUVENIR | DE LA FÊTE | NEUCHA
TELOISE | DE TEMPÉRANCE | 22 MAI 1899 | CHAUX-DE-
FONDS

Ŕ. Écusson cantonal neuchâtelois, blasonné. Au dessus, NEUCHÂ
TEL

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium.

Médaille non signée, gravée par M. Vieuxmaire, à Paris, et éditée
par M. Defailly, à Genève.

**384. — Médaille de récompense de la Société nationale
des chrysanthémistes suisses.**

Lég. de gauche à droite, entre deux cercles, ☆ SOCIETE NATIO
NALE DES CHRYSANTHEMISTES SUISSES ☆ En sens inverse,
FONDÉE A GENÈVE EN 1898 Dans le champ, une terrasse s'ou
vrant sur un jardin, dominant le lac de Genève, où l'on voit une barque.
Au second plan, la vue de la rive gauche avec les montagnes de la
Savoie. A gauche, sur la terrasse, on voit le bas d'un escalier limité

par une rampe à colonnettes aboutissant à un pilastre, supportant un vase à deux anses garni d'un groupe de chrysanthèmes; à droite, un bane de jardin. Signé au dessous de la légende, sous la terrasse, *AVC. MORIAUD INV. CH. RICHARD FEC.*

℞. Dans le haut, une croix fédérale rayonnante, avec une banderole supportant l'inscription, *UN POUR | TOUS TOUS | POUR UN* Dans le bas, un écusson genevois rayonnant surmonté des lettres *MS* est posé sur les tiges d'un bouquet allongé, formé de branches de chrysanthèmes. Le milieu du champ est libre et réservé aux inscriptions relatives aux lauréats. Tout autour, un grènetis de points.

Diam. : 0,053. Argent 12 exemplaires, bronze 2 exemplaires.

Médaille officielle de cette société, gravée par notre collègue Charles Richard, à Genève, d'après un dessin de M. A. Moriaud, peintre à Genève. Elle est destinée à servir de récompense dans les expositions organisées par cette société et n'a été décernée jusqu'à présent qu'en argent.

**385. — Bijou de la loge maçonnique « Il Dovere »,
à Lugano (Tessin).**

Dans le champ, un compas, une équerre et une étoile à cinq rais ayant au centre la lettre *G* Au dessus et au dessous, sur des banderoles recourbées à leurs extrémités et placées en sens inverse, on lit *IL DOVERE · | Or · di LUGANO* La bordure de la médaille en haut relief est formée d'un serpent se mordant la queue et formant une boucle entourant la bélière; la tête du serpent est au bas de la médaille. A droite et à gauche, sur le serpent, deux banderoles avec les dates de fondation et d'entrée de la loge dans l'alliance suisse, *· 25 GENNAIO 1877 · | · 17 GIUGNO 1883 ·*

℞. Entre deux branches d'acacia nouées au bas d'un double ruban et en six lignes, *· | —•— ☆ —•— | LIBERTÀ | EGUAGLI ANZA | FRATELLANZA | —•— ☆ —•—* Au dessous de la boucle de ruban, une petite étoile à cinq rais. Tout autour, un grènetis de perles.

Diam. : 0,043 × 0,0305. Ovale irrégulier. Bélière. Vermeil.

328. — Tir cantonal zuricois, Zurich, 1898.

Cette médaille n'a pas été frappée par MM. Huguenin frères, au Loele, mais par l'Union genevoise de dégrossissage d'or (M. Desbaillets,

directeur, notre collègue). Il en a été frappé environ 3200 exemplaires tant en or qu'en argent. (Communications de MM. Desbaillets et Huguenin.)

**386. — Inauguration du Musée national suisse
à Zurich, en 1898.**

La vue du musée. Au dessus, sur une banderole, SCHWEIZ. LANDESMUSEUM · Au dessous, des écussons emblématiques de l'art et de la science reliés par un ruban portant les mots KUNST u. WISSENSCHAFT. Entre les écussons, la date **1898** dans un cartouche.

R. Vue de la ville de Zurich. Au premier plan, un lion debout, tourné vers la droite, tient dans ses griffes une bannière de Zurich dans le haut de laquelle se trouve une petite croix fédérale. A l'exergue, ZÜRICH | m. & w. st.

Lég. EINER FÜR ALLE · ALLE FÜR EINEN

Diam. : 0,050. Bronze.

Médaille gravée par MM. Mayer et Wilhelm, à Stuttgart. (Communication de notre collègue, le D^r Charles Morel, à Locarno.)

**387. — La Ville de Genève reconnaissante à
Philippe Plantamour (1899).**

Buste de face de Philippe Plantamour. Signé à droite, sur la tranche du buste, HUGUES BOVY F.

R. Vue du lac, prise de la terrasse de la campagne Plantamour, en regardant du côté de la ville de Genève. La vue est limitée par une corniche sur laquelle est fixé un écusson genevois. Au dessus, en une ligne recourbée, A PHILIPPE PLANTAMOUR Au bas, en sens inverse, LA VILLE DE GENÈVE RECONNAISSANTE

Diam. : 0,067. Or 1 exemplaire, bronze 22 exemplaires.

Cette médaille a été frappée en souvenir du legs fait à la Ville de Genève, par feu Philippe Plantamour, de sa belle campagne de Sécheron, destinée à devenir une promenade publique et un jardin botanique. L'exemplaire en or a été remis pour la famille à M. Charles Rigaud, notre collègue, exécuteur testamentaire du défunt. Les exemplaires en bronze ont été offerts par la Ville aux magistrats et aux autres représentants de la famille; il n'en a pas été mis dans le commerce. Cette pièce, très remarquable par sa gravure et la ressemblance du portrait, fait honneur au burin de notre collègue, le professeur Hugues Bovy. Frappée par notre collègue, M. L. Furet.

Nous donnons ici le texte de l'arrêté du Conseil Municipal de Genève :

DU 11 MARS 1898

Le Conseil Municipal, vu la lettre du 5 mars 1898, par laquelle M. Charles Rigaud remet au Conseil Administratif un extrait des testament et codicille olographes de feu M. Philippe Plantamour, en date des 24 janvier 1875 et 20 juillet 1896 ; sur la proposition du Conseil Administratif, arrête :

Le legs fait à la Ville de Genève par M. Philippe Plantamour est accepté avec reconnaissance, et sous les conditions imposées par le testateur.

Le Conseil Administratif est chargé de faire frapper une médaille commémorative en souvenir de ce legs.

Une expédition du présent arrêté sera adressée à la famille du généreux testateur.

Certifié conforme : J.-F. BRÜDERLEIN, *secrétaire*.

**388. — Insigne de la société d'alpinistes
le « Piolet-Club » à Genève (1898).**

Les armoiries de Genève, un piolet, une corde entourés de rhododendrons et d'« edelweiss », entourent l'inscription en trois lignes, PIO
LET : | CLUB. | GENÈVE

Uniface.

Diam. : 0,029. Similor émaillé et oxydé.

Gravé dans l'atelier de notre collègue, M. Georges Hantz ; frappé à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

**389. — Club du tir militaire du canton de Genève,
médaille de primes, 1899.**

Dans le haut, en deux lignes recourbées, CLUB DU TIR MILI
TAIRE | DE GENÈVE

Les écussons de la Confédération et de Genève posés sur deux carabines en sautoir. Au dessus, sur une banderole se terminant par deux flammes, UN | POUR | TOUS | TOUS | POUR | UN Au dessous, sur une

banderole plus petite. POST | TENEBRAS | LUX Plus bas, en deux lignes recourbées en sens inverse de celles du haut de la médaille, FONDE EN | ★ 1886 ★ Signé à droite, c. r.

R. Lég. de gauche à droite, DIEU NOUS CONDUIT, MARCHONS!

Un soldat d'infanterie tire à droite. Il est debout, le pied gauche sur un rocher, le coude gauche appuyé sur le genou. Sur le terrain rocailleux, des fleurs alpines et la signature C. RICHARD INV. & FEC. Dans le fond, à gauche, une compagnie d'infanterie en marche, drapeau déployé, et la cathédrale de Saint-Pierre; à droite, une vue du lac avec un bateau à vapeur. Sur le devant, une forêt entre deux montagnes.

Sur la tranche, L. FURET.

Diam. : 0,041. Argent 2 exemplaires du poids de 53 grammes et 2 exemplaires du poids de 31 grammes, bronze 100 exemplaires.

Médaille de primes donnée dans les tirs militaires du club. Elle ne peut s'obtenir qu'une seule fois par année et comme prime d'un minimum de trente-quatre points (cible militaire divisée en cinq parties) en dix coups consécutifs. Gravée par notre collègue, M. Charles Richard, et frappée par notre collègue, M. L. Furet, à Genève.

390. — Exercices de l'arquebuse et de la navigation, à Genève. Médailles de prix et de primes en 1898 et 1899.

Cette société a, pendant ces deux dernières années, distribué des médailles de prix et de primes semblables à celles des années précédentes. Nous ne reviendrons pas sur leur description. Elles ne diffèrent de celles de 1897 que par les millésimes 1898 et 1899.

Les médailles de prix sont distribuées à raison d'une en argent et d'une en bronze pour chaque cible et portent, à l'exergue, une inscription gravée au burin et rappelant leur destination. Les médailles de primes (aigle d'Empire aux armes genevoises) ont toujours moins de succès auprès des tireurs. En 1899, il n'a été fait que vingt et un exemplaires en argent et trente-quatre en bronze, et sur ce nombre une dizaine en bronze n'ont pas été tirés et ont dû être martelés et refondus. Nous regrettons de voir une société aussi riche que celle des Exercices de l'arquebuse et de la navigation porter aussi peu d'intérêt à la gravure en médaille en agissant ainsi. Ces médailles sont excessivement remarquables par leur gravure (notre collègue, M. Bovy),

mais en répétant indéfiniment le même coin avec des dates différentes, il est vrai, on arrivera à les rendre banales et à former une série sans aucun intérêt pour le collectionneur.

**391. — École de tir des Amis du mannequin, à Genève.
Tir du vingt-cinquième anniversaire de fondation.
en 1898.**

A l'occasion de ce tir, il a été décerné en prix aux meilleurs résultats de chaque cible des médailles en argent et en bronze. Ces pièces sont frappées au coin habituel des médailles de l'École du mannequin, gravées par notre collègue, M. C. Richard, mais on a remplacé les légendes du revers par des inscriptions gravées à la main comme suit.

25^{ME} ANNIVERSAIRE 1898 En sens inverse, ❖ 1^{ER} PRIX SÉRIES
FUSIL · BURDET AUGUSTE ❖

La seconde inscription change pour chaque médaille.

M. Raoul Robbe, secrétaire de la Société de l'École de tir du mannequin, nous communique la liste des médailles décernées à cette occasion.

Cible Société, fusil, 1^{er} Prix, *Jullien Küffer*, médaille argent.

Cible Société, fusil, 2^{me} Prix, *Charles Thévenaz*, médaille bronze.

Cible Anniversaire, 1^{er} Prix, *Achille Roch*, médaille argent.

Cible Anniversaire, 2^{me} Prix, *Louis Monnier*, médaille bronze.

Cible Anniversaire, 3^{me} Prix, *Albert Steinmann*, médaille bronze.

Cible Progrès, 1^{er} Prix, aux nombres, *Jean Scheller*, méd. argent.

Cible Progrès, 1^{er} Prix, aux mouches, *Charles Ehrensperger*,
médaille bronze.

Séries au fusil, 1^{er} Prix, *Auguste Burdet*, médaille argent.

Séries au fusil, 2^{me} Prix, *Rodolphe Wurmlé*, médaille bronze.

Séries à la carabine, 1^{er} Prix, *Achille Roch*, médaille argent.

Séries à la carabine, 2^{me} Prix, *Charles Ehrensperger*, méd. bronze.

Cible Société, revolver, 1^{er} Prix, *Marc Barillat*, médaille argent.

Cible Société, revolver, 2^{me} Prix, *Jullien Küffer*, médaille bronze.

392. — Tir cantonal argovien, à Wohlen, en 1899.

Lég. de gauche à droite, AARGAVISCHES KANTONAL SCHÜTZENFEST · WOHLLEN · 1899 Une arbalète sur laquelle est posée un écu à volutes aux armes de la ville de Wohlen, sommé de trois étoiles à six rais. Au dessous, deux rameaux de chêne avec glands. Le second plan est occupé par une vue de Wohlen. Signé HOMBERG BERN

R. Une femme assise à gauche à un métier à tisser. Au second plan, un intérieur de chambre dont on voit en partie trois fenêtres garnies de rideaux, avec des vases de fleurs sur deux d'entre elles. Sur la muraille, à droite, DURCH | FLEISS | --- | Le monogramme de l'artiste en liés. A gauche, ZUM | FORT- | SCHRITT Signé, au bas, · NACH K. RAUBER.

Diam. : 0,045. Argent oxydé.

Médaille de primes de ce tir, gravée par notre collègue, M. F. Homberg, à Berne, et frappée dans son atelier. Très jolie composition, l'une des meilleures médailles de cet habile graveur dont la manière actuelle est bien différente de l'ancienne. Il tend, tout en gardant une note très personnelle à se rapprocher de la technique de l'école de Scharff.

393-395. — **Tir cantonal d'Yverdon (Vaud), 1899.**

(393) Lég. de gauche à droite, sur un marli très large, TIR CANTONAL VAUDOIS · YVERDON · 1899 Au centre, sur un fond formé d'une croix fédérale d'argent sur champ de gueules, un fusil d'ordonnance et une carabine, entrelacés de branches de chêne fruité, sont noués dans le haut par une banderole, portant en lettres incuses LIBERTE | & | PATRIE à laquelle est suspendu un écu de fantaisie très bombé où sont représentées les armes blasonnées de la ville d'Yverdon. Signé au bas, à gauche, A. J-G



R. Scène représentant deux Protohelvètes armés d'ares et de flèches, l'un âgé et barbu, debout, au premier plan, brandissant une flèche et

s'appuyant de la droite sur son arc, l'autre jeune et imberbe, agenouillé à droite et bandant son arc. Ils sont à l'intérieur d'un village lacustre dont on voit une grande habitation et une chaumière à toit pointu. A l'arrière-plan, la vue du lac de Neuchâtel. Dans le ciel, en une ligne recourbée, LIBERTAS PATRIA Signé au bas, à droite, A. Jacot-Guillarmod.

Diam. : 0,045. Argent oxydé (vingt cartons) et cuivre bronzé (dix cartons).

Médaille de primes de ce tir, gravée par M. A. Jacot-Guillarmod, graveur à Genève, et frappée dans les ateliers de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or (M. Desbaillets, directeur, notre collègue).



(394) Le sujet du revers de la médaille précédente, tireurs de l'époque lacustre, mais traité différemment. Réduction du projet de MM. Huguenin frères, au Locle, qui ont obtenu le premier prix du concours ouvert par le comité du tir. Nous ne savons pourquoi ils

n'ont pas été chargés de l'exécution de la médaille. Nous reproduisons ci-dessus le cliché de ce beau modelage, mis obligeamment à notre disposition par nos collègues.



(395) La montre officielle du tir, en argent, était une prime de cinquante cartons. Elle a été gravée par M. Émile Servet, à Genève, et fournie par la maison Baudet fils, au Sentier. Nous en donnons également la reproduction; la boîte est frappée par le même procédé que les médailles.

396. — **Troisième centenaire de l'édit de Nantes,
1898.**

Lég. de gauche à droite, III^{ME} CENTENAIRE DE L'EDIT DE NANTES. Buste à droite, cuirassé avec une écharpe en sautoir, tête nue, du roi de France Henri IV. Dans le champ, à gauche, 31 MAI A droite, 1^{ER} JUIN | 2 JUIN | 1898

R. Une jeune femme, symbolisant le Protestantisme, assise sur un socle à gauche, tient de la droite un livre ouvert sur lequel on lit, en

caractères incus, JE PUIS | TOUT PAR | CHRIST PH. IV Elle tourne la tête vers la droite et accueille un jeune enfant nu qu'elle entoure de son bras gauche. Au second plan, la vue de la ville de Nantes et un vaisseau. A gauche, le soleil sortant des nuages; au dessus, LUX SPES Signé au bas, à droite, G. PRUDHOMME Sur la tranche, la désignation du métal.

Diam. : 0,051. Argent oxydé, bronze jaune patiné.

Médaille officielle des fêtes du centenaire, gravée par M. G. Prudhomme, et frappée à la Monnaie de Paris. Œuvre très remarquable d'un jeune maître français. Nous croyons devoir noter ici la description de cette médaille, présentant un intérêt historique pour la Suisse protestante.

**397. — Dix-huitième tir cantonal du demi-canton
d'Unterwald-Nidwald, à Ennetmoos, en 1898.**

Lég. de gauche à droite, XVIII. NIDW. KANTONALSCHIESSEN 1898 En sens inverse, ✻ ENNETMOOS ✻ Les armoiries d'Unterwald-Nidwald dans un beau cartouche à volutes orné de guirlandes de fleurs des Alpes. Tout autour de la pièce, un listel formé d'un double trait.

Ŕ. Lég. de gauche à droite, IM · KAMPF · FÜR'S · VATERLAND · 9 · SEPT · 1798 · Scène du massacre des habitants de Stanz par les troupes françaises. Un homme blessé est tombé à droite, une femme se penche sur lui pour le rappeler à la vie et un jeune homme debout, derrière elle, s'empare du fusil du blessé et la main sur le cœur fait le serment de vendre chèrement sa vie. Dans le fond, un chalet et une chapelle. A l'arrière-plan, dans le ciel, la croix fédérale rayonnante. Signé au bas, sur la corniche, E. ZIMMERMANN.

Diam. : 0,045. Argent et argent oxydé.

Médaille de primes de ce tir, gravée par M. E. Zimmermann. Nous serons heureux si l'un de nos collègues peut nous fournir des renseignements sur ce graveur dont nous rencontrons la signature pour la première fois.

**398. — Premier tir fédéral au fusil Flobert.
à Bienne (Berne), 1899.**

Lég. de gauche à droite, 1^{er} TIR FÉDÉRAL AU FLOBERT En sens inverse, ✻ BIENNE 1899 ✻ Les armoiries de la Confédération

et de la ville de Bienne dans des écussons de fantaisie, posés sur deux fusils en sautoir, une palette de eibarre, deux guidons et deux branchies de chêne et de laurier fruitées.

Ŕ. Vue de la ville de Bienne depuis une hauteur où se trouvent deux tireurs en habits civils, chapeaux ronds de feutre, l'un à genoux tirant, l'autre debout, l'arme à la main. Signé, au bas, LANZ-GIROD

Diam. : 0,040. Argent 152 exemplaires, bronze 50 exemplaires.

Médaille de primes de ce tir, gravé par M. Lanz-Girod, à Bienne, frappée par notre collègue, M. L. Furet, à Genève.

**399-402. — Jetons de service de l'hôtel Wanner,
à Zurich (1896).**

(399) Dans le champ, en trois lignes, H. | WANNER | petit fleuron allongé ayant au centre une fleur à cinq pétales. Le tout entouré d'un grènetis.

Ŕ. Dans le champ 10 Tout autour, un grènetis de perles.

Diam. : 0,205. Laiton.

(400) Avers du n° 399.

Ŕ. Comme celui du n° 399, mais 20

Diam. : 0,0205. Cuivre.

(401) Semblable au n° 399, mais 50

Diam. : 0,0205. Métal blanc.

(402) Semblable au n° 399 mais au revers en deux lignes, 1 | FR.

Diam. : 0,0205. Laiton.

Jetons de service de l'hôtel, servant aussi au restaurant qui y est joint. Gravés et frappés à Zurich, chez MM. Daubenmeier et C^{ie}.

**403-404. — Tir cantonal saint-gallois de Flawil,
1899.**

(403) Sur une large banderole, la légende de gauche à droite, en caractères incus, · S^t · GALLISCHE · KANTONALSCHÜTZENFEST · IN · FLAWIL · JUNI · 1899 ·

Deux chênes entrelacés, à l'épais feuillage parsemé de glands, supportent deux écussons à volutes aux armes du canton de Saint-Gall et de la ville de Flawil. Au bas, entre les deux arbres, une grande croix fédérale.

R^l. Sur un marli limité sur les deux bords par un simple trait et, en outre, extérieurement par une large bande en creux, l'inscription de gauche à droite, MEHR · ALS · DEN · LORBEER · LIEBEN · WIR · DIE · FREIHEIT · Un tireur, vu à mi-corps de face, légèrement à gauche, le fusil en bandoulière, un chapeau mou sur la tête. Des branches de laurier fruitées, partant du bas de la médaille, encadrent le personnage. Signé à droite, dans le champ, le long du marli, J. STAUF FACHER. INV. et à droite, sous le feuillage, HOMBERG

Diam. : 0,045. Argent oxydé.

(404) Même médaille d'un module réduit.

Diam. : 0,033. Argent oxydé.

Médailles de primes du tir gravées et frappées par notre collègue, M. F. Homberg, à Berne.

405. — **Médaille-breloque pour francs-maçons (1898).**

Un compas, une truelle, un maillet, un fil à plomb, une équerre, groupés ensemble et posés sur une couronne formée de deux branches de laurier fruitées, ouvertes dans le haut et aboutissant à une étoile flamboyante à cinq rais.

R^l. Cartouche vide, à volutes et mascarons, destiné à recevoir les initiales du possesseur.

Tranche cannelée.

Diam. : 0,0315. Bélière trilobée. Argent coulé et ciselé.

Médaille-breloque éditée par M. Jamin, graveur, à Genève.

406. — **Tir cantonal lucernois à Kriens, 1899.**

Lég. de gauche à droite, · LUZERNERISCHES KANTONAL-SCHÜTZENFEST En sens inverse, · KRIENS 1899 · Dans le champ, les écussons de Lucerne et de Kriens reliés par une bannière et posés sur des branches de laurier fruitées. Au dessus, une croix fédérale rayonnante. Signé à droite, en dedans des légendes, en lettres incuses, HUGUENIN FRS



Ŕ. Dans un stand rustique, dont on voit le bas de la toiture et deux piliers, un vieux tireur debout, tenant son arme de la main gauche, se penche vers un jeune homme agenouillé, réglant la mire de sa carabine, et lui en explique le maniement. Dans le fond, sur un terrain en pente, une ciblirie au pied d'une forêt. Signé au bas à gauche, en lettres incuses, Huguenin Frs.

Diam. : 0.038. Argent oxydé, quelques exemplaires en bronze jaune.

Médaille de primes, gravée et frappée par nos collègues, MM. Huguenin frères, au Locle. Très jolie composition de revers dénotant chez son auteur une excellente compréhension de l'art moderne. Par contre, nous n'apprécions guère la patine grisâtre que nos collègues emploient depuis quelque temps. L'éclairage uniforme et terne de ces pièces nuit à la valeur des plans.

407. — Troisième fête centrale de la Fédération suisse des ouvriers faiseurs de pendants, au Locle, 1899.

Dans le champ, en onze lignes en partie recourbées, **SOUVENIR**
| & | FÉDÉRATION SUISSE | DES | OUVRIERS FAISEURS |
DE PENDANTS, COURONNES | ANNEAUX ET GALONS | 3^{ME}
FÊTE CENTRALE | LE LOCLE | 11 JUIL 1899

Ŕ. Armoiries fédérales dans un écusson de fantaisie posé sur des

branches de chêne fruitées, entrelacées avec une banderole portant la devise UN | POUR TOUS | TOUS POUR | UN Signé au bas à droite, HUGUENIN FRÈS.

Diam. : 0,034. Bélière. Aluminium.

Médaille gravée et frappée par nos collègues, MM. Huguenin frères, au Loche.

408-409. — **Médaille commémorative de l'inauguration du nouveau local maçonnique à Genève, en 1898.**

(408) Buste à gauche, coiffé de la tiare de cuivre, la barbe tressée, du roi de Tyr, Hiram, qui fut, d'après la tradition, le chef des architectes du roi Salomon pour la construction du temple de Jérusalem. Dans le champ, à gauche, le nom □□□□ en caractères maçonniques, à droite, un niveau. Signé au bas, à droite, GEORGES HANTZ FEC.



R^v. Dans le champ, en six lignes, INAUGURATION | DU | NOUVEAU TEMPLE | MAÇONNIQUE | GENÈVE | 1898 Au dessous, deux grandes branches d'acacia en sautoir, une équerre et un compas. à droite, P. CH. STRÄHLIN EDD.

Diam. : 0,0375. Or 1 exemplaire, argent, argent oxydé, cuivre bronzé, aluminium, étain.

Il existe quelques exemplaires en différents métaux sur flan triangulaire.

(409) Même médaille, mais au revers MACONNIQUE au lieu de MAÇONNIQUE

Il existe un certain nombre d'exemplaires en argent, argent oxydé et cuivre bronzé, plus dix exemplaires en bronze jaune patiné. Cette variété provient d'un premier coin du revers qui a sauté à la frappe. La faute a été corrigée sur le nouveau coin.

Médaille officielle de l'inauguration de ce local.

Notre collègue, M. Georges Hantz, l'a gravée et notre collègue, M. L. Furet l'a frappée. J'en suis moi-même l'éditeur. Cette médaille ne se vend qu'aux membres des associations maçonniques.

410. — **Médaille officielle de récompense de la Fédération suisse des sociétés d'aviron.**

Un drapeau fédéral, attaché à un mât et flottant à droite au dessus de deux rames en sautoir. Le tout dans une couronne de laurier fruitée, nouée au bas d'un double nœud de ruban et ouverte dans le haut. Au dessus du drapeau, S R V (Schweizer Ruder Verein); au dessous, F S S A (Fédération des sociétés suisses de l'aviron). Signé au bas à gauche, HUGUENIN FRÈS.

R. Uni, destiné aux inscriptions. La bordure plate est légèrement plus haute que dans le champ.

Diam. : 0,036. Bélière rapportée. Argent patiné, bronze jaune patiné. Frappe faite à une vingtaine d'exemplaires en tout.

Médaille de récompense gravée et frappée par nos collègues, MM. Huguenin frères, au Locle.

411. — **Tir de la Suisse centrale, à Langenthal, 1899.**

Légende de gauche à droite, CENTRAL · SCHWEIZ · SCHÜTZENFEST · LANGENTHAL · 1899 · Un ours debout à gauche, la tête tournée à droite, tient de la patte droite une couronne de laurier et de la gauche un écusson fédéral posé sur une branche de chêne. Le tout sur un terrain herbeux.

R. Buste de jeune Bernoise, à gauche, en costume national. Signé, en trois lignes derrière la nuque, dans le champ, MÜNGER | — | HOMBURG

Diam. : 0,030. Argent oxydé.

Médaille officielle de primes du tir, gravée et frappée par notre collègue, M. F. Homburg, à Berne, d'après un projet fortement modifié de M. Münger. — Petite médaille très gracieuse.

412—413. — **Médaille en l'honneur de
Charles Pictet de Rochemont, citoyen genevois,
(1755 à 1825).**

(412) Sur un marli limité intérieurement par un trait, la légende de droite à gauche, CIL. PICTET DE ROCHEMONT CITOYEN DE GENÈVE. MEMB. DU COMITÉ DE L'INDÉPENDANCE En sens inverse ☆ 1755—1824 ☆ Buste, de trois quarts à droite, du magistrat, d'après un portrait de l'époque. Signé à droite, dans le champ, en sens inverse de la légende, C. RICHARD FECIT.

R. Une femme ailée, représentant la Patrie genevoise, vêtue à l'antique, est debout, à droite, à l'intérieur d'une batterie d'artillerie dominant la ville de Genève et la cathédrale de Saint-Pierre que l'on voit au second plan à gauche. Derrière cette femme, on aperçoit une pyramide de six boulets et la moitié d'un grand canon sur son affût. Sur la culasse du canon, on lit REPUBLICA (et en sens inverse) GENE VENSIS Elle tient de la main gauche un grand bouclier à pointe, aux armes de Genève, et étend le bras droit vers un stèle rectangulaire, où est l'inscription en douze lignes, AUX | CITOYENS | DÉVOUÉS A QUI | L'ON DOIT | L'INDÉPENDANCE | DE LA | RÉPUBLIQUE | DE GENÈVE | ET SA | RÉUNION | A LA | SUISSE Derrière le monument, une grande palme. Au second plan, à droite, on voit la gueule d'un canon sortant des bastions et la moitié d'un drapeau flammé aux couleurs genevoises. Dans le ciel, la devise, POST TENE BRAS LUX coupée par le monogramme **HR** au centre d'un soleil rayonnant. Signé à l'exergue, séparé du reste de la médaille par une forte corniche C. R. INV. ET FEC.

Diam. : 0,067. Trois exemplaires, deux en bronze jaune, un en cuivre bronzé.

Médaille sans caractère officiel, gravée par notre collègue, M. Charles Richard, et frappée par notre collègue, M. L. Furet. La date de la mort de Pictet de Rochemont n'étant pas exacte, la frappe a été immédiatement arrêtée et ses coins ont été corrigés. Nous avons donc une seconde frappe définitive.

(413) Semblable à l'avvers du n° 412, mais 1825 au lieu de 1824.

R. Semblable au revers du n° 412.

Diam. : 0,067. Argent, bronze jaune, cuivre bronzé, étain.

Grâce à l'amabilité de notre collègue Richard, qui a bien voulu

offrir à la rédaction les planches II et III, nous pouvons mettre sous les yeux de nos lecteurs cette médaille et la médaille d'Ami Lullin, autre patriote genevois, que nous avons décrite précédemment¹, dont celle de Pietet est destinée à faire le pendant. M. Richard est, croyons-nous, le seul des graveurs en médaille actuellement existants qui n'ait pas renoncé aux anciens procédés de gravure. Il grave tous ses poinçons à la main et fait une grande partie du travail directement en creux sans recourir au renfonçage. Naturellement, il ne peut pas arriver aux délicatesses de modelage que nous sommes habitués à rencontrer sur les médailles modernes françaises ou viennoises, mais il sait souvent vaincre de grandes difficultés techniques. Nous croyons cependant que ce genre de travail a fait son temps et que le nouveau procédé consistant à réduire mécaniquement les grands modelages s'imposera définitivement. L'art de la médaille a évolué et tend de plus en plus à revenir à la médaille modelée et coulée qui n'a pas la sécheresse de lignes des anciens procédés. Les médailles de M. Richard sont fort discutables au point de vue artistique et esthétique actuels, mais elles marquent une date intéressante dans notre série genevoise : celle de la fin d'un procédé qui a servi à toute l'école d'Antoine Bovy et de ses contemporains.

Genève, août 1899.

P.-Ch. STRÄHLIN.

¹ Voy. *Rev. suisse de num.*, 1893, p. 352, n° 74.

MÉLANGES

Deutschlands Münzprägungen im Jahre 1898. — In den deutschen Münzstätten sind im Laufe des Jahres 1898 geprägt worden : an Goldmünzen M. 179,3 Millionen, an Silbermünzen M. 15,56 Millionen, an Nickelmünzen M. 2,86 Millionen und an Kupfermünzen M. 0,35 Millionen, insgesamt M. 218,07 Millionen. Im Jahre 1897 hatte die Ausprägung an Goldmünzen nur M. 126,66 Millionen betragen; an Silbermünzen wurde damals nichts geprägt, an Nickelmünzen M. 1,48 Millionen und an Kupfermünzen M. 0,21 Millionen. Bis zum 31. Dezember 1898 sind überhaupt ausgeprägt worden : M. 3414,15 Millionen Gold, M. 523,19 Millionen Silber, M. 58,48 Millionen Nickel und M. 14,01 Millionen Kupfer. Nach Abzug der wieder eingezogenen Stücke verblieben dem Umlauf (abgesehen von den exportirten oder verlorenen Münzen) an : Goldmünzen M. 3384,69 Millionen, Silbermünzen M. 501,58 Millionen, Nickelmünzen M. 58,47 Millionen, Kupfermünzen M. 14 Millionen. Für Privatrechnung sind im verflossenen Jahre M. 178,38 Millionen, gegen nur M. 125,52 Millionen im Jahre 1897 ausgeprägt worden. Im Einzelnen ist für 1898 die starke Zunahme in Zehnmark-Stücken besonders bemerkenswerth, weil gerade in dieser Münze ständig über fühlbaren Mangel seitens der Geschäftswelt geklagt wird. Es wurden in Kronen M. 42,88 Millionen geprägt gegen nur M. 1,84 Millionen in 1897. Trotz dieser erheblichen Neuausprägungen hat die Reichsbank wiederholt ihren Kassen Zurückhaltung in der Ausgabe derselben anempfehlen müssen, weil die Nachfrage eine ganz enorme ist und die Reichsbank sich ausser Stande sieht, allen Forderungen nachzukommen. Halbe Kronen werden noch nicht eingezogen, wohl aber von der Reichsbank nicht mehr verausgabt; von den im Ganzen ausgeprägten M. 27,97 Millionen sind daher nur noch M. 5,96 Millionen in Umlauf. Auch die silbernen Zwanzigpfennigstücke kursiren, entgegen den bisweilen auftretenden Meldungen, noch immer als vollwerthige Münze; indessen waren von den insgesamt ausgeprägten M. 35,72 Millionen am 31. Dezember nur noch M. 14,71 Millionen im Verkehr, da letzterer sich gegen die Aufnahme dieser Münze

völlig ablehnend verhält. Neuprägungen fanden daher weder in der einen noch der anderen von den beiden letztgenannten Münzsorten statt.

Goldprägungen für das Fürstentum Lichtenstein. — Fürst Johann von Lichtenstein hat bei der Wiener Münze Goldmünzen für Lichtenstein prägen lassen. Es sind dies Zwanzigkronenstücke, welche in Grösse und Form den österreichischen Zwanzigkronenstücken gleichkommen, auf der Aversseite das Bildnis des Fürsten, auf der Reversseite das Wappen des Landes mit der Aufschrift « Zwanzig Kronen » zeigen. Das Fürstentum Lichtenstein hat bekanntlich die gleiche Währung wie Oesterreich. Im ganzen wurden 1500 Stück dieser Münze ausgeprägt. Das Lichtenstein im ganzen 9434 Einwohner hat, entfällt auf jeden Kopf eine Goldzirkulation von 1,6 Gulden.

Frappe de la monnaie en France. — La Monnaie de Paris a livré, en 1898, 98 millions de pièces pesant 639,000 kilogrammes et représentant une valeur de 269 millions de francs. Les monnaies françaises forment la majeure partie de ces respectables totaux : 86 millions de pièces, pesant 357,000 kilogrammes et valant 218 millions de francs, dont 177 millions en pièces de 20 francs, 40 millions en monnaies d'argent divisionnaires au type de la semeuse (15 millions en pièces de 50 centimes; 15 millions en pièces de 1 franc et 10 millions en pièces de 2 francs); enfin 1 million, juste, en monnaies de bronze.

Après les monnaies françaises viennent, dans le tableau officiel des fabrications, les monnaies destinées aux colonies ou aux pays de protectorat quand le type en est autre que pour la métropole. Les piastres et fractions de piastres frappées pour l'Indo-Chine montent, en 1898, à 24 millions de francs, valeur au pair. La Tunisie, de son côté, a reçu 3 millions d'or en pièces de 20 francs au type spécial de la régence.

Comme monnaies étrangères, il a été fait 5 millions de pièces d'un rouble pour l'empire russe, des pièces d'argent de quatre coupures différentes pour le Maroc, des talaris d'argent et des vingtièmes de talari pour l'empereur Ménélik, enfin quelques pièces d'or à l'effigie du prince Jean de Lichtenstein. Parmi les opérations que nous venons d'énumérer, la plus intéressante, au point de vue de l'histoire monétaire, est cette émission de 40 millions de monnaies divisionnaires d'argent qui constitue la première application de l'acte international du 29 octobre 1897. A la suite du retrait des monnaies italiennes, il s'était manifesté en Suisse, en Belgique, en France, une véritable disette de monnaies

divisionnaires et, les contingents respectifs de ces trois États étant épuisés, il avait été reconnu nécessaire de les augmenter. La limite des émissions divisionnaires a été portée, pour la France, de 264 à 394 millions de francs; soit 130 millions de plus; la Belgique de 40,8 à 46,8, soit 6 millions de plus; pour la Suisse de 25 à 28, soit 3 millions de plus; pour l'Italie de 202,4 à 232,4, soit 30 millions de plus. Mais ces disponibilités supplémentaires, dont le total ressort à 169 millions de francs, ont été subordonnées à une condition dont l'intérêt n'échappera à personne. L'art. 2 de la convention du 29 octobre 1897 dit : « Les hautes parties contractantes s'engagent à employer exclusivement des écus de 5 francs d'argent aux effigies respectives pour la fabrication des nouvelles pièces divisionnaires. » Et le paragraphe ne soustrait à cette obligation qu'une somme de 12 millions : 3 millions sur 130 pour la France, 3 millions sur 30 pour l'Italie, 3 millions sur 6 pour la Belgique et 3 millions sur 3 pour la Suisse.

(Feuille officielle suisse du commerce.)

Les monnaies à la semeuse. — Nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant ici un article critique sur les nouvelles monnaies divisionnaires françaises, article paru dans *l'Estampe et l'Affiche* sous la signature de M. Alphonse de Calonne.

« Voulez-vous me permettre de contester le mérite des nouvelles monnaies divisionnaires d'argent? Elles me semblent fort au dessous du grand talent de leur auteur. M. Roty est un artiste très éminent, délicat, ingénieux et d'une habileté consommée; mais ses aptitudes et le tour de son génie ne l'ont pas préparé à la gravure des monnaies.

« Nous ne sommes plus aux temps antiques où les monnaies étaient de véritables médailles. Peu à peu et à mesure que l'art du graveur s'est développé, que les sciences mécanique et chimique se sont répandues et enrichies, l'art monétaire a pris un caractère tout spécial et a dû s'écarter du style purement artistique de la gravure en médaille. Il a fallu se défendre contre deux ennemis : l'usure et la fausse monnaie. Pour les combattre il s'est formé un art nouveau, un métier, si vous voulez. On a donné aux images monétaires une précision et un relief dont la médaille n'a pas besoin. On a fait régner à l'entour un cordon crénelé qui protège l'effigie. Dans l'effigie elle-même on a compliqué l'ornement de telle façon qu'on l'a rendu en quelque sorte impossible à contrefaire. On a tendu à l'avant et au revers des pièges où le faussaire peut se laisser prendre. En un mot on s'est éloigné des formes qui constituent l'art exquis, mais souvent moelleux du médail-

liste. On a souvent dit d'une œuvre d'art qu'elle atteint le plus haut degré de la poésie quand elle arrive à faire rêver, et précisément le plus charmant mérite de M. Roty est d'atteindre ce haut degré et, par ses formes souples et onduleuses, d'exciter dans les esprits bien faits cette rêverie poétique. Rien de pareil ne doit exister dans une monnaie moderne. Elle doit être claire et précise comme une opération d'arithmétique, et c'est ce que ne peut être ni une figure allégorique ni une exécution indécise. La monnaie nouvelle a peut-être quelque grâce, mais elle n'est pas une monnaie.

« Cette grâce dans la figure allégorique de la semeuse n'a pas été acquise sans un sacrifice du naturel et de la vérité. Chacun pouvant se procurer l'image, nous n'avons aucun besoin de la reproduire ici pour justifier notre dire. Nous prions toutefois le lecteur de se mettre sous les yeux une pièce de 2 francs. La figure de la semeuse est vue de dos, à gauche, la jambe droite en avant, la jambe gauche repliée en arrière. C'est le contraire que le dessin de l'artiste aurait dû nous montrer. La raison en est évidente. La femme allonge le bras droit derrière elle pour lui donner le ressort nécessaire au jet du grain. Elle reporte donc à droite le poids de son corps. Pour conserver son aplomb, elle devrait prendre son point d'appui du côté opposé, à gauche. Elle le prend à droite, et du côté gauche elle reste sans appui, la jambe gauche en l'air.

« L'auteur, on serait donc en droit de le croire, n'a jamais vu de semeur dans les champs. C'est dans l'atelier seulement qu'il l'a étudié et là il lui a donné une pose facile à tenir parce qu'elle était immobile. Elle acquerrait ainsi cette ligne gracieuse allant de l'épaule au talon. Si la poseuse était entrée en action elle aurait tout naturellement pris en mouvement une pose toute contraire. Mais alors que serait devenue cette grâce cherchée par l'artiste ? Il a donc — le sachant ou sans s'en douter — sacrifié le naturel et la vérité à la douce satisfaction de montrer dans l'art monétaire une élégante allégorie. Rien pourtant ne me prouve que M. Roty n'eût pu joindre la vérité à l'élégance. Les grandes ressources de son talent le lui permettaient.

« Toutefois je n'hésite pas à douter que la figure d'une semeuse fût bien trouvée comme effigie d'une pièce de monnaie. Bien avant que l'idée en fût entrée dans le domaine monétaire, un autre artiste, M. Vernon, l'avait appliquée à un projet de médaille pour la Société des agriculteurs de France. Elle était là bien à sa place. On a eu grand tort de l'en faire changer. »

Émancipation de la Crête. — L'administration des monnaies de Paris recevra prochainement la commande de la médaille commémorative de l'émission de la Crête.

Cette médaille sera décernée à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet événement historique et, notamment, aux chefs d'État de France, de Russie, d'Angleterre, d'Italie et aux amiraux de ces quatre puissances.

Saint-Marin. — La république de Saint-Marin, le minuscule État enclavé dans l'Italie centrale, vient de faire frapper pour la première fois des monnaies d'argent de 50 centimes et de 1 franc pour la somme de 40,000 fr. Elles auront cours dans toute l'Italie. Les pièces de 2 et de 5 francs viennent d'être émises. Notre collègue, M. Quintilio Perini vient de faire paraître une intéressante description de ces pièces dans la *Monthly numismatic Circular*.

Un médaillon de J.-B. Nini retrouvé. — Dans une notice sur le graveur céramiste J.-B. Nini, publiée par la *Monthly numismatic Circular*, M. Émile Biais retrace brièvement certains traits de la vie de cet artiste assez peu connu malgré son prestigieux talent.

Jean-Baptiste Nini vit le jour à Urbino (États de l'Église), en 1717. Son père voulait le vouer aux lettres, mais ainsi qu'il arrive le plus souvent en pareil cas, l'enfant ne se soucia pas de la vocation rêvée pour lui ; il était artiste et se consacra aux choses de l'art. Graveur sur métal, il étudia et pratiqua la sculpture, il obtint même pour cette branche un second prix au concours de 1734 de l'Académie de Bologne. Il grava aussi des paysages à l'eau-forte qui se font remarquer par la sûreté et le fini de l'exécution. Quelques années plus tard (1772), l'artiste vint s'établir en France, à Chaumont près de Blois, en qualité de directeur d'une fabrique de poteries et de verreries. C'est là qu'il créa ces portraits en terre exécutés au moyen d'un moule en acier ou en terre, retouchés à la main à la sortie du moule ¹ et avant la cuisson ; ce sont ces portraits dont les curieux et les amateurs se disputent la possession à prix d'or.

Au nombre des personnages qui ont eu l'honneur d'être portraiturés de cette manière par J.-B. Nini se trouve Benjamin Franklin, le célèbre physicien et homme d'État américain, venu en France en 1776.

On vient de découvrir une centaine d'exemplaires de cette terre

¹ Le célèbre médailleur autrichien A. Scharff procède d'une manière analogue lorsqu'après la frappe, il retouche ses médailles au moyen du burin.

cuite dans des circonstances qui font toucher du doigt le peu de sens artistique de MM. les douaniers ainsi que l'incurie de l'administration.

Ceci dit, nous laissons la parole à M. Henry Jouin qui rapporte le fait dans la *Monthly numismatic Circular* déjà nommée (numéro de février).

« Les portraits de Franklin sont signés au poinçon « J.-B. Nini. « 1777. » Le succès de ce portrait fut considérable et, en 1779, Nini « expédiait en Amérique cinq ou six caisses renfermant chacune « environ cent exemplaires du *Franklin* adossés deux par deux dans « du fort papier et soigneusement ficelés. Le navire fit naufrage aux « environs de Noirmoutier, mais une partie du chargement fut sauvée « et transportée à Nantes, où elle resta oubliée dans quelque recoin « des magasins de la douane. Nini mourut sur ces entrefaites. La Révo- « lution, l'Empire, la Restauration suivirent leur cours. Vers 1830, ces « caisses furent ouvertes et la douane estimant leur contenu sans « valeur, elles furent cédées à vil prix à des agents de la marine. Plus « tard, un amateur, M. Hyrvoix, fit l'acquisition de quatre caisses du « médaillon de Franklin et, en 1876, il céda deux de ces caisses à un « fonctionnaire d'Angoulême, de qui nous tenons nous-mêmes les « exemplaires que nous mettons en vente. Ils sont restés enfermés et « ficelés depuis 1779 jusqu'à ce jour. Ce sont des terres cuites abso- « lument authentiques et de toute rareté. »

Un cliché représentant ce médaillon accompagne l'article de M. Jouin et nous permet d'admirer ce superbe portrait dont voici la description :

✻ B. FRANKLIN ✻ | ✻ AMERICAN ✻ Buste tourné à gauche, coiffé d'une toque de fourrure coupant la légende à la barre. Sur la tranche du buste NINI F. 1777.

J.-B. Nini est mort en 1786.

Ceux de nos lecteurs que le sujet intéresserait pourront consulter pour de plus amples détails l'article de M. Jouin (*Month. num. Circ.*, février 1899) et celui de M. Biais (*ibid.*, avril 1899). H. C.

Comptes rendus et notes bibliographiques. — *Grundzüge der Münzkunde*, von Hermann DANXENBERG. Zweite vermehrte und verbesserte Auflage mit 11 Tafeln Abbildungen. Leipzig, Weber 1899, IX und 307 S., in-12, Halb-Leinw.

Ce petit volume a fait son chemin et nous revient en seconde édition agrandi, vêtu à la moderne, complété au point de vue bibliographique et orné de onze planches très suffisantes. Je ne crois pas

beaucoup à l'utilité des petits manuels qui sont censés nous donner la science infuse sous forme d'aphorismes, car ils arrêtent notre élan vers l'étude et sont un oreiller de paresse à l'usage des étudiants devant se préparer pour un examen. C'est donc avec un grand plaisir que j'ai parcouru le manuel de M. Dannenberg, qui n'est qu'un résumé, fort aride il est vrai, mais remarquable à tous égards. Chaque rubrique est bien divisée et donne en quelques mots les renseignements principaux. Le moyen âge, qui est la période de prédilection de notre auteur, est traité plus largement. Les chapitres intéressant l'Allemagne seront surtout très utiles pour se guider dans les dédales de l'histoire monétaire de ce pays; ce sont les meilleures pages de l'ouvrage. Il est difficile de formuler quelque critique sérieuse sur un livre de ce genre. Chaque auteur d'un résumé est limité d'avance sous tous les rapports; par le format, le nombre de pages, le prix de revient et le manque de caractères spéciaux. L'éditeur règne en maître et force l'auteur, contre son gré, de rogner çà et là, pour faire entrer le manuscrit dans le cadre proposé. Dans le cas présent, nous avons affaire à un des grands maîtres de la science qui, depuis nombre d'années, est une des autorités pour la numismatique du moyen âge. Il a su aussi rester toujours au courant de tout ce qui n'était pas sa spécialité de prédilection et connaît tout. Il y a naturellement une foule de choses qui paraîtront de première importance pour un Anglais, un Français ou un Suisse, et que ceux-ci s'étonneront de ne pas trouver dans ce manuel. Chacun jugera au travers de sa lunette spéciale et aurait grand tort de reprocher à ce travail, écrit en allemand et pour des Allemands, de ne pas contenir bien des notices indispensables à l'amateur de monnaies mérovingiennes ou au collectionneur de dollars américains. Dans la dernière livraison de cette *Revue*, parlant de l'ouvrage de MM. Engel et Serrure sur la numismatique moderne, j'ai signalé certaines parties qui me paraissaient être un peu trop sobrement traitées, vu le nombre de pages consacrées à d'autres domaines. Ma pensée a été mal interprétée par un de nos collègues qui s'est emparé de quelques phrases, piquées dans mon article, pour en faire une armée de combat et me mêler bien malgré moi à une lutte épique que l'on pourrait intituler « l'affaire numismatique »; je profite de cette occasion et je ne saurais trouver mieux, puisque mon confrère et maître M. Dannenberg m'a été adjoint en cette occurrence, pour prier nos collègues belges de disputer à l'avenir entre eux cette question de ménage patriotique, où l'on met beaucoup de vivacité de part et

d'autre. Comme Suisse, je tiens à rester à l'écart d'une discussion qui n'intéresse que nos confrères belges, avec qui j'ai d'excellentes relations; il y a un procédé peu délicat dans le fait de faire intervenir un étranger dans une discussion où la simple politesse ne lui permet pas de riposter. Je me fais un plaisir de signaler aux lecteurs français l'éloge contenu à l'adresse des auteurs du *Traité de numismatique du moyen âge* dans la préface de M. Dannenberg. Cette petite phrase venant d'un maître incontesté leur fera sans doute plus de plaisir que beaucoup de longs articles. En ce qui me concerne personnellement, j'aurais bien des changements à faire dans le *Manuel Dannenberg* mais je crois inutile d'en parler ici et d'allonger cet article sans aucun profit pour personne. Qu'il me suffise de dire que ce résumé est excellent pour le moyen âge et qu'il forme avec le traité susnommé le seul moyen d'acquérir rapidement une connaissance suffisante de la partie; je ne recommanderais à personne de le traduire dans une autre langue, car sous une autre forme il ne rendrait pas les mêmes services. Il faut aussi le lire tout d'une haleine, deux ou trois fois de suite pour le bien comprendre, car il n'y a pas un mot inutile et sa concision est extrême.

L'hiver dernier, M. Dannenberg me disait que cette seconde édition serait « son chant du cygne » en numismatique. Je fais tous mes vœux pour qu'il n'en soit pas ainsi et pour que notre illustre maître continue comme par le passé à nous donner chaque année de nouveaux ouvrages. Personne mieux que lui ne pourrait résumer dans un nouveau « catechismus » l'histoire monétaire allemande sous une forme analogue à l'antique « Wegweiser » de Leitzmann qui, tout incomplet et vieilli qu'il est, rend encore bien des services. P.-C. S.

— *The Story of the british coinage*, by Gertrude BURFORD RAWLINGS, with one hundred and eight illustrations. London, Newnes, 1898, in-16, cart.

L'auteur nous donne dans ce petit volume un résumé complet de la numismatique anglaise, agrémenté d'excellentes phototypies d'après les monnaies. La Grande-Bretagne est un des groupes numismatiques les plus intéressants à étudier, car le monnayage s'y continue sans interruption depuis la période celtique jusqu'à nos jours sous toutes les formes imaginables. Monnaies celtiques, puis romaines; période du premier moyen âge où commence le monnayage royal concurremment avec celui des princes de l'Église, monnayage anglo-irlandais, anglo-gallois et écossais. Les types sont tous caractéristiques et les séries se

continuent régulièrement. Les amateurs de monnaies obsidionales et de nécessité ne trouveront dans aucun autre pays des suites aussi intéressantes. Le monnayage colonial est le plus vaste du monde et l'étude des monnaies privées et surrogats monétaires (tokens) est toujours passionnante pour un collectionneur zélé.

Sur toutes les parties de la numismatique anglaise, nous possédons d'excellentes publications et des catalogues détaillés. Il n'y a pas de domaine aussi bien exploré en numismatique et pourtant l'amateur découvre chaque jour de nouveaux renseignements.

Le petit volume que nous signalons est la meilleure introduction à cette branche, aussi nous ne pouvons que le recommander. Lire surtout, pages 11 et 143, les listes des appellations monétaires. P.-C. S.

— *Inschriften und Darstellungen römischer Kaisermünzen von Augustus bis Diocletian*, von Dr. Gustav GRUNAU, mit vier Tafeln in Lichtdruck. Biel, Kuhn, 1899, in-8, XVI und 153 Seiten.

L'auteur de ce volume est un jeune homme d'avenir, qui a présenté ce travail comme thèse de doctorat en philosophie à l'Université de Berne. Sans être un numismatiste de carrière et sans avoir l'expérience du collectionneur, M. Grunau a fait de nombreuses lectures, dont il nous donne le résumé. Il ne faut donc pas voir dans ce mémoire un ensemble d'études nouvelles, ni un traité fait par un spécialiste. Néanmoins nous sommes heureux de voir un de nos compatriotes débiter dans la numismatique par ce petit manuel, fait avec beaucoup de soin, dans une ville où la numismatique antique n'est pas facile à étudier. Les collections de monnaies romaines ne sont pas nombreuses en Suisse et les ressources bibliographiques de nos dépôts publics sont encore plus minimes. Espérons que ce travail, écrit avec l'enthousiasme de la jeunesse, portera ses fruits et fera éclore dans nos régions toute une pléiade de jeunes amateurs. Nous reprocherons surtout à M. Grunau d'avoir consulté de vieux ouvrages qui font aujourd'hui partie du musée historique de la numismatique, mais qui ne sont plus d'une utilité pratique. Il s'est donné beaucoup de peine sans arriver à des résultats de valeur égale ou inférieure à ceux qu'il aurait rencontrés dans les livres plus modernes. Il faut aussi se méfier des illustrations des anciens auteurs, car les modules ne sont généralement pas observés et les pièces sont dessinées d'une manière tout à fait approximative. Ces réserves faites, nous ne pouvons que féliciter M. Grunau d'avoir, sous une forme facile, résumé une grande masse de connaissances toujours utiles et d'avoir mis à la portée des numismatistes de la Suisse alle-

mande des renseignements qu'ils ne trouveraient que dans des ouvrages spéciaux. L'auteur examine séparément les avers et les revers des monnaies romaines et, dans une série de chapitres, étudie la signification et l'importance des légendes, sous le rapport de l'onomastique, des titres et dignités, des fonctions civiles et militaires et des événements historiques. D'autres paragraphes sont consacrés à l'examen des figures, des représentations symboliques ou architecturales et des contremarques antiques. Des index donnent les explications des abréviations rencontrées sur les monnaies impériales et la nomenclature des figures des planches. Ces dernières sont bien reproduites d'après les moulages faits par notre collègue, M. Jenner, mais plusieurs exemplaires ne méritaient guère par leur conservation d'y figurer. M. Grunau a reproduit à la fin de son volume une biographie de Franz-Ludwig Haller de Königsfelden, un des rares numismatistes suisses qui se soit occupé de numismatique romaine au commencement du XIX^e siècle. Cet hommage patriotique fera connaître ce savant bien oublié aujourd'hui. Nous aurions aimé voir aussi rappeler dans de courtes notices les vies de Morelius, Gessner et d'autres, qui ont eu leur moment de célébrité hors des limites de notre patrie.

L'apparition du manuel de M. Grunau, au moment où l'on venait d'éditer des résumés plus pratiques pour le collectionneur, comme ceux de MM. Stückelberg et Gneechi, aura sans doute eu son effet sur la vente de ce volume. Ces ouvrages, basés sur un point de vue différent, ne font cependant pas double emploi avec celui que nous signalons et que nous recommandons surtout pour les renseignements historiques qu'il contient. P.-C. S.

— *Die Zürcher Stadtbücher des XIV. und XV. Jahrhunderts, auf Veranlassung der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, herausgegeben von H. ZELLER-WERDMÜLLER, I. Band. Leipzig, Hirzel, 1899, in-8, XI und 404 Seiten.

Nous tenons à signaler dès son apparition le premier volume de cette importante publication. Les numismatistes y trouveront beaucoup de documents intéressant l'histoire monétaire de Zurich et des régions voisines, sur laquelle nous ne possédons encore aucune monographie. Les documents publiés vont jusqu'à l'année 1422. L'éditeur a complété ce volume par une savante préface et éclairé le texte par toute une série de notes historiques ou explicatives. P.-C. S.

— *American colonial history illustrated by contemporary medals* by the late C.-Wyllys BETTS, edited with notes by William T.-R. MARWIN

and Lyman HAYNES-Low. New-York, Scott stamp and coin Company, 1894, in-8, VII et 332 p., cart. toile.

A la mort de M. Betts, en 1887, on retrouva dans ses papiers les notes qui ont servi à rédiger ce volume. L'auteur rassemblait, depuis de longues années, une foule de documents intéressant l'histoire numismatique des États-Unis.

Nous sommes heureux de voir paraître ce travail, terminé par deux excellents confrères américains, bien qualifiés par les nombreuses études qu'il ont déjà publiées sur la numismatique américaine. Signalons surtout l'important chapitre sur les médailles de l'amiral Vernon, dont un grand nombre sont rarissimes. C'est une des plus curieuses séries américaines. Cette description complète sous bien des points l'excellent catalogue de la collection Fonrobert et forme un appendice important au grand ouvrage de MM. Franks et Grueber consacré à l'histoire métallique de l'Angleterre. Les illustrations assez nombreuses sont assez mal exécutées, mais les descriptions sont excessivement soignées et corrigent souvent des erreurs de dessins. L'histoire coloniale par les médailles commence à la période de la découverte de l'Amérique pour se terminer en 1786, au moment où la république des États-Unis fut définitivement reconnue comme État indépendant. La médaille la plus ancienne, décrite sous le n° 1, est un grand jeton d'argent de Philippe II, roi d'Espagne, où celui-ci prend le titre de roi du Nouveau-Monde. Nous remarquons dans le volume la description de plusieurs médailles de Jacques-Antoine Dassier. P.-C. S.

— *Le livre d'or du canton de Fribourg à la fin du XIX^e siècle.* Fribourg, Bonny et Jendly, in-8, 91 p. et 5 pl. de blasons en chromolithographie.

M. Alfred Remy, en publiant cet armorial, rend un grand service aux héraldistes et généalogistes suisses. Le canton de Fribourg a été moins étudié, sous ce rapport, que les autres cantons romands dont d'excellents armoriaux ont déjà été publiés ces dernières années. On trouvera dans ce livre d'or la liste des anciennes familles bourgeoises de la ville de Fribourg encore existantes et les noms des familles patriciennes et nobles; les châteaux et possessions nobles sont aussi indiqués. De bonnes reproductions en couleur donnent les principales armoiries des familles. La liste des noms contenus dans cet armorial est des plus intéressantes. Nous y voyons défilier toute l'histoire militaire des Suisses à l'étranger pendant les derniers siècles et une foule de noms marquants dans les sciences et les lettres. Nous regrettons

que l'auteur n'ait pas donné à chaque famille la description héraldique des armoiries ou la liste des médailles ou portraits connus des personnages cités. Les renseignements de ce genre sont ceux qui sont les plus difficiles à trouver.

P.-C. S.

— *Die Medaillen und Plaketten der Kunstsammlung W. P. Metzler in Frankfurt am Main*, beschrieben und erlauten von Dr. Julius CAHN. Frankfurt am Main, Jos. Bar & Co, 1898, in-4, 63 Seiten und XXVI Lichtdrucktafeln.

M. W. P. Metzler, un des collectionneurs allemands les plus estimés, a eu l'heureuse idée de faire connaître ses trésors et de les mettre à la portée des amateurs sous une forme des plus luxueuses. Nous devons le remercier de ces belles publications, car l'exemple est plus rare qu'on ne pourrait le croire ; les grands amateurs aiment à accumuler des trésors mais les cachent avec un zèle jaloux. Il y a deux ans déjà que M. Metzler a fait publier par M. H. Frauberger le catalogue de sa collection d'objets artistiques dans un bel album ; aujourd'hui, ce sont les médailles et les plaquettes que M. le Dr Julius Cahn nous présente accompagnées de substantielles notices. Elles sont classées par ordre historique à partir de la renaissance italienne. Vittore Pisano, Matteo de Pasti, Sperandens sont bien représentés par des exemplaires de premier choix. Parmi les pièces intéressant la Suisse, signalons un superbe exemplaire de la médaille carrée de J.-J. Trivulzio, la grande médaille de Stampfer pour le cadeau de baptême de la princesse Claudia et un portrait de Mörkoffer. Les pièces les plus remarquables nous paraissent être les médailles à portrait de l'école allemande. Les reproductions ne sont pas fameuses mais donnent envie de voir les originaux.

P.-C. S.

— *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, herausgegeben von Hermann DANNENBERG, dritter Band mit X Tafeln Abbildungen. Berlin, Weidmann, 1898, in-4.

L'ouvrage est maintenant terminé. Nous nous réservons de revenir une fois pour une étude d'ensemble sur ce vaste monument qui servira de base à tous les travaux que l'on entreprendra sur la numismatique allemande du moyen âge. Pour la Suisse, son importance est capitale. Le troisième volume contient des suppléments aux deux autres, la liste des trouvailles et la description des nouvelles pièces. A signaler pour nos régions des deniers de Bâle, Zurich et Constance. Tout un grand chapitre est consacré à l'étude des deniers impériaux aux noms d'Otto et Adelheid. Cette question très épincuse n'est pas encore

complètement éclaircie. M. Dannenberg attribue ces deniers à Othon III et M. Ménadier à Othon I. La discussion très vivement soutenue par les deux savants s'est poursuivie surtout dans les *Berliner Münz-Blätter* de ces dernières années. Nous en recommandons la lecture à tous ceux que les problèmes numismatiques intéressent. Il est fort amusant de suivre les raisonnements pour et contre les deux empereurs, car les deux numismatistes ont tous deux de bons arguments d'où nous verrons sans doute jaillir la lumière à la suite d'une trouvaille inespérée. Un répertoire alphabétique comprenant les matières des trois volumes termine la publication de ce *corpus* qui a été le chef-d'œuvre de toute une vie consacrée à la numismatique.

P.-C. S.

— *Die antiken Münzen Nord-Griechlands*, unter Leitung von F. IMHOOF-BLUMER, herausgegeben von der kön. Akademie der Wissenschaften. Band I. *Dacien und Moesien*, bearbeitet von Berendt Pick. I. Halbband. Berlin, Reimer, 1899, in-4, XV und 519 Seiten, XX Lichtdrucktafeln.

Quoique nous n'ayons pas reçu ce volume pour en rendre compte dans cette *Revue*, nous ne pouvons nous dispenser de le signaler à nos lecteurs. Depuis de longues années, notre savant collègue, M. Imhoof-Blumer, accumule les renseignements et documents de tous genres en vue de la rédaction d'une description générale des monnaies de la Grèce antique. Grâce à l'Académie des sciences de Berlin et à l'appui du professeur Mommsen, M. Imhoof-Blumer peut arriver à réaliser son but. Un certain nombre de spécialistes travaillant sous sa direction l'assistent dans son œuvre. Nous aimerions qu'une plume mieux qualifiée que la nôtre expose dans cette *Revue* le plan de cette vaste entreprise et que tous les numismatistes suisses mettent libéralement leurs collections à la disposition des auteurs, s'ils croient posséder des documents inédits. L'œuvre est colossale et ne peut réussir qu'avec l'appui de tous. Nous sommes heureux de voir une fois de plus le nom d'un Suisse immortalisé par une grande œuvre dont l'honneur rejaillira sur la patrie tout entière.

Le second volume, qui paraîtra prochainement, est consacré à la Thrace et rédigé par M. Pick. Le troisième comprendra la Macédoine à l'exception des monnaies d'empire d'Alexandre le Grand. — Les planches de l'ouvrage sont exécutées à Zurich, chez les successeurs de MM. Brunner et Hauser. Nous signalerons les volumes au fur et à mesure de leur apparition.

P.-C. S.

— Roger VALLENTIN DU CHEYLARD. *De l'ancienneté de l'usage des méreaux aux chapitres de Saint-Barnard et de Saint-Maurice de Vienne*. Paris, 1899, br. in-8 de 13 p.

— Le même. *L'atelier delphinal de Fiégon (Drôme)*. Paris, 1899, br. in-8 de 10 p.

Les archives de sociétés, de corporations, de villes et d'États surtout, sont une source inépuisable de documents pour qui a le temps de les explorer et pour qui peut analyser, à la lumière de la critique historique, les différentes pièces qu'elles contiennent.

Si ces documents soulèvent quelquefois des problèmes qui ne se résolvent pas toujours, la plupart du temps, au contraire, ils mettent en lumière tel ou tel événement qui, sans eux, aurait passé inaperçu ou serait resté inexplicable.

Notre collègue et zélé collaborateur, M. R. Vallentin du Cheylard, est un infatigable fouilleur d'archives. Son goût le porte plus spécialement à la recherche et à l'étude des documents ayant rapport à notre science favorite : la numismatique.

Nous avons, écrites de sa plume, environ une centaine de notices originales qui, pour la plupart, sont le résultat de la lecture et de la discussion raisonnée et scientifique de pièces d'archives.

Tel est encore le cas des deux brochures indiquées ci-dessus et qui nous sont parvenues dernièrement.

Dans la première, extraite du t. V du *Bulletin de numismatique* de R. Serrure, l'auteur soutient la thèse que les méreaux du chapitre de Saint-Barnard de Romans sont aussi anciens que ceux du chapitre de Saint-Maurice de Vienne; il appuie son dire sur le contenu d'un cahier existant aux archives départementales de la Drôme et qui semble lui donner raison d'après les diverses citations qu'il en fait.

Les auteurs qui se sont occupés de la numismatique du Dauphiné classent les plus anciens méreaux de Saint-Barnard à la fin du XV^e ou au commencement du XVI^e siècle. M. Vallentin du Cheylard prétend qu'il faut reculer cette date et que ce chapitre aurait fait des émissions en 1446, peut-être en 1441 déjà. Il a du moins trouvé la mention de ces deux émissions et d'une troisième, faite en 1472, dans le document dont il est question ci-haut. Ces pièces, qui ne sont pas connues jusqu'ici, restent à découvrir.

M. Vallentin complète ses recherches par une savante dissertation sur la manière dont étaient utilisés ces jetons qui justifiaient la présence aux offices et à quel système monétaire ils correspondaient.

Dans le second de ces travaux, paru dans la *Gazette de numismatique française*, l'auteur établit avec certitude que le nom *Puey-Guyon* mentionné au procès-verbal du Parlement des compagnons du serment de l'Empire, tenu à Romans le 3 mai 1342¹, ne peut s'appliquer qu'à Piégon près Nyons (Drôme). Ce village s'appelait au XII^e siècle : *Podio-Guigone* ; après quantité de transformations son nom devint Puigon et enfin Piégon. A la suite de diverses circonstances politiques, le dauphin Humbert II ouvrit dans ce lieu un atelier monétaire qui eut une existence de courte durée.

Piégon se trouve être le quatrième atelier monétaire delphinal que M. Vallentin révèle aux numismates. H. C.

— E. BABELON. *Sur la numismatique et la chronologie des dynasties de la Characène*. Athènes [1898], br. in-8 de 24 p. avec 2 pl.

Cette notice, qui a été lue devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a paru dans le *Journal international d'archéologie numismatique* d'Athènes ; elle présente, comme tout ce que signe M. Babelon, le plus grand intérêt historique.

La Characène se trouvait, ainsi qu'on ne l'ignore pas, entre la Susiane et le golfe Persique. Elle était baignée par le Tigre et avait comme ville principale Charax qui lui donnait son nom.

La numismatique des rois qui ont régné sur ce pays pendant la période qui s'étend des années 124 av. J.-C. à 131 ap. J.-C. environ a fait l'objet d'importantes études de la part de plusieurs savants renommés. Malgré ces travaux, la chronologie de ces princes, dont quelques-uns ne nous sont même connus que par leurs monnaies, restait incomplète. Grâce à M. Babelon il n'en est plus ainsi. Celui-ci a pu rectifier et augmenter cette chronologie de telle manière qu'elle ne paraît plus présenter de lacune.

L'auteur est arrivé à cet heureux résultat en mettant à profit soit un récent travail de M. Drouin, le savant orientaliste, soit en s'aidant des collections du Musée britannique et du Musée de Berlin, mais surtout en étudiant une fraction importante d'une trouvaille faite en 1878 dans un palais chaldéen et entrée dernièrement au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale de Paris à la suite de la collection Waddington.

Parmi les monarques révélés aux historiens par les monnaies de cette collection se trouvent : Tiraios I^{er}, prédécesseur immédiat d'un

¹ Cette pièce a été publiée.

Tiraios qui était déjà connu et qui devient de ce fait deuxième du nom : Théomnésès I^{er}, tiré de Foubli où il était par trois monnaies de bronze datées de l'année 273 de l'ère des Séleucides (39 av. J.-C.) et un Théomnésès II complètement inconnu. En outre l'existence, en 116 ap. J.-C., d'un Attambélos IV mentionnée par Dion Cassius, se trouve être confirmée par une contremarque apposée sur les monnaies frappées par un de ses prédécesseurs.

Cette notice, importante par son contenu ainsi qu'on peut le voir par ce court résumé, se termine par un tableau récapitulatif des princes de la Characène avec la date des monnaies sur lesquelles leurs noms se trouvent inscrits.

H. C.

— Alfred GEIGY. *Katalog der Basler Münzen und Medaillen der in Historischen Museum zu Basel deponierten Ewig'schen Sammlung.* Basel, 1899, in-8 de XVII—171 p. avec 44 pl. Prix : 5 francs.

La littérature numismatique de la Suisse vient de s'enrichir d'un nouveau volume sorti de la plume de notre collègue, M. le D^r phil. Alfred Geigy. Nous voulons parler du catalogue de la superbe collection Ewig, composée uniquement de pièces bâloises et exposée au Musée historique de Bâle.

Le monnayage de cette ville, l'un des plus considérables de la Suisse par les diverses espèces de pièces émises, et l'un des plus remarquables au point de vue historique et artistique, n'a fait jusqu'à ce jour le sujet d'aucun ouvrage d'ensemble. Le travail de M. Geigy, qui donne la description de six cent quatre-vingt-onze monnaies et de deux cent trente et une médailles, peut servir en quelque mesure à combler cette regrettable lacune.

Il débute par une courte histoire monétaire bâloise qui lui sert d'introduction; cette introduction est suivie elle-même de la liste des ouvrages où sont étudiées occasionnellement l'une ou l'autre des pièces qui composent la collection. Viennent ensuite les descriptions qui nous ont semblé très bien faites; nous ferons toutefois une réserve au sujet des caractères employés pour les légendes qui ne se distinguent absolument pas du reste du texte. Pourquoi ne pas avoir utilisé pour celles-ci les petites capitales au lieu des anglaises minuscules? La clarté y eût gagné, et l'on aurait évité de commencer tous les noms propres par une petite lettre, ce qui choque l'usage reçu.

Enfin le volume se termine par quarante-quatre planches en phototypie, suffisantes pour que le lecteur puisse se rendre un compte exact des monnaies ou médailles décrites.

H. C.

— Vicomte BAUDOIN DE JONGHE. *Double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsveld (1680 (?)—1719)*. Bruxelles, 1899, br. in-8 de 8 p. avec fig. dans le texte (extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1899).

Dans cette notice, l'auteur s'occupe d'un rarissime double tiers de thaler de Jean-François, comte de Gronsveld, daté de 1693.

Cette monnaie est déjà connue; en effet, elle a été décrite antérieurement par R. Chalon dans ses *Recherches sur les seigneurs de Gronsveld et sur leurs monnaies*, sans cependant que ce savant ait pu lire et expliquer un monogramme qui se trouve à l'avvers de la pièce et dont les lettres sont excessivement embrouillées.

M. Alvin, du Cabinet des médailles de Bruxelles, est parvenu à déchiffrer cette contremarque; il y voit les initiales de Claudius-Nicolaus De Arberg Valengin, qui se trouva être possesseur du comté de Gronsveld grâce à son mariage avec Marie-Anne, comtesse de Törring-Jettenbach, veuve et héritière de Jean-François de Gronsveld.

N'ayant pu obtenir de l'autorité compétente le droit de frapper monnaie il aurait, pour satisfaire son amour-propre dans la mesure du possible, continué la frappe des monnaies de son prédécesseur en y ajoutant une estampille à son chiffre.

M. de Jonghe soumet à ses confrères cette explication ingénieuse dans laquelle réside l'intérêt de son travail. H. C.

Dépouillement des périodiques ¹.

Amer. Journ. of num. = American Journal of numismatic.

Berl. Münzbl. = Berliner Münzblätter.

Bl. f. Münzfr. = Blätter für Münzfreunde.

Bull. num. S. = Bulletin de numismatique (Serrure).

Canad. ant. a. num. Journ. = Canadian antiquarian and numismatic Journal.

Frankf. Münzbl. = Frankfurter Münzblätter.

Gaz. num. D. = La Gazette numismatique (Dupriez).

M. D. R. = Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.

Mith. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W. = Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien.

Monatsbl. der num. Ges. in W. = Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien.

Month. num. Circ. = Monthly numismatic Circular.

Mus. neuch. = Musée neuchâtelois.

¹ Voir t. VIII, p. 373.

Num. Chron. = Numismatic Chronicle.

Num. Anz. = Numismatischer Anzeiger.

Num. Zeitschr. = Numismatische Zeitschrift.

Rev. belge = Revue belge de numismatique.

Réun. Acad. Hipp. = Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone.

Rev. franç. = Revue numismatique.

Riv. ital. = Rivista italiana di numismatica.

Tijd. van het Ned. Gen. = Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt en penningkunde.

Zeitschr. f. Num. = Zeitschrift für Numismatik.

Numismatique suisse. — Godet, Alf. Iconographie du cinquante-naire et du tir fédéral de Neuchâtel, 1898, avec pl. et fig. dans le texte (*Mus. neuch.*, 1899, p. 53, 80, 117, 143. Contient la description des médailles frappées en commémoration de ces deux événements). — Menadier, J. Dresdener Fälschungen, avec fig. (*Zeitschr. f. Num.*, t. XXI, p. 324. Il s'agit de deux quarts de thaler de Berne et du canton d'Uri). — Peers, C. R. Swiss Bracteates in the British Museum (*Num. Chron.*, p. 12, avec pl. I—II). — Trachsel, C.-F. Un double ducat de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, 1517—1560, avec fig. (*Rev. belge*, 1899, p. 116). — Trachsel, C.-F. Jean-Jacques Trivulzio, marquis de Vigevano et maréchal de France. Variété inédite d'un de ses écus d'or au soleil, avec fig. (*Ibid.*, p. 238).

Numismatique grecque. — Babelon, E. La collection Waddington au Cabinet des médailles. Inventaire sommaire (suite et fin) (*Rev. franç.*, 1898, p. 549, avec pl. XV—XVIII). — Dressel, H. Kretische Münzen (*Zeitschr. f. Num.*, t. XXI, p. 321). — Earle-Fox, H. B. Greek coins in the collection of Mr. Earle-Fox (*Num. Chron.*, p. 286, avec pl. XIX). — Kirchner, J. E. Zu den athenischen Münzserien mit Monogrammen (*Zeitschr. f. Num.*, p. 266). — Löbbecke, A. Griechische Münzen aus meiner Sammlung (*Ibid.*, p. 250, avec pl. VIII). — Perdrizet, Paul-F. Décret de Cyzique pour un antandrien, avec fig. (*Num. Chron.*, 1899, p. 1). — Rouvier, Jules, Dr. Les monnaies autonomes de Beryte (Phénicie), avec fig. (suite et fin) (*Rev. franç.*, 1898, p. 640). — Sallet, Alf. von. Erwerbungen des königlichen Münzcabincts in den Jahren 1890—1897 (antike Münzen) (*Zeitschr. f. Num.*, t. XXI, p. 197, avec pl. IV—VII. Écrit posthume mis au point et terminé par H. Dressel. Contient aussi la description de monnaies romaines et byzantines). — Seltman, E. J. The seated figure on silver coins of Rhegium (*Num. Chron.*, 1899, p. 1). — Serrure, R. La collection Du Chastel à la chambre des députés de Belgique (*Bull. num. S.*,

t., VI, p. 57). — Six, J. P. Rhegium-Jocastos (*Num. Chron.*, 1898, p. 281). — Svoronos, J.-N. Tessères en bronze du théâtre dionysiaque de Lycourgos et de l'assemblée cléisthénienne des Athéniens (*Riv. ital.*, t. XI, p. 459, avec pl. XII—XV). — Vlasto, Michel-P. Monnaies rares ou inédites de Tarente de ma collection (*Rev. belge*, 1899, p. 145, avec pl. VI).

Numismatique romaine. — Babelon, E. Deux médaillons disparus de Domitien et de Justinien. Note additionnelle (*Rev. franç.*, 1899, p. 1, avec pl. I). — Dieudonné, A. Monnaies romaines récemment acquises par le Cabinet des médailles (*Ibid.*, 1898, p. 667, avec pl. XIX). — Forrer, L. Monnaies romaines inédites (*Riv. ital.*, 1899, p. 11). — F[orrer], L. A curious third brass of Carinus (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3139). — F[orrer], L. Inedited coins. VI. A new denarius of Galba struck in Spain, avec fig. Unpublished denarius of Carausius, avec fig. (*Ibid.*, col. 3331). — Hands, A. W. Chats on roman coins with young collectors (suite) (*Ibid.*, col. 3140, 3196, 3243, 3288, 3333, 3380). — Hill, G. F. Roman aurei from Puducota, South India (*Num. Chron.*, 1898, p. 304). — Nadrowski. Antike Gelegenheitsmünzen, avec fig. (*Month. num. Circ.*, col. 3255, 3300). — N. II. Les monnaies rares de la série impériale romaine. Carausius (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 67). — [Papier.] Description de deux monnaies romaine et numidique inédites (*Réun. Acad. Hipp.*, 1899, p. XLI). — Pérot, Francis. La trouvaille de Saint-Bonnet (*Bull. num. S.*, 1898, p. 21). — Quilling, Dr. Contremarke auf einem Augustus-Mittelerz der städtischen Münzsammlung (Stadtbibliothek) zu Frankfurt a. M. (*Zeitschr. f. Num.*, t. XXI, p. 325). — Rostovtsew, M. Études sur les plombs antiques (suite et fin) (*Rev. franç.*, 1899, p. 22, avec pl. II et fig dans le texte). — Seeck, Otto. Zu den Festmünzen Constantins (*Zeitschr. f. Num.*, t. XXI, p. 323). — Seltman, E. J. The picture of a roman mint in the house of the Vettii (*Num. Chron.*, 1898, p. 254 ; reproduit dans l'*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 86). — Soutzo, Michel-C. Études sur les monnaies impériales romaines (suite et fin), avec fig. (*Rev. franç.*, 1898, p. 659 ; 1899, p. 9). — Voetter, Otto. Alexander Severus. Entheilung seiner nichtdatirten Münzen (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 322, 331). — Willers, H. Römische Silberbarren mit Stempeln (*Num. Zeitschr.*, t. XXX, p. 211, avec pl. VIII).

Numismatique orientale. — Bastin, A., M^{me}. Petite incursion dans l'histoire et la numismatique juive (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 63, avec

fig. 1—3 de la pl. V). — Drouin, E. Numismatique sino-bactrienne (*Bull. num. S.*, t. VI, p. 61). — F[orrer], L. Inedited coins. IV. Stater of Seleucus II Callinicus, B. C. 246—226, with an unpublished monogram (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3243). — Norman, John Henry. British India's future standard currency (suite) (*Ibid.*, col. 3158).

Numismatique du moyen âge. — Alvin, Fred. Note sur un denier de Henri de Verdun, évêque de Liège, 1075—1092, avec fig. (*Rev. belge*, 1899, p. 5). — Bernays, Ed. Un esterlin inédit de Guillaume I^{er}, comte de Namur, 1337—1391, frappé à Poilvache. A propos d'une trouvaille faite en Écosse, avec fig. (*Bull. num. S.*, 1899, p. 22). — Bernays, Ed. Un demi-esterlin frappé à Marche-en-Famenne, par Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, 1309—1346, avec fig. (*Ibid.*, p. 42). — Brœck, Ed. Vanden. Numismatique bruxelloise. Quelques remarques nouvelles concernant les trois jetons des receveurs de Bruxelles, des années 1456, 1457 et 1458, aux légendes : Bruxella—Bruxella (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 79 et 91). — Buchenau, H., Dr. Beiträge zur Münzkunde von Würzburg, Augsburg und Bamberg in 11. und 12. Jahrhundert (*Zeitschr. f. Num.*, t. XXI, p. 307, avec pl. IX). — Buchenau, H., Dr. Beiträge zur Kritik des Weinheimer Halbbracteatenfundes und anderer deutscher Münzen des XI. bis XIII. Jahrhunderts, avec fig. (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 1, 12). — Buchenau, H., Dr. Ueber den Bracteatenfund von Paussitz und die naumburgische Münze zu Strela (*Ibid.*, p. 4, 10, avec fig. 1—9 de la pl. 133). — Dannenberg, H. Ein unedirter Denar des Bischofs Haimo von Verdun, 990—1024, avec fig. (*Zeitschr. f. Num.*, t. XXI, p. 277). — Dannenberg, H. Entgegnung auf Herrn Dr. Bahrfeldts Bemerkungen zu « Dannenberg » Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit. Band III., avec fig. (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2406). — Dupriez, Ch. Vittore Pisano, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 120). — Eds. A find of Edward IV rose nobles (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3161). — Eds. Inedited coins. III. A halfgroat of the last issue of Edward III, 1369—1377; unique tower halfcrown of Charles I (*Ibid.*, col. 3195). — Erbstein, J. Der Münzfund von Hartmannsgrün (fin) (*Bl. f. Münzfr.*, 1898, col. 2188). — Heye, E. Zur ostfriesischen Münzkunde. Udo, Häuptling von Norden, 1421—1432 (*Num. sphrag. Anz.*, 1898, p. 99). — Heye, E. Jeversehe Häuptlingsmünzen des Bückener Fundes (*Num. Anz.*, 1899, p. 17). — Heye, E. und Tewes, Fr. Swaren des Verder Bischofs Johann III. v. Asel, 1426—1470, mit dem heil. Suibert, avec fig. (*Num. Anz.*, 1899, p. 2). — Höfken, R. von. Passauer Pfennige.

Ein Beitrag zur mittelalterlichen Münzkunde Oesterreichs und Bayerns (*Num. Zeitschr.*, t. XXX, p. 483, avec pl. IX—X et nombr. fig. dans le texte). — Höfken, R. von. Prägungen schwäbischer Dynasten aus der Zeit des Interregnums, avec fig. (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 297 et 310). — Joseph, P. Ein Pfennig des Paderborner Bischofs Otto, aus der Münzstätte Salzkotten, avec fig. (*Zeitschr. f. Num.*, t. XXI, p. 281). — Lawrence, L. A. Inedited coins. II. Some transitional types. Henry VIII and Charles I, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3139). — [?] Limburger Pfennige der Grafen Arnold und Friedrich von Altena, avec fig. (*Berl. Münzbl.*, 1898, col. 2395). — Menadier, J. Der Denarfund von Birglau bei Thorn, avec fig. (*Zeitschr. f. Num.*, t. XXI, p. 288. Cette trouvaille renfermait aussi quelques monnaies mahométanes décrites par Nützel). — Menadier, J. Der Bracteatenfund von Ellenbrunn, avec fig. (*Ibid.*, p. 305). — Mowat, R. Monnaie de Sunicfred, roi wisigoth, découverte par M. A. Engel, avec fig. (*Rev. franç.*, 1899, p. 88). — Nagl, Alf., Dr. Die Goldwährung und die handelsmässige Geldrechnung im Mittelalter (*Num. Zeitschr.*, t. XXX, p. 237). — Richebé, R. Demi-klinkaert frappé à Gand, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avec fig. (*Bull. num. S.*, 1899, p. 1). — Thurston, W. An account of the early silver pennies struck at the Hastings mint (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3398). — Vienne, M. de. Éclaircissements sur les monnaies d'Alphonse X de Castille (*Rev. franç.*, 1899, p. 88). — Willers, H. Die Denare des Ogulnius und seiner Kollegen (*Num. Anz.*, 1899, p. 9).

Numismatique des temps modernes¹. — Ambrosoli, Solone. Un piccolo ripostiglio a Romago. Noterella di numismatica ispano-milanesa (*Riv. ital.*, t. XI, p. 559). — Bahrfeldt, Emil. Hinterpommerns Münzgeschichte zur kurbrandenburgischen Zeit des 17. Jahrhunderts. Auf Grundarchivalischer Quellen (*Berl. Münzbl.*, 1898, col. 2447, 2471, 2485). — Bahrfeldt, Emil. Zur ravensbergischen Münzkunde (*Ibid.*, col. 2463). — Bahrfeldt, Max. Beiträge zur Münzgeschichte der Stadt Hameln (*Ibid.*, col. 2479). — Behrens, H. Münzen der Stadt Lübeck (*Ibid.*, col. 2383, 2399, 2418, 2423, 2451, 2473, 2481). — Bordeaux, P. Les liards de France frappés par un fermier général de 1655 à 1658, avec fig. (*Rev. franç.*, 1898, p. 688, et 1899, p. 62). — Bordeaux, P. Les assignats et les monnaies du siège de Mayence en 1793. Les méreaux de péage du Pont de Mayence pendant l'électorat et après

¹ Depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

l'annexion à la République française (*Rev. belge*, 1899, p. 168, avec pl. VII—VIII). — Budinsky, G. Neujahrs-Münzen und -Medaillen (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 295). — C. The Roettiers family in England (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 75). — Castellani, G. La Zecca di Fano (*Riv. ital.*, 1899, p. 143). — Cumont, G. Numismatique liégeoise. Demi-escalin inédit de la vacance du siège épiscopal, en 1744, avec fig. (*Bull. num. S.*, 1899, p. 45). — Dupriez, Ch. Le trésor de Kiew, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 84). — Dupriez, Ch. Un jeton namurois inédit, avec fig. (*Ibid.*, p. 107). — Eds. Inedited coins. V. Obsidional coins of Scarborough Castle (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3283). — Erbstein, J. Die beiden Doppelsilbergroschen des Stiftes Hildesheim vom Jahre 1611 (*Bl. f. Münzfr.*, 1898, col. 2178, avec fig. 9 et 10 de la pl. 129). — Erbstein, J. Groschen mit der Werthzahl 28 (*Ibid.*, col. 2180, avec pl. 129). — Fiala, E. Klaus Kraus, Münzmeister von Joachimsthal (*Num. Zeitschr.*, t. XXX, p. 329). — F[orrer], L. Inedited coins. VI. A remarkable engraved medalet, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3332). VII. Obsidional six florins of Jülich, 1610, avec fig. (*Ibid.*, col. 3379). — Grabski, Luszyn Adam de. Les monnaies d'or de la Compagnie des Indes néerlandaises, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 47). — Grimm, Ed. Münzen und Medaillen Rostock (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1898, col. 2390, 2410, 2423, 2432, 2456, 2466, 2492). — [Hohlfeld, V.] Die Münzen der Stadt Hameln (supplément) (*Ibid.*, 1898, col. 2186). — Jonghe, vic. Baudoin de. Deux monnaies d'or de Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummen, 1415—1464, avec fig. (*Rev. belge*, 1899, p. 13). — Jonghe, vic. Baudoin de. Double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsveld, 1680 [?]—1719, avec fig. (*Ibid.*, p. 162). — Joseph, Paul. Die Schaumünzen der Fruchtbringenden Gesellschaft (*Frankf. Münzbl.*, 1899, p. 1, avec fig. 1 de la pl. I). — Joseph, Paul. Der Schönauer Fund von Kippermünzen (*Ibid.*, p. 9, avec pl. II). — Limburg-Stirum, comte de. Monnaies du comte Auguste Limburg-Stirum, prince-évêque de Spire, 1770—1797 (*Rev. belge*, p. 19, avec les pl. I—II). — L. T. Groschenfund bei Grube Ilse (*Berl. Münzbl.*, 1898, col. 2415 et 2438). — Malaguzzi, Fr. La Zecca di Bologna. Documenti (suite) (*Riv. ital.*, 1898, p. 503). — Maxe-Werly, L. Benoiteveaux, son pèlerinage et ses médailles (*Rev. belge*, 1899, p. 192). — Meyer, Theodor. Der Thaler des Landgrafen Wilhelm VIII. von Hessen vom Jahre 1759 (*Num. Anz.*, 1899, p. 18). — *m. n.* Ein unbekannter Raitpfennig Erzherzog Ferdinand vom Jahre 1524 (*Mitth. des Clubs*

der Münz- u. Medaillenfr. in W., 1899, p. 452). — Morin-Pons, Henry. Monnaie d'or de Guillaume I^{er} Paleologue, marquis de Montferrat, avec fig. (*Rev. belge*, 1899, p. 157). — [?] Nachahmungen des Levantiner Thalers (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 466). — Nelson, Philippe. Irish coinage in copper, tin and billon (suite) (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3155, 3214). — Nentwich, J. Die Münzprägungen in den österreichisch-ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780, 2^e partie (suite) (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1898, p. 412 ; 1899, p. 425, 438, 449, 474). — Nentwich, J. Die österreichischen Levantiner-Thaler (*Ibid.*, 1899, p. 463). — Nentwich, J. Die ältesten Typen österreichischer Raitpfennige mit besonderer Berücksichtigung der niederösterreichischen (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 343). — Perini, Q. Contributio alla numismatica di Gorizia, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3216). — Piequé, C. Adolphe Oeoo III, le médecin numismate d'Augsbourg et sa médaille au squelette véralien (*Rev. belge*, 1899, p. 45, avec pl. III). — R. Early english attempts to Provide a minor coinage for America (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 79). — Rizzoli, Louis, jun. Museo Bottacin. Alcune monete della Zecca di Modena (*Bollettino del Museo civico di Padova*, 1898, p. 104, avec pl. III). — Röder in Hoyne. Zwei Ovalpfennige (médaillons), der fruchtbringenden Gesellschaft in herzogl. Münzkabinet zu Dessau ¹ (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 3, avec fig. 18 et 19 de la pl. 133). — Sassen, Aug. Bouwstoffen voor eene Geschiedenis van het Nederlandsche Geld- en Muntwezen. Muntwaarde te Hattem, 1460—1487 (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1899, p. 68). — Scholz, Josef, Dr. Die österreichischen Conventions-Zwanziger (suite) (*Num. Zeitschr.*, t. XXX, p. 343). — Serrure, R. A scheme of coinage for the French colonies in America in 1665 (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 89 ; traduit en anglais de la *Gaz. num. franç.*). — Serrure, R. Commission de maître de la monnaie de Namur pour Pierre Dolet, maître de la monnaie de Luxembourg, octobre 1578 (*Bull. num. S.*, t. VI, p. 62). — Suchier, R. Moderne Fälschungen von Hanauer Münzen (*Frankf. Münzbl.*, 1899, p. 16). — Ter Gouw, J. E. Variëteiten en onuitgegeven Nederlandsche munten (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1899, p. 143). — Tewes, Fried. Vorgehen gegen das Abfeilen und Beschneiden der Ein- und Zweidrittelstücke (*Num. sphrag. Anz.*, 1898, p. 100). — Tewes, Fried. Die hannoverschen

¹ Ces deux médailles se trouvent également décrites dans les *Frankf. Münzbl.*, 1899, p. 1.

Waterloo- und Vereinigungs-Thaler im Lichte der Geschichte (*Num. Anz.*, 1899, p. 11). — Unger, Theodor. Erinnerungs Jeton auf ein Landesschiessen zu Graz im Jahre 1587 (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 433). — Vallentin du Cheylard, R. De la suppression des méreaux à Montélimar, Romans et Valence, 1549 (*Bull. num. S.*, 1899, p. 1). — Weinmeister, P. Hessische Münzmeister am Ende des 16. Jahrhunderts (*Num. Anz.*, 1899, p. 33). — Und Nachtrag (*Ibid.*, p. 46). — Witte, Alphonse de. Les dénéraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux (suite et fin) (*Rev. belge*, p. 78 et 210, avec pl. IV—V, IX—X). — Wolf, Albert. Eine Medaille auf R. Elieser b. Samuel Schmelka ¹ (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 440).

Numismatique du XIX^e siècle. — Bahrfeldt, Emil. Das Münz- und Goldwesen in Glatz zur Zeit Friedrich-Wilhelms III., 1807—1813; Nachtrag (*Berl. Münzbl.*, 1898, col. 2431). — Betts, Benjamin. Mexican imperial coinage (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 69, avec pl. VI—VII). — Cleveland, Edmond J. Annual assay medals of the United States mint (*Ibid.*, p. 88). — Dupriez, Ch. Numismatique mexicaine, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 97). — Dupriez, Ch. La plaquette de M. Godefroid Devreese (*Ibid.*, p. 109, avec pl. VI). — Ernst, C. von. Die Münzstätte Salzburg unter österreichischer Herrschaft, 1806—1809 (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 307). — Fiala, Eduard. Die Beamten der Prager Münzstätte, 1795—1857 (Nachtrag zum Artikel: « Die Beamten und Angehörigen der Prager Münzstätte » t. XXIX, 1897.) (*Num. Zeitschr.*, t. XXX, p. 335). — Helfert, Freiherr von. Schraubmünzen (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1898, p. 416). — Hofmeister, Ad., Dr. Das Märchen von mecklenburgischen Angstthaler (*Num. Anz.*, 1899, p. 45). — Low, Lyman H. Hard times tokens, avec fig. (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 81). — Mac Lachlan, R. W. Canadian diamond jubilee medal (*Canad. ant. u. num. Journ.*, 1898, p. 188). — Mac Lachlan, R. W. The Canadian Highland Society medal (*Ibid.*). — [?] Medals of Wilhelmina of Holland (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 96).
n. Kaiser Franz Josefs-Jubiläums-Medaillen (suite) (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1898, p. 418. Nachtrag, 1899, p. 455). — n. Die officiellen Jubiläumsmedaillen (*Ibid.*, p. 415). — Nelson, Philip. M. B. Coinage of the isle of Man (*Num. Chron.*, 1899,

¹ Médaille juive.

p. 35, avec pl. III—VI). — Nentwich, J. Numismatische Topographie von Niederösterreich (suite) (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1898, p. 408 ; 1899, p. 423, 436, 447, 459, 471). — [?] Neue Medaillen (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 14). — Norman, John Henry. British India's future standard currency (suite) (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3220). — [?] Numismatique mexicaine (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 54). — Parsch, F. X. Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz Josef I von Oesterreich Königs von Ungarn, etc., etc., etc., 2^e partie (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1898, p. 406 ; 1899, p. 421, 445, 457, 469). — Parsch, F. X. Das Ehrenzeichen des Domecapitels zu Olmütz (*Ibid.*, 1899, p. 451). — Rossberg, Prof. Dr. Die Frankfurter Vereinsthaler von 1857—1865 (*Num. Anz.*, 1899, p. 41). — Storer, Horatio R., Dr. Medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 91). — Zwierzina, W. K. F. Beschrijving der medailles in 1898 geslagen an de kon. Fabriek van Zilverwerken, firma C. J. Begeer te Utrecht (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1899, p. 117). — Z[wierzina], W. Nieuwe gegraveerde Penningen (*Ibid.*, p. 140).

Varia. — Dompierre de Chaufepié, de. Numismatiek in niet-numismatische Tijdschriften (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1899, p. 62). — F[orrer], L. Biographical notices of medaillists coin, gem, and seal engravers, ancient and modern, with references to their works, avec nombr. fig. (suite) (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3144, 3204, 3248, 3291, 3340, 3387). — H[ess], A. N. Moderne Fälschungen antiker Münzen (*Frankf. Münzbl.*, 1899, p. 16). — Jouin, Henry. Jean-Baptiste Nini et le médaillon de Franklin (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3203. Voir sur le même sujet : « Das Schicksal eines Medaillons », *Num. Anz.*, 1899, p. 14). — Kunz, C. Il museo Bottacin annesso alla Civica Bibliotheca e museo di Padova (suite) (*Riv. ital.*, 1899, p. 79, avec pl. I). — Man, M^{lle} de. Que sait-on de la plage de Dombourg ? (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1899, p. 5, 86, avec pl. I—VI. Donne la description de pièces romaines et mérovingiennes trouvées sur cette plage actuellement recouverte par la mer). — n. Numismatik und Numismatiker (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 426). — n. Bibliographie zu österreichischen Numismatik (*Ibid.*, p. 465). — Paille, G. La Monnaie de Rio-de-Janeiro (*Bull. num. S.*, 1899, p. 12). — P. B. Les légendes des monnaies brabançonnnes (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 119). — [?] Spruch-Register zum I. Bande von Neumanns « Kupfermünzen » (*Num. Anz.*, 1899, p. 25, 35).

Nous signalons en outre à nos lecteurs l'important travail de M. J. Heierli, intitulé « Die archäologische Karte des Kantons Aargau nebst allgemeinen Erläuterungen und Fundregister », qui forme à peu près à lui seul le t. XXVII de l'*Argovia*. Ce travail, accompagné d'une excellente carte sortie du Bureau topographique fédéral, énumère entre autres les différentes trouvailles monétaires faites sur le territoire du canton d'Argovie. A signaler également dans la *Revue savoisiennne* : Le Roux et Marteaux. Les sépultures burgondes (en Savoie). Cet article est important pour les trouvailles monétaires faites dans ce pays.

Biographies ¹. — Ambrosoli, Solonc. Constantino Luppi, avec portr. et bibliographie (*Riv. ital.*, 1899, p. 99). — Biais, Émile. Notes sur le graveur céramiste J.-B. Niui (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3284). — Broeck, Ed. Vanden. Notice biographique sur Charles-François Trébuchet, graveur franco-belge, né à Paris en 1751 et décédé à Bruxelles en 1817 (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 50, 95, avec pl. IV. Voir aussi même journal p. 110, avec fig.). — Diesbach, Max de. Biographie de l'abbé Jean Gremaud, recteur de l'Université, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg (*M. D. R.*, p. VII, avec 1 portr.).

H. C.

Trouvailles. — *Alençon.* — Une commission d'archéologues et de numismates vient d'inventorier un trésor découvert au cours de fouilles pratiquées dans l'ancienne église de Plantis, canton de Courtoimer, arrondissement d'Alençon.

Les monnaies enfouies sous le banc des marguilliers, probablement à l'époque de la Ligne du bien public, comportent soixante-dix pièces d'or et cent d'argent. Les premières sont à l'effigie de Charles VI, Charles VII et de Henri V, roi de France et d'Angleterre. Les secondes, à l'effigie de Henri IV, roi de France et d'Angleterre, et de Louis XI. Toutes ces pièces, écus ou demi-écus à la couronne, en parfait état de conservation, étaient enfermées dans une boîte de plomb.

(*Journ. quotid.*)

Bâle. — On a trouvé, à Bâle, au cours des travaux de démolition d'une maison appelée « Zur Mægd », sous un plancher, un certain nombre de monnaies d'argent des XII^e et XIII^e siècles, fort bien conservées.

Bapaume (France). — Les ouvriers occupés à l'agencement du nouveau jardin que la ville de Bapaume vient de créer dans les anciennes fortifications, ont été agréablement surpris de découvrir, en

¹ Nous ne donnons sous cette rubrique que les biographies les plus importantes.

nivelant une butte de terre, un pot en grès d'une forme très bizarre, renfermant de nombreuses pièces de monnaies, dont vingt-sept en or de différents modules et dix-neuf en argent, remontant probablement à l'époque gallo-romaine.

Briec (France). — Un cultivateur a découvert dans un champ, aux environs de Briec, un petit trésor composé d'environ deux cent quarante monnaies romaines en bronze.

Causse. — A Causse (Tarn-et-Garonne), on a trouvé un vase contenant environ huit cent cinquante monnaies gauloises en argent, dont la majeure partie sont des monnaies à la croix. Des variétés intéressantes, complétant des pièces publiées par P.-Ch. Robert, dans *la Numismatique du Languedoc*, nous font connaître les légendes COVERTOMOTVL et SETVBO, inscrites dans les cantons de la croix. A signaler aussi une pièce portant un cheval accompagné de la légende AVTINOS COVRA. La trouvaille sera publiée.

(*Revue numismatique.*)

Charleville (France). — Des pièces anciennes ont été découvertes au château de Warnecourt. Cette trouvaille se compose surtout de grands bronzes romains des empereurs Antonin le Pieux, Adrien, Marc-Aurèle, Faustine mère et Faustine jeune, Trajan. Il y a également un grand bronze de Maximin I^{er}, un de Julia Domna, un de Lucille, un de Commode et deux de Domitien.

Clémentaine (Vosges). — En creusant dans une cave on a découvert en cet endroit un certain nombre de pièces d'argent datant du siècle dernier; très bien conservées, elles sont aux effigies de Louis XV et de Louis XVI portant différents millésimes. Cette trouvaille comprend vingt et un écus, sept demi-écus, vingt pièces de 30 sols et quarante-quatre pièces de 15 sols.

(*Bulletin de numismatique.*)

Condé-sur-Huisne (France). — Un trésor composé d'environ deux cent cinquante pièces datant des règnes de Louis XV et Louis XVI a été trouvé dans un champ. Une découverte identique avait été faite il y a quelques années à pareil endroit.

Couvst. — Au cours des travaux de réfection du nouvel hôtel de l'Aigle, des ouvriers ont découvert, dissimulées derrière les planches d'une embrasure de fenêtre, quelques pièces de monnaies.

Dahn. — En avril 1898, trouvaille faite à Dahn d'un vase renfermant quatre monnaies d'or et cent trente-neuf en argent de Louis XIV et Léopold de Lorraine (quart d'écu).

(*Revue numismatique.*)

Esperaza (France). — On a mis au jour, dans un champ situé

derrière la gare, une quantité considérable de monnaies d'or et d'argent remontant aux règnes de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV. (*La Gazette numismatique.*)

Fresnay-le-Grand (France). — En faisant des fouilles près de l'église pour l'élargissement de la chaussée, des ouvriers ont mis au jour deux pots en grès renfermant environ cent soixante pièces d'argent des XIV^e et XV^e siècles.

Genève. — En procédant à la réfection du plancher de l'église de la Madeleine on a trouvé quelques monnaies : un demi-gros de Guy de Prangins, évêque de Lausanne ; trois pièces savoyardes : un quart au type chablaisien d'Amédée VIII, une maille de blanchet du duc Louis, pouvant être attribuée à la Monnaie de Cornavin, et une maille de blanchet du duc Philippe II ; un double tournois de Louis XIII et un jeton de la chambre de Dijon, daté de 1566.

Grünstadt. — Découverte, en mars 1898, à Grünstadt, d'un vase renfermant plus de treize cents pièces, pour la plus grande partie des albus de Cologne, Mayence, Trèves, Palatinat, Juliers et des batzen et demi-batzen de plusieurs villes allemandes. (*Revue numismatique.*)

High-Beach (Angleterre). — Un terrassier a trouvé, près de cette localité, un petit coffret contenant une assez grande quantité de pièces d'or contemporaines de Jules-César.

Jérusalem. — Le *Malumat* annonce la découverte, dans un terrain dépendant du couvent de Saint-Yérassimos à Jérusalem, de plus de trois cents pièces de monnaies antiques que l'on suppose être phéniciennes et égyptiennes. Ces pièces sont pour la plupart en cuivre. Quelques-unes portent sur l'une des faces trois ou sept épis de blé et sur l'autre une tête de bœuf. L'une d'elles représente une truie avec ses petits ayant devant eux un baquet dans lequel coule du lait ; tout près du museau des petits pores on voit quelques lettres phéniciennes et un peu plus loin un cyprès. Sur l'autre face de la monnaie il y a une inscription en caractères phéniciens. C'est un jeune catéchumène au service de l'archevêque de Pétras qui a trouvé ces monnaies dans un mortier en marbre, orné d'étoiles et couvert d'inscriptions en caractères phéniciens.

Kiew. — La *Gazette de numismatique* a publié dans son numéro 6 de l'année courante quelques monnaies russes en or pour la plupart inédites. Ces monnaies proviennent d'une trouvaille considérable faite au mois de décembre de l'année dernière dans les murs de l'église du monastère de Laura, à Kiew. Voici d'après le même journal comment

se répartissent les monnaies trouvées : Allemagne, 568 pièces d'or; Pays-Bas, 3996 ; Autriche, 744 ; Espagne, 213 ; Danemark, 40 ; Venise, 79 ; Asie (?), 139 ; pays divers, 405 ; soit six mille cent quatre-vingt pièces d'or pesant 27 kg. 43. La trouvaille comportait en outre neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze pièces d'argent, de divers pays, pesant ensemble 273 kg. 44.

Labouheyre (Landes). — En défrichant, le 29 décembre 1898, un jardin à Labouheyre, des ouvriers ont découvert dans l'excavation d'un mur un vase de verre contenant deux cent soixante pièces d'or. Ces monnaies datent en général du XIV^e siècle ; elles sont absolument à fleur de coin. Un numismate de la ville a déterminé la nature de quatre de ces pièces qui lui paraissaient avoir une grande valeur ; elles sont aux effigies de Jean le Bon, duc de Bourgogne ; de Philippe de Valois, roi de France ; d'Édouard II d'Angleterre et du Prince Noir. Cette dernière pièce frappée à Bordeaux est excessivement rare.

L'Adour du 14 janvier 1899 rendant compte de cette même trouvaille dit que les pièces se répartissent de la manière suivante : cent vingt écus de Philippe VI de Valois ; dix-sept moutons et dix-huit francs à cheval de Jean le Bon ; huit francs à pied de Charles V ; cinquante et une pièces de Pierre le Cruel, roi de Castille, de deux types différents ; trois nobles d'Édouard III, roi d'Angleterre ; deux hardis en or du Prince Noir ; trois chaises et cinquante-quatre pavillons du même prince. Si nous en croyons cette dernière information le nombre des pièces mises au jour serait de deux cent soixante-seize.

Legbond (Prusse occidentale). — On a mis au jour, dans le mois d'août 1898, à Legbond, près de Konitz, un vase renfermant une centaine de monnaies en argent, en majeure partie du règne de Jean III de Pologne. Déjà, au même endroit, on avait trouvé antérieurement des monnaies et des morceaux d'ambre. *(Revue numismatique.)*

Le Menoux (France). — En réparant un puits situé dans la cave de sa maison, un propriétaire a trouvé quinze pièces d'or bien conservées, dont dix françaises, aux effigies de Charles VIII, Louis XII et François I^{er} ; quatre espagnoles, aux effigies de Ferdinand et Isabelle, Philippe IV et Charles-Quint, et une portugaise de Sébastien.

Louvain. — En juillet 1898, en creusant le sol pour établir des fondations rue de Tervueren, à Louvain, on a mis au jour une petite cruche contenant trois cent trente-trois pièces de monnaies d'argent et de billon, appartenant aux règnes de Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle, et Philippe IV ; aucune de ces pièces, dont la plus

récente date de 1654, n'est rare. Ce trésor n'en est pas moins intéressant, car il permet de constater les pièces qui circulaient, à cette époque, dans le Brabant, celles qui y étaient le plus en faveur et celles qui n'y avaient plus cours. Le lecteur désireux de connaître la description de ces pièces la trouvera dans la *Revue belge de numismatique*, 1899, p. 120.

Mashowland. — Il a été trouvé dans le Mashowland (pays situé au sud du Zambèse) une certaine quantité de monnaies vénitiennes au nom du doge Aloïs Moncenigo (1570—1577). Cette trouvaille, qui a été déposée dans son entier au British Museum, prouve quelle était l'importance des relations commerciales des Vénitiens du XVI^e siècle avec le continent africain. (*Revue belge de numismatique*.)

Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne). — On a trouvé, dans cet endroit, vingt-sept pièces en or d'Édouard IV, roi d'Angleterre, de Charles VIII et de François I^{er}, de Jean III, roi de Portugal, du pape Clément VII, de Charles-Quint, de Marie d'Angleterre.

(*Revue numismatique*.)

Montmorillon (Vienne). — Le 1^{er} février dernier, on a trouvé dans la cour de l'Hôtel de ville de Montmorillon, un trésor composé d'une soixantaine de pièces d'or (nobles, pavillons, écus, royaux, agnels, florins) d'Édouard III d'Angleterre (1317—1355); d'Édouard, prince de Galles, dit le Prince Noir (1355—1375); de Louis II, comte de Flandre (1346—1384); des rois de France: Philippe de Valois (1328—1350); Jean le Bon (1350—1364); Charles V (1364—1380) et Charles VI (1380—1422).

(*La Gazette numismatique*.)

Mussig. — On écrit de Mussig au *Journal d'Alsace*, en date du 27 juin, que, ces jours derniers, un paysan, en labourant un champ situé près du chemin dit « Heindenstrassel », a mis à nu une belle dalle sous laquelle se trouvaient des monnaies romaines en bronze du temps des empereurs Trajan, Commode, Alexandre, etc.

Nantes. — La *Revue numismatique* rectifie un renseignement que nous avons publié en 1897 au sujet d'une trouvaille faite à Nantes. (Voy. *Revue suisse de numismatique*, t. VII, p. 296.)

Nous disions alors que cette trouvaille était contenue dans un vase d'argent renfermé lui-même dans un vase de terre cuite et que les pièces avaient été offertes au Musée archéologique; il paraît qu'il n'y avait qu'un vase en terre (orné d'une bordure d'argent ?) et que la trouvaille, comme il arrive trop fréquemment, a été dispersée.

Neubourg (Palatinat). — On a découvert à Neubourg quarante-trois

pièces en or et quatre-vingt-deux en argent, appartenant à tous les pays d'Europe, enfouies vers 1689. Cette trouvaille renfermait un quadruple thaler de Genève, daté de 1598 et inconnu jusqu'à ce jour, dit la *Revue numismatique*. Serait-ce le quadruple thaler qui a passé en vente le 8 novembre 1897 à Munich et qui a atteint le joli prix de 7975 francs, ou bien serait-ce un second exemplaire de cette rarissime pièce ? La *Revue numismatique* ne disant pas quand la trouvaille a eu lieu il n'est pas possible de répondre.

Niel-sous-Asch. — Le 1^{er} octobre 1898, on a découvert dans cette localité trois cents monnaies d'argent de la seconde moitié du XII^e siècle. Ce sont des deniers de l'empereur Frédéric Barberousse (1152—1190); des pièces liégeoises d'un prévôt inconnu (voir : de Chrestret de Hanefte, *Numismatique de la principauté de Liège*, n^o 114) et de l'évêque Rodolphe de Zähringen (1167—1190); des deniers d'Arnold I^{er}, archevêque de Trèves (1169—1190), et enfin, des deniers brabançons au lion et à la légende L. DUX ·

(*Revue belge de numismatique.*)

Nuszloch. — En mars 1898, on a trouvé à Nuszloch un vase renfermant neuf cents pfennigs, kreuzers, albus et autres monnaies allemandes des XVI^e et XVII^e siècles.

(*Revue numismatique.*)

Oissel (France). — Un jeune homme d'Oissel, occupé à ramasser du bois mort dans la forêt de Rouvray, a découvert, enfoui à environ 1 mètre du sol, sur l'emplacement d'un sapin déraciné, un vase de grès contenant 16 kg. 500 de pièces de bronze et d'argent, paraissant remonter à l'époque gallo-romaine.

Orléans (France). — En faisant les terrassements nécessaires pour la construction d'un immeuble on a trouvé, épars dans le terrain, de nombreux débris de poterie romaine, amphores, lampes, etc., quelques objets de bronze ainsi que vingt-six monnaies, dont une gauloise, quinze romaines et dix d'une époque plus récente.

Patzig (Poméranie). — On a trouvé dans cet endroit une quantité importante de monnaies. Ce sont pour la plupart des dirhems arabes coupés en deux ou trois parties et même en morceaux irréguliers plus petits. Cette trouvaille contenait également des bijoux, colliers, épingles, diadèmes, boucles d'oreilles, bracelets, etc.

(*Revue numismatique.*)

Paris. — Le numéro du 14 janvier du *Monde Illustré* relate que les ouvriers occupés à la démolition de la Cour des comptes trouvèrent une pierre rendant un son creux. Après l'avoir brisée ils virent

apparaître une plaque d'argent fermant une cavité qui contenait vingt-trois petites médailles et trois bloes de cristal dans lesquels était enchâssée une effigie en relief de Napoléon I^{er}. Les médailles représentent des événements du règne du grand conquérant, entre autres son mariage avec Marie-Louise ; son couronnement comme roi d'Italie, à Rome ; une vue de la place de la Concorde avec la colonne de la Grande Armée ; les profils juxtaposés de Napoléon I^{er}, d'Alexandre, empereur de Russie, et de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, etc.

Pollicz-Pittet (canton de Vaud). — En faisant des fouilles archéologiques sur l'emplacement de la ville romaine de Pollicz-Pittet, on a trouvé, avec des fragments de poterie et de verrerie, un certain nombre de monnaies romaines, particulièrement de Trajan, Marc-Aurèle et Commode.

Saint-Bonnet. — On a découvert à Saint-Bonnet, hameau situé à l'est de Moulins, quatre-vingt-cinq bronzes romains du règne d'Auguste à celui de Maximin I^{er}. Cette trouvaille est décrite avec plus de détails dans le *Bulletin de numismatique*, de R. Serrure, 1899, p. 21.

Saint-Clar, près de Muret (Haute-Garonne). — En construisant un chemin de fer qui mène de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse, on a trouvé, à Saint-Clar, un certain nombre de monnaies aux types suivants : Gros tournois de Philippe VI ; florin d'or de Jean le Bon, avec le heaume de profil à gauche ; et gros de Pierre IV d'Aragon, pour Barcelone.

(*Revue numismatique.*)

San Quirico. — On a mis au jour dans cette localité, située près de Gênes, dans le fleuve Polcevera, un nombre considérable de monnaies françaises en or. Ce sont des écus au soleil et des écus pour la Bretagne, de Charles VIII ; des écus au soleil, au porc-épic, des écus pour le Dauphiné et la Provence, de Louis XII ; des écus au soleil, des écus pour le Dauphiné et la Bretagne, de François I^{er}. Les ateliers représentés sont très nombreux.

(*Revue numismatique.*)

Scoury (Indre). — La *Revue numismatique*, dans son premier numéro de 1899, donne une courte information sur une trouvaille de monnaies faite par un paysan, dans un champ traversé par l'ancienne voie romaine allant de Poitiers à Argenton. Cette trouvaille contenue dans un vase qui fut brisé, se compose de quatre cent quinze petits bronzes à deux exceptions près. Ces monnaies, sauf quatre-vingt-trois dont le mauvais état en rendait toute classification incertaine, ont été acquises par le musée de Châteauroux. Toutes les autres sont en parfait état de conservation, moins celles de Claude II, qui sont médiocres.

Les empereurs et impératrices qui sont représentés dans cette découverte sont : un Volusien ; un Valérien ; quarante-quatre Gallien ; quatre Salonine ; cinq Postume ; trente-huit Claude II ; trente et un Aurélien (dont un moyen bronze et un petit bronze-quinnaire) ; quatre Sévérine ; un Tetricus ; dix-sept Tacite ; soixante-trois Probus ; quatre Carus ; quinze Carinus ; quarante-neuf Dioclétien ; quarante Maximien Hercule.

Soldin (Poméranie). — Dans cet endroit, on a trouvé vingt mille pièces en argent de Poméranie, de Brandebourg, de Mecklembourg, de Silésie et de Pologne, et de florins de Bohême, du XIV^e siècle.

(*Berliner Tagblatt*, 10 août 1898.)

Solomiac (Gers). — On a trouvé dans cette localité un trésor important de monnaies romaines, sur lequel la *Revue numismatique* (1^{er} trimestre de 1899), à qui nous empruntons cette information, n'est pas à même de donner de plus amples renseignements.

Trilport (Seine-et-Marne). — On signale au *Bulletin de numismatique* l'intéressante découverte faite à Trilport d'un statère d'or gaulois, copié des pièces de Philippe de Macédoine, mais sensiblement plus léger, probablement émis par les Arvernes.

Tschesmé. — Le *Bulletin de numismatique* reproduit du *Temps* la curieuse information qui suit : « On sait que la flotte turque, composée de quinze vaisseaux de ligne, de deux frégates, de cinq corvettes et de sept bâtiments plus petits, fut détruite, en 1770, à Tschesmé, à une certaine distance de Smyrne, par la flotte russe composée de neuf vaisseaux de ligne et de quelques frégates et commandée par Alexis Orlof. On sait également que les Russes ne se tirèrent pas tout à fait indemnes de cette mémorable journée. Leur vaisseau-amiral coula dans le port même de Tschesmé, sans compter d'autres pertes de moindre importance.

« Or, il y a quelques jours, le gouvernement ture passa un contrat avec des plongeurs grecs de Métélin pour explorer le fond de la mer à Tehesmé. On annonce maintenant que les premiers efforts de ces hardis plongeurs ont été couronnés d'un plein succès. Il paraît que leurs recherches ont été tout d'abord portées, peut-être par ordre du gouvernement ture, du côté où se trouvait le vaisseau russe, à une profondeur de 30 à 40 mètres. Ce vaisseau, qui gisait là depuis cent trente ans, renfermait un véritable trésor. Les plongeurs en ont retiré douze mille ducats en or, vingt mille quadruples ducats, un grand nombre d'autres pièces en or et en argent, divers ustensiles de cuivre, un

encensoir en or, des icônes et des plateaux en argent, des canons portant les armoiries impériales russes, des sabres détériorés par l'eau et des ossements humains. Tous ces objets ont été envoyés à Constantinople. Les recherches vont se poursuivre par l'exploration des vaisseaux tures. »

Valence. — Notre distingué collègue, M. R. Vallentin du Cheylard, écrit au *Bulletin de numismatique* :

MM. Mondan, entrepreneurs à Valence, avenue de Romans, ont bien voulu nous donner cinq pièces romaines, découvertes entre 3 et 4 mètres de profondeur rue Saint-Félix, il y a bientôt un an, lors des fouilles exécutées pour la construction d'une annexe au couvent des religieuses Trinitaires.

Ces pièces se trouvaient dans le voisinage d'une mosaïque composée de cubes rouges. Elles attestent une fois de plus l'existence de Valence dès le Haut-Empire.

- 1^o Moyen bronze d'Auguste, au revers de l'autel et avec la légende PROVIDENT. frappé sous Tibère ;
- 2^o Grands bronzes d'Adrien (117—138) avec les légendes au revers FORTVNA AVG. MONETA AVG et SALVS AVG ;
- 3^o Moyen bronze de Faustine mère, au revers de Vesta, tenant le palladium et un sceptre.

Vigneules (canton de Berne). — Une maison de Vigneules, dite « Schwabhaus », a subi en janvier des travaux de réparation. A cette occasion on a trouvé sous une marche de l'escalier de la cave un petit sac contenant une certaine quantité de pièces de monnaie d'argent, de provenance bernoise et soleuroise. On suppose que ce petit trésor a été caché là lors de l'invasion française de 1798. Le petit sac était dans un tel état de destruction qu'il s'est effrité lorsqu'on a voulu le saisir.

Wercken. — Il a été trouvé en 1898 dans cette localité west-flamande, située non loin de la route romaine qui conduit de Cassel à Bruges, quatre-vingt-six pièces de monnaies appartenant à la période comprise entre l'avènement de Trajan et la fin du règne de Postume. Déposées dans un vase de grès très simple, elles ont été enfouies dans le courant du III^e siècle; cette trouvaille ne renferme aucune pièce inédite, mais elle est cependant curieuse au point de vue de la circulation monétaire en Flandre à cette époque lointaine.

(D'après le *Bulletin de numismatique*.)

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Extrait des procès-verbaux du Comité.

Séance du 1^{er} août 1899. — M. S. SCHOTT-WALLERSTEIN, à Francfort s./M. (présenté par MM. Ströhlin et Cahorn), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

NÉCROLOGIE

Albert Sattler. — Am 1. Februar 1899 ist einer unserer Landsleute aus dem Leben geschieden, der, wenn er sich auch wenig am öffentlichen Leben beteiligt hat, doch eine fühlbare Lücke hinterlassen wird. In dem Verstorbenen verlieren alle diejenigen, die sich, sei es in amtlicher Stellung, sei es in privater Thätigkeit in unserem Lande mit dem Sammeln von Werken der alten Kunst befassen, einen treuen, stets willfähigen Berater, dessen auf langjährige Erfahrung aufgebaute Kompetenz in der Beurteilung der Erzeugnisse vergangener Jahrhunderte — namentlich auch, was die Produkte altschweizerischer Kunstthätigkeit betrifft — weit über unsere Grenzen hinaus anerkannt wurde.

Wenn sich die Kennerschaft — und Hand in Hand damitgehend auch die Handelsthätigkeit — Sattlers im Laufe der Jahre auf das gesamte Gebiet der Werke der alten Kunst ausgedehnt hat, so war und blieb seine Spezialität doch die Numismatik. Aus dem kleinen Laden an der Eisengasse, in dem der Verstorbene am Ende des sechziger Jahre seine — damals auf den Handel in Münzen und Medaillen beschränkte — geschäftliche Thätigkeit in unserer Stadt eröffnete und später aus dem Geschäft am Blumenrain sind im Laufe der letzten 30 Jahre nicht weniger als 28 Verkaufskataloge von Münzen und Medaillen der Schweiz und der früher mit ihr verbündet gewesenen Städte in die Welt hinausgegangen, denen alle in der Neuzeit gebildeten Kabinette von schweizer Münzen die Bereicherung

durch Perlen aus den Reihen der Prägungen unserer Altvordern verdanken. Den Glanzpunkt seiner Thätigkeit als Münzenhändler hat Sattler noch wenige Wochen vor seinem Tod erleben dürfen, mit der vom 13. bis zum 17. Dezember vorigen Jahres im hiesigen Stadtkasino abgehaltenen Auktion der von ihm in Gemeinschaft mit einem Frankfurter Kollegen vom historischen Museum in Bern erworbenen Dubletten der berühmten Bürki'schen Sammlung, bei der « haupttrare Stück » (um mit dem alten Haller zu reden) der schweizerischen Serien unter den Hammer kamen und von den deutschen grossen Münzhändlern und einheimischen Liebhabern zu bis jetzt auf diesem Sammelgebiet nie bezahlten Preisen erstritten wurden.

Doch des Verstorbenen litterarische Thätigkeit beschränkte sich nicht auf die Ausgabe dieser, zu geschäftlichen Zwecken veröffentlichten, aber ihrer sorgfältigen Redaktion wegen bleibenden Wert behaltenden Kataloge; die schweizerische Münzkunde verdankt ihm auch eine Reihe interessanter Publikationen über die Prägungen schweizerischer Stände, Städte und zugewandter Orte, welche meist im « Bulletin der schweizerischen numismatischen Gesellschaft » erschienen sind.

Im Jahre 1884 wurde Sattler die Ehre zu teil, zum Vicepräsidenten der damals noch in ihren Anfängen stehenden, heute mächtig aufgeblühten, schweizerischen numismatischen Gesellschaft gewählt zu werden. 1886 wurde ihm an Stelle des zurücktretenden ehrwürdigen Abbé Gremaud von Freiburg der Vorsitz der Gesellschaft übertragen. Mit der Bestimmung Basels zum zeitweiligen « Vorort » gieng auch die Redaktion des « Bulletin » in Sattlers Hände über, eine mühevolle Arbeit, der er sich bis zum Jahre 1890, wo der Centralvorsitz an Genf übergieng, mit grossem Eifer und von seinen Nachfolgern dankbar anerkanntem Geschick, unterzog.

Die Haupteigenschaften Sattlers, seine Dienstwilligkeit, seine Bescheidenheit, die ihm nie erlaubte, auf seine Autorität zu pochen, und sein Urtheil Andern aufdrängen zu wollen, und seine strenge Gewissenhaftigkeit im geschäftlichen Verkehr werden dem einfachen Manne bei allen, die mit ihm in Beziehung gestanden haben, ein freundliches Andenken sichern.

R. BRÜDERLIN.

Je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire les lignes ci-dessus, dues à la plume d'un de nos collègues bâlois et publiées dans l'*Allgemeine Schweizer. Zeitung* de Bâle, au lendemain de la mort de

Sattler. Mais je tiens aussi à apporter à la famille du défunt l'expression de notre sympathie. Tout jeune collectionneur, j'ai rencontré dans Albert Sattler un ami dévoué qui m'éclaira sur le choix à faire dans la série que je commençais et qui se montra toujours plus numismatiste que marchand. Plus tard, j'ai su l'apprécier comme président de notre Société et lorsque, après un court intervalle, je fus moi-même appelé à lui succéder dans ces fonctions, j'ai compris les difficultés de la tâche et le zèle continu qu'il a mis à les remplir. Nous avons toujours marché la main dans la main. Par ses relations avec la Suisse allemande il m'a facilité la tâche et par ses conseils n'a cessé d'être utile à notre Société. Lors de son « chant du cygne », la vente Bürki, à laquelle j'étais aussi associé comme représentant de la maison Strachlin et D^r Ladé, j'ai eu le plaisir de tenir le marteau des enchères avec lui et de voir son contentement lors des résultats de cette belle bataille numismatique qui fut notre dernière à tous deux. En effet, déjà bien affaibli par une maladie qui ne pardonne pas, Sattler s'en allait doucement vers un monde meilleur et quelque temps après, je remettais mou commerce, pour me consacrer à la numismatique pure et à mes collections. Nous publions ci-dessous la liste des travaux de Sattler, empruntée à la suite de notre publication sur l'histoire de la Société suisse de numismatique de 1879 à 1896, actuellement sous presse.

Paul-Ch. STREMLIN.

**Bibliographie des travaux d'Albert Sattler, ancien président
de la Société suisse de numismatique.**

1. Die Münzen der Grafen von Genf. — *Num. Zeitschr.*, 1870, avec la pl. IX.
2. Die Münzen der Grafen von Genf. Nachtrag. — *Num. Zeitschr.*, 1871.
3. Die Münzen der freien Reichstadt Rottweil. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1882, avec la pl. IV.
4. Die Münzen von Rottweil. Berichtigung. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1882.
5. Zur Geschichte der Reichsmünzstätte zu Basel. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1882, avec les pl. VI et VII.
6. Die Goldgulden der Reichsmünzstätte Basel. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1882, avec la pl. VIII.
7. Zur Bracteatenkunde von Basel. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1883.
8. Der angebliche Jeton der Schneiderzunft in Basel. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1884.
9. Die Guldenthaler von Basel. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1885, avec la pl. III.
10. Die Thaler von Schaffhausen. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1886.
11. Zur schweizerische Medaillenkunde. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1886.

12. Chronik : Fälschung der Medaille aus Pfahlbautenbronze — Münzfund bei Rorschach — Münzpreise. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887.
13. Die Münzen und Medaillen der fürstlichen Abtei St. Gallen. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887, avec les pl. I et II.
14. Nécrologie : Morel-Fatio. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887.
15. Anhang (zur Münzgeschichte von Misoeco, par M. Th. v. Liebenau). Abbildungen der Grafen von Misoix, mit erläuternden Texte. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887, avec les pl. IV et V.
16. Compte rendu de : Denier au nom de Frédéric, évêque de Genève, par E. Demole. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887, avec fig.
17. Zweiter Nachtrag zu A. Sattler's « Münzen der fürstl. Abtei St. Gallen ». — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887.
18. Verbreitungsart der Zuger und Schaffhauser Münzen. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887.
19. Unedirte Medaille von Bero-Münster. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887.
20. Probemünzen der drei Urkantone für die italienischen Vogteien. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887, avec la pl. VI.
21. Ein unedirter goldener Ehepfennig von Zürich. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887.
22. Münzaction Sedgwick-Behrend. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887.
23. Nécrologie : P.-Charles Robert. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887.
24. Münzpreise der Auction Sedgwick-Behrend. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1887.
25. Medaillen der III. Säcularfeier der Universität Basel, 1760. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1888.
26. Schweizerische Münzen in deutschen Münzfunden. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1888.
27. Münzendiebstahl. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1888.
28. Jahresbericht der schweiz. numismatischen Gesellschaft über das Jahr 1887. Le même rapport en français. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1888.
29. Nécrologie : Édouard Durussel. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1888.
30. Nécrologie : Odoardo di Dio. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1888.
31. Die von Uri, Schwytz und Unterwalden gemeinschaftlich geprägten Münzen. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1888, avec les pl. V et VI.
32. Warnung. Falsche Luzernerschützenthaler. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1889.
33. Nécrologie : Renier Chalon. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1889.
34. Jahresbericht der schweizer. numismatischen Gesellschaft über das Jahr 1888. Le même rapport en français. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1889.
35. Ein falscher Thaler von Solothurn. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1889.
36. Nachtrag zu den von Kantonen Uri, Schwytz und Unterwalden gemeinschaftlich geprägten Münzen. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1889.
37. Eine Medaille auf Gottfried Keller. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1889.

38. Die Münzen des Kantons Appenzell. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1889, avec les pl. IX et X.
39. Warnung über Fälschungen von St. Gallen, Zug und Rheinau. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1889.
40. Dritter Nachtrag zu den Münzen der Abtei St. Gallen. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1889.
41. Ein Jeton des Insehsptal in Bern. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1890, avec 1 fig.
42. Ein unedirtes Sechskreuzerstück von Johann Anton von Federspiel, Bischof von Chur. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1891, avec fig.
43. Nécrologie : Achille Burckhardt. — *Bull. Soc. suisse num.*, 1892.

Bibliothèque.

Ouvrages reçus pendant le premier semestre de 1899¹.

PÉRIODIQUES

- ALLEMAGNE. *Berliner Münzblätter*, 1898, n^{os} 211—217; 1899, n^{os} 221—222.
Blätter für Münzfreunde, 1898, n^o 226; 1899 (XXXIV^e année), n^{os} 1—3.
Allgemeine Anzeiger für Münzsammler, Kunst- und Alterthumsfreunde, 1899, n^{os} 1—3.
Frankfurter Münzblätter, I^{re} année, 1899, liv. 1—2. (M. Adolph Hess Nachfolger.)
Numismatisches Literatur Blatt, n^{os} 104—108.
Numismatisch-sphragistischer Anzeiger, 1898, liv. 12. — *Numismatischer Anzeiger*, XXX^e année, 1899, liv. 1—6.
Zeitschrift für Numismatik, t. XXI, liv. 3—4. (M. P.-Ch. Strœhlin.)
- ANGLETERRE. *Monthly numismatic Circular*, t. VII, liv. 74—79, 1899.
Numismatic Chronicle (the), 1898, liv. 4; 1899, liv. 1.
- AUTRICHE. *Friedl's illustriertes Briefmarken-Offertenblatt*, II^e année. 1899, n^{os} 3—5. (M. P.-Ch. Strœhlin.)
Jahrbuch der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler », nouv. série. VIII^e vol., 1898, in-8 de 266 p.
Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, 1898, n^{os} 103; 1899, 104—108.
Monatsblatt der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler » in Wien, t. IV, n^{os} 37—42.
Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, 1899, n^{os} 186—190.
Numismatische Zeitschrift, t. XXX, 2^e semestre 1898.
Vjstnik hrvatskoga arkeološkoga Društva, nouv. série, t. III. Zagreb. 1899, in-8 de IV—251 p. avec nombr. fig.

¹ Les envois doivent être adressés au local, rue du Commerce, 5, à Genève.

- BELGIQUE. *Gazette numismatique (la)*, 3^e année, liv. 4—9, 1898—1899.
(M. Ch. Dupriez.)
Revue belge de numismatique, 1899, liv. 1—2.
- CANADA. *Canadian antiquarian and numismatic Journal (the)*, 3^e série, t. I, liv. 4.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. *American journal of numismatics and bulletin of american numismatic and archaeological Societies*, t. XXXIII, liv. 3.
- FRANCE. *Académie d'Hippone. Comptes rendus des séances*, 1898, n^{os} 3—4.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, XVIII^e année, 1898.
Bulletin de numismatique, V^e vol., liv. 8, 1898; VI^e vol., liv. 1—4, 1899.
(M. R. Serrure.)
Correspondance historique et archéologique (la), V^e année, liv. 54, 1898; VI^e année, liv. 61—65, 1899.
Revue numismatique, 4^e série, t. II, liv. 4, 1898; t. III, liv. I, 1899.
- HOLLANDE. *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, VII^e année, liv. 1—2, 1899.
- ITALIE. *Bollettino del Museo civico di Padova*, diretto da Andrea Moschetti, 1^e année, n^{os} 10—11, 1898. Padoue, 1898, 2 br. in-8. (Contient un article concernant la numismatique, avec 1 pl.)
Giornale araldico-genealogico-diplomatico, nouv. série, t. VII, liv. 1—2, 1898; t. VIII, liv. 2—4, 1899.
Rivista italiana di numismatica, t. XI, liv. 4, 1898; t. XII, liv. 1, 1899.
- SUÈDE. *Kongl. ritterhets historie och antiquitets Akademiens Manadsblad*, année XXIV, 1895. Stockholm, 1898, in-8 de 144 p. avec nombr. fig. dans le texte.
- SUISSE. *Archives héraldiques suisses*, XIII^e année, liv. 1, 1899.
Argoria, XVII^e vol., 1898, in-8 de 100 p. avec 1 carte.
Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. II, liv. 2.
Globe (le), journal géographique, organe de la Société de géographie de Genève. t. XXXVII, numéro spécial. Genève, 1898, in-8 de 96 p.
(M. P.-Ch. Ströhl.)
Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXXIX. Lausanne, 1899, in-8 de XL et 600 p. avec 1 portr.
Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. XXIV, liv. 6.
Musée neuchâtelois, XXXVI^e année, janvier—juin 1899.
Revue suisse de numismatique, t. VIII, liv. II, 1898.
Schweizer. Briefmarken Zeitung, XII^e année, liv. 1, 3, 5, 1899. (M. P.-Ch. Ströhl.)
- XXVII. *Jahresbericht der Historisch-antiq. Gesellschaft*, année 1897. Coire, 1898, in-8 de 255 p. (La Société d'histoire et d'antiquités du canton des Grisons.)

OUVRAGES NON PÉRIODIQUES

- Babelon, Ernest. *Sur la numismatique et la chronologie des dynastes de la Characène*. Athènes, 1898, br. in-8 de 24 p. avec 2 pl., extr. du *Journal international d'archéologie numismatique*, 1898. (L'auteur.)
- Cahn, Julius, Dr. *Die Baseler Stempelschneiderfamilie Schweiger im XVI. Jahrhundert*. Genève, 1899, br. in-8 de 21 p. avec 1 pl., extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. VIII.
- Chevalier, Ulysse. *L'abbaye de Silos*. [Lyon] s. d., br. in-8 de 12 p. (L'auteur.)
— *Les nominations épiscopales du XIII^e au XIV^e siècle*. Lyon, 1898, br. in-8 de 7 p., extr. de *l'Université catholique*. (L'auteur.)
- Dannenberg, Hermann. *Grundzüge der Münzkunde*. Leipzig, 1899, br. in-8 de IX et 307 p. avec 11 pl. (L'auteur.)
- Evans, John. *Anniversary address to the numismatic Society of London*, June 16, 1898. Londres, 1898, br. in-8 de 15 p., extr. de la *Numismatic Chronicle*, 3^e série, t. XVIII. (L'auteur.)
- Geigy, Alfred, Dr. *Katalog der Basler Münzen und Medaillen der im Historischen Museum zu Basel deponierten Ewig'schen Sammlung*. Bâle. 1899, in-8 de XX et 171 p. avec 44 pl. (L'auteur.)
- Gubser, Paul, Dr. *Die Münzverbrechen in den kantonalen Strafgesetzgebungen der Schweiz. Eine vergleichend-kritische Rechtstudie*. Zurich. 1891, in-8 de VIII et 237 p. (M. Bieler.)
- Höfken, Rudolf von. *Passauer Pfennige. Ein Beitrag zur mittelalterlichen Münzkunde Oesterreichs und Bayerns*. Vienne, 1899, in-8 de 50 p. avec 2 pl., extr. de *Numismatische Zeitschrift*, t. XXX. (L'auteur.)
- Inwyler, Adolph. *Zur schweizerischen Medaillenkunde. Die Michelspfennige des Collegiatstiftes Bero-Münster*. Genève, 1898, br. in-8 de 84 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. VIII.
- Jonghe, vic. Bandoïn de. *Deux monnaies d'or de Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummen (1415—1464)*. Bruxelles, 1899, br. in-8 de 8 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1899. (L'auteur.)
- *Double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsweld (1680 [?]—1719)*. Bruxelles, 1899, br. in-8 de 8 p. avec fig. dans le texte, *ibid.* (L'auteur.)
- *Un sceau-matrice ogival de la fin du XII^e siècle du chapitre de l'ancienne abbaye de Gembloux et résumé de la numismatique gemblacienne*. Anvers, 1899, br. in-8 de 9 p. avec 1 pl., extr. des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1899, t. LII. (L'auteur.)
- Kleinmann, E. *La situation monétaire et économique en 1895*. Paris, 1895, br. in-12 de 13 p. (M. J. Mayor.)
- Mayor, J. *Jost Meyer-Am Rhyn (1834—1898)*. [Genève, 1899] br. in-8 de 7 p. avec portr., extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. VIII.

- Papadopoli, N. *Una tariffa con disegni di monete stampata a Venezia nel 1517*. Venise, 1899, br. in-8 de 4 p. avec 1 pl., extr. de *Nuovo Archivio veneto*, t. XVII, part. I. (L'auteur.)
- Perini, Quintilio. *Numismatica italiana. V*. Rovereto, 1898, br. in-8 de 13 p., extr. de *Atti dell' I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Agiati*, série III, vol. IV. (L'auteur.)
- *VI. Contributio alla numismatica di Gorizia*. Londres, 1899, br. in-8 de 8 p. avec fig. dans le texte. extr. de *Monthly numismatic Circular*, février 1899. (L'auteur.)
- *VII. Die due mouete trentine*. Rovereto, 1899, br. in-8 de 6 p. avec fig. dans le texte, extr. des *Atti dell' I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Agiati*, série III, vol. V. (L'auteur.)
- Rawlings, Gertrude Burford. *The story of the british coinage*. Londres, 1898, in-18 de 224 p. avec nombr. fig. dans le texte. (M. P.-Ch. Ströhl.)
- Robert, Arnold. *La médaille commémorative du cinquantenaire de la République neuchâteloise, 1848—1893*. Genève, 1899, br. in-8 de 7 p. avec 1 pl., extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. VIII.
- Serrure, Raymond. *2 péters = 3 moutons. Quelques mots sur les moutons et les doubles moutons d'or de Jeanne et de Wenceslas, ducs de Brabant*. Mâcon, 1898, br. in-8 de 7 p., extr. du *Bulletin de numismatique*, 1898. (L'auteur.)
- Vallentin du Cheylard, Roger. *L'atelier delphinal de Piégon (Drôme)*. Paris, 1897, in-8 de 10 p., extr. de la *Gazette numismatique française*, 1897. (L'auteur.)
- *De l'ancienneté de l'usage des méreaux aux chapitres de Saint-Barnard de Romans, et de Saint-Maurice de Vienne*. Paris, 1899, br. in-8 de 13 p., extr. du *Bulletin de numismatique*, t. V. (L'auteur.)
- *De l'état actuel de la numismatique des comtes de Valentinois et de Diois*. Valence, 1899, br. in-8 de 78 p. avec fig. dans le texte, extr. du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*.
- Weber, E. *La question de l'argent. Monométallisme et bimétallisme*. Paris, 1894, br. in-8 de 56 p. Traduit de l'allemand avec autorisation de l'auteur. (M. J. Mayor.)

MÉDAILLIER

- Jeton de présence à l'assemblée de la Société suisse de numismatique, Coire 1897, frappe en plomb. (M. Cahorn.)
- Pièce de 10 centimes de la Confédération suisse, 1871. (M. H. Cailler.)
- Pictet de Rochemont. Médaille bronze gravée par Ch. Richard. (L'auteur.)
- Jeton de présence à l'assemblée de la Société suisse de numismatique, Avenches 1898, divers métaux, soit 9 pièces. (La Société.)
-



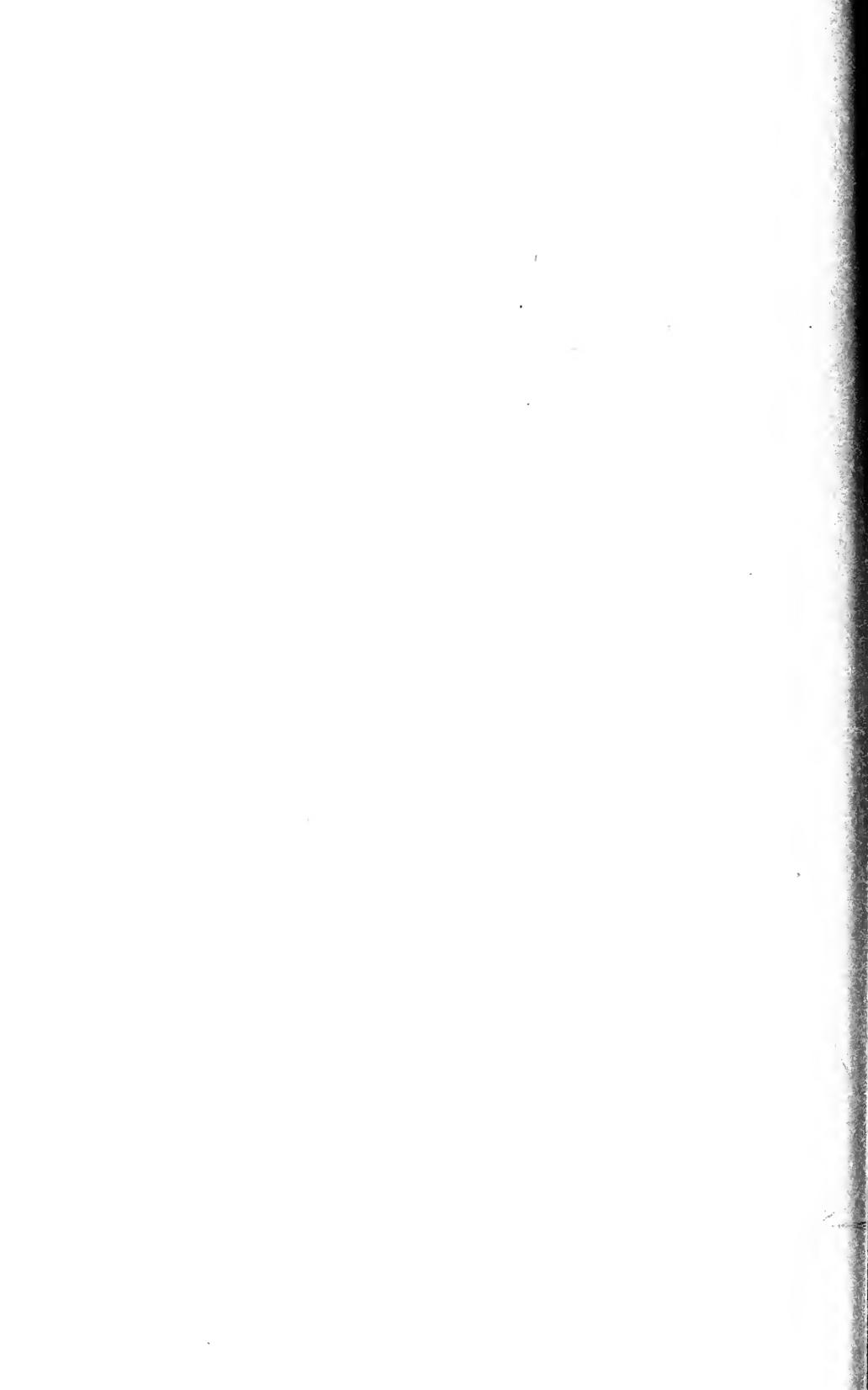
AUGUSTE BOVET, GRAVEUR GENEVOIS

1799—1864



MÉDAILLE D'AMI LULLIN, DE GENÈVE

par M. Ch. RICHARD





MÉDAILLE DE CH. PICTET DE ROCHEMONT, DE GENÈVE

par M. Ch. RICHARD

LE GRAVEUR EUKLEIDAS

ET SES MONNAIES

L'art monétaire a atteint son plus haut degré de perfection dans l'antiquité vers la fin du cinquième et au commencement du quatrième siècle avant l'ère chrétienne. Les médailles de Syracuse de cette époque, qui sont toutes des chefs-d'œuvre, nous font connaître les noms de quelques-uns des graveurs les plus éminents qui aient jamais vécu, dont voici les principaux : Eukleidas, Eumenes, Euth. . ., Evænetos, Evarchidas, Exakstidas, Kimon, Parmenidas, Sosion et Phrygillos. Leurs productions, au point de vue du style et de la fabrication, n'ont jamais été surpassées, ni même égalées. Les grands maîtres de la Renaissance ont cherché à les imiter, sans toutefois arriver à ce grand art, « si fécond « dans ses conceptions, où toujours la grâce exquise « s'allie à la noblesse de l'expression, à la pureté des « lignes, à l'équilibre parfait de la composition¹. » Nos artistes modernes, s'inspirant à la même source, produisent, grâce à cette étude approfondie de l'art antique, des œuvres dignes d'admiration.

Ce qui caractérise les monnaies de Syracuse et particulièrement les superbes tétradrachmes au buste d'Aréthuse de face ou les merveilleux pentecontalitra de Kimon et d'Evænetos, c'est « la fermeté et la puissance « du modelé, la finesse des contours, fuyants et arrêtés « tout à la fois comme les donne la nature². » M. Blanchet (*Les monnaies grecques*, Paris, 1894) considère « l'élégance

¹ E. BABELON, *De l'utilité scientifique des collections de monnaies anciennes*. Discours du 24 avril 1897.

² F. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. 1, p. 282.

« de la composition unie au fini de l'exécution, la « richesse des détails alliée à l'exactitude des proportions » comme les qualités communes au plus grand nombre des monnaies appartenant à la période de l'art à son apogée, de 415 à 336 environ avant Jésus-Christ. On connaît la remarque de M. Lenormant au sujet des médaillons de Syracuse : « Regardez pendant quelque « temps une monnaie gravée par Evénète et bientôt « vous oublierez les dimensions exigües de l'objet que « vous tenez à la main. » C'est lui aussi qui a dit « que « le type monétaire de cette époque est arrivé à égaler « les plus belles œuvres de la sculpture. »

Pour se faire une juste idée de l'importance artistique des monnaies de Syracuse, dont il existe une infinie variété de types, il suffit de consulter les admirables ouvrages consacrés à la numismatique antique de la Sicile. Au premier rang parmi ceux-ci il faut placer le travail classique de M. le Dr Barclay v. Head, le savant conservateur du Cabinet des médailles de Londres, *On the Chronological Sequence of the Coins of Syracuse*, 1874; viennent ensuite : Arthur-J. Evans, *Syracusan « Medallions » and their Engravers in the Light of recent Finds*, Londres, 1892; — Ad. Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, Bd. III, Leipzig, 1898; — Comte Albéric du Chastel de la Howardries, *Syracuse, ses monnaies d'argent et d'or au point de vue artistique*, Londres, 1899; — Reginald-Stuart Poole, *Catalogue of the Greek Coins in the British Museum*, vol. 1, *Sicily*, Londres, 1876; — A. von Sallet, *Die Künstlerinschriften auf griechischen Münzen*, Berlin, 1876; — Rudolf Weyl, *Die Künstlerinschriften der sicilischen Münzen*, Berlin, 1884, etc.

Dans un article de la *Revue numismatique* (année 1889), intitulé *Observations sur les noms attribués à des graveurs de monnaies grecques*, M. H.-F. Kinch, un archéologue danois bien connu, a cherché à démontrer que les noms paraissant sur certaines médailles grecques et le plus

souvent gravés en caractères minuscules ou exprimés quelquefois simplement par une lettre initiale, habilement cachée dans quelque détail de costume, ne doivent pas être considérés comme des signatures d'artistes ; mais en dépit de ses objections, les autorités numismatiques du jour sont d'accord sur la théorie proposée pour la première fois, je crois, par M. Raoul Rochette, dans sa *Lettre à M. le duc de Luynes sur les graveurs de monnaies grecques*, Paris, 1831.

Je vais maintenant décrire les pièces signées d'Eukleidas et attribuées à ce fameux artiste syracusain, qui n'est du reste connu que par ses monnaies.

Suivant le Dr Weil, Eukleidas appartient à l'école de Kimon, dont le style se rapproche le plus de celui des graveurs de Catane, Herakleidas et Choirion. Il forme pour ainsi dire la transition entre l'ancienne école, représentée par Eumenes, Sosion, Phrygillos, Euthi et Evænetos, auxquels il emprunte certaines caractéristiques du détail, et la jeune école, dont les plus belles productions sont les médaillons au type de l'Aréthuse de profil coiffée de la résille et les beaux tétradrachmes présentant la tête de face de cette même déesse.

M. le Dr Head s'exprime ainsi en parlant de ce graveur renommé : « Eukleidas et Kimon ont excellé « dans la représentation de la figure de face. La tête de « Pallas par Eukleidas et celle d'Aréthuse par Kimon « sont maintenant justement célèbres, surtout cette der- « nière, tandis que la première paraît avoir eu la préfé- « rence au moment, puisqu'elle fut adoptée sur les « drachmes et hémidrachmes de cette période aux revers « respectifs de Leukaspis et du quadrigé. »

Eukleidas n'a travaillé que pour Syracuse. Ses productions doivent se placer entre 406 et 345 av. J.-C. Les monnaies sur lesquelles figure sa signature **EYKAEI** ou **EYKAEIDA** se distinguent par le luxe du style et l'exquise délicatesse de l'exécution.

1. *Tétradrachme*. — Droit par Eukleidas.

ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΣ

Tête de femme à gauche, portant un collier et des boucles d'oreilles, les cheveux enfermés dans un *sphendone*, orné au devant d'un cygne nageant à gauche, et derrière d'étoiles à huit rayons; la signature **ΕΥΚΛΕΙ** se lit entre les deux bandelettes qui retiennent le *sphendone* par derrière; autour de la tête, quatre dauphins.

Revers par Evænetos. (Fig. 1.)



Fig. 1. — Tétradrachme gravé par les artistes Eukleidas et Evænetos.

(*Catalogue du British Museum*, Sicile, n° 490. — Comte du Chastel, *Syracuse*, pl. VII, n° 75.)

2. *Tétradrachme*. — Droit par Eukleidas.

ΣΥΡΑΚΟ

Type semblable, mais les ornements du *sphendone* ainsi que la signature de l'artiste sont indistincts.

Revers par Eumenes.

(*Catal. du Brit. Mus.*, Sicile, n° 492.)

3. *Tétradrachme*. — Droit par Eukleidas.

ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΣ

Tête de femme à gauche, portant un collier et des boucles d'oreilles; les cheveux sont enroulés au sommet de la tête; sous le menton, registre sur lequel on lit **ΕΥΚΛ**; autour de la tête, quatre dauphins.

ΕΙΔΑ

Revers par Eumenes. (Fig. 2.)



Fig. 2. — Tétradrachme gravé par Eukleidas et Eumenes.

(*Cat. du Brit. Mus.*, Sicile, n° 493. — Comte du Chastel, *op. cit.*, pl. VI, n° 62.)

Il existe une variété avec boucle de suspension au registre.

4. *Tétradrachme*. — Droit par Eukleidas.

Type semblable.

Revers par Evænetos.

5. *Tétradrachme* par Eukleidas.

ΚΟΣΙΩΝ

Tête de femme à gauche, portant un collier et des boucles d'oreilles; les cheveux sont retenus par le *sphendone* et forment au sommet de la tête plusieurs mèches volantes; au dessous, sur un cartouche et en creux, la signature de l'artiste, **ΕΥΚΛΕΙ**; autour de la tête, quatre dauphins.

Ῥ. Quadrigé à gauche, conduit par un homme, tenant les rênes des deux mains et le fouet dans la gauche; les chevaux se cabrent; au dessus, une Victoire, volant à droite, va couronner le conducteur de l'attelage; à l'exergue, un dauphin à gauche. Grénétis.

(*Cat. du Brit. Mus.*, Sicile, n° 494.)

6. *Tétradrachme* par Eukleidas.

Type semblable; les cheveux flottants, un bandeau devant, deux derrière la tête; sans la signature du graveur.

Revers pareil au précédent. (Fig. 3.)



Fig. 3. — Tétradrachme gravé par Eukleidas.

(*Cat. du Brit. Mus.*, Sicile, n° 195. — Comte du Chastel, *op. cit.*, pl. VIII, n° 93.)

7. *Tétradrachme* par Eukleidas.

Variété de la pièce précédente, de meilleur style, avec un seul bandeau derrière. (Fig. 4.)



Fig. 4. — Tétradrachme gravé par Eukleidas.

(Comte du Chastel, *op. cit.*, pl. VIII, n° 94.)

8. *Tétradrachme* par Eukleidas.

ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ

Tête de Pallas, aux trois quarts de face à gauche, portant un collier de pendants avec un médaillon au centre, et surmontée d'un casque phrygien à trois cimiers et orné de plumes; au dessous du diadème, ΕΥΚΛΕΙ^Δ_Α; autour de la tête, quatre dauphins.

Ῥ. Quadriga à gauche, conduit par une femme (Perséphone?) tenant les rênes et un flambeau; au dessus, une

Victoire, volant à droite, est sur le point de la couronner; les chevaux sont au galop; à l'exergue, un épi d'orge. Grènetis. (Fig. 5.)



Fig. 5. — Tétradrachme gravé par Eukleidas.

(*Cat. du Brit. Mus.*, Sicile, n° 498. — Comte du Chastel, *op. cit.*, pl. VIII, n° 90.)

9. *Tétradrachme* par Eukleidas.

Semblable au précédent, mais le médaillon du collier porte une tête de Gorgone.

(*Cat. du Brit. Mus.*, n° 499.)

10. *Drachme*. — Droit d'après Eukleidas.

Type du tétradrachme précédent mais sans la signature du graveur.

Ⲓ. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ

Leucaspis dans l'attitude du combat, à droite; à l'arrière-plan, un autel; à l'exergue, ΛΕΥΚΑΣΠΙΣ.

(Comte du Chastel, *op. cit.*, pl. XI, n° 126.)

11. *Hémidrachme* d'après Eukleidas.

Type semblable au précédent.

Revers pareil au n° 8.

(Comte du Chastel, *op. cit.*, pl. XI, n° 127.)

La tête qui figure au droit du n° 3 rappelle celle de Korè par Phrygillos, comme le fait remarquer M. le Dr Weil dans son ouvrage déjà cité. Il y a aussi de l'analogie entre la tête du n° 4, qui est supposée être

celle d'Aréthuse, et les créations du même style des graveurs Eumenes et Evænetos. Le savant berlinois indique aussi un revers portant la signature d'Eukleidas, Ε.ΛΕΙΔΑ, devant les chevaux du quadrigé. Je ne connais pas cette pièce et ne la trouve pas décrite dans le *Catalogue du British Museum*, ni dans les ouvrages de M. le Dr B. v. Head et de M. le comte du Chastel.

Les têtes de face de Pallas par Eukleidas et d'Aréthuse par Kimon sont évidemment dues à la même inspiration et comptent parmi les plus belles productions artistiques de l'antiquité. Il faut cependant reconnaître plus de grâce et de souplesse dans le style de Kimon, tandis que celui d'Eukleidas rappelle encore un peu le genre de transition entre l'époque archaïque et celle du grand art. Il y a peut-être plus de force et d'énergie dans les œuvres du graveur qui nous occupe; Kimon a été plus pénétré de l'idéal grec qui nous charme dans la contemplation de statues telles que la Vénus de Milo, la forme divine reflétant une âme divine.

Les monnaies signées d'Eukleidas sont toutes rares. A la vente Montagu, le n° 143 (pareil à notre n° 3) a été adjugé à 500 francs; à la vente Bunbury, un tétradrachme pareil au n° 5 (lot 457) a réalisé 1000 francs, tandis qu'une pièce semblable au n° 8 vaut de 2000 à 3000 francs et davantage.

L. FORRER.

DER STREIT UM DAS LEBERTHALER-SILBER

EIN BETRAG ZUR MÜNZGESCHICHTE
DES XVI. JAHRHUNDERTS

Um die Mitte des XVI. Jahrhunderts entfalteten die schweizerischen Münzstätten eine ungemeine Thätigkeit, obwohl mehrere derselben nicht einmal hohheitliche Privilegien für ihre Existenz-Berechtigung ausweisen konnten. Durch Verpachtung des Münzbetriebes an gewinnsüchtige Privaten stieg die Verschlechterung der Münzen rasch. Um den Münzen im Auslande Absatz zu verschaffen, wurde der Reichsadler auf dem Münzbilde angebracht, die Münze selbst dagegen in Bezug auf Schrot und Korn den Reichsmünzen nicht gleichgestellt. In der Schweiz selbst gab es damals nur sehr wenige Bergwerke¹. Die Ausbeute an Silber reichte nicht einmal hin um eine einzige schweizerische Münzstätte mit dem erforderlichen Silber zu versehen². Die meisten schweizerischen Münzstätten bezogen damals ihr Silber aus Deutschland³.

Die Hauptbezugsquelle für den Silberbedarf der schweizerischen Münzstätten bildete die neu entdeckten Silberminen im elsässisch-österreichischen Leberthal (La Lièpvre) auf der Strasse von Schlettstadt nach Saint-

¹ Im Wallis zu Peiloz, im Bagnethal zu Eischoll, beim Gornbad, zu Grun, Grengiolz und Einlisch; im Graubünden an der Bernina, im St. Carlthal, zu Buffalors, Filisur, Davos, am Parpaner Rothhorn, zu Schams, Ciampin, Despina, Fertera, Ruvis und im Medelserthal.

² Einzelne Privaten pachteten Bergwerke im Auslande, so z. B. Johann Hiltteprand von Basel, die dem Stifte Luders (Lure) gehörige Silberminen in Ober-Plancher (Plancher-les-Mines), 1515. Gatrio, Murbach II, 93.

³ Die Genossenschaft der Rappenmünze, zu der Basel gehörte, z. B. von Massmunster, Leberau, Plancher.

Dié. Heute noch sind sowohl in Sankt-Kreuz (Croix-aux-Mines), als in Grammont und « Herrschaft », sowie im Eckirchthal (Echery) die Gallerien der alten Bergwerke sichtbar.

Nach der Chronik des Landrichters Johann Laubersack liess Bruno von Rappoldstein (Ribeaupierre) im Jahre 1502 den St. Wilhelms-Schacht öffnen, den er dem Johann von Bregenz um 500 Florin jährlichen Zinses verpachtete. Allein schon im Jahre 1486 waren die Verhältnisse dieses Bergwerkes, das damals noch keines besondern Rufes sich erfreute, reguliert worden. Durch Vertrag vom Montag vor St. Laurenz 1486, abgeschlossen zwischen Erzherzog Sigismund von Oesterreich und Wilhelm von Rappoldstein, wurde bestimmt dass der Ertrag der Bergwerke im Leberthal zu zwei Drittel dem Erzherzog und ein Drittel dem Freiherrn von Rappoldstein zukommen soll. Nach dem Absterben des Erzherzogs sollten seine Erben mit der Hälfte des Ertrages dieser Bergwerke sich begnügen.

Im Jahre 1496 kam dann ein Vertrag zwischen dem römischen König Maximilian, als Erben des kinderlos verstorbenen Erzherzogs Sigismund von Oesterreich, Bruno, Maximilian und Wilhelm von Rappoldstein zu Stande, welcher die Administration und Rechnungsablage der Bergwerke zu St. Maria im Leberthal regulierte. Die eigentliche Verwaltung wurde den Herren von Rappoldstein übertragen; dem Hause Oesterreich dagegen die Hälfte des Ertrages der Bergwerke zugesprochen.

Die Minen im Eckirchthal (Echery) hatten schon im IX. Jahrhundert die Mönche von Belmont entdeckt. Sie bildeten, weil an der Grenze von Elsass und Lothringen gelegen, zum Theil ein Lehen der Herzöge von Lothringen, welche damit die Herren von Hattstadt belehnten. Die andere Hälfte des Schlosses Eckirch hatten die Herren von Rappoldstein seit 1381 inne und anerkannten seit 1507 hiefür die Fürststäbte von Murbach als ihre Ober-

herren. Aus dem bei Eckirch gebauten Silber schlugen die Aebte von Murbach, besonders im XVI. und XVII. Jahrhundert, ihre Münzen¹, zeitweise auch aus andern ihnen gehörigen Silbergruben geringern Ertrages.

Erst um die Mitte des XVI. Jahrhunderts erlangte der Betrieb dieser Bergwerke im Leber- und Eckirch-Thal seinen Höhepunkt. Sie trugen damals 6050 Mark Silber ein, hiezu kam eine namhafte Ausbeute an Kupfer und Blei. Michael Bühl überbrachte auf dem Reichstage in Augsburg Kaiser Karl V., einen Silberblock von ausgezeichnetem Feingehalte. Am 25. August 1550 belehnte der Kaiser Erzherzog Ferdinand von Oesterreich und die Herren von Rappoldstein mit den Bergwerken im Leberthal. Der Erzherzog wollte die Waldungen des Leberthals ganz zum Dienste der Bergwerke verwenden, während die Freiherren Wilhelm und Egnolf von Rappoldstein einen Theil derselben für die anstossenden Gemeinden reservieren wollten damit diese nicht ganz « an den Bettelstab kommen ».

Unter den regelmässigen Käufern des leberthaler Silbers befanden sich die Mitglieder der Rappen-Genossenschaft, zu der die Stadt Basel gehörte. Der Verkehr hätte ohne Zweifel sich ruhig entwickelt, wäre nicht durch das unstatthafte Vorgehen des Schaffhausers Benedikt Stockar die österreichische Regierung zur Wahrung der Handelsinteressen ernstlich gezwungen worden, die Verbindungen zwischen der Bergwerkdirektion im Leberthal und einzelnen Schweizern streng zu überwachen.

Im Jahre 1550 hatte Stockar « gekörntes und Bruchsilber » dem Anton Schlossler zu « Egerwyeh » (Eckirch, Echery) im Leberthal zum « Abtreiben » (veredeln) geschickt. Der Herr von Rappoldstein, als Administrator des ihm und dem Hause gehörigen Oesterreich gehörigen Bergwerkes, gab hievon dem römischen Könige

¹ P. RISTELHUBER, *Alsace*, 1863, p. 256. — GATRIO, *Die Abtei Murbach*, II, 202--208.

Ferdinand Kenntniss. Dieser liess nun nach gemeinem Rechte und den Reichsmandaten über das Münzwesen das Silber mit Beschlag belegen. Stockar reklamierte dagegen bei der österreichischen Regierung von Ensisheim, indem er sich als « Münzverleger » (Pächter) von Bern, Solothurn und Schaffhausen ausgab. Für einmal hob der König aus Gnaden den Arrest auf, liess aber durch seinen Gesandten Hans Melchior Heggenzer auf der im März 1551 in Baden gehaltenen Tagsatzung Stockar warnen, wenn er fernerhin im Gebiet des Königs mit gekörntem Silber betreten würde, werde ihm dasselbe weggenommen und nicht mehr zugestellt. Deshalb ersuchte der König auch die Tagsatzung, ein allgemeines Mandat in der Eidgenossenschaft zu erlassen, das den Ankauf von gekörntem Silber an verbotenen Orten untersage wie den Ankauf und Export von Silber.

Die Tagsatzung nahm zwar das Schreiben in Abschied, erliess aber das verlangte Mandat nicht, sondern ersuchte die einzelnen Orte nur dafür zu sorgen, dass kein gekörntes Silber gemünzt werde ¹.

So dauerte der vom römischen Könige gerügte Missbrauch fort. Die Eidgenossen aber hielten sich befugt, gerade im Gebiete des römischen Königs Ferdinand, selbst Silber aufzukaufen, indem sie sich auf die unter dem 11. Juni 1474 abgeschlossene Erbeinigung zwischen Oesterreich und der Schweiz stützten, welche bestimmte, beide Parteien und alle ihre Angehörigen sollen sichern Leibes und Gutes mit Kaufen und Verkaufen und andern getreuen, *unschädlichen* Geschäften, aufrecht, ehrbarlich und redlich zu einander wandeln mögen.

Hiermit war nicht das Prinzip unbedingter Handelsfreiheit proklamiert worden, vielmehr gerade nur der ehrliche Handel concessioniert. Dabei war noch in Betracht zu ziehen, dass auch die österreichischen Länder unter

¹ Ein dahoriges Mandat des Rathes von Luzern von 1552 steht im Codex, Nr. 55, fol. 66.

den Reichsgesetzen standen und dass das Münzwesen als ein Regal betrachtet wurde, dass demnach der Silberkauf nicht unter den gewöhnlichen Marktverkehr gerechnet werden konnte.

Um den allgemeinen Klagen über die Münzwirren abzuhelpfen, verbot der Reichstag in Augsburg 1555 « die Verschwechung und Verführung des ungemünzten « Silbers aus dem Reich Teutscher Nation zu gemeiner « Stände Nachtheil und Schaden¹. » Dieses Mandat war in den allgemeinsten Ausdrücken abgefasst und wurde angeblich gerade denjenigen nicht mitgetheilt, gegen die es gerichtet war, den Schweizern, die sich ab und zu als die vorzüglichsten Reichsglieder betrachteten, wenn die Reichsstandschaft finanzielle Vortheile involvierte.

Wie nun der Münzmeister von Zürich in Augsburg 1557 um 5000 Gulden Silber kaufte, liess der Cardinal von Augsburg das zum Export bestimmte Silber mit Beschlag belegen. Vorstellungen des Rathes beim Bischof blieben erfolglos²; Reklamationen beim Kaiser dagegen hatten die Wirkung, dass für dermalen der Silberexport gestattet, das Mandat gegen den fernern Silberexport dagegen aufrecht erhalten wurde. Der Rath von Zürich suchte die ganze Eidgenossenschaft für die Aufhebung dieses Mandates zu interessieren, indem er — in durchaus unzutreffender Weise — die Erbeinigung mit dem Hause Oesterreich für das Recht auf den Silberexport anführte, und dazu die Ansicht geltend machte, dieser Vertrag gestatte freien Handel und Wandel beiden Contrahenten. Augsburg aber gehörte nicht zum österreichischen Territorium. Der österreichische Gesandte Melchior Heggenzer von Wasserstelz wurde von der Tagsatzung in Baden im April 1557 ersucht, sich über die Beschwerde Zürichs zu äussern und den Kaiser zur Aufhebung des Mandates zu veranlassen.

¹ Melchior GOLDAST, *Catholicon Rei Monetarie*, 1662, p. 22.

² Vgl. dessen Schreiben aus Dillingen vom 5. Januar.

Allein Heggenger beschränkte sich darauf, die Klage dem Kaiser mitzutheilen. Auf der im Mai 1558 in Baden gehaltenen Tagsatzung klagte der Gesandte von Zürich wieder über Arrestierung von Silber, das vom Münzmeister von Zürich nach Augsburg geschickt worden sei. Mit Schreiben aus Dillingen vom 23. August 1558 entschuldigte Bischof Otto von Augsburg die in Schwaben-München vollzogene Arrestierung des Silbers mit Hinweis auf das Reichsmandat. Nur der Kaiser, « der Brunnen der Gerechtigkeit », könne hier Wandel schaffen. — Der Kaiser hiewieder antwortete, bei aller nachbarlichen Gesinnung gegen die Eidgenossen sei es ihm unmöglich, das Mandat aufzuheben, weil dasselbe nicht von ihm allein, sondern von dem Reichstage erlassen worden sei (1558, Okt.). Der kaiserliche Gesandte Heggenger machte die Mittheilung, dass auf dem nächsten Reichstage die Aufhebung des Mandates zur Sprache kommen dürfte.

Es entstand hierauf die Frage ob die Eidgenossen diesen Reichstag besuchen und hier die Erneuerung der alten von den Kaisern ertheilten Privilegien nachsuchen sollen.

Den 23. April 1559 bestätigte der Kaiser allerdings den Eidgenossen ihre alten Freiheitsbriefe; allein der schwerfällige Reichstag hob das den Schweizern lästige Mandat nicht auf. Der Kaiser und seine Commission erklärten, wenn die Eidgenossen nach dem Reichsfusse Münzen schlagen, dann erst könnte man die Aufhebung des Mandates den Reichsständen empfehlen (Mai 1560).

Einzelne eidgenössische Orte waren geneigt auf diese Vorschläge einzutreten, eine gemeinsame Münzordnung für die ganze Schweiz anzunehmen und Gulden und Kreuzer als Münzeinheit zu adoptieren. Das waren die Kantone welche besonders auf den Handel mit Deutschland angewiesen waren. Die Bergkantone dagegen, welche hauptsächlich mit Italien Handelsbeziehungen unterhielten, wollten beim alten Münzfusse, der auf den

« Schillingen » beruhte, bleiben und auch das Recht sich wahren, die Münze zu verpachten. Da die Majorität der eidgenössischen Orte nur von der Absicht der Schweizer sprach, eine gemeinsame Münzordnung und ein Verbot betreffend Verpachtung der Münzstätten zu erlassen, so konnten die kaiserlichen Commissäre weder die Aufhebung des Mandates über Silberausfuhr im Reiche, noch in den österreichischen Territorien (Leber- und Eckirchthal) zu sichern (1560, Sept.).

Die Versuche, einen einheitlichen Münzfluss einzuführen, nur noch bessere Münzsorten in Kurs zu setzen, wurden auch von den weitblickendern Staatsmännern in der nächsten Zeit verfolgt und Ueberschreitungen der Münzordnungen, wie solche besonders in der Münze in Schaffhausen vorkamen, von der Tagsatzung geahndet (1561, Juni). Allein die vom deutschen Reiche getroffenen Massregeln erreichten ihren Zweck doch nicht, indem die Schweizer jetzt in Italien, namentlich in Genua, das Silber kauften. Doch blieben die Klagen über das Mandat von 1554 ein ständiger Artikel in den Verhandlungen der eidgenössischen Tagsatzungen. 1563 kam besonders die Klage über Verletzung der österreichischen Erbeinigung wieder auf, da der Silberkauf im Leber- und Eckircherthal beanstandet wurde. Als neues Mittel zur Erlangung guter Münzen kam 1563 in Vorschlag, den Münzmeistern bei Lebensstrafe das Einschmelzen guter Münzen zu untersagen.

Die Veranlassung zu dieser Klage hatte das Mandat Kaiser Ferdinands vom 18. Dezember 1562 gegeben, womit er seinen Unterthanen in Markirchen (Marie-aux-Mines, Mariakirch, Markirch, S. Maria ad Fodinas) mittheilte, er habe « nach dem jetzt ein Zeit lang in unsern « vorder österreichischen Landen allerlei böse, geringe « und fremde ausländische Münzen » zu seinem und seiner Unterthanen Nachtheil eingerissen, sich entschlossen eine Münzstätte zum Nutzen der ober- und nieder-

österreichischen Lande und Fürstenthümer in *Thann* einzurichten. Aus seinen Bergwerken in Markkirchen, auf deutscher und welscher Seite, seien an diese Münzstätte jährlich 1500 Mark Silbers Strassburger Gewichtes nach *Thann* zu liefern; hiefür sei für jede Mark Silber 10 Gulden 5 Kreuzer zu zahlen. Der Betrieb der Münze soll mit dem Jahre 1563 beginnen. Dazu habe er verordnet, « gut « acht und uffsehen uff die Silber verfürung zu geben « und so jemand damit betreten wyrd, das man die- « selben niderwerfen und als ein verfallen, verwirkt Gut « zu unsern Handen einziehen soll ».

Von diesem Diplome theilte der Rath von Zürich schon am 4. Februar 1563 eine Copie an Luzern mit, die er durch Münzmeister Jakob Stampfer erhalten hatte. Die Zürcher glaubten durch dieses Münzmandat werde nicht nur der Silberkauf, den « gemeine Eidgenossenschaft bisher meereuths im Läberthal gehept » beeinträchtigt, sondern auch die Erbeinigung verletzt¹.

Allein einem Landesherrn stand doch ganz unzweifelhaft das Recht zu, eine alte Münzstätte neu zu beleben und die Produkte seines eigenen Landes in erster Linie zum Nutzen seiner Unterthanen zu verwenden.

Schon Herzog Leopold IV. von Oesterreich hatte 1387 in *Thann* gemünzt² und Herzog Albrecht darauf der Stadt *Thann* 1387 das Münzrecht verliehen, die von 1413 bis 1628 das Münzrecht faktisch ausübte.

Trotz des Ausfuhrverbotes war es dem Münzmeister von Uri, Johann Joachim Guttenson, doch 1563 möglich, drei Fässlein Silber von Strassburg im Elsass nach Altdorf zu bringen.

Die in Ulm am 16. November 1564 versammelten Gesandten des schwäbischen Kreises beschwerten sich

¹ Codex, Nr. 33, fol. 83.

² Dr. A. LUSCHIN, *Halbe Tournose der Stadt Thann im Elsass*. (*Numismatische Zeitschrift*, Wien, 1875, IV, 234 ff.). — BERSTETT, *Versuch einer Münzgeschichte des Elsasses*. — P. BISTELHUBER, *Alsace*, pl. VI, n. 3. m.

auch bei der Eidgenossenschaft nochmals über die schlechten Münzen, die von Zürich, Schaffhausen, Solothurn, Uri und Unterwalden in's deutsche Reich eingeschmuggelt werden. Bekanntlich besitze die Schweiz kein Silber; in derselben werden die guten deutschen Reichsmünzen aufgewechselt und eingeschmolzen. Die neuen Schweizermünzen seien nach dem Reichsmandat zum wenigsten um dreissig per cento an Halt, Korn oder Werth zu gering. Das sei ein unerhörter Betrug, der gewiss nur nach gutem deutschen Verstande von einzelnen Personen ohne Wissen der Obrigkeit begangen worden. Die Deutschen dagegen haben, wie bekannt von jeher « von Ehren und nit von Eigennutz wegen gemünzt ». Wenn die Ehre der Schweiz bei der Mit- und Nachwelt gewahrt werden soll, so müsse rasch und gründlich Wandel geschaffen werden. Hierum bitten sie freundnachbarlich. « Im Fall aber solcher unleidlicher « Eigennutz und betrüglicher Vortheil » (der gewiss euch, den Oberkeiten nicht, sondern andern Eigennützigem zu Gutem kommen muss) « nicht abgestellt würde, so sollt « ihr dessen hiemit nachbarlich erinnert und ermahnt « sein, dass wir gedrungen verursacht wurden, euere « Münzen ordentlich aufziehen und probieren und darauf « bei unsern Unterthanen öffentlich verrufen zu lassen ». Die Verrufung aller Schweizermünzen würde die nächste Folge dieser Massregeln sein.

Dieses ungemein klare Schreiben verfehlte die beabsichtigte Wirkung¹.

Erzherzog Ferdinand von Oesterreich erliess deshalb als Regent im Elsass den 4. Juni 1565 ein Edikt, das für die Cirkulation der fremden Münzen eine letzte Frist bis 1. Juli 1565 gewährte. Zugleich wurden verschiedene Schweizermünzen im Werthe heruntergesetzt.

¹ Vorher schon hatten einzelne Orte die Münzen eingestellt, so den 3. Juni 1564 Schaffhausen « zumal da die Silbergrube der St. Jehanns-Kirche ausgebeütet war ». *Chronik der Stadt Schaffhausen 1844*, IV, p. 235.

Nach dem Absterben Kaiser Ferdinand's hofften die eidgenössischen Orte vom Kaiser Maximilian II. bessern Bescheid auf ihre Beschwerden zu erhalten (1565, März). Allein mit dem Tode des Kaisers war kein Wechsel im System eingetreten. Die Vorgänge in der Schweiz waren auch kaum geeignet die Aufhebung der Silbersperre zu empfehlen. Denn auf Antrag des Standes Schaffhausen war die von Bern entworfene allgemeine schweizerische Münzordnung aus dem angeblichen Grunde verworfen worden, weil dieselbe nicht vollkommen mit der deutschen Münzordnung harmonierte, während doch gerade die vollständigste Adoption des deutschen Münzsystems noch weniger entsprochen hätte. Auf ein Entgegenkommen von Seite des Kaisers Maximilian's rechnete man mit einiger Wahrscheinlichkeit nur in Basel wegen des grossartigen Empfanges, den man dem Kaiser nach seiner Wahl bereitet hatte, während der Empfang in Schaffhausen als « einfältig » taxiert worden war. Aber selbst gegen die Stadt Basel, die als Glied der Genossenschaft der Rappenmünze beim Kaiser vorstellig geworden war, beharrte der Kaiser in seiner ablehnenden Haltung. Die österreichische Regierung wollte selbst die gute alte Gewohnheit der Basler, ihr Silber im Leberthal zu kaufen nicht als « historisches Recht » gelten lassen, wie die Tagsatzung vom Juli 1565. Die von Basel und Bern 1566 erlassenen Münzordnungen konstatierten zu dem, dass auf eine allgemeine schweizerische Münzordnung so bald noch nicht zu zählen sei.

Die Eidgenossen mussten nicht ohne Beschämung zugestehen, dass die vom schwäbischen Kreistage in Ulm erhobene Klage betreffend das Einschmelzen guter Münzen in der Schweiz nicht unbegründet sei, aber sie wollten doch nur in Bezug « auf die groben Münzen bis zum halben Batzen » den Reichsfuss adoptieren. Die am 15. August 1565 in Zürich von Zürich, Bern, Luzern und Schaffhausen entworfene Münzordnung (Abschiede IV,

2, 323-325) enthielt wohl die Keime für eine Münzordnung, aber gab den einzelnen Orten wieder zu viel Spielraum in Bezug auf die Tarifierung fremder Münzen und konnte deshalb auch weder Oesterreich noch die deutschen Reichsstände befriedigen, da sie zu deutlich nur als ein Provisorium sich entpuppte. Die zwei thätigsten Münzstätten der Schweiz nahmen den Entwurf nicht an, Basel und Schaffhausen, die andern Orte nur insofern, als man dadurch, nach der provisorischen Einstellung des Münzbetriebes, wieder zum Silberkauf in Deutschland gelange (1566, Febr.).

Auf dem in Augsburg gehaltenen Reichstage erhielten die Gesandten der eidgenössischen Orte, Bernhard von Cham von Zürich, Ludwig Pfyffer von Luzern, Jost Schmid von Uri, Christof Schorno von Schwyz, den 18. Mai 1566 den Bescheid : Es soll den Schweizern ein jährlich zubestimmendes Quantum Silber zum Vermünzen überlassen werden, wenn sie die Reichsordnung über das Münzwesen annehmen und halten, die Probationstage mit andern Münzständen besuchen, ihre Münzen in Deutschland probieren lassen, die Uebertreter der Münzmandate strafen und sich den gegenwärtigen und zukünftigen Mandaten des deutschen Reiches unterwerfen.

Die eidgenössischen Orte dagegen hatten vermeint, es solle ihnen der Silberkauf gestattet werden, weil sie in ihrem Gebiete den Deutschen freien Handel und Wandel erlauben und namentlich die Ausfuhr von Vieh, Wein, Leder, Schmalz, u. a. gestatten. Dagegen anerboten sie sich « neben den Ständen des heiligen römischen Reichs zu münzen und eine gute währschafte « Münz zu machen ». Das letztere Anerbieten war also sehr vage.

Die Gesandten der Eidgenossen weigerten sich das vom Reichstag geforderte klare und deutliche Versprechen zu geben, da ihnen hiezu die erforderliche Vollmacht fehlte.

Auch Erzherzog Ferdinand von Oesterreich erklärte, dass er sich mit Hinsicht auf den Reichsbeschluss nicht für berechtigt halte, dem Begehren der Eidgenossen bezüglich des Silberkaufes zu entsprechen.

Die im Juni 1566 in Baden versammelte Tagsatzung der Eidgenossen verlangte nun einen Entscheid darüber, ob man die Sache wolle auf sich beruhen lassen oder ob man, gemäss der österreichischen Erbeinigung, einen richterlichen Entscheid provocieren wollte.

Die Majorität der Orte scheint sich weder für die eine noch für die andere Alternative ausgesprochen zu haben, denn im März 1567 wurde auf der in Luzern gehaltenen Konferenz der fünf katholischen Orte beschlossen, die Kantone sollen den Privaten das Münzen untersagen, damit der Silberkauf vom deutschen Reiche wieder gestattet werde. Daneben wurde von der allgemeinen Tagsatzung fortwährend über das Vorgehen gegen Erzherzog Ferdinand von Oesterreich delibertiert und derselbe um eine Rückäusserung gebeten. Im November 1567 erhielten die Eidgenossen endlich die alte Antwort, welche der österreichische Gesandte Heggenzer im Juni 1568 nochmals repetierte. Im September und Dezember 1568 beschloss sodann die Tagsatzung, die Frage wegen des Silberkaufes vorläufig auf sich beruhen zu lassen, bis eine günstigere Gelegenheit zur Wiederaufnahme derselben sich zeige. Die grossen religiös-politischen Fragen, welche damals die Eidgenossenschaft bewegten, liessen den rechtlichen Austrag der Streitfrage, für welchen seit 1563 besonders auch der Stand Luzern eingenommen war, nicht wünschenswerth erscheinen. Man gedachte diese zunächst mit der Angelegenheit über die Erhöhung der österreichischen Zölle zu behandeln (1569, Febr.).

Als dann im Jahre 1571 wieder neue Klagen des schwäbischen Kreises über schlechte eidgenössische Münzen einliefen, antwortete die Tagsatzung im Juni,

auch von Deutschland aus, namentlich aus den Niederlanden, seien Münzen sehr geringen Gehaltes in Circulation gesetzt worden; selbst in Deutschland werde die in Speier 1570 erlassene Münzordnung nicht innegehalten. Die Eidgenossen seien aber entschlossen die Münzen stille zu stellen, um abzuwarten ob und wie die vom Reichstag in Frankfurt zu erwartende Regulierung des Münzwesens sich bewähre; sie hoffen auch, man werde ihnen den Silberkauf in Deutschland wieder gestatten. Schon das deutsche Münzmandat von 1570, gedruckt in Strassburg 1571, hatte alle Silber-Münzen der Eidgenossenschaft vom Kurse ausgeschlossen.

Den 5. September 1571 erliessen die in Frankfurt am Main versammelten kaiserlichen Commissarien, Churfürsten und Reichsstände ein Schreiben, worin sie den Eidgenossen den Silberkauf zugestatten sich bereit erklärten, unter dem Vorbehalte, dass die Eidgenossen nach dem Reichsfusse im Münzwesen sich richteten. Das von den Gesandten des schwäbischen Kreises übermittelte Schreiben führte aus, die sehr ungleichen schweizerischen Münzen erzeugen eine Verwirrung im Handel und Verkehr und erzeugen eine Vertheuerung der Lebensmittel. Allein die eidgenössischen Gesandten erklärten sofort auf der in Baden gehaltenen Tagsatzung (10. Febr. 1572) : Das kaiserliche Münzmandat können wir nicht annehmen, denn nach demselben haben in Deutschland nur kaiserliche Münzen Kurs. Dagegen seien sie bereit nach der Reichsordnung Thaler, Gulden, Halbgulden, Ort, Zwölf- und Zehnkreuzerstücke zu schlagen. Nach bisheriger Uebung hiewieder wollen sie für den gewöhnlichen Verkehr münzen : Batzen, Halbbatzen, Schillinge, Kreuzer, Angster oder Haller. Die im gewöhnlichen Verkehr üblichen französischen Dicken wollen sie probieren lassen.

Den 6. Mai 1572 antworteten die in Nürnberg versammelten Gesandten des fränkischen, bayerischen und

schwäbischen Kreises, die schweizerischen Begehren seien unannehmbar; sie erwarten, die Schweizer werden fortan nur noch Gulden, Halbgulden, Zehn-, Zwei- und Einkreuzerstücke schlagen, die französischen Dicken dagegen einschmelzen. Die Expedition des Schreibens wurde erst in Ulm den 18. August 1572 bewerkstelligt.

Der Reichstag in Frankfurt ersuchte nun am 16. September 1572 die deutschen Reichsstädte kein Schweizergeld mehr anzunehmen. Das gleiche geschah den 6. Oktober 1572 mit Kreisschreiben aus Regensburg durch die Rätthe und Gesandten des fränkischen, bayerischen und schwäbischen Kreises, die hervorhoben, dass die deutschen Märkte mit schweizerischem Gelde überschwemmt werden.

Inzwischen hatten die eidgenössischen Gesandten auf der im Juni 1572 in Baden gehaltenen Jahrrechnung Gelegenheit gefunden, den Gesandten des Erzherzogs Ferdinand von Oesterreich nochmals ihre Ansicht über die Frage des Silberkaufes zu erörtern und dieselben zu ersuchen, den Kurs der schweizerischen Münzen und der französischen Dicken zugestatten, nachdem er diese Münzsorten habe prüfen lassen. Allein der Erzherzog beharrte auf seiner Ansicht (Dez. 1572).

Während diesen Verhandlungen traten am 1. November 1572 in Regensburg die Gesandten des fränkischen, schwäbischen und bayerischen Kreises wieder zusammen und beschlossen, der Kurs der schweizerischen Münzen soll vom 1. Januar 1573 an untersagt sein; die kursierenden Münzen sollen an gewissen Stellen eingewechselt, eingeschmolzen und zu Reichsmünzen umgeprägt werden.

Schwer betroffen wurde durch diese Massregel hauptsächlich die Stadt St. Gallen, deren Bürger durch Deutschland bis nach Wien und der Türkei Handel trieben. Auf der im Dezember 1572 in Baden gehaltenen Tag-satzung stellte desshalb der Gesandte von St. Gallen den

Antrag, die eidgenössischen Orte sollen an den Kaiser ein Gesuch stellen, er möchte verfügen, dass im deutschen Reiche die Schweizermünzen nicht ganz verrufen, sondern valutiert werden, und dass den Handels- und Gewerbsleuten bewilligt werde, die Reichsmünzen, welche sie im Reich aus ihren Waaren erlösen, in die Eidgenossenschaft abzuführen. Dagegen anerbiete sich die Tagsatzung alle Unordnungen und Missbräuche, welche bis anhin in der Eidgenossenschaft vorgekommen sein mögen, mit allem Ernste abzustellen.

Bei diesem Anlasse wurde konstatiert, dass gerade die Handelsleute von St. Gallen durch unstatthafes Manipulieren den Anlass zu sehr gegründeten Klagen gegeben hatten; denn sie hatten das ausländische Silbergeld eingeschmolzen, in Platten schlagen und dann als feines Silber wieder in Handel bringen lassen. Dieses unredliche Gebahren wurde nun streng verboten.

Den 8. Dezember 1572 erliess die Tagsatzung das Schreiben an den Kaiser, zugleich mit einem ähnlichen an Erzherzog Ferdinand, wegen des Silberkaufes und der Handel- und Zoll-Angelegenheiten.

Schon am 16. Januar 1573 beantwortete Erzherzog Ferdinand in Innsbruck einlässlich das Schreiben der Tagsatzung aus Baden. Er erklärt sich bereit die französischen Dicken und die schweizerischen Münzen am Bodensee, in den schwäbischen Herrschaften, Elsass, Sundgau, Breisgau und Schwarzwald, nicht aber in Tyrol kursieren zu lassen.

Der Kurs wurde fixiert für :

Thaler zu 36 Kreuzer 2 leichte Pfennige vorderösterreichischer Währung;

Halbe Thaler zu 48 Kreuzer 1 leichten Pfennig;

Zuger-Thaler und Bündner 3 Bätzner oder 12 Kreuzer zu 40 Kreuzer;

Die Batzen zu 41 schweren oder 12 leichten Pfennigen;

Die halben Batzen zu Hälfte obiger Taxe;

Die Basler-Münzen zum bisherigen Werthe;
Eidgenössische Dickpfennige zu 20 Kreuzern;
Französische Dickpfennige zu 22 Kreuzern.

Doch dürfen nur gute, unbeschnittene Münzen in Kurs gesetzt werden; unstatthaft ist eine Verringerung dieser Münzsorten.

Die Reichsmünzen wie die österreichischen Münzen dürfen auch nicht in der Schweiz aufgewechselt und eingeschmolzen werden.

Kürzer war das Schreiben Kaiser Maximilian II., aus Wien vom 18. Februar 1573, in welchem betont wurde, dass die Eidgenossen trotz der Münzmandate von Augsburg von 1566 und von Speier von 1570 fortwährend das deutsche Reich mit schlechter Münze überschwemmt und dadurch den Handel geschädigt haben. Desshalb wäre es unter der Würde des Kaisers, auf das Begehren der Eidgenossen einzutreten. Wollen die Eidgenossen die Misstände im Münzwesen beseitigen und das Handelswesen heben, so biete sich ihnen durch Annahme des kaiserlichen Münzmandates die beste Gelegenheit hierzu.

Haufenweise kamen nun die schweizerischen Münzen, namentlich die Zuger Kreuzer oder Vierer, in die Schweiz zurück, wo sie zu herabgesetztem Preise zirkulierten.

Da Erzherzog Ferdinand von Oesterreich auf das Gesuch um Gestattung des Silberkaufes nicht eingetreten war, hofften einzelne eidgenössische Orte durch eine persönliche Besprechung mit demselben anlässlich des Besuches der vorderösterreichischen Lande zum Ziele zu gelangen (Mai 1573). Allein die Gesandtschaft unterblieb.

Basel und Schaffhausen fanden sich veranlasst ihre Münze nach dem Reichsmandat einzurichten. Bern, Freiburg und Solothurn münzten nach alter Weise fort. Luzern stellte die Münze ein. So kam es zu keiner gemeinsamen Aktion wegen des Silberkaufes, während

in Deutschland ab und zu Mahmschreiben erlassen wurden, welche die strenge Handhabung des Mandates gegen die Schweizermünzen forderten und namentlich auch die Ausfuhr von Silber verboten¹.

Erst 1584 wurde die Frage des Silberkaufes wieder aufgegriffen, aber nicht mehr mit gleicher Lebhaftigkeit, weil man inzwischen von andern Orten sich Silber in genügendem Masse zu verschaffen gewusst hatte.

Aber gerade damals machte das Silberbergwerk im Leberthal wieder viel von sich reden. Denn im Schacht « zur Treu » hatte nach der 1602 von Wilhelm Prachtler geschriebenen Chronik der Bergmann Nikolaus Schirbald einen Felsblock entdeckt, der nach der ersten Probe 40 Mark Silber auf den Zentner hielt. Der darunter liegende Block wog 2370 Mark.

Dem rasch aufblühenden Bergwerk im Leberthal war aber ein unerwartetes Ende beschieden. Eine Pestseuche raffte fast die ganze Bevölkerung des Thales dahin; dann kam der dreissigjährige Krieg mit all' seinen Gräueln. Um 1633 hörte der Betrieb der Bergwerke im Leber- und Eckirch-Thal auf. Erst 1711 wurde der Bergbau daselbst wieder begonnen; allein die Mine war zum Theil schon erschöpft².

Dr. Th. v. LIEBENAU.

¹ Mandat Erzherzog Ferdinands vom 31. Mai 1577.

² Vgl. hierüber das Rappolsteiner Urkundenbuch von D^r ALBRECHT. — P. BISTELICHER, *Alsace*, 1865, 234—256. — HANAUER, *Études économiques*, t. I. — F. DE DIETRICH, *Description des gites et minerais, forges, etc., de la Haute et Basse-Alsace*, 1789, t. III. — Sammlung eidgen. Abschiede. Akten im Staatsarchiv Luzern.

IMITATION INÉDITE

D'UN

PFENNIG UNIFACE DE L'ÉVÊCHÉ DE COIRE

La pièce sur laquelle j'appelle l'attention des lecteurs de la *Revue* me paraît la mériter, malgré sa petitesse et son peu d'apparence, par le fait qu'elle n'est pas décrite dans les monographies si complètes du D^r Trachsel et qu'elle peut fournir matière à controverse quant à son attribution.



Dans un écu espagnol, un bouquetin rampant.

A gauche de l'écu : I

Au dessus : un signe indistinct, II et un petit trèfle.

A droite : P

Tout cela dans un grènetis, dont les éléments ne sont bien visibles que dans une partie de la circonférence ; ailleurs ils sont confondus de manière à former un large trait faisant saillie.

Pièce concave de très bas billon.

Poids : 0,15. Diam. : 0,013 environ.

Cette pièce m'a été vendue comme étant de l'évêché de Coire et, de fait, la présence du bouquetin, animal qui ne se trouve, à ma connaissance, que dans les armoiries de différentes souverainetés qui se sont partagé autrefois les Grisons, ne permet pas d'en chercher l'origine, semble-t-il, ailleurs que dans ce canton.

Seulement, si l'on veut préciser, on ne voit pas si ce pfennig doit être donné à l'évêché de Coire, ou à la ville, ou encore à la Ligue de la Maison-Dieu. Aucune des pièces connues de ces trois provenances ne ressemble entièrement à celle-là et aucune interprétation, tirée du nom de ces États ou de celui des évêques qui ont occupé le siège de Coire, ne rend raison des trois lettres I, H et P.

Soit que l'on admette que l'I, parce que c'est la première des trois, est l'initiale de *Johannes* ou de *Josephus*, soit que l'on donne la prééminence à l'H parce qu'elle est au dessus de l'écu et qu'on la traduise par *Henricus*, on se heurte à des difficultés insurmontables et, entre autres, on ne sait que faire de H P dans le premier cas, de I P dans le second.

Après avoir épuisé toutes les suppositions qui me sont venues à l'esprit, voici celle à laquelle je me suis arrêté :

Le style des caractères ne permet pas de remonter plus haut que le XVI^e siècle, mais n'empêche pas que la pièce puisse être du XVII^e; d'autre part, la mauvaise qualité du métal — c'est du cuivre presque pur — donne l'idée d'une imitation plus ou moins frauduleuse.

De là à affirmer que ce pfennig appartient à la *Kipperzeit*, il n'y a qu'un pas et je ne crains pas d'en faire un second et de prétendre qu'il a été émis par quelque souverain voisin de Coire plutôt que par un faux-monnaieur, parce que celui-ci aurait probablement cherché à imiter de son mieux les pièces existantes, y compris les légendes.

Seul un souverain, ayant le droit de frapper monnaie à

son nom, peut avoir eu la malice d'imiter le type d'un voisin tout en inscrivant sur la pièce des lettres qui pussent s'appliquer à lui-même.

Or, il y avait justement au commencement du XVII^e siècle, pas bien loin de la Rhétie, des comtes de Montfort dont les agissements, en fait de monnayage, donnèrent lieu à de nombreuses plaintes ; ils étaient deux frères, Hugo et Jean, qui se partageaient le pouvoir et les profits qui en dérivait. En 1620, ces deux princes avaient donné à bail leur monnaie à Hans de Bammelberg, qui fit frapper à Eroltzhelm diverses monnaies de mauvais aloi.

Je n'hésite pas à croire que c'est ce personnage qui a émis le pfennig qui fait l'objet de cette étude, en inscrivant autour de l'écu I et H, initiales de *Johannes* et de *Hugo*, ses deux commettants, et P, abréviation de *Principes*.

Maintenant, pourquoi, me dira-t-on, a-t-il mis Jean avant Hugo, celui-ci étant l'aîné ? Cette transposition ne sert à rien pour augmenter la ressemblance avec des pièces similaires de Coire.

Cela peut s'expliquer aussi. Un mien ami et confrère en numismatique me faisait remarquer qu'il existe des pfennigs uniface concaves de Hesse-Cassel, de la fin du XVI^e siècle, qui présentent une grande ressemblance générale avec ma pièce ; ils ont un H au dessus de l'écu ; seulement celui-ci comporte un lion et non un bouquetin.

Cette remarque m'a suggéré l'idée que peut-être Hugo et Jean de Montfort, ou leur mandataire, ont eu l'idée ingénieuse de transposer leurs deux initiales, pour que, malgré le droit d'aînesse, l'H vint à être placée au dessus de l'écu, comme sur les pièces correspondantes de Hesse ; celles-ci, paraît-il, étaient appréciées, puisqu'elles ont été aussi imitées dans leur voisinage.

C'est pour la même raison, sans doute, que l'on a, sur

notre pfennig, dessiné le bouquetin d'une manière peu caractéristique : on a supprimé ses parties sexuelles, qui, sur les pièces de cette époque, sont toujours extrêmement développées¹, afin que l'animal pût être pris, si l'on n'y regardait pas de trop près, pour un lion aussi bien que pour un bouquetin et que cette monnaie pût être mise en circulation du côté du Nord-Ouest aussi bien que du côté du Sud.

En effet, par son apparence générale, elle ressemble autant à celle du landgraviat de Hesse qu'à celle de l'évêché de Coire.

Dr A. LADÉ.



¹ Voir entre autres les groschen de la Ligue de la Maison-Dieu.

UN CURIEUX DOCUMENT

RELATIF A LA SUPPRESSION DES ATELIERS MONÉTAIRES
DE CAEN, NANTES, TOURS, POITIERS,
LIMOGES, GRENOBLE, MONTPELLIER, RIOM, BOURGES,
TROYES, DIJON, BESANÇON, METZ ET AMIENS

En parcourant un dossier numismatique, j'ai découvert récemment le document reproduit ci-après, qui n'est pas sans intérêt :

ARREST DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

portant que les Monoyes presentement ouvertes & établies dans les Villes de Caën, Nantes, Tours, Poitiers, Limoges, Grenoble, Montpellier, Riom, Bourges, Troyes, Dijon, Besançon, Metz & Amiens, seront incessamment fermées après l'Inventaire fait par les Sieurs Commissaires départis, des Espèces & Matières d'Or & d'Argent qui s'y trouveront.

Du 30. Octobre 1703.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROY s'estant fait représenter en son Conseil les états du travail des Monoyes ouvertes dans le Royaume

dont le nombre a esté augmenté jusques à vingt-sept, à l'occasion du travail de la troisième reforme des Espèces d'Or & d'Argent ordonnée par Edit du mois de Septembre 1701. Et Sa Majesté considerant que la plupart de ces Monoyes tombent en chompage faute d'anciennes Espèces à reformer & de Matieres d'Or & d'Argent à convertir en nouvelles Espèces, en sorte qu'il est presentement inutile de les laisser ouvertes, & qu'elles ne pouvoient estre qu'à charge à Sa Majesté, & estant necessaire d'y pourvoir; Ouy le Rapport du Sieur Chamillart, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Controleur General des Finances : SA MAJESTÉ EN SON CONSEIL a ordonné & ordonne que les Monoyes presentement ouvertes & établies dans les Villes de Caën, Nantes, Tours, Poitiers, Limoges, Grenoble, Montpellier, Riom, Bourges, Troyes, Dijon, Metz, Besançon & Amiens, seront incessamment fermées : Que par les Sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces où lesdites Monoyes sont établies, il sera fait en presence des Juges-Gardes, Procureurs du Roy, Directeurs & Contregardes, un Inventaire de la qualité & quantité d'Espèces & Matieres d'Or & d'Argent & de Billon qui s'y trouveront dans le temps qu'elles seront fermées; que lesdites Espèces & Matieres seront scellées sur le champ & laissées en la garde des Juges-Gardes de chacune desdites Monoyes, pour estre toutes lesdites Espèces & Matieres transportées à la diligence du Directeur General des Monoyes dans les autres Monoyes les plus proches qui resteront ouvertes, dont les Directeurs seront tenus d'en donner les décharges necessaires, & de s'en charger sur leurs Registres pour en compter au profit du Roy; ce qui sera fait en presence des Controleurs-Contregardes desdites Monoyes restées ouvertes, qui seront tenus d'en faire mention sur leurs Registres : Qu'il sera aussi fait un recollement de l'Inventaire fait & dressé lors de l'installation des Directeurs desdites

Monoyes fermées, tant Commissionnaires que Titulaires, des Outils, Machines & Ustensiles servant au travail tant de reformation que de fabrication dont ils ont esté chargéz, lesquels ils seront tenus de représenter, faute de quoy ils demeureront responsables de leur valeur, dont ils seront tenus de faire recette dans leurs comptes : Que les Moulins, Coupoirs & Balanciers, dont toutes les garnitures seront spécifiées distinctement dans l'Inventaire ou Recolement, demeureront à la garde des Contrôleurs-Contregardes en titre d'Offices, suivant l'Article IV. de l'Edit du mois de Mars 1702. portant création de nouveaux Offices des Monoyes ; & où il ne s'en trouvera point encore de pourvûs, & en attendant qu'ils soient remplis, en celles des Juges-Gardes de chacune desdites Monoyes fermées, ainsi que les autres Ustensiles qui se trouveront dans tous les Ouvroirs & Bureaux, même dans la Chambre de la Délivrance, après que le Scellé y aura esté aussi apposé : Que les Matrices & Poingons du Graveur general des Monoyes qui sont entre les mains du Graveur particulier de chacune desdites Monoyes fermées, seront difformées sur le champ en presence desdits Sieurs Intendans & Commissaires départis, après quoy ils seront remis és mains des Juges-Gardes : Que tous les Carrez tant de teste que de revers qui se trouveront és mains du Graveur particulier & des Monoyeurs, seront aussi remis és mains desdits Juges-Gardes, pour estre par eux gardez jusques à ce que le travail de chacune desdites Monoyes fermées ait esté jugé par la Cour des Monoyes, & ensuite difformé à la diligence & en presence desdits Juges-Gardes, conformément aux Ordonnances ; & que les Machines propres pour la Marque sur la trenche, demeureront en dépost entre les mains desdits Contrôleurs-Contregardes, & à leur défaut, desdits Juges-Gardes, jusques à ce que l'Entrepreneur de ladite Marque sur la trenche ait donné les ordres necessaires pour les faire retirer ou transpor-

ter dans l'une des Monoyes qui resteront ouvertes; auquel cas les Juges-Gardes en demeureront bien & valablement déchargés. Enjoint Sa Majesté aux Officiers des Cours des Monoyes & aux Sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces où lesdites Monoyes sont établies, de tenir la main à l'exécution du présent Arrest. Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Versailles le trentième jour d'Octobre mil sept cens trois. Signé, DE LAISTRE.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nostre Cour des Monoyes, & aux Sieurs Intendants & Commissaires départis pour l'exécution de nos ordres dans les Provinces de nostre Royaume, SALUT. Nous vous mandons & enjoignons de tenir la main à l'exécution de l'Arrest dont l'Extrait est cy-attaché sous le Contrescel de nostre Chancellerie, ce jourd'huy donné en nostre Conseil d'Etat, pour les causes y contenues : lequel sera leu, publié & affiché par tout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en ignore. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de signifier ledit Arrest à tous qu'il appartiendra, & de faire en outre pour son entiere execution, tous Commandemens, Sommations, Contraintes & autres Actes & Exploits necessaires, sans autre permission, nonobstant oppositions ou appellations quelconques. Voulons qu'aux copies dudit Arrest & des Presentes, collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers-Secretaires, foy soit ajoutée comme aux Originaux : CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Versailles le 30. Octobre l'an de grace mil sept cens trois, & de nostre Regne le soixante-unième. Par le Roy en son Conseil, signé, DE LAISTRE. Et scellé.

Leu, publié & enregistré en la Cour des Monoyes, Ouy & ce requerant le Procureur General du Roy, pour estre

exécuté selon sa forme & teneur, suivant l'Arrest de ce jourd'huy. A Paris le 12. Novembre 1703. Signé, GAL-LOYS.

De l'Imprimerie de FREDERIC LEONARD, seul Imprimeur ordinaire du Roy pour la Guerre, les Finances & la Monoye ¹.

* * *

Hoffmann indique trente-six ateliers monétaires sous Louis XIV et mentionne par exemple que celui de Narbonne fut fermé en 1710, tandis que d'autres ne furent installés que vers la fin du règne, mais je ne trouve aucune référence au présent décret, par lequel auraient été supprimés quatorze ateliers, parmi lesquels plusieurs se retrouvent actifs sous Louis XV.

L. FORRER.

¹ Un placard de deux feuillets in-4, numérotés de 1 à 4. Jolie vignette en tête, représentant des amours jouant sous un baldaquin Louis XIV, signée v. ls

LES JETONS DE PÉAGE

DES

PORTES ET PONTS DE LA VILLE DE GENÈVE

I. — Portes.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, les portes de la ville de Genève se fermaient au coucher du soleil, sans égard pour les promeneurs attardés. Dès que la « retraite » était sonnée à la cathédrale de Saint-Pierre, on relevait les ponts des portes de Cornavin, de Rive et de Neuve, la porte du Lac était fermée au moyen de chaînes, et la cité s'endormait dans sa triple ceinture de remparts.

Après l'annexion de Genève à la France, la fermeture des portes devint moins rigoureuse ; elles s'ouvraient facilement pendant la nuit, les relations avec la région environnante étant devenues plus fréquentes et plus sûres. Après la Restauration, le gouvernement provisoire autorisa, sous certaines conditions, le passage aux portes après leur clôture. La loi du 3 juillet 1816 maintint cette autorisation et fixa comme suit le droit de péage :

Par piéton,

De mai à août, 3 sols de 10 h. à 11 h.

En avril et septembre, 1 s. 6 d. de 9 h. à 10 h. — 3 s. de 10 h. à 11 h.

En mars et octobre, " 8 " " " "

En novembre et février, " 7 9 " 9 "

En décembre et janvier " 6 " " " "

Par cheval, monté, attelé ou tenu en main,

De mai à août, 6 s. de 9 h. à 10 h. — 1 florin de 10 h. à 11 h.

En avril et septembre, " 8 " " " "

En mars et octobre, " 7 " " " "

En novembre et février, " 6 9 " 9 "

En décembre et janvier, " 5 " " " "

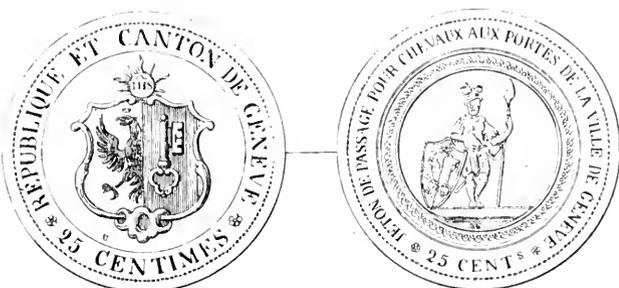
En cas d'ouverture des portes après 11 heures du soir le droit le plus fort était doublé. Dès que commençait la perception, les objets soumis aux droits d'octroi ne pouvaient plus entrer dans la ville.

En 1827, la fermeture des portes fut retardée. Le commencement de la perception eut lieu dès 9 heures de janvier à avril et de septembre à décembre, et dès 10 heures le reste de l'année. Les heures de clôture furent encore modifiées en 1831 et 1832; à cette date, le droit d'entrée pour les piétons fut fixé à 3 sols de 10 heures à minuit pendant toute l'année. En 1838, nouveaux changements par suite de l'adoption du système décimal, les piétons payèrent 12 centimes pour toute la nuit (de 10 heures du soir à 4 heures du matin) et les chevaux 24 centimes jusqu'à 9 ou 10 heures suivant la saison, de là à minuit, 50 centimes, puis 1 franc de minuit à 4 heures. En 1841, le droit de 12 centimes fut réduit à 10 et celui de 24 centimes porté à 25. C'est ce dernier tarif qui est resté en vigueur jusqu'à la suppression des fortifications.

Le compte rendu des recettes et dépenses du canton de Genève pour l'année 1837 indique une dépense de

36 florins pour la confection de jetons pour le service de nuit. Ces jetons n'ont malheureusement pas été retrouvés et ne doivent pas être confondus avec ceux figurés plus loin, qui ont été émis en vertu de la loi du 24 février 1849 et sont restés en usage jusqu'au 13 avril 1852.

4.



N° 1. — Carton jaune, impression lithographique noire, sauf la figure du centre du revers, qui est frappée en relief.

Diam. : 0,037. Notre collection.

2.

3.



N° 2. — Même carton et même impression que le n° 1.
Diam. : 0,029. Notre collection¹.

Ces jetons étaient vendus par paquets de vingt-cinq, renfermés dans de petits sacs de papier blanc munis

¹ La pierre lithographique ayant servi à l'impression des jetons n° 1 et 2 est actuellement en possession de notre collègue M. J. Mayor.

N^o 4. — Autre variété des mêmes jetons (probablement aussi un essai non adopté). Écusson de l'avvers du n^o 1 avec l'inscription du revers ; uniface, impression noire sur papier blanc de forme rectangulaire.

Diamètre du cercle extérieur : 0,034. Dimensions du papier : 0,046 × 0,046. Notre collection.

N^o 5. — Même variété. Écusson de l'avvers du n^o 2 et inscription du revers ; uniface, impression noire sur papier blanc de forme rectangulaire.

Diamètre du cercle extérieur : 0,027. Dimensions du papier : 0,034 × 0,034. Notre collection.

II. — Pont de Carouge.

Le pont de pierre sur l'Arve, connu sous le nom de pont de Carouge, fut construit en 1814. Il n'était pas encore complètement terminé lors de la Restauration, mais on l'utilisait déjà. Le gouvernement provisoire y établit un droit de passage ; prorogé en 1816, ce droit ne fut supprimé que le 1^{er} juillet 1823.

La taxe n'était perçue que sur les chevaux et le bétail attelé conformément au tarif suivant :

Un cheval ou un mulet, non attelé.....	2 sols
Une voiture attelée d'un cheval.....	4 »
» » de deux chevaux.....	6 »
» » de trois chevaux.....	9 »
» » de quatre ou plus.....	15 »

Les véhicules attelés de bœufs ou de vaches devaient payer en proportion, en comptant deux bœufs ou vaches pour un cheval. L'aller et le retour dans la même journée ne payaient que le premier passage. En 1819, on autorisa des abonnements annuels à raison de 20 florins pour un cheval et de 30 florins pour plusieurs.

Les différentes lois ou arrêtés relatifs à ce péage ne font pas mention de jetons. Il existe cependant, dans la collection de M. Paul-Ch. Strœhlin, président de la Société suisse de numismatique, un jeton de carton portant un cheval avec la légende, PONT D'ARVE, mais nous avons cru devoir l'attribuer au pont de bois, bien que l'acte de concession de ce dernier, dont nous parlons plus loin, ne mentionne les jetons que pour les personnes à pied. Cependant, l'absence de documents plus précis ne nous permet pas de trancher cette question d'une façon absolument certaine.

III. — Pont de bois sur l'Arve.

Le pont de bois qui existait en aval de celui de Carouge, devenu complètement hors d'usage, fut remplacé en 1819 par une passerelle pour piétons, également en bois. Le Conseil d'État autorisa les constructeurs à percevoir pendant vingt ans un droit de 1 sol 6 deniers par passage, l'aller et le retour dans la même journée n'étant compté qu'une fois. A l'expiration de la concession, en 1839, une nouvelle société s'engagea à construire à la même place un pont servant aussi aux voitures. Voici le tarif et les conditions de la concession, accordée pour quarante ans :

Il sera perçu par personne :

Les dimanches,	trois centimes
Tous les autres jours,	deux »

Et sans distinction de jours :

Chaque cheval ou mulet	dix centimes
» âne ou tête de gros bétail	cinq »
» tête de menu bétail	deux »

Les sociétaires consentiront à faire des abonnements personnels et

non transmissibles à raison de 60 centimes par mois, ou de 6 francs par année, et des abonnements de famille avec rabais, savoir :

10 %	pour une famille de 2 personnes			
20 %	»	»	3	»
25 %	»	»	4	»
30 %	»	»	5	» et plus.

Il sera vendu des jetons de passage pour les personnes à pied, par paquets de cent, au prix de un franc et cinquante centimes le cent.

Pour les voitures, le pont sera ouvert dès le point du jour et fermé chaque soir à 9 h. depuis le 1^{er} novembre au 31 mars et à 10 h. depuis le 1^{er} avril au 30 septembre. Pour les piétons, la perception sera suspendue depuis 10 h. du soir en hiver et 11 h. en été.

Ce pont fut ouvert à la circulation le 8 avril 1840. La perception du péage cessa le 31 décembre 1863, en vertu de la loi fédérale abolissant les droits de pontonage. L'État de Genève racheta le pont pour 40,000 fr. à la société. En 1870, il fut remplacé par le pont actuel.



Carton rouge d'un côté, jaune de l'autre, impression lithographique noire, les deux faces semblables.

Diam. : 0,029. Notre collection.



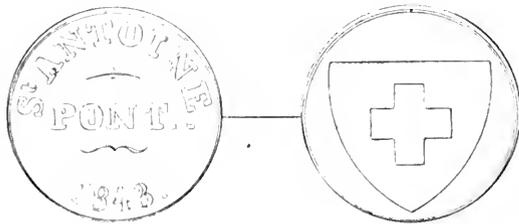
Carton vert, impression lithographique noire, les deux faces semblables.

Diam. : 0,028. Collection de M. P.-Ch. Strœhlin.

IV. — Pont de Saint-Antoine.

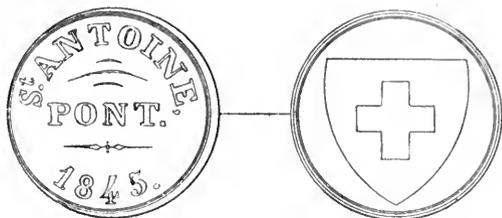
Les portes de Neuve et de Rive étant très éloignées l'une de l'autre, les habitants des quartiers de Saint-Antoine et de Saint-Léger étaient obligés de faire un détour considérable pour sortir de la ville; c'est ce qui engagea quelques particuliers à prendre l'initiative de la construction d'un pont de fil de fer partant du bastion du Pin pour aboutir à l'extrémité de la route de Florissant. Le colonel G.-H. Dufour, alors ingénieur cantonal, en élabora les plans. C'est le premier pont suspendu qui ait été construit sur le continent. Ouvert en 1823, remis à l'État le 1^{er} août 1843, il a été en usage jusque vers 1856.

Le tarif du passage fut d'abord fixé à 1 sol, mais, lors de l'adoption du système décimal on le réduisit à 2 centimes; les jetons coûtaient 1 fr. 50 le cent. Ils portaient la date de l'émission; nous en reproduisons ici deux exemplaires qui se distinguent par quelques petites variantes.



Carton blanc, impression rouge.

Diam. : 0,029. Notre collection.



Carton jaune, impression rouge.

Diam. : 0,028. Notre collection.

(N.B. L'intérieur des lettres et de l'écusson sont en rouge plein.)

V. — Pont Pâquis-Chantepoulet.

Le succès obtenu par le pont de Saint-Antoine engagea, en 1825, une société à en construire un autre, du même type, entre le bastion du Cendrier et les Pâquis. Les conditions du péage étaient les mêmes qu'à Saint-Antoine. Ce pont fut remis à l'État le 1^{er} mars 1846 à l'expiration de la concession. Il a été démoli en juillet 1850. On construisit à la place un pont de service provisoire, servant aussi aux voitures, qui fut utilisé pendant quelques mois et pour lequel on se servit des mêmes jetons.



Carton rose et carton vert, impression noire, les deux faces semblables.

Diam. : 0,0285. Notre collection.

VI. — Pont Bel-Air-Coulouvrenière.

Par une loi du 40 septembre 1836, le Conseil d'État autorisa la construction d'un troisième pont suspendu, entre la Coulouvrenière et Bel-Air; ouvert à la circulation le 6 juillet 1837, il disparut avec le bastion de Hollande, auquel il aboutissait, lors de la suppression des fortifications. Le tarif était le même que celui des deux autres ponts suspendus.



Carton vert, impression noire, les deux faces semblables.

Diam. : 0,0285. Notre collection.

VII. — Pont des Terreaux.

Ce pont, construit en bois, sur chevalets, était destiné à établir, entre le quartier de Saint-Jean et celui de Saint-Gervais, une communication plus directe que celle par la porte de Cornavin. Autorisé par la loi du 19 février 1845, il fut livré au public le 8 août de la même année. Ouvert jusqu'à 10 heures du soir, le passage était de 2 centimes par personne et les jetons vendus par paquets de cinquante. La concession ne devait prendre fin qu'en 1870, mais la démolition des fortifications entraîna sa suppression.



Carton rose d'un côté, gris-bleu de l'autre, impression noire, les deux faces semblables.

Diam. : 0,029. Notre collection.

Ces jetons — surtout ceux des ponts — sont devenus aujourd'hui relativement rares, leur fragilité en ayant sans doute hâté la destruction. Bien que ne présentant qu'un intérêt numismatique exclusivement local et par cela même très restreint, nous les avons reproduits ici dans l'espoir que cela pourrait être utile à quelques collectionneurs.

Genève, mars 1900.

A. G.

Etwas von den schweizerischen Goldstücken ¹.

Es ist bekannt, dass schon in den Jahren 1871 und 1873 Probeprägungen von schweizerischen Zwanzigfrankenstücken vorgenommen worden sind. Doch nicht über diese Stücke will ich mich heute verbreiten, sondern über die Prägungen der Achtzigerjahre, sowie über ein Essai von 1897. Die erste grössere Prägung (250,000 Stück) geschah im Jahre 1883; der Avers dieser Stücke trägt den klassischen Helvetia-Kopf, der Revers das Schweizerwappen; der Rand ist gerippt. Zwei Jahre lang stellte der Bund die Prägung von Zwanzigfrankenstücken ein, bis 1886 weitere 250,000 Stück geprägt wurden. Diese Stücke unterscheiden sich von denen des Jahres 1883 dadurch, dass der gerippte Rand durch die Umschrift « Dominus providebit » ersetzt wurde. Die Stempel von 1886 wurden das Jahr darauf einer partiellen Umarbeitung unterworfen, weil man den um das Kopfbild sich hinziehenden Rand der bisher geprägten Stücke zu breit und zu plump fand. Man machte also die Stempel etwas grösser und fertigte vorläufig eine Probeprägung von 176 Stück mit der Jahrzahl 1887 an; diese Stücke zeichnen sich durch einen etwas schmälern Rand aus. Für das Jahr 1887 war jedoch keine Goldprägung im Voranschlag vorgesehen, so dass diese 176 Stücke nicht sofort an die eidgenössische Staatskasse abgeliefert wurden, sondern sie gelangten erst mit der Emission von 1888 (4440 Stück) zur Ausgabe an das Publikum.

¹ Dieser Artikel war schon im Druck, als wir die folgende Münzgeschichte der Zwanzigfrankenstücke von Herrn Direktor P. Adrian bekommen haben. Wir bitten also um Entschuldigung dass diese beiden Beiträge teilweise von gleichem Inhalt sind. Die Münztypen sind für die beiden Artikeln auf der Lichtdrucktafel abgebildet. *Die Redaktion.*

Von den 1887er Stücken unterscheidet sich die Prägung von 1888 einzig und allein nur durch die Jahrzahl.

Alle weitere Prägungen von 1887 bis und mit 1896 tragen das gleiche Münzbild. Da, im Jahre 1897, tauchte ein neuer Typus auf, hergestellt nach einem Modell des Hrn. Professor Landry. Von diesem neuen Münzbilde existiert ein Essai, welches nur zwölf Exemplare umfasst. Laut einer dem Unterzeichneten von Hrn. Paul Adrian, Direktor der eidgenössischen Münzstätte in Bern, zugekommenen freundlichen Mitteilung, gelangte je ein Stück in die Hände der Herren Bundesräte, des Kanzlers, der beiden Vizekanzler und des Graveurs (Prof. Landry), während das zwölfte Exemplar dem eidgenössischen Münzkabinet einverleibt wurde. Weitere Stücke von dieser Probepprägung existieren nicht.

Durch einen glücklichen Zufall, sagen wir lieber durch die zuvorkommende Freundlichkeit eines der genannten Herren, ist der Unterzeichnete in den Besitz eines dieser seltenen Stücke gekommen. (Pl. IV, Nr. 7.)

Diese Probe gefiel im Ganzen und Grossen und es konnte bald zur Prägung der ersten Emission des neuen Münzbildes (400,000 Stück = 8,000,000 Franken) geschritten werden. Von dieser grossen Prägung unterscheidet sich das Essai immerhin in zwei wesentlichen Punkten : Einmal trägt bei letzteren der Kopf der Schweizerin eine ziemlich stark vorspringende Stirnlocke, welche dann von den Behörden als unschön wegdekretiert wurde, und sodann ist auf dem Rand noch die alte Legende : « Dominus providebit » zu lesen, wogegen diese Umschrift bei der definitiven Prägung wegfiel und durch zweiundzwanzig Sterne ersetzt wurde. An der Zeichnung des Revers geschah keine Aenderung.

Basel, im Dezember 1899.

Fritz BRÄNDLIN.

Geschichte des schweizer. Zwanzigfrankenstückes.

Das vornehmste, für den internationalen Verkehr fast ausschliesslich verwendete Zahlungsmittel ist heutzutage die Goldmünze. Die Schweiz erstellte bis jetzt in Goldmünzen nur das Zwanzigfrankenstück, dessen Geschichte und Beschreibung im Nachfolgenden zu geben versucht wird.

Schon unter der Münzhoheit der Kantone, d. h. vor 1850, wurden Goldmünzen geprägt, von denen einzelne besonders schöne Typen noch heute bewundert werden. So hatte Zürich 2, 1, $\frac{1}{2}$ und $\frac{1}{4}$ Ducaten und $\frac{1}{2}$ Goldkronen; Bern 8, 7, 6, 4, 3, 2, 1, $\frac{1}{2}$ und $\frac{1}{4}$ Ducaten und 2, 1 und $\frac{1}{2}$ Dublonen; Luzern 5, 4, 2 und 1 Ducaten, 2 und 1 Dublonen, 20 und 10 Franken; Uri 1 Ducaten; Unterwalden 1 Ducaten; Solothurn 1 Ducaten und 2, 1, $\frac{1}{2}$ und $\frac{1}{4}$ Dublonen; Basel 8, 2, 1 und $\frac{1}{4}$ Ducaten, 1 Dublonen, doppelte und einfache Goldgulden; Graubünden 1 Dublonen und Genf 20 und 10 Franken. Von diesen Goldmünzen wurden zur Zeit der Münzreform für 227,278 Fr. zurückgezogen. Im Vergleich zum Werthe der zurückgezogenen alten Silbermünzen, der 9,728,074 Fr. betrug, war also damals die Zirkulation in eingegangenen Goldmünzen sehr klein. Laut einer ersten Verfügung sollten diese zurückgezogenen Goldmünzen eingeschmolzen und die so erhaltenen Barren verkauft werden. Man kam aber auf diese Bestimmung zurück, und verordnete im Februar 1852, die eingegangenen Goldmünzen sollen nicht eingeschmolzen, sondern nur zerschnitten und in diesem Zustande ver-

werthet werden (in Neuenburg und Genf). Dieser Beschluss wurde damit begründet, dass einzelne unveränderte Goldstücke einen grössern Werth hätten, als Goldbarren, und dass also der Ertrag der Goldmünzen für die betreffenden Kantone erhöht werde.

Im ersten schweizerischen Münzgesetz vom 7. Mai 1850 sind Goldmünzen gänzlich ausser Betracht gelassen worden, sowohl eigene Prägungen in Gold, wie auch die Tarifierung fremder, in der Schweiz kursierender Goldmünzen. Es begründet sich dies damit, dass für Schaffung von schweizerischen Goldmünzen damals kein Bedürfniss vorhanden war, hauptsächlich aber war hierfür bestimmend der Aufbau jenes Münzgesetzes auf der reinen Silberwährung mit dem Franken von 5 Gramm zu $\frac{9}{10}$ Feinsilber als Einheit.

Die eigene Ausmünzung in Silber geschah aber nur bis zu ein Drittel des wirklichen Bedarfs, indem man darauf rechnete, dass der Ausfall durch Hereinströmen fremden Silbergeldes, das nach dem gleichen Münzfusse erstellt und welches unterm 16. Januar 1852 ebenfalls den gesetzlichen Kurs in der Schweiz erhielt, gedeckt werde. Es betraf dies die silbernen Fünf-, Zwei-, Ein- und Halbfranken und die Fünfundzwanzig- und Zwanzigcentimestücke von Frankreich, Belgien, Sardinien, Parma, der ehemaligen eisalpinischen Republik und dem Königreich Italien.

Dieses vorausgesetzte Hereinströmen fremder, gleichwerthiger Silbersorten trat aber nicht in erforderlichem Masse ein, und verkehrte sich bald in das Gegentheil. Unsere eigenen Silbermünzen, vorab die Fünffrankenthaler, wanderten zum Lande hinaus; dafür kamen massenhaft französische goldene Fünf- und Zehnfrankentstücke herein. Infolge der zu jener Zeit neuen grossen Goldausbeutung in Amerika, speziell in Kalifornien, erlitt nämlich das bisher im französischen Münzfuss geltende Werthverhältniss von Silber zu Gold wie 1 : 15 $\frac{1}{2}$

eine bedeutende Veränderung. Gold wurde billiger, während umgekehrt Silber, das durch die neuen lebhaften Handelsbeziehungen mit Ostasien einen grossartigen Abfluss dorthin fand, im Werthe erheblich stieg. So kostete zum Beispiel im August 1855 das Kilogramm Feinsilber 222 Fr. 34, das Kilogramm Feingold aber nur 3431 Fr. was einem Verhältniss von 1 : 15,43 entspricht. Es entstand hierdurch Mitte der Fünfzigerjahre in der Schweiz geradezu eine Kalamität im Münzverkehr. Das Publikum nahm wohl, weil dazu in die Zwangslage versetzt, die französischen Goldstücke an, dagegen wiesen die öffentlichen Kassen dieselben zurück, und trotz lebhaften Debatten hierüber in den eidgen. Räthen in den Jahren 1854 und 1856, erhielt Gold noch keinen gesetzlichen Kurs. Man wollte eben das mit so grossen Anstrengungen zustande gebrachte erste schweizerische Münzgesetz nicht nach so Kurzem schon wieder durchlöchern. Das Uebel nahm aber immer mehr zu, und endlich sah sich die Bundesversammlung gezwungen, die französischen Goldmünzen, welche im Verhältniss von einem Pfund Feingold zu fünfzehn und einhalb Pfund Feinsilber ausgeprägt, wie auch die Goldmünzen anderer Staaten, welche in vollkommener Uebereinstimmung mit den entsprechenden französischen Münzsorten erstellt sind, durch Bundesgesetz vom 31. Januar 1860 als gesetzliches Zahlungsmittel anzuerkennen. Dem Verschwinden der Silbersorten suchte man dadurch vorzubeugen, dass Zwei- und Einfrankenstücke von nur $\frac{8}{16}$ feinem Silbergehalt zur Ausmünzung kamen.

Auf diese Weise behalf man sich bis zum Jahre 1865, wo dann unterm 23. Dezember zwischen Frankreich, Italien, Belgien und der Schweiz der sogenannte lateinische Münzbund abgeschlossen wurde. Mit dem Eintritt in diesen Münzbund erfuhr nicht nur das Gesetz vom 31. Januar 1860 betreffend Gesetzlichkeitserklärung der fremden, nach dem französischen Münzfuss er-

stellten Goldmünzen eine neue Bekräftigung, sondern die Schweiz schuf sich damit ohne weiteres zugleich das Recht, eigene Goldmünzen zu prägen. Die Vorschriften über die Beschaffenheit der Goldmünzen sind in Art. 2 jenes Vertrages enthalten, und bestehen, speziell für das Zwanzigfrankenstück, in folgendem :

Das Zwanzigfrankenstück wird im Gewicht von 6,45161 Gramm zu $\frac{900}{1000}$ Feingold ausgemünzt, und hat einen Durchmesser von 21 Millimeter. Die Gewichtsfehlergrenze beträgt nach innen und nach aussen 2‰ , die Feingehaltsfehlergrenze 1‰ , oder mit andern Worten, das Gewicht eines neuen Zwanzigfrankenstückes muss sich innerhalb 6,43871 und 6,46451 Gramm bewegen, und der Feingehalt muss innerhalb 899 und 901 Tausendstel liegen. Goldstücke, deren Gewicht durch Abnutzung um $\frac{1}{2}\text{‰}$ unter den oben bezeichneten Fehlergrenzen vermindert, oder deren Gepräge verschwunden sein sollte, müssen dem Verkehr entzogen werden.

Diese Vorschriften sind auch im erneuerten Münzvertrage vom 6. November 1885, der heute gültig ist, unverändert belassen worden. Die Grösse der Goldprägungen der einzelnen Staaten ist im Vertrage nicht limitiert.

Vom Rechte, nach diesen Vorschriften Gold zu prägen, machte jedoch die Schweiz nach Unterzeichnung des Vertrages von 1865 vorderhand keinen Gebrauch, da das viele im Lande zirkulierende französische Gold dem Bedarfe vollständig genügte. Doch nicht gar lange, so kam eine schwere, wenn auch nicht lang andauernde Krise. Der deutsch-französische Krieg von 1870 brach los, und in kürzester Zeit waren all die groben Silber- und die Goldmünzen zum Lande hinaus verschwunden; der sonst so rege Münzverkehr mit Frankreich hörte gänzlich auf. Eine arge Münznoth trat ein, und die Schaffung von eigenen Goldmünzen musste ernstlich und beförderlichst in Erwägung gezogen werden. Ja, gegen Ende 1870 wurde die Geldverlegenheit so gross und das Verlangen

nach Abhilfe so dringend, dass die Bundesversammlung sich gezwungen sah, vorübergehend eine Abweichung vom gesetzlich einzig gültigen, französischen Münzfuss vorzunehmen, und den englischen Sovereign ebenfalls als gesetzliches Zahlungsmittel zu erklären. Es geschah dies durch Bundesbeschluss vom 22. Dezember 1870, gemäss welchem der englische Sovereign zu 25 Fr. 10, der Halbsovereign zu 12 Fr. 55 gesetzlichen Kurs erhielt, ein Nothbehelf, der aber schon unterm 26. Juli 1871 auf den 10. August 1871 wieder aufgehoben werden konnte.

Unterdessen erhielt die eidgen. Münzstätte den Auftrag, die Frage zu studieren und die nöthigen Vorkehrungen zu treffen, um rasch möglichst selbst eine grössere Prägung von ersten, schweizerischen Goldmünzen an Hand nehmen zu können. Zu diesem Zwecke bereiste eine Fachkommission ausländische Münzstätten, und in der eidgen. Münzstätte selbst wurden mit ziemlichem Kostenaufwande Verbesserungen der mangelhaften Einrichtungen getroffen.

Ebenfalls unterm 22. Dezember 1870 wurde das thatsächlich durch den Eintritt in den lateinischen Münzbund schon bestehende Recht zur Prägung von Goldmünzen durch das Bundesgesetz betreffend die Prägung von Goldmünzen sowohl für Rechnung des Bundes als für Rechnung dritter Personen als eigenes Gesetz erlassen, und gleichzeitig dem Bundesrath die Ermächtigung ertheilt, im Jahre 1871 Goldmünzen für die Summe von 10,000,000 Franken in Zwanzigfrankenstücken auf Rechnung des Bundes ausprägen zu lassen. Die eidgen. Münzstätte sollte diese Prägung ausführen.

Noch waren aber auch keine Stempel für Zwanzigfrankenstücke vorhanden, und mussten erst neu geschaffen werden. Um möglichst rasch wenigstens für Versuchsprägungen Stempel zur Hand zu haben, nahm man einfach die Stempel für die damaligen Zwanzigrappen, die ja gleichen Durchmesser wie die Zwanzigfranken

haben, und brachte auf dem Revers statt der einfachen Zahl 20 die Bezeichnung $\frac{20}{FR.}$ an, wie Abbildung (Taf. IV Nr. 1) zeigt.

Wir haben hier also im Avers den eidgen. Wappenschild mit fünfquadratigem Kreuz, auf Alpenrosenzweigen liegend, oben die Umschrift HELVETIA und unten die Jahrzahl 1871; im Revers einen Alpenrosenkranz, umschliessend die bereits bemerkte Werthbezeichnung $\frac{20}{FR.}$, unten ein kleines B, das Zeichen der Berner-Münzstätte; der Rand ist gerippt.

Von diesem Essai wurden dreissig Stücke geprägt und ausgegeben. Ernstlich konnte dieses Münzbild für Zwanzigfrankenstücke nicht gemeint sein, denn es wäre gewiss dadurch der Münzprellerei, die durch Vergolden der damaligen Zwanzigrappenstücke leicht hätte ausgeführt werden können, Thür und Thor geöffnet worden.

Eine gleichzeitig ergangene Einladung an verschiedene schweizerische Künstler zur Vorlage von Zeichnungen für die beabsichtigte Goldprägung führte dazu, dass schliesslich Herr Durussel, Graveur in Bern, den Auftrag erhielt, die Stempel mit dem in Abbildung (Taf. IV Nr. 2) wiedergegebenen Münzbilde für Zwanzigfrankenstücke anzufertigen. Der Avers dieses Münzbildes zeigt uns einen nach links schauenden, weiblichen Kopf mit Alpenrosenkranz und Diadem in den offenen Haaren, umringt von zweiundzwanzig Sternen, unten am Hals klein den Namen Durussel und darunter die Jahrzahl 1871. Der Revers hat links einen Alpenrosen-, rechts einen Eichenzweig, darauf ruhend den eidgen. Wappenschild mit dem längerarmigen Kreuz, oben die Umschrift HELVETIA und unten die Werthbezeichnung 20 F. Der Rand der damit erstellten Stücke ist ebenfalls gerippt. Auch dieser Stempel blieb nur ein Versuchsstempel, und es wurden nur zweihundert Stücke damit geprägt.

Die vorgesehene grosse Goldprägung von 10,000,000 Fr. in Zwanzigfrankenstücken kam gar nicht zur Ausführung,

mit der Begründung, der Preis des Barrengoldes sei fortwährend zu hoch gestanden, um ohne Verlust oder doch wenigstens ohne erheblichen Kostenaufwand diese Münzen erstellen zu können.

Es lag auch wirklich keine Gefahr mehr im Verzuge, nachdem der Frankfurter Friede geschlossen, und der Handel und Verkehr mit Frankreich wieder geöffnet war, wodurch fremdes Gold von neuem in's Land hereinströmte. Zwar war es von nun an überwiegend Silbergeld, das kam, denn schon begann das weisse Metall infolge intensiver Ausbeutung der amerikanischen Silberminen unter seinen Nennwerth zu sinken, während umgekehrt Gold im Preise stieg. Namentlich italienische Silberscheidemünzen strömten in bedenklichem Masse herein, was seinen Grund darin hatte, dass Italien seiner Nationalbank, sowie einer Anzahl Privatbanken gestattete, Papiergeld unter dem Werthe von 5 Franken auszugeben.

Die Frage der Prägung eigener Goldmünzen wurde deshalb gleichwohl nicht aus den Augen gelassen, und im Jahre 1873 ein neuer Anlauf genommen zur Erlangung von vorderhand wenigstens eines passenden Stempels für Zwanzigfrankenstücke, nachdem die Versuchsstempel von 1871 keinen Anklang gefunden hatten. Das eidgen. Finanzdepartement liess auf's neue durch Künstler Zeichnungen und Modelle anfertigen, und glaubte endlich in einem von Bildhauer Dorer in Baden geschaffenen Modelle das Richtige gefunden zu haben. Nach diesem Modelle fertigte der belgische Münzgraveur Wiener in Brüssel Originalstempel für Zwanzigfrankenstücke an, und die Brüsseler-Münze prägte damit zu Handen des eidgen. Finanzdepartements tausend Goldstücke. Abbildung (Taf. IV Nr. 3) giebt dieses Münzbild wieder.

Dasselbe zeigt im Avers eine an einen Eichenstrunk gelehnte, auf Schild und Schwert sich stützende, sitzende

Helvetia, mit etwas Gebirge im Hintergrund, oben im Halbkreis zweiundzwanzig Sterne, unten das Wort HELVETIA und rechts in kleiner Schrift den Namen des Graveurs, Wiener. Auf dem Avers bilden links ein Lorbeer-, rechts ein Eichenzweig; einen Kranz um die Werthbezeichnung 20 Fr. und um die Jahrzahl 1873. In senkrechter Linie untereinander sind in der Mitte drei Punkte angebracht, wovon zwei oben bei der Kranzöffnung und einer unter der Jahrzahl. Der obere dieser drei Punkte stellt unter der Loupe betrachtet ein Engelsköpfchen dar, das Münzzeichen des Graveurs. Phantasiereiche Köpfe konstruirten sich aber daraus den Kopf des deutschen Kaisers und erhoben ein grosses Geschrei. Dieser obere Punkt wurde dann, weil überhaupt überflüssig, weggestochen. Mit dem so abgeänderten Stempel prägte die eidgen. Münzstätte noch weitere achtzig Stücke Gold. Beide Typen haben ebenfalls gerippten Rand.

Dieses neue Münzbild beliebte aber überhaupt wiederum nicht, und die damit erstellten Stücke blieben wiederum nur Versuchsmünzen.

Es sei gestattet, hier eine kurze, kritische Betrachtung über die münztechnische Beschaffenheit der im vorgehenden beschriebenen Münzbilder der drei Typen Versuchsgoldmünzen einzuflechten.

Dass der erste Versuch mit dem abgeänderten Zwanzigrappenstempel schon wegen der leicht auszuführenden Prellerei mit vergoldeten Zwanzigrappenstücken ein verfehlter war, ist bereits angeführt. Alle drei Versuchsmünzen haben, man kann nicht gerade sagen den grossen Fehler, aber immerhin doch die Unvollkommenheit, dass nur auf der einen Seite der Münze die Landeszugehörigkeit deutlich ersichtlich ist. Bei Kupfer-, Nickel- und Silberscheidemünzen geht es ganz gut an, dass nur eine Seite der Münze die Landesbezeichnung trägt, sei es durch Wappen oder Schrift, denn diese Sorten Münzen sind ja nur zum Verkehr im Herstel-

lungslande selber bestimmt. Anders ist es bei den Goldmünzen, die heute nicht nur dem Verkehr von Person zu Person, sondern mehr noch demjenigen von Volk zu Volk dienen sollen. Da sollte, wenn immer möglich, jede Seite der Münze dem Inhaber sofort und zweifellos angeben, woher sie stammt. Bei Versuch Nr. 2, Durussel-Stempel, lässt zwar der mit einem Alpenrosenkranz geschmückte Kopf und die umgebenden zweiundzwanzig Sterne mit etwelcher Sicherheit auf das Herstellungsland schliessen. Doch gehört dazu schon eine Kenntniss der bildlichen Bedeutung dieser Ausschmückungen. Bei Versuch Nr. 1 und 3 fehlt auf dem Revers jede Landesangabe. Kommt ein derart beschaffenes Goldstück in alle Welt hinaus, und wird dessen eine Seite mit der Landesbezeichnung durch irgend einen Umstand unkenntlich, so kann nur Jemand, dem solche Münzen schon bekannt sind, aus der erhalten gebliebenen andern Seite die Herkunft des Stückes bestimmen.

Doch zurück nun zur weitern Geschichte über unser Gold.

War auch die Goldstempelfrage zum dritten Male unbefriedigt gelöst geblieben, so ruhten doch die interessierten Kreise nicht, die Frage der eigenen Goldprägung stets wach zu halten. So richtete schon im Juni 1873 und dann im Oktober gleichen Jahres wiederholt der schweizerische Handels- und Industrie-Verein an den Bundesrath das Gesuch, ernstlich bei den andern Staaten des Münzbundes die Frage anzuregen, ob nicht zur reinen Goldwährung überzugehen sei. Es fand dann auch wirklich auf Anregung der schweizerischen Regierung eine internationale Konferenz der Münzbundstaaten zur Besprechung dieser Frage im Januar 1874 in Paris statt, zu welcher der Bundesrath seinen Delegierten die strikte Weisung ertheilte, die Einführung der Goldwährung zu beantragen. Die reine Goldwährung kam zwar an dieser Konferenz wegen des ablehnenden Verhaltens

der andern Staaten nicht zu stande, dagegen wurde wenigstens der schwunghaft betriebenen, lukrativen Fünffrankenthalerfabrikation der Riegel gesteckt und die Ueberschwemmung mit dem mehr und mehr der Entwerthung verfallenen weissen Metall gehemmt.

Ein neuer Impuls zur endlichen Prägung eigener Goldmünzen gieng von der ständeräthlichen Kommission zur Prüfung der Geschäftsführung der Bundesverwaltung über das Jahr 1873 aus. Diese Kommission betonte in ihrem Bericht, dass trotz der grossen Schwierigkeiten und beträchtlichen Kosten, die eine eigene Goldprägung verursache, die Schweiz sich einer solchen nicht länger verschliessen dürfe. Es sei moralische Pflicht unseres Landes, auch etwas an die Goldzirkulation innerhalb der Münzbundstaaten beizutragen, wollen wir nicht Gefahr laufen, unsere gleichberechtigte Stellung beanstandet zu sehen. In ähnlichem Sinne äusserte sich eine gleiche Kommission in ihrem Berichte über das Jahr 1874, und zog auch die im Budget für 1871 niedergelegte Prägung von 40,000,000 Fr. in Gold wieder an's Tageslicht. Aber es blieb auch hier wieder beim frommen Wunsche, eines-theils weil die eidgen. Münzstätte in jener Zeit mit dem Rückzug der $\frac{9}{10}$ und $\frac{8}{10}$ feinen alten Silberscheidemünzen mit der sitzenden Helvetia und der Neuprägung von $\frac{833}{1000}$ feinen für mehrere Jahre vollauf beschäftigt war, und erklärte, Goldmünzen in grösserem Masstabe mangels genügender Einrichtungen überhaupt nicht herstellen zu können, anderntheils weil man die nicht unbeträchtlichen Prägeverluste auf Goldausmünzungen scheute, und immer noch glaubte, dieselben durch Hereinziehen fremder Goldmünzen umgehen zu können. So erhielten auch die österreichischen Vier- und Achtguldenstücke, die genau im Verhältniss von Zehn- und Zwanzigfranken ausgeprägt waren, die Zustimmung als gesetzliches Zahlungsmittel. Von einiger Seite wurden sogar starke Anstrengungen gemacht, die deutschen Zwanzigmarkstücke der Tarifie-

zung zu unterwerfen, sei es auch nur, um dieselben dann ohne Prägeverlust durch Einschmelzen in Zwanzigfrankenstücke umwandeln zu können.

Weitere Konferenzen von Delegierten der Münzbundstaaten, die in den Jahren 1875, 1876 und 1878 in Paris stattfanden und vornehmlich die Besprechung einer Einführung der reinen Goldwährung zur Aufgabe hatten, ergaben nach vielem Hin- und Herreden über diese Frage nur eine weitere Regelung der Silberausmünzungen in den einzelnen Staaten. An diesen Konferenzen wurde wiederholt die Erwartung ausgesprochen, die Schweiz möge sich nicht mehr länger den Goldprägungen ganz entziehen, nachdem alle andere Verbandsstaaten mit Verlusten für eine richtige Goldzirkulation durch Prägung von Goldstücken bereits gesorgt hätten.

Dieser Einsicht hatte man sich zwar in der Schweiz längst nicht verschlossen, aber vorerwähnte Gründe führten dazu, dass erst wieder für das Jahr 1881, nach Beendigung der Silberscheidemünzprägungen, eine erste Ausmünzung von Gold im Betrage von 5,000,000 Fr. in Zwanzigfrankenstücken in's Budget aufgenommen wurde. Doch diese Vorlage fand die Genehmigung durch die Bundesversammlung nicht. Der auf den 5,000,000 vorgesehene Verlust von 48,000 Fr., verbunden mit der Erwägung, dass zur Erstellung von Zwanzigfrankenstücken kein direktes Bedürfniss vorliege, die Schweiz durch die lateinische Münzkonvention auch zu keinerlei Goldprägungen verpflichtet sei, bewirkten den Beschluss, diese Goldausmünzung für ein Mal noch im Voranschlag zu streichen.

Diese Weiterverschiebung wurde aber von den andern Vertragsstaaten unangenehm vermerkt, und alsdann im Jahre 1882 die Frage der Einziehung der goldenen Fünf- und Zehnfrankenstücke zur Sprache kam, stellte Belgien den Antrag, die Schweiz sei bei den hierdurch eintreten-

den Verlusten in Mitleidenschaft zu ziehen, da sie keine nationalen Goldmünzen geprägt habe, wohl aber von den Prägungen der anderen Staaten profitiere.

Um die Ausführung dieser Massregel abzuwenden, brachte das eidgen. Finanzdepartement für das Jahr 1883 noch ein Mal den Vorschlag einer Prägung von 5,000,000 Fr. in Zwanzigfrankenstücken, und konnte nun denselben an Hand der verschärften Mahnungen seitens der andern Vertragsstaaten damit begründen, dass ein abermaliges Nichteintreten unsere Stellung im lateinischen Münzbunde vollends unhaltbar machen würde. Die Bundesversammlung genehmigte denn auch in Würdigung dieser Gründe diessmal den vorgelegten Vorschlag, und so kam endlich im Jahre 1883 die erste schweizerische Goldprägung zu stande.

Nun hiess es möglichst rasch passende Stempel herbeschaffen. Eine Ausschreibung zur Einreichung von Zeichnungen oder Modellen fand nicht statt, da noch eine genügende Auswahl von Entwürfen von frühern Ausschreibungen her vorhanden war. Der Bundesrath genehmigte in der Folge für den Avers einen Helvetia-Kopf nach den Zeichnungen des Berner Malers Walch, in einigen Punkten modifiziert durch den Heraldiker Bühler in Bern, und für den Revers eine Zeichnung dieses letztern Künstlers. Der Stich der Stempel wurde dem berühmten Münzgraveur Schwenzer in Stuttgart übertragen.

Abbildung (Taf. IV Nr. 4) giebt das Bild dieses Stempelpaares wieder. Auf dem Avers haben wir einen nach links schauenden weiblichen Kopf mit Lorbeerzweig und Diadem geschmückt, letzteres die Inschrift LIBERTAS tragend, um den Kopf die Umschrift CONFEDERATIO HELVETICA. Der Revers trägt in der Mitte das Schweizerwappen, einen einfachen Schild mit dem Kreuz, dieses in den Verhältnissen, wie es nachher durch Bundesbeschluss vom 12. Dezember 1889 festgesetzt worden ist (aufrechtes,

freistehendes, weisses Kreuz, dessen unter sich gleiche Arme je $\frac{1}{6}$ länger als breit sind), links vom Schild die Werthbezeichnung 20, rechts davon FR, ob demselben einen fünfzackigen Stern, und unten die Jahrzahl, das Ganze umschlossen von einem Kranze gemischt aus Lorbeer und Eichen. Ganz unten bezeichnet ein kleines B die Prägestätte, die eidgen. Münze in Bern. Der Rand der mit diesen Stempeln im Jahre 1883 geprägten zweihundertfünfzigtausend Goldstücke ist gerippt.

Nachdem einmal dieser Anfang einer eigenen Goldausmünzung gemacht war, folgten sich seither die Goldprägungen ohne grossen Unterbruch, wie die am Schlusse angebrachte Zusammenstellung zeigt. Schon das Jahr 1886 brachte wieder zweihundertfünfzigtausend Stücke = 5,000,000 Fr., doch wurde hier der Rand nicht mehr gerippt erstellt, sondern aus Gründen einer schwierigeren Nachahmung mit einer Relief-Inschrift, DOMINUS PROVIDEBIT, und zur Ausfüllung des Zwischenraums nach DOMINUS drei und nach PROVIDEBIT zehn Sterne. Irgendwelche sinnbildliche Bedeutung haben diese Sterne hier nicht.

Bei diesen 1886er Stücken mit erhabener Randschrift zeigte sich, dass der Flachstäbchenrand, d. h. der das Münzbild umschliessende, an die Randperlen angelehnte flache Rand, etwas zu breit ausgefallen war und unschön wirkte. Die Stempel wurden desshalb in Umarbeitung gegeben und der Stäbchenrand etwas schmaler gemacht. Um die Wirkung dieser Umarbeitung zu erproben, unternahm man im August 1887 eine kleine Probprägung von hundertsechundsiebenzig Stücken mit der Jahrzahl 1887. Da aber für das Jahr 1887 keine Goldprägung im Voranschlag war, wurden diese hundertsechundsiebenzig Stücke nicht sofort an die Staatskasse abgeliefert, aber auch nicht wiederum eingeschmolzen, sondern sie kamen dann mit den 1888er Stücken, von welchen, wie auch von den folgenden, sie sich durch nichts als die

Jahrzahl unterscheiden, zur Ablieferung und in den Verkehr. Diess ist die Erklärung, warum hier und da schweizerische Zwanzigfrankenstücke mit der Jahrzahl 1887 auftauchen, obwohl in jenem Jahre keine eigentliche Goldprägung stattfand.

Mit dem vorbeschriebenen, in Abbildung (Taf. IV Nr. 5) wiedergegebenen Münzbilde wurden bis und mit dem Jahre 1896 im Ganzen eine Million achthundertfünfzigtausend Zwanzigfrankenstücke im Nennwerth von 37,000,000 Franken geprägt.

In das Jahr 1888 fällt die Schaffung eines neuen Münzbildes für unsere Fünftfrankenthaler. Dieses neue Münzbild, namentlich der Wappenschild auf dem Revers, rief eine sehr scharfe Kritik hervor, in welche auch der Schild auf dem Revers der Goldmünzen einbezogen wurde. Dem Letztern warf man namentlich die Ausladung in den obern Ecken als eine verwerfliche Nachahmung des italienischen Münzwappens vor. Gestützt auf die von mehreren Seiten gemachten lebhaften Aussetzungen erklärte die Bundesversammlung unterm 19. Dezember 1890 folgendes von Herrn Ständerath Robert in Chaux-de-Fonds, eingereichte Postulat zum Beschluss: der Bundesrath wird eingeladen zu prüfen und zu berichten, ob für den Wappenschild der schweizerischen Münzen eine einheitliche Form anzunehmen sei, und eventuell welche.

Eine zur Begutachtung dieser Frage einberufene Expertenkonferenz, bestehend aus den Herren Dr. Demole und Dr. Ladé in Genf, Zeller-Werdmüller in Zürich, Heraldiker Bühler in Bern, Ständerath Robert und Münzdirektor Platel, einigte sich für die einfache, sogenannte spanische Form, d. h. einen im obern Theile geradlinigen und rechtwinkligen, im untern Theile bogenförmig abgerundeten Schild. Der Bundesrath stimmte mit Bericht vom 17. Juni 1892 diesem Vorschlage der Experten bei, jedoch mit der Beschränkung des einheitlichen Wappen-

schildes auf das Fünf- und das Zwanzigfrankenstück. Es wurden aber in der Folge sowohl von den Experten, wie aus dem Schoosse der Bundesversammlung, so viele Aussetzungen laut am bestehenden Münzbilde der Fünf- und der Zwanzigfrankenstücke überhaupt, dass es dem Bundesrathe für angemessen erschien, die ganze Angelegenheit noch einmal von neuem anzupacken, und dabei in ernstliche Erwägung zu ziehen, ob nicht, in Abweichung von dem engen Wortlaute des ursprünglichen Postulates, ein neues, den Anforderungen der Heraldik und einer künstlerischen Ausstattung entsprechendes Münzbild überhaupt anzustreben, und ob nicht, trotz der im Jahre 1887 gemachten, wenig ermuthigenden Erfahrungen (Entwürfe zum neuen Fünf frankenstempel) zu einer nochmaligen Konkurrenzausschreibung zu schreiten sei. Die Bundesversammlung billigte diese Ansicht, und beauftragte den Bundesrath, in diesem Sinne vorzugehen.

Der weitere Verlauf dieser Angelegenheit ist den Lesern dieser Zeitschrift zu bekannt, als dass er hier noch einmal ausführlich wiedergegeben zu werden braucht. Der Vollständigkeit dieses Berichtes wegen sei er aber hier in Kürze doch noch angeführt.

Dem ihm erteilten Auftrage nachkommend, veranlasste das eidgen. Finanzdepartement im Jahre 1895 unter einer grössern Zahl namhafter Künstler einen Wettbewerb für Erstellung eines neuen Münzbildes. Das Preisgericht zur Beurtheilung der hierauf eingelangten Entwürfe bestand aus den Herren Ständerath Robert von Chaux-de-Fonds, als Präsident, Bühler, Heraldiker in Bern, Homberg, Graveur in Bern, Dr. Imhoof-Blumer in Winterthur, Dr. Ladé in Genf, Paul Robert, Maler in Biel, und Nationalrath Wild in St. Gallen.

Gestützt auf das Urtheil dieses Preisgerichtes erkannte der Bundesrath einen ersten Preis zu dem Entwurfe des Herrn Fritz Landry, Professor in Neuenburg, und einen

zweiten demjenigen des Herrn K. Schwenzer, Hofmedailleur in Stuttgart (Avers : Helvetia, ganze Figur mit Schild; Revers : Lictoren-Bündel mit Kranz). Dem Herrn Landry wurde, nachdem derselbe an seinem Modelle nach geäußerten Wünschen einige kleine Abänderungen vorgenommen hatte, die Ausführung und Lieferung der Originalstempel übertragen, ebenso diejenige des neuen Prägringes, vermittelt welchem der Rand der neuen Stücke statt einer Inschrift zweiundzwanzig Sterne in Relief erhalten sollte. Stempel und Prägring sollten bis 1. November 1896 an die eidgen. Münzstätte abgeliefert sein. Mehrfach eingetretene, hindernde Umstände verzögerten aber die Fertigstellung dieser Stempel über den festgesetzten Termin hinaus. Ende 1896 stand nur erst ein Paar Versuchsstempel ohne neuen Prägring zur Vornahme einer Probepprägung zur Verfügung. Mit diesem Stempelpaare und noch dem alten Prägring mit der Umschrift DOMINUS PROVIDEBIT wurden im Ganzen zwölf Stücke geprägt und ausgegeben. Abbildung (Taf. IV Nr. 6) zeigt das Bild dieser probeweis erstellten Münzen. Auf dem Avers haben wir einen nach links schauenden Frauenkopf von ausgesprochen schweizerischem Typus, mit Bergen im Hintergrunde, oben die Umschrift HELVETIA und unten kleinen Namen F. Landry; der Revers zeigt den auf einen Eichenzweig gehefteten schweizerischen Wappenschild, links in der Mitte die Werthbezeichnung 20, rechts FR, und unten die Jahrzahl 1897, daneben klein das Münzstättezeichen B.

Bei der Beurtheilung dieser Probestücke durch eine Expertenkommission wurde verlangt, dass auf den Originalien die vorspringende Stirnlocke am Kopfe entfernt werde, da sie sowie so zu stark gehalten sei und dem Kopfe seinen Charakter etwas störe. Auf den im April 1897 dann fertig erstellten Originalstempeln war denn auch diese Stirnlocke entfernt, und das definitive Münz-

bild für unsere Zwanzigfrankenstücke sieht nun aus wie Abbildung (Faf. IV Nr. 7), der Rand mit zweiundzwanzig Sternen in Relief, die zweiundzwanzig Kantone der Schweiz symbolisierend, verziert.

Noch bleibt übrig eine Zusammenstellung der bis Ende 1899 ausgeführten schweizerischen Goldprägungen, sämmtlich nur in Zwanzigfrankenstücken, zu geben.

An Versuchsmünzen wurden erstellt :

Versuch nach Abbildung 1 (alter Zwanzigrappenstempel)	30 Stück
» » » 2 (Durussel-Stempel)	200 »
» » » 3 (Wiener-Stempel) mit drei Punkten	1000 »
» » » 3 » mit zwei Punkten	80 »
» » » 5 (Landry-Stempel)	12 »

Eigentliche Prägungen fanden statt :

1883	250,000 Stück im Nennwerth von 5,000,000 Fr.
1886	250,000 » » » 5,000,000 »
1888	4,400 » » » 88,000 »
1889	100,000 » » » 2,000,000 »
1890	125,000 » » » 2,500,000 »
1891	100,000 » » » 2,000,000 »
1892	100,000 » » » 2,000,000 »
1893	100,000 » » » 2,000,000 »
1894	120,000 » » » 2,412,000 »
1895	200,000 » » » 4,000,000 »
1896	400,000 » » » 8,000,000 »
1897	400,000 » » » 8,000,000 »
1898	400,000 » » » 8,000,000 »
1899	300,000 » » » 6,000,000 »

zusammen also 2,850,000 Stück im Nennwerth von 57,000,000 Fr., wovon die von 1883 bis und mit 1896 und noch 2,000,000 von 1897, aber die Jahrzahl 1896 tragend, mit dem alten Münzbilde, 1883 mit geripptem Rand, von 1886 an mit erhabener Randschrift, und die

von 1897 an (weniger 2,000,000) mit dem neuen Stempel nach Modell Landry und zweiundzwanzig Sterne auf dem Rand geprägt sind.

Bis und mit dem Jahre 1895 bezog die Münzstätte die Plättchen zu diesen Prägungen in zum Prägen vorgearbeitetem Zustande, und zwar fast ausschliesslich von der Usine genevoise de dégrossissage d'or in Genf (330,000 Stück von der Münze in Brüssel); seit 1896 fertigt die Münzstätte die Goldmünzplättchen selbst an aus Barrengold. Diese Goldbarren haben fast alle ihren Weg durch die Bank von England gemacht, dürften also transvaalischer Herkunft sein. Doch ist auch schon, in zwar nur ganz kleinen Partien, Schweizergold aus den Minen von Gondo, im Wallis, zur Prägung gekommen, und zwar:

im Jahre 1893	25	Zwanzigfrankenstücke
» » 1895	49	»
» » 1897	28	»

Mit welchen Prägeverlusten die Goldausmünzung verbunden ist, erhellt aus der nachfolgenden Zusammenstellung der jeweiligen durchschnittlichen Erstellungskosten für ein Zwanzigfrankenstück, wobei die eigentlichen Fabrikationskosten mit $7\frac{1}{2}$ Rappen per Stück inbegriffen sind.

Es kostet nämlich ein Zwanzigfrankenstück

von 1883	Fr. 20.12 $\frac{7}{10}$		von 1893	Fr. 20.09 $\frac{3}{10}$
» 1886	» 20.13 $\frac{8}{10}$		» 1894	» 20.10 $\frac{9}{10}$
» 1888	» 20.29 $\frac{5}{10}$		» 1895	» 20.09 $\frac{3}{10}$
» 1889	» 20.19 $\frac{6}{10}$		» 1896	» 20.12 $\frac{9}{10}$
» 1890	» 20.11 $\frac{5}{10}$		» 1897	» 20.13 $\frac{7}{10}$
» 1891	» 20.12 $\frac{3}{10}$		» 1898	» 20.21 $\frac{7}{10}$
» 1892	» 20.10 $\frac{9}{10}$		» 1899	» 20.20 $\frac{9}{10}$

Zieht man auch die $7\frac{1}{2}$ Rappen Fabrikationskosten per Stück nicht in Betracht, so ist es bis jetzt gleich-

wohl noch nie möglich gewesen, die Goldankäufe zu einem Preise bewerkstelligen zu können, der keinen Prägeverlust ergäbe.

Die für das Jahr 1899 vorgesehene Prägung von 8,000,000 Fr. musste sogar bei 6,000,000 abgebrochen werden, da infolge des Transvaalkrieges Barrengold beinahe nicht mehr oder nur zu enormen Preisen zu beschaffen war. Für das Jahr 1900 ist wieder eine Prägung von 8,000,000, unter Umständen von 10,000,000 Fr., vorgesehen. Ob sie ausgeführt werden kann, hängt viel vom Ausgang des Krieges ab, an dem zum guten Theil das vielbegehrte, gelbe Metall schuld ist. Möge es andern mehr Segen bringen, als den armen, biedern Transvaalbüren.

P. ADRIAN.

BIBLIOGRAPHIE NUMISMATIQUE

DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

COMPRENANT LES COLONIES

GRANDE-BRETAGNE

- D.-T. BATTY. Descriptive Catalogue of the Copper Coinage of Great Britain, Ireland, British Isles and Colonies. Manchester, 1876 (en cours de publication).
- CLAY. Currency of the Isle of Man. Manchester, 1869, in-8.
- HENFREY & KEARY. Guide to English Coins. Londres, 1885, in-8, 2^e édition.
- HENFREY. Numismata Cromwelliana. Londres, 1877, in-4.
- HENRY. English Coins in Copper, Tin and Bronze. Londres, 1879, in-8.
- HUMPHREYS. Coinage of the British Empire. Londres, 1855, in-8.
- JEWITT. English Coins and Tokens. Londres, 1886, in-8.
- G. MARSHALL. A View of the Silver Coin and Coinage of Great Britain. Londres, 1838, in-8, 161 p.
- Philip NELSON. The Coinage of the Isle of Man. Londres, 1899, in-8, 46 p.
- G.-B. RAWLINGS. The Story of the British Coinage. Londres, 1896, in-16, 224 p.
- RUDING, R. Annals of the Coinage of Great Britain and its Dependencies. Londres, 1840, 3 vol. in-4, 3^e édition.

- SNELLING. Coins of Great Britain, France and Ireland. Londres, 1823, in-4.
- SPINK. Catalogue of Mr. Montagu's Collection of Coins from George I to Victoria, including Patterns and Proofs. Londres, 1891, in-4, 175 p.
- S. THORBURN. The Coins of Great Britain and Ireland. Londres, 1898, in-8 (3^e édition revue par M. H.-A. GRUEBER).
- WEBSTER. Coins in the Museum of the Royal Mint. Londres, 1874, in-8.
- Numismatic Chronicle*, depuis 1838, in-8 (4 livraisons par an).
- Numismatic Circular*, depuis 1893, royal-4 (12 fascicules par an).
- Numismatic Magazine*, depuis 1887, in-8.
- Reports of the British Mint*, depuis 1870, in-8.

MONNAIES ANCIENNES DE LA GRANDE-BRETAGNE

- AKERMAN. Roman Coins relating to Britain. Londres, 1844, in-8.
- Sir John EVANS. The Coins of the ancient Britons. Londres, 1864, in-8, 416 p. et xvii pl. .
- Supplément. Londres, 1890, in-8, 8 p., 417—600 et x pl.

MONNAIES ANGLO-SAXONNES .

- B.-E. HILDEBRAND. Anglosachsiska Mynt i Svenska kongliga Myntkabinett et Funna i Sveriges Jord. Stockholm, 1881, in-8, 500 p. et 14 pl.
- C.-F. KEARY. A Catalogue of English Coins in the British Museum; Anglo-Saxon Series, tome I. Londres, 1887, in-8; introduction, xciv p.; catalogue, 282 p. et xxx pl. Tome II. Londres, 1893, in-8; intr., cxxvi p., cat., 544 p. et xxxii pl. (le 2^e volume a été rédigé par M. H.-A. GRUEBER, du British Museum).

ANGLETERRE

- ED. HAWKINS. The Silver Coins of England. Londres, 1887, in-8, 508 p. et LIV pl., 3^e édition.
- ED. LLOYD-KENYON. The Gold Coins of England. Londres, 1884, in-8, 217 p. et XXIII pl.
- H. MONTAGU. The Copper Coins of England. Londres, 1893, in-8, 150 p. (illustrations dans le texte).

ÉCOSSE

- ED. BURNS. The Coinage of Scotland. Edimbourg, 1887, 3 vol., royal-4.
- R.-N. COCHRAN-PATRICK. Records of the Coinage of Scotland. Edimbourg, 1875, 3 vol., demy-4.
- J. LINDSAY. A View of the Coinage of Scotland. Cork, 1845, in-4, 283 p. et 18 pl., avec deux suppléments, 1859 et 1868.
- J.-D. ROBERTSON. A Handbook to the Coinage of Scotland. Londres, s. d., in-8.
- J. WINGATE. Illustrations of the Coinage of Scotland. Glasgow, 1868, in-4, 147 p. et 48 pl.

IRLANDE

- LINDSAY. A View of the Coinage of Ireland. Cork, 1839, in-4.
- A. SMITH. Irish Coins of Edward IV. Dublin, 1840, in-8.
- SIMON. On Irish Coins. Londres, 1810, in-4.

TOKENS

- AKERMAN. London Trade Tokens. Londres, 1849, in-8.
- ATKINS. Tokens of the 18th Century. Londres, 1892, in-8.
- BOYNE. Silver Tokens of Great Britain and Ireland. Londres, 1866, in-4.
- BURN. Descriptive Catalogue of London Traders' Tokens, etc. Londres, 1855, in-8.

- CONDER. Provincial Coins, Tokens and Medals. Londres, 1798, in-8.
- GOLDING. Coinage of Suffolk. Londres, 1868, in-8.
- PYE. Provincial Copper Coins. Londres, 1801, in-8.
- SHARP. Provincial Coins, Tokens, Tickets, etc. Londres, 1834, in-8.
- SIMPSON. Lincolnshire 17th Century Tokens. Londres, 1872, in-8.
- WILLIAMSON. Boyne's 18th Century Tokens. Londres, 1889, 2 vol. in-8.
- WRIGHT. The Virtuoso's Companion. Londres, 1795, 4 vol. in-16.

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES

- FRANKS & GRUEBER. Medallie Illustrations of British History. Londres, 1885, 2 vol. in-8.
- H.-A. GRUEBER. A Guide to the Exhibition of English Medals in the British Museum. Londres, 1891, in-8, 170 p. et viii pl.
- LINDSAY. Medallie History of England. Londres, 1790, in-4.
- MUDIE. National Medals. Londres, 1820, in-4.
- PINKERTON. Medallie History of England. Londres, 1802, royal-4.
- TILL. English Coronation Medals. Londres, 1846, in-4.
- VIRTUE. Medals, Coins, Great Seals, etc., of Thomas Simon. Londres, 1780, in-4.
- Dr F.-P. WEBER. Medals and Medallions of the 19th Century, relating to England, by foreign Artists. Londres, 1894, in-8, 128 p. et ii pl.
- WELCH. Numismata Londinensia. Londres, 1894, in-fol.

MÉDAILLES MILITAIRES

- CARTER. Medals of British Army. Londres, 1861, 3 vol. in-8, 2^e édition, 1893.

- GIBSON. British military and naval Medals. Londres, 1880, in-8.
- IRWIN. War Medals and Decorations. Londres, 1890, in-8.
- LONG. Medals of the British Navy. Londres, 1895, in-8.
- MAYO. Medals and Decorations of the British Army and Navy. Westminster, 1897, 2 vol. in-8.
- SPINK & SON. War Medal Record. Londres, 1895-99, 2 vol. in-4.
- TAXCRED. Historical Record of Medals and Honorary Distinctions. Londres, 1892, in-4.

COLONIES

- AINSLIE. Illustrations of the Anglo-French Coinage. Londres, 1830, royal-4.
- ATKINS. Coins and Tokens of the Possessions and Colonies of the British Empire. Londres, 1889, in-8, 402 p.
- BRETON. Monnaies et jetons du Canada. Montréal, 1893, in-8.
- R. CHALMERS. A History of Currency in the British Colonies. Londres, s. d., in-8, 496 p. (ouvrage récent, contenant une foule de renseignements tirés des documents officiels).
- HAWKINS. Anglo-Gallic Coins. Londres, 1826, in-4.
- HOWORTH. Colonial Coins and Tokens. Londres, 1890, in-8.
- LEROUX. Le médaillier du Canada. Montréal, 1888, et supplément, 1890, in-8.
- MAC LACHLAN. Annals of the Nova-Scotian Currency. Montréal, 1893.
- MARIS. Coins of New-Jersey. Londres, 1881, in-8.
- W. THURSTON. Catalogue of the Coins of the East India Company in the Madras Museum. Madras, 1890, in-8.
- TUFNELL. Coins of Mysore. 1889, in-8.

L. FERRER.

MÉDAILLES SUISSES NOUVELLES

X¹

414-415. — **Fête cantonale genevoise de gymnastique aux Eaux-Vives (Genève), en 1899.**

(414) Croix de gymnaste, formée de cinq carrés égaux, les bords garnis d'un filet relevé et portant sur un fond pointillé l'inscription, 18 | EAUX-VIVES | GENÈVE | 99

Dimensions des bras : 0,0255. Métal blanc, agrafé sur un écusson d'étoffe violette (couleur de la commune des Eaux-Vives). Croix destinée à être portée comme souvenir de fête, agrafée sur le ruban de société.

(415) Dans le champ, en huit lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, SOUVENIR | DE LA | FÊTE CANTONALE | GENEVOISE | DE GYMNASTIQUE | EAUX-VIVES | 29—31 JUILLET | 1899

Ṛ. Trophée d'engins de gymnastique. Au bas, deux branches de laurier nouées d'un double nœud de ruban. Au dessus, en une ligne recourbée, CONCOURS DE GYMNASTIQUE

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. Defailly, lithographe à Genève.

416-420. — **Tir cantonal vaudois à Yverdon, en 1899.**

(416) Dans le champ, en sept lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, SOUVENIR | DU | TIR CANTONAL | D'YVERDON | —— | DU 15 AU 25 JUILLET | 1899

¹ Voy. *Revue suisse de numismatique*, tome IX, p. 194.

R). Lég. de gauche à droite, HONNEUR AU PLUS ADROIT Un tireur sur un terrain herbeux vise une cible, placée à droite.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. Defailly, à Genève.

(417) Semblable au n° 416.

R). Une cible carrée, percée de cinq trous de balles, posée sur deux carabines en sautoir et surmontée d'un chapeau mou à plumes. Le tout posé sur une couronne de laurier fruité, ouverte dans le haut et nouée au bas d'un double nœud de ruban.

Diam. : 0,033. Bélière. Similor, aluminium.

Médaille de fabrication française, éditée par M. Defailly, à Genève.

(418) Lég. de gauche à droite sur un marli, bordé extérieurement d'un double trait et intérieurement d'un grènetis de perles, ★ SOUVENIR DU TIR CANTONAL VAUDOIS À YVERDON 16—25 JUILLET 1899 Écusson cantonal vaudois posé sur une branche fruitée d'olivier.

R). Un cartouche rococo à fond sablé sur lequel se trouve, en deux lignes, UN POUR TOUS | TOUS POUR UN est posé sur deux branches de chêne sans glands et de laurier fruité. A droite, sur le cartouche, une coupe de tir; au dessus, une cible percée de trous et sur l'angle supérieur de droite, une carabine posée en biais sous un chapeau mou. Le tout entouré d'un cercle.

Diam. : 0,039. Bélière. Aluminium.

Médaille de fabrication allemande.

(419) Sur un marli relevé extérieurement et limité de chaque côté par des traits, légende de gauche à droite, ☆ SOUVENIR DU TIR CANTONAL VAUDOIS YVERDON Dans le champ, les écussons du canton de Vaud et de la ville d'Yverdon posés au dessus de trois pampres chargés de raisins, noués au bas d'un double nœud de ruban. Au dessus, en deux lignes, 16.—25. | JUILLET 1899

R). Une jeune fille, en costume vaudois, est assise de trois quarts à gauche sur un mur garni de pampres et supportant une cible percée de trous. De la droite, elle tient une carabine posée sur ses genoux et lève une coupe de la main gauche. Tout autour, sur un marli relevé, une guirlande formée de feuilles de chêne. Signé à droite, sur le mur,

DEFAILLY GENÈVE

Diam. : 0,039. Bélière. Aluminium.

Médaille de fabrication allemande, éditée par M. Defailly, à Genève.

(420) Sur un marli relevé extérieurement et entre un cercle et un grènetis de points, la légende, de gauche à droite, TIR CANTONAL D'YVERDON En sens inverse, ☼ 16.—25. JUILLET 1899 ☼ Dans le champ, un écu de fantaisie aux armes de la ville d'Yverdon, sommé d'un soleil rayonnant ayant au centre une étoile à six pétales, et posé sur deux branches de laurier fruité, nouées au bas d'un ruban sans boucles.

Ŕ. L'Helvétia debout, à gauche, à côté d'une table chargée de récompenses, couronne de jeunes enfants apportant des cibles. Dans le fond, à droite, un trophée de drapeaux et, à gauche, le clocher de la ville d'Yverdon. Signé au bas, w. x.

Diam. : 0,039. Bélière. Aluminium.

Médaille gravée et frappée par MM. Wilhelm et Mayer, graveurs en médailles, à Stuttgart.

421-422. — **Fête fédérale de la Croix-Bleue, à Berne, en 1899.**

(421) Dans une couronne formée de deux branches d'un feuillage de fantaisie à feuilles égales, ouverte dans le haut et nouée au bas d'un ruban, l'inscription en six lignes, dont la dernière est recourbée, FÊTE | FÉDÉRALE | DE LA | CROIX-BLEUE | À BERNE | LES 12. ET 13. JUILLET 1899 Le tout entouré d'un grènetis de perles.

Ŕ. Écusson à volutes aux armoiries du canton de Berne, sommé de la croix fédérale rayonnante et posé sur deux branches fruitées de chêne et de laurier. Signé au bas, DEFAILLY Le tout entouré d'une bordure dentelée intérieurement.

(422) Semblable au n° 421, mais à l'avvers l'inscription est en allemand, BUNDESFEST | DES | BLAUEN-KREUZ | ZU | BERN | AM 12. & 13. JULI | 1899

Diam. : 0,024. Bélière. Argent, similar, aluminium; deux frappes d'essai en plomb.

Médailles de fabrication allemande, éditées par M. Defailly, à Genève.

423-427. — **Fête fédérale de chant à Berne, en 1899.**

(423) Dans le champ, inscription en quatre lignes, dont la première

et la dernière sont recourbées, EIDGENÖSSISCHES | SÄNGER
FEST | BERN | 1899

Ṛ. Une lyre sommée d'une étoile à cinq rais, entre deux branches
fruitées de laurier.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté, aluminium; deux
épreuves en plomb.

Médaille de fabrication française, éditée par M. Defailly, à Genève.

(424) Semblable au n° 423.

Ṛ. Lég. de gauche à droite, CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE
Tête à droite, couronnée d'épis et de chêne, rappelant le type de la
tête de la République française par Oudiné. Signé, au dessous du cou,
VIEUXMAIRE Le tout entouré d'un cercle.

Diam. : 0,033. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille gravée par M. Vieuxmaire, à Paris, et éditée par M. Defailly,
à Genève.

(425) Dans le champ, en six lignes, entourées d'un grènetis,
SÄNGER- | BUNDESFEST | BERN | 8. 9. & 10. | JULI | 1899

Ṛ. Trophée musical formé de deux branches de chêne et de laurier,
d'un hautbois, d'une trompette et d'une lyre, d'un cahier de musique
ouvert et d'une feuille de musique. Le tout entouré d'un grènetis.

Diam. : 0,0335. Bélière. Aluminium.

Médaille non signée, de fabrication allemande.

(426) Lég. de gauche à droite, ERINNERUNG AN DAS EIDG.
SÄNGERFEST IN BERN Ours debout de face, tenant de la droite
un écusson fédéral et de la gauche un écusson bernois. Il est placé
sur un terrain herbeux; derrière lui, un lac et une chaîne de mon-
tagnes. Sur le terrain, en une ligne recourbée, 8. 9. & 10. JULI 1899

Ṛ. Lég. de gauche à droite, EIN FREIER MANN EIN FREIES
LIED Une jeune femme debout, à droite, de profil à gauche, tient une
harpe de la gauche et étend le bras droit tenant une couronne de
palmes. Tout le bas de la médaille est couvert de branchages de
chêne et d'olivier. Au second plan, la ville de Berne avec le pont du
Kirchenfeld et les montagnes. Le tout entouré d'un grènetis.

Diam. : 0,0335. Bélière. Aluminium.

Médaille non signée, de fabrication allemande.

(427) Lég. de gauche à droite, ✻ ERINNERUNG AN DAS EIDG

NÖSSISCHE SÄNGERFEST IN BERN 8. 10. JULI 1899 Écussons de la Confédération et de Berne affrontés et sommés d'une étoile rayonnante, à cinq pointes, entre deux branches fruitées d'olivier.

Ŕ. Lég. de gauche à droite, sur un marli à fond sablé, entre un cercle extérieur et un grènetis intérieur, KUNST DER LIEDER EINIGT DIE BRÜDER Au bas, deux branches de laurier en sautoir. Dans le champ, une lyre posée sur un morceau de musique et une palme.

Diam. : 0,039. Bélière. Aluminium.

Médaille non signée, de fabrication allemande.

428. — **Vingt-cinquième anniversaire de la mort du prof. J.-N. Schleuniger von Klingnau, à Zurich, 1899.**

Lég. de gauche à droite, · PROFESSOR · JOH · NEP · SCHLEUNIGER · V. KLINGNAV Buste de trois quarts à droite, en redingote. Dans le champ, à gauche, 1810— | 1874 · A droite, le monogramme de l'artiste et sa signature, HOMBERG | BERN

Ŕ. Dans le champ, coupée par une branche fruitée de laurier, posée en diagonale de gauche à droite, nouée de deux banderoles, et en onze lignes, l'inscription, · DEM · | · KÄMPFER · | · FÜR · WAHREHEIT · | · RECHT · VND · | · FREIHEIT | ZVR | ERINNERUNG | AN · SEINEN · | 25. JÄHRIGEN | · TODESTAG · | · 1899 ·

Diam. : 0,045. Argent oxydé.

Médaille d'un très beau style, gravée par notre collègue, M. F. Homberg, à Berne, pour le jubilé organisé par la famille à Zurich. Cette médaille n'a pas été mise dans le commerce.

429. — **Représentations du « Guillaume Tell » de Schiller, à Altorf, été 1899.**

TELL-AUFFÜHRUNG IN ALTDORF KT. VRI En huit lignes, sous une étoile à six rais, DER TELL SEI | UNS GEPRIESEN! | SEIN LAUTER | RUHM ERSCHALLT, | AUF UR'S | GRÜNEN WIESEN | UND STEHLER | BERGESHALD

Ŕ. WILHELM TELL Buste de la statue de Guillaume Tell de R. Kissling, à Altorf. Le tout entouré d'un grènetis.

Diam. : 0,033. Bélière. Similor argenté.

Médaille non signée, éditée par MM. Mayer et Wilhelm, à Stuttgart.

430. — **Centenaire de la réunion de Mulhouse à la France, le 15 mars 1798, médaille commémorative, 1898.**

Notre collègue, M. Émile Kœchlin-Clandon, a bien voulu nous envoyer une notice sur cette médaille. Nous la publions plus loin dans les *Mélanges*¹. Cette médaille clôt, pour ainsi dire, la série des monnaies et médailles de l'ancienne république alliée des Suisses. Nous croyons donc devoir la signaler dans cette chronique.

Diam. : 0,068. Argent patiné 300 exemplaires, bronze 600 ex.

Médaille éditée par un comité alsacien à Paris, gravée par M. Vernon, et frappée à la Monnaie de Paris.

Notre collègue, M. E. Kœchlin, à Versailles, se met obligeamment à la disposition des membres de la Société pour leur faire obtenir quelques exemplaires restant.

431. — **Tir conservateur des trois vallées à Pollegio (Tessin), en 1899.**

Lég. de gauche à droite, ✻ TIRO CONSERVATORE DELLE TRE VALLI ✻ En sens inverse, POLLEGIO Dans le champ, les écussons des trois vallées entourés de deux branches fruitées de laurier et de chêne, nouées au bas d'un double nœud de ruban. Au dessus, la croix fédérale rayonnante.

R^o. Vue de Pollegio avec les montagnes dans le fond. A gauche, au premier plan, un trophée de tir formé d'une cible, d'un fusil, d'une coupe, d'une banderole et d'un drapeau déployé portant au centre un écusson du canton du Tessin. Signé, au dessous du trophée, s. j. A l'exergue, sur un cartouche à volutes, SETTEMBRE | 1899

Diam. : 0,041. Bélière. Argent oxydé 135 exemplaires.

Médaille officielle de primes de ce tir, gravée par M. S. Johnson, graveur à Milan.

432-433. — **Inauguration du monument de Pestalozzi, à Zurich, en 1899.**

(432) Lég. de gauche à droite, coupée par la tête de la statue, JOH. HEINRICH PESTALOZZI 1746—1827. La statue de Pestalozzi de

¹ Voy. plus loin, p. 340.

face, guidant les pas d'un enfant. Sur le terrain, en deux lignes incuses, ENTW. | HUGO SIEGWART Signé à droite, au bas et en dehors de la légende, JEAN KAUFMANN

Ŕ. Dans le champ, en trois lignes, DEM | GROSSEN | WOHLTILETER Au dessous, une palme et une branche de rosier fleuri, entourées d'un ruban formant plusieurs boucles, sur deux desquelles on lit. ZÜRICH 1899 Signé au bas, JEAN KAUFMANN et le monogramme de l'artiste dans un petit cercle.

(433) Même médaille, mais l'inscription du revers a été changée, DEM | GROSSEN | MENSCHENFREUND

Diam. : 0,050. Argent, souscription publique; quelques exemplaires d'amateurs, en bronze, non mis dans le commerce.

Médaille officielle du comité de l'inauguration du monument, gravée par notre collègue, J. Kaufmann, à Lucerne, frappée par notre collègue, J.-L. Furet, à Genève. Belle reproduction du monument.

434. — Exposition cantonale bernoise, à Thoune, en 1899.

Lég. de gauche à droite, · KANT · AVSSTELLVNG · THVN · 1899 · Buste d'une jeune Bernoise en costume national. Signé, dans le champ à droite, en deux lignes, HOMBERG | BERN

Ŕ. Une couronne formée de deux branches de chêne fruité et de rhododendron fleuri, nouées au bas d'un ruban formant une double boucle. Le champ libre, réservé à l'inscription du nom de l'exposant.

Diam. : 0,050. Argent patiné.

Médaille de récompense de l'exposition, gravée et frappée par notre collègue, M. F. Homberg, graveur à Berne.

435 436. — Inauguration du chemin de fer Le Pont-Brassus (Vaud), en 1899.

(435) Dans le champ, en six lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, SOUVENIR DE | L'INAUGURATION | ✻ DU ✻ | CHEMIN DE FER | PONT-BRASSUS | AOÛT 1899

Ŕ. Écusson vaudois dans un cartouche orné entouré de branches de palmier, d'olivier et de laurier.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, aluminium.

Médaille non signée, gravée par M^{me} veuve Vieuxmaire, à Paris, éditée par M. Defailly, à Genève.

(436) Lég. de gauche à droite sur un marli à fond sablé, limité extérieurement par un cercle et intérieurement par un grènetis, SOUVENIR DE L'INAUGURATION DU CHEMIN DE FER En sens inverse ☆ 1899 ☆ Dans le champ, écusson vaudois dans un cartouche à volutes; au dessus, en une ligne recourbée, LE PONT—BRASSUS (VAUD) Au dessous, deux branches fruitées de laurier nouées d'un ruban sans boucles.

℞. Légende de gauche à droite sur un marli à fond sablé limité extérieurement par un cercle et intérieurement par un grènetis, LE PONT—BRASSUS En sens inverse, ☆ 19 AOÛT 1899 ☆ Vue d'une rivière débouchant dans un lac, avec un grand viaduc sur lequel passe un train de chemin de fer; sur la rivière, un cuirassé.

Diam. : 0,0395. Bélière. Aluminium.

Médaille non signée, gravée par MM. Wilhelm et Mayer, à Stuttgart, éditée par M. Defailly, à Genève.

Cette médaille de pacotille, qui n'a rien d'artistique, montre cependant jusqu'où va l'imagination des graveurs. Le viaduc ressemble par ses proportions démesurées au pont de Brooklyn et, sur la rivière, flotte majestueusement un cuirassé de première classe du dernier modèle.

437. — **Exposition ornithologique suisse, à Berne, en 1899.**

Lég. de gauche à droite, ☆ SCHWEIZ · SING · & · ZIERVOGEL—AVSSTELLVNG BERN · 1899 Écusson bernois sommé d'une couronne princière et posé sur un sceptre et une épée en sautoir et sur une branche de chêne et une palme. Au dessous du tout, une croix fédérale rayonnante.

℞. Lég. de gauche à droite · ☆ SING · & · ZIERVOGEL¹—LIEB HABERVEREIN · BERN · Dans le champ, un canari, posé à gauche, sur une petite branche de chêne ayant un gland et quatre feuilles. A droite, signé en trois lignes, FU LIÉS | HOMBERG | BERN

Diam. : 0,0345. Argent mat.

Médaille de récompense de l'exposition, gravée et frappée par notre

¹ Il y a un E inscrit dans l'O de ZIERVOGEL. Nous ne pouvons pas le reproduire par un caractère d'imprimerie.

collègue, M. F. Homberg, à Berne. Cette pièce, traitée dans le genre rococo, est fort bien réussie. Il y a cependant un défaut dans la composition. L'inscription est à peu près la même des deux côtés ; dans la règle, l'événement pour lequel on fait la médaille doit figurer à l'avvers.

438. — Fête fédérale de la Société catholique des étudiants suisses à Porrentruy, en 1899.

Dans le champ, en six lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, SOUVENIR DE LA FÊTE | FÉDÉRALE | DES ETUDIANTS | SUISSES | PORRENTUUY | 21. 22. 23. AOÛT 1899

Ŕ. Légende de gauche à droite, EINER FÜR ALLE UND ALLE FÜR EINEN Tête à droite de la République couronnée d'épis (type français d'Oudiné). Signé, sous la tranche de la tête, VIEUXMAIRE

Diam. : 0,024. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille gravée par M^{me} veuve Vieuxmaire, à Paris, éditée par M. Defailly, à Genève.

439. — Tir cantonal lucernois, à Kriens, en 1899.

Légende de gauche à droite · LUZERNISCHES KANTONAL—SCHÜTZENFEST · En sens inverse, KRIENS 1899 Armoiries de Lucerne et de Kriens posées sur des branches de laurier. Les écussons sont reliés par un ruban. Au dessus, une croix fédérale rayonnante.

Ŕ. Dans un stand de campagne, un tireur âgé debout, appuyé sur son arme, dirige un jeune homme agenouillé dans le maniement du fusil. Signé au bas, HUGUENIN FRs

Diam. : 0,0038. Argent patiné et bronze jaune.

Médaille officielle de primes de ce tir, gravée et frappée par nos collègues, MM. Huguenin, au Locle. Très belle pièce artistique, modelée avec un goût parfait.

440. — Tir cantonal unterwaldais, à Engelberg, en 1899.

Dans le champ, sur un terrain, une grande plante de rhododendron fleuri à laquelle est suspendu par un ruban l'écusson d'Engelberg et contre le pied de laquelle sont jetés une carabine, une palette de marqueur et deux drapeaux unterwaldais. A droite, une croix fédérale

rayonnante. Au dessous, en quatre lignes, OBWALDNER'SCHES KANTONAL | SCHÜTZENFEST | 1899 A l'exergue, IX ENGELBERG et au dessous, en lettres incuses, la signature H. FR.

Re. Un tireur en costume d'alpiniste, le fusil en bandoulière, descend la montagne en s'appuyant sur un alpenstock. Il salue de la main gauche le village d'Engelberg que l'on voit au fond de la vallée. Dans le ciel, en une ligne recourbée, O! MEIN HEIMATLAND Signé, sur les rochers à droite, HUGUENIN FR.

Diam. : 0,045. Argent oxydé.

Médaille officielle de primes de ce tir, gravée et frappée par nos collègues, MM. Huguenin frères, au Loele. Très belle médaille de tir. Le revers est d'une composition originale et d'un bon modelé.

441. — **Médaille commémorative du quatrième centenaire de la découverte du Brésil, offerte et dédiée au peuple Luso-Brazilien.**



« PEDRO ALVARES CABRAL — DESCOBRIDOR DO BRAZIL.

« Buste de l'illustre général commandant l'expédition, muni de l'armure et du casque. Aux bords, en lettres minuscules, le nom du graveur suisse, HANS FREI, BASEL.

« PORTO SEGURO DA ILHA DA VERACRUZ 3 DE MAIO
« (interprétation de l'idée que se faisaient les navigateurs en arrivant
« au « Port Sûr » de la terre qu'ils considérèrent être une île, à laquelle

« ils donnèrent le nom de la fête — découverte de la « Vraie Croix »
« — que l'église allait célébrer). — Dans le champ, quatre blasons :
« les armoiries de Portugal (telles qu'on les représentait sous le règne
« du bienheureux D. Manuel) et, naissant de celles-ci, les armoiries du
« Royaume-Uni de Portugal, Brésil et Algarve en 1816, de l'Empire
« indépendant en 1822 et de la République des États-Unis du Brésil
« en 1889. — En bas, les deux dates **1500—1090** et, en haut, la dédi-
« cace, AO POVO LUSO-BRAZILEIRO dans un ruban, dont les
« bords portent l'inscription en lettres incuses et imitant l'écriture :
« *O e D Jul. Meili* ».

Diam. : 0,058. Or (exemplaire unique), argent, bronze, bronze argenté, tirage restreint.

Médaille offerte par notre collègue, M. Jules Meili, de Zurich, au peuple brésilien. M. Meili est un collectionneur zélé de tout ce qui touche à la numismatique portugaise et brésilienne et a longtemps habité le Brésil. Il dédie cette médaille à ses amis et aux sociétés et institutions brésiliennes. Elle ne se vend pas. La médaille a été exécutée, d'après les croquis de M. et M^{me} Jules Meili, par notre collègue, M. Hans Frei, de Bâle, et frappée à la Monnaie de Paris. Le portrait de Cabral est la reproduction d'une ancienne gravure portugaise.

442-443. — **Huitième fête de gymnastique de la Suisse centrale, à Zoug, en 1899.**

(442) Lég. de gauche à droite, ★ ERINNERUNG A. D. VIII. CEN TRALSCHWEIZERISCHE TURNFEST IN ZUG 12-14. AUGUST 1899 Au centre, la croix symbolique des gymnastes, formée de quatre F juxtaposés. Tout autour, sur une couronne de laurier fruité, les écussons des cantons de Zoug, Unterwald, Lucerne, Uri et Schwytz.

Ŕ. Vue de la ville de Zoug, du lac et des montagnes. Dans le ciel une croix fédérale rayonnante. A gauche, au premier plan, un gymnaste en costume, la tête laurée, tient le manche d'un drapeau dont on ne voit qu'une partie flotter derrière lui. Il s'appuie sur une balle de jeu.

Diam. : 0,039, Bélière. Aluminium.

Médaille de fête de fabrication allemande.

¹ La description ci-dessus est la copie d'un imprimé sur carton chamois, envoyé par M. Meili avec la médaille. Nous avons tenu à reproduire ce document, comme une pièce historique, sans y rien changer.

(443) Dans le champ, en sept lignes, dont la première et la dernière sont recourbées, ANDENKEN | AM (*sic!*) DAS | KANTONAL TURN
FEST | 13 · 14 · 15 | AUGUST | ZUG | 1899

℞. Lég. de gauche à droite, CONCOURS DE GYMNASTIQUE
Engins de gymnastique; au dessous, deux petites branches de laurier
en sautoir, nouées d'un ruban sans boucles.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor, similor argenté.

Médaille de fête, non signée, éditée par M. Defailly, à Genève, et
gravée par M^{me} veuve Vieuxmaire, à Paris. — Horrible spécimen de
ce genre de ferblanterie bilingue.

**444. — Quatre centième anniversaire de la bataille
de Dornach (canton de Soleure), en 1899.**

Dans une couronne formée de deux branches de laurier fruité,
nouées, au bas, d'un double nœud de ruban, l'inscription en neuf
lignes, dont la première est recourbée, ERINNERUNG | A. D. | 400
JÄHRIGE | FEIER | DER SCHLACHT BEI | DORNACH
| DORNACH 22. JULI | SOLOTHURN | 29. 30. JULI 1899

℞. Vue de la bataille. A l'exergue, séparé par une corniche et en
deux lignes, dont la seconde est recourbée, 1499 1899 | 22 JULI

Diam. : 0,0335. Bélière. Aluminium.

Médaille de fête de fabrication allemande.

**445. — Fête cantonale neuchâteloise de gymnastique,
à Cernier, en 1899.**

Dans le champ, en six lignes, dont la première et la dernière sont
recourbées, SOUVENIR | DE LA FETE | CANTONALE | NEU
CHATELOISE | CERNIER | 1899

℞. Celui du numéro 443.

Diam. : 0,0235. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fête, non signée, éditée par M. Defailly, à Genève, et
gravée par M^{me} veuve Vieuxmaire, à Paris.

Genève, avril 1900.

Paul-Ch. STRÄBLIN.

MÉLANGES

Encore la médaille à l'effigie du Christ. — Bien que la chose ne soit plus d'actualité, il ne sera peut-être pas indifférent à nos lecteurs de savoir que M. H. de la Tour, attaché au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris, a fait à la Société des antiquaires de France (séance du 14 décembre 1898) une communication au sujet de la médaille à l'effigie du Christ dont nous avons parlé nous-même précédemment (*Revue suisse de numismatique*, t. VIII, p. 353).

Cette médaille, qui a occupé la presse quotidienne pendant quelque temps, serait, selon ce savant, une sorte de marque d'identité portée par les Juifs nouvellement convertis; elle aurait été modelée et coulée par Jean-Antoine Rossi, sous le pontificat de Pie V.

La communication de M. de la Tour a été publiée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1898, p. 384—386. H. C.

Médaille commémorative du centième anniversaire de la réunion de Mulhouse à la France. — Les Mulhousiens habitant Paris ont célébré l'an dernier le centième anniversaire de la réunion de leur ville à la France. C'est, en effet, en 1798, que Mulhouse, depuis plusieurs siècles république indépendante, alliée des cantons suisses, se donna librement et volontairement à la France. Le 28 janvier (9 pluviôse an IV), un traité de réunion, approuvé par le Grand Conseil de la Ville et par l'assemblée des bourgeois, fut officiellement signé et le 15 mars suivant (25 ventôse) eut lieu, au milieu de fêtes solennelles, l'entrée en exercice de l'administration française.

Il y a lieu de rappeler ici que l'article 11 de ce traité de réunion était ainsi conçu :

« La République de Mulhansen (le nom de Mulhouse n'est devenu officiel que plus tard) renonce à tous les liens qui l'unissaient au Corps Helvétique; elle dépose et verse dans le sein de la République française ses droits à une souveraineté particulière, et charge le gouvernement français de notifier aux cantons helvétiques, de la manière la plus amiable, que leurs anciens alliés feront désormais partie inté-

grante d'un peuple qui ne leur est pas moins cher et dans lequel ils ne cesseront pas d'être en relation intime avec leurs anciens alliés. »

Pour commémorer ces événements, un comité composé de MM. Jules Siegfried, sénateur, Ch. Risler, maire du 7^me arrondissement de Paris, Aug. Lalance, ancien député protestataire de Mulhouse au Reichstag, le peintre Jean Benner, Émile Kœchlin-Claudian, etc., décida de faire frapper une médaille, dont il confia l'exécution à M. Vernon, l'un des meilleurs graveurs de l'école française moderne.

L'une des faces, où se lit la légende : CENTIEME ANNIVERSAIRE DE LA REUNION LIBRE ET VOLONTAIRE DE MULHOUSE A LA FRANCE. 17 MARS 1798—1898, représente, séparés par un écusson aux armes de la ville, les deux principaux monuments du vieux Mulhouse ; ce sont la vieille église protestante de Saint-Étienne, aujourd'hui disparue, où les bourgeois de Mulhouse, assemblés au nombre de six cent six le 28 janvier 1798, approuvèrent, par cinq cent quatre-vingt-onze voix contre quinze, le traité de réunion à la France, et l'hôtel de ville, avec son curieux escalier extérieur, au fronton duquel flottait, le 15 mars 1798, jour de la fête de la réunion, un grand drapeau, conservé encore au Musée historique de la ville, sur lequel on avait écrit, dans le style imagé de l'époque : LA REPUBLIQUE DE MULHAUSEN REPOSE DANS LE SEIN DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE. C'est de cette inscription que s'est inspiré le graveur Vernon pour modeler l'autre face de la médaille ; il l'a reproduite en légende et il a représenté la République française, sous les traits d'une femme dans toute la force de l'âge ouvrant ses bras à Mulhouse, personnifiée par une jeune fille.

La république de Mulhouse avait, il est vrai, plusieurs siècles d'existence, mais elle était petite par son territoire et par sa population : elle ne comptait que 6000 âmes en 1798. Elle en avait près de 70,000 en 1871, quand elle fut violemment arrachée à la grande patrie française, à laquelle elle s'était volontairement et librement donnée soixante-treize ans auparavant.

E. KÖEHLIN.

Zur Denkmünze auf die Vilmergen-Schlacht von 1712. — In unserer historischen Literatur wird selten einer ältern Denkmünze gedacht, geschweige denn eine Kritik an der Inschrift einer solchen geübt, wenn auch die Legende noch so viele Mängel aufweist. Eine solche Kritik aber wurde der Denkmünze zu Theil, die auf die Vilmergen-Schlacht von 1712 in Zürich geschlagen wurde. Wir lesen hierüber in einem handschriftlich verbreiteten Schriftchen

des luzernerischen Kapuziners P. Martin Borner betitelt *Zürich und Bernische-Feldpfeifen* folgenden Passus :

« Es bestehen also die Herren Berner mit ihren Relationen wie die
« Herren Züreher mit ihrem schönen Denkpfenig, den sie eben von
« dieser materi glorios der gantzen posteritaet hinterlassen, auf wel-
« chem dieser hochstudierte vers eingepräget : uniti ereseunt splendore
« Leones et Ursi.

« Damit aber dieser gute neue evangelische Cornelio wegen seinem
« lang gehorneten fehler nit von einem indem schuoler bey der nasen
« herum getrieben werde, habe ich ihme das maul zustopfen, die tief
« gegründete reflexiones dises neuen Poeten mit folgendem distikon
« der ganzen welt zu seiner entschuldigung erklären wollen.

« Dum tumet obtentis in pugna cornibus Ursus,

« Exambit socius Cornua, jure Leo.

« Allein dies war ein privatfehler einer in der Dichtkunst sich ver-
« stossenen ohnbesonnenheit. »

Der Autor spielt hier auf das Uri-Horn an, das in der Schlacht verloren ging.

Dr. Th. v. LIEBENAU.

Zur Münzgeschichte von Tessin. -- Zu drei verschiedenen Malen war die Münzstatt in Luzern für den Kanton Tessin thätig : 1819, wo für 45,000 Fr. in Luzern Münzen geprägt wurden ; 1837—1839, wo 512,000 Stück « tre soldi » fabriziert wurden und 1841—1842, wo $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ « tre soldi » für 40,000 Liv. geprägt werden sollten.

Die Rechnungen über die beiden ersten Vermünzungen liegen nicht mehr vor ; dagegen hat noch jene von 1841—1842 sich erhalten. Aus derselben verdienen folgende Posten notiert zu werden.

Graveur Dominik Meyer von Luzern lieferte 28 verschiedene Prägstempel für 177 Schweizerfranken.

An Mechaniker Urban Arnold in Luzern wurden 85 Franken 30 Rappen bezahlt für das Schmieden, Drehen, Härten und Polieren der 28 Stempel.

Für Verbesserung des kleinen Prägstockes erhielt Arnold 91 Fr. 15 Rp., für Umänderung des mittlern Prägstockes « zum im Ring prägen » 222 Fr. 90 Rp.

Der Regierung von Tessin wurden abgeliefert :

242,763 Stück « soldi tre » ; 241,300 Stück « soldi sei » ; 322,300 Stück « denari tre », wofür sie zu bezahlen hatte 18,694 Fr. 29 Rp. damaliger Schweizerwährung.

Die weitem Unkosten beliefen sich auf 567 Fr. 71 Rp.

Der Reingewinn der luzernerischen Münzstatt betrug 1564 Fr. 82 Rp.

Für die « soldi tre » wurde nicht ausschliesslich reines Silber verwendet, sondern allerlei Silbergeräthe z. B. Messkännchen samt Blatten, Votivbilder, Löffel und Gabeln, hauptsächlich aber französische Thaler und österreichische Zwanzigkreuzerstücke.

Unter den ausserordentlichen Ausgaben figurieren 8 Fr. für Hedlinger Medaillen, denen diese tessiner Münzen möglichst ungleich sind, und 2 Fr. für die von Rudolf Jenni bezogenen Münzabbildungen. Diese werden wohl über die Hedlinger Bilder den Sieg davon getragen und auf das Münzbild bestimmend eingewirkt haben.

Dr. Th. v. LIEBENAU.

Procès-verbal de la destruction du matériel de l'ancien hôtel des monnaies de Genève, en 1811. — L'an dix-huit cent onze et le sept Juin, Moi soussigné, Commissaire de Police du premier arrondissement de la ville de Genève, Département du Léman, certifie que d'après l'arrêté de Monsieur le Préfet de ce Département en date du vingt May dernier, Monsieur le Maire est chargé de nommer un commissaire pour, et en sa présence, être brisées et fracturées les machines et ustensiles de l'ancienne monnaie de Genève, hors de service, et faire exécuter le susdit arrêté dans tout son contenu. Monsieur le Maire d'après l'autorisation qu'il en a reçu par l'arrêté de Monsieur le Préfet, m'a chargé spécialement par un extrait de ses registres, en date du vingt-deux May, d'exercer les fonctions de Commissaire pour faire exécuter dans tout son contenu, l'arrêté de Monsieur le Préfet, en date du vingt May dernier. En conséquence, pour être mis en possession des objets contenus dans ledit arrêté, J'ai fait demander Monsieur Schmidtmeier, ancien commissaire Impérial en l'hôtel des monnaies de cette ville. Je lui ai exhibé l'extrait des Régistres de Monsieur le Maire, qui me nomme commissaire pour faire exécuter l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du vingt May, relativement au bris des outils ayant servi à la fabrication des monnaies. A la suite de cette reconnaissance, nous nous sommes rendus dans une chambre basse, dans le local de l'hôtel de Ville, où étaient renfermés les outils et ustensiles du ci-devant Hôtel des monnoyes de Genève, et là, Monsieur Schmidtmeier m'a fait, le vingt-huit May dernier, la remise des objets suivants, savoir : 1° Deux cages de balancier en cuivre (soit fonte), avec leurs bases en gueuse, quatre ressorts avec leurs griffes, trois boites et six clefs.

2° Quatre coupleurs avec leurs bras. 3° Cinq cordonnoirs, savoir trois simples et deux doubles. 4° Huit laminoirs pour aller au moyen de l'eau, et deux dits à bras. 5° Deux vis brutes (c'est à dire non tournées) et une ditte tournée. 6° Quatre balanciers. 7° Trois lampes communes. En conséquence, à la suite de la remise des susdits objets, J'ai mandé Messieurs Jean Jaques Konig (dit Roy) et Jaques Bruguier ; le premier, maréchal, patenté, demeurant rue de la Corraterie, et le second, mécanicien, demeurant cour de St-Pierre, lesquels experts étant arrivés & là, dans le local où lesdits objets dont s'agit étaient déposés, Je les ai mis sous le serment de procéder avec équité et justice à l'estimation des divers objets qui étaient sous leurs yeux ; en leur faisant observer que tels outils resteraient en nature, et dont on pourrait faire usage, et que tels autres objets seraient détruits et ne pourraient avoir de valeur que pour matière brute. Après avoir examiné tous les objets qui étaient dans le local, moi Commissaire, toujours présent, ils ont dressé un procès verbal d'estimation comme suit, et dont Je joins l'original à mon procès verbal que je dépose entre les mains de Monsieur Faurin, Receveur des Domaines. De suite, après l'opération sus-citée faite, J'ai fait mettre en travail des ouvriers pour briser tous les objets qui étaient susceptibles d'être employés pour monter un atelier de fausse monnaie. En conséquence, J'ai fait scier un côté à chaque cage des balanciers, comme étant le plus sur moyen pour empêcher d'en faire usage, et ne pouvant plus servir que pour être fondu comme matière. J'ai fait aussi briser les quatre coupleurs avec leurs bras, de même que les cinq cordonnoirs. Les huit laminoirs pour aller au moyen de l'eau ont été aussi brisés, d'après l'autorisation de Monsieur le Préfet, comme étant hors de service et ne pouvant servir pour aucun usage à la fabrique, ni ailleurs. Les grenouilles en fonte qui y étaient ont été mêlées avec d'autres pièces de même métal. On a conservé les deux laminoirs à bras. En conséquence, conjointement avec Monsieur Faurin, nous avons formé quatorze lots de tous ces objets détruits, savoir : 1° Deux corps de découpoirs, un carré de balancier et quatre boules en fonte, pesant Deux cent quarante neuf kilogrammes. 2° Un semblable lot, pesant Deux cent soixante et dix kilogrammes. 3° Trois vis en fer, dont deux brutes et une tournée, pesant ensemble cent quatre vingt cinq kilogrammes. 4° Les débris de huit laminoirs en fer et en gueuse, pesant mille et vingt trois kilogrammes. 5° Quatre balanciers en fer, pesant deux cent dix neuf kilogrammes. 6° Huit boules en plomb qui étaient au bout des quatre

balanciers, pesant Deux cent quarante huit kilogrammes. 7° Deux roues en fer, garnies en plomb, pesant Cent kilogrammes. 8° Le petit laminoir à bras. 9° Le grand laminoir. 10° Les trois lampes communes. 11° Un parti de fer brisé et vis mêlés, pesant Deux cent cinquante huit kilogrammes. 12° Les vingt six grenouilles en fonte, provenant des huit laminoirs, et autre cuivre et fonte mêlés, pesant trois cent cinquante un kilogrammes. 13° Des vieux banes en bois, et une roue avec sa corde. 14° Les deux cages en fonte et leurs plots en gueuse. A la suite de ce que dessus, conformément à l'article 2 de l'arrêté de Monsieur le Préfet, en date du 20 May dernier, J'ai remis les susdits objets à Monsieur Faurin, receveur des Domaines, qui a bien reconnu que lesdits objets qui étaient portés dans l'Inventaire de Monsieur Schmidtmeier, ci-devant commissaire Impérial, près la monnaie, à Genève, avaient bien été brisés et dénaturés, et mis hors d'état de servir à l'usage de la fabrication des monnaies. De tout quoi, J'ai dressé procès-verbal, que Monsieur Faurin, Receveur des domaines, a signé conjointement avec moi, pour me servir de décharge. Fait à triple : Un pour Monsieur le Préfet, un pour Monsieur le Maire, et un pour être remis à Monsieur le Directeur des Domaines. Fait à Genève les jours, mois et an que dessus. .

Signé à l'original : FAURIN VICTOR Commissaire de Police
(Archives de Genève, pièce historique n° 5688.)

Les nouveaux types monétaires français. — M. Émile Chevallier a publié sous ce titre dans le *Journal des Débats* du 5 décembre dernier, l'article suivant :

L'année 1899 a vu se compléter la transformation de nos types monétaires.

L'adoption du modèle proposé par M. Roty pour les monnaies divisionnaires d'argent avait fait l'objet d'un décret du 25 novembre 1897, et, avant l'expiration de cette année 1897, il avait pu être émis 88,000 pièces de 50 centimes du nouveau type. Le 14 mai 1898 commençait la frappe des pièces de 1 fr.; le 11 juillet, celle des pièces de 2 francs.

Le modèle proposé par le regretté Daniel Dupuis, pour les monnaies de bronze, était adopté par un décret du 3 mars 1899. Le 23 avril commençait l'émission des pièces de 10 centimes; le 23 juin, celle des pièces de 5 centimes et enfin, le 22 et le 23 décembre, apparaissaient les pièces de 1 et 2 centimes.

Quant à la monnaie d'or, le nouveau type, dont le modèle avait été demandé à M. Chaplain, en a été adopté par un décret du 22 février

1899 en ce qui concerne la pièce de 20 fr., et, par un décret du 20 juillet 1899, pour la pièce de 10 fr. La frappe de la première a commencé le 2 mars; celle de la seconde, le 1^{er} août.

Les pièces d'or à la nouvelle effigie ne diffèrent guère entre elles, en dehors du module et des inscriptions, que par l'ornementation du listel, qui est plus simple pour la pièce de 10 fr. que pour celle de 20 fr., et par la tranche, qui, pour celle-ci porte les mots *Dieu protège la France*, séparés les uns des autres par de petites fleurettes, tandis que, pour les pièces de 10 fr., elle est simplement cannelée.

Au 1^{er} novembre dernier, il avait été frappé 1,500,000 pièces de 20 fr. et 431,021 pièces de 10 fr. du nouveau type; à la même époque, la *Semeuse* de Roty avait vu son empreinte sur 8,500,000 pièces de 2 fr., 25,424,236 pièces de 1 fr., 48,088 pièces de 50 centimes; à la même époque également, 7,757,194 pièces de 10 centimes, 14,713,249 de 5 centimes, 722,023 de 2 centimes et 1,147,791 de 1 centime avaient été frappées d'après le type gravé par Daniel Dupuis. En résumé, les pièces sur lesquelles figuraient nos nouveaux types monétaires formaient un total de 108,283,493. Les seules pièces qui n'aient pas encore été transformées sont, comme on le voit, l'écu de 5 fr., la pièce de 50 fr. et celle de 100 fr. La frappe de l'écu est interdite par les conventions internationales et les grosses pièces d'or ne sont pas d'un usage courant. Mais il est désirable, néanmoins, que notre appareil monétaire se trouve au complet pour l'époque de l'Exposition.

Ce vœu doit être formulé par ceux même qui n'ont pas accueilli sans quelque hésitation les types actuels. C'est toujours une entreprise difficile que la création d'une monnaie et la difficulté s'accroît lorsque, au lieu d'une simple effigie impériale ou royale, il faut personnifier par des symboles l'abstraction républicaine. Le directeur des Beaux-Arts et le ministre des Finances de 1895-1896 avaient cependant cru devoir laisser toute liberté aux trois éminents artistes que leur réputation recommandait au choix du gouvernement. Chacun a fait ce qu'il a voulu et aucun contrôle n'a été organisé. Il est permis de le regretter au point de vue de l'unité du système et des qualités monétaires des pièces. Quand on compare entre elles les savantes médailles qui constituent aujourd'hui notre monnaie d'or, notre monnaie d'argent et notre monnaie de bronze, on peut s'étonner de voir la République française se montrer avec des aspects aussi variés et des caractères presque contradictoires. Si la chose était à recommencer, MM. Chaplain et Roty, dont nous honorons tous l'admirable talent, seraient

peut-être les premiers à demander qu'on leur traçât un programme et qu'on les avertit, chemin faisant, des objections d'ordre technique ou autres que leurs projets pourraient comporter.

Prägung neuer Münzen in der Schweiz. — Der Bundesrat hat für das Jahr 1900 die Neuprägung folgender Münzen vorgesehen :

400,000	Zwanzigfrankenstücke	Fr. 8,000,000
400,000	Einfrankenstücke	» 400,000
400,000	Halbfrankenstücke	» 200,000
1,000,000	Zwanzigrappenstücke	» 200,000
1,500,000	Zehnrappenstücke	» 150,000
2,000,000	Fünfrappenstücke	» 100,000
1,000,000	Zweirappenstücke	» 20,000
2,000,000	Einrappenstücke	» 20,000
	Total	Fr. 9,090,000

Für die Ausmünzung in Gold ist somit pro 1900 ein gleich hoher Betrag wie die letzten vier Jahre in Aussicht genommen. Durch Beschluss des Bundesrates ist kürzlich die Goldprägung für 1899 bei 6 Millionen Franken infolge der enorm gestiegenen Preise für Barrengold sistiert worden. Sollten die Verhältnisse im neuen Jahre sich wieder günstiger gestalten, so behält er sich vor, im Laufe des Jahres der Bundesversammlung den Antrag zu unterbreiten, den Ausfall von 2 Millionen Franken in der diesjährigen Goldprägung durch eine entsprechend vermehrte Goldprägung im Jahre 1900 zu decken. Die 600,000 Fr. Silberseidemünzen sind der vierte Fünftel der der Schweiz laut Abkommen der Staaten des lateinischen Münzbundes vom 29. Oktober 1897 bewilligten Neuprägung von 3 Millionen Franken Silberseidemünzen. Was in Nickel- und Kupfermünzen zur Neuprägung vorgeschlagen wird, entspricht dem voraussichtlichen Bedarf für das nächste Jahr in diesen Münzsorten. Auffallend ist die stete Notwendigkeit derartiger Neuprägungen; denn trotzdem die Münzverwaltung bis Ende 1899 16 1/2 Millionen Stück Zwanzigrappen, 22 Millionen Stück Zehnrappen, 32 Millionen Stück Fünfrappen, 22 Millionen Stück Zweirappen und 39 1/2 Millionen Stück Einrappen geprägt und ausgegeben hat, also im Verkehr haben sollte, laufen doch fortwährend derart zahlreiche Auswechslungsgesuche ein, dass die Vorräte bei der eidgenössischen Staatskasse jeweilen kaum der Nachfrage genügen können.

Deutschlands Münzprägungen im Jahre 1898. — Die im Jahre 1898 geprägten Reichsmünzen übertreffen sowohl der Zahl

wie dem Werthe nach die Ausprägungen der vorausgegangenen Rechnungsjahre um ein erhebliches. Es gelangten der *Nordd. All. Ztg.* zufolge in dem genannten Jahre zur Ausprägung für 155,655,900 M. Doppelkronen, 33,326,700 M. Kronen, 10,203,900 M. Fünfmarkstücke, 9,256,000 M. Zweimarkstücke, 1,000,000 M. Einmarkstücke, 193,600 M. Fünfzigpfennigstücke, 1,923,400 Zehnpfennigstücke, 585,300 M. Fünfpfennigstücke, 203,300 M. Einpfennigstücke, im ganzen also für 212,348,100 M. Reichsmünzen, während die Ausprägungen im Jahre 1897 nur 141,140,200 M. und im Jahre 1896 nur 99,879,800 M. betrugten. Goldene Halbkronen, Zwanzigpfennigstücke von Silber und Nickel und Zweipfennigkupfermünzen gelangen seit geraumer Zeit nicht mehr zur Ausprägung, die beiden erstgenannten Münzsorten scheiden vielmehr durch Einziehung ziemlich rasch aus dem Verkehr. Seit 1871 bis Ende März 1899 sind im ganzen geprägt worden für 2,837,346,900 M. Doppelkronen, für 602,242,600 M. Kronen, für 27,969,900 M. goldene Halbkronen, für 102,981,400 M. silberne Fünfmarkstücke, für 128,329,100 M. Zweimarkstücke, für 189,981,700 M. Einmarkstücke, für 71,874,600 M. Fünfzigpfennigstücke, für 35,717,900 M. Zwanzigpfennigstücke, für 5,005,900 M. Zwanzigpfennigstücke in Nickel, für 35,185,200 M. Zehnpfennigstücke, für 18,346,800 M. Fünfpfennigstücke, ferner an Kupfermünzen für 6,213,200 M. Zweipfennigstücke und für 7,794,300 M. Einpfennigstücke. Hiervon sind bis Ende März 1899 wieder eingezogen worden für 2,586,600 M. Doppelkronen, für 5,551,000 M. Kronen, für 22,012,400 M. goldene Halbkronen, für 64,000 M. silberne Fünfmarkstücke, für 117,200 M. Zweimarkstücke, für 19,100 M. Einmarkstücke, für 407,400 M. Fünfzigpfennigstücke, für 21,009,400 M. silberne Zwanzigpfennigstücke, ferner an Nickelmünzen für 100 M. Zwanzigpfennigstücke, für 4400 M. Zehnpfennigstücke, für 1100 M. Fünfpfennigstücke und an Kupfermünzen, für 100 M. Zweipfennigstücke und für 100 M. Einpfennigstücke. Der gegenwärtige Umlauf an Reichsmünzen, der übrigens durch etwa 350,000,000 M. Einhalberstücke deutschen Gepräges und etwa 50,000,000 M. Vereinsthaler österreichischen Gepräges (bis zum Schluss des Jahres 1867) eine wesentliche Unterstützung erfährt, umfasst dennoch an Goldmünzen für 2,834,760,300 M. Doppelkronen, für 596,691,600 M. Kronen, für 5,957,500 M. Halbkronen, an Silbermünzen für 102,917,400 M. Fünfmarkstücke, für 128,211,900 M. Zweimarkstücke, für 189,962,600 M. Einmarkstücke, für 71,467,200 M. Fünfzigpfennigstücke, für 14,708,500 M. Zwanzigpfennigstücke, an Nickelmünzen für 5,005,800 M. Zwanzigpfennig-

stücke, für 35,180,800 M. Zehnpfennigstücke, für 18,345,700 M. Fünf-pfennigstücke, an Kupfermünzen für 6,213,100 M. Zweipfennigstücke und für 7,794,200 M. Einpfennigstücke, im ganzen 4,017,216,600 M. Dieser Münzumlau findet eine weitere Unterstützung durch die im Betrage von 120,000,000 M. umlaufenden Reichskassenscheine (davon 4 Millionen Abschnitte zu 5 M. 1 1/2 Millionen Abschnitte zu 20 M. und 1,400,000 Abschnitte zu 50 M.) und durch die von der Reichsbank (949,981,800 M.), der Frankfurter Bank (13,987,700 M.), der Bayerischen Notenbank (62,993,600 M.), der Sächsischen Bank zu Dresden (32,504,700 M.), der Württembergischen Notenbank 22,927,600 M.), der Badischen Bank (16,523,700 M.), der Bank für Süddeutschland (15,259,900 M.) und der Braunschweigischen Bank (2,434,400 M.) in 100 Abschnitten, von der Reichsbank (361,500 M.), der Frankfurter Bank (11,000 M.) und der Sächsischen Bank zu Dresden (25,243,000 M.) in 500 M. Abschnitten, endlich von der Reichsbank (405,319,000 M.) und der Frankfurter Bank (1,952,000 M.) in 1000 M. Abschnitten ausgegebenen Banknoten. Der Gesamtumlau letzterer umfasst sonach einen Werth von 1,549,499,900 M. Hierzu kommen noch Noten der Thaler- und Guldenwährung der Reichsbank, Sächsischen Bank zu Dresden, Bank für Süddeutschland und Frankfurter Bank im Gesamtbetrage von 2,029,200 M.

Münzwesen in Grossbritannien im Jahre 1898. — Es liegt jetzt wieder eine jener inhaltsreichen und erschöpfenden Berichte vor, die der Kontrolleur der Königlichen Münze über die Thätigkeit der seiner Aufsicht unterstellten Institute in London und Australien alljährlich zu erstatten pflegt. Der diesmalige Bericht beschäftigt sich mit dem Jahre 1898, das insofern ein Record-Jahr gewesen ist, als in ihm im Vergleich zu früheren Jahren die grösste Anzahl von Münzen, nämlich 98,099,217 Stück geschlagen worden ist, also 2,261,402 Stück mehr als in den bisher bedeutendsten Jahren. Der Nominalwerth der Ausprägungen im ganzen Britischen Reiche im Jahre 1898 hat im Vergleich zum Jahre 1897 und zu dem Durchschnitt der zehn Jahre 1888—97 sich wie folgt gestellt :

	1898	1897	Durchschnitt der 10 Jahre 1888—1897.
Gold L.	5,780,446	1,778,437	L. 6,318,753
Silber »	1,312,316	981,101	» 1,188,885
Bronze »	84,555	107,230	» 69,790
Total L.	7,177,307	2,867,668	L. 7,577,428

Danach ist der Sterlingwerth der Ausprägungen im Jahre 1898 erheblich grösser als im Vorjahre, aber doch noch um etwa 400,000 L. geringer als im Durchschnitt der vorhergehenden zehn Jahre, und zwar der starken Umprägungen halber, die letzthin in Gold vorgenommen worden sind. Die Ausmünzungen in Silber und Bronze in 1898 halten sich aber über dem Durchschnitt.

Der Begeh nach Scheidemünzen in den Kolonien ist abermals ein sehr bedeutender gewesen und stieg von 35,154,000 Stück in 1897 auf 39,896,607 Stück in 1898.

Das Quantum des seitens der Bank von England der Münze zugeführten Goldes ist, wie im vorhergehenden Jahre, wieder ein sehr geringes gewesen und bestand nur aus minderwerthig gewordenen Münzen. Das Gewicht dieser Zufuhr betrug 520,983,080 Unzen, ihr innerer Werth belief sich auf 2,028,577 L. 17 s. 4 d. bei einem Nominalwerthe von 2,050,691 L.

Die in Verkehr gebrachten Goldmünzen bestanden aus : Sovereigns 4,346,200 L., Halbsovereigns 1,434,246 L., zusammen 5,780,446 L. Zur Ausprägung dieses Quantums wurden zu vier Fünftel minderwerthig gewordene Münzen, zu einem Fünftel aber Barren benutzt. Ausserdem trafen bei der Bank von England aus Australien an neu geprägten Goldmünzen 1,778,500 L. ein, so dass sich im Total ein für den Verkehr verfügbares Quantum von 7,558,946 L. ergab. Wenn der Nominalwerth der den Umlauf entzogenen Goldmünzen 2,050,691 L., von dem obigen Total abgezogen wird, so beziffert sich die Nettozunahme des Goldumlaufes im Jahre 1898 auf 5,508,255 L.

Aus den dem vorliegenden Berichte angehefteten Tabellen über die jährlichen Einziehungen und Neuansgaben von Goldmünzen ergibt sich, dass seit Erlass des Gesetzes vom Jahre 1891 bis Ende 1898 insgesamt 35,700,000 L. den Umlauf entzogen worden sind, ganz abgesehen von den minderwerthig gewordenen Münzen, die als Bullion eingingen. Von diesem Betrage bestanden 21,845,000 L. aus Sovereigns und 13,855,000 L. aus Halbsovereigns. Andererseits sind 27,766,610 L. in neuen Sovereigns und 17,063,618 L. in neuen Halbsovereigns in etwas weniger als sieben Jahren in Umlauf gesetzt worden, so dass sich ein Ueberschuss der Ausgabe über die Einziehung von 5,921,610 L. in Sovereigns und 3,208,618 L. in Halbsovereigns ergibt.

Eine weitere Tabelle zeigt, dass der Durchschnitt der Entwerthung der Münzen ein abnehmender bleibt. Der Gesamtbetrag zu leichter,

während des Jahres 1898 dem Umlauf entzogener Münze bleibt erheblich hinter dem Betrage eines der Vorjahre zurück, obwohl, wie der « Comptroller of the Currency » hinzufügt, in 1898 aussergewöhnliche Massnahmen betreffs Einlösung minderwerthig gewordener Goldmünzen getroffen worden sind. Die im Jahre 1892/93 ausgeprägten Halbvereigns beginnen allmählich zu verschleissen und im Gewicht zurückzugehen, so dass der Münzmeister eine grössere Einlösung dieser Münzen für 1899 und 1900 in Aussicht genommen hat.

Ueber den Preis des Goldes sagt der Bericht das Folgende :

« Zu Anfang des Jahres 1898 hatte man sich mit dem Ausgleich für die zu leicht befundenen und von der Bank seit März 1892 eingelieferten Goldmünzen nach den Bestimmungen des Chicago Gesetzes vom Jahre 1892 zu beschäftigen. Bis 30. September bezifferte die Entwerthung sich auf 134,294,800 Unzen, die einen Münzwert von 522,910 L. 7 s. 7 d. darstellten. Da der Marktpreis des Goldes seiner Zeit erheblich unter dem Münzpreise stand, schien es am gerathensten, das benöthigte Gold am Markte zu kaufen und in Münzen auszuprägen. Da eine rasche Regulirung des betreffenden Kontos der Bank von England erwünscht erschien, und da die Münze nicht die Gelegenheit besass, grössere Goldmengen im gewöhnlichen Verlaufe ihres Geschäftes zu kaufen, so wandte der « Comptroller of the Currency », nachdem er sich dieserhalb mit dem Finanzministerium verständigt hatte, sich an die Herren N. M. Rothschild & Sons, die sich dann verbindlich machten, die erforderlichen Goldmengen in kürzester Zeit zu beschaffen. Das benöthigte Gesamtgewicht wurde auf diese Weise der Münze für 522,630 L. 11 s. 11 d. also zum Preise von 77 s. 10 d. per Unze einschliesslich Maklerecourtage zugeführt. Die erste Ablieferung fand am 17. Februar, dem Tage nach der Unterredung des Comptrollers mit den Herren Rothschild statt, und gegen Ende des Monats war der grösste Theil des Ankaufs (417,698 L.) beschafft, indem der Rest mit zwei Zwischenräumen in den Tagen vom 1. bis 14. März geliefert wurde. Der für den Prägungs-Fonds auf diese Weise erzielte Gewinn betrug 270 L. 15 s. 8 d. »

Der Ausgleich im Gewichte der zu leicht befundenen Goldmünzen vollzog sich durch auf Grund des Prägungsgesetzes bechafften Verkauf von 437,646 L. 7 s. 10 d. Konsols zu $113 \frac{7}{8}$ seitens der Verwaltung der Staatsschuld.

Der Betrag der von den australischen Münzfialien ausgeprägten Stücke hielt sich über dem Durchschnitt und stellte sich wie folgt :

Jahr	Gesamt-Ausprägung	Davon an die Bank von England	Prozentsatz der gesamm. d. Bk. von England zugeströmt. Münzen
1897	L. 7,662,565	L. 3,439,850	44,9
1898	» 8,107,133	» 1,778,500	21,9
Durchschnitt 1888—97	» 6,339,255	» 3,052,348	43,0

Die Emission von Sterling Silber bezifferte sich in den Jahren 1897—98 wie folgt :

	1897	1898
Bank von England	L. 576,000	L. 462,200
Banken in Schottland	» 90,000	» 214,500
Bank von Irland	» 54,800	» 40,000
Schatzamt	» 2,500	» 19,300
Kolonial-Agenten	» 257,130	» 575,980
Privatbewerber (3 Pencestücke)	» 275	» —
Mauudy Geld	» 396	» 336
	L. 981,101	L. 1,312,316

Diese Beträge zeigen für 1898 eine Zunahme und zumal für die Kolonien (unter denen Westafrika voransteht). Der Durchschnittswerth den die Münze in 1898 für Silber zu zahlen hatte war 27 $\frac{1}{4}$ d. per Unze.

Der Normalwerth der geprägten Bronzemünzen stellte sich für 1898 auf 84.555 L., ist also hinter dem vorjährigen Werthe von 107,230 L. zurückgeblieben. Mehr als die Hälfte der Neuemission vollzog sich in den drei letzten Monaten des Jahres, in denen der Begehr nach neuen Münzen stets lebhaft ist. Während der ersten neun Monate 1898 sind an Bronzemünzen nur für 41,295 L., in den letzten drei Monaten aber für 43.260 L. emittirt.

Neues russisches Münzgesetz vom 7. Juni 1899. —

Nach dem neuen russischen Münzgesetz ist das russische Münzsystem auf Gold basirt. Die Münzeinheit des Landes ist der Rubel, welcher 17,424 Doli feiner Gold enthält. Die Dola ist gleich 4,448,494 Centigramm. Der Rubel hat ein Feingoldgewicht von 0,774,234 Gramm und gilt 2.6608 Fr. Der Rubel wird in 100 Kopeken eingetheilt. Es werden russische Münzen aus Gold, Silber und Kupfer geprägt. Goldmünzen können sowohl aus Gold geprägt werden, das dem Staate angehört, als auch aus Gold das zu Prägungszwecken den Münzen von Privaten überliefert wird. Wenn das von Letzteren überlieferte Gold kein geringeres Gewicht als $\frac{1}{4}$ Pfund gleich 102 Gramm 578 Milligramm hat, kann es nicht von der Münze zurückgewiesen werden. Folgende Goldmünzen werden geprägt: Fünfzehnrubelstücke (Imperials), Sechs-

zehnrubelstücke, Siebenundeinhalbrubelstücke und Fünfrubelstücke. Von den Goldmünzen enthalten an Feingold die Fünfzehnrubelstücke 11,6135 Gr., die Zehnrubelstücke 7,74,234 Gr., die Siebenundeinhalbrubelstücke 5,80,675 Gr. und die Fünfrubelstücke 5,67,217 Gr. Das Fünfzehnrubelstück gilt 40,002 Fr., das Zehnrubelstück 28,668 Fr., das Siebenundeinhalbrubelstück 20,001 Fr. und das Fünfrubelstück 13,884 Fr. Die Goldmünzen enthalten 800 Theile feinen Goldes und 100 Theile Kupfer. Ein Pfund Gold vom Feingehalt von 0,900 muss also 476 Rubel $3\frac{37}{121}$ Kopeken enthalten. Das Bruttogewicht der Goldstücke ist folgendes : Fünfzehnrubel = 12,9039 Gr., Zehnrubel = 8,6026 Gr., Siebenundeinhalbrubel = 6,45,195 und Fünfrubel = 4,3013 Gr. Die Silber- und Kupfermünzen können nur ausschliesslich aus Metall geschlagen werden, das dem Staate gehört. An Silbermünzen werden geprägt Einrubelstücke, Fünfzigkopekenstücke, Fünf- undzwanzigkopekenstücke, Zwanzigkopekenstücke, Fünfzehnkopekenstücke, Zehnkopekenstücke und Fünfkopekenstücke. Die Stücke von Einrubel und Fünfzig- und Fünfundzwanzigkopeken enthalten 900 Theile feinen Silbers und 100 Theile Kupfer, diejenigen von Zwanzig-, Fünfzehn-, Zehn- und Fünfkopeken enthalten 500 Theile feinen Silbers und 500 Theile Kupfer. An Kupfermünzen werden geprägt Stücke von Fünf-, Drei-, Zwei-, Ein-, Einhalb- und Einviertelkopeken. Die Goldmünzen von vollem Gewicht müssen in allen Zahlungen ohne Begrenzung der Summe angenommen werden. Das Minimalgewicht eines als voll geltenden Goldstücks beträgt für :

15 Rubelstücke	3 Zolotniks	1 Dola
10 »	2 »	$\frac{7}{10}$ »
7 $\frac{1}{2}$ »	1 »	48 »
5 »	1 »	— »

Beschädigte oder stark abgenutzte Goldstücke werden nur an den vom Finanzminister zu bestimmenden Kassen angenommen. Die auf Grund des Gesetzes vom 17. Dezember 1885 geprägten Goldstücke werden unter folgenden Bedingungen an den öffentlichen Kassen angenommen : Die Imperials gelten 15 Rubel, die Halb-Imperials 7 $\frac{1}{2}$ Rubel, wenn das Gewicht der ersteren mindestens 3 Zolotniks 1 Dola und das der letzteren mindestens 1 Zolotnik 48 Dola beträgt. Die Imperials und Halb-Imperials von niedrigerem Gewicht sowie die vor 1885 geprägten Goldstücke werden an den vom Finanzminister bezeichneten Kassen im Verhältniss ihres Werthes an feinem Golde in Zahlung genommen. Die Silber- und Kupfermünzen gelten als

Scheidemünzen in der Circulation und für Zahlungen. Der Betrag der Silbermünzen wird auf ein Quantum festgesetzt, das Dreirubel für die Bevölkerung nicht übersteigt. Für die Emission und auch für die Ausgabe von Kupfermünzen muss der Finanzminister jedesmal die Autorisation des Kaisers verlangen. Man ist verpflichtet, Zahlungen von Einrubel — Fünzigkopeken — und Fünfundzwanzigkopekenstücken bis zum Betrage von 25 Rubel anzunehmen. Zahlungen in anderen Silber- und Kupferstücken brauchen nur bis zum Betrage von 3 Rubel angenommen zu werden. Die öffentlichen Kassen nehmen diese Münzen übrigens in unbegrenzter Summe für alle Zahlungen an, abgesehen von den Zollzahlungen, deren Annahme in Silber und Kupfer bis zu den in dem Zollgesetz festgesetzten Summen erfolgt.

Die neuen Fünfkronenstücke in Oesterreich. — Mit den neuen Kronen-Banknoten werden auch die neuen silbernen Fünfkronenstücke in den Verkehr gebracht werden. Zunächst werden, wie aus den vom ungarischen Reichstage beschlossenen Gesetzen hervorgeht, 64 Millionen dieser Münzen hergestellt, wovon auf Oesterreich 44,8 Millionen Kronen und auf Ungarn 19,2 Millionen Kronen entfallen. Die neuen Fünfkronenstücke werden, so wie die Silbergulden, 900 fein geprägt, um deren Grösse und Gewicht gegenüber fünf einzelnen 835 fein geprägten Einkronenstücken zu reducieren, wengleich sie einen nur minimal höheren Feingehalt an Silber enthalten. Die Fünfkronenstücke werden etwas grösser als die Einguldenstücke, jedoch kleiner als die Fünffrankenstücke sein. Aus einem Kilogramm Münzsilber werden $41 \frac{2}{3}$ Fünfkronenstücke mit einem Rohgewichte von 24 Gramm per Stück ausgebracht. Sonach werden aus einem Kilo Münzsilber 208.333 Kronen, beziehungsweise aus einem Kilo Feinsilber 231,481,48 $\frac{2}{10}$ feine Kronen in Fünfkronenstücken geprägt. Auf Grund des Gesetzes vom 2. August 1892 werden die seit dem 16. Mai 1898 zur Ausgabe gelangten Einkronenstücke 835 fein geprägt, so dass aus einem Kilo Münzsilber 200 Stück, beziehungsweise aus einem Kilo Feinsilber 239.520,96 solche Münzen ausgebracht werden. — Daher werden aus einem Kilo Feinsilber um 8,039,48 Kronen mehr in Einkronenstücken als in Fünfkronenstücken geprägt, das heisst die aus einem Kilo Feinsilber ausgebrachten 231,481,48 Kronen in Fünfkronenstücken weisen um 803,948 Heller mehr inneren Silberwerth auf als die 239,520,96 Einkronenstücke, so dass sich auf jene Krone im Fünfkronenstück rechnungsmässig ein Mehrwerth von fast 3,68 Hellern ergibt. Während ein Fünfkronenstück

24 Gramm Rauhsilber und 21,6 Gramm Feinsilber enthält, wiegen 5 Einkronenstücke 25 Gramm und enthalten 5×4 175 gleich 20,875 Gr. Feinsilber. Sonach besitzen die Fünfkronenstücke um 0,725 Gramm Feinsilber mehr als 5 Einkronenstücke, oder eine Krone in Fünfkronenstücke repräsentiert einen Mehrgehalt von 0,145 Gramm Feinsilber, der einen Rechnungswerth von fast 3,48 Hellern repräsentiert. Diese Fünfkronenstücke werden bei den Staatskassen unbeschränkt angenommen werden, im Privatverkehr wird die Verpflichtung der Annahme auf 250 Kronen, das ist 50 Stück solcher Münzen, beschränkt sein.

Die neuen Münzprägungen in Ungarn. — In dem veröffentlichten Motivenbericht zu dem Budget des Finanzministeriums wird das Münzprogramm Ungarns für das Jahr 1900 mitgetheilt. Es sollen im nächsten Jahre die folgenden Münzquantitäten ausgeprägt werden : 16,2 Millionen Kronen in Zwanzigkronenstücken in Gold, eine Million Kronen in Zehnkronenstücken in Gold, 19,2 Millionen Kronen in Fünfkronenstücken in Silber, endlich eine Million Kronen in Zweihellern- und 50,000 Kronen in Einhellernstücken. Es werden insgesamt daher 59,850,000 Stück im Werthe von 38,450,000 Kronen zur Ausprägung gelangen. Die veranschlagte Menge der Goldmünzen soll aus dem von Privaten einzuliefernden, sowie von den Berg- und Hüttenwerken in Aussicht gestellten Gold geprägt werden. Es entfallen auf die regelmässige Einlösung 10,606,000 Kronen in Gold, auf die Prägung für Private 7,594,000 Kronen. Das Metallmaterial für die Fünfkronensilberstücke liefern die 9,6 Millionen Stück Silbergulden, welche von der Oesterreichisch-Ungarischen Bank gegen Erlag des gesetzlichen Gegenwerthes in Zwanzigkronenstücken beschafft werden.

Frappe de médailles à la Monnaie de Paris. — En 1898, l'Hôtel des monnaies a refrappé et vendu 291,000 médailles, dont 8,124 en or et 186,413 en argent. Ces pièces, qui ont été acquises par des collectionneurs, sont pour la plupart des répétitions d'œuvres de Roty, Chaplain, Dupuis, etc.

Les nouvelles médailles frappées en 1898, sont :

Les médailles présidentielles Casimir-Perier et Félix Faure, par Chaplain ; la plaquette des funérailles de Carnot, par Roty ; l'Horticulture et la Madone debout, par Daniel Dupuis ; la plaque d'entrée aux chantiers de l'Exposition, par Daniel Dupuis ; la médaille de l'empereur Ménélik, par Chaplain ; la médaille de Marguerite de Savoie, reine d'Italie, par M^{me} Lancelot-Croce ; la médaille de l'inauguration de la mairie du 10^{me} arrondissement, par Alphée Dubois ;

la République, de Borrel: l'Orphée, de Condray; l'hommage aux graveurs français, de Lecheval.

La patine des monnaies et des médailles à la Monnaie de Paris. — Quelques milliers d'exemplaires des nouvelles monnaies d'argent, de bronze et d'or, au lieu d'être lancées dans la circulation nettes et brillantes, ont été patinées, et ces exemplaires, fort rares, ont pris bientôt une valeur assez grande, car les collectionneurs et les amateurs se les sont chèrement disputées. Quelle opération a-t-on fait subir à ces piécettes pour leur donner cette patine qui les transforme en de ravissantes médailles? Une visite aux ateliers de la Monnaie nous a fait assister à toute la série d'opérations, fort délicates, dont le résultat est la patine.

Ces opérations varient suivant la nature du métal.

Les monnaies ou médailles d'argent qu'on doit patiner sont tout d'abord « sablées ». Un appareil, sur lequel le secret est gardé, car il assure à notre Monnaie une supériorité incontestable sur toutes les Monnaies étrangères, projette sur la pièce brillante un jet puissant de sable pulvérulent qui pointille la surface de la pièce de milliers de petits trous. Cet état superficiel va permettre et rendre facile l'oxydation. L'oxydation, ou plutôt la sulfuration, s'obtient en plongeant la pièce dans un véritable bain de Barèges: une solution de sulfhydrate d'ammoniaque. La pièce noircit immédiatement. On la lave à grande eau. Puis la pièce passe dans les mains d'ouvriers qui la frottent avec une petite brosse, enduite d'un mélange d'huile et d'une poudre dure; l'oxydation est ainsi partiellement enlevée. On frotte encore avec de la ouate et l'objet, monnaie ou médaille, apparaît avec ce ton mat et doux, tant recherché.

Pour patiner les monnaies de bronze, l'oxydation s'obtient d'une façon différente. On procède d'abord au sablage, comme pour les pièces d'argent; puis la pièce de bronze est huilée légèrement. On la dépose alors sur une plaque circulaire chauffée par un courant de gaz. La pièce, constamment retournée par un ouvrier à l'aide de pincées, passe par une série de couleurs: orange, vert-gris, café au lait, gris, noir. Cette sorte de cuisson dure un quart d'heure. Quand la pièce est devenue noire, on l'enlève et on la laisse refroidir. Ensuite, comme pour les monnaies d'argent, on la frotte avec de la pâte huileuse, puis avec de la ouate.

Quant aux monnaies d'or, l'opération est plus simple: on se borne à en dorer la surface à la pile et à frotter ensuite avec de la ouate sèche.

Ces opérations, en apparence fort simples, exigent un tour de main et une habileté consommée pour réaliser le ton qui fait l'excellence de la patine française.

Les médailles qui sortent de la Monnaie sont toutes patinées. Et le nombre en est grand, car la mode — une mode charmante — se porte, depuis quelques années, sur les objets exquis, plaquettes ou médailles, qui sont l'œuvre de nos graveurs. L'an dernier, la Monnaie a frappé et vendu 283,000 médailles, dont 6,300 en or, 200,000 en argent. Beaucoup ignorent, pourtant, qu'il est très facile de se procurer des médailles, non seulement celles de la collection historique où figurent des spécimens d'une beauté incomparable, mais les médailles commémoratives frappées soit à l'occasion du voyage du tsar, soit pour des élections présidentielles, pour des jubilé de savants, des anniversaires, etc. Il suffit de s'adresser à la Monnaie. Et le prix de ces bijoux est infime. Pour les médailles ou plaquettes de bronze, le prix varie de 2 à 5 francs. Il faut y ajouter la valeur du métal pour les médailles d'argent ou d'or. Si bien que, pour une centaine de francs, on peut posséder une collection fort complète de véritables objets d'art.

A. P. (*L'Illustration.*)

Société néerlandaise de numismatique. — S. M. la reine des Pays-Bas a accordé à cette société le titre de Société royale néerlandaise de numismatique.

Comptes rendus et notes bibliographiques. — Van den BRÛECK. *Quelques remarques nouvelles concernant les trois jetons des receveurs de Bruxelles des années 1456, 1457 et 1458, aux légendes BRUXELLA—BRUXELLA.* (Extr. de la *Gazette numismatique*, 1899, in-4, 11 p., avec 3 fig.)

Cette brochure est la suite des nombreuses publications que M. van den Brœck consacre depuis une trentaine d'années à la numismatique de Bruxelles. Dans chacun de ces articles nous trouvons la description de jetons intéressants pour l'histoire locale. L'auteur éclaircit le curieux problème de ces jetons anonymes par des recherches historiques faites dans les archives municipales de Bruxelles et d'importants documents héraldiques. Les nombreuses monographies du savant numismate belge ainsi que les articles de plusieurs de ses confrères publiés dans la *Revue belge de numismatique* ont quelque peu épuisé le sujet, mais on pourrait avantageusement compiler toutes ces notes en une description générale de la numismatique bruxelloise. Ce travail tentera sans doute une de nos étoiles naissantes. P.-C. S.

— *Un article de M. le Dr G. Grunau sur la collection de numismatique du Musée historique de Berne. Réflexions suggérées par cet article.*

Si les collections de numismatique conservées dans nos différents musées sont connues de quelques privilégiés et appréciées par eux, elles restent, en revanche, ignorées du grand public qui ne se doute pas que plusieurs d'entre elles peuvent rivaliser avec celles qui existent à l'étranger. Cela tient, sans doute, à plusieurs causes. L'une d'elles est l'absence complète de catalogues pour la presque totalité de nos collections de monnaies, lesquelles sont regardées le plus souvent par les administrations dont elles dépendent comme un superflu qu'il est permis de négliger.

Cela ne devrait pas être; ne voyons-nous pas les pays qui nous environnent consacrer des sommes considérables à l'achat de monnaies pour augmenter d'autant leurs collections publiques? C'est bien certainement la preuve qu'ils en ont reconnu dès longtemps la valeur soit comme documents historiques et artistiques, soit comme instruments de travail.

Une autre cause du désintéressement voué par le public à nos dépôts de monnaies est peut-être le fait du peu de publicité que l'on fait pour eux. En effet, dans le siècle de réclame à outrance qu'est le nôtre, pourquoi ne cherche-t-on pas à attirer l'attention des gens du peuple sur les trésors légués à notre génération par celles qui nous ont précédés? Le visiteur d'une de nos collections, qui n'a aucune idée de ce qu'il a devant lui, passera près des vitrines sans apercevoir autre chose que des disques de métal plus ou moins précieux ne disant rien à son esprit, tandis que celui qui, au contraire, a été éclairé d'avance, sait ce qu'il va chercher au musée; pour peu qu'il ait goûté à l'étude des médailles, il verra quantité de choses intéressantes là où le premier n'aura eu que de l'ennui².

¹ Le 29 juin 1897, la Chambre et le Sénat français votent un crédit de 421,000 fr. pour l'achat de la collection H.-William Waddington. En 1899, les Chambres belges accordent la somme de 300,000 fr. pour l'acquisition de la collection du comte Aléric du Chastel de la Howarderie. Enfin, le gouvernement allemand vient d'acheter, pour la somme de 460,000 marks, la célèbre collection de notre savant honoraire, M. le Dr Imhoof-Blumer. Comme citoyen suisse, nous regrettons que les finances de la Confédération n'aient pas permis à cette collection de rester dans notre pays.

² Nous avons souvent constaté le fait au Cabinet de numismatique de la Ville de Genève. Celui-ci est, il est vrai, logé dans des conditions déplurables pour la consultation. Il occupe une vaste pièce autour de laquelle sont placés des meubles à deux corps, analogues à ceux d'une bibliothèque. La partie du bas de ces médailliers est fermée par des portes pleines; les monnaies qui y sont contenues n'existent donc pas pour le visiteur ne possédant pas le « Sesame, ouvre-toi ». Les médailles, en revanche, sont exposées dans le corps du haut qui est vitré; elles sont rangées sur des rayons inclinés, quelques-unes à une hauteur telle qu'elles sont hors de la portée des meilleures vues. Nous avons observé nombre de fois des personnes faisant le tour de cette salle et en ressortant avec l'air de penser: Dans quelle galère suis-je tombé? Nous en avons même entendu dire: Il n'y a rien ici!

Il serait donc très désirable que tous ceux qui ont la garde de nos collections, ou ceux que leurs travaux appellent à s'en servir, les fissent connaître soit dans les publications spéciales, soit dans nos journaux quotidiens. Le temps qu'ils y consacreront ne serait perdu ni pour l'art, ni pour l'histoire, ni pour les collections mêmes.

C'est peut-être dans cette pensée que notre collègue, M. le Dr G. Grunau, a écrit dans les *Blätter für Münzfreunde*, 1899, p. 53, une courte notice historique sur la collection numismatique du Musée de Berne; si brève qu'elle soit elle n'est pas dépourvue d'intérêt, c'est ce qui nous engage à la présenter à nos lecteurs romands, nos collègues de la Suisse allemande pouvant avoir recours à l'original.

« Le Cabinet des médailles est un des plus beaux ornements du
« Musée historique de Berne. Son aménagement actuel, dû à M. le direc-
« teur Kasser, a rendu possible l'exposition de toutes les pièces. Il se
« compose de deux parties, l'une renfermant les monnaies antiques
« grecques et romaines, l'autre contenant les monnaies et médailles
« suisses. En outre, on y trouve déposés environ onze cents coins ayant
« servi à la frappe des monnaies bernoises. La subdivision des antiques
« se compose d'à peu près deux cents monnaies grecques, trois cents
« monnaies consulaires romaines et quatre mille impériales romaines
« et byzantines. Cette collection a pour origine une trouvaille qui
« fut faite, en 1602, par un pauvre apprenti. Celui-ci découvrit à Ker-
« nenried (près Fraubrunnen, canton de Berne), un vase contenant
« quinze cents monnaies romaines allant du règne de Galba à celui
« de Constantin. La trouvaille entière passa des mains du jeune
« homme dans celles du bailli de Fraubrunnen, qui l'envoya à son
« tour au gouvernement bernois. »

« Petit à petit, les monnaies mises au jour dans les différents établis-
« sements et stations des Romains en Suisse (Aventicum, Vindonissa, etc.) vinrent s'ajouter à ce premier fonds, de telle sorte que
« la collection s'augmenta d'une manière sensible.

« En 1789, elle fut décrite pour la première fois par Franz-Ludwig
« Haller¹. Celui-ci, en fervent amateur de numismatique qu'il était,
« possédait en propre environ deux mille monnaies antiques, trouvées
« pour la plus grande partie dans la Suisse occidentale; il les vendit à
« l'État en 1808. Le Cabinet s'accrut encore en 1827 par le don de la

¹ *Enumeratio numismatum veterum graecorum atque romanorum, ex omni metallo et forma, quae extant in scriniis Bibliothecae publ. Bernensis*. Bernae, 1789, in-8.

« collection Tscherner, fait à la Bibliothèque par M^{me} Freudenreich,
« épouse d'un ancien magistrat. L'importance de la collection était alors,
« d'après Haller, de quatre mille et quatre cents pièces. Ce fut à ce
« savant qu'échut la charge honorable de la mettre en ordre et de la
« cataloguer; c'est à cette occasion qu'il fit paraître son *Catalogus*
« *numismatum veterum, Græcorum et Latinorum, maxime vero Imper-*
« *ratorum, Augustorum Cesarumque Romanorum, quæ extant in*
« *Museo civitatis Bernensis.*

« Ce livre fut très remarqué et apprécié des connaisseurs. Le célèbre
« Mionnet a pu en dire dans une lettre adressée à l'auteur : « Cet
« ouvrage fait avec autant de savoir, de concision et surtout de clarté,
« vous fera un honneur infini. »

« Le catalogue présente certainement plusieurs défauts et
« erreurs; il donne asile, entre autres, à plusieurs fausses pièces de
« Paduan, de Becker, etc., mais on ne peut pas trop en vouloir à Haller,
« puisque celui-ci vivait à une époque où l'art de cataloguer les pièces
« était à son début et où la critique des falsifications n'était guère plus
« avancée.

« L'année dernière, la collection a été transférée de la Bibliothèque
« dans le nouvel édifice construit pour le Musée historique, quelque
« temps après s'être augmentée d'une importante trouvaille de mon-
« naies romaines des IV^e et V^e siècles. L'enfouissement de ces pièces
« avait dû être effectué peu avant l'année 406, pour les soustraire,
« sans doute, aux hordes des Allemanes.

« Dans la partie archéologique du Musée historique sont exposées
« de nombreuses monnaies romaines de diverses stations de la Suisse.
« Elles sont classées là par « trouvailles ». On y remarque celle qui
« fut faite en 1846 à la Fontaine des Romains, près de Biemme, et dont
« Jahn a publié la description sous le titre de : *Die in der Bieler-*
« *brunnenuellgrotte 1846 gefundenen römischen Kaiser Münzen.* Bern,
« 1847.

« La deuxième partie du cabinet bernois contient, comme nous
« l'avons dit plus haut, les monnaies et médailles suisses.

« Une description en a été faite à la fin du siècle dernier par
« Gottlieb-Emmanuel Haller, dans son ouvrage, devenu classique :
« *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Kabinet*, imprimé en 1780-
« 81, et recherché encore aujourd'hui par les collectionneurs suisses.

« La collection personnelle de l'auteur, qui ne comprenait que des
« monuments numismatiques suisses, entra avec lui à la Bibliothèque

« bernoise où dès lors il eut la garde des monnaies et médailles se
« décomposant de cette manière : seize cents médailles, deux cent cin-
« quante-cinq monnaies d'or et onze cent quatre-vingt-sept d'argent.

« Actuellement, la collection s'accroît continuellement; toutefois, la
« commission de la Bibliothèque, dont elle dépend, aimerait pouvoir
« contribuer à l'acquisition de nouvelles pièces par une plus forte
« subvention annuelle.

« M. Ed. von Jenner, conservateur actuel du Musée historique ber-
« nois, cherche avec zèle à compléter et à parfaire la collection suisse.

« Un accroissement considérable de celle-ci a eu lieu en 1898 par
« l'achat de la remarquable collection Bürki. On trouve, parmi les
« monnaies suisses conservées au Musée, des pièces très rares et d'une
« valeur inestimable, telle la frappe en or d'un ancien thaler de
« Soleure qui passe pour unique.

« La collection suisse compte environ huit mille cent pièces, six
« mille cinq cents monnaies et seize cents médailles. Le Cabinet ber-
« nois comprend donc tant en monnaies antiques que suisses treize
« mille pièces. »

H. C.

— La revue *The Studio*, dans son numéro du 15 juillet 1899, fait
connaître au public anglais l'œuvre de notre compatriote, M. le profes-
seur F. Landry, de Neuchâtel. L'article est signé par notre collègue,
M. L. Forrer.

— *Aventicensia. Notes archéologiques relatives à l'ancienne Aven-
ches*, par J. MAYOR, fasc. in-8.

Sous ce nom d'*Aventicensia*, M. J. Mayor a l'intention de tirer à
part les articles concernant l'antique Avenches qu'il compte publier
dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*. Pour donner suite à son idée et
comme début, il a fait paraître le présent fascicule, composé de dix-
huit pages et illustré de planches phototypiques, de dessins et de
plans.

La première note insérée dans le recueil intéresse le numismate, car
il y est question d'un médaillon de plomb uniface sur lequel sont
représentées les trois Grâces. Ce médaillon, trouvé en 1897, est mal-
heureusement en fort mauvais état; il a pu, suivant l'auteur, servir à
ornier le dessus d'une boîte à parfum de quelque élégante.

Le deuxième article, de beaucoup plus étendu, est l'extrait d'un
rapport adressé à M. le Dr Stehlin, président de la Commission
romaine de la Société suisse des monuments historiques, et concernant
les fouilles et restaurations entreprises à la porte de l'Est. Ces diffé-

rents ouvrages ont été exécutés, comme on le sait, sous la direction éclairée de notre savant collègue.

Tous ceux qui, dans notre pays, s'intéressent aux recherches archéologiques, les amis de l'auteur surtout, lui ont su gré de sa publication, grâce à laquelle il leur a été permis de connaître et d'apprécier, comme il convient, le beau résultat obtenu par les fouilles dans cette partie d'Aventicum.

La lecture de ces pages nous a ramené à l'époque où la Société suisse de numismatique tint son assemblée annuelle à Avenches et où nous parcourûmes les différents champs de fouilles, en ayant comme guide notre vaillant archéologue. Les visites du château et du musée mises à part, nous vîmes l'amphithéâtre, le cigonnier, le théâtre, les murailles de la ville et enfin la porte de l'Est qui nous retint quelques instants, pendant lesquels notre cicérone nous fit, *con amore*, la description de ce que nous avions sous les yeux. C'est ce commentaire que nous avons retrouvé dans ce rapport; mais, tandis que là-bas il était illustré par les constructions mêmes, nous n'avons plus ici que des plans, fort exacts il est vrai, toutefois, ceci ne remplace pas cela.

Cette porte fut considérée pendant longtemps, par les habitants du pays, comme un riche dépôt de matériaux de construction et exploitée sans scrupule comme tel. Si, depuis lors, elle nous a été révélée, non seulement comme un monument archéologique des plus remarquables mais aussi comme une construction jusqu'ici unique en Suisse, c'est aux efforts de M. Mayor que nous le devons pour une grande part.

Ce rapport a encore de l'intérêt pour les numismates, car dans l'énumération des objets découverts sur l'emplacement de la porte de l'Est, il y a quantité de monnaies. Elles sont mal conservées pour la plupart et ne présentent aucune rareté, cependant le musée d'Avenches, déjà si riche, a trouvé là l'occasion d'augmenter ses séries. H. C.

— Vicomte BAUDOIN DE JOUGHE. *Un sceau-matrice ogival de la fin du XI^e siècle du chapitre de l'ancienne abbaye de Gembloux et résumé de la numismatique gemblouienne*. Anvers, 1899, br. in-8 de 9 p. avec 1 pl.

L'infatigable auteur belge vient de publier ce travail dans les *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Bruxelles*, t. LII. Il y reprend très brièvement l'histoire de Gembloux, le *Geminiacum vicus* des Romains, qui devint, vers le X^e siècle, le siège d'une abbaye bénédictine, laquelle subsista jusqu'à la Révolution française. L'abbé nommé par le chapitre portait le titre de comte, grâce auquel il siègeait

parmi les nobles des États de Brabant; il avait les prérogatives d'un véritable souverain et jouissait d'une autorité absolue.

Le chapitre, pour l'expédition des actes de sa juridiction, se servait vers la fin du XII^e siècle du superbe seceau-matrice qui fait le sujet principal de la notice. Ce seceau, de forme ogivale, est à l'effigie de saint Pierre; il est muni d'une bélière et mesure 0^m,077 sur 0^m,057. Le saint est nimbé, assis de face, il tient un livre de la main droite et une clef de la gauche. Cet admirable objet d'art, reproduit sur la planche, se trouve actuellement au Cabinet royal des médailles de Bruxelles. Les autres monuments numismatiques de Gembloux sont rares; ce sont des deniers anépigraphes datant du XIII^e siècle, de style brabançon, portant à l'avers un buste d'abbé crossé et mitré et au revers une croix. Ces pièces sont attribuées à l'abbaye, car elle avait obtenu de l'empereur Othon I^{er} le droit de monnayage et il semble difficile de croire qu'elle ne l'ait jamais exercé.

Une autre pièce dont l'origine est moins contestable est un jeton unique, en argent, daté de 1612, aux armes et au nom de Philippe Cloemann ou Cloekmann, abbé de Gembloux de 1609 à 1625. H. C.

— Roger VALLENTIN DU CHEYLARD. *De l'état actuel de la numismatique des comtes de Valentinois et de Diois*. Valence, 1899, br. in-8 de 78 p. avec fig. dans le texte. (Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*.)

Cet important travail est le résultat d'études de documents originaux, comme les deux brochures du même auteur que nous avons eu l'honneur d'analyser il y a quelque temps déjà¹. Par son contenu, se trouvent éclaircis différents problèmes de la numismatique si obscure des comtes de Valentinois et de Diois; et si bien éclaircis, que les savants et les amateurs qui s'occuperont de ce monnayage seront tenus, dorénavant, à ne pas ignorer le travail de M. Vallentin du Cheylard.

En l'état actuel de nos connaissances, Aymar IV est le premier comte de Valentinois et de Diois qui ait frappé monnaie. Il obtint, selon l'auteur, ce droit de Henri VII et non de Frédéric I^{er}, ainsi que le pensait J. Chaponnière. Ce fait acquis, M. Vallentin restitue : 1^o à ce même Aymar IV, une obole unique qui a déjà été publiée par M. Barthélemy et par Poey d'Avant et dont on a perdu la trace depuis lors; 2^o à Aymar IV ou à Aymar V, un denier à l'effigie de la Vierge attribué jusqu'ici à Aymar VI.

¹ Voy. ci-devant, p. 228.

Le comte qui succéda à Aymar V est Louis I^{er}. Bien que ce dernier eut utilisé, selon toute probabilité, le droit de battre monnaie, aucune pièce ne nous est parvenue qui puisse lui être attribuée avec certitude.

Aymar VI, qui suit Louis I^{er}, eut une existence mouvementée au cours de laquelle il devint vassal du pape Grégoire XI; ce qui n'empêcha nullement l'exercice de ses droits régaliens et ne mit pas obstacle à la faculté de poursuivre les faux-monnayeurs, le pape se réservant cependant de traduire devant ses propres tribunaux les contrefacteurs de sa monnaie à lui, même lorsque le délit était commis dans les états du comte. Les embarras financiers de ce dernier expliquent l'activité de son atelier monétaire qui fut transféré à Crest, probablement en 1359, sans que nous connaissions le lieu de frappe antérieur. Les armes d'Aymar VI figurent sur le sceau du Parlement général des monnayeurs du Saint-Empire romain, étudié précédemment par deux érudits genevois, L. Baulacre¹ et J.-J. Chaponnière².

M. Vallentin du Cheylard donne la description de seize pièces d'Aymar VI et rectifie, en plus d'un endroit, les lectures fautives de ceux qui s'étaient occupés, avant lui, de ces rares monnaies.

Le comte qui suivit fut Louis II. Dès le début de sa souveraineté il se trouva aux prises avec des embarras financiers, aggravés encore par les dettes de son prédécesseur qu'il lui fallut payer. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, son monnayage fut aussi actif que l'avait été celui d'Aymar VI.

Louis II aurait transféré son atelier monétaire de Crest à Chabrillan ou à Upie, villages situés au bord de la Drôme, le premier sur la rive gauche, le second sur la rive droite. Quinze monnaies de ce seigneur sont décrites ici à nouveau et, comme pour celles d'Aymar VI, de nouvelles lectures sont proposées par l'auteur. Peut-être qu'on pourra par la suite, grâce à de prochaines découvertes, restituer à Louis I^{er} quelques-unes des pièces que l'on attribue présentement à Louis II.

Après la mort de ce dernier, les événements politiques devenant propices pour lui, Amédée VIII, duc de Savoie, usurpa le titre de comte de Valentinois et de Diois, mais jusqu'ici rien ne fait supposer qu'il eût frappé des monnaies comme titulaire du comté.

Tel est, brièvement esquissé, le contenu de cette substantielle brochure qui se termine par une liste bibliographique. H. C.

¹ BAULACRE, Léonard. *Oeuvres historiques et littéraires*, t. I, p. 206 et pl. XIII.

² *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, p. 26 et pl.

-- Benjamin BETTS. *Mexican imperial coinage. The medals and coins of Augustine I^{er} (Iturbide), Maximilian, the french invasion, and of the Republic during the french intervention.* New-York, 1899, petit in-4 de 48 p. avec 16 pl.

Cette plaquette est un tirage à part, à petit nombre d'exemplaires et sur papier de luxe, d'un travail paru dans l'*American Journal of numismatic*, édité par M. T.-R. Marvin. Elle débute par une notice historique suivie de la description des médailles du premier empire mexicain, c'est-à-dire celui d'Iturbide, ce général espagnol qui se fit couronner empereur en 1822 et qui abdiqua, contre son gré, l'année suivante. En 1824, voulant ressaisir le pouvoir, il fut déclaré traître à la patrie et passé par les armes le 19 juillet. Il régna sous le nom d'Augustin I^{er}. Pendant son court règne, Iturbide fit frapper des monnaies à son nom et à son effigie; ce sont des onces, des pesos, des pesetas ou quarts de dollar, des réaux et des demi-réaux. Toutes ces pièces sont ici l'objet d'un chapitre spécial et sont représentées sur deux des planches qui illustrent l'ouvrage.

Quarante ans séparent le premier empire mexicain du second. Pendant ce temps, la forme du gouvernement fut celle d'une république fédérative assez semblable aux États-Unis. Comme cette période ne rentre pas dans le plan de ce travail il ne saurait y être question de ses monuments numismatiques.

Le second empire fut, comme chacun le sait, le résultat cherché et obtenu par la politique française au Mexique. Cette époque vit paraître moins de monnaies que de médailles, dont la plus grande partie est due à des graveurs européens.

Les plus remarquables parmi les secondes sont les médailles militaires de la campagne entreprise sous Napoléon III ainsi que celles se rapportant au règne du malheureux Maximilien. Plusieurs de celles-ci nous montrent l'empereur accompagné de son épouse, la princesse Charlotte de Belgique. Les monnaies émises par Maximilien sont des pièces en or de 20 pesos excessivement rares, des pièces d'argent de 1 peso ou dollar, de 50 centavos ou demi-dollar, de 10 et de 5 centavos, et enfin des pièces de cuivre de 1 centavo.

L'ouvrage se termine par la description des médailles de la République mexicaine en lutte avec les armées françaises. Elles rappellent toutes les événements militaires ou politiques de ces années critiques et troublées, pendant lesquelles le parti républicain avait à sa tête Benito Juarez.

Ce sont sans doute de précieux monuments historiques mais, en les jugeant par les planches de l'ouvrage, il en est peu qui puissent passer pour des œuvres d'art.

Le livre de M. B. Betts, très bien illustré, sera parcouru avec plaisir par ceux qui ne se confinent pas dans leur spécialité, mais qui désirent connaître les diverses parties du vaste champ de la numismatique. Nous voulons espérer qu'il en est encore beaucoup parmi nous. H. C.

— Quint. PERINI. *Numismatica italiana*. IV, Rovereto, tip. Grigoletti, 1898, in-8.

M. Perini, notre collègue, publie depuis quelques années une série de petits articles fort intéressants, soit sur la numismatique de la province de Trente, soit sur des questions plus générales. La présente renferme l'indication d'importantes trouvailles faites dans les environs de Rovereto, la description de nouvelles médailles de Trente et une bibliographie très complète des travaux numismatiques concernant la ville de Trente. Nous constatons que la première étude sur la numismatique de cette région est celle de Köhler, publiée dans ses *Histor. Münz-Belastigungen* (1729—1765). P.-C. S.

— Q. PERINI. *Numismatica italiana*. VIII. *La Repubblica di San Marino e le sue monete*. Londra, 1899, br. in-8 de 16 pages avec fig. dans le texte.

Notre collègue, M. Q. Perini, a publié dans diverses revues plusieurs articles sur la numismatique de l'Italie. Le dernier en date est consacré à la minuscule république indépendante de Saint-Marin et à son numéraire. Il est divisé en trois chapitres; le premier est un abrégé de l'histoire de la république, le second traite de sa constitution et enfin le troisième s'occupe de la numismatique.

Celle-ci ne donne pas lieu à de longs développements, car le numéraire de Saint-Marin a été peu abondant; il ne comprenait guère, jusqu'en 1897, que des monnaies de cuivre de 5 et de 10 centesimi plus un essai de pièce de 5 lires. A la suite d'une convention, signée le 28 juillet 1897, entre le gouvernement de la république, d'une part, et celui d'Humbert 1^{er}, roi d'Italie, de l'autre, une frappe de monnaies d'argent fut décidée. C'est ainsi qu'on a frappé à l'atelier de Rome des monnaies de 50 centesimi, de 1, 2 et 5 lires; ces pièces portent la signature de Speranza et la date de 1898.

La république de Saint-Marin a émis ainsi six espèces de monnaies.

H. C.

— *Die Münzen und Medaillen Graubündens*, beschrieben und

abgebildet von Dr. C.-F. TRACHSEL, 9, 10, 11, 12 und 13 Lieferungen, 1897—1898, 5 br. in-8 avec 5 pl.

Avec les présents fascicules se trouve terminée cette description des monnaies et médailles grisonnes à laquelle l'auteur a consacré plus de trente années de sa vie. La première livraison, parue à Berlin, porte effectivement la date de 1866 et les dernières, éditées à Lausanne, celle de 1898. Pendant le temps écoulé entre ces deux années, M. Trachsel s'est continuellement occupé de ce travail qui lui tenait à cœur, ajoutant ici une monnaie inédite jusqu'alors, découvrant là un détail intéressant.

Une œuvre de cette importance nécessitait la réunion d'une collection considérable de notes et de pièces; parmi ces dernières un grand nombre de rarissimes, partant très difficiles à trouver. C'est ce qui explique — nous le supposons, du moins — la longue élaboration de cet ouvrage. Sans doute, celui-ci présente encore quelques lacunes¹, mais quel est le livre de numismatique qui puisse se vanter d'être complet? Tel qu'il est, il ne peut certainement que rendre de grands services à tous ceux qui s'occupent du numéraire des Grisons, si attrayant par la diversité des types et la beauté des pièces.

Avec la neuvième livraison se termine ce qui a trait aux monnaies de Haldenstein; nous avons là la description des pièces frappées par Johann-Lucius de Salis; par Gubert de Salis, fils aîné du précédent, et enfin par le dernier seigneur ayant frappé monnaie à Haldenstein, Thomas de Salis, fils cadet de Johann-Lucius (1770).

Le monnayage des barons de Schauenstein est traité dans la septième partie de l'ouvrage. Le nom de Schauenstein fut porté plus spécialement par la branche aînée des d'Ehrenfels, restée fidèle à la foi catholique alors que la branche cadette de Haldenstein avait passé au protestantisme. Cette famille, qui échangea en 1740 son titre nobiliaire de baron contre celui de comte, fut en possession du droit régalien seulement depuis 1709; trois de ses membres en firent usage et frappèrent onze sortes de monnaies, de billon pour la plus grande partie. La description qui en est donnée ici comprend cinquante et un numéros.

La huitième partie de l'ouvrage est consacrée aux monnaies et médailles des comtes de Trivulzio, devenus possesseurs des seigneuries de Misocco, Rheinwald et Savien, par l'achat qu'en fit, vers la fin du

¹ Le catalogue de la collection des frères Furger, vendue le 20 novembre 1899, à Munich, par les soins de M. Otto Helbing, renferme quelques monnaies grisonnes ignorées de M. Trachsel.

XV^e siècle, Jean-Jacob. Ce dernier reçut de l'empereur Frédéric III, en 1487, le droit de monnayage. Quelques années plus tard, Louis XII, roi de France, alors en possession du Milanais, lui conféra des titres nobiliaires et honorifiques et confirma son droit de frapper monnaie à Misocco.

Il eut pour successeur son petit-fils Jean-François, lequel fut obligé de transporter l'atelier de Misocco, ruiné en 1526 par les habitants des Ligues grisonnes, à Roveredo.

M. Trachsel met en doute l'existence du premier de ces ateliers et semble se ranger à l'opinion d'un savant italien, M. E. Tagliabue, qui affirme, sur la foi de documents trouvés, à la Bibliothèque des Trivulzio à Milan, il y a dix ans environ, que ces comtes n'auraient jamais frappé monnaie à Misocco, mais seulement à Roveredo.

Avec la fin du monnayage de Jean-François, survenu en 1537, se termine l'activité monétaire des Trivulzio en Suisse. A la vérité, ses descendants frappèrent encore monnaie, mais ce fut hors du territoire suisse actuel. C'est pour cela que, ne voulant pas refaire l'ouvrage de MM. Gueechi ¹, l'auteur considère leurs pièces comme italiennes, malgré le titre de comte de Misocco qui figure dans leurs légendes, et se contente de donner la description des monnaies de Jean-Jacob et de Jean-François.

La neuvième partie est un court chapitre sur les monnaies du prince Ferdinand v. Dietrichstein, seigneur de Tarasp, dans la Basse-Engadine. Jusqu'ici on ne connaît de ce prince, né en 1636, mort en 1698, que trois sortes de monnaies, soit un thaler daté de 1695, une frappe en or de ce même thaler d'une valeur de 10 ducats et enfin un ducat de 1696.

La dixième partie se rapporte à différentes monnaies et médailles de la Valteline. Il y est décrit, entre autres, un blutgger inédit bien que faux de la Valteline et deux variétés de quattrini, sans date, forgés par Antoine Beccaria, seigneur de Massegra, mort en 1447.

La première de ces pièces, après avoir fait partie de la collection Lohner, se trouve actuellement dans celle de M. le D^r Imhoof-Blumer. C'est le seul document monétaire connu de la Valteline qui n'a pas eu de monnayage autonome, mais sur le territoire de laquelle il a été fabriqué de nombreuses falsifications. La Valteline, sous la dépendance des Ligues grisonnes pendant trois siècles environ, n'est plus territoire suisse depuis 1797.

¹ *Le monete dei Trivulzio* Milano, 1887, in 4.

Avec la onzième partie nous atteignons la période contemporaine. Ainsi que les précédents, ce chapitre débute par une courte notice historique. Les Grisons firent partie depuis 1798 de la République helvétique sous le nom de canton de Rhétie; jusque là ce pays avait été seulement pays allié des Suisses. A la dissolution de la République helvétique, qui n'eut qu'une courte durée, le canton de Rhétie entra dans la Confédération suisse comme XVIII^e canton et prit le nom qu'il porte encore aujourd'hui. Comme les autres cantons, il eut le droit de battre monnaie, il en fit usage de 1807 à 1842 en émettant sept sortes de monnaies. Celles-ci sont trop connues de tous les numismates pour que nous nous y attardions.

La douzième et dernière partie est consacrée aux médailles historiques, aux jetons, aux personnages illustres ayant joué un rôle dans l'histoire des Grisons. Quelques-unes des premières sont fort rares et intéressantes, comme les médailles rappelant les traités d'alliance soit avec la France, soit avec la République de Venise.

L'ouvrage se termine par un supplément contenant les pièces parvenues à la connaissance de l'auteur pendant son impression.

Ce travail qui, nous le répétons, fait grand honneur à la persévérance de M. Trachsel, augmente la littérature numismatique de la Suisse d'une monographie d'une réelle valeur.

Nous ne doutons pas que tous ceux qui seront appelés à s'en servir n'éprouvent à la parcourir le même plaisir que nous avons eu, et ne ratifient notre opinion.

H. C.

— HÖFKEN, Rudolf von. *Passauer Pfennige. Ein Beitrag zur Mittelalterlichen Münzkunde Oesterreich und Bayerns*. Wien, Staatsdruckerei, 1899, in-8, 2 pl. lith. et 61 fig. dans le texte.

Nous sommes en retard pour rendre compte de cette publication de circonstance, car elle était consacrée à commémorer le millième anniversaire de l'octroi du droit de monnayage, accordé aux évêques de Passau, le 3 janvier 999, par l'empereur Othon III. Sans vouloir entreprendre une histoire monétaire de l'atelier de Passau au moyen âge, l'auteur nous a donné dans cette monographie le fruit de recherches considérables et un modèle pour des travaux de ce genre. Les conclusions assez nouvelles et l'attribution à Passau de nombreux *Pfennige* bavaro-autrichiens, jusqu'alors confondus dans la classe des *Wienerpfennige*, sont constamment appuyées par les textes originaux ou l'examen des trouvailles. M. de Höfken compare toujours dans ses travaux les sceaux et les armoiries figurées de l'époque avec les repré-

sentations analogues des bractéates et des deniers. Nous croyons que c'est là un excellent moyen d'arriver à des attributions exactes. Nous ne pouvons qu'engager les numismatistes suisses, désireux de classer les bractéates anonymes si abondantes dans nos régions, de s'inspirer continuellement de la méthode suivie par notre savant confrère.

Les deniers des évêques de Passau, décrits par M. de Höfken, commencent au XIII^e siècle et se terminent par les Hohlpfennige de 1534 où le type se transforme et où la monnaie se modernise complètement. Les types sont très variés et se rapportent à la symbolique habituelle du moyen âge; ce sont : l'agneau pascal, symbole du Christ; le buste de face ou de profil de l'évêque; une tête ailée rappelant une tête d'ange et que les collectionneurs locaux nomment, on ne sait pourquoi, un vampire. D'autres sont héraldiques, rappelant l'Autriche comme le lion ou l'aigle, ou le loup de gueules de la ville de Passau. Un ravissant petit denier représente un ange agenouillé à gauche tenant une croix latine. Au milieu du XV^e siècle, nous voyons les armoiries de famille des évêques prendre place sur les écus, soit seules soit parties ou écartelées avec celles de la ville de Passau. Un inventaire des chartes ayant rapport à ce monnayage termine la monographie. La plus ancienne est le diplôme de 999 donnant à l'évêque Christian le droit de marché, de douane et de monnayage dans la ville de Passau. Un intéressant document inédit de 1310 est donné in-extenso. C'est un privilège accordé par l'évêque Bernard à ses monnayeurs. Les documents de ce genre sont assez sobres en détails sur les usages des employés de la monnaie, mais celui-ci fait exception et nous ouvre de curieux aperçus sur le fonctionnement de cette officine. P.-C. S.

— HILL, S. F. *A Handbook of greek and roman Coins*. London, Macmillan and Co, 1899, in-8, fig. dans le texte et 15 pl. photot. hors texte.

Ce manuel de numismatique grecque fait partie d'une nouvelle collection de manuels d'archéologie et d'antiquités à l'usage des étudiants anglais et américains, publiée sous la direction de MM. Percy Gardner et Francis-W. Kelsey. M. Hill est l'un des conservateurs des médailles du *British Museum* et on ne pouvait faire un meilleur choix. Ce volume de 272 pages n'est pas un simple abrégé ne donnant que des notions générales, mais il ne remplace pas non plus les grands manuels spéciaux pour chacune des branches de la numismatique antique. Rédigé en courts chapitres, clairs et nets, très bien illustré, accompagné d'excellentes notes bibliographiques, ce résumé nous semble appelé à rendre de grands services à ceux qui voudront apprendre

par eux-mêmes. Ce n'est pas un livre « à l'usage des gens du monde » que l'on parcourt pour avoir une vague teinture scientifique et que l'on ferme ensuite; il contient assez de renseignements pour vous mettre sur la voie et vous engager à persévérer, mais ne vous donne pas la science infuse. L'auteur, très au courant de toute la littérature contemporaine, rectifie bien des erreurs de ses devanciers et indique toujours dans ses sources les meilleures références. Ce sont surtout ces notes qui me semblent la meilleure partie du manuel.

Le plan général de l'ouvrage est basé sur le grand travail de F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, dont trois volumes seulement ont été publiés. Les proportions sont cependant mieux gardées dans le manuel de M. Hill. Après une introduction générale sur le monnayage de l'antiquité et les droits monétaires, l'auteur aborde la question des métaux et de leur emploi et la géographie minière. Les chapitres suivants comprennent les différents systèmes monétaires et la relation des étalons entre eux. Cette partie est très originale et mérite d'attirer l'attention de tous les numismatistes.

Les rapports des métaux entre eux, la notice économique de la monnaie comme instrument d'échange, les monnayages particuliers, militaires, municipaux, les alliances et concordats, les influences commerciales ou religieuses, occupent le chapitre IV. Le suivant nous initie à l'organisation de l'atelier monétaire chez les Grecs et chez les Romains. Les chapitres VI et VII traitent du style et de la fabrication, des monnaies coulées, des coins et des représentations de monuments, d'objets et des symboles. Un intéressant paragraphe est consacré aux influences religieuses et au rôle de la politique commerciale dans la confection des types monétaires. Puis vient l'analyse des inscriptions dans la monnaie, leur interprétation, la liste des titres des magistrats et des villes, les marques monétaires, les signatures de graveurs, les *graffiti*, les abréviations, les dates et la manière de reconnaître l'époque des pièces non datées. La liste des abréviations monétaires romaines, une chronologie des souverains, des tabelles de poids et une excellente bibliographie terminent le volume.

Il est plus difficile de rendre compte d'un manuel général — ce qui équivaut presque à faire un cours complet de numismatique — que de chercher chicane à l'auteur sur tous les points où l'on n'est pas d'accord avec lui. Celui qui rédige un travail de ce genre cherche, du reste, à laisser sa personnalité au second plan et à être aussi objectif que possible. Je crois que ce volume n'en restera pas à sa première

édition et qu'il rendra de grands services à ceux qui sauront le prendre comme guide, mais non pas comme évangile. Il a sa place marquée sur toute table de travail à côté de l'ouvrage plus savant et plus volumineux de M. Head. P.-C. S.

— *Jetons portugais.* — Nous trouvons dans le n° 2 du cinquième volume (1899—1900) de *O Archeologo Português*, l'excellente revue publiée par M. J. Leite de Vasconcellos, un important article dû à la plume de ce savant. Il s'agit des « contos para contar » soit jetons, dont le Portugal possède une série nombreuse. Après une brève introduction, M. de Vasconcellos décrit soixante-trois pièces appartenant aux règnes de Don Fernando, Don João I, Don Affonso V et Don João II, Don Manoel, Don João III, Don Sebastião, Philippes, et allant du XIV^e au XVI^e siècle. Tous les exemplaires décrits ou reproduits dans les trois planches qui accompagnent le mémoire appartiennent à la belle collection de notre collègue, M. Julius Meili, de Zurich, l'homme qui connaît le mieux la numismatique portugaise et brésilienne.

Ces jetons portent, en général, au droit, les armoiries de Portugal, et, au revers, un symbole ou un emblème. Les « contos » servaient essentiellement pour compter, ainsi que le démontre suffisamment leur habituelle légende « contos para contar », et ils devaient être bien utiles au moment où l'emploi des chiffres arabes commençait à se propager en Europe. Ils sont en cuivre, en laiton ou en bronze. Les plus anciens rappellent, quant au module, les demi-tournois de Don Fernando, 0^m,021 à 0^m,024; plus tard, ils sont plus ou moins au module du gros royal de Don Affonso V (0^m,026); les plus récents, enfin, atteignent 0^m,028 et même 0^m,031, comme les testons de Don Manoel.

Le même fascicule renferme un article de M. Manoel Joaquim de Campos sur la numismatique coloniale portugaise et notamment sur de curieuses pièces de Goa portant, en une empreinte rudimentaire, les lettres P R et le nombre 809, qui ne doit pas être considéré comme une abbréviation du millésime 1809, mais comme une sorte de numéro conventionnel. Une planche reproduit quelques-unes de ces pièces, appartenant soit à la collection Meili, soit à l'auteur. J. M.

Association « pro Aventico ». *Guide illustré du Musée d'Avenches*, par Émile DUNANT. Genève, 1900, in-8.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un ouvrage de numismatique, nous tenons à signaler ce petit volume à nos lecteurs. Beaucoup d'entr'e eux connaissent le Musée local d'Avenches, notre Société en a fait le but

d'une de ses courses annuelles et il y a là un médaillier d'une haute importance, composé presque exclusivement de monnaies romaines trouvées dans la contrée. Le catalogue de ce précieux dépôt a été publié; il forme le *Bulletin* n° 6 de l'Association « pro Aventico », dont notre *Revue* a rendu compte au moment de son apparition¹. Ceci fait que tout ce qui concerne le Musée d'Avenches doit nous intéresser.

Le médaillier occupe une place notable dans le *Guide* de M. Dunant, mais la notice qui le concerne est de M. W. Cart. C'est un aperçu suffisant de la numismatique romaine. La partie importante du *Guide* est, du reste, celle que l'auteur, notre collègue, a consacrée aux monuments épigraphiques qui forment à Avenches une série remarquable. Des planches complètent un ouvrage d'abord facile, dont les visiteurs d'Avenches ne pourront se passer.

J. M.

Dépouillement des périodiques².

All. Anz. f. Münzsammler, Kunst- u. Alterthumsfr. = Allgemeiner Anzeiger für Münzsammler, Kunst- und Alterthumsfreunde.

Amer. Journ. of num. = American Journal of numismatic.

Amer. num. a. arch. proceedings = Proceedings of the american numismatic and archeological Society of New-York.

Arch. f. Bract. = Archiv für Bracteatenkunde.

Arch. hér. suisses = Archives héraldiques suisses.

Berl. Münzbl. = Berliner Münzblätter.

Bl. f. Münzfr. = Blätter für Münzfreunde.

Bull. num. S. = Bulletin de numismatique (Serrure).

Canad. ant. a. num. Journ. = Canadian antiquarian and numismatic Journal.

Corr. hist. et arch. = La Correspondance historique et archéologique.

Gaz. num. D. = La Gazette numismatique (Dupriez).

Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W. = Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien.

Monatsbl. der num. Ges. in W. = Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien.

Month. num. Circ. = Monthly numismatic Circular.

Mus. neuch. = Musée neuchâtelois.

Num. Chron. = Numismatic Chronicle.

Num. Anz. = Numismatischer Anzeiger.

Num. Zeitschr. = Numismatische Zeitschrift.

Rev. belge = Revue belge de numismatique.

¹ Voy. 4^e année, 1894, p. 266.

² Voy. *Revue suisse de numismatique*, t. VIII, p. 373, t. IX, p. 231.

Rev. franç. = Revue numismatique.

Riv. ital. = Rivista italiana di numismatica.

Tijds. van het Ned. Gen. = Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt en penningkunde.

Numismatique suisse. — F[orrer], L. Swiss war medals granted by the federal and cantonal authorities for services in the field, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3445). — Perrochet, E. La médaille de fidélité de 1831, avec fig. (*Mus. neuch.*, 1899, p. 244). — G[odet], A. La médaille de fidélité de 1831. Rectification [à l'article de M. Perrochet sur le même sujet], avec fig. (*Ibid.*, p. 276). — Rizzoli, Luigi jun. Di una moneta inedita del vescovo di Losanna Sebastiano di Montfalcone (1517—1536), avec fig. (*Riv. ital.*, t. IX, p. 261). — Robert, Arnold. Le jubilé de la république et canton de Neuchâtel en Suisse, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3599). — Trachsel, C.-F., Dr. Un denier de la ville de Coire du X^e siècle, avec fig. (*Rev. belge*, 1899, p. 392). — Trachsel, C. F., Dr. Neue numismatische Fälschungen (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 389. Il s'agit ici de falsifications du dueat de 1521 de l'évêché de Coire et d'un double dueat de 1626 du même évêché). — Trachsel, C. F., Dr. Wieder ein falscher Graubündener Dueaten (*Ibid.*, p. 401).

Numismatique grecque. — Babelon, E. Charac-Moba, avec fig. (*Rev. franç.*, 1899, p. 274). — Babelon, E. Les plus anciennes monnaies grecques, avec fig. Extrait d'un article sur la « Monnaie » dans la *Grande Encyclopédie* (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3555). — Drouin, E. Sur l'origine du titre royal Βασιλευς Βασιλευων (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 27). — Hill, G. F. Bibliographical notes on greek numismatics (*Num. Chron.*, 1899, p. 251). — Hill, G. F. Olba, Cennatis, Lalassis (*Ibid.*, 1899, p. 181, avec pl. XII). — Jonghe, vic. Baudoin de. Les célèbres collections de monnaies antiques du Chastel et de Hirsch, au Cabinet royal des médailles de Bruxelles (*Rev. belge*, 1899, p. 384). — Kubitschek, J. W., Dr. Griechische Ostraka aus Aegypten (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 420). — Lebrun, Dr. Numismatique antique. Imbros, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 4^e année, 1899—1900, p. 3). — Pick, B. Thracian coin-types (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 38).

Wroth, Warwick. Greek coins acquired by the British Museum in 1898 (*Num. Chron.*, 1899, p. 85, avec pl. VII—IX).

Numismatique romaine. — Bahrfeldt, M. Le monete romano-campane (*Riv. ital.*, t. IX, p. 387, avec pl. III). — Blanchet, Ad. Recherches sur la circulation de la monnaie en or sous les empereurs romains (*Rev.*

belge, 1899, p. 277). — Blanchet, Ad. The mural painting in the house of the Vettii (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 13)¹. — Buchenau, H. Funde römischer Münze in der Provinz Hannover (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 63). — Dieudonné, A. Monnaies romaines et byzantines récemment acquises par le Cabinet des médailles (suite) (*Rev. franç.*, 1899, p. 177, avec pl. III). — F[orrer], L. Inedited coins. VIII. Unpublished denarius of Vitellius (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3427). — Gneechi, Fr. The countersigns on the coins of the Republic and of the early part of the roman Empire, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3676. Article publié en 1890 dans la *Riv. ital.*, traduit en anglais et annoté par A. Watson Hands). — Grunau, G., Dr. Ein Aureus der römischen Kaiserin Plotina (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 62). — Hands, A. W. Chats on roman coins with young collectors (suite) (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3427, 3484, 3532, 3580, 3629). — Maurice, Jules. Essai de classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier d'Antioche pendant la période constantinienne (*Num. Chron.*, 1899, p. 208, avec pl. XIII). — Maurice, Jules. L'atelier monétaire de Rome pendant la période constantinienne (306—337). Essai de classification chronologique (*Rev. franç.*, p. 338, avec pl. IX). — Mowat, R. Numismatique lusitanienne, Salacia, Bæsuris, avec fig. (*Ibid.*, p. 241). — Poncet, E., D^r. Numismatique lyonnaise. Note sur un grand bronze gallo-romain au revers du navire, avec fig. (*Ibid.*, p. 173). — Rodgers, Chas. J. Roman coins found in India (*Num. Chron.*, 1899, p. 263). — Rostovtsew et Prou. Catalogue des plombs antiques de la Bibliothèque nationale (*Rev. franç.*, 1899, p. 199, 278, avec pl. IV—V, VII—VIII). — Seltman, E. J. Die kleine Bronze-Denk Münze des römischen Kaisers Domitian auf seinen Krieg gegen die Chatten (84 n. Chr.) (*All. Anz. f. Münzsammler, Kunst- u. Alterthumsfr.*, 1899, p. 35). — Trachsel, C.-F., D^r. Un peson romain (*Rev. belge*, 1899, p. 473). — Vætter, Otto. Die Kupferprägungen der dioeletianischen Tetrarchie (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 1, avec pl. I—III). — Vætter, Otto. XXIsis und andere Siglen (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 403). — Willers, H. Noehmal die Silberbaren nebst COMOB (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 35).

Numismatique orientale. — Drouin, E. Monnaies tangoutaines ou Si-Hia, avec fig. (*Rev. franç.*, 1899, p. 235). — Drouin, E. Une drachme arsacide inédite, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 135). — Johnston,

¹ Voy. aussi du même auteur et sur le même sujet : *Procès-verbaux des séances de la Société franç. de num.*, 1899, p. XLVIII.

J. M. C. Mohammedan coins (*Num. Chron.*, 1899, p. 265). — Meili, Julius. Inedited coins. IX. Westindische Contremarken. Der eingeprägte Buchstabe S auf Silber- und auch auf Goldmünzen erscheinend, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3483 et 3582). — Mubarek, Ghalib bey. Notice sur les monnaies turques avec ornements, avec fig. (*Rev. belge*, 1899, p. 303). — Rawlings, Gertrude Burford. Chinese coins at the Victoria and Albert Museum (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3554). — Rodgers, Charles J. On a new coin of Aspavarma (*Num. Chron.*, 1899, p. 176). — Stein, M. A. Notes on the monetary system of ancient Kaśmīr (*Ibid.*, p. 125, avec pl. X). — [?] Synoptic table of the turkish coinage (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3646).

Numismatique du moyen âge. — Bahrfeldt, Emil. Beiträge zur Bracteatenkunde. Der Fund von Paussnitz und die Bracteaten der Bischöfe von Naumburg aus ihrer Münze zu Strela (*Arch. f. Bract.*, p. 88, avec pl. 54). — Bahrfeldt, Emil. Ein Fund magdeburgischer Bracteaten, avec fig. (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2687 et 2712). — Barthélemy, A. de. Un triens inédit, frappé à Lyon au nom de Justin I^{er}, avec fig. (*Rev. franç.*, 1899, p. 384). — Buchenau, H. Armbrust und Pfeilspitzen auf brandenburgischen Denaren (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 74). — Buchenau, H., Dr. Beiträge zur Kritik des Weinheimer Halbbracteatenfundes und anderer deutscher Münzen des XI. bis XIII. Jahrhunderts (*Ibid.*, p. 24, 40, 63). — Buchenau, H. Beiträge zur Kritik des Weinheimer Halbbracteatenfundes und anderer deutscher Prägungen des XI. bis XIII. Jahrhunderts (*Ibid.*, p. 52, avec pl. 135). — Buchenau, H. Ein barbarischer Goldsolidus des VI. Jahrhunderts vom Niederrhein (*Ibid.*, p. 62). — Buchenau, H., Dr. Ein muthmasslich Naumburger Bracteate aus der ersten Hälfte des XII. Jahrhunderts (*Arch. f. Bract.*, t. IV, p. 45, avec fig. 3—4 de la pl. 48). — Buchenau, H. Ein thüringischer Gräberfund aus der frühesten Zeit des Mittelalters (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 23, avec fig. 10 de la pl. 134). — Buchenau, H. Gemeinschaftsmünzen von Hildesheim und Goslar, avec fig. (*Ibid.*, p. 73). — Buchenau, H. Halbbracteaten des Bischofs Gunter von Speier, avec fig. (*Ibid.*, p. 61). — Buchenau, H., Dr. Untersuchungen zur mittelalterlichen Münzgeschichte der Vögte von Weida, Gera und Plauen und anderer thüringischen Dynasten (*Arch. f. Bract.*, t. IV, p. 17, avec fig. 1—2 de la pl. 48). — Buchenau, H. Verkannte Hohlmünzen von Hessen und Fulda (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 49, avec fig. 12—16 de la pl. 134). — Dannenberg, H. Entgegnung auf Herrn Dr. Bahrfeldts Bemerkungen zu « Dannenberg ». Die deutschen Münzen der sächsischen und fränk-

ischen Kaiserzeit. Bd. III, avec fig. (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2591, 2614). — Dannenberg, H. Zum Braectatenfund von Wilda (*Arch. f. Bract.*, t. IV, p. 99). — Déchelette, Joseph. Inventaire général des monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray de 1867 à 1898, avec fig. (*Rev. franç.*, 1899, p. 129. Monnaies gauloises et quelques romaines). — Evans, John. Ancient british coin of verulam found at Ostend, Belgium (*Num. Chron.*, 1899, p. 262). — Friedensburg, F. Nachträge und Berichtigungen zu Schlesiens Münzgeschichte im Mittelalter (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2559, 2578, 2596, 2607, 2678, 2691, 2703, avec pl. V et fig. dans le texte). — Graba, von. Münzen der Benedictiner-Frauenabtei in Eschwege (*Arch. f. Bract.*, t. IV, p. 100, avec pl. 49—51). — Grunau, G., Dr. Mittheilungen. a) Wert eines Denars zu Beginn des X. Jahrhunderts. b) Die Reichsmünze unter Rudolf von Habsburg (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 39). — Jonghe, vic. Baudoïn de. Trois deniers liégeois de la seconde moitié du XII^e siècle, avec fig. (*Rev. belge*, 1899, p. 425). — Kenyon, R. Ll. The Shrewsbury and its officers under Henry III (*Num. Chron.*, 1899, p. 112). — Lawrence, L. A. On some forgeries of the coins of Henry I and his successors (*Ibid.*, p. 241, avec pl. XIV). — Meier, P. J. Beiträge zur Braectatenkunde des nördlichen Harzes. Der Wegeleber Halbbraectat Heinrichs des Löwen (*Arch. f. Bract.*, t. IV, p. 78, avec fig. 5—9, 12 de la pl. 48 et fig. dans le texte). — Oertzen, O., Dr. Beiträge zur mecklenburgischen Münzkunde (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2671, 2708). — Rouyer, J. Miscellanea en fait de jetons et de méreaux, avec fig. (*Rev. franç.*, 1899, p. 356). — Schenk von Schweinsberg, Frhr. Ueber die älteste Münze des Hauses Nassau (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 24). — Serrure, R. Double mouton d'or inédit de Gui de Luxembourg, comte de Saint-Pol, avec fig. (*Bull. num. S.*, t. VI, p. 74). — Serrure, R. Poids monétaires du sixième d'once d'or d'Alphonse XI, roi de Castille et de Léon (1312—1350), avec fig. (*Ibid.*, p. 78). — S. M. S. Inedited coins. XII. A unique halb-noble of Henry VI, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3627). XIII. Penny of Eadmund, King of Wessex (A. D. 940 [or 941] — A. D. 946), avec fig. (*Ibid.*, col. 3675). — Vanvillé, O. Monnaies gauloises trouvées dans l'Aisne et l'Eure (*Rev. franç.*, 1899, p. 257, avec pl. VI). — Verworn, Max. Der Münzfund von Eisenach (*Arch. f. Bract.*, t. IV, p. 50, avec pl. 52 et fig. 16—28 de la pl. 53 et fig. dans le texte). — Vienne, M. de. Éclaircissements sur les monnaies d'Alphonse X de Castille (suite) (*Rev. franç.*, 1899, p. 220). — Vleuten, F. van. Numismatisches aus der Rheinprovinz. I. Münzen Albero's von

Trier, avec fig. (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 21). — Webster, W^m. J. Inedited coins. X. Unpublished penny of Eadgar, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3531).

Numismatique des temps modernes ¹. — Ambrosoli, S. Il ripostiglio di Abbiategrasso (*Riv. ital.*, t. IX, p. 227, avec pl. ID). — B[ahrfeldt], E. Das Wardeins Rudolf Teuffeck Münzprobirungen (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2589). — Bahrfeldt, Emil. Zur ravenburgischen Münzkunde (suite) (*Ibid.*, 1899, col. 2554, 2570). — Bahrfeldt, Max. Beiträge zur Münzgeschichte der Stadt Hameln (suite) (*Ibid.*, col. 2550, 2567, 2584, 2709). — Been, Joh.-II. Collecte-lijst van Brielle A^o 1665 (*Tijd. van het. Ned. Gen.*, 1899, p. 221). — Behrens, Heinrich. Münzen der Stadt Lübeck (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2552, 2568, 2581, 2601, 2674). — Betts, Benj. Supplement to some undescribed spanish-american proclamation pieces (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 39, avec pl. III--IV). — Bordeaux, P. Les assignats et les monnaies du siège de Mayence en 1793. Les méreaux de péage du Pont de Mayence pendant l'électorat et après l'annexion à la République française (suite et fin) (*Rev. belge*, 1899, p. 313 et 434, avec pl. XIII et fig. dans le texte). — Brœck, van den, Ed. Numismatique bruxelloise. Rectifications à Gérard van Loon relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 39). — Castellani, G. La zecca di Fano (suite) (*Riv. ital.*, t. IX, p. 111, 353). — Cleveland, Ed. J. Newly discovered Vernons (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 45). — Davis, W. J. Inedited coins. XI. Unpublished eighteenth century tokens, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3579). — [?] Ein Viertelthaler des Herzogs Ernst August Constantin von Sachsen-Weimar-Eisenbach (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 25). — F[orrer], L. Inedited coins. XII. Unpublished eight-seudi d'oro, dated 1594 of Alessandro Farnese, third duke of Parma (1586—1592), avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3627). XIII. An unpublished double pistole of Besançon, 1579, avec fig. (*Ibid.*, col. 3675). — Fruin, R. Eene muntberekening van 1500 (*Tijd. van het. Ned. Gen.*, 1899, p. 217). — Grimm, Ed. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2548, 2565, 2585, 2594, 2611). — Grunau, G., Dr. Mittheilungen. v) Bestrafung der Falschmünzerei und widerrechtlichen Münzprägung im XVI. Jahrhundert (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 40). — Grunau, G., Dr. Zwei Münzmandate von Frankfurt am Main (*Ibid.*,

¹ Du moyen âge à la fin du XVIII^e siècle.

p. 54). — Jonghe, vic. Baudoïn de. Les monnaies frappées à Maestricht sous Philippe IV (1621—1665), à propos d'un quart de patacon forgé, en 1625, dans cette ville, avec fig. (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1899, p. 233). — Kraaz, W. Beiträge zur Münzkunde der Kipperzeit, avec fig. (*Num. Anz.*, 1899, p. 49). — M. Medal of the first lord Baltimore (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 36). — Mac Lachlan, R. W. Medals awarded to Canadian Indians (*Canad. ant. a. num. Journ.*, 3^e série, t. II, p. 1). — Malaguzzi, Francesco. La zecca di Bologna (suite). Descrizione delle monete della zecca di Bologna, avec nombr. fig. (*Rev. ital.*, t. IX, p. 187, 325). — Man, M^{lle} Marie de. De gietvorm der Middelburgsche raadspenningen geworden (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1899, p. 227). — Man, M^{lle} Marie de. Een halve gulden van Zeeland van 1719 (*Ibid.*, p. 239). — Maton. Une médaille inédite de Th.-V. van Berckel, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 49. Médaille commémorative de l'avènement de Louis XVI au trône de France). — Maxe-Werly, L. Benoitveaux, son pèlerinage et ses médailles (suite), avec fig. (*Rev. belge*, 1899, p. 345, 455). — Müller, Josef. Ueber die Nachahmungen des Maria-Theresien-Thalers durch andere Staaten (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 355). — n. Ein nachgeprägter Conventions-Zwanziger Franz I. von Lothringen aus der Wiener Münzstätte (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 520). — Nentwich, J. Die Münzprägungen in den öesterreichischen-ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780, 2^e partie (suite et fin) (*Ibid.*, p. 489, 497 et 507). Nachtrag (p. 520). — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes, contrefaits ou complètement inventés. France, avec nombr. fig. (*Gaz. num. D.*, 1899—1900, p. 11, 35, 55). — Pryer, Ch. The old historic buildings of Westchester county (*Amer. num. a. arch. proceedings*, 1899, p. 33). — Sarriau, H. Méreaux à retrouver (*Bull. num. S.*, t. VI, p. 75. Méreaux du chapitre d'Auxerre, des collégiales d'Avallon, de Briennon-l'Archevêque, de Saint-Julien du Sault). — Sassen, Aug. Bouwstoffen voor eene Geschiedenis van het Nederlandsche Geld- en Muntwezen (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1899, p. 251). — Ter Gouw, J. E. De muntslag voor Nederlandsch-Indië met het jaartal 1790 (*Ibid.*, p. 178). — Ter Gouw, J. E. Naschrift op muntwaarde te Hattem, 1460—87 (*Ibid.*, p. 223). — Tewes, Fried. Ein apokryphischer halber Halberstädter Thaler des Kardinals Albrecht von 1515, avec fig. (*Num. Anz.*, 1899, p. 57). — Tewes, Fried. Eine Nachricht über die Verschlechterung des Thalers in der Kipper- und Wipperzeit (*Ibid.*, p. 65). — Tewes, Fried. Geringhaltige 12 Mariengroschen-

Stücke der Stadt Hannover und des Landesherrn von 1673 (*Ibid.*, p. 75). — Webster, W^m. J. Medited coins. VIII. Philip and Mary irish groat 1553 (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3427). — X. A relic of the rising of 45, avec fig. (*Ibid.*, col. 3531). — Zay, E. Santo Domingo, attribution, avec fig. (*Ibid.*, col. 3602).

Numismatique du XIX^e siècle. — [?] A recent russian medal (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 44). — Bahrfeldt, Emil. Das Münz- und Geldwesen der Fürstenthümer Hohenzollern (suite et fin) (*Berl. Münzbl.*, 1898, col. 2495, 2511, 2527; 1899, col. 2623, 2639, 2655, 2680, 2695).

Betts, Benjamin. Mexican imperial coinage (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 108, avec pl. VIII—IX et t. XXXIV, p. 7, avec pl. I—II). — Bordeaux, Paul. Les nouveaux types de monnaies françaises, avec fig. (*Rev. belge*, 1899, p. 362). — Buchenau, H. Aeltere Medaillen auf Johann Wolfgang von Goethe (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 37, avec pl. 132). — B[uchenau], H. Die grosse Medaille von Hart auf Herzog Ernst H. von Sachsen-Coburg-Gotha (*Ibid.*, p. 75). — B[uchenau], H. Medaillen auf den Casseler Gesangwettstreit (*Ibid.*, p. 29). — Cleveland, Ed. J. Annual assay medals of the United States mint (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 129). — Cleveland, Ed. J. « Peace jubilee » medal, 1898 (*Ibid.*, t. XXXIV, p. 6). — Cleveland, Ed. J. The New-York Dewey medal (*Ibid.*, p. 53). — Cubasch, H. Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz Josef I. von Oesterreich, Königs von Ungarn, etc., etc., etc., 2^e partie (suite) (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 481, 493, 515, 539)¹. — [?] Deutschlands Münzprägungen im Jahre 1898 (*Num. Anz.*, 1899, p. 69). — Engel, A. et Serrure, R. Le monnayage français depuis l'adoption du système décimal (1793) (*Bull. num. S.*, 1899, p. 89). — Ernst, C. von. Die Münzstätte Salzburg unter österreichischer Herrschaft 1806 bis 1809 (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 51). — Fabre, Jean. Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870—71 (*Rev. franç.*, 1899, p. 374). — Gg., Heh. Dr. Neue Medaillen. Goethe Medaillen der Stadt Frankfurt a. M. (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 55). — Low, Lyman H. Hard times tokens, avec fig. (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 118; t. XXXIV, p. 17, 47). — Low, Lyman H. Undescribed coins of Morelos (*Ibid.*, t. XXXIV, p. 15). — M. A so-called « Nova-Scotia » token (*Ibid.*, p. 28). — Marvin, T. R. W. Memorial plaque of Goethe (*Ibid.*, p. 26). — [?]

¹ Nous avons précédemment attribué, par erreur, cet article à M. F. X. Parsch.

Medaillen [die] in der 31. Ausstellung des Kunstvereins zu Gotha (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 50). — [?] Medal for the victory at Manilla (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 129). — Müller, Josef. Die Münzreformen in Oesterreich während der fünfzigjährigen Regierung des Kaisers Franz-Josef I. (1848—1898) (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 145, avec pl. XI). — Nentwich, J. Numismatische Typographie von Niederösterreich (suite) (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 484, 495, 505, 517, 527, 541). — Nichols, C. P. Medal to be presented to California volunteers for services in spanish-american war (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 28). — Perini, Q. Numismatica italiana. VIII. La repubblica di San Marino e le sue monete, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3499). — Rossberg, Prof. Dr. Die braunschweigischen Thaler von 1837 und 1838 (*Num. Anz.*, 1899, p. 58). — S. B. Das Geldwesen im heutigen Mexiko (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 64). — Sgulmero, P. Monete austriache, napoleoniche e jonico-inglesi (1803—1864) (*Riv. ital.*, 1899, p. 383). — Storer, Horatio R., Dr. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 122; t. XXXIV, p. 22). — [?] The Smithsonian-Hodgkins medal (*Ibid.*, t. XXXIV, p. 44). — [?] Ueber das gegenwärtige Nationalvermögen und die Höhe des Geldumlaufes in Frankreich (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 42). — V. Z. Zur deutschen Münzgesetzgebung (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2706). — Zwierzina, W. K. F. Eene hulde aan H. M. de Koningin-Moeder (*T'ijd. van het Ned. Gen.*, 1899, p. 174, avec pl. VIII). — Zwierzina, W. K. F. Oranjepeningen 1864—1898 niet voorkomende onder « de Oranjepeningen in het kon. penningkabinet te's Gravenhage » door Dr. H. J. de Dompierre de Chaufepié (*Ibid.*, p. 185). — Zwierzina, W. K. F. Penningen 1897—1898 (*Ibid.*, p. 245).

Varia. — Bamps, C., Dr. Note sur quelques sceaux officiels anciens de la ville de Maeseyek (*Rev. belge*, 1899, p. 376, avec pl. XI—XII). — C. K. Beschreibung einer Taschenpresse zum Herstellen von Münzabdrücken (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 25). — Diener, Ernst. Wappen und Siegel der Herren von Landenberg im Mittelalter (fin) (*Arch. hér. suisses*, année XIII, 1899, p. 47, avec pl. VII). — Dupriez, Ch. Du moyen de discerner les monnaies antiques de leurs surmoulés par la détermination du poids spécifique des pièces (*Gaz. num. D.*, 1899—1900, p. 17, 43). — Ernst, C. von. Die Medaillen in der Kunstausstellung zu Gotha (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 391). — Ernst, C. von. Ueber moderne Münzfälschungen (*Ibid.*, p. 383). —

[Forrer, L.] Biographical notices of medallists coin, gem, and seal engravers, ancient and modern, with references to their works (suite), avec nombr. fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3434, 3492, 3540, 3588, 3638, 3685). — Grunau, G. Dr. Das bernische Münzkabinet (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 53). — Madden, F. W. The so called « Holy coin ». A newly discovered coin bearing the Messiah's name and portrait, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 344). — Marvin, W^m. T. R. Masonic medals (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 126; t. XXXIV, p. 55). — Marvin, W^m. T. R. The money of folly and its origin (*Ibid.*, t. XXXIII, p. 101; t. XXXIV, p. 1, 33). — Morgan, Henri de. Royal jewelry discovered at Dashur, Egypt (*Amer. num. a. arch. proceedings*, 1899, p. 48). — [Paracelsus.] Alchemist's medals (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 16). — Romstorfer, Carl A. Die schwedischen Münzen im alten Wojewodenschlosse zu Suczawa (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 406). — Rossberg, Prof. Dr. Zufall, Seherz oder Bosheit (*Num. Anz.*, 1899, p. 25). — Sanford, Saltus J. Flags and insignia of the Confederate states of America, avec fig. (*Amer. num. a. arch. proceedings*, 1899, p. 41). — Serrure, R. La fin du commerce des médailles en France (*Bull. num. S.*, t. VI, p. 73). — [?] Spruch-Register zum II. Bande von Neumanns « Kupfermünzen » (suite et fin) (*Num. Anz.*, 1899, p. 59, 66). — [?] Spruch-Register zum V. Bande von Neumanns « Kupfermünzen » (*Ibid.*, p. 83, 91). — Wackernagel, R. Drei Siegel des Schultheisgerichts in Gross-Basel, avec fig. (*Arch. hér. suisses*, 1899, p. 45). — Wavre, W. La pieuvre ou la pièce prophétique (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3645). — Willers, H. Münzsammlungen im Altertum (*Num. Anz.*, 1899, p. 37). — Witte, A. de. Notes sur l'introduction de la presse à balancier dans les Pays-Bas espagnols (*Gaz. num. D.*, 1899—1900, p. 7, 32, 51). — X. L'invention de la monnaie (suite et fin) (*Ibid.*, p. 112, 123, 138).

Biographies¹. — Babelon, E. M. A. Chabouillet (*Rev. franç.*, 1899, p. 390). — Bahrfeidt, M. Raymond Serrure (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2714). — Bommel, Jules van. M. Raymond Serrure (*Month. num. Circ.*, 1899, col. 3650). — Bommel, Jules van. Raymond-Constant Serrure, avec bibliographie et portrait (*Bull. num. S.*, 1899, p. 105). — [?] Daniel Dupuis (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 65). — Ernst. Georg Pniower (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 413). — Ernst. Raymond

¹ Nous ne donnons sous cette rubrique que les biographies les plus importantes.

Serrure (*Ibid.*, p. 412). — [?] Edouard Frossard¹ (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIII, p. 130). — Höfken, von. Franz von Raimann, gestorben am 7. Februar 1899 (*Arch. f. Bract.*, t. IV, p. 127). — Höfken, von. Alfred von Sallet (*Ibid.*, p. 126). — Höfken, von. Aloïs Voill (*Ibid.*, p. 128). — Jonghe, vic. Baudoin de. Guillaume-Joseph-Charles Piot (*Rev. belge*, 1899, p. 389). — M. Daniel G. Brinton (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 29). — M. Raymond Serrure (*Corr. hist. et arch.*, 1899, p. 310). — Man, M^lo de. M^r G.-N. de Stoppelaar (*Tijds. van het. Ned. Gen.*, 1899, p. 214). — [?] Wilhelm Pertsch (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 56). — Ruggero, G. Cornelio Desimoni (*Riv. ital.*, 1899, p. 44). — Tewes, Fried. Raymond Serrure (*Num. Anz.*, 1899, p. 86). — [?] Jacques Wiener, avec portrait (*Gaz. num. D.*, 1899, p. 63).

Trouvailles. — [?] A curious find in Indiana (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 54). — B. Der Münzfund von Rasdorf, 1899 (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 77). — Bahrfeldt, E. Der Denarfund von Brandenburg a. H. (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2543, 2563, 2575. Deniers des princes allemands du moyen âge). — [?] Behandlung der Münzfunde in Russland (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 79). — B[uchenau], H. Groschenfund bei Dornburg. Der Fund von Iechtershausen (*Ibid.*, p. 27, avec fig. 7 et 9 de la pl. 134). — B[uchenau], H. Zur Münzkunde der Grafen von Sayn (*Ibid.*, p. 74). — [?] Gräberfund aus der Römerzeit in Krain mit beigelegter Münze (*Ibid.*, p. 65). — Hill, G. F. A hoard of Cyrenaic bronze coins, avec fig. (*Num. Chron.*, 1899, p. 175). — Mäser. Münzfund von Montfalcone (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1899, p. 371). — Sachsen-Coburg, Philipp von. Münzfund von Ebenthal in Niederösterreich (*Ibid.*, 1899, p. 363). — Wendtland, G. Der Kippermünzenfund von Schönau, Kreis Brieg (*Bl. f. Münzfr.*, 1899, p. 76).

H. C.

Trouvailles. — *Angicourt* (Oise). — Le 23 novembre dernier, des terrassiers, occupés sur le plateau de Lordibet, ont, d'un coup de pioche, éventré une urne en terre cuite et mis à découvert de nombreuses pièces de monnaies, couvertes de vert de gris.

Saisis d'émotion par cette trouvaille, qu'ils pouvaient croire un trésor, ils se sont hâtés d'en connaître le volume tout entier et n'ont peut-être pas assez ménagé le récipient, qui, par ses dimensions (0^m,50 à 0^m,60 de haut, sur autant de diamètre), pouvait être d'une certaine valeur.

¹ Né en Suisse.

La première effervescence apaisée, examen fut fait des pièces et l'on reconnut qu'elles étaient en bronze. Ce sont des monnaies romaines remontant aux premiers empereurs. Le poids total de ces monnaies, depuis si longtemps enfouies, était de 150 kilogrammes. Le tout a été déposé à l'agence que l'Assistance publique a établie, près des chantiers, pour la surveillance des travaux du Sanatorium. Le terrain où la trouvaille a été faite appartient aujourd'hui à l'Assistance publique, mais les droits des ouvriers ont été réservés. Il n'était bruit que de cette découverte, à Liancourt, et l'on se montrait avec curiosité quelques-unes de ces pièces qu'on allait soumettre à l'examen.

Il n'est pas sans intérêt de dire que des pièces de même nature, mais en petit nombre, avaient été trouvées isolément dans le courant de ce travail, qui ne comprend qu'une surface d'environ 1500 mètres, fouillée à 0^m,50 ou 0^m,60 de profondeur.

Bischofswerda. — A la fin de mai, on a trouvé, en faisant des réparations dans la cave de la maison portant le n° 1 de la « Spargasse », à Bischofswerda en Saxe, plusieurs monnaies d'or et d'argent remontant aux XV^e et XVI^e siècles; elles sont en parfait état de conservation. (*Numismatischer Anzeiger.*)

*Borna*¹. — En démolissant une maison située à Borna, en face de l'auberge « Zum Zimmerhof », on a mis au jour cent quarante pièces de monnaies en argent; leur valeur oscille entre 50 pfennigs et 5 marks. L'enfouissement de cette trouvaille remonte, selon toute probabilité, à l'époque de la guerre de Trente-Ans. (*Num. Anz.*)

Brigueil-le-Chantre (France). — En faisant les fondations pour la construction d'un presbytère à Brigueil-le-Chantre, les ouvriers ont mis à jour un trésor composé de quatre-vingt-dix-neuf pièces d'or du XVI^e siècle.

Campine. — Une trouvaille de cent quarante-quatre pièces d'or et d'argent a été faite en Campine, au mois de juillet dernier, au cours de travaux de construction. Les quelques monnaies qui nous ont été montrées, un noble édouardin, un ducat de Hollande, des daldres de Philippe II, un patagon d'Albert et Isabelle à la date de 1618, permettent de fixer, approximativement, la date de l'enfouissement du petit trésor aux dernières années du gouvernement des archiducs.

(*Revue belge.*)

¹ Il existe en Allemagne trois endroits du nom de Borna. L'un se trouve près de Chemnitz en Saxe, le deuxième près de Leipzig, le troisième aux environs de Dresde. Nous ne savons dans laquelle de ces trois localités la trouvaille a été faite.

Cassel. — A la fin de novembre dernier, dans l'allée de la maison Ihring, située à Cassel, devant la « Porte du Weser », on a découvert enfouie une très rare monnaie romaine. Celui qui l'a trouvée en a fait don au Musée de la ville de Cassel. La direction de ce musée écrit à son sujet : La monnaie est un denier de la République romaine qui porte sur une de ses faces la tête casquée de la déesse Roma avec la légende *Roma* et le chiffre X ; sur l'autre face, on voit Jupiter dans un quadrigé, à l'exergue se lit selon toute probabilité de nouveau la légende *Roma*. Ce denier a été frappé par un des membres de la famille des Metelli et date de la fin du II^e siècle avant la naissance de J.-C.

(*Numismatischer Anzeiger.*)

Chemnitz. — Au commencement de septembre, une curieuse découverte a été faite dans les circonstances suivantes, par un garçon de quinze ans, fils d'un fermier habitant un quartier du vieux Chemnitz. La rivière qui porte le même nom que cette dernière ville et qui la traverse, enflée par les pluies, inonda ses rives ; l'eau s'étant retirée, le jeune homme dont il est question plus haut trouva, dans la partie qui avait été submergée, quarante et un thalers aux millésimes de 1840 et 1841, ainsi que deux pièces de 3 1/2 gulden de ces mêmes années. Les monnaies ont dû être, selon les apparences, enfouies dans les environs.

(*Numismatischer Anzeiger.*)

Demitz-Thumitz. — Il existe à la « Klosterberge », près de Demitz-Thumitz sur la ligne de Dresde-Görlitz, une plantation d'arbres à laquelle travaillent des femmes sous la direction de la municipalité de Säuferlich ; une de celles-ci a mis au jour et brisé d'un coup de pioche un vase qui contenait trois cents pièces, parmi lesquelles beaucoup de petites monnaies du XVII^e siècle, quelques-unes cependant avaient la valeur de 20 kreutzers, d'autres en nombre moins considérable encore étaient du diamètre d'une pièce de 5 marks.

(*Numis. Anzeiger.*)

Dijon. — Les ouvriers occupés, au coin des Cinq-Rues, à faire les terrassements pour l'édification de la statue du général Garibaldi, ont trouvé plusieurs pièces de monnaie.

La première est un jeton d'un ancien maire de Dijon. On sait que pendant près de trois siècles les maires de cette ville eurent le droit de faire frapper des jetons, d'abord pour fixer l'époque de leur magistrature, ensuite pour faire connaître les années triennales de l'assemblée des États généraux de la province, composés de trois ordres, dont l'un, formé des maires des principales villes, avait pour président-né celui de Dijon, et était appelé la chambre du Tiers-État.

Les jetons étaient de cuivre ou d'argent. Les bourses qui s'en distribuèrent étaient de 50, 100 et même de 150.

C'est sous l'administration de Bénigne de Cirey, seigneur de Lamotte, d'Aiserey, de Pouilly-lez-Dijon, etc., maire de Dijon du 21 juin 1508 au 20 juin 1514 et du 21 juin 1518 au 28 juin 1523, que fut frappé, en 1509, le plus ancien des jetons de la ville de Dijon qui soit connu.

Le dernier jeton que la ville fit établir en l'honneur de ses maires concerne Louis Moussier, écuyer, lieutenant-général au bailliage de Dijon, élu maire le 17 juillet 1784, qui, nommé conseiller d'État en 1788, donna sa démission de maire le 21 juillet 1789.

Celui qui a été trouvé dans les fouilles du coin des Cinq-Rues est en cuivre ; il porte, d'un côté, les armes de la ville avec cette inscription :

BENIGNE. BOVLIER. CON. DU. ROY. VIC. MAI. DE. DIJON.

Au revers on voit une main droite tenant une balance et en exergue l'inscription ci-dessous, avec la date 1666 :

* AMOR * MEVS * PONDVS * MEVM *

Ce jeton est le deuxième qui fut frappé par Boulhier.

Bénigne Boulhier, avocat, fut en effet élu maire, une première fois, le 21 juin 1665. Déjà il avait été commis à la magistrature le 2 avril 1663, à la mort de Jacques de Fransas, son beau-père. Le jeton marquant cette nomination portait d'un côté les armes de Dijon et l'inscription :

BENIGNE. BOVLIER. CON. DV. ROY. VIC. MAI. DE. DIJON.

Au revers : un amour avec ses attributs, tenant sur sa main droite la ville de Dijon et la main gauche appuyée sur un écusson aux armes de Boulhier (d'azur à une feuille d'or accompagnée de trois quintefeuilles).

QUID. PATRIE. NON. ADVET. AMOR.

A l'exergue, 1665.

Réélu le 21 juin 1666, Boulhier fit alors frapper le jeton dont nous avons parlé précédemment.

Les terrassiers employés au coin des Cinq-Rues ont également découvert un double tournois à l'effigie de Henri IV et portant la date 1605. Comme cette pièce était prise dans le massif d'une voûte, on peut en conclure que ce quartier de Dijon a été construit à cette époque.

Enfin, ils ont trouvé une petite pièce de monnaie en cuivre à l'effigie de Louis XIV et frappée en 1713.

Dinant (Belgique). — On vient de découvrir près de Dinant un pot rempli de monnaies d'or et d'argent. Les pièces d'or sont en grande partie des couronnes au soleil et des réaux de Charles-Quint, parmi lesquels se trouvent comme égarés un demi-réal d'or de Philippe II, frappé à Anvers, un florin-philippus de Philippe le Beau, frappé à Namur, et le rare écu d'or au porc-épie (1507) du roi de France Louis XII.

Parmi les très nombreuses pièces d'argent se rencontrent des testons italiens et des testons français des rois Louis XII, François I^{er}, Henri II et Charles IX; des réaux de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique; une pièce d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, sous lequel fut fondé l'empire portugais des Indes; des dalers et leurs subdivisions de Philippe II, des pièces de Philippe le Beau et de Charles-Quint.

Les évêques de Liège sont représentés par Erard de la Mark (1506-1538), Corneille de Berghes (1538-1544), Georges d'Autriche (1544-1557), Roger de Berghes (1557-1564) et Gérard de Griesbeek (1564-1580). A signaler encore des thalers des villes impériales de Nimègue et de Campen, de Guillaume IV (1546-1586), seigneur de Berg ('s-Heerenberg)¹; de Guillaume de Bronkhorst (1556-1573), seigneur de Batenborg; des thalers, des demi-thalers et subdivisions de Marguerite de Brederode, abbesse de Thorn (1531-1577); un thaler de Guillaume de Nodorp, seigneur de Reekheim, et enfin, des écus, demi-écus au saint Martin et des *sprengers*, frappés à Weert, par Philippe de Montmorency, comte de Hornes, seigneur de Weert (1556-1568).

Pour faciliter la circulation de leur numéraire et augmenter leurs profits, la plupart des seigneurs dont les noms précèdent ont copié servilement les monnaies de princes plus puissants. C'est ainsi que Philippe de Montmorency copia les florins d'Utrecht et de Liège; les seigneurs de Berg ('s-Heerenberg), les pièces d'Angleterre, de Hongrie, etc.; les seigneurs de Batenborg, les florins d'or du Rhin, les cruzades portugaises, les ducats de Hongrie, les angelots d'Angleterre, des monnaies italiennes, des thalers allemands et néerlandais, des lires d'argent pontificales; enfin, Marguerite de Brederode, les angelots anglais et diverses pièces divisionnaires étrangères parmi lesquelles les monnaies de certains évêques de Liège.

¹ Voy. la description de ces pièces dans *l'Histoire de la souveraineté de 's Heerenberg*, par C.-A. Serrure.

On pourrait encore citer quantité de seigneurs dans le même cas.

L'intérêt de cette trouvaille réside dans le fait qu'elle nous renseigne fort bien sur la circulation monétaire dans le midi de la province de Namur, à la fin du XV^e siècle, alors qu'une partie de cette province appartenait à l'évêché de Liège. *(Bul. de num.)*

Dürrhennersdorf. — Des ouvriers occupés à creuser derrière la grange d'un paysan située à Dürrhennersdorf (près Lobau en Saxe), ont mis au jour un grand nombre de monnaies anciennes que l'on dit appartenir au XVI^e siècle. Leur diamètre est pareil à celui de la pièce actuelle de 5 marks. *(Numismatischer Anzeiger.)*

Eulam. — En enlevant l'écorce d'un vieil arbre tombé, à Eulam, près de Landsberg sur la Warthe, on a trouvé une pièce d'or de 5 thalers portant le millésime de 1744 et la désignation de la valeur : V Thaler. Cette monnaie est entrée au Musée Märki. *(Num. Anz.)*

Flury-le-Martel (France). — En réparant la cave d'une maison, des ouvriers ont trouvé neuf écus d'or à l'effigie de Louis XIV.

Holzhausen. — Dernièrement on a trouvé, dans du sable mouvant, non loin de l'auberge de Holzhausen, près de Leipzig, trois pièces de 20 francs au millésime de 1806. Ces pièces à fleur de coin présentent au droit la légende de *Napoléon empereur* avec le buste de ce monarque. Le revers porte la légende *République française*; comme concession, sans doute, aux partisans de la précédente forme du gouvernement de la France. Ces monnaies, renfermées dans une bourse d'étoffe dont on reconnaissait encore les restes, ont dû être la propriété d'un soldat tombé pendant l'année 1813. Une des pièces a été déposée au Musée Bertsch à Leipzig-Thornberg. *(Num. Anz.)*

Izernore. — Un cultivateur de Bussy, hameau d'Izernore, vient, en labourant, de mettre au jour des vestiges anciens qui constitueraient une vraie découverte archéologique. On se trouverait en présence des restes d'une maison d'origine gallo-romaine, autour de laquelle étaient enfouies des médailles et pièces de monnaie sur lesquelles on lit le mot : *Izarnor*. Notons que le hameau de Bussy est situé non loin des colonnes du temple d'Izernore, dont MM. Jacques Maissat et le commandant Chapel, de Nantua, ont fait un remarquable historique. On aurait, en outre, découvert un dolmen et, autour, des armes.

La terre qui environne ce monument druidique aurait une coloration spéciale dont la cause sera à rechercher, s'il y a lieu. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'on y rencontre, en assez grande quantité, des ossements friables qui ne résistent pas à la moindre pression.

Les médailles trouvées sont nombreuses et belles et à l'effigie de divers empereurs romains. Les unes sont en or et les autres en argent. Divers objets artistiquement ciselés, des poteries, des cuivres, des armes ont été mis au jour.

Le champ d'investigation est d'ailleurs considérable et nul doute que les fouilles qui sont poursuivies activement n'amènent de nouvelles et intéressantes découvertes.

Kernabas. — Un coup de mine dans une carrière dépendant du château de Kernabas, près de Guingamp (Côtes-du-Nord), a fait découvrir une trentaine de monnaies que, malgré les ordres formels du propriétaire, les ouvriers se sont empressés de disperser. On n'a pu en sauver que six : ce sont des deniers de billon, d'Etienne I^{er} de Penthièvre (1093 à 1138), au type si longtemps immobilisé : † STEPHAN. COM. croix cantonnée d'une étoile au 1^{er} et 2^{me}. Rev. : GVIN : GAMP. Profil uniforme à droite. Style très barbare. (*Corr. hist. et archéol.*)

Kiew. — Voici, d'après les *Blätter für Münzfreunde*, de nouveaux détails sur cette trouvaille dont nous avons déjà parlé (voy. ci-dessus p. 242). En reconstruisant une église dans le vieux et renommé « Höhlenkloster » à Kiew, le plus ancien cloître de la Russie, on a trouvé l'année dernière dans une niche recouverte par la maçonnerie une grande quantité de monnaies précieuses. Le conservateur des collections numismatiques du Musée impérial de l'Ermitage à Saint-Petersbourg, M. A.-K. de Markoff, est parti, il y a quelques semaines pour Kiew, afin d'estimer et classer les monnaies de la trouvaille. Le catalogue en est déjà rédigé et envoyé à l'impression. Les cinq pots de métal, dans lesquels les monnaies se trouvaient, contenaient environ vingt mille pièces d'or et d'argent ; rarissimes pour la plus grande partie, par conséquent d'une inestimable valeur. Presque la moitié des monnaies (exactement 8097) sont d'argent et originaires des Pays-Bas espagnols ; parmi celles-ci se trouvent deux quadruples-thalers, les autres sont des thalers et des demi-thalers. La plus ancienne pièce est une monnaie romaine du temps de Constantin, celle qui vient ensuite date de l'année 1375 et porte l'effigie de Raymond IV, prince d'Oran. La plus précieuse est une grande monnaie d'or de Sigismond III, roi de Pologne.

Une des plus grandes raretés du trésor, qui contenait un certain nombre de pièces turques des règnes de Mustapha II et de Soliman le Magnifique, est une monnaie de Sigismond, roi de Hongrie (1387-1437).

Une collection très complète de monnaies suédoises de Gustave-Adolphe et de Charles XI est à mentionner, les unes ont été frappées à Riga en 1623, les autres soit à Reval en 1668, soit à Nerva en 1671. Plusieurs ducats datent des années 1667 et 1673.

On croit que toutes ces monnaies sont les mêmes que Wladislas, fils de Sigismond, remit en cadeau, après la bataille de Chotin (1621), à l'hetman Ssagaidatsehny, qui prêtait alors le concours de ses armes à la Pologne en hostilité avec la Turquie.

Klein-Hradisko. — On a mis au jour, dans une carrière en exploitation à Klein-Hradisko, dans l'arrondissement de Prossnitz en Moravie, cent cinquante-cinq pièces de vieilles monnaies.

On trouvera la liste détaillée de ces monnaies dans la *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, p. 411. Il est cependant à noter que parmi celles-ci figurent un groschen de Zoug daté (15)99 et deux pfennigs inconnus attribués par l'auteur de ce catalogue à notre pays, nous ne savons pourquoi. Il s'y trouve aussi un kreutzer de la ville de Strasbourg, sans date.

Krossen (Preussen). — Ein grösserer Münzenfund aus der Zeit Friedrichs des Grossen, bestehend aus Thalerstücken, wurde gelegentlich der Fundamentierungsarbeiten eines Neubaus in der Nähe der Stadt Krossen a. O. gemacht. Die Münzen sind durchweg gut erhalten. Der glückliche Finder hat Anspruch auf vollgiltige Einlösung der Geldstücke, da nach einer Verfügung der preussischen Regierung aus der Zeit Friedrichs des Grossen herstammende Thaler bei allen Banken und Postanstalten mit dem vollen Werth eingelöst werden müssen. Sämtliche übrigen deutschen Bundesstaaten vergüten für aufgefundene alte Münzen nur den reinen Silberwerth.

Kunnersdorf. — En démolissant, au milieu de novembre dernier, une petite maison, située dans le voisinage du moulin supérieur de Kunnersdorf, près Bernstadt (Herrnhut) en Saxe, et appartenant au jardinier Knobloch de Berthelsdorf, on découvrit une petite cassette remplie de monnaies du siècle dernier. La valeur de celles-ci est de 300 à 400 marks environ.

(*Numismatischer Anzeiger.*)

Landau. — On a trouvé dernièrement à Landau, dans le Palatinat, un pot rempli de deniers. Les monnaies étaient complètement oxydées et on ne pouvait dire avec certitude de quel endroit elles étaient. Les pièces, de quatre coins différents, portaient à l'avvers une main et au revers une croix; on y distinguait en outre quelques parcelles d'écriture.

(*Blätter für Münzfreunde.*)

Landsberg. — Vers le milieu d'avril, en démolissant, pour la reconstruire, la cure de Landsberg, près Bitterfeld, édifiée dans lequel était anciennement une boulangerie, on trouva, en effondrant un plancher, un rouleau de vieux thalers remontant au XVII^e siècle. L'empreinte de ces pièces est nette et très distincte; l'une d'elles surnommée « Wildermannsthaler » porte le millésime de 1628. (*Num. Anz.*)

Magdebourg. — Une trouvaille qui n'est pas commune est celle qui a été faite au commencement de septembre dans le voisinage de la « Leipzigerstrasse », près du canal en construction à la « Steindamm » (Magdebourg).

A une profondeur d'environ 0^m,50, gisait le squelette d'un enfant assis auprès duquel on trouva cinq monnaies romaines en argent. Après qu'on les eut nettoyées, elles apparurent très bien conservées, la frappe en est surtout très accentuée. Il s'agit de deniers d'Adrien (98-117 après J.-C.), d'Antonin le Pieux (138-161), de Marc-Aurèle (160-180, deux exemplaires), et de Lucilla, fille de Marc-Aurèle. Ces pièces ont été déposées au Cabinet des médailles de la ville de Magdebourg.

(*Blätter für Münzfreunde.*)

Monaco. — On a trouvé dernièrement à Monaco, à un mois d'intervalle, deux pièces d'un grand intérêt pour la principauté. Ce sont un tiers d'écu d'argent du prince Honoré III et une pièce en cuivre de 2 patacchi de Honoré II. La première de ces pièces, fort bien conservée, mesure 0^m,025 de diamètre et pèse 3^{er},92, elle porte au droit le buste du prince jeune, à cheveux longs, tourné à droite, avec la légende : HONORATVS. III. D. G. PR. MONOECI. Au revers, quatre H couronnés, en croix, autour d'une rose dans un cercle, cantonnés d'autant de fuseaux, avec la légende : AUXILIVM. MEVM. A. DOMINO. 1735. Ce type est le même que celui bien connu de la pièce de 3 sous en billon reproduite dans l'ouvrage de M. Rossi : *Monete dei Grimaldi*, sous le n^o 42 de la planche VIII. Le même coin a pu servir pour l'émission des pièces d'argent et de billon.

L'autre monnaie, du module de 0^m,016, porte au droit le buste du prince Honoré II, tourné à droite, avec la légende : HON. D. G. PRIN. MONOECI; au revers, un grand H couronné, en exergue au dessous, P. 2; légende, DEO II IVVANTE. 1650. Cette pièce est représentée sous le n^o 7 de la planche I de l'ouvrage cité plus haut.

(*Bulletin de numismatique.*)

Oberdorf. — On a trouvé au commencement de mars, à Oberdorf (canton de Bâle), trois monnaies; l'une d'elle porte l'effigie de Geta,

fils de Septime Sévère; une autre appartient au canton de Schwytz et est datée de l'année 1650. (*Indicateur d'antiquités suisses.*)

Ober-Radaun (Böhmen). — Bei Ausgrabungsarbeiten in Ober-Radaun (Bez. Pilgram) wurde ein thörerner Topf mit etwa zweihundert grösseren und noch mehr kleineren Silbermünzen aufgefunden. Die grösseren Münzen dürften allem Anscheine nach böhmische unter König Wenzel II. geprägte Groschen sein.

Oelsnitz en Vogtland. — La première semaine d'aôût, en réparant une maison située à Oelsnitz en Vogtland (Saxe), on a trouvé dans une cachette pratiquée dans le mur, un certain nombre de monnaies. Un thaler de Prusse de l'année 1785 est la pièce la plus importante de la trouvaille. (*Numismatischer Anzeiger.*)

Orsova (près Temesvár). — Un monsieur Karl Ermlinger lisait le 11 octobre dans le jardin d'une petite maison qu'il venait d'acheter, lorsque des ouvriers, occupés à enlever les racines d'un prunier qui était tombé, trouvèrent trente-deux pièces d'or romaines dans une assiette de plomb, et les lui apportèrent. M. Ermlinger a offert de céder ces pièces au Musée de Temesvár. Ces monnaies appartiennent à l'époque de l'empereur romain Auguste, elles ont la grandeur d'une pièce de 20 hellers et ont passablement souffert des injures du temps.

(*Monatsbl. d. num. Ges. in Wien.*)

Otterstedt. — Les derniers jours d'octobre, on a trouvé dans une tranchée, faite en vue d'obtenir de l'argile pour la tuilerie de M. H. Mahuken à Otterstedt, un gant rempli de cent-vingt pièces d'argent. D'après la date que portent quelques-unes de ces monnaies on peut croire, avec une certaine sûreté, que cet argent a été enfoui dans les derniers temps de la guerre de Trente-Ans. La trouvaille se compose de monnaies des villes de Brême et de Hambourg, des années 1554 à 1646. Son inventeur l'a vendue à un M. M. pour le prix dérisoire de 6 marks, celui-ci l'a revendue à M. G. d'Ottersberg pour 10 marks, M. G. l'a cédée à son tour à M. B. de la même ville pour 30 marks, maintenant on offre à ce dernier, pour une seule des pièces, la somme de 100 marks.

(*Numismatischer Anzeiger.*)

Paris. — Au cours du percement du tunnel où passera le Métropolitain, une intéressante découverte a été faite. Elle consiste dans une collection de pièces de monnaie et de jetons qui était enfouie sous la rue de Lyon. Les pièces de monnaie n'ont qu'une faible valeur; ce sont des doubles deniers tournois des règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, des liards de Lorraine et des pièces de

billon du temps de la Révolution. Mais parmi les jetons quelques-uns sont des spécimens très rares, et par suite très précieux. On sait que, jadis, les commerçants et les grands seigneurs payaient leurs fournisseurs en jetons de billon qui étaient échangés à des époques déterminées contre des espèces trébuchantes et somantes. Chaque grand seigneur avait des jetons portant son portrait ou ses armoiries; on conserve à la Bibliothèque nationale une copieuse collection de ces jetons. Et parmi les pièces qui viennent d'être découvertes figure un jeton de Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe VI de Valois et un jeton du cardinal Mazarin; ces deux pièces, devenues extrêmement rares, sont fort bien conservées; elles vont être placées dans l'une des vitrines du Musée Carnavalet.

(*Monthly numism. Circular.*)

Porrentruy. — En faisant des fouilles pour la construction de la nouvelle fabrique d'horlogerie Theuwillat, lieu dit le pré Ecabert, sur la route de Courtedoux, on a découvert une petite pièce de monnaie en argent de Charles-Quint empereur, au millésime de 1549. L'effigie du monarque est fort nette, le millésime bien lisible. Au même endroit, on a découvert également des ossements humains.

Posen. — Depuis un certain temps déjà, on a trouvé des vieilles monnaies sur l'emplacement où doit s'élever la Bibliothèque de l'empereur Guillaume à Dresde. Des ouvriers ont également trouvé dans les travaux de terrassement du Museum de la Wilhemstrasse de très anciennes monnaies qui doivent remonter au XVI^e siècle. Une petite trouvaille de jetons d'église polonais a été faite ici dernièrement; ils portent d'un côté le buste de saint Ignace; de l'autre se lit une inscription.

(*Blätter für Münzfreunde.*)

Prez (canton de Fribourg). — Dans cette localité, un paysan a découvert, au mois de mai 1899, en arrachant un sapin, une chaîne d'étain, remplie de monnaies d'or et d'argent. Les monnaies d'or sont toutes de provenance étrangère ainsi que la majorité des pièces d'argent. La trouvaille contient cependant d'importantes pièces suisses, testons du XVI^e siècle, dont un grand nombre présentent un intérêt numismatique. On croit que ce trésor se compose des économies d'un soldat fribourgeois ayant servi en France, dans les Flandres et à Milan. La valeur numismatique de l'ensemble de la trouvaille est de plusieurs milliers de francs.

Plusieurs acquéreurs suisses et étrangers ont fait des offres au possesseur. Les monnaies sont maintenant vendues, et resteront pro-

bablement en Suisse. Nous ne pouvons donner de plus amples renseignements sur cette trouvaille, qui est actuellement sous séquestre, des difficultés ayant surgi entre le vendeur et les acheteurs, et les tribunaux étant nantis de l'affaire. Dès que la chose nous sera possible, nous reviendrons sur cette trouvaille qui fera l'objet d'une description détaillée.

P.-Ch. S.

Raudnitz (Bohême). — On a découvert, il y a peu de temps, aux abords de la route qui mène de Chlumec à Königgrätz, près du village de Raudnitz, une monnaie d'or romaine de l'empereur Constantin II.

Les monnaies d'or de Constantin II, qui portent à l'avvers son buste et au revers la légende GLORIA REIPUBLICAE avec une Victoire tenant un bouclier, sur lequel est inscrit en quatre lignes : VOT | XXX | MVLT | XXXX sont très nombreuses; par contre, celles qui, tout en ayant le même aspect général, portent sur le bouclier l'indication du quatrième anniversaire décimal de l'élévation de l'empereur à la dignité de César, sont de la plus grande rareté. Les revers sont à la vérité semblables, mais les avers sont différents. Tandis que sur celles-ci on voit le buste de l'empereur avec le casque, la cuirasse et la lance, sur celles-là on ne remarque que la tête diadémée. En outre, le titre donné à l'empereur n'est plus PERP ou PP (perpetuus Augustus), comme sur les premières, mais MAX AVGVSTVS (Maximus Augustus). La marque de l'atelier de frappe est toujours celle de Thessalonique. N'est-il pas curieux qu'une de ces rares monnaies se soit trouvée en Bohême, située hors des frontières de l'Empire romain? Il est évident qu'elle ne peut être parvenue là que par l'entremise de marchands. Son état de conservation est malheureusement fort médiocre.

(*Monatsblatt der num. Gesellschaft in Wien.*)

Rome. — Parmi les innombrables trouvailles de monnaies antiques que l'on fait à Rome, on a signalé récemment un trésor de monnaies d'or byzantines, des derniers temps de l'Empire et découvert, chose curieuse, dans la maison des Vestales, au Forum, au mois de novembre 1899. Il y avait un grand nombre de pièces — près de trois cents — la plupart à l'effigie de l'empereur Anthemius (467-472); les empereurs Marcien, Valence, Constantin et l'impératrice Euphémie étaient également représentés. Le directeur des fouilles suppose que ces monnaies ont été enfouies au VI^e siècle par des moines orientaux.

Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). — On vient de découvrir, à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), un denier assez rare de Claude I^{er} (41-54), au revers DE BRITANN, avec l'indication de la sixième puis-

sance tribunicienne et du onzième généralat de cet empereur. Ordinairement les deniers similaires sont fourrés. L'exemplaire exhumé est d'argent fin et d'une assez belle conservation. Il est entré dans le médaillier de M. Vallentin du Cheylard, receveur des domaines à Saint-Péray (Ardèche).

Saint-Péray (Ardèche). — Le fossoyeur de la ville de Saint-Péray a découvert une sépulture ancienne, en creusant une fosse dans le cimetière de cette localité. Il a rencontré, à 2^m,50 de profondeur, une tombe formée de tuiles gallo-romaines, dites vulgairement sarrazines. Elle renfermait une croix en plomb, accompagnée de deux monnaies, au nom des empereurs Claude II dit le Gothique (268-270) et Tétricus père (268-273). Le tout a été recueilli par M. Vallentin du Cheylard.

Le premier petit bronze, au revers de la Victoire tenant une couronne et une palme (VICTORIA AVG), est assez bien conservé. Le second est fruste et laisse à peine apercevoir le profil de Tétricus père.

La croix, pesant 130 grammes, a une longueur de 0^m,18 et se termine en pointe. Les bras en sont égaux, avec une longueur de 0^m,10 et sont à une distance de 0^m,20 de l'extrémité supérieure; ils ne sont pas horizontaux, mais inclinés de droite à gauche.

L'insertion d'une croix à l'intérieur d'un tombeau indique évidemment, d'une part que le défunt était un chrétien, d'autre part que sa religion était proscrite, puisque ses parents en cachaient le symbole. Le petit bronze de Tétricus père ayant circulé assez longtemps, il est permis de supposer que la sépulture récemment mise au jour est contemporaine de la terrible persécution dirigée contre les disciples du Christ par Galère Maximien et par Dioclétien (303).

En définitive, on se trouve en présence du plus ancien tombeau chrétien exhumé aux environs de Valence.

Shitomir (Russie). — Un habitant du village de Kammeny-Brod, dans le cercle de Shitomir, trouva un trésor enfoui dans son champ. Il se composait de monnaies polonaises et suédoises du XVI^e siècle, pesant au total 10 1/2 livres. Quelques monnaies aux millésimes de 1517 et 1547 sont très bien conservées. Cette rare trouvaille a donné l'idée aux habitants du village de creuser tous les tertres situés aux environs du lieu de la découverte sans pour cela être aussi heureux que le paysan.

(*Blätter für Münzfreunde.*)

Utissenbach. — Le 26 octobre dernier, deux jeunes filles du nom de Kerndl, occupées à chercher de la mousse, trouvèrent entre les pierres un pot brisé, contenant environ trois cent-quarante pièces de

quarante-trois types différents. Parmi ces monnaies, il y a un demi-batz de la ville de Bâle, remontant au XV^e siècle; les autres, pour la plupart des demi-batzen également, sont datés de 1569 à 1605. La place de la trouvaille est à cinq minutes sud-ouest de la limite du village.

Dans ce même village, un aubergiste avait déjà trouvé, en 1897, un pot contenant soixante monnaies. C'étaient généralement des gros de la période de 1522-1619. Quelques pièces suisses étaient parmi celles-ci; nous remarquons deux pièces d'un groschen de Lucerne de 1605 et 1606, un groschen de Schaffhouse de 1597, quatre pièces d'un groschen de Zoug de 159?, de 1604 (deux exemplaires) et de 1606.

L'analyse complète de ces deux trouvailles se trouve dans la *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*.

Vienne (Autriche). — Au début de l'année 1898, on a trouvé dans le III^e arrondissement, près du bureau principal de la douane, apparemment en construisant une ligne de tramway, cent onze monnaies. La plus grande partie de ces pièces sont des petites monnaies de billon, depuis le fünfzehner jusqu'au pfennig; on y remarque cependant un triple ducat de Léopold I^{er} de Hongrie, daté de 1684 et un thaler du Tyrol de 1703. La plus ancienne de ces pièces, un demi-batz de Georg Fugger, baron de Kirehberg et de Weissenhorn, remonte à l'année 1624; la plus récente est le thaler mentionné plus haut. Les monnaies de billon étaient recouvertes de vert-de-gris et soudées les unes aux autres par l'oxyde. Quatre-vingt-neuf proviennent de villes et de pays autrichiens, dix-sept de seigneuries, de villes et de pays allemands; cinq enfin sont ou inconnues ou indéchiffrables.

(*Monatsblatt der num. Gesellschaft in Wien*.)

Vulaines-sur-Seine (France). — En faisant une tranchée pour reconstruire un mur, les ouvriers ont mis au jour un certain nombre de pièces d'argent et de cuivre, bien conservées, à l'effigie de Henri III, Charles IX et Henri IV.

Weida (Saxe-Weimar). — Une intéressante trouvaille a été faite, le 4 juillet dernier, dans la pharmacie de l'endroit ci-dessus. En faisant des changements dans l'arrière-corps du bâtiment situé rue de Gera, on découvrit dans la clef de voûte de la porte une niche dans laquelle était déposée une boîte de métal fermée, celle-ci avait été mise là par le premier possesseur de l'officine, Benjamin Locker, lorsqu'il construisait le bâtiment en 1722. La cassette ayant été ouverte, on en sortit: un petit livre sur lequel Locker avait écrit l'histoire complète

de la construction de sa maison ; onze monnaies allant des années 1522 à 1722 et enfin un calendrier de la cour princière de Saxe pour l'année 1722.

(*Blätter für Münzfreunde.*)

Wessely. — On a extrait du sable à Wessely, en Moravie, douze goldgulden. Trois de ceux-ci appartiennent au roi Ladislas Posthumus (1452-1457) et neuf au roi Matthias Corvinus (1458-1490).

Les pièces de Ladislas portent à l'avvers un écu écartelé aux armes de Hongrie, Bohême, Moravie et Autriche, et au revers saint Ladislas debout. Deux des pièces ont comme différents les lettres K—H, la troisième H—G, signatures de maîtres de monnaie, inconnues jusqu'ici. Les neuf goldgulden du roi Matthias sont du même type que ceux ci-dessus, mais se partagent en deux variétés suivant la place qu'occupent sur l'écu les différents quartiers des armoiries. La première de ces variétés comprend sept pièces sur lesquelles on voit une fasce au premier quartier, une croix de Lorraine au deuxième, un corbeau au troisième et le lion de Bohême au quatrième. La seconde variété porte le lion au deuxième et la croix au quatrième quartier. Généralement, les goldgulden du roi Matthias se subdivisent en deux types principaux ; l'un qui montre à l'avvers la sainte Vierge, patronne de la Hongrie avec le corbeau des Hunyadi à ses pieds ; l'autre ayant à la place de la Madone les armes écartelées. Le revers des deux types est semblable, on y voit saint Ladislas debout. La fréquence des pièces du premier type, dont il existe un grand nombre de variétés, prouve qu'il a été vraisemblablement conservé pendant tout le règne du roi, le second type est plus récent ; il ne peut avoir été émis avant l'élection du roi Matthias au trône de Bohême (3 mai 1469) puisque parmi les armes de l'écu on voit le lion de Bohême.

Quel rapport d'ancienneté existe-t-il entre les deux variétés de la trouvaille ? On peut croire que la seconde variété — celle où le lion n'occupe plus sur l'écu le quatrième quartier, mais bien le deuxième — a été émise après les succès du roi en Bohême, et qu'elle date de son second couronnement à Iglau en 1471. Les goldgulden semblables à ceux de la trouvaille de Wessely sont communs et ne possèdent de ce fait aucune valeur numismatique. (*Monatsbl. d. num. Gesell. in Wien.*)

Wetter (Hesse). — A Wetter, de très anciennes monnaies ont été trouvées dans une excavation d'un bassin à chaux par un habitant de cet endroit. Elles sont, comme on peut aisément le croire, ou mal ou médiocrement conservées. Une très grande pièce porte le millésime de 1528 et l'effigie de l'empereur allemand Sigismund !! (Pro-

bablement Sigismond, roi de Pologne, 1628. — Note de la réd. des *Bl. f. Münzfr.*) (Hess. Landesztg. Marburg, oct. 1899.)

Witzwyl. — On a découvert, dans la deuxième moitié de l'année 1899, à Witzwyl, village situé sur la Broye, près du lac de Morat, vingt-sept monnaies d'argent appelées « blanes ». Douze de celles-ci sont originaires du duché de Bourgogne, les autres appartiennent au royaume de France.

Onze monnaies de Bourgogne portent l'inscription : IOHANES : DVX : BVRGVNDIE ☉ ; leur champ est occupé par un écu écartelé aux armes de la nouvelle et de l'ancienne Bourgogne. R̄. † SIT : XOME : DNI : BENEDICTV ; une croix entre les bras de laquelle se trouvent alternativement une fleur de lis et un lion. Ces monnaies sont de Jean l'Intrépide, duc de Bourgogne de 1404 à 1419.

La douzième monnaie bourguignonne appartient à Philippe le Bon de Bourgogne, qui régna de 1419 à 1467. Il était fils de Jean l'Intrépide et fut le père de Charles le Téméraire. La légende de cette monnaie est : PHILIP : DVX : BVRGVNDIE ; le reste est pareil aux blanes de Jean l'Intrépide.

Quant aux monnaies françaises, leur légende est : KAROLVS : FRANCORV : REX : Sur quelques-unes on lit une légende fautive KAROLVS : FARNCORV : REX ; écu aux armes non blasonnées de la maison royale de France. Les empreintes et les légendes du revers sont analogues aux monnaies de Bourgogne. Ces pièces sont de Charles VI, roi de France de 1380 à 1422. (Voir *Catalogue Thomsen*, n° 3044.)

Les blanes bourguignons ont un poids qui varie de 2^{sr},61 à 3^{sr},10 et les blanes du roi de France de 2^{sr},7 à 2^{sr},99. (*Blätter f. Münzfr.*)

Zwickau. Dans la propriété Singer à Zwickau, en renversant, au mois de juillet dernier, une vieille paroi, on a découvert cent trente et une anciennes monnaies contenues dans un pot de grès. Les monnaies datent du XVI^e siècle ; elles ont pour la plupart le module d'une pièce d'un thaler et portent les armes de Nuremberg, d'Autriche et du duché de Clèves, Juliers et Berg. (*Numismatischer Anzeiger.*)

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Congrès international de numismatique à Paris, les 14, 15 et 16 juin 1900.

La Société suisse de numismatique participera officiellement à ce Congrès, et y sera représentée par son président accompagné des membres de la Société qui voudront bien se joindre à lui. Ceux de nos collègues qui désireront y prendre part sont priés de bien vouloir en aviser de suite le président, par écrit, et envoyer en même temps leur adhésion à M. Adrien Blanchet, boulevard Péreire, 164, à Paris.

Nous donnons ci-dessous le règlement du Congrès et le programme des différentes questions qui serviront de base aux discussions.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE NUMISMATIQUE

ARTICLE PREMIER. — Conformément à l'arrêté ministériel en date du 11 juin 1898, il est institué à Paris, au cours de l'Exposition universelle de 1900, un Congrès international de numismatique.

ARR. 2. — Ce Congrès s'ouvrira le 14 juin 1900, dans le Palais des Congrès ; sa durée sera de trois jours.

ARR. 3. — Seront membres du Congrès les personnes qui auront adressé leur adhésion au secrétaire de la Commission d'organisation, avant l'ouverture de la session, ou qui se feront inscrire pendant la durée de celle-ci et qui auront acquitté la cotisation, dont le montant, fixé à 20 francs (or français), devra être envoyé au trésorier de la Commission.

ARR. 4. — Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins de la Commission d'organisation.

Ces cartes, qui ne donnent aucun droit à l'entrée gratuite à l'Exposition, sont strictement personnelles. Toute carte prêtée sera immédiatement retirée.

ARR. 5. — La Commission d'organisation procédera, avant la première séance, à la formation du Bureau du Congrès qui comprendra des membres étrangers.

ART. 6. — Le Bureau du Congrès fixe l'ordre du jour de chaque séance.

ART. 7. — Le Congrès comprend des séances et des visites à des établissements scientifiques.

ART. 8. — Les membres du Congrès ont seuls le droit d'assister aux séances et aux visites préparées par la Commission d'organisation, de présenter des travaux et de prendre part aux discussions.

Les délégués des administrations publiques françaises et étrangères jouiront des avantages réservés aux membres du Congrès.

ART. 9. — Les mémoires qui serviront de point de départ à la discussion devront être communiqués à la Commission avant le 15 avril 1900.

ART. 10. — La durée des communications ne pourra excéder vingt minutes.

ART. 11. — Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance devront remettre au secrétaire, dans les vingt-quatre heures, un court résumé de leurs communications, pour la rédaction des procès-verbaux. Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le secrétaire en tiendra lieu, ou le titre seul sera mentionné.

ART. 12. — La Commission d'organisation pourra demander des réductions aux auteurs des résumés ; elle pourra effectuer ces réductions ou décider que le titre seul sera inséré, si l'auteur n'a pas remis le résumé modifié en temps utile.

ART. 13. — Les procès-verbaux sommaires seront imprimés et distribués aux membres du Congrès, le plus tôt possible après la session.

ART. 14. — Indépendamment de ces procès-verbaux, chaque membre du Congrès recevra un volume publié par les soins de la Commission d'organisation. Ce volume comprendra les mémoires et communications dont la Commission aura décidé la publication.

ART. 15. — Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement.

Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à M. Adrien BLANCHET, secrétaire de la Commission d'organisation, boulevard Péreire, 164, Paris.

PROGRAMME DU CONGRÈS

I. — *Numismatique antique.*

1. Ordre géographique à suivre dans la description générale des monnaies du monde antique. Imperfection de l'ordre adopté par Mion-

net. Peut-on y remédier sans bouleverser toute l'économie du système ?

2. État actuel de la numismatique celtibérienne.
3. Discuter les théories diverses sur l'introduction des statères de Philippe en Gaule.
4. Étudier les noms inscrits sur les monnaies gauloises.
5. Peut-on accepter intégralement la classification actuelle des monnaies de l'Étrurie ?
6. Classement chronologique et géographique des monnaies frappées par les Carthaginois.
7. Rechercher les premiers portraits qui figurent sur les monnaies antiques de la Grèce.
8. Étudier les monnaies lyciennes au point de vue de l'origine et du sens des types monétaires.
9. Rechercher comment le type monétaire sassanide a pénétré dans le monnayage indien et quels sont les princes qui l'ont adopté.
10. Rechercher l'époque probable des monnaies en bronze, bilingues (en caractères chinois et kharoshthi) qui ont été récemment trouvées en Kachgarie.
11. Rechercher l'influence des types monétaires grecs sur ceux de la République romaine.
12. Discuter les explications proposées au sujet des monnaies de restitution.
13. Étudier les difficultés de l'histoire numismatique du règne de Gallien.
14. Étude sur les moules monétaires en terre cuite; liste complète des trouvailles de cette nature et relevé des monnaies moulées ou surmoulées dans l'antiquité.
15. Étude des monnaies barbares : 1° imitées des types grecs et romains; 2° présentant des types originaux. Leur importance pour l'histoire de la civilisation, au point de vue technique et esthétique.

II. — *Numismatique du moyen âge et moderne.*

16. Peut-on proposer actuellement une nouvelle explication relative à l'organisation des ateliers monétaires mérovingiens ?
17. Rechercher si l'examen du titre du métal des monnaies carolingiennes peut fournir des renseignements utiles au classement des espèces sorties d'un même atelier.

18. Comment le *jus monetæ* a-t-il été exercé par les premiers Capétiens ?

19. Signaler les monnaies citées dans des documents du moyen âge et non retrouvées.

20. Signaler les documents monétaires conservés dans les établissements publics ou privés.

21. Déterminer les raisons économiques qui ont fait pénétrer l'or arabe en Europe, à l'époque des Croisades.

22. Emprunts de types monétaires faits par la France aux pays voisins et réciproquement à diverses époques. Montrer l'intérêt de la question au point de vue des relations politiques et économiques.

23. Rapport du marc de Cologne avec les différents mares de France et d'Angleterre.

III. — *Numismatique contemporaine et questions monétaires.*

24. Examen critique et comparatif des types figurés sur les monnaies actuellement fabriquées par les divers États. En déduire des règles générales pour la composition de sujets historiques et allégoriques, à la fois esthétiques et intelligibles.

25. De l'utilité des différents apposés sur les monnaies. Y a-t-il lieu de les conserver à notre époque ?

26. Recherches sur les contremarques monétaires depuis l'origine jusqu'à nos jours. Recueil des documents qui font mention de ces signes.

27. Existe-t-il en Allemagne des documents concernant l'invention par le mécanicien d'Augsbourg dit « Chevalier du Saint-Sépulcre », des procédés mécaniques de fabrication monétaire, introduits en France sous Henri II et employés à Paris à la Monnaie des Étuves ou du Moulin ?

28. Étudier les moyens les plus efficaces pour combattre la contrefaçon des monnaies anciennes. Indiquer les mesures de répression que les divers gouvernements pourraient prendre contre les faussaires.

IV. — *Médailles et jetons.*

29. De l'imitation par les graveurs étrangers, particulièrement en Belgique, des sujets allégoriques représentés sur les médailles françaises du XVIII^e siècle.

30. Rechercher les jetons français des XVI^e et XVII^e siècles, frappés dans d'autres ateliers monétaires que Paris.

31. Classement des jetons de la maison d'Anjou; rechercher ceux qui ont été frappés en Anjou et en Provence et ceux qui sont de fabrique italienne.

V. — *Questions diverses.*

32. Bibliographie numismatique. Dresser pour chaque pays une liste des catalogues imprimés des collections publiques de monnaies et médailles. Signaler les collections publiques dont il n'existe aucun catalogue.

33. Quels sont les ouvrages généraux dont la publication rendrait plus facile l'étude de la numismatique?

34. Est-il possible d'établir des rapports permanents entre les sociétés numismatiques des divers pays?

Extraits des procès-verbaux du Comité.

Séance du 8 mars 1899. — MM. Karl-A. BARACK, prof.-D^r, à Strasbourg, Alsace (présenté par MM. Grossmann et Cailler); Ernest WALCH, à Genève (présenté par MM. Grossmann et Bron), et H. CUSTER, au Locle (présenté par MM. Cailler et Bron), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 20 avril 1899. — MM. Francesco NUVOLARI, Castel d'Ario, province de Mantoue, Italie (présenté par MM. Morchio et Mayer), et Fritz KNUTTI-WAHLEN, à Bâle (présenté par MM. R. Bruderlin et Strœhlin), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 13 février 1900. — M. Karl-Joh. KILCHENMANN, à St. Niklaus bei Koppingen, canton de Berne (présenté par MM. Grossmann et Strœhlin), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

**Vingtième Assemblée générale, tenue à Zurich
le samedi 26 août 1899.**

La séance est ouverte à 10 ¹/₂ heures, dans la salle de la corporation de l'Escargot (*Zur Schnegge*), sous la présidence de M. Paul-Ch. Strœhlin, président.

Vingt membres sont présents. Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est lu et adopté.

M. le président remercie M. le Dr Zeller-Werdmüller d'avoir bien voulu se charger de l'organisation de cette assemblée et présente son rapport annuel. Le secrétaire donne ensuite lecture des rapports du trésorier et du bibliothécaire. Ces trois documents, approuvés à l'unanimité, sont publiés *in-extenso* ci-après. Sur la proposition des vérificateurs des comptes, il est ensuite donné décharge au trésorier pour sa gestion.

L'assemblée procède ensuite à la réception des candidats suivants, qui sont admis à l'unanimité au nombre des membres actifs de la Société :

MM. Hans FREL, graveur, à Riehen, près Bâle (présenté par MM. Strömlin et Cahorn); Henri COTTIER, négociant, à Lausanne (présenté par MM. Strömlin et Cahorn); Albert VOGT, négociant, à Berne (présenté par MM. Dreyer-Wengi et Haas); Anton TROXLER, antiquaire, à Lucerne (présenté par MM. Dreyer-Wengi et Haas); Johannes GEGENSCHATZ, fonctionnaire, à Saint-Gall (présenté par MM. Steiger et Hahn); Ad. IKLÉ, fabricant de broderies, à Saint-Gall (présenté par MM. Steiger et Hahn); Hugo SIEGWART, sculpteur, à Lucerne (présenté par MM. Grüter et Coraggioni).

M. le président communique ensuite à l'assemblée une lettre adressée au comité de la Société par un de nos collègues, M. Woog, antiquaire à Lucerne, lequel se plaint d'avoir été induit en erreur par des imitations de monnaies anciennes (une pièce de 21 sols de Genève et une frappe en or d'une monnaie vaudoise au type des 5 batzen). M. Woog voudrait que la Société s'unisse à lui pour déposer une plainte et faire faire une enquête sur les contrefacteurs. Le comité, estimant que la Société ne peut tenter d'action judiciaire pour des faits qui ne la concernent pas directement, a décidé de soumettre le cas à l'assemblée générale. La discussion est ouverte sur cet objet: M. Steiger est d'avis que la Société n'a pas à intervenir dans cette affaire au point de vue judiciaire, mais il estime qu'il est de son devoir de mettre les collectionneurs en garde contre ces falsifications qui deviennent toujours plus fréquentes, et de les signaler dans la *Revue* et dans les journaux. M. le Dr Zeller-Werdmüller rappelle qu'il existe depuis l'année dernière une association des directeurs de musées contre les tromperies et falsifications diverses et il en explique le fonctionnement. M. Haas appuie les orateurs précédents et demande

à ce que l'on signale dans la *Revue* les falsifications de pièces anciennes.

Il est ensuite procédé au renouvellement du comité pour une nouvelle période de trois années. MM. Steiger et Zeller-Werdmüller sont nommés scrutateurs. Les membres sortants de charge sont tous réélus par seize et dix-sept voix sur dix-huit votants. Ce sont :

MM. Paul-Ch. STRÖHLIN, président.

D^r A. LADÉ, vice-président.

Th. GROSSMANN, trésorier.

A. CAHORN, secrétaire.

H. CAILLER, bibliothécaire-archiviste.

J. MAYOR.

L. BRON.

MM. Lienme et Coraggioni sont appelés aux fonctions de vérificateurs des comptes pour le terme d'une année. Le soin de fixer le lieu de réunion de la prochaine assemblée générale est laissé au comité et la cotisation est maintenue à 10 francs pour l'exercice 1899-1900.

La partie administrative étant close, M. G. Grunau donne lecture d'un mémoire sur la station romaine de Petinesca, près de Bienne, et M. F. Haas communique quelques chapitres de son travail sur les rapports monétaires de Lucerne, le titre des espèces et leur valeur comparée à celle du prix des marchandises. M. le président remercie MM. Grunau et Haas de leurs intéressantes communications et la séance est levée à midi.

A. CAHORN, *secrétaire*.

* * *

A midi et demi, les participants à l'assemblée générale se sont réunis pour le banquet à la corporation de la Balance (*Zur Waage*). Repas très bien servi et très animé. Au dessert, M. Ströhlin a porté son toast à M. le D^r Zeller-Werdmüller, qui a si bien su organiser l'assemblée et le banquet; M. Zeller a répondu en portant la santé du président et de la Société suisse de numismatique. De 4 à 6 heures, visite du Musée national, sous la conduite de MM. Zeller-Werdmüller, Ströhlin et J. Mayor. La journée s'est terminée par une réunion familière à la Tonhalle. Le lendemain, quelques-uns des membres sont partis pour une excursion archéologique et numismatique à Constance, Donaueschingen, Strasbourg, Colmar, Fribourg i/B. et Bâle, excursion dont les participants ont remporté le meilleur souvenir.

Rapport du président sur la marche de la Société pendant l'exercice 1898-1899.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Pendant l'exercice qui s'est écoulé depuis la dernière assemblée générale, le personnel de notre Société n'a pas subi de grands changements et peu de faits importants se sont produits. Le rapport que je vous présente aujourd'hui ne peut donc que constater la bonne marche de la Société, sauf au point de vue financier qui reste toujours excessivement précaire, bien que s'étant légèrement amélioré depuis l'assemblée générale d'Avenches.

Le nombre des membres actifs, qui était en août 1898 de deux cent vingt et un, s'est accru pendant l'année de six candidats. Nous avons par contre trois démissions et trois décès à enregistrer, de sorte que le chiffre reste stationnaire. Les abonnements pris à la *Revue* par des personnes étrangères à la Société sont également restés, à peu de chose près, les mêmes.

Le comité n'a eu que les affaires courantes à liquider dans ses séances mensuelles. Il s'est occupé de l'inscription de notre Société au Registre du commerce; il n'y a plus qu'à apposer les signatures pour que ce soit une chose faite. Cette formalité n'ayant pu s'accomplir cette année, par suite de différentes difficultés, le comité a décidé d'attendre le résultat de son renouvellement pour éviter les frais d'une nouvelle inscription.

Le rapport du bibliothécaire vous montrera que nous avons augmenté nos relations d'échange avec les publications analogues à la nôtre et que nos richesses en livres et collections sont assez importantes. Il est cependant regrettable, malgré les nombreuses facilités de consultation accordées, de voir ces ressources si peu utilisées. Le fait que nos membres suisses s'occupent surtout de collections et peu de science numismatique, est la principale raison de cette inertie. Notre bibliothèque comprend cependant un grand nombre d'ouvrages descriptifs, de catalogues importants pour l'étude des diverses séries et chacun trouverait là de nombreuses connaissances à acquérir. Espérons qu'à l'avenir les nouvelles générations nous seront plus reconnaissantes que nos collègues actuels des documents que nous réunissons. Je dois ici rendre hommage au dévouement de notre bibliothécaire, M. Henri Cailler, qui s'acquitte de ses fonctions avec un ordre et une

ponctualité remarquables. C'est le modèle du conservateur et nous serions heureux que l'assemblée générale veuille bien nous le conserver.

La rédaction de la *Revue* a continué, comme par le passé, à incomber au comité, constitué en comité de rédaction, et plus spécialement au président et au secrétaire assistés de nos excellents imprimeurs et collègues, MM. Jarrys père et fils, qui, par l'intérêt qu'ils portent à nos travaux, facilitent grandement la tâche du comité. Depuis l'an passé, nous avons terminé le tome VIII et la première partie du tome IX que vous recevrez dans quelques jours par les soins de notre trésorier, qui profitera de l'occasion pour rappeler à votre bon souvenir la cotisation annuelle. Nous avons dû interrompre, pour le moment, la suite de la publication sur l'histoire de la Société, car nos finances ne nous permettent pas de faire la moindre dépense en dehors du strict nécessaire.

Les causes du déficit signalé l'année précédente dans les rapports de l'assemblée d'Avenches ont été suffisamment expliquées pour que vous me dispensiez d'y revenir. Je constate que l'on a vendu quelques exemplaires de l'ouvrage de M. Imhoof-Blumer, dont les frais d'impression arriveront à se solder et même à donner, dans quelques années, un léger bénéfice. La publication du D^r Ladé sur la trouvaille du Pas-de-l'Échelle ne trouve par contre pas d'amateurs; elle peut être considérée dès maintenant comme un poste à inscrire simplement pour mémoire à notre inventaire. Le jeton annuel laisse seul un bénéfice assez régulier et couvre une partie des frais généraux.

La situation n'est pas pour tout cela très grave, car s'il nous reste un déficit de 1000 francs environ, nous avons encore un fonds de réserve de 800 francs auquel nous sommes bien décidés à ne pas toucher à moins d'urgence absolue. Ce fonds demanderait même à être augmenté considérablement, car, en cas de besoin imprévu, il ne serait pas une ressource suffisante.

Nous avons un budget de dépenses pour les publications régulières de 3500 à 4000 francs par année et nous n'inscrivons aux recettes fixes qu'une cotisation de 10 francs par membre, ce qui fait en gros 2000 francs. Il nous faut donc demander les deux mille manquants aux recettes imprévues, vente d'anciennes publications, réceptions de membres, annonces, abonnements. Toutes ces recettes extraordinaires arrivent à peine à solder les frais généraux, loyer, ports postaux, circulaires, etc. Si nous ne comptons pas régulièrement sur la générosité

de quelques membres, la Société ne pourrait pas marcher. A l'avenir, je crois qu'il ne nous faudra entreprendre aucune impression nouvelle en dehors de la *Revue* et aucun mémoire important dans celle-ci, sans nous être assurés d'avance des fonds formant la contrepartie des frais d'illustration : dessins, clichés ou planches, dont on ne peut guère se passer et qui constituent néanmoins la plus grosse dépense de nos publications.

Il y aurait peut-être lieu d'envisager la possibilité d'obtenir des subventions fédérales ou cantonales. Ce moyen, qui me sourit peu, nous mettrait en quelque sorte sous la dépendance de nos pouvoirs publics. Il serait, par contre, assez facile de recruter dans toute la Suisse et à l'étranger cent à cent cinquante nouveaux membres. Mais pour cela il faut que chacun y mette un peu du sien et que ce ne soient pas toujours les mêmes personnes qui assument toutes les charges, recrutent les membres et dirigent notre compagnie.

Je désirerais beaucoup qu'en dehors du comité il soit possible d'avoir dans chaque canton ou district un membre qui soit, en quelque sorte, un consul de notre Société. Celui-ci s'occuperait de recruter des membres, d'organiser une section avec des réunions, de rassembler les renseignements sur les trouvailles ou les documents historiques et servirait d'intermédiaire entre le comité et les membres de la Société habitant son district. Nous aurions ainsi plus de contact et le comité serait aussi plus soutenu pour la rédaction des chroniques de la *Revue*. Il y a, d'autre part, un grand avantage à avoir le comité réuni dans une seule ville, car les réunions sont plus faciles et l'on peut plus aisément se distribuer les dicastères de l'administration.

D'après nos statuts, les membres du comité sont immédiatement rééligibles. Si aucun autre canton ne désire prendre la direction de notre Société, les Genevois se sont assurés entre eux de la possibilité de continuer à vous représenter et seront heureux d'être encore honorés de vos suffrages. Sans vouloir nous décerner des éloges, nous sommes forcés de reconnaître que notre Société a plus d'importance que précédemment et qu'elle est maintenant digne de prendre sa place à côté de ses sœurs plus anciennes de France, de Belgique et de Vienne. Les numismatistes de l'étranger et de notre pays ont bien voulu nous prêter leur concours et être de sérieux parrains pour notre *Revue*, qui est née à Genève après avoir enterré le *Bulletin*, trop petit pour la publication de mémoires étendus. Beaucoup d'entre vous regrettent, paraît-il, la petite feuille moins scientifique mais d'une

périodicité plus régulière. Il y aura lieu, lorsque notre équilibre financier sera rétabli, de voir ce que nous pourrions faire à ce sujet. Les charges morales et financières ont, par contre, augmenté considérablement. Notre mobilier, collections et livres, est plus important et nécessite un loyer, nos membres sont plus exigeants en contribuant aussi pour une plus forte part à notre existence. En somme, la Société a grandi et prospéré et chacun s'en trouve bien; mais le comité est forcé de consacrer beaucoup plus de temps à l'accomplissement de ses fonctions et devra toujours plus faire appel à la bonne volonté de tous.

Au mois de juin prochain aura lieu à Paris le second Congrès international de numismatique; votre Société y sera représentée officiellement par son président. Il serait très désirable que plusieurs d'entre vous se joignissent à lui pour l'accompagner dans sa mission. Comme il y aurait avantage à grouper et à présenter ensemble les différentes contributions de nos membres, le comité prie tous ceux de vous qui ne se rendront pas à Paris et qui désireraient cependant y faire des communications de les lui transmettre.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans rappeler le souvenir de trois collègues qui nous ont quittés cette année, quoique la *Revue* leur ait déjà consacré quelques lignes. Albert Sattler fut un de nos ouvriers de la première heure, toujours sur la brèche. Il avait pris la présidence dans un moment où la Société n'était pas aussi prospère qu'aujourd'hui; numismate érudit, il avait su faire du *Bulletin*, né à Fribourg, un excellent recueil que l'on consulte toujours avec fruit. C'est lui qui a ouvert la route à la *Revue* et, à Genève, nous avons été heureux d'avoir toujours son appui et ses conseils. L'an dernier, nous avons perdu notre vénérable ancien président, l'abbé Gremaud, le prédécesseur de Sattler; ces deux hommes représentent tout un chapitre de notre histoire et c'est grâce à leur tact, encore plus qu'à leur érudition, et à leur art d'apaiser les flots en fureur que notre Société a pu naviguer au milieu des écueils sans nombre et déployer finalement ses voiles. — M. Wirsing-Streiff, de Francfort-sur-Mein, était notre collègue depuis 1883. Il avait réuni en dehors de son commerce d'intéressantes suites où les médailles de notre pays étaient bien représentées. Nous perdons en lui un collègue aimable que beaucoup d'entre nous ne manquaient pas d'aller visiter à leur passage à Francfort. — La science numismatique a fait en M. Roest, président de la Société néerlandaise, une perte sensible. Ses travaux sur les monnaies de Gueldre et de Portugal avaient répandu son nom bien au delà des frontières de son pays natal. M. Roest

s'intéressait à toutes les branches de la numismatique et avait bien voulu accepter d'être des nôtres. Il fut, avec M. Stephanik, le fondateur de notre jeune sœur la Société néerlandaise, aujourd'hui très prospère. Veuillez bien, Messieurs, vous associer à moi pour honorer la mémoire de nos trois collègues.

Comme les années précédentes, le comité a fait graver un jeton pour cette assemblée générale. Parmi les graveurs zuricois, le nom de Fritz Aberli est le premier qui s'impose et nous avons pensé vous être agréables en priant notre collègue, M. Homberg, à Berne, de bien vouloir exécuter un portrait d'après le buste conservé à la Bibliothèque de Winterthour. L'ébauche est commencée, mais un surcroît de travail a forcé notre graveur à prendre cette année un congé, nécessité par l'état précaire de sa santé, et nous avons le regret de ne pouvoir vous distribuer aujourd'hui la médaille de fête.

Voici, Messieurs et chers collègues, les quelques renseignements sur l'année courante. Vous trouverez dans le rapport de notre trésorier des chiffres plus précis que les miens et les détails de notre activité.

Genève, 20 août 1899.

Paul-Ch. STREMLIN, *président*.

Rapport du trésorier pour 1898.

MESSEURS,

En août 1898, quand votre trésorier soumettait les comptes de 1897 à l'approbation de l'assemblée générale tenue à Avenches, vous avez constaté que ces comptes boulaient par un solde dû à la caisse de 1628 fr. 95. Pour sortir de cet état anormal et inquiétant pour la prospérité et la bonne marche de notre Société, il a été fait appel à la générosité individuelle de nos membres afin de pouvoir éteindre une crise passagère, amenée par des dépenses extraordinaires dont le compte rendu administratif pour 1897 vous a fourni les détails.

Nous nous plaisons à constater que cet appel n'a pas été adressé en vain: nous avons reçu de vingt-trois membres généreux des dons variant suivant les moyens de chacun et nous les en remercions très sincèrement.

Il nous a été adressé :

3 dons de fr.	5.....	Fr.	15
2 »	10.....	»	20
7 »	20.....	»	140
1 »	25.....	»	25
1 »	45.....	»	45
5 »	50.....	»	250
1 »	60.....	»	60
1 »	80.....	»	80
1 »	100.....	»	100
1 »	200.....	»	200
Total....			Fr. 935

qui figurent dans nos recettes de 1898 sous le titre « Cotisations volontaires extraordinaires ». Ce joli succès nous encourage à solliciter de nouveau et surtout à rappeler à quelques membres, qui nous ont promis leur concours, de ne pas oublier de nous adresser les fonds. Pour sortir franchement de l'ornière dans laquelle nous nous étions engagés, il faut encore un petit effort, qui se chiffre par un millier de francs, et il nous semble que nous pouvons les trouver sans trop de difficultés. Nous continuons également à engager nos nouveaux membres à acheter les anciennes et très intéressantes publications de notre Société, soit les *Bulletins* publiés de 1882 à 1892 et les *Revues* qui ont paru depuis 1891 ; les prix en sont des plus modiques et les acheteurs ne regretteront certainement pas une petite dépense pour augmenter leur bibliothèque numismatique.

Nous offrons pour autant que le stock de la Société existe :

Bulletin de la Société suisse de numismatique :

Année 1883, 1884, 1885, 1886, à 5 fr. par année.

» 1887, à 7 fr.

» 1888, 1889, 1890, à 8 fr. par année.

» 1892, à 5 fr.

(Les années 1882 et 1891 sont épuisées.)

Revue suisse de numismatique, 1891 (presque épuisée), à 25 fr.

» » » 1892—1898, à 15 fr.

Trésor du Pas-de-l'Echelle, tirage spécial sur beau papier avec nombreuses planches, à 15 fr.

Lydische Stadtmünzen, tirage spécial, à 15 fr.

Passons maintenant au bilan comparatif pour 1897—1898.

I. Dépenses	1897	1898
Impressions et illustrations	Fr. 5173 40	Fr. 3391 90
Bibliothèque	» 144 60	» — —
Frais généraux	» 723 65	» 394 —
Caisse (solde à payer de 1897)	» — —	» 1628 95
Total	Fr. 6041 65	Fr. 5414 85

II. Recettes	1897	1898
Solde en caisse	Fr. 834 35	Fr. — —
Cotisations annuelles	» 2150 —	» 2170 —
Droits d'entrée	» 150 —	» 40 —
Abonnements	» 400 50	» 374 25
Vente de publications	» 270 75	» 368 90
Frappe de médailles	» 443 70	» 414 25
Refrappe de médailles	» 12 —	» 52 —
Fonds spéciaux	» 99 75	» — —
Intérêts (Profits et pertes)	» 51 65	» 42 15
Cotisations uniques	» — —	» 100 —
Cotisations arriérées	» — —	» 10 —
Cotisations volontaires extraordinaires	» — —	» 935 —
Caisse solde créditeur	» 1628 95	» 908 30
Total	Fr. 6041 65	Fr. 5414 85

Nos recettes ordinaires sont plus ou moins constantes, le nombre des membres restant à peu près stationnaire; il n'y a guère lieu d'espérer une grande plus-value de ce chapitre.

Nous possédons bien encore un petit fonds de réserve d'environ 800 fr. sous forme de quelques obligations, que nous estimons devoir garder intact, car il représente le capital qui nous a été versé par les membres qui, moyennant une cotisation unique de 100 fr., se sont dispensés de payer des cotisations annuelles, et c'est à dessein que nous n'en parlons ici que pour mémoire.

Nous tenons cependant à signaler à nos membres les jetons commémoratifs de nos assemblées générales annuelles. Ils forment actuellement une jolie série de portraits, soit de graveurs célèbres, soit de numismates distingués de la Suisse, et il nous semble que chaque

collectionneur devrait leur réserver une petite place dans son médaillier. La frappe dans les divers métaux étant strictement limitée à la souscription annuelle, il est incontestable que cette série doit acquérir une réelle valeur.

Genève, 20 août 1899.

Th. GROSSMANN, *trésorier*.

Rapport des vérificateurs des comptes pour 1899.

Lancy, près Genève, le 21 août 1899.

MESSIEURS,

Après avoir pointé avec soin les écritures formant les comptes qui m'ont été soumis de la *Société suisse de numismatique*, et vérifié les reçus et pièces à l'appui, j'en ai reconnu la parfaite régularité.

Ils établissent, en résumé, un solde dû au trésorier de 967 fr. 85, vis-à-vis d'un actif liquide formé par :

Fr.	59 55	dûs par la maison de M. Henry Boveyron et par les titres déposés dans cette honorable maison, savoir :
»	630 —	valeur de six obligations, soit lots 3 % du Canton de Genève ;
»	200 —	valeur de deux obligations 3 1/2 % de la Commune de Chêne-Bougeries ;
Fr.	889 55	environ, ce qui détermine un déficit de
»	78 30	au 31 décembre 1898 ;
Fr.	967 85	<i>somme égale.</i>

Je vous prie, Messieurs, de donner la décharge de sa gestion à Monsieur le trésorier Grossmann, en y joignant tous nos remerciements pour les soins minutieux et intelligents qu'il y consacre.

L'un des vérificateurs des comptes,

Henry LIENME.

En remplacement de M. F. de Jecklin empêché,

Édouard AUDEOUD.

Rapport du bibliothécaire.

MESSIEURS,

Notre président vous ayant, pour chaque année écoulée, renseigné sur le mouvement de la bibliothèque, je trouve inutile de revenir sur des détails qui vous ont déjà été donnés. Je n'abuserai donc pas de votre patience et, bien que le règlement impose à votre bibliothécaire un rapport trisannuel, je vous parlerai seulement de l'année qui vient de se terminer.

Cependant, je tiens à vous rappeler que le catalogue de notre collection de livres a enfin vu le jour pendant la dernière gestion du comité. Cet inventaire qui, sans parler du travail qu'il a coûté, a fait à la caisse une brèche considérable, n'a pas augmenté le nombre de ceux qui consultent la bibliothèque pour leurs études, ainsi que nous étions en droit de l'espérer.

Si les lecteurs de nos livres sont peu nombreux, cela tient, selon moi, à la composition de l'effectif de notre compagnie. Nos collègues étrangers font tous partie des sociétés de numismatique de leurs pays respectifs et ont à leur disposition immédiate des collections de livres plus importantes que ce que nous pouvons leur offrir. Quant aux membres suisses, il faut avoir le courage de le dire, les vrais numismates et les gens d'étude sont peu nombreux parmi eux, ce ne sont, pour la plus grande partie, que des collectionneurs ne voyant dans la numismatique que matière à beaux bénéfices. Or, ce n'est pas nouveau pour vous, que négoce et science, sans s'exclure nécessairement, marchent rarement de pair.

Notez, Messieurs, que je n'incrimine personne, mais qu'en fidèle adepte de l'histoire je constate un fait et l'enregistre.

La publication du catalogue a eu cependant l'heureux effet d'amener sur nos rayons quelques ouvrages qui nous manquaient.

Pendant l'année 1897—1898 nous avons reçu deux cent soixante-onze livraisons de périodiques, cent douze brochures ou livres non périodiques et soixante-sept catalogues. Le nombre des livres sortis a été de quarante-neuf seulement, empruntés par douze sociétaires sur les deux cent vingt-deux que compte la Société. Ce chiffre se passe de commentaires, n'est-il pas vrai?

Au cours de l'année qui vient de se terminer, le nombre des livraisons de périodiques reçues est de deux cent trente-deux, celui des bro-

chures et des livres non périodiques de quarante-cinq, soit soixante-sept de moins que l'année précédente, enfin celui des catalogues de cinquante-six. Les ouvrages sortis sont au nombre de cinquante-deux se répartissant entre quatorze lecteurs.

Pour en finir avec la bibliothèque, je constate encore une fois, et toujours avec regret, que l'état financier de notre compagnie ne permet pas de relier nos livres, ce qui en rend la consultation malaisée et la conservation quasi impossible.

Notre modeste médaillier compte approximativement onze cents pièces; les raretés en sont exclues. Pendant l'année 1897—1898, il s'est accru de soixante-une médailles, onze monnaies, deux reproductions de sceaux en galvanoplastie, deux empreintes en plâtre de ces mêmes sceaux; en 1898—1899, il s'est enrichi de quinze médailles et de cinq monnaies.

Les noms des donateurs, soit de la bibliothèque, soit du médaillier, sont régulièrement publiés dans la *Revue*, ce qui me dispense de vous en donner la liste. Qu'il me suffise de remercier ici très sincèrement tous ceux qui n'oublient pas la Société suisse de numismatique dans l'octroi de leurs libéralités. Je les prie de nous les continuer et de ne pas se lasser de leurs gracieuses générosités.

Genève, le 24 août 1899.

H. CAILLER, *bibliothécaire*.

Bibliothèque.

Ouvrages reçus pendant le second semestre de 1899¹.

PÉRIODIQUES

- ALLEMAGNE. *Berliner Münzblätter*, 1898, n^{os} 218—220; 1899, n^{os} 223—231.
Blätter für Münzfreunde, 1899 (XXXIV^e année), n^{os} 4—12.
Numismatischer Anzeiger, XXX^e année, 1899, liv. 7—12.
Numismatisches Literatur Blatt, n^{os} 109—112.
- ANGLETERRE. *Monthly numismatic Circular*, t. VII, 1899, liv. 80—84; t. VIII, liv. 85.
Numismatic Chronicle (the), 1899, liv. 2—3.
- AUTRICHE. *Archiv für Bracteatenkunde*, t. IV, Bogen 2—8.
Jahrbuch der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler », nouv. série, t. I—II, 1891—92, 2 vol. in-8. (Échange.)

¹ Les envois doivent être adressés au local, rue du Commerce, 3, à Genève.

- Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, 1899, n^{os} 109—114.
- Monatsblatt der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler » in Wien*, t. IV, n^{os} 43—48.
- Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, 1899, n^{os} 191—197.
- Numismatische Zeitschrift*, t. XXXI, 1^{er} semestre 1899.
- BELGIQUE. *Gazette numismatique (la)*, 3^e année, 1898—1899, liv. 10; 4^e année, 1899—1900, liv. 1—3. (M. Ch. Dupriez.)
- Revue belge de numismatique*, 1899, liv. 3—4.
- CANADA. *Canadian antiquarian and numismatic Journal (the)*, 3^e série, t. II, liv. 1.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. *American journal of numismatics and Bulletin of american numismatic and archaeological Societies*, t. XXXIII, liv. 4; XXXIV, liv. 1—2.
- Annual Proceedings and papers, of the american numismatic and archaeological Society, of New-York*, 1898—1899, br. in-8 de 67 p. avec 1 pl.
- FRANCE. *Bulletin de numismatique*, t. VI, liv. 5—8, 1899. (M. R. Serrure.)
- Correspondance historique et archéologique (la)*, VI^e année, liv. 66—71, 1899.
- Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. XXXI—XXXVI (incomplets), XXXVII, XXXVIII (incomplet), 8 vol. in-8. (M. J. Mayor.)
- Revue numismatique*, 4^e série, t. III, liv. 2—3, 1899.
- Revue savoisienne*, 1899, liv. 1—2.
- HOLLANDE. *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, VII^e année, liv. 3—4, 1899.
- ITALIE. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico*, nouv. série, t. VII, liv. 3—4. 1898; t. VIII, liv. 1, 5—8, 1899.
- Rivista italiana di numismatica*, t. XII, liv. 2—3, 1899.
- LUXEMBOURG. *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. XLVI—XLVII, XLIX, 1^{er} fasc. Luxembourg, 1898—1900, 3 vol. in-8.
- SUISSE. *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)*, années XXI—XXXI; neue Folge, t. I, liv. 1—3. Zürich, 1889—1899. (Echange.)
- Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, t. XV, liv. 3.
- Archives héraldiques suisses*, XIII^e année, liv. 2—4, 1899.
- Compte rendu de l'Administration municipale de la Ville de Genève pendant l'année 1898*. Genève, 1899, in-8 de 315 p. (M. Cahorn.)
- Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. XXIV. Zürich, 1899, in-8 de XXXVIII et 399 p.
- Musée neuchâtelois*, XXXVI^e année, juillet—décembre 1899.
- Revue suisse de numismatique*, t. IX, liv. 1, 1899.
- Revue postale (la)*, 1^{re} année, n^o 12, 1898. (M. W. Chenevard.)

Schweizer. Briefmarken Zeitung, XII^e année, n^{os} 2, 4, 6—12, 1899.
(M. P.-Ch. Strehlin.)

XXVIII. *Jahresbericht der histor.-antiq. Gesellschaft von Graubünden*,
Jahrgang 1898. Chur, 1899, br. in-8 de 152 p.

OUVRAGES NON PÉRIODIQUES

Ambrosoli, Solone. *Il ripostiglio di Abbiategrasso*. Milano, 1899, br. in-8 de
36 p. avec 1 pl., extr. de la *Rivista italiana di numismatica*, 1899.
(L'auteur.)

Betts, Benjamin. *Mexican imperial coinage. The medals and coins of
Augustine I^{er} (Iturbide), Maximilian, the french invasion, and of the
Republic during the french interrention*. [New-York] 1899, br. in-4 de 48 p.
avec 16 pl., extr. de *American journal of numismatics*, t. XXXIII—
XXXIV. (L'auteur.)

Burckhardt-Bischoff, Ad. *Die lateinische Münz-Convention und der Inter-
nationale Bimetallismus. Zwei Vorträge gehalten in der Statistisch-Volks-
wirtschaftlichen Gesellschaft in Basel*. Basel, 1886, in-8 de 4 et 135 p.

Cahn, Julius, Dr. *Die Medaillen und Plaketten der Kunstsammlung W. P.
Metzler in Frankfurt am Main*. Frankfurt am Main, 1898, in-4 de 63 p.
avec 26 pl. (M. W. P. Metzler.)

Forrer, L. *Bibliographie numismatique du Royaume-Uni de Grande-Bre-
tagne et Irlande comprenant les colonies*. [Genève] 1899, br. in-8 de 7 p.,
extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. IX. (L'auteur.)

— *Le graveur Eukleidas et ses monnaies*. [Genève] 1899, br. in-8 de 8 p.
avec fig. dans le texte, *ibid.* (L'auteur.)

Hill, G. F. *Handbook of greek and roman coins*. London, 1899, in-8 de XV
et 295 p. avec 15 pl. et nombreuses fig. dans le texte. (MM. Macmillan
et C^{ie}, éditeurs.)

*Lettre sur la réforme monétaire à la chancellerie impériale de Berlin par
la Chambre de commerce de Mulhouse*. Mulhouse. 1871. br. in-8 de 10 p.
(M. J. Mayor.)

Liebenau, Th. von, Dr. *Der Streit um das Leberthaler-Silber. Ein Beitrag
zur Münzgeschichte des XVI. Jahrhunderts*. Genf, 1899, br. in-8 de 19 p.,
extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. IX. (L'auteur.)

Mayor, Jaques. *Arenticensis. Notes archéologiques relatives à l'ancienne
Arenches*. Zürich, 1899, br. in-8 avec pl. et fig. dans le texte. extr. revus
de l'*Indicateur d'antiquités suisses*. (L'auteur.)

— *Médailleurs et numismates genevois. I. Auguste Borcet, 1799—1864*.
Genève, 1899, br. in-8 de 32 p. avec fig. dans le texte et 1 portr., extr.
révisé de la *Revue suisse de numismatique*, t. IX. (L'auteur.)

- Mayor, Jaques. *Société auxiliaire du Musée. La question du Musée*. Genève, 1899, br. in-12 de 64 p., extr. révisés du *Journal de Genève* des 9 et 16 octobre et 6 novembre 1899. (L'auteur.)
- Müller, Heinrich Johannès. *Deutsche Münzgeschichte bis zu der Ottonenzeit*. Leipzig, 1860, in-8 de XIV et 376 p. (M. A. Inwyler.)
- Perini, Quintilio. *Numismatica italiana. IV. Ripostiglio, Medaglie trentine moderne. Bibliographia numismatica trentina*. Rovereto, 1892, br. in-8 de 7 p.
- *Numismatica italiana. VIII. La repubblica di San Marino et le sue monete*. Londres, 1899, br. in-8 de 16 p. avec fig. dans le texte, extr. de *Monthly numismatic Circular*, août 1899. (L'auteur.)
- Remy, Alfr. *Lière d'or du Canton de Fribourg. Nomenclature des bourgeois de la ville de Fribourg, des anciennes familles patriciennes et des notabilités et célébrités du canton*. Fribourg, 1898, in-4 de 91 p. avec 5 pl. de blasons en couleur. (L'auteur.)
- Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin 1899*. Berlin, 1899, br. in-8 de 32 p., extr. de *Zeitschrift für Numismatik*, t. XXII.
- Société auxiliaire du Musée de Genève. Compte rendu de la marche de la Société pendant l'année 1898*. Genève, 1899, br. in-12 de 22 p.
- Trachsel, C.-F., Dr. *Die Münzen und Medaillen Graubündens*, liv. 9—11. (L'auteur.) Liv. 12—13 (M. M. Barbey). Lausanne, 1897—98, 5 br. in-8 avec 5 pl.

MÉDAILLER

- Pièce fausse de 20 centimes, 1884, de la Confédération suisse. — Batz, 1799, de la République helvétique. — Rappen, 1818, de Bâle. — 10 kreuzer, 1717, de Berne. — Krentzer, 1788, de Fribourg. — Creutzer, 1808, de Neuchâtel. — Batz de 162?, de Schwytz. — Rappen, 1846, de Schwytz. — Pièce fausse de 10 francs, 1857, de l'Empire français. (M. H. Cailler.)
- Pfennig, 1899, de l'Empire d'Allemagne. (M. A. C.)
- Centième anniversaire de la Réunion libre de Mulhouse à la France. Médaille br. de Vernon. (M. Kœchlin, à Versailles.)
- Quatre centième anniversaire de la découverte du Brésil par Cabral, médaille argent par H. Frei. (M. Julius Meili, à Zurich.)
- Jeton de présence à l'Assemblée de la Société royale belge de 1899. (Société belge de numismatique.)
- Jeton de présence à l'Assemblée de la Société suisse de numismatique, Avenches 1898, frappe spéciale en cuivre. (La Société.)
- Coins du jeton de présence à l'Assemblée de la Société suisse de numismatique, Avenches 1898. Mâles et matrices de chaque face.
-

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1899¹

I. Comité de la Société.

Strœhlin , Paul-Ch., <i>président</i> , Genève.	
Ladé , Auguste, <i>vice-président</i> ,	»
Grossmann , Théodore, <i>trésorier</i> ,	»
Cahorn , Auguste, <i>secrétaire</i> ,	»
Cailler , Henri, <i>bibliothécaire</i> ,	»
Bron , Louis,	»
Mayor , Jaques,	»

II. Honoraires.

Amaral , José do, Vizeu (Portugal).	1886	Fellenberg , Edmund von, Berne.	1885
Babelon , Ernest, Paris.	1893	Gnecchi , Francesco, Milan.	1893
Bahrfeldt , Max, Breslau.	1879	Gnecchi , Ercole, Milan.	1893
Chautard , Jules, Croissanville (Calvados).	1890	Hitz , John, Washington.	1879
Dannenberg , Hermann, Berlin.	1879	Imhoof-Blumer , F., Winterthour.	1889
Demole-de Joffrey , Eugène, Genève.	1890	Liebenau , Theodor von, Lucerne.	1888
Evans , sir John, Londres.	1879	Luschin von Ebengreuth , A. von, Gratz.	1879
Eysseric , Marcel, Sisteron.	1879	Riggauer , Hans, Munich.	1879

III. Actifs.

Abt , Roman, Lucerne.	1895	Audeoud , Édouard, Genève.	1891
Adrian , Paul, Berne.	1895	Bachofen , Wilhelm, Bâle.	1883
Appel , Rudolph, Viemie.	1892		

¹ Nous prions instamment nos collègues de vouloir bien envoyer au Comité les additions ou les rectifications qu'ils pourraient avoir à présenter au sujet de cette liste.

Balli , Emilio, Locarno.	1886	Dominicé , Adolphe, Genève.	1894
Balliard , César, Reignier (Haute-Savoie).	1882	Dompierre de Chaufepié , Henri-Jean de, La Haye.	1894
Bally , Arthur, Schönenwerd.	1883	Douvillé , Henri, Paris.	1894
Bally , Arnold, Schönenwerd.	1889	Dreyer-Wengi , Adolf, Lucerne.	1896
Bally , Otto, Säkingen (Baden).	1883	Dreyfus , Émile, Genève.	1894
Barack , Karl-A., Strasbourg (Alsace).	1899	Dreyfuss , Hermann, Saint-Gall.	1879
Barbey , Maurice, Valeyres (Vaud).	1892	Droz-Farny , Arnold, Porrentruy.	1888
Baur , Frédéric, La Chaux-de-Fonds.	1895	Ducrest , François, Fribourg.	1897
Bedot , Maurice, Genève.	1898	Dufour , Théophile, Genève.	1890
Benassy , Antoine, Genève.	1893	Dunant , Émile, Genève.	1894
Béraneck , Georges, Montreux.	1894	Dunoyer , Émile, Genève.	1897
Berchem , Victor van, Genève.	1891	Duplan , Albert, Évian (Haute-Savoie).	1880
Bieler , Jacques, Genève.	1890	Dupriez , Charles, Bruxelles.	1895
Blandin , François, Genève.	1895	Du Roveray , Paul, Lisbonne.	1890
Bovy , Hugues, Genève.	1885	Egger , Armin, Vienne.	1894
Brettauer , Josef, Trieste.	1892	Eggimann , Charles, Genève.	1894
Brocher , Jules, Genève.	1893	Emery , Charles, les Ponts-de-Martel.	1894
Bron , Louis, Genève.	1893	Engel , Arthur, Paris.	1890
Brüderlin , Rudolph, Bâle.	1883	Engelmann , Theodor, Bâle.	1887
Cahn , Adolph-E., Francfort.	1890	Favre , Édouard, Genève.	1885
Cahorn , Auguste, Genève.	1889	Favre , Camille, Genève.	1894
Cailler , Henri, Genève.	1890	Feer , Fritz, Le Locle.	1891
Castellane , comte Henri de, Paris.	1895	Fischer , Emil, Vienne.	1890
Cavalli , Gustaf, Sköfde (Suède).	1894	Florange , Jules, Paris.	1892
Caviezel , Hartmann, Coire.	1891	Fluck , Jacques, Genève.	1890
Cerrato , Giacinto, Turin.	1894	Ford , Rawlinson, Leeds.	1891
Chamorel , Henri, Montreux.	1898	Forrer , Leonhard, Londres.	1891
Conchon , François, Genève.	1890	Francillon , Gustave, Lausanne.	1897
Condrau , Joseph, Disentis (Grisons).	1897	Frei , Hans, Riehen près Bâle.	1899
Coraggioni , Leodegar, Lucerne.	1894	Frommherz , Wilhelm, Zurich.	1893
Cottier , Marc-Henri, Lausanne.	1890	Furet , Louis, Genève.	1886
Cubasch , Heinrich, Vienne.	1894	Furger , Aloïs, Coire.	1891
Custer , Henri, Le Locle.	1898	Gallet , Georges, La Chaux-de-Fonds.	1897
Darier , Henri, Genève.	1893	Gegenschatz , Johannès, Saint-Gall.	1899
David , Fernand, Paris.	1894	Geigy , Alfred, Bâle.	1882
Diesbach , Raoul de, la Schürra (Fribourg).	1894		

Girtanner-Salchli , Hermann, Berne.	1886	Jonghe , vicomte Baudoin de, Bruxelles.	1891
Golay , Étienne, Genève.	1891	Kaiser , Jacob, Berne.	1879
Göldlin , Heinrich, Baden (Argovie).	1888	Kauffmann , Johann, Lucerne.	1895
Grellet , Jean, Neuchâtel.	1882	Keller , Carlos-P., Paris.	1896
Grossmann , Théodore, Genève.	1893	Kilchenmann , Carl-J., St. Niklaus bei Koppigen (Canton de Berne).	1899
Grunau , Gustave, Berne.	1898	Knutti-Wahlen , Fritz, Bâle.	1899
Grüter , Anton, Lucerne.	1895	Köchlin , Emile, Versailles.	1882
Gugolz , Johann, Zurich.	1891	Krekow , Gustav, Berlin.	1892
Gurtner , W., Mürren (Berne).	1896	Kuhn , Ernest, Bienne.	1893
Guillaumet-Vaucher , Jules, Genève.	1890	Kühne , Paul, Berlin.	1892
Hahn , Emil, Saint-Gall.	1888	Kündig , Guillaume, Genève.	1890
Haas , Franz, Lucerne.	1891	Künzler , Jean-Jacques, Genève.	1892
Häfeli , Robert, Lucerne.	1895	Ladé , Auguste, Genève.	1883
Hahlo , Siegfried, Berlin.	1892	Lambros , Jean-P., Athènes.	1894
Hamburger , L. et L., Francfort.	1890	Lang-Schnebli , Baden (Argovie).	1897
Hantz , Georges, Genève.	1890	Lehr , Ernest, Lausanne.	1894
Heiniger-Ruef , Robert, Berthoud.	1891	Lienme , Henri, Genève.	1890
Helbing , Otto, Munich.	1886	Le Roy , Louis, Berne.	1882
Hennet , Louis, Délémont.	1890	Lombardi , Félix, Airolo (Tessin).	1894
Henrioud , Émile, Yverdon.	1893	Lucerne , Bibliothèque de la Ville de (M. F. Heinemann).	1891
Hess , Adolph, Nachfolger, Francfort.	1882	Loriol-Le Fort , Perceval de, Genève.	1890
Himly , Maurice, Strasbourg.	1894	Lutz-Sherwell , T., Kronbühl (Saint-Gall).	1895
Hirsch , Jacob, Munich.	1897	Mac Lachlan , Richard-Wallace, Montréal.	1894
Hobelmann , August, Berlin.	1892	Marchand , Frédéric, Bourg (Ain).	1890
Homberg , François, Berne.	1897	Marcus , Carl, Münster (Westphalie).	1897
Huguenin frères , Le Locle.	1897	Martz , René, Nancy.	1897
Iklé , Ad., Saint-Gall.	1899	Mayor , Jaques, Genève.	1889
Inwyler , Adolphe, Lucerne.	1890	Mazerolle , Fernand, Paris.	1890
Jäckle-Schneider , Bartholomäus, Zurich.	1883	Meili , Julius, Zurich.	1890
Jarrys , Henri, Genève.	1894	Merzbacher , Eugen, Munich.	1882
Jarrys , Louis, Genève.	1898	Meyer , Arnold, Genève.	1879
Jecklin , Fritz von, Coire.	1893	Michaud , Albert, La Chaux-de-Fonds.	1881
Jenner , Eduard von, Berne.	1879		
Jobin , Anatole, Neuchâtel.	1891		

Molin , Alois de, Lausanne.	1891	Rœllin , Johann, Uznach.	1882
Morchio et Majer , Venise.	1894	Roth , Erhardt, Oftringen.	1880
Morel , Charles, Locarno.	1891	Rudolph , Theodor, Lucerne.	1891
Morin-Pons , Henri, Lyon.	1890	Ruggero , Giuseppe, Naples.	1894
Muyden , Albert-Steven van, Genève.	1890	Salinas , Antonio, Palerme.	1895
		Sandmeier , Jacques, Genève.	1882
Naly , François, Genève.	1894	Sauer , Victor, Genève.	1897
Naville , Lucien, Genève.	1898	Saussure , Théodore de, Genève.	1894
Neustätter & C^{ie} , Emil, Munich.	1892	Savoie , S. A. R. Victor-Emmanuel de, prince de Naples.	1894
Nuvolari , Francesco, Castel d'Ario (Italie).	1899	Schlumberger , Gabriel, Mulhouse.	1891
Nydegger , Édouard, Genève.	1889		
		Schlütter , Vasco-Laurent, Genève.	1893
Odot , Auguste, Lausanne.	1883	Schott-Wallerstein , S., Francfort- sur-le-Mein.	1899
Palézieux-du Pan , Maurice de, Genève.	1879	Schulman , Jacques, Amersfoort.	1894
Panchaud , Louis, Genève.	1893	Schweizer , Rudolf, Wangen.	1890
Papadopoli , le comte Nicolas, Venise.	1894	Seligmann , Eugen, Francfort.	1893
		Siegiwart , Hugo, Lucerne.	1899
Perini , Quintilio, Roveredo (Tyrol).	1898	Spink , Samuel, Londres.	1892
Perregaud , Samuel de, Neuchâtel.	1884	Stapelmohr , Henri, Genève.	1890
Perret , James-Antoine, La Chaux-de- Fonds.	1894	Steiger , Albert, Saint-Gall.	1887
Perrochet , Édouard, La Chaux-de- Fonds.	1879	Steiner , Friedrich, Berne.	1890
Perron , Simon, Genève.	1890	Stephanik , Johann-W., Amsterdam.	1894
Portal , Gaston, Nîmes.	1896	Stoutz , Frédéric de, Genève.	1883
Prevost , Auguste, Londres.	1890	Strœhlin , Paul-Ch., Genève.	1879
		Sturzenegger , Robert, Saint-Gall.	1882
Rappaport , Edmund, Berlin.	1888	Taponnier , Francisque, Genève.	1893
Raugé van Gennep , Arnold, Czen- stochowa (Pologne Russe).	1893	Testenoire-Lafayette , Philippe, Saint- Étienne.	1896
Revilliod , Alphonse, Genève.	1882	Thommen , Rudolph, Bâle.	1895
Reymond , Camille, Genève.	1892	Tissot , Charles-Eugène, Neuchâtel.	1879
Richard , Charles, Genève.	1882		
Richebé , Raymond, Paris.	1894	Tobler , Christophe, Thal.	1889
Rigaud , Charles, Genève.	1893	Troxler , Anton, Lucerne.	1899
Rilliet , Albert, Genève.	1890		
Robert , Arnold, La Chaux-de-Fonds.	1897	Usine genevoise de dégrossissage d'or (M. Desbaillets, directeur), Genève.	1893
Rod , Émile, Lausanne.	1879		

Valais , le Haut État du, Sion. 1894	Weber , Robert, Zoug. 188
Vallentin du Cheylard , Roger, Saint-Peray (Ardèche). 1890	Weil , Ferdinand, Genève. 1897
Vidart , Charles-Alfred, Divonne-les-Bains (Ain). 1894	Weiss , Émile de, Lausanne. 1879
Vincent , Alix, Carouge (Genève). 1890	Werner , Georg.-A., Leipzig. 1896
Virzi , Ignazio, Palerme. 1894	Weyl , Adolph, Berlin. 1891
Viry-Cohendier , baron Ludovic de, Cohendier (Haute-Savoie). 1892	Windisch-Graetz , prince Ernest de, Vienne. 1896
Vitalini , Ortensio, Rome. 1895	Witte , Alphonse de, Bruxelles. 1891
Vogt , Albert, Berne. 1899	Woog , Ludwig, Lucerne. 1886
Walch , Ernest, Genève. 1899	Zeller-Werdmüller , Heinrich, Zurich. 1892
Walla , Franz, Vienne. 1896	Ziegler , Ch.-J., Zuchwyl (Soleure). 1883
Wavre , William, Hauterive (Neuchâtel). 1889	Ziegler , Ulrich, Aigle (Vaud). 1890
	Zimmerli , Auguste, Lucerne. 1897



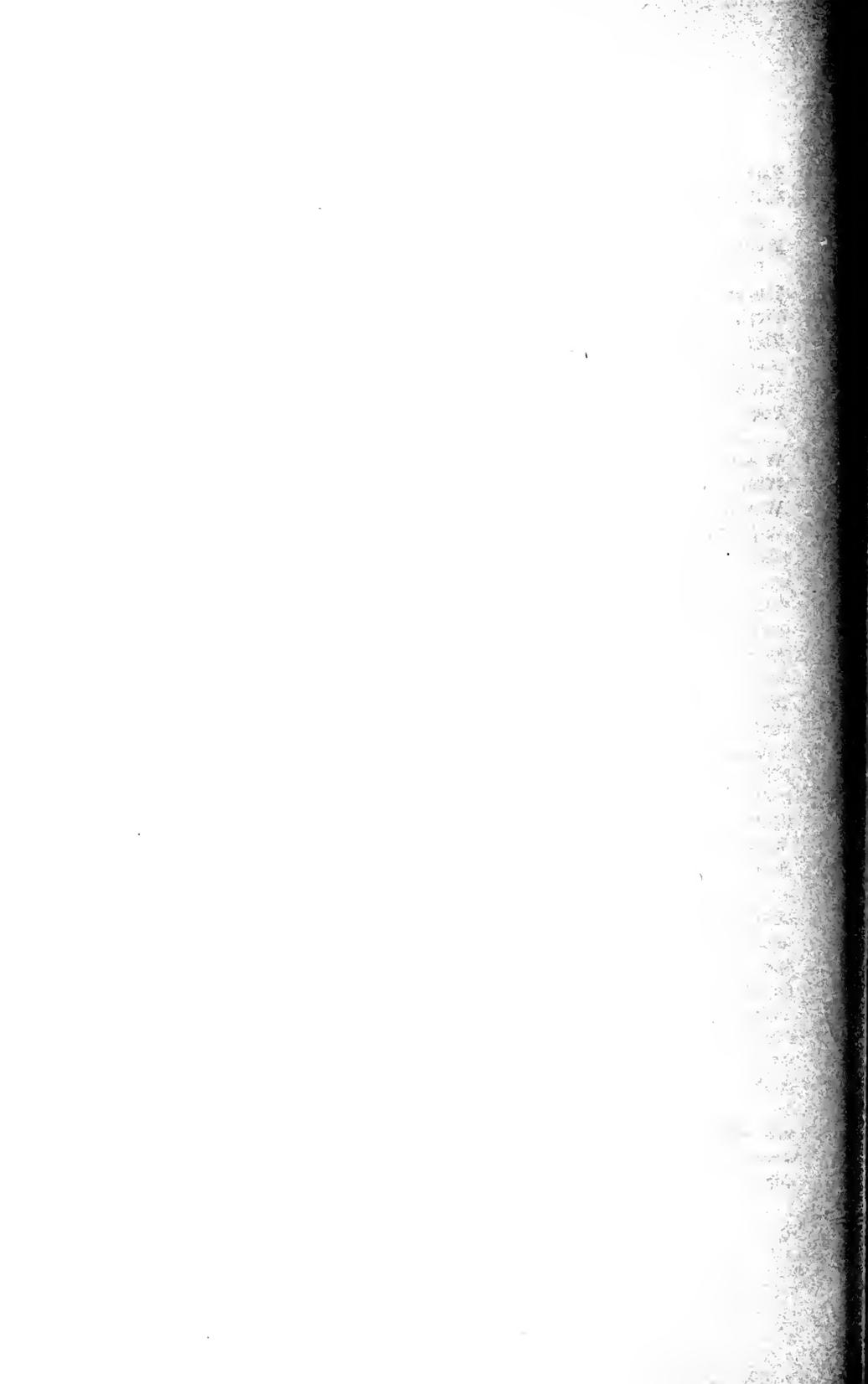


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ADRIAN, P. — Geschichte des schweizerischen Zwanzigfrankenstückes.	304
BRÄNDLIN, Fritz. — Etwas von den schweizerischen Goldstücken	302
C., A. — Les jetons de péage des portes et ponts de la ville de Genève.	291
FORRER, L. — Le graveur Eukleidas et ses monnaies.	257
— Un curieux document relatif à la suppression des ateliers monétaires de Caen, Nantes, Tours, Poitiers, Limoges, Grenoble, Montpellier, Riom, Bourges, Troyes, Dijon, Besançon, Metz et Amiens	286
— Bibliographie numismatique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande, comprenant les colonies	323
HAAS, F. — Beiträge zu einer luzernerischen Münzgeschichte. Zweiter, dritter und vierter Theil, mit einem Register (Schluss)	5
LADÉ, Dr A. — Imitation inédite d'un pfennig uniface de l'évêché de Coire	282
LIEBENAU, Dr. Th. von. — Der Streit um das Leberthaler-Silber. (Ein Beitrag zur Münzgeschichte des XVI. Jahrhunderts.)	265
MAYOR, J. — Médailleurs et numismates genevois. Auguste Bovet, graveur (1799—1864)	167
STREHLIN, Paul-Ch. — Médailles suisses nouvelles (IX—X)	328

MÉLANGES

Deutschlands Münzprägungen im Jahre 1898	215	347
Goldprägungen für das Fürstentum Lichtenstein	216	216
Frappe de la monnaie en France	216	216
Les monnaies à la Semeuse (France)	217	217
Émancipation de la Crête	219	219
Saint-Marin (frappe de monnaies)	219	219
Un médaillon de J.-B. Nini retrouvé — H. C.	219	219

	Pages
Encore la médaille à l'effigie du Christ — H. C.	340
Médaille commémorative du centième anniversaire de la réunion de Mulhouse à la France — E. Kœchlin	340
Zur Denkmünze auf die Vilmergen-Schlacht von 1712 — Dr. Th. von Liebenau	341
Zur Münzgeschichte von Tessin — Dr. Th. von Liebenau	342
Procès-verbal de la destruction du matériel de l'ancien hôtel des mon- naies de Genève, en 1811	343
Les nouveaux types monétaires français	345
Prägung neuer Münzen in der Schweiz	347
Münzwesen in Grossbritannien im Jahre 1898	349
Neues russisches Münzgesetz vom 7. Juni 1899	352
Die neuen Fünfkronenstücke in Oesterreich	354
Die neuen Münzprägungen in Ungarn	355
Frappe de médailles à la Monnaie de Paris	355
La patine des monnaies et des médailles à la Monnaie de Paris	356
Société néerlandaise de numismatique (distinction)	357

TROUVAILLES

	Pages		Pages
Alençon	240	Eulam	388
Angicourt	383	Flavy-le-Martel	388
Bâle	240	Fresnay-le-Grand	242
Bapaume	240	Genève	242
Bischofswerda	384	Grünstadt	242
Borna	384	High-Beach	242
Briec	241	Holzhausen	388
Brigueil-le-Chantre	384	Izernore	388
Campine	384	Jérusalem	242
Cassel	385	Kernabas	389
Causse	241	Kiew	242 389
Charleville	241	Klein-Hraditzko	390
Chemnitz	385	Krossen	390
Clémentaine	241	Kunnersdorf	390
Condé-sur-Huisne	241	Labouheyre	243
Convet	241	Landau	390
Dahu	241	Landsberg	391
Demitz-Thumitz	385	Legbond	243
Dijon	385	Le Menoux	243
Dinant	387	Louvain	243
Dürreheimersdorf	388	Magdebourg	391
Esperaza	241	Mashowland	244

	Pages		Pages
Monaco.....	391	Saint-Bonnet.....	246
Montastruc-la-Conseillère.....	244	Saint-Clair.....	246
Montmorillon.....	244	Saint-Paul-Trois-Châteaux.....	394
Mussig.....	244	Saint-Péray.....	395
Nantes.....	244	San Quirico.....	246
Neubourg.....	244	Scouri.....	246
Niel-sous-Asch.....	245	Shitomir.....	395
Nuszloch.....	245	Soldin.....	247
Oberdorf.....	391	Solomiac.....	247
Ober-Radamm.....	392	Trilport.....	247
Oelsnitz-en-Vogtland.....	392	Tschesmé.....	247
Oissel.....	245	Utissenbach.....	395
Orléans.....	245	Valence.....	248
Orsova.....	392	Vienne.....	396
Otterstedt.....	392	Vignenles.....	248
Paatzig.....	245	Vulaines-sur-Seine.....	396
Paris.....	245 392	Weida.....	396
Pollicz-Pittet.....	246	Wercken.....	248
Porrentruy.....	393	Wessely.....	397
Posen.....	393	Wetter.....	397
Prez.....	393	Witzwyl.....	398
Raudnitz.....	394	Zwickau.....	398
Rome.....	394		

COMPTES RENDUS ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

	Pages
Hermann Dannenberg. <i>Grundzüge der Münzkunde.</i> — P.-C. S.	220
Gertrude Burford Rawlings. <i>The story of the british coinage.</i> — P.-C. S.	222
Dr. Gustav Grunau. <i>Inschriften und Darstellungen römischer Kaiser- münzen von Augustus bis Diocletian.</i> — P.-C. S.	223
H. Zeller-Werdmüller. <i>Die Zürcher Stadtbücher des XIV. u. XV. Jahr- hunderts, auf Veranlassung der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.</i> — P.-C. S.	224
C. Wyllys Betts. <i>American colonial history illustrated by contemporary medals,</i> edited by W. T. R. Marwin a. L. Haynes Low. — P.-C. S.	224
<i>Le liere d'or du canton de Eribourg à la fin du XIX^e siècle.</i> — P.-C. S.	225
Dr. Julius Cahn. <i>Die Medaillen und Plaketten der Kunstsammlung W. P. Metzler in Frankfurt am Main.</i> — P.-C. S.	226
Hermann Dannenberg. <i>Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit.</i> — P.-C. S.	226

	Pages
Berendt Pick. <i>Die antiken Münzen Nord-Griechland's</i> . Bd. I. <i>Dacien und Moesien</i> . — P.-C. S.	227
Roger Vallentin du Cheylard. <i>De l'ancienneté de l'usage des méreaux aux chapitres de Saint-Barnard et de Saint-Maurice de Vienne, et l'Atelier delphinal de Piégon (Drôme)</i> . — H. C.	228
E. Babelon. <i>Sur la numismatique et la chronologie des dynastes de la Characène</i> . — H. C.	229
Alfred Geigy. <i>Katalog der Basler Münzen und Medaillen der in Historischen Museum zu Basel deponierten Ewig'schen Sammlung</i> . — H. C.	230
Vicomte Baudoin de Jonghe. <i>Double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsvelt (1680 [?]-1719)</i> . — H. C. .	231
Van den Broeck. <i>Quelques remarques nouvelles concernant les trois jetons des receveurs de Bruxelles des années 1456, 1457 et 1458, aux légendes BRUXELLA—BRUXELLA</i> . — P.-C. S.	357
<i>Un article de M. le Dr Grunau sur la collection de numismatique du Musée historique de Berne. Réflexions suggérées par cet article</i> . — H. C.	358
L. Forrer. <i>Un article dans « the Studio » sur l'œuvre de M. le prof. Landry</i>	361
J. Mayor. <i>Acenticensia, Notes archéologiques relatives à l'ancienne Aenches</i> . — H. C.	361
Vicomte Bandoïn de Jonghe. <i>Un sceau-matrice ogival de la fin du XII^e siècle du chapitre de l'ancienne abbaye de Gembloux et résumé de la numismatique gemblacienne</i> . — H. C.	362
Roger Vallentin du Cheylard. <i>De l'état actuel de la numismatique des comtes de Valentinois et de Diois</i> . — H. C.	363
Benjamin Betts. <i>Mexican imperial coinage. The medals and coins of Augustine I^{er} (Iturbide), Maximilian, the french invasion, and of the Republic during the french intervention</i> . — H. C.	365
Quint. Perini. <i>Numismatica italiana, IV</i> . — P.-C. S.	366
— <i>Numismatica italiana, VIII, La repubblica di San Marino e le sue monete</i> . — H. C.	366
Dr. C. F. Trachsel. <i>Die Münzen und Medaillen Graubündens</i> . — H. C.	366
Rudolf von Höfken. <i>Passauer Pfennige. Ein Beitrag zu mittelalterlichen Münzkunde Oesterreich und Bayerns</i> . — P.-C. S.	369
S. F. Hill. <i>A handbook of greek and roman coins</i> . — P.-C. S.	370
J. Leite de Vasconcellos. <i>Jetons portugais</i> . — J. M.	372
Emile Dumant. <i>Association « pro Acentico », Guide illustré du Musée d'Aenches</i> . — J. M.	372
DEPOUILLEMENT DES PÉRIODIQUES. — H. C.	231 373

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

	Pages
Extraits des procès-verbaux du Comité	249 403
Nécrologie : Albert Sattler	249
Congrès international de numismatique à Paris en 1900	399
Vingtième assemblée générale. Compte rendu	403
— Rapport du président	406
— Rapport du trésorier	410
— Rapport des vérificateurs des comptes	413
— Rapport du bibliothécaire	414
Bibliothèque. Ouvrages reçus	253 415
Liste des membres	419

TABLE DES FIGURES

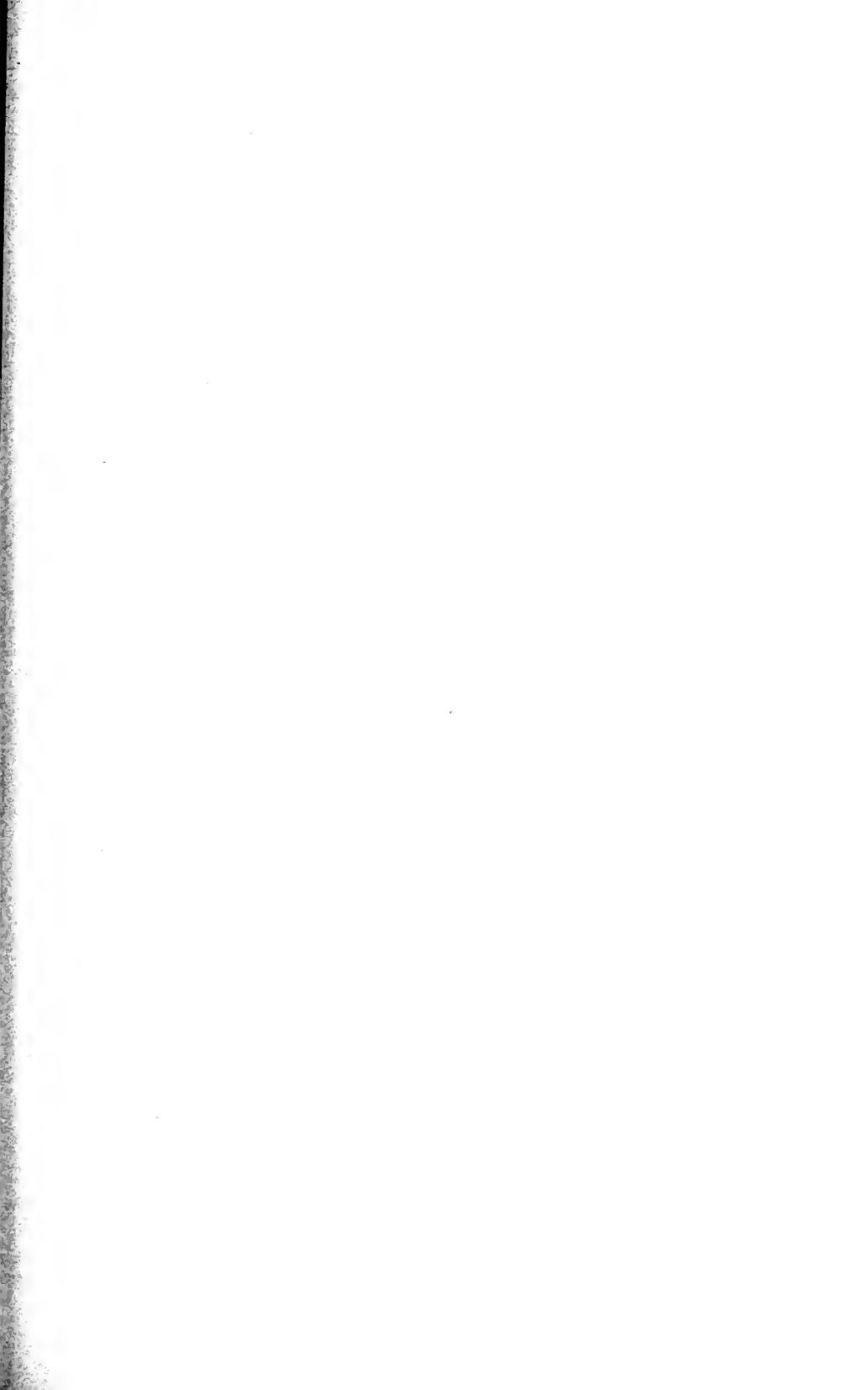
PLANCHES HORS TEXTE

	Planches	Pag.
Auguste Bovet, graveur genevois (1799—1864)	I	168
Médaille d'Ami Lullin, de Genève, par M. Ch. Richard	II	214
Méd. de Ch. Pietet de Rochemont, de Genève, par M. Ch. Richard	III	213
Geschichte des schweizerischen Zwanzigfrankenstückes	IV	304

FIGURES DANS LE TEXTE

Médaille ciselée donnée à M. W. Turrettini, 1851	181
Vogue du faubourg de Saint-Gervais (Genève), 1899	197
Tir cantonal vaudois (Yverdon), 1899	204—206
Tir cantonal lucernois (Kriens), 1899	210
Médaille commémorative de l'inauguration du nouveau local maçonnique à Genève, en 1898	211
Tétradrachmes gravés par Eukleidas, Evænetos et Eumenes	260—263
Imitation inédite d'un pfennig uniface de l'évêché de Coire	282
Jetons de péage des portes de la ville de Genève	293
Jetons de péage des ponts de la ville de Genève	297—301
Médaille commémorative du quatrième centenaire de la découverte du Brésil, offerte et dédiée au peuple Luso-Brazilien	337







1



2



3



4



5



6



7





REVUE SUISSE
DE
NUMISMATIQUE

IMPRIMERIE L.-F. JARRYS, RUE DE LA TREILLE, GENÈVE

REVUE SUISSE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

SOUS LA

DIRECTION DE PAUL-CH. STRÖHLIN

~~~~~  
TOME X



GENÈVE

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, RUE DU COMMERCE, 5

1900

11  
12  
13

14

## UNE TROUVAILLE DE MONNAIES

# DES ÉVÊCHÉS DE GENÈVE ET DE LAUSANNE

FAITE DANS LE « MANDEMENT »

---

Dans le courant de l'année 1899, un agriculteur du « Mandement »<sup>1</sup>, faisant des fouilles dans sa vigne, située à une quinzaine de kilomètres de Genève, découvrit un vase de verre, en partie brisé, contenant un certain nombre de monnaies anciennes agglomérées par une forte oxydation. Cette personne désirant absolument rester inconnue, nous avons dû lui promettre de ne mentionner ni son nom, ni la localité de la trouvaille, et cela nous est d'autant plus facile que les monnaies ne présentaient aucune valeur vénale; quant à leur valeur historique et scientifique, elle se trouve sensiblement diminuée par une autre trouvaille, qui fut faite en 1896, à Genève même, pendant les démolitions du vieux quartier traversé aujourd'hui par la rue Vallin. Notre collègue, M. le Dr Ladé, nous ayant promis une description complète de cette dernière trouvaille, nous espérons qu'il lui sera possible de l'étudier d'une façon aussi approfondie que *le Trésor du Pas-de-l'Échelle*, à l'aide duquel il a écrit un premier chapitre de l'histoire monétaire de l'évêché de Genève.

Nous disions donc que la valeur scientifique des pièces du Mandement est négligeable comparativement à celle

<sup>1</sup> Le terme de « Mandement » n'a rien d'officiel, mais on appelle ainsi actuellement une partie du canton de Genève située sur la rive droite du Rhône et comprenant les trois communes de Satigny, Russin et Dardagny, qui formaient autrefois le *Mandement de Peney*.

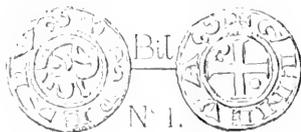
de la trouvaille de la rue Vallin ; en effet, la plupart, si ce n'est toutes les variétés, doivent se trouver dans cette dernière, accompagnées d'autres monnaies qui manquaient absolument au vase du Mandement.

Le désir de l'inventeur de rester inconnu nous valut la chance de faire l'acquisition de la presque totalité de ces monnaies ; quelques-unes d'entre elles seulement ont été dispersées avant d'avoir été examinées, mais d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, elles appartiennent aux variétés dont nous donnons plus loin la description détaillée.

Pendant l'opération du nettoyage, nous avons été frappés par les différents degrés de conservation des pièces composant la trouvaille ; à côté de pièces très frustes, à peine lisibles, nous en avons dont la conservation est assez bonne et, enfin, la majeure partie peut être qualifiée de *fleur de coin*. Ces divers degrés de conservation semblent indiquer au moins trois principales époques d'émission et nous essaierons d'en tirer quelques conclusions, après avoir donné une description minutieuse des pièces de chaque évêché, en commençant par les pièces les plus mauvaises, pour continuer par celles qui sont passables et terminer par les plus belles.

## 1. Évêché de Genève.

### A. DENIERS



N° 1. — ✚ GENEVAx entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

Croix pattée cantonnée au 1 d'une x et au 4 d'un besant.

Les S sont couchées et retournées, les lettres mal gravées et très larges.

Ṛ. ✚ ⚡ PETRV∞ entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

Tête de saint Pierre, de profil à gauche, un ▷ entre le nez et le front pouvant figurer les sourcils. Ce profil est d'un travail fort grossier et on peut se demander si le graveur avait encore l'idée de faire une tête humaine, ou bien s'il se contentait d'un assemblage de quelques signes conventionnels. Mêmes observations pour les S et la gravure des lettres qu'à l'avers.

Poids moyen : 0,835 (variant de 0,720—0,960 comme extrêmes). Diam. : 0,017—0,018.

Quatre exemplaires, tous mal conservés et présentant autant de variantes.

N° 2. — Droit et revers comme au n° 1, mais les lettres sont moins larges et plus soignées.

Poids : 0,850. Diam. : 0,017—0,018.

Un exemplaire mal conservé.

N° 3. — Comme au n° 2, mais la croix est cantonnée au 2 de l'∞ et au 3 du besant.

Ṛ. Comme au n° 2, mais le ▷ sur le nez n'est pas visible.

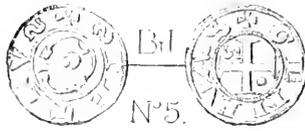
Poids : 0,960. Diam. : 0,017—0,018.

Un exemplaire mal conservé.



N° 4. — Disposition générale du droit et du revers comme les précédents. Les lettres semblent se rapprocher du n° 2, mais, comme elles sont peu visibles, il serait hasardeux de faire des comparaisons; par contre, le profil de saint Pierre est beaucoup plus correct qu'au précédent.

Poids : 0,810 et 0,790. Diam. : 0,017—0,018.  
Deux exemplaires mal conservés.



N° 5. — Droit et revers semblables au n° 2, les lettres et le profil de saint Pierre sont plus corrects qu'aux n° 1 à 3, le  $\triangleright$  sur le nez manque.

Poids : 1,000. Diam. : 0,017—0,018.

Un exemplaire assez bien conservé.



N° 6. — Comme au n° 2, mais les S sont droites.

À. ✚ SVETRP S soit légende rétrograde de S PRTEVS où les E et R sont intervertis; le reste comme au n° 1.

Poids : 0,950 et 0,700. Diam. : 0,017—0,018.

Deux exemplaires mal conservés.

N° 7. — Droit et revers ressemblant beaucoup au n° 2, mais les lettres sont encore plus soignées; les S sont droites; à signaler les A dans GENEVTS

Poids : 1,100, 1,000 et 0,900. Diam. : 0,017—0,018.

Trois exemplaires assez bien conservés.



N° 8. — Droit et revers, mêmes légendes qu'au n° 1;

la gravure des lettres, tout en étant très soignée, est lourde et trapue; les S sont renversées; pour les A voir le dessin.

Poids : 1,150, 1,100, 0,950, 0,900, 0,875. Diam. : 0,017—0,018.

Six exemplaires très bien conservés.



N° 9. — ✚ GENEVAS

La croix et les lettres sont très correctes et surtout plus gracieuses; le reste comme aux numéros précédents; les S sont droites.

ñ. ✚ \*S\* PETRVS

Même observation que pour l'avers.

Poids : 0,950, 0,930. Diam. : 0,017—0,018.

Deux exemplaires très bien conservés.



N° 10. — Droit et revers ressemblant beaucoup comme caractères au n° 9; à signaler les lettres X, V, A, dans GENEVAS et \*S, dans PETRVS

Poids : 0,950. Diam. : 0,017—0,018.

Un exemplaire très bien conservé.

N° 11. — Droit et revers comme au n° 10; les S dans PETRVS sont cependant simples et le V de GENEVAS n'a pas de besant.

Poids : 1,100, 1,000, 0,900, 0,780. Diam. : 0,017—0,018.  
Quatre exemplaires très bien conservés.

N° 12. — Comme au n° 11, mais la croix est cantonnée au 2 de l'S et au 3 du besant.

r. Comme au n° 11.

Poids : 0,850. Diam. : 0,017—0,018.

Un exemplaire très bien conservé, mais mal frappé.

N° 13. — Comme au n° 11.

r. ✚ S PETRVS

Le reste comme au n° 11.

Poids : 0,950. Diam. : 0,017—0,018.

Un exemplaire très bien conservé.

#### B. OBOLES



N° 14. — Droit et revers comme au n° 11, mais plus petits naturellement.

Poids : 0,460, 0,450, 0,440. Diam. : 0,013.

Quatre exemplaires très bien conservés, en deux variantes se différenciant par l'S avant PETRVS.

N° 15. — Comme au n° 14, mais la croix est cantonnée au 2 de l'S et au 3 du besant.

Poids : 0,400, 0,380, 0,360. Diam. : 0,013.

Trois exemplaires très bien conservés.

## II. Évêché de Lausanne.

### A. DENIERS



N° 16. — ✚ ∞ HDI ∞ ITV ∞ entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

Temple à cinq colonnes posé sur trois besants.

Ṛ. ✚ TzOI zTNVIO entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

Croix pattée, cantonnée au 2 d'un besant et au 3 d'une flèche; cette dernière présente les deux variantes ➤ et ➤

Poids moyen : 0,880. Diam. : 0,017.

Cinq exemplaires assez bien conservés.

N° 17. — ✚ ∞ HDI ∞ LAV ∞ TPI

Le reste comme au n° 16.

Ṛ. Comme au n° 16; la légende, peu lisible, serait

✚ EzOI zTNVIO.

Poids : 0,990. Diam. : 0,017.

Un exemplaire mal conservé.

N° 18. — ✚ SEDES LAUSANNE]

Le reste semblable au n° 16, sauf que le temple a quatre colonnes.

Ṛ. Comme au n° 16, mais le besant se trouve au 1 et la flèche au 4.

Poids : 0,800. Diam. : 0,017.

Un exemplaire très mal conservé.

N° 19. — ✚ SVAI SIDES entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

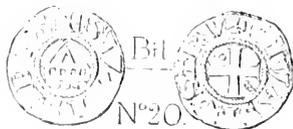
Temple à quatre colonnes sur trois besants.

r. ✚ CIVAS EOST entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

Croix pattée, cantonnée au 2 d'un besant et au 3 d'une flèche.

Poids : 0,960. Diam. : 0,017.

Un exemplaire mal conservé.



N° 20. — ✚ SVAI SIDES

Le reste comme au n° 19, mais le temple a cinq colonnes.

r. ✚ CIVAS EOSTRV

Le reste comme au n° 19, mais le besant au 4 et la flèche au 4.

Poids : 1,000. Diam. : 0,017.

Un exemplaire mal conservé.



N° 21. — ✚ SEDES LAVOD

Le reste comme au n° 19.

r. ✚ CIVITA SCOI

Le reste comme au n° 19.

Poids : 0,970. Diam. : 0,017.

Un exemplaire mal conservé.

N<sup>o</sup> 22. — Comme au n<sup>o</sup> 21, mais de gravure différente.

ṛ. ✚ CIVITAS EQ|STR|IV

Le reste comme au n<sup>o</sup> 19, mais la flèche au 2 et le besant au 3.

Poids : 0,780. Diam. : 0,017.

Un exemplaire mal conservé.



N<sup>o</sup> 23. — ✚ SEDES LAVSA|N|

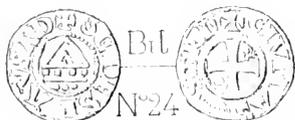
Le reste comme au n<sup>o</sup> 19.

ṛ. ✚ CIVITAS EQVSTI

Le reste comme au n<sup>o</sup> 19.

Poids : 0,890. Diam. : 0,017.

Un exemplaire assez bien conservé.



N<sup>o</sup> 24. — ✚ SEDES LÆVSTID

Le reste comme au n<sup>o</sup> 19.

ṛ. ✚ CIVITAS EQSTRIV

Le reste comme au n<sup>o</sup> 22.

Poids : 1,070. Diam. : 0,017.

Un exemplaire mal conservé.

N<sup>o</sup> 25. — ṛ. ✚ SEDES LÆVSTIRN

Le reste comme au n<sup>o</sup> 24.

ré. Comme au n<sup>o</sup> 24.

Poids moyen : 0,900. Diam. : 0,017.

Deux exemplaires mal conservés.

N<sup>o</sup> 26. — Comme aux n<sup>os</sup> 24 ou 25, mais peu lisible.

ré. Comme aux n<sup>os</sup> 24 ou 25, mais le besant au 1 et la flèche au 4.

Poids : 0,900. Diam. : 0,017.

Un exemplaire très mal conservé.

N<sup>o</sup> 27. — ✚ SEDES LAVS entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

Croix pattée, cantonnée au 1 d'un soleil formé de six points avec un septième point au centre, et au 4 d'une demi-lune.

ré. ✚ BEATA VIRGO entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

Tête de la sainte Vierge de face et diadémée.

Poids : 0,850. Diam. : 0,017.

Un exemplaire assez bien conservé.

N<sup>o</sup> 28. — ✚ SEDES LAVSI

Le reste comme au n<sup>o</sup> 27.

ré. Comme au n<sup>o</sup> 27, mais de gravure différente.

Poids : 0,800. Diam. : 0,017.

Un exemplaire assez bien conservé.

Cette variété est reproduite dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 4<sup>me</sup> année, 1885, p. 413.

N<sup>o</sup> 29. — ✚ SEDES LAVSRI

Le reste semblable au n<sup>o</sup> 27, mais la lune se trouve au 1 et le soleil au 4.

ré. Comme aux n<sup>os</sup> 27 et 28, mais de gravure différente.

Poids : 0,850. Diam. : 0,017.

Un exemplaire assez bien conservé.



N<sup>os</sup> 30 *a* et *b*. — ✠ SEDES LAUSANENSIS entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

Temple à cinq colonnes sur trois besants; au sommet du fronton se trouve un gros besant posé sur le grènetis intérieur.

Ob. *a*. ✠ CIVITAS EQVSTRI      *b*. ✠ CIVITAS EQVSTRI  
entre un cercle extérieur et un cercle intérieur de grènetis.

Croix pattée, cantonnée au 1 d'un besant et au 4 d'une flèche, cette dernière présentant les deux variantes  
↘ et ↙

Poids moyen : 0,950. Diam. : 0,016—0,017.

Vingt-six exemplaires, tous très bien conservés et dont beaucoup à fleur de coin.

N<sup>os</sup> 31 *a* et *b*. — Droit et revers semblables aux n<sup>os</sup> 30 *a* et *b*, sauf que les A ne sont pas barrés au milieu.

Poids moyen : 0,970. Diam. : 0,016—0,017.

Dix-sept exemplaires, tous très bien conservés et dont beaucoup à fleur de coin.



N<sup>o</sup> 32. — Droit et revers conformes, pour les légendes, au n<sup>o</sup> 30 *a*, mais le fronton du temple dépasse le grènetis intérieur et n'est pas sommé d'un besant; la gravure est en général très massive et rappelle celle du n<sup>o</sup> 8 de l'évêché de Genève; les A ont la même forme.

Poids moyen : 0,975. Diam. : 0,016—0,017.

Vingt-deux exemplaires, tous très bien conservés, quelques-uns à fleur de coin.

N<sup>o</sup> 33. — ✚ SEDES LAVSÆ

Le reste semblable au n<sup>o</sup> 32.

r. Comme au n<sup>o</sup> 30*a*.

Poids moyen : 0,900. Diam. : 0,016—0,017.

Quatre exemplaires, dont deux très bien conservés et deux assez bien conservés; ces derniers, tout en ayant la même légende, ne sont pas d'un travail aussi soigné et paraissent être plus anciens.

N<sup>o</sup> 34. — Figure et légende semblables à celles du n<sup>o</sup> 30*a*, mais la gravure est plus lourde.

r. ✚ CIVITAS EQSTR

Le reste comme au n<sup>o</sup> 30*a*, avec la même observation pour la gravure qu'à l'avvers.

Poids : 1,050. Diam. : 0,016—0,017.

Un exemplaire bien conservé, mais surfrappé.

N<sup>os</sup> 35*a* et *b*. — Droit et revers conformes aux n<sup>os</sup> 30*a* et *b*, mais en plus il y a un besant dans le triangle intérieur du fronton du temple.

Poids : 0,875. Diam. : 0,016—0,017.

Deux exemplaires assez bien conservés.

N<sup>o</sup> 36. — Droit et revers conformes au n<sup>o</sup> 31*a*, mais le fronton n'est pas sommé d'un besant.

Poids : 1,100. Diam. : 0,016—0,017.

Deux exemplaires très bien conservés.

N<sup>o</sup> 37. — ✚ SEDES LAVSÆNE

Le reste semblable au n<sup>o</sup> 32; gravure très massive.

r. Comme au n<sup>o</sup> 30*a*, mais gravure plus massive.

Poids : 0,900. Diam. : 0,016—0,017.

Deux exemplaires très bien conservés.

N<sup>o</sup> 38. — SEDES LAVSÆNE

Le reste semblable aux nos 32 et 37.

Ṛ. Comme aux nos 32 et 37.

Poids : 1,060. Diam. : 0,016—0,017.

Un exemplaire très bien conservé.



N° 39 *a.* — ✚ SEDES LAVSANÆ

Le reste conforme au n° 30 *a.*

Ṛ. ✚ CIVITAS EQ' STRI

Le reste conforme au n° 30 *a.*

Poids moyen : 1,025. Diam. : 0,017.

Quatre exemplaires très bien conservés.

N° 39 *b.* — Comme au n° 39 *a.*

Ṛ. Comme au n° 39 *a.*, mais le besant se trouve au 3 et la flèche au 2.

Poids : 1,125. Diam. : 0,017.

Un exemplaire très bien conservé.

N° 39 *c.* — Comme au n° 39 *a.*, mais le sommet du fronton n'a pas de besant.

Ṛ. Comme au n° 39 *a.*

Poids : 1,125. Diam. : 0,017.

Deux exemplaires très bien conservés.

N° 40 *a.* — ✚ SEDES LAVSANÆ

Le reste conforme au n° 39 *a.*

Ṛ. Comme au n° 39 *a.*

Poids moyen : 1,010. Diam. : 0,017.

Huit exemplaires très bien conservés.

N° 40 *b.* — Conforme au n° 40 *a.*

ṛ. Conforme au n° 39 *b*.

Poids : 1,060. Diam. : 0,017.

Un exemplaire très bien conservé.

N° 41 *a*. — ✚ SEDES LAVSTANE

\* Le reste conforme au n° 39 *e*; les A ne sont pas barrés au milieu.

ṛ. Conforme au n° 39 *a*.

Poids moyen : 1,000. Diam. : 0,017.

Trois exemplaires très bien conservés.

N° 41 *b*. — ✚ SEDES LAVSÄZE

Le reste conforme au n° 39 *a*.

ṛ. Conforme au n° 39 *a*.

Poids : 1,270. Diam. : 0,017.

Un exemplaire très bien conservé, mais mal frappé.

Ce denier est le plus pesant de toute la trouvaille.

N° 41 *c*. — Conforme au n° 41 *b*.

ṛ. Conforme au n° 39 *b*.

Poids : 1,100. Diam. : 0,017.

Un exemplaire très bien conservé.

B. OBOLES

N° 42 *a*. — Droit et revers conformes au denier n° 30 *a*.

Poids moyen : 0,395. Diam. : 0,013.

Six exemplaires bien conservés.



N° 42 *b*. — Conforme au n° 42 *a*, seulement le besant sur le fronton du temple est remplacé par un anneau et les A ne sont pas barrés au milieu.

Poids moyen : 0,490. Diam. : 0,013.

Deux exemplaires très bien conservés.

N<sup>o</sup> 42 *c.* — Conforme au n<sup>o</sup> 42 *a.*, mais le fronton n'est pas sommé d'un besant et touche le grènetis intérieur.

Poids moyen : 0,430. Diam. : 0,013.

Dix exemplaires très bien conservés.

N<sup>o</sup> 42 *d.* — Conforme au n<sup>o</sup> 42 *c.*, seulement au revers la flèche se trouve au 2 et le besant au 3.

Poids : 0,450. Diam. : 0,013.

Un exemplaire très bien conservé.

N<sup>o</sup> 42 *e.* — Comme au n<sup>o</sup> 42 *a.*, mais les S sont couchées.

Poids moyen : 0,400. Diam. : 0,013.

Six exemplaires très bien conservés.

N<sup>o</sup> 43. — Droit et revers conformes au denier n<sup>o</sup> 34.

Poids : 0,335. Diam. : 0,013.

Un exemplaire très bien conservé.

N<sup>o</sup> 44. — Droit et revers conformes au denier n<sup>o</sup> 39 *a.*

Poids moyen : 0,420. Diam. : 0,013.

Deux exemplaires très bien conservés.

\* \* \*

C'est bien intentionnellement que nous nous sommes astreints à donner une description détaillée de toutes les variantes. Il ne faudrait cependant pas en conclure que toutes les pièces comprises dans le même numéro sont absolument identiques entre elles, ce qui, on le sait, n'existe pas pour les monnaies du moyen âge. Peut-être beaucoup de variantes n'ont-elles point de signification et sont-elles seulement le fait du hasard, de la frappe plus ou moins réussie, de l'usure, etc., mais comme toute cette partie de la numismatique genevoise et lausannoise n'est pas encore classée définitivement, nous avons pensé que ces indications pouvaient être utiles pour l'avenir.

Nous allons maintenant grouper les différents numéros

d'après leur état de conservation, qui correspond en même temps à la correction de la gravure des coins, et faire la récapitulation de toute la trouvaille.

*Gravure de style barbare.*

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| I. Évêché de Genève :    |                |
| Nos 4 à 7.....           | 14 exemplaires |
| II. Évêché de Lausanne : |                |
| Nos 16 à 26.....         | 16 »           |

*Gravure de bon style.*

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| I. Évêché de Genève :    |             |
| Nos 8 à 15.....          | 22 »        |
| II. Évêché de Lausanne : |             |
| Nos 27 à 44 .....        | 129 »       |
| <hr/>                    |             |
| Total.....               | 181 pièces. |

Si nous tenons compte du style de la gravure comparé au degré de conservation des pièces pour émettre quelque opinion au sujet de l'époque à laquelle appartiennent ces différentes monnaies, nous n'avons nullement l'intention de prétendre que toutes nos déductions doivent être prises comme vérités d'évangile; nous n'avancions, au contraire, que des hypothèses, mais il n'est pas impossible qu'elles reçoivent un jour leur confirmation par une découverte dans laquelle ces mêmes monnaies des évêchés de Genève et de Lausanne se trouveraient en compagnie d'autres pièces mieux connues.

Nous avons déjà fait un classement rudimentaire en pièces de style barbare et en pièces de bon style. Celles de bon style se séparent à notre avis en deux nouveaux groupes, soit, celles à gravure lourde et massive et celles à gravure légère et élégante.

Les pièces pouvant être classées parmi celles à gravure légère sont, pour Genève, les nos 9 à 15; elles pourraient appartenir à l'époque de la dernière émission de cet

évêché, que notre collègue, M. le Dr Ladé, place provisoirement entre 1300 et 1369<sup>1</sup>. La gravure massive est représentée par le n° 8; nous avons déjà dit que ces pièces étaient également de bon style, mais nous estimons qu'elles sont cependant un peu antérieures aux précédentes; il est bien probable que nous avons ici des espèces frappées en vertu de l'ordonnance de l'année 1300. Il nous reste pour Genève les nos 1 à 7, qui sont tous de style barbare, malgré quelques petites différences dans le caractère général, et leur forte usure nous les a fait classer à un siècle à peu près en arrière du n° 8, soit aux environs de l'année 1200.

Pour l'évêché de Lausanne, le groupement des deniers de bon style est plus difficile; les nos 39 à 44 semblent être plus récents que les nos 30 à 38; cependant leur caractère général est bien le même, et nous classerions volontiers les deux sous-groupes comme contemporains de l'ordonnance de Genève de 1300.

Les deniers nos 16 à 26 présentent par leur usure le même caractère que ceux de Genève attribués à l'année 1200.

Il nous reste les nos 27 à 29, soit les deniers à la légende BEATA VIRGO; leur caractère est intermédiaire, mais ils appartiennent plutôt à l'époque de bon style. Morel-Fatio les place aux environs des années 1230 ou 1240<sup>2</sup>; dans notre trouvaille, ils semblent, en effet, s'intercaler entre les groupes de style barbare et ceux de bon style.

Pour être complet, il aurait fallu faire analyser les titres des différentes pièces de la trouvaille, mais le peu d'exactitude qu'a obtenu M. le Dr Ladé, lorsqu'il s'est adressé pour un travail analogue à divers essayeurs et chimistes, avant de publier son remarquable ouvrage sur la trouvaille du Pas-de-l'Échelle<sup>3</sup>, nous a fait renoncer

<sup>1</sup> *Le Trésor du Pas-de-l'Échelle*, Genève, 1895, in-8, p. 127.

<sup>2</sup> *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 4<sup>me</sup> année, 1885, p. 116.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 7, n° 1.

pour le moment à cette partie de l'étude, qui pourra être reprise un jour. Disons seulement que, en règle générale, les émissions les plus anciennes paraissent à vue d'œil être de meilleur alliage que les plus récentes.

Il nous reste un mot à dire sur les deniers à la légende SEDES LAVOD que nous avons décrits sous les nos 21 et 22. A notre connaissance, cette variété n'a pas encore été publiée ; les premiers exemplaires connus se trouvent dans les monnaies de la rue Vallin. M. le Dr Ladé, dans un mémoire qu'il a fait présenter à l'assemblée générale de la Société suisse de numismatique, tenue à Avenches le 27 août 1898, émet l'idée que ces deniers seraient plutôt des imitations des monnaies de l'évêché de Lausanne, et il trouve qu'on pourrait les attribuer à la ville de Lons-le-Saulnier. Nous regrettons de ne pouvoir partager cette fois l'opinion d'un collègue si compétent en ces matières ; nous estimons que LAVOD a autant le droit d'être attribué à Lausanne que tant d'autres légendes incorrectes, telles que SVAL, IAVS, etc., le caractère général de ces deniers étant du reste absolument le même pour ceux que nous avons compris dans le groupe de style barbare.

Nous regrettons vivement de n'avoir pu aboutir à un résultat plus précis, mais le but principal de cette note était de faire connaître les nombreuses variétés qui existent dans les petites monnaies des deux évêchés voisins ; nous espérons avoir réussi sous ce rapport. Quant aux lacunes qui pourraient se trouver dans les descriptions, quelquefois un peu sommaires, elles seront comblées par les dessins, dûs au crayon de notre habile collègue, M. A.-St. van Muyden.

Genève, mai 1900.

Th. GROSSMANN.

---

INVENTAIRE DESCRIPTIF DES VARIANTES  
DES  
MONNAIES DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE  
1535—1848

---

**Introduction.**

L'inventaire des variétés des monnaies de Genève, dû à la collaboration de plusieurs de nos collègues genevois, paraîtra un peu fastidieux aux savants et à ceux qui ne s'intéressent qu'aux types et à l'histoire monétaire; mais il comblera une lacune importante pour les collectionneurs.

Les monnaies de la République de Genève ont été décrites dans tous leurs types et millésimes à la suite de l'*Histoire monétaire* de M. Eugène Demole<sup>1</sup>, notre savant membre honoraire, et il ne reste que peu de choses nouvelles à y ajouter. Cet auteur, par le but même qu'il s'était proposé, a laissé de côté une foule de variantes sans intérêt historique ou scientifique, mais qui passionnent le collectionneur. Au point de vue de l'histoire monétaire, il est nécessaire de connaître les types des espèces, les millésimes et les marques des maîtres de l'atelier, mais peu importe de savoir s'il existe cinq ou six variantes provenant de la ponctuation, de la forme des figures ou de retouches apportées aux matrices. Le collectionneur, par contre, cherche à

<sup>1</sup> Eugène DEMOLE. *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792 et de 1792 à 1848*. Genève, 1887—1892, 2 vol. in-4, avec 15 pl.

rassembler une série complète de toutes les petites variantes, des états de frappe, des retouches et corrections, des essais en métaux extraordinaires, etc., etc.

C'est ce dernier but que l'inventaire que nous publions doit remplir.

Ayant eu à notre disposition un grand nombre de pièces prises dans presque toutes les collections genevoises, nous avons pu comparer tout cela, compléter les monnaies usées en les examinant avec d'autres exemplaires et nous assurer toujours d'après les pièces elles-mêmes des variantes existantes.

Ce travail a été entrepris, il y a cinq ans, par la Section de Genève de la Société suisse de numismatique, qui lui a consacré chaque hiver une quinzaine de soirées.

La rédaction de cet inventaire a été faite en se basant sur l'ouvrage de M. Demole, qui reste indispensable, comme par le passé, à tous ceux qui font la collection genevoise. La numérotation adoptée est donc la même que dans l'*Histoire monétaire*. Chaque variante est placée à la suite de son numéro et est désignée par une des lettres de l'alphabet. Les pièces inédites portent un numéro en caractères gras.

Le nom du possesseur actuel de la collection est indiqué à la suite de chaque description. Lorsque le nom est entre parenthèses, cela veut dire que cette pièce a été décrite par M. Demole ou par nous d'après l'exemplaire indiqué, mais que la collection n'existe plus et que nous n'en avons pas rencontré d'autre spécimen. Pour donner plus de facilité aux études à faire, nous avons toujours indiqué en première ligne les pièces conservées dans les musées ou autres dépôts publics. Il arrivera quelquefois que le nom du possesseur manquera. C'est le cas pour les pièces qui se trouvaient lors de la notation entre les mains de marchands qui n'ont pas pu nous fixer plus tard sur leur sort ou pour un certain nombre d'exemplaires existant dans la

collection de monnaies de billon de M. le Dr Reymond, série qui a été dispersée avant la mise au net de ces notes.

Les collaborateurs les plus assidus de ce travail ont été M. le Dr Reymond, qui a servi de secrétaire pendant toute la durée de l'examen des pièces, MM. Audeoud, Benassy, Bieler, Cahorn, Grossmann, Künzler et Strœhlin. D'autres s'y sont intéressés d'une façon plus intermittente. M. Audeoud a bien voulu se charger de nous présenter chaque fois les pièces du Musée de Genève, dont il est conservateur-adjoint.

Les notes prises par M. le Dr Reymond m'ont été dictées par lui et mon rôle s'est borné à préparer le travail pour l'impression en vérifiant à nouveau les fiches avec les pièces originales et quelques collections qui n'avaient pu être examinées au moment voulu.

J'ai trouvé aussi un grand nombre de renseignements utiles dans la belle collection d'empreintes qui a été faite par M. Eugène Demole pour l'élaboration de ses descriptions et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition avec le plus grand empressement. De la manière dont ce travail a été revu et grâce aux soins bienveillants de nos collègues et imprimeurs, MM. Jarrys père et fils, on peut être absolument sûr de l'exactitude du texte et des ponctuations.

Il a été, malheureusement, impossible de se procurer toujours des signes typographiques correspondant aux figures qui se trouvent sur les monnaies; mais ceux que l'imprimeur a choisis donnent cependant une idée assez complète des différentes formes.

Nous aurions désiré pouvoir donner chaque fois la figure de la pièce, mais nous avons dû y renoncer en raison des frais que cela aurait occasionnés. A la fin de la publication, nous donnons quelques planches de types et la figure des marques monétaires, ainsi qu'une notice sur les différentes collections citées.

Ce travail ne peut avoir d'intérêt qu'en étant aussi complet que possible. Je prie donc tous les collectionneurs de bien vouloir vérifier l'inventaire avec leurs trésors et de me communiquer, si possible, les pièces elles-mêmes ou tout au moins de bonnes empreintes, de tout ce qu'ils trouveraient de nouveau. Cela fera l'objet d'un supplément qui paraîtra dans un des prochains volumes de la *Revue suisse de numismatique*.

Automne 1900.

Au nom de la Section de Genève  
de la Société suisse de numismatique,  
Paul-Ch. STRÉHLIN.

~~~~~

Première partie. — 1535—1792.

CHAPITRE PREMIER ¹

MONNAIES DE BILLON ET DE CUIVRE

I. DENIERS

1. *Denier sans millésime, avec LVCE, marque G ·*

GEVENA · CIVITAS

Légende peu distincte. Le vol de l'aigle abaissé.

r. POST TENEBRAS LVCE · G ·

Légende peu distincte.

(A. Revilliod.)

2. *Denier sans millésime, marque B ·*

GENEVA · CIVITAS :

r. POST · TENEBRAS · LVX · B ·

(A. Revilliod.)

¹ La liste des marques des maîtres de la Monnaie et la liste des collections utilisées pour cette description se trouvent à la fin de l'ouvrage. Les noms des collections, placés entre parenthèses, indiquent que ces dépôts n'existent plus. Les numéros des descriptions sont ceux de l'ouvrage de M. E. Demole.

3. *Denier sans millésime, avec LVX, marque G · ou G :*

- Var. A. GENEVA · CIVITAS · ❖ ·
Armes de Genève dans un cercle.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Croix pattée.
Strœhlin (provenant d'Alph. Revilliod).
- Var. B. GENEVA ❖ CIVITAS ❖
Armes de Genève dans un grènetis.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève.
- Var. C. GENEVA · CIVITAS · (signe indistinct.)
Armes de Genève dans un double cercle.
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Bieler.
- Var. D. GENEVA · CIVITAS :
Armes de Genève dans un cercle entouré d'un
grènetis extérieur.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G :
Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève.
- Var. E. GENEVA · CIVITAS ·
Armes de Genève dans un cercle entouré
d'un grènetis extérieur.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G :
Girod.
- Var. F. GENEVA ❖ CIVITAS ❖
Armes de Genève dans un grènetis.
r̄. POST ■■■■■NEBRAS ❖ ■■■LVX ❖ G ■■■
Musée de Genève.

II. FORTS

Cette espèce n'a pas été retrouvée.

III. QUARTS OU TROIS-DENIERS

4. *Quart de 1535, gravure soignée.*

POST · TENEBRAS · LVCEM ·

Légende peu distincte, peut-être des doubles points partout.

Dans le champ, GENEVA | CIVITAS | 1535

Ṛ. DEVS NOSTER PVGNAT :

Légende peu distincte.

Dans le champ, PRO | NOBIS

Musée de Genève.

5. *Quart de 1535, gravure grossière.*

POST · TENEBRAS · LVCEM :

L'inscription du champ est irrégulière sur les deux faces.

Ṛ. DEVS : NOSTER : PVGNAT :

(Salis.)

6. *Quart sans millésime, dit DEVS.*

Var. A. POST · TENEBRAS · LVCEM ✱

Ṛ. PRO · NOBIS · PVGNAT ✱

Dans le champ, DEVS

Musée de Genève, Strœhlin.

Var. B. POST · TENEBRAS · LVCEM ✱

Ṛ. PRO · NOBIS · PVGNAT · ✱

Dans le champ, DEVS

Strœhlin.

Var. C. POST · TENEBRAS · LVCEM · ✱

ř. PRO · NOBIS · PVGNAT *

Dans le champ, DEVS

Cahorn.

Var. D. POST · TENEBRAS · LVCEM *

ř. PRO · NOBIS · PVGNAT *

Dans le champ, DEVS

Musée de Genève, Stroëhlin.

Var. E. POST · TENEBRAS · LVCE · M · *

ř. PRO · NOBIS · PVGNAT *

Dans le champ, DEVS

Stroëhlin.

Var. F. POST · TENEBRAS · LVCEM *

ř. PVGNAT · PRO · NOBIS *

Dans le champ, DEVS

Le trait au dessus de DEVS arrive devant

l'extrémité de la lettre R de PRO

Stroëhlin.

Var. G. POST · TENEBRAS · LVCEM *

ř. PVGNAT · PRO · NOBIS *

Dans le champ, DEVS

Le trait au dessus de DEVS arrive devant la

lettre O de PRO

Stroëhlin.

Var. II. POST · TENEBRAS · LVCEM · * · *

ř. PVGNAT · PRO · NOBIS *

Stroëhlin.

7. *Quart sans millésime, avec LVCEM, marque G*

GEVENA CIVITAS *

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVCEM G
Croix feuillée.
Musée de Genève.

8. *Quart sans millésime, avec LVX, marque G :*

- Var. A. : GENEVA · CIVITAS
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G :
Musée de Genève.
- Var. B. : GENEVA · CIVITAS ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX : G :
Musée de Genève.
- Var. C. : GENEVA · CIVITAS
Ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Strœhlin.
- Var. D. : GENEVA · CIVITAS ·
Ṛ. POSTENEBRAS · LVX : G :
Marin.
- Var. E. · GENEVA · CIVITAS
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G :
Musée de Genève.
- Var. F. : GENEVA · CIVITAS ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G :
Strœhlin.
- Var. G. * GENEVA · CIVITAS ·
Écu de Genève surmonté d'un aigle et entouré
d'un grènelis.
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G :
Musée de Genève.
- Var. H. * GENEVA · CIVITAS ·
Écu de Genève entouré d'un double cercle.

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève.

Var. I. GENEVA ·:· CIVITAS ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
(Reymond.)

Var. K. GENEVA · CIVITAS
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
(Reymond.)

9. *Quart sans millésime, avec LVX, marque G ·*

Var. A. * GENEVA · CIVITAS ·
Écu de Genève entouré d'un grènetis.
POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève.

Var. B. * GENEVA * CIVITAS *
Ṛ. POST · TENEBRASLVX · G ·
Strœhlin.

Var. C. * GENEVA * CIVITAS *
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève.

Var. D. GENEVA · CIVITAS ·
Ṛ. POST * TENEBRAS * LVX · G ·
Strœhlin.

Var. E. GENEVA · CIVITAS ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève.

Var. F. GENEVA CIVITAS
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX * G ·
Musée de Genève.

Var. G. * GENEVA * CIVITAS *
r̄. POST * TENEBRAS * LVX · G ·
Ströehlin.

Var. H. : GENEVA · CIVITAS ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
De Loriol.

40. *Quart sans millésime, avec LVX, marque G ·*

Var. A. * GENEVA * CIVITAS *
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève.

Var. B. : GENEVA · CIVITAS :
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Ströehlin.

Var. C. · GENEVA · CIVITAS
POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Ströehlin.

41. *Quart sans millésime, avec LVX, marque G **

Var. A. * GENEVA * CIVITAS *
Le haut de l'écusson de Genève est formé
d'un seul trait.
r̄. POST * TENEBRAS * LVX * G *
Girod, Ströehlin.

Var. B. Semblable à la variété A, mais le haut de
l'écusson est formé de deux traits parallèles.
Le coin de l'avvers diffère aussi dans le
dessin.
Ströehlin.

12. *Quart sans millésime, avec LV·, marque G ou G·*

Var. A. · GENEVA * · * CIVITAS ·
r̄. POST · TENEBRAS · LV · G
Girod.

Var. B. * GENEVA * CIVITAS *
r̄. POST · TENEBRAS · LV · G ·
Grossmann.

12 bis. *Quart sans millésime, avec LVCE, marque G·*

GENEVA * CIVITAS
r̄. POST · TENEBRAS · LVCE · G ·
Grossmann.

13. *Quart sans millésime, marque B·*

· GENEVA · CIVITAS ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · B ·
Marin.

14. *Quart sans millésime, marque * :*

Var. A. : GENEVA · CIVITAS ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · * :
Musée de Genève.

Var. B. : GENEVA : CIVITAS :
r̄. POST · TENEBRAS · LVX : * :
Bieler.

Var. C. : GENEVA : CIVITAS
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · * :
(Reymond.)

15. *Quart de 1551.*

GENEVA · CIVITAS · 1551

ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

16. *Quart de 1552, marque B :*

GENEVA · CIVITAS · 1552 ·
ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · B :
Girod, de Loriol.

17. *Quart de 1552, marque G : ou G ·*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1552 ·
ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1552 ·
ṙ. POST : TENEBRAS : LVX · G ·
Strohlin.

18. *Quart de 1553, marque G :*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1553 ·
ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1553 :
ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
(Reymond.)

19. *Quart de 1553, marque B :*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1553 ·
ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Marin, de Loriol.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1553

r̄. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Strœhlin.

Deux exemplaires avec petites différences dans le dessin de l'aigle d'empire.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1553 :
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Strœhlin.

Var. D. GENEVA CIVITAS · 1553 :
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Benassy.

20. *Quart de 1554, marque B :*

GENEVA · CIVITAS · 1554 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Musée de Genève.

20 bis. *Quart de 1554, marque G ·*

GENEVA · CIVITAS · 1554 ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
De Loriol.

21. *Quart de 1557.*

GENEVA · CIVITAS · 1557 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX · G ·
Soc. d'hist. et d'arch. de Genève.

22. *Quart de 1560.*

GENEVA · CIVITAS · 1560
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · P ·
Musée de Genève.

23. *Quart de 1561.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1561
R̄. POST : TENEBRAS : LVX : P :
Marin.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1561 ·
R̄. POST : TENEBRAS : LVX : P :
(Reymond.)

24. *Quart de 1562.*

GENEVA · CIVITAS · 1562
R̄. POST : TENEBRAS : LVX : P :
Girod, Ströehlin.

25. *Quart de 1589.*

GENEVA · CIVITAS · 1589
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · C · G ·
Musée de Genève.

26. *Quart de 1590.*

GENEVA · CIVITAS · 1590
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · C · G ·
Musée de Genève.

27. *Quart de 1591.*

GENEVA · CIVITAS · 1591
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · C · G ·
Musée de Genève.

27 bis. *Quart de 1592.*

· GENEVA · CIVITAS · 1592
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · C · G ·
Kützler.

28. *Quart de 1594.*

GENEVA · CIVITAS · 1594
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Musée de Genève.

29. *Quart de 1595.*

GENEVA · CIVITAS · 1595
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Musée de Genève, Strœhlin (six variantes).

Il existe plusieurs variantes de dessin, mais ayant toutes la même ponctuation.

30. *Quart de 1596.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1596
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Musée de Genève.

Il existe une quantité de coins et de retouches des coins de cette émission, qui fut très abondante, mais nous n'avons trouvé aucune variété de ponctuation. La collection Strœhlin renferme dix-huit variantes dans le dessin de l'aigle d'empire et de la clé à l'avvers, ainsi que dans la disposition de la légende du revers par rapport aux bras de la croix.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1596
R̄. POST · TENEBRAS · IVX · ☉ ·
Strœhlin.

31. *Quart de 1598.*

GENEVA · CIVITAS · 1598
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Musée de Genève.

32. *Quart de 1601.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1601 · ❀ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❀ ·
Musée de Genève, Strœhlin (six variantes de
coin).

Var. B. GENEVA CIVITAS · 1601 · ❀ ·
r̄. POST · TENEBRAS · · LVX · ❀ ·
Benassy.

33. *Quart sans millésime, essai de 1601, sans date,
avec ☉ dans le champ.*

GENEVA : ❀ : CIVITAS : ❀ :
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · M ·
Musée de Genève, Strœhlin.

Ces deux seuls exemplaires connus diffèrent par le coin
du revers, mais ne constituent pas de variété de légendes.

34. *Quart de 1606.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1606 · ❀ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❀ ·
Au revers, un des bras de la croix aboutit
entre les lettres N et E de NEBRAS
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1606 · ❀ ·
Dans l'écusson de Genève, le point sur la clé
et la couronne de l'aigle sont à égale hau-
teur.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❀ ·
Le bras de la croix arrive sous l'E de NEBRAS
Strœhlin, de Loriol.

- Var. C. Semblable à la var. B, mais la clé est plus petite et le point qui la surmonte est plus bas que la couronne de l'aigle.
Ströehlin.
- Var. D. GENEVA · CIVITAS · 1606 · ✕ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·
Ströehlin.

35. *Quart de 1608.*

GENEVA · CIVITAS · 1608 · ✕ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·
Musée de Genève.

36. *Quart de 1609.*

GENEVA · CIVITAS · 1609 · ✕ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·
Musée de Genève.

37. *Quart de 1610.*

GENEVA · CIVITAS · 1610 · ✕ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · D ·
Rilliet, Ströehlin.

37 bis. *Quart de 1613.*

La maison Paul Ströehlin et C^{ie} a possédé dans ses cartons une pièce, cataloguée comme étant de 1613, mais le haut du dernier chiffre n'était pas très net et pourrait bien avoir été un 5 mal fait. Nous signalons cependant cette pièce au cas où l'on en découvrirait un autre exemplaire.

38. *Quart de 1615, sans marque.*

- Var. A. GENEVA · CIVITAS · 4615 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Au revers, l'extrémité droite d'une des branches
de la croix arrive sous le V de LVX.
Musée de Genève, Strœhlin.
- Var. B. Semblable à la var. A, mais la branche de la
croix arrive sous l'L de LVX.
Strœhlin.
- Var. C. Semblable à la var. A, mais la branche de la
croix arrive entre les lettres L et V de LVX.
De Loriol.

38 bis. *Quart de 1615, marque N.G.*

GENEVA · CIVITAS · 4615 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · N.G.
Strœhlin.

Cette curieuse pièce provient probablement d'un mélange de coins. La date ne fait pas de doutes, mais, d'après la liste des maîtres de la Monnaie de Genève, Nicolas et Pierre Girard dit Guerre, n'entrèrent en fonctions que le 15 avril 1617.

39. *Quart de 1616.*

GENEVA · CIVITAS · 4616 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Musée de Genève.

40. *Quart de 1617.*

GENEVA · CIVITAS · 4617 · ❁ ·

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · N.G.
Musée de Genève.

41. *Quart de 1619.*

GENEVA · CIVITAS · 1619 · ✱ ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · N.G.
Musée de Genève, Stroehlin.

41 bis. *Quart de 1620.*

GENEVA · CIVITAS ✱ 1620 · ✱ ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·
Stroehlin.

42. *Quart de 1621.*

GENEVA · CIVITAS · 1621 · ✕ ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·
Musée de Genève, Stroehlin (trois variantes
dans la forme des chiffres de la date).

43. *Frappe en or du un-quart de 1621, essai avec ©
dans le champ.*

GENEVA · CIVITAS · 1621 · ✕ ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · M ·
Musée de Genève.

IV. QUATRE-DENIERS

44. *Quatre-deniers de 1617.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ✱ ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · ✱ ·

Dans le champ, POVR | · II · II · | DEN :
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de
coin).

- Var. B. GENEVA CIVITAS · 16177 * ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · * ·
Dans le champ, POVR | · II · II · | DEN :
Strœhlin.

V. DEUX-QUARTS OU SIX-DENIERS OU DEMI-SOLS

45. *Deux-quarts de 1554.*

- Var. A. GENEVA : ✚ : CIVITAS : ✚ :
Sur l'écusson, · 1554 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Au centre d'un soleil posé sur la croix, IHS
entouré d'un cercle.
Musée de Genève.

- Var. B. Semblable à la variété A, mais au revers IHS
n'est pas entouré d'un cercle.

46. *Deux-quarts de 1555.*

GENEVA : ✚ : CIVITAS : ✚ :
Sur l'écusson, · 1555 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Musée de Genève.

47. *Deux-quarts de 1557.*

- Var. A. GENEVA : ★ : CIVITAS : ★ :
r̄. POST : TENEBRAS : LVX 2 E 2
Au centre du soleil et dans un cercle, IHS
Musée de Genève.

Var. B. Semblable à la variété A, mais sans point
sous IHS
(Salis.)

48. *Deux-quarts de 1597, type du soleil à douze rayons.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1597 ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Soleil de douze rayons ondulants posé sur
une croix. Au centre du soleil, IHS
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1597
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Au centre du soleil entouré d'un cercle, IHS
Grossmann.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1597
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Au centre du soleil, IHS
Ströehlin.

49. *Deux-quarts de 1597, type du soleil à huit rayons.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1597
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Au centre du soleil et dans un cercle, IHS
Musée de Genève.

50. *Deux-quarts de 1598.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1598
r. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Musée de Genève, Strœhlin (cinq variantes de
coin).

51. *Deux-quarts de 1599.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1599
r. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·
Musée de Genève.

52. *Deux-quarts de 1603.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1603 ·
r. POST · TENEBRAS · LVX ✕
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1603
r. POST · TENEBRAS · LVX ✕
De Loriol.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1603
r. POST · TENEBRAS · LVX · ✕
(Reymond.)

53. *Deux-quarts de 1604.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1604
r. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·
Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de
coin).

54. *Deux-quarts de 1610.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1610

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · D ·

Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de coin).

55. *Deux-quarts de 1612.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1612

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · C ·

Musée de Genève.

56. *Deux-quarts de 1613.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1613

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · C ·

Musée de Genève.

57. *Deux-quarts de 1614, marque C ·*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1614

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · C ·

Musée de Genève.

58. *Deux-quarts de 1614, marque C ·*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1614

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · C ·

Musée de Genève, Strœhlin (cinq variantes de coin).

59. *Deux-quarts de 1615.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1615

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · Ɔ ·

Musée de Genève.

60. *Deux-quarts de 1616.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1616

Le chiffre 1 touche l'S de CIVITAS.

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · Ɔ ·

Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1616

Le chiffre 1 ne touche pas l'S de CIVITAS.

La lettre E de GE... est placée sur le prolongement du trait supérieur de l'écu.

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · Ɔ ·

Strehlin.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1616

Le chiffre 1 ne touche pas l'S de CIVITAS.

La lettre E de GE... se trouve au dessus du prolongement du trait supérieur de l'écu.

La clé de l'armoirie est plus petite qu'à la var. B.

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · Ɔ ·

Strehlin.

61. *Deux-quarts de 1617.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1617

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · N · G ·
Musée de Genève, Strœhlin (onze variantes de
coin).

62. *Deux-quarts de 1618.*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1618
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · N · G ·
Musée de Genève, Strœhlin (huit variantes de
coin).

63. *Deux-quarts de 1619, marque N · G ·*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1619
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · N · G ·
Musée de Genève, Strœhlin (six variantes de
coin).

Var. B. GENEVA · · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1619
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · N · G ·
Strœhlin.

64. *Deux-quarts de 1619, erreur de gravure, marque N · G ·*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·
Écu de Genève surmonté de 1619
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · N · G ·
Musée de Genève.

65. *Deux-quarts de 1619, marque N · (à supprimer).*

Nous nous sommes assurés sur l'exemplaire du Musée
de Genève, décrit par M. Eugène Demole, que cette

pièce porte des traces de double frappe. On ne voit distinctement que **NP** ·, mais il y a en réalité **NP · G** · Le G se trouve sous le P de **POST**. Ce numéro doit donc être supprimé.

66. *Deux-quarts de 1620, marque NP · G ·*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1620

Ṛ. **POST · TENEBRAS · LVX · NP · G ·**

Musée de Genève, Strœhlin (quatre variantes de coin).

67. *Deux-quarts de 1620, marque P · G ·*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1620

Ṛ. **POST · TENEBRAS · LVX · P · G ·**

Girod.

Cette pièce doit provenir d'une erreur de coin ou de la fin de la frappe, où la lettre N du monogramme aurait disparu. Elle est jusqu'à présent unique.

68. *Deux-quarts de 1645.*

GENEVA · CIVITAS · ❁ ·

Écu de Genève surmonté de 1645

Ṛ. **POST · TENEBRAS · LVX · B ·**

Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de coin).

69. *Deux-quarts de 1646.*

GENEVA · CIVITAS · ❁ ·

Écu de Genève surmonté de 1646

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · B ·
Musée de Genève, Strœhlin (cinq variantes de
coin).

70. *Deux-quarts de 1648.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · ❁ ·
Écu de Genève surmonté de 1648
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Cahorn, Strœhlin (trois variantes de coin).

Var. B. GENEVA · CIVITAS · ❁ ·
Écu de Genève surmonté de 1648 ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Strœhlin.

71. *Deux-quarts de 1649.*

Var. A. GENEVA CIVITAS · ❁ ·
Écu de Genève surmonté de 1649
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · ❁ ·
Écu de Genève surmonté de 1649
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Strœhlin.

72. *Deux-quarts de 1650.*

GENEVA · CIVITAS · ❁ ·
Écu de Genève surmonté de 1650
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · M ·
Musée de Genève, de Loriol (un exemplaire
semblable avec le revers incus).

73. *Deux-quarts de 1651.*

GENEVA · CIVITAS · ✱ ·

Écu de Genève surmonté de 1651

r. POST · TENEBRAS · LVX · M ·

Musée de Genève, de Loriol (quatre variantes de coin).

74. *Deux-quarts de 1652.*

GENEVA · CIVITAS · ✱ ·

Écu de Genève surmonté de 1652

r. POST · TENEBRAS · LVX · M ·

Musée de Genève, Strœhlin (quatre variantes de coin).

75. *Deux-quarts de 1653.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · ✱ ·

Écu de Genève surmonté de 1653

r. POST · TENEBRAS · LVX · AB ·

Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · ✱ ·

Écu de Genève surmonté de 1653

r. POST · TENEBRAS · LVX · AB ·

Strœhlin.

76. *Deux-quarts de 1654, marque C ·*

GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1654

r. POST · TENEBRAS · LVX · C ·

Grossmann.

77. *Deux-quarts de 1654, marque AB*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · ✕ ·

Écu de Genève surmonté de 1654
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ÆB
Grossmann.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · ★ ·
Écu de Genève surmonté de 1654
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ÆB
Strœhlin.

78. *Frappe en argent du deux-quarts de 1655.*

GENEVA · CIVITAS · ✱ ·
Écu de Genève surmonté de 1655
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ÆB
(Cuénod.)

79. *Deux-quarts de 1674.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · ✱ ·
Écu de Genève surmonté de 1674
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Dans le champ, SIX | DE · NI | ERS
Musée de Genève, Strœhlin (quatre variantes
de coin).

Var. B. GENEVA · CIVITAS · ✱ ·
Écu de Genève surmonté de 1674
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Dans le champ, SIX | DE · NI | ERS
Strœhlin.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · ✱ ·
Écu de Genève surmonté de 1674
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Dans le champ, SIX | DE · NI | ERS
Strœhlin.

- Var. D. GENEVA · CIVITAS · ❁ ·
Écu de Genève surmonté de 1674
r. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Dans le champ, SIX | DE · N^I | ERS
Strœhlin.
- Var. E. GENEVA · CIVITAS · ❁ ·
Écu de Genève surmonté de 1674
r. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Dans le champ, SIX | DE · NI | ERS
Strœhlin.
- Var. F. GENEVA (signe indistinct) CIVITAS ❁
r. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Dans le champ, SIX | DE · NI | ERS
Strœhlin.
- Var. G. GENEVA (signe indistinct) CIVITAS · + ·
r. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Dans le champ, SIX | DE · N^I | ERS
Strœhlin.
- Var. H. GENEVA · CIVITAS · ❁ ·
Écu de Genève surmonté de 16 | 74
Le trait du parti de l'écu de Genève se pro-
longe jusqu'au dessus de la date et coupe le
millésime.
r. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Dans le champ, SIX | DE · NI | ERS
Strœhlin (deux exemplaires, variantes de coin
du revers).

80. Deux-quarts de 1677.

- Var. A. GENEVA ❁ CIVITAS ❁
Écu de Genève surmonté de 1677

ṛ. POST · TENEBRAS LVX · Æ ·

Au centre du soleil, IHS

Cahorn, Strœhlin (cinq variantes de coin, dont
une sur un grand flan irrégulier).

Var. B. GENEVA ❀ CIVITAS ❀

Écu de Genève surmonté de 1677

ṛ. POST · TENEBRAS LVX · Æ ·

Au centre du soleil, IHS

Musée de Genève.

Var. C. GENEVA ❀ CIVITAS ❀

Écu de Genève surmonté de 1677

ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·

Strœhlin.

Var. D. GENEVA ❀ CIVITAS •

Écu de Genève surmonté de 1677

ṛ. POST TENEBRAS LVX · Æ

Strœhlin.

Var. E. GENEVA ❀ CIVITAS ❀

Écu de Genève surmonté de 1677

ṛ. POST TENEBRAS LVX · Æ ·

Strœhlin.

Var. F. GENEVA ❀ CIVITAS ❀

Écu de Genève surmonté de 1677

ṛ. POST TENEBRAS LVX Æ ·

Strœhlin.

Var. G. GENEVA ❀ CIVITAS ❀

Écu de Genève surmonté de 1677 ·

ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·

Strœhlin.

Var. H. GENEVA ❀ CIVITAS ❀

Écu de Genève surmonté de · 1677 ·
r̄. POST TENEBRAS · LVX · Æ ·
Strœhlin.

Var. I. GENEVA * CIVITAS *
Écu de Genève surmonté de · 1677
r̄. POST TENEBRAS · LVX · Æ ·
Strœhlin.

Var. K. GENEVA * CIVITAS *
Écu de Genève surmonté de 1677 ·
r̄. POST · TENEBRAS LVX · Æ ·
Strœhlin.

81. *Deux-quarts de 1678.*

Var. A. GENEVA * CIVITAS · 1678 ·
r̄. POST · TENEBRAS LVX · Æ :
Au centre du soleil, IHS
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA * CIVITAS · 1678 ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Au centre du soleil, IHS
De Loriol.

Var. C. GENEVA * CIVITAS · 1678 ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · Æ ·
Au centre du soleil, IHS
Strœhlin.

Var. D. GENEVA · * · CIVITAS · * ·
Écu de Genève surmonté de 1678

Ṛ. POST · TENEBRAS LVX · E ·

Le soleil est entouré d'un cercle.

Au centre, $\overset{\circ}{\text{H}}\text{S}$

Strœhlin.

82. Deux-quarts de 1687, type avec date au dessus de l'écusson.

Var. A. GENEVA ❁ CIVITAS

Écu de Genève surmonté de · 1687 ·

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · ❁ · CIVITAS

Écu de Genève surmonté de · 1687 ·

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Cahorn, Strœhlin (deux variantes de coin).

Var. C. GENEVA · ❁ · CIVITAS

Écu de Genève surmonté de · 1687 ·

Ṛ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I · E ★

Strœhlin.

Var. D. GENEVA · ❁ · CIVITAS

Écu de Genève surmonté de · 1687 ·

Ṛ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I · E · ★

(Reymond.)

Var. E. GENEVA · ❁ · CIVITAS

Écu de Genève surmonté de · 1687

Ṛ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX · I · E ·

Strœhlin.

Var. F. GENEVA ❁ CIVITAS

Écu de Genève surmonté de · 1687 ·

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de coin).

Var. G. GENEVA ÷ CIVITAS
Écu de Genève surmonté de · 1687 ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Strœhlin (deux variantes de coin).

Var. H. GENEVA ÷ CIVITAS
Écu de Genève surmonté de · 1687 ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Dans cette variante, le soleil est entouré d'un cercle.
Grossmann.

Var. I. GENEVA (ornement voluté allant jusqu'au bord de la pièce) CIVITAS
Écu de Genève surmonté de · 1687 ·
Au dessous du millésime, un ornement voluté coupant la légende.
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Strœhlin.

Var. K. GENEVA × CIVITAS
Écu de Genève surmonté de · 1687 ·
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Strœhlin.

83. Deux-quarts de 1687, type avec date dans la légende.

Var. A. GENEVA CIVITAS · 1687 ·
Les deux mots de la légende séparés par un ornement voluté.
Écu de Genève surmonté d'un ornement voluté.

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Le soleil est dans un cercle.

Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de coin).

- Var. B. Semblable à la var. A, mais à l'avvers les deux ornements volutés sont d'un dessin absolument différent.
(Reymond.)

84. Deux-quarts de 1688.

Var. A. GENEVA ★ CIVITAS

Écu de Genève surmonté de ★
★ 1688 ★

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Au centre du soleil, $\overset{\text{S}}{\text{IHS}}$

Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de coin).

Var. B. GENEVA ★ CIVITAS

Écu de Genève surmonté de ★
★ 1688 ★

ṙ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I · E ·

Au centre du soleil, $\overset{\text{S}}{\text{IHS}}$

Musée de Genève.

Var. C. GENEVA ★ CIVITAS

Écu de Genève surmonté de ★
★ 1688 ★

ṙ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I · E ★

Au centre du soleil, $\overset{\text{S}}{\text{IHS}}$

Strœhlin.

Var. D. GENEVA ★ CIVITAS

Écu de Genève surmonté de ★
★ 1688 ★

Ŕ. POST ★ TEBRAS ★ LVX ★ I · E · ★ ·
Au centre du soleil, $\overset{\text{L}}{\text{IHS}}$
Ströehlin, South-Kensington Museum.

Var. E. GENEVA ★ CIVITAS
Écu de Genève surmonté de ★
★ 1688 ★
Ŕ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I E ★
Au centre du soleil, $\overset{\text{L}}{\text{IHS}}$
Cahorn, Ströehlin.

Var. F. GENEVA ★ CIVITAS
Écu de Genève surmonté de ★
★ 1688 ★
Ŕ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I E ★
Au centre du soleil, $\overset{\text{L}}{\text{IHS}}$
Ströehlin.

Var. G. GENEVA ★ CIVITAS
Écu de Genève surmonté de ★
★ 1688 ★
Ŕ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I · E ★
Au centre du soleil, $\overset{\text{L}}{\text{IHS}}$
L'une des fourches de la croix arrive sous
l'extrémité de la lettre L de LVX.
Ströehlin.

Var. H. GENEVA ★ CIVITAS
Écu de Genève surmonté de ★
★ 1688 ★
Ŕ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I · E ★
Au centre du soleil, $\overset{\text{L}}{\text{IHS}}$
L'une des fourches de la croix arrive entre les
lettres V et X de LVX.
Ströehlin.

85. *Frappe en argent du deux-quarts de 1688.*

- Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 84).
Musée de Genève.
- Var. B. Semblable à la var. B du billon (n° 84).
Musée de Genève.

86. *Deux-quarts de 1702.*

- Var. A. ♥ GENEVA ♥ RESP · ♥ 1702
Écu de Genève surmonté d'un soleil.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Soleil de huit rayons ondulants posé sur une
croix pattée, fourchée et vidée. Dans chacun
des vides de la croix se trouve un filet ter-
miné par un globule.
Au centre du soleil et dans un cercle, I $\overline{\text{H}}$ S
(Reymond.)
- Var. B. ♥ GENEVA ♥ RESP · ♥ 1702
Écu de Genève surmonté d'un soleil.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix n'ont pas
de globules.
Au centre du soleil, I $\overline{\text{H}}$ S
Strœhlin.
- Var. C. ♥ GENEVA ♥ RESP · ♥ 1702
Écu de Genève surmonté d'un soleil.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix n'ont pas
de globules.
Au centre du soleil, I $\overline{\text{H}}$ S
Strœhlin.

- Var. D. ♥ GENEVA ♥ RESP · ♥ 1702
Écu de Genève surmonté d'un point.
r. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix n'ont pas
de globules.
Musée de Genève.
- Var. E. ♥ GENEVA ♥ RESP · ♥ 1702
Écu de Genève surmonté d'un soleil.
r. POST · TENEBRAS · LVX ♣ I ♣ E ♣
Les filets dans les vides de la croix se ter-
minent par des globules.
Au centre de la croix, ^uIHS
De Loriol.
- Var. F. ★ GENEVA ★ RESPV · ★ 1702
Écu de Genève surmonté d'un soleil.
r. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se ter-
minent par des globules.
(Reymond.)
- Var. G. ♥ GENEVA · RESPV · ♥ 1702
Écu de Genève sans rien au dessus.
r. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se ter-
minent par des globules.
Strehlin (deux variantes de coin).
- Var. H. ♥ GENEVA · RESPV · ♥ 1702
Écu de Genève sans rien au dessus.
r. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ♣
Les filets dans les vides de la croix se ter-
minent par des globules.
Strehlin.

- Var. I. GENEVA ♥ RESPV · ♥ 1702
Écu de Genève sans rien au dessus.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Strœhlin.
- Var. K. · GENEVA · RESPVB · 1702
Écu de Genève surmonté d'un soleil.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules. La croix est entourée d'un cercle.
Strœhlin.
- Var. L. · GENEVA ✱ RESPVB · 1702
Écu de Genève surmonté d'un soleil.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix n'ont pas de globules.
Strœhlin.
- Var. M. · GENEVA ★ RESPVB · 1702
Écu de Genève surmonté d'un tierce-feuille.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
(Reymond.)
- Var. N. · GENEVA · ✱ · RESPVB · 1702
Écu de Genève surmonté de ●●●●
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Strœhlin.
- Var. O. ♥ GENEVA · RESPV · ♥ 1702

Écu de Genève sans rien au dessus.
r. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Cahorn.

Var. P. GENEVA ❁ RESPVB ❁ 1702
Écu de Genève sans rien au dessus.
r. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ❁
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Strehlin.

Var. Q. ♥ GENEVA ♥ RESPVB ♥ 1702
Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes et entouré d'un cercle.
r. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Au centre de la croix, IHS
Strehlin.

Var. R. ♥ GENEVA ♥ RESP · ♥ 1702
Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes et entouré d'un cercle.
r. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I · E ★
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Au centre de la croix, IHS
Strehlin.

Var. S. ❁ GENEVA ❁ RESPVB ❁ 1702
Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes.
r. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Strœhlin.

Var. T. ♣ GENEVA ♣ RESPVB ♣ 1702
Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes.
R̄. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I E ★
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Au centre de la croix, $\overset{\Omega}{\text{IHS}}$
Strœhlin.

Var. U. ❁ GENEVA ❁ RESPVB ❁ 1702
Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes.
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Au centre de la croix, $\overset{\Omega}{\text{IHS}}$
La croix est entourée d'un cercle.
Cahorn, Strœhlin (deux variantes de coin).

Var. V. ❁ GENEVA ❁ RESPVB ❁ 1702
Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes.
R̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.
Au centre de la croix, $\overset{\Omega}{\text{IHS}}$
La croix n'est pas entourée d'un cercle.
Strœhlin.

Var. W. ♥ GENEVA ♥ RESPVB ♥ 1702
Écu de Genève surmonté d'une rosace à cinq lobes et entouré d'un cercle.

ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Dans les vides de la croix il n'y a ni filets ni globules.

Au centre, IHS

Benassy, Strœhlin.

Var. X. · GENEVA · RESPVB · 1702

Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes.

ŕ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ I E ★

Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.

Au centre de la croix, IHS

Strœhlin.

Var. Y. · GENEVA · RESPVB · 1702

Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes.

ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.

SII est renversé.

Strœhlin.

Var. Z. · GENEVA · RESPVB · 1702

Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes.

ŕ. POST · TENEBRAS · LVX ★ I · E ★

Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.

(Reymond.)

Var. AA. · GENEVA · RESP · 1702

Écu de Genève surmonté d'un soleil.

ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.

Au centre du soleil, IHS

Benassy.

Var. AB. ♥ GENEVA ♥ CIVITAS · ♥ 1702

Écu de Genève surmonté d'une rosace à six lobes.

Ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Marin (note sur fiche Demole).

87. *Frappe en argent du deux-quarts de 1702.*

Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 86).
Strœhlin.

Var. B. Semblable à la var. K du billon (n° 86).
Musée de Genève.

87 bis. *Frappe en or du deux-quarts de 1702.*

★ GENEVA ★ RESPVB ★ 1702

Écu de Genève surmonté d'un tierce-feuille.

Ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·

Les filets dans les vides de la croix se terminent par des globules.

Musée de Genève.

Cette variante n'a pas été retrouvée en billon. C'est probablement un coin d'essai de l'avvers.

88. *Deux-quarts de 1709, avec GENEVEN·
et marque I · P · D ·*

Var. A. RESPUBL · GENEVEN · 17 09 ·

L'anneau de la clé est arrondi dans le haut.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·

Dans chacun des vides de la croix se trouve un filet sans globules.

Au centre du soleil, $\overset{\text{P}}{\text{IHS}}$

Strœhlin.

Var. B. RESPUBL · GENEVEN · 17 09 ·

Anneau de la clé arrondi dans le haut.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · P · D ·

Dans les vides de la croix, filets sans globules.

Au centre du soleil, $\overset{\text{P}}{\text{IHS}}$

Strœhlin (deux variantes de coin).

Var. C. RESPUBL · GENEVEN · 17 09 ·

Anneau de la clé arrondi dans le haut.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·

Dans les vides de la croix, filets avec globules.

Au centre du soleil, $\overset{\text{P}}{\text{IHS}}$

Cahorn.

Var. D. RESPUBL · GENEVEN · 17 09 ·

Anneau de la clé arrondi dans le haut.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·

Dans les vides de la croix, filets avec globules.

Au centre du soleil, $\overset{\text{P}}{\text{IHS}}$

Var. E. RESPUBL · GENEVEN · 17 09 ·

Anneau de la clé arrondi.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·

Il n'y a pas de filets dans les vides de la croix.

Au centre du soleil, $\overset{\text{P}}{\text{IHS}}$

Strœhlin.

Var. F. RESPUBL · GENEVEN · 17 09 ·

Le haut de l'anneau de la clé a la forme de deux croissants unis par un trait horizontal.

ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·

Dans les vides de la croix, filets sans globules.

Au centre du soleil, IHS

Musée de Genève.

89. *Frappe en argent du deux-quarts de 1709,*
avec GENEVEN · et marque I · P · D ·

Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 88).
Strœhlin.

Var. B. Semblable à la var. B du billon (n° 88).
La lettre R de RESPUBL · touche le car-
touche.
Strœhlin.

Var. C. Semblable à la var. B du billon (n° 88).
La lettre R de RESPUBL · ne touche pas le
cartouche.
Strœhlin.

Var. D. Semblable à la var. C du billon (n° 88).
Strœhlin.

Var. E. Semblable à la var. E du billon (n° 88).
Strœhlin.

Var. F. Semblable à la var. F du billon (n° 88).
Cahorn, Strœhlin.

90. *Frappe en or du deux-quarts de 1709,*
avec GENEVEN · et marque I · P · D ·

Semblable à la var. F. du billon (n° 88).
Musée de Genève.

91. *Frappe en argent du deux-quarts de 1709,*
avec GENEUEN · et marque D ·

RESPUBL · GENEUEN · 17 09 ·

Le haut de l'anneau de la clé a la forme de
deux croissants unis par un trait horizontal.

Le cartouche de l'écu est d'un dessin un
peu différent que dans la var. F du billon
(n° 88).

Ṛ. POST · TENEBRAS · LUX · D ·

Dans les vides de la croix, filets avec globules.

Au centre du soleil, IHS

Musée de Genève.

92. *Deux-quarts de 1715, date sur l'écusson.*

RESPUBL · GENEVEN ·

Écu de Genève surmonté de 1715

La date est partagée par le soleil. Dans l'an-
neau de la clé, un ornement trifolié.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·

Au centre du soleil et dans un cercle, IHS

93. *Frappe en argent du deux-quarts de 1715,*
date sur l'écusson.

Semblable au billon (n° 92).

Strœhlin.

94. *Frappe en or du deux-quarts de 1715,*
date sur l'écusson.

Semblable au billon (n° 92).

Musée de Genève.

95. *Deux-quarts de 1715, date dans la légende
et RESPUBLI ·*

Var. A. RESPUBLI · GENEVEN · 17 15 ·

Le soleil qui sépare le millésime est formé de nombreux rayons droits et a un gros point au centre. L'anneau de la clé est vide.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·
Strœhlin.

Var. B. RESPUBLI · GENEVEN · 17 15 ·

Soleil avec nombreux rayons droits, sans rien au centre. Un ornement trifolié dans l'anneau de la clé.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·
(Reymond.)

Var. C. RESPUBLI · GENEVEN · 17 15 ·

Soleil formé de neuf rayons droits, gros point en relief au centre du soleil. L'anneau de la clé est vide.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·
Strœhlin (deux variantes de coin à l'avvers).

Var. D. RESPUBLI · GENEVEN · 17 15 ·

Soleil formé de nombreux rayons droits, un petit point au centre. L'anneau de la clé contient un ornement trifolié.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·
Strœhlin.

95 bis. *Frappe en argent du deux-quarts de 1715,
date dans la légende et RESPUBLI ·*

Semblable à la var. A du billon (n° 95).

95 *ter.* Deux-quarts de 1715, date dans la légende
et RESPUBL ·

- Var. A. RESPUBL · GENEVEN · 17 15 ·
Soleil formé de neuf rayons droits. L'anneau
de la clé est vide.
r̄. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·
Au centre du soleil et dans un cercle,  IHS
Strœhlin.
- Var. B. RESPUBL ❁ GENEVEN · 17 15 ·
r̄. POST TENEBRAS LUX · I · P · D ·
 IHS
(Reymond.)

96. Deux-quarts de 1720.

RESPUBLIC · GENEVEN ·
r̄. POST TENEBRAS LUX · 1720 ·
Musée de Genève.

97. Deux-quarts de 1721, date à l'avers.

- Var. A. RESPUB · GENEVE · 17 21 ·
r̄. POST TENEBRAS LUX ·
Musée de Genève.
- Var. B. RESPUB · GENEVE · 17 21 ·
r̄. POST TENEBRAS · LUX ❁
Benassy.

98. Deux-quarts de 1721, date au revers.

- Var. A. RESPUBLIC · GENEVEN ·
r̄. POST TENEBRAS LUX · 1721 ·
Cahorn, Strœhlin.

Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
 ṛ. POST TENEBRAS LUX ✠ 1721 ·
 Künzler.

Var. C. REPUBLIC · GENEVENSI ·
 ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1721 ·
 Musée de Genève.

99. *Frappe en argent du deux-quarts de 1721,
 date au revers.*

Semblable à la var. A du billon (n° 98).
Musée de Genève, de Lorioi (exemplaire de
double épaisseur).

100. *Deux-quarts de 1722.*

Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·
 ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1722 ·
 Musée de Genève.

Var. B. REPUBLI · GENEVEN ·
 ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1722 ·
 Strœhlin.

100 bis. *Frappe en argent du deux-quarts de 1722.*

Semblable à la var. A du billon (n° 100).
Strœhlin.

101. *Deux-quarts de 1725.*

Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·
 Dans les armes de Genève, l'aigle est languée.
 Le fût du canon de la cié a quatre cannelures et est surmonté d'un point.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1725 ·
Cahorn, Strœhlin.

Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
Aigle languée. Quatre cannelures au fût de la
clé, qui n'a pas de point au dessus.
Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1725 ·
Cahorn.

Var. C. REPUBLIC · GENEVEN ·
Aigle languée. Trois cannelures à la clé.
Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1725 ·
(Reymond.)

Var. D. REPUBLIC · GENEVEN ·
Aigle sans langue. Quatre cannelures à la clé.
Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1725 ·
De Loriol, Strœhlin.

Var. E. REPUBLIC · GENEVEN ·
Aigle sans langue. Trois cannelures à la clé.
Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1725 ·
(Reymond.)

102. *Frappe en argent du deux-quarts de 1725.*

Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 101).
Musée de Genève.

Var. B. Semblable à la var. C du billon (n° 101).
Strœhlin.

103. *Deux-quarts de 1726.*

Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·
L'aigle de l'écusson est languée. Un point au
dessus de la clé.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1726 ·
Strœhlin.

Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
L'aigle est languée. Pas de point sur la clé.
Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1726 ·
De Loriol, Strœhlin.

Var. C. REPUBLIC · GENEVEN ·
L'aigle n'a pas de langue. Le fût du canon de
la clé a trois colonnes.
Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1726 ·
De Loriol, Strœhlin.

Var. D. REPUBLIC · GENEVEN ·
L'aigle n'a pas de langue. Le fût du canon de
la clé a quatre colonnes.
Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1726 ·
Strœhlin.

104. *Deux-quarts de 1729.*

REPUBLIC · GENEVEN ·
Ṛ. POST TENEBRAS LUX · 1729 ·
Musée de Genève.

105. *Frappe en argent du deux-quarts de 1729.*

Semblable au billon (n° 104).
Strœhlin.

106. *Deux-quarts de 1730, marque 3*

REPUBLIC · GENEVEN ·³
Ṛ. POST TENEBRAS LVX · 1730 ·
Musée de Genève.

107. *Frappe en argent du deux-quarts de 1730,
marque 3*

Semblable au billon (n° 106).
Musée de Genève.

108. *Deux-quarts de 1730, sans marque.*

RESPUBLIC · GENEVEN ·
R̄. POST TENEBRAS LVX · 1730 ·
Musée de Genève.

109. *Deux-quarts de 1750, trente-deux rayons égaux
au soleil du revers.*

Var. A. RESPUBLIC · GENEVEN ·
Il y a un creux au centre du soleil. Pas de
point sur la clé.
R̄. POST TENEBRAS LUX · 1750 · G ·
Musée de Genève.

Var. B. R̄. POST TENEBRAS LVX · 1750 · G ·
Les rayons du soleil sont entourés d'un filet
festonné en fort relief, ce qui donne au soleil
l'aspect d'une grosse rosace. Coin de revers
avec forte fente à la partie supérieure.
F. de Stoutz.

Nous n'avons retrouvé aucun exemplaire frappé de ce
coin isolé.

109 bis. *Frappe en argent du deux-quarts de 1750,
trente-deux rayons au soleil du revers.*

Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 109).
Strehlin.

- Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en relief. Un point sur
la clé.
R. POST TENEBRAS LUX · 1750 · G ·
Strœhlin.

Nous n'avons pas retrouvé cette variété en billon.

110. *Deux-quarts de 1750, seize grands et seize petits rayons
au soleil du revers.*

- Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·
Un creux au centre du soleil. Pas de point
sur la clé.
R. POST TENEBRAS LUX · 1750 · G ·
(Reymond.)

- Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en relief. Un point
sur la clé.
R. POST TENEBRAS LUX · 1750 · G ·
Musée de Genève.

111. *Frappe en argent du deux-quarts de 1750,
seize grands et seize petits rayons au soleil du revers.*

Semblable à la var. A du billon (n° 110).
Musée de Genève.

112. *Frappe en or du deux-quarts de 1750,
seize grands et seize petits rayons au soleil du revers.*

Semblable à la var. A du billon (n° 110).
Musée de Genève.

113. *Deux-quarts de 1754.*

- Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en relief. Le canon de
la clé a trois barres transversales.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, ·1754·
Musée de Genève.
- Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
Centre du soleil en relief. Le canon de la clé
a quatre barres transversales.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, ·1754·
Musée de Genève.
- Var. C. REPUBLIC · GENEVEN ·
Centre du soleil en creux. Trois barres trans-
versales à la clé.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, ·1754·
De Loriol, Strœhlin.

114. *Frappe en argent du deux-quarts de 1754.*

- Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 113).
Strœhlin (deux variantes de coin au revers).
- Var. B. Semblable à la var. B du billon (n° 113).
Strœhlin.

114 bis. *Frappe en or du deux-quarts de 1754.*

Semblable à la var. A du billon (n° 113).
Strœhlin.

115. *Deux-quarts de 1756.*

RESPUBLIC · GENEVEN ·
R̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1756 ·
Musée de Genève.

116. *Deux-quarts de 1759.*

Var. A. RESPUBLIC · GENEVEN ·
R̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1759 ·
Au centre du soleil, I [⌒] H S

Le sigle au dessus du monogramme forme un arc très allongé avec les bords relevés. Le point est exactement au milieu de la lettre H. Musée de Genève.

Var. B. RESPUBLIC · GENEVEN ·
R̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1759 ·
Au centre du soleil, I [⌒] H S

Le sigle au dessus du monogramme est normal en forme de demi-cercle. Le point est sous le jambage droit de la lettre H. Audeoud, Strœhlin.

Var. C. RESPUBLIC · GENEVEN ·
R̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1759 ·
Au centre du soleil, I [⌒] H S

Le sigle est normal comme à la var. B, mais incliné en biais de droite à gauche. Le point est au milieu de la lettre H. Cahorn.

117. *Frappe en argent du deux-quarts de 1759.*

- Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 116).
Borgeaud, Strœhlin.
- Var. B. Semblable à la var. B du billon (n° 116).
De Loriol, Strœhlin.

118. *Deux-quarts de 1762.*

- Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en relief. Un point exactement au dessus de la clé. La serre de l'aigle a deux griffes.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1762 ·
Musée de Genève.
- Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en relief. Le point est à gauche au dessus de la clé. La serre de l'aigle a deux griffes.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1762 ·
De Loriol.
- Var. C. REPUBLIC GENEVEN ·
Le centre du soleil est en relief. Un point exactement au dessus de la clé. La serre de l'aigle a deux griffes.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1762 ·
Strœhlin.
- Var. D. REPUBLIC · GENEVEN ·

Le centre du soleil est en creux. Le haut de la couronne de l'aigle touche le cercle. La serre de l'aigle a deux griffes.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, ·1762·

De Loriol, Strœhlin.

Var. E. REPUBLIC · GENEVEN ·

Le centre du soleil est en creux. La couronne de l'aigle ne touche pas le cercle. La serre de l'aigle a trois griffes.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, ·1762·

Musée de Genève.

119. *Frappe en argent du deux-quarts de 1762.*

Semblable à la var. A du billon (n° 118).
(Reymond.)

120. *Deux-quarts de 1765.*

Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·

La couronne de l'aigle ne touche pas le cercle.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, ·1765·

(Reymond.)

Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·

La couronne de l'aigle touche le cercle. Les plumes de l'aigle sont normales.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, ·1765·

Cahorn.

Var. C. REPUBLIC · GENEVEN · .

La couronne touche le cercle. La queue de l'aigle se termine par une plume en forme de crochet.

ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1765 ·

De Loriol, Strœhlin.

Var. D. RESPUBLIC · GENEVEN ·

La couronne touche le cercle. Les penes de l'aile de l'aigle touchent le bec.

ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1765 ·

Benassy, Cahorn.

120 bis. *Frappe en argent du deux-quarts de 1765.*

Semblable à la var. B du billon (n° 120).

Musée de Genève.

121. Deux-quarts de 1766.

RESPUBLIC · GENEVEN ·

ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1766 ·

Cette date a été corrigée dans le coin sur le millésime 1756.

De Loriol, Strœhlin.

122. Deux-quarts de 1769.

Var. A. RESPUBLIC · GENEVEN ·

Le centre du soleil est en creux.

ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1769 ·

De Loriol, Strœhlin (deux variantes de coin dans l'anneau de la clé).

Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en relief.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1769 ·
De Loriol, Strœhlin.

123. *Frappe en argent du deux-quarts de 1769.*

Semblable à la var. A du billon (n° 122).
Borgeaud.

124. *Deux-quarts de 1770.*

REPUBLIC · GENEVEN ·
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1770 ·
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de
coin à l'avvers).

125. *Deux-quarts de 1775.*

Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en creux.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1775 ·
De Loriol, Strœhlin.

Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en relief.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1775 ·
De Loriol.

126. *Deux-quarts de 1776.*

Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·

ṛ. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1776 ·
Au centre du soleil, IHS
Musée de Genève.

Var. B. RESPUBLIC · GENEVEN ·
ṛ. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1776 ·
Au centre du soleil, IHS
(Reymond.)

Var. C. RESPUBLIC · GENEVEN ·
L'aigle n'a pas de crête, mais la tête est
arrondie.
ṛ. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1776 ·
Benassy, Strœhlin.

127. *Frappe en argent du deux-quarts de 1776.*

Var. A. Semblable à la var. B du billon (n° 126).
Strœhlin.

Var. B. Semblable à la var. C du billon (n° 126).
Strœhlin.

127 bis. *Frappe en or du deux-quarts de 1776.*

Semblable à la var. B du billon (n° 126).
Reymond.

128. *Deux-quarts de 1785.*

Var. A. RESPUBLIC · GENEVEN ·
Le canon de la clé a trois barres transversales
nettes et égales.

Ṛ. POST TENEBRAS LUX ·
En sens inverse, · 1785 ·
Audeoud, Strœhlin.

Var. B. RESPUBLIC · GENEVEN ·
Le canon de la clé a trois barres transversales,
dont la supérieure est formée de deux traits.
Ṛ. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1785 ·
(Reymond.)

Var. C. RESPUBLIC · GENEVEN ·
Le canon de la clé a quatre barres transversales,
dont la supérieure est plus mince et plus courte que les autres.
Musée de Genève.

128 bis. *Frappe d'essai en cuivre doré sur flan de double épaisseur du deux-quarts de 1785.*

Semblable à la var. A du billon (n° 128).
Strœhlin.

129. *Frappe en argent du deux-quarts de 1785.*

Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 128).
Musée de Genève.

Var. B. Semblable à la var. C du billon (n° 128).
Cahorn, Strœhlin.

130. *Frappe en or du deux-quarts de 1785.*

Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 128).
Reymond, Strœhlin.

Var. B. Semblable à la var. C du billon (n° 128).
Strœhlin.

131. *Deux-quarts de 1788.*

Var. A. REPUBLIC · GENEVEN ·
Un point au centre du soleil.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1788 ·
Strœhlin.

Var. B. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en creux. Cinq plumes
à la queue de l'aigle.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1788 ·
Strœhlin.

Var. C. REPUBLIC · GENEVEN ·
Le centre du soleil est en creux. Six plumes à
la queue.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1788 ·
Musée de Genève.

Var. D. Semblable à la var. C, mais la couronne de
l'aigle est plus petite.
De Loriol, Strœhlin.

131 bis. *Frappe en cuivre doré du deux-quarts de 1788.*

Semblable à la var. A. du billon (n° 131).
Strœhlin.

132. *Frappe en argent du deux-quarts de 1788.*

Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 131).
Strœhlin.

Var. B. Semblable à la var. B du billon (n° 131), mais variante de coin à l'avvers. Le fût de la clé est un peu plus allongé et plus étroit.
Cahorn, Strœhlin.

Var. C. Semblable à la var. C du billon (n° 131).
Strœhlin.

133. *Frappe en or du deux-quarts de 1788.*

Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 131).
Musée de Genève, Strœhlin (flan très épais).

Var. B. Semblable à la var. B du billon (n° 131).
Strœhlin (flan très épais).

Var. C. Semblable à la var. B de la frappe en argent (n° 132).
Cahorn, Strœhlin.

VI. HUIT-DENIERS

134. *Huit-deniers de 1617.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ❁ ·
Traces de cercle autour de l'écu.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VIII | DEN :
Pas de cercle autour du champ.
De Loriol (deux variantes de coin au revers).

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ❁ ·
L'écusson est entouré d'un gros cercle.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·

Dans le champ et entouré d'un cercle continu,
POVR | VIII | DEN :
De Loriol.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ✱ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ✱ ·
Dans le champ, POVR | VIII | DEN :
(Reymond.)

Var. D. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ✱ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ✱ ·
Dans le champ, POVR | VIII | DEN :
La lettre P de POVR arrive entre les lettres
L et V de LVX.
Strœhlin.

Var. E. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ✱ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ✱ ·
Dans le champ, POVR | VIII | DEN :
La lettre P arrive entre les lettres V et X de
LVX.
De Loriol, Strœhlin (deux variantes de coin au
revers).

Var. F. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ✱ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ✱ ·
Dans le champ, POVR | VIII | DEN :
De Loriol.

Var. G. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ✱ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ✱ ·
Dans le champ, POVR | VIII | DEN :
La boucle de la lettre R rentre dans l'O de
POST.
De Loriol.

Var. H. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VI · II | DEN :
La lettre P de POST arrive entre les lettres L
et V de LVX.
Strœhlin (deux variantes de coin au revers).

Var. I. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VI · II | DEN :
La lettre P de POST arrive entre les lettres
V et X de LVX.
Strœhlin (trois variantes de coin au revers).

Var. K. GENEVA · CIVITAS · 1617 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VI · II | DEN :
Strœhlin.

135. *Huit-deniers de 1618.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1618 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VIII | DEN :
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1618 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VI · II | DEN :
La lettre P de POVR arrive sous la lettre V
de LVX.
De Loriol, Strœhlin.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1618 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VI · II | DEN :

La lettre P arrive entre les lettres V et X de LVX.

Strœhlin (deux variantes de coin à l'avvers).

- Var. D. GENEVA · CIVITAS · 4618 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
La lettre P arrive sous la lettre X de LVX.
Strœhlin (trois variantes de coin au revers).

- Var. E. GENEVA · CIVITAS · 4618 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VI · II | DEN :
De Loriol.

436. *Huit-deniers de 1620.*

- Var. A. GENEVA · CIVITAS · 4620 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VIII | DEN :
(Reymond.)
- Var. B. GENEVA · CIVITAS · 4620 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VIII | DEN :
Strœhlin.
- Var. C. GENEVA · CIVITAS · 4620 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·
Dans le champ, POVR | VI · II | DEN :
La lettre P de POVR tombe entre les lettres
V et X de LVX.
Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de
coin au revers).
- Var. D. GENEVA · CIVITAS · 4620 · ❁ ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ❁ ·

Dans le champ, POVR VI·II DEN :
La lettre P tombe sous la lettre X de LVX.
Strœhlin (trois variantes de coin).

136 bis. *Huit-deniers de 1620 avec revers du deux-quarts de la même année.*

GENEVA · CIVITAS · 1620 · ✱ ·

Écu de Genève.

Ṛ. POST · TÈNEBRAS · LVX · N·G.

Soleil de huit rayons posé sur la croix pattée.
De Loriol.

Pièce unique provenant sans doute d'une confusion de coins; les deux émissions ont dû se faire à la même date.

VII. TROIS-QUARTS OU NEUF-DENIERS OU PARPAILLOLES

136 ter. *Trois-quarts de 1557, marque E*

GENEVA : CIVITAS : 1557 (?)

Ṛ. POST TENE BRAS LVX · E

Benassy.

Pièce unique très mal conservée. Les deux derniers chiffres de la date ne sont plus visibles, mais la marque E est absolument nette et ne peut convenir qu'à cette année avant le mois de juillet. Le type est exactement celui du n° 137.

137. *Trois-quarts de 1557, marque G*

Var. A. GENEVA : CIVITAS : 1557 ✱

Ṛ. · POST TENE BRAS LVX · G

Strœhlin.

Var. B. GENEVA : CIVITAS : 1557 *
La date est plus rapprochée du mot précédent
et les chiffres sont plus petits que dans la
var. A. La légende est placée différemment.
r. POST TENE BRAS LVX · G
Musée de Genève.

Var. C. GENEVA · CIVITAS : 1557 *
r. · POST TENE BRAS LVX · G
Bodmer (précédemment Hirzel).

138. *Trois-quarts de 1558.*

Var. A. GENEVA : CIVITAS : 1558 *
r. POST TENE BRAS LVX · G
Musée de Genève, Strœhlin (cinq variantes de
coin à l'avvers).

Var. B. GENEVA : CIVITAS : 1558 *
r. POST TENE BRAS LVX · G
Strœhlin.

Var. C. GENEVA : CIVITAS : 1558 : *
r. POST TENE BRAS LVX · G
Strœhlin.

Var. D. GENEVA · CIVITAS · 1558 *
r. POST TENE BRAS LVX · G
Borgeaud.

Var. E. GENEVA · CIVITAS : 1558 *
r. POST TENE BRAS LVX · G
Strœhlin.

139. *Trois-quarts de 1559, marque G*

GENEVA : CIVITAS : 1559 *

ṛ. POST TENE BRAS LVX · G

Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes
de coin à l'avvers).

140. *Trois-quarts de 1559, marque P*

Var. A. GENEVA : CIVITAS : 1559 ✱

ṛ. POST TENE BRAS LVX ✱ P

Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1559 ★

ṛ. POST TENE BRAS LVX ✱ P

(Reymond.)

141. *Trois-quarts de 1560.*

GENEVA : CIVITAS : 1560 ✱

ṛ. POST TENE BRAS LVX · P

Musée de Genève.

142. *Trois-quarts de 1561.*

GENEVA : CIVITAS : 1561 ✱

ṛ. POST TENE BRAS LVX · P

Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de
coin à l'avvers).

143. *Trois-quarts de 1576.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1576 ✱

ṛ. POST TENE BRAS LVX · G

Musée de Genève.

Var. B. GENEVA : CIVITAS : 1576 ✱

ṛ. POST TENE BRAS LVX · G

Strœhlin.

144. *Trois-quarts de 1577.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1577 *
R. POST TENE BRAS LVX · G
Ströehlin (deux variantes de coin à l'avvers).

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1577 *
R. POST TENE BRAS LVX G
Musée de Genève.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1577 *
R. POST TENE BRAS LVX G
De Loriol.

145. *Trois-quarts de 1590.*

GENEVA · CIVITAS : 1590 *
R. POST TENE BRAS LVX · G
Musée de Genève.

M. Demole donne la marque \mathfrak{G} comme étant peu sûre. Sur tous les exemplaires en bon état nous avons trouvé \mathfrak{G} . Les empreintes du manuscrit de M. Demole ont aussi la même marque. Il y a donc lieu de rectifier la chose pour ce numéro et les deux suivants.

146. *Trois-quarts de 1591.*

GENEVA · CIVITAS · 1591 *
R. POST TENE BRAS LVX · G
Musée de Genève.

Même observation qu'au n° 145.

147. *Trois-quarts de 1592, marque \mathfrak{G}*

Var. A. GENEVA · CIVITAS : 1592 *

ṛ. POST TENE BRAS LVX · Ⓔ
Musée de Genève, Strœhlin (neuf variantes de
coin).

Même observation qu'au n° 145.

Var. B. GENEVA · CIVITAS : 1592 *
ṛ. POST TENE BRAS LVX Ⓔ
Strœhlin.

Même observation qu'au n° 145.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1592 *
ṛ. POST TENE BRAS LVX · Ⓔ
Strœhlin.

Même observation qu'au n° 145.

Var. D. GENEVA · CIVITAS : 1592 *
ṛ. POST TENE BRAS LVX : Ⓔ
Cahorn.

Même observation qu'au n° 145.

148. *Trois-quarts de 1592, marque Ⓔ*

Var. A. GENEVA · CIVITAS : 1592 *
ṛ. POST TENE BRAS LVX · Ⓔ
Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de
coin à l'avvers).

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1592 *
ṛ. POST TENE BRAS LVX · Ⓔ
Strœhlin (neuf variantes de coin).

149. *Trois-quarts de 1593.*

GENEVA · CIVITAS · 1593

r. POST TENE BRAS LVX · Ⓞ
Musée de Winterthour.

150. *Trois-quarts de 1594.*

GENEVA · CIVITAS · 1594
r. POST TENE BRAS LVX · Ⓞ
Musée de Genève, Benassy (deux variantes
dans le Ⓞ du revers), Strœhlin (huit variantes
de coin à l'avvers).

151. *Frappe en argent du trois-quarts de 1594.*

Nous n'avons pas retrouvé au Musée de Genève cette pièce, qui est citée par M. Demole. Son poids (gr. 1,170) comparé à celui du billon (gr. 1,070) nous paraît aussi bien faible. C'est peut-être une pièce à fleur de coin saucée un peu fortement.

152. *Trois-quarts de 1595.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1595
r. POST TENE BRAS LVX · Ⓞ
Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de
coin à l'avvers).

Var. B. GENEVA · CIVITAS 1595 ·
r. POST TENE BRAS LVX · Ⓞ
Borgeaud, Strœhlin (deux variantes de coin à
l'avvers).

153. *Trois-quarts de 1596.*

GENEVA · CIVITAS · 1596
r. POST TENE BRAS LVX · Ⓞ
Musée de Genève.

154. *Trois-quarts de 1598.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1598
R̄. POST TENE BRAS LVX · ☉
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA : CIVITAS · 1598
R̄. POST TENE BRAS LVX · ☉
Audeoud, Strœhlin.

155. *Trois-quarts de 1599.*

GENEVA · CIVITAS · 1599
R̄. POST TENE BRAS LVX · ☉
Musée de Genève.

156. *Trois-quarts de 1601.*

GENEVA · CIVITAS · 1601
R̄. POST TENE BRAS LVX · ☉
Musée de Bâle.

157. *Trois-quarts de 1612.*

GENEVA · CIVITAS · 1612
R̄. POST TENE BRAS LVX · ☉
Strœhlin.

158. *Trois-quarts de 1613.*

GENEVA · CIVITAS · 1613
R̄. POST TENE BRAS LVX · ☉
Musée de Genève.

158 bis. *Trois-quarts de 1614.*

GENEVA · CIVITAS · 1614

Ṛ. POST TENE BRAS LVX
Ströehlin.

159. *Trois-quarts de 1616.*

GENEVA · CIVITAS · 1616
Ṛ. POST TENE BRAS LVX · (légende peu
distincte).
Girod.

160. *Trois-quarts de 1617.*

GENEVA · CIVITAS · 1617
Ṛ. POST TENE BRAS LVX ·
Musée de Genève.

161. *Trois-quarts de 1619.*

GENEVA · CIVITAS · 1619
Ṛ. POST TENE BRAS LVX · Ṛ
Musée de Genève, Ströehlin (deux variantes de
coin à l'avvers).

Nous n'avons vu aucun exemplaire avec Ṛ.

161 bis. *Trois-quarts de 1630 (?)*.

GENEVA · CIVITAS · 1630
Ṛ. POST TENE BRAS LVX ·
Audeoud.

La fin de la date n'est pas très nette. Cela pourrait aussi être 1636 ou 1639, mais la boucle paraît trop grosse pour n'être pas un 0.

162. *Trois-quarts de 1634.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1634

Le trait du parti de l'armoirie tombe sous la lettre I de CIV.

ṙ. POST TENE BRAS LVX ·

Musée de Genève, Strœhlin (quatre variantes de coin au revers).

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1634

Le trait du parti de l'armoirie tombe entre les lettres I et V de CIV.

ṙ. POST TENE BRAS LVX ·

Strœhlin (quatre variantes de coin au revers).

Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1634

Le trait du parti de l'armoirie tombe sous la lettre V de CIV.

ṙ. POST TENE BRAS LVX ·

Strœhlin (deux variantes de coin à l'avvers).

Var. D. GENEVA · CIVITAS · 1634

ṙ. POST TENE BRAS LVX

Strœhlin.

Var. E. GENEVA · CIVITAS · 1634

ṙ. POST TENE BRAS LVX · (signe indistinct).

Strœhlin (quatre variantes de coin à l'avvers).

Sur cette variété, le mot LVX est plus étroit et il y a un espace entre ce mot et la branche de la croix, où se trouve un signe indistinct ressemblant sur la mieux conservée des pièces à un P assez grossier et sur les trois autres à un I très large.

Var. F. OINEVA · CIVIPOST634

ṙ. POST TENE BRAS LVX ·

Strœhlin.

Curiosité. Pièce en bon billon, bien gravée, sans trace

de double frappe. Est-ce une pièce fausse? Elle paraît trop bien faite. En tous cas, ce n'est pas une imitation faite dans un autre atelier.

463. *Trois-quarts de 1636.*

GENEVA · CIVITAS · 4636
r̄. POST TENE BRAS LVX ·
Musée de Genève.

464. *Trois-quarts de 1637.*

GENEVA · CIVITAS · 4637
r̄. POST TENE BRAS LVX ·
Musée de Genève.

465. *Trois-quarts de 1654 (?)*.

GENEVA · CIVITAS · 4654 (pourrait être 1634
d'après Demole).
r̄. POST TENE BRAS LVX ·
Rilliet.

Nous n'avons pas vu d'autre exemplaire de cette date.

466. *Trois-quarts de 1678.*

- Var. A. GENEVA · ❀ · CIVITAS · 4678 ·
L'anneau de la clé est en forme de trèfle et
contient un point.
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Croix pattée posée sur un quadrilobe.
Musée de Genève.
- Var. B. GENEVA ❀ CIVITAS · 4678 ·
L'anneau de la clé est en forme de cœur et
contient deux volutes.

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Croix pattée posée sur un quadrilobe.
Strœhlin.

Var. C. GENEVA · ❁ · CIVITAS · 1678 ·
Rien dans l'anneau de la clé.
Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · I · E ·
Croix libre.
De Loriol.

467. *Trois-quarts de 1708.*

Var. A. GENEVA RESPUB ·
A l'exergue, sous un trait, 1708
Ṛ. · POST TENEBRAS LUX ·
En sens inverse, I · M
Les lobes du quadrilobe sont intérieurement
réunis par des tierces-feuilles.
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · RESPUB ·
A l'exergue, sous un trait, · 1708 ·
Ṛ. · POST TENEBRAS LUX ·
En sens inverse, I · M
Les lobes du quadrilobe sont réunis par des
tierces-feuilles.
Benassy.

Var. C. GENEVA RESPUB ·
A l'exergue, sous un trait, 1708
Ṛ. · POST TENEBRAS LUX ·
En sens inverse, I · M
Les lobes du quadrilobe sont intérieurement
réunis par des points.
De Loriol.

- Var. D. GENEUA RESPUB ·
A l'exergue, sous un trait, · 1708 ·
r̄. · POST TENEBRAS LUX ·
En sens inverse, I · M
Les lobes du quadrilobe sont intérieurement
réunis par des points.
(Reymond.)
- Var. E. GENEUA · RESPUB ·
A l'exergue, sous un trait, · 1708 ·
r̄. · POST TENEBRAS LUX ·
En sens inverse, I · M
Les lobes du quadrilobe sont intérieurement
réunis par des points.
Strœhlin.

168. *Frappe en argent du trois-quarts de 1708.*

- Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 167).
Strœhlin.
- Var. B. Semblable à la var. B du billon (n° 167).
Strœhlin.
- Var. C. GENEUA RESPUBL (fleuron formé de quatre
pétales autour d'un carré).
A l'exergue, · 1708 ·
r̄. · POST TENEBRAS LUX ·
En sens inverse, I · M
Les lobes du quadrilobe sont intérieurement
réunis par des quatre-feuilles.
De Loriol, Strœhlin.

Nous n'avons pas retrouvé cette variété en billon.

169. *Trois-quarts de 1715.*

- Var. A. · RESPUBL · GENEVEN ·

Ornement trifolié dans l'anneau de la clé.
En sens inverse, partagé par le bas du car-
touche de l'écu, I · P · D · · 1715
R̄. POST TENE BRAS LUX ·
Benassy.

Var. B. · RESPUBL · GENEVEN ·
Ornement trifolié dans l'anneau de la clé.
En sens inverse, en dessous du cartouche,
I · P · D · · 1715
R̄. POST TENE BRAS LUX ·
(Salis, d'après fiche Demole.)

Var. C. · RESPUBL · GENEVEN ·
Ornement trifolié dans l'anneau de la clé.
En sens inverse, en dessous du cartouche,
I · P · D · · 1715
R̄. POST TENE BRAS LUX ·
Strœhlin.

Var. D. · RESPUBL · GENEVEN ·
Pas d'ornement dans l'anneau de la clé.
En sens inverse, partagé par le bas du car-
touche, I · P · D · · 1715
R̄. POST TENE BRAS LUX ·
Musée de Genève.

Var. E. · RESPUBL · GENEVEN ·
Pas d'ornement dans l'anneau de la clé.
En sens inverse, en dessous du cartouche,
I · P · D · · 1715
R̄. POST TENE BRAS LUX ·
Strœhlin.

Var. F. · R · RESPUBL · GENEVEN ·
Pas d'ornement dans l'anneau de la clé.

En sens inverse, en dessous du cartouche,
I · P · D · 1715
r. POST TENEBRAS LUX ·
Ströehlin.

170. *Frappe en argent du trois-quarts de 1715.*

Var. A. Semblable à la var. D du billon (n° 169).
De Loriol, Ströehlin.

Var. B. Semblable à la var. E du billon (n° 169).
Ströehlin.

171. *Trois-quarts de 1730, date dans la légende.*

RESPUBL · GENEVEN · 17 30 ·
r. POST TENEBRAS LUX · P · A · C
Musée de Genève.

172. *Trois-quarts de 1730, date en sens inverse
de la légende.*

Var. A. RESPUBL · GENEVEN ·
En sens inverse, 1730
L'aigle est couronnée d'une petite couronne
très légèrement gravée.
r. POST TENEBRAS LUX · P · A · C
Ströehlin.

Var. B. RESPUBL · GENEV ·
En sens inverse, 1730
L'aigle n'a pas de couronne.
r. POST TENEBRAS LUX · P · A · C
Ströehlin.

173. *Frappe en argent du trois-quarts de 1730,
date en sens inverse de la légende.*

Semblable à la var. A du billon (n° 172).
Borgeaud, Strœhlin.

174. *Trois-quarts de 1731.*

Var. A. RESPUBL · GENEVEN ·

En sens inverse, 1731

ṙ. POST TENEBRAS LUX · P · A · C

Borgeaud, Strœhlin.

Var. B. RESPUBL · GENEVEN ·

En sens inverse, 1731

La disposition des chiffres du millésime diffère
de la var. A.

ṙ. POST TENEBRAS LUX · P · A · C

(Reymond.)

Var. C. RESPUBL · GENEVEN ·

En sens inverse, 1731

ṙ. POST TENEBRAS LUX P · A · C ·

Benassy.

175. *Trois-quarts de 1753.*

Nous n'avons pas retrouvé cette pièce au Musée de Genève. Nous avons examiné avec soin plusieurs exemplaires de 1763 appartenant à ce Musée, dont quelques-uns assez médiocres, et nous avons la conviction que c'est l'un d'eux qui paraît, par son usure, avoir un 5 au lieu d'un 6. Nous estimons que ce numéro doit être supprimé. L'empreinte de la collection des fiches de M. Demole porte 1763; pièce très fatiguée.

176. *Trois-quarts de 1763.*

RESPUBL · GENEVEN ·
r. POST TENEBRAS LUX · 1763
Musée de Genève.

177. *Frappe en argent du trois-quarts de 1763.*

Semblable au billon (n° 176).
Musée de Genève.

178. *Trois-quarts de 1775.*

- Var. A. RESPUBL · GENEVEN ·
L'aigle est couronnée. L'anneau de la clé est
arrondi.
r. POST TENEBRAS LUX · 1775
L'aigle impériale n'a pas de langue. La queue
tombe sur le milieu de la lettre B.
De Loriol, Strœhlin.
- Var. B. RESPUBL · GENEVEN ·
L'aigle est couronnée. L'anneau de la clé est
arrondi.
r. POST TENEBRAS LUX · 1775
L'aigle d'empire est languée. La queue tombe
sur le milieu de la lettre B.
(Reymond.)
- Var. C. RESPUBL · GENEVEN ·
L'aigle n'a pas de couronne. L'anneau de la
clé est arrondi.
r. POST TENEBRAS LUX · 1775
L'aigle n'a pas de langue. La queue tombe sur
le milieu de la lettre B.
De Loriol, Strœhlin.

Var. D. RESPUBL · GENEVEN ·
L'aigle n'a pas de couronne. L'anneau de la
clé est arrondi.
r̄. POST TENEBRAS LUX · 1775
L'aigle n'a pas de langue. La queue aboutit
sous le bord droit de la lettre B.
Benassy (deux variantes de coin au revers).

Var. E. RESPUBL · GENEVEN ·
L'aigle n'a pas de couronne. L'anneau de la
clé est ovale et formé de deux ornements
recourbés.
r̄. POST TENEBRAS LUX · 1775
L'aigle n'a pas de langue. La queue tombe
sous la lettre B.
Benassy (deux légères var. de coin au revers).

179. *Frappe en argent du trois-quarts de 1775.*

Var. A. Semblable à la var. C du billon (n° 178).
Musée de Genève.

Var. B. Semblable à la var. E du billon (n° 178).
Strœhlin.

179 bis. *Frappe en or du trois-quarts de 1775.*

Semblable à la var. E du billon (n° 178).
Musée de Genève.

180. *Trois-quarts de 1785.*

Var. A. · RESPUBL · GENEVEN ·
L'aigle est languée. Sous l'anneau de la clé,
un point en guise d'ornement.
r̄. POST TENEBRAS LUX · 17 85 ·
Benassy, Strœhlin.

Var. B. · RESPUBL · GENEVEN ·
L'aigle n'a pas de langue. Un point sous l'an-
neau de la clé.
R. POST TENEBRAS LUX · 17 85 ·
De Loriol, Strœhlin.

Var. C. · RESPUBL · GENEVEN ·
L'aigle n'a pas de langue. Deux points super-
posés sous l'anneau de la clé.
R. POST TENEBRAS LUX · 17 85 ·
Benassy, de Loriol.

181. *Frappe en argent du trois-quarts de 1785.*

Var. A. Semblable à la var. B du billon (n° 180).
Musée de Genève.

Var. B. Semblable à la var. C du billon (n° 180).
Strœhlin.

181 bis. *Frappe en or du trois-quarts de 1785.*

Semblable à la var. B du billon (n° 180).
De Loriol, Strœhlin.

Il en existe un exemplaire au Musée de Lausanne,
mais nous n'avons pas pu le voir.

181 ter. *Frappe en cuivre plaqué d'or
du trois-quarts de 1785.*

Semblable à la var. B du billon (n° 180).
Strœhlin (flan épais).

(A suivre.)

DOCUMENT FRANÇAIS

DATÉ DE 1783

RELATIF A LA PROTECTION D'UNE INVENTION SUISSE
POUR L'EXTRACTION DES PARTIES MÉTALLIQUES
DES CENDRES DES LABORATOIRES
DES MONNAIES ET DES ATELIERS DES ORFÈVRES

Quoique n'ayant qu'un rapport indirect avec la numismatique, il me semble que le document inédit¹ que je viens de retrouver offre assez d'intérêt pour être reproduit dans la *Revue*, d'autant plus que l'inventeur mentionné, du nom de HILDEBRAND, paraît avoir été d'origine suisse.

L. FORRER.

LETTRES-PATENTES

REGISTRÉES EN LA COUR DE PARLEMENT,

ET EN LA COUR DES MONNOIES,

PORTANT permission au Sieur HILDEBRAND de faire construire, tant à Paris que dans les autres endroits du Royaume, des Moulins de son invention, propres à extraire les parties métalliques des cendres des laboratoires de Monnoies & des ateliers des Orfèvres, avec défense de contrefaire ladite Machine, à peine de confiscation, dépens, dommages-intérêts.

¹ Un placard de 0,0125x0,0525, imprimé sur trois colonnes et surmonté d'une vignette représentant, sur un fond de nuages, un trophée de drapeaux avec, au centre, les armes de France entourées du cordon du Saint-Esprit.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

SUR la requête présentée au Roi, en son Conseil, par Frédéric Hildebrand, Suisse de nation, lequel expose qu'il a inventé un nouveau moulin propre à extraire les parties métalliques des cendres des Monnoies & des ateliers des Orfèvres; que cette mécanique, qui fait mouvoir en même temps plusieurs pilons destinés à réduire en poudre les creusets, est la plus parfaite de toutes celles qui ont été établies en France pour le même usage; que cette découverte est d'autant plus intéressante, que les machines dont on s'est servi jusqu'à présent n'ayant pas le degré de perfection nécessaire, les cendres des laboratoires des Monnoies & des ateliers des Orfèvres, quoique lavées, offrent encore aux étrangers un bénéfice assez considérable pour les déterminer à les acheter & en faire de nouveau le lavage; qu'avant de faire construire une pareille machine, il désireroit que Sa Majesté daignât lui accorder un privilège exclusif, à la faveur duquel il espere s'indemniser des dépenses que lui a occasionné l'invention de cette machine, & de celles qu'exigera son établissement. A CES CAUSES requéroit le Suppliant qu'il plût à Sa Majesté lui accorder un privilège exclusif, à l'effet d'établir dans les endroits du Royaume qu'il jugera à propos, des moulins de son invention conformes au plan joint à sa requête, & propres à extraire les parties métalliques des cendres des laboratoires des Monnoies et des ateliers des Orfèvres; faire défenses à toutes personnes queleconques d'établir de pareilles machines & de le troubler dans son privilège, à peine de tous dommages & intérêts, & ordonner que sur l'arrêt à intervenir toutes lettres-patentes seront expédiées. Vu ladite requête & le plan dudit moulin : oùi le rapport du sieur Joly de Fleury, Conseiller d'État ordinaire & au Conseil royal des Finances. LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a accordé & accorde au S^r Frédéric Hildebrand la permission de faire construire tant à Paris que dans les autres endroits du Royaume, des moulins de son invention, propres à extraire les parties métalliques des cendres des laboratoires des Monnoies et des ateliers des Orfèvres, pour en jouir par ledit sieur Hildebrand, ses successeurs ou ayants-cause, pendant l'espace de vingt années consécutives; fait, Sa Majesté, défenses à toutes personnes de construire ou faire construire de pareilles machines, & troubler ledit sieur Hildebrand dans l'exercice de son privilège, à peine de confiscation, dommages & intérêts; se réserve néanmoins, Sa Majesté, la liberté d'établir dans les hôtels &

pour l'usage des directeurs de ses Monnoies seulement, de semblables moulins si elle juge à propos; n'entend au surplus, Sa Majesté, empêcher ceux de ses sujets qui auroient obtenu des privilèges antérieurs pour l'établissement d'autres machines destinées aux mêmes usages, de continuer d'en jouir comme par le passé, & feront sur le présent arrêt toutes lettres nécessaires expédiées. Fait au Conseil d'État du Roi, tenu à Versailles le 26 novembre 1782. Collationné, *signé* GASTÉBOIS.

LETTRES - PATENTES.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amés & féaux Conseillers les gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, nos amés et féaux Conseillers les gens tenans notre Cour des Monnoies audit lieu, & autres nos Officiers et Justiciers qu'il appartiendra, SALUT : notre amé Frédérick Hildebrand, Suisse de nation, nous a fait exposer qu'il a inventé un nouveau moulin propre à extraire les parties métalliques des cendres des Monnoies & des ateliers des Orfèvres; que cette mécanique, qui fait mouvoir en même temps plusieurs pilons destinés à réduire en poudre les creusets, est la plus parfaite de toutes celles qui ont été établies en France pour le même usage; que cette découverte est d'autant plus intéressante, que les machines dont on s'est servi jusqu'à présent n'ayant pas le degré de perfection nécessaire, les cendres des laboratoires des Monnoies & des ateliers des Orfèvres, quoique lavées, offrent encore aux étrangers un bénéfice assez considérable pour les déterminer à les acheter & à en faire de nouveaux lavages; qu'avant de faire construire une pareille machine, il désireroit y être par nous autorisé en lui accordant un privilège exclusif, à la faveur duquel il espere s'indemniser des dépenses que lui a occasionné l'invention de cette machine, & de celles qu'exigera son établissement. A quoi ayant pourvu par arrêt de notre Conseil, du 26 novembre 1782, par lequel nous avons ordonné que toutes lettres-patentes nécessaires seroient expédiées. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'exposant, de l'avis de notre Conseil, qui a vu ledit arrêt, dont extrait est ci attaché sous le contre-seel de notre Chancellerie, de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité royale, nous avons permis & accordé, & par ces présentes signées de notre main, permettons & accordons audit exposant de faire

construire, tant à Paris que dans les autres endroits de notre Royaume, des moulins de son invention, propres à extraire les parties métalliques des cendres des laboratoires des Monnoies & des ateliers des Orfèvres, pour en jouir par ledit sieur Hildebrand, ses successeurs & ayans cause, pendant l'espace de vingt années consécutives; faisons défenses à toutes personnes de construire ou de faire construire de pareilles machines, & de troubler ledit exposant dans l'exercice de son privilège, à peine de confiscation, dommages & intérêts; se réservant néanmoins la liberté d'établir dans nos hôtels & pour l'usage des directeurs de nos Monnoies seulement de semblables moulins, si nous le jugeons à propos; n'entendons au surplus empêcher ceux de nos sujets qui auroient obtenu des privilèges antérieurs pour l'établissement d'autres machines destinées aux mêmes usages, de continuer d'en jouir comme par le passé. Si VOUS MANDONS que ces présentes vous ayez à faire enregistrer, & de leur contenu jouir & user ledit sieur Hildebrand pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le trente-unième jour de décembre, l'an de grace 1782, & de notre règne le neuvième. *Signé* LOUIS. Par le Roi, *signé* AMELOT.

Registrées ce consentant le Procureur général du Roi, pour jouir par l'impétrant de leur effet & contenu, & être exécutées suivant leur forme & teneur; à la charge que le privilège exclusif ne portera que sur la construction des moulins, & sans que les défenses portées aux présentes lettres-patentes puissent s'étendre au lavage des cendres, qui pourra s'opérer de toute autre manière & par telle autre machine que les Orfèvres & autres artistes jugeront à propos d'employer, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le 14 avril 1783, *signé* DUFRANC.

Extrait des Registres du Parlement.

Vu par la Cour les lettres-patentes du Roi, données à Versailles le 31 décembre dernier, *signé* LOUIS, & plus bas par le Roi, AMELOT, & scellées du grand sceau de cire jaune, obtenues par Frédéric Hildebrand, Suisse de nation, par lesquelles, pour les causes y contenues, le Seigneur Roi a permis & accordé à l'impétrant de faire construire, tant en cette ville de Paris que dans les autres endroits du Royaume, des moulins de son invention propres à extraire les parties métalliques

des cendres des laboratoires des Monnoies & des ateliers des Orfèvres, pour, par ledit impétrant, ses successeurs & ayans-cause, en jouir, pendant l'espace de vingt années consécutives; fait ledit Seigneur Roi défense à toute personne de construire ou faire construire de pareilles machines, & de troubler l'impétrant dans l'exercice de son privilège, à peine de confiscation, dommages & intérêts; se réservant néanmoins ledit Seigneur Roi d'établir, dans les hôtels & pour l'usage des directeurs des Monnoies seulement, de semblables moulins s'il le juge à propos; n'entendant au surplus empêcher ceux de ses sujets qui auroient obtenu des privilèges antérieurs pour l'établissement d'autres machines destinées aux mêmes usages, de continuer d'en jouir comme par le passé, &c. ainsi qu'il est plus au long contenu esdites lettres-patentes à la Cour adressantes : vu ensemble la requête présentée à la Cour par ledit impétrant afin d'enregistrement desdites lettres-patentes; conclusions du Procureur général du Roi : oùi le rapport de M. Adrien-Louis Lefebvre, Conseiller, tout considéré. LA COUR ordonne que lesdites lettres-patentes seront enregistrées au Greffe d'icelle, pour jouir par l'impétrant de l'effet d'icelles & de leur contenu, & être exécutées selon leur forme & teneur; à la charge que le privilège exclusif ne portera que sur la construction du moulin, & sans que lesdites lettres-patentes puissent s'étendre au lavage des cendres qui pourra s'opérer de toute autre manière, & par telle autre machine que les Orfèvres & autres artistes jugeront à propos d'employer. FAIT en Parlement le 14 avril 1783. Collationné *signé* DURAND, *signé* DUFRANC.

ARRÊT DU PARLEMENT.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, au premier Huissier de notre Cour de Parlement, ou autre notre Huissier ou Sergent sur ce requis, sçavoir, faisons, que, vu par notredite Cour la Requête présentée par Frédéric Hildebrand, Suisse de nation, à ce qu'il plût à notredite Cour, permettre au Suppliant de faire imprimer & afficher, tant en cette ville de Paris que par-tout où bon lui semblera, l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 26 Novembre dernier, & les Lettres-Patentes données sur ledit Arrêt, le 31 Décembre suivant, qui accordent au Suppliant le privilège pour vingt années, de faire construire, tant à Paris que dans tous les autres endroits du Royaume, des moulins de son invention, propres à extraire les parties métalliques

des cendres des laboratoires des Monnoies, & des ateliers des Orfèvres, pour les causes & aux conditions y portées, ensemble l'Arrêt d'enregistrement en notredite Cour, desdites Lettres-Patentes, en date du 14 Avril dernier, aux frais et dépens du Suppliant; vu aussi les pièces attachées à ladite Requête, *signée* Gaullier de la Haye, Procureur, conclusions du Procureur-Général du Roi : oùi le rapport de M^e François-Emmanuel Pommier, Conseiller, tout considéré. NOTREDITE COUR permet au Suppliant, de faire imprimer & afficher, tant en cette ville de Paris que par-tout où bon lui semblera, les Lettres-Patentes & Arrêts susdatés & dont il s'agit. Si MANDONS mettre le présent Arrêt à exécution; donné en Parlement le 19 Mai 1783, & de notre règne, le neuvième, collationné, *signé* BABAUD, par la Chambre, *signé* LEBRET, scellé extraordinairement le 19 Mai 1783, *signé* TISSET, syndic.

ARRÊT DE LA COUR DES MONNOIES.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, au premier Huissier de notre Cour des Monnoies, ou autre Huissier ou Sergent Royal, sur ce requis, sçavoir, faisons, que vu par notredite Cour nos Lettres-Patentes, données à Versailles le 31 Décembre dernier, *signées* LOUIS, & plus bas par le Roi, AMELOT, & scellées du grand sceau de cire jaune, obtenues par Frédéric Hildebrand, Suisse de nation, par lesquelles, pour les causes y contenues, nous avons permis & accordé audit Hildebrand, de faire construire, tant à Paris que dans les autres endroits du Royaume, des moulins de son invention, propres à extraire les parties métalliques des cendres des laboratoires des Monnoies & des Ateliers des Orfèvres, pour en jouir par ledit Hildebrand, ses successeurs & ayans-cause, pendant l'espace de vingt années consécutives; nous avons fait défenses à toutes personnes de construire ou faire construire de pareilles machines, et de le troubler dans l'exercice de son privilège, à peine de confiscation, dommages & intérêts, nous réservant néanmoins la liberté d'établir dans les hôtels, & pour l'usage des Directeurs de nos Monnoies seulement, de semblables moulins, si nous le jugeons à propos; n'entendons au surplus empêcher ceux de nos sujets, qui auroient obtenus des privilèges antérieurs pour l'établissement d'autres machines destinées aux mêmes usages, de continuer d'en jouir comme par le passé; lesdites Lettres-Patentes adressées à notredite Cour, à ce qu'elle eût à les faire registrer, & de leur contenu

jouir & user ledit impétrant, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires; vu aussi la Requête présentée à notredite Cour, par ledit Frédéric Hildebrand, afin d'enregistrement desdites Lettres-Patentes, & à ce que lesdites Lettres-Patentes, ensemble l'Arrêt à intervenir, fussent imprimés & affichés par-tout où il jugeroit à propos; conclusions de notre Procureur-Général : oüi le rapport de M^e Antoine-Jean-Baptiste-Abraham d'Origny Conseiller, à ce commis, tout considéré : NOTREDITE COUR ordonne que lesdites Lettres Patentes seront enregistrees au Greffe d'icelle, pour être exécutées selon leur forme & teneur, & jouir, par ledit Frédéric Hildebrand, de leur effet & contenu, à la charge que le privilège exclusif ne portera que sur la construction du moulin, & non sur tous autres procédés tendans à extraire des cendres, les parties métalliques qu'elles contiennent, & en outre, à la charge par ledit Hildebrand, de se conformer aux Ordonnances & Réglemens concernant la fonte des matieres d'or & d'argent, de faire élection de domicile au Greffe de notredite Cour, laquelle il sera obligé de réitérer à chaque changement de demeure, de n'établir dans aucun endroit, ledit moulin, sans en avoir préalablement fait sa déclaration au Greffe, de souffrir les visites des Commissaires de notredite Cour, & de porter directement en icelle, les constestations qui pourroient s'élever pour raison dudit établissement. Permet audit Hildebrand de faire imprimer & afficher lesdites Lettres-Patentes, ensemble le présent Arrêt, tant en cette ville de Paris que par-tout ailleurs où il jugera à propos : SI MANDONS mettre le présent Arrêt à dûe, pleine & entiere exécution, selon la forme & teneur; de ce faire donnons pouvoir, donné en notredite Cour des Monnoies, le dixième jour de Mai, l'an de grace 1783, & de notre règne le dixième, collationné par la Cour des Monnoies, *signé* GUEUDRÉ, scellé le 17 Mai 1783, *signé* REMY.

Enregistrées, oüi, ce consentant le Procureur-Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, & jouir, par ledit Frédéric Hildebrand, de l'effet & contenu en icelles, à la charge que le privilège exclusif ne portera que sur la construction du moulin, & non sur tous autres procédés tendans à extraire des cendres, les parties métalliques qu'elles contiennent; & en outre, à la charge par ledit Hildebrand, de se conformer aux Ordonnances & Réglemens concernant la fonte des matieres d'or & d'argent, de faire élection de domicile au Greffe de la

Cour, de souffrir les visites des Commissaires de ladite Cour, & de porter directement en icelle les contestations qui pourroient s'élever, pour raison dudit établissement : permis audit Hildebrand de faire imprimer & afficher lesdites Lettres-Patentes, tant en cette ville de Paris, que par-tout où il jugera à propos, suivant l'Arrêt de ce jour. Fait en la Cour des Monnoies, le dixième jour de Mai 1783, *signé* GUEUDRÉ.

De l'Imprimerie de P. M. DELAGUETTE, rue de la Vieille-Draperie.

Versuchsmünzen von schweizerischen Fünffrankenthalern.

In Coraggioni's verdienstvollem Werke « Münzgeschichte der Schweiz » finden sich auf Tafel III unter Nrn. 7 und 8 zwei Münzbilder wiedergegeben, welche dort als « Versuchsmünzen » bezeichnet werden. Vielfach an mich ergangene Anfragen über diese « Versuchsmünzen » veranlassen mich folgendes darüber zur allgemeinen Kenntniss zu bringen :

Bekanntlich wurden in den Jahren 1886 und 1887 vom schweizerischen Finanzdepartement Schritte gethan zur Beschaffung eines neuen Münzbildes für die zur Umprägung kommenden schweizerischen Fünffrankenthaler alten Gepräges mit der sitzenden Helvetia. Die öffentliche Ausschreibung von 1886 verlangte Eingaben von Zeichnungen für dieses Münzbild, lieferte aber ein derart bemühdendes und in keiner Weise befriedigendes Resultat, dass 1887 eine neue Ausschreibung erfolgte, diesmal zur Eingabe von Modellen. Von den eingelangten Modellen, erkannte die zur Beurtheilung derselben bestellte Jury, einen zweiten Preis zu dem Modelle des Hofmedailleurs Karl Schwenzer in Stuttgart, und dritte Preise zwei Modellen des Graveurs Durussel in Bern, und einem Reversmodelle des Graveurs Homberg in Bern. Das Modell Schwenzer wurde dann, nachdem an demselben einige kleine Abänderungen getroffen worden waren, vom hohen Bundesrathe definitiv als Münzbild für das neue schweizerische Fünffrankenstück angenommen, und nach diesem Modelle fertigte man Originalstempel an.

Nun stellte sich aber Herr Durussel nach seinen zwei

prämierten Modellen ohne weitem Auftrag, nur von sich aus, ebenfalls Prägestempel in der Grösse von Fünffrankenstücken her, wie sie in Eingangs erwähnten Abbildungen Nrn. 7 und 8 wiedergegeben sind, und prägte damit in seinem eigenen Atelier für sich einige Stücke, aber, wie man mir versicherte, mit nur einseitigem Gepräge. Dies Letztere ist wohl nicht anzuzweifeln, denn hätte Herr Durussel Stücke mit beiderseitigem Gepräge hergestellt, so wäre sein Vorgehen strafbar gewesen, zumal auf seinen Reversstempeln die Werthbezeichnung « 5 Fr. » angebracht ist.

Diese zwei von Durussel nach seinen Modellen erstellten Stempelpaare sind nie in die eidgen. Münzstätte gekommen, und es wurden hier niemals und in keiner Weise damit Prägeversuche vorgenommen. Die hiefür in Coraggioni's Werk angegebene Bezeichnung « Versuchsmünzen » trifft also nicht zu.

Bern, im Juni 1900.

Paul ADRIAN,
Eidgen. Münzdirektor.

MÉLANGES

Avis de la Rédaction. — Nous prions nos lecteurs de nous accorder toute leur indulgence pour la façon irrégulière dont notre *Revue* a paru ces dernières années. Les rapports présidentiels ont donné les principales raisons de ce retard, basé en grande partie sur la situation financière de notre Société. Le déficit est aujourd'hui presque totalement comblé par de généreux souscripteurs, qui ont consenti à ce sacrifice en dehors de leur cotisation annuelle.

M. Paul-Ch. Strœhlin, rédacteur, est dans un état de santé assez précaire depuis une année et, à son grand regret, n'a pu s'occuper de la *Revue* autant qu'il l'aurait voulu. Pour ne pas retarder plus longtemps la publication de ce fascicule, nous renverrons à la prochaine livraison la chronique des médailles suisses nouvelles et une série de bibliographies. Le prochain numéro de cette publication paraîtra au commencement de juillet.

La numismatique du Transvaal. — La lutte héroïque qui se poursuit depuis plus d'une année au Transvaal, a non seulement éveillé la sympathie universelle pour le peuple aussi courageux que chevaleresque qui habite ce pays, mais elle a encore attiré l'attention sur ses us et coutumes.

La numismatique n'a pas été laissée de côté par les spécialistes. Elle comprend, d'une part, les monnaies frappées à l'usage de cette république et, de l'autre, les médailles. Ces dernières sont peu nombreuses et n'ont aucun caractère officiel; elles sont éditées par des personnes qui saisissent tous les événements importants, quels qu'ils soient, au fur et à mesure qu'ils se produisent, et cela dans un but de lucre.

Toutes ces différentes pièces — monnaies et médailles — ont été gravées et frappées en Europe; les Boers étant ou pasteurs ou chasseurs l'art n'a pas, jusqu'ici, eu l'air d'être une de leurs préoccupations.

La guerre terminée, il surgira bien certainement des pièces métalliques destinées à rappeler l'issue heureuse de quelque bataille ou de quelque fait militaire important, comme c'est déjà le cas pour la prise de Mafeking.

Pour ce qui concerne les monnaies, voici ce qu'on peut lire dans le *Traité de numismatique contemporaine* de MM. A. Engel et R. Serrure :

« Le système monétaire adopté par le Transvaal est celui de l'Angle-
« terre. En 18., le président Burgers a fait frapper à son effigie des
« *livres sterling* d'or, mais plutôt à titre d'essai qu'en vue d'une circu-
« lation effective.

« Une loi de 1891 a décidé la fabrication des monnaies suivantes à
« l'effigie du président Krüger ; en or : *livre et demi-livre* ; en argent :
« 5 *shillings*, 2 1/2 *shillings*, 2 *shillings*, *shilling*, 6 *pence*, 3 *pence* ;
« en bronze : *penny* et *halfpenny*.

« Les monnaies du Transvaal ou République sud-africaine ont été
« fabriquées, depuis 1892, dans l'atelier monétaire de Berlin. Les ins-
« criptions des pièces sont en langue néerlandaise. »

Pendant de longues années, les Boers se servirent de la monnaie anglaise ; ce n'est qu'en 1874 que le président Burgers fit frapper des pièces d'une livre sterling avec l'or des mines du Transvaal ; en voici la description :

THOMAS FRANÇOIS BURGERS Sa tête à gauche. A l'exergue, en sens contraire, 1874

Ŕ. ZUID AFRIKAANSCHIE REPUBLIEK Écu aux armes du Transvaal posé sur un trophée de six drapeaux et surmonté d'une aigle aux ailes éployées ; au bas, sur une banderole, la devise EENDRAGT MAAKT MAGT (*l'union fait la force*).

Cette pièce cessa d'avoir cours lors de l'invasion des Cafres et les livres anglaises circulèrent seules ; en 1891, grâce à Gladstone, le Transvaal reprit son autonomie et put de nouveau avoir sa monnaie nationale, qui fut frappée à Berlin.

M. J.-Adrien Blanchet a entretenu, dans sa séance du 4 novembre 1899, la *Société française de numismatique* des monnaies du Transvaal. Il a communiqué à cette association une pièce de 5 shillings à l'effigie du président Krüger, dont suit la description :

ZUID AFRIKAANSCHIE REPUBLIEK Le buste du président à gauche.

Ŕ. 5 SHILLINGS ☆ 1892 ☆ A l'exergue, un fleuron. Le reste analogue à la pièce du président Burgers.

Cette pièce, qui est la plus rare de toute la série, est figurée dans les *Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique*, 1899, p. XLII.

Les pièces de 2 et 1 schilling, de 6 et 3 pences et de 1 penny sont d'un type très différent.

D'après M. Blanchet, l'état de fabrication des monnaies du Transvaal, frappées à Berlin, aux titre et poids des monnaies anglaises, serait le suivant :

<i>Or</i> :	1 livre sterling	15,650 pièces.
	$\frac{1}{2}$ livre sterling	10,150 »
<i>Argent</i> :	5 shillings	4,327 »
	2 $\frac{1}{2}$ shillings	16,300 »
	2 shillings	20,300 »
	1 »	20,300 »
	6 pences	28,300 »
	3 »	24,300 »
<i>Bronze</i> :	1 penny	27,862 »

Le *Bulletin de numismatique*, auquel nous empruntons la plupart des détails qui précèdent, dit que depuis lors la frappe de ces monnaies a considérablement augmenté.

Nous donnons ci-après la description de cinq médailles concernant la République sud-africaine; trois sont à l'effigie du président Krüger et les deux dernières sont des médailles commémoratives de la prise de Mafeking.

1. — Buste du président vu de face, légèrement tourné à droite; à droite de la tête, en trois lignes, PAUL | KRÜGER | PRESIDENT et au dessous, la signature, SCILARFF A gauche, en six lignes, DER | ZUID | AFRIKAASCHE (*sic*) | REPUBLIEK | 10. OCT. | 1825

℞. Branche noueuse de chêne entremêlée de rameaux d'oranger chargés de fruits, faisant ainsi allusion à la descendance hollando-allemande des Boers. Entre les branches, la légende, en huit lignes, AAN DE | DAPPERE STRIJDERS | VOOR | RECHT | EN | VRIJ HEID | 1899- | 1900 A l'exergue, un minuscule agneau passant, armoiries du philanthrope autrichien Adolphe Bachofen von Echt, éditeur de cette médaille, qui rappelle le soixante-quinzième anniversaire du président ¹.

Le produit net de la vente de cette médaille est destiné à venir en aide aux familles des Boers victimes de la guerre.

Diam. : 0,040. Or, argent, bronze.

¹ Voy. *Die Moderne Medaille*, 1900, p. 2.

2. — Buste du président à gauche; derrière la tête, en trois lignes, PRAES. | S. J. P. | KRÜGER

R. Lég. de gauche à droite, ZUR ERINNER^e AN DIE SIEGR: SCHLACHTEN DER BUREN GEGEN DIE ENGLÄNDER ★ Dans le champ, séparé de la légende par un cercle de grènetis, écu aux armes du Transvaal posé sur un trophée de six drapeaux et surmonté d'une aigle aux ailes éployées; au bas, sur une banderole, EENDRAGT MAAKT MAGT Sous la banderole, les deux dates 1899 1900

Diam. : 0,035. Argent et bronze.

3. — Plaquette uniface. Buste du président à gauche, dans un cercle formé de deux branches fruitées de laurier et de chêne; au bas, dans un cartouche, en deux lignes, S : J : PAUL KRÜGER | PRAES : DER BURENREPUBLIC

Dimens. : 0,055 × 0,037. Argent et bronze.

Les n^{os} 2 et 3 ont été gravés par L.-Chr. Lauer, de Nuremberg.

4. — BADEN- | POWELL séparé par le buste du colonel vu de face, le corps tourné légèrement à gauche; il est en uniforme et coiffé du chapeau d'ordonnance et tient de la main gauche une jumelle. La signature SPINK & SON se lit en bas, à gauche.

R. Quatre soldats de différentes armes marchant vers la droite; à l'exergue, séparé par une corniche, la légende en deux lignes, MAFF KING | 1899—1900

Diam. : 0,043. Bronze.

5. — Semblable au n^o 4, mais plus petite.

R. Semblable au n^o 4, sauf la légende de l'exergue qui est JUSTICE & EMPIRE en une ligne.

Cette dernière médaille est munie d'une bélière et d'un nœud de métal sur lequel se lit 1899 TRANSVAAL 1900

Diam. : 0,021. Bronze.

H. C.

Médaille de récompense de la Société genevoise d'utilité publique. — Cette médaille, fort rare, a été gravée en 1853, par Antoine Boyy, pour le compte de cette société. Le coût en fut très élevé, mais la société y subvint en y consacrant une somme prise sur un legs de 16.000 francs que M. G. Gallot lui avait fait à sa mort en 1664. Nous trouvons dans une notice sur cette société, par M. Edmond Goegg, professeur (*Notice historique sur la Société genevoise d'utilité publique, de 1872 à 1897.* Genève, Malavallon, 1899, in-8, p. 74), que cette médaille n'a été distribuée jusqu'à ce jour qu'à sept exemplaires, tous en argent. Ce sont MM. Mallet d'Hauteville en

1853 et en 1859, Michaud en 1856, Nicolas Soret et Vidal en 1859, G. Moynier en 1869 et L. Bastide en 1870. On voit que cette société n'est pas prodigue de ses récompenses. La notice ne parle pas d'exemplaires en bronze. Nous en connaissons au moins trois. Ce sont probablement des pièces frappées pour les membres du comité.

P.-Ch. STREHLIN.

Quelques mots sur la nouvelle monnaie autrichienne d'argent. — On sait que, depuis une loi du 2 août 1892, l'Autriche-Hongrie a adopté un nouveau système monétaire et remplacé ses anciens florins par des couronnes, dont le pair, en or, vaut 1 fr. 05, c'est-à-dire la moitié de la valeur moyenne du florin-papier dans le dernier quart du siècle. On a émis d'abord des couronnes simples en argent, et leurs subdivisions en *heller* de nickel et de bronze. Pendant cinq ou six ans, cette nouvelle monnaie a circulé concurremment avec les anciens florins, comptés pour 2 couronnes, et leurs subdivisions en *kreuzer*, non sans donner lieu à de sérieuses complications, surtout pour les étrangers non familiarisés avec des pièces dont les indications en chiffres les induisaient en erreur. Le 1^{er} janvier 1900, cet état transitoire a pris fin ; le système des couronnes a été officiellement et définitivement substitué à celui des florins ; tous les comptes d'État, de banque, etc., s'établissent en couronnes. Il importait de mettre le numéraire circulant en harmonie avec la loi ; dans le courant du mois de mars dernier, on a émis, tant en Autriche qu'en Hongrie, les premiers écus d'argent de 5 couronnes.

Toute cette nouvelle monnaie, fort bien frappée d'ailleurs, présente certaines anomalies et particularités qu'il peut être intéressant d'indiquer en deux mots. La couronne simple a exactement le module, le poids (5^{gr}) et le titre (0,835) d'un franc français ; néanmoins 20 couronnes en or valent, par leur poids et leur titre, 21 francs de France et l'on a tenu à les faire correspondre exactement à 10 anciens florins-papier. La faiblesse relative du poids et du titre de la couronne d'argent ne tire pas à conséquence puisque cette pièce n'est, comme nos francs, qu'une monnaie fiduciaire sans valeur libératoire illimitée. Mais ce que l'on s'explique moins, c'est que les pièces de 5 couronnes qui, autant que nous le savons, n'ont aussi qu'une valeur libératoire limitée et qui, d'ailleurs, au cours actuel de l'argent, seraient très loin de valoir leur valeur nominale en or, aient été fabriquées de façon à ne correspondre avec les couronnes simples ni par leur titre, ni par leur poids. Leur poids droit est de 24^{gr} seulement, tandis que cinq pièces de 1 couronne

en pèsent 25; leur titre est de 0,900, au lieu de 0,835; l'écu renferme 21^{er},6 d'argent fin, tandis que 5 couronnes simples n'en renferment que 20^{er},875. A tant que de faire des écus une monnaie fiduciaire, pourquoi a-t-on adopté un titre différent et un poids qui ne rime à rien ? Nous devons nous borner à indiquer le fait; il y a probablement de bonnes raisons, mais qui ne se devinent pas *a priori*. Dans l'Union latine, la supériorité de titre des écus s'explique parfaitement par des considérations historiques, — pendant fort longtemps, quatre écus de 25^{er} à 0,900 ont valu exactement autant qu'un louis, — et, d'autre part, les écus ont encore chez nous une valeur libératoire absolue, on n'a enlevé ce privilège qu'à leurs subdivisions, dont dès lors peu importait le titre. En Autriche-Hongrie, où, sauf erreur, toute la monnaie d'argent est réduite au rôle de billon, il semble que c'est un luxe de mettre plus de métal fin dans les pièces de 5 couronnes que dans les autres; ces pièces en contiennent, d'ailleurs, moins que l'ancien double-florin, bien que nominalelement elles correspondent à 2 1/2 florins.

Ajoutons, en passant, que les nouveaux écus ne mesurent que 0^m,036 et que leur tranche est lisse, avec une inscription en creux, ce qui permettrait de les remarquer immédiatement s'il s'en glissait dans une pile d'écus de 5 francs.

Ernest LEMR.

Nouvelles monnaies luxembourgeoises. — Il vient de paraître dans le *Mémorial*, journal officiel du grand-duché de Luxembourg, le texte de la loi qui décrète le remplacement de la monnaie de cuivre par celle de nickel, en ce qui concerne, du moins, les pièces de 5 et de 10 centimes, rien n'étant changé pour les pièces de 2 1/2 cent.

Lorsqu'en 1850 les cantons suisses furent dépouillés du droit de battre monnaie au profit de la Confédération, celle-ci fit frapper en billon les monnaies de 20, 10 et 5 centimes que chacun connaît. L'alliage de ces pièces est un composé d'argent, de cuivre, de zinc et de nickel. ce dernier métal fut alors admis pour la première fois comme métal monétaire. Utilisé seul ou allié à d'autres métaux, l'emploi du nickel pour la fabrication des monnaies s'est depuis lors beaucoup répandu. Presque toutes les républiques américaines s'en servent. En Europe, le Luxembourg doit être, sauf erreur, la onzième nation à posséder des pièces de nickel.

H. C.

Monnaie fédérale. — La frappe de la Monnaie fédérale pour 1901 doit comprendre quatre cent mille pièces de 20 francs, cinquante mille de 2 francs, quatre cent mille de 1 franc, deux cent mille de

50 centimes, un million de pièces de 20 centimes, autant de pièces de 10 centimes et trois millions d'écus.

France. — Nous lisons dans *le Temps*, de Paris, au sujet des nouvelles pièces françaises de 5 francs :

« On voudrait mettre en circulation une nouvelle pièce de 5 francs, frappée d'après le type si réussi de M. O. Roty, « la Semeuse ».

« La chose ne va pas, cependant, sans d'assez grosses difficultés. Il y a la convention monétaire (article 8) de 1885, approuvée par la loi du 30 décembre 1885, qui interdit la frappe de pièces nouvelles de 5 francs sans l'accord des pays contractants. Et les dispositions de cette loi n'ont été modifiées jusqu'ici que pour les monnaies divisionnaires d'argent, non pour les pièces de 5 francs.

« Il a été tiré quelques exemplaires de ma « Semeuse » en pièces de 5 francs, nous dit M. O. Roty. J'avais d'ailleurs exécuté ma composition pour cette pièce, et il y a eu peut-être quelque imprudence de ma part à laisser mon type paraître pour la première fois aux yeux du public sous la forme de la pièce de 50 centimes.

« M. Coehery, alors ministre des finances, ne parut pas très content de mon revers. Cependant, il avait été exécuté après quatre projets très sérieux et très travaillés. Je crois qu'il en valait bien d'autres. Bref, on me demanda de composer un nouveau revers et, si je ne l'ai pas encore exécuté, c'est que je suis très occupé, très pris par des travaux particuliers, intéressants et pressés.

« Il a été frappé avec le coin de la pièce de 5 francs quelques monnaies qui sont allées au musée de l'Hôtel et chez quelques privilégiés. C'est tout. Et puisque la convention monétaire de 1885 n'a pas été modifiée, j'ai bien le temps de composer un revers pour une pièce qui ne sera pas mise en circulation.

« Car il faudrait, pour mettre la pièce en circulation, demander l'autorisation des puissances qui ont signé la convention monétaire. C'est l'objection qui m'a été faite. A quoi j'ai répondu que la Suisse et même la Belgique pouvaient avoir assez de confiance en nous pour nous permettre de retirer un, ou deux, ou trois millions de pièces de 5 francs anciennes, et mauvaises, pour les remplacer par des pièces frappées du type nouveau. En quoi cela est-il impossible ?

« La pièce de 50 centimes a été mieux comprise lorsque la pièce de 1 franc a été connue. Je vous ai dit que ma « Semeuse » avait été composée pour la pièce de 5 francs; ainsi comprendrez-vous la satisfaction que j'éprouverais à la voir réalisée sur son véritable type ! »

« A l'Hôtel des monnaies, où nous avons demandé s'il n'était pas
« question de mettre ces pièces en circulation, il nous a été répondu
« que la convention monétaire était formelle. Reste la combinaison que
« proposait M. Roty, et qui consisterait à retirer partie des pièces
« anciennes, qui sont manifestement détériorées, pour les remplacer
« par le type de la Semeuse. Il faut, pour cela, en causer aux pays
« de l'union monétaire, et peut-être va-t-on s'y résoudre. On ne peut
« que le souhaiter. »

Les nouveaux « centavos » mexicains. — Le *Diario Oficial* du Mexique a publié le projet de loi suivant, daté du 5 décembre 1899, dû à l'initiative de M. le ministre des Finances et qui a été soumis à l'approbation de la Chambre des députés :

« Article premier. — A l'avenir, le *centavo* de piastre sera en bronze,
« de la composition que déterminera le Ministère des finances. Il aura
« un diamètre de 20 millimètres, son poids sera de 3 grammes, avec la
« tolérance qu'autorisera le même Ministère et la tranche de cette
« monnaie sera lisse. Il portera au centre de la face l'écu des armes
« nationales avec l'inscription « *Republica Mexicana* » à la partie
« supérieure. Au revers, il contiendra le chiffre 1 et la lettre C,
« abréviation de *centavo*, entourés tous deux d'une couronne de laurier.

« Art. 2. — Les nouvelles monnaies qui seraient frappées en vertu
« de la présente loi auront cours forcé jusqu'à 25 *centavos*, tant pour le
« public que pour les bureaux du Gouvernement. »

D'après l'exposé des motifs, ce projet de loi a pour but de remédier aux effets de la cherté du cuivre, dont le prix a doublé depuis peu de temps, ce qui a eu pour conséquence de faire disparaître une grande quantité de *centavos* de la circulation. En effet, au prix actuel du cuivre, la valeur intrinsèque du *centavo* est supérieure à sa valeur nominale et l'industrie en profite d'une façon désastreuse pour les intérêts du Trésor. La substitution à ces monnaies de celles de bronze mettra fin à cette spéculation.

Distinction. — M. Roger Vallentin du Cheylard, notre savant confrère, vient de recevoir du ministre de l'Instruction publique de France la rosette d'officier de l'Instruction publique, pour ses nombreux travaux sur la numismatique française. Nous sommes heureux de cette distinction bien méritée.

Jetons portugais. — Nous avons signalé précédemment (t. IX, p. 372) un article de M. J. Leite de Vasconcellos, sur des jetons du Portugal, publié dans l'*Archeologo* portugais.

Dans le n° 6 du même périodique, M. A. Alvarès de Silva a publié quatre variétés nouvelles de « contos para contar » du XVI^e siècle et de Don Manoël, Don Jean III et Don Sébastien I^{er}.

Don princier. — On annonce de Berlin, en date du 15 février, que notre savant compatriote, M. F. Imhoof-Blumer, a fait cadeau de 100,000 francs à l'Académie des sciences de cette ville. Cette somme est destinée à encourager les travaux de numismatique.

Münzen in Kirchenschätzen. — Bei der Inventarisirung des Kirchenschatzes im Basler Münster, 1585, März 8., fanden sich folgende Posten:

Posten 57, in einem alten rothen Seckel	\bar{a}	β	
alte österreichische Pfennig.....	47	5	
alte Schlangen-Plappert	18	15	
allerhand alte Münzen.....	2	68	— —
» 58, in einem weissen Säcklin.....	10	19	—

Beide Posten « 57, 58 das alte Geld » wurden schon früh (vor 1670) « distrahirte » wie uns ein Nachtrag zum Inventar meldet. Handschriftlich in Beiträge zur Kirchen-Geschichte von Basel III. Unter Schlangen-Plappert sind zweifellos mailändische Silbermünzen verstanden, die im XV. Jahrhundert in grosser Zahl in der Schweiz kursirten.

E. A. STÜCKELBERG.

Die Pariser Münze. — Im vergangenen Jahre hat die Pariser Münze Münzen, Schau- und Denkmünzen inbegriffen, im Werthe von 140,300,000 Fr. geprägt. Die Leistungen in den beiden Jahren vorher waren weit bedeutender. 1898 wurden 269,200,000; 1897, 344 1/2 Millionen geprägt. Die Münze arbeitete im vergangenen Jahre nicht bloss für Frankreich sondern auch für Indo-China, für Marokko und für Venezuela. 1897 und 1898 hatte sie für Russland ungeheure Mengen silberner Rubel und Theilstücke des neuen Rubels geschlagen. Im laufenden Jahre wurden n. a. an Goldmünzen hundert Stück zu 100 Franken und vierhundert Stück zu 50 Franken geprägt, die letzten mit dem alten republikanischen Münzbilde, dem geflügelten Genius der Freiheit. Von nun ab kommt nur noch der neue Chaplain'sche Stempel zur Verwendung: mit dem Frauenkopf auf der Kopf- und dem Hahn auf der Schriftseite. Die hundert 100 Frankenstücke alten Gepräges mit der Jahreszahl 1900 werden also eine grosse Seltenheit für Münzensammler bilden. Man studirt gegenwärtig die Ausgabe einer neuen Nickelscheidemünze von 20 Centimes, gegen die aber die leichte Verwechslung mit dem 1 Frankstück spricht.

Der Gedanke ist aufgetaucht, die neue Nickelmünze zur Unterscheidung nach chinesischem und japanischem Vorbilde in der Mitte zu durchlöchen, man hat ihn aber als zu fremdartig und uneuropäisch abgewiesen.

Deutschlands Münzprägungen im Jahre 1900. — In den deutschen Münzstätten sind im Lauf des Jahres 1900 geprägt worden: an Goldmünzen M. 145.71 Mill., an Silbermünzen M. 23.71 Mill., an Nickelmünzen M. 8.04 Mill. und an Kupfermünzen M. 1 Mill., insgesamt M. 178.46 Mill. Im Jahr 1899 hatte die Ausprägung an Goldmünzen M. 141.3 Mill., an Silbermünzen nur M. 18.26 Mill., an Nickelmünzen nur M. 3.08 Mill. und an Kupfermünzen M. 0.4 Mill. betragen. Bis zum 31. Dezember 1900 sind überhaupt ausgeprägt worden: M. 3701.17 Mill. Gold, M. 565.17 Mill. Silber, M. 69.60 Mill. Nickel und M. 15.40 Mill. Kupfer, insgesamt M. 4351.34 Mill. Nach Abzug der wieder eingezogenen Stücke verbleiben dem Umlauf (abgesehen von den exportierten oder verlorenen Münzen) an Goldmünzen M. 3661.97 Mill., Silbermünzen M. 536.43 Mill., Nickelmünzen M. 68.55 Mill., Kupfermünzen M. 15.40 Mill., insgesamt M. 4282.35 Mill. oder M. 168.37 Mill. mehr als vor einem Jahr. Wie im Vorjahr wurde auch diesmal der ganze Betrag der Goldmünzen für Privatrechnung ausgeprägt. Im Einzelnen ist hervorzuheben, dass die fortgesetzt starke Nachfrage nach Kronen eine Erhöhung der Ausprägung von M. 3 Mill. auf M. 11.59 (1898 sogar M. 42.87 Mill.) veranlasste. An Doppelkronen wurden für M. 134.13 Mill. gegen M. 138.3 Mill. in 1899 hergestellt. An Halbkronen wurden bis jetzt geprägt M. 27.97 Mill. davon eingezogen M. 23.75 Mill., sodass nur noch M. 4.22 Mill. im Umlauf sind. Ähnlich steht es mit den 20 Pfennig-Silberstücken; von den im Ganzen ausgeprägten M. 35.72 Mill. sind gegenwärtig nur noch M. 7.71 Mill. im Umlauf. Beide Münzsorten sind bekanntlich ausser Kurs gesetzt, ebenso die Nickel 20 Pfennigstücke. Letztere sind ebenfalls schon seit einigen Jahren nicht mehr zur Ausprägung gelangt, indessen laufen von den insgesamt hergestellten M. 5.01 Mill. noch M. 4.01 Mill. um. Der Ersatz ist durch eine stärkere Ausprägung von 10 Pfennigstücken vorgesehen, deren Ausprägung von M. 2.09 Mill. auf M. 6.37 Mill. weiter gesteigert wurde. Die Ausprägung von 50 Pfennig- und 2 Pfennig-Stücken hat auch in 1900 geruht.

Griechenland (Kretische Münzen). — Wie die *Pol. Korr.* erfährt, steht die Ausgabe kretischer Münzen mit dem Bildniss des Prinzen Georg unmittelbar bevor. Zunächst werden kretische Nickel-

münzen zu 10 Cts. im Werthe von 60,000 Fr. und zu 20 Cts. im Werthe von 120,000 Fr. ausgegeben. — Ob die nicht über kurz oder lang wieder « ausser Kurs » gesetzt werden ? « Festina lente » heisst eben das bekamte Wort und « respice finem » steht an einer andern Stelle geschrieben.

Liechtenstein. — Gleichzeitig den österreichischen 5 Kronenstücken sind in der Wiener Münze Silberstücke vom gleichen Werthe für das Fürstenthum Liechtenstein geprägt worden. Dieses Fürstenthum hat seit den staatlichen Veränderungen von 1866 eine Münzunion mit Oesterreich-Ungarn und musste infolge dessen auch die der Kronenwährung entsprechenden Geldstücke in Silber und Gold erhalten. Das Liechtensteinsche 5 Kronenstück ist natürlich an Grösse und Gewicht ganz gleich dem österreichischen, hat aber auf der Kopf- und Wappenseite eine ganz andere Prägung. Die Aversseite zeigt den Kopf des regierenden Fürsten Johann nach links gewendet, während auf den österreichischen Münzen der Kopf des Kaisers nach rechts schaut. Die Umschrift lautet : « Johann II., Fürst von Liechtenstein ». Auf dem Revers befindet sich das Liechtensteinsche Staatswappen mit dem Fürstenhut, umgeben von einem Lorbeerkranze. Die anschauliche Bezeichnung des Werthes der Münze durch fünf um das Wappen gruppierte Kronen war auf den Liechtensteinschen Münzen nicht anwendbar; dies geschieht durch die Bezeichnung « 5 Kr. » zu beiden Seiten des Wappens. Die Randschrift der Münzen lautet : « Klar und fest ». In derselben Weise sind auch 1 Kronenstücke in Silber und 5 und 10 Kronenstücke in Gold für das Fürstenthum Liechtenstein geprägt worden.

Comptes rendus et notes bibliographiques. — Giuseppe CASTELLANI. *Notizie di Pietro da Fano medaglista*. Rocca, S. Casciano, 1898, br. in-8 de 7 p. avec fig. dans le texte.

M. Castellani a publié, il y a quelque temps déjà, cette notice sur le médailleur Pietro da Fano qui vivait au milieu du XV^e siècle. On connaît de celui-ci trois médailles : ce sont celles de Pasquale Malipieri et Jean Dandolo, que l'on peut voir à Turin dans la collection de S. M. ou à Venise au Musée civique; celle de Jean Dandolo Malipieri qui se trouve au Musée de Berlin et, enfin, celle de Louis III Gonzague, surnommé le Ture, possédée par le Cabinet de la Bibliothèque nationale à Paris.

Ce qui fait l'intérêt de ce travail, c'est moins la description de ces médailles que la publication de deux lettres inédites découvertes par

M. le Dr Umberto Rossi et qui prouvent que le médailleur aurait été au service de Louis III Gonzague sur la fin de l'année 1463 et au début de l'année 1464.

La première de ces lettres, datée du 11 février 1464, est adressée par Louis III Gonzague, marquis de Mantoue, à son trésorier, et la seconde est la réponse du trésorier au prince. L'auteur essaie de prouver, au moyen de ces deux documents, que la médaille de Louis III a été modelée en 1452.

H. C.

— Arthur ENGEL et Raymond SERRURE. — *Traité de numismatique moderne et contemporaine. Deuxième partie : époque contemporaine (XVIII^e—XIX^e siècle)*. Leroux, 1899, 1 vol. in-8 de 180 p. avec 77 fig. dans le texte.

Il y a trois ans, MM. Engel et Serrure avaient décrit, dans un beau et fort volume, les monnaies des divers États du globe du XVI^e au XVIII^e siècle, donnant pour les historiens et les collectionneurs les plus précieuses indications, non seulement sur les types de monnaies, mais encore sur les systèmes en vigueur, sur la chronologie, sur le blason et sur la bibliographie monétaire. La *deuxième* et dernière partie, dont nous annonçons aujourd'hui la publication, offre les mêmes mérites d'érudition et de précision que la *première*; mais elle présente, en outre, pour ceux qui ne sont pas des spécialistes et des collectionneurs, le grand intérêt de donner des renseignements exacts et circonstanciés sur toutes les monnaies qui ont actuellement cours; on en trouvera non seulement la figure joliment traitée, mais encore, ce qui est de première importance pour les hommes d'affaires, le poids, le titre et les subdivisions légales, avec les dates exactes des diverses émissions et les explications historiques nécessaires. MM. Engel et Serrure ont entrepris, depuis dix ans, une tâche colossale: c'est de donner des renseignements précis sur l'ensemble de la numismatique depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Toute la première partie de cette œuvre de bénédictin est accomplie jusqu'à l'apparition du gros d'argent; toute la dernière vient d'être achevée par la publication du fascicule que nous annonçons; il ne reste plus qu'une lacune pour le XIV^e et le XV^e siècle. Nous désirons ardemment, certain d'être à cet égard l'interprète de tous les numismatistes, que la mort prématurée de son collaborateur, M. R. Serrure, n'empêche pas le savant et si laborieux M. Arthur Engel de mener bientôt à bonne fin sa belle et utile entreprise: son troisième volume du moyen âge est impatiemment attendu.

Ernest LÉHR.

— Wilhelm KUBITSCHER. *Die Münzen Regalianus und Dryantillas*. S. l. n. d., br. in-4 de 12 p. avec fig. dans le texte.

Ce catalogue, paru dans les *Jahresheften des österreichischen archäologischen Institutes*, t. II, 1899, est dû aux recherches faites par son auteur pour illustrer un travail de M. Groag; il résume tout ce que l'on connaît du monnayage de Caius Publius C. Regalianus, tyran de Moesie (262-263 ap. J.-C.) et de sa femme Sulpicia Dryantilla.

Les monnaies de Régalien sont au nombre de quinze, les revers portent huit sortes de légendes qui sont :

CONCORDIA AVGG.
FIDES MILITVM.
IOVI CONSER(VATOR)
LIBERALITAS AVGG.
ORIENS AVG.
ORIENS AVGG.
PROVIDENTIA AVGG.
VICTORIA.....

Les monnaies de Dryantilla sont au nombre de vingt, possédant au revers les deux légendes différentes suivantes :

IVNO REGINA.
IVNONI REGINE.

La totalité de ces pièces sont en argent mi-fin, sauf une monnaie de cuivre pour chacun de ces princes, mais ces dernières sont sujettes à caution comme authenticité.

L'auteur mentionne l'origine des pièces qui sont pour la plupart reproduites dans son travail, ainsi que les collections où elles se trouvent actuellement.

II. C.

— N. PAPADOPOLI. *Les plus anciens deniers ou carzie frappés par les Vénitiens pour Chypre (1515-1518)*. Bruxelles, 1900, br. in-8 de 6 p. avec fig. dans le texte.

En faisant des recherches aux archives de Venise, M. le comte Papadopoli a trouvé deux documents qui concernent le monnayage de Chypre. Le premier est un décret du Conseil des Dix en date du 24 octobre 1515, ordonnant à la Monnaie une frappe de mille ducats en deniers ou *carzie* pour la possession de Chypre; le second est une lettre ducale, datée du 29 juillet 1518, et adressée aux autorités de cette colonie, leur ordonnant de frapper, dans l'île même, de nouvelles *carzie* semblables à celles forgées dans la métropole et leur annonçant l'envoi des poinçons nécessaires à cette opération.

Jusqu'ici, ces monnaies n'étaient point connues, aussi après avoir acquis la certitude que ces deux décrets avaient été exécutés, M. Papadopoli a eu devoir les identifier avec les pièces anonymes que P. Lambros publia pour la première fois et qu'il classa après celles des rois de Chypre¹. Ces monnaies portent, d'un côté, la légende S : DEI CHIPROI avec le lion rampant des Lusignans et, de l'autre côté, la légende S. DEI IERUZALIMI avec la croix pattée, cantonnée de quatre croisettes.

Quant à la lettre S qui se lit au début de chaque légende et qui fut interprétée par différents auteurs comme l'abréviation des mots *signoria* ou *secreti*, elle est regardée par l'auteur comme celle de *signum* ou de *stemma* (blason). La raison qu'il en donne est que le nom de Chypre se trouve du côté du lion et celui de Jérusalem du côté de la croix. Ce travail, qui a paru dans la *Revue belge de numismatique*, a été depuis lors traduit en italien et a été publié, sous cette nouvelle forme, dans la *Rivista italiana di numismatica*.

H. C.

— N. PAPADOPOLI. *Una tariffa con disegni di moneta stampata a Venezia nel 1517*. Venezia, 1899, br. in-8 de 4 p. avec 1 pl.

M. le comte N. Papadopoli a eu l'heureuse chance de trouver un exemplaire d'un ancien décret de monnaies, qu'il a publié dans le *Nuovo Archivio Veneto*, t. XVII, partie I.

L'auteur estime que si ce n'est pas le plus ancien tarif imprimé à Venise, c'est en tout cas le plus vieux de ceux qui donnent les figures des monnaies décriées. Ce document est reproduit ici par la phototypie d'une façon si nette qu'on lit parfaitement bien, sur le recto de la feuille, la description des monnaies prohibées, tandis que sur le verso l'on voit les représentations de ces mêmes pièces, sinon exactes, au moins suffisamment développées pour qu'on puisse aisément les reconnaître au premier coup d'œil.

Cette planche est particulièrement intéressante pour nous, car parmi les dessins qu'elle contient, trois se rapportent, sans conteste, à des pièces frappées par les petits cantons suisses. La première est une pièce aux armes de Schwytz, Uri et Unterwald (4^e de la 1^{re} colonne); la deuxième est aux armes de Schwytz seul (7^e de la 1^{re} colonne) et la troisième, enfin, porte les armes d'Uri et d'Unterwald (8^e de la 1^{re} colonne). Le champ du droit de cette dernière pièce est occupé par

¹ Voy. *Monnaies inédites de Chypre au moyen âge*, Athènes, 1876, p. 46 et pl. H. (G), n^o 95-98.

un écu parti au premier d'Uri, au deuxième d'Unterwald sommé de l'aigle impériale bicéphale et flanqué à dextre et à senestre de la guivre de Milan. Cette variété est jusqu'à présent inconnue.

Parmi les autres pièces représentées, on reconnaît des monnaies de Salzbourg, Regensbourg, de Passau, de Kempten, de la ville de Constance, de Bavière, etc., et de quelques monnaies françaises et milanaises, fausses pour la plus grande partie.

L'original de ce décri a été publié à Venise en 1517 après la lutte qu'eut à soutenir la puissante république contre la Ligue de Cambrai. Bien que les États formant celle-ci n'eussent pas obtenu les succès qu'ils comptaient, la guerre longue et onéreuse avait altéré à tel point les conditions économiques de Venise, que les bonnes pièces émises par elle firent place à toutes sortes de monnaies étrangères. Le Conseil des Dix décréta alors, le 15 décembre 1517, après une délibération qui dura longtemps et qui fut animée, que toutes ces espèces étrangères seraient démonétisées. C'est un exemplaire de cet arrêt qui fut répandu dans toutes les possessions de la république, que M. Papadopoli vient de remettre au jour.

H. C.

— *Numismatique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, par Henry MORIN-PONS. — A Lyon, de l'imprimerie Rey, 1900. Gross Quart, VI., 136 S. u. 24 Tafeln.

Zur Erinnerung an das 200jährige Bestehen der Akademie der Künste und Wissenschaften von Lyon wurde von einem ihrer Mitglieder, Herrn H. Morin-Pons, ein wertvolles Werk veröffentlicht. Der Verfasser wurde 1861 in Anerkennung einer grösseren numismatischen Arbeit in die Akademie aufgenommen. Seine diesmalige numismatische Arbeit enthält eine eingehende Besprechung aller Jetons und Medaillen, die die Akademie betreffen. Der eigentlichen Arbeit gehen Aufzeichnungen über Gründung und Entwicklung dieses Institutes voraus. Die Akademie « des Beaux-Arts » wurde später « Société royale » genannt und war zu gleicher Zeit entstanden wie diejenigen der « Sciences et Belles-Lettres », mit der sie sich am 31. August 1758 vereinigte. Die Berichte über die erste Zeit der Akademie wurden von Brossette, einem der Gründer, verfasst und werden hier von Hrn. Morin zum ersten Male veröffentlicht. Die eigentliche Arbeit zerfällt in vier Abschnitte: I. Les jetons et médailles de l'Académie des sciences et belles-lettres et de la Société royale des beaux-arts avant comme après leur réunion. — II. Les médailles destinées aux fondations Adamoli, Christin et de Ruolz, Lombard de Bouffières et Chajjière. — In diesem

Abschnitt werden die Stiftungen besprochen, die von Mitgliedern der Akademie gemacht wurden : z. B. die Stiftung Christin und Ruolz setzte einen jährlichen Preis aus für hervorragende Arbeiten aus den Gebieten der Mathematik, Physik oder Kunst. Der Preis bestand in einer goldenen Medaille im Werte von 300 Livres, ihre Vorderseite zeigt das Siegel der Akademie, die Rückseite trug eine auf die Stiftung bezügliche Inschrift und den Namen des Stifters Christin. — III. Les jetons et médailles des protecteurs de l'Académie, tous de la maison de Villeroy. — IV. Les jetons et médailles des membres titulaires.

Die Arbeit zeugt von grossen, eingehenden Studien, und der reiche Stoff wurde meisterhaft bewältigt. Ein eleganter Druck auf solidem gefälligem Papier und die grosse Zahl der in Phototypie mit Sorgfalt ausgeführten Tafeln wie auch der geschmackvolle Einband verleihen dem Werk auch äusserlich ein würdiges Gewand und legen beredtes Zeugnis ab für die Verlagsbuchhandlung (Rey in Lyon). Das Buch ist leider nicht im Buchhandel erschienen, sondern wurde nur für die Akademie hergestellt.

Dr. GRUNAU.

— *Finanzwesen und Bevölkerung der Stadt Bern im 15. Jahrhundert*, von Dr. Karl SCHINDLER. Bern, Schmid und Francke, 1900, in-8, 51 S. (Preis : 2 Franken).

Als Separatabdruck aus der *Zeitschrift für schweizerische Statistik* ist kürzlich im Verlage der Herren Schmid und Francke, in Bern, eine wertvolle Publikation erschienen, die auch für Münzforscher von hohem Interesse ist, wesshalb wir ihr hier eine eingehende Besprechung widmen.

Über bernische Finanzverhältnisse hat bis jetzt nur Herr Dr. E. Welti eingehende Untersuchungen gemacht. Er veröffentlichte die vier ältesten bernischen Stadtrechnungen (aus den Jahren 1375—1377), die von einer Abhandlung über das bernische Münzwesen am Ende des 14. Jahrhunderts begleitet sind. Es folgte sodann die Veröffentlichung der « Teltbücher der Stadt Bern aus dem Jahre 1389 » und als wichtigste Publikation hat Herr Welti im Jahre 1896 die « Stadtrechnungen von Bern aus den Jahren 1375—1383 » erscheinen lassen.

Herr Dr. Schindler behandelt das Finanzwesen des 15. Jahrhunderts, das als das wichtigste der bernischen Geschichte bezeichnet werden kann. Bern vereinigte durch Eroberung und Kauf eine ansehnliche Landschaft und konnte sich an die Spitze der Eidgenossenschaft stellen, um gegen Burgund vorzugehen und dem Ziele näher zu kommen, die heutige Westschweiz mit der Eidgenossenschaft zu ver-

binden. Die Arbeit ist also ein Abschnitt aus der Geschichte Berns, aber auch zugleich ein Beitrag zur reichsstädtischen Finanzgeschichte im Mittelalter.

Der Verfasser behandelt in Kürze die damals herrschenden Münzverhältnisse. Wie überall im Mittelalter war auch in Bern die doppelte Währung, die Goldwährung (der Gulden, fl. [florin]) und die Silberwährung (das Pfund, libra, lb. zu 240 Pfennigen, d. oder Schillingen, solidi β). Nach Gulden wurde bei grösseren Geldgeschäften gerechnet.

Wert des fl. in β im 15. Jahrhundert :

Jahr	Wert des fl. in β
1402.....	25 β — 27 β
1414.....	25 »
1420.....	25 »
1429.....	28 »
1430.....	36 »
1433.....	36 »
1436.....	35 »
1448.....	35 »
1452.....	36 »
1458.....	36 »
1479.....	40 »

Von den in Bern um diese Zeit kursierenden Silbermünzen sind die hauptsächlichsten die Plapparte und die Pfennige, die in Bern selbst geschlagen wurden. Neben den Plapparten wurden auch noch Fünfer oder Drittelsplapparte geprägt, von denen man aber nichts Näheres weiss, und Pfennige. Diese letztern werden weder von Escher noch von Coraggioni erwähnt. Die auf sie bezügliche Münzordnung vom Jahre 1436 ist im Alten Polizei-, Eid- und Spruchbuch auf dem Stadtarchiv erhalten und wird hier zum ersten Male erwähnt. Es folgen sodann Untersuchungen über den Wert dieser Pfennige.

Als Münzen des täglichen Verkehrs dienten vor allem diese Plapparte und Pfennige, daneben kursierten aber noch alle möglichen fremden Münzen, Basler Stebler, « Grossen », « Pagurly », « Kreuzer », etc., aus aller Herren Länder. Diese Münzen wurden von Zeit zu Zeit obrigkeitlich geschätzt, so z. B. 1453 durch « Hanns Wirtschaft und Thoman Motzen ». Es war nicht leicht, aus diesem Wirrwarr herauszukommen und es ist zu begreifen, dass um diese Zeit das Gewerbe der Geldwechsler ebenso nötig wie einträglich war.

Über die *Einnahmen* und *Ausgaben* des mittelalterlichen Bern erhalten wir Auskunft durch die halbjährlichen *Säckelmeisterrechnungen*, die aber nur die Stadt nicht die Landvogteien betreffen. Eingehende Untersuchungen über die Einnahmequellen und über die Ausgaben ermöglichen allerlei interessante Schlüsse. So werden an Hand des Tellbuches von 1448 die bernischen Bevölkerungsverhältnisse dargestellt. Die ungefähre Einwohnerzahl Berns um die Mitte des 15. Jahrhunderts betrug 6000. Zur Vergleichung werden die Bevölkerungszahlen anderer Städte, in der gleichen Zeit, Bern gegenübergestellt.

	15. Jahrhundert.		19. Jahrhundert.	
	Jahr.	Einwohner.	Jahr.	Einwohner.
Bern	1448	6,000	1888	46,009
Basel	1446	9,000–12,000	1888	69,809
Zürich	1467	4,476	1888	90,088
Frankfurt a/M. ...	1465	7,600	1895	180,000
Heidelberg	1439	5,200	1895	32,000

Man sieht, dass Bern trotz der anscheinend kleinen Bevölkerungszahl im 15. Jahrhundert zu den grösseren Städten zählte; überhaupt bestätigt sich in dieser Hinsicht was Schönberg sagt: « Man wird « überhaupt für das Mittelalter kleinere Verhältnisse und namentlich « die Grösse der Bevölkerung in den Städten und auf dem Lande viel « geringer annehmen müssen, als es zur Zeit noch häufig geschieht. »

Die eingehenden Untersuchungen und Studien des Herrn Dr. Schindler bilden einen wertvollen Beitrag zur Kenntnis des ältern schweizerischen Münz- und Finanzwesens und werden jedem Münzforscher willkommen sein und gute Dienste leisten. Die tüchtige Arbeit wird daher den geehrten Herren Collegen zum Studium bestens empfohlen.

Dr. GRUNAU.

F. MAZEROLLE. *Le musée de la Monnaie, sa création en 1827*. Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1900, in-8, fig. dans le texte et 1 pl. phototypie.

Le savant archiviste de la Monnaie de Paris a condensé dans cette brochure une communication faite à la réunion des sociétés des Beaux-

Arts des départements, tenue dans l'hémicycle de l'école des Beaux-Arts à Paris, le 24 mai 1899.

Les salles où se trouvent actuellement le musée de la Monnaie furent primitivement consacrées aux cours de la chaire de minéralogie, créée en 1783 et qui devint plus tard le germe de l'école des mines. La belle collection minéralogique du professeur Sage ayant été achetée par le gouvernement, celui-ci en rédigea le catalogue en 1784 et 1787 et la salle des cours, grâce aux subventions royales, fut transformée en musée par l'architecte Antoine. L'école des mines fut détachée de la Monnaie en 1794, mais le musée de minéralogie resta dans la salle de la Monnaie jusqu'à la mort de Sage en 1824. A cette époque, ces collections se répartirent entre d'autres dépôts. En 1827, le comte de Sussy, président de la commission des monnaies, proposa au comte de Villèle, ministre des Finances, de créer un musée monétaire comprenant des échantillons des minéraux d'où sont tirés les métaux, les poinçons, appareils et machines monétaires, les instruments servant au poinçonnement des ouvrages d'or et d'argent, et une collection de monnaies et médailles. Ce musée fut inauguré le 8 novembre 1833 et s'est rapidement accru. La direction en est confiée à l'archiviste de la Monnaie, M. F. Mazerolle, qui s'attache à enrichir cette collection de nombreuses pièces, soit anciennes, soit contemporaines, comme points de comparaisons. Cette collection, scientifiquement classée, permet d'étudier le développement de l'art de la médaille en France et à l'étranger.

A part l'intéressant récit des événements ayant amené la création de ce musée, fait en grande partie d'après des sources inédites, M. Mazerolle nous donne la description détaillée de la salle et des décorations anciennes, ainsi que celle de toutes les médailles frappées pour l'inauguration du musée monétaire. La principale médaille est une pièce de 68 millimètres reproduisant les traits du promoteur de l'établissement, le comte de Sussy. P.-Ch. S.

— *Répertoire général de médailles. Recueil de descriptions détaillées de toutes les médailles, donnant les variantes, les états de gravure, les métaux différents, les frappes, les copies et les imitations de tous genres. Ouvrage conçu sur un plan nouveau, imprimé sur fiches séparées et destiné à former un Dictionnaire général de médailles, où toutes les adjonctions et intercalations seront éternellement possibles,* publié et édité par Paul-Ch. STRAHLIN, président de la Société suisse de numismatique. Genève 1900, in-8.

Notre fin de siècle aura vu l'élaboration et la mise en œuvre de travaux historiques d'une importance capitale et de longue haleine. En Suisse, nous pouvons mentionner, dans le domaine de la philologie, le *Schweizerisches Idiotikon* et le *Glossaire des patois de la Suisse romande*. Ce dernier ouvrage est seulement dans la période d'enfancement; une trentaine d'années sera probablement nécessaire pour le mener à bien.

Nos lecteurs ne sont pas sans savoir qu'il se fait actuellement un travail du même genre pour la numismatique grecque. Entrepris sur la demande du célèbre professeur Mommsen, il est dirigé par M. le Dr Imhoof-Blumer, et publié sous les auspices de l'Académie des sciences de Berlin.

De même en Italie, il se prépare, sous le haut patronage de S. M. Victor-Emmanuel III, un *corpus* des monnaies italiennes.

Tous ces travaux ne sont pas le fait d'une seule et même personne, mais d'un nombre plus ou moins grand de collaborateurs obéissant à un programme longuement préparé et étudié et se soumettant à la direction d'un savant dont les ouvrages font autorité.

On remarquera, en outre, que ces travaux ont toujours un sujet qui, si grand soit-il, est pour ainsi dire formé, fini. Par exemple, le *Glossaire des patois romands*, dont nous parlions plus haut, s'occupe d'idiomes qui, s'ils ne sont pas déjà morts, sont mourants, d'idiomes qui ne se transforment plus et ainsi n'augmentent plus leurs richesses. Le *corpus* des monnaies grecques ne décrira que les monnaies des anciens Hellènes et des peuples qui furent sous leur dépendance. Le plan de ces ouvrages, bien qu'immense, possède ainsi des limites parfaitement définies.

Jusqu'ici, il n'était venu à personne l'idée d'entreprendre avec ses seules forces et ses seules ressources une œuvre d'une telle envergure. C'est cependant ce que vient de tenter notre président, M. P.-Ch. Strömlin, avec l'ouvrage dont on a lu le titre en tête de ces lignes.

Nous ne pouvons que le féliciter de cette ardeur au travail et de la confiance en soi qu'il possède et qui est, dans bien des cas, un gage assuré de succès. Cependant notre amitié pour lui ne va pas jusqu'à nous empêcher de croire qu'il ne parviendra que très difficilement à réaliser l'œuvre de bénédictin à laquelle il s'est attaché. Son travail est trop étendu, selon nous, et nous l'eussions désiré voir consacrer ses efforts à une description générale des médailles à portraits du XVIII^e ou du XIX^e siècle, par exemple. Une œuvre restreinte à ces limites

était encore capable de remplir une vie d'homme sans cependant en excéder les forces.

Nous voulons espérer que nous nous trompons dans nos appréciations et que dans un certain nombre d'années nous posséderons — pour faire honte à notre pessimisme — l'ouvrage parachevé.

M. Ströhlin a commencé son travail par une description des médailles à portraits concernant les hommes célèbres contemporains. Sur les deux cents médailles décrites jusqu'ici, ce sont celles du prince de Bismarck qui se trouvent en majorité et la série n'en est point terminée puisqu'on en compte plus de trois cents où l'effigie de cet homme d'État est représentée.

Une innovation qui a son avantage pour un ouvrage du genre de celui-ci est qu'il est imprimé sur fiches. Il doit paraître une livraison de vingt-cinq fiches tous les mois. Chaque médaille est décrite sur une fiche séparée, ce qui permet d'intercaler, à leur place, les pièces inédites ou nouvelles qui parviendront à la connaissance de l'auteur pendant l'impression.

Inutile de dire que les descriptions que donne M. Ströhlin sont toujours très exactes et brillent par leur clarté; malgré ces qualités, on regrettera de ne pas voir la reproduction graphique des pièces les plus importantes.

Nous souhaitons à notre honorable président une foule de souscripteurs qui lui permettront de poursuivre la publication régulière de son travail, lequel rendra plus de services à mesure qu'il s'étendra. H. C.

— E. A. STÜCKELBERG. *Le collectionneur de monnaies*. Édition française, par A. MERCIER. Lausanne [1900], chez Georges Bridel et C^{ie}, in-8 de VIII et 246 p. avec 157 fig. dans le texte (prix : 6 francs).

Nous avons peu de choses à dire de cet ouvrage, qui a paru en allemand, il y a quelque temps déjà; nous en avons alors rendu compte dans la *Revue* (t. VIII, p. 368) et tout ce que nous en disions subsiste naturellement pour la présente édition. Le traducteur, en faisant passer l'ouvrage de l'allemand au français, lui a fait subir quelques changements plus ou moins heureux et quelques améliorations de détail.

Les seize chapitres de l'édition allemande sont réduits à douze dans la traduction, plusieurs d'entre eux ayant été condensés; de même les illustrations, qui comprenaient deux cents figures dans le travail original de M. Stückelberg, n'en comportent plus que cent cinquante-sept dans celui de M. Mercier. Cette diminution des illustrations est fort regrettable, car celles-ci laissent dans l'esprit des commençants

une impression de déjà vu, qui leur permet de reconnaître les pièces quand elles leur passent en nature sous les yeux.

Par contre, M. Mercier a été bien inspiré lorsqu'il a supprimé le paragraphe 4 du chapitre XV, intitulé : *die Münzfirmen*. L'apprenti-collectionneur connaît très vite, trop vite peut-être, une foule de négociants qui le pressent d'accepter leur marchandise; point n'est besoin de lui donner encore, dans un ouvrage sérieux, une liste d'adresses de marchands forcément incomplète et qui change du jour au lendemain alors que le livre demeure.

Du moment que le traducteur était autorisé à remanier l'œuvre originale nous regrettons, pour notre part, qu'il n'ait pas cru devoir modifier, sur quelques points, le chapitre consacré aux collections. Il aurait dû ne pas mentionner la collection Adolphe Meyer qui n'existe plus, ayant été dispersée en 1894-95 après le décès de son propriétaire. Celle de M. le Dr Imhoof-Blumer comprenait environ trente mille pièces. En outre, l'auteur ignore, on pourrait croire systématiquement, l'existence de nos belles collections particulières suisses. Pour un ouvrage écrit par un citoyen suisse, édité et imprimé en Suisse, c'est assez curieux.

Tout ce qui concerne la bibliothèque du numismatiste aurait aussi gagné à être revu très attentivement. Dans la liste des périodiques, ceux qui ne paraissent plus sont bien indiqués au moyen d'un astérisque, mais tandis qu'on nous donne la date de leur apparition, on ne nous dit pas celle de leur disparition. C'est une lacune qu'il eût été facile de combler. On l'a fait pour les *Mélanges de numismatique*; pourquoi pas pour les autres? Ce qui est plus grave, c'est la masse de périodiques importants passés sous silence; nous citons au hasard : l'*Archiv für Bracteenkunde*, indispensable pour celui qui se livre à l'étude des bractéates; la *Gazette numismatique* (française), le plus beau périodique actuel de numismatique; le *Bulletin de numismatique* du regretté R. Serrure, etc., etc.

En outre, quelques paragraphes du livre laissent fort à désirer sous le rapport de la clarté; voyez, par exemple, celui qui traite de la conservation des collections (p. 225); c'est de l'allemand francisé et non du français.

Ces négligences, qui trahissent ou un travail hâtif ou un travail fait par quelqu'un ne s'occupant pas à l'ordinaire de numismatique, n'enlèvent rien à la valeur générale de l'ouvrage et à l'utilité de sa traduction.

Nous allons oublier de dire que ce livre est supérieurement imprimé par MM. Georges Bridel et C^{ie}, à Lausanne. H. C.

— Vicomte Baudoin de JONGHE. *Petit gros à l'écu aux quatre lions d'Arnould III, seigneur de Randerath (1364-1390)*. Bruxelles, 1900, br. in-8 de 4 p. avec fig. dans le texte. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1900.)

Randerath, situé à une trentaine de kilomètres au nord d'Aix-la-Chapelle, possédait autrefois un château-fort dont les seigneurs avaient droit de battre monnaie. Peu de leurs espèces sont parvenues jusqu'à nous. M. de Jonghe a eu la bonne fortune de retrouver un petit gros de cette seigneurie, émis par Arnould III. Il fait connaître, dans ces quelques pages, cette intéressante monnaie, qui est une imitation servile des *Wappen-Turnose*, frappés à Mulheim vers la fin du XIV^e siècle, par Guillaume de Juliers. C.

— Vicomte Baudoin de JONGHE. *Tiers de blanc anonyme au lion frappé à Herpen*. Bruxelles, 1900, br. in-8 de 4 p. avec fig. dans le texte. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1900.)

Dans cette notice, M. de Jonghe décrit un esterlin au lion rampant qui se trouve, comme la pièce précédente, dans sa collection. Cette monnaie porte sur ses deux faces la légende, en caractères gothiques, MONETA HERPENSIS disposée d'une façon différente ; elle a dû être frappée, selon l'auteur, par Waleran, fils de Marie, dame de Herpen et de Ravenstein, et de Jean de Fauquemont. Pour arriver à cette conclusion, M. de Jonghe établit la généalogie des seigneurs de Herpen depuis 1091 à 1397 et démontre que Waleran était dynaste de Herpen précisément à l'époque où le type de la pièce, originaire de la Flandre, avait le plus de vogue. Ne reposant que sur des déductions, cette attribution peut être vraisemblable, elle n'est pas certaine. C.

— *Die moderne Medaille*, herausgegeben vom « Club der Münz- und Medaillenfreunde », in-8 avec nombr. fig. dans le texte.

Parmi les nombreux périodiques consacrés à la numismatique, aucun ne s'occupe exclusivement de médailles. Celui dont nous écrivons le titre au commencement de cet article vient combler, en quelque mesure, cette lacune. Nous disons en quelque mesure, car il traite seulement de la médaille contemporaine.

Jusqu'ici six livraisons ont paru, dans lesquelles l'école autrichienne tient naturellement la plus grande place. On y remarque la description de médailles du célèbre A. Scharff, directeur de l'Académie de gravure à la Monnaie impériale et royale de Vienne ; à citer, parmi celles-ci, la

médaille à l'effigie de Goethe, la plaquette du conseiller impérial Théodore Theyer; celle de l'inspecteur général de chemins de fer Charles Rimböck, etc.

Stephan Schwartz, professeur de l'École impériale et royale des arts, à Vienne, est représenté par sa médaille de l'impératrice Elisabeth sur son lit de mort, pièce qui nous rappelle, à nous autres Genevois, de bien tristes souvenirs, et par sa médaille des noces d'or des époux Maurice et Anna Fischhof.

Rodolphe Marschall, Joseph Tautenhayn jeune et d'autres complètent la phalange de médailleurs dont la capitale autrichienne est fière à si juste titre.

L'Allemagne, la France, la Belgique, l'Espagne, l'Angleterre, sont également représentées dans la publication par l'un ou l'autre de leurs graveurs en vue.

Notre petit pays l'est aussi par la description de la médaille de Cabral par Hans Frei et par trois pièces de M. Georges Hantz, directeur du Musée des arts décoratifs de Genève. Ces trois pièces sont : la copie d'une médaille du XV^e siècle à l'effigie de Calvin, dont la *Revue* a parlé lors de son émission (voir t. VII, p. 405, pl. XXXI); une gracieuse médaille pour le Village suisse de Paris, enfin le magnifique portrait du comte de Tolstoï que nos lecteurs connaissent bien.

Chaque livraison donne en feuilleton un article de variétés. C'est, jusqu'ici, ou bien, un aperçu sur l'Exposition des médailles qui a eu lieu au mois de février de l'année dernière à Vienne, au Musée des arts industriels, ou bien des articles sur la frappe des médailles en Belgique et en France pendant l'année 1899.

Nous souhaitons à la *Moderne Médaille*, qui paraît mensuellement, longue vie et de nombreux chefs-d'œuvre à décrire¹. H. C.

Q. PERINI. *Le medaglie e le decorazioni della Repubblica de San-Marino*. Londra, 1900, br. in-8 de 14 p. avec fig. dans le texte.

M. Perini, continuant ses études sur la numismatique de l'Italie, vient de nous faire parvenir une description des médailles et décorations de la république de Saint-Marin.

Les médailles ont toutes été frappées en commémoration d'événements intéressant le minuscule État; la plus ancienne, qui remonte à l'année 1801, est une médaille à l'effigie de saint Marin, patron de la

¹ Ce désir ne s'est pas réalisé, car dès 1901 le *Club der Münz- und Medaillenkunde* a renoncé à cette publication et l'a remplacée par une chronique qui paraît dans ses *Mittheilungen*.

république et de la Sainte-Vierge de la Miséricorde; la plus récente date de 1894 et commémore l'édification du nouveau palais du gouvernement. Quant aux décorations, ces colifichets imaginés par la vanité et l'orgueil humains, ce sont les insignes de l'ordre *Équestre* institué en 1859 pour récompenser le mérite civil et militaire; cet ordre possède cinq grades: le grand-croix, le grand officier, le commandeur, l'officier et le chevalier.

La brochure se termine par la description de deux médailles de prix scolaires; la première, gravée par G. Carrara, porte la date de 1823, la seconde est l'œuvre de L. Gori, de Florence, et a été frappée en 1875.

H. C.

— Q. PERINI. *Numismatica italiana. X. Altro contributo alla zecca goriziana e trentina*. Londra, 1900, br. in-8 de 6 p. av fig. dans le texte.

Ainsi que l'indique son titre, cette brochure n'est pas le premier travail que l'auteur consacre au monnayage de Görz ou Göritz. Dans celui-ci, il rectifie certaines assertions contenues dans le précédent comme, par exemple, la liste des seigneurs ayant exercé le droit de battre monnaie à Göritz. De plus, il fait connaître une monnaie bilingue de 15 soldi ou 8 $\frac{1}{2}$ kreuzer, frappée en 1802 sur les ordres de François II pour Göritz et le littoral trentin.

Ce travail qui, de même que la notice sur les médailles de Saint-Marin, a paru dans la *Monthly numismatic Circular*, se termine par le décret stipulant dans quelles conditions aurait cours cette dite monnaie.

H. C.

— Q. PERINI. *Numismatica italiana. XI. Medaglia inedita di Nicolò Madruzzo, signore di Avio e Brentonico*. Rovereto, 1900, br. in-8 de 5 p. avec fig.

Dans cette notice, extraite des *Atti dell' I. R. Accademia di scienze lettere ed arti degli Agiati*, l'auteur nous donne la description d'une médaille à l'effigie de Nicolas Madruzzo; cette médaille, en fonte d'argent, pèse 37^{gr},5 et a un diamètre de 0^m,045; elle appartient au Musée de Gotha et était jusqu'ici inédite.

Nicolas Madruzzo, dont elle rappelle les traits, fut un soldat au service de l'empereur Charles-Quint et du roi Philippe II d'Espagne. A la mort de son père, survenue en 1550, il fut investi du titre de baron et seigneur de Madruzzo, Avio et Brentonico. En 1554, nous le voyons assister au siège de Sienne et guerroyer contre les Turcs en Croatie. Il mourut dans son château de Madruzzo en 1570. La médaille ne porte pas la signature de l'artiste qui l'a façonnée.

H. C.

Dépouillement des périodiques.

Amer. Journ. of num. = American Journal of numismatie.

Arch. hér. suisses = Archives héraldiques suisses.

Berl. Münzbl. = Berliner Münzblätter.

Bl. f. Münzfr. = Blätter für Münzfreunde.

Bull. num. S. = Bulletin de numismatique (Serrure).

Corr. hist. et arch. = La Correspondance historique et archéologique.

Gaz. num. D. = La Gazette numismatique (Dupriez).

Mitth. der bayer. num. Ges. = Mittheilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft.

Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W. = Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfrennde in Wien.

Monatsbl. der num. Ges. in W. = Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien.

Month. num. Circ. = Monthly numismatic Circular.

Num. Chron. = Numismatic Chronicle.

Num. Anz. = Numismatischer Anzeiger.

Num. Zeitschr. = Numismatische Zeitschrift.

Rev. belge = Revue belge de numismatique.

Rev. franc. = Revue numismatique.

Riv. ital. = Rivista italiana di numismatica.

Tijd. van het Ned. Gen. = Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt en penningkunde.

Vjesnik = Vjesnik hrvatskoga arheološkoga društva.

Wiadomości = Wiadomości numizmatyczno-archeologiczne.

Zeitschr. für Num. = Zeitschrift für Numismatik.

Numismatique suisse. — D^r C.-F. TRACHSEL. Trouvaille de Niederbipp au canton de Berne (*Rev. belge*, 1900, p. 44, avec pl. III). — Von SCHRETTER. Die Münzprägung in Neuenburg in den Jahren 1713, 1714 und 1715 (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 66, avec pl. III—IV).

II. ZELLER-WERDMÜLLER. Die Münzen und Medaillensammlung des Landesmuseums, in Zürich (*Schweiz. Landesmuseum in Zürich, Ster Jahresbericht*, 1899, p. 64).

Numismatique grecque. — [?] Ancient greek theatre tickets (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 68). — E. BABELON. Le faux prophète Alexandre d'Abonotichos (*Rev. franc.*, 1900, p. 1, avec pl. I et fig. dans le texte). — A. DIEUDONNÉ. Médaillon de bronze de la Lydie, avec fig. (*Ibid.*, p. 31). — A. DIEUDONNÉ. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des médailles (*Ibid.*, p. 121, avec pl. IV).

L. FORRER. Les monnaies de Cléopâtre VII Philopator, reine

d'Égypte (52—30 av. J.-C.) (*Rev. belge*, 1900, pp. 5, 149, 277, avec pl. I-II). — L. F[ORRER]. Inedited coins. XIV. An apparently unpublished tetradrachm of Aenus, Thracie. — Copper coins of Panticapeum Tauric Chersonese (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3723). — L. F[ORRER]. Inedited coins. XV. An unpublished didrachm of Metapontum signed by the artist Aristippos, avec fig. (*Ibid.*, col. 3787). — L. F[ORRER]. Inedited coins. XVI. Drachm of Syros (Cyclades) (*Ibid.*, col. 3843). — L. F[ORRER]. Inedited coins. XVIII. A peculiar type of Athenian tetradrachm, avec fig. (*Ibid.*, col. 3947). — L. F[ORRER]. The Alexandrian era in Phœnicia in the fourth and third centuries before Christ (*Ibid.*, col. 3948). — Wilhelm KUBITSCHER. Die salaminische Rechen-tafel (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 393). — George MACDONALD. The amphora letters on coins of Athens (*Num. Chron.*, 1899, p. 288). — K. PROWE. Oreschnikow. Ein Goldstater der Archon Hygiainon, avec fig. (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 70). — Theod. REINACH. Pontica, avec fig. (*Rev. franç.*, 1900, p. 224). — Dr J. ROUVIER. Le monnayage alexandrin d'Arados (*Ibid.*, pp. 36, 137). — Arthur SAMBON. Une monnaie inédite de Tarente, avec fig. (*Bull. num. S.*, 1900, p. 7). — E.-J. SELTMAN. Nummi serrati and astral coin types, avec fig. (*Num. Chron.*, 1899, p. 322). — Benson Frank SHERMAN. Ancient greek coins (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, pp. 61, 93, avec pl. et carte). — J. N. SVORONOS. Tessères en bronze du théâtre dionysiaque de Lycourgos et de l'assemblée cléisthénienne des Athéniens (suite) (*Riv. ital.*, t. XII, p. 461). — Hermann WEBER. On finds of archaic greek coins in Lower Egypt (*Num. Chron.*, 1899, p. 269, avec pl. XV-XVI). — R. WEIL. Pisa (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 1). — H. WILLERS. KORH (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 311). — Warwick WROTH, Greek coins acquired by the British Museum (*Num. Chron.*, 1900, p. 1, avec pl. I-II).

Numismatique romaine. — M. BAHRFELDT. Le monete romano-campane (suite) (*Riv. ital.*, 1900, p. 11, avec pl. I). — Dr Josip BRUNŠMIĆ. Nekoliko našašća novaca na skupu u hrvatskoj i slavo-niji. Dodatak k V. Našašće italskih i afrikanskih novaca u Mazinu (*Vjesnik*, 1899—1900, p. 81). — Guido CAMOZZI. Intorno all' adoptio di Adriano imperatore, note di storia e numismatica (*Riv. ital.*, 1900, p. 157). — H. DESSAU. Die Familie der Kaiserin Sulpicia Dryantilla (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 199). — H. DRESSSEL. Numismatische Analekten (*Ibid.*, p. 20, avec pl. I-II). — L. F[ORRER]. Inedited coins. XXI. An unpublished denarius of Vitellius (A. D. 69) (*Month. num.*

Circ., 1900, col. 4107). — A. FRIEDRICH. Chronologisches Verzeichnis der römischen Kaiser und Kaiserinnen, der Cæsaren und Tyrannen (71 v. Chr. bis 476 n. Chr.) (*Beilage zu Nr. 1 des Monatsbl. der num. Ges. in W.*). — Fr. GNIECCH. I bronzi quadrilateri della Repubblica e la moneta privata dei Romani (*Riv. ital.*, 1900, p. 147, avec pl. III). — Fr. GNIECCH. Roman coins. Elementary manual translated by the Rev. A. W. HANDS (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4107). — H. A. GRUEBER. Find of roman coins and gold rings at Sully near Cardiff (*Num. Chron.*, 1900, p. 27, avec pl. III). — A. W. HANDS. Pallas or Roma? The helmeted head on the early roman denarii (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3724). — A. W. HANDS. The influence of the ludi on the types of the denarii of the Republic, avec fig. (*Ibid.*, col. 3949). — A. W. HANDS. The influence of the four religions colleges of Rome upon the types of the republican denarii, avec fig. (*Ibid.*, col. 4015). — H. P. C. A zodiacal contorniate (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 88). — Andreas MARKL. Das Provinzialcourant unter Kaiser Claudius II. Gothicus (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 319, avec pl. XIII). — Jules MAURICE. L'atelier monétaire de Rome pendant la période constantinienne (306-337). Essai de classification chronologique (suite) (*Rev. franç.*, 1899, p. 461, avec pl. X). — R. MOWAT. Notes d'onomastique romaine : Valérien; Régalien (*Ibid.*, 1900, p. 186). — M. ROSTOVTSSEW et M. PROR. Catalogue des plombs antiques de la Bibliothèque nationale (suite) (*Ibid.*, 1899, p. 419; 1900, p. 52, avec pl. II-III). — [?] Some coin discoveries in old Rome (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 114). — E. A. STÜCKELBERG. Die Münzfunde von Vindonissa (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 40). — Charles VERILEGHE. Une monnaie des anciens Bretons trouvée sur le littoral belge, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 175). — [?] Vettian picture (the) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 92). — Otto VOETTER. Die Kupferprägungen der Dioeletianischen Tetrarchie (suite) (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 223, avec pl. IV-X et XIV-XXIII). — Otto VOETTER. XXISIS und andere Siglen (suite) (*Monatsbl. des num. Ges. in W.*, 1900, p. 43, avec pl. I-II). — D^r-prof. N. VULIĆ. Römische Münzen von Viminacium (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 387). — H. WILLERS. Ein Fund von Serrati im freien Germanien (*Ibid.*, p. 329). — H. WILLERS. Römische Silberbarren aus dem Britischen Museum (*Ibid.*, p. 367, avec pl. XII).

Numismatique orientale. — Adam CHMEL. Pieczęcie Zydowskie, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 61). — E. DROUX. Notice sur les monnaies sino-kharoshthi et sur l'époque probable de leur émission.

I, avec fig. (*Gaz num. D.*, 1900, pp. 105, 129). — E. DROUIN. Une monnaie bilingue indo-sassanide, avec fig. (*Bull. num. S.*, 1900, p. 17). — D^r-prof. KUBITSCHEK. Ueber das altägyptische Steuerwesen (fin) (*Monatsbl. des num. Ges. in W.*, 1900, p. 5). — F. de MELY. Les deniers de Judas dans la tradition du moyen âge, avec fig. (*Rev. franç.*, 1899, p. 500. — Transcrit en anglais dans l'*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 69).

Numismatique du moyen âge. — Fred. ALVIN. Deux deniers inédits d'Otbert, évêque de Liège (1092—1119), avec fig. (*Rev. belge*, 1900, p. 29). — Emil BAHRFELDT. Zur Münzgeschichte des Reichsstadt Worms im Mittelalter (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2810, 2825, 2837, 2853). — Ed. van den BRÉCK. Numismatique bruxelloise. Deux jetons inédits de receveurs de Bruxelles (XIV^e siècle), avec fig. (*Rev. belge*, 1900, p. 19). — Dr. Josef BRUNŠMID. Nekoliko našašća novaca na skupu u hrvatskoj i Slavoniji. X. Našašće frizaških novaca u Ostrovu (Kotar Vukovar) (*Vjesnik*, 1899—1900, p. 107, avec pl. IV-VI). — Ludwig von BÜRKEl-MÜNCHEN. Die süddeutschen Münzbilder des XII. und XIII. Jahrhunderts (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2783 et 2807). — Ludwig von BÜRKEl. Süddeutsche Halbbracteaten (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, XVIII, p. 1, avec pl. I-II). — H. DANNENBERG. Nachträge zu Dannenberg's « Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit », Band I bis III, avec fig. (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2735, 2758, 2767). — H. DANNENBERG. Der Titel der Münzherren auf Mittelaltermünzen (*Ibid.*, col. 2799, 2815). — H. DANNENBERG. Jalka von Köpenick, der Eroberer Brandenburgs (*Bl. f. Münzfr.*, 1900, p. 81, avec fig. de la pl. 137). — Paul FABRE. La perception du cens apostolique en Allemagne, en 1291 (*Rev. franç.*, 1899, p. 532). — F. FRIEDENSBURG. Nachträge und Berichtigungen zu Schlesiens Münzgeschichte im Mittelalter (suite et fin) (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2726). — Joseph GAILLARD. Deux deniers inédits de Rodolphe de Zaringen, prince-évêque de Liège (1167—1191), avec fig. (*Rev. belge*, 1900, p. 35). — H. A. GRUEBER. A rare penny of Aethelred II, avec fig. (*Num. Chron.*, 1899, p. 344). — R. von HÖFKEN. Passauer Pfennige, avec fig. (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 21). — H. H. HOWORTH. Eggbert, King of the West saxons and the Kent men, and his coins (*Num. Chron.*, 1900, p. 66). — Vic. Baudoin de JONGHE. Petit gros à l'écu aux quatre lions d'Arnould III, seigneur de Randerath (1364—1390), avec fig. (*Rev. belge*, 1900, p. 167). — Vic. Baudoin de JONGHE. Tiers de blanc anonyme au lion frappé à Herpen, avec fig. (*Ibid.*,

1900, p. 293). — W. KOSTRZĘBSKI. Uwagi nad wykopaliskami monet z X i początku XI wieku, znajdujących w Polsce (*Wiadomości*, t. III, col. 375, 415). — W. KOSTRZĘBSKI. O napisach otokowych czyli legendach na monetach średniowiecznych polskich z X i początkach XI wieku (fragment), avec fig. (*Ibid.*, col. 483). — Comte T. de LAMBURG-STIRUM. Jeton du seigneur de la Viehte, maréchal de Flandre, avec fig. (*Rev. belge*, 1900, p. 336). — M^{lle} Marie de MAN. De kosten van het bouwen van een Munthuis te Middelburg in 1363—1366 (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 89, avec pl. II). — MENADIER. Braunschweiger Pfennige des Herzogs Lothar von Sachsen (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 93, avec pl. V). — MENADIER. Der Bracteatenfund von Trebbin (*Ibid.*, p. 98, avec pl. VI). — MENADIER. Der Münzschatz der St. Michaeliskirche zu Fulda (*Ibid.*, p. 103, avec pl. VII et nombr. fig. dans le texte). — Dr. O. OERTZEN. Beiträge zur mecklenburgischen Münzkunde (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2708, 2719; 1900, col. 2743, 2752, 2772). — Fr. PIEKOSIŃSKI. Denary palatyna sicciecha, avec fig. (*Wiadomości*, t. III, col. 491). — Karl PÖHLMANN. Die ältesten Münzen von Grafen von Wertheim (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, t. XXIII, p. 9, avec pl. III). — Luigi RIZZOLI jun. Artisti alla zecca dei principi da Carrara (*Riv. ital.*, 1900, p. 225). — Aug. SASSEN. Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het nederlandsche geld en muntwezen. Muntwaarde te 's-Hertogenbosch 1419—1425 (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 122). — S. M. S. Inedited coins. XVI. Groat of Edward III, 1351—1360 (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3843). — S. M. S. Inedited coins. XVII. Some additional varieties in Edward III groats (*Ibid.*, col. 3891). — Jules VIVARÈS. Un florin d'or de Clément VI (1342—1352) (*Bull. num. S.*, 1900, p. 21). — W. J. WEBSTER. Inedited coins. XV. Axminster penny of Eadred, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3787). — Philip WHITEWAY. The coins of Italy (*Ibid.*, col. 3745, 3799). — A. de WITTE. Le mouton d'or brabanton (*Rev. belge*, 1900, p. 128). — W. K. Ein Beispiel keltischer Münzprägung, avec fig. (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 391). — Dr. Z. ZAKRZEWSKI. Przyczynę do znajomości solidów Bolesława Chrobrego, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 71). — Dr. Z. ZAKRZEWSKI. Solid Mieczysława I-go bez napisu, avec fig. (*Ibid.*, col. 109).

Numismatique des temps modernes¹. — A. W. Eine unedirte schlesische Goldmünze Kaiser Ferdinand III (*Month. num. Circ.*, 1900,

¹ Du moyen âge à la fin du XVIII^e siècle.

col. 4068). — Emil BAHRFELDT. Beiträge zur ravensbergischen Münzkunde (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2792). — Max BAHRFELDT. Braunschweig-Lüneburg. Eine Nachlese, avec fig. (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 411). — H. BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2722; 1900, col. 2756, 2785, 2790, 2821). — Ad. BLANCHET. Inventaires du mobilier de l'atelier de Bourges au XVI^e siècle (*Rev. franc.*, 1900, p. 235). — P. BORDEAUX. La pièce de 48 sols de Strasbourg, frappée à la Monnaie de Paris et la fin du monnayage autonome de l'Alsace (*Ibid.*, p. 74). — Edouard van den BRÛCK. Numismatique bruxelloise. Rectifications à Gérard van Loon relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles (suite et fin) (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 89, 112, 136, 149, 169, 189). — Ludwig von BÜRKEI. Ein Oettinger Sechser nach tiroler Typus vom Jahre 1525, avec fig. (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, t. XVIII, p. 62). — G. CASTELLANI. Medaglie Fanesi (*Riv. ital.*, 1900, p. 211, avec pl. IV). — Baron Jules de CHESTRET DE HANEFFE. La médaille des hommes de feu de la cité de Liège, 1752, avec fig. (*Rev. belge*, 1900, p. 331). — DOMANIG, voy. plus loin : MERZBACHER. — Ch. DUPREZ. Jeton de mariage de Jean Wouters et de Josine de Beste (1488), avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 157). — C. von ERNST. Die vier Prämiën-Medaillen der Kaiserin Maria Theresia für Berg- und Hüttenleute (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 1). — Ed. FIALA. Die Goldprägung der Prager Münzstätte im 16. und 17. Jahrhundert (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 399). — F. FIALA. Einiges aus der Münzstätte Ensisheim i. Elsass (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 47). — L. F[ORRER]. Inedited coins. XVIII. An unpublished medal of Michael Wohlgenuth by Dürer, avec fig. (*Month num. Circ.*, 1900, col. 3947). — L. F[ORRER]. Inedited coins. XIX. An unpublished 1½ thaler piece of Wismar, avec fig. (*Ibid.*, col. 4003). — Luigi FRATI. Ancora delle monete gettate al popolo nel solenne ingresso in Bologna di Giulio II, l'anno 1506 (*Riv. ital.*, 1900, p. 205). — F. FRIEDENSBURG. Die schlesischen Münzen Friedrichs von der Pfalz des Winterkönigs (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, t. XVIII, p. 23). — Ed. GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2740, 2774, 2803). — Richard A. HOBLYN. A rare pattern farthing or jetton of Mary II (*Num. Chron.*, 1899, p. 362). — Jean JUSTICE. Note sur les jetons du bureau des Finances de Philippe II d'Espagne, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 94). — Jean JUSTICE. L'atelier monétaire gantois au XVI^e siècle et le noble de Flandre (*Ibid.*, 1900,

p. 195). — FELIKS KOPERA. Medal z popiersiem Zygmunta Augusta z roku 1552 ze zbioru Siemaszki w Paryżu, avec fig. (*Wiadomości*, t. III, col. 453). — FELIKS KOPERA. Polskie medale Padovana w zbiorach Esteńskich w Modenie (*Ibid.*, t. IV, col. 117). — W. KOSTRZĘBSKI. Niekóre wiadomości o mennicach koronnych za Jana Kazimierza (*Ibid.*, t. III, col. 433). — L. A. LAWRENCE. A new variety of the half-groat of Charles I (*Num. Chron.*, 1900, p. 88). — G. H. LOCKNER. Beiträge zur würzburgischen Münzkunde (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, t. XVIII, p. 42). — G. H. LOCKNER. Zur Datirung der ersten Groschen der Pfalzgrafen Otto Heinrich und Philipp (*Ibid.*, p. 58). — FR. MALAGUZZI. La zecca di Bologna, avec nombr. fig. (suite) (*Riv. ital.*, 1899, p. 511; 1900, pp. 107, 171). — M^{lle} Marie de MAN. Les dutes zélandaises à la légende « Luctor et ementor » (*Rev. belge*, 1900, p. 303, avec pl. VII). — M^{lle} Marie de MAN. De Middeldurgsche gilden in 1781 (*Tijl. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 18). — M^{lle} Marie de MAN. Een praatje over valsche munten en valsche munters (*Ibid.*, p. 31). — M^{lle} Marie de MAN. Aanvullingen van mijn « Zeeuwsehe Soodjes », avec fig. (*Ibid.*, p. 181). — M^{lle} Marie de MAN. Gemengde berichten (*Ibid.*, p. 215). — L. MAXE-WERLY. Benoitveaux, son pélerinage et ses médailles, avec fig. (suite et fin) (*Rev. belge*, 1900, pp. 114, 219). — L. MAXE-WERLY. Un atelier de faux monnayeurs dans l'abbaye de Jandoures, en 1676 (*Bull. num. S.*, 1900, p. 1). — [?] Medal ks. Konstantego Wasila Ostrogskiego, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 153). — Dr. Eugen MERZBACHER. Beiträge zur Kritik der deutschen Kunstmedaillen. I. Peter Flötner — Nachtrag zu Peter Flötner (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, t. XVIII, pp. 29, 64, avec pl. IV). Voy. aussi : Dr. Karl DOMANIG. Peter Flötner als Medailleur (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 77). — C. J. MOLLENBERG. Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het nederlandse geld- en muntwezen. — Muntwaarde te Geertruidenberg, 1462-1463 (*Tijl. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 43). — Josef NENTWICH. Ueber die thesesianische Münzepoche (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, pp. 29, 51). — [?] Niederländischen (die) Münzprägungen der Kaiserin Maria Theresia (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, p. 85). — N. PAPADOPOLI. Les plus anciens deniers ou « carzie » frappés par les Vénitiens pour Chypre (1515—1518), avec fig. (*Rev. belge*, 1900, p. 297). — Q. PERINI. Numismatica italiana. X. Altro contributo alla zecca goriziana e trentina, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3748). — Q. PERINI. Una moneta inedita di

siro austriaco di Correggio, avec fig. (*Ibid.*, col. 4025). — Q. PERINI. Numismatica italiana. XV. Le monete di Massimiliano I imperatore coniate a Verona, avec fig. (*Ibid.*, col. 4129). — John E. PRITCHARD. Bristol tokens of the sixteenth and seventeenth centuries (*Num. Chron.*, 1899, p. 350, avec pl. XVII). — M. PROU et ROSTOVTSEW. Catalogue des plombs du moyen âge et de l'époque moderne de la Bibliothèque nationale (*Rev. franç.*, 1900, p. 152, avec pl. V-VI). — P. W. Ein Albus des Landgrafen Wilhelm V. zu Hessen-Kassel von 1627 (*Num. Anz.*, 1900, p. 34). — Dr. Josef SCHOLZ. Die österreichischen Conventions-Zwanziger, Nachtrag II (*Num. Zeitschr.*, t. XXXI, p. 421). — S. M. S. Inedited coins. XVII. Unique Bristol half-crown of the year 1644, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3891). — S. M. S. Inedited coins. XX. Obsidional coins bearing half-marks, avec fig. (*Ibid.*, col. 4067). — O. VITALINI. Zecchino di Francesco Gonzaga, principe di Castiglione delle Stiviere, avec fig. (*Riv. ital.*, 1900, p. 105). — W. B. Dwa nieopisane talary z roku 1658? i 1661, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 75). — W. J. WEBSTER. Inedited coins. XV. Scottish six-shilling piece of Charles Ist, 1626, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3788). — A. de WITTE. Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens, 1717—1794 (suite) (*Rev. belge*, 1900, pp. 104, 205, avec pl. V-VI). — A. de WITTE. Variété nouvelle d'un jeton du bureau des Finances de Philippe, prince des Espagnes, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 134, voir aussi p. 156). — Josef ZIELIŃSKI. O medalu Zygmunta III i anny austriacki (*Wiadomości*, t. III, col. 387). — Josef ZIELIŃSKI. Rys historyczny medalierstwa w Polsce w XVI i XVII wieku (*Ibid.*, t. IV, col. 41, 105, 147). — Josef ZIELIŃSKI. Jan Engelhardt wileński i Jan Engelhart wroclawski medalierzy z XVII go wieku, avec fig. (*Ibid.*, col. 144).

Numismatique du XIX^e siècle. — Josef C. ADAM. Die Münzen unter der Regierung des deutschen Kaiser Franz II. bzw. Kaiser Franz I. von Oesterreich (*Mith. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, pp. 13, 25, 35, 46, 57, 75). — Solone AMBROSOLI. Le medaglie di Alessandro Volta (*Riv. ital.*, 1899, p. 553, avec pl. IV-VII et nombr. fig.). — P. BORDEAUX. La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815, avec fig. (*Rev. belge*, 1900, pp. 48, 171, 315). — P. BORDEAUX. Emission de la nouvelle pièce d'or française de 10 francs, avec fig. (*Ibid.*, p. 127). — Ed. JAMES CLEVELAND. The U. S. Washington-Lafayette dollar of 1900 (*Amer. Journ. of num.*,

t. XXXIV, p. 82). — Ed. JAMES CLEVELAND. English ideas in farthings (*Ibid.*, p. 87). — Ed. JAMES CLEVELAND. Annual assay medals of the United States mint (suite) (*Ibid.*, p. 115). — C. P. N. Medals of the Grand Army and allied bodies (*Ibid.*, p. 116). — II. CUBASCH. Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz Josef I. von Oesterreich, Königs von Ungarn, etc., etc., 2^e partie (fin) (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 552). — JEAN FABRE. Les billets de confiance émis pendant la guerre 1870—71 (suite) (*Rev. franç.*, 1899, p. 510, avec pl. XI-XII; 1900, pp. 86, 195, avec pl. VII). — [?] Frankfurter Gæthe Medaillen (*Num. Anz.*, 1900, p. 4). — SAMUEL GARMAN. An andean medal (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 80). — SAMUEL GARMAN. On the age of the andean medal (*Ibid.*, p. 107). — II. L[yma]n L[ow]. The Kaiser's Palestine medals (*Ibid.*, p. 86). — JUAN MORALEDA Y ESTEBAN. Monnaie-seeau (de Charles IV, roi d'Espagne), avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 162). — J. NENTWICH. Numismatische Topographie von Niederösterreich (suite) (*Mitth. des Clubs der Münz- und Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 553; 1900, pp. 1, 18, 28, 38, 49, 64, 77). — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés, avec nombr. fig. (suite) (*Gaz. num. D.*, 1900, pp. 76, 96, 116, 140, 159, 177, 193). — OERTZEN. Mecklenburgische Medaillen (*Num. Anz.*, 1900, p. 17). — Q. PERINI. Le medaglie e le decorazioni della Repubblica di San Marino, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3907). — P. U. i B. W. Medal ofiarowany włodzimierzowi Hr Dzieduszyckiemu za urządzenie w r. 1877 we Lwowie wystawy rolniczoprzemysłowej (*Wiadomości*, t. III, col. 384). — ARNOLD ROBERT. La république romaine de 1849, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3957, 4023, 4132). — [?] Spanish-american war medals (*Amer. Journ. of Num.*, t. XXXIV, p. 118). — ARTURO SPIGARDI. Le medaglie dei capi di Guardia della Misericordia di Firenze (*Riv. ital.*, 1900, p. 93, avec pl. II). — [?] Some new commemorative medals — The queen's visit to Ireland, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4028). — [?] South american quadragesimal medal (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 77). — JOH. W. STEPHANIK et W. K. F. ZWIERZINA. Inhoudigingspenningen 1898, avec fig. (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 192). — DR. HORATIO R. STORER. The medals, jetons, and tokens illustrative of the science of medicine (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 109). — [?] The gold coins of british Columbia, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4133). — [?] The peso of

Puerto-Rico (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 114). — R. TREZZI. Der Wiener Kreuzer vom Jahre 1873, ohne Münzbuchstaben (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 58). — W. C. Medal of Castelar (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 106). — Philip WHITEWAY. The coins of Italy (2^e et 3^e articles) (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3799, 3901). — W. K. F. ZWIERZINA. Aanvulling der beschrijving van de penningen geslagen aan der kon. fabriek van zilver-werken, firma C. J. Begeer te Utrecht (*Tijds. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 22). — W. K. F. ZWIERZINA. Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen na november 1863. Vervolg op het werk van Mr. Jacob Dirks (*Ibid.*, pp. 57, 143, avec pl. III).

Varia. — [?] A popular medal, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3851). — Karl ANDORFER und Richard ERSTEIN. Musiker-Medaillen (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, p. 79). — ARISTIDE (?). Notre système monétaire (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 162). — E. BABELON. The study of ancient monuments aided by numismatics (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 83). — L. BAG. Dawne guziki polskie, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 1). — Benjamin BETTS. Another Zongolica proclamation piece (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 84). — L. BOULY DE LESDAIN. Notes sur quelques changements d'armoiries aux XII^e et XIII^e siècles (*Arch. hér. suisses*, 1900, p. 1). — Adam CIMIEL. Materyaly sfragistyczne, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 12). — Adam CIMIEL. Cechy miasta Zazmierza, avec fig. (*Ibid.*, col. 77). — Adam CIMIEL. Materyaly sfragistyczne. — Pieczęć sądu komisarskiego sześciu miast, avec fig. (*Ibid.*, col. 112). — [?] Congrès de numismatique (Paris, 1900). Contient un extrait d'un mémoire sur la monnaie de Chine, publié par la Ligue nationale bimétallique et déposé au Congrès (*Bull. num. S.*, 1900, p. 34). — [?] Destruction of the dies of 1899 (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 88). — [?] Die Münz- und Medaillen-Sammlung des Historischen Museums der Stadt Köln (*Num. Anz.*, 1900, p. 35). — Reproduit dans *Month. num. Circ.*, 1900, col. 4138). — H. DRESSEL. Pirro Ligorio als Münzfälscher (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 206). — ERNST. Die Medailleurkunst in Oesterreich (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 57). — J. A. FEITH. Valsehe munters gezoden (*Tijds. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 175). — L. F[ORRER]. Biographical notices of medallists, coin, gem and seal engravers, ancient and modern, with references to their works (suite), avec nombr. fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3732, 3789, 3843, 3892, 3962, 4003, 4069, 4115). — Franz

FOULON. La crise de l'or (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 118). — Paul GANZ. Heraldische Denkmäler auf Grabsteinen, avec fig. (*Arch. hér. suisses*, 1900, p. 30). — Dr. G. GRUNAU. Münzdelikte (*Num. Anz.*, 1900, pp. 18, 29). — R. von HÖFKEN. Ueber ältere, insbesondere österreichische Weihenmünzen (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 69). — R. von HÖFKEN. Von der Medaillen-Ausstellung in Wien (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2779, 2790). — A. HOLLESTELLE. De twee oudste daalders (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 119). — A. HOLLESTELLE. Iets over het bepalen van ponden en munten (*Ibid.*, p. 201). — H. S. Ahnentafeln berühmter Schweizer. II. Landammann Hans von Rheinhard (*Arch. hér. suisses*, 1900, p. 32). — F. JECKLIN und R. A. NÜSCHELER. Die Glasgemälde aus der Kirche von Fideris (*Ibid.*, p. 21, avec pl. I-II). — Jean JUSTICE. Epitome assis Budæici, abrégé du livre sur l'as de Budé (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 181). — Jean JUSTICE. Pour la diffusion de la numismatique (*Ibid.*, p. 197). — M. KIRMIS. Schraubthaler und Schraubmedaillen (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4027). — Clément KÖHLER. Herb miasta Kościana na pieczęciach wyobrażony a znak na plombie ochronnej, nadanej sukiennikom tegoż miasta, avec fig. (*Wiadomości*, t. III, col. 409). — W. KOSTRZĘBSKI. Kolekcjonowanie zbiorów numizmatycznych i ich katalogowanie (*Wiadomości*, t. IV, col. 26). — J. V. KULL. Repertorium zur Münzkunde Bayerns (Erste Fortsetzung) (*Mitth. der baycr. num. Ges.*, t. XIX). — Ed. LALOIRE. A propos des anciennes monnaies de compte (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 198). — L.-G. P. Question. Archéologie sociale : Les médailles de mendicité à Lodève. (*Corr. hist. et arch.*, 1900, p. 173). Réponse (*Ibid.*, p. 378). Voy. aussi sur le même sujet R[ichebé] (*Bull. num. S.*, 1900, p. 51). — [?] L'hôtel des monnaies à l'Exposition de 1900 (*Bull. num. S.*, 1900, p. 37). — Edward LOVETT. Primaval commerce and the evolution of coinage (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3801). — W. T. R. MARVIN. Masonic medals (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, pp. 85, 119). — [?] Monnaies émises par des particuliers dans les premières colonies européennes (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3849). — Article reproduit de la *Grande Encyclopédie*. — J. NENTWICH. Ueber Anordnung von Sammlungen (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1899, p. 558). — [?] Popular ideas of coin values (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 91). — [?] Preisausschreiben für eine Erinnerungs-Medaille (*Num. Anz.*, 1900, p. 36). — RICHEBÉ (Voy. L.-G. P.). — Dr. Josef SCHOLZ. Die erste internationale Ausstellung moderner Medaillen in Wien 17. Febr. bis 17. März

im k. k. österr. Museum für Kunst und Industrie (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 41.) — A. STÜCKELBERG. Heraldische Analecten, avec fig. (*Arch. hér. suisses*, 1900, p. 27). — F. TEWES. Der Jahrhundertwechsel in der Numismatik (*Num. Anz.*, 1900, p. 9). — H. TÜRLER. Der Rat der Stadt Bern erhebt die Herrschaft La Bastie-Beauregard zur Baronie und den Besitzer derselben zum Baron 1547 (*Arch. hér. suisses*, 1900, p. 26). — [?] Was wird aus den alten Kupferpfennigen? (*Num. Anz.*, 1900, p. 35). — W. C. ANCIENT AMULETS (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 74). — PARKES F. WEBER. Notes on forgeries of the period (*Ibid.*, p. 103). — ALPH. DE WITTE. Notes sur l'introduction de la presse à balancier dans les Pays-Bas espagnols (suite) (*Gaz. num. D.*, 1900, p. 69, avec pl. D). — JOSEF ZELIŃSKI. Hanusz Trylner minemistrz mennicy wileńskiej, złotnik i pieczętarz I. K. M. Zygmunta III, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 18).

Biographies¹. — FRED. ALVIN. Jacques Wiener (*Rev. belge*, 1900, p. 235). — E. BABELON. J.-P. SIX (*Rev. franç.*, 1900, p. 248). — B. W. REWOLIŃSKI Teofil, avec portr. (*Wiadomości*, t. IV, col. 96). — WAL. BAG. Walery Kostrzębski, avec portr. (*Ibid.*, col. 126). — A. DE BARTHÉLEMY. Maximin Deloche (*Rev. franç.*, 1900, p. 245). — EMILE BIAIS. Le graveur Monteilh (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 3914). — AD. BL[ANCHET]. Raymond-Constantin Serrure (*Rev. franç.*, 1899, p. 541). — AD. BL[ANCHET]. Daniel Dupuis (*Ibid.*, p. 542). — A. CU. HENRYK Bukowski (*Wiadomości*, t. IV, col. 162). — d. Ignaz Spöttl (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 71). — [?] DANIEL DUPUIS (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXIV, p. 90). — L. FARGES. Jules-Edouard-Maximin Deloche (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4077. — Extr. de la *Revue encyclopédique Larousse*, 12 mai 1900). — E. M. ARTHUR DE MARSY (*Corr. hist. et arch.*, 1900, p. 176). — H. M. JULES-EDOUARD-MAXIMIN Deloche (*Ibid.*, 1900, p. 47). — VIC. BANDOIN DE JONGHE. Maximin Deloche (*Rev. belge*, 1900, p. 236). — [?] BERNARDO MORSOLIN (*Riv. ital.*, 1900, p. 239). — AUG. SASSEN. Carel Frederik Wesselman, oud-muntmeester van Utrecht, bijna muntmeester van Holland (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 7, avec portr.). — [?] RAYMOND CONSTANTINE SERRURE (*Amer. Journ. of Num.*, t. XXXIV, p. 89). — S. A. RAIMONDO SERRURE (*Riv. ital.*, 1899, p. 575). — S. A. ARSENIO CRESPELLANI, avec portr. (*Ibid.*, p. 139). — [?] RAIMUND WIESNER (*Mith.*

¹ Nous ne donnons sous cette rubrique que les biographies les plus importantes.

des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W., 1900, p. 53). — [?] Wyjątki z Korespondencyi Karola Beyera, avec portr. (*Wiadomości*, t. III, col. 457; t. IV, col. 29, 84).

Trouvailles. — [?] A find of Edward IV and other coins chiefly of Durham and York (*Month. num. Circ.*, 1900, p. 3857). — Emile BAHRFELDT. Der Denarfund von Soldin (Trouvaille de deniers du moyen âge de Bohême, de Poméranie, Colberg, Cöslin, Demmin, Garz s/Oder, Gollnow, Pyritz, Stargard, etc., etc. — *Berl. Münzbl.*, 1899, col. 2725; 1900, col. 2763, 2776, 2805, 2819). — E. BAHRFELDT. Ein Fund magdeburgischer Bracteaten (Nachtrag), avec fig. (*Ibid.*, 1900, col. 2751). — Ad. BLANCHET. Trouvaille de monnaies gauloises à Francueil, avec fig. (Notice sur la trouvaille des *Ouldes*, mentionnée plus loin p. 161. — *Rev. franç.*, 1900, p. 100). — St. J. CZARNOWSKI. Wykopalisko monet w jaskini « Okopy » wielkiej nad Prądnikiem Ojcowskim, avec fig. (*Wiadomości*, t. III, col. 445). — E. B. Der Kerzenheimer Münzenfund (Pfennigs de la première moitié du XIII^e siècle. — *Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2809). — EISENTRAUT. Ein zweiter Denarfund in Brandenburg a. H. (Trouvaille faite le 7 juillet 1889 comprenant mille neuf cent vingt-trois deniers et trois cent trente-huit demi-deniers du margraviat de Brandenburg, et six monnaies étrangères à cette seigneurie; pièces enfouies vers 1300. — *Ibid.*, 1900, col. 2746). — R. KUBE. Ein mecklenburgischer Münzfund. Kleinere Münzen aus dem Jahre 1760 (*Num. Anz.*, 1900, p. 41).

P. J. MEIER. Münzfund von Riddagshausen, avec fig. (Deniers allemands du moyen âge. — *Ibid.*, p. 1). — P. J. MEIER. Zum Wedde-warder Münzfund, avec fig. (*Ibid.*, p. 33). — [?] Muntvondst te Mesnil St Blaise bij Dinant (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 132. — *Voy. Rev. suisse*, t. IX, p. 387). — Paolo ORSI. Ripostigli monetali della Sicilia (Monnaies grecques. — *Riv. ital.*, 1900, p. 85). — H. WILLERS. Ein Fund spätrömischer Goldmünzen vom Forum Romanum (*Num. Anz.*, 1900, p. 25).
H. C.

Trouvailles. — *Alan*, près Saint-Gaudens (France). — En déblayant le sol d'une maison incendiée, un paysan mit à nu un vieux pot de terre renfermant quatre cent trente-huit pièces d'or et d'argent dont voici la description succincte :

Or : Treize pièces espagnoles et huit pièces françaises, aux effigies de Louis XIII et de Louis XIV.

Argent : Une pièce à l'effigie de François I^{er}; deux pièces à l'effigie d'Henri II; deux pièces à l'effigie d'Henri III; dix pièces à l'effigie

d'Henri IV ; dix-huit pièces à l'effigie de Louis XIII ; trois cent quatre-vingt-une pièces à l'effigie de Louis XIV ; deux pièces à l'effigie de Honoré II de Monaco, (1648 et 1649) ; une pièce à l'effigie de Gaston, prince de Dombes (1642). L'enfouissement de ce trésor doit donc remonter au milieu du XVII^e siècle.

Anderlecht (Belgique). — Un triens, ou tiers de sou d'or, inédit, a été découvert dans une des tombes du cimetière franc d'Anderlecht. Au droit, IDANGEE FRET Au revers, le nom du monétaire est malheureusement illisible et on ne voit que... S MON.

Angicourt (France). — Nous avons mentionné, dans le dernier numéro de la *Revue suisse de numismatique*, la trouvaille faite par des ouvriers terrassiers à Angicourt, pendant les travaux de construction d'un sanatorium ; les pièces romaines trouvées par ces ouvriers ont été examinées par M. Babelon, conservateur des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, et M. Charles Sellier, conservateur-adjoint du musée Carnavalet. Les plus anciennes de ces monnaies remontent aux règnes de Galba et de Vespasien ; les plus récentes sont de Posthume, qui régna en Gaule de 258 à 267.

Cent trente-quatre de ces pièces ont été acquises par le Musée Carnavalet, cent vingt seront conservées au sanatorium d'Angicourt à titre de souvenir, les autres monnaies seront vendues aux enchères au profit de l'assistance publique pour une part et pour l'autre des ouvriers qui ont découvert ce trésor.

Notons que le lieu où ont été trouvées ces pièces est appelé, par les gens du pays, le *Champ de César*.

Anvers. — Un maçon, qui travaillait dans la cave d'une vieille maison de la rue des Bateliers, a trouvé sous les dalles un pot contenant environ cent soixante pièces d'argent de la fin du moyen âge. Elles ont été remises au propriétaire de la maison, mais l'ouvrier a eu la part qui lui revenait d'après la loi.

Arganchy (France). — Un ouvrier d'Arganchy, près de Rouen, a trouvé, en démolissant une maison, un petit sac en cuir renfermant vingt pièces d'or bien conservées. Ce sont des nobles à l'effigie du roi Jean et des saluts d'or du règne de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, compétiteur de Charles VII. Ces pièces ont été partagées entre l'inventeur du trésor et le propriétaire de la maison.

Arques-la-Bataille (France). — On a trouvé près de cette localité un lot d'environ deux cent cinquante monnaies romaines, toutes à l'effigie de Posthume.

Anzets, près Rodez (France). — Un cultivateur a découvert, en défonçant un terrain, un vase en terre rempli de monnaies d'or, dont les plus récentes remontent à la fin du XVIII^e siècle.

Arenches. — Les fouilles que l'association « Pro Aventico » fait exécuter viennent de se terminer, au moins en ce qui concerne l'exercice 1899-1900.

La scène et l'orchestre du théâtre ont été fouillés sur une longueur de 23 mètres et sur une largeur de 11 mètres avec une hauteur de terre sur les murs existant encore, variant de 1^m,60 à 4^m,60. Cette terre provenait des sections plus élevées de la salle où elle servait de support direct aux gradins.

Les antiquités de valeur ont complètement disparu de cette masse de terre qui a été déjà remuée antérieurement un peu partout.

Cependant on a trouvé quatre-vingt-dix-huit monnaies diverses, dont quelques beaux spécimens de petits bronzes. On remarque en particulier ceux de Faustine, Salonine, Aurélien, Valentinien, Macrin, Constantin, Victorin, la ville de Rome avec la louve allaitant Romulus et Remus, Philippe et une quantité de Tétricus, Claude et Gallien. On rencontre, en outre, quelques pièces beaucoup plus récentes : un Ludovicus (probablement Louis de Vaud), un rappen de Bâle de 1719, deux pièces allemandes sans date, qui paraissent avoir été des prix d'exercices ou de jeux.

Le but principal des fouilles a été atteint en mettant à découvert tous les murs de la partie centrale du théâtre. Le mur d'orchestre qui a 2^m,70 d'épaisseur servait d'appui aux premiers gradins de la salle, dont il limite la section inférieure. Le diamètre de l'orchestre égale la largeur de la scène sur le front, soit 22^m,60 ; celle-ci avait une profondeur de 9 mètres. Il ne reste que peu de vestiges des planchers de diverses natures ; les marbres ont été ou réduits en morceaux ou ont disparu.

On peut maintenant être certain qu'une fois les murs restaurés, le théâtre romain d'Avenches sera une des principales attractions de cette localité.

(*Journ. quot.*)

Avrolles (France). — Sur le versant d'un coteau, entre Avrolles (commune de Saint-Florentin) et Venizy (commune de Briennon-l'Archevêque, Yonne), on a trouvé, en 1899 (?) dans un vase, de nombreux petits bronzes de Valérien, Gallien, Salonine, Marius, Victorin, Claude II, Tétricus père et fils, Quintille et Aurélien. (*Revue numismatique.*)

Baden-Baden. — Ein reicher Fund von mittelalterlichen Goldmünzen wurde auf einem in der Blättergasse gelegenen Grundstück gemacht.

Man fand vierundfünfzig Münzen von 18—20karätigem Golde mit tadellosem Gepräge, zwanzig Stück Kölner erzbischöfliche Münzen und neun Münzen mit dem Bildniss eines Abtes oder Bischofs. Sechs andere zeigen ein Kaiserbild mit dem Doppeladler bezw., mit dem bayerischen und kurpfälzischen Wappen. Der Fundort scheint 1689 durch Brand zerstört worden zu sein.

Beaujeu (France). — En réparant l'église de cette localité, on a mis au jour quelques monnaies d'or placées à côté d'un squelette; en voici la liste :

Un franc à cheval de Jean le Bon, roi de France (1350 à 1364); un franc à pied de Charles V, roi de France (1364—1380); deux florins du même; deux florins de Florence du XIV^e siècle; un florin de Pierre IV, roi d'Aragon (1336—1387); un florin de Jean, roi de Bohême (1310—1346), et une pièce qui n'a pas été déterminée.

Bobersberg (Prusse). — Environ quatre mille pièces de monnaies du moyen âge ont été trouvées dans un jardin de cette localité.

Catemin (Prusse). — En creusant pour arracher un arbre, on a découvert une urne contenant vingt monnaies d'argent bien conservées, datant du moyen âge.

Chexbres. — On a trouvé en faisant des fouilles au centre du village, à 1 mètre environ de profondeur, une monnaie de bronze à l'effigie de César-Auguste (100—44 av. J.-C.).

Une seconde pièce romaine a été trouvée au cours des travaux pour la construction du Vevey-Chexbres. C'est un grand bronze d'Antonin le Pieux (86—161 ap. J.-C.).

Elle était déposée entre deux pierres plates à 4 mètres de profondeur dans le sol, à un emplacement où ont été mis au jour des restes de vieux murs.

Coedway (Angleterre). — Une personne a trouvé un aureus de l'empereur Valens, près de la « Coedway », dans un champ. Cet empereur, qui perdit la vie dans une bataille contre les Goths en 378 après J.-C., régna environ quinze ans.

Cette pièce était d'une très belle conservation et pour ainsi dire à fleur de coin. L'avvers porte le buste de l'empereur et la légende D N VALENS P F AVG Le revers porte l'empereur debout tenant une enseigne militaire et une victoire et la légende « Restitutor Reipublicae ». A l'exergue sont les lettres SMNI, *Sacra moneta Nicomediae*. Cette pièce appartient à M. Backer, à Shrewsbury; le lieu de la trouvaille était voisin de l'emplacement de la station romaine de Rutrinium.

Dourdan (France). — Des terrassiers ont recueilli environ quatre cents monnaies d'or et d'argent renfermées dans plusieurs pots de terre cuite.

Dworiksche, près Minsk (Russie). — Un paysan du village de Dworiksche (district de Rjetzehiya), occupé à la réparation de sa cabane, trouva dans les fondations un vase en terre rempli de monnaies d'argent.

La trouvaille consistait en deux cent dix pièces du règne de Pierre le Grand, parmi lesquelles trente-cinq pièces d'un module supérieur au rouble actuel et les autres de la grandeur des pièces actuelles de 50 kopecks. Il y avait aussi là cinq thalers et deux demi-thalers du Brabant. Outre cela, le vase contenait un petit récipient en argent de la grandeur d'une salière, non gravé.

Le poids total de la trouvaille était d'un peu plus de 5 livres. Le tout a été mis à la fonte, sauf les écus du Brabant et la petite coupe d'argent, conservés comme antiquités par la Commission archéologique impériale.

Feurs (France). — En creusant une cave, on a trouvé soixante-trois pièces d'or aux effigies de Charles-Quint et d'Henri IV, roi de France. Ces monnaies étaient contenues dans une sorte de tire-lire en terre cuite.

Flössberg. — Vers la fin de mai, en effectuant des réparations à la ci-devant propriété Hentschel, à Flössberg, près Borna, on a trouvé un certain nombre de monnaies des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles; elles sont bien conservées.

(*Num. Anzeiger.*)

Fulda (Allemagne). — Ein bedeutender Fund ist in der Krypta der uralten Michaeliskirche zu Fulda gemacht worden. Denselben gehören namentlich an : eine Armspange aus Goldblech, mehr als zweitausend Pfennige, von denen allerdings dreihundertsechszig derart abgenutzt sind, dass die Prägung nicht mehr zu erkennen ist. Dagegen sind gut erhalten : ein Bonifaciuspfennig, siebenundfünfzig Lulluspennige, neunzig Erfurter Pfennige, siebenundzwanzig Hälblinge aus der Zeit des Erzbischofs Adalbert I. (Mainz). Die erkennbaren Münzen gehören sämtlich dem 11. bzw. dem Anfang des 12. Jahrhunderts an. Ausserdem gehören noch zu dem Funde : das Bruchstück eines Silberkönigs und ein gegossener Barren in Halbkugelform.

Genève. — On a trouvé, en août 1900, à la rue de l'Hôtel de Ville, en creusant le sol en vue de l'établissement d'une nouvelle ligne de tramways, un bronze de Julien l'Apostat (360—363) frappé à Lyon. C'est le n^o 38 de Cohen, qui porte au revers l'effigie du bœuf Apis,

avec la légende SECVRITAS REIPVB; exergue :  PLVCD. L'exemplaire est bien conservé, avec un grènetis nettement frappé.

La rue de l'Hôtel de Ville occupe le point culminant de la colline sur laquelle est bâtie l'ancienne ville et où se trouvaient déjà, à l'époque romaine, des établissements plus ou moins importants; mais le bourg proprement dit s'étendait alors plus à l'est sur le plateau des Tranchées jusqu'aux Eaux-Vives.

— La *Revue suisse de numismatique* a signalé, en son temps, la trouvaille de monnaies du moyen âge faite à la rue Vallin. Quelques nouvelles pièces ont été trouvées dans le prolongement de cette même rue, en septembre 1900, par des ouvriers occupés à des travaux de nivellement. Ces monnaies ont malheureusement été dispersées et nous n'avons pu en examiner que deux exemplaires, tous deux des deniers de l'évêché de Lausanne, dits de bon style.

Guéret (France). — En procédant à la démolition d'une maison sise dans la Grand'Rue, on vient de trouver une petite urne contenant des pièces d'or et d'argent très bien conservées, la plupart à l'effigie de François I^{er}.

Heiligenstadt. — Ein geschichtlich werthvoller Fund wurde heute bei den Abbruchsarbeiten eines dem bischöflichen Knabenseminar gehörigen Hauses gemacht. Unter einer Fachwerkwand fand man Tausende alter Silber- und Kupfermünzen sowie mehrere alte Urkunden. Der Fund wird an geeigneter Stelle genau geprüft werden. Die Münzen bilden ohne Zweifel die aus irgend einem Grande vergrabene Kriegskasse eines im siebenjährigen Kriege durch Heiligenstadt gezogenen Heerestheiles; die Urkunden enthalten Instruktionen für das Heer.

Hoghton (Angleterre). — Une trouvaille remarquable a été faite à Hoghton, à mi-chemin entre Blackbian et Reston, dans une ferme, près du château d'Hoghton. Les pièces trouvées, au nombre de cinquante-cinq, sont en argent et d'une valeur variable. Elles sont de la fin du XV^e et du commencement du XVI^e siècle. On suppose qu'elles ont été laissées en ce lieu par les troupes de Cromwell; elles sont dans un remarquable état de conservation.

Ignny-le-Jard (France). — En faisant une tranchée pour l'élargissement d'un chemin, des terrassiers ont découvert quatorze pièces d'argent bien conservées, datant des règnes de Charles IX et d'Henri III.

Kanitz (Autriche). — Une trouvaille d'environ 1 kilogramme de monnaies d'or et d'argent du XVI^e siècle a été faite dans cette localité.

Kerolland, près Saint-Brieuc (France). — Une trentaine de pièces d'or, à l'effigie de Louis XIII, roi de France, et de Philippe II, roi d'Espagne, renfermées dans un petit sac en cuir ont été trouvées en démolissant un pavillon.

Kirchshofen (Alsace). — Découverte de débris de poteries romaines et de deux monnaies d'argent d'Auguste et de Sévère.

Koppendorf. — En déracinant un arbre fruitier dans un jardin de Koppendorf, on a mis au jour une quantité de vieilles monnaies en argent, à l'exception d'une seule en or. Elles portent à l'avvers la double aigle et au revers l'effigie de l'empereur Ferdinand II; elles sont toutes datées de 1626 et 1627. Leur dimension est approximativement celles des monnaies actuelles de 10 et 2 pfennigs. La trouvaille rappelle la tragique histoire de Koppendorf qui s'appelait, avant la guerre de Trente-Ans et si l'on en croit les chroniques du temps, Rosenthal. Cette localité était d'une étendue considérable et comptait de nombreux habitants. Pendant la guerre, ce village prospère fut pris par les Suédois et détruit de telle manière que sa place ne fut plus marquée que par des monceaux de ruines. Ceux de ses habitants qui ne perdirent pas la vie dans la lutte s'enfuirent; peu revinrent sur le lieu de leurs anciennes demeures. On peut conjecturer sans hésitation que les monnaies trouvées ont été confiées à la terre à cette époque troublée, c'est-à-dire il y a environ deux cent soixante ans, afin de les soustraire aux soldats pillards. (*Antiquitäten Zeitung.*)

La Guerche (France). — Trois ouvriers de la ville employés à la confection d'un caniveau, place du Champ-de-Foire, ont mis à découvert au pied d'un ormeau un pot contenant cent quarante-six pièces de 6 livres parfaitement conservées, toutes du XVIII^e siècle.

Lamoura (France). — Quelques enfants ont trouvé, sous une roche, un amas d'environ deux mille pièces en billon, presque toutes de Charles-Quint.

Lanquesaint (Belgique). — Un cultivateur a trouvé, en bêchant son jardin, un pot de terre contenant cent quinze monnaies bourguignonnes d'or et d'argent, bien conservées.

La Roche-Bernard (France). — La démolition d'une vieille maison a amené la découverte d'une dizaine de pièces d'or françaises du XVI^e siècle.

Lavaur (France). — Récemment, dans l'avenue du Tribunal, à Lavaur (Tarn), on a trouvé une cruche contenant des deniers et oboles de Raymond VI ou VII (*Ramon comes; Tolosa civi*); des deniers des

évêques de Maguelonne (*Iamunos; Naidona*); des deniers de Saint-Martin de Tours (*Ses Martinus; Turonus civi*) et, enfin, des deniers de Philippe-Auguste (*Ses Martiaus; Philippus re*). Ces dernières espèces, ainsi que les deniers de Melgneil et ceux de Toulouse, sont moins usées que celles de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. L'enfouissement a eu lieu entre 1211 et 1250. (*Revue numismatique.*)

Leipzig-Connewitz (Saxe). — Au milieu du mois de mars 1900, on a découvert dans la propriété Schomburg, près de l'église de Leipzig-Connewitz un pot contenant cent soixante-quatre monnaies d'argent des années 1549-1616, parmi lesquelles quarante-trois thalers de Lübeck, Brunswick, Lünebourg, Halberstadt, Magdebourg, Mansfeld, Saxe, Brandebourg en F., d'Autriche, d'Espagne et des Pays-Bas. Cinquante-cinq autres pièces sont des monnaies moins importantes de Thorn, Holstein, Lübeck, Hambourg, Oldenbourg, Strasbourg, Worms, Hanau, Solms, Hameln, Göttingen, Magdebourg, Halberstadt, Mansfeld, Lippe, Saxe, Juliers, d'Autriche, d'Espagne, Luxembourg, Schaffhouse et Zoug. A remarquer surtout soixante-six pièces des Pays-Bas, dont trente-sept de Campen et dix-neuf de Zwoil. L'enfouissement de ce trésor paraît avoir été effectué entre 1616 et 1619.

(*Num. Anzeiger.*)

Les Ouldes (France). — Au lieu dit Les Ouldes, près de Francueil (Indre-et-Loire), on a trouvé environ cinq cents monnaies gauloises en potin, de deux modules. Ces pièces, qui présentent à l'avvers une tête plus ou moins informe, et au revers un taureau, sont analogues comme types à celles que l'on attribue généralement aux Séquanes et aux Sénons; elles offrent cependant, surtout les plus petites, des différences assez sensibles pour qu'on puisse considérer cette importante trouvaille comme révélant un monnayage local¹.

(*Monthly numismatic Circular.*)

Lyon. — Un correspondant de la *Monthly numismatic Circular* écrit à ce journal : Une importante découverte archéologique vient d'être faite dans la commune de Saint-Paul, près de Lyon. Des ouvriers terrassiers ont mis au jour une mosaïque d'environ cinquante mètres carrés. On suppose qu'il a dû y avoir là une ville romaine. Des pièces à l'effigie d'Antonin ont été également découvertes. Les fouilles continuent.

¹ Pour plus de détails, voy. *Trouvaille de monnaies gauloises à Francueil*, dans la *Revue numismatique*, 1900, p. 100.

Monaco. — Les travaux de terrassement exécutés sur la place du Palais ont mis au jour encore une certaine quantité de pièces de monnaies, dont cinq de Savoie, argent, billon et cuivre (XVII^e siècle); quatre de France, liards et doubles tournois, cuivre (Louis XIV), et quatre de Monaco, billon (Honoré II, 1648, et Honoré III, 1735) et cuivre (Louis I^{er}, 1683).

Mornetas (France). — Vers le milieu de 1899, en labourant un champ à Mornetas, près de Limoges, on a mis au jour un trésor se composant de quatre pièces d'or et de trois cent vingt-cinq d'argent appartenant, à peu d'exceptions près, au XVI^e siècle.

Un correspondant de la *Revue numismatique* donne à ce sujet les détails suivants :

« Parmi les quatre pièces d'or, il y a un écu de François I^{er} à la
« croix cantonnée de deux F couronnés, une monnaie de Sébastien de
« Portugal et deux pièces espagnoles, dont un double ducat aux
« bustes affrontés de Ferdinand et Isabelle.

« Les trois cent vingt-cinq d'argent se composent en très grande
« majorité de monnaies des règnes de Henri II, Charles IX et Henri III,
« testons et francs avec leurs divisions, quart d'écu, gros de Nesle;
« un seul douzain de Henri III (aucune monnaie de François II).

« Le surplus est formé de monnaies de Navarre (testons et francs
« de Henri II), d'un certain nombre de monnaies espagnoles se ratta-
« chant en grande partie au règne de Ferdinand et Isabelle, et d'un
« petit nombre de monnaies papales du XVI^e siècle. A mentionner,
« deux testons de François I^{er}, dont un du Dauphiné (variété de
« Nachon à l'écu écartelé et surmonté d'un petit dauphin).

« Parmi les nombreux testons de Charles IX, il en est un qui est
« remarquable par le buste lauré, tourné à droite, de beau style, et
« paraissant avoir été frappé par les Huguenots, en 1562. Ce teston ne
« porte pas le monogramme AO qui distingue ceux qui ont été frappés
« à Orléans, et n'a aucune lettre d'atelier, ni point secret; il doit
« cependant sortir de l'officine d'Étienne Bergeron, à en juger par le
« monogramme EB intercalé dans la légende du revers, immédiate-
« ment avant la date. Voici les légendes : CAROLVS. IX. D. G.
« FRANCO. REX. R̄. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDIC. E et B en
« monogramme MDLXII — ☉

« Toutes ces monnaies devaient avoir cours dans le pays au moment
« de l'enfouissement, lequel a dû s'opérer, à n'en pas douter, pendant
« les troubles de la Ligue, aucune date n'étant postérieure à 1588.

« Henri IV n'est représenté dans ce petit trésor que par des monnaies
« de Navarre, sous le nom de Henri II. »

Namur (Belgique). — Deux trouvailles successives ont été faites dans les environs de cette ville, à Godinne; la première au cours de travaux de rectification du lit de la Meuse : des ouvriers ont recueilli un pot en grès renfermant un assez grand nombre de monnaies d'argent d'Élisabeth d'Angleterre, de Philippe II, Charles-Quint, Henri II et Charles IX, ainsi qu'une pièce d'or de Ferdinand, prince-évêque de Liège.

Un autre trésor, se composant de neuf cent soixante monnaies romaines en bronze, d'une conservation parfaite, a été recueilli quelques jours plus tard dans un jardin du village de Marehovelette. Ces monnaies appartiennent toutes au III^e et au IV^e siècle. La plus ancienne est de l'empereur Maximin, les autres sont de quinze empereurs et impératrices différents et la dernière en ordre chronologique appartient à Dioclétien, qui monta sur le trône en 284.

Il est probable que le dépôt fut enfoui sous le règne de cet empereur ou de ses successeurs immédiats, durant une de ces nombreuses incursions que les Francs d'Outre-Rhin firent au IV^e siècle dans la Belgique méridionale.

Le musée de Namur a pu acquérir toutes ces monnaies, qui sont venues s'ajouter à celles des nombreux trésors découverts dans la province depuis cinquante ans.

Norden. — Über den Münzfund, welchen hier vor einiger Zeit der Maurer Johann Donner gemacht hat, wird jetzt mitgetheilt, dass die gefundenen neununddreissig Münzen sogenannte Goldgulden sind. Es befinden sich darunter : Lüneburger, Frankfurter, Kölner (hiervon Prägungen mit Kaspar, Balthasar und Melchior, Erzengel Michael und Petrus mit dem Schlüssel), Schwabacher, Karl von Burgund, Graf von Mörs, Rudolf Bischof von Trier, Adolf von Nassau, Hamburger, Edgar I. von Ostfriesland, Nördlinger, holländische, Baseler, bayerische, kurpfälzische, sämmtlich aus dem 13. und 14. Jahrhundert, sowie eine Anzahl Münzen aus dem 15. Jahrhundert (Cuno I. von Ostfriesland, Philipp der Gute und Karl VI.). Die Fundstücke sind verkäuflich.

Ohrdruf (bei Gotha). — In dem Flurbezirk unserer Nachbarstadt Ohrdruf wurden sechzig Silbermünzen gefunden, die der Bischof Adalberg von Erfurt in den Jahren 1111—1137 prägen liess. Die Münzen zeigen auf der Vorderseite das Bild eines Bischofs mit Krummstab und Kreuz, auf der Rückseite den Giebel einer Kirche mit zwei Thürmen.

Ferner stiessen die Arbeiter bei den Kanalisationsarbeiten auf Bronzemünzen von Konstantin dem Grossen. Sämmtliche Münzen wurden dem herzoglichen Münzkabinet in Gotha überwiesen.

Pavie (Italie). — On éerit à la *Rivista italiana di numismatica*, en date du 13 novembre dernier : Il y a environ un mois, en démolissant le vieux campanile de Saint-Martin Siccenario, situé à peu de distance de Pavie, on a mis au jour un petit trésor composé d'une dizaine de monnaies d'or bien conservées. Elles appartiennent aux villes de Milan, Gènes, Bologne et Venise et sont datées de la fin du XIV^e siècle et du commencement du XV^e. Elles ne présentent toutefois aucune particularité digne d'être signalée.

Plessé (France). — Au mois de septembre 1899, il a été trouvé à Plessé (Loire-Inférieure), trois deniers à fleur de coin de Charles le Chauve, analogues au n^o 154 de la *Numismatique française* de R. Serrure. Quelque temps après, un paysan trouva dans le même endroit un grand bronze de Mare-Aurèle de Pan 165 de notre ère.

(*Bulletin de numismatique.*)

Pompéi. — On a trouvé à Pompéi, dans le tiroir d'une armoire de la maison n^o 3, Insula IV, Regio V, les objets suivants : quatre-vingt-sept deniers d'argent de la République laissant voir des traces d'usure, et quarante-trois deniers de l'Empire à peu près neufs. Ces derniers à l'effigie d'Auguste (1), Néron (1), Galba (2), Othon (1), Vespasien (29), Titus (5), Domitien (4); cinquante-quatre monnaies de cuivre des règnes d'Auguste à Domitien, parmi lesquelles un dupondius inédit de Néron. On trouva encore une boucle d'oreille en or, une cuiller, un simpulum d'argent, une statuette en bronze du Génie familial ainsi que deux représentations des dieux lares, des jouets d'enfants en bois et d'autres futilités. Dans la même chambre on découvrit une statuette de Vénus Anadyomène, haute de 0^m,36, qui montrait encore des traces de peinture et de dorure.

(*Antiquitäten Zeitung.*)

Portalban (canton de Fribourg). — Une importante trouvaille de dix-huit pièces d'or romaines a été faite, au mois d'avril 1900, près de Portalban (canton de Fribourg), par un habitant de ce village, Jérôme Delley, de Delley. L'État de Fribourg avait fait planter des punes sur les grèves du lac de Neuchâtel; c'est en remuant le sable que la découverte s'est faite. Les monnaies étaient à une profondeur de 0^m,15 à 0^m,20, éparpillées à une petite distance les unes des autres, ce qui ferait croire à un naufrage. Il y avait aussi deux petits bronzes, l'un en très mauvais état.

L'emplacement où la trouvaille s'est opérée est à environ un quart d'heure de distance du village de Portalban-Dessous, du côté de Chevroux, et à environ vingt minutes des rochers de la côte.

Toutes ces pièces ont été déposées au musée de Fribourg. Elles sont en parfait état de conservation, sauf le petit bronze mentionné plus haut. Les fouilles devaient être continuées; elles n'ont donné, à notre connaissance, aucun nouveau résultat.

Ces dix-huit aureus sont : un Tibère, un Claude, cinq Néron, deux Galba, trois Vespasien, cinq Titus et un Domitien. Le petit bronze déterminé est un Vespasien. Comme on le voit, ils sont tous du premier siècle de l'ère chrétienne.

La pièce de Tibère correspond au n° 1 de Cohen (variété où Livie tient la haste, non le sceptre); celle de Claude au n° 61.

Quatre pièces de Néron correspondent au n° 12 de Cohen; ce sont cependant quatre frappes différentes. La divergence dans le contour des traits du visage et de l'embonpoint du cou est particulièrement remarquable.

Une pièce de Néron correspond au n° 39 de Cohen.

Les deux pièces de Galba correspondent au n° 80 de Cohen, mais ce sont aussi deux frappes différentes; une de ces pièces surtout est magnifique.

Une pièce de Vespasien correspond au n° 121 de Cohen; une autre du même au n° 157.

Une n'est pas dans Cohen. Pour le revers, elle correspond au n° 1 de Cohen, mais le droit est différent. La tête est tournée à *gauche* et non à droite.

Deux pièces de Titus correspondent au n° 28 de Cohen. Mais il y a entre elles quelques petites divergences. Dans l'une, Rome a le pied sur un casque; dans l'autre, le casque n'existe pas.

Une pièce de Titus correspond au n° 54 de Cohen; une autre, du même, n'a pas son correspondant dans Cohen. L'avvers est le même que celui du n° 83 de Cohen, mais le revers est différent, en ce que la légende n'a pas, à la fin, les deux lettres P P (*Pater, Patria*) comme l'indique Cohen.

Une pièce de Titus correspond au n° 89 de Cohen; celle de Domitien au n° 203 de Cohen.

Quelques monnaies romaines en bronze ont aussi été trouvées dans diverses localités du canton dans le courant de la même année : ainsi, deux à Gruyères, une à Montbrelloz et une à Rueyres-les-Prés (district

de la Broye), deux à Blessens, près de Promasens (l'ancien Bromagus romain), etc. F. D.

Quatzenheim (Alsace). — Vor einiger Zeit wurden in Quatzenheim gegen tausend römische Bronzemünzen in einer doppelhenkeligen Urne vergraben gefunden. Die grösste Zahl derselben stammt aus den Trierer Münzprägungen, und die meisten tragen das Bild Konstantins des Grossen und seines zweiten Sohnes Konstantin d. J.; alle gehören Konstantins Familie an; seine Mutter Kaiserin Helena, seine zweite Gemahlin Fausta, seine Söhne Krispus und Konstantin II. und sein Schwager Licinius der Ältere sind vertreten. Aus dem Umstande, dass keine Münze von Konstanz sich vorfindet, schliesst eine Zuschrift in der *Strassburger Post* auf die Bergung des Schatzes im Jahre 340 oder doch kurz zuvor. Die Münzen sind sämmtlich nur wenig im Gebrauch gewesen; nur eine geht über die gewöhnliche Grösse der Kleinbronzen hinaus.

Ralingen. — Près de Ralingen, village situé aux environs de la frontière prussienne, on a fait une découverte de monnaies d'or et d'argent fort bien conservées appartenant à l'époque de Néron, Constantin, Dioclétien, etc. (Monthly num. Circ.)

Rivarennés (France). — Une trouvaille importante a été faite dans la commune de Rivarennés, sur la rive gauche de la Creuse, à peu de distance de la voie romaine d'Argenton à Poitiers. Huit cents pièces d'argent ont été trouvées par des charbonniers dans les bois de cette commune, en une seule cachette : un trou en terre recouvert d'une pierre. Toutes ces pièces étaient en parfait état de conservation et représentaient les règnes de Trajan, Adrien, Marc-Aurèle, Faustine mère (deux pièces), Lucius Verus, Commode, Septime Sévère, Caracalla et Alexandre Sévère. Ces monnaies ont été disséminées le jour même de la trouvaille. (Revue numismatique.)

Rome. — En novembre 1899, à Rome, au cours de fouilles exécutées sur le Forum, on a trouvé, près de la maison des Vestales, un trésor de trois cent soixante-dix-neuf pièces d'or appartenant aux règnes de Marcien, Valentinien, Léon, Libius Sévère, Anthemius et Aelia Eufémia. (Revue numismatique.)

Rumersheim (Alsace). — On a trouvé, dans une vigne, à 0^m,35 de profondeur, quatre-vingt-cinq moyens bronzes de l'empereur Maxence, assez bien conservés.

Sainte-Croix-du-Mont (France). — Cinq terrassiers espagnols occupés au défoncement d'une vigne, découvrirent un pot de grès rempli de

pièces d'or qu'ils s'approprièrent. Plusieurs changeurs de Bordeaux ayant reçu une grande quantité de louis et de double louis d'or, aux millésimes de 1780 à 1790, la police ouvrit une enquête et découvrit un des auteurs du vol qui, pour sa part, avait changé pour 3000 francs de pièces et en avait encore une grande quantité en sa possession.

Saint-Étienne-des-Landes (France). — Un paysan a découvert, le 3 septembre 1899, un pot de terre contenant quinze cent deux monnaies gauloises en argent au type de la croix cantonnée de symboles divers. Le lieu de la trouvaille permet de supposer que ce trésor, encore mal étudié, renferme des pièces fabriquées chez les Pétrococores¹.

Saint-Maurice-la-Souterraine (France). — On a mis au jour, en labourant un champ, un vase en terre très bien conservé renfermant environ 10 kilogrammes de pièces romaines consulaires en bronze.

Scoury (France). — Une nouvelle découverte de monnaies romaines vient d'avoir lieu dans le même champ où se fit, l'année dernière, celle dont nous avons parlé précédemment (voy. t. IX, p. 246). Cette trouvaille, de beaucoup moins importante, n'a pas amené de types différents de ceux primitivement signalés.

(*Revue numismatique.*)

Stockholm. — Das Nationalmuseum hat kürzlich einen sehr bemerkenswerthen auf der Insel Gothland gemachten Münzenfund erhalten. Die Münzen befanden sich in einem runden kupfernen Gefäss mit Deckel, so dass alle recht gut erhalten waren. Sie entstammen dem 8., 9. und 10. Jahrhundert und wogen zusammen über 3 Kilo. Wie verschiedene früher auf Gothland gemachte Münzenfunde, so bestand auch dieser wieder aus den verschiedensten ausländischen Prägungen: deutsche, böhmische, angelsächsische, arabische, dänische und nur eine schwedische von Olof Skötkonung. Im ganzen sind es zweitausendvierhundertsechszwanzig ganze Münzen und vierundreizig Münzstücke (Hacksilber). Das Nationalmuseum besitzt gegen dreizigtausend Münzen dieser Art, die auf Gothland gefunden worden sind.

Talmont (France). — Des maçons, en démolissant la vieille église de Talmont, en Vendée, ont fait la découverte de deux écus d'or d'une belle conservation. Le premier est un écu d'or au soleil de Louis XII, roi de France, avec la légende habituelle  LVDOVICVS : DEI : GRACIA : FRANCORV : REX Dans le champ, l'écu aux trois

¹ Depuis lors, cette trouvaille a été étudiée par M. V. Luceau. Le commencement de son travail a paru dans la *Revue numismatique*, 1901, p. 36.

lis couronnés; au dessus, un soleil. R̄. ☼ XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT Dans le champ, croix fleurdelisée. Le point secret se trouvant sous la dix-huitième lettre de la légende indique que l'écu a été frappé à Paris.

Le second est un écu d'or de Philippe II, roi d'Espagne et duc de Brabant (1555—1598). (Une main) DOMINVS · MIII : ADIVTOR Dans le champ, buste du roi à droite. R̄. PHS. D : G. HISPZ · REZ · DUX · BRAB. Dans le champ, écu d'Espagne couronné.

Tauchau (Saxe). — En démolissant une maison à Tauchau, près de Leipzig, on a fait une trouvaille de monnaies de différents modules appartenant aux XVII^e et XVIII^e siècles. Parmi celles-ci, il s'en trouve une originaire de la Bavière au nom de Hyronimus (probablement Hieronymus !) datée de l'année 1808. La valeur intrinsèque de la trouvaille est peut-être de 400 à 500 marks; sa valeur numismatique reste à déterminer après un examen plus précis. (*Num. Anzeiger.*)

Thouré, près La Peyratte (France). — Au cours de travaux de terrassement, des ouvriers ont mis à découvert un véritable stock de pièces d'argent du règne d'Henri III.

Ullersreuth. — Au mois d'avril 1900, des ouvriers déblayant les décombres d'un incendie à Ullersreuth, dans le Vogtland saxon, découvrirent une vieille boîte de métal contenant plus de sept cents monnaies du XVII^e siècle, fort bien conservées. Ce sont, pour la plus grande partie, des monnaies de cuivre autrichiennes; cependant il y avait une grosse pièce d'or qui, à première vue, doit être un ducat bavarois. Au même endroit on avait déjà trouvé précédemment un certain nombre de pièces d'or et d'argent dont l'état de conservation laissait à désirer. (*Num. Anzeiger.*)

Verdes (France). — Un sondage opéré sur une ancienne voie romaine a fait retrouver un vase contenant environ 4 kilogrammes de petits bronzes de différents emperers, notamment des deux Tétricus, ainsi qu'une statuette et d'autres objets intéressants.

Wolfsdorf. -- In Wolfsdorf nächst Luttenberg, wurde bei Gelegenheit der Ebnung einer Wiese des Grundbesitzers Leber, einen 1/2 Meter tief, einen Topf mit etwa tausend Stück Silbermünzen gefunden. Es sind fast durchgehends Silberpfennige, darunter viele steirische, vom Ende des 13. Jahrhunderts.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Extraits des procès-verbaux du Comité.

Séance du 25 avril 1900. — M. Albert WEBER, fabricant de bijouterie, à Bienne (présenté par MM. Grossmann et Strœhlin), est reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 30 mai 1900. — MM. Ernest ANDRÉ, hnotaire onoraire, à Gray, France (MM. Ladé et Cailler), et Sally ROSENBERG, numismatiste, à Francfort s/M. (MM. Grossmann et Strœhlin), sont reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 31 octobre 1900. — M. Carl LEMP-WYSS, à Berne (MM. Homborg et Strœhlin), est reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Vingt-unième Assemblée générale, tenue à Martigny, le samedi 1^{er} septembre 1900.

Séance à 2 heures à l'hôtel du Mont-Blanc, sous la présidence de M. Paul-Ch. Strœhlin, président. Treize membres sont présents. Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est lu et adopté.

M. le président présente la liste des membres excusés et donne lecture de son rapport sur la marche de la Société depuis la dernière assemblée générale. Puis l'assistance se lève pour rendre hommage à la mémoire des membres décédés pendant l'année écoulée. Le rapport de M. Grossmann, trésorier, et celui des vérificateurs des comptes (ces trois rapports sont imprimés ci-après) sont aussi lus et adoptés et décharge est donnée au trésorier, avec remerciements.

M. Künzler demande à ce que la cotisation pour 1901 soit augmentée et propose de la porter à 15 francs. MM. Strœhlin et Grossmann ne croient pas qu'une élévation de la cotisation soit opportune en ce

moment; M. Van Muyden propose le chiffre moyen de 12 francs, ce qui est adopté ¹.

MM. Alexandre BOYER, notaire, contrôleur des hypothèques, à Gruyère, canton de Fribourg (présenté par MM. Duerest et Strœhlin), et Charles MAXI, commis de banque, à Genève (MM. van Muyden et Cahorn), sont reçus au nombre des membres actifs de la Société.

MM. Bally-Herzog et Henrioud sont désignés comme vérificateurs des comptes pour l'exercice 1900-1901.

La prochaine assemblée générale aura lieu à Aarau ou à Soleure, avec excursion à Schönenwerd.

Après la partie administrative, M. Haas donne lecture d'une biographie de notre regretté collègue L. Coraggioni et présente les projets de la médaille du tir fédéral de Lucerne, qui aura lieu en 1901. M. Grossmann fait circuler plusieurs monnaies genevoises en or, rares ou inédites, et M. Strœhlin communique un travail sur l'œuvre du graveur lucernois Frener.

Séance levée à 4 heures.

A. CAHORN, *secrétaire*.

* * *

Le lendemain, quelques membres de la Société se sont rendus au Grand-Saint-Bernard, et de là à Aoste et Turin. Cette intéressante excursion, favorisée par un temps superbe, a été des plus réussies.

Rapport du président sur l'exercice 1899-1900.

MESSEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Pendant l'année qui vient de s'écouler, notre Société n'a pas eu une bien grande activité; plusieurs d'entre vous trouvent même que nous sommeillons un peu et que la *Revue* ne paraît pas. Je ne puis que leur donner raison sur bien des points, mais après avoir entendu ce rapport, je pense qu'ils se rassureront et reprendront courage pour l'avenir.

Le comité s'est réuni régulièrement tous les mois pour s'occuper des affaires courantes, qui n'ont pas donné lieu à de grandes discus-

¹ Malgré la décision prise par l'assemblée générale, le comité a pris sur lui de maintenir à 10 fr. la cotisation pour 1901. Il soumettra cette question à la prochaine assemblée générale, en expliquant les motifs qui l'ont guidé.

sions. Nos rapports avec les autorités ont été nuls cette année et nous n'avons pas eu à intervenir pour la défense de la numismatique ou d'autres questions qui nous tiennent à cœur.

Nos relations avec les sociétés analogues de l'étranger sont des plus cordiales. La bibliothèque continue à s'enrichir de nombreux périodiques échangés avec nos publications. Nous avons décidé de participer au Congrès international de numismatique, qui vient d'avoir lieu à Paris. Plusieurs de nos membres y ont pris part et votre président y a représenté la Société. Il a eu l'honneur d'être désigné comme l'un des rédacteurs de la publication des mémoires du congrès. Ce volume paraîtra prochainement. En en rendant compte dans la *Revue*, nous aurons l'occasion de revenir sur les points les plus intéressants de ces trois journées qui ont laissé un excellent souvenir à tous les participants.

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons eu la douleur de perdre un de nos membres honoraires, M. Julius Isenbeck, et quatre membres actifs de notre Société.

Julius Isenbeck, de Wiesbaden, fut un grand collectionneur et un zélé numismatiste, l'un des meilleurs connaisseurs du monnayage si compliqué de l'Allemagne au moyen âge et dans les temps modernes. Il a laissé une très importante collection, qui va être vendue aux enchères et fera bien des heureux. Comme savant, Isenbeck a concentré toute son activité sur le monnayage de sa patrie, le Nassau, et l'on peut dire que son ouvrage, *das Nassauische Münzwesen* (Wiesbaden, 1879—1890, 3 vol. in-8), est absolument complet et ne laissera que peu de choses à glaner dans les archives et les pièces découvertes récemment. Il faut une grande force de caractère et une unité de travail extraordinaire pour se concentrer uniquement sur un sujet spécial et le développer à fond sans s'en détourner. Isenbeck avait une très forte culture numismatique; sa collection était admirablement classée et riche en séries de petites monnaies dont les grands collectionneurs font peu de cas, mais qui sont l'âme de la numismatique et la base de toutes les histoires monétaires. — Nous ne pouvons qu'exprimer le regret de voir disparaître au feu des enchères une si belle série. Il sera bien difficile de la refaire. Les étiquettes des pièces sont à elles seules un cours de numismatique complet et les notes prises pendant quarante ans de travail.

Raymond-Constantin Serrure est né à Gaud (Belgique), le jour de Noël 1862. Il meurt à trente-sept ans en pleine gloire. Sa vie peut

être considérée comme un idéal numismatique; il semble avoir réuni, par atavisme d'abord, par des dons naturels, par son éducation et par un heureux concours de circonstances ensuite, tout ce qui peut contribuer à faire le numismatiste modèle. Fils et petit-fils d'illustres savants, il naquit au milieu des livres et des collections, apprenant comme langues maternelles le français, le flamand et l'anglais. — Après une première éducation dans les écoles de sa ville natale et un séjour dans un gymnase rhénan où il apprit l'allemand, à un âge où on ne l'oublie plus, nous le voyons de retour au pays, dans la maison paternelle, entouré de médailles et d'objets archéologiques, étudiant, lisant, classant et se développant d'une façon extraordinaire. A dix-sept ans paraît son premier article dans la *Revue belge de numismatique*. Si les Serrure furent de grands savants dans tous les domaines de l'histoire et de l'archéologie, la fortune leur faussait souvent compagnie. Les collections absorbant naturellement ce que rapportaient la plume et les cours, ils cherchèrent dans le commerce de médailles et antiquités une source de revenus. Raymond Serrure fut donc, dès sa jeunesse, à une excellente école scientifique basée sur de fortes études classiques et la connaissance des principales langues modernes; il fut aussi collectionneur, antiquaire, catalographe et marchand, et réunit ainsi à sa grande culture les connaissances pratiques, le coup d'œil, qui ne s'acquière que dans le métier, et une force de travail que je n'ai connue qu'à Littré, l'auteur du grand dictionnaire français. — Comment ne pas réussir avec tant d'heureuses circonstances. Nous ne pouvons donner ici la liste de ses publications, qui est immense. Qu'il nous suffise de rappeler ses périodiques, le *Bulletin de numismatique et d'archéologie*, transformé plus tard en *Bulletin de numismatique*, et la *Gazette numismatique* (en collaboration avec notre collègue M. F. Mazerolle). — Parmi ses ouvrages, les plus importants furent publiés avec le concours de M. Engel, notre collègue; ce sont les *Traité de numismatique du moyen âge et des temps modernes* et l'incomparable *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*. Serrure quitta la Belgique de bonne heure et vint se fixer à Paris, qui présentait un champ plus vaste à ses travaux et à son esprit entreprenant. Secrétaire de feu Charles Robert, de l'Institut, puis collaborateur du regretté Hoffmann, l'un des grands experts parisiens, il s'établit ensuite comme marchand de médailles et trouva moyen d'unir une activité fébrile au point de vue commercial, avec une vie intellectuelle dont peu de savants donnent l'exemple. La petite boutique de la rue Richelieu

était une véritable usine numismatique, où nous avons tous passé de bien bonnes heures et où l'on apprenait sans cesse. Serrure fut un merveilleux causeur, à l'esprit souvent un peu trop vif, ce qui lui amena bien des haines et des difficultés. Il ignorait un peu que dans certains cas le silence est d'or et que maître Don Quichotte est mort depuis longtemps. A part cela, c'était un cœur d'or et pendant les dix dernières années où je l'ai connu, je n'ai pas eu de meilleur ami que lui; jeunes tous deux, nous avions ensemble l'enthousiasme qui ne connaît pas de barrières et nous nous soutenions mutuellement. Nous avons créé des journaux à la même époque, nous avons tous deux collectionné et catalogué, travaillé et vécu de la même vie. C'est un grand vide pour moi que de l'avoir vu partir.

M. Henri Liemne était une aimable figure de Genevois du vieux temps. Absorbé dans ses occupations financières, il ne négligeait cependant aucun détail de notre vie artistique et archéologique. Fin causeur, d'une nature pleine de bonhomie, ami de tous, nous aimions à le voir dans nos sociétés savantes rappeler un souvenir ou montrer un objet intéressant ayant rapport à nos antiquités locales. — Il ne laisse pas d'ouvrages numismatiques ni de grande collection. Ses occupations très nombreuses dans la vie genevoise l'en empêchèrent, mais ses goûts très éclectiques l'attiraient vers tout ce qui était artistique ou historique, sans donner de préférence marquée à une spécialité.

Leodegar Coraggioni, de Lucerne, passa toute sa vie dans le commerce et la banque, et ce ne fut que dans sa vieillesse qu'il consacra ses loisirs à notre science. Vous avez tous entre les mains sa belle *Münzgeschichte der Schweiz*, ouvrage indispensable pour le collectionneur de monnaies suisses. Cette grande œuvre fut la joie de ses dernières années, il s'y consacra entièrement, et les dernières fois que j'ai eu le plaisir de le voir, il me parlait de ses projets nouveaux de réédition et de traduction française, en perfectionnant et complétant ce grand travail. — Collectionneur instruit, il ne négligeait aucun de nos cantons, s'attachant au choix des types intéressants et ayant continuellement en vue l'étude de l'histoire monétaire. Il a fait, par cette publication de vulgarisation, avancer notre science et a donné surtout le goût de la numismatique à bien des personnes, qui se sont mises à collectionner, sur la vue de ses cinquante planches de monnaies.

Notre collègue Haas, de Lucerne, a bien voulu consacrer une nécrologie dans notre *Revue* à ce membre éminent; je lui laisserai donc la parole.

Alphonse Revilliod, de Genève, nous a quittés aussi. C'est une perte sensible pour la numismatique et les beaux-arts en général. Homme populaire par excellence, caractère bon et jovial, il était la providence des jeunes artistes. Dès qu'il découvrait un talent nouveau, il l'encourageait de ses conseils, le suivait dans sa carrière, le faisait connaître et surtout, avec beaucoup de discrétion et cachant ses générosités, il achetait pour ses portefeuilles, dessins, aquarelles, études; donnant ainsi la joie des premiers succès et montrant la voie à suivre. Son rôle s'exerça surtout dans la Société des arts de Genève et au Musée des arts décoratifs, dont il fut continuellement l'un des soutiens et l'un des membres influents. La gravure en médailles le passionnait beaucoup et il ne cessa de prodiguer des encouragements à nos artistes. Genève perd en lui un homme éclairé, bon et très influent sur le goût de ses concitoyens. Les artistes le regretteront longtemps, car sans lui rien ne se faisait dans notre petite république, plus économe et savante qu'artistique. Revilliod laisse une superbe bibliothèque d'art, une grande collection de gravures et de dessins, contenant des richesses incomparables parmi les séries d'artistes genevois, et une belle suite de médailles genevoises.

Après tous ces deuils, nous avons encore quatre démissions à enregistrer, heureusement compensées par l'entrée de nouveaux collègues, de sorte que le nombre de nos membres ne subit pas de grande variation.

La situation financière de notre Société s'est beaucoup améliorée depuis les deux dernières années, grâce aux mesures radicales que le comité a prises, et nous espérons que plus d'économie dans l'ensemble de nos dépenses amènera, dans l'année qui va s'ouvrir, le rétablissement définitif de notre situation.

Malheureusement nos grosses dépenses sont toujours le fait de nos publications et nous ne pourrions guère les restreindre sans enfreindre le but que nous poursuivons. Une société comme la nôtre a pour but principal de publier des travaux scientifiques ou descriptifs, qui ne pourraient voir le jour sans son appui. Le personnel de la Société se compose, surtout pour la Suisse, de collectionneurs et de petits amateurs que leurs goûts et leurs occupations ne dirigent que fort peu vers les travaux scientifiques. Les savants qui veulent bien nous honorer de leurs mémoires nous viennent en grande partie de l'étranger. Il nous faut donc donner à nos publications un caractère un peu international et ne pas nous borner à la numismatique suisse.

La *Revue* à elle seule absorbe complètement nos revenus, qui sont insuffisants pour faire face à toutes les dépenses d'illustrations des articles et aux frais généraux d'expédition des publications, de loyer, etc. Il y aura donc lieu d'examiner prochainement l'éventualité d'une élévation de la cotisation et la demande de subventions aux différentes autorités de notre pays. Un autre moyen urgent d'augmenter notre budget serait de faire une propagande active pour le recrutement de membres suisses, surtout parmi les classes lettrées s'intéressant aux études historiques. Si nous pouvions arriver à un total de quatre cents membres actifs, ou à un revenu fixe de cinq à six mille francs, notre budget serait assuré et nous pourrions paraître plus régulièrement.

Nous engageons donc nos collègues habitant les différents cantons suisses à se grouper plus intimement sous forme de sections cantonales, se réunissant régulièrement pendant les mois d'hiver. Le but de ces réunions serait de favoriser, par des échanges ou des expositions, le collectionnage des monnaies suisses, d'intéresser à leur étude beaucoup de personnes qui ne font pas partie de notre Société, et d'entreprendre en commun un travail descriptif ou la publication des documents monétaires de leur canton. A Genève, la Section est toujours prospère et élabore un inventaire descriptif de toutes les variétés des monnaies de cette république. Ce travail, dont la publication va commencer dans un des prochains numéros de notre *Revue*, sera un complément précieux de la belle *Histoire monétaire de Genève* de notre membre honoraire M. Eugène Demole.

Notre ancien président, M. Maurice de Palézieux-du Pan, à Vevey, travailla de longues années à une description et à une histoire monétaire du Valais. Par suite d'autres occupations, il abandonna ce travail. Le comité a pensé qu'il serait vraiment dommage que de si longues recherches fussent perdues et a demandé à l'auteur son manuscrit pour la *Revue*. La partie qui paraîtra en premier lieu comprendra un recueil d'actes et documents historiques concernant le monnayage valaisan et sera précédée d'une introduction sur l'histoire monétaire de ce canton; la seconde partie se compose de la description des monnaies de l'évêché de Sion. Le comité s'est assuré le concours de deux de ses membres pour revoir ce travail et le mettre à jour. L'État du Valais a bien voulu s'intéresser à cette entreprise en achetant un certain nombre d'exemplaires du tirage à part. Cette publication commencera en 1901.

Par raison d'économie, nous avons dû espacer plus que nous ne

L'aurions voulu les fascicules de la *Revue*, et votre président a pris sur lui d'appliquer une décision, prise par le comité de rédaction et confirmée par l'assemblée d'Avenches, de ne pas maintenir une périodicité régulière, mais de ne publier un fascicule qu'au cas où les mémoires mis à la disposition de la rédaction seraient en nombre suffisant. Pour les mêmes raisons, on a décidé d'interrompre, pendant quelque temps encore, la suite de l'histoire et de la bibliographie de la Société de 1879 à 1896, qui avait été commencée à l'occasion de l'Exposition de 1896.

Pour donner aux nouveaux membres de notre Société l'occasion d'acquérir plus facilement la collection de nos anciennes publications, le comité a décidé de faire un fort rabais aux membres qui prendront en une seule fois la série complète.

Nous distribuons aujourd'hui le jeton habituel. Il vous rappellera une figure aimée de tous, celle de l'abbé Jean Gremaud, de Fribourg, notre regretté président et membre fondateur. La gravure en a été



confiée à notre collègue Jean Kauffmann, de Lucerne, dont la réputation grandit tous les jours. Il s'est inspiré de photographies et de documents personnels, fournis par la famille de M. l'abbé Duerest, ancien élève du défunt. L'abbé Gremaud a consacré une grande partie de sa vie à l'étude de l'histoire du Valais et a laissé dans son recueil de documents sur ce pays une source inépuisable de renseignements historiques. Il était donc naturel de penser à lui en ce jour et d'unir le souvenir de sa mémoire à celui de notre première réunion dans la vallée du Rhône.

La série des jetons publiés par notre Société présente un grand intérêt pour l'histoire numismatique de notre pays, en reproduisant les traits des savants qui se sont occupés de notre science et ceux des graveurs remarquables de la Suisse. Elle poursuit en même temps un des buts les plus intéressants de nos statuts, celui de faire connaître nos médailleurs contemporains. Malgré les difficultés financières où nous nous sommes généralement trouvés, notre comité s'est efforcé, dès

la seconde année, de donner une petite indemnité en espèces à ceux de nos collègues qui ont bien voulu graver ces jetons, mais il n'a jamais pu être question de les rémunérer pour la valeur de leurs œuvres et même de couvrir complètement leurs frais. Le premier jeton (Hedlinger) a été gravé absolument gratuitement par notre collègue, M. le professeur Hugues Bovy, et nous ne saurions trop le remercier de ce beau cadeau. A l'avenir, nous ne pourrions guère continuer à employer ce procédé, très avantageux pour nos finances, mais ne répondant qu'à demi au but de nos statuts. Nous devons, dans la mesure du possible, chercher à encourager la médaille artistique, de façon à pouvoir faire connaître nos jeunes graveurs. J'émetts donc le vœu que nous augmentions la subvention accordée pour le jeton, car ce que nous payons pour celui-ci ne répond même plus aux exigences du métier.

Nos confrères du *Club der Münz- und Medaillenfreunde*, à Vienne, s'intéressent beaucoup plus que nous à la médaille et encouragent leurs graveurs par des commandes personnelles. Il serait très bon de voir cette mode s'introduire dans nos mœurs. Plutôt que de reproduire leurs traits ou ceux des membres de leur famille par la peinture ou la photographie, les collectionneurs feraient bien de faire graver ou modeler, frapper ou couler des plaquettes à portraits ou de petits médaillons; ces souvenirs sont plus durables, plus artistiques, et encourageraient l'art dans notre pays.

Il est extrêmement difficile de rassembler des documents iconographiques que l'on puisse utiliser en toute sécurité. Je fais ici appel à tous nos collègues pour compléter l'iconographie des numismatistes, graveurs et médailleurs de la Suisse, si possible par des portraits de trois quarts ou de profil et des photographies. Cette collection déposée dans nos archives rendra de très grands services pour élaborer les jetons de l'avenir.

Nos archives et nos collections ne se sont pas beaucoup augmentées pendant cette dernière année. Les listes des dons et des échanges de publications paraissent régulièrement à la fin de chaque livraison de la *Revue*. Je recommande de nouveau à votre bienveillance la collection de monnaies et médailles, qui est encore bien petite, mais pour laquelle de généreux donateurs font quelques sacrifices. Nous recherchons surtout des types monétaires, des médailles locales, actuellement de peu de valeur, mais qui auront par la suite leur intérêt, et des empreintes de pièces rares ou intéressantes. Il serait aussi extrêmement utile pour nous tous de pouvoir acquérir pour la collection des exem-

plaires des contrefaçons modernes, qui paraissent se multiplier depuis quelques années. Elles serviraient de points de comparaison pour les collectionneurs. — On pourrait aussi entreprendre une collection d'empreintes de monnaies et médailles suisses, en conservant de bons moulages en plâtre ou des empreintes en papier d'étain. Ces documents réunis seraient très utiles lorsqu'ils seraient suffisamment nombreux. — Votre président se met à la disposition de ses collègues pour leur apprendre à faire de bonnes empreintes.

Le bibliothécaire est aussi très heureux de recevoir de MM. les négociants leurs prix-courants, catalogues à prix marqués et catalogues de ventes aux enchères. Il désirerait encore avoir les listes des prix atteints à ces mêmes ventes, qu'on ne lui envoie généralement pas. — La Société ne peut pas faire d'acquisitions, mais le bibliothécaire rendrait de grands services aux membres en leur signalant et en mettant à leur disposition les catalogues, surtout ceux dont les prix de ventes sont connus, ce qui, d'ailleurs, ne pourrait qu'amener des clients aux marchands.

A part quelques amateurs sérieux, qui utilisent régulièrement notre belle bibliothèque, nous constatons avec regret que nos membres lisent fort peu. Pour pouvoir connaître notre science, il faut, au contraire, lire beaucoup. Par le nombre important de volumes que nous possédons et les périodiques que nous recevons, nos membres ont toutes les facilités désirables de s'instruire tout en s'épargnant de fortes dépenses. Je répète que la bibliothèque mérite d'être consultée plus fréquemment.

Me voici arrivé au terme de ce rapport. Vous voyez, Messieurs et chers collègues, que si notre Société n'a guère progressé cette année, l'avenir est mieux assuré. Nous pourrions aller de l'avant en publiant des travaux importants et reprendre la vie normale, un moment interrompue par la situation peu réjouissante de nos finances. Notre vœu est que chacun se consacre un peu plus activement à recruter de nouveaux membres et à répandre le goût de la numismatique en Suisse.

Si tous les collectionneurs ne sont pas à même d'être utiles à la science, ils sont, ne l'oublions pas, les fureteurs qui sauvent les débris du passé et qui signalent les documents inconnus. Les chroniques de notre *Revue* ne peuvent que gagner à la collaboration de ces amateurs et nous les prions de nous signaler régulièrement les trouvailles faites en terre, les nouvelles acquisitions des musées et de leurs collections privées, les falsifications et esroqueries numismatiques, les actes

d'archives encore inédits, et les renseignements pouvant avoir un intérêt quelconque pour nos lecteurs. Dans notre Société, chacun peut donc avoir sa part d'activité. C'est en aidant tous votre comité que nous arriverons à une nouvelle ère de prospérité.

Martigny, 1900.

Paul-Ch. STRÉHLIN, *président*.

Rapport du trésorier pour 1899.

MESSIEURS,

Nous avons le plaisir de vous présenter cette année un rapport financier ne ressemblant heureusement plus à ceux des deux derniers exercices; notre situation n'est pas encore tout à fait normale, mais nous pouvons constater une amélioration très appréciable. Nous voudrions pouvoir promettre qu'il en sera ainsi à l'avenir, mais nous n'osons pas nous prononcer à cet égard, même approximativement, car la grande inconnue, c'est-à-dire notre compte d'impressions et illustrations, nous réserve parfois de cruelles surprises.

Le bilan comparatif pour 1898—1899 s'établit comme suit :

I. Dépenses	1898	1899
Impressions et illustrations	Fr. 3391 90	Fr. 2102 25
Frais généraux	» 394 —	» 410 75
Caisse (soldes à payer de 1897 et 1898).	» 1628 95	» 908 30
Total	<u>Fr. 5414 85</u>	<u>Fr. 3421 30</u>
II. Recettes	1898	1899
Cotisations annuelles	Fr. 2170 —	Fr. 2180 —
Droits d'entrée	» 40 —	» 130 —
Abonnements	» 374 25	» 343 50
Ventes de publications	» 368 90	» 294 25
Frappe de médailles	» 414 25	» 153 60
Refrappe de médailles	» 52 —	» — —
Intérêts (Profits et pertes)	» 42 15	» 29 20
Cotisations uniques	» 100 —	» — —
Cotisations arriérées	» 10 —	» — —
Cotisations volontaires extraordinaires	» 935 —	» 50 —
Caisse (solde créditeur)	» 908 30	» 240 75
Total	<u>Fr. 5414 85</u>	<u>Fr. 3421 30</u>

Le solde dû au trésorier a sensiblement baissé pendant cet exercice et a été ramené au 31 décembre 1899 à 327 fr.; par contre, il restait à la même époque à notre disposition chez M. H. Boveyron la somme de 86 fr. 25 en espèces, ainsi que notre petit fonds de réserve formé par les titres suivants : six obligations 3 % à lots du canton de Genève à 100 fr. et deux obligations 3 1/2 % de la commune de Chêne-Bougeries à 100 fr.; au cours du jour, ces huit obligations valent environ 800 fr.; tous nos efforts tendront à n'y pas toucher.

Parlons d'abord de nos dépenses qui sont, cette année, tout à fait modestes et représentent pour les impressions et illustrations le maximum que nous pouvons offrir à nos membres, comparé à leurs cotisations annuelles. Le tableau de statistique suivant nous montrera qu'il n'en a pas toujours été ainsi, bien au contraire.

Années.	Nombre des cotisations perçues.	FRAIS d'impressions et illustrations.		Pertes et Profits. Moyenne par cotisation annuelle.
		Totaux.	Moyenne par cotisation de 10 fr.	
1891	145	Fr. 2376.80	Fr. 16.40	— Fr. 6.40
1892	168	» 3381.30	» 20.13	— » 10.13
1893	179	» 3010.75	» 16.76	— » 6.76
1894	209	» 2772.—	» 13.22	— » 3.22
1895—96	420	» 5839.75	» 13.90	— » 3.90
1897	215	» 5173.40	» 23.10	— » 13.10
1898	217	» 3391.90	» 15.62	— » 5.62
1899	218	» 2102.25	» 9.65	+ » 0.35

Notre ressource *régulière* étant fixée à la cotisation annuelle de 10 fr. par membre, nous voyons que la Société a rendu à ses membres sous forme de publications de divers genres, pendant les huit années de 1891—1898, la somme de 119 fr. 13, tandis qu'elle-même n'a reçu d'eux que 80 fr., ce qui représente une perte de 39 fr. 13 par membre. Seule l'année 1899 se présente sous un aspect normal, les prestations des membres se balançant à peu près avec les services de la Société; il reste à celle-ci un petit bénéfice de 0 fr. 35 par membre. Il faut

done absolument suivre la marche de l'année 1899, autrement nous retomberons perpétuellement dans le déficit.

Les autres recettes alimentant la caisse de la Société, telles que abonnements à la *Revue*, vente d'anciennes publications, bénéfice sur la frappe des jetons de l'assemblée générale, droits d'entrée et cotisations extraordinaires, sont trop aléatoires pour figurer dans un budget régulier; elles ne cesseront jamais complètement, mais elles peuvent varier beaucoup d'un exercice à l'autre, et nous devons nous estimer heureux si elles suffisent pour couvrir les frais généraux que votre comité, en général, et votre trésorier, en particulier, s'efforceront toujours de maintenir dans les limites les plus modestes.

Nous revenons encore ici sur ce que nous avons dit précédemment au sujet des anciennes publications et des tirages à part de quelques travaux remarquables ayant paru dans la *Revue*. Voici les dernières décisions du comité au sujet de leur vente, pour autant que le stock que nous possédons encore permettra de servir les demandes :

Bulletin de la Société suisse de numismatique :

- Années 1883 et 1892, à 5 fr. par année ¹.
 - » 1884, 1885 et 1886, à 5 fr. par année.
 - » 1887, à 7 fr.
 - » 1888, 1889 et 1890, à 8 fr. par année.
- (Les années 1882 et 1891 sont épuisées).

Revue suisse de numismatique, 1891, tome I, à 25 fr. ²

- » » » » 1892—1899, à 15 fr. par année.

Une remise de 50 % est accordée aux membres qui achètent la série complète des tomes II à IX; cette dernière facilité vise spécialement nos nouveaux membres et nous les encourageons tout particulièrement à compléter leur bibliothèque pendant qu'il en est temps encore.

Le Trésor du Pas-de-l'Échelle, tirage spécial sur beau papier avec nombreuses planches, à 3 fr. 50.

Lydische Stadtmünzen, tirage spécial, à 15 fr.

¹ Ces deux années du *Bulletin* ne sont plus vendues séparément, mais seulement aux acheteurs de la collection complète.

² Presque épuisée, ne se vend plus qu'avec la collection complète et sans aucune remise.

Le meilleur moyen de fortifier notre situation financière consiste encore à recruter de nouveaux membres actifs; votre comité fait un appel chaleureux à tous les membres, et les prie de faire connaître le but de notre Société à leurs connaissances; il y a encore bien des collectionneurs et amateurs s'intéressant à cette partie de l'archéologie que nous serions heureux de recevoir dans notre confrérie.

Genève, 15 août 1900.

Th. GROSSMANN, *trésorier*.

Rapport des vérificateurs des comptes pour 1899.

Genève, le 22 août 1900.

MESSIEURS,

Conformément au mandat dont vous m'avez chargé, j'ai examiné avec soin les écritures de notre Société pour l'exercice écoulé et, après les avoir vérifiées avec les reçus et pièces à l'appui, j'en ai reconnu la parfaite exactitude.

La situation au 31 décembre dernier présente un solde dû au trésorier de 327 fr. contre un actif liquide formé par :

Fr.	86 25	dûs par M. Henry Boveyron, banquier, et par les titres déposés dans cette maison, savoir :
»	600 —	valeur de six obligations à lots 3 % du canton de Genève ;
»	200 —	valeur de deux obligations 3 1/2 % de la commune de Chêne-Bougeries, soit
Fr.	<u>886 25</u>	environ, ce qui laisse un actif de 559 fr. 25.

Ce résultat très satisfaisant est dû au dévouement avec lequel notre trésorier, M. Grossmann, administre nos intérêts. Je vous prie, Messieurs, de lui donner décharge de sa gestion pour 1899 et d'y joindre tous nos remerciements pour les réels services qu'il rend à notre Société.

L'un des vérificateurs des comptes,
Edouard AUDEOD.

En remplacement de M. L. Coraggioni, décédé,
E. WALCH.

Section de Genève.

Les réunions familiaires des membres genevois de la Société suisse de numismatique continuent à avoir lieu régulièrement tous les quinze jours, le mardi, pendant la saison d'hiver. L'assemblée générale du 7 février 1900 avait confirmé comme président M. le Dr Reymond, lequel a dû, pour raison de santé, résigner ses fonctions, au grand regret de ses collègues. M. Reymond avait déjà dirigé la Section pendant deux années (1895—1896 et 1899—1900). Nous faisons tous nos vœux pour qu'il puisse participer de nouveau à nos réunions l'hiver prochain. M. Dreyfus, déjà membre du comité de la Section, a été appelé à lui succéder au mois de novembre dernier. M. A.-St. van Muyden a remplacé M. Dreyfus comme membre adjoint.

Parmi les communications qui ont été présentées, nous signalerons celles de M. P.-Ch. Strœhlin, notre président central, sur le classement des médailles catholiques de sainteté, les fouilles de Pompeï et les ustensiles de cuisine à travers les âges. M. Dreyfus a agrémenté cette communication par une exposition très complète d'objets se rattachant à l'art culinaire; M. Dreyfus nous a aussi fait une intéressante causerie sur les almanachs, dont plusieurs présentent un intérêt numismatique par les tarifs et tableaux des monnaies qu'ils contiennent. M. le Dr Reymond nous a entretenus des monnaies de Soleure; à cette occasion, le conférencier, assisté de MM. Strœhlin et Grossmann, avait organisé une exposition des monnaies de ce canton, dont nous avons pu admirer un grand nombre de spécimens curieux et rares. M. Jaques Mayor, directeur du Musée des beaux-arts de la Ville de Genève, a parlé des fouilles de Bibracte; M. van Muyden a fait une dissertation sur l'histoire monétaire générale, dissertation illustrée par cent dix-huit planches reproduisant les principaux types de monnaies depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVI^e siècle. Toutes les pièces ont été dessinées par le conférencier, qui a consacré plusieurs années à ce travail. M. Cahorn a retracé, à l'aide de projections lumineuses, les péripéties de l'excursion faite au Grand-Saint-Bernard, à Aoste et à Turin, par quelques membres de la Société à l'issue de l'assemblée générale de 1900. Enfin, trois soirées ont été consacrées à des ventes aux enchères de monnaies et médailles.

Comme on le voit par ce rapide résumé, malgré le nombre relativement trop restreint des membres de la Section qui fréquentent le local, les communications ont été nombreuses et variées; aussi nous enga-

geons vivement ceux de nos collègues d'autres cantons ou de l'étranger, qui auraient l'occasion de se trouver à Genève pendant les mois d'hiver, à venir participer aux travaux de leurs collègues genevois.

* * *

Dans sa séance du 26 décembre 1900, le Conseil administratif de la Ville de Genève a nommé MM. Th. Grossmann, H. Cailler, C. Reymond, Dr, à Genève, et M. Barbey, à Valleyres-sous-Rances, membres de la commission consultative du Cabinet de numismatique.

NÉCROLOGIE

Bankpräsident Leodegar Coraggioni. — Den 25. Juli 1900 starb unerwartet schnell an einer Lungenentzündung Herr Leodegar Coraggioni d'Orelli.

Er stammte aus einem alten in der Mitte des XVII. Jahrhunderts aus dem Maggiathale ausgewanderten und anno 1663 in Luzern eingebürgerten Geschlechte ab. Unter den Vorfahren finden sich mehrere Ärzte und Apotheker und hauptsächlich Kaufleute. So war auch der Vater des Verstorbenen, Handelsmann und nebenbei in den vierziger Jahren kantonaler Postdirektor.

Leodegar Coraggioni erblickte in Luzern am 17. Dezember 1825 als ältester Sohn des Leodegar und der Anna Maria Durrer das Licht der Welt. Seine erste Schulbildung genoss er in Luzern. Schon in seinem 13ten Lebensjahre siedelte er, wie es damals bei bessern Familien die Sitte war, in die Klosterschule Rheinau über, um dort seine Kenntnisse zu erweitern, und später nach Freiburg um die französische Sprache zu erlernen. Anfangs der vierziger Jahre finden wir ihn in Genf in einem grösseren Handelshause als Lehrling thätig. Von dort wurde er anno 1843 nach Hause gerufen, um das Geschäft seines plötzlich aus dem Leben geschiedenen Vaters zu übernehmen und weiter zu führen, was für den jungen Leodegar die schwersten Zeiten waren. Im Sonderbundsfeldzuge sehen wir ihn als Lieutenant in der Sonderbundsarmee; er brachte es bis zum Bataillonskommandanten anno 1859.

Im Jahre 1857 verheiratete sich Hr. Coraggioni mit Frä. Jacobea Rietschi, aus welcher Ehe drei Töchter hervorgingen.

Er wurde anno 1856, 22. November, zum Kassier des neu unter dem Namen « Bank in Luzern » gegründeten Geldinstituts ernannt und anno 1861 zum Leiter desselben. Als Direktor führte er dasselbe zu hoher Blüthe, immer bedächtig rechnend und sich nie in waghalsige Spekulationen einlassend; daneben leutselig gegen jedermann. Im Jahre 1891 trat er von dieser Stelle zurück, wie er sagte, um jüngern Kräften Platz zu machen, und nahm dafür den Präsidentenstuhl ein. Er war auch Mitgründer der in der ganzen Welt bekannten Vitznau-Rigibahn und lange Jahre deren Vizepräsident und später deren Präsident. Seiner Initiative ist es zu verdanken, dass die Thürme der Jesuitenkirche in Luzern in derjenigen Form aufgebaut wurden, in der sie sein sollten; ferner war er auch an der Spitze derjenigen die, das unansehnliche, ungesunde Häuserviertel, das vor dem Verwaltungsgebäude der Gotthardbahn war niederreißen liessen.

Für die Armen hatte er stets offene Hand und den kleinen soldigen Handwerkern war er gleichsam Vater.

Seine freie Zeit widmete er der Familie und Geschichtsstudien.

Hr. Leodegar Coraggioni legte in den Jahren 1850 und 1852, anlässlich der Münzeinlösung, wo er mitwirkte, den Grund zu seiner jetzt sehr ansehnlichen schweizer Münzsammlung. Wo er Gelegenheit fand selbe zu vermehren, that er es und so finden wir bei ihm die grössten Seltenheiten. Nicht auf grosse Silbermünzen war sein Blick gerichtet, sondern auf die kleinen alten Hand- oder Billonmünzen früherer Jahrhunderten die weil klein und unansehnlich in kurzer Zeit verloren gingen. Darin liegt auch das interessante und sehenswerthe der Sammlung; zu dem birgt sie noch den goldenen Doppelthaler von 1557, weleh letzterer mehrere Generationen hindurch im Besitze der Familie Coraggioni war.

Nach dem Rücktritte als Direktor der Bank in Luzern, um seine Müssstunden besser auszufüllen zu können, fasste er den Entschluss für sich eine kleinere Münzgeschichte zu schreiben. Durch Zufall gelangte diese in die Hände von Mitgliedern der numismatischen Gesellschaft, welehe ihn bestürmten selbe zu veröffentlichen; so entstand das unter dem Titel : « Die Münzgeschichte der Schweiz » im Jahre 1896 herausgegebene und mit fünfzig Lichtdrucktafeln versehene Buch. Mit diesem vorzüglichen, jedem Laien verständlichen Münzbuche hat sich Hr. Leodegar Coraggioni weit über die Landesgrenzen bekannt gemacht und wird noch lange Jahre, als eine der besten Quellen zitiert werden. Er hat sich dadurch einen unsterblichen Namen

gemacht, und für den schweizerischen Numismatiker ein unentbehrliches Handbuch.

Seit dem Jahre 1895 gehörte er der schweizer. numismatischen Gesellschaft an und lieferte seitdem mehrere kleinere Aufsätze in die *Revue suisse*, z. B. Bd. VII. : « Das kleinste Bankbillet der Schweiz ». Den luzernerischen Mitgliedern war er stets der uneingezügigste Beamter, immer rathend und helfend. *R. I. P.* F. HAAS.

Congrès international de numismatique en 1904.

Dans la dernière séance du Congrès de numismatique de 1900, à Paris, plusieurs membres de cette assemblée ont exprimé le désir de voir ces sessions internationales se renouveler avec une périodicité plus régulière. Il y a, en effet, un immense avantage pour les savants s'occupant de recherches spéciales à se mettre en relations avec leurs collègues de l'étranger. Les comités directeurs des grands travaux numismatiques pourront aussi se réunir de cette manière pour examiner les mesures à prendre pour l'avenir et ne pas risquer d'entreprendre de plusieurs côtés à la fois des travaux d'un intérêt international. — Il a été décidé de tenir, si possible, le prochain congrès en 1904 dans une ville d'Europe, où cette assemblée ne coïnciderait pas avec une exposition ou d'autres événements internationaux, nuisant en général à la marche de ces réunions. On a remarqué, en effet, qu'à Paris les distractions multiples et les occupations spéciales causées par le fait de l'Exposition universelle ont empêché beaucoup de personnes de participer au congrès. — Comme aucune autre nation ne s'est mise encore sur les rangs, pour obtenir le siège du prochain congrès, et que la date de 1904 coïncidera avec le vingt-cinquième anniversaire de fondation de la Société suisse de numismatique, M. Paul-Ch. Strémlin, président de notre Société, a éventuellement offert à MM. les congressistes de se réunir dans une ville suisse à cette date. — L'organisation d'un congrès entraîne cependant beaucoup de travaux et de démarches et la Société suisse de numismatique ne pourra se charger de la chose que si elle rencontre un appui sérieux auprès de ses membres et des diverses institutions scientifiques et nationales de la Suisse. M. Paul-Ch. Strémlin prie donc tous ses collègues, qui seraient disposés à participer à la réussite de ce congrès, soit par leur présence, soit par des mémoires scientifiques, de bien

vouloir l'avertir avant le 1^{er} août de cette année en lui indiquant leurs préférences pour le choix de la ville où il aurait lieu. Ce ne sera qu'à cette date qu'il pourra prendre une décision définitive et soumettre un projet de congrès au comité de la Société, qui verra s'il accepte cette proposition.

Appel de la Rédaction à tous les collectionneurs possédant des monnaies genevoises ou valaisannes.

La *Revue suisse de numismatique* a commencé dans cette livraison la publication de l'*Inventaire des variétés des monnaies de Genève*, publié par quelques membres de notre *Section genevoise*. Comme les lecteurs pourront s'en convaincre, ce complément de la description des monnaies contenues dans l'*Histoire monétaire de Genève*, de notre savant membre honoraire M. Eugène Demole, ne pourra avoir d'utilité qu'en étant aussi complet que possible. La rédaction prie donc toutes les personnes qui posséderaient des pièces différant, même par les plus petits détails ou par le métal, des descriptions de M. Demole, de bien vouloir envoyer, soit la description avec frottis, soit la pièce elle-même, à M. Paul-Ch. Ströhlin (54, route de Chêne, Genève), pour pouvoir intercaler ces variétés nouvelles dans le manuscrit avant l'impression, ou pour les joindre au supplément qui sera publié ultérieurement.

La même demande est faite pour toutes les monnaies du Valais, (république valaisanne, période mérovingienne, abbaye de Saint-Maurice, évêché de Sion), car la *Revue* commencera prochainement la publication du manuscrit de M. Maurice de Palézieux-du Pan, annoncée dernièrement à nos collègues par circulaire spéciale. — Les descriptions de M. de Palézieux-du Pan ont été terminées il y a six ou sept ans. Depuis lors, plusieurs pièces nouvelles ont sans doute surgi, qu'il faudra donc intercaler à leur place.

Pour toutes les descriptions qu'on voudra bien nous envoyer, il est nécessaire de joindre une bonne empreinte, ainsi que les indications de poids, de métal et de diamètre. Le nom du possesseur sera indiqué à chaque pièce unique, à moins qu'il ne soit exprimé un désir contraire.

Bibliothèque.

Ouvrages reçus de janvier à août 1900¹.

PÉRIODIQUES

- ALLEMAGNE. *Berliner Münzblätter*, 1899, n^o 232; 1900, n^{os} 233—238.
Blätter für Münzfreunde, 1900 (XXXV^e année), n^o 1.
Mittheilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft, 1899—1900, XVIII^e et XIX^e années.
Numismatischer Anzeiger, 1900, XXXI^e année, n^{os} 1—6.
Numismatisches Literatur Blatt, n^{os} 113—116.
Zeitschrift für Numismatik, t. XXII, liv. 1—3. (M. P.-Ch. Strählin.)
- ANGLETERRE. *Monthly numismatic Circular*, t. VIII, 1900, liv. 86—93.
Numismatic Chronicle (the), 1899, liv. IV; 1900, liv. I.
Friedl's illustriertes Briefmarken-Offertenblatt, 1900, 3^e année, liv. 6—8. (M. P.-Ch. Strählin.)
- AUTRICHE. *Jahrbuch der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler »*, nouv. série, t. IX, 1899, in-8 de 252 p. avec fig. dans le texte.
Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, 1899, n^o 115; 1900, n^{os} 116—122.
Moderne Medaille (die), herausgegeben vom « Club der Münz- und Medaillenfreunde in Wien », 1900, liv. 1—7.
Monatsblatt der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler » in Wien, t. IV, n^{os} 49—55.
Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, t. V, 1900, n^{os} 1—7.
Numismatische Zeitschrift, t. XXXI, 2^e semestre, 1899.
Vjesnik hrvatskoga arheološkoga društva, nouv. série, t. IV, 1899—1900, in-8 de 240 p. avec nombr. fig.
Windomošci numismatyczno-archeologiczne, 1896, liv. 1; 1897, liv. 3—4; 1898—1899; 1900, liv. 1.
- BELGIQUE. *Gazette numismatique (la)*, 4^e année, 1899—1900, liv. 4—10.
Revue belge de numismatique, 1900, liv. 1—3.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. *American journal of numismatics and Bulletin of american numismatic and archaeological Societies*, t. XXXIV, liv. 3—4.
- FRANCE. *Académie d'Hippone*. Bulletin n^o 29. Bône, 1899, in-8 de XIII et 170 p. avec 5 pl. — Comptes rendus des réunions, 1899, p. I—XXIII.
Bulletin de numismatique, t. VII, 1900, liv. 1—3.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viriers, XIX^e année, 1899.
Correspondance historique et archéologique (la), VI^e année, 1899, liv. 72; VII^e année, 1900, liv. 73—77.

¹ Les envois doivent être adressés au local, rue du Commerce, 5, à Genève.

- Revue numismatique*, 4^e série, t. III, liv. 4, 1899; t. IV, liv. 1—2, 1900.
Revue savoisienne, 1899, liv. 3—4.
- HOLLANDE. *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, VIII^e année, liv. 1—3, 1900.
- ITALIE. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico*, nouv. série, t. VII, liv. 5, 1898; t. VIII, liv. 9—10, 1899.
Rivista italiana di numismatica, t. XII, liv. 4, 1889; t. XIII, liv. 1—2, 1900.
- SUISSE. *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)*; neue Folge, t. I, liv. 4, 1899.
Archives héraldiques suisses, XIV^e année, liv. 1—2, 1900.
Argovia, XXVIII^e année, 1900, in-8, avec 1 portr.
Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXXV, Genève, 1900, in-8 de 457 p.
Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. II, liv. 3.
Compte rendu de l'Administration municipale de la Ville de Genève pendant l'année 1899. Genève, 1900, in-8 de 307 p. (M. A. Cahorn.)
Jahresbericht der historisch-antiquar. Gesellschaft von Graubünden, XXIX. Jahrgang, 1899. Chur, 1900, br. in-8, avec pl.
Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. XXV, liv. 1.
Musée neuchâtelois, XXXVII^e année, janvier-août 1900.
Revue suisse de numismatique, t. IX, liv. 2, 1899.
Schweizer. Briefmarken Zeitung, XIII^e année, liv. 1—7, 1900. (M. P.-Ch. Ströhlin.)

OUVRAGES NON PÉRIODIQUES

- Adrian, P. *Geschichte des schweiz. Zwanzigfrankenstückes*. Genf. 1900, br. in-8 de 19 p. avec 1 pl., extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. IX. (L'auteur.)
- Angst, H. *Schweizerisches Landesmuseum in Zürich. Siebenter und achter Jahresbericht, 1898 und 1899*. Zürich, 1900, in-8, avec pl.
- [—] *Die Wandmalereien in der Wuffenhalle des schweizerischen Landesmuseums in Zürich. Dokumentierter Spezialbericht der Museums-Direktion an die Eidgen. Landesmuseums-Kommission*. Zürich, 1900, br. in-8 de 55 p.
- Betts, Benjamin. *Some undescribed spanish american proclamation pieces*. Supplément. [New-York] 1900, br. in-4 de 11 p. avec 2 pl., extr. de *American journal of numismatics*, t. XXXIV. (L'auteur.)
- Brändlin, Fritz. *Etwas von den schweizerischen Goldstücken*. Genf. 1900, 2 p. in-8, extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. IX. (L'auteur.)
- Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Siège à Brive. Reconnue d'utilité publique (décret du 30 novembre 1888)*, t. XX, 1^{re} liv. Brive, 1898, in-8 de 147 p. (M. P.-Ch. Ströhlin.)
- Cahorn, Aug. *Les jetons de péage des portes et ponts de la Ville de Genève*. Genève, 1900, br. in-8 de 13 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. IX. (L'auteur.)

- Del Mar, Alexandre. *Les systèmes monétaires. Histoire monétaire des principaux Etats du monde anciens et modernes*. Paris, 1899, in-4 de II et 173 p.
- Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, fondée le 27 novembre 1863*, t. XIV. Mans, 1866. in-8 de XXII et 832 p. (Contient : Fievet, J. *Quelques mots d'histoire et de numismatique sur les localités qui font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Charleroi*, avec 2 pl.) (M. P.-Ch. Strœhlin.)
- Engel, A., et Serrure, R. *Traité de numismatique moderne et contemporaine. Deuxième partie. Époque contemporaine (XVIII—XIX^e siècles)*. Paris, 1899, in-8 avec nombr. fig. dans le texte. (M. E. Leroux, éditeur.)
- Forrer, L. *Un curieux document relatif à la suppression des ateliers monétaires de Caën, Nantes, Tours, Poitiers, Limoges, Grenoble, Montpellier, Riom, Bourges, Troyes, Dijon, Besançon, Metz et Amiens*. Genève, 1900, br. in-8 de 7 p., extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. IX. (L'auteur.)
- Ganz, Paul. *Geschichte der heraldischen Kunst in der Schweiz im XII. und XIII. Jahrhundert*. Frauenfeld, 1899, in-8 de XII et 200 p. avec 10 pl. (Échange.)
- Jonghe, vic. Baudoin de. *Tiers de blanc anonyme au lion, frappé à Herpen*. Bruxelles, 1900, br. in-8 de 4 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1900. (L'auteur.)
- *Petit gros à l'écu aux quatre lions d'Arnould III, seigneur de Randenrath (1364—1390)*. Bruxelles, 1900, br. in-8 de 4 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue suisse de numismatique*, 1900. (L'auteur.)
- Kubitschek, Jos. Willh., Dr. *Die Münzen Regalians und Dryantillas*. [Wien, 1899] br. in-4 de 14 p. avec fig. dans le texte, extr. des *Jahresheften des österreichischen archäologischen Institutes*, Band II., 1897. (L'auteur.)
- Ladé, Ang., Dr. *Imitation inédite d'un pfennig uniface de l'évêché de Coire*. Genève, 1900, br. in-8 de 4 p. avec fig., extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. IX. (L'auteur.)
- Leite de Vasconcellos, José. *Contos para contar (« Jétions » portugaises) I. Collecção de Julio Meili com um preambulo*. Lisboa, 1900, br. in-8 de 15 p. avec 3 pl., extr. de l'*Archeologo Portugues*, V, n^o 2 de 1899—1900. (M. J. Meili.)
- Löhr, A. R. von. *Wiener Medailleure*. Wien, 1899, in-4 de 42 p. avec XXV pl. et nombr. fig. dans le texte. (M. P.-Ch. Strœhlin.)
- Mac Lachlan, R. W. *Medals awarded to the Canadian Indians*. Montreal, 1899, in-12 de 56 p., extr. de the *Canadian antiquarian and numismatic Journal*, 3^e série, t. II. (L'auteur.)
- MazeroUe, F. L.-E. *Mouchon, biographie et catalogue de son œuvre*. [Paris, 1899] br. in-8 de 17 p., extr. de la *Gazette numismatique française*, t. III. (L'auteur.)
- *P. de Vernon, biographie et catalogue de son œuvre*. [Paris, 1899] br. in-8 de 15 p., extr. de la *Gazette numismatique française*, t. III. (L'auteur.)

- Mazerolle, F. *Le musée de la Monnaie, sa création en 1827*. Paris, 1900, br. in-8 de 11 p. et de 1 pl. avec fig. dans le texte. *Mémoire lu à la réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements, tenue dans l'hémicycle de l'école des Beaux-Arts, à Paris, le 24 mai 1899*. (L'auteur.)
- Merzbacher, Eugen, Dr. *Kunst-Medaillen. Katalog hauptsächlich aus den Sammlungen zweier süddeutscher Kunstfreunde*. München, 1900, in-4 de XII et 130 p. avec 10 pl. (L'auteur.)
- Morel-Fatio, A. *Monnaies suisses de la trouaille de Saint-Paul, frappées à Zurich, Bâle, etc., au XI^e siècle*. Blois, 1850, br. in-8 de 24 p. avec 3 pl., extr. de la *Revue numismatique*, 1849. (M. A.-St. van Muyden.)
- *Histoire monétaire de Lausanne. Aimon de Cossonay (1355—1375). Fragment*. [Lausanne, 1881] br. in-8 de 9 p. avec 1 pl., extr. des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de la Suisse romande*, t. XXXV. (M. J. Mayor.)
- *Histoire monétaire de Lausanne. Fragment. Les deniers à la légende Beata Virgo, 1229—1231*. Fribourg, 1885, br. in-8 de 7 p. avec fig. dans le texte, extr. du *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, IV^e année. (M. A.-St. van Muyden.)
- Morin-Pons, Henry. *Numismatique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*. Lyon, 1900, in-4 de VI et 136 p. avec 23 pl. (L'auteur.)
- Näf, François. *Notice sur la cathédrale de Lausanne*. Lausanne, 1873, br. in-16 de 45 p. (M. St.-A. van Muyden.)
- Papadopoli, Nicolò. *Les plus anciens deniers ou carzie frappés par les Vénitiens pour Chypre (1515—1518)*. Bruxelles, 1900, br. in-8 de 6 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1900. (L'auteur.)
- Patsch, C. *Contribution à la numismatique de Byllis et d'Apollonia*. Paris, 1900, br. in-8 de 9 p. et 5 tableaux. (L'auteur.)
- Perini, Quintilio. *Numismatica italiana. IX. Le medaglie e le decorazioni della Repubblica di San Marino*. Londra, 1900, br. in-8 de 14 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Monthly numismatic Circular*, avril, 1900. (L'auteur.)
- *Numismatica italiana. X. Altro contributo alla zecca goriziana et trentina*. Londra, 1900, br. in-8 de 6 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Monthly numismatic Circular*, janvier 1900. (L'auteur.)
- *Numismatica italiana. XI. Medaglia inedita di Nicolò Madruzzo signore di Ario e Brentonico*. Rovereto, 1900, br. in-8 de 5 p. avec fig. dans le texte, extr. des *Atti dell' I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Agiati*. Rovereto, série III, vol. VI, 1900. (L'auteur.)
- [Pignet-Fages.] *Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un concours en rue de la construction d'un Musée central sur l'emplacement des Casemates. Rapport présenté au Conseil municipal*. Genève, 1900, br. in-12 de 55 p. (M. J. Mayor.)

- Prou, Maurice. *Fabri de Peïrese et la numismatique mérovingienne*. [Toulouse] 1890, br. in-8 de 33 p., extr. des *Annales du Midi*, 1890, p. 137—169. (M. J. Mayor.)
- Seitz, Charles. *Joseph-Juste Scaliger et Genève*. Genève, 1895, br. in-8 de 40 p. (M. J. Mayor.)
- Sizeranne, comte de la. *Numismatique mérovingienne. Un tiers de sol d'or, frappé à Die*. Valence. 1886. br. in-8 de 18 p. avec 1 pl., extr. du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, janvier 1886. (M. J. Mayor.)
- Stückerberg, E. A. *Le collectionneur de monnaies*. Édition française, par A. Mercier. Lausanne, 1900, in-8 de VIII et 246 p. avec 157 fig. dans le texte. (MM. Georges Bridel et C^{ie}.)
- Votter, Otto. *Atlas de monnaies de Gallienus (Valerianus, Mariniana, Salonina, Saloninus)*. Première partie. Rome et Tarraco. Moyen subsidiaire pour le dénouement de l'article 13 du programme du Congrès international de numismatique concernant : Étudier les difficultés de l'histoire numismatique du règne de Gallien. Vienne [1900], in-4 oblong de 19 pl.

MÉDAILLIER

- Boutons d'uniforme de la Fanfare genevoise, deux modules. (M. H. Cailler.)
- Plaquette à l'effigie de Numa Droz. Argent et br. (MM. Huguenin frères, au Locle.)
- Jeton de billard du Cercle de la Terrasse. (M. Ch. Rigaud.)
- Moulages en plâtre : 1^o de deux variétés du schilling sans date de Glaris (voir : Cahorn, *les Monnaies de Glaris*, nos 2 et 9); 2^o de six médailles de prix du Collège de Genève; 3^o d'une médaille unique offerte par l'État du Valais à M. A.-F. Wegener (voir la pl. du *Catalogue de vente Strählin et Dr Ladé*, n^o 4); 4^o de la médaille de la première assemblée du Grand Conseil vaudois, par Andrieu. (M. P.-Ch. Strählin.)
- Jeton de présence à l'assemblée de la Société royale belge de 1898. (Société belge de numismatique.)
- Essais en plomb des deux faces du jeton de présence à l'assemblée générale de la Société suisse de numismatique, Zürich, 1899.

DIVERS

- Die schweizerischen Schützenmedaillen, 1886--1899, tableau de A. Thellung. (M. A. Dominici.)
- Bon de 5 francs de la Société générale, du 18 novembre 1871. (M. Ch. Rigaud.)
- La Société a reçu, en outre, un don de 50 fr. d'un généreux membre qui a désiré rester inconnu. Cette somme a été employée à relier un certain nombre de volumes.
-

LE LABYRINTHE DE KNOSSOS

ET

SES REPRÉSENTATIONS SUR LES MONNAIES

Au moment où l'attention des archéologues se porte avec tant d'intérêt sur les remarquables découvertes du grand savant anglais, M. Arthur-J. Evans, en Crète, il sera peut-être d'actualité pour les lecteurs de la *Revue suisse de numismatique* de jeter un coup-d'œil sur ce que je me permettrai d'appeler la *Numismatique du Labyrinthe de Knossos*.

Encore tout récemment, un érudit de premier rang émettait l'opinion que « la réalité historique du plus « célèbre des labyrinthes reste tout à fait douteuse¹ ». On a même écrit « qu'il était à peu près certain que ce « monument n'avait jamais existé que dans l'imagination « des anciens, aucun écrivain n'en ayant parlé *de visu*² », et, comme le cite M. Evans dans l'article qu'il vient de publier dans *the Monthly Review*³, un archéologue allemand a cherché à expliquer « que ce labyrinthe, consacré au Minotaure, dieu solaire, et à Pasiphaé, déesse « lunaire, n'était qu'une allégorie du ciel où s'entre-« lacent à l'infini les routes des astres, le ciel où le « soleil et la lune semblent seuls graviter avec pleine « assurance, suivant des règles fixes⁴. » La question que

¹ E. POTTIER, art. *Labyrinthus*, *Dict. des antiquités grecques et romaines*, 28^e fasc., 1901, p. 883.

² PIETRE PARIS, art. *Labyrinthe*, *Grande Encyclopédie*, t. XXI, p. 702.

³ ARTHUR-J. EVANS, *The Palace of Minos*, *The Monthly Review*, March 1901, p. 118.

⁴ PARIS, art. *Labyrinthe*, *loc. cit.*, p. 702.

les mythologues n'ont pu élucider est maintenant irréfutablement tranchée par les fouilles si habilement dirigées par l'infatigable conservateur du Musée ashmoléen d'Oxford.

Ces fouilles ont démontré que le « Palais de Minos » est aussi la « Maison du Labrys », en d'autres termes le labyrinthe, et l'on en a mis au jour la plus grande partie du plan inférieur, qui présente un dédale de longs couloirs étroits et tortueux, de petites chambres, de galeries souterraines, encore hantés du fantastique et du surnaturel, décrits par les mythographes de l'époque romaine.

Suivant M. Evans, le nom de *labyrinthe* serait dérivé de *labrys*¹, hache à deux tranchants, ou bipenne, qui était l'emblème du Jupiter crétois. Cette appellation de labyrinthe aurait d'abord été donnée par les auteurs grecs au palais de Minos, et ensuite, par analogie, à la fameuse construction du pharaon Amenemhat III, près du lac Moëris, dont l'édifice de Knossos n'était qu'une reproduction réduite².

Pline³ nous a laissé quelques renseignements précieux sur le labyrinthe de Knossos, quoique jusqu'ici ils aient été considérés comme légendaires. Il nous apprend que, construit par Daedalus, sur les ordres de Minos, le palais crétois n'aurait été que la centième partie du labyrinthe de Crocodilopolis et qu'il aurait servi de repaire au Minotaure, lequel se nourrissait de chair humaine. La fable rapporte que Thésée, le grand héros attique, eut besoin du fil d'Ariane pour s'assurer le chemin à peu près inextricable jusqu'à la demeure du monstre, qu'il mit à mort. La céramique grecque a dépeint ce sujet favori de plusieurs manières⁴. Un graffite de Pompéi le représente avec l'inscription : *Hic habitat Minotaurus*.

¹ EVANS, *loc. cit.*, p. 118.

² Voy. p. 195.

³ PLINÉ, *Hist. nat.*, XXXVI, 13.

⁴ DAVIDENBERG et SAGLIO, *Dict. des ant.*, fasc. XXVIII, 883. — *Gaz. archéol.*, 1881, pl. I, 11.



Fig. 1. — Le labyrinthe de Knossos, d'après le gradite de Pompéi (Museo Borbonico)¹.

Mais ce sont les monnaies de Knossos qui nous offrent les plus intéressantes reproductions du fameux palais de Minos, où il paraît sous forme de swastika, ou plus fréquemment sous celle d'un carré, ou encore d'un cercle.



Fig. 2. — Revers d'une monnaie de Knossos².

Sur ces monnaies figure souvent aussi le Minotaure tenant une pierre qu'il est sur le point de jeter. Le Cabinet des médailles du British Museum possède un tétradrachme portant au revers la tête de Thésée dans l'intérieur du labyrinthe, et une monnaie du Musée de Berlin représente Minos assis sur un trône, avec les attributs de Zeus, et tenant un sceptre, accompagné de l'inscription **MINΩΣ**³.

¹ DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des ant.*, fig. 4317.

² DAREMBERG et SAGLIO, *op. cit.*, fig. 4310.

³ WARWICK WROTH, *Greek Coins of Crete and the Aegean Islands*, p. XXXIV.

M. Warwick Wroth¹ a divisé la numismatique de Knossos en six grandes périodes. Je suivrai sa classification, avec la modification adoptée par M. le Dr B. v. Head, en indiquant les principaux types monétaires représentant le labyrinthe, appartenant à ces différentes époques.

Période I.

(Environ 500—431 av. J.-C.)

Les premières monnaies de Knossos datent du commencement du V^e siècle. Knossos était alors la première ville de Crète et ses possessions s'étendaient sur toute la côte nord de l'île. L'un des premiers faits historiques rapportés par les auteurs est la révolte qui eut lieu en 490 et dont le résultat fut l'exil d'Ergoteles, fils de Philanor².

I. — *Statère.*

Le Minotaure, tête de face, courant à droite; il tient une pierre de la main droite et lève la gauche.



Fig. 3.

À. Le labyrinthe en forme de croix; au centre ✚; à

¹ Warwick Wroth, *op. cit.*, pp. 48, sqq.

² Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, Mâcon, 1890, p. 60. — PAUL-CAZAS, VII, 4, 41, et PÉNDAR, *Olymp.*, 12, 49.

chaque angle un carré creux dans l'intérieur duquel se trouve un point. Le tout dans un carré creux.

Argent.

Svoronos¹, *Monnaies de Knossos*, pl. IV, 23. *Brit. Mus. Cat.*, pl. IV, 7. (Fig. 3.)

Variété *a*. — Labyrinthe de la même forme, mais les extrémités des méandres ne se rejoignant pas; au centre, une étoile.

Svoronos, n° 2. — Musée de Berlin.



Fig. 1.

Var. *b*. — Labyrinthe semblable, orné de cinq étoiles. Svoronos, pl. IV, 24. — Paris, Bibl. Nat. (Fig. 4.)

Var. *c*. — Droit portant l'inscription ΜΟΙΝΧ
ῤ. Pas d'étoiles aux quatre angles du labyrinthe, mais l'étoile au centre.

Svoronos, pl. IV, 25. — Coll. Sir H. Weber.

2. — *Statère*.

Le Minotaure courant à droite, un genou presque à terre, la main gauche levée et tenant une pierre de la droite. Grènetis.



Fig. 5.

¹ Voy. p. 196.

ῥ. Tête imberbe de Thésée dans l'intérieur du labyrinthe.

Argent.

Svoronos, pl. IV, 31. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. IV, 8. (Fig. 5.)

3. — *Statère*.

Le Minotaure, comme sur les monnaies précédentes.



Fig. 6.

ῥ. Labyrinthe carré, dont l'intérieur est divisé en plusieurs chambres et diadromes par des méandres.

Argent.

Svoronos, pl. IV, 32, et p. 67. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. IV, 9. (Fig. 6.)

Période II.

(431—350 av. J.-C.)

Du commencement de la guerre du Péloponèse, qui n'a eu qu'une influence indirecte sur l'histoire de Knossos jusqu'à la prise de Lyttos par les Knossiens, aidés par Phalaccos, et subséquente restitution de cette ville, secourue par le roi de Sparte, Archidamos.

4. — *Statère*.

Tête d'Ariadne à droite, le front ceint d'un bandeau; autour, un méandre rond (le labyrinthe).

ῥ. ΚΝΩΣΙΩΝ

Zeus assis à gauche, tenant une patère et s'appuyant sur un long sceptre.

Svoronos, pl. IV, 33. — *Bibl. Nat.*, Paris, n° 2473.

5. — *Statère.*

Tête de Persephone, couronnée d'épis, à droite, dans l'intérieur du labyrinthe; à gauche, ΚΝΩΣΙΩΝ. Grènetis.

ṙ. ΜΙΝΩΣ

Minos assis à gauche, s'appuyant sur un long sceptre. Grènetis.

Svoronos, pl. IV, 34. — Berlin.

Var. *a.* — Tête plus grande; pas d'encadrement.

ṙ. ΚΝΩΣΙΩΝ

Zeus trônant à gauche.

Svoronos, pl. IV, 35. — Cassel.



Fig. 7.

Var. *b.* — Droit semblable.

ṙ. Η(Ο)ΙΣΙΟΝΚ

Tête du Minotaure, de face, dans l'intérieur du labyrinthe.

Svoronos, pl. V, 1. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. V, 1. (Fig. 7.)

6. — *Statère.*

Tête de Demeter ou Persephone, à droite, couronnée d'épis.



Fig. 8.

R. Labyrinthe en forme de croix; au centre, un croissant. Grènetis.

Argent.

Svoronos, pl. V, 2. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. IV, 12. (Fig. 8.)

Var. *a*. — Droit semblable.

Revers semblable; au centre du labyrinthe, une étoile; dans chaque angle, un croissant.

Svoronos, pl. V, 3. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. IV, 13.



Fig. 9.

Var. *b*. — Droit semblable.

Revers semblable; au centre du labyrinthe, une étoile à huit rayons; pas de croissants dans les angles.

Svoronos, n° 35. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. IV, 11. (Fig. 9.)



Fig. 10.

Var. *c*. — Droit semblable.

Revers semblable; au centre du labyrinthe, ::

Brit. Mus. Cat., pl. IV, 10. — *Cat. Banbury*, pl. VIII, 1145. (Fig. 10.)

Il existe une variété avec cinq points.

Var. *d*. — Droit semblable, de type barbare.

Revers semblable; dans chaque angle du labyrinthe, un carré creux.

Svoronos, pl. V, 15. — *Brit. Mus. Cat.*, n° 9.

Svoronos décrit en outre plusieurs autres variétés moins importantes de ce même type.

7. — *Statère.*

Tête de femme, à gauche, de fabrication grossière.

Ῥ. Labyrinthe en forme de croix ou de swastika, comme sur les précédents statères; au centre, un Κ; aux quatre angles, quatre petits carrés creux.

Svoronos, pl. V, 17. — Coll. Imhoof.

Var. *a.* — Droit semblable.

Revers semblable; au centre du labyrinthe, étoile formée de quatre points; carrés creux aux quatre angles; autour, **ΠΟΙΒΟΝΙΑ**

Svoronos, pl. V, 18. — Coll. Löbbecke.

Var. *b.* — Droit semblable.

Revers semblable; mais au centre, ; légende, **ΒΩΝΙΑ**

Svoronos, pl. V, 20.

D'autres exemplaires ont un point au centre, et d'autres quatre et même cinq points.

Var. *c.* — Droit semblable.



Fig. 11.

Ῥ. Labyrinthe carré, divisé par des lignes droites en longs diadromes.

Svoronos, pl. V, 19. (Fig. 11.)

Var. *d.* — Droit semblable.

Revers semblable; au centre du labyrinthe, Κ; à

gauche, dans le champ, pointe de flèche; à droite, épée et baudrier.

Svoronos, pl. V, 22. — La Haye.

8. — Tête laurée d'Apollon, à droite.

r. Labyrinthe en forme de croix; au centre, une étoile; aux quatre angles, les lettres Κ Ν Ω Σ

Bronze.

Svoronos, pl. V, 25.

Il existe quelques variétés peu importantes de ce type.

9. — Labyrinthe en forme de croix ou de swastika.

r. Labyrinthe carré rectiligne, avec ou sans l'inscription ΚΝΩ

Bronze.

Svoronos, pl. V, 27 et 28.

10. — *Statère*.

Tête de femme, à droite, ornée d'un collier et de boucles d'oreilles; les cheveux enroulés et retombant en tresses.



Fig. 12.

r. 918

Labyrinthe rectiligne.

Argent.

Svoronos, pl. VI, 1. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. V, 2. (Fig. 12.)

11. — *Statère*.

Variété du droit.



Fig. 13.

Ῥ. B
I P

Labyrinthe rectiligne, de structure différente.

Argent.

Svoronos, pl. VI, 2. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. V, 3. (Fig. 13.)

Svoronos décrit une variété de ce type avec l'inscription $\Omega I \Psi \Theta$ et une étoile à huit rayons au centre du labyrinthe, et une deuxième portant $BPI\Omega N$

Ce *Brion* est un nom de magistrat.

Période III.

(350—300 av. J.-C.)

12. — *Statère.*

Tête de Hera, à gauche, ceinte du *stephanos* et portant un collier de perles et des boucles d'oreilles à trois pendants.



Fig. 11.

Ῥ. KNOΣIΩN

Labyrinthe carré rectiligne; à gauche, A et pointe de flèche; à droit, P et foudre. Grènetis.

Argent.

Svoronos, pl. VI, 6. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. V, 11. (Fig. 14.)

13. — *Drachme.*

Types semblables.

Argent.

Svoronos, pl. VI, 7. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. V, 12.

Il existe plusieurs variétés de coins du statère aussi bien que de la drachme.

14. — *Drachme.*

Tête d'Apollon, à gauche. Grènetis.



Fig. 15.

Ῥ. ΚΝΩΣΙΩΝ

Minos ou Thésée, nu jusqu'à la ceinture, assis à gauche sur un labyrinthe rectiligne; il porte une Victoire et s'appuie sur un long sceptre; dans le champ, monogrammes variés et noms de magistrats.

Argent.

Svoronos, pl. VI, 15. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. V, 14. (Fig. 15.)

15. — *Hémidrachme.*

Droit semblable.

Ῥ. ΚΝΩ

Labyrinthe carré rectiligne; dans le champ, à gauche, ΑΡΕΙ; à droite, foudre. Grènetis.

Argent.

Svoronos, pl. VI, 16. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. V, 13.

16. — *Hémidrachme.*

Tête de Pallas, à gauche, casquée. Grènetis.

ῥ. Labyrinthe carré rectiligne.

Argent.

Brit. Mus. Cat., pl. V, 16.

17. — Tête laurée d'Apollon.

ῥ. ΚΝΩ

Labyrinthe carré rectiligne.

Bronze.

Brit. Mus. Cat., pl. V, 15.

18. — Étoile à huit rayons.

ῥ. ΚΝΩ

Labyrinthe carré rectiligne.

Bronze.

Svoronos, pl. VII, 17. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. V, 17.

19. — Étoile à seize (dix-huit?) rayons.

ῥ. ΚΝΩ

Labyrinthe carré rectiligne.

Bronze.

Svoronos, pl. VII, 16. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. V, 18.

Période IV.

(300—200 av. J.-C.)

Après la fin du V^e siècle, Knossos n'émit plus de monnaies pendant un espace d'environ quatre-vingts ans. Il est probable, comme le suggère M. le Dr B. v. Head¹, que les espèces d'Alexandre le Grand, frappées avec une telle profusion, eurent cours dans l'île de Crète et remplacèrent ainsi les émissions autonomes.

En 220, Knossos et Gortyna conclurent une alliance et subjuguèrent l'île entière, y compris Lyttos, qui cependant ne demeura pas très longtemps, pas plus que ses

¹ *Historia numorum*, p. 389. — POLYB., IV, 53.

alliées, sous leur autorité. C'est à cette époque qu'il faut attribuer les types monétaires suivants, qui rappellent l'alliance des deux villes.

20. — Europe sur le taureau, nageant à droite, tenant son voile au dessus de la tête ; au dessous, un dauphin nageant à droite.



Fig. 16.

R. ΚΝΩ

Labyrinthe carré rectiligne.

Bronze.

Svoronos, pl. VII, 10. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. VI, 1. (Fig. 16.)

Il existe plusieurs variétés du droit de ce type et quelques-unes portent des inscriptions au revers.

Période V.

(Environ 200 av. J.-C.)

Vers 200, le Céphissodore athénien conclut un traité d'alliance entre Athènes, d'une part, et Attale I^{er}, roi de Pergame, Ptolémée V, les Étoliens, les Rhodiens et les Crétois, d'autre part, contre Philippe V de Macédoine¹. C'est vers cette époque que les villes de Knossos, Kydonia, Gortyna, Hierapytna, Polyrrhenium et Priansus adoptèrent le type monétaire athénien du nouveau style².

21. — *Tétradrachme attique.*

Tête casquée de Pallas, à droite ; le casque orné du Pégase et des protomes de quatre chevaux. Grènetis.

¹ Paus., I, 36.

² Dr B. v. Heub., *Historia numorum*, p. 390, trad. text.



Fig. 17.

Ῥ. ΚΝΩ
ΣΙΩΝ

Chouette debout sur une amphore ; dans le champ, à droite, labyrinthe carré rectiligne ; autour, une couronne de laurier.

Argent.

Brit. Mus. Cat., pl. VI, 4. (Fig. 17.)

Période VI.

(Environ 116—67 av. J.-C.)

Les types suivants se trouvent fréquemment surfrappés sur des tétradrachmes et autres monnaies du roi de Syrie, Antiochus IX, Philopator. Ils ne doivent donc pas avoir été frappés avant l'an 116, date de l'accession de ce roi, ni plus tard que 67, qui est l'année de la conquête de l'île de Crète par les Romains.

22. — *Tétradrachme attique.*

Tête de Zeus (ou Minos), barbue et diadémée, à gauche. Grènetis.



Fig. 18.

KNΩ
ῥ. Σ I
ΩN

Labyrinthe carré rectiligne.

Argent.

Svoronos, pl. VI, 19. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. VI, 6. (Fig. 18.)

M. Svoronos décrit plusieurs variétés secondaires de ce type, avec la tête à droite, ou surfrappées sur des monnaies de Syrie.

23. — *Drachme.*

Tête barbue et cornue de Zeus Ammon, à gauche.
Grènetis.

KNΩ
ῥ. Σ I
ΩN

Labyrinthe carré rectiligne.

Argent.

Svoronos, pl. VI, 24. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. VI, 9.

24. — *Tétradrachme.*

Tête laurée d'Apollon, à gauche, les cheveux flottants.
A travers le champ, ΠΟΛΚΟΣ



Fig. 19.

KNΩ
ῥ. Σ I
ΩN

Labyrinthe de forme circulaire.

Argent.

Svoronos, pl. VI, 18. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. VI, 5. (Fig. 19.)

25. — Tête laurée de Zeus. Grènetis.

KNΩ
ῥ. Σ I
ΩΝ

Labyrinthe carré rectiligne.

Bronze.

Svoronos, pl. VI, 27. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. VI, 7.

26. — Tête laurée d'Apollon.

ῥ. KNΩ

Labyrinthe carré rectiligne.

Bronze.

Svoronos, pl. VI, 25.

27. — Tête de Hera, ceinte du *stephanos*.

ῥ. Labyrinthe carré rectiligne.

Bronze.

Svoronos, pl. VII, 2.

28. — Tête laurée de Zeus.

K N
ῥ. Σ C
Ω I Ω

Labyrinthe carré rectiligne, et tête imberbe de Dionysos Libyen.

Bronze.

Svoronos, pl. VII, 4.

Il existe de nombreuses variétés de ces monnaies de bronze.

Période VII. — Knossos, colonie romaine.

(Après l'an 67 av. J.-C.)

29. — *Marc-Antoine et Octave.*

C. I. N. C. EX D. D.

Tête de Marc-Antoine, à droite; derrière, labyrinthe carré rectiligne. Grènetis.

Ŕ. T. FVFIQ. M. AIMILIO II VIR

Tête nue d'Octave, à droite.

Bronze.

Svoronos, pl. VIII, 11. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. VI, 12.

Il existe de cette monnaie trois variétés de légendes indiquées par M. Svoronos.

30. — *Auguste*.

D D charrue; dessous AVG.

Ŕ. C. C.

Labyrinthe carré rectiligne.

Bronze.

Svoronos, pl. VIII, 6. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. VI, 13.

Plusieurs variétés.

31. — *Auguste*.

C. I N; dessous, CN

Tête nue d'Auguste, à droite.



Fig. 20.

Ŕ. C. PETPONIO M. ANTONIO II VIR EX D. D.

Labyrinthe carré rectiligne.

Bronze.

Svoronos, pl. VIII, 14. — *Brit. Mus. Cat.*, pl. VI, 14. (Fig. 20.)

Trois variétés.

Les monnaies que je viens d'énumérer offrent, comme on le voit, trois représentations distinctes du célèbre

labyrinthe de Knossos, qu'on a toujours cru légendaire. Il est évident que les conceptions des artistes qui ont gravé les monnaies de cette ville reposent sur une tradition dont on avait perdu la trace, même à l'époque romaine. Aussi la science archéologique a-t-elle fait un grand pas, grâce aux belles découvertes de M. Arthur Evans.

Le savant anglais a mis au jour le palais de Knossos, qu'il identifie avec le sanctuaire du fictif Minos. Il suppose que la multiplicité des corridors de cette construction a donné origine à la légende du labyrinthe, tandis que le grand nombre de peintures murales et sculptures de taureaux qui s'y rencontrent ont suggéré le mythe du Minotaure. Le site entier est resté intact depuis la catastrophe qui a englouti le palais et son contenu, ce qui est prouvé par les fresques retrouvées, qui sont encore aussi fraîches que celles de Pompéi, quoiqu'elles leur soient antérieures d'au moins quatorze siècles.

Quand eut lieu cette catastrophe? M. Evans croit pouvoir la faire remonter à l'invasion des Doriens, vers 1100 av. J.-C. Quoi qu'il en soit, les fouilles de Crète rappellent une époque de haute civilisation, dans laquelle le savant pénètre graduellement, mais qui doit lui réserver sans doute encore bien des surprises.

Chislehurst, mars 1901.

L. FÖRRER.



NUMISMATIQUE DE L'ÉVÊCHÉ DE SION

PREMIÈRE PARTIE

I.

Introduction ¹.

La grande vallée formée par le cours supérieur du Rhône, comme sous le nom de Vallais ² (Wallis), était habitée avant l'ère chrétienne par des peuplades que l'on croit être d'origine celtique ³. Soumis aux Romains sous le règne d'Auguste, après les Helvètes, en même temps, ou à peu près, que le pays des Salasses (vallée d'Aoste), le Vallais fit partie de la septième province viennoise

¹ Il y a plus de dix ans que ma monographie des monnaies vallaisannes, presque achevée, attendait le moment d'être présentée aux lecteurs de la *Revue suisse de numismatique*; comme je ne l'ai remise que cet automne au comité de notre société, il y a eu quelques augmentations et adjonctions à y introduire; je tiens à remercier ici les membres du bureau de la *Revue*, qui ont bien voulu se charger de la mise au point de ce travail. Je tiens en outre à signaler que les illustrations ont été exécutées par M. Alb.-St. van Muyden et que M. Paul-Ch. Stroehlin a bien voulu prêter un certain nombre de clichés.

² C'est à la demande expresse de l'auteur que nous avons mis deux *l* au mot « Vallais », bien que notre *Revue* emploie généralement l'orthographe officielle (Valais), consacrée par l'usage. (*Note de la réd.*)

³ Les monuments de la numismatique celtique, antérieurs aux populations établies en Suisse à l'époque de l'arrivée des Romains, sont excessivement rares en Vallais. Les trouvailles de statères dits « Regenbogenschüsselchen » (pièces eupulaires), qui ont été faites dans différentes parties de la Suisse, n'ont pas eu d'analogues dans la région vallaisanne. Les pièces des Salasses, monnaies d'or au type indistinct dit branché, qui sont abondantes dans le nord du Piémont, se trouvent aussi dans la région de Martigny, jusqu'à Villeneuve.

Les monnaies gauloises proprement dites ont été trouvées en grande abondance sur les deux versants du Grand Saint-Bernard et du passage du Théodule. Elles consistent surtout en deniers imités des deniers consulaires romains par les Volces Arécomices, la ligne Eduenne et les Voconces. Malgré ces trouvailles il est peu probable que les peuples du Vallais aient eu un monnayage original.

après avoir formé pendant quelque temps une administration séparée. On comprend l'importance capitale qu'avait pour les Romains la possession de ce pays, puisqu'il aboutissait au principal passage des Alpes, le mont Joux, devenu plus tard le Grand-Saint-Bernard, où ils s'empressèrent d'établir une voie de communication avec une station militaire et un temple au sommet du col. De nombreuses trouvailles ont été faites et se font encore sur cet emplacement; ce sont non seulement des monnaies, mais des objets de tous genres, entre autres de nombreux *ex-voto* déposés dans le temple de *Jupiter penninus* par des individus ayant franchi le passage. L'énorme importance de cette route, aussi bien au point de vue commercial qu'au point de vue militaire, a eu une influence considérable sur l'histoire du Vallais aux diverses époques, on peut même dire qu'elle l'explique tout entière¹.

La « Vallis pennina » était gouvernée par un préfet résidant à Valère. Octodure (Martigny) et Tarnade (Saint-Maurice) devinrent des localités florissantes ainsi que le témoignent les antiquités romaines, sculptures, monnaies, etc., qui y ont été mises au jour.

C'est près de Tarnade, en l'an 302, qu'eut lieu, à ce qu'on croit, le massacre de la légion thébéenne, forte d'environ six mille six cents hommes, commandés par le primicier Maurice, dont la ville voisine prit le nom lorsque le célèbre monastère y eut été édifié en l'honneur des légionnaires martyrs.

Vers l'an 349, saint Protas, évêque de Milan, chargea saint Théodule, ou Théodore, de l'administration épiscopale du Vallais. Il fixa sa résidence à Octodure. Son successeur, saint Florentin, fut massacré par les Vandales lors de la grande invasion du commencement du Ve siècle².

¹ Le Simplon, bien que beaucoup moins fréquenté, a aussi été utilisé dès l'époque romaine.

² Voy. plus loin la liste chronologique des évêques de Sion.

Le Vallais passa ensuite sous la domination des rois burgondes. Ce régime dura un peu plus d'un siècle (443—534), pendant lequel le christianisme s'affermi et plusieurs fondations pieuses furent créées, notamment la royale abbaye de Saint-Maurice. Aux Burgondes succédèrent les Francs, qui possédèrent le pays jusqu'en l'an 888. Cette période a laissé quelques souvenirs numismatiques : des tiers de sou d'or ou triens, de Sion et de Saint-Maurice d'Agaune, encore plus rares que les précédents. La période antérieure au régime des fermiers dits monétaires y est représentée par un triens au nom du roi Dagobert. Sur cette pièce le nom du roi DAGOBERTVS RX est à l'avvers au lieu du nom de la ville. On a aussi attribué à cette dernière localité un quadrans ou quart de sou¹. On ne connaît pas d'autre espèce semblable dans la numismatique mérovingienne.

En l'an 563 eut lieu l'éboulement du Tauredunum², éboulement qui détruisit la ville d'Épaune et fit de nombreuses victimes. Dix-sept ans plus tard, à la suite d'une inondation qui ravagea Octodure, l'évêque Agricola abandonna cette résidence et transféra le siège épiscopal à Sion.

Le règne de Charlemagne marque pour le Vallais une époque de prospérité. A sa mort, ce pays passa sous la souveraineté de Lothaire³, puis, par suite des divisions et de l'anarchie qui régnaient dans les États du grand empereur, le Vallais fut rattaché au second royaume de Bourgogne (888—1032). C'est à cette époque que l'on fait remonter l'origine du pouvoir exercé par les évêques

¹ Voy. PROU, *Les monnaies mérovingiennes*, n^{os} 1282 à 1301. — D'ANGREVILLE, *Numismatique valaisanne, époque mérovingienne, avec Suppl. (Mémoires de l'Institut genevois, t. VIII et X)*. — DE BELFORT, *Description des monnaies mérovingiennes. — Circulaire numismatique universelle*, n^{os} 15-16, 1896; n^o 12105 bis.

BEURI, *Une nouvelle division du sou d'or mérovingien. Un quadrans inédit d'Againe (Rev. suisse de num., 1891, p. 158)*.

² Montagne située près de Saint-Maurice, sur la rive gauche du Rhône.

³ C'est entre ce Lothaire et l'époque où les évêques de Sion furent investis d'un pouvoir temporel que se place le Louis, dont le nom se trouve sur les deniers mauriciens dont nous parlons plus loin.

de Sion comme préfets et comtes du Vallais. La légende rapporte que l'évêque saint Théodule avait obtenu, par ses prières, le pardon d'un crime commis par Charlemagne et que ce dernier, en reconnaissance, lui aurait accordé le comté du Vallais¹. Cette légende est facilement détruite par le fait que, sous cet empereur, l'évêché fut successivement occupé par Willicaire, qui joua un rôle à la cour de Charlemagne, et Altheus. D'autre part, saint Théodule ou Théodore, considéré comme le premier évêque ayant siégé en Vallais, aurait vécu plus de cinq cents ans auparavant. Boccard² rapporte cette donation à Rodolphe II, qui l'aurait faite à l'évêque Walther; en réalité ce fut Rodolphe III qui concéda à l'évêque Hugues en 999 le titre du comte du Vallais³. Cette concession devint le point de départ du pouvoir exercé par les évêques de Sion comme seigneurs temporels du Vallais. La souveraineté épiscopale fut confirmée par l'empereur Charles IV en 1365.

Le Vallais, et particulièrement l'abbaye de Saint-Maurice, eurent beaucoup à souffrir de l'invasion des Sarrasins, qui furent pendant plusieurs années maîtres du passage du mont Joux, où ils détroUSSaient les voyageurs. Ce n'est qu'à partir de la fondation de l'hospice par saint Bernard de Menthon — dont la montagne prit le nom depuis lors — que ce passage si fréquenté devint d'une sécurité relative.

A la fin du second royaume de Bourgogne, le Vallais passa sous la souveraineté de Conrad le Salique. Plus tard, Berthold IV de Zähringen éleva des prétentions sur l'avouerie de l'évêché de Sion, ce qui marqua le début d'une longue suite de guerres. Le Vallais résista d'abord à Berthold pour rester sous l'avouerie de la maison de

¹ FURRER, *Geschichte, Statistik und Urkunden-Sammlung über Wallis*, p. 31.

² BOCCARD, *Hist. du Vallais, avant et sous l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*.

³ *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. I, 1^{re} partie, p. 151. — FURRER, *loc. cit.*, *Urkunden*, p. 30.

Savoie¹, puis il dut combattre les prétentions des princes de cette maison. Ensuite vint la guerre de la noblesse contre l'épiscopat et les démêlés de la famille de Rarogne avec l'évêque Guichard Tavel.

La confusion des fiefs entre le Vallais et la Savoie avait souvent créé des conflits; l'évêque possédait diverses terres dans le Bas-Vallais et jusque sur les rives du Léman, tandis que les comtes de Savoie étaient seigneurs de Möerel et avaient des vassaux dans le haut pays. Le droit de battre monnaie à Saint-Maurice leur était aussi reconnu et ils en ont fait usage, puisqu'il nous est parvenu quelques pièces de cette époque. D'autre part, on a la presque certitude que les deniers dits *mauricois*² ont été émis dans cette localité, sinon tous ceux connus, du moins une grande partie d'entre eux, ceux de la première période (des IX^e et X^e siècles) avec la légende HLVDVVICVS et ceux de la seconde période (du XI^e au XIII^e siècle) à la légende LVDOVICVS. M. le Dr Ladé, dans son savant mémoire, croit que certains deniers postérieurs au XIII^e siècle sont des contrefaçons, très probablement faites par Louis I^{er}, baron de Vaud. Ces deniers circulèrent jusqu'au commencement du XV^e siècle.

Ce fut sous l'épiscopat de Walther Supersaxo que s'effectua la conquête du Bas-Vallais (1475). Ce prélat est le premier qui émit des espèces et son exemple fut suivi par presque tous ses successeurs jusqu'à François-Frédéric Am Buel. L'histoire monétaire vallaisanne s'arrête donc à l'année 1778, époque à laquelle eut lieu la dernière frappe.

Jusqu'à l'épiscopat de Mathieu Schinner, le système monétaire vallaisan se rattache à celui de la Savoie et est basé sur le gros et ses subdivisions. A partir de Nicolas

¹ La maison de Savoie avait possédé la vallée de Bagnes avant d'être maîtresse du Chablais, vers l'an 1150.

² LADÉ, *Les deniers mauricois* (Bull. de la Soc. suisse de num., IX, 238).

Schinner, par suite de l'influence allemande, il est supplanté par le système bernois. Malgré ce changement, certaines dénominations continuèrent à subsister et jusqu'au XVIII^e siècle les demi-batzen étaient communément appelés gros. La numismatique de l'évêché de Sion peut aussi se diviser en deux types distincts : le premier, depuis le commencement du monnayage jusqu'à la république éphémère de 1627—1628. Les monnaies de cette période sont au nom de saint Théodule et de l'évêque, tandis qu'à partir de la révolution on voit apparaître les armes du Vallais sur une des faces, l'autre étant réservée aux armes de l'évêque, qui est toujours qualifié de préfet et comte du Vallais. Nous venons de parler ici des armoiries vallaisannes, il ne sera pas inutile de rappeler qu'elles furent officiellement employées à partir de 1628¹. Les monnaies de la république émises cette année-là portent l'écu *parti d'argent et de gueules, chaque parti chargé de trois étoiles à cinq rais, rangées en pal, de l'un dans l'autre, le trait du parti chargé d'une même étoile, de l'un à l'autre, au lieu d'honneur*. Ces sept étoiles représentent les sept dizains du Haut-Vallais², qui détenaient la souveraineté du pays jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le Bas-Vallais n'ayant été admis sur un pied d'égalité qu'à la suite de la révolution de 1798. Il forma cinq nouveaux dizains³. A ce moment, le chiffre des étoiles fut porté à douze et, bientôt après, lors de l'entrée du Vallais dans la Confédération (1815), à treize, un nouveau dizain ayant été créé⁴. Ce sont les armoiries actuelles.

¹ Les armoiries vallaisannes ne furent pas créées à cette époque, car sur la médaille du cadeau de baptême de la princesse Claudia, fille de Henri II, roi de France, médaille dite *Pathenpjennig* (1518), et sur le « Bundesthaler » gravé par Stampfer, qui date de la fin du XVI^e siècle, où figurent les armoiries des États alliés (*Zugewandte Orte*), le Vallais est représenté par un écu parti, chargé de onze étoiles.

² Sion (*Sedunum Caput*), Sierre (*Sira Amona*), Loèche (*Leuca Fortis*), Barogne (*Raro Prudens*), Viège (*Vispa Nobilis*), Brigne (*Briga Divus*) et Conches (*Gonica Catholica*).

³ Héréence, Martigny, Entremont, Saint-Maurice et Monthey.

⁴ Conthey.

De 1815 à 1848, le Vallais, comme tous les cantons souverains de la Confédération suisse, aurait pu battre monnaie, mais il ne fit pas usage de ce droit. Du reste, les monnaies vallaisannes encore en cours étaient décriées dans les autres cantons ¹.

On trouvera, au chapitre III de cet ouvrage, le résumé des faits qui ont signalé le règne de chacun des évêques ayant frappé des monnaies, c'est pourquoi nous ne nous sommes pas étendu plus longuement sur ce point.

II.

Atelier monétaire Inspecteurs de la monnaie — Monnayeurs Marques de monnayeurs.

L'hôtel de la monnaie, suivant la tradition, devait se trouver dans le château de la Majorie, dont les bâtiments s'étendaient sur les flancs des deux collines de Valère et de Tourbillon. Primitivement le seigneur prince-évêque battait monnaie sans l'autorisation de la diète vallaisanne. A partir de la révolution de 1628, époque où les dizains acquirent une prépondérance marquée dans la situation politique du pays, la diète ou réunion des députés des sept louables dizains, sous la présidence de l'évêque, accordait à celui-ci le droit d'émettre des monnaies, lequel avait à fournir maîtres monnayeurs, ouvriers et

¹ Lors du retrait des anciennes monnaies cantonales, en 1851, il fut détruit :

917 pièces de 20 kreuzer, 27,850 de 12 kreuzer, 36,613 de 6 kreuzer, 1,657,991 pièces de 1 batzen, 611,720 de $\frac{1}{2}$ batzen, 1833 pièces de 1 kreuzer.

matières, sous le contrôle d'inspecteurs nommés par la diète.

Toutefois, les monnayeurs ne résidaient pas toujours à Sion ; on voit des maîtres monnayeurs d'autres cantons demander l'autorisation à leur gouvernement de frapper monnaie pour le compte de l'évêque de Sion ; ceci ne devait arriver pourtant que rarement et dans des temps où le monnayage n'était pas considérable.

LISTE DES INSPECTEURS DE LA MONNAIE

1623-1624. — In-Albon.

Voir chap. III, 5 juillet 1623.

1681. — Vice-grand bailli Lambien, banneret In-Albon et grand-châtelain Udret de Sion.

Diète du 12—22 décembre 1681.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—89.

1683. — Jean-Antoine de Monthey, ancien bourgmestre de la ville de Sion, et le secrétaire d'État Pierre de Chasthonay.

Diète du 12—22 mai 1683.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—89.

1684. — Major et gouverneur J. Gasner.

Diète du 6—18 décembre 1681.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—89.

1708. — Vice-grand bailli Courten et bourgmestre Berthoud.

Diète du 9—18 mai 1708.

Arch. de l'État, vol. de recès n° II.

1710. — Les mêmes étaient encore en charge.

Diète du 10—20 décembre 1710.

Arch. bourg. de Sion.

Bourgmestre Barberin et le secrétaire de l'État.

MAÎTRES MONNAYEURS

1479. — Jacob de Wurms.
1561. — Louis
1574. — Joseph Eggli, de Haal en Tyrol.
1590. — Monnayeur de Zoug, chassé pour cause de fraude.
1597. — Gaspard Futter, de Zoug.
1623. — Joseph Gringalet et André Patron, de Genève.
1628. — Adam Clauser et Jean-Ulrich Weitnauer.
1677-83. — George Krauer, de Lucerne.
1707. — Guillaume Krauer, de Lucerne.
1776. — David-Antoine Städelin.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1479. — Projet de contrat entre Walther II Supersaxo et son maître de la monnaie Jacob de Wurms. (Voy. 1^{re} partie, chapitre III, p. 228.)

1561.

Bern, 11. August.

Dem Müntzmeister vergöndt der Landtschaft Wallis dieckpfennig zeschlachen.

Rathsprotokoll zu Bern, n° 357.

(Le 27 juillet 1564, à l'occasion de la nomination de Isaac Klengenfelder, le Conseil de Berne a permis à la veuve du précédent monnayeur Louis de monnayer encore les 100 marcs d'argent restant.)

1574.

Sitten 24 July.

Schreiben Hildebrands von Riedmatten, Bischof von Sitten, an dem Rath von Luzern.

Den Fromen, vesten, fürnemem, ersamen wysen Schulthess vnd

Rhadt der Stadt Lutzern, vnsern insonders guten frunden, getrüwen lieben Pundtsgenossen, mitburgeren vnd Landtlütten.

Unser fründlich willig dienst, sampt was wir Eeren, Liebs vnd gutz vermögen allgüt zuvor. Fromm, vest, etc. Nach dem meister Joseph Eggli von Haal vss dem Inthalt der müntzmeister, geiger diss, vns etwas vff zwei Jar lang mit sinem handtwerek gedienet, vnd aber leyder vnser Bergwerek, vnd Erstgruben sich nitt der massen ryehlichen erzeigendt, dass er übeneklichen zu arbeiten habe, vnd sich genugsamlichen hie erhalten könne, ist er in willen kommen einual anderstwo, vnd fürnemlichen by üeh arbeit anzusuchen, biss das er widerumb von vns berüfft vnd angestellt werde. Deshalb er vns vmb schyn sines wolhalten auch disere vnserere fürgeschriff erbetten. So dann diser meister Joseph sich alhin in übung sines handtwerekes mit Schrott vnd Korn dermassen geflissen erzeigt, dass wir ein gut vernügen doran gehegt, vnd sunst auch, als wytt vns ze wissen, sieh fromlich, vffrecht, fründlich, vnd erbarlichen getragen, das wir jene vff das künfftig, wen wir dazu mittel haben müechten, dienst nitt versagen, sunders Ine lieber dann andre bruehen welten, so haben wir im diss sin begärn nitt abschlaehen, sunders will me öeh hiemit wellen, das (so echt üwer gelengenheit solches ertreyt) ir ime arbeit zustellen, vnd sunst fründlichen für beuolhen haben wellendt. Domitt er gespür diser vnser fürgeschriff wolgenossen haben. Welches wir hinwider vmb üeh vnd die üwren geneigt syn zu beschulden. Veh hiemit in schirm Göttlicher gnaden beuelehend. Datum zu Sitten den 24 July Anno 1574

Hiltebrandus von Riedmatten von gnaden Gottes
Bischoff zu Sitten.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1888. Communiqué par l'archiviste d'État, M. le Dr v. Liebenau, à Lucerne.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1890, p. 5.

1590.

Luzern 19 October.

Schreiben Landaman und Rath von Niedwalden an Schultheiss und Rath von Luzern über die neuen Churer-Münzen welche man verufen wolle gleich den « Chrützern » so zu Nüwen-Stadt geschlagen, da der selbig Müntzer von Falschheit wegen Müntzens ez Wallis wei dann zu Baden auch darvon gearguirt worden, endtwüehen müssen.

Luzerner Archiv.

1590.

Freiburg 3 december. — Münzconferenz von Bern, Freiburg, Wallis und Graffschaft Neuenburg.

Der Bischoff von Wallis habe vor Jahren einen Münzmeister angestellt und ihm aufgetragen, nach der drei Städte Münzordnung zu münzen. As er dann aber nach einiger Zeit die Münze habe probiren lassen, habe sich an den kreuzern und halbe kreuzern etwas Fehlers erfunden, voraufhin er dem Procurator den Befehl erteilt habe, dem Münzmeister in's Recht zu laden und zu belangen, was aber nicht habe ausgeführt werden können, da sich der Münzmeister nächtlicher Weise aus dem Lande gemacht habe. Seither seien keine kreuzer mehr, weder ganze noch halbe geschlagen worden. Der Bischof könne nun so weniger ein Vorwurf treffen, als besagter Münzmeister, ein Eigenosse aus Zug, von seinen Herren und Obern gute Zeugnisse und Empfehlungen vorgewiesen habe. Nun sei der Bischof Vorhabens, das Silbererz zu « Branges » (Bagnes) wieder zu wege zu bringen, und wenn Gott seine Gnade dazu gebe, so werde dann das Münzen wieder zu Hand genommen und zwar nach vergleich der drei Städte.

Eidgenössische Abscheid, 1587—1617.

1597.

Luzern, Dienstag nach trie Regam.

Wurde in Luzern als Münzmeister angestellt; Meister Caspar Futter¹ von Zug der Münzmeister von Wallis. Der Entwurf zum Erneuerungsact sagt « der Eerenhafte Meister Caspar Futter von Zug so ein guotte Zytt hat hin und wider dem Münzen obgelegen ».

Luzerner Archiv.

1597.

Meister Kaspar Futter Münzmeister in Wallis.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1890, p. 6.

1623.

6 juin.

Joseph Gringalet, fils de Jean Gringalet, obtint du Conseil l'autorisation de faire graver, à Genève, les coins destinés à l'atelier de Sion, dont il avait été nommé maître en compagnie d'André Patron.

E. Demole, *Histoire monétaire de Genève*, 1^{re} partie, p. 21.

¹ Gaspard Futter fut maître de la monnaie de Lucerne jusqu'en 1603.

1623.

Lettre de l'évêque de Sion au Conseil de Genève :

Mercredi 1 juillet.

Illustres seigneurs, l'abus des monnaies qui déjà incomode la Suisse et lieux circonvoisins passé deux ans, nous a contraint et induit de faire battre monnaie esperant par ce moyen remédier en notre diocèse le mieux que faire se pourra, et à ces fins, avons commandé au S^r Gringalet¹ votre concitoyen, de poursuivre à l'œuvre et manufacture, lequel vous en presentera des pièces, afin qu'il vous plaise de les faire reconnaître pour après être admises, suivant leur titre et valeur. Avons d'abondant estimé fais mieux en eslisant un titre approchant et revenant à ceux de Votre Illustre République, comme celle ou nos subjects et patriotes ont le plus de recours et pratique et trafic, qui, par même moyen l'augmentera d'avantage en benefice des uns et des autres. — Par ainsi plaira à vos S.S. Illustres, agréer notre sincère intention, que, en bonne part vous escrivons, en priant Dieu, etc.....

HILDEBRAND, Évêque de Sion.

Genève, Registre du Conseil, 9 juillet 1623.

1628.

Sion 28 juillet.

Supplique d'Adam Clauser, maître monnayer et H^{us} Ulrich Weitnauer au G^d Bailli et aux Conseils et Communes des sept dizains.

G^d Bailli et Deputés des sept dizains se rappelleront qu'en dernière diète de Noël ici à Sion, ils ont autorisé nous associés pour la monnaie de parfaire 6000 écus bons (kronen) à l'avantage du pays; dite somme étant maintenant bientôt terminée, nous vous supplions à nouveau pour licence de monnayer encore vu que grand manque de monnaie se trouve ca et là dans le pays, notamment dans les dizains supérieurs, comme aussi en bas de la Morge, de quoi donne des plaintes journalières, et que en outre nous avons eu et avons de grandes dépenses pour entretenir des ouvriers, procurer les ustensils et autres, dont, en équité, voudrez bien que nous nous réempérions honorablement pro-

¹ Joseph Gringalet, fils de Jean, maître de la monnaie de Genève, du 10 novembre 1621 au 4 mars 1622 et de fin 1646 à fin 1649.

mettant reconnaissance, vous recommandant à la protection Divine et à l'intercession de Marie, et en attendant avec respect, une décision favorable.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1627—1631.

1677.

Luzern 16 Februar.

Krauer war noch Münzmeister in Luzern.

Luzerner Archiv.

1677.

Luzern 11 September.

Bewilligt des Raths von Luzern dem Münzmeister Georg Krauer von Luzern, der sich entschlossen nach Sitten in Wallis zu verreisen, aldorten, weil Herr Bischoff ein Münz anzustellen bestimmt « der Müntz zu schlagen zu vnderfangen », auf sein bittliches Anhalten ein unbegriffliche Attestation « auszustellen », neben heitern vobehalt dass wann Er als der Müntz schlagen werde, womit alhiesiger stand möchte verschinwen und Ihr reputation gemindert wurde, wird man ihn als dann nit mehr für den Ihrigen erkennen und ufneimen.

Rathsprotokoll Luzern, n° LXXVII, fol. 428.

1677.

Luzern 12 september.

Schultheiss und Rath von Luzern bezeugen das Goldschmid Meister Hans Georg Krauer, Bürger von Luzern, der sich in den Dienst des Bischoffs von Sitten begeben wolle, sich während seines Aufenthaltes in Luzern, der geshtalten ehrlich und gegen möniglich so ohnklagkbar und wohl vertragen, dass wir ob seinem handel und wandel ein gnädiges..... geschöpft.

Luzerner Archiv.

1677.

Luzern, 9 october.

Erhält Münzmeister Georg Krauer die Erlaubniss « die Matery in hiesiger Müntz zue schmelzen und zu streeken, indem das Kupfer zu Sitten zu erkauffen gar unkomlich und das Golt zu erhandlen gar schwertyn solle; das präg solle Er aber zu Sitten daraufschlagen. »

Rathsprotokoll Luzern, n° LXXVII, fol. 438.

1677.

Hans Jörg Krauer, Münzmeister in Sitten.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1890, p. 7.

1678.

Luzern, 28 April.

Hat sich Meister Georg Krauer vor dem Rath zu Luzern zu verantworten « wegen schlagen der wenig geltenden rappen. »

Rathsprotokoll Luzern, n° LXXVIII, fol. 36.

1682.

Luzern 7 februar.

Ist Goldschmid Krauer wider in Luzern und gibt ein Gutachten über das Münzwesen ab.

Luzerner Archiv.

1683.

Luzern 5 Februar.

Beschluss des Rathes dem Münzmeister Georg Krauer der ins Wallis reisen will, ein Jahr lang das Bürgerrecht aufzubewahren.

Rathsprotokoll Luzern, n° LXXIX, fol. 248.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1890, p. 7.

1683.

Hans Jörg Krauer, Münzmeister in Sitten.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1890, p. 7.

1688.

Luzern 27 März.

Ist wider Krauer Münzmeister in Luzern.

Luzerner Archiv.

1707.

Wilhelm Krauer von Luzern, geboren 1661, war in 1707 Münzmeister in Sitten.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1890, p. 7.

1776.

David Anton Städelin von Schwytz vormalis Münzmeister des Bischoffs von Sitten.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1890, p. 7.
R.-S. Poole, *Catal. of the swiss Coins*, Londres, 1878, p. 386.

ESSAYEURS

5 juillet 1623—2 août 1624.

Pierre Royaume.

Voy. ch. III, même date.

17 juin 1625.

Isaac Royaume.

..... le maître de Monnaie, Jérôme Capitel, s'étant plaint de ce que Isaac Royaume, essayeur, demeurait en Vallais au service du maître de Monnaie de Sion, le Conseil arrête que Isaac Royaume ait à revenir promptement, s'il ne veut perdre sa place.

E. Demole, *Histoire monétaire de Genève*, 1^{re} partie, p. 31.

III.

Les monnaies épiscopales, avec documents
à l'appui.

Walther II Supersaxo.

(1457—1482)

Walther II Supersaxo (auf der Flue) était curé d'Ernen lorsqu'il fut nommé évêque de Sion. Par cette élection, il devint préfet et comte du Vallais; prince temporel et spirituel, il avait de grandes possessions territoriales à

défendre et des sujets à gouverner. A l'avènement de ce prélat au siège épiscopal, le Vallais jouissait d'une grande prospérité. Malgré la paix qui régnait alors dans la vallée du Rhône, l'évêque ne put éviter la guerre avec le duc de Savoie; voyant les hostilités grandir, il renouvela les alliances avec Lucerne, Uri, Unterwald et Berne et attendit sans crainte les troupes savoyardes, qui ne pouvaient tarder à s'avancer sur le Vallais. Le duc de Savoie, ayant cru les alliés du Vallais occupés à d'autres guerres, arriva sous les murs de Sion, à la tête d'une armée de dix mille hommes. Les Hauts-Vallaisans durent reculer devant des forces supérieures, et leur capitale allait tomber au pouvoir de l'envahisseur, lorsque, sur les sommités du Sanetsch, apparurent les bannières de Berne et de Soleure. Les Savoyards durent alors céder le terrain et se replier sur la vallée inférieure, en laissant sur le champ de bataille de la Planta l'élite des troupes que le duc avait levée en Chablais et dans le pays de Vaud (13 novembre 1475). Par cette victoire, les patriotes vallaisans avaient conquis toute la partie de la vallée qui s'étend de la Morgé de Conthey à Massongex. Le congrès de Fribourg ratifia cette conquête.

L'évêque Walther fut un gardien rigide des droits attachés à son siège et déploya, dans les actes de son administration, une énergie et une fermeté remarquables. Il mourut au château du Tourbillon le 7 juillet 1482.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR WALTHER II SUPERSAXO

Denier ou obole.

Quart (de gros), quinaire ou sparguli.

Plappart.

Ces monnaies sont d'une grande rareté, la dernière surtout, dont il n'existe qu'un seul exemplaire dans la collection du comte Serge Stroganoff, à St-Petersbourg.

Les notes suivantes se trouvent à la suite d'un acte de 1479.

In reductione monetarum primarum patrie Valesii que sint capitta, videlicet sparguli quorum tres valebant V den. et quinque den. blap. XXX blap. continebant vnciam vnam argenti et sic blap. Vallesiensis valebat tantum sicut blap. Bernen. et melius.

Retinendo et reformando illum valorem et comparando valores monetarum libra I Bern florenus Sabaudie et flor. Vallesii idem esset et par computus secundum monetam leuem que nunc currit par Sabaudiam, Friburgum et alia loca circumvicina.

Secundum quem comptum II flor. Sabaudie vel Vallesii facerent Renen. I et due libre Bern. Friburgen. et Solodren. Renen. I.

Ad computum quinque den. pro blap. ut solitum est in Vallesio XIII sol. III den. faciunt Renen.

Ducatus quia meliores sunt Renen. modernis sol. XVI.

Den. Vallesii valeret III allenses Berni.

Item vnum sparguli Vallesien. valet I quinarium Bern. et I quartum Sabaudie.

Sic illo modo moneta Vallesien. reduceretur ad valorem in quo fecit jam longo tempore licet antiquitas adhuc longegravior fuisset.

Minuendo autem monetam Vallesien. et augendo Bernen. ponendo blap. Bernen. pro VI den. et blap. Vallesien. pro V den.

Sic XVI s. faciunt Renen et XX s. duce. qui solum XV sol. valere solebat.

Computus monete ad rationem littere per monetarium appostate et effectus littere talis est prout pepegit eum Solodren.

Primo debebat facere monetam ad granum monete Bernensium pariformem et non debiliorem.

Item facere debuit quinaris ad pondus XV pro media vncia et marca in se continere debuit duas vncias cum dimidia fini argenti.

Item monetarius fabricare debuit blap. quinaris et obulos cum pacto XXVIII blap. pro vno Renen.

Ad quem computum ponderis septem vnciarum cum dimidia pro marca.

Marca monete in quinariis ad minus habere debet CCXL quinaris et illi in proba in se continere debent duas vncias cum dimidia argenti

fini. Ad quem computum marca fini argenti debet monetata habere quinarios VII^cXXXV.

Sic computando XXVIII blap. vel LXXXIII quinarios quod idem est pro Renensi marca fini argenti in moneta venditur precio videlicet octo Renensium et L.XIII^{bus} quinariis qui essent avantagium pro labore et augmento cupri, qui faciunt X s. VI d.

Ad computum autem pro Renense XXX blap. Bernen. in cudo et pro labore solum remanerent LVII quinarii qui faciunt blap. Bernen. XIX.

In marca autem quinariorum in cudo pro labore et augmento non remanerent nisi XV quinarii, sunt quinque blap. Bernen.

Et nota quod marca secundum pondus Basiliense par VI vnciarum non facit nisi XV lot ponderis Troviane, sic secundum rationem predictam que est ad pondus Basiliense debilius est ponderi Troiane in qualibet marca in media vncia.

Item Jacobus de Wurms fecis forum nobiscum ut quantlibet marcam ponderis Troiane habere debeamus argenti fini purgati pro VII Renen. et III blap. Bernen. computando Ren. pro XXX blap. Bern. prout in littera quam nobis misit.

Item constat ex premissis quod ad pondus Basiliense, ex vna marca argentifiunt tres marce quinariorum sic tertia pars debet esse argentum et due partes cuporum. Sic in tribus marcis monete ad pondus Basiliense, et computando marcam pro octo Renen. solum esset arcantagium et eudi laboris et augmenti XV blap. Bernen. et in marca acquisiti XXVII blap. Bernen.

Summa summarum in marca argenti pro omnibus acantagium XLII blap. Bernen. ex quibus oportet supportare omnia vncera monetandi adhuc super esset erementum ponderis Troiane in marca dimidia vncia qui facit circa sex blap. Bern. Deducendo XII pro factura magistri remanerent domino pro expensis aliis, augmento et reliquis super marca argenti XXXVI blap. Bern.

Ad granum monete Bernen. in eorum quartis sine quinariis XXX debent ponderare vnam vnciam et sic CCLX quarti uel quinarii ponderare debent marcam que in se continere debet duas vncias cum dimidia argenti fini.

Ad quem computum marca argenti fini ad monetam ponderis et grani prodieti monetata faciet in numero VII^cXXXV quartos uel quinarios.

Qui ad computum XXVIII blap. uel LXXXIII quartorum quod idem

est pro Renense computando faciunt octo Reuenses et LXIII quartos, videlicet XXI blap. Bernenses.

Si autem computantur pro Renense XXX blap. sic marca fini argenti faciet octo Renenses et LVII quartos videlicet XIX blap. Bernen.

Item marca in blap. Bernen. habere debet in argento fini videlicet quatuor vncias minus quarta parte vncie et in pondere habere debent blap. videlicet.....

Ex quibus colligi potest quid lueri uel dampni in monetam faciendū sit computato precio pro quo haberi potest marca argenti fini, item quo precio monetarius illam eudere velit, quid constet augmentum et que expense et onera que inde habentur importent.

Jacobus de Wurms dicit quod in Basilea vendiderunt marcam argenti fini pro septem Renen. et terciā parte Renen.

Archives de Valère, à Sion, journal de l'évêque Supersaxo.

Jodocus de Silinen.

(1482—1496)

Jodocus de Silinen, de Lucerne, évêque de Grenoble, fut transféré à l'évêché de Sion en juillet 1482. Habile diplomate, il avait rempli au service de Louis XI, roi de France, d'importantes missions. Il fut l'un des principaux négociateurs du célèbre traité connu sous le nom d'*Union héréditaire*, conclu sous les auspices de Louis XI contre Charles le Téméraire, et qui réconcilia la maison d'Autriche avec les Confédérés.

L'un des premiers actes administratifs du prélat fut la fixation des droits respectifs du siège de Sion et des sept dizains sur le Bas-Vallais. A cette époque, la mésintelligence avait éclaté entre les Vallaisans et les sujets des comtes d'Arona et ducs de Milan. De sanglantes hostilités accompagnèrent cette inimitié et, par trois fois, les troupes épiscopales pénétrèrent dans la vallée d'Ossola. La seconde expédition ne fut pas heureuse; repoussés du bourg de Domo, les Vallaisans furent surpris et attaqués partiellement; après quelques traits d'héroïsme

inutile, ils furent taillés en pièces. Le pont de Crevola, entre autres, fut le théâtre d'une sanglante mêlée. L'issue désastreuse de cette campagne fut fatale à la popularité de Jodocus de Silinen. Ce dernier, pour relever son prestige et pour mettre fin aux insolences des Italiens que la victoire avaient enhardis, résolut de réduire l'Ossola en bailliage sujet de son siège. Une troisième expédition fut résolue. Le corps principal des Vallaisans, sous les ordres de l'évêque lui-même, attaqua le bourg de Domo, pendant qu'une division, commandée par Georges Supersaxo, le célèbre chef de parti, devait se porter sur Crevola dans la vallée d'Arascha. Mais l'évêque, ayant dû battre en retraite, fut irrité de ce nouveau revers. Il accusa Supersaxo de s'être laissé gagner par l'or du duc de Milan et d'avoir jeté la défection dans ses troupes. Il tenta encore une dernière campagne pour relever l'éclat de ses armes. Il recruta, soit en Vallais, soit dans les cantons, plusieurs milliers de mercenaires qu'il offrit à Charles VIII, roi de France, pour coopérer à la conquête du Milanais. L'issue malheureuse de cette entreprise fit perdre sans retour à l'évêque de Sion la faveur populaire. Les patriotes, à la voix de Georges Supersaxo, se soulevèrent contre Silinen, l'accusant d'avoir fait répandre le sang de leurs frères dans les vallons d'Ossola et dans les plaines de l'Italie, et l'obligèrent bientôt à résigner l'évêché et à prendre le chemin de l'exil par l'intermédiaire d'un tribunal arbitral représenté par les délégués d'Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Berne et Fribourg (15 avril 1496); le successeur de saint Théodule était tombé victime de son insuccès.

Le 15 avril 1496, Silinen quitta le Vallais et alla se réfugier à Rome, afin d'y obtenir justice.

Quel que soit le jugement que quelques historiens ont porté sur Jodocus de Silinen, ce dernier se montra pour le Vallais un administrateur éclairé et bienfaisant. Le

relèvement de la cathédrale de Sion, le rétablissement des bains de Louèche, la construction de l'église paroissiale de ce bourg où l'on y voit ses armes, ainsi que le pont de Saint-Maurice, la restauration des châteaux de Naters, de Louèche et de Martigny, une active exploitation des mines d'argent de la vallée de Bagnes sont les monuments de son épiscopat.

Durant son règne des plus orageux, Silinen n'eut guère le temps de faire frapper monnaie; car jusqu'ici l'on ne connaît qu'une seule espèce de monnaie portant son nom et ses armes.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR JODOCUS DE SILINEN

Teston ou dicken.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1483.

1 Gros vaut 9 deniers.

Note chanoine Grenat. Sion.

Nicolas Schimmer, vicaire apostolique.

(1496—149.)

Nicolas Schimmer, déjà fort avancé en âge, fut élu, le 27 août 1496, vicaire général de Sion au spirituel et au temporel, grâce à l'influence qu'exerçait alors Georges Supersaxo, personnage très important en Vallais, sitôt après la fuite du précédent évêque Silinen. L'histoire ne nous apprend pas pendant combien de temps Nicolas Schimmer resta vicaire-général avant d'être nommé évêque; mais l'on pourrait admettre qu'il le fut au moins durant une année, vu le grand nombre de dickens que l'on connaît portant les armes des Supersaxo, avec la

curieuse légende : NICOLAUS SANCTI DOMINI NOSTRI PAPE VICARIUS ELECTUS SEDUNENSIS ou mieux SEDUNI¹. Cette curieuse et rare monnaie, publiée déjà dans beaucoup d'ouvrages numismatiques, a jusqu'ici été attribuée à tort par la généralité des auteurs à Nicolas Supersaxo. Aujourd'hui nous pouvons démontrer pour quelle raison les armes des Supersaxo se trouvent sur les pièces frappées par Nicolas Schinner.

Comme nous l'avons dit, Nicolas Schinner dut son élévation au poste de vicaire apostolique à Georges Supersaxo, il est donc admissible que, par reconnaissance, Schinner fit placer les armes de Supersaxo, son bienfaiteur, sur les dickens qu'il frappa avant d'être nommé évêque.

Ceci est la seule explication que l'on puisse donner à ces curieuses monnaies et les numismatistes qui attribuent ces pièces à un Nicolas Supersaxo sont dans une erreur complète car, à cette époque du moins, il n'y eut personne de ce nom qui occupât la place de vicaire apostolique entre les évêques Silinen et Nicolas Schinner.

G.-E. de Haller, dans son ouvrage : *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet*, Berne, 1781, décrit ces curieuses monnaies sans savoir à quel évêque les attribuer.

Les monnaies du vicariat de Nicolas Schinner se divisent en deux époques; les pièces de la première époque portent au droit la légende suivante : NICOLAUS SANCTI DOMINI NOSTRI PAPE VICARIUS ELECTUS ou VICARIUS ET ELECTUS SEDUNI. Au moment de ces frappes, Nicolas Schinner n'était encore que vicaire apostolique; les pièces de la seconde époque portent au droit la légende : NICOLAUS SANCTI DOMINI NOSTRI PAPE VICARIUS EPIS-

¹ Cette légende a été interprétée de bien des manières différentes par les auteurs suivants, Madai et Hérolt : NICOLAUS DOMINUS PROVINCIALIS ELECTUS SEDUNENSIS. *Le Mercure suisse* de 1719 : NICOLAUS JANETTISSIMI DOMINI NOSTRI PAPE VICARIUS ELECTUS SEDUNENSIS. Appel lit encore la légende d'une manière différente : NICOLAUS SUPERSAXO DOMINUS NUNC PROVINCIALIS VICARIUS ECCLESIE SEDUNENSIS.

COPUS ELECTUS SEDUNI OUI VICARIUS ELECTUS EPISCOPUS et démontrent l'époque de transition du vicariat à l'épiscopat.

Cette découverte a son importance pour l'histoire vallaisanne, car l'historien ne cite Nicolas Schinner que comme évêque. Il reste à savoir combien de temps il demeura vicaire et en quelle année il fut nommé à ce poste. Nous laissons ces recherches à de plus savants, avec l'espoir qu'ils arriveront à une solution.

MONNAIES ÉMISES PAR NICOLAS SCHINNER
VICAIRE APOSTOLIQUE

Demi-teston ou demi-dicken.
Teston ou dicken.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

Il n'a été trouvé aucun document mentionnant le monnayage durant le vicariat de Nicolas Schinner.

Nicolas Schinner, évêque.

(149.—1499 [† 1510])

Nicolas Schinner, né à Ernen, fut nommé évêque quelque temps après sa nomination au poste de vicaire apostolique; il était très âgé et les luttes continuelles qui agitaient le pays furent la cause qu'il résilia en faveur de son neveu Mathieu Schinner, en 1499. Durant le peu d'années qu'il fut au pouvoir, il tâcha de ramener la paix et le bien-être dans son évêché, qui avait été si agité sous le règne de Silinen. Il confirma les libertés et franchises de Martigny (1497), fit imprimer à Bâle en 1497 le bréviaire de l'église de Sion, lequel avait été transcrit sur parchemin vers l'an 1460. L'indépendance des sept dizains fut sanctionnée le 22 septembre 1499 à la demande des Confédérés.

Ce pieux et vénérable vieillard était le soutien du pauvre et le consolateur de la veuve et l'orphelin, aussi comprend-on qu'il eut hâte de remettre les rênes de l'évêché dans des mains plus jeunes et plus viriles pour diriger ce pays, qui jouait un grand rôle politique parmi les États avoisinant les bords du Léman.

Nicolas Schinner mourut en 1510, doyen de Valère, pleuré par tous ceux qu'il avait dirigés, soutenus et consolés.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR NICOLAS SCHINNER, EVÊQUE

Quart.
Teston ou dicken.
Thaler.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

Il n'a été trouvé aucun document concernant le monnayage de ce prélat.

Mathieu Schinner.

(1499—1522)

Mathieu Schinner fut confirmé par le pape Alexandre VII en octobre 1499 et sacré à Rome le 13 du même mois. Né à Mühlbach, hameau du dizain de Conches, d'une modeste famille de laboureurs, il avait fait successivement ses études à Sion, à Berne, à Zurich et à Côme; selon la coutume des étudiants pauvres, il avait été obligé de chanter dans les rues pour gagner son pain de chaque jour. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut remarqué par Jodocus de Silinen et bientôt admis au sein du corps capitulaire. Grâce également à l'appui de Georges Supersaxo, alors tout puissant dans les conseils du pays, il s'éleva bientôt de degré en degré.

Ennemi de la politique française et ardent défenseur du Saint-Siège, Mathieu Schinner prit une part active aux luttes sanglantes qui éclatèrent, au commencement du XVI^e siècle, sur le sol de l'Italie. Pour récompenser son dévouement, le pape Jules II le revêtit de la pourpre du cardinalat et de la dignité de légat (20 mars 1511).

L'année suivante, il lui conféra l'évêché de Novare, tandis que Maximilien Sforza, qui venait d'être rétabli sur le trône ducal de Milan, lui faisait don du marquisat de Vigevana, Gravelona et Villanova. Pendant que l'Italie prodiguait à Mathieu Schinner l'admiration de sa reconnaissance, le Vallais lui créait un redoutable ennemi ; Georges Supersaxo s'était mis à la tête du parti français et disputait au prince-évêque sa popularité et son influence. Une longue lutte semée de sombres et tragiques épisodes éclata entre ces deux hommes autrefois amis.

Deux ans après, la mémorable victoire de Novare marque le point culminant de la grandeur militaire des Confédérés et à laquelle le « cardinal de Sion », comme le nommaient ses contemporains, contribua puissamment ; les plaines de Marignan virent se relever l'éclat des armes françaises. Pendant ces deux sanglantes journées, on avait pu voir, toujours au premier rang, le cardinal de Sion, à cheval, revêtu de la pourpre, la lance au poing, animer ses troupes au combat (13 et 14 septembre 1515). Mais la fleur des guerriers suisses était tombée dans « cette bataille de géants », et le Milanais était rendu à la France. — Les succès des armes françaises firent pâlir l'étoile de Mathieu Schinner. L'heure de la réaction sonnait. Le parti de Supersaxo releva la tête, plus hardi, plus pressant. L'animosité que les rigueurs du cardinal lui avaient suscitée se manifesta soudain avec violence. On l'accusa d'avoir foulé aux pieds les concordats passés avec ses prédécesseurs au sujet de la conquête du Bas-Vallais ; de s'être adjugé les mines de Bagnes, ainsi que Saillon et

Saxon, fiefs de l'État ; d'avoir apporté des lois arbitraires, contraires aux coutumes du pays ; d'avoir laissé impuni le despotisme de son frère Pierre Schinner, châtelain de Martigny, etc.

La guerre civile ne tarda pas à mettre les armes aux mains des partis. Sion devint le théâtre de désordres sanglants. Plusieurs diètes, une commission arbitrale composée de dix Confédérés, devant laquelle le cardinal protesta contre la compétence de ses juges et lança contre ses adversaires les anathèmes de l'excommunication, une diète à Lucerne, une assemblée générale à Sion, ne purent mettre un terme à la haine des partis et à l'anarchie qui désolait le pays.

L'irritation était à son comble et le sang allait peut-être encore couler, lorsque la diète d'Ernen décréta qu'on ne souffrirait plus le cardinal en Vallais jusqu'à une décision formelle du Saint-Siège. Puis elle nomma l'évêque de Constance administrateur de l'évêché et requit le secours des alliés en cas de besoin (1^{er} septembre 1517).

Schinner résista au décret qui le frappait de proscription et s'écria : « Brigue est le foyer de la révolte, je ferai démolir et raser ce bourg ! » Mais l'orage éclate avec une nouvelle fureur. Les bannerets des dizains supérieurs, à la tête d'une troupe armée, viennent chasser du château de la Majorie Gaspard Schinner, frère du cardinal, qui défendait la résidence épiscopale. Les Bas-Vallaisans qui, avec le seul dizain de Louèche, demeuraient fidèles à leur évêque et qui regardaient les Hauts-Vallaisans comme des rebelles, essayèrent de se soulever. Mais ce mouvement fut vite comprimé. Le parti épiscopal battu, Mathieu Schinner se vit contraint de quitter le pays.

Zurich, qui avait accueilli le prélat, fit comparaître ses adversaires. Mais là, comme ailleurs, de nouvelles difficultés surgirent et, malgré les démarches des Confédérés, aucune sentence ne put être portée. Pendant ce

temps, le fort épiscopal de Martigny, tombé aux mains des partisans de Supersaxo, devenait la proie des flammes (15 janvier 1518).

Le cardinal, qui avait inutilement essayé de rentrer en Vallais et qui voyait l'autorité spirituelle entre les mains du fils de Georges Supersaxo, administrant l'évêché en qualité de prévôt du chapitre, recourut au Saint-Siège. A son instigation, le pape Léon X lança contre Georges Supersaxo et ses partisans toutes les censures portées dans la bulle *In cena Domini*, concernant les détenteurs des biens de l'Église (11 juillet 1519). Mais toutes ces rigueurs ne purent faire rentrer les Vallaisans dans l'obéissance et Schinner dut se retirer d'une arène où il n'avait pas été le plus fort. Il alla vivre à la cour des papes et des princes.

Cet homme extraordinaire n'avait cependant pas abandonné tout espoir. Il demanda à l'empereur Charles-Quint, à l'élection duquel il avait activement contribué, la confirmation de la *Caroline*, cette charte sur laquelle les évêques de Sion basaient la légitimité de leurs droits souverains. Mais le cardinal ne retira aucun avantage de ce diplôme impérial, dans lequel le prince rappelle, en termes élogieux, les talents de Schinner et les services éminents qu'il a rendus à la cause des empereurs. Il devait laisser à ses successeurs le soin de faire reconnaître leurs prétentions épiscopales.

L'ardent ennemi de la France reparut de nouveau en Lombardie, où la guerre se continuait. A la tête de six mille hommes qu'il avait recrutés dans les cantons, il se réunit aux troupes de l'empereur et du pape, et contribua aux défaites de François I^{er} et au troisième rétablissement des ducs de Milan, que consacra la bataille de la Bicoque. Ce fut la dernière campagne du cardinal de Sion (27 avril 1522). Le 9 janvier précédent, il avait assisté au conclave qui élut Adrien VI; lui-même avait recueilli dix voix pour la papauté. Le 4 septembre 1510, il avait

obtenu de Jules II que le diocèse de Sion fût détaché, sa vie durant, de la juridiction de l'archevêque métropolitain de Tarentaise. Léon X, le successeur de Jules II, déclara cette exemption perpétuelle, faveur que Jodocus de Silinen, en d'autres temps, avait vainement sollicitée. Aussi, dès le 5 juin 1513, l'Église de Sion releva directement du Saint-Siège.

Schinner avait aussi été abbé de Saint-Ouen, à Rouen.

Mathieu, l'enfant du pauvre hameau de Mühlbach, est l'homme le plus remarquable que le Vallais a vu naître et l'une des plus grandes figures de la Renaissance.

Favori des papes et des empereurs, comblé des plus hautes dignités, il est demeuré le seul prélat suisse, avant Mgr Mermillod, qui ait été nommé cardinal. Comme évêque, il donna à son pays une grande importance politique, mais provoqua aussi en partie les troubles qui agitèrent son épiscopat. Il marqua cependant son administration par des œuvres d'utilité publique; il releva la cathédrale de Sion et l'église de Saint-Théodule, embellit les bains de Louèche et le château de la Majorie. Il accorda des secours aux hommes de lettres et aux artistes, ainsi offrit-il à Erasme une pension de 500 ducats, que celui-ci refusa, pour sa traduction du Nouveau-Testament.

Dans le cours de sa vie si active et si agitée, il ne se contenta pas comme ses prédécesseurs de marquer son règne par la frappe de quelques menues monnaies; avec lui le monnayage vallaisan entre dans une nouvelle phase, il émet une foule de monnaies de différentes valeurs allant du quart aux grandes pièces d'argent, parmi lesquelles les fameux thalers dits « au diable » (Teufelsthaler), ce qui montre quelle était l'importance du Vallais sous son règne au point de vue commercial et politique.

Mathieu Schinner mourut à Rome, le 30 septembre 1522.

MONNAIES ÉMUSES PAR MATHIEU SCHINNER

Quart.	Six gros.
Deux gros.	Teston ou dicken.
Trois gros.	Thaler.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1502. Lucerne.

Die Waliser mit bischofkopf ein für drei schilling. Die Walliser so bisher zehn schilling goltenhand, einen für neun schilling. Die Waliser so bisher fünf schilling goltenhand ein für vier schilling.

Luzerner Archiv.

1503. Lucerne, 10 janvier.

Item die Walliser dicken-plappart halten an der Mark an feinem silber XV lot minder I quintlin. Item die Walliser plappart so bishar X lot goltenhand, halt die Mark auf f. s. XV lot. Item die Walliser karlin halt die Mark f. s. XV lot minder I quintlin und I grain.

Eidgen. Absch., 1500—1520.

1504. Lucerne, 24 septembre.

Münzvertrag der fünf Orte, Luzern Uri Schwitz Unterwald und Zug.

Item die Walliser, so bitzhar zeehen schilling golten hand, einen für Nün schilling. — Item die Walliser, so bitzhar fünff schilling golten hand, einen für fünffthalben schilling. Item die Walliser mit dem Bischoffkopf, einen für dry schilling.

Eidgen. Absch., 1500—1520.

Philippe II de Platea.

(1522—1529)

Philippe de Platea, chanoine de Sion, fut élevé à l'épiscopat par le corps capitulaire et les députés des sept dizains, le 20 octobre 1522. De Platea, partisan de

Georges Supersaxo, avait été aussi atteint par l'excommunication de Léon X et, de plus, le Vallais, en obtenant son exemption de la juridiction métropolitaine de Tarentaise, avait été réuni au concordat germanique qui réservait au pape la nomination aux évêchés vacants en cour romaine. Aussi le Saint-Siège refusa-t-il de confirmer cette élection. Il désigna successivement Jean Piccolomini (29 octobre) et Paul-Émile Césio, qui ne furent pas reconnus en Vallais.

Philippe de Platea et les représentants des sept dizains nouèrent des relations amicales et de bon voisinage avec le duc de Savoie, par la conclusion d'un traité de cent-un ans. Le prélat, voyant enfin qu'il ne pouvait obtenir de Rome l'institution canonique, se décida à résigner l'évêché le 29 août 1529 et mourut le 22 avril 1538.

Durant le court espace de temps que Philippe de Platea resta à l'évêché de Sion, nous trouvons quelques rares monnaies qui toutes portent au droit la légende catégorique, pour bien marquer qu'il n'était que l'élu du peuple, PH[ILIPPVS] DE PLATEA ELEC[TVS] SED[V] NENSIS] ou PH[ILIPPVS] ELECTVS SEDVN[ENSIS]. Les plus grandes de ces monnaies portent, au dessus de l'écu aux armes des Platea, l'épée, marque du pouvoir temporel; mais la crosse, signe du pouvoir spirituel, manque; sur ces monnaies le type gothique commence à disparaître pour faire place aux caractères latins.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR PHIL. DE PLATEA

Quart.

Plappart.

Gros.

Thaler.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

Il n'a été trouvé aucun document concernant le monnayage de ce prélat.

Adrien I^{er} de Riedmatten.

(1529—1548)

Adrien I^{er} de Riedmatten, de Viège, chanoine-sacristain du chapitre de Sion, succéda à Philippe II de Platea le 8 septembre 1529. Il fut confirmé par le Saint-Siège le 10 mai 1532 et sacré le 21 juillet suivant.

L'événement qui signala l'épiscopat de ce prélat fut la conquête des mandements de Monthey et d'Évian, faite par les Vallaisans en 1536. Adrien de Riedmatten avait su conduire heureusement cette expédition. Il s'était formé à la politique sous la direction du cardinal Schinner, qu'il accompagnait dans ses nombreuses missions diplomatiques et dont il administrait les seigneuries d'Italie. Cet évêque affranchit de la servitude les mainmortables de Naz et de Vernamiège, moyennant la somme de 180 livres monnaie de Sion et d'un écu par famille.

Le monnayage continua sous le règne d'Adrien I^{er} comme précédemment, sans que l'on sache au juste si c'est à Sion même ou en dehors du pays que se frappaient les monnaies. Nous voyons pour la première fois apparaître les petites pièces d'un denier qui sont d'une grande rareté.

Adrien I^{er} de Riedmatten mourut le 16 mars 1548.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR ADRIEN I^{er} DE RIEDMATTEN

Denier.	Gros.
Quart.	Demi-teston ou demi-dieken.
Batz.	Teston ou dieken.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1534. Sion.

1 quart vaut 4 forts.

Notes chanoine Grenat.

1534. Naters, Weihnachtlandrath.

Iten des herren Cardinals seligen sex grossen für VII gross, die dry grosser für XIII cart, Zwen grosser für IX cart.

Landraths Abschiede Brigue.

1542. 14 décembre.

2 gross	bischofflich	Sittner	für	1 batzen	
1 Dicker	»	»	»	6	»
50 gross	»	»	»	1 Goldkrone.	

Landraths Abschiede Brigue.

Jean Jordan.

(1548—1565)

Jean Jordan, de Brigue, prieur de Martigny, fut élu le 22 mars 1548, par dix-huit chanoines du corps capitulaire. La première sollicitude de cet évêque se dirigea vers les besoins spirituels de son troupeau. Il renouvela les peines déjà portées par le cardinal Schinner contre les blasphémateurs, qui, outre une amende de 3 livres, étaient tenus de baiser le sol en pleine église en signe de sincère repentir.

Le Vallais voulut à cette époque s'emparer de la vallée d'Aoste pour en faire le siège d'un nouveau gouvernement. Mais, sur l'intervention de la France, qui avait envahi les États du duc de Savoie, ce projet fut abandonné.

Après la bataille de Saint-Quentin, qui vit la déroute des Français et dans laquelle se signala le duc Emmanuel-Philibert, la Savoie releva sa puissance et le Vallais dut faire l'abandon d'Évian à la vallée d'Abondance.

Les rares monnaies de Jordan montrent que, durant son court passage comme évêque de Sion, il n'eut guère le temps de donner une large part de son activité au monnayage; quelques pièces ont été conservées jusqu'à nos jours, d'autres peut-être perdues, fondues; car des

auteurs numismatiques citent de cet évêque une pièce d'or que nous n'avons pu retrouver.

C'est à partir de cette époque que les archives de Sion deviennent plus complètes et permettent d'en extraire bon nombre de matériaux concernant le monnayage vallaisan.

Jean Jordan, qui a laissé dans les annales vallaisannes le souvenir d'un bon et vertueux prélat, s'éteignit le 12 juin 1565.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR JEAN JORDAN

Denier.	Demi-teston ou demi-dicken.
Quart.	Teston ou dicken.
Batz.	Pièce d'or.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1550. Sion, diète du 21—26 janvier.

Nul juge subalterne ne peut percevoir une amende supérieure à 3 livres pour un manquement.

Archives Ant. de Riedmatten, Sion.

1550. Sion, diète du 27 février—12 mars.

Les taux suivants sont à observer strictement : 4 diekpfennigs du pays, du S^{gr} Evêque de Sion, valent 1 écu bon (krone); 8 demi dieks du pays 1 écu bon; les gros sont maintenus à leur précédente valeur.

Il est accordé come émolument à chaque députés et procureurs 18 gros par jour pour leur entretien et peines.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1511—1555.

1550. Sion, diète du 16 avril—4 mai.

M^{rs} Siber, de retour de Lyon, a remis la pension du roi de France pour une année, savoir 3000 francs faisant environ 1304 Eeus bons (Kronen) et 16 Tertsch dont on lui remet quittance.

Compte de H^{ri} In Albou, ancien Gouverneur d'Evian. Perception
304 Ecus bons et 30 florins (guldi) de Savoie.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1544—1555.

1550. Sion, diète du 9—17 décembre.

Compte du Gouverneur de Monthey H^u Schmid : Perception
350 florins petit poid.

Un parjure ayant fait un faut serment aura a payer outre l'amende
ordinaire 3 livres au juge et sera condamné à avoir la langue percée.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1544—1555.

1551. Sion, diète du 22—28 avril.

Défense est faite d'heberger des mendiants étrangers sous amende
de 3 livres.

Compte du Gouverneur d'Evian, H^{us} Sallzmann : Reçu pension et
annuité du Rev S^{gr} Abbé d'Abondance 300 Ecus bons, remise des
récoltes et mobilier de feu S^r Abbé 100 id. du fief de S^t Paul 100 florins
petits poids, censes et redevances du Gouvernement d'Evian 78 id,
péage 66 id, du four banal 5 Ecus bons, 5 lents 6 écus bons. —
Dédutions : pour la reconstruction du chateau, toiture, bois et autres
matériaux 10 écus bons; voiturages 2 écus bons 12 gros; salaire et
nourriture des ouvriers 10 écus bons 20 gros; 2 coffres à grains et
pour le platre 10 écus bons et 24 gros; au chatelain Kiedmatten et
Ant. Kalbermatten, delegués de l'Etat, pour la Dranse à Evyan 13 écus
bons; à l'huissier nouvellement établi à Evyan, pour ses habillemens
4 écus bons 25 gros; aux religieuses d'Evyan, un muids de froment et
un tonneau de vin, 12 écus bons; au rocteur de S^t Georges, ibid,
10 florins petit poids; son emolument 120 florins petit poids; au grand
Baillif dans une diète pour reparlation d'une fenètre 6 écus bons.

Est revenu à chaque dixain et à ceux d'en bas la Morge 52 écus
bons et 2 dieks comme solde.

Arch. bourg. de Sion, vol de recès, 1544—1555.

1551. Sion, diète du 9—20 décembre.

A été arrêté que le gouverneur futur du Val des Alpes recevra;
come emolument 200 florins petit poid, pour sa consommation 4 florins
petit poids, pour l'entretien de ses chevaux la jouissance du pré de
Vachon et 4 muids d'avoine et 12 écus bons pour ses frais d'entrée.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1544—1555.

1552. Sion, diète du 14—22 décembre.

Tous les juges devront porter leur attention sur les poids des monnaies; à savoir l'écu bon (kron) de 15 grains et le dick pfennig juste autant.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1511—1555.

1553. Sion, diète du 3—9 mai.

Les dickpfennig restent à l'ancien taux de 12 gros; 100 florins du Rhin font 75 Ecus bons.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1511—1555.

1553. Sion, diète du 13—21 décembre.

Compte du Gouverneur de St Maurice, Hans Perren. Perceptions 2182 florins petit poids; Mains mortes 513 florins petit poids 4 gros dont le gouverneur préleve le $\frac{1}{4}$; Du surplus il a été payé : pour des ours tués l'année précédente 17 $\frac{1}{2}$ florins petits poids; l'émolument du Gouverneur 120 florins petit poids; pour la chapelle du Château sur le pont du Rhône 32 florins petit poids; pour la maison du St Bernard 10 florins petit poids; pour un exprès envoyé dans le Val d'Aoste 6 florins petit poids 3 gros; pour les dégats à Fulliez 30 florins petit poids; pour réparation du toit du chateau de St Maurice 6 florins petit poids; pour une fenêtre 9 gros; primes pour 10 ours tués en haut et en bas de la Morge 51 florins petit poids; primes pour 20 loups (30 gros chaque) 50 florins petit poids; Du solde est revenu par dixain 320 florins petits poids et 5 $\frac{1}{2}$ gratifiés au fils du gouverneur pour une paire de culottes.

Compte du Gouverneur de Monthey Adrien Fryly. Perception 350 florins petit poids, valeur d'en bas de la Morge; pour la seigneurie de Viona 100 florins petit poids; une grosse amende 5 écus bons. Dépenses 247 florins petit poids, monnaie de Savoie, et 5 écus bons. Est revenu par dixain 29 florins petit poids (6 écus bons 6 gros).

Défense est faite sous 3 livres d'amende de vendre du seigle ou du pain en place d'avoine aux muletiers.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1511—1555.

1554. Sion, diète du 8—12 mai.

4 dicks du pays valent 1 écu bon (kronen); 3000 francs font 1304 Ecus bons (kronen) et 10 Tertsehes.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1511—1555.

1554. Sion, diète du 29—30 août.

Un marchand offre de fournir une armure avec ses accessoires pour le prix de 4 écus bons (kronen) et 1 diekenfennig.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1511—1555.

Hildebrand I^{er} de Riedmatten.

(1565—1604)

Hildebrand de Riedmatten fut élevé sur le siège de Sion le 22 juin 1565, et confirmé le 20 février 1568. Cet évêque termina avec la Savoie le conflit auquel avaient donné naissance les dernières conquêtes des Vallaisans. Les mandataires du duc, de l'évêché de Sion et des sept dizains, réunis à Thonon le 4 mars 1569, décidèrent que le torrent de la Morge de Saint-Gingolph fixerait la limite définitive de la frontière vallaisanne. Ce traité, qui renouvela les anciennes alliances, créa entre les deux États voisins une paix qui fut durable.

Sous l'épiscopat de cet évêque, la Réforme, qui depuis quelques années avait déjà pénétré dans la vallée du Rhône, y fit de grands progrès, jusqu'au jour où le peuple, réuni sur le pré de la Planta, à Sion, déclara à la majorité des suffrages et en présence des ambassadeurs de France et d'Espagne et des députés des cantons catholiques et protestants, qu'il demeurerait attaché à la foi catholique (1603).

Sous Hildebrand I^{er}, le monnayage est arrivé à son apogée dans la vallée du Rhône ; aucun évêque, ni avant ni après, n'a fait frapper autant de monnaies, allant du plus petit numéraire jusqu'aux pièces d'or et qui sont sorties de l'atelier monétaire à Sion. L'activité de cet atelier devait être importante, car l'on n'avait pas toujours le temps de graver à nouveau les flans détériorés par la frappe et que, dans les moments de presse, on les a remplacés par d'anciens ayant servi au monnayage des

évêques antérieurs. C'est ainsi que s'explique le curieux dicken ayant au droit l'écu et la légende d'Hildebrand 1^{er} et au revers le millésime de 1557. Ce revers de coin n'est autre que celui ayant servi aux dickens émis par Jean Jordan.

Hildebrand 1^{er} de Riedmatten mourut le 14 décembre 1604.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR HILDEBRAND 1^{er} DE RIEDMATTEN

Denier.
Quart.
Kreuzer.
Gros.
Batz.
Quart de teston ou quart de dicken.
Teston ou dicken.
Thaler.
Pièce d'or ou ducal.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1570. Sion, diète du 11—12 décembre.

Compte du gouverneur de Monthey Pre Am-Buel. — Perception ordinaire 350 florins petit poids; de la seigneurie de Vionne 120 florins petit poids; de Vannellier 2 florins 3 gros; de Porvalley 2 florins petit poids; leuds après déduction du $\frac{1}{4}$, 300 florins petit poids; d'une mainmorte, 200 florins petit poids, droit du gouvernement déduit.

De quoi après déduction de diverses dépenses, est revenu par dixain 92 florins monnaie de Savoie, ce qui fait 18 écus bons et 20 gros, l'écu bon évalué à 50 gros bonne monnaie.

Conches ayant sollicité des subsides et droit de péages pour l'entretien des passages de montagnes; la diète accorde un péage équitable envers les étrangers qui ne sont pas de nos confédérés des 13 cantons ou leurs alliés à chaque charge 1 gros, d'un cheval 2 cartts, d'une genisse 1 cart, d'une chèvre ou un mouton 1 fort.

Arch. bourg. de Sion.

1571. Sion, diète du 22 août.

Joder Kalbermatt Banneret de Bagnes de retour de Soleure, a remis la pension annuelle de S. M. le Roi de France à notre Etat pour l'année 1570; savoir 3250 écus bons à 4 dick de France chaque. De quoi a été payé et déduit : à dit Banneret pour son voyage y ayant été 10 jours 15 écus bons; à son serviteur 2 id; au bagageur 4 id; pour le transport 5 id; pour les sacs 8 id; puis après l'ancien usage au G^d Baillif 4 écus bons; à ses familiers 2 id; au sommelier 1 id; au maître d'école pour solde de son émolument promis pour 1 année 14 id; aux députés de Brigue qui ont été à Turin au nom de l'Etat 10 écus bons 6 gros. — Du restant est revenu par dixains 169 écus 3 dics 3 gros.

Arch. bourg. de Sion.

1572. Lucerne, 16 octobre.

Die Walliser kreuzer halten 3 lott.

Luzerner Archiv.

1573. 10 février.

Uff den 10 tag hornung ano 73 habend die verordnieten probier here nachuelgende | münzten probiert her Seckelmeister Cunrat escher vnd her Seckelmeister Thoma | vs beueleh vuser gnedig here ||

Erstlich ||

Wÿtters sind brobiert nüwe behamsch so der Abt zu Sidlers schlafen | lassen gand vff die vffzal 100 stueck vnd halt j \bar{u} 7 lot | hört mir der vffschnitt — vj krützer || summa von diesem blat proben gemacht vnd was von zame giesen | ist es sind vj broben vnd was wÿtters vom zame giessen ist vnd | schryben der fürtrag iij fl viij batz 6 h ||

Munzprobierbuch Stampfer, Zürich.

1573. Sion, diète du 27 mars — 6 juin.

1 écu bon (Krone) vaut 50 Gros.

Arch. bourg. de Sion.

1578. 30 juin.

It walliser gantz batzen brobiert den 30 | tag brachet so diss 78 yar geschlagen | gand vf j rÿnsehe \bar{u} 80 stueck vund | halt j \bar{u} fin 6 lot q 1 \bar{a} ||

Walliser halb batzen brobiert den 30 tag | brachet sind nüw dies
jars an 78 gesch | lagenn gannd vf | Rynsche mark 132 stueck vnd
halt j \bar{a} fin 5 lot 1 q. ||

Ales brobiert denn 30 tag brachmanet | anno 1578 jars ||

Munzprobierbuch Stampfer, Zurich.

1578. 15 septembre.

Uff den 15 tag september ||

Abermals walliser taller brobiert halt | j \bar{a} fin 13 j \bar{a} vnd wegend 8 |
stueck 15 lot 2 q. ist j stueck 4 β | ringer den die zürich taler ||

von diesen 2 broben gemacht tüdt | j \bar{a} vnd für vfschmit 2 \bar{a} | 8 β ||

Munzprobierbuch Stampfer, Zurich.

1581. 3 février.

An die von Solothurn, ouch Biehoff und Rhat im Vallis der münzt-
vergleichung.

Tagsatzung.

Vnser etc. Nach dem user der dryen Stetten verordnete in jungst
der münzt halb gepflognen Conferentz abgeredt und für nottwendig
angesehen, das sy sampt ürer der Landtschaft Vallis gesandten uff
ein bestimpten tag widerumb zesamen kommen und aller vier orten
geringen münzt ein vergleichung berhatschlagen söllind dievyl durch
gescheehen nffsatz erfahren, das dieselben in unglieher Uffzall und halt,
so haben wir vermag bemelter verordneten abred nit underlassen
völlen, uns den vier orten, zu der angreehnen zesamenkunft einen
tag zu bestimmen, namlich uff mentag nach Letare, so sin virt der
VI. tag nechstkünftigen monats Martii abendts darvor in der Statt
Fryburg an der Sterbrig züerscheinen mit pit, vi völlind unbeschwert
sin üver ersam Rhat Botschaft sampt dem münztmeister by üch, so
es üwer Gelägenheit ist, dahin abzusenden, unser der vermelten
Orten münzt vffzusetzen und ein vergleichung zethun, das nun hinfür
dieselb nach glieher Uffzall und Halt gschlagen verde, so aber üch
vorbestimpter tag zekurtz oder der sunst ungelägen sin wurde, mögen
ir uns den by gutter Zydt berichten und einen anderen beschryben,
damit sich jeder Ort darnach vüsse zehalten. Datum 3^{te} Februarii
1581.

Schultheis und Rhat der Statt Bern.

1581. 22 février.

Unser fründlich villig dienst sampt vas vir eeren liebs und gütz vermögen allzitt zuvor. Fromm fürnem vyss insonders gütte frindt getrüve liebe Eydt und Pundtsgenossen, uver zwiiffach schryben an uns datiert den 3^{ten} und den 10^{ten} diss monats haben vir samentlich empfangen, und erstlich gefalt uns gentzlich voll, das ier mit den zvei stetten und orten Fryburg und Solothuren ouch diser unser landtschaft ein conferentz und verglychung der müntz halb angesehen, vir hetten ouch den bestimpten tag üwrem begären nach in allweg durch unsere Rhatsbottschaft gerep besuchen vellen, ven uns die kürtze der zütt, abwesenheit unsers münzmeisters und ettliche andre ungelegenheiten doran nit verhindern thätten. vir verden aber von diser und andrer meer sachen vegen in kurtzem ein rhatsversammlung halten und mit üch als dan ein andren tag glych nach ostren ungefährlich (vo es üch gefellig) annemen ouch darvor unsers sinnes geschriftlichen üch verstendigen. Zum andren belangent Aymo Morellis klag vider den Doctor de Madiis, sollent ier nit gedenecken und noch vill minder glauben geben, das derselb sidt siner ersten absentierung diser landtschaft mit unserem wissen nachlas noch vervilligung, weder heimlich noch offentlich, sicheren noch andren zugang ie gehapt habe. Dan vo er von uns oder unseren amptslütten ueyssen dorin betretten, vir alles das thün und erstatten vurden, das uns unser pflicht und die pündt vermanendt, des usstendigen kostens halb wissen vir nyemandtz invendig unserem gepiett, der dem D. de Madiis etvas schuldig sye, veder der vor inen eynehes gält darstrecken velle, Darzü vir ouch nyemantz über syn villen nöttigen können, vo aber der Morelli uns etwa einen, der solehes ze thun schuldigen, melden vurde, den selben verden vir durch mittel des rechten dartzu halten, vo nit so mögen vir im kein andre betzalung thün, dam mit des D. de Madiis Eutt, ab velehem vir im vormals oft betzalung zethün, als vyt solehes lengen mag und uns möglich, ampotten haben und nochalltzütt bereit syn, dessen er sich nun baldt billich zegen uns vernügen voll lassen, üch hiemit in den gnadryehen schirem des allemechtigen bevelhende. Datum zu Sitten im Schloss des 22 Februarii Anno 1581.

Bischoff und Landtzhauptmann in Vallis. Den frommen fürnemen vysen Schulthess und Rath der Statt Beren, useren insonders gutten fründen getrüven lieben Eydt und Pundtsgenossen.

1587. 16 janvier.

An Bischoff und Landtrhatt inn Vallis vomn verbesserung vegen irer geringen Krützeren.

Unser etc. Ir habend ouch züerinneren, vas hiavor in 1581. Jar zwüschen iveren und unseren Rhattsсандten uff gehaltnem tag in der Statt Fryburg unser und iver queinen müntz halb gehandelt worden, dann ouch sollichs do malen durch den daselbs usgangnen abscheidt und mündtlichen fürbringen iverer gesandten angelangt, zukommen und noch kundlich sin virt, das ivere halben batzen, krützer und vierer mit halt und fyn den unseren by wythem nit zutreffen mögen, das söleche ivere müntz nach unser der dryen Stetten khorn zu richten und mit uns uff glyche prob und halt müntzen lassen söllind, vie dann söllichs ivere Eerengsandten angevysen und zeverchaffen, vertröstung geben vard, dess vir uns ouch versehen; haben aber bisshar in völllichem mangel erfharren und allerjungst durch wythere prob iver krützeren befunden, das dieselben gegen den unseren vil zu gering sindt, namlich umb siben und drysig stuck oder krützer uff ein march zu licht und an finem silber umb ein pfennig gering, dann iveren vegend uff ein Marek zweyhundert fünfzechen stuck, haltend an fyn silber 3 loth 3 pfennig; Dargegen unsere krützer vegend uff ein marek 178 stuck und haltend an feinem silber 3 loth ein quintli, velches dann uns und den useren zu grossen nachtheil gelangt, und abermalen verursacht, ouch unser gethrüv lieb Eyd und Pundtsgnossen dess züberichten, hiemit ouch ernstlich anzesuchen und zevermanen, ir vollind by iveren müntzmeister inseehen thün und verschafften, das fürhinn derglychen abbruch und vervortheillung zu unserem und der unseren schaden und nachtheil nit mehr gebrucht, sondersgemelte ivere krützer und andere sorten geringer müntz der gesehehnen verglychung gmäs nach der unseren korn, fyn und halt geschlagen, damit vir von söllichen mangels und vorthails vegen nit verursacht verind, derhalb ander inseehen zethün, den unseren söllicher iver müntz halb nachzug zefürkhommen und sind hierüber iver fründlichen antvort erwarten. Datum und in unser der dryen stetten Namen mit unser von Bern. Insigel verschlossen den 16^{ten} Januarii 1589 nach alten Calender.

Schaltheis und Rhätt der dryen Stetten Bern Fryburg und Solothurn.

Allg. eidgen. Bucher, Bern.

1592. 13 octobres.

Vf den 13 october anno 92 Jar hab ich brobiert | nach folgende krützer | Erstlich

Die walliser mit dem namen hiltibrandus | halten . . . 3 lot j q 1 1/2 3, deren gand vf zal 208 stueck thut an | gelt zu 68 stuecke der f. 6 lb. 2 ̢ 4 h vnd | das silber thut angelt 4 lb. 10 ̢ 2 h | thut das diese an j ̄ an vf zal zu ringd sind | 30 1/2 stueck thut an gelt 17 ̢ 11 h

Münzprobierbuch Stampfer, Zürich.

1592. 14 octobres.

Bericht der von Zürich.

Die Walliser (kreuzer) halten 3 lot 1 quintlin 1 1/2 d. gand vff zal 208 stück. Diese krützer sind nit beser dann die kurer krutzer; deren dann 5 stück für ein batzen hier ufgeben werden. So die ufgeben wie andere krützer kumpt dem Müntzen für s̄yn uecosten L. 6 ̢ 1 h.

Luzerner Archiv.

1595 ou 1596.

Walliser halb bz derre halt j ̄ fin | 5 lot gand vf die r̄nseh ̄ 132 stueck | thundt an gelt 8 ̄ 5 ̢ das silber kost | 7 ̄ 10 ̢ thut des mintzer vnkoste : ̢ 15 ||

Münzprobierbuch Stampfer, Zürich.

1597. 18 avril.

Vallesiana Moneta Saeculo XVI.

Rumores et quærimoniæ exorta erant præsertim in partibus Vallesii infra Morgiam sitis, de summo pretio quod notarii et tabelliones exigebant. Ideo in concilio Patriæ Vallesianæ in castro Majoriæ congregato, RR. Episcopus comes et præfectus totius Vallesiae, Ballivus et Oratores septem dezenorum decreverunt quod dierat Novis Reipublicæ Vallesianorum statutis 1591, seilect taxam eujuseunque instrumenti, uno aut altero casu excepto. Hoc actum est die XVIII Aprilis 1597.

Post decreta in MS. Archivi abbatiae S. Maurici Agaumensis hæc invenies scitu ultissima :

Sequitus Computus Monetæ, prout computari solent taxæ Mensæ Episcopalis Sedunensis.

Libra Mauriensis (facit), 27 grossos minus 3 denariis.

Libra facit 48 Ambrosianas.

Libra facit 20 Solidos.

Florens patrie facit, 9 grossos minus uno denario.

Florens facit, 16 Ambrosianas.

Quinque Solidi faciunt, 12, Ambrosianas.

Ambrosiana facit quinque denarios.

Novem denarii faciunt grossum.

Denarius reddit duos obolos.

Obulus facit duos Imperiales.

Novem Imperiales faciunt unum Cartum.

Monetarum falsarius maximas tuebatur pœnas :

« Falsarius monetæ comittit corpus et bona et ique crematus.

Prodens vel circumcidens monetam punitur incisione dextra manus. »

Statuta Reipublicæ Vallesianorum, 1571, n° 160.

Voy. *Revue catholique*, juin 1889, n° 6, fol. 116; Beroldi chronica.

1598. 48 juin.

Den 18 Juni ano 98 hab ich vs befehl myner gnedig her | nach
volgende sorte münzt vf gesetzt vnd brobiert : ||

Fryburger krützer ||

Walliser Krützer so der bishof, schlage lase | vagend 176 zu 177
ein \bar{w} thut f 2 β 22 h 6 | halt fin 3 lot 2 $\frac{3}{4}$ thut

f 2 β & 13 h 9 |

Rest an münzte kost 9 h 9 ||

Münzprobierbuch Stampfer, Zürich.

1598. Baden, 28 juin.

Gutachten des Münzmeister Hans Ulrich Stampfer über die Walliser
kreuzer.

Walliser kreuzer des Bischoffs, davon gehen auf 1 Mark 176 Stüeké
und hält die Mark fein 3 Loth 2 d. für küpfer und Prägkosten ver-
bleiben von der Mark 6 Sch. 6 Hllr.

Eidgen. Absch., 1587—1617.

1600. Sion, diète du 4—13 août.

Le capitaine général des canonniers Barth Allet, Ban^{ret} de Locche,
veillera à ce que chaque dixain se pourvoira, à la fonderie rière Moeret

de 10 quintaux de plomb; le quintal à 3 écus bons et 25 gros, ce qui fait pour la livre 7 cartts.

Les commissaires des routes disent avoir dépensé 15 dickpfennigs pour reparations aux chemins.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1600—1605.

1601. Sion, diète du 18—21 février.

Girard André, envoyé par le duc de Savoie, remet deux années de pension savoir : 700 écus au soleil, 499 $\frac{1}{2}$ écus d'argent sur lesquels sont payés divers frais : à divers 5 écus d'argent; au G^d Baillif, Georges Michel, 3 ducats; au Cap^t Nicolas Kalbermatter 16 écus d'argent; à l'aubergiste au cornet de la poste à Sion pour exprès 4 écus d'argent; item pour solde de frais d'un exprès des Grisons 2 écus d'argent. — Pour autres frais 52 écus argent; à la domesticité de S. G^{dr} 2 ducats; aux familiers du G^d Baillif 8 ducats; à un étudiant étranger 1 écu bon; au secrétaire d'état 100 écus d'argent. — Est revenu à chaque dixain, 100 écus au soleil et 30 ducats. 3 écus d'argent de surplus seront employés à quelques frais.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1600—1605.

1601. Sion, diète du 17 août.

F^{cs} Loufat, Chatelain, fermier de Rippali remet 1000 florins pour l'amodiation en 1600. — Dont il est revenu par dixains 20 écus bons; restent 20 écus bons sur lesquels l'on a remis au G^d Baillif 14 écus bons et 6 écus bons au Majordome de S. Grandeur à compte de frais.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1600—1605.

1601. Sion, diète du 9—11 décembre.

Primes payées pour oiseaux de proie. Pour un gros vautour 1 gros sol (Dickpfennig); pour chaque épervier, faucon et autour $\frac{1}{2}$ sol; pour un jeune oiseau de proie pris hors du nid 6 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1600—1605.

1602. Sion, diète du 17—18 février.

Le G^d Baillif In Albon, remet les pensions de trois années de la part de S. M. le Roi de France à savoir 900 francs.

Sur la dite somme, il a été payé divers frais, émoluments etc. Du

restant est revenu par dixain, 397 Eeus bons évalués chacun à 3 francs ou 4 crutzdieken.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1600—1605.

1603. Sion, diète du 7—10 février.

On tiendra au Bouveret du sel de France en suffisance par char de 9 sacs pesant 100 livres genevoises, toile comprise ; lequel sera livré comptant aux dixains à raison de 19 éeus bons et aux sujets de 23 éeus bons de 30 batz.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1600—1605.

1604. Viège, 17 mars.

Il est défendu à qui que ce soit dans le pays de faire usage d'aliments gras, durant le temps ou cela est prohibé par l'Eglise Chretienne, sous peine de 60 livres d'amende à moins de nécessité et permission d'autorité écelesiastique de chaque dixain.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1600—1605.

Adrien II de Riedmatten.

(1604—1613)

Adrien II de Riedmatten fut élu le 27 décembre 1604, confirmé le 14 janvier 1606, et sacré le 28 mai suivant. Pendant les premières années de cet épiscopat, le Vallais vit naître un nouveau parti, celui des francs-patriotes. La lutte religieuse se transforma en lutte politique. Les magistrats haut-vallaisans attaquèrent vivement l'authenticité de la *Caroline*. Ils déclarèrent qu'ils la tenait pour une « fable et que les évêques « n'avaient même jamais été en possession des droits « régaliens ; que le peuple haut-vallaisan avait succédé « aux empereurs et avait conquis lui-même sa liberté, « et en outre le Bas-Vallais, au prix de son sang ». Dans une diète qui vit se débattre ces questions brûlantes, les francs-patriotes firent entendre des menaces telles que le prélat, dit-on, en mourut de chagrin (7 octobre 1613).

Le monnayage chôma sous Adrien II de Riedmatten, car on ne connaît pas de numéraire portant son nom; quelques auteurs numismatiques ont prétendu à tort qu'il fit frapper des ducats; ces pièces sont des frappes en or des kreuzers émis par Adrien III de Riedmatten.

Boccard, Farrer et Gay.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1605. Sion, diétine du 25 mars.

Il sera livré 100 chars promis de sel de France au Bouveret à 18 écus pistolets (pistoletkronen) chaque; l'écu pistolet à 60 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1600—1605.

1607. Sion, diète du 17—23 juin.

On offre à livrer du sel à raison de 17 écus pistolets le char au Bouveret, l'écu à 3 francs, ce qui fait 19 ducats moins 6 gros. Le transport à Sion moyennant 2 ducats et dite jusqu'à Brigue à raison d'un ducaton par mulet, ce qui fait par char 22 1/2 ducats moins 6 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1606—1611.

1607. Sion, diète du 11—12 août.

Ant. Waldin, Gouverneur de Monthey a remis deux annuités de pension ou argent de paix qu'il a reçues de l'Ambassadeur de S. M. le Roi de France à Soleure. Savoir 6000 francs, soit 2400 écus bons anciens au taux de 3 francs pour 64 gros, 4 anciens diécs de France à 62 gros. Dont après diverses déductions, il est revenu par dixain 223 écus bons 35 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1606—1611.

1607. Sion, diète du 9—19 novembre.

Il est défendu sous peine d'amende de 3 livres d'échanger ou d'exporter du pays les grosses monnaies d'or et d'argent.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1606—1611.

1611. Sion, diète du 19—27 juin.

Genève a mis un péage de 9 florins soit 64 gros par char de sel.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1606—1617.

Hildebrand II Jost.

(1613—1638)

Hildebrand Jost, curé de Leytron, qui s'était fait remarquer par son érudition et son éloquence, fut choisi pour succéder à Adrien II de Riedmatten. Dans la cérémonie qui présida à cette élection, célébrée dans la cathédrale de Sainte-Marie, les doyens de Sion et de Valère placèrent le nouvel évêque sur l'autel pour y recevoir l'accolade, puis le grand-bailli lui remit le glaive de la régalie, symbole de la puissance temporelle. Les clefs du château de la Majorie lui furent livrées par le même magistrat, à la porte de la résidence épiscopale, l'investissant suivant les usages et anciennes coutumes du dit château, évêché, mense de Sion avec tous ses droits et appartenances (18 octobre 1613). Jost fut sacré le 29 novembre 1614.

L'épiscopat de ce prélat est célèbre par la longue et pénible lutte qu'il dut soutenir contre les francs-patriotes et dans laquelle le chef du parti épiscopal, Ant. Stockalper fut emprisonné, torturé et décapité. Hildebrand dut même se réfugier à Rome. A son retour, il fut retenu prisonnier au château d'Etiez, à Saint-Brancher, et forcé d'y souscrire la renonciation aux principaux droits de souveraineté des princes-évêques de Sion. Dès lors, l'évêché ne conserva plus que quelques lambeaux de la puissance temporelle : le droit de grâce, la présidence de la diète, la nomination des notaires, etc. Les noms de comte et préfet du Vallais, de prince du Saint-Empire romain, inscrits en tête des chartes épiscopales et sur les monnaies vallaisannes, ne seront plus que des titres honorifiques.

Hildebrand II donna peu de soins au monnayage; sauf quelques rares demi-thalers et dickens encore plus rares, il n'a émis que du numéraire de bas billon; c'est le dernier évêque de Sion dont les monnaies portent au revers la légende SANCTVS THEODOLVS. Son monnayage s'est arrêté en 1627, et l'on comprend qu'il ne tint plus à continuer, à partir de cette date, l'émission des monnaies en son nom, car il aurait été obligé de placer au revers des pièces les armoiries des sept dizains et publier ainsi hautement la décadence des princes-évêques de Sion, à laquelle il fut forcé de souscrire.

Hildebrand II Jost mourut le 28 mai 1638.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR HILDEBRAND II JOST

Quart.
Kreuzer.
Gros.
Batz.
Teston ou dicken.
Demi-thaler.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1614. Sion, diétine du 1—4 mars 1614.

Gér^{me} F^{es} Waldengo a payé à l'Etat deux pensions annuelles de Savoie qui se portent à 658 écus bons 7 batz, de même le tiers échu du reliquat arrière, 913 écus bons 4 batz en tout 1051 chaggins 28 batz, dont après déductions : savoir pour sportules des députés et autres frais, à chaque dixain 4 chaggins; au G^d Bailli selon ancien usage gratification 4 chaggins; à ses familiers 3 chaggins; au Chancelier d'Etat 3 chaggins; à la maison du S. Gr 3 chaggins; un manteau au bourreau 4 chaggins; à la domesticité du Cap^t Waldin chez lequel s'est fait le partage et l'on été traité 2 chaggins; est revenu par dixain 140 chaggins ce qui fait 224 écus bons anciens.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1606—1611.

1614. Sion, diète du 10—21 décembre.

Compte du Gouverneur de S^t Maurice In. Venetz : Entrées, 2862 florins 6 gros 2 cartz, y compris 111 florins 7 cartz de mains mortes en sus des charges; dont après déductions, entre autre pour 9 ours et 35 loups au G^d Bailli pour voyage à Berne etc, est revenu par dixain 44 écus bons 14 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1606—1611.

1615. Sion, diétine du 14—15 janvier.

L'ambassadeur du Duc de Savoie a remis deux annuités de pension savoir : 1400 florins (gulden) du Rhin à 15 batz faisant 840 écus bons anciens. Les deux pensions susmentionnées ont été payées en doubles d'Italie à 74 batz chacun, l'on a payé là dessus, à un exprès à Soleure à Berne et autres frais à chaque dixain 4 écus bons ce qui fait 44 écus p; gratification au G^d Bailli 4 écus p; à ses familiers 3 écus p; au chancelier d'Etat 3 écus; à la domesticité de S. G^d 3 écus p; à celle du capitaine Waldis 1 écu p; est revenu par dixain 36 doublons.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1615—1619.

1616. Sion, diétine du 24 avril.

Chancelier d'Etat Zuber député auprès de l'ambassadeur remet les deux annuités de pension en 800 doubles d'Espagne à écus bons chaque faisant 2400 écus bons soit 600 francs. Après diverses dépenses est revenu par dixain 100 doubles d'Espagne ou 300 écus bons anciens.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1615—1619.

1618. Sion, diète du 18—19 mars.

Reçu de S. E. l'Ambassadeur, la pension du roi de France, savoir 3000 francs soit 1200 écus bons anciens. Dont emploi : aux 3 députés pour leur voyage chaenn 14 jours 28 écus bons; pour les gardes 30 écus bons (3 crutzdiekens par écu bon), au capt. Am Biel, aubergiste au cornet de poste 50 écus bons; sportules à chaque dixain 6 écus bons; gratification au G^d Bailli 6 écus bons; à ses familiers 4 écus bons; au chancelier d'Etat 4 écus bons; autres faux frais 10 écus bons; est revenu par dixain 136 écus bons.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1615—1619.

1618. Sion, diéline du 5—11 juin.

1 dieken du pays vaut 7 batz.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1615—1619.

1622. Novembre.

Eodem mense quartana siligiis empta est Octoduri 7 florenis et 6 grossis; et sextarium vini 24 florenis.

Quod attinet ad petias pecuniales.

I° Dupla aurea valuit hoc anno 40 florenos.

II Chuquinum valuit 20 florenos

III Ducaum » 15 »

IV Capitum seu testo in terra Bernensi valuit hoc anno 25 asses et in Vallesia 20 asses

V Crucifera non fuerunt in usu, sed eorum loco baccia omnia, deceptis illis Novi-Castri, quæ subende anno sequenti affretiatæ sunt quævis baccia (vetribus exceptis), ad valorem duorum crucifeorum.

Voy. *Revue catholique*, juin 1889, n° 6, fol. 116, Berodi chronica.

1622. Sion, diète du 22—24 décembre.

Les anciens et nouveaux Creutzers frappés avant l'année 21. 4 pour 1 batz ancien. Les nouveaux batz 1 pour 2 crutzers.

S. G^{dr} fait connaître son intention de faire frapper monnaie (vu le défaut de petit et bon numéraire) par un maître monnayeur expérimenté à savoir : nouveaux dickens, $\frac{1}{2}$ dickens, batzen, $\frac{1}{2}$ batzen, crütz et $\frac{1}{2}$ crütz.

Arch. de l'État, vol. de recès n° I.

1623. Juillet.

Annotationes Jeniger Müntzen so under dem stämpflen M[einer] G[nädigen] fürsten vndt Herren, allhie zu Sitten seindt prægtet worden, von dem Ehrenden M^r Pierre Royaume geschwornen probiermeister probiert, unndt von dem Superintendenten aufferzeichnet sydt dem 5 Hewmonat 1623. wie das buch so in der Müntz ausweyßt.

erstlich hat Peter Wyss 14 $\frac{1}{2}$ marc ieder 83 — batzen gewegt ieder 3 demier 12 gran fin den 5 July dieses Jahrs,

Actum 18. Augstmonats durch mich in Albon Sieben vndt Zwanzig mark quart erkendt vndt gewegt truge das mark an Zall - 238 stück, an silber ein pfennig oder denier - 2 - gran, habe das muster dauon vndt verlaubt sin ausszugeben.

Act. 19. Augst. durch mich in Albon gewegt vndt erlaubt worden cyclif mark vndt ein halbes, halber batzen das mark · 33 quernes ein stueck, gut an silber - 2 - pfennig oder deniers, - 17 - grains - habe dass muster,

Act. 22 Augusti et 23 durch mich in Albon gewegt vndt erlaubt worden funftzehen mark vndt funff ontzen kritzer das mark gut an silber zwen pfennig oder deniers an Zall 204 stueck dito quernes - 51 - habe ein Muster dauon.

Act. 11 Septembris 16 23 durch mich in Albon gewegt worden vndt erlaubt ausszugeben acht vndt vierzig mark halb batzen, jedes mark - 34 $\frac{1}{2}$ quernes vndt an silber zwen pfennig 18 gran, durch relation dess probir habe ein Muster dauon.

Act. 18 Sept. et 23 in praesenz Cast. Johannis Jost durch mich in Albon acht vndt vierzig mark krützer gewegt oder erlaubt worden das mark zwen pfennig gut, vndt · 51 · quernes habe ein doppelt muster dauon, der probir Meister bywesende vndt relatirende.

Act. 20 Septembris in praesenz meines brudern Henrici durch mich in Albon gewegt vndt erlaubt worden Neünzehen mark batzen gut an silber dreÿ denier Zehen gran Ex relatione dess probirmeister An gwicht ein vndt zwanzig quernes vndt - 1 · stueck inbeschlossen das remedium habe ein Muster dauon

Act. 21. durch mich in Albon gewegt vndt erlaubt worden vierzehen mark halb batzen so zogen haben an gewicht das mark 34 quernes, an silber 2 deniers 18 pfennig habe ein Muster dauon.

Act. 18 Octobris durch mich 47 marek halb batzen gewegt vndt erlaubt worden so zogen haben ieder mark - 34 quernes, an siber aber zwen pfennig vndt 16 gran. Habe das Muster

Act. 24 octobris durch mich erkent vndt erlaubt worden - 60 - marek halb batzen haben zogen an Zall Jedes marek - 34 - quernes an silber - 2 - deniers - 17 - gran habe ein Muster dauon

Item seindt von mir gewegt vndt erlaubt worden act.

39 $\frac{1}{2}$ mare halb batzen zu · 33 - quernes an fin · 2 · deniers vndt 16 grains habe ein Muster

Item den 30 octobris, erkennt, gewegt vndt erlaubt - 40 - mare -

halb batzen zu - 34 - quernes, an silber, 2 deniers - 16 $\frac{1}{2}$ grains habe ein Muster.

Act. 11 Mon^{bris} erkennt, gewegt erlaubt - 21 - marc 5 $\frac{1}{2}$ onces halb batzen zu 33 $\frac{1}{2}$ quernes vndt · 2 · deniers 16 grains fin an silber

Act. eodem erlaubt 30 marc Halb batzen zu 33 $\frac{1}{2}$ quernes vndt 2 · deniers - 16 grain.

Act. 25 Nou : 77 marc vndt · 6 · onces Halb batzen erlaubt zu 33 quernes · 3 · stuck an silber · 2 · deniers 16 grains

1621

Act. 7. Jan.^{ri} habe ich gewegt, erkennt vndt erlaubt Hundert marek an batzen so haltendt 20 quernes vndt ein stuck dito ... 81. stuck marc

An silber drey pfennig vndt zehen gran marc dito . . . deniers · 3 · grains 10 habe ein Muster dauon

Act. 10. January habe ich gewägt, erkennt vndt erlaubt - 80 - marc - 2 - onces halb batzen trügen marc - 34 - quernes so thut 136 stück, an silber - 2 - pfennig - 16 $\frac{1}{2}$ - grains

Act. 16 Jan^{ry}. habe ich gewegt, erkennt vndt erlaubt Siben vndt dreissig marek halb batzen 33 quernes vndt · 1 · Stuck vndt an silber 2 deniers 16 $\frac{1}{2}$ grains

Act. 21. Jan^{ry} habe ich gewägt, erkendt vndt erlaubt 38 $\frac{1}{2}$ marc halb batzen 34 quernes · 1 · stuck vnd an fin 2 déniers 16 grains

Act. 25 Jan^{ry} gewegt vndt erlaubt 38 marc 5 onces $\frac{1}{2}$ kreutzer zu 49 $\frac{1}{2}$ quernes vndt an fin · 1 · denier 23 grains

Act. 29 Jan^{ry}. 37 marc halb batzen zu 34 quernes · 3 · stuck an fin · 2 · deniers 16 $\frac{1}{2}$ grains.

Act. eodem. Crütze 26 marc zu 48 quernes vndt · 1 · stuck an fin, · 1 · denier 23 $\frac{1}{2}$ gran

Act. 20 february habe ich gewägt, erkennt vndt erlaubt · 85 · marc, 7 onces $\frac{1}{2}$ halb batzen 33 quernes · 2 · stuck vndt 2 deniers 16 $\frac{1}{2}$ grains marc

Act. 23 febr. 44 marc halb batzen 34 quernes · 1 · pièce, et 2 déniers 16 grains fin marc

Act. 26 febr. gewegt vndt erlaubt · 54 · halb batzen ieder 34 quernes vndt an fin · 2 · deniers 16 gran

Act. eod. erlaubt 140 marc critzer nach Genff zu tragen zu raffinieren vndt das silber dauon wider alhiro nach Sitten zu bringen

Act. 28 febr : gewägt vndt erlaubt · 51 · mare · 1 · onces halb batzen a. 33 quernes · 3 · pieces vndt · 2 · déniers 16 gran

Act. eodem · 61 · mare halb batzen 34 quernes 2 déniers 16. gran

Act. 4^e Martý erlaubt · 3 · brefnes (?) halb batzen

die Erst von 33 · mare · 5 · onces zu 33¹/₂ quernes 3 déniers 16 gran

die Ander von 61 · mare 4 onces ¹/₂ zu 33¹/₂ quernes 2 déniers 16 ¹/₂ gran

die drit von 79 mare 4 onces zu 34¹/₂ quernes 2 déniers 16 gran

Act. 6 Maj gewegt erkent vndt erlaubt - 56 mares - 1 once ³/₄ - halb batzen 33 · quernes · 3 · pieces an fin - 2 déniers · 16 · gran

Act. 14 Maj erlaubt 72 mare halb batzen zu 34¹/₂ quernes, an fin 2 déniers 16 gran

Act. 3^e Juný erlaubt - 19 · mare · 2 onces halb batzen a 32 ¹/₂ qu. et ? et 2 déniers 16 gran

Act. 10. Juný erlaubt 30 mare 4¹/₂ onces halb batzen a 34 quernes - 2 déniers 16 ¹/₂ gran

Act. 16 Juný - 38 mare · 5 onces a 34¹/₂ quernes et 2 déniers 17 · gran

Act. 19 Juný 32 mare a 34¹/₂ qu : 2 déniers 16 ¹/₂ gran

Act. eodem 18 mares a 34 qu : et 2 déniers 16 ¹/₂ gran

Act. 13 July 27 · m.

33 quern es 3 · stuck an fin · 2 déniers

Act. 24 July 27 mare 5 onces demi baz a 34 · qu 2 déniers 17 gran

Act. eodem 56 mares a 34 q. 2 déniers 16 gran

Act. 2. Aug^{ti} 19 mare 5 onces a 34 qu. 1 pièce 2 déniers 16 ¹/₂ gran

Episcopalia... Annotationes Monetarum factarum per Episcopum Sedunensem, probatarum per Peter Royaume et per superintendentem consignatarum.

Arch. fédérales, Berne.

1626. Sion, diète du 13—20 décembre.

Le G^d Bailli fait mention, si on le manque de monnaies, l'on ne veut pas se mettre à frapper de la monnaie courante et à quel titre ? A été décidé de se referer à l'ordonnance faite en octobre dernier pour la monnaie. Que sa Sa Grandeur fera frapper jusqu'à 6000 écus bons au titre et valeur des pistoles; c'est à dire que le mare doit contenir 2 déniers (Pfennige) fin et 18 grains, accordant au maître monnayeur de prelever 8 batzen par mare pour sa main d'œuvre.

Le juge de dixain paye à quiconque apportera un vautour ou faucon 6 batzen et 1 kreuz, un épervier 6 gros, un tiercelet, hibou 3 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1622—1626.

1629. Louèche, 8—24 décembre.

Le florin est évalué à 12 gros d'Allemagne.

Archives Ant. de Riedmatten, Sion.

1630. Sion, mai.

Extrait d'ordonnance, faites en plein Conseil par Monseigneur le R^{me} et Messeigneurs les orateurs des sept louables dixains à leur journée de Mai 1630 touchant les censes excessives des sommes prestées

Evaluation moneta sue valor denariorum, obolarum, pogesiorum ac pitarum, nec non modus recuperandi Contegii Bladum et legumine.

Libra mauriensis facit	27 grossos minus 3 denarii
Libra facit	48 ambrosianos
Libra facit	20 solidos
Florenus facit	16 ambrosianos
Quinque soldi faciunt	12 ambrosianos
Solidus facit	12 denariis
Novem denarii faciunt	1 grossum
Denarius facit	2 obolos
Obolus facit	2 Imperialis sive pogesias
Novem imperiales sive pogesias faciunt	1 Cartum

Supra Morgiam.

Solidus profert

Duodecim denarii producut 1 solidum

Solidus constat 5 curtis et forti moneta sedunense.

Infra Morgiam

Solidus profert	2 grossos Moneta sedunensis
Sex denarii	1 grossum
Quinque denarii	3 $\frac{1}{3}$ Cartos
Quatuor denarii	2 $\frac{2}{3}$ Cartos
Tres denarii	2 Cartos

Duo denarii	1 $\frac{1}{3}$ Cartum
Unus denarius	$\frac{2}{3}$ Carti
Unus obolus facit	$\frac{1}{3}$ carti
Una pogesia facit	$\frac{1}{3}$ fortis
Una pita facit	$\frac{1}{6}$ fortis
Dimidia pita facit	$\frac{1}{12}$ fortis
Quartum pitæ	$\frac{1}{24}$ fortis
Denarius et Obolus faciunt	1 cartum
Obolus & Pogesia faciunt	1 fortum
Pogesia et pita faciunt	$\frac{1}{2}$ fortis
Pita et semi pita faciunt	$\frac{1}{4}$ fortis

Item brevites circa denarios infra Morgiam

1 solidus facit	1 batzeum
12 denarii faciunt	1 batzeum
6 denarii faciunt	1 grossum
3 denarii faciunt	1 cruciferum
1 denarius et 1 obolus	1 cartum
1 obolus et 1 pogesia	1 fort
1 $\frac{1}{2}$ pogesia	$\frac{1}{2}$ fortis
1 denarius	2 obolos
1 obolus	2 pogesias
1 pogesia facit	2 pitas
2 oboli	1 denarium
2 pogesiarum faciunt	1 obolum
Libra sedunensis facit	27 grossos
Florenus facit	9 grossos minus 1 denaris
Grossus facit	9 denarios.

Archives Ant. de Riedmatten, Sion.

1631. Sion, diète du 7 décembre.

1 florin vaut 12 gros bonne Monnaie.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1627—1631.

1631. Sion, 7 décembre.

1 florin vaut 12 gros bonne monnaie.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1627—1631.

1633. Sion, diète du 4—19 décembre.

Il est ordonné qu'il sera alloué à chaque député pour se rendre aux diètes et dietines par jour 3 dicken soit 37 $\frac{1}{2}$ gross.

Arch. de l'État, vol. de recès n° 1.

1634. Sion, diétine du 4—20 juin.

Il ne sera perçu comme péage que $\frac{1}{2}$ écu d'argent ou 3 dicken par tête de bétail.

439 écus d'argent font 658 écus bons anciens (Altchronen).

Arch. de l'État, vol. de recès n° 1.

1635. Sion, diétine du 3—19 juin.

425 écus d'argent font 637 $\frac{1}{2}$ écus bons.

Arch. de l'État, vol. de recès n° 1.

1636. Sion, 24 mai—4 juin.

1000 florins basse valeur font 160 écus bons.

70 ducats valent 150 écus bons.

Arch. de l'État, vol. de recès n° 1.

1637. Sion, diète du 17—26 mai.

Jac. Allet, Chatelain de Viona et fermier du Boveret a payé les 1000 florins (160 écus bons anciens) à acquitter annuellement en diète de Mai, en est revenu par dixain 22 écus bons 42 gros 2 carts.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1636—1646.

1638. Sion, 10 février.

A Michel le fils pour favoriser ses études 80 écus bons (de 25 batz).

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1636—1646.

Barthélemy Supersaxo.

(1638—1640)

Barthélemy Supersaxo, doyen de Valère, fut élu le 6 juin 1638. La peste, qui ravageait alors la ville de Sion

et qui y fit cinq cents victimes dans un seul mois (août 1638), l'obligea de transporter momentanément sa résidence à Martigny, dans ce bourg qui s'éleva sur les ruines d'Octodure, l'ancienne cité épiscopale du Vallais. Cet évêque mourut sans avoir été sacré, le 16 juillet 1640. Barthélemy Supersaxo ne fit pas frapper de monnaie.

Boccard, Furrer et Gay.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1638. Sion, 23 mai—7 juin.

Le fermier du Boveret a versé les 1000 florins, monnaie d'en bas pour le membre de Ripaille qui font 160 écus bons, dont il revient par dizains 22 écus bons 42 gros 3 cart.

Arch. de l'État, vol. I de recés.

1638. Sion, 5—18 décembre.

Il est défendu à quiconque d'importer des pièces d'or n'ayant pas le poids légal, sous confiscation des dites espèces et une amende de 25 livres, cependant, entre gens du pays, on recevra ces pièces comme suit : s'il manque 1 ou 2 grains il n'en sera pas tenu compte, pour 2 à 7 grains il sera bonifié 5 kreutzers par grains, s'il y a plus de 7 grains, l'on ne sera pas tenu de les accepter.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recés, 1636—1646.

1639. Sion, 17—22 juin.

Chatelain Gaspard Stockhalper, Capitaine du dizain de Brigue a remis l'argent de France savoir 2700 francs (242 pistoles d'Espagne à f. 11 et 5 gros). Remis à chaque dizain pour sportules 1 1/2 doublon, du solde est revenu par dizain 3 écus bons 27 1/2 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recés, 1636—1646.

Adrien III de Riedmatten.

(1640—1646)

Adrien III de Riedmatten, chanoine-chantre, fut élu le 30 août 1640, confirmé en octobre 1642 et sacré le

21 décembre suivant. Son épiscopat fut signalé par une effroyable inondation. Les flots du Rhône et de la Dranse emportèrent tous les ponts établis sur leur cours et désolèrent la contrée (21 septembre 1640). Cet évêque mourut le 19 septembre 1646.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR ADRIEN III DE RIEDMATTEN

Kreuzer.	Batz.
Gros.	Pièce d'or.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1641. Sion.

1 grain vaut dans le bas Vallais $\frac{3}{4}$ Batz.

Notes du chanoine Grenat.

1641. Sion, 26 mai—7 juin.

1000 florins de 4 batz chaque...

Arch. de l'État, vol. 1 de recès.

1641. Sion, 1—15 décembre.

Nul ne sera obligé à l'avenir de recevoir des pièces d'or trop légères de plus de 2 grains et il devra être bonifié par grain manquant 3 gros soit $\frac{1}{2}$ batz, les espèces d'argent ne seront reçues qu'au poids normal, soit de ducaton ou écu d'argent pesant 1 once, le demi écu d'argent $\frac{1}{2}$ once, le crutzdieken $\frac{1}{4}$ once, plus $\frac{1}{32}$ once, doit être bonifié pour les autres monnaies.

Arch. de l'État, vol. 1 de recès.

1641. Sion, 16 mars.

M^r Maschet au nom de l'Ambassadeur a remis la pension générale soit 266 $\frac{1}{2}$ pistoles d'Espagne et 5 steiber ou 4 $\frac{1}{2}$ écus bons, desquels on a deduit 22 pistoles pour sportules et 1 pistole pour un courrier à Lucerne, est revenu par dizains 34 pistoles 1 écu bon 6 batz.

Arch. de l'État, vol. 1 de recès.

1644. Sion, 22 mai—5 juin.

Ant Lengmatter Chatelain de Viona et fermier du Boveret a payé les 1000 florins accoutumés, est revenu à chaque dizains 22 écus bons 42 ³/₄ gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1636—1646.

1645. Sion, 7—17 mai.

Capitaine Stoekhalper a payé 50 ducats, il en revient 10 écus bons 36 gros par dizains.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1636—1646.

Adrien IV de Riedmatten.

(1646—1672)

Adrien IV de Riedmatten fut élu le 11 octobre 1646, confirmé le 22 août 1650 et sacré le 1^{er} janvier 1651. Il fit renouveler les anciens décrets portés contre les réformés et rétablit en Vallais l'ordre des jésuites. Il introduisit, dans la population haut-vallaisanne, l'usage du calendrier grégorien (10 mars 1655). Les Bas-Vallaisans avaient adopté le nouveau style depuis plus de cinquante ans. Il favorisa la création de plusieurs couvents. Cet évêque mourut le 13 août 1672 sans avoir fait usage du droit de monnayage.

Boccard, Furrer et Gay.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1655. Sion, 16—26 mai.

F^{rs} Michel Auff der Flue Chatelain de Viona et fermier du Boveret a remis 1000 florins dont il revient par dizains 22 écus bons 43 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1647—1659.

1658. Sion, 12—21 décembre.

Le sel de Bourgogne se vent en haut de la Morge à 1 batz la \bar{u} de 16 onces, en bas de la Morge à 5 kreutzers, le poids y étant plus fort.

Il a été remis 3000 francs d'argent de paix, sur lesquels il a été alloué 25 pistoles pour voyage, 1 pistole par dizains pour sportules et après différentes deductions, il revient par dizains 147 écus bons. Les 6 dizains superieurs out gratifiés aux R. P. jesuites sur leur demande 2 pistoles (soit 9 écus bons) par dizains.

Arch. de l'État, vol. 1 de recès.

1661. Sion.

La livre valait 27 gros de la monnaie de Sion.

Notes du chanoine Grenat.

1662. Sion.

...l'écu du pays valait 50 gros de Sion, le petit écu (Bas Vallais) 20 batz...

Notes du chanoine Grenat.

1662. Sion.

En haut de la Morge

16 deniers valaient	1 batz
12 » » 1 sol	soit $\frac{3}{1}$ »
8 » » 1 gros	» $\frac{1}{2}$ »
4 » » $\frac{1}{2}$ »	» $\frac{1}{1}$ »
2 » » 1 quart	» $\frac{1}{8}$ »
1 » » 2 oboles	» $\frac{1}{16}$ »
1 obole » 2 pogesies	» $\frac{1}{32}$ »
1 pogesie » 2 pites	» $\frac{1}{64}$ »
1 gros » 8 deniers	» $\frac{1}{2}$ »
1 ambroise » 5 deniers ou 1 $\frac{1}{2}$ kreutzer	

En bas de la Morge

1 sol valait	1 batz
12 deniers valaient	1
6 » » 1 gros	soit $\frac{1}{2}$ »
3 » » 1 kreutz	» $\frac{1}{1}$ »

Notes du chanoine Grenat.

1664. Sion.

Dans le haut Vallais

le ducaton ou ducat valait 37 $\frac{1}{2}$ batz
la couronne ou écu bon 25 »

Notes du chanoine Grenat.

1669. Martigny-Combe, 40 juin.

Et hoc pretio... quinque baccorum pro qualibet thesia ferent in toto triginta tres thesias, quod pretium totum seu summa est octo sent cum quinque baccis parvi ponderis monetæ inferioris Vallesii hic Martig^{ci} cursalis pro principale et trium quartenarum bladi sillignis, etc.

Acte de vente d'un pré à Martigny passé entre Jean Moret, fils de Guillaume et Jean Moret, fils de Barthélemy, tous deux de Martigny-Combe. (Copié de l'acte.)

Adrien V de Riedmatten.

(1672—1701)

Adrien V de Riedmatten fut élu le 25 août 1672 et sacré le 28 janvier 1673. Il assista au renouvellement de l'alliance conclue entre le Vallais et les cantons catholiques (1681). C'est sous son épiscopat que six cents Vaudois du Piémont essayèrent vainement de franchir le Rhône à Illarsaz pour regagner leur patrie. Ils durent se retirer devant le feu des Vallaisans (1688). Cet évêque mourut le 20 mai 1701.

Boccard, Furrer et Gay..

MONNAIES ÉMISES PAR ADRIEN V DE RIEDMATTEN

Quart.	Batz.
Kreuzer.	Cinq gros ou piécette.
Gros.	Pièce d'or.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1673. Sion, 7—14 juin.

Les syndics d'Orsières se présentent au nom de leur commune et

exposit, qu'il y a 7 ans environ, la haute assemblée fit procéder à la renouveau de ses connaissances et droits féodaux dans son gouvernement de S^t Maurice par les commissaires généraux désignés; il se trouve dans les reconnaissances rière la Comune d'Orsières, que celle ci est tenue de payer annuellement à la diète, 16 écus d'or (Goldgulden), que les dits commissaires ont évalués à la forte somme de 64 écus bons anciens; on retrouve dans les reconnaissances précédentes à cette dernière, que ces gulden, étaient évalués chacun à 42 gros, et ils prient qu'on veuille rétablir cette ancienne évaluation et reconnaissance pour ces écus d'or, et vu que les commissaires généraux ont maintenant terminé les reconnaissances dans le gouvernement de S^t Maurice, et qu'ils ont bien connaissance qu'ils ont à payer à M. H. S. selon leur volonté, un leude général, se recommandent de même à leur grâce. La haute assemblée se souvenant qu'elle a toujours manifesté ses volontés avec mansuetude aux sujets, et s'étant convaincue par lecture des reconnaissances, que dits écus d'or (Goldgulden) n'étaient évalués qu'à 42 gros ont réduit la somme beaucoup trop élevée de 64 écus bons à celle de 13 1/2 écus bons de rentrée annuelle, ne voulant pas traiter autrement les sujets, que l'on fait leurs predecesseurs.

Arch. de l'État, vol. I.

1674. Martigny, 24 juillet.

..... Et hoc pretio..... viginti quatuor baccorum pro qualibet thesia ad thesiam comun Fulliaci pro principali et unius duceattumi pro expensis hac de causa factis, etc.

Ce document porte en suscription :

Acquisitum ad opus..... factum de pretio sex florenor p. pond. pro qualibet thesia ad thesiam coem Fulliaci.

Acte de vente d'une vigne située à Fully et signé Jean-Joseph de Prato, notaire à Martigny. (Copié de l'acte.)

1677. Sion, diète du 12—19 mai.

S. G^{dr} rappelle la question du monnayage, vu qu'il y a peu et bientôt plus de numéraire circulant dans le pays, sauf ceux que l'on importe de quelques lieux et états voisins et qu'il serait urgent de faire frapper monnaie. L'état et république du Vallais ne voulant pas s'en charger, on confie le monnayage à S. G^{dr} comme cela a eu lieu précédement à

la condition que les monnaies soient frappées au titre et valeur comme du temps de S. G^{dr} Hildebrand Jost jusqu'à la somme de 20.000 écus bons. La haute autorité des 7 dizains et république du Vallais fera aussi à la première occasion, frapper monnaie à sa convenance. S. G^{dr} s'est offert à entreprendre ce monnayage en demandant de pouvoir frapper et estampillier les monnaies avec charge et honneur, come cela avait été accordé en 1644 à S. G^{dr} Adrien troisième, qu'au cas contraire elle protesterait pour ses droits et ceux de l'Eglise.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1660—1677.

1679. Sion, diète, juin.

Compte du sel et compte courant rendus à très noble et puissant S^{gr} M^{gr} le V^{er} Ballif Adr : In Albon, Commissaire général des sels de Nos Souverains S^{grs} de Valley par Michel de Nuce, Comissaire au Gouvernem^t de Monthey, fait à Sion le ... Juin 1679.

Compte du sel :

Il doit lui rester en fond suivant le compte fait à Sion en l'an 1678 (charriots à 6 saes) rière susdit Gouvernement 67 charriots. Il se décharge pour en avoir vendu depuis dernier susdit compte, 49 charriots, plus livré à M^r le Chth Morenat, et lui reste en fond 17 charriots.

Compte courant :

Il doit pour vente depuis dernier compte de 49 charriots à raison de 39 écus bonne monnoye le charret, 1911 écus bons. Item pour avoir tenu l'amodiation de la rate part du Dizain de Vouvry, 78 biehets de froment à 12 batz, 936 baches; plus 6 biehets d'orge à 7 baches, 42 baches = Total 39 écus bons 3 baches. Et pour 4 chapons ou poules à 8 deniers provenant de la Rate part de predite Dizain, lesquels il plaira à M^{grs} d'apprécier. Il se décharge pour avoir compté à M^{gr} le Gouverneur Courten 435 pistoles 8 baches plus pour le dixun 20 écus bons au même, et 4 pistoles à M^r de Vautery pour les voitures. Total 1948 $\frac{1}{2}$ écus bons.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—1689.

1679. Sion, diète du 14 décembre.

Compte de Nic. de Fago, Comis du sel à S^t Maurice. Lui est resté l'année dernière en fond 485 saes; a reçu en recomplètement de son débit de l'année dernière de Ant: de Nuce 138 saes, item du même pour envoyer au Comissaire Dallens 515 saes.

A vendu cette année 240 sacs, lui reste en font 383 sacs. — En argent. La vente à 6 $\frac{1}{2}$ écus bons le sac fait en total 1560 écus bons. En déduit le voiturage de 515 sacs expédiés à 61 écus bons 16 gros, pour location du magasin à S^t Maurice 8 écus bons, son salaire $\frac{1}{2}$ ducaton par char vendu 30 écus bons. Reste 1460 écus bons 4 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—1689.

1680. Sion, diète du 4—16 décembre.

Compte du Gouverneur de Monthey In. Aut. In-Albon. Entrées 190 écus 11 gros. Revient par dizains 27 écus 8 gros.

Compte du Major de Nenda et Heremence Pre Gassner. Entrées ordinaires 100 écus bons, Schutze de mains mortes 10 écus bons. De quoi revient par dizains 15 écus bons 35 gros.

Traittes en compte, Conches 10 écus bons, Loèche 48 écus bons 27 gros, Sierre 29 écus bons 26 gros, Pour les résines 81 écus bons. — De quoi est déduit pour la domesticité de S. G^{dr} 8 écus bons et revient par dizain 23 écus bons.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—1689.

1681. Sion, diète du 10—22 décembre.

. Il a été présenté par le G^d Baillif que l'affaire monétaire avait été présentée déjà plusieurs fois; mais sans effet jusqu'ici quoiqu'il y ait grand manque de monnoye dans le pays. — La haute assemblée ordonne que l'on mette la main à la frappe des dietes, etc en la manière et forme comme en 1644 et 45 toutefois de valeur un peu meilleure qu'alors; qu'on frappe spécialement des piécettes d'argent de 5 gros, au titre français puis des batzes, gros, erntzers et carttes, jusqu'à la somme de 10,000 écus bons.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—1689.

1683. Sion, diète du 12—22 mai.

On recomande de faire frapper pour quelques mille écus bons de cart.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—1689.

1684. Sion, diète du 6—18 décembre.

S. G^{dr} est invitée à faire frapper de petites monnaies, telles que erentzer et cart.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—1689.

1685. Sion, diète du 5—19 décembre.

S. G^{dr} fait connaître qu'elle a déjà fait monnayer pour 12,000 écus bons, plait il à M^s H^s S^{grs} de continuer ou de cesser vu que l'on n'obtient plus ou peu d'argent. Il a été décidé de suspendre la frappe. S. G^{dr} s'est déclarée prête à satisfaire M^s H^s S^{grs} en diète prochaine de mai sur le monnayage effectué.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1678—1689.

1690. Sion, diète du 6—16 décembre.

Compte du Gouverneur de S^t Maurice. Reste après déduction 394 écus bons 15 gros, revient par dizains 56 écus bons 16 gros.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1690—1699.

1694. Martigny, 8 février.

Monsieur Estienne Gay nottaire et hoste de la grande Maison à Martigny aura la bonte de prendre soing des lettres qui viendront et iront en piemont du pais de Vallais et de les charger d'un port raisonnable saavoir celles pour Sion et Route et aussi celles pour Saint Maurice.

La simple.....	X 4
Double.....	X 6

Et les autres a proporsion Celles pour Sierre Brigue et aussi ceux du haut Vallais.

La simple.....	X 6
la double.....	X 9

Et les autres a proporsion.

Faict au dit Martigny ce 8 february 1694.

Ports de Martigny à :

Turin.....	X 9
Lausanne.....	X 4
Nion.....	X 4
Genève.....	X 4
Yenax.....	X 4
Auostte.....	X 4

Note de M^r H. Gay, à Genève.

1698. Sion, diète du 10—20 décembre.

Ceux de S^t Maurice demandent l'évaluation de la livre Maurigoise (Mörsinger Pfund) on la maintient à l'ancien taux savoir 26 gros et 1 schilling.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1690—1699.

François-Joseph Supersaxo.

(1701—1734)

François-Joseph Supersaxo, doyen de Valère, fut élu le 2 juin 1701 et sacré le 1^{er} octobre suivant. Cet évêcopat, qui vit, par le traité de 1728, se resserrer les liens qui unissaient le Vallais aux cantons catholiques, est marqué par un curieux épisode. Une société anglaise avait été autorisée à exploiter les mines de fer de Binnen, dans le district de Conches. Mais les habitants de ces localités retirées s'alarmèrent à la vue de ces étrangers, et crièrent à la trahison. Ils crurent leur liberté menacée. Bientôt le peuple du Haut-Vallais court aux armes et marche sur Sion; la ville avait fermé ses portes et fortifié ses remparts. L'évêque parvint à calmer cette émotion populaire; il offrit aux montagnards quelques fûts d'un excellent vin qui fit renaître la concorde. Ce prélat mourut le 1^{er} mai 1734.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR F.-J. SUPERSAXO

Kreuzer.

Gros.

Batz.

Cinq gros ou piécette.

Vingt kreuzers.

Trente kreuzers.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1703. Sion, diète du 9—19 mai.

Traitu, dixuus etc dans le bas Vallais, 432 écus bons 2 batz. Déduction 78 écus bons pour vacation. Reste pour chaque dizains 50 $\frac{1}{2}$ écus bons et au trompette 14 $\frac{1}{2}$ batz.

Arch. bourg. de Sion.

1707. Sion, diète du 11—20 mai.

Sa Grandeur l'évêque expose le grand manque de monnaies dans le pays; veut on lui accorder d'en faire frapper de nouvelle, comme du temps de l'évêque défunt? Cela est reconnu nécessaire et accordé.

Arch. bourg. de Sion.

1707. Sion, diète du 7—17 décembre.

Compte du Chatelain de Bouveret In Ambord. Reçu 296 écus bons 2 batz Déductions 19 écus bons 2 batz. Revient par dizain 29 écus bons 29 batz (l'écu à 5 batz)???

Arch. de l'État, vol. II de recès.

1708. Sion, diète du 9—18 mai.

Le maître monnayeur expose qu'il lui aurait été rapporte, que la monnaie actuelle n'avait pas la valeur de celle frappée en 1644 et en 1684, qu'à ce sujet il en avait envoyé à Genève pour en faire l'essai; il en est résulté qu'elle a été reconnue au titre ainsi que par le H^e Etat. Sa G^{de} annonce son intention de faire frapper des pièces d'argent de 5 batz et de 5 gross, ce qui est admis.

Arch. de l'État, vol. II de recès.

1710. Sion, diète du 10—20 décembre.

Sur le rapport que les pièces de 5 batzen de 1 et $\frac{1}{2}$ batzen nouvelle monnaie étaient audessous de la valeur ou essai; il est ordonné au V^{er} G^d Bailli Courten et au Bourg^{tre} Berthoud, comme inspecteurs d'en faire les essais minutieux. Ceux ci rapportent que les dietes pièces ont la valeur promise.

Arch. bourg. de Sion.

1720. Sion, diète du 13—21 juin.

Il a été proposé par S. G^{dr} vu que l'argent est très rare et que l'on trouve de moins en moins de monnaie, s'il ne serait pas opportun d'entreprendre une frappe des dites. S^{rs} H^{ts} G^{grs} donneront une réponse à la diète prochaine.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1720—1743.

Sion, diète du 4—13 décembre.

S. G^{dr} a représenté déjà en dernière diète et maintenant en celle-ci qu'il y a très peu de monnaie dans le pays et s'il plaisait à M^s H^{ts} S^{grs} qu'il en fut frappé de la nouvelle? que dans ce cas elle s'offrait à employer un maître monnayeur, un honnête ressortissant du pays, et de faire frapper les monnaies en bonne valeur et d'y employer le moins possible de bonnes espèces d'argent en cours.

Sur quoi les députés ont accordé la frappe à S. G^{dr} reservant de faire en son temps la fixation du terme et de la quantité.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1720—1743.

1722. Sion, diète du 9—19 décembre.

S. G^{dr} rappelle qu'il a 2 ans elle a été autorisée par le H^e Etat de frapper monnaie, elle demande que le terme de frappe soit prolongé. — Accordé jusqu'à prochaine diète de Mai.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1720—1743.

Jean-Joseph Blatter.

(1734—1752)

Jean-Joseph Blatter, curé de Sion, fut élu le 18 mai 1734 et sacré le 21 novembre suivant à Bulle, à l'église des RR. PP. capucins. L'année suivante, le chapitre épiscopal, voulant ressaisir quelques-unes de ses prérogatives qu'il avait dû abandonner à la république, demanda le droit de séance et de suffrage en diète pour deux de ses membres, et que l'évêque fût reconnu comme chef de la magistrature. L'État accéda à une partie de ces desirs.

Ce prélat mourut le 19 janvier 1752 sans avoir fait usage du droit de monnayage.

Boccard, Furrer et Gay.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

Il n'en a point été trouvé qui vaille la peine d'être cité.

Jean-Hildebrand Rothen.

(1752—1760)

Jean-Hildebrand Rothen fut élu le 31 août 1752 et sacré le 24 février 1753. Les prétentions que le chapitre avait ressuscitées sous l'épiscopat précédent s'étaient réveillées encore plus vives à la mort de l'évêque Blatter. Ces démêlés occasionnèrent une vacance de sept mois. L'État ayant enfin imposé la candidature du chanoine Rothen, ce dernier fut élevé sur le siège de Sion par le vote unanime de la députation des dizains. Deux grands désastres signalèrent l'année 1755 : une inondation du Rhône, qui ravagea la plaine de Rarogne et de Viège, et un tremblement de terre qui causa des dommages considérables, notamment à Brigue, Naters et Gliss. Cet évêque mourut le 19 septembre 1760 sans avoir fait, comme son prédécesseur, usage du droit de monnayage.

Boccard, Furrer et Gay.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

Il n'en a point été trouvé qui vaille la peine d'être cité.

François-Frédéric Am Buel.

(1760—1780)

François-Frédéric Am Buel, chanoine-sacristain, fut élu le 18 décembre 1760, confirmé le 25 mai 1761 et

sacré le 30 novembre suivant. La bulle du pape Clément XIV était venue supprimer les jésuites qui enseignaient dans les collèges du Vallais (21 juillet 1773). L'évêque essaya de les retenir sous l'habit de prêtres séculiers, mais l'État fut enfin forcé de se soumettre à l'invitation de la France qui réclamait leur expulsion. En 1777, ce royaume conclut, avec les treize cantons et leurs alliés, l'alliance défensive qui fut signée à Soleure; le Vallais y prit part. C'est l'année suivante que furent frappées les dernières monnaies aux coins réunis de l'évêché et de la république. Ce prélat mourut le 11 avril 1780.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR FRANÇOIS-FRÉDÉRIC AM BUEL

Kreuzer.
Gros.
Batz.
Six kreuzers.
Douze kreuzers.
Vingt kreuzers.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1775. Sion, diète de décembre.

La diversité des instructions des 7 dixains qui ont été émises dans la haute assemblée concernant le monnayage, il a été nommé à ce sujet une commission composée de députés de chaque dixain présidée par S Grandeur l'évêque pour préparer cet important travail.

Projet présenté par S. G l'évêque :

1^o S. G l'évêque s'étant déclaré vouloir supporter la perte sur la moitié de l'ancienne monnaie du Vallais; propose : de faire frapper 20,000 écus; le batz à 3 1/2 deniers (loth); de recevoir l'autre moitié pour la valeur du fin cuivre qu'elles contiennent et au prix auquel on achète ordinairement ce métal.

2^o Toutes les monnaies étrangères seront échangées jusqu'à prochaine Chandeleur; un commissaire sera établi dans chacun des dixains,

à Martigny, S^t Maurice et Monthey; à chacun sera livré pour commencer 1000 écus monnaie du Vallais provenant de la caisse de l'Etat; ce qui a été fait, après expiration de ce terme; défendu à quiconque dans le Hⁱ Vallais, sous amende de 25 livres, dans le bas Vallais de 60 livres de recevoir et débiter de la monnaie étrangère sous peine encore de confiscation de la dite monnaie; dès après notification de cette défense, elle vaudra sous dites peines à l'égard de ceux qui recevront des monnaies étrangères de personnes étrangères ou en introduiraient dans le pays.

Quant on aura assez frappé de nouvelles monnaies pour échanger les anciennes du Vallais; défendu de recevoir ou débiter ces dernières; un terme sera fixé pour leur retrait, après lequel leur circulation sera défendue, sous peine de 50 livres dans le Hⁱ Vallais et de 60 livres dans le Bas Vallais, outre confiscation, afin de se délivrer de la perte croissante, d'année en année, que l'on fait sur les argents.

4^e Lors de la fonte de l'ancienne monnaie du Vallais, interviendront tant S. G^d l'Evêque que le Hⁱ Etat, pour faire compter et peser la monnaie à sa réception et évaluer la perte après la fonte.

5^e S. G^d garantissant que batz contiendra 3 1/2 deniers (loth) argent fin et 12 1/2 deniers cuivre; on juge inutile, en évitation de frais, d'établir un commissaire au nom de l'Etat pour la frappe.

6^e S. G^d ne se charge pas de la perte provenant des monnaies étrangères.

7^e Les monnaies étrangères échangées seront versées au Trésor de l'Etat pour examiner comment l'on peut s'en défaire avec le moins de pertes, si elles devaient être converties ici, en nouvelles monnaies, le 8 % sera bonifié à S. G^d pour la frappe.

8^e Pour que la perte sur les monnaies du Vallais ne tombe pas entièrement sur S. G^d et le Hⁱ Etat; la diète pourrait faire fondre environ 1000 écus d'ancienne monnaie et s'en servir, afin que les sujets y contribuent aussi proportionnellement.

9^e S. G^d déclare ne pas vouloir supporter la perte susmentionnée; on ne devra suivant sa protestation inférer aucun droit pour l'avenir.

10^e Le coin pour la nouvelle monnaie portera d'un côté les armoiries de S. G^d Princièrè et Franç, Frid, Ambuèl Ep. Sed; et de l'autre, les armoiries de l'Etat, 7 étoiles et Prefectus et Comes Reypublicae Vallesy. Ce projet a été approuvé par les 7 dixains. S. G^d l'Evêque protesta contre ce dernier article, concernant les mots « Prefet et Comte de la République du Vallais » à mettre autour des armoiries

de l'État; mais sur la presentation que cette légende ne pourrait être changée, Elle consentit; que le mot « République » y paraisse, mais protestant qu'on ne pourra en tirer d'autre conséquence, que celle qu'on en aurait pu déduire à l'époque, ou ses Vénérables devanciers y ont consenti pour la première fois.

Arch. de l'Etat, vol. II de recès, etc.

1776. Sion, diétine du 28 février—1 mars.

Réunion motivée par des protestations de plusieurs dixains, sur le contenu du Recès de dernière Diète de Noël, concernant la Monnaie, et par l'urgence d'entreprendre la fabrication de la nouvelle monnaie. Les députés des dixains eurent une réunion préalable où, ils firent leurs observations et réclamations suivant leurs instructions; portant en particulier sur l'Art. 1. concernant la monnaie, dans dit Recès, disant, « S. G^{dr} l'Evêque s'étant déclaré vouloir supporter la perte entière sur la moitié de l'ancienne monnaie du Vallais etc », et invitèrent le G^d Bli de présenter, en session, à S. G^{dr} leurs décisions, ce qui eut lieu dès l'ouverture de la Diète. S. G^{dr} demande terme de reflexion et un exposé par écrit des observations; ce qui lui fut remis, tel que suit :

Propositions des Députés des 7 Dixains à S. G^{dr} M^{gr} l'Evêque.

1^o Ne pas frapper de monnaies, plus qu'il ne sera jugé nécessaire pour ne pas augmenter la quantité;

2^o Echanger toutes les anciennes monnaies du pays et les refrapper;

3^o Le 1^{er} Art. concernant la monnaie dans le Recès renfermant quelques antiquités; pour éviter toute difficulté, les Députés déclarent être prêts à cooperer avec S. G^{dr} à la frappe de la nouvelle monnaie, avec charges et honneurs ou de les supporter. Ils n'ont rien contre, à ce que S. G^{dr} fasse frapper préalablement pour 10000 écus bons (kronen) pour l'échange de l'ancienne monnaie du pays; mais ils désirent que cette dernière seule qui sera retirée, soit refrappée sur le pied mentionné à l'Art 1. concernant les 20000 écus; ils prient S. G^{dr} de faire connaître ses résolutions, aussi par écrit encore le soir même, à S. Ex^{lre} le G^d Ballif. On se rendit ensuite à la Chancellerie pour en extraire une partie des monnaies du pays, pour l'échange des monnaies étrangères, qu'on désire effectuer au plus tôt. Le lendemain, est donné lecture des conclusions, de S. G^{dr} sur les propositions des Députés, comme suit :

« Sur la 1^{re} S. G^{dr} est de même opinion, seulement à il est à

observer, que si l'on ne doit point frapper de monnaies d'argent et de cuivre brutes; un autre convenu serait à faire que celui projeté en Diète de Noël dernier, selon un des plans, ci-après. —

Sur la 2^{me} S. G^{dr} opine aussi que la conversion de vieilles monnaies du pays peut suffir, si à cela on joint des mesures pour obvier aux abus, empêcher l'introduction de monnaies étrangères ou des fausses, portant le coin des nôtres; ce à quoi, serait opportune la défense de recevoir, d'étrangers, aucune sorte de monnaie d'autant plus que toutes nos monnaies de billon (Scheidemünzen) sont prohibées chez nos voisins.

Sur la 3^{me} S G^{dr} donne l'assurance qu'Elle n'a jamais entendu dans un autre sens l'Art I au dernier Recès que celui exprimé dans le préavis de la Commission, qui siégea alors, et come il fut assurément produit à l'Assemblée, et porté au Recès; sauf que dans ce dernier a été omis le mot « et » entre « fin » « cuivre »; ce qui donne un tout autre sens, éveillant bien justement les récriminations; le vrai sens est, que si l'on est intentionné d'échanger et refondre toutes les anciennes monnaies marquées à notre coin, pour en fabriquer de la nouvelle à 3 1/2 deniers (Loth) fin argent par Marek (auf die gepregte Mark Müntz), les 1/2 batz dans la proportion observée aussi par l'Etat de Berne, entre ceux-ci et les batz; et que les Dixains fissent en sorte, que la dite ancienne monnaie fut sur ces entrefaites, en voie d'être retirée; S. G^{dr} ferait frapper à son compte et préalablement, 2000 écus bons de nouvelle monnaie, pour l'échange de la 1^{re} livraison des dites anciennes monnaies et batzes, aussi de 3/2 deniers fin au marc; que ces livraisons continueraient à mesure que ces vieilles monnaies seraient converties, et, mises en cours, jusqu'à leur rappel complet. Les vieilles monnaies seraient comptées, à leur remise à la Monnaie épiscopale par les Commissaires des 7 Dixains, au Commissaire de S. G^{dr}, la somme chaque fois enregistrée, fondue, essayées en présence des Commissaires respectifs, pour constater la quantité de fin argent et de cuivre, et en tenir compte à la fin. Les Commissaires de S. G^{dr} remettraient, à ceux des 7 Dixains les monnaies converties, afin de continuer ds. l'échange des anciennes. La Refonte achevée les Commissaires respectifs établiraient un compte à teneur de la convention à soumettre à leurs Comettants pour examen et quittance réciproque, dans lequel S. G^{dr} consent, qu'il lui soit décompté autant de monnaie nouvelle livrée, que portera la moitié de la somme que valait en monnaie courante, l'ancienne retirée avant d'être fondue. Pour l'autre moitié de la valeur

des anciennes monnaies retirées on aura égard à la $\frac{1}{2}$ de la quantité d'argent fin et de cuivre, et c'est cette moitié que S. G^{dr} considererait comme métaux bruts d'argent et de cuivre, et qui lui serait imputée au prix auquel elle achète autrement ces métaux, ou, à un taux à fixer actuellement. A observer comme le dit un article du Recès, que l'intention étant selon équité, de faire contribuer les sujets, à proportion de la vieille monnaie qui est devers eux, à la bonification, sinon entière, tant de la perte intrinsèque que des frais de frappe, du moins partielle, de la perte réelle intrinsèque. On devra annoter séparément la quantité d'ancienne monnaie qui se trouvera au Bas de la Morge, indiquant la perte incombente aux sujets; pour, cette bonification est portée en compte, en décharge de S. G^{dr} et de la Trésorerie d'Etat, en sorte que S. G^{dr} ne devrait pour la $\frac{1}{2}$ des vieilles monnaies du Bas-Vallais, à sa charge, ne compter de nouvelle monnaie, que la valeur pour laquelle ces vieilles monnaies auront été reçues après réduction. — A observer encore, qu'il ne paraît pas équitable, que l'on reçoive les fausses monnaies, comme bonnes, mais vû l'impossibilité de les différencier en totalité; ne devrait on pas, ne les recevoir que comme cuivre? ce qui serait encore une bonification pour autant pour les deux parties. Sur ce pied, S. G^{dr} est disposée de se charger de la refonte et conversion de toutes les vieilles monnaies du Vallais avec renoncement à tout avantage non seulement resortant du droit de monnayage, mais encore de la fabrication; en vue du bien public et d'introduire une fois dans le système monétaire et le comerce, un ordre meilleur et durable. Trouve-t-on qu'il soit superflu ou préjudiciable, de surcharger le pays de 20,000 écus bons de nouvelle monnaie? S. G^{dr} n'en ferait point frapper; mais en ce cas, le plan susdit devrait être changé. S. G^{dr} s'offre alors, à refondre toutes les vieilles monnaies du pays, en se chargeant de la perte, sur le $\frac{1}{4}$ de ces monnaies, sous les conditions.

I^o qu'Elle fera frapper pour environ 2000 écus bons de kreutzers avec l'argent déjà en provision.

II^o que les 3 autres quarts des dites monnaies lui seront livrés pour autant de fin argent et cuivre qu'elles tiennent avec les explications ci-dessus, relativement à la $\frac{1}{2}$ part; les autres articles du Recès en question demeurant les mêmes.

Ou bien, S. G^{dr} proposerait pour la bonification du 8 % sur les batzes, pour cette fois, et ce, pour frappe et autre frais; de refondre

toutes les anciennes monnaies du pays, et d'en frapper de nouvelles, pour la même valeur, avec cette proposition qui serait à observer :

1^o que S. G^{dr} se réserverait encore de frapper pour environ 2000 écus en kreutzers, avec la provision d'argent déjà existant.

II^o qu'elle répondrait de tout le reste et pour le déchet sur les matériaux, du moment ou l'essai des anciennes monnaies refondues aurait eu lieu, jusqu'à livraison des nouvelles. — Ou bien enfin, veut on remettre à S. G^{dr} toutes les anciennes monnaies, pour autant qu'elles contiennent d'argent et de cuivre? Elle s'offre, à en réduire une part notable, comme le $\frac{1}{4}$ et par adjonction du métal fin nécessaire, d'en fabriquer des pièces de 5 et 10 batzes, au cours; en sorte que ces nouvelles monnaies arrivassent à une somme égalant au moins la moitié de celle que représentait, les anciennes. En dehors de ces propositions, S. G^{dr} ne saurait, dit-elle, en faire d'autres.

— La dessus les députés entrevoyant une perte trop notable dans ces conditions, ne purent se résoudre à leur entière acception, et s'en tinrent à la proposition faite à S. G^{dr} si celle ci n'était pas agréée par Elle; au nom de leurs Conseillers et Communes vu que c'est une circonstance extraordinaire, et en évitation de suites préjudiciables; ils s'offrent, à faire frapper la monnaie, avec charges et profits, en donnant les dues Reversales; que ce ne serait, ni pour le présent, ni pour l'avenir, attente aux Droits épiscopaux acquittant une due Régale en recognition, et payant la part équitable des frais, de fonte, fabrication et accessoires ordonnés en dernière Diète de Noël. — S. G^{dr} déclare, ne pouvoir entrer dans l'une de ces alternatives, qui pourraient être contraires aux Droits de la Mense épiscopales; qu'Elle pensait que l'une ou l'autre, de ses plans aurait pu être agréée; sur ce, non sans quelque émotion, Elle sortit de l'Assemblée. — Cet abandon causa une surprise pénible, au G^d Baillif et aux Députés; mais sentant la nécessité de ne pas interrompre la poursuite d'une affaire de si grande importance pour le public, et sur l'exhortation du G^d Baillif, de continuer à s'en occuper s'en désespérer, et tâcher d'arriver à un accord; ensuite de délibérations; M^s H^{ts} Sgrs ont résolu et déclaré :

Aux fins de hater la terminaison de cette affaire, on fait au nom des 7 Lonables Dixains, l'offre; de se charger de la confection des monnaies en question, avec charges et profits, sans que S. G^{dr} concoure en ceux-ci; que cependant, S. G^{dr}, avec l'assistance de un ou deux Commissaires, à nommer par chacune des parties voulut entreprendre la chose, en se servant du coin, ci-devant mentionné. Ce qui a été

annoncé à S. G^{dr}, par le Bourgmestre Barberin et le secrétaire d'Etat sur l'invitation des Députés. — S. G^{dr} demande terme pour réfléchir. — En attendant, les Députés se rendirent de nouveau à la Chancellerie, pour extraire les argents nécessaires pour l'échange complet des monnaies étrangères. — Le lendemain, après rapport fait, par les M^{rs} envoyés auprès de S. G^{dr}; Celle-ci fut invitée à se rendre à l'Assemblée. — Là Elle déclare d'abord, que le motif de son départ, la veille, était la peine de voir, qu'on lui fit des propositions, qu'elle ne pouvait accepter; quand à la proposition nouvelle, Elle l'acceptait, sous les conditions :

I^o qu'aucune nouvelle monnaie autre qu'avec les anciennes ne sera fabriquée

II^o que les frais lui seront remboursés

III^o que suivant ses Droits, une Régale lui sera acquittée par les 7 Dixains

IV^o qu'Elle designera à la charge des Dixains, le I ou 3 Commissaires

V^o qu'il sera dit clairement, au Recès actuel; que son consentement n'a lieu que pour cette fois-ci, vu la circonstance extraordinaire, intéressant le bien public, et sans préjudice des Droits épiscopaux. — Après cette ouverture S. G^{dr} se retira, pour laisser délibérer. — Les Députés décidèrent unanimement :

I^o qu'on admettait les proposition de S. G^{dr} en ce sens, que l'on commencerait par fondre les anciennes monnaies du pays, et que, après constatation des frais et pertes, les dixains, pour s'en dédomager, pour autant, seraient autorisés, d'une manière illimitée, de faire frapper de nouvelles monnaies.

II^o Les Députés, au nom de leurs Conseils et Communes s'offrent à bonifier à S. G^{dr} sur demande équitable les frais relatifs à la frappe projetée et opérations préliminaires, qui ne peuvent servir que cette fois, (abstraction faite des bâtiments); cependant de la manière suivante :

III^o que l'on demanderait, que S. G^{dr} voulut fixer à un quantum spécifié, le Droit régalien demandé, et les impenses qu'il a eues, qu'il ne soit pas nommé plus d'un Commissaire de chaque part, aux frais des Dixains, et que S. G^{dr} se départira de tous les métaux, fin et cuivre, destinés à la monnaie, comme ils lui ont été livrés, et les remettre aux Dixains, qui les payeront sur le même pied. Ces décisions furent portées à la connaissance de S. G^{dr} par les M^{rs} déjà mentionnés. —

Celle ci déclara qu'elle demanderait, pour tout compris, frais et Régalie

I^o 300 nouveaux Louis d'or

II^o qu'aucune monnaie nouvelle ne sera frappée, qu'à la condition de s'exonérer en quelque chose des pertes, pour 800 ou 1000 écus bons de pièces de 5 et 10 batzes et des $\frac{1}{2}$ batzes (5 groschler). — Après quoi sa G^{dr} se rendit de nouveau en séance ou l'on finit par s'entendre que :

I^o S. G^{dr} ferait frapper, avec les métaux qu'on s'est déjà procurés, 2000 écus en kreutzers, au coin arrêté en Diète de Noël, à profit et charge des 7 Dixains.

II^o item fondre toutes les anciennes monnaies du pays et les refrapper au même coin

III^o pour se dédomager du déchet, dans la refonte, les 7 Dixains se réservent de faire selon besoin frapper, par les soins de S. G^{dr} et proportionnellement des pièces de 5 et 10 batzes et de $\frac{1}{2}$ batzes,

IV^o il ne sera nommé que deux Commissaires, un pour S. G^{dr}, l'autre pour les 7 Dixains, sous le nom de S. G^{dr}, aux frais des Dixains. Les Députés nommeront immédiatement à cet effet le Bourgmestre Barberin. Les mêmes promettent de payer à S. G^{dr}, pour ses frais et Régalie ou reconnaissance 200 nouveaux doublons. —

Fut résolu encore :

I^o qu'il ne serait frappé que de bonne et durable monnaie, à l'instar de celle de feu S. G^{dr} l'Evêque Supersaxo, et pas trop de $\frac{1}{2}$ batzes.

II^o recommandé aux Commissaires et Inspecteurs de surveiller attentivement le Maître monnayeur, pour qu'il ne se glisse pas de fraude et falsification.

III^o l'argent du pays, livré en dernière Diète, pour l'échange des monnaies étrangères, n'ayant pas suffi, on a livré de nouveau de la Trésorerie de l'Etat à chaque Dixain, autant que chacun crût de besoin, et pour le Bas-Vallais, il en fût expédié, autant qu'il fallait aux Commissaires y établis. Et, afin de hâter l'échange des monnaies étrangères; Ordonné, que dans le terme de 14 jours après publications, toutes les dites monnaies devront être échangées; après quoi, elles seront totalement prohibées.

Plusieurs négociants se sont offerts, d'exporter les dites monnaies, en les recevant contre louis d'or, comptés à 160 batzes, sous réserve, que l'Etat, moyennant garanties, leur laissera, ces monnaies, pour 3 ou 4 années sans interets. Sur quoi est ordonné, de désigner ces négociants

à S. Excellence le G^d Baillif, pour voir avec lequel le convenu le plus favorable pourrait être fait et cette affaire lui a été remise.

Informés que beaucoup de fausse monnaie du Vallais, frappé à Neuchâtel, se trouve dans le voisinage, afin d'empêcher son introduction; il est défendu entièrement de recevoir d'étrangers, de la monnaie du Vallais, puisque toutes ces monnaies de billon sont prohibées chez eux, ils ne doivent point en posséder, d'où en conclure que celles qu'ils ont est fausse.

Arch. de l'Etat, vol. II de recès.

1776. Sion, 9—20 décembre.

Quant à l'affaire des nouvelles monnaies, qu'elle soit poursuivie activement, que l'on ne refappe pas les bons batzes et ne fasse pas trop de $\frac{1}{2}$ batzes.

Arch. de l'Etat, vol. II de recès.

1777. Sion, 30 octobre

Ensuite de l'arrêt porté au Recès de dernière Diète ordinaire qu'au sujet de la monnaie nouvelle, soit refondue, par S. G^{dr} l'Evêque, un essai devrait en être fait pour s'assurer de la valeur intrinsèque et si elle se conforme à l'accord fait : Tresorier d'Etat et Banneret Siegristen a demandé à S. G^{dr} un marc pesant de Batzes, et autant, de demi batzes dont une moitié a été envoyé par occasion sure à Genève et l'autre à Berne; ces essais arrivés, le G^d Baillif les envoya en originaux, circulairement aux Dixains, mais le resultat en fut ci ambigu qu'il motiva la réunion de la presente Diétine.

Le G^d Baillif expose l'objet et invite la Tresorie d'Etat et Banneret Siegristen de faire rapport sur tout ce qui lui a été adressé avec les essais, ce qui eut lieu. il dit entre autres, que sans doute, il y avait profit notable dans la frappe de monnaie, mais que cela devait s'entendre des monnaies nouvelles et non des monnaies refondues; que la monnaie nouvelle était parfaitement conforme à l'accord et même meilleure que celle de feu S. G^{dr} Supersaxo, concernant les pièces de 3 gros (3 groschler) et de 3 batzes, l'essai n'en avait, il est vrai, pas été fait, mais qu'un orfèvre, avait dit que la masse en était trop grosse pour être bonne.

S. G^{dr} repartit, qu'elle apprenait avec satisfaction que l'essai demandé répondait au désir; mais qu'elle voyait avec peine que l'on

répandit le dire qu'elle avait eu un grand profit; que cependant cela ne pouvait être, puisqu'elle donnait batz pour batz, qu'au contraire, il devait y avoir perte par le déchet, qu'on n'avait qu'à désigner des Commissaires pour examiner, et qu'ils le reconnaîtraient. Sa Dignité le Chantre Imseng et le Maître monnayeur déclarèrent autant. S. G^{dr} offrit encore pour écarter tout doute, que celui qui a prétendu qu'il y avait profit, soit cité, aux frais de celui qui aura tort. — La haute assemblée reconnaît que S. G^{dr} pouvait avoir profit de cette transformation de l'ancienne monnaie, du pays; que la nouvelle monnaie est conforme à l'accord; mais vu que quelques Dixains ont instruction d'inviter S. G^{dr} à arrêter la refonte ultérieure, cette affaire est différée à prochaine Diète; en attendant les Députés informeront les Conseils et Communes pour qu'alors on puisse prendre une décision. S. G^{dr} ajoute qu'il serait à désirer qu'il n'en eût jamais été question, qu'elle était disposée à désister sous la réserve néanmoins que le dédomagement de droit lui soit alloué, vu qu'elle a été sollicitée et contrainte. — Les Députés des Dixains de Sion et de Rarogne demande que la refonte de l'ancienne monnaie soit poursuivie, par le motif, entre autres, que l'on doit se reporter aux fins pour lesquelles elle a été ordonné; savoir de retirer toutes les monnaies étrangères et fausses, ce qui avait fait envisager cette mesure comme urgente; que après les démarches faites, il serait inconsequent d'en désister, que les avantages militaient en faveur de la continuation, moyennant prudence à y apporter. — Ces deux Dixains ont protesté que si l'affaire était abandonnée, et le dédomagement demandé par S. G^{dr} s'élevait plus haut que la bonification promise, ils s'en déchargeaient. — Les mêmes Dixains, et autres ont fait observer que sur les pièces de 3 gros et de 3 batzes, le mot « Reipublicae » n'était exprimé que par un R, ils ont demandé, qu'il le soit, comme sur les batzes par ces 4 lettres « Reip ». — Les Députés du Dixain de Brigue demandent qu'il soit inséré au recès, qu'ils ont satisfait à leur instruction, de demander que les pièces frappées, de 3 gros et de 3 batzes soient laissées en cours, mais qu'il n'en soit plus frappé.

Arch. de l'Etat, vol. 11 de recès.

1778. Sion, diète du 11—21 mai.

Ordonné de nouveau de ne plus frapper de pièces de 6 kreuzers et de 3 batzes, mais celles déjà frappées devront avoir partout le même cours.

Arch. de l'Etat, vol. 11 de recès.

1778. Sion, diète du 9—18 décembre.

S. G^{dr} l'Evêque, sur la demande des Députés, fait exposer la situation de l'affaire des monnaies, le compte, les pertes subies, et déclare, que vu ces dernières il lui est impossible de continuer la refonte, qu'Elle y perdrait quelques milliers d'écus (kronen) et demande d'en être déchargée; protestant toutefois pour que cet abandon ne tire point à conséquences préjudiciables pour la mense épiscopale — M^s II^{ts} S^{grs} considérant cette perte de S. G^{dr} et que l'Etat en supporterait une plus grande encore, suspendent cette refonte pour le moment; dans ces circonstances, il sera urgent d'exercer la plus exacte surveillance, pour qu'aucune monnaie fausse ou étrangère, ne soit introduite.

Arch. de l'Etat, vol. II de recès.

République du Vallais.

(1627—1628)

I.

Rodolphe III, le dernier roi de la Bourgogne transjurane, donna le comté du Vallais avec tous ses revenus à Hugues, évêque de Sion, et à ses successeurs, mais avec défense de le détacher du domaine de l'Église. Le diplôme royal, délivré en l'an 999, décernait au donataire le titre de comte territorial et l'investissait de la possession des droits régaliens, c'est-à-dire de tout ce qui constitue le pouvoir souverain. Le nouveau comté s'étendait depuis les sources du Rhône jusqu'aux rives du Trient. C'est à la croix d'Autan (au dessous de Martigny et près du Trient) que s'arrêtaient les droits régaliens du siège de Sion. Vers 1032, le Vallais fut réuni à l'empire d'Allemagne; les évêques conservèrent leur principauté et relevèrent directement des césars allemands dont ils devinrent les hauts vassaux.

Le siège épiscopal avait délégué l'exercice du pouvoir temporel à des lieutenants qui avaient été installés dans

chaque localité principale. Ernen, Möerel, Naters, Chousson (Saint-Nicolas), Viège, Rarogne, Louèche, Sierre, Anniviers, Sion, Ardon-Chamosson, Martigny obéissaient à des vidomnes, des majors et des sautiers. Ces officiers appartenaient à cette puissante et antique noblesse dont les nombreux manoirs couronnaient les collines et les rochers de la vallée.

À plusieurs reprises, les nobles, voulant rompre le lien féodal et secouer le joug du pouvoir central qui mettait obstacle au leur, s'insurgèrent contre les princes-évêques. Ces derniers, pour arrêter ce flot envahissant, recherchèrent le concours du peuple qu'ils dotèrent de libertés et de franchises. Et, dès le XIII^e siècle, les chartes épiscopales convertirent en droits publics et légitimes ce qui jusque-là n'avait été que toléré ou acquis partiellement par le rachat ou la conquête. Les communes étaient nées. Le laboureur pouvait se dégager de la servitude seigneuriale et trouver dans un centre privilégié une condition meilleure. En Vallais, le haut clergé, représenté par l'évêque, paraît ainsi avoir favorisé à sa naissance cette lente évolution vers la liberté individuelle.

Les prélats ne craignirent pas que les communes se prévalussent de leurs libérales institutions pour se rendre indépendantes; eux, à l'origine, les chefs de ces dernières, étaient des officiers épiscopaux. Mais, dès la fin du XIV^e siècle, les aspirations démocratiques prirent un nouvel et rapide essor. Le peuple commence à prendre part à l'administration générale du pays; après avoir anéanti la noblesse féodale, conscient de sa force, il tourne ses armes contre le représentant du pouvoir temporel. Deux évêques puissants, Jodocus de Silinen et Mathieu Schinner, le célèbre « cardinal de Sion », sont eux-mêmes obligés de fuir devant l'insurrection populaire. Aux XV^e et XVI^e siècles, les Vallaisans enlevèrent à la Savoie la partie occidentale de la vallée du Rhône, qu'ils placèrent sous leur domination. Ces conquêtes

augmentèrent encore la prépondérance des sept dizains. Quant aux communautés du Bas-Vallais elles ne purent jouer aucun rôle politique ; elles ne conservèrent que des prérogatives purement civiles. La révolution seule leur rendit leur autonomie.

Confusément ou moins vivement senties par le laboureur, qui jouissait paisiblement des libertés acquises, les aspirations modernes préoccupaient particulièrement les hommes placés à la tête de l'administration : majors, châtelains, juges, bannerets, capitaines, députés. Les chefs naturels des populations haut-vallaisannes formaient une espèce d'aristocratie qui s'était élevée sur les ruines de l'ancienne noblesse. Magistrats électifs, ils ne pouvaient accroître le principe de leurs attributions et de leur pouvoir que par un égal développement de la volonté populaire. Or, l'expression complète de cette volonté se trouvait encore restreinte par les droits souverains attachés au siège de Sion. Il leur importait donc de recommencer une lutte que les querelles religieuses du XVI^e siècle avaient interrompue. Cette lutte, ardente, persistante, commencera d'abord à ébranler le siège d'Adrien II de Riedmatten, puis elle se déchainera avec fureur sous l'épiscopat de son successeur. Hildebrand II Jost verra crouler la vieille féodalité épiscopale et surgir la république vallaisanne.

II.

L'évêque Adrien II de Riedmatten, pour combattre les progrès de la Réforme, avait appelé les jésuites. Ces derniers parurent en Vallais en 1608 et s'établirent à Ernen, dans le dizain de Conches. Les débris des communautés réformées se réunirent alors à la démocratie militante des sept dizains et formèrent le parti dit des *francs-patriotes*, dont nous avons parlé au chapitre consacré à Adrien II de Riedmatten (p. 256). A la mort de

ce prélat (7 octobre 1613), les magistrats profitèrent de la vacance du siège pour contraindre le chapitre à faire une renonciation solennelle, dans la cathédrale de Sion, aux droits de souveraineté. Le corps capitulaire déclara « que de bonne volonté et de pleine liberté, il abolissait « pour toujours la *Caroline*¹; que de plus les évêques « n'avaient jamais joui des droits qu'elle leur conférait ». Cette seconde déclaration ne laisse pas d'être assez curieuse; la crainte ou l'ignorance seule peut l'expliquer. Il ajouta qu'il renonçait à ses droits pour lui-même et pour tous les évêques à venir, et qu'il reconnaissait le Vallais pour un pays libre et démocratique. Il consentit que le grand-bailli convoquât les diètes, assermentât les gouverneurs et fût investi du pouvoir souverain, qu'il reçût le serment de l'évêque élu et qu'il lui remit le glaive de la régalie. Mais ce symbole de la puissance temporelle ne devait plus être qu'un jouet entre les mains des évêques de Sion (15 octobre 1613).

Hildebrand II Jost, qui succéda à Adrien II de Riedmatten, fut obligé de souscrire aux articles consentis par

¹ Ce nom désigne la charte en vertu de laquelle les évêques de Sion s'attribuaient la souveraineté du pays. Comme ce diplôme a joué un rôle important dans l'histoire politique du Vallais, notamment au XVII^e siècle, le lecteur nous saura gré de lui donner à ce sujet quelques renseignements. Voici l'origine de ce document : Au XI^e siècle, croit-on, un auteur inconnu composa une *Vie de saint Théodule*, évêque de Sion, laquelle raconte que Charlemagne convoqua un concile où il implora les évêques de demander à Dieu le pardon d'un crime dont il s'était rendu coupable. Théodule, dont la réputation de sainteté était parvenue jusqu'à l'empereur, avait été invité à cette réunion. Les évêques promirent à leur souverain de dire les uns trente messes, d'autres vingt et quelques-uns dix. Théodule, au grand étonnement de l'assemblée, n'en promit qu'une. L'évêque de Sion, de retour dans son diocèse, se mit à pleurer et à prier nuit et jour pour le salut du prince. Les prélats se réunirent ensuite auprès de Charlemagne, lui annonçant qu'ils avaient accompli leurs promesses. Théodule s'approcha de l'empereur et lui dit qu'un ange était venu lui annoncer que son péché était remis. A cette nouvelle, le monarque, joyeux et émerveillé, promit à Théodule de lui accorder tout ce qu'il souhaiterait. L'évêque demanda le comté et la préfecture du Vallais pour lui et ses successeurs, ce qui fut immédiatement octroyé.

C'est sur cette légende que fut rédigée la *Caroline*, ainsi appelée du nom de Charlemagne, le prétendu donateur. Par cette concession, le siège de Sion aurait été ainsi investi des droits de haute souveraineté sur toute la vallée du Rhône. Ce titre apocryphe a soulevé de vives controverses, et ne peut du reste subsister devant la critique historique. Le premier et le véritable fondement de la puissance temporelle des princes-évêques de Sion est la charte accordée par Rodolphe III à l'évêque Hugues. On s'est demandé pourquoi les prélats, au lieu d'invoquer ce premier document qui légitimait leurs prétentions, ont préféré s'appuyer sur un récit légendaire.

le chapitre. Mais les dignitaires de l'Église de Sion, ne pouvant se résoudre à plier devant la volonté populaire, ne tardèrent pas à élever la voix contre les faits accomplis. La *Caroline* fut l'objet d'une nouvelle controverse entre chanoines et magistrats; on ne put évidemment pas s'entendre. Le prélat recourut au Saint-Siège. Le pape, surpris et irrité de la conduite du chapitre, l'écrivit à ce corps. « Il n'est malheureusement que trop vrai que
« vous n'entourez pas votre évêque de votre appui, ni des
« égards qui lui sont dus; quelques-uns d'entre vous, au
« contraire, l'entravent dans son devoir..... Mais ce qui
« est bien plus grave encore, c'est qu'il s'en soit trouvé
« parmi vous qui aient osé signer des articles grande-
« ment attentatoires aux libertés et immunités de l'Église,
« forfait révoltant, pour ne pas dire exécrable! » L'évêque est ensuite invité à user de tous les moyens pour rentrer dans les droits de son siège, et les chanoines sont sommés de le seconder, sous peine des censures ecclésiastiques. (Bref de Paul V, du 17 septembre 1616.)

Mais les succès des francs-patriotes étaient acquis. L'intervention des cantons catholiques et celle de l'ambassadeur français ne purent être d'aucune utilité envers le siège de Sion. Les partisans de la Réforme reprirent même un instant une certaine prépondérance. Ils obligèrent les jésuites étrangers à quitter le pays. Contre le désir des cantons catholiques et sans la participation de l'évêque, le Vallais renouvelait son alliance avec les Grisons (1618). L'année suivante, un traité de pacification parut intervenir entre l'évêque et les dizains. Mais ce ne fut qu'une courte trêve. Hildebrand II, espérant donner une nouvelle autorité à la légende de saint Théodule, obtint de l'empereur Ferdinand II la confirmation des régales (29 avril 1627). Cette démarche ralluma les torches de la discorde et motiva encore, mais infructueusement, l'intervention du Saint-Siège et des cantons catholiques.

L'évêque, fatigué de la lutte, songeait à se retirer.

Maguéran occupait en armes le château de la Majorie où résidaient les prélats. Il y faisait rendre un décret d'expulsion contre les jésuites, qui étaient rentrés en Vallais sous la protection espagnole. Le parti épiscopal exaspéré, ourdit une conspiration. Son chef, Antoine de Stockalper, officier au service du Piémont, réunit à Brigue une troupe armée pour marcher sur Sion. Mais arrêté et livré à Maguéran, il est jeté dans les cachots du château de Louèche. Mis à la torture à plusieurs reprises, il avoue au milieu des tourments qu'il a enrôlé trois cents Vallaisans pour tuer les chefs des francs-patriotes. Il fut condamné comme traître au pays, conduit à l'échafaud la corde au cou et décapité le 4 décembre 1627. Le chanoine Theiler, curé de Sion, complice de Stockalper, subit une détention de huit mois. L'évêque, épouvanté, s'enfuit à Lucerne, puis à Rome, abandonnant la direction du diocèse à un vicaire-général qui vint habiter la Majorie. Le baillif et le vice-baillif s'installèrent également dans le palais épiscopal et commencèrent à faire acte de souveraineté. On frappa des monnaies à un nouveau coin. Elles portaient les armes de l'évêque et, au lieu de la légende de saint Théodule, les armes de la république du Vallais, c'est-à-dire sept étoiles, représentant les sept dizains, sur un champ parti argent et gueules (janvier 1628). C'est de cette époque que date le nom officiel de république du Vallais.

Cependant le pape Urbain VIII avait invité Hildebrand II à reprendre possession de son siège. Le prélat obéit. Mais, retenu prisonnier, pendant près d'un mois, au château d'Étiez par les francs-patriotes, il s'y vit forcé de signer une nouvelle renonciation à la *Caroline* (1630). Quelques années après, à la nomination de Magnéran à la charge de grand-baillif, l'évêque et son chapitre durent encore déclarer qu'ils reconnaissent véritablement les sept dizains pour un peuple libre, de régime démocratique et possédant l'exercice de la sou-

veraineté, et qu'ils ratifiaient les articles du 15 octobre 1613. L'État, de son côté, leur garantit les droits et les immunités qu'il voulut bien leur laisser (9 janvier 1634). Cet acte consacra définitivement le triomphe de la démocratie haut-vallaisanne. L'Église de Sion ne conserva plus que quelques lambeaux du pouvoir temporel : le droit de grâce, la présidence de la diète, la création des notaires, etc. Les noms de comte et préfet du Vallais, de prince du Saint-Empire romain, inscrits en tête des chartes épiscopales, ne seront plus que des titres purement honorifiques.

Le système gouvernemental qui remplaça celui des princes-évêques se maintint jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Au début de cette période, le Vallais avait assisté à la victoire définitive du catholicisme. Depuis les guerres de Vilmergen, il traversa la plus grande partie du XVIII^e siècle dans une paix profonde, que ne purent troubler quelques nuages passagers et les vieilles prétentions épiscopales que le chapitre essaya d'exhumer. Quoique la république fût alliée des cantons suisses, ses députés ne siégeaient dans les diètes de la Confédération que sur une invitation spéciale. Ils prirent régulièrement séance dès 1777. C'est l'année suivante que furent frappées les dernières monnaies. Quelques rares travaux nous font connaître l'existence d'une assemblée législative : la révision et la traduction des « Abschieds ». L'État avait conclu des capitulations militaires avec la France et la Savoie. Les régiments vallaisans s'étaient fait remarquer en Lorraine (1635), à Lérida (1642), à Fontenoy (1745). Ils se rendirent célèbres par leur valeur et leur fidélité le 10 août 1792.

Depuis la mort de Hildebrand II Jost, la démocratie vallaisanne sommeillait, tranquille, au fond de ses vallées. A sa tête se distinguaient plusieurs familles patriiciennes qui conservaient dans leur sein l'exercice des charges et des offices publics. Dix évêques s'étaient succédé

sur le siège de saint Théodule, luttant encore pour conserver quelques débris de souveraineté, lorsque la révolution, après avoir ébranlé le sol français, se rua soudain sur les frontières helvétiques. A son approche, les institutions séculaires des peuples alpestres disparurent, et le rouage gouvernemental des sept dizains s'effondra à son tour. La république du Vallais avait vécu.

Boccard, Furrer et Gay.

MONNAIES ÉMISES PAR LA RÉPUBLIQUE DU VALLAIS

Krenzer.
Gros.
Batz.
Teston ou dicken.

DOCUMENTS MONÉTAIRES

1627. Sion, 6—24 décembre.

Il est ordonné au maître monnayeur de frapper 1000 à 2000 écus de monnaies au titre et bon aloi de celles de la confédération; aux armes de la nation et insignes des sept étoiles pour les appliquer aux tiers nationaux pour encourager la jeunesse et autant de petite monnaie du reste de parfaire les 6000 écus, mais pas d'avantage jusqu'à nouvel ordre.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1627—1631.

1627. Sion, 8 décembre.

L'écu d'argent est tarifé à 75 gros pour les paiements de sel.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1627—1631.

1628. Janvier.

Hoc ipso mense coepta est exendi moneta nova nomine omnium 7 dizenorum, 7 stellis consignata.

Archives de l'abbaye de Saint-Maurice, Berodi chronica.

1628. Sion, 28 juillet.

Supplique de Adam Clauser, maitre monnayeur et Hans Ulrich Weitnauer.

Il se trouve d'après nos livres que nous avons monnayé jusqu'à ce jour

I^o en granalin 3500 écus —

II^o que nous avons transformé de toutes sortes de monnaies 9962 écus 23 batzes.

Sur lesquels, il y a une augmentation de 1195 batzes 5 kreutzers. Ainsi il y a plus de monnaies dans le pays qu'auparavant soit 4695 batzes 5 kreutzers. — Et vu qu'il nous a été permis de monnayer pour 10,000 écus bons, nous prions qu'on nous accorde un certain terme pour pouvoir faire de petites et grosses espèces; en considération aussi, des grands frais que nous avons eus dans l'entreprise, nous prions encore que l'on veuille faire proceder à l'essai général de ce que nous avons déjà monnayé. Prions Dieu qu'Il vous conserve en santé et heureux gouvernement et esperons réponse favorable.

Arch. bourg. de Sion, vol. de recès, 1627—1634.

(A suivre.)

M. DE PALÉZIEUX-DU PAN.

INVENTAIRE DESCRIPTIF DES VARIANTES
DES
MONNAIES DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE
1535—1848
(suite)

VIII. SOLS

182. *Sol de 1536.*

POST · TENEBRAS · LVCEM ★ 1536 ★
Écu surmonté de GENEVA
r. MIII · SESE · FLECTET · OMNE · GNV ★
Musée de Genève.

183. *Sol de 1539.*

Var. A. GENEVA ✻ CIVITAS ✻ 15 39 ✻
r. POST ✻ TENEBRAS ✻ LVCE ✻ G ✻
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA : CIVITAS : 15 39 :
r. POST ✻ TENEBRAS ✻ LVCEM ✻ G ✻
Strohlín.

184. *Sol de 1540.*

GENEVA ✻ CIVITAS ✻ 1540 ✻
r. POST ✻ TENEBRAS ✻ LVGEN ✻
Musée de Genève.

185. *Sol sans millésime, avec LVCEN, sans marque.*

Var. A. * GENEVA * CIVITAS *
ñ. POST * TENEBRAS * LVCEN ✚
La lettre B de TENEBRAS est en face du
milieu d'un des bras de la croix.
Musée de Genève, Strœhlin.

Var. B. * GENEVA * CIVITAS *
ñ. POST * TENEBRAS * LVCEN ✚
La lettre R de TENEBRAS est en face du
milieu d'un des bras de la croix.
Strœhlin.

Var. C. * GENEVA * CIVITAS *
ñ. POST * TENEBRAS * LVCEN ✚
Le milieu du bras de la croix aboutit entre les
lettres B et R de TENEBRAS
Strœhlin.

Var. D. * GENEVA * CIVITAS :
ñ. POST * TENEBRAS * LVCEN ✚
Soc. d'hist. et d'arch. de Genève.

186. *Sol sans millésime, GEVENA ·, marque G **

Var. A. * GEVENA * · * CIVITAS *
ñ. POST * TENEBRAS * LVCEN * G *
Musée de Genève, Strœhlin (meilleur exem-
plaire).

Nous avons rectifié, d'après ce second exemplaire du même coin, la description de M. Demole. L'exemplaire du Musée est très fruste au bas de la pièce, mais les deux sont semblables.

Var. B. * GEVENA * ∞ * CIVITAS *
r̄. POST * TENEBRAS * LVCEM * G *
De Loriol.

187. *Sol sans millésime*, GENENA, *marque* G *

GENENA · CIVITAS
r̄. POST * TENEBRAS * LVCEM * G *
Musée de Genève.

188. *Sol sans millésime*, GEBENA, *marque* G *

GEBENA * CIVITAS *
r̄. POST · TENEBRAS * LVCEM * G *
Rilliet.

189. *Sol sans millésime*, GEBENARVM, *marque* G ·

MONETA · NOVA : GEBENARVM
r̄. POST TENEBRAS · LVCEM · G ·
Rilliet.

190. *Sol sans millésime*, LVX, *marque* G *

Var. A. * GENEVA · * CIVITAS *
r̄. POST * TENEBRAS * LVX · * G *
Grossmann, Audeoud.

Var. B. * GENEVA · * · CIVITAS *
r̄. POST : TENEBRAS : LVX * G *
Musée de Genève, Strœhlin.

Var. C. * GENEVA · * CIVITAS *
r̄. POST : TENEBRAS : LVX · * G *
Musée de Genève, Strœhlin.

Var. D. * GENEVA · * CIVITAS *

ñ. POST · TENEBRAS · LVX * G *
Musée de Genève.

Var. E. * GENEVA * CIVITAS *
ñ. POST : TENEBRAS : LVX * G *
Musée de Genève.

Var. F. * GENEVA * CIVITAS *
ñ. POST * TENEBRAS * LVX · * G *
Audeoud, de Loriol, Ströehlin.

Var. G. * GENEVA : * CIVITAS · *
ñ. POST : TENEBRAS : LVX * G *
Musée de Genève.

Var. H. * GENEVA · * · CIVITAS *
ñ. POST · TENEBRAS · LVX · * G *
Ströehlin.

Var. I. * GENEVA : * CIVITAS · *
ñ. POST · TENEBRAS · LVX * G *
Ströehlin.

Var. K. * GENEVA * CIVITAS *
ñ. POST · TENEBRAS · LVX * G *
Calhorn, de Loriol.

Var. L. * GENEVA * CIVITAS *
ñ. POST · TENEBRAS · LVX * G *
Ströehlin.

Var. M. * GENEVA * CIVITAS *
ñ. POST * TENEBRAS * LVX * G *
La lettre L de LVX tombe exactement sur le
milieu d'une des fourches de la croix.
Ströehlin.

Var. N. ✱ GENEVA ✱ CIVITAS ✱
r̄. POST ✱ TENEBRAS ✱ LVX ✱ G ✱
La rosace avant LVX tombe exactement sur le
milieu de la fourche de la croix.
Strœhlin.

Var. O. ☆ GENEVA ☆ CIVITAS ☆
r̄. POST ✱ TENEBRAS ✱ LVX ✱ G ✱
Strœhlin.

Var. P. ☆ GENEVA · CIVITAS ☆
r̄. POST · TENEBRAS · LVX ✱ G ✱
De Loriol.

Var. Q. · GENEVA · CIVITAS ·
r̄. POST ✱ TENEBRAS ✱ LVX ✱ G ✱
De Loriol.

Var. R. ✱ GENEVA · ✱ CIVITAS ✱
r̄. POST ✱ TENEBRAS ✱ LVX : ✱ G
Musée de Genève.

191. *Sol sans millésime, marque B ✱*

Var. A. ✱ GENEVA ✱ CIVITAS ✱
r̄. POST · TENEBRAS · LVX ✱ B ✱
Marin.

Var. B. ✱ GENEVA ✱ CIVITAS ✱
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · ✱ B ✱

192. *Sol sans millésime, marque ✱ ·*

Var. A. ✱ GENEVA ✱ CIVITAS ✱
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : ✱ :
Musée de Genève.

- Var. B. * GENEVA * CIVITAS *
r̄. POST · TENEBRAS · LVX : * :
Musée de Genève.
- Var. C. * GENEVA * CIVITAS *
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · * :
De Loriol, Strœhlin (six variantes de coin).
- Var. D. * GENEVA * CIVITAS *
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : * :
Benassy.
- Var. E. * GENEVA * CIVITAS *
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · * :
Strœhlin (deux variantes de coin).
- Var. F. · ∴ · GENEVA * CIVITAS *
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · * :
Strœhlin.
- Var. G. * GENEVA * CIVITAS *
r̄. POST TENEBRAS : LVX : * :
Strœhlin.

193. *Sol de 1550.*

- Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1550
La lettre I de CIV est placée perpendiculairement au trait du parti de l'écu.
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : * :
Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de coin).
- Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1550
La lettre I de CIV est placée à droite du trait du parti.

ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : ★ :
Strœhlin (huit variantes de coin).

Var. C. Semblable à la var. B.

Cette pièce est contremarquée au droit d'un poinçon rond dont l'empreinte est très indistincte. On n'aperçoit qu'une grande lettre, I ou J, au centre. Ce n'est en tout cas pas la contremarque I H S; le poinçon est plus petit. Nous n'avons rencontré nulle part une contremarque analogue.

Il existe dans la collection Strœhlin une pièce fausse en laiton, dont les légendes sont très incorrectes.

194. *Sol de 1551, marque ★ :*

Var. A. · GENEVA · CIVITAS · 1551 ·
ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : ★ :
Strœhlin (deux variantes de coin).

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1551
ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : ★ :
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de coin).

195. *Sol de 1551, marque G :*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1551 ·
ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Strœhlin (huit variantes de coin).

Var. B. · GENEVA · CIVITAS · 1551 ·
ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève, Strœhlin (douze variantes de coin).

196. *Sol de 1551, marque B :*

GENEVA · CIVITAS · 1551 ·

ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : B :

Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de coin).

196 bis. *Sol de 1551, sans marque, curiosité.*

1551 SATIC AVENEG

(Légende renversée = Geneva Citas 1551.)

ṛ. POST : TENEBRAS : LVX ❖

Croix comme d'habitude.

Poids : 3^{re},10. Diam. : 0,024. Laiton très épais.

Musée de Genève.

Curieuse pièce, peut-être fausse de l'époque, ou plutôt paraissant être un jeton à l'imitation du type monétaire. Nous le notons à titre de curiosité; ce n'est en tout cas pas une imitation dans le genre des pièces italiennes, que nous ne cataloguons pas.

197. *Sol de 1552, marque B :*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1552 ·

L'écu de Genève est entouré d'un grènetis.

ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : B :

Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de coin au revers).

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1552 ·

L'écu de Genève est entouré d'un double cercle.

ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : B :

Strœhlin (deux variantes de coin à l'avvers).

Var. C. · GENEVA · CIVITAS · 1552 ·

L'écu de Genève est entouré d'un grènetis.

ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : B :
(Reymond.)

Var. D. · GENEVA · CIVITAS · 1552 ·
L'écu de Genève est entouré d'un double
cercle.

ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes
de coin au revers).

Var. E. GENEVA : CIVITAS · 1552 ·
L'écu de Genève est entouré d'un grènetis.

ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Strœhlin.

Var. F. GENEVA · CIVITAS · 1552 ·
L'écu de Genève est entouré d'un cercle.

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX * B *
De Loriol.

Var. G. GENEVA · CIVITAS · 1552 ·
L'écu de Genève est entouré d'un grènetis.

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX ★ B
Note fiches Demole, sa collection.

498. *Sol de 1552, marque G :*

GENEVA · CIVITAS · 1552 ·
ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève, Bibliothèque de Lucerne.

499. *Sol de 1553, marque G :*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1553 :
ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

Var. B. · GEVA CIVITAS · AS · 1553 ·
r̄. POST ||||| AS : LVX : VX : G
Pièce ayant un fort tréflage.
Girod.

Var. C. · GENEVA · CIVITAS · 1553 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Strœhlin.

Var. D. GENEVA · CIVITAS · 1553 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Strœhlin.

199 bis. *Frappe d'essai en laiton argenté du sol de 1553,*
marque G ·

Semblable à la var. D du billon (n° 199).
Strœhlin.

200. *Sol de 1553, marque B :*

GENEVA · CIVITAS · 1553 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de
coin au revers).

200 bis. *Frappe d'essai en laiton du sol de 1553,*
*marque **

GENEVA · CIVITAS · 1553
r̄. POST : TENEBRAS : LVX *
Strœhlin.

201. *Sol de 1554, marque B :*

GENEVA · CIVITAS · 1554 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : B :
Musée de Lyon.

202. *Sol de 1554, marque G :*

· GENEVA · CIVITAS · 1554 ·

Ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : G :

Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de coin).

203. *Sol de 1555, marque G :*

· GENEVA · CIVITAS · 1555 ·

Ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : G :

Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de coin).

204. *Sol de 1555, marque B :*

· GENEVA · CIVITAS · 1555 ·

Ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : B :

De Loriol.

205. *Sol de 1556, marque G : ou G ·*

Var. A. · GENEVA · CIVITAS · 1556 ·

Ṛ. POST : TENEBRAS : LVX : G :

Musée de Genève, Strœhlin (six variantes de coin).

Var. B. · GENEVA · CIVITAS · 1556 ·

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·

(Reymond.)

205 bis. *Frappe en cuivre du sol de 1556, marque G ·*

Semblable à la var. B du billon (n° 205).

De Loriol, Strœhlin (deux variantes).

206. *Sol de 1556, marque E* ⚡

- Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1556 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX ⚡ E ⚡
Musée de Genève, de Loriol.
- Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1556 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX ⚡ : E ⚡
Strœhlin.
- Var. C. · GENEVA · CIVITAS · 1556 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX ⚡ E ⚡
Strœhlin.

207. *Sol de 1557.*

- GENEVA · CIVITAS · 1557 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX ⚡ E ⚡
Musée de Genève.

208. *Sol de 1559 [?].*

- GENEVA · CIVITAS · 1559 :
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G ·
Girod.

Cette pièce est probablement de 1557. Très mal conservée.

209. *Sol de 1560.*

- Var. A. · GENEVA · CIVITAS : 1560
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : P :
Musée de Genève (pièce très mal conservée).
- Var. B. Poole, dans le catalogue du South-Kensington
Museum, signale un sol de 1560 avec la
marque G; c'est probablement une erreur, à
moins que la pièce ne soit de 1566.

210. *Sol de 1561.*

- Var. A. · GENEVA · CIVITAS · 1561 ·
r̄. POST : TENEBRAS ; LVX · P ·
Musée de Genève.
- Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1561 ·
r̄. POST : TENEBRAS ; LVX : P :
Musée de Genève.
- Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1561 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : P :
De Loriol.
- Var. D. GENEVA · CIVITAS · 1561
r̄. POST : TENEBRAS ; LVX : P :
Musée de Berne.
- Var. E. · GENEVA · CIVITAS · 1561 ·
r̄. POST : TENEBRAS ; LVX : P :
Strœhlin.

211. *Sol de 1562.*

- Var. A. GENEVA : CIVITAS : 1562
r̄. POST : TENEBRAS ; LVX : P :
Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de
coin).
- Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1562
r̄. POST : TENEBRAS ; LVX : P :
Strœhlin.

212. *Sol de 1563.*

GENEVA : CIVITAS : 1563
r̄. POST : TENEBRAS ; LVX : P :
Musée de Genève.

213. *Sol de 1564.*

Var. A. GENEVA : CIVITAS : 1564
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de
coin).

Var. B. GENEVA : CIVITAS · 156 · 4
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Strœhlin.

214. *Sol de 1565.*

GENEVA : CIVITAS : 1565
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

215. *Sol de 1566.*

GENEVA : CIVITAS : 1566
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

216. *Sol de 1567.*

GENEVA · CIVITAS · 1567 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

Exemplaire ayant servi à la description de M. Demole.

217. *Sol de 1568.*

Var. A. GENEVA : CIVITAS : 1568
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1568 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
De Loriol.

Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1568
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Strohlin.

218. *Sol de 1569.*

GENEVA : CIVITAS : 1569
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Lausanne.

219. *Sol de 1570.*

Var. A. GENEVA : CIVITAS : 1570
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA : CIVITAS · 1570 ·
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Strohlin.

220. *Sol de 1571.*

Var. A. GENEVA : CIVITAS : 1571
r̄. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA : CIVITAS : 1571
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Marin.

221. *Sol de 1572.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1572

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA : CIVITAS : 1572
ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
De Loriol, Strœhlin (deux variantes de coin).

Var. C. GENEVA : CIVITAS : 1572
ṙ. POST : TENEBRAS : LVX : G :
Bibliothèque de Lucerne.

222. *Sol de 1573.*

Var. A. GENEVA ★ CIVITAS ★ 1573
Écu de Genève surmonté de l'aigle d'empire.
ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de
coin).

Exemplaire ayant servi à la description de M. Demole.
Il n'existe pas, à notre connaissance, de variétés avec
des étoiles à six rais.

Var. B. GENEVA ★ CIVITAS ★ 1573
Écu de Genève surmonté de l'aigle d'empire.
Deux annelets au dessus de l'écu.
ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Grossmann.

Var. C. GENEVA ★ CIVITAS ★ 1573
Il y a un point dans l'anneau de la clé.
ṙ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ G ★
Strœhlin.

Var. D. GENEVA ★ CIVITAS ★ 1573
Il y a un point dans l'anneau de la clé.
ṙ. POST ★ TENEBRAS ★ LVX G G ★
Strœhlin.

- Var. E. GENEVA ★ CIVITAS ★ 1573
Il n'y a pas de point dans l'anneau de la clé.
r. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ G ★
Stroehlin (deux variantes de coin).
- Var. F. GENEVA · CIVITAS · 1573
r. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Stroehlin.
- Var. G. GENEVA : CIVITAS : 1573
r. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève.
- Var. H. GENEVA ★ CIVITAS ★ 1573
r. POST : TENEBRAS : LVX : G :
De Loriol.
- Var. I. GENEVA ✱ CIVITAS ✱ 1573
r. POST : TENEBRAS : LVX : G :
De Loriol.
223. *Sol de 1574.*
- Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1574
r. POST · TENEBRAS · LVX ☿ G ☿
Musée de Genève.
- Var. B. GENEVA ★ CIVITAS ★ 1574
r. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ G ★
De Loriol, Stroehlin.
- Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1574
r. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ G ★
Musée de Genève.

224. *Sol de 1575.*

- Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1575
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Strœhlin (trois variantes de coin).
- Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1575
r̄. POST * TENEBRAS * LVX * G *
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de
coin).
- Var. C. GENEVA · CIVITAS · 1575
r̄. POST · TENEBRAS · LVX * G *
Strœhlin.
- Var. D. GENEVA ★ CIVITAS ★ 1575
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
De Loriol.
- Var. E. GENEVA ★ CIVITAS ★ 1575
r̄. POST ★ TENEBRAS ★ LVX ★ G ★
De Loriol.
- Var. F. GENEVA * CIVITAS * 1575
r̄. POST : TENEBRAS · LVX * G *
De Loriol.
- Var. G. GENEVA · CIVITAS · 1575
r̄. POST · TENEBRAS · LVX : G :
Marin (deux variantes de coin).

225. *Sol de 1576.*

GENEVA · CIVITAS · 1576
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de
coin).

226. *Sol de 1580.*

GENEVA · CIVITAS · 1580
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
Marin.

227. *Sol de 1581.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1581
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · M ·
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1581
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · M ·
Strœhlin.

228. *Sol de 1582.*

GENEVA · CIVITAS · 1582
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · M ·
Musée de Genève.

229. *Sol de 1584.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1584
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · M ·
Strœhlin.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1584 ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · M ·
Musée de Genève.

230. *Frappe en cuivre du sol de 1584.*

GENEVA · CIVITAS · 1584
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · M ·
Musée de Genève.

231. *Sol de 1585.*

GENEVA · CIVITAS · 1585
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · C ·
Musée de Genève.

232. *Sol de 1586.*

GENEVA · CIVITAS · 1586
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · C ·
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de
coin).

233. *Sol de 1587.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1587 ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · C ·
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1587
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · C ·
Strœhlin.

Il existe une imitation italienne de cette pièce.

234. *Sol de 1588, marque C ·*

GENEVA · CIVITAS : 1588
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · C ·
Musée de Genève.

235. *Sol de 1588, marque C · G ·*

GENEVA · CIVITAS : 1588
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · C · G ·
Musée de Genève.

236. *Sol de 1589.*

GENEVA · CIVITAS · 1589
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · C · G ·
Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de
coin).

237. *Sol de 1590.*

GENEVA · CIVITAS · 1590
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · C · G ·
Musée de Genève.

237 bis. *Sol de 1591.*

GENEVA · CIVITAS · 1591 ·
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · G ·
De Loriol.

Pièce paraissant fausse. Elle est bien frappée, mais à
très bas titre.

238. *Sol de 1593 (?)*.

GENEVA · CIVITAS · 1593
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · Ⓞ ·
Musée de South-Kensington, à Londres.

(Date peu nette, pourrait être de 1595.)

239. *Sol de 1594.*

GENEVA · CIVITAS · 1594
r̄. POST · TENEBRAS · LVX · Ⓞ
De Loriol, Strœhlin (deux variétés de coin).

240. *Sol de 1595.*

GENEVA · CIVITAS · 1595

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·

Musée de Genève, Strœhlin (cinq variantes de coin au revers et deux à l'avvers).

241. *Sol de 1596.*

GENEVA · CIVITAS · 1596

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·

Musée de Genève, Strœhlin (quatre variantes de coin).

Il existe une imitation italienne en cuivre de cette pièce.

242. *Sol de 1597.*

GENEVA · CIVITAS · 1597

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · ☉ ·

Musée de Genève.

Il existe une imitation italienne en cuivre et une pièce fausse normale (collection Strœhlin).

242 bis. *Sol de 1603.*

GENEVA · CIVITAS · 1603

Écu de Genève surmonté de l'aigle d'empire.

Ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·

Croix pattée, fourchée et vidée.

Poids : 1^{re},60. Diam. : 0,021.

Strœhlin.

Poids : 1^{re},40. Diam. : 0,021.

Musée de Genève.

On ne connaît que ces deux exemplaires.

243. *Sol de 1604.*

GENEVA · CIVITAS · 1604

Ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·
Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes).

244. *Sol de 1605.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1605
Ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·
Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS · 1605
Ŕ. POST · TENEBRAS · LVX ✕
Gessner.

245. *Sol de 1606.*

GENEVA · CIVITAS · 1606
Ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · ✕ ·
Musée de Genève.

246. *Sol de 1611.*

GENEVA · CIVITAS · 1611
Ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · D ·
De Loriol.

247. *Sol de 1612.*

GENEVA · CIVITAS · 1612
Ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · C ·
Musée de Genève, Strœhlin (quatre variantes
de coin).

248. *Sol de 1617.*

GENEVA · CIVITAS · 1617
Ŕ. POST · TENEBRAS · LVX · N · G ·
Borgeaud.

249. *Sol de 1619.*

GENEVA · CIVITAS · 1619

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · N · G ·

Musée de Genève, Strœhlin (quatre variantes de coin).

Il y a une faute d'impression dans la description de M. Demole (n° 249). Le revers est semblable au n° 248 et non point au n° 243.

250. *Sol de 1621.*

Var. A. GENEVA · CIVITAS · 1621

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·

Musée de Genève.

Var. B. GENEVA · CIVITAS § 1621

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·

De Loriol, Strœhlin.

Var. C. GENNEVA · CIVITAS 16·2·1

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·

De Loriol.

Pièce mal frappée. N'est peut-être qu'un tréflage de la var. A, quoique l'écusson soit très net.

Var. D. GENNEVA · CIVITAS · 1621

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·

Strœhlin.

251. *Sol de 1622, marque G ·*

GENEVA · CIVITAS · 1622

ṙ. POST · TENEBRAS · LVX · G ·

Musée de Genève, Strœhlin (trois variantes de coin).

252. *Sol de 1622, marque R · G ·*

GENEVA · CIVITAS · 1622

ṛ. POST · TENEBRAS · LVX · R · G ·

Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes de coin).

253. *Sol de 1785.*

Var. A. REPUBLICA GENEVENSIS

Aigle languée, couronnée, avec un point en relief dans l'œil. Soixante-deux points au grènetis.

ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1785 ·

Dans le champ, * | UN | SOL | · G ·

Musée de Genève.

Var. B. REPUBLICA GENEVENSIS

Aigle languée, couronnée, avec un point en relief dans l'œil. Soixante-deux points au grènetis.

ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1785 ·

Dans le champ, * | UN | SOL · | · G ·

(Reymond.)

Var. C. REPUBLICA GENEVENSIS

Aigle languée, couronnée, avec le centre de l'œil en creux. Soixante-quatre points au grènetis.

ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1785 ·

Dans le champ, * | UN | SOL | · G ·

De Loriol, Strœhlin (deux variantes de coin).

Var. D. REPUBLICA GENEVENSIS

L'aigle n'a pas de langue; la couronne, d'une mauvaise gravure, est très peu marquée; l'œil est en creux. Il y a soixante points au grènetis.

r̄. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1785 ·

Dans le champ, * | UN | SOL | · G ·

De Loriot, Strœhlin.

Var. E. RESPUBLICA GENEVENSIS

L'aigle n'a ni langue ni couronne, l'œil est en creux. Soixante points au grènetis.

r̄. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1785 ·

Dans le champ, * | UN | SOL | · G ·

Strœhlin.

Var. F. RESPUBLICA GENEVENSIS

L'aigle n'a ni langue ni couronne, l'œil est en creux. Soixante points au grènetis.

r̄. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1785 ·

Dans le champ, * | UN | SOL · | · G ·

Strœhlin.

Var. G. RESPUBLICA GENEVENSIS

Aigle languée, couronnée, un point en relief dans l'œil. Soixante-deux points au grènetis.

r̄. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1785 ·

Dans le champ, * | UN | * SOL * | · G ·

(Reymond.)

253 bis. *Frappe en laiton doré du sol de 1785.*

Semblable à la var. A du billon (n° 253).

Strœhlin.

253 *ter. Frappe en cuivre doré du sol de 1785.*

- Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 253).
Flan plus épais que le billon (0,0005). Tranche
lisse.
Strœhlin.
- Var. B. Semblable à la var. A du billon (n° 253).
Flan très épais (0,001). Tranche cordonnée.
Strœhlin.
- Var. C. Semblable à la var. B du billon (n° 253).
Flan plus épais que le billon (0,0005). Tranche
légèrement cordonnée.
Cahorn.

254. *Frappe en argent du sol de 1785.*

- Var. A. Semblable à la var. A du billon (n° 253).
Strœhlin (trois variantes dans la tête de l'aigle
et sa couronne).
- Var. B. Semblable à la var. B du billon (n° 253).
Strœhlin.
- Var. C. Semblable à la var. C du billon (n° 253).
Strœhlin.
- Var. D. Semblable à la var. D du billon (n° 253).
De Loriol, Strœhlin.
- Var. E. RESPUBLICA GENEVENSIS
Aigle languée, couronnée, un point en relief
dans l'œil. Soixante-un points au grênetis.
Un gros point dans l'anneau de la clé.
r. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1785 ·

Dans le champ, * | UN | SOL | · G ·
Piéfort. Poids : 2^{gr},200.
Strœhlin.

Cette pièce est un essai, qui n'existe pas en billon.

Var. F. Semblable à la var. G du billon (n° 253).
Strœhlin.

254 bis. *Frappe en or du sol de 1785.*

Var. A. Semblable à la var. C du billon (n° 253).
Poids : 3^{gr},600. Or jaune.
Musée de Genève, Bibliothèque nationale, à
Paris.

Poids : 1^{gr},700. Or jaune.
Strœhlin.

Poids : 0^{gr},950. Flan très mince. Or jaune.
Cahorn.

Poids : 0^{gr},900. Flan très mince. Or rouge.
Strœhlin.

Var. B. Semblable à la var. E de la frappe en argent
(n° 254).
Poids : 3^{gr},300. Très lourd. Or rouge.
Strœhlin.

254 ter. *Sol de 1786.*

RESPUBLICA GENEVENSIS

Ṛ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1786 ·

Dans le champ, * | UN | SOL | · G ·
De Loriol.

255. *Frappe en argent du sol de 1786.*

Semblable au billon (n^o 254ter).
Musée de Genève.

256. *Frappe en or du sol de 1786.*

Semblable à la frappe en argent (n^o 255).
Musée de Genève, Strœhlin.

257. *Sol de 1788.*

- Var. A. REPUBLICA GENEVENSIS
L'œil de l'aigle est en creux. La partie inférieure du fût de la clé a cinq moulures.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1788 ·
Dans le champ, * | UN | SOL | · B ·
Strœhlin.
- Var. B. REPUBLICA GENEVENSIS
L'œil de l'aigle a un point en relief. La clé a cinq moulures.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1788 ·
Dans le champ, * | UN | SOL | · B ·
Musée de Genève.
- Var. C. REPUBLICA GENEVENSIS
L'œil de l'aigle est ponctué. La clé a quatre moulures.
r̄. POST TENEBRAS LUX
En sens inverse, · 1788 ·
Dans le champ, * | UN | SOL | · B ·
Strœhlin.
- Var. D. REPUBLICA GENEVENSIS

Un point dans l'anneau de la clé. (N'existe qu'à cette variante.)

ŕ. POST TENEBRAS LUX

En sens inverse, · 1788 ·

Dans le champ, * | UN | SOL | · B ·

De Loriol, Strœhlin.

Il existe une imitation en laiton et en argent de cette pièce, faite en 1883 par un graveur zuricois pour la bijouterie.

257 bis. *Frappe en cuivre doré du sol de 1788.*

Semblable à la var. A du billon (n° 257).

Frappe sur flan très épais.

Strœhlin.

258. *Frappe en argent du sol de 1788.*

Var. A. Semblable à la var. B du billon (n° 257).

Musée de Genève, Strœhlin (deux variantes dans la tête de l'aigle).

Var. B. Semblable à la var. D du billon (n° 257).

Strœhlin.

258 bis. *Frappe en or du sol de 1788.*

Var. A. Semblable à la var. B du billon (n° 257).

Poids : 1^{re},752. Or jaune.

Strœhlin.

Var. B. Semblable à la var. B du billon (n° 257), mais l'aigle a la langue et les griffes plus courtes.

L'ensemble du relief de l'avvers est plus fort qu'à la var. A du n° 258 bis.

Piéfort. Poids : 3^{es},253. Or rouge.

Strœhlin.

(A suivre.)

MÉDAILLES SUISSES NOUVELLES

XI¹

446. — **Jeton de service de la maison X. Brouilhet,
à Lausanne.**

Dans le champ, l'inscription en quatre lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, **À LA CHEVRETTE | X. BROUILHET | LAUSANNE | FABRIQUE DE GANTS**

℞. Lég. de gauche à droite, · **GANTS SUR MESURE** · En sens inverse, **LAVAGES, RÉPARATIONS** Dans le champ, entouré d'un cercle, un numéro variable renfoncé au poinçon.

Diam. : 0,029. Aluminium.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

447-448. — **Jetons du café-brasserie des Grisons,
à Genève.**

(447) Dans le champ, un bouquetin sautant à gauche, entouré d'un trait ovale.

℞. Dans le champ, };

Diam. : 0,019. Aluminium, laiton.

(448) Semblable au n° 447.

℞. Dans le champ, 20

Diam. : 0,0215. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

¹ Voy. *Revue suisse de numismatique*, tome IX, p. 328.

449. — **Jeton de la maison H. Jaquet et C^{ie},
à Genève.**

Lég. de gauche à droite, ☆ H. JAQUET & C^{ie} ☆ En sens inverse,
GENÈVE Dans le champ, entouré d'un cercle, 50 ₣

Ṛ. Semblable au droit.

Diam. : 0,023. Aluminium.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

450-451. — **Jetons de la brasserie Eberbach,
à Genève.**

(450) Dans le champ, ☆ | EBERBACH | ☆

Ṛ. Dans le champ, 20

Diam. : 0,0215. Laiton.

(451) Semblable au n° 450.

Ṛ. Dans le champ, 30

Diam. : 0,0255. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

452-453. — **Jetons de la maison Aigroz, à Genève.**

(452) Dans le champ, AIGROZ

Ṛ. Dans le champ, 5

Diam. : 0,022. Aluminium.

(453) Semblable au n° 452.

Ṛ. Dans le champ, 50

Diam. : 0,022. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

454. — **Jeton de cantine pour les travaux de l'Asile
des aliénés à Bel-Air, près Genève.**

Lég. de gauche à droite, ♦ CANTINE DE BEL-AIR Le champ
libre entouré d'un cercle.

Ṛ. Dans le champ, 5

Diam. : 0,019. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

455-457. — **Jetons du café de la Tour Eiffel,
à Genève.**

(455) Vue de la tour Eiffel, à Paris, entourée d'un grènetis et d'une mouleure.

Ṛ. Dans le champ, 5

Diam. : 0,019. Laiton.

(456) Semblable au n° 455.

Ṛ. Dans le champ, 20

Diam. : 0,022. Laiton.

(457) Semblable au n° 455.

Ṛ. Dans le champ, 40

Diam. : 0,022. Nickel.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

458. — **Jeton du café-logis « Au Soleil », à Genève.**

Lég. de gauche à droite, * **AU SOLEIL** * En sens inverse, **ZUR SONNE** Dans le champ, un soleil à centre évidé.

Ṛ. Dans le champ, l'inscription en quatre lignes, dont la première est recourbée, EMIL KOELLE | · GENÈVE · | * **GENF** * | —

Diam. : 0,021. Zinc, laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

459. — **Jeton de la fabrique de cigares Ormond & C^{ie},
à Vevey et Genève.**

Dans le champ, en six lignes, ORMOND | & C^{ie} | VEVEY | & |
GENEVE

Ṛ. Dans un cartouche ornementé, 25

Diam. : 0,025. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

460. — **Jeton du café-brasserie du Palais électoral,
à Genève.**

Lég. de gauche à droite, * **CAFÉ-BRASSERIE DU PALAIS ELEC
TORAL** Dans le champ, entouré d'un cercle, GENÈVE entre deux fleurons.

Ṛ. Dans le champ, 20

Diam. : 0,023. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

461-462. — **Jetons du Casino de Chamonix
(Haute-Savoie).**

(461) Lég. de gauche à droite, ☆ CASINO DE CHAMONIX ☆

En sens inverse, II^{TE} SAVOIE Dans le champ, 40

Uniface.

Diam. : 0,0255. Cuivre.

(462) Semblable au n° 461, mais dans le champ, 30

Uniface.

Diam. : 0,0255. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

463. — **Jeton de la Cuisine économique,
à Plainpalais (Genève).**

Lég. de gauche à droite, · CUISINE ÉCONOMIQUE · En sens
inverse, · COMMUNE DE PLAINPALAIS · Dans le champ, entouré d'un
cercle, 35

Ṛ. Dans le champ, 35

Diam. : 0,029. Aluminium.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

464. — **Insigne des Unions chrétiennes de jeunes
gens. Association internationale ayant son centre
à Genève.**

Lég. de gauche à droite, coupée par des écus trapézoïdes au mono-
gramme de l'Union chrétienne, en différentes langues, AFRICA AME
RICA EUROPA · ASIA · OCEANIA Dans le champ, la Bible ouverte
avec les mots JOH XVII | 21 posée sur le sigle chrétien ✠ et un soleil
rayonnant.

Diam. : 0,024. Laiton sur flan épais, argent en coquille.

Insigne officiel, gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à
Genève. Se porte monté en broche ou en épingle de cravate.

465. — **Jeton de la maison P. Astruc aîné, à Genève.**

Lég. de gauche à droite, ☆ **P. ASTRUC AINÉ** ☆ En sens inverse,
GENÈVE Dans le champ, entouré d'un grènetis, 50

℞. Semblable au droit.

Diam. : 0,025. Aluminium.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

466. — **Jeton de la maison J. Contat, à Genève.**

Dans le champ, **J. CONTAT**

℞. Dans le champ, 5

Diam. : 0,022. Aluminium.

Jeton gravé à Genève et frappé par la maison Louis Furet, à Genève.

467-468. — **Jetons de la brasserie Beaulieu,
au Petit-Saconnex (Genève).**

(467) Lég. de gauche à droite, **BRASSERIE BEAULIEU** En sens
inverse, * **GRAND PRÉ 51** * Dans le champ, un pot à bière; au
dessous, 1892

℞. Dans le champ, 5

Diam. : 0,022. Laiton.

(468) Semblable au n° 467.

℞. Dans le champ, 40

Diam. : 0,022. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

469-471. — **Jetons banaux pour brasseries genevoises.**

(469) Dans le champ, 45

Uniface.

Diam. : 0,023. Cuivre.

(470) Dans le champ, 20

Uniface.

Diam. : 0,0255. Laiton.

(471) Dans le champ, 25

Uniface.

Diam. : 0,0255. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

**472-474. — Jetons du café-restaurant Vidoudez,
à Genève.**

(472) Lég. de gauche à droite, ☆ A. VIDOUDEZ ☆ En sens
inverse, GENÈVE Dans le champ, entouré d'un cercle, 10

R̄. Dans le champ, 10

Diam. : 0,019. Laiton.

(473) Semblable au n° 472, mais dans le champ, 15

R̄. Dans le champ, 15

Diam. : 0,0205. Laiton.

(474) Semblable au n° 472, mais dans le champ, 50

R̄. Dans le champ, 50

Diam. : 0,025. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

**475. — Jeton de service du Victoria-Hall,
salle de concerts, à Genève.**

Dans le champ, en deux lignes, VICTORIA | HALL

R̄. Dans le champ, 50

Diam. : 0,0215. Cuivre.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

476-477. — Jetons du café Kleiner, à Genève.

(476) Dans le champ, ☆ | KLEINER | ☆

R̄. Dans le champ, 5

Diam. : 0,0205. Zine.

(477) Semblable au n° 476.

R̄. Dans le champ, 10

Diam. : 0,0205. Cuivre.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

478-479. — **Jetons du « Comptoir des gourmets »,
à Chambéry (Savoie).**

(478) Lég. de gauche à droite, · COMPTOIR DES GOURMETS · En
sens inverse, CHAMBERY Dans le champ, en trois lignes, —*— |
C. PICCOT | —*—

Ŕ. Lég. de gauche à droite, RÉPARTITION DES BÉNÉFICES AU PUBLIC · Dans
le champ, 2 Au dessous, en une ligne recourbée, CENTIMES
Diam. : 0,019. Laiton.

(479) Semblable au n° 478, mais * COMPTOIR DES GOURMETS *

Ŕ. Semblable au n° 478, mais 5

Diam. : 0,023. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

480. — **Jeton de la maison G. Goy, à Genève.**

Dans le champ, en deux lignes, G. GOY | GENÈVE

Ŕ. Dans le champ, en trois lignes, BON | POUR | 50 ¢

Diam. : 0,022. Octogone. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

481. — **Jeton du café de la Fusterie, à Genève.**

Dans le champ, FUSTERIE

Ŕ. Dans le champ, 5

Diam. : 0,023. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

482. — **Jeton du kiosque des Bastions, à Genève.**

Dans le champ, en deux lignes, GLACE | K B

Ŕ. Uni.

Diam. : 0,023. Nickel.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

483. — **Jeton de la Laiterie agricole, à Genève.**

Dans le champ, en deux lignes, LAITERIE | AGRICOLE

Ṛ. Dans le champ, 4

Diam. : 0,022 × 0,0195. Rectangulaire, angles arrondis. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

484. — **Jeton de M. Perrin, horloger à Genève.**

Dans le champ, en cinq lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, PERRIN | —.— | HORLOGER | —.— | GENÈVE

Ṛ. Uni, poinçonné d'un numéro variable.

Diam. : 0,019. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

485. — **Jeton de la maison veuve Astruc cadet, à Genève.**

Dans le champ, en deux lignes, V^{te} ASTRUC | CADET

Ṛ. Dans le champ, 50  entouré d'un grènetis en rectangle et flanqué extérieurement de quatre étoiles à cinq rais.

Diam. : 0,022 × 0,0195. Rectangulaire, angles arrondis. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

486. — **Jeton de la maison Dailly, à Genève.**

Dans le champ, DAILLY

Ṛ. Dans le champ, 30

Diam. : 0,0215. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

487. — **Jeton du café Schlegel, à Genève.**

Dans le champ, SCHLEGEL

Ṛ. Dans le champ, 5

Diam. : 0,0215. Aluminium.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

488. — **Jeton du café Salehli, à Genève.**

Dans le champ, B S

R. Dans le champ, 25

Diam. : 0,0215. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

489-490. — **Jetons du buffet de la gare de Cornavin, à Genève.**

(489) Dans le champ, en deux lignes, BUFFET | GENÈVE

R. Dans le champ, 15

Diam. : 0,023. Cuivre.

(490) Semblable au n° 489.

R. Dans le champ, 20

Diam. : 0,023. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève.

491. — **Jeton du cercle de Notre-Dame, à Genève.**

Dans le champ, l'inscription en trois lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, CERCLE | DE | NOTRE DAME

Diam. : 0,020. Laiton, nickel.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, Genève.

492. — **Jeton de la maison J. Métral, à Genève.**

Dans le champ, en deux lignes, J. METRAL | GENÈVE

R. Lég. de gauche à droite, ☆ EMBALLAGES VIDES Dans le champ, entouré d'un cercle, 4

Diam. : 0,029. Octogone. Aluminium.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

493. — **Jeton de la maison Louis Puaux, à Genève.**

Lég. de gauche à droite, · LOUIS PUAUX · En sens inverse, GENÈVE Dans le champ, entouré d'un grènetis, 50

R. Semblable à l'avers.

Diam. : 0,019. Aluminium.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

494. — **Jeton de contrôle de la maison Forestier, à Genève.**

Lég. de gauche à droite, ❖ FORESTIER COUTELIER ❖ Dans le champ, en cinq lignes, dont la dernière est recourbée, TOUR | DE | L'ÎLE | Δ | GENEVE

Ŕ. Uni, poinçonné d'un numéro variable.

Diam. : 0,0255. Nickel.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

495. — **Jeton du Restaurant populaire, à Genève.**

Lég. de gauche à droite, RESTAURANT POPULAIRE En sens inverse * GENÈVE * Dans le champ, en trois lignes, PLACE | MADE LEINE | 12

Ŕ. Dans le champ, 45

Diam. : 0,023. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

496. — **Jeton de M. S. Bourof, coiffeur à Montreux.**

Inscription en trois lignes, dont la première et la dernière sont recourbées, S. BOUROF | ☆ COIFFEUR ☆ | 5 MEDAILLES

Ŕ. Dans le champ, 50

Diam. : 0,0215. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

497-498. — **Jetons de la Société veveysanne de consommation, à Vevey.**

(497) Dans le champ, en quatre lignes, dont la dernière est recourbée, SOCIETE | VEVEYSANNE | DE | CONSOMMATION

Ŕ. Dans le champ, en deux lignes, $\frac{4}{2}$ | LITRE

Diam. : 0,0185. Laiton.

(498) Lég. de gauche à droite, CONSOMMATION En sens inverse, ❁ VEVEY ❁ Le champ uni, entouré d'un cercle.

Ŕ. Dans le champ, 40 $\frac{CTS}{4}$

Diam. : 0,025. Laiton.

Jetons gravés à Genève et frappés par M. Louis Furet, à Genève,

499-501. — **Jetons de la brasserie Jules Babel,
à Genève.**

(499) Dans le champ, l'inscription en trois lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, **BRASSERIE | J^{ES} BABEL
GENEVE**

R¹. Dans le champ, 5
Diam. : 0,023. Cuivre.

(500) Semblable au n° 499.

R¹. Dans le champ, 45
Diam. : 0,023. Aluminium.

(501) Semblable au n° 499.

R¹. Dans le champ, 20
Diam. 0,023. Laiton.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

502-504. — **Jetons du domaine des Zerdezas,
propriété d'une société genevoise (Algérie).**

(502) Lég. de gauche à droite, ☼ **DOMAINE DES ZERDEZAS** Le
champ libre.

R¹. Dans le champ, 25
Diam. : 0,023. Cuivre.

(503) Semblable au n° 502.

R¹. Dans le champ, 50
Diam. : 0,023. Laiton.

(504) Semblable au n° 502.

R¹. Dans le champ, 4
Diam. : 0,023. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

505. — **Jeton de tir de la Société des tireurs militaires
de Speicher (Appenzell, Rhodes-Extérieures), 1897.**

Lég. de gauche à droite, **MILITÄR SCHÜTZEN-GESELLSCHAFT SPEICHER •**
Dans le champ, **1897**

Uniface.

Diam. : 0,021. Aluminium.

Jeton gravé dans l'atelier de M. Hantz et frappé à l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

506-508. — **Jetons de la maison von Auw fils,
à Vevey (Vaud).**

(506) Lég. de gauche à droite, A. VON AUW FILS En sens inverse, * VEVEY * Le champ libre.

℞. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 5

Diam. : 0,023. Laiton.

(507) Semblable au n° 506.

℞. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 40

Diam. 0,023. Chrysocale.

(508) Semblable au n° 506.

℞. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 20

Diam. : 0,023. Nickel.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

509-512. — **Jetons de la brasserie Pezzini.
à Vevey (Vaud).**

(509) Lég. de gauche à droite, * BRASSERIE RESTAURANT PEZZINI Le champ libre, entouré d'un grènetis.

℞. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 40

Diam. : 0,023. Aluminium.

(510) Semblable au n° 509.

℞. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 45

Diam. : 0,023. Aluminium.

(511) Semblable au n° 509.

℞. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 20

Diam. : 0,023. Aluminium.

(512) Semblable au n° 509.

Ṛ. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 50

Diam. : 0,023. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

513-516. — **Jetons de la maison B. Jomini & C^{ie},
à Vevey (Vaud).**

(513) Lég. de gauche à droite, B. JOMINI & C^e En sens inverse,
Ṛ. VEVEY Ṛ. Le champ libre.

Ṛ. Dans le champ, 5

Diam. : 0,023. Chrysocale.

(514) Semblable au n° 513.

Ṛ. Dans le champ, 10

Diam. : 0,023. Laiton.

(515) Semblable au n° 513.

Ṛ. Dans le champ, 20

Diam. : 0,023. Nickel.

(516) Semblable au n° 513.

Ṛ. Dans le champ, 50

Diam. : 0,023. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

517-520. — **Jetons de la maison Eugène Blanc fils,
à Vevey.**

(517) Lég. de gauche à droite, Eug. BLANC FILS En sens
inverse, * VEVEY * Dans le champ, en deux lignes, À | L'ÉTOILE

Ṛ. Dans le champ, 5

Diam. : 0,023. Chrysocale.

(518) Semblable au n° 517.

Ṛ. Dans le champ, 10

Diam. : 0,023. Laiton.

(519) Semblable au n° 517.

R^h. Dans le champ, 20
Diam. : 0,023. Nickel.

(520) Semblable au n° 517.

R^h. Dans le champ, 50
Diam. : 0,023. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés à l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

521-523. — **Jetons des magasins Maillard, à Vevey.**

(521) Lég. de gauche à droite, ★ MAGASINS MAILLARD Dans le champ, VEVEY

R^h. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 40
Diam. : 0,023. Laiton.

(522) Semblable au n° 521.

R^h. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 20
Diam. : 0,023. Nickel.

(523) Semblable au n° 521.

R^h. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 50
Diam. : 0,023. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés à l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

333. — **Médaille des souscripteurs du capital de garantie de l'Exposition nationale suisse, à Genève, en 1896 (1898).**

Nous n'avons signalé cette médaille¹ qu'en bronze argenté. Elle existe aussi en cuivre bronzé.

524-528. — **Jetons de la société coopérative « la Ménagère », à Vevey.**

(524) Lég. de gauche à droite, S^{EE} COOPERATIVE En sens inverse, ☆ LA MÉNAGÈRE ☆ Dans le champ, VEVEY

¹ Voy. *Revue suisse de numismatique*, t. VIII, p. 335.

R̄. Dans le champ, 5
Diam. : 0,017. Nickel.

(525) Semblable au n° 524, sauf **COOPÉRATIVE**

R̄. Dans le champ, 10
Diam. : 0,019. Nickel.

(526) Lég. de gauche à droite, **S^{TE} COOPÉRATIVE** En sens inverse,
☆ **LA MÉNAGÈRE** ☆ Dans le champ, **VEVEY**
R̄. Dans le champ, 50
Diam. : 0,023. Laiton.

(527) Lég. de gauche à droite, **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE** En sens
inverse, ☆ **LA MÉNAGÈRE** ☆
R̄. Dans le champ, 1,00
Diam. : 0,025. Nickel.

(528) Semblable au n° 527.

R̄. Dans le champ, 5,00
Diam. : 0,030. Nickel.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de
dégrossissage d'or, à Genève.

529-531. — **Jetons de la maison suisse Sulger,
à Dolok (Annam).**

(529) Lég. de gauche à droite, **A. SULGER** En sens inverse,
☆ **DOLOK** ☆ Dans le champ, entouré d'un cercle, 5
R̄. Inscription verticale, en caractères chinois.
Diam. : 0,021. Aluminium.

(530) Semblable au n° 529, mais 10
R̄. Semblable au n° 529, mais caractères différents.
Diam. : 0,023. Aluminium.

(531) Semblable au n° 529, mais 50
R̄. Semblable aux n° 529 et 530, mais caractères différents.
Diam. : 0,027. Aluminium.

Jetons de 5, 10 et 50 cents de dollar, gravés dans l'atelier de
M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

532-534. — **Jetons de la Boulangerie sociale,
à Lausanne (Vaud).**

(532) Lég. de gauche à droite, **PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS**
En sens inverse, * **UNISSEZ VOUS** * Dans le champ, entouré d'un
cercle, 10

℞. Lég. de gauche à droite, **BOULANGERIE SOCIALE** En sens
inverse, ☆ **LAUSANNE** ☆ Dans le champ, entouré d'un cercle,
deux mains unies.

Diam. : 0,023. Chrysocale.

(533) Semblable au n° 532, mais 20

℞. Semblable au n° 532.

Diam. : 0,023. Laiton.

(534) Semblable au n° 532, mais 50

℞. Semblable au n° 532.

Diam. : 0,023. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de
dégrossissage d'or, à Genève.

535. — **Jeton de contrôle des exercices de l'Arquebuse
et de la Navigation, à Genève (1900).**

Lég. extérieure, de gauche à droite, ⊗ **EXERCICES DE L'ARQUE
BUSE ET** Lég. intérieure, de gauche à droite, **DE LA** En sens
inverse, ⊗ **NAVIGATION** ⊗

℞. Champ libre, entouré d'une bordure de petits traits rectangu-
laires.

Diam. : 0,023. Aluminium, laiton.

Jeton servant aux secrétaires du tir et aux cibarres, gravé dans
l'atelier de M. Hantz et frappé par l'Usine de dégrossissage d'or, à
Genève.

536-537. — **Jetons du restaurant Garneret, à Genève.**

(536) Lég. de gauche à droite, ☆ **RESTAURANT GARNERET** Le
champ libre.

℞. Dans le champ, 5

Diam. : 0,023. Aluminium.

(537) Semblable au n° 536.

R. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 20

Diam. : 0,023.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

538-548. — **Jetons des Cuisines modernes, à Lausanne (Vaud).**

(538) Lég. de gauche à droite, **CUISINES MODERNES** En sens inverse, ⌘ **LAUSANNE** ⌘ Dans le champ, en trois lignes, —•••—

| S^r LAURENT | 17

R. Dans le champ, en deux lignes, PAIN | 5

Diam. : 0,025. Nickel.

(539) Semblable au n° 538.

R. Lég. de gauche à droite, **SOUPE * LEGUME * FROMAGE ***
Dans le champ, 10

Diam. : 0,025. Laiton.

(540) Semblable au n° 538.

R. Lég. de gauche à droite, **CAFÉ * CHOCOLAT * SALADE ***
Dans le champ, 15

Diam. : 0,025. Chrysocale.

(541) Semblable au n° 538.

R. Dans le champ, 20

Diam. : 0,025. Aluminium.

(542) Semblable au n° 538.

R. Dans le champ, l'inscription en trois lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, **VIANDE | • 25 • | BOUILLI**

Diam. : 0,025. Cuivre.

(543) Semblable au n° 538.

R. Dans le champ, en deux lignes, RAGOUT | 30

Diam. : 0,025. Cuivre.

(544) Semblable au n° 538.

Ṛ. Dans le champ, en deux lignes, ROTI | 40
Diam. : 0,025. Cuivre.

(545) Semblable au n° 538.

Ṛ. Dans le champ, 4 FR.
Diam. : 0,025. Aluminium.

(546) Semblable au n° 538.

Ṛ. Dans le champ, en deux lignes, VIN | 2 DECI.
Diam. : 0,025. Nickel.

(547) Semblable au n° 538.

Ṛ. Dans le champ, en deux lignes, VIN | 3 DECI.
Diam. : 0,025. Chrysocale.

(548) Semblable au n° 538.

Ṛ. Dans le champ, en deux lignes, VIN | 5 DECI.
Diam. : 0,025. Nickel.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

549-552. — Cuisines scolaires de Lausanne (Vaud).

(549) Dans le champ, en cinq lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, CUISINE | fleuron avec rosace et volutes | SCOLAIRE | même fleuron renversé | LAUSANNE Le tout entouré d'un grènetis.

Ṛ. Dans le champ, 5
Diam. : 0,023. Aluminium.

(550) Semblable au n° 549.

Ṛ. Dans le champ, 10
Diam. : 0,023. Laiton.

(551) Semblable au n° 549.

Ṛ. Dans le champ, 15
Diam. : 0,023. Cuivre.

(552) Semblable au n° 549.

Ṛ. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 20
Diam. : 0,023. Nickel.
Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de
dégrossissage d'or, à Genève.

553-557. — **Jetons de la fabrique de chocolat Kohler,
à Chavornay (Vaud).**

(553) Lég. de gauche à droite, **CHOCOLAT** En sens inverse,
☆ **KOHLER** ☆ Dans le champ, un écusson de forme irrégulière
portant en monogramme les lettres F A K sur fond blasonné d'azur.

Ṛ. Dans le champ, 5
Diam. : 0,023. Zinc.

(554) Semblable au n° 553.

Ṛ. Dans le champ, 40
Diam. : 0,023. Cuivre.

(555) Semblable au n° 553.

Ṛ. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 20
Diam. : 0,023. Aluminium.

(556) Semblable au n° 553.

Ṛ. Dans le champ, 30
Diam. : 0,023. Laiton.

(557) Semblable au n° 553.

Ṛ. Dans le champ, 50
Diam. : 0,023. Nickel.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés à l'Usine de
dégrossissage d'or, à Genève.

558-560. — **Jetons de la blanchisserie des Epinettes,
à Carouge (Genève).**

(558) Dans le champ, l'inscription en trois lignes, dont la première
et la dernière sont recourbées en sens inverse, **BLANCHISSERIE |**
DES | * EPINETTES *

Ṛ. Dans le champ, 5
Diam. : 0,023. Nickel.

(559) Semblable au n° 558.

℞. Dans le champ, 40

Diam. : 0,023. Chrysocale.

(560) Semblable au n° 558.

℞. Dans le champ, 4

Diam. : 0,023. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

561-562. — **Jetons de la maison Louis Emery,
à Vevey (Vaud).**

(561) Dans le champ, en quatre lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, L^s EMERY | MODES | CHAPELIERIE | VEVEY

℞. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 20

Diam. : 0,023. Nickel.

(562) Semblable au n° 561.

℞. Dans le champ, 50

Diam. : 0,023. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

563-564. — **Jetons du buffet de la gare de Vallorbes
(Vaud).**

(563) Dans le champ, en cinq lignes, dont la première et la dernière sont recourbées, BUFFET | 2^{es} | DE LA GARE | 2^{es} | VALLORBES

℞. Dans le champ, 45

Diam. : 0,023. Laiton.

(564) Semblable au n° 563.

℞. Dans le champ, entouré d'un grènetis, 20

Diam. : 0,023. Nickel.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

565-566. — **Jetons de la scierie mécanique A. Arnold, à Altdorf (Uri).**

(565) Dans le champ, en trois lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, **ANTON ARNOLD | SÄGEREI | • ALT DORF •**

R̄. Dans le champ, 5
Diam. : 0,017. Aluminium.

(566) Semblable au n° 565.

R̄. Dans le champ, 40
Diam. : 0,019. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

567. — **Jeton des Cuisines scolaires des Eaux-Vives (Genève).**

Lég. de gauche à droite, **★ CUISINES SCOLAIRES DES EAUX VIVES** Dans le champ, en trois lignes, **FONDÉES | EN | 1887**

R̄. Uni, bordé d'un grènetis formé de petits rectangles.
Diam. : 0,023. Laiton.

Jeton gravé dans l'atelier de M. Hantz et frappé par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

568. — **Jeton de la brasserie de Milan, à Genève.**

Dans le champ, en trois lignes, dont la première et la dernière sont recourbées en sens inverse, **BRASSERIE | DE MILAN | RESTAURANT**

R̄. Dans le champ, 5
Diam. : 0,023. Nickel.

Jeton gravé dans l'atelier de M. Hantz et frappé par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

569. — **Insigne de la Société suisse de tempérance, à Genève.**

Lég. de gauche à droite, **• SOCIÉTÉ SUISSE DE •** En sens inverse, **TEMPÉRANCE** Dans le champ, entouré d'un cercle, une croix fédérale formée de cinq carrés.

Diam. : 0,0175. Nickel. Existe aussi émaillé.

Insigne gravé dans l'atelier de M. Hantz et frappé par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

570. — Insigne de la Société de gymnastique d'hommes de Lausanne (Vaud).

Lég. de gauche à droite, GYMNASTIQUE En sens inverse, D'HOMMES Dans le champ, une aigle ayant en cœur un écu à pointe coupé et tenant dans ses serres une hache à manche allongé, terminé en pointe de flèche.

Diam. : 0,030. Laiton. Destiné à être émaillé.

Insigne gravé dans l'atelier de M. Hantz et frappé par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

571. — Insigne de la Société espagnole de bienfaisance en Suisse, 1883.

Écu aux armes complètes d'Espagne, sommé d'une couronne murale et posé sur un grand cartouche à volutes. Au dessous, sur un rectangle, en lettres incuses, EN SUIZA Le tout est posé sur une couronne ouverte formée de deux branches de chêne et de laurier, supportant dans le haut une banderole dont les extrémités, en se contournant, s'engagent sous le cartouche. Sur la banderole, en lettres incuses, SOCIEDAD | ESPAÑOLA DE | BENEFICENCIA | 1883

Diam. : 0,031 × 0,032. De forme irrégulière. Cuivre argenté.

Insigne estampé et découpé, frappé à l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève. Le coin est de fabrication étrangère.

572-573. — Jetons des bacs à hélice du port de Genève. compagnie Trüb et C^{ie}, à Genève.

(572) Lég. extérieure, de gauche à droite, entre deux grènetis, * BAC A HELICE * En sens inverse, GENEVE Lég. intérieure, de gauche à droite, • FRAPPE A L'USINE DE DEGROSSISSAGE Dans le champ, 25 Le tout entouré d'un grènetis.

Ŕ. Lég. de gauche à droite, entre deux grènetis, * TRUB & C^o * En sens inverse, CONSTRUCTEURS Dans le champ, un bac naviguant vers la gauche sur le lac couvert de vagues. A l'arrière-plan, une rive ombragée et le ciel nuageux.

Diam. : 0,025. Aluminium.

(573) Lég. extérieure de gauche à droite, entre deux grènetis,
• BAC A HELICE • En sens inverse, GENEVE Lég. intérieure,
FRAPPE A L'USINE DE DEGROSSISSAGE Dans le champ, 40

℞. Lég. de gauche à droite, entre deux grènetis, • TRUB
& C^o • En sens inverse, CONSTRUCTEURS Dans le champ, le
même sujet qu'au n^o 572.

Diam. 0,0215. Aluminium.

Jetons gravés dans l'atelier de M. Hantz et frappés à l'Usine de
dégrossissage d'or, à Genève.

574. — Insigne du Vélo-Club de Plainpalais (Genève).

Un écusson aux armoiries de la commune, posé sur une roue de
bicyclette traversée par une banderole se terminant en volutes où on
lit **VELO CLUB** Sur le haut de la roue, un ornement voluté. En
dessous, une banderole avec le mot **PLAINPALAIS** Sous la
banderole un ornement voluté.

Diam. : 0,033 × 0,035. Forme irrégulière. Cuivre argenté, émaillé.

Insigne gravé par M. Hantz et frappé par l'Usine de dégrossissage
d'or, à Genève.

**575. — Jeton de notre collègue, M. Edouard Audeoud,
à Genève.**

Les armes Audeoud dans un écu français sommé d'un casque de
chevalier et de lambrequins. Au dessous, sur une banderole, la devise
AUDEO ET SPERO Le tout entouré d'un grènetis.

Uniface.

Diam. : 0,023. Or, argent, cuivre.

Jeton personnel, gravé par notre collègue M. Georges Hantz et
frappé à l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève.

**576. — Médaille de récompense de l'Automobile-Club
de Suisse, à Genève (1901).**

Lég. de gauche à droite, **AUTOMOBILE CLUB DE SUISSE**
Dans le champ, une roue dentée sur laquelle se trouve le monogramme
du Club (A C S entrelacés). Au centre de la lettre S une croix fédérale.
Au dessous de la roue, deux ailes, symbole de la vitesse, et la signa-
ture v. s. Le tout entouré d'une double moulure.

Ṛ. Dans le champ, une couronne formée de deux branches de laurier et de chêne fruités, ouverte dans le haut et liée au bas d'un double nœud de ruban. Le tout entouré d'une double moulure.

Diam. : 0,061. Vermeil, argent, cuivre bronzé.

Médaille de récompense, gravée par M. V. Schlütter et frappée par M. Furet, tous deux à Genève.

**577. — Médaille de la fondation Allemandi,
à Soleure, 1900.**

Dans le champ, une jeune mariée s'approche de la Ville de Soleure, personnifiée par une femme vêtue à l'antique, assise à droite sur un socle aux armoiries de la ville. La Ville lui tend la main droite et montre de la gauche un lutrin, placé au second plan, supportant un livre ouvert avec ces mots **TESTAMENT | ALLEMANDI**. Le tout est placé sur un terrain uni formant deux degrés. Signé, à droite, **HUGUES BOUY F.**

Ṛ. Champ uni, entouré d'une double moulure.

Diam. : 0,051. Argent, cuivre bronzé.

Médaille officielle, gravée par M. Hugues Boyv et frappée par M. Louis Furet, tous deux à Genève.

**578. — Médaille de récompense de l'Union cycliste
suisse, à Genève, 1898.**

Lég. de gauche à droite, coupée par la croix, ❀ FONDÉE EN 1897 ❀ En sens inverse, UNION CYCLISTE SUISSE. Un bicycliste court vers la gauche sur une route, un ange vole à côté de lui en lui montrant le but et tenant une couronne de laurier. La route, bordée d'arbres, côtoie un lac borné par un paysage montagneux. Au dessus de l'aigle, une croix fédérale rayonnante ayant au centre les lettres **U C S**. Signé à gauche et à droite, derrière les rosaces, **E. LOSSIER INV. V. SCHLÜTTER F.** Le tout entouré d'une double moulure.

Ṛ. Dans le champ, entouré d'une double moulure, une couronne ouverte formée de deux branches de laurier et de chêne fruités, nouées au bas d'un double ruban.

Diam. : 0,043. Vermeil, argent, cuivre bronzé.

Médaille officielle de récompense, gravée par M. V. Schlütter, d'après un projet dessiné par M. E. Lossier, et frappée par M. Furet, tous trois à Genève.

579. — **Médaille de récompense de l'exposition de photographie au Musée Marie, à Genève, 1900.**

Vue du Musée Marie, propriété de M. le comte de Luserna, à Genève. Au dessus, en une ligne recourbée, MUSÉE MARIE A l'exergue, séparé par une corniche. GENÈVE Signé à gauche, sous la corniche, V. SCHLÜTTER F. Le tout entouré d'une double moulure.

R. Lég. de gauche à droite, sur un marli à fond mat, limité extérieurement par une double moulure et intérieurement par un trait, EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIE En sens inverse, 1900 Dans le champ, dont le fond est poli, une table supportant un appareil et des instruments photographiques.

Diam. : 0,0455. Argent, cuivre bronzé.

Médaille de récompense, gravée par M. V. Schlütter et frappée par M. Louis Furet, tous deux à Genève.

580. — **Village suisse de l'Exposition nationale suisse à Genève, en 1896.**

Lég. de gauche à droite, entre deux traits, EXPOSITION NATIONALE GENÈVE 1896 En sens inverse, VILLAGE SUISSE - Vue de l'église du village, avec un chalet au premier plan. Derrière l'église, deux arbres; à gauche, la cascade.

Uniface.

Diam. : 0,023. Étain, argent (?).

Médaille gravée par M. C. Richard et frappée par M. Louis Furet, tous deux à Genève. Cette pièce était destinée à être montée en broche et en boutons.

581. — **Médaille offerte à M. Emile Balland par ses collaborateurs, pour le 40^{me} anniversaire de fondation de son établissement industriel, à Genève, 1899.**

Lég. de gauche à droite, coupée par le haut de la tête, A EMILE BALLAND SES COLLABORATEURS Buste à gauche de M. E. Balland, tête nue. Derrière la nuque, 1859—1899

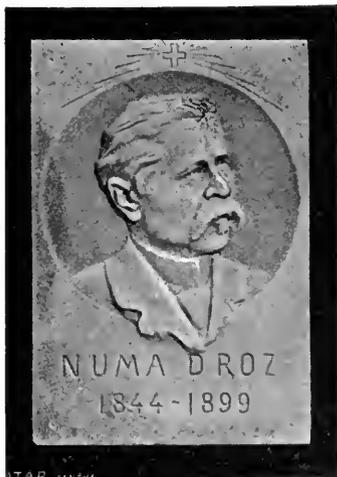
R. Lég. de gauche à droite, PENSER ET AGIR DANS L'UNION POUR LE TRAVAIL BIENFAISANT Une jeune femme à demi nue, debout, pose le bras droit sur l'épaule d'un ouvrier en costume de travail, assis sur

un escabeau et forgeant une pièce de métal sur une enclume. Derrière le forgeron, un balancier placé sur une table. Le tout sur un plancher, limité par une corniche à droite de laquelle une aigle couronnée, placée sur deux branches de chêne et de laurier, tient dans ses serres une clé. Autour de l'extrémité inférieure des branches de feuillage, s'enroule une banderole avec la devise genevoise incuse, **POST | TENEBRAS | LUX** Signé à gauche, sous la corniche, HUGUES BOVY. F.

Diam. : 0,060. Or, exemplaire unique, argent, cuivre bronzé.

Médaille artistique, gravée par M. Hugues Bovy et frappée par M. Louis Furet, tous deux à Genève.

582. — **Numa Droz, ancien président de la Confédération suisse, plaquette, 1900.**



Buste de Numa Droz, tête nue de trois quarts à droite. Au dessus, une croix fédérale rayonnante, incuse. Au bas, en deux lignes incuses, **NUMA DROZ | 1844—1899** Signé à droite du buste, en une ligne recourbée, Huguenin Frs.

Uniface.

Diam. : 0,036 × 0,053. Plaquette rectangulaire. Argent patiné, bronze patiné.

Plaquette artistique, gravée et frappée par MM. Huguenin frères, au Locle.

583. — **Médaille de fantaisie pour le bal du Fritschi, à Lucerne, en 1900.**

Tête de vieillard, coiffée d'un bonnet, la figure entourée d'un collier de barbe.

℞. Tête de vieille femme, drapée d'une étoffe. Au dessus, **FRICTSCHI BALL 1900**

Diam. : 0,020 × 0,024. Ovale. Coquilles argent estampées soudées. Existe aussi en deux plaquettes. Épreuve en plomb biface frappée avant la lettre.

Très jolie médaille artistique de M. Jean Kaufmann, à Lucerne, frappée par M. Louis Furet, à Genève.

584-585. — **Tir cantonal bernois à Saint-Imier (Berne), 1900.**

(584) Dans le champ, en cinq lignes, **TIR | CANTONAL BERNOIS | S^T IMIER | 22=29 JUILLET | 1900** Au dessous, une tour et un autre bâtiment et, à droite, un grand sapin; derrière, un paysage montagneux. Sur le devant, au premier plan, sont groupés en sautoir deux drapeaux, une cible, un fusil, une branche de laurier fruité, une palette de cibarre, l'écusson cantonal bernois et celui de la ville de Saint-Imier. Signé à gauche, G. U.



℞. La Ville de Saint-Imier, sous les traits d'une femme vêtue d'un costume du moyen âge, se tient debout, à droite, devant un sapin où

est fixée une cible percée de carreaux d'arbalète et d'où part une banderole. La jeune femme s'appuie de la gauche sur l'écusson de Saint-Imier et de la droite levée tend une couronne de laurier à deux jeunes pages, qui s'avancent à gauche et dont l'un tient une arbalète. Le tout dans un paysage avec montagnes, au second plan à gauche. Au dessus des montagnes, en deux lignes, **PRO | PATRIA** Signé, à droite, **GEORGES HANTZ F^r**

Diam. : 0,045. Argent patiné, cuivre bronzé.

Médaille officielle de primes, gravée par M. G. Hantz, et frappée par l'Usine de dégrossissage d'or, tous deux à Genève. Pièce artistique.

(585) Dans le champ, une grande branche de chêne fruité et un petit rameau de laurier fruité. A droite, suspendu au chêne, l'écusson cantonal bernois. Dans le haut et au dessus de l'écu, l'inscription en quatre lignes, **TIR | CANT. BERNOIS | ST. IMIER | 1900** Le tout entouré d'une moulure.

R. Dans le champ, entouré d'une moulure, une croix fédérale rayonnante, à branches égales, sur laquelle est posé le buste de Guillaume Tell, d'après la statue d'Altdorf. A gauche et à droite de la tête, la date **13 53** Signé, au bas, sur le bord de la croix, **HOLY**

FRÈRES St Imier

Diam. : 0,038. Argent patiné, cuivre bronzé, cuivre argenté, étain.

Médaille commémorative, gravée par MM. Holy frères, à Saint-Imier, et frappée par M. F. Homberg, à Berne. Cette médaille est le premier travail de cette nouvelle maison de gravure et présente un caractère artistique. Elle n'a été tirée qu'à très petit nombre. MM. Holy frères ont maintenant une installation de frappe et pensent graver et frapper prochainement d'autres médailles. Nous avons vu toute une série de poinçons, gravés pour la frappe de cuvettes de montres. Sans présenter une grande originalité, ces travaux se distinguent par leur bienfaisance et font espérer qu'en se perfectionnant, leurs auteurs arriveront à relever le niveau si inférieur de la médaille populaire en Suisse.

586. — **Fête des promotions des écoles, à Genève, 1901.**

Lég. de gauche à droite, **EINER FÜR ALLE ALLE FÜR EINEN** Tête à droite de la République (type de la République

française d'Oudiné). Signé, sous le cou, en une ligne recourbée, VIEUXMAIRE Le tout entouré d'une moulure.

R. Lég. de gauche à droite, ☼ **SOUVENIR DES PROMOTIONS**
Dans le champ, en deux lignes, **JUILLET | 1901** Le tout entouré d'une moulure.

Diam. : 0,024. Bélière. Similor, similor argenté.

Médaille populaire, gravée par M^{me} veuve Vieuxmaire, à Paris, et éditée par M. Defailly, à Genève.

587-588. — **Tir du 75^{me} anniversaire de fondation de la Société des carabiniers de Lausanne.**



(587) Dans le bas du champ, un cartouche orné à gauche d'une branche de laurier fruité et à droite d'une branche de chêne fruité, dont les extrémités garnies du même feuillage se recourbent au dessus du cartouche pour former une couronne ouverte, liée dans le bas d'un double nœud de ruban. Au dessus, rangées en demi-cercle, cinq armoiries des quartiers de la ville de Lausanne. Sur le cartouche, en sept lignes, **CARABINIERS | DE LAVSANNE | — | TIR DV 75 · | ANNIVERSAIRE | 1825-1900 | —**



11. Dans le champ et vu de face, le cortège des tireurs. Au premier plan, deux anciens membres de la Société en costume du commencement du XIX^e siècle. Au centre du groupe, au second plan, le portedrapeau. Le sujet central est entouré par une banderole, portant dans le haut de la médaille la devise, **LIBERTÉ ET PATRIE** et formant des ornements à droite et à gauche, ainsi qu'au bas de la pièce où ses extrémités aboutissent à un écusson de la ville de Lausanne. Signé à gauche, HANS FREI | SC. et à droite F. Hodler, fac. Tranche unie, poinçonnée de la marque de la Monnaie de Paris et du nom du métal.

Diam. : 0,050. Argent patiné et bronze patiné.

Médaille officielle de primes¹, gravée par M. Hans Frei, de Bâle, d'après le dessin de M. F. Hodler, de Berne, et frappée à la Monnaie de Paris. Pièce artistique très remarquable.

(588) Dans le champ, un page en costume du moyen âge tient de la droite un écu aux armes de Lausanne et de la gauche un étendard, sur lequel on lit en quatre lignes incuses, TIR DU 75^e | ANNIVERSAIRE | 1825 | 1900. Au second plan, à droite, la vue d'une vigne et, dans le fond, le lac et les

¹ Un certain nombre d'exemplaires en bronze de cette médaille n'ont pas été tirés. Ils ont été distribués après le tir aux membres de la Société. Ces pièces portent à l'avant un S incus, contremarqué dans la couronne.

montagnes ; à gauche, derrière une montagne, les tours de la cathédrale éclairées par un soleil levant dont les rayons se perdent dans les nuages. Sur les rayons, en trois lignes, **CARABINIERS | DE | LAUSANNE** Signé à droite, GEORGES HANTZ FT



R. Dans le champ, le buste à gauche d'une jeune Vaudoise, les cheveux entrelacés de pampres. Signé, sur les bords de la médaille, à gauche, E. PINCHART INV. et à droite, HUGUES BOVY SC.

Diam. : 0,028. Or et argent patiné.

Médaille officielle de primes pour cible spéciale, gravée et composée pour l'avvers par M. Georges Hantz, et pour le revers par M. Hugues Bovy d'après un tableau de M. E. Pinchart. Frappée par M. Louis Furet. Tous ces artistes sont de Genève. Pièce artistique.

589-590. — **Souvenir du Village suisse à l'Exposition universelle de Paris, 1900.**

(589) Dans un paysage alpestre avec ville, lac et montagnes, une jeune paysanne de la Suisse centrale, debout, au premier plan, porte un râteau sur l'épaule droite et tient un panier de la gauche. Dans le ciel, en quatre lignes, **VILLAGE | SUISSE | PARIS | 1900** Signé à droite, en une ligne recourbée, GEORGES HANTZ GENEVE

R. Buste à gauche de l'Helvétia, cuirassée d'une cotte de mailles portant la croix fédérale et diadémée d'une couronne murale, avec le mot **LIBERTAS**. Au second plan, les montagnes. Devant la figure, en une ligne recourbée, **HELVETIA** Signé sur la tranche du buste, en deux lignes, GEORGES HANTZ | GENEVE Tranche unie, marquée de deux poinçons incus et du nom du métal.

Diam. : 0,037. Argent patiné, cuivre bronzé.

Médaille officielle de cette entreprise, gravée par M. Georges Hantz, à Genève, et frappée à la Monnaie de Paris. Médaille artistique.

(590) Même médaille que le n° 589, mais de dimensions réduites.

Diam. : 0,0295. Argent patiné, cuivre bronzé avec bélière.

591-592. — **Tir à l'arbalète du Village suisse à l'Exposition universelle de Paris, 1900.**

(591) Semblable au n° 589, mais à l'avvers l'inscription **TIR DU VILLAGE | SUISSE | PARIS | 1900**

Diam. : 0,037. Argent patiné, cuivre bronzé.

(592) Semblable au n° 591, mais de dimensions réduites.

Diam. : 0,0295. Argent patiné, cuivre bronzé avec bélière.

Les coins de ces médailles ont été acquis par le musée de tir des exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, à Genève.

593. — **75^{me} anniversaire de fondation de la Société de chant Männerchor, à Zurich, 1901.**

Lég. de gauche à droite, **D^r Karl Attenhofer** Directeur des Männerchors En sens inverse, **Zürich seit 1826 ADⁿ BOLLER** Buste à gauche, tête nue, du D^r Attenhofer. Signé sous le buste, en une ligne recourbée, **GEORGES HANTZ S^t**

R^o. Lég. de gauche à droite, sur une banderole limitée extérieurement par une moulure simple et intérieurement par une triple moulure, **75 · Stiftungsfest · des Männerchors Zürich ·** En sens inverse, **1826-1901 ·** Dans le champ, en contre-bas, un groupe de chanteurs et un joueur de mandoline. Au second plan, les tours de la cathédrale.

Diam. : 0,037. Argent patiné.

Médaille officielle commémorative, gravée par M. Georges Hantz, à Genève, d'après les dessins de M. A. Boller, à Zurich, et frappée par l'Usine de dégrossissage d'or, à Genève. Pièce artistique.

594. — **Société de tir militaire « Les dernières cartouches », à Lausanne (Vaud), 1900.**

Dans le champ, un écu de forme irrégulière aux armes de Lausanne.

quatre cartouches et une branche de laurier fruité, reliés par une banderole sur laquelle on lit, en trois fragments, LES | DERNIÈRES | CARTOUCHES
Le tout entouré d'une double moulure.

R. Soldat d'infanterie suisse en embuscade dans les Alpes à côté d'un drapeau fédéral. Sur le devant, un soldat blessé tend ses cartouches à un camarade. Signé au bas, HUGUES BOVY SC.

Diam. : 0,035. Argent, cuivre bronzé.

Médaille de prix de tir, gravée par MM. Hugues Bovy (revers) et V. Schlütter (avers), et frappée par M. L. Furet, tous à Genève.

595. — **Insigne de la Société nautique de Neuchâtel, 1900.**

Le pavillon de la Société flottant à droite. Au dessous, **S.N.N.** Le tout entouré d'un cercle.

Uniface. Au revers, l'adresse du graveur.

Diam. : 0,025. Laiton émaillé.

Insigne officiel, gravé dans l'atelier de M. Hantz et frappé par l'Usine de dégrossissage d'or, tous deux à Genève.

596. — **Le Dr Arnold Ott, 1901.**

Lég. de gauche à droite, **DR ARNOLD OTT** Buste à gauche, tête nue. Derrière le dos, un poinçon au monogramme de M. Kaufmann.

R. Lég. de gauche à droite, **ICH WILL SO WEISE SEIN WIE ER UND SCHWEIGEN** Scène tirée du Festspiel sur Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, composé par le Dr Ott : le fou découvrant son maître mort, devant le camp, au pied de la colline où l'on voit une ville fortifiée.

Diam. : 0,080. Argent coulé ciselé. Bronze coulé patiné.

Très belle médaille artistique, modelée et coulée par M. Jean Kaufmann, de Lucerne. Les clichés ci-contre nous ont été obligeamment prêtés par le journal *die Schweiz*, à Zurich.

597. — **Fin du XIX^{me} siècle, 1900—1901.**

Dans la chambre haute d'un clocher, un ange vient frapper la dernière heure du siècle en saisissant la corde du battant de la grosse cloche.



Dans le champ, à gauche, en deux lignes, 1900- | 1901 Par la
fenêtre, on voit un paysage avec une église. Signé au bas, HOMBERG
Uniface.

Diam. : 0,027. Argent patiné.

Jolie pièce artistique. Gravée et frappée par M. F. Homberg, à
Berne. Il existe aussi des épreuves galvanoplastiques, grand module,
du modelage original.

598-599. **Tir cantonal zuricois à Uster (Zurich).**

(598) Vue de l'église et du château d'Uster. Dans le ciel, de gauche
à droite, une grande branche de pommier fruité. Au dessus, la légende
recourbée, · ZÜRCHER · KANTONALSCHÜTZENFEST · A
l'exergue, séparé par une corniche, USTER · 1900

℞. Lég. de gauche à droite coupée par le flambeau, · VOLKS
BILDUNG IST · VOLKSBEFREIUNG · Un jeune homme
debout, de face, en costume antique, élève un flambeau de la droite
et porte sur l'épaule gauche une branche de chêne. A droite, un
groupe d'arbres et une pierre où brûle un bûcher. Sur la pierre, en
deux lignes, 22. November | 1830 Au second plan, un lac et des montagnes.
Signé à gauche, en trois lignes, BOSSHARDT | = | HOMBERG. FEC.

Diam. : 0,0455. Argent patiné.

Médaille artistique de primes, grand module, gravée et frappée par
M. Homberg, à Berne, d'après les dessins de M. Bosshardt, à Zurich.

(599) Lég. de gauche à droite, USTER · 1900 Jeune homme nu
tirant de l'arc à gauche. A l'arrière-plan, une chaîne de montagnes.
Signé à droite, dans le champ, HOMBERG | —

℞. Buste de femme à gauche, coiffée d'un casque à l'antique avec
panache et couronne de laurier. Signé à droite et à gauche, sur les
bords, BOSSHARDT INV. HOMBERG · FEC. Dans le champ, derrière le casque,
le monogramme incus du graveur.

Diam. : 0,023. Or, argent patiné.

Médaille artistique de primes, petit module, gravée et frappée par
M. F. Homberg, à Berne, d'après les dessins de M. Bosshardt, à
Zurich.

600. **Tir cantonal grison, à Coire (Grisons), 1900.**

Lég. de gauche à droite et de haut en bas, GRAVBÛNDNE

RISCHES · KANTONAL-SCHÜTZENFEST · CHVR · 1900

Armoiries du canton posées sur deux branches de rhododendron et d'edelweiss et sommées d'une croix fédérale rayonnante.

Ŕ. Lég. de gauche à droite et de bas en haut, coupée par l'épée, „ **FRISCH · AVF · VND · DRAN, “ · FONTANA · 1499 ·** Fontana debout, de face, la tête casquée de profil à droite, tirant l'épée, sur un terrain montagneux. Au second plan, le soleil levant. Signé au dessus du terrain à droite, en deux lignes, HOMBERG | · BERN ·

Diam. : 0,033. Argent patiné.

Médaille artistique de primes, gravée et frappée par M. F. Homberg, à Berne.

601. — Médaille à portrait de M. Friedrich Hofer, de Berne (?), 1900.

Buste de trois quarts à gauche. Devant la figure, en une ligne recourbée ascendante, (monogramme du graveur) **FRIED. HOFER** Derrière la nuque, en deux lignes, **1832— | 1894**

Ŕ. Dans le champ, une palme avec banderole, posée de gauche à droite, entre les deux lignes de l'inscription, **ZUR | ERINNERUNG**

Diam. : 0,0255.

Médaille artistique, gravée et frappée par M. F. Homberg, à Berne.

602. — Tir cantonal thurgovien, à Amrisweil (Thurgovie), 1900.

Dans le champ, à droite, deux grandes branches de laurier fruité, sur lesquelles est posé un écu thurgovien derrière lequel est suspendue une carabine de tir. A gauche, en quatre lignes, l'inscription, **THURG. KANT. | SCHÜTZENFEST · | AMRISWEIL · | 1900 ·**

Ŕ. Scène historique locale. Un guerrier suisse, marchant vers la droite, tire son épée pour en frapper une jeune femme tenant de la main gauche une charte roulée. A gauche, un hallebardier debout. Au second plan, un château. Dans le ciel, à droite en haut, **1499** Signé au bas, sur les bords, SALLMANN. INV. · HOMBERG BERN.

Diam. : 0,0455. Argent patiné.

Médaille artistique officielle de primes, gravée et frappée par M. Homberg, de Berne, d'après les dessins de M. Sallmann, d'Amrisweil.

603. — **Tir de la Suisse centrale, à Zofingue (Argovie), 1900.**

Dans le champ, une croix fédérale rayonnante sur laquelle sont posés les écussons d'Argovie et de Zofingue, reliés par deux branches de laurier et de chêne fruités, liées au bas par un double nœud de ruban. Lég. de gauche à droite empiétant sur la croix, **MITTEL SCHWEIZ · SCHV̈TZENFEST** En sens inverse, · **ZOFINGEN · 1900 ·**

R. Lég. incuse de gauche à droite, coupée par la hampe du drapeau, · **DER · FAHNE · TREU · BIS · IN · DEN · TOD ·** En sens inverse, · 1386 · entre deux rameaux de laurier. Dans le champ, un guerrier agenouillé arrache le drapeau de sa hampe. Au second plan, une tour et un clocher dans le feuillage. Signé, en lettres incuses, à droite du champ, HOMBERG. FEC.

Diam. : 0,038. Argent patiné.

Médaille artistique, officielle, de primes, gravée et frappée par M. F. Homberg, à Berne.

604. — **100^{me} anniversaire de l'entrée de Bâle dans la Confédération suisse, 1901.**

Une jeune femme, personnifiant la Ville de Bâle, debout à gauche devant un mur, orne la ville de guirlandes, assistée d'un jeune enfant nu assis sur le mur et tenant aussi une guirlande. Dans le haut, deux écussons aux armes de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne et la date **1901** Sur le mur, l'inscription en trois lignes, **BASLER | BYNDES = | FEIER**. Au second plan, le Rhin et la vue de la ville avec la cathédrale. Signé, en lettres incuses, au bas à droite, HANS FREI Le tout entouré d'une bordure plate.

R. Un Bâlois à droite et un Confédéré à gauche (deux autres personnages au second plan) se donnent la main en signe d'alliance sous la porte de la ville. Dans le fond, on voit une rue pavoisée pour la réception des Suisses, où passe un cortège précédé d'une batterie de tambours. Signé dans le haut, sur la poutraison, HANS FREI Tout le sujet central est entouré d'un encadrement ouvert, en forme de baie, au haut duquel se trouve une banderole avec la date, **1501** A l'exergue, un grand cartouche, entouré de branches de chêne, avec l'inscription en trois lignes, **HIE BASEL | HIE SCHWEIZER = | BODEN**

Diam. : 0,059 × 0,081. Plaquette rectangulaire. Or, argent patiné, bronze patiné.

Superbe plaquette artistique. Médaille officielle de la fête, gravée par M. Hans Frei, de Bâle, et frappée par la Monnaie de Paris.

605. — **Médaille de sainteté de Notre-Dame d'Einsiedeln (Schwytz), 1900.**

Lég. extérieure de gauche à droite, sur un marli relevé, posée sur une guirlande festonnée, *NOTRE DAME DES ERMITES* Lég. intérieure de gauche à droite, *MARIA EINSIEDELN* Dans le champ, en contre-bas, la vue en façade de l'église et du couvent d'Einsiedeln.

R^o. Dans le champ, la partie centrale du grand autel de la chapelle de la Vierge Noire d'Einsiedeln; à droite et à gauche, deux lis et des cartouches rococo ornés d'étoiles. A droite, au bas, le poinçon du graveur (monogramme dans un cercle).

Diam. : 0,026. Argent patiné.

Médaille artistique de sainteté, gravée par M. J. Kaufmann, à Lucerne, et frappée par la maison Benziger, à Einsiedeln.

606-609. — **Tir d'inauguration de l'Hôtel des exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, à Genève, 1900.**



(606) Dans le champ, le nouvel hôtel de la société. Au dessus et à droite, l'inscription en six lignes, TIR | D'INAVGVRATION | DE | L'HÔTEL | JUN | 1900 Au premier plan, à gauche, un drapeau, un fusil militaire et une carabine de tir, posés sur des pampres. Signé au bas, à gauche, GEORGES HANTZ ET

R. Lég. de gauche à droite, ☆ EXERCICES DE L'ARQVEBVSE ET DE LA NAVIGATION ☆ En sens inverse, ☆ GENÈVE ☆ Dans le champ, un trophée formé de quatre drapeaux, d'un fusil et d'une carabine de tir en sautoir, posés sur deux branches de chêne et de laurier fruités, réunies au bas par un double nœud de ruban. Sur le trophée, les écussons de Genève et de la Navigation. Au dessus, une croix fédérale rayonnante surmontée d'une banderole, avec la devise incuse, PRO | DEO ET | PATRIA Signé au bas, sous le trophée, G^{ES} HANTZ

Diam. : 0,0455. Argent patiné, cuivre bronzé.

Médaille artistique, officielle, de primes, gravée par M. Hantz et frappée par M. Louis Furet, tous deux à Genève.

(607) Lég. de gauche à droite, coupée par la flèche de la tour, CIBLE PHILIBERT ET BERTHELIER Dans le champ, la tour de l'Île avant sa restauration, avec les maisons avoisinantes. Le tout chargé des dates, 1515-1900

Revers semblable au revers du n° 606, mais de dimensions réduites.

Diam. : 0,030. Argent patiné et cuivre bronzé. Quelques exemplaires d'essai en cuivre argenté, dont un offert au Cabinet des médailles de la ville de Genève.

Médaille artistique, officielle, de primes, à la cible spéciale Philibert Bertheliet; gravée par M. Hantz et frappée par M. Louis Furet, à Genève.

Nous devons à l'obligeance de notre collègue M. J. Mayor, membre du comité de l'Association Philibert Bertheliet, les renseignements suivants :

Une association s'est constituée à Genève, en 1900, en vue d'ériger un monument à la mémoire de Philibert Bertheliet, le martyr de l'indépendance genevoise, exécuté en 1519. Les exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, désireux de prêter leur appui à cette entreprise, ont décidé qu'une cible serait à la disposition des tireurs dans tous les tirs des Exercices, à partir du tir d'inauguration de leur nouvel hôtel (juin 1900) jusqu'au moment où le monument serait élevé.

Une médaille spéciale, celle qui vient d'être décrite, a été frappée par l'Association pour être délivrée spécialement aux tireurs de la cible Philibert Berthelier; les Exercices ont autorisé la réduction du coin de leur nouvelle grande médaille de prix pour cette pièce spéciale, qui n'est pas destinée à être jamais frappée à un grand nombre d'exemplaires. C'est M. Georges Hantz, l'auteur de la grande médaille, qui a gravé aussi celle qui nous occupe, d'après le projet préparé par l'Association et la commission de tir des Exercices. Le temps pressant, à cause du tir d'inauguration, le coin à la tour a dû être hâtivement composé et gravé à même la matrice. Les dates que l'on remarque sur cette face ne s'expliquent pas très bien ou, du moins, elles n'ont qu'un rapport très indirect avec la tour de l'Île, qui fut la prison de Philibert Berthelier et ne figure là qu'à ce titre; le millésime de 1515 est celui de la première mention connue des relations de Berthelier avec les Arquebusiers, celui de 1900 s'explique tout seul.

(608) Lég. de gauche à droite, ☆ HOMMAGE DES EXERCICES
A L'UN DE SES MEMBRES Dans le champ, une couronne ouverte,
formée de deux branches de laurier et de chêne fruités, liées au bas
d'un double nœud de ruban et renfermant l'inscription, en trois lignes,
CIBLE | PHILIBERT BERTHELIER | 1515—1900 Signé au bas,
G. H.

Revers semblable à l'avvers du n° 605.

Diam. : 0,030. Quelques exemplaires d'essai en cuivre argenté, dont un déposé au Cabinet des médailles de la ville de Genève.

Essai non adopté pour la médaille du n° 605, gravé par M. Hantz et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

(609) Même médaille que le n° 608, mais avec la faute EXERCISES
à l'avvers.

610. — **Manœuvres de forteresses en Valais, 1901.**

Vue de l'église de Valères avec ses murs extérieurs et le haut de la colline. Au dessus, en deux lignes recourbées, MANŒVRE^S DE
FORTERESSES | S^T MAVRICE & SAVATAN ☸ A l'exergue, en
deux lignes, SION-VALAIS | 1901 Signé, sur la tranche de terrain,
à gauche, A. DUMONT Le tout entouré d'une bordure plate.

R). Lég. de gauche à droite, ☸ COURS DE REP.^{ON} DES BAT.^{ONS}

DE ☼ et, en sens inverse, CAR.^{ERS} 1 & 2 ET DU 11^{ME} IN^E Dans le champ, une couronne formée de deux branches fruitées d'olivier et de chêne, ouverte dans le haut et nouée au bas d'un double nœud de ruban.

Diam. : 0,0275. Argent, cuivre bronzé.

Médaille-souvenir, gravée par M. A. Dumont, graveur, et frappée par M. Louis Furet, tous deux à Genève.

611. — **Jeton banal pour brasserie genevoise.**

Dans le champ, S

Uniface.

Diam. : 0,0215. Laiton.

Jeton gravé à Genève et frappé par M. Louis Furet, à Genève.

612. — **Médaille à portrait de M. Ernest Stückelberg, peintre bâlois, par M. Hans Frei, 1901.**



Lég. de gauche à droite, **ERNST · ST^EÜCKELBERG¹ · MALER**
Buste à gauche, en redingote. Derrière la nuque, dans le champ,
l'inscription en quatre lignes, **ÆTATIS | SVÆ | LXX | —** Signé, sous
la tranche du buste, **HANS FREI**



Ṛ. Le lac des Quatre-cantons avec la chapelle de Tell, dont
M. Stüeckelberg a peint les fresques. A l'arrière-plan, les montagnes
et le soleil levant. Au premier plan, une femme assise à gauche, per-
sonnant la Peinture, est assise sur un bloc de pierre. Elle tient des
pinces et une palette. A ses pieds est posé un carton d'esquisses.
A gauche, sur le lac, en deux lignes, **MDCCCLVI | —** Signé, sur la
pierre à droite, en lettres incusées, **HANS FREI** Sur la tranche, l'indica-
tion du métal et le poinçon de la Monnaie de Paris.

Diam. : 0,066. Argent patiné, bronze patiné.

Superbe médaille artistique, modelée par M. Hans Frei, notre

¹ Le V de STÜCKELBERG contient la lettre E, fantaisie qu'il ne nous a pas été possible de rendre typographiquement.

collègue, à Bâle, et frappée par la Monnaie de Paris à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de naissance du célèbre peintre bâlois. Nous sommes heureux de pouvoir donner la reproduction de cette médaille, grâce à l'obligeance de notre collègue, M. Julius Meili, de Zurich, qui a mis obligeamment les clichés à notre disposition.

433. — **Inauguration du monument de Pestalozzi,
à Zurich, en 1899.**

Grâce à l'obligeance de M. Jean Kaufmann, l'auteur de cette médaille, nous sommes à même de donner ici la reproduction de cette pièce très artistique dont nous avons donné précédemment la description¹.



* * *

L'abondance des matières nous force de renvoyer à la prochaine livraison de la *Revue* la suite de cette rubrique.

Genève, 1901.

Paul-Ch. STREHLIN.

¹ Voy. *Revue suisse de numismatique*, t. IX, p. 334.

Chronique des falsifications.

Avis préliminaire. — A la demande d'un grand nombre de nos collègues, nous nous décidons à commencer dans ce numéro cette nouvelle rubrique qui rendra, nous l'espérons, d'importants services. Depuis quelques années, les faussaires sont devenus légion dans tous les pays. La chose s'explique facilement. Le goût des collections se répand de plus en plus, les musées et les particuliers rivalisent de zèle dans leurs acquisitions et le prix des raretés numismatiques suit une marche ascendante.

Il est cependant extrêmement difficile de pouvoir signaler en détail les pièces fausses paraissant sur le marché. Nos lois pénales sont mal faites et tout à l'avantage du faussaire, qui peut attaquer juridiquement celui qui le dénonce. Il n'est pas permis à un numismatiste de signaler M. X. comme vendant sciemment des pièces de fabrication moderne pour des originaux anciens; il n'est pas possible aussi à un tiers, comme le rédacteur de la *Revue*, de signaler dans une description une pièce fausse en donnant le nom du vendeur qui l'a mise dans le commerce ou de l'eseroe qui l'a fabriquée. Dans ces conditions-là, nous ne pouvons que mettre en garde les collectionneurs contre les pièces qui nous sont signalées.

En règle générale, nous ferons les recommandations suivantes :

1° Il faut toujours se méfier d'une pièce unique ou rarissime survenant tout à coup sur le marché et vendue à un prix inférieur à sa valeur marchande.

2° Il faut, lorsqu'on n'est pas soi-même suffisamment habile pour reconnaître les falsifications, demander, avant d'acheter un objet, conseil à un expert en numismatique.

3° Il ne faut acquérir une pièce que l'on ne connaît pas qu'en se faisant remettre par le vendeur (si ce n'est pas un marchand de médailles connu et ayant publié ses pièces dans des catalogues) une garantie que l'exemplaire est un original ancien. La garantie doit être suffisamment détaillée pour qu'on puisse y reconnaître l'objet de la transaction; le prix de vente doit être mentionné, ainsi que la durée du temps pour lequel la garantie est valable.

Nous signalerons dans cette chronique tous les faits qui seront portés à notre connaissance par les marchands, les musées ou les collectionneurs et nous nous efforcrons de lutter contre les faussaires, mais nous devons, dès à présent, faire les restrictions suivantes :

Tout signalement de falsification ne sera inséré, si nous n'avons pas vu la pièce, que sous la signature de notre correspondant, et nous nous réservons de faire nous-mêmes notre enquête sur les faits avant de publier l'avertissement. Ceci dans le but de ne pas commettre d'erreurs.

Nous ne signalerons pas les surmoulages ou fontes, ou galvanoplasties, qui sont des *imitations* et non des falsifications et que chacun doit être à même de reconnaître.

Il existe toute une série d'imitations de monnaies anciennes frappées par des fabricants d'orfèvrerie ou de bijouterie pour le commerce. Nous ne décrierons ces objets que s'ils sont semblables aux pièces originales.

Enfin, lorsque nous le pourrons, nous donnerons des illustrations à base photographique sans retouche des pièces originales et de leurs imitations. Nous espérons que tous les membres de la Société voudront bien nous soutenir dans cette œuvre d'assainissement et nous invitons tous nos confrères de la presse numismatique et politique ou littéraire à reproduire nos chroniques et à répandre nos signalements.

Pour le Comité de rédaction :

Paul-Ch. STREHLIN, *rédacteur*.

* * *

Falsche halbe Thaler von Bern und Uri. Professor Menadier hat schon 1898 vor diesen Stücken gewarnt. Dieselben sind aber neuerdings in den Handel gekommen. Ein kleiner Luzerner Antiquar hat als Vermittler den *falschen Berner halben Thaler* ohne Jahr bei einem bekannten Sammler in Zürich abgesetzt, und weigert sich heute unter nichtigen Ausflüchten denselben zurückzunehmen. Der *Urner halbe Thaler* ohne Jahr erscheint im Katalog der Helbing'schen Steigerung vom 17. Oktober 1900, abgebildet auf Taf. VII, No. 1912. — Beide Stücke erscheinen dem Kenner *von vorneherein als verdächtig*, da für das innere Feld dieser Halbthaler Dicken und Batzen der betreffenden Orte benutzt worden sind, für das Berner Stück ein Batzen aus dem Anfang des XVI. Jahrhunderts, für den Urner ein Dicken von 1620—1625. Um die Stücke auf den nötigen Umfang

zu bringen, ist die Umschrift in auffallend grossen gotischen Majuskeln ausgeführt, wie wir solche auf schweizerischen Städtesiegeln von ca. 1480 finden. In Bezug auf Aussehen und Patina sehen die Fälschungen ganz unverdächtig aus; sie sind vielleicht alten, abgeschliffenen Halbthalern aufgeprägt, oder aus solchen herausgeätzt und geschnitten.

Falsche Zürcher Thaler. Von den durch einen allen Sammlern dieser Sorten wohlbekanntem Fälscher in Umlauf gesetzten Thalern von 1559 mit dem « Zürichreich » auf der einen, dem Doppeladler auf der andern Seite, lag uns kürzlich ein Exemplar vor; vorzüglich geschnitten, ist es an der allzu scharfen Prägung und der Farbe des Silbers leicht erkenntlich.

Ein äusserst seltener Thaler von 1694 (Avers: Rundschild in Spätbarockrahmen) kam im Herbst 1900 in Zürich zur Versteigerung. Die Untersuchung des bei flüchtiger Betrachtung ächt scheinenden, vollgewichtigen Stückes ergab, dass von einem ächten Stücke mit gewöhnlichem Avers (Löwe mit Schild), letzterer abgeschliffen und durch ein aufgelötetes Plättchen mit silbergalvanoplastischer Nachbildung des seltenen Averses ersetzt worden ist. Dass diese Fälschung aus der gleichen Quelle stammt, wie die übrigen nachgemachten Zürcher-Thaler, ist heute erwiesen.

Sehr gefährlich sind die *italiänischen* Fälschungen seltener schweizerischer Goldmünzen in echtem Metall mittelst Neuprägung.

Letzten Winter wurden dem Landesmuseum drei *Churer-Dukaten* mit bisher unbekanntem Jahreszahlen aus der Mitte des XVII. Jahrhunderts, sowie ein *Dukat* des Lausanner Bischofs *Aymon de Monfaucon* angeboten, angeblich Fundstücke aus der Gegend von Chiasso; im Aussehen waren die Münzen wenig verdächtig, desto mehr waren es die begleitenden Umstände, und das Zusammentreffen dieser Seltenheiten verschiedener Gegenden und Zeiten. Wir wiesen deshalb das Angebot ab; ein Privatsammler, welcher die Stücke ebenfalls zur Einsicht erhielt, sandte dieselben zu näherer Prüfung an Fachleute, welche sie ebenfalls als Fälschungen erkannten.

Vor einiger Zeit erhielt das Museum eine **Goldkrone, Scudo d'oro von Uri und Unterwalden, unter Garantie der Achtheit.** Die eigentümliche, von derjenigen französischer und venetianischer Seudi aus gleicher Zeit abweichende mattrotliche Farbe des Goldes, sowie der dumpfe Ton des Stückes, machte uns etwas stutzig, allein richtiges Gewicht, die Beschaffenheit der Oberfläche, das Ergebnis der Unter-

suchung mit der Loupe gaben keinen Anhalt zum Verdacht; Photographien unzweifelhaft echter Stücke bewiesen das Vorhandensein verschiedener Stempelvarietäten.

Unser Verdacht wurde wieder rege, als wir vernahmen, dass dieser Münzfreund auch *Dukaten Aymon de Montfaucon* zu auffallend billigem Preis ausbot, und dass ein Sammler für ein unbedingt echtes Exemplar des *Seudo* von Uri und Unterwalden 2500 Fr. — hatte auslegen müssen, während uns nur 500 Fr. — abverlangt worden waren, wohl nicht aus Bescheidenheit des im Münzhandel ganz geriebenen Vermittlers. — Wir erfuhren sodann, dass die Fälschung alter Goldmünzen in *Italien* in bedeutendem Umfange betrieben werde, und dass ein Hauptkennzeichen dieser Nachbildungen eine etwas weiche Legierung, der ungehärteten Stempel wegen, bilde. Wir wiederholten unsere Untersuchung, fanden auffallende Unterschiede und Unsicherheiten im Schnitte einzelner Buchstaben (was bei den zwar flüchtigen aber forngewandten Stempelschneidern des XVI. Jahrhunderts nicht der Fall ist), die Gerstenkornumrahmung zwischen Wappen und Umschrift war ungleichmässiger und roher als selbst bei ächten Scheide-Münzen jener Zeit, endlich bewies die Vergleichung mit einem uns gütigst zur Verfügung gestellten ächten *Seudo* einen sehr bedeutenden Unterschied in der Farbe des Goldes, und bei aller Ähnlichkeit des Gepräges weit geringere Feinheit der Ausführung, wie sie Kopien ungeübter Nachbildner eigen ist. Wir wandten uns nun an den *Verkäufer*, welcher für die *Ächtheit garantiert* hatte, mit Bitte um Auskunft über die Herkunft des Stückes, und erfuhren, dass er dasselbe mit andern seltenen italiänischen Goldstücken nicht etwa aus einer Sammlung, sondern aus *Rom* erhalten habe. Damit war die Sache für uns klar, wir gaben das Stück zurück.

Neuerdings ist wieder ein sehr verdächtiger Doppeldukaten des Bischofs Aymon von Montfaucon aufgetaucht. Dr. H. Z.-W.

* * *

L'article ci-dessus est extrait du neuvième rapport annuel (1900) du Musée national suisse à Zurich. Nous ne pouvons que remercier notre savant collègue, M. le Dr Zeller-Werdmüller, directeur du cabinet numismatique de ce musée, de sa courageuse initiative. Dans une prochaine livraison de cette *Revue* nous donnerons une première liste des pièces suisses signalées ces dernières années. P.-Ch. S.

MÉLANGES

Strafe für Falschmünzerei in Bern. — Wir Schuldtheiss und Rath der Stadt Bern thun kund hiemit; Dass Wir missfällig vernennen müssen, weleher gestallten falsche Fünff-Batzen- und Zehen-Kreuzer-Stück von dem hiesigen neuen Präg abgegossen, und eine Zeit daher ins Commereium geworffen worden. Damit nun Männiglich vor Verlust und Schaden sich hüte, haben Wir Unsere liebe Angehörige und Unterthanen Unserer Städt- und Landen durchgehends vor diesem betriegerischen Geldt, welches von dem Präg der rechten Münzen schwer zu unterscheiden, dennoeh aber blaulecht aussiehet, und im fühlen etwas glätter ist, hierüber zu verwahren gut und der Nothwendigkeit zu seyn befunden; Damit aber dergleichen Betriegerere und Bösewichten desto ehender entdeckt, und gebührend abgestraft werden, haben wir erkannt, dass demjenigen, der einen Falsch-Münzer entdecken, oder solehe richtige Anzeig geben wurde, dass ein soleher in Erfahrung könnte gebracht, und zur Verantwortung gezogen werden, Einhundert Thaler zu seiner Belohnung solle zu erheben haben; Worbey es den Verstand hat, dass, falls der Angeber selbst ein Mitgethäter oder Antheilhaber wäre, derselbe von aller Straffe frei seyn, und hiervor beschriebene Summ zur Belohnung zu empfaen haben wird. Welches mit Beförderung zu Jedermanns Nachricht von Canzeln verlesen und an gewohnlichen Orten soll angeschlagen werden. Es werden auch zu dem End Unsere Amtleute aller Orten mit Ernst und Eifer auf die Betriegerere ein wachsames Aug zu halten und zu bestellen wüssen.

Actum den 11. August 1757.

Mitgeteilt von Dr. GRUNAU.

Monnaies et médailles. — Tous ceux qui s'occupent de collections de numismatique n'ignorent pas qu'actuellement les amateurs recherchent avec plus d'assiduité les monnaies que les médailles. Ces dernières sont considérées par beaucoup comme de l'ivraie qu'il faut expulser sans meri de leurs cartons. A notre humble avis, c'est un tort.

Nous nous sommes demandé bien des fois pourquoi il en était ainsi, sans parvenir à résoudre la question que nous nous posions d'une façon qui nous satisfait pleinement.

Nous comprenons et nous apprécions, aussi bien que qui que ce soit, l'attrait d'une belle collection de monnaies au point de vue strictement historique et artistique, mais nous croyons que, vues sous ces deux aspects, les médailles ne leur sont pas inférieures ; nous estimons même que les médailles contemporaines signées de noms connus sont supérieures à toutes les monnaies dont nous servons. La frappe de ces dernières est soumise, nous le savons tous, à une quantité d'exigences réglementaires et légales qu'on ne peut enfreindre, en particulier celles relatives au relief à donner à l'empreinte, qui compliquent singulièrement la tâche de l'artiste et qui, le plus souvent, tuent son inspiration *ab ovo*.

La gravure de la médaille, au contraire, n'étant bridée par aucune restriction, l'artiste peut donner libre cours à son talent et produire plus facilement un chef-d'œuvre. Comparez les médailles de O. Roty et ses monnaies à *la Semeuse*, et dites où l'on sent le plus le souffle de l'art.

Les exigences de frappe dont nous parlions plus haut, ajoutées à ce que les mêmes coins servent pendant un grand nombre d'années, font qu'une collection de monnaies contemporaines est d'une désespérante monotonie, tandis qu'une collection de médailles de la même époque, lors même qu'elle est composée de pièces d'un graveur unique, présente de la variété dans l'unité.

Sans doute on a abusé parfois des médailles. Pour commémorer le moindre anniversaire, pour rappeler la fête la plus insignifiante ou pour élever un homme quelconque à la hauteur d'un génie, on frappe des médailles, dont la plupart n'ont d'artistique que le nom. Malgré tout, elles sont aussi intéressantes que la monnaie, car elles attestent des menus faits dont on trouverait difficilement la mention dans les archives les mieux tenues et les plus fidèles et elles transmettent à nos descendants des documents sur nous-mêmes et sur nos usages, dont les historiens futurs sauront faire leur profit.

Si nous comprenons la recherche des monnaies, nous concevons moins l'acharnement que mettent quelques collectionneurs à se procurer, parfois au prix de sacrifices d'argent considérables, telle rareté non encore possédée jusqu'ici et qu'il faut coûte que coûte avoir avant certain confrère. Lorsque la pièce rare convoitée est un document d'une

valeur historique ou artistique avérée et que soi-même l'on est capable d'en tirer les leçons qu'elle peut donner, alors la dépense faite pour sa possession n'est jamais trop lourde ; mais souvent, hélas ! ces pièces rares n'ont d'autre mérite que d'être rares.

Nous connaissons maints amateurs de ces raretés, qui ne voient qu'elles de remarquables dans une collection, même si le plus mauvais goût a présidé à leur enfantement et qui ne savent aucun gré de chefs-d'œuvre qui se rencontrent souvent et que tout le monde peut se procurer.

Ce sont ces mêmes amateurs, de beaucoup trop nombreux, qu'un vide dans leurs cartons horripile et qui ne savent tirer aucun profit intellectuel des pièces que le hasard a mises entre leurs mains ; c'est très certainement un de ceux-là que La Bruyère avait sous les yeux lorsqu'il a tracé dans ses *Caractères* l'ironique esquisse du collectionneur. Ce sont encore ceux-là qui font que beaucoup de personnes voient dans le collectionneur non un chercheur, mais un être affligé d'une douce manie, laquelle a le mérite de ne pas faire de mal à qui en est atteint.

Il est évident qu'une collection constituée par de semblables personnalités, si belle soit-elle, ne peut être qu'un livre fermé ou un outil qui attend la main de l'artisan.

La collection de médailles ne présente peut-être pas cette continuité qui fait le charme de la collection de monnaies, sauf toutefois lorsqu'on cherche à réunir l'œuvre complète d'un graveur ; c'est sans doute une des causes qui fait qu'elles sont délaissées.

Quoi qu'il en soit, quelques personnalités, frappées du discrédit dans lequel est tombé ce genre de collection, tâchent de le remettre en honneur, d'où la fondation de sociétés réunissant les amateurs de médailles.

La première en date est la *Société des amis de la médaille française*. Cette association, dont l'idée est due à M. Roger Marx, s'est constituée à Paris le 28 février 1899 ; elle a pour objet d'encourager l'art du médailleur et d'en répandre le goût en éditant des médailles pour ses seuls membres, dont le nombre est strictement limité à cent.

La cotisation est fixée à 100 francs avec un droit d'entrée également de 100 fr. Il est frappé au moins deux médailles par exercice.

Depuis lors, les médailistes de la Belgique et de la Hollande se sont associés pour poursuivre le même but. Leur compagnie se subdivise en deux sections ayant chacune à sa tête un comité directeur ; le tout se trouve réuni par un bureau central. Cette société nous semble

devoir mieux développer le goût de la médaille que son émule de Paris, car non seulement elle émet des pièces destinées à rester rares, mais encore elle prévoit l'organisation de conférences et d'expositions, la publication dans les journaux d'articles de vulgarisation, et surtout elle compte appeler les jeunes artistes belges et hollandais de moins de trente ans et sortant des écoles d'art de leurs pays respectifs à participer à des concours trisannuels avec prix. Ces concours auraient pour objet l'élaboration d'un projet de médaille.

Nous espérons que ces deux intéressantes sociétés ont une longue vie devant elles et que sous leurs auspices il se créera de superbes médailles. Le bon exemple comme le mauvais étant contagieux, nous souhaitons qu'elles soient imitées ailleurs.

La Suisse ne compte pas assez d'adeptes de la numismatique pour avoir quelque chance de posséder une société analogue à celles dont nous venons de parler; mais il nous semble que nous pourrions — sans délaisser les monnaies — nous occuper des médailles plus que nous ne le faisons. En effet, le pays qui a produit les Hedlinger, les Jean et les Jacques-Antoine Dassier, les Brandt, les Droz, les Antoine Boyv et *tutti quanti*, n'a rien à envier aux autres sous le rapport de la gravure en médailles, cette forme particulière de l'art.

Collectionneurs suisses! recherchez les médailles.

H. C.

Bernische numismatische Gesellschaft. — In Bern hat sich eine numismatische Gesellschaft gebildet. Die relativ grosse Zahl von Münzsammlern und Forschern liess eine Vereinigung notwendig erscheinen zur Förderung numismatischer Interessen. Es bestehen hier viele, sehr wertvolle Privatsammlungen und daneben ein prächtiges Münzkabinet im historischen Museum, die Stoff genug zu Besprechungen und zu Studien bieten. Es wurde daher von einigen Münzfreunden beschlossen, in Bern nach dem Vorbilde von Genf eine numismatische Gesellschaft zu gründen. Die bernische numismatische Gesellschaft, mit Sitz in Bern, bezweckt, das Studium der Münzwissenschaft (Numismatik, einschliesslich Heraldik und Sphragistik) auf jede Weise zu fördern, den Verkehr zwischen Sammlern und Forschern zu erleichtern und das Münzkabinet des bernischen historischen Museums bei seinen Erwerbungen zu unterstützen.

Zur constituierenden Hauptversammlung haben sich sechszehn Münzfreunde eingefunden und gegenwärtig zählt die Gesellschaft vierundzwanzig Mitglieder. Der Vorstand wurde wie folgt bestellt: Präsident: Hr. Dr. Thomann; Sekretär: Hr. Dr. Grunau; Kassier: Hr. Dr. Jäggi.

Es wurde beschlossen, eine unabhängige bernische numismatische Gesellschaft zu gründen; es war nicht vorgesehen, die Gesellschaft als Sektion der schweiz. Numismatik zu eröffnen, da zum allgemeinen Zweck, Förderung numismatischer Interessen, noch ein spezieller, Unterstützung des bernischen Münzkabinetts trat.

Die Gesellschaft hat schon zwei Sitzungen abgehalten. In der einen referierte Herr Münzdirektor Adrian über *das schweizerische Zwanzigfrankenstück*, und in der andern sprach Herr Graveur Homberg über *die moderne Medaille*. Beide Vorträge waren sehr interessant, um so mehr, da viele diesbezügliche Münzen und Medaillen vorgewiesen wurden. An die Vorträge schlossen sich zahlreiche kleinere Mitteilungen aus dem Gebiet des Münzwesens an; Besprechung der neuesten Litteratur und der Neuprägungen u. s. w.

Es ist sicher, dass die numismatische Gesellschaft in Bern, wo je und je Interesse für Numismatik vorhanden war, festen Fuss fassen wird.

Dr. GRUNAU.

Société internationale de numismatique. — Nous avons reçu de Paris, il y a quelque temps, une circulaire préconisant la fondation d'une société internationale de numismatique; ce document est signé par les membres du bureau de la *Société française de numismatique*. Ces Messieurs estiment qu'après le succès obtenu par le dernier congrès de numismatique, le moment est venu de former une association unissant les numismates de tous les pays.

Cette société internationale, dans l'idée de ses initiateurs, publierait un bulletin de cent vingt pages environ, paraissant quatre fois par an. Il ne contiendrait qu'un bref compte rendu des séances des sociétés nationales de numismatique, le sommaire des diverses revues, des questions et des réponses concernant la numismatique; enfin la mention des trouvailles de monnaies avec la désignation succincte des pièces qui les composent. Les notices seraient rédigées dans la langue particulière de chaque auteur, mais imprimées en caractères latins.

Le prix de cet organe serait de 5 fr. seulement.

L'existence de la nouvelle association ne peut être assurée que par l'adhésion de deux cents personnes. Ceux de nos lecteurs qui auraient l'intention de s'en faire recevoir peuvent s'adresser à M. Adrien Blanchet, 164, boulevard Péreire, Paris (XVII).

Eidgen. Münzstätte Bern. — Eine interessante Prägung hat vor einigen Monaten die eidgen. Münzstätte vorgenommen.

Im Staatsarchiv zu Basel befinden sich unter anderem noch die alten

Münzstempel vom Jahre 1499 für Herstellung von Basler Grossus, wie sie in Coraggioni, Tafel XXV, S. 16, abgebildet sind, und dort als sehr selten bezeichnet werden. Der Avers dieser Stempel zeigt den Baselstab mit der Umschrift *Grossus Basiliens'*, 1499; der Revers ein Kreuz mit der äussern Umschrift *Salve Regina misericordie* und der innern *dulcedo vita*.

Für die Feier seines vor 400 Jahren erfolgten Eintritts in den Schweizerbund wünschte nun Basel mit diesen alten Stempeln eine beschränkte Anzahl Stücke nachprägen zu lassen und verhandelte dieserhalb mit der eidgen. Münzstätte. Ohne Umänderung der Stempel in eine für heutige Prägevorrichtungen passende Form wäre aber eine Prägung zum Vorneherein nicht ausführbar gewesen. Diese alten Stempel sind seiner Zeit zur einfachsten Münzherstellung durch Schlag mit einem Hammer hergerichtet worden, und bestehen nur aus Eisen mit Anstählung des gravierten Theiles. Das Münzbild ist auf das Ende eines eilindrischen, 10 bis 12 Centim. langen Eisenstabes eingraviert, der nicht dicker ist als der Durchmesser des Münzbildes selbst. Auf diese Weise hat der Stempel keinen genügenden Leib, keinen erforderlichen Widerstand gegen starken Schlag oder Druck, und müsste in dieser Form und Beschaffenheit nach wenigen Schlägen ruiniert sein. Der eine Stempel hat unten eine 8 Centim. lange Spitze zum Einsetzen in den Prägeambos; beide Stempel haben stark durch Rost gelitten, namentlich zeigt der Avers um die Jahrzahl 1499 herum starke Rostlöcher.

Die Basler Regierung willigte ein, dass die Stempel zur Vornahme der gewünschten Prägung in geeignete Form und Behandlung gebracht würden. Dies geschah denn auch, und zwar unter thunlichster Berücksichtigung der Möglichkeit, nach der Prägung durch Zusammenfügen der abgeschnittenen Stücke annähernd die ursprüngliche alte Form wieder herstellen zu können. Die Prägung gelang hierauf, und es wurden mit diesen vierhundertjährigen Stempeln dreihundert Stücke in Silber von 5 Gramm zu $\frac{9}{10}$ fein Silber, und drei Stücke in Gold von 8 Gramm zu $\frac{1000}{1000}$ fein, also Feingold, geprägt und an die Basler Regierung abgeliefert. Eine grössere Prägung hätten diese alten Stempel, trotz Anwendung aller möglichen Sorgfalt und Behandlung, nicht ausgehalten; ein nach heutigen Begriffen schlechtes Material, und die zerstörende Wirkung der vier Jahrhunderte, die über sie hingegangen, machten sie nur für diese kleine Prägung mehr verwendbar. Die heute nachgeprägten Stücke werden deshalb gesucht werden,

und wer vollends Besitzer eines der drei goldenen Stücke ist, darf sich rühmen, wohl eines der allerseltensten Münzstücke in Händen zu haben.

Bern, im Juni 1901.

P. ADRIAN.

Un cinquantenaire. — Il y a cinquante ans, ces jours-ci, que les premières pièces de notre monnaie actuelle ont fait leur apparition. Quelques mots sur notre ancien système monétaire seront peut-être lus avec intérêt par les abonnés de la *Revue*.

La constitution fédérale de 1848 déerétait pour toute la Suisse une même monnaie et un système uniforme de poids et mesures. La loi sur les monnaies date de 1850, et l'apparition des premières pièces de juin 1851.

Si quelquefois on est tenté de se plaindre des institutions nouvelles, un coup d'œil jeté en arrière nous permet cependant de juger des progrès réalisés.

De 1840 à 1850, chaque canton avait son système monétaire et frappait sa propre monnaie. C'était le chaos le plus complet.

Jugez plutôt :

Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall et Appenzell comptaient en florins d'empire de 60 kreutzer; Zurich, en florins zuricois de 40 schillings; Glaris, en florins glaronnais de 50 schillings; Grisons en florins des Grisons de 15 batzen; Lucerne et les petits cantons, en florins lucernois de 40 schillings; Tessin, en livres de 12 sous de 12 deniers; Neuchâtel, en livres de 20 sous et 12 deniers; Genève depuis le 1^{er} janvier 1839, en monnaie française; Valais, Vaud, Fribourg, Berne, Soleure, Bâle et Argovie, cantons concordataires, avaient le franc suisse de 10 batzen, chacun de 10 rappen.

Dans quelques cantons, deux monnaies avaient cours. Le commerce de Zurich comptait en florins, les caisses du gouvernement et les banquiers en francs suisses; à Bâle, le haut commerce comptait en francs suisses et les petits achats se faisaient en florins (2 fl. = 3 fr. suisses).

Le louis d'or de 16 fr. suisse valait 23 fr. 19; il équivalait à 11 fl. d'empire, à 10 fl. zuricois, à 10 fl. $\frac{1}{2}$ glaronnais, à 12 fl. lucernois, à 13 fl. $\frac{1}{2}$ des Grisons.

Le franc suisse valait 1 fr. 43; 69 francs suisses valaient 100 fr. de France.

Les paiements quelque peu considérables se faisaient en monnaie étrangère, que chaque canton tarifait différemment; Berne et Vaud

comptaient notre écu de cinq fr. à 34 batzen $\frac{1}{2}$, Argovie et Neuchâtel à 35 batzen. Cette pièce émigrait des deux premiers cantons dans les deux seconds, où sa valeur était plus grande; il y avait pénurie dans les premiers et abondance dans les deux autres. Heureusement que cet état de choses devait bientôt prendre fin.

En 1849 et 1850, des discussions agitèrent les Chambres fédérales pour fixer l'étalon monétaire; la Suisse orientale préconisait le franc suisse, la Suisse occidentale préconisait le franc actuel.

Pétitions sur pétitions furent adressées à l'autorité, des assemblées populaires furent organisées. Le franc finit par l'emporter. En mars 1850, Speiser, banquier à Bâle, et l'un des promoteurs du nouveau système, fut chargé par le Conseil fédéral de s'entendre avec les hôtels des monnaies de Paris et de Bruxelles pour la refonte de nos vieilles pièces. Les gouvernements belge et français promirent leurs bons offices.....

Le 1^{er} août 1851, on commença le retrait des anciennes monnaies; chaque canton réglait comme il l'entendait le change. Dans le canton de Vaud, les bureaux des receveurs opéraient ce retrait.

Vaud avait fixé la fin de l'année 1851 pour le retrait des monnaies. A la Saint-Sylvestre, on chantait dans les rues :

Bon voyage, les vieux écus,
A Berne, allez débarquer sans naufrage
Revenez brillants et dodus,
Il vaut mieux être fondus que fichus.

En 1852, le retrait était fini. Rappelons qu'à cette époque l'or n'était pas entré dans la circulation et ce n'est que quelques années plus tard que la Banque cantonale mit en circulation ses premiers billets.

Nos lecteurs me demanderont peut-être comment s'effectuaient les paiements un peu considérables et comment une circulation monétaire aussi restreinte pouvait suffire à tous les besoins? Disons d'abord que le commerce et l'industrie étaient moins développés qu'aujourd'hui, les besoins moins grands; si l'argent était plus rare, il avait aussi une valeur beaucoup plus grande.

Aujourd'hui, nos monnaies uniformes circulent dans les cinq Etats de l'Union latine, les billets de banque sont pris et remboursés à vue dans toutes les banques d'émission, en attendant qu'il n'y ait plus qu'un seul billet pour toute la Suisse.

Personne ne contestera qu'il y a là un immense progrès réalisé.

On eut de la peine à y venir, mais aujourd'hui on se demande comment nos anciens pouvaient s'accommoder de la bigarrure des systèmes en vigueur de leur temps. Extrait de *la Revue* de Lausanne.

Arquebuse et Navigation. — Cette société adresse l'appel suivant aux collectionneurs ou détenteurs de médailles genevoises : L'édit de pacification de 1782 avait ordonné la dissolution de toutes les sociétés et de tous les cercles. Au mois de décembre de la même année, on décida de fondre tous les objets précieux qui appartenaient aux tirages, laissant néanmoins aux intéressés la faculté de les racheter, moyennant leur valeur intrinsèque.

L'inventaire qui fut dressé et que nous avons retrouvé nous apprend que la société de l'Arquebuse possédait alors quatre-vingt-sept médailles d'or. A partir de 1817 plusieurs tentatives furent faites pour retrouver ces précieuses médailles, qui ont pour nous un intérêt historique de premier ordre. Ces appels furent entendus par quelques généreux citoyens, qui voulurent bien nous donner ou nous vendre quelques-unes de ces médailles dont ils se trouvaient être propriétaires. Ces médailles sont actuellement suspendues à notre grande coupe.

La société de l'Arquebuse et de la Navigation, après avoir inauguré son nouvel hôtel, s'occupe maintenant de l'aménagement de la salle des archives et adresse de nouveau un pressant appel à tous ceux qui seraient disposés à lui céder des médailles ou autres objets ayant appartenu aux Exercices. Ces objets seront reçus avec une vive reconnaissance et nous mentionnerons, à côté de chacun d'eux, le nom de la personne qui nous les aura procurés.

Voici la liste des médailles de l'ancien exercice de l'Arquebuse qui ont disparu et que nous voudrions retrouver :

1612 Pierre Mus.	1632 Marc-Conrad de Relinguch.
1625 Ami Faure.	1633 Isaac Michel.
» Marin Gallatin.	» David Dubois.
1626 Jacob Anjorrand.	1634 Comte de Nassau.
» Jean de la Rive.	» Pierre Lullin.
1627 Jérôme Capitel.	» Jaques Godefroy.
» Jean Dejoux.	1635 Piramus Vignon.
1628 Aimé de Chateaucuf.	1637 Delabastonnrière.
1629 Jean de Tudert.	» Aimé Rollin.
1631 Michel Barilliet.	1638 Louis Girard.
1632 Frédéric comte Palatin.	1641 Antoine Dupuis.

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| 1642 Jean Voisine. | 1666 Pierre Richard. |
| 1643 Ami Bitri. | 1667 André Terroux. |
| » Augustin Bacuet. | 1670 Prince Palatin. |
| 1644 Pierre Guaïet. | 1676 Jaques Aléon. |
| » André Pietet. | 1683 Comte de Cornbury. |
| » Pierre Chabran. | 1689 Michel Chenaud. |
| 1645 Gérosme Dulac. | 1690 Guillaume Sicard. |
| » Emmanuel Grenus. | » André Mayer. |
| » Maurice Maistre. | 1691 François Joly. |
| » Jean de Grin. | » Aimé Rittal. |
| 1646 François Grenus. | 1692 Théodore Dufour. |
| » Charles Dulaurier. | » Jaques Dance. |
| 1647 Daniel Sarde. | 1692 André de Normandie. |
| 1648 Jacob Dupan. | » Abraham Dupan. |
| » Abraham Gallatin. | 1698 André Colladon. |
| » Philippe de Tudert. | 1702 Pierre Gautier. |
| 1649 Jaques Gavisset. | 1705 Isaac Mareet. |
| » Pierre Merma. | 1707 J.-J. Trembley. |
| 1650 Jean-Antoine Sarrasin. | 1710 Gédéon Patron. |
| 1651 Marc Roset. | 1713 Jean-François Chaix. |
| » André Patron. | 1719 Baron de Westcapelle. |
| 1652 François de Macheecoul. | 1726 Marc Dupan. |
| 1653 Pierre Frémin. | » Jean Chenevière. |
| » Abraham Dufour. | 1727 Emmanuel Duvillard. |
| 1658 Samuel Malcontent. | 1730 Louis Lefort. |
| 1662 Odet Gallatin. | 1738 François Calandrini. |
| 1663 Gédéon Flourmois. | » Louis-Frédéric Bouet. |
| 1655 Jaques Dunant. | |

La date de la fondation de Lyon fixée par une monnaie. — Dans la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 1^{er} février 1901, M. H. de La Tour a présenté des reproductions d'une monnaie jusqu'ici unique et qui vient d'être acquise par le conservateur du Musée de Vienne (Isère), M. Bizot.

Cette pièce est un monument historique de toute importance; elle est la première monnaie frappée dans la colonie fondée par les Romains près du confluent du Rhône et de la Saône, sur l'emplacement de la vieille localité gauloise nommée Lugdunum (Lyon). Elle fixe de plus le premier nom de la colonie : *Copia Felix Munatia*, qui rappelle celui de son fondateur, L. Munatius Plancus, et grâce à elle

M. H. de La Tour a pu préciser la date de la fondation de Lyon, qui remonte à l'an 43 avant J.-C. entre les mois d'avril et septembre, alors qu'on croyait qu'elle datait de l'an 41 seulement.

Monnaies suisses. — En 1890, les pièces de cinq francs à l'effigie de l'Helvétie assise furent retirées de la circulation. Depuis 1895, 33,000 ont été encore retrouvées, ce qui fait que jusqu'à maintenant 1,010,000 pièces ont pu être passées à la refrappe. L'émission totale de ces écus ayant été de 2,126,000 pièces, 1,116,000 restent en circulation, la plupart sans doute à l'étranger. Il est possible d'ailleurs qu'une partie des 500,000 écus frappés en 1850 ait déjà passé au creuset.

En 1900, la Suisse avait en cours officiel 3,250,000 pièces de vingt francs, soit 65,000,000 de francs; 2,126,000 écus de cinq francs, valeur nominale de 10,630,000 francs, plus une valeur de 27,400,000 francs en monnaies divisionnaires d'argent, pièces de deux, de un franc et de cinquante centimes. Sont en outre en circulation 7,500,000 francs de monnaie de nickel et 850,000 francs en cuivre. La frappe des monnaies suisses atteint donc 171 millions de pièces, faisant un total de 111 $\frac{1}{2}$ millions de francs. La plupart de ces monnaies, y compris les pièces d'or, ont été frappées à l'ancien hôtel de la Monnaie, à Berne.

Le kilo d'or fin coûte, cette année, en moyenne 3,463 fr. 22, ce qui ramène à 20 fr. 10,9 la valeur intrinsèque de la pièce; ajoutons 7 $\frac{1}{2}$ centimes pour la fabrication et nous aurons une « Vreneli » fédérale coûtant 20 fr. 18,4 prise à la Monnaie.

Le kilo d'argent fin pour la frappe s'acquiert au prix moyen de 99 fr. 15. Le franc sonnante et trébuchant revient dès lors à 41,45 centimes et le demi-franc à 20,73 centimes à la Confédération. En 1900, l'argent fin était coté encore plus bas; il faisait 101 fr. 53 en 1899.

Pour la frappe de 400,000 pièces d'or de vingt francs, il a été acheté 2321 kilos d'or fin, la charge d'un cheval vigoureux sur une chaussée plane et bien entretenue.

Le poids de 400,000 pièces de vingt francs, en pièces d'or à 899,88 millièmes, atteint 2,579 kil. 342 gr., ce qui ramène à 6 gr. 4476 le poids d'une pièce de vingt francs.

La pièce de vingt francs à 900 millièmes pèse 25 gr., celle de deux francs, à 835 millièmes, 10 gr. et 5 gr., celle de un franc.

Enfin le poids des monnaies de nickel et de cuivre est le suivant : pièces de vingt centimes, 4 gr.; dix centimes, 3 gr.; cinq centimes, 2 gr. La pièce de deux centimes pèse environ 2 $\frac{1}{2}$ gr. et celle de un centime, 1 $\frac{1}{2}$ gr.

Die neuen englischen Münzen. — Es erregt in England unliebsames Aussehen, dass die Entwürfe für die neuen Münzen mit dem Kopfe König Eduards VII. von einem deutschen Künstler, Emil Fuchs, demselben Bildhauer, welcher im Auftrage des Königs eine Totenmaske von der Königin Viktoria auf dem Sterbebette anfertigte, eingefordert worden sind. Es soll thatsächlich kein englischer Bildhauer vorhanden sein, den König Eduard mit dieser Arbeit betrauen mochte, und es kann schwerlich stichhaltig sein, wenn jetzt nachträglich behauptet wird, dass verschiedene Mitglieder der englischen Akademie, welche ebenfalls um Entwürfe ersucht wurden, sich geweigert haben sollen, mit dem Deutschen in dieser nationalen Arbeit in Wettbewerb zu treten. Fuchs ist als ausgezeichnete Medaillensteher bekannt und hat jedenfalls in der englischen Künstlerschaft nicht seinesgleichen. Viele der früheren englischen Münzen und Medaillen mit dem Kopfe der Königin Viktoria sind bekanntlich nichts weniger als geschmackvoll ausgefallen, und so kann es denn nicht überraschen, dass die « königlich britische Münze » in London augenblicklich als ersten Beamten in ihrer Modeller-Abtheilung einen französischen Künstler, de Saulles, hat. Dieser hat ebenfalls Zeichnungen und Muster für die neuen Geldsorten geliefert; König Eduard soll sich jedoch bereits persönlich für die Vorlagen von Fuchs entschieden haben. Für die englischen Patrioten ist es natürlich schmerzlich, dass nicht mal ihre Pfunde und Schillinge ohne Zuhilfenahme deutscher Kunst hergestellt werden können, und in der Presse begegnet man bereits den bittersten Ausfällen gegen den unvermeidlichen Wettbewerb der deutschen Vettern, der aus patriotischen Gründen auf diesem Gebiete wenigstens sich hätte umgehen lassen sollen.

Espagne. — On lit dans la *Gazette numismatique* de Bruxelles :

« Le gouvernement espagnol, suivant l'exemple de l'Italie, se propose, paraît-il, de prohiber désormais l'exportation des objets d'art et d'antiquité de l'Espagne. La prohibition s'étendrait également aux livres, documents, manuscrits, armes, armures, coins, médailles, etc. »

Il nous semble, en admettant que cette information soit entièrement exacte, que la sortie de coins et de médailles du territoire de la péninsule espagnole sera bien difficile à empêcher, une médaille pouvant se dissimuler très facilement dans une poche de vêtement, par exemple.

Lübeck. — Die neuen Lübeck'schen Reichsmünzen werden erst vom 1. Juni ab in den grösseren Verkehr kommen. Zunächst sind die

Münzen nur unter den Mitgliedern des Senates und der Bürgerschaft vertheilt. Am 1. Juni wird auch an jeden Beamten, unter Anrechnung auf sein Gehalt, je eine Krone und ein Zweimarkstück ausgezahlt werden, auch jeder zur Zeit in Lübeck beim 162. Infanterieregiment dienende Soldat wird beim nächsten Löhnungsappell unter seinen 2,20 Mark ein neues Zweimarkstück finden. Die Münzen zeigen auf der Vorderseite in prächtiger Prägung das Lübeck'sche Staatswappen mit der Umschrift : « Freie und Hansastadt Lübeck » auf der Rückseite den Reichsadler mit dem Titel : « Deutsches Reich 1901 » nebst der Werthbezeichnung « Zehn » respektive « Zwei Mark ». Geprägt sind in Gold für 100,000 Mark und in Silber für 50,000 Mark. Die erste Prägung ist auf Zehn- und Zweimarkstücke beschränkt. Zum letzten Male sind seitens der Freien und Hansastadt Lübeck im Jahre 1801 Münzen geprägt worden.

Luxemburg. — Am 22. April, am goldenen Hochzeitstage des grossherzoglichen Paares, wurden die neuen Nickelstücke ausgegeben. Sie ähneln den schweizerischen und den neuen österreichischen Münzen und zeigen das Bild des Herrschers mit der Umschrift « Adolf Grossherzog von Luxemburg », rückwärts : das Werthzeichen, umgeben von Eichenzweigen. Diese Münzen sind die ersten, die mit dem Bilde des Grossherzogs erscheinen. Mit ihrer Ausgabe wird das französische und deutsche Kupfer, dass in beträchtlichen Mengen im Lande ist, eingezogen werden; ganz verschwinden werden aber in dem Verkehrsleben unseres Staats, die fremden Münzen kaum, und deutsche und belgische Nickel, sowie französische *Sous* werden sich auch ferner kameradschaftlich begegnen.

Vol de monnaies à Madrid. — On écrit de Madrid à la *Frankfurter Zeitung* en date du 27 avril dernier :

Il y a quelques jours, on a découvert un vol considérable commis au détriment de la Bibliothèque du Palais royal de Madrid.

Cette bibliothèque, d'une valeur inestimable pour les anciens manuscrits et les livres rares, contient aussi une très belle collection générale de monnaies comptant environ douze mille pièces.

Le conservateur, M. Vivès, un numismate renommé, travaille depuis plusieurs années à en rédiger le catalogue. Or, comme il collationnait son inventaire avec la collection, il constata que cinquante-sept pièces d'or manquaient, parmi lesquelles des monnaies visigothes, arabes, turques, égyptiennes, ainsi que des espèces de la Hollande et de Georges III d'Angleterre.

Les voleurs n'étaient certainement pas connaisseurs, car ils ont laissé des pièces plus précieuses; par exemple une monnaie de Ferdinand II de Léon, dont on ne connaît que cet exemplaire.

Outre les monnaies indiquées, deux médaillons du duc de Berry et de Ferdinand VII ont encore disparu, de même que plusieurs objets d'or et d'argent, agrafes, plaques armoriées, etc. Les fermoirs de métal de seize livres anciens ont été aussi arrachés.

La perte matérielle est ainsi assez considérable.

La Bibliothèque du Palais a été fondée par Philippe V; elle est très renommée et passe pour être, en importance, la sixième de l'Europe.

Nouvelles monnaies italiennes. — Par suite de l'avènement du roi Victor-Emmanuel III, les monnaies italiennes seront frappées au moyen de nouveaux coins.

Attendu qu'en vertu de l'article 8 de la convention monétaire internationale, les États de l'Union monétaire latine ont suspendu la frappe des écus de cinq francs; que l'importation en Suisse des monnaies divisionnaires italiennes d'argent est prohibée depuis que le retrait de ces monnaies a été effectué en 1894, et que les monnaies italiennes de nickel et de bronze n'ont jamais eu cours légal en Suisse, le Conseil fédéral n'a pas à se préoccuper de savoir quelle sera la nouvelle effigie de ces monnaies. Par contre, il est nécessaire que le public suisse sache quelle sera l'empreinte des nouvelles pièces d'or italiennes de dix et de vingt francs, parce qu'à teneur de l'article 2 de la convention monétaire précitée ces pièces d'or sont reçues sans limitation de quantité dans toutes les caisses publiques des États de l'Union monétaire latine.

En conséquence, le Conseil fédéral porte à la connaissance du public que les nouvelles monnaies d'or italiennes de dix et de vingt francs seront frappées comme suit: \hat{A} . La tête du roi actuel, tournée à gauche avec la légende VITTORIO EMANUELE III. \hat{R} . L'aigle héraldique de Savoie, entourée par le collier de l'ordre de l'Annonciade, légende: REGNO D'ITALIA; à l'exergue, en sens contraire, l'indication de la valeur et le millésime, plus la lettre R entre deux étoiles servant à indiquer l'atelier monétaire de Rome.

Les monnaies italiennes ayant actuellement cours en Suisse, soit les monnaies d'or et les écus de cinq francs à l'effigie des précédents souverains de la maison de Savoie, continueront à avoir cours légal.

Mecklenburg-Schwerin. — Neue Münzen sind zum Regierungsantritte des Grossherzogs von Mecklenburg-Schwerin in der

königlichen Münze zu Berlin geprägt worden und zwar neue Stücke zu zwanzig, zehn und zwei Mark, die auf der Vorderseite das Bildniss des Grossherzogs und auf der Rückseite den Reichsadler zeigen. Diese Neuprägungen werden in der grossherzoglichen Rentei in Schwerin bereits ausgegeben, diese nimmt auch Anträge auf Ueberlassung von neuen Münzen unter Beifügung des Betrages in Wechselgeld entgegen.

Sachsen-Meinigen. — Bisher waren im Herzogthum nur Zwanzigmarkstücke mit dem Bildniss des Herzogs Georg im Umlauf; infolge einer im Landtage gegebenen Anregung sind jetzt auch Zwei- und Fünfmarkstücke mit diesem Porträt geprägt worden. Die neuen Münzen sind in München bestellt worden.

Errata. — A propos de la trouvaille d'Angicourt, dont il a été question plus haut, M. Adrien Blanchet nous fait observer que c'est lui qui l'a examinée et qui en a déterminé les pièces, et non M. Babelon, comme nous l'avons imprimé sur la foi d'une fausse indication.

De son côté, M. P. Adrian nous prie de rectifier l'article concernant l'activité de la Monnaie fédérale en 1901, en ce sens que l'on ne doit pas y frapper trois millions d'écus, comme nous l'avons dit, mais trois millions de pièces de cinq centimes.

Comptes rendus et notes bibliographiques. — Solone AMBROSOLI. *Il ripostiglio di Abbiategrasso*. Milano, 1899, br. in-8 de 36 p. avec 1 pl. (extrait de la *Rivista italiana di numismatica*, t. XII).

On trouve ici la description d'un petit trésor enfoui vers le milieu du XVI^e siècle, à Abbiategrasso, près de Milan.

Des trente-cinq pièces dont il se compose, douze sont étrangères à l'Italie et ne présentent rien de spécial. Par contre, parmi les vingt-trois autres, il y a deux monnaies d'un intérêt capital qui donnent lieu à des développements d'une certaine étendue. Ce sont un ducat rarissime de Léon d'Este, marquis de Ferrare (1441—1450), et un ducat de Parme à l'effigie du pape Jules II, au millésime de 1513.

Avant sa découverte, cette monnaie, qui est la perle de la trouvaille, était inconnue des numismates italiens, bien que son existence probable leur eut été révélée par un document daté du *13 octobre 1513* qui en prescrivait la frappe.

Parme ayant été soumise à Jules II au cours de l'année 1512 et ce pontife étant mort le 23 février 1513, l'hypothèse qui se présente forcément à l'esprit est que ce ducat n'a pu être battu qu'au début de 1513, hypothèse annihilée par le document dont il vient d'être question.

On connaît déjà au nom de Jules II un ducat forgé à Parme en 1522 sous le pontificat d'Adrien VI. Lopez, qui l'a fait connaître en 1863, émet l'opinion que les coins de cette pièce furent gravés, mais non utilisés, sous le gouvernement de Jules II, qui avait confirmé à la cité de Parme son droit de monnayage. Plus tard, afin d'attester et de rappeler ce privilège, on se serait servi de ces coins en se contentant d'en changer la date d'émission.

Pour la pièce qui nous intéresse, M. Ambrosoli estime qu'un fait analogue s'est passé et admet que tout en portant le nom de Jules II elle a été battue sous Léon X. H. C.

— A. DE WITTE. *La médaille-décoration des francs-bouchers et des francs-poissonniers de Gand, 1793*. [Bruxelles, 1900] 3 p. in-8 (extr. de la *Gazette numismatique*, 1900—1901).

M. A. de Witte a exhumé des archives de Belgique le curieux document qui fait l'objet de ce travail. C'est une requête de la corporation des bouchers et poissonniers de Gand, datée du 27 mai 1793 et adressée à Charles-Louis, gouverneur général des Pays-Bas, aux fins d'obtenir pour ses membres le droit de porter une médaille-décoration.

Pour appuyer sa demande, ladite corporation faisait valoir les services de garde d'honneur qu'elle avait rendus lors des inaugurations de Joseph II, de Léopold II et de François II d'Autriche, en qualité de comtes de Flandres.

Le conseil privé chargé de donner son préavis ne fut pas favorable à la demande et Charles-Louis ne sut que se conformer aux raisons énoncées.

De ce fait, les bouchers-poissonniers de Gand n'eurent pas la décoration qu'ils espéraient. Peut-être avaient-ils autant de mérite à en porter que bien d'autres? H. C.

— Q. PERINI. *Numismatica italiana. XII. Le monete di Bartolomeo II e di Antonio della Scala, signori di Verona*. Rovereto, 1900, br. in-8 de 6 p. avec fig. dans le texte (extr. des *Atti dell' I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Agiati*).

Dans cette notice se trouve premièrement la description d'un sou et de quelques variétés d'un liard frappés en commun par les frères Barthélemy II et Antoine della Scala, seigneurs de Vérone (1375—1381); et secondement celle d'un gros et d'un liard au nom d'Antoine seul (1381—1387).

Tandis que les pièces communes aux deux frères se rencontrent très fréquemment, celles frappées par Antoine sont, les gros surtout, exces-

sivement rares. Les cabinets de Paris, Vienne et Londres n'en possèdent aucun exemplaire.

Les deux dynastes qui ont émis ces espèces étaient devenus seigneurs de Vérone à la suite d'une clause testamentaire. Ce fait amena des revendications appuyées par les armes de la part de Barnabé Visconti, époux de Béatrix della Scala, qui estimait avoir été lésé dans ses intérêts. La conséquence de la guerre fut la reconnaissance du droit des deux frères sur Vérone.

Quelques années après, Barthélemy fut assassiné, à ce que l'on suppose, à l'instigation de son frère, qui dès lors régna seul. Celui-ci se conduisit en véritable tyran, de telle sorte que Jean-Galéas Visconti et François I^{er} de Carrare lui déclarèrent la guerre et le battirent. Il dut s'enfuir à Venise et mourut peu après à Treviso, entre Faenza et Florence.

La courte durée de ce dernier règne et l'agitation dans laquelle il se passa suffisent à expliquer la rareté du numéraire d'Antoine della Scala. H. C.

— Q. PERINI. *Numismatica italiana. XIII. Fiorino d'oro inedito di Enrico III, conte de Gorizia*. Rovereto, 1900, br. in-8 de 5 p. avec fig. dans le texte (extr. des *Atti dell' I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Agiati*).

La pièce qui fait l'objet de cette étude était jusqu'ici inconnue; elle a été frappée à Lienz par Henri III, comte de Goritz (1338 — 1364).

Au droit se voit la fleur de lis de Florence et au revers saint Jean-Baptiste, patron de la même cité.

Le florin d'or fut battu pour la première fois à Florence en 1252 et, grâce au développement commercial qu'avait cette ville au moyen âge, cette pièce circula énormément et fut imitée par de nombreux seigneurs; les comtes de Goritz Albert IV et Mainardo VII entre autres.

La monnaie publiée par M. Perini nous apprend qu'elle le fut encore par Henri III, qui leur succéda dans le gouvernement du comté après la mort de son cousin Jean-Henri. H. C.

— Q. PERINI. *Numismatica italiana. XIV. Grosso inedito di Gian Galeazzo Visconti per Verona*. Rovereto, 1900, br. in-8 de 5 p. avec fig. dans le texte.

Dans cette notice, extraite des *Atti dell' I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Agiati*, notre collègue publie un gros de Jean-Galéas Visconti, frappé à et pour Vérone, qui lui semble inédit.

Cette pièce, qui présente de petites différences avec une autre con-

servée au Musée de Berlin, est du même type que celle frappée pour Milan et décrite par MM. Fr. et E. Guecchi dans leur *Monete di Milano: Gian-Galeazzo Visconti*, n° 6, pl. VIII, n° 5.

Seules les légendes du revers rendent dissemblables les deux pièces.

D'après les documents conservés dans les archives de Milan et de Vérone, l'atelier de Pavie avait la faculté de forger des gros analogues. Il ne semble pas en avoir fait usage.

H. C.

— Comte N. PAPADOPOLI. *Tarifs vénitiens avec dessins de monnaies du XVI^e siècle*. Paris, 1900, br. in-8 de 13 p. avec 5 pl.

Ce travail, extrait des *Mémoires du congrès international de numismatique* (Paris, 1900), est la communication qu'y fit le président de la Société italienne de numismatique.

Des documents qui nous sont présentés, le premier est déjà connu par l'étude qu'en a faite M. Papadopoli lui-même dans le *Nuovo Archivio Veneto*, t. XVII, étude que nous avons analysée ici (voy. plus haut, page 130).

Nous rappellerons brièvement que ce tarif avait été publié par l'autorité vénitienne en 1517, après la guerre avec la Ligue de Cambrai, alors que les monnaies émises par la république avaient complètement disparu de la circulation et avaient été remplacées par des monnaies étrangères de titre inférieur; il indiquait au public dans quelles conditions ces espèces pouvaient servir dans les tractations journalières.

Pendant les années qui suivirent, la situation économique de Venise ne s'étant pas sensiblement modifiée, le Conseil des Dix se vit dans l'obligation, une première fois, en 1543, d'autoriser la circulation des écus étrangers et d'interdire celle des monnaies d'or dont le titre était trop bas, et une deuxième fois, en 1547, après avoir constaté que le rapport entre l'or et l'argent n'était pas exact, de réviser la liste des monnaies d'or qui avaient cours et d'exclure totalement de l'usage certains écus étrangers. Ces décrets donnèrent lieu à des tarifs imprimés où étaient représentées les monnaies incriminées. Malgré ses recherches, l'auteur n'a pu retrouver ces documents.

Vers la fin de 1551, le gouvernement institue des *proviseurs sur l'or et les monnaies* chargés de surveiller la circulation monétaire et d'assurer l'exécution des lois et règlements la concernant. Le premier acte de ces fonctionnaires se traduisit par un nouveau tarif. A l'encontre de celui qui l'avait précédé et de ceux qui le suivirent, les monnaies qui y figurent sont celles que les caisses publiques et les particuliers pouvaient accepter.

Cet imprimé, daté du 24 septembre 1551, n'est connu que par l'unique exemplaire conservé à la Bibliothèque de Saint-Marc; il contient vingt et un dessins de pièces, presque toutes frappées dans la péninsule italienne. Par son aspect, il témoigne du goût artistique de l'époque, comme on peut s'en convaincre en consultant la reproduction qui se trouve à la fin de la brochure.

Les résultats qu'on attendait des dispositions prises en 1551 ne se réalisant pas ainsi qu'on l'espérait, le Conseil s'occupe de nouveau, dès 1554, de la circulation monétaire; il décrète alors que les possesseurs de monnaies décriées doivent les porter à des experts qui les changeront contre de bonnes espèces vénitiennes, d'après un tarif que les provinciaux sont chargés de dresser. Nous devons à l'exécution de cet ordre deux tableaux illustrés de dessins de monnaies.

L'un, daté du 20 novembre 1554, contient vingt-sept monnaies d'argent et dix-huit écus d'or. Presque toutes ces pièces sont d'origine italienne; parmi les écus d'or on remarque cependant une pistole sans date du canton d'Uri (Haller, *Schweizerisches Münz- und Medaillen Kabinet*, n° 1193). Il existe plusieurs tirages de cette planche; sur l'un d'eux se lit le nom d'un graveur renommé de la Monnaie de Venise Adrien Spinelli, ce qui laisse à supposer que les dessins sont de sa main.

L'autre tableau, imprimé en 1554 également, et non en 1553 comme une erreur typographique le fait dire à M. Papadopoli, représente, outre les dix-huit écus d'or visibles sur le précédent, trente-deux autres écus étrangers et italiens, reçus pour 6 livres et 14 sous. On voit parmi ces derniers un écu d'or soleil de Genève, sans date, qui serait, si le dessin est exact, une variété de celui décrit par M. E. Demole dans son *Histoire monétaire de Genève* sous le n° 543, pl. IX, n° 78.

Enfin, grâce aux circonstances économiques plus favorables, le Conseil décrète le 17 mars 1564 (et non 1464 imprimé fautivement) d'élever le prix du ducat d'or à 8 livres et les autres pièces de même métal à proportion. Cette décision nous vaut un dernier tarif existant en deux éditions, différentes d'aspect. L'auteur en fait la description et termine sa très substantielle brochure en nous montrant tout l'intérêt que présentent de tels documents pour connaître l'opinion qu'ont eue les contemporains sur la valeur intrinsèque des monnaies de leur époque.

H. C.

— Vicomte Baudoin de JONGHE. *Les monnaies des derniers comtes de Reckheim de la maison d'Aspremont-Lynden*. Bruxelles, 1901, br.

in-8 de 10 p. avec fig. dans le texte (extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1901).

M. de Jonghe décrit dans cet opuscule deux monnaies excessivement rares des derniers comtes de Reckheim. La première, qui se trouve au Cabinet royal des médailles de la Haye, est un double tiers de thaler de 1687 à l'effigie de Maximilien-François-Gobert de Lynden (1665—1703). Cette pièce est une des seules où se lit, au revers, avec le nom de ce dynaste celui de son frère Ferdinand, qui partagea avec lui, pendant quelques années, l'administration du comté. M. Chestret de Haneffe l'avait mentionnée antérieurement dans ses *Notes sur l'histoire et la numismatique du pays de Reckheim*. La seconde monnaie est un double kreuzer ou demi-batzen de 1720 de Joseph-Gobert de Lynden, qui gouverna le comté après la mort de François-Gobert (1708-1720). Cette pièce fait partie de la collection de l'auteur.

Dans la courte introduction historique qui précède la description de ces deux monuments métalliques, M. de Jonghe explique comment le monnayage de Reckheim, de très abondant qu'il était sous Ernest de Lynden (1603—1636) et sous Ferdinand de Lynden (1636—1665) semble nul, ou à peu près, sous leurs successeurs. Il ressort de cette étude, qu'à l'exemple de tant d'autres petits seigneurs de la fin du XVII^e siècle jouissant des droits régaliens, les comtes de Reckheim avaient émis des monnaies de mauvais aloi avec une abondance telle qu'elle leur suscita de nombreux ennuis. Pour les éviter ils fabriquèrent un numéraire dont l'origine était soigneusement dissimulée. Ils imitèrent, dans un mauvais métal, des espèces jouissant de la confiance publique. Cependant, comme pour affirmer leur droit de monnayage, ils battirent occasionnellement des pièces à leurs noms et à leurs armes. Les deux pièces dont il est question dans la notice de M. de Jonghe sont sûrement dues à ce fait-là. H. C.

— Vicomte Baudoin de JONGHE. *Un demi-gros à l'écu aux quatre lions, frappé à Schoonvorst*. Bruxelles, 1901, br. in-8 de 8 p. avec fig. dans le texte (extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1901).

Dans ces quelques pages l'auteur nous dévoile l'existence d'un demi-gros de Schoonvorst, qu'il a eu la bonne fortune de découvrir. Cette pièce, qui remonte au milieu du XV^e siècle, n'est pas une monnaie seigneuriale, ainsi qu'on pourrait, de prime abord, être tenté de le croire, mais bien une véritable monnaie du duché de Juliers. Elle est du même type que le gros publié, en 1861, par M. Picqué dans la *Revue de la numismatique belge*.

La description de ce petit joyau est précédée d'un court aperçu historique concernant Schoonvorst, qui eut, comme nombre de seigneuries du moyen âge, divers possesseurs successifs, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre.

En 1396, Schoonvorst passe, à la suite d'une guerre malheureuse, des mains de Renaud II, qui le détenait lui-même de son père, dans celles de Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers.

À la mort de ce dernier, survenue en 1402, son frère Renaud lui succède. En 1411, en reconnaissance d'une dette, celui-ci remet en gage à Jean I^{er} de Heinsberg le gouvernement de sa terre de Schoonvorst avec les prérogatives qui y sont attachées; il stipule, en outre, que s'il vient à mourir avant l'extinction de sa dette, Schoonvorst appartiendra à Jean de Heinsberg pour autant qu'il le dégagera du duc.

Cette convention, qui nous vaut les monnaies d'or et d'argent frappées à Schoonvorst par Jean de Heinsberg, ne fut pas définitive. En effet, Renaud mourut en 1423, les de Heinsberg auraient dû conserver Schoonvorst jusqu'à 1448, date de l'extinction de la descendance masculine de cette famille; or, le gros mentionné plus haut est de 1441, ce qui prouve qu'à cette époque Schoonvorst était de nouveau sous la dépendance des ducs de Juliers.

M. de Jonghe n'a pu retrouver aucun document écrit expliquant ce fait, qui n'en est pas moins certain, grâce à la numismatique. H. C.

— CAHN, Julius. *Der Rappenmünzbund. Eine Studie zur Münz- und Geld-Geschichte des obern Rheinthaales*. Heidelberg, 1901, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, in-8, Inhalt pp. V & 218, IV Tafeln Münzabbildungen.

Der durch seine Arbeiten auf dem Gebiete des Münzwesens und der Medaillenkunde rühmlich bekannte Verfasser von Strassburgs Münz- und Geld-Geschichte im Mittelalter (1895), Herr Dr. Julius Cahn, hat in diesem Jahre eine Schrift herausgegeben, die sich mit der Genossenschaft der Rappenmünze befasst. Ich empfehle das Studium dieser werthvollen Arbeit auch meinen Landsleuten, die sich mit der schweizerischen Münz- und Geld-Geschichte abgeben und zwar nicht nur den sogenannten Gelehrten unter ihnen, sondern auch den Münz-Freunden und -Sammlern, die mangels an Zeit und vielleicht auch mangels an Lust, die abstruseren und detaillierteren Münzschriften gerne vermeiden. Für die Schweizer überhaupt, für Numismatiker, Nationalökonomien und Finanzleute, bietet die Schrift recht viel Lehrreiches. Es war wohl grösstentheils der heutigen schweizer Stadt Basel zu

verdanken, dass für beinahe zwei Jahrhunderte, vom Anfang des fünfzehnten bis in die achtziger Jahre des sechszehnten Jahrhunderts ihre Nachbarn auf beiden Seiten des Rheines zu einem geordneten Münzwesen für den Mittel- u. Klein-Verkehr gelangten. Nachdem der Vertrag vom 7. März 1377, der drei Münzkreise und damit drei unter einander verbundene Währungen schuf, wohl wegen seines damals heterogenen Wesens keine lange Dauer gehabt hatte, fanden dann unter den Münzgenossen weitere Verabredungen statt, die zum Abschluss eines neuen Vertrages am 14. September 1387 führten, der sich über ein noch grösseres Gebiet als anno 1377 erstreckte. Dr. Cahn giebt auf einer Karte (S. 33) den Umfang des Gebietes an, in dem der Vertrag von 1387 seine Gültigkeit haben sollte. Auf S. 36 sind die Brakteaten abgebildet, die ebenfalls auf Grund desselben an den einzelnen Münzstätten dieses Bundes ausgeprägt wurden. Die Richtigkeit muss dem Autor überlassen bleiben. Von Freiburg i. Br., Schaffhausen, Breisach, Zofingen, Todtnau, Villingen, Bergheim, der Grafschaft Neuenburg, dem krenkingischen Thüngen, Basel, Zürich, Solothurn, Bern, Laufenburg stammen diese abgebildeten Münzen, und laut unserm Autor sind es die österreichischen Herzöge, die Städte Basel, Bern und Solothurn, die Aebtissin des Fraumünsters gewesen, die diese Brakteaten in diesen ihren Münzstätten schlagen liessen. Der Zürcher Meyer und der Rheinfelder Münch bilden z. Th. die Quellen zu dieser Münzzusammenstellung, die Einem wohl weniger sicher vorkommt, als diejenigen, die auf den vier Münztafeln des Buches figurieren. Auch die zweite Münzvereinigung, diejenige von 1387, dauerte nicht sehr lange. Sie war wie die erste die Vorläuferin zur eigentlichen Genossenschaft der Rappenmünze, die am 24. Februar 1403 zwischen den österreichischen Herzögen für das Elsass, Sundgau und Breisgau und den Städten Basel, Freiburg, Colmar und Breisach abgeschlossen wurde. Wie viele Schwierigkeiten dieser oft erneuerte Bund im Laufe der Zeiten durchmachen musste, wie manche Veränderung er während seines Bestehens erlitt, wie manchen Gegnern er trotzen musste, wie grossen Erfolg er hatte und welche Wohlthat er für Handel und Wandel der seinen Satzungen unterworfenen Münzgenossen war, findet der Leser in der Schrift von Dr. Cahn sorgfältig auseinander gesetzt. Er zeigt, dass die vielen Opfer, welche die münzenden Städte (denn die Herzöge münzten selber gar nicht) sich auferlegten, um mit theurem Silber gute Umlaufsmittel herzustellen, ein leuchtendes Bild in der damaligen allgemeinen Münzverwirrung in deutschen (und auch in schweize-

rischen) Landen darstellte. Die Genossenschaft der Rappenmünze ist demnach nicht nur münzgeschichtlich, sondern auch nationalökonomisch und finanzwirtschaftlich wohl werth als ein Vorbild dargestellt zu werden, das zeigt, dass nicht erst heutzutage, sondern schon in der damaligen Zeit des Mittelalters die Gemeinsamkeit für das Wohl des einzelnen Einwohners auch mit Verlust einzustehen bereit war. Die Stellung Basels, nach seinem Eintritt in den Schweizerbund, verlangte eine grössere Berücksichtigung der schweizer Münzen als derjenigen seiner politischen Verbündeten, mit denen es wirtschaftlich immer näher verbunden wurde. Trotzdem blieb es mit seinen Rappenmünzverbündeten auch ferner im guten Verkehr, und die Genossenschaft, deren Münzgemeinsamkeit sich noch auf grössere Silbermünzen (Zehner, halbe und ganze Gulden, Dicken, u. a.) erweiterte, blieb trotz der Eingriffe Oesterreichs und des Reiches bis zum 11. September 1584 (n. St.) bestehen. Die Folgen der Reichsmünzordnung von 1559, des drohenden Beginnes der selbständigen vorderösterreichischen Ausprägungen, der Hemmungen, die die Oesterreicher der Circulation der Münzen der Genossenschaft entgegen setzten und der Schwierigkeiten und der Kostspieligkeit des Silberbezuges zeigten sich in dem Zusammenbruch dieses Münzvereines, der ohne diese Hemmnisse der Allgemeinheit zu Liebe vielleicht auch sonst noch während einiger Zeit der seinen Münzstätten verlustbringende Münzprägung fortgesetzt hätte. Wir empfehlen zum Schlusse nochmals das Buch auch dem blossen Münzfreunde und dem Sammler, denen die im Texte und auf den vier Tafeln dargestellten Münzen in ihrer Zusammenstellung Interesse bieten werden.

Dr. Alfred GREGY.

Dépouillement des périodiques.

Amer. Journ. of num. = American Journal of numismatic.

Amer. num. a. arch. proceedings. = Proceedings of the american numismatic and archaeological Society of New-York.

Anz. für schweiz. Alt. = Anzeiger für schweizerische Altertumskunde.

Arch. für Bract. = Archiv für Bracteatenkunde.

Arch. hér. suisses = Archives héraldiques suisses.

Berl. Münzbl. = Berliner Münzblätter.

Bull. num. S. = Bulletin de numismatique (Serrure).

Canad. ant. a. num. Journ. = Canadian antiquarian and numismatic Journal.

Corr. hist. et arch. = La Correspondance historique et archéologique.

Gaz. num. D. = La Gazette numismatique (Dupriez).

Giorn. arald. = Giornale araldico-genealogico-diplomatico.

- Mitth. der bayer. num. Ges.* = Mittheilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft.
- Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.* = Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien.
- Monatsbl. der num. Ges. in W.* = Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien.
- Month. num. Circ.* = Monthly numismatic Circular.
- Mus. neuch.* = Musée neuchâtelois.
- Num. Chron.* = Numismatic Chronicle.
- Num. Anz.* = Numismatischer Anzeiger.
- Num. Zeitschr.* = Numismatische Zeitschrift.
- Rev. belge* = Revue belge de numismatique.
- Rev. franç.* = Revue numismatique.
- Riv. ital.* = Rivista italiana di numismatica.
- Tijds. van het Ned. Gen.* = Tijdschrift van het koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt en penningkunde.
- Wiadomości* = Wiadomości numizmatyczno-archeologiczne.
- Zeitschr. für Num.* = Zeitschrift für Numismatik.

Numismatique suisse. — Alfred GODET. Chaîne et médailles d'or de la famille de Marval (*Mus. neuch.*, 1900, p. 329, avec pl.). — [?] La médaille officielle de la 52^e fête fédérale suisse de gymnastique, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4237). — Frhr. von SCHRETTER. Berichtigungen und Ergänzungen zu dem Aufsatz « die Münzprägung in Neuenburg in den Jahren 1713, 14 und 15 » (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 316). — Dr C.-F. TRACHSEL. Nouveau double ducat de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, 1517—1560 (*Rev. belge*, 1901, p. 120). — W. WAVRE. Les poinçons d'effigie de la monnaie de Neuchâtel (*Mus. neuch.*, 1901, p. 51, avec pl.).

Numismatique grecque. — Franz CUMONT. Monnaie d'Aristobule (*Rev. franç.*, 1900, p. 484). — A. DEGRAND. Monnaies inédites ou peu connues de la Moésie inférieure et de la Thraee (*Ibid.*, p. 402). — A. DIEUDONNÉ. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des médailles (*Ibid.*, 1901, p. 1, avec pl. I). — R. MOWAT. Héraclès chez les Pygmées, avec fig. (*Ibid.*, 1900, p. 423. Reproduit en anglais dans l'*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, p. 72). — Robert MOWAT. Le vase sacrificatoire des reines d'Égypte, symbole monétaire, avec fig. (*Rev. franç.* 1901, p. 14). — C. OMAN. Unpublished or rare coins of Smyrna in the Bodleian Cabinet (*Num. Chron.*, 1900, p. 203). — Serafino RICCI. Il sentimento della natura nella monetazione della Grecia e della Magna Grecia (*Riv. ital.*, 1901, p. 55). — M. ROSTOWZEW. ΔΩΡΕΑ

CITQY TAPCΩ (Tessères de Tarsos), avec fig. (*Num. Chron.*, 1900, p. 96). — Dr. Jos. SCHOLZ. Beitrag zur Münzkunde von Scodra-Ilyricum (Heute Scutari in Albanien), avec fig. (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1901, p. 123). — Frank Benson SHERMAN. Ancient greek coins (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, pp. 1, 33, 66, avec 3 pl. et 1 carte). — D.-E. TACCHIELLA. Monnaies inédites de Cabyte et de Mesembria sur la mer Egée, avec fig. (*Rev. franç.*, 1900, p. 257). — D.-E. TACCHIELLA. Acrosandre, roi des Gètes (*Ibid.*, p. 397, avec pl. XII). — Warwick WROTH. On the rearrangement of Parthian coinage (*Num. Chron.*, 1900, p. 181, avec pl. VII—IX).

Numismatique romaine. — Max BAIHFELDT. Deux dépôts de deniers consulaires romains (*Rev. belge*, 1901, pp. 5, 243). — M. BAIHFELDT. Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik (*Num. Zeitschr.*, t. XXXII, p. 1, avec pl. I—VI et fig. dans le texte). — Guido CAMOZZI. La consecratio di Trajano, note di storia e numismatica (*Riv. ital.*, 1901, p. 11). — Guido CAMOZZI. La consecratio nelle monete da Cesare ad Adriano (*Ibid.*, p. 27). — G. DATTARI. Appunti di numismatica Alessandrina, avec fig. (*Ibid.*, 1900, pp. 267, 375). — W. GARDTHAUSEN. Eine Goldmünze des Nero aus der Umgegend von Barenau (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 318). — Francesco GNECCHI. Roman coins. Elementary manual translated by the Rev. A. W. Hands (suite), avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4164, 4211, 4335; 1901, col. 4396, 4461, 4500, 4555, 4604, 4668). — Francesco GNECCHI. Appunti di numismatica romana. LII. Ancora sulla teoria monetaria dei medaglioni di bronzo (In risposta a un articolo del sig. A. Blanchet) (*Riv. ital.*, 1900, p. 257). — H. A. GRUEBER. An unpublished silver coin of Verica, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, p. 264). — F. HAVERFIELD. On a hoard of roman coins found at Carhayes, Cornwall (*Num. Chron.*, 1900, p. 209). — Wilh. KUBITSCHKE. Ein Fund römischer Antoniniane aus Serbien (*Num. Zeitschr.*, t. XXXII, p. 185). — F. W. MADDEN. The coins of Trajan, of Plotina his wife and of Trajan his father, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4289). — Andreas MARKL. Das Falschmünzerwesen während der Regierung Claudius II. Gothicus (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1901, p. 149). — Andreas MARKL. Das Provinzialcourant unter Kaiser Claudius II. Gothicus (suite) (*Num. Zeitschr.*, t. XXXII, p. 149, avec pl. VII—XIV). — Jules MAURICE. L'atelier monétaire de Londres (Londinium) pendant la période constantinienne (*Num. Chron.*, 1900, p. 108, avec pl. IV—V). — Jules MAURICE. L'atelier monétaire de Tarragone pendant la période

constantinienne et à partir du 1^{er} mai 305 (*Rev. franç.*, 1900, p. 261, avec pl. VIII et IX). — M. ROSTOVTSSEW et M. PROU. Supplément au catalogue des plombs antiques de la Bibliothèque nationale (*Ibid.*, p. 313, avec pl. X). — OTTO VOETTER. Die Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie (*Num. Zeitschr.*, t. XXXII, p. 117, avec un atlas de XIX pl.).

Numismatique orientale. — E. DROUIN. Notice sur trois monnaies de la Perside, avec fig. (*Bull. num. S.*, 1900, p. 93). — E. DROUIN. Monnaies ouïgoures, avec fig. (*Ibid.*, 1901, p. 17). — E. DROUIN. Les symboles astrologiques sur les monnaies de la Perse (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, pp. 71, 87). — E. DROUIN. Une monnaie d'argent du Mahdi (Soudan égyptien), avec fig. (*Rev. franç.*, 1901, p. 113). — DANIEL F. HOWORTH. Indo-european copper coins, an introductory essay (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4352). — [?] Le billet de banque en Chine au X^e siècle (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 119. Article extr. du journal *le Soir*, 20 fév. 1901). — M^{lle} Marie de MAX. Over gouden en zilveren munten versierd met de teekens van de dierenriem (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 284). — H. NÜTZEL. Eine Porträtmedaille des Chalifen el-Muktadir Billah, avec fig. (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 259). — WARWICK WROTH. Otanes, and Phraates IV, avec fig. (*Num. Chron.*, 1900, p. 89). — W. J. W. Inedited coins. A rare cast India company pattern in gold, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4395).

Numismatique du moyen âge. — W. J. ANDREW. A numismatic history of the reign of Henry I, 1100—1135 (*Num. Chron.*, 1901, p. 1, avec pl. I—VII). — FRÉD. ALVIN. Numismatique bruxelloise. Les receveurs de l'année 1415 et leur jeton, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 119). — EMIL BAIRFELDT. Zur Münzgeschichte der Reichsstadt Worms im Mittelalter (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2837, 2853, 2874, 2919; Nachtrag, 2938, avec pl. VI et fig. dans le texte). — A. de BARTHÉLEMY. Monnaies de Soissons, avec fig. (*Rev. franç.*, 1901, p. 104). — A. BEAUVAIS. Monnaies gauloises en argent, trouvées près de Valençay (Indre), avec fig. (*Ibid.*, 1900, p. 376). — ED. BERNAYS. Quelques mots au sujet des deniers namurois de la première moitié du XIII^e siècle (*Rev. belge*, 1901, p. 167). — ED. BERNAYS. Un billon noir inédit, frappé à Bouvignes sous le règne de Guillaume I^{er}, comte de Namur, 1337—1391, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 39). — A. BLANCHET. Monnaie de Michel-Etienne, archevêque d'Embrun, avec fig. (*Rev. franç.*, 1901, p. 109). — W. C. BOYD. Some unpublished varieties of Saxon coins (*Num. Chron.*, 1900, p. 265). — H. BUCHENAU. Noch einmal Gera und

Weida (*Arch. für Bract.*, t. IV, p. 147, avec fig. 1—3 de la pl. 56). — H. BUCHENAU. Dentung der Braeteaten des Fundes von Trebatsch (*Ibid.*, p. 211). — Ludwig von BÜRKEI. Süddeutsche Halbbracteaten (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, 1900, p. 47, avec pl. II—IV). — Ludwig von BÜRKEI. Die Entwicklung des Wittelsbachischen Wappens und seine erste Verwendung auf Münzen (*Ibid.*, 1901, p. 69, avec pl. III et fig. dans le texte). — F. CALAND. Ordonnancie van der munten gepubliceert in octobry xiiij^olxvj (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1901, p. 68). — E. CARON. Un denier de Saintes, avec fig. (*Bull. num. S.*, 1900, p. 65). — Comte de CASTELLANE. Denier de Corbie au type de Louis le Bègue, avec fig. (*Rev. franç.*, 1900, p. 433). — G. CERRATO. Un forte bianco attributo ad Amedeo VI di Savoia, avec fig. (*Riv. ital.*, 1900, p. 433). — Adam CHMIEL. Cecha schrotgeltowa Krakowska, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 295). — H. DANNENBERG. Die Goldgulden vom Florentiner Gepräge (*Num. Zeitschr.*, t. XXXII, p. 201). — H. DANNENBERG. Mittelaltermünzen mit Umschriften in der Volkssprache (*Ibid.*, p. 203). — H. DANNENBERG. Die Schriftbracteaten der Markgrafschaft Meissen (*Arch. für Bract.*, t. IV, p. 171, avec fig. 65, 73 et 74 de la pl. 56). — H. DANNENBERG. Münzmeister auf Mittelaltermünzen (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 277). — M. DELOCHE. Un triens mérovingien inédit, avec la légende : CAMPANIAC et un monogramme dans le champ, avec fig. (*Rev. franç.*, 1900, p. 355). — Ch. DUPRIEZ. Jeton des magistrats bruxellois Henri Clutine et Josse de Crane, XIV^e siècle, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 5). — John EVANS. The first gold coins of England (*Num. Chron.*, 1900, p. 218, avec pl. X—XI). — Von GRABA. Münzen der Benedictiner-Frauenabtei in Eschwege (Nachtrag) (*Arch. für Bract.*, t. IV, p. 163, avec fig. 27—29 de la pl. 56). — Von GRABA. Eine hessische Regentschaftsmünze von 1187 ? (*Ibid.*, p. 169, avec fig. 30 de la pl. 56). — GRANTLEY. On some unique anglo-saxon coins, avec fig. (*Num. Chron.*, 1900, p. 148). — Emil HEUSER. Zum Pfennigfund von Kerzenheim (*Arch. für Bract.*, t. IV, p. 202). — Emil HEUSER. Die Münzbilder auf den Pfennigen des Kerzenheimer Fundes, avec fig. (*Num. Anz.*, 1900, pp. 49, 57). — R. von HÖFKEN. Zur Bracteatenkunde Süddeutschlands [Trouvailles de Ruderatshofen, de Grünenbach, d'Esslingen, d'Ellenbrunn; bractéates inédites d'Augsbourg, de Montfort] (*Arch. für Bract.*, t. IV, p. 177, avec pl. 57 et fig. dans le texte). — A. HOLLESTELLE. Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het nederlandsche geld- en muntwezen. Het pond van 10 gulden halling en het tournooisch van het pond groot van

10 schilden (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 299). — Th. A. IPPEN. Eine unedirte mittelalterliche Münze aus Albanien, avec fig. (*Num. Zeitschr.*, t. XXXII, p. 197). — Vic. Baudoin de JONGHE. Un demi-gros à l'écu aux quatre lions, frappé à Schoonvorst, par Gérard, duc de Juliers et de Berg, comte de Ravensberg, 1437—1475, avec fig. (*Rev. belge*, 1901, p. 18). — Walery Kostrzęski. O denarach słowian zwanych wendyjskimi [Les monnaies appelées monnaies des Wendes] (*Wiadomości*, t. IV, col. 257, 303, avec 1 pl.). — Wilh. Kubitschek. Ein Beispiel keltischer Münzprägung (*Num. Zeitschr.*, t. XXXII, p. 195). — L. A. LAWRENCE. On the half-noble of the third coinage of Edward III (*Num. Chron.*, 1900, p. 162). — L. A. LAWRENCE. On a small hoard of groats of Henry VI to Henry VII (*Ibid.*, p. 166, avec pl. VI). — V. LUNEAU. La trouvaille de monnaies « à la croix » de Saint-Etienne-des-Landes (Dordogne), avec fig. (*Rev. franç.*, 1900, p. 36). — L. MAXE-WERLY. Tiers de sou d'or inédits. Naix-Verdun-Meuivy, avec fig. (*Rev. belge*, 1900, p. 383). — P. J. MEIER. Zur Bracteatenkunde des nördlichen Harzes (*Arch. für Bract.*, t. IV, p. 129, avec pl. 55). — MENADIER. Der Münzschatz der St. Michaeliskirche zu Fulda (Nachtrag), avec fig. (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 295). — MENADIER. Ein Pfennig des Kaisers Karl des Dritten, avec fig. (*Ibid.*, p. 312). — N. H. Tiers de blanc au lion, frappé à Gennep (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 2). — N. H. Esterlin inédit à l'écu au lion de Gérard IV de Juliers, 1297—1328, avec fig. (*Ibid.*, p. 57). — Alfred Noss. Die pfalzgräflichen Ruprechtsgoldgulden (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, 1901, p. 7, avec pl. I—II). — Alfred Noss. Drei unbeschriebene pfalzgräfliche Münzen (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2847). — [?] Numismatique mérovingienne. Caribert (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 78). — [?] Numismatique carolingienne. Carloman (*Ibid.*, p. 128). — Aug. SASSEN. Muntwaarde te Rotterdam, 1426—1427 (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1901, p. 72). — Raymond SERRURE¹. L'atelier monétaire de Châlons-sur-Marne, avec fig. (*Bull. num. S.*, 1901, p. 22). — Dr J. SIMONIS. Les médailles de Constantin et d'Héraclius (*Rev. belge*, 1901, p. 68, avec pl. II—IV). — S. M. S. Inedited coins. XXIV. Graeco-roman types on anglo-saxon sceattas, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4275). — E. TOULOUZE. Ornement monétiforme de l'époque gauloise, avec fig. (*Rev. franç.*, 1900, p. 485). — W. J. WEBSTER. Inedited coins. XXIII. Unpublished mint of Henry Ist, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4211). — Dr. Z.

¹ Ecrit posthume, retrouvé par la veuve du regretté numismate.

ZAKRZEWSKI. Dwa zagadkowe solidy X i XI wieku, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 297).

Numismatique des temps modernes¹. — Fréd. ALVIN. Numismatique et sigillographie bruxelloises. Les anciens serments d'arbalétriers et d'archers de Bruxelles, leurs sceaux, leurs médailles et leurs jetons (*Rev. belge*, 1901, p. 29, avec pl. I et fig. dans le texte). — Solone AMBROSOLI. Di un medaglista ignoto del secolo XVI, avec fig. [Médaille à l'effigie du vicomte Prosper Visconti, seigneur de Bréma, en Lomelline, frappée en 1582] (*Riv. ital.*, 1901, p. 111). — A. de BARTHÉLEMY. Deux méreaux de Langres, avec fig. (*Rev. franç.*, 1901, p. 117). — Heinr. BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2855, 2882). — Ad. BLANCHET. Balances et poids monétaires, avec fig. (*Rev. franç.*, 1900, p. 439). — P. BORDEAUX. Imitations de monnaies françaises, royales et féodales, faites à Messerano, Castiglione, Frinco et Monaco, avec fig. (*Ibid.*, 1901, p. 75). — Paul BORDEAUX. Un méreau inédit de la caisse d'assistance des marchands d'étoffes d'Utrecht, avec fig. (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 273). — Comte de CASTELLANE. Le ducat napolitain de Louis XII et ses imitations (*Rev. franç.*, 1901, p. 45, avec pl. II). — Giuseppe CASTELLANI. Le monete d'Ancona durante la dominazione francese, 1799 (*Riv. ital.*, 1900, p. 327). — G. CASTELLANI. La zecca di Fano (suite) (*Ibid.*, 1901, p. 77, avec pl. I—II). — Stanislaw CERCIA. Kilka słów o pomniku Zygmunta Starego w Katedrze Krakowskiej, avec fig. (*Wiadomości*, t. IV, col. 346). — Giacinto CERRATO. Jeton inédit de Savoie [d'Emmanuel-Philibert], avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 55). — G. CERRATO. Double écu de Charles-Emmanuel I de Savoie, avec fig. (*Ibid.*, p. 103). — W. J. DAVIS. Inedited coins. XXV. Unpublished eighteenth century tokens, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4331). — Dr. Carl DOMANIG. Peter Flötner als Medailleur, avec fig. (*Num. Zeitschr.*, t. XXXII, p. 257). — H. J. de DOMPIERRE DE CHAUFFEPIÉ. Pemmingen aanwezig op de geschiedkundige tentoonstelling van het nederlandsche Zeewezen (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1901, p. 127, avec pl. II—V et fig. dans le texte). — Prof. A. DROZ-FARNY. Sur une médaille de Droz (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4518). — Jules DUGNOLLE. Jeton de Jean de Croy, comte de Rœulx, et de sa femme Marie de Recourt, baronne de Lieques, avec fig. (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 41). — Ch. DUPRIEZ. Cachet de la fin du XVI^e siècle aux armes de

¹ Du moyen âge à la fin du XVI^e siècle.

l'abbaye de Floreffe, avec fig. (*Ibid.*, p. 58). — ERNST. Zwittermünzen mit den Bildnissen des Kaisers Franz I. und der Kaiserin Maria Theresia (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 103). Voy. aussi sur le même sujet : NEXTWICH (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, p. 143). — Edward van EVEN. Quelques observations sur trois médaillons attribués à Quentin Metsys (*Rev. belge*, 1900, p. 441). — Eduard FIALA. Verschiedenes aus der Haller Münze (*Num. Zeitschr.*, t. XXXII, p. 213). — L. F[ORRER]. Inedited coins. XXII. An unpublished obsidional rixdaler of Groningen, 1577, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4163). — L. F[ORRER]. An unpublished « Jeton du Conseil royal » of Henry III, 1579, avec fig. (*Ibid.*, col. 4334). — Ed. GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2834, 2868, 2903 (?); 1901, col. 2936). — Dr. Georg HABICH. Ueber einige Medaillen Albrechts V. und seiner Söhne (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, 1900, p. 57, avec pl. V). — Eduard HEITLER. Aus der Mappe eines Specialisten [Description de deux médailles de Charles VI, empereur des Romains] (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, p. 158). — Vic. Baudoin de JONGHE. Les monnaies des derniers comtes de Reckheim de la maison d'Aspremont-Lynden, avec fig. (*Rev. belge*, 1901, p. 177). — KOLLMANN. Der bayerische Rautenschild als Contremarke (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, 1901, p. 148). — J. V. KULL. Aus bayerischen Archiven, avec fig. (*Ibid.*, 1900, p. 11; 1901, p. 75). — R. W. MAC LACHLAN. Medals awarded to Canadian Indians (suite) (*Canad. ant. a. num. Journ.*, 1899, pp. 93, 142). — R. W. MAC LACHLAN. A canadian medal designed after a roman coins (*Ibid.*, p. 169). — Fr. MALAGUZZI. La zecca di Bologna (suite) (*Riv. ital.*, 1900, pp. 287, 417). — M^{lle} Marie de MAX. Iets over het Vetterwariersgilde te Middelburg en over een tot nu toe onbekenden begrafenispenning van dit gilde, avec fig. (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1901, p. 37). — M^{lle} Marie de MAX. Iets over de Spaansche pesos of piasters met ingestempeld borstbeeld van den engelschen koning Georg III, avec fig. (*Ibid.*, p. 150). — T. W. R. M[ARWIN] and H. L[yman] L[ow]. Impressions in copper of early american coins (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, p. 19). — T. W. R. MARWIN. The oldest masonic medal (*Ibid.*, p. 24). — Dr. Eugen MERZBACHER. Beiträge zur Kritik der deutschen Kunstmedaillen (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, 1900, p. 1, avec pl. I). — Dr. Eugen MERZBACHER. Imitationen bayerischer Halbbatzen aus der Zeit des dreissigjährigen Krieges, avec fig. (*Ibid.*, 1901, p. 120). — [?] Münzprägungen

in den österreichischen Niederlanden unter der Regierung Karl III. (Kaiser Karl VI.), 1703—1740 (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1901, p. 19). — n. Ein Günzburger Viertelthaler (*Ibid.*, 1900, p. 100). — n. Die ersten Viertelthaler Franz I. aus der Münzstätte Graz (*Ibid.*, p. 134). — Ph. NELSON. Some unpublished Marx coins (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4163). — Philip NELSON. Unpublished varieties of Marx coins (*Ibid.*, col. 4277). — NENTWICH. Die niederländischen Münzprägungen der Kaiserin Maria Theresia (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, p. 155). — Josef NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien (*Ibid.*, 1901, pp. 32, 44, 59). — NENTWICH. Voy. aussi plus haut : ERNST. — N. H. Marque d'origine des draps de Weert du règne de Charles VI (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 92). — Friedrich OCH. Ueber eine bisher unbekannte Medaille des Herzogs Ferdinand des Wartenbergers, avec fig. (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, 1901, p. 129). — N. PAPADOPOLI. Carzie per Cipro coniate dai Veneziani del 1515 e 1518, avec fig. (*Riv. ital.*, 1900, p. 321). — Nicolò PAPADOPOLI. Tariffe veneziane del secolo XVI con disegni di monete [Cet article est la traduction italienne de la communication faite par l'auteur au congrès de numismatique de Paris, en 1900] (*Riv. ital.*, 1900, p. 439, avec 5 pl.). — R. RICHEBÉ. Rectification à van Loon, avec fig. [L'auteur restitue à Croonendael fils deux médailles que van Loon et Pinchart attribuaient à Croonendael père (*Rev. belge*, 1901, p. 113). — Hans RIGGAUER. Erwerbungen des königlichen Münzkabinetts unter der Regierung Seiner Königlichen Hoheit des Prinz-Regenten (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, 1901, p. 141, avec pl. V et fig. dans le texte). — Henri SARRIAU. Imitation d'un tableau de Le Brun au revers d'un jeton de l'église parisienne de Sainte-Madeleine-en-la-Cité, avec fig. (*Bull. num. S.*, 1900, p. 49). — Aug. SASSEN. Gewicht waarmede te Utrecht goud en zilver werd gewogen (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 312). — S. M. S. Inedited coins. XXX. A curious half-sovereign of Edward VI, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4603). — Ewald STANGE. Die Ausprägung während der Mindener Belagerung von 1634 (*Num. Anz.*, 1900, p. 89). — Ewald STANGE. Bericht wegen der Müntz in der Grafschaft Ravensberg (*Ibid.*, 1901, pp. 1, 9). — [?] The history of Boulton's twopenny pieces (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4519). — J. E. TER GOUW. Variëteiten en onuitgegeven nederlandsche munten [Vervolg van den 7^{den} Jaargang 1899, bl. 146] (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1901, p. 81). — Fried. TEWES. Seltenheiten der Sammlung Bohlmann. Braunschweig-Lüne-

burg, avec fig. (*Num. Anz.*, 1900, p. 81). — Ph. WHITEWAY. The coins of Italy (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4181; 1901, col. 4673). — A. de WITTE. La médaille-décoration des francs-bouchers et des francs-poissonniers de Gand, 1793 (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 23). — A. de WITTE. Une médaille de dévotion de 1625, avec fig. (*Ibid.*, p. 58). — A. de WITTE. Les jetons et les médailles d'inauguration, frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens, 1717—1794 (suite) (*Rev. belge*, 1900, p. 411, avec pl. VIII et IX; 1901, p. 187, avec pl. V). — Alph. de WITTE. Notre-Dame de Laecken et ses médailles, avec fig. (*Ibid.*, 1901, p. 213). — Józef ZIELIŃSKI. Uwagi o medalu roboty Dadlera i Höhna błędnie uważanym za medal pokoju oliwskiego [Notices sur les médailles de Dantzig, gravées par Dadler et Höhn] (*Wiadomości*, t. IV, col. 244). — Józef ZIELIŃSKI. Höhnowie ojciec i Syn, medalierzy gdańscy XVII wieku (*Ibid.*, col. 360).

Numismatique du XIX^e siècle. — Josef C. ADAM. Die Münzen unter der Regierung des deutschen Kaisers Franz II. bzw. Kaiser Franz I. von Oesterreich 1792 bis 1835 (suite) (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, pp. 89, 105, 121; Schlusswort, *Ibid.*, 1901, p. 5). — A. J. G. An undescribed hard times token (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, p. 27). — P. BORDEAUX. La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815, avec fig. (suite) (*Rev. belge*, 1900, p. 397; 1901, p. 48). — Ed. van den BRÆCK. Numismatique bruxelloise. Jetons de présence de la Société de médecine de Bruxelles, messidor, an XII, avec fig. (*Ibid.*, 1900, p. 428). — C. C. R. The New-York-Gettysburg Monument (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, p. 59). — Ed. Janes CLEVELAND. The lieutenant Victor Blue medal, issued by the United States mint, 1900 (*Ibid.*, p. 56). — Ed. Janes CLEVELAND. The George Inness memorial medal (*Ibid.*, p. 77). — C. P. N. Medal for the defence of fort Ridgely, Miss (*Ibid.*, p. 21). — C. P. N. Medals of the Grand Army. II (*Ibid.*, p. 26). — D. F. H. Inedited coins. XXVIII. Inedited colonial coins, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4499). — E. Die Münzen aus Glockenmetall zur Zeit der französischen Revolution (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 81). — Jean FABRE. Les billets de confiance émis pendant la guerre 1870—71 (suite) (*Rev. franç.*, 1900, pp. 363, 449, avec pl. XI, XIII—XIV). — Aug. FINKAM. Die an Braunschweiger und Hannoveraner verliehenen Ehrenzeichen für Krieg, Verdienst und Dienstalder, avec fig. (*Num. Anz.*, 1901, pp. 17, 25, 33, 41). — Lionel L. FLETCHER. Inedited coins. XXVII. Unpublished australian

tokens (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4451). — Lionel L. FLETCHER. Unpublished Glasgow farthings (*Ibid.*, col. 4500). — L. F[ORRER]. A Travancore pattern sovereign or presentation piece, 1881, avec fig. (*Ibid.*, 1900, col. 4332). — L. F[ORRER]. A pattern penny of the Orange Free state, 1888 (*Ibid.*, 1901, col. 4499. Voy. aussi col. 4573). — G. H. Zum achtzigsten Geburtsfest Sr. Kgl. Hoheit des Prinz-Regenten Luitpold, avec fig. (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, 1901, p. 1). — S. H. HAMER. Inedited coins. XXXI. Private tokens, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4667). — Freiherr von HELFERT. Zwei Unica und ein Rarissimum von Meister Karl Radnitzky (*Mitth. des Clubs der Münzu. Medaillenfr. in W.*, 1901, p. 31). — H. Lyman LOW. Hard times tokens (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, p. 13). — R. W. MAC LACHLAN. Baltimore schillings in copper (*Ibid.*, p. 88). — W. T. R. MARWIN. Recent medals commemorating the invention of the art of printing (*Ibid.*, p. 11). — W. T. R. M[ARWIN]. Another Hoe Gutenberg medal (*Ibid.*, p. 83). — [?] Medal of Columbia University, New-York (*Ibid.*, p. 45). — [?] Medals issued to Canadian Indians (*Ibid.*, p. 57). — [?] Naval medals for meritorious services (*Ibid.*, p. 90). — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés, avec nombr. fig. (suite) (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, pp. 7, 26, 43, 60, 76, 93, 106, 122). — C. P. NICHOLS. Medals of the Grand Army (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, pp. 52, 84). — O. S. F. A roman catholic college medal? (*Ibid.*, p. 62). — [?] Recent medals on the discovery of South America (*Ibid.*, p. 43). — Arturo SPIGARDI. A proposito di una medaglia attributa a Ferdinando III Granduca di Toscana (*Riv. ital.*, 1900, p. 451). — Arturo SPIGARDI. Le medaglie dei Capi di Guardia della Misericordia di Firenze, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4623). — Dr. Horatio R. STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, pp. 14, 48, 78). — [?] The coinage of the South African Republic (*Num. Chron.*, 1900, p. 252, avec pl. XII). — [?] The « talisman of Slavery » (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, p. 22). — [?] The Decaen dollar, avec fig. (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4415). — Arthur W. WATERS. A few notes respecting the issuers of the 18th century tokens circulated in London (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4413). — Arthur W. WATERS. Notes on the 18th century tokens (*Ibid.*, col. 4468). — Philip WURFEWAY. The copper coinage of Ferdinand IV., III. and I. of Naples, 1759 — 1825 (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4570). — E. ZAY. Monnaies américaines inédites (*Ibid.*, 1900, col. 4186). — W. K. F.

ZWIERZINA. Beschrijving der nederlandsche of op Nederland en nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen na november 1863. Vervolg op het werk van Mr. Jacob Dirks (suite) (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1900, p. 241; 1901, pp. 5, 95, avec pl. I). — W. K. F. ZWIERZINA. Een hulde aan Th. M. Røst (*Ibid.*, 1900, p. 296, avec pl. IV). — W. K. F. ZWIERZINA. Nieuw uitgekomen penningen (*Ibid.*, p. 306). — W. Z[WIERZINA]. Onze nieuwe guldens, avec fig. (*Ibid.*, 1901, p. 55). — ZWIERZINA. Hulde aan Jhr. Mr. Victor de Stuers (*Ibid.*, p. 78).

Varia. — AMY. Marken (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, pp. 89, 97). — KARL ANDORFER und RICHARD EPSTEIN. Musiker Medaillen (suite) (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, pp. 95, 112, 131, 137, 150; 1901, pp. 1, 13, 25, 38, 53). — EMIL BAHRFELDT. Zur Münzpolitik Friedrichs des Grossen (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2879). — CH. VAN DER BEKEN. La monnaie de Bruxelles en 1900, avec fig. (*Rev. belge*, 1901, p. 235). — AD. BLANCHET. Les animaux auxiliaires de l'antiquaire (*Bull. num. S.*, 1900, p. 67). — FRED. CALAND. Opening der munt te Dordrecht in 1485 (*Tijd. van het Ned. Gen.*, 1901, p. 77). — C. B. Le cabinet du roi à la Bibliothèque nationale (*Corr. hist. et arch.*, 1900, p. 280). — [?] Congrès international de numismatique, tenu à Paris du 14 au 16 juin 1900. Compte rendu. (*Bull. num. S.*, 1900, p. 68. Voy. aussi : *Month. num. Circ.*, 1900, col. 4237). — G. CORTI. Famiglie ticinesi (*Giorn. arabi.*, 1901, p. 10). — DALLIGNY. La gravure en médailles et sur pierres fines à l'exposition de Paris (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, pp. 10, 29). — H. DANNENBERG. Der Titel der Münzherren auf Mittelaltermünzen (suite et fin) (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2840). — H. DANNENBERG. Verwandtschaft und Schwägerschaft auf Münzen (*Ibid.*, col. 2911; 1901, col. 2927). — [?] Die moderne Medaille (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1901, pp. 10, 21, 35, 51, 63). — C. VON ERNST. Gorzkowski's Münze in Mantua, 1848 (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1901, p. 135. Voy. aussi p. 34). — C. VON ERNST. Ueber die Pflege der Numismatik in Oesterreich im XIX. Jahrhundert (*Ibid.*, p. 171). — L. F[ORRER]. Biographical notices of medallists, coin, gem and seal engravers, ancient and modern, with references to their works (suite), avec nombr. fig. (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4170, 4218, 4277, 4340; 1901, col. 4405, 4451, 4505, 4561, 4611). — PAUL GANZ. Das Wappenbuch des Stadtschreibers Remward Cysat von Luzern, 1581 (*Arch. hér. suisses*, 1900, p. 85, avec pl. VII—VIII et fig. dans le texte). — C. F. GEBERT. Churfürst Max Emanuel regt 1721 eine Münzconvention bayerischen

und schwäbischen Kreises an (*Mitth. der bayer. num. Ges.*, 1901, p. 127). — Georg HABICH. Ueber zwei Medaillen-Zeichnungen (*Ibid.*, p. 135, avec pl. IV et fig. dans le texte). — Frhr. von HELFERT. Ein numismatisches Curiosum (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1901, p. 58). — R. von HÖFKEN. Hälbling [note étymologique] (*Arch. für Bract.*, t. IV, p. 213). — A. HOLLESTELLE. Iets over het bepalen van ponden en munten (suite) (*Tijd. van het. Ned. Gen.*, 1901, p. 169). — Jean JUSTICE. Comparaison des monnaies antiques avec les monnaies modernes (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 108). — C. KUNZ. Il museo Bottacin annesso alla civica biblioteca e museo di Padova (*Riv. ital.*, 1900, p. 345, avec pl. V—VII). — [?] La couleur des pièces d'or, circulation et frai (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 46). — [?] La numismatique à l'exposition de 1900 (*Bull. num. S.*, 1900, p. 51; 1901, p. 1). — [?] La grande collection de Flandre. Collection Vernier (*Ibid.*, 1901, p. 4). — [?] Le coq gaulois (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 48). — Gustave LEJEAL. Le coq prétendu gaulois (*Month. num. Circ.*, 1901, col. 4677. Extr. de la *Revue universelle*). — Th. von LIEBENAU. Das Schweizerkreuz (*Arch. hér. suisses*, 1900, p. 121, avec pl. IX). — M. Die Krone auf den österreichischen Münzen der Kronenwährung (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1901, p. 163). — W. T. R. MARWIN. Masonic medals (suite) (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, pp. 25, 60, 89). — L. MAXE-WERLY. Les médailles de mendiants dans le Barrois (*Bull. num. S.*, 1900, p. 99). — n. Nickelmünzen (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, p. 145). — R. NADROWSKI. Geldzeichen und ihre Verwendung (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4232, 4295). — J. NENTWICH. Katalog der Münzen- und Medaillenstempel-Sammlung des k. k. Hauptmünzamt in Wien (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1901, p. 58). — Dr. Fr. PIEKOSIŃSKI. Nieznany memoryal rady miasta Krakowa z roku, 1489. Przedłożony królowi w sprawie biecia monety [Un mémoire inconnu émanant du Conseil municipal de Craeovie de 1489 et concernant la frappe de la monnaie] (*Wiadomości*, t. IV, col. 198). — August PLÜSS. Wappen und Siegel der Freiherren von Grünenberg in Kleinburgund (*Arch. hér. suisses*, 1900, p. 77, avec pl. V—VI et fig. dans le texte). — Salomon REINACH. Le prix du blé dans l'édit de Dioclétien (*Rev. franç.*, 1900, p. 429). — Serafino RICCI. La numismatica e le scienze archeologiche ed economiche (*Riv. ital.*, 1900, p. 395). — Serafino RICCI. La numismatica al IV congresso geografico italiano in Milano (*Ibid.*, 1901, p. 75). — J. Saltus SANFORD. European orders and decorations, avec fig. (*Amer. num. u. arch. proceedings*, 1900,

p. 33). — [?] Spruch-Register zum V. Bande von Neumanns « Kupfermünzen » (suite) (*Num. Anz.*, 1900, pp. 70, 76, 85, 92; 1901, pp. 5, 13). — Ewald STANGE. Die « Cassirung » der Mindener Notmünzen (*Num. Anz.*, 1901, p. 12). — Joh. W. S[ΤΕΡΜΑΝΙΚ]. Holland, 1330. Enen ghoaden ghouden Halling van florensche voir dertien grote, enen engelsehe min (*Tijds. van het Ned. Gen.*, 1901, p. 185). — E. A. STÜCKELBERG. Offizielle Heraldik in der Schweiz (*Arch. hér. suisses*, 1900, p. 111). — E. A. STÜCKELBERG. Japanische Heraldik (*Ibid.*, 1901, p. 13, avec pl. I et fig. dans le texte). — [?] The biography of the dollar (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, p. 46). — [?] Une nouvelle société artistique (*Gaz. num. D.*, 1900—1901, p. 108). — Otto VETTER. Bericht über den internationalen numismatischen Congress in Paris (*Monatsbl. der num. Ges. in W.*, 1900, p. 111). — E. ΖΑΥ. Aux îles Marquises. La barbe-monnaie (*Bull. num. S.*, 1900, p. 101. Reproduit dans *Month. num. Circ.*, 1901, col. 4516).

Biographies¹. — [?] Charles Lormier (*Bull. num. S.*, 1900, p. 89). — [?] Carfrae, Robert, F. S. A. Scot (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4302). — [?] Joseph Alexander, Freiherr von Helfert, avec portr. (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1900, p. 137). — Fred. A[LVIN]. Cyr-François-Natalis Rondot (*Rev. belge*, 1901, p. 119). — E. BAHRFELDT. Urkunden. Des Müntzmeisters von Franckfurth, Orpffheidt (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2922). — L. FÖRNER. J. B. Frener. Chief-engraver to the mint of the Republic of Guatemala, 1854—92 (*Amer. num. u. arch. proceedings*, 1900, p. 55). — Vic. de GHELINCK-VERNEWYCK. Charles-Alexandre-Arthur, comte de Marsy (*Rev. belge*, 1900, p. 449). — H. Dr J. Gerson da Cunha (*Month. num. Circ.*, 1900, col. 4361). — M. Edward Maris, M. D. (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, p. 29). — M. Jean Pieter Six (*Ibid.*, p. 30). — A. de MEUNYCK. Edonard-Henri Van Hende (*Rev. belge*, 1901, p. 116). — J. NENTWICH. Stefan Delhaës (*Mitth. des Clubs der Münz- u. Medaillenfr. in W.*, 1901, p. 37). — H. de la TOUR. Natalis Rondot, avec bibliographie (*Rev. franç.*, 1901, p. 126). — J. O. WEDBERG. Henri-Michel-Antoine Bukowski (*Rev. belge*, 1901, p. 223). — A. de W[ITTE]. Jean Presl (*Ibid.*, p. 116). — A. de WITTE. Jules Chautard (*Ibid.*, p. 224).

Trouvailles. — Emil BAHRFELDT. Der Denarfund von Soldin (suite) (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2858, 2890). — M. BAHRFELDT. Der Münzschatzfund von Mazin in Croatien. Italische und afrikanische Kupfer-

¹ Nous ne mentionnons ici que les biographies les plus importantes.

münzen, aes rude und aes signatum, avec fig. (*Ibid.*, col. 2863, 2885, 2897 (?), 2914; 1901, col. 2929). — H. DANNENBERG. Der Denarfund von Usedom, avec fig. (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 266). — H. DRESSEL. Altgriechischer Münzfund aus Aegypten (*Ibid.*, p. 231, avec pl. VIII). — H. GILLARD. Trouvaille [de pièces de Henri II de France et de pièces allemandes faite aux environs de la Rochelle] (*Bull. num. S.*, 1900, p. 55). — AZEEZ KHAYAT. Discoveries of coins, glass and other antiquities in ancient Syria (*Amer. num. a. arch. proceedings*, 1900, p. 50). — FELIKS KOPERA. Monety rzymskie znalezione na naszym ziemiach [Monnaies romaines trouvées en Pologne] (*Wiadomości*, t. IV, col. 194). — MENADIER. Der Denarfund von Schmölln (*Zeitschr. für Num.*, t. XXII, p. 315). — J. MENADIER. Der Fund von Kleinvaeh (suite), avec fig. (*Berl. Münzbl.*, 1900, col. 2831, 2850, 2870; 1901, col. 2932). — B. REBER. In der Schweiz aufgefundene Regenbogenschüsseln und verwandte Goldmünzen (*Anz. für schweizer. Alt.*, 1900, p. 157, avec pl. V). — [?] Remarkable exhumations at the West (*Amer. Journ. of num.*, t. XXXV, p. 63). — F. TEWES. Zum Thalerfunde von Minden i. W. (*Num. Anz.*, 1900, pp. 65, 73).
H. C.

Trouvailles. — *Aix-en-Provence* (France). — Le 5 février 1901, un maçon travaillait à la restauration d'une cheminée de l'appartement occupé par un propriétaire et sa famille, lorsque, en donnant un coup de marteau dans le mur, il mit au jour un trésor composé d'un grand nombre de pièces de vingt-quatre livres à l'effigie de Louis XVI. Le propriétaire s'empara de la totalité des pièces ainsi découvertes et offrit au maçon une indemnité dérisoire.

On sait que, en pareil cas, la loi accorde une moitié des objets découverts à « l'inventeur » et l'autre moitié au propriétaire du fonds où a eu lieu la trouvaille. Le maçon exigea donc, comme c'était son droit, la part lui revenant; mais le propriétaire ne voulut rien entendre et conserva en sa possession l'intégralité des pièces trouvées chez lui.

Sur la plainte du maçon, le parquet commença une enquête, qui aboutit au renvoi devant la juridiction correctionnelle du propriétaire et de sa femme. Ils ont été condamnés à une amende de 300 francs pour vol et à la restitution de la moitié du trésor à l'ouvrier maçon qui l'avait trouvé.

Angicourt (France). — Une nouvelle trouvaille a été faite à Angicourt, au commencement de l'année 1900. Un cultivateur a mis au jour, non loin du Sanatorium, un vase en terre contenant cinquante pièces en billon dont suit l'énumération : un denier fruste du commen-

cement de l'Empire, cinq Gordien III, six Philippe père, trois Trajan Dèce, un Volusien, huit Gallien, quatre Salonine, cinq Salonin, dix-sept Posthume. On remarquera que l'enfouissement de ce petit trésor a eu lieu à la même époque que celui des cinq mille quatre cents monnaies trouvées à Angicourt, en novembre 1899. (*Revue numism.*)

Ath (Belgique). — On signale à la *Gazette numismatique* la découverte faite à Ath d'un trésor composé d'environ trois cents monnaies d'or et d'argent appartenant aux règnes de Charles le Téméraire, de Marie de Bourgogne, de Maximilien et Philippe le Beau, d'Édouard IV d'Angleterre et de Louis XI, roi de France.

Avignon. — Le 7 décembre 1898 on a découvert au Ponset, terroir d'Avignon, un vase en terre contenant plus de six cents monnaies d'argent et de billon de Philippe VI, Jean le Bon, Charles V à Charles VII, des pièces des papes Clément VI à Martin V, des monnaies des ducs de Savoie, de Bourgogne, de Bretagne, des dauphins du Viennois, des princes d'Orange, des rois de Naples et de Castille, diverses féodales, une pièce d'un duc d'Athènes et plusieurs des rois d'Angleterre Henri V et Henri VI.

La pièce la plus récente de la trouvaille est une monnaie de Louis, duc de Savoie, depuis 1441. La présence de cette pièce dans le trésor semble indiquer que son enfouissement eut lieu au moment de l'événement survenu à Avignon le 15 septembre 1443, connu dans l'histoire sous le nom de *Trahison des Savoyards* et qui avait pour but de livrer Avignon à l'antipape Félix V, soutenu par le duc de Savoie.

La plupart de ces monnaies font partie des collections du Musée d'Avignon ¹.

(*Revue numismatique.*)

Berek-Ville (France). — A Berek-Ville, entre la rue de l'Église et la ruelle de la Mairie, à 2 mètres de profondeur dans l'ancien lit de la rivière de l'Arche, détournée au milieu du siècle dernier, on a trouvé un petit vase en grès contenant huit pièces d'or espagnoles rognées et en mauvais état. La mieux conservée est aux effigies d'Albert et Isabelle.

(*Revue numismatique.*)

Biesenthal (Prussen). — Ein grosser Münzenfund aus den 15. und 16. Jahrhundert ist jüngst am Samithsee bei Biesenthal zu Tage gefördert worden. Sie waren in einer seltsam geformten, durch einen

¹ La *Revue numismatique* publie sous la signature de M. Adrien Blanchet une rarissime monnaie de Michel-Étienne, archevêque d'Embrun (1379—1427), qui provient sans doute de cette trouvaille.

losen Deckel verschlossenen zinnernen Kanne enthalten; es waren über sechs hundert Silberstücke bis zur Grösse eines Thalers. Von den Geldstücken tragen verschiedene das Bildniss Kaisers Sigismunds (1410—1437), Rudolfs II. (1576—1602) und auch des Grossen Kurfürsten. Der Kannendeckel zeigt drei Wappen und die Jahreszahl ML. 35 (1085).

Brasschaert (Belgique). — Des ouvriers terrassiers ont découvert à Brasschaert environ deux cents pièces de monnaie du XVIII^e siècle. Plusieurs sont au millésime de 1721, mais d'autres ne portent plus de date.

Brugg (Argovie). — Au cours des travaux de conservation entrepris aux ruines de l'amphithéâtre romain de l'antique Viudonissa, on a trouvé, le 5 juillet 1901, une monnaie d'or de Néron fort bien conservée. C'est le n^o 118 de Cohen : NERO CÆSAR AVGVSTVS. Tête laurée de Néron à droite. R. IVPPITER CVSTOS. Jupiter assis à gauche, tenant un foudre et un sceptre. C'est la première pièce d'or que l'on rencontre, depuis le commencement des travaux de l'amphithéâtre (1897); elle a été déposée au Musée national suisse, à Zurich, la Confédération étant propriétaire des ruines.

Cologne. — A Cologne, en février 1899, en faisant une canalisation, on a trouvé plus de deux mille monnaies des XIII^e et XIV^e siècles. Trois gros tournois de Charles de Luxembourg (avec *Kharolus rex*); six gros tournois de Philippe VI; gros de Brabant, de Flandre, de Prague (Charles I^{er}, Charles IV, empereur d'Allemagne), de Deutz, de Coblenz, de Trèves, de Juliers, de Schoonvorst, de Born, de Heinsberg-Löwenberg; des deniers et esterlins de Brabant, des quarts de tournois de France, un tiers de tournois de Trèves, des demi-gros de Trèves, environ huit cent cinquante demi-schillings de Trèves; quatre tiers de tournois de Cologne, des deniers de Louis de Bavière; cent trente pfennigs creux de Frédéric II; neuf cent trente hellers de Hall-en-Souabe; quatorze hellers de Metz. Les dates fournies par ces monnaies permettent de placer vers 1350 l'enfouissement du trésor.

(Décrit par M. C. Stedtfeld dans les *Bonner Jahrbücher*, 1899.)

Fontanile (Italie). — Dans les fouilles faites à l'église paroissiale de Fontanile, près d'Aequi, on a trouvé un petit trésor de pièces d'or d'Innocent IX, de plusieurs doges de Venise, de la république de Gènes, d'Emmanuel-Philibert de Savoie, de Philippe II d'Espagne pour Milan en 1578.

(*Unità Cattolica*, 8 janvier 1901.)

Fontenay-sous-Bois (France). — En faisant des fouilles à l'avenue

de la République, des ouvriers ont découvert des murs d'une grande épaisseur et des vases en terre contenant une grande quantité de monnaies romaines en or, argent et bronze. On croit que les murs démolis sont un vestige des anciens thermes romains.

Frioul. — Dans une localité du Bas-Frioul (laquelle ?) on a trouvé en creusant une fosse un squelette humain, sous le bras gauche duquel il y avait trois monnaies d'or. Un quadruple de 1615 de Ranuccio I Farnèse frappé pour Plaisance; un double de 1593 de Philippe II, roi d'Espagne pour Milan; un double du même, frappé en Espagne mais complètement fruste. (Information de la *Riv. ital. di num.*)

Gothland (Schweden). — Das Nationalmuseum in Stockholm hat kürzlich einen sehr bemerkenswerthen, auf der Insel Gothland gemachten Münzenfund von 2426 ganzen Münzen und 34 Münzenstücken (Hacksilber) erhalten. Die Münzen befanden sich in einem runden kupfernen Gefäss mit Deckel, sodass alle recht gut erhalten waren. Sie entstammen dem 8.—10. Jh. und wogen über 3 Kilo. Wie verschiedene früher auf Gothland gemachte Münzenfunde, so bestand auch dieser wieder aus den verschiedensten ausländischen Prägungen: deutsche, böhmische, angelsächsische, arabische, dänische und nur eine schwedische von Olaf Skötkonung.

La Rochelle. — Aux environs de La Rochelle on a trouvé cinquante-neuf monnaies d'or et d'argent dont voici l'énumération: quatre pièces d'or de Ferdinand et Isabelle; deux écus d'or de François I^{er}, au revers un F et un lis; un écu d'or de François I^{er} pour le Dauphiné; une très belle pièce d'or du duc de Montferrat; environ cinquante pièces d'argent de Henri IV, Antoine de Bourbon, Jeanne d'Albret, Charles X, roi de la Ligue; enfin une pièce de Louis XIII. (*Bull. de num.*)

Méasne (France). — En août 1899, un laboureur de la commune de Méasne découvrit trois pièces. Des recherches intentionnelles permirent de recueillir neuf autres pièces. Voici la composition de cette trouvaille: un écu d'or à la couronne de Charles VII; deux écus au soleil et un écu au porc-épic de Louis XII; deux écus d'or de François I^{er}; six ducats et doubles ducats de Ferdinand et Isabelle et de Jeanne et Charles-Quint; enfin une pièce de Charles Quint, empereur, datée de 1544. (*Revue numismatique.*)

Nantes (France). — Une voie romaine de Nantes à Saintes, par Luçon, a été découverte, sur une longueur de plus de 30 kilomètres, par les soins de l'agent-voyer en chef de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte. Les fouilles ont fait sortir du sol une quantité assez

considérable de monnaies romaines d'or et d'argent, du I^{er} au IV^e siècle, ainsi que des tombeaux et des fragments de poterie.

Neustadt (Palatinat du Rhin). — Près de Neustadt a. d. Haardt, dans l'été de 1899, on a trouvé soixante-quatorze deniers de la république romaine, parmi lesquels une pièce de Jules César; on a recueilli en même temps deux oboles de Massalia.

(Westd. Korrespondenzblatt.)

Niort (France). — On vient de trouver près de Niort un drachme en argent du poids de 3^{es},08, portant à l'avvers une tête tournée à droite, les cheveux divisés en grosses mèches et au revers un cavalier ailé marchant à droite; au dessous, un fleuron composé de trois demi-cercles.

Les découvertes connues de monnaies semblables, faites sur le territoire des Pictons ont eu lieu à Vouillé (Deux-Sèvres), en 1841, trois cent quatre-vingt-dix pièces; à Saint-Pompain, près Coulonges-sur-l'Antise (Deux-Sèvres), en 1847, cent cinquante pièces; à Poitiers (Vienne), en 1852, deux cent trente-six pièces; à Vernon (Vienne), en 1874, cent vingt-quatre pièces; à Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure), en 1882, deux cent vingt-cinq pièces.

Les trésors de Vouillé, de Saint-Pompain et de Villeneuve-la-Comtesse étaient exclusivement composés de monnaies de ce type, dont il existe un grand nombre de variétés de coin. Quelques exemplaires étaient en très bas électrum.

Des exemplaires isolés ont été trouvés, à différentes époques, dans les Deux-Sèvres: à Faye-l'Abesse, à Niort, à Rion, et dans la Vienne, à Vendennesse.

Ces monnaies étaient désignées en Poitou sous le nom de pièces aux lunettes, à cause du fleuron composé de trois demi-cercles qui figure sous le cheval; elles sont attribuées aux Pictons par MM. B. Fillon, A. de Barthélemy, E. Muret et F. de Sauley; ces trouvailles confirment l'opinion de ces savants.

(Bulletin de numismatique.)

Nuaille (France). — On a trouvé à Nuaille, près de la Rochelle, un certain nombre de pièces dont voici la nomenclature: de Louis XI, trois blancs au soleil; de Charles VIII, un blanc au soleil, quatre douzains, dont un pour la Bretagne, et un carolus de 1488; de François I^{er}, six douzains; du Dauphiné, dix-sept douzains à la croisette; de Louis XII, neuf douzains et trois dizains à L couronnée; de Henri II, seize douzains et un teston frappés à Toulouse; de Charles IX, cinq testons frappés à Bordeaux, deux testons frappés à Bayonne et quatre sols parisis; de

Henri III, deux pièces dont un gros de Nesle; enfin quatre pièces espagnoles et une pièce de Henri VIII d'Angleterre.

(*Bulletin de numismatique.*)

Paschkerwitz (Preussen). — Im Dorfe Paschkerwitz, im Kreise Trebnitz, hat am Gründonnerstage der Freigärtner Goldmann beim Umgraben eines Grabenufers in der Tiefe eines Spatenstiches, ein Thongefäss mit zwei und zwanzig werthvollen Gold- und Silbermünzen entdeckt, die anscheinend am Ende des Dreissigjährigen-Krieges dort vergraben worden waren. Das älteste der noch gut erhaltenen Fundstücke trägt die Jahreszahl 1540, das neueste 1638. Es sind acht Gold- und vierzehn Silberstücke. Von den Goldstücken haben sechs die Grösse eines Zwanzigmarkstückes und zwei die eines Zehnmarkstückes, während von den Silberstücken zehn die Grösse eines Fünfmarkstückes, eins die eines Thalers, zwei die eines Zweimarkstückes und eins die Grösse eines fünfzigpfennigstückes zeigen. Die Münzen sind sächsischen, polnischen und brandenburgischen Ursprungs. Zwei Goldstücke tragen das Wappen der Stadt Thorn und eins zeigt orientalische Schriftzeichen.

(Aus lokalen Zeitungen.)

Plessis-Mériot (France). — On a trouvé dans une carrière près de cette localité une certaine quantité de monnaies d'argent datant du règne de Louis XIV.

Plomion (France). — En 1895, on a trouvé à Plomion un vase en terre contenant près de cent pièces d'or et d'argent, dont l'enfouissement paraît remonter à quelques années avant la paix de Vervins (1598). On a reconnu des testons de François I^{er}, de Henri II et de Charles IX, des quarts d'écu de Henri III, des pièces de Philippe II, roi d'Espagne, et une de Nuremberg. Cette trouvaille se trouve décrite dans le *Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, t. XVII.

Saint-Jean-des-Vignes (France). — Un vase contenant une quarantaine de pièces de monnaies aux effigies de Constantin le Jeune, Gratien et Valentinien, a été découvert dans ce village.

Saint-Maixent-de-Beugne (France). — On lit dans le *Bulletin de numismatique*, sous la signature de M. A. Véry :

Un petit trésor, composé de trois écus d'or au soleil, à fleur de coin, frappés en 1562, 1570 et 1572 à la Rochelle au nom de Charles IX, et de 1 kil. 340 gr. de monnaies d'argent françaises et espagnoles, a été découvert récemment à Saint-Maixent-de-Beugne, canton de Colonges (Deux-Sèvres), par un cultivateur en défrichant un terrain.

Les monnaies se répartissent ainsi :

Henri II (1547—1559) : sept testons frappés à la Rochelle, Toulouse et Angers ; un demi-teston frappé à la Rochelle.

Charles IX (1560—1574) : dix-huit testons frappés à la Rochelle, Bordeaux, Limoges, Lyon et Toulouse ; quatre demi-testons frappés à Toulouse et Bordeaux.

Henri III (1574—1589) : trente-trois testons frappés à Aix, Saint-Lô, Rouen, Bordeaux, Angers, Rennes et Troyes ; dix demi-franes frappés à Poitiers, la Rochelle, Angers et Paris ; dix-sept testons frappés à Bayonne, La Rochelle, Lyon, Angers et Limoges ; trois demi-testons frappés à La Rochelle et Poitiers ; quinze quarts d'écus frappés à la Rochelle et Limoges ; deux huitièmes d'écus frappés à la Rochelle.

Espagne : deux douros et deux demi-douros de Charles-Quint avec la colonne d'Hercule et PLUS ULTRA ; six douros et deux demi-douros avec les armes de Castille et Léon ; quarante monnaies de Ferdinand et d'Isabelle de différents modules, aux armes de Castille, Léon, Aragon et Grenade, avec le faisceau de six flèches attachées par un lien.

Le règne de Henri IV n'étant pas représenté, tout indique que ce trésor a été enfoui pendant les troubles de la Ligue, en 1589.

Le canton de Colonges est fécond en trouvailles de monnaies. Déjà en 1895 on y a découvert deux trésors. A la Fage, des monnaies du XV^e siècle, et à Ardin, des monnaies du XVI^e siècle.

Saint-Pourçain (France). — On vient de découvrir dans cette localité, enfoui à 0^m,50 de profondeur, un trésor enfermé dans deux coffrets, l'un en fer, l'autre en cuivre, contenus eux-mêmes dans deux grosses pierres creusées pour les recevoir.

Le coffret de fer renfermait cent deux beaux écus de Louis XIV, senior, du type dit « aux insignes » et frappés à Paris, à Lyon, à Rennes, à Riom, etc., de 1701 à 1704. Presque tous ces écus sont surfrappés sur des flans de Louis XIII et même de Louis XIV, ce qui ne les rend pas moins intéressants ; ils sont à fleur de coin, beaucoup ont conservé le brillant de la frappe.

Le coffret de cuivre contenait trente-deux demi-louis de Louis XIV, senior, au type de la croix cantonnée de quatre L ; ils sont aussi à fleur de coin et surfrappés également sur des pièces antérieures comme les précédentes. C'est à grand peine que l'on distingue les traces de l'ancienne frappe sur plusieurs d'entre eux. (*Bull de num.*)

Vérone (Italie). — Des paysans ont découvert un pot renfermant un

millier de monnaies romaines en argent, pesant 3 kilos 400. Cette précieuse trouvaille a été déposée à l'hôtel de ville.

Vienne (France). — Un habitant de Lusignan (Vienne), en faisant des fouilles en ville, a découvert récemment trois statères en électrum portant à l'avvers la tête d'Ogmios tournée à droite, entourée d'un cordon de perles et au revers une main étendue sous un cheval androcéphale.

Un statère en or semblable aux trois ci-dessus a été mis au jour aux environs de Saint-Pompain (Deux-Sèvres), par un fermier qui labourait près de l'endroit où, en 1847, on avait découvert cent cinquante drachmes des Pietons au revers du cavalier ailé.

Ces deux trouvailles fournissent à un correspondant du *Bulletin de numismatique* l'occasion de passer en revue les découvertes, à lui connues, de ces statères en Poitou; nulle part on ne les trouve aussi fréquemment et avec autant d'abondance.

Il résulte de son inventaire qu'il en a été trouvé :

A Civaux (Vienne) en assez grande quantité; à Savenay (Loire-Inférieure) en assez grande quantité; en 1835, à Saint-Civray (Vienne) en assez grande quantité; en 1837, au camp romain de Bonneuil (Vienne) en assez grande quantité, en or à bas titre; en 1862, à Parthenay (Deux-Sèvres) en assez grande quantité, en or et en électrum; en 1872, à Poitiers, vingt-cinq exemplaires découverts rue des Carnélites; en 1874, à Vernon (Vienne), trente exemplaires; en 1893, à Bessac, faubourg de Niort (Deux-Sèvres), quarante exemplaires en électrum; à Rom (Deux-Sèvres), un en or et quatre en cuivre argenté, dans des sépultures.

On en a trouvé encore d'autres isolément près de Champdeniers et de Thouars (Deux-Sèvres); près de Châtellerault (Vienne); à Poitiers, dans la promenade de Blossac.

Un second correspondant du *Bulletin* mentionne encore deux trouvailles de ces mêmes monnaies faites, l'une à la Châtaigneraie (Vendée), dans une carrière et l'autre dans un bois des environs que l'on arrachait. Les pièces de ces deux dernières trouvailles, au nombre de quarante-trois environ portaient la *main ouverte*; une seule était en or à bas titre.

Wecken-lez-Dixmude (Flandre occidentale). — On a trouvé dans ce dernier endroit huit grands bronzes de Gallien, deux pièces de billon de Salonine, un petit bronze de Salonin et soixante-quatre pièces de Posthume. (*Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles.*)

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Extraits des procès-verbaux du Comité.

Séance du 31 janvier 1901. — M. ENGEL, bijoutier à Thoun (présenté par MM. Steiger et Stræhlin), est reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 27 mars 1901. — M. Léon REMY, à Bulle (présenté par MM. Duerest et Stræhlin), est reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 26 juin 1901. — La SOCIÉTÉ BERNOISE DE NUMISMATIQUE (présentée par MM. Grunau et de Follenberg), est reçue au nombre des membres actifs de la Société.

Bibliothèque.

Ouvrages reçus de septembre 1900 à fin mai 1901¹.

PÉRIODIQUES

ALLEMAGNE. *Berliner Münzblätter*, 1900, nos 239—242, 244, 245.

Mitteilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft, 1900—1901, XIX^e (liv. 2) et XX^e années.

Numismatische Mitteilungen, herausgegeben von C. F. Gebert, nos 6—7, 10—11, 16. (M. de Palézieux-du Pan.)

Numismatischer Anzeiger, 1900, XXXI^e année, nos 7—12; 1901, XXXII^e année, nos 1—6.

Numismatisches Literatur Blatt, nos 117—119.

Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin, 1900, br. in-8 de 25 p., extr. de *Zeitschrift für Numismatik*, t. XXII. (La Société.)

¹ Les envois doivent être adressés au local, rue du Commerce, 5, à Genève.

- Zeitschrift für Numismatik*, t. XXII, liv. 4. (M. P.-Ch. Ströehlin.)
- ANGLETERRE. *Monthly numismatic Circular*, t. VIII, 1900, liv. 94—96; t. IX, 1901, liv. 97—102.
- Numismatic Chronicle (the)*, 1900, liv. II—III; 1901, liv. I.
- AUTRICHE. *Archiv für Bracteatenkunde*, t. IV, Bogen 9—14.
- Friedl's illustriertes Briefmarken-Offertenblatt*, liv. 9—10. (M. P.-Ch. Ströehlin.)
- Jahrbuch der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler »*, nouv. série, t. X, 1900, in-4 de 326 p. avec 17 pl.
- Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, 1900, n° 123—127; 1901, n°s 128—132.
- Moderne Medaille (die)*, herausgegeben vom « Club der Münz- und Medaillenfreunde in Wien », 1900, liv. 8—12.
- Monatsblatt der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler » in Wien*, t. IV, n°s 56—60; t. V, n°s 1—6.
- Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, t. V, 1900, n°s 8—12; 1901, n°s 13—17.
- Numismatische Zeitschrift*, t. XII, 1880 (don de M. Barbey); t. XXXII, avec atlas, 1900.
- Wiadomości numismatyczno-archeologiczne*, 1900, liv. 2—4; 1901, liv. 1—2.
- BELGIQUE. *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, fondée le 4 octobre 1842*, 2^e série, t. I; 3^e série, t. II, en deux parties. Bruxelles, 1868—1886. 3 vol. in-8. (M. P.-Ch. Ströehlin.)
- Gazette numismatique (la)*, 5^e année, 1900—1901, liv. 1—8. (M. Ch. Dupriez.)
- Recue belge de numismatique*, 1900, liv. 4; 1901, liv. 1—2.
- CANADA. *Canadian antiquarian and numismatic Journal (the)*, 3^e série, 1899, liv. 2—4.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. *American journal of numismatics and Bulletin of american numismatic and archaeological Societies*, t. XXXV, liv. 1—3.
- Annual proceedings and papers of the american numismatic and archaeological Society of New-York*, 1900, in-8 de 56 p. avec 1 pl.
- FRANCE. *Bulletin de numismatique*, t. VII, 1900, liv. 4—8; t. VIII, 1901, liv. 1—4.
- Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, XX^e année, 1900.
- Correspondance historique et archéologique (la)*, VII^e année, 1900, liv. 78—84; VIII^e année, 1901, liv. 85—86.
- Recue numismatique*, 4^e série, t. IV, liv. 3—4, 1900; t. V, liv. 1, 1901.
- Recue savoisiennne*, 1900, liv. 1—3.
- HOLLANDE. *Tijdschrift van het koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, VIII^e année, liv. 4, 1900; IX^e année, liv. 1—2, 1901.

- ITALIE. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico*, nouv. série, t. VIII, liv. 11, 1900; t. IX, liv. 1—2, 1901.
- Rivista italiana di numismatica*, t. XIII, liv. 3—4, 1900; t. XIV, liv. 1, 1901.
- SUISSE. *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)*; neue Folge, t. II, 1900.
- Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, t. XVI, liv. 1.
- Archives héraldiques suisses*, XIV^e année, liv. 3—4, 1900; XV^e année, liv. 1—2, 1901.
- Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, liv. 4.
- Compte rendu de l'Administration municipale de la Ville de Genève pendant l'année 1900*. Genève, 1901, in-8 de 319 p. (M. A. Cahorn.)
- Globe (le)*, journal géographique, organe de la Société de géographie de Genève, t. XXXIX; bulletin n^o 1 et mémoires; t. XL, bulletin n^o 1. (M. P.-Ch. Ströhlin.)
- Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. XXV. Zürich, 1900, in-8 de XXIV et 363 p. avec 1 carte.
- Mémoires de l'Institut national genevois*, t. XVIII, 1893—1900. Genève, 1900, in-4.
- Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. XXV, liv. 2.
- Musée neuchâtelois*, XXXVII^e année, septembre-décembre 1900; XXXVIII^e année, janvier-avril 1901.
- Revue suisse de numismatique*, t. X, liv. 1.
- Schweizer. Briefmarken Zeitung*, XIII^e année, liv. 8—12, 1900; XIV^e année, liv. 1—3, 5, 1901. (M. P.-Ch. Ströhlin.)
- Taschenbuch der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau für das Jahr 1900*. Aarau, 1900, in-12 de 144 p.

OUVRAGES NON PÉRIODIQUES

- Académie d'archéologie de Belgique fondée le 4 octobre 1842. Statuts du 26 juin 1864. Règlement du 13 novembre 1864*. Anvers, 1868, br. in-8 de 16 p. (M. P.-Ch. Ströhlin.)
- *Statuts et règlements d'ordre intérieur et des finances du 30 novembre 1873*. Anvers, 1873, br. in-8 de 16 p. (M. P.-Ch. Ströhlin.)
- Adrian, P. *Versuchsmünzen von schweizerischen Fünffrankenthalern*. Genf, 1900, 2 p. in-8, extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. X.
- Benoist, M. *Dictionnaire de géographie sacrée et ecclésiastique*, t. I. Paris, 1848, gr. in-8. Forme le t. XXIX de l'*Encyclopédie théologique* de Migne. (M. P.-Ch. Ströhlin.)
- Bibliothèque nationale suisse. Cinquième rapport annuel, 1899, présenté par la commission de la Bibliothèque. Avec un aperçu historique du développement de la Bibliothèque nationale suisse*. Berne, 1900, br. in-8 de 47 p. avec 4 pl. (Direction de la Bibliothèque.)

- Bouton, Victor. *Nouveau traité des armoiries ou la science et l'art du blason*. Paris, 1887. in-8 de 648 p. avec nombr. fig. dans le texte. (M. P.-Ch. Strœblin.)
- Castellane, comte de. *Denier de Corbie au type de Louis le Bègue*. Paris, 1900, br. in-8 de 6 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue numismatique*, 1900. (L'auteur.)
- *Une monnaie d'or tournaisienne de Charles VII, roi de France, à retrouver*. Paris, 1900, br. in-8 de 8 p., extr. des *Mémoires du Congrès international de numismatique de 1900*. (L'auteur.)
- *Le ducat napolitain de Louis XII et ses imitations*. Paris, 1901, br. in-8 de 32 p. et 1 pl., extr. de la *Revue numismatique*, 1901. (L'auteur.)
- Forrer, L. *Document français daté de 1783 relatif à la protection d'une invention suisse pour l'extraction des parties métalliques des cendres des laboratoires des monnaies et des ateliers des orfèvres*. Genève, 1900, br. in-8 de 8 p., extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. X.
- Grossmann, Th. *Une trouaille de monnaies des évêchés de Genève et de Lausanne faite dans le Mandement*. Genève, 1900, br. in-8 de 8 p., extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. X.
- Jonghe, vic. Baudoin de. *Les monnaies des derniers comtes de Reckheim de la maison d'Aspremont-Lynden*. Bruxelles, 1901, br. in-8 de 10 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1901. (L'auteur.)
- *Un demi-gros à l'écu aux quatre lions frappé à Schoonvorst*. Bruxelles, 1901. br. in-8 de 8 p. avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1901. (L'auteur.)
- Papadopoli, N. *Tarifs vénitiens avec dessins de monnaies du XVI^e siècle*. Paris, 1900, br. in-8 de 13 p. avec 5 pl., extr. des *Mémoires du Congrès international de numismatique de 1900*. (L'auteur.)
- Perini, Q. *Numismatica italiana. XII. Le monete di Bartolomeo II e di Antonio della Scala, signori di Verona*. Rovereto, 1900, br. in-8 de 6 p. avec fig. dans le texte, extr. des *Atti dell' I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Agiati*, série III, t. VI. (L'auteur.)
- *XIII. Fiorino d'oro inedito di Enrico III, conte di Gorizia*. Rovereto, 1900, br. in-8 de 5 p. avec fig. dans le texte, extr. des *Atti dell' I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Agiati*, série III, t. VI. (L'auteur.)
- *XIV. Grosso inedito di Giun Galeazzo Visconti per Verona*. Rovereto, 1900, br. in-8 de 5 p., avec fig. dans le texte, extr. des *Atti dell' I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Agiati*, série III, t. VI. (L'auteur.)
- Statuten des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*. Wien, 1901, br. in-8 de 12 p. (La Société.)
- Strahlhlin, Paul-Ch. *Répertoire général de médaillistique*, fiches 1—350. (L'auteur.)
- Witte, A. de. *La médaille-décoration des francs-bouchers et des francs-*

poissonniers de Gaul, 1793. [Bruxelles, 1900] 3 p. in-8, extr. de la *Gazette numismatique*, 1900—1901.

D'autre part, la bibliothèque a reçu de M. de Palézieux-du Pan un grand nombre d'anciens catalogues de vente.

MÉDAILLIER

Bâle : assis de 1697; Berne : vierer de 1732 et de 1797; kreutzer de 1703, rappen de 1818, deux-et-demi rappen de 1811 (deux variétés), demi-batz de 1772, 1784 et 1826, batz de 1793 et 1826; Genève : méd. arg. de l'Exposition nationale suisse 1896, par G. Hantz; Lucerne : rappen de 1804; Saint-Gall : demi-batz de 1811, batz de 1813; Tessin : trois soldi de 1841; Thurgovie : demi-batz de 1808; Zoug : batz de 1622 et 1623; Zurich : demi-batz de 1622, batz de 1636, méd. br. de Negrelli, 1838; République helvétique : batz de 1799; Brésil : cent reis de 1871 et 1889, deux cents reis de 1871, 1889 et 1893; Autriche : kreutzer de 1800, méd. br. du couronnement de l'empereur Ferdinand I^{er} d'Autriche à Milan en 1838, par Manfredini; Tyrol : trois kreutzer de 1660 de Ferdinand-Charles; Brandebourg : kreutzer de 1779; Prusse : deux stuber de 1773; évêché de Würzburg : kreutzer (?) de 1751; empire d'Allemagne : pfennig de 1875; France : jeton argent de la communauté des cordonniers de Paris; États de l'Église : giulio de 1735 et 1737 de Clément XII; royaume d'Italie : cinq soldi de 1814 frappés à Milan; Turquie : une petite pièce argent; Uruguay : centesimo de 1869, quatre centesimi de 1869. (M. Bally-Herzog, à Schönenwerd.)

Cinquantième anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, 1864, par A. Boyv, méd. br.; trois cent cinquantième anniversaire de la Réformation à Genève, 1885, méd. br. (M. H. Cailler, à Genève.)

Deux francs de 1899, de la République française, très belle falsification. (M. E. Fluck, à Genève.)

Société des naturalistes et médecins allemands, fondée à Heidelberg en 1829, méd. br.; inauguration du monument de Luther à Worms, en 1869, méd. br. de Chr. Schnitzspahn; cinquantième anniversaire de la Société d'économie rurale de Baden, 1869, méd. br. de Chr. Schnitzspahn. (M. Gernandt fils à Carouge.)

Ensedeln : Notre-Dame des Ermites, méd. arg. (L'auteur, à Lucerne.)

Baden : demi-kreuzer de 1817 (deux variétés); kreutzer de 1851, 1852, 1856 et 1863; Brandebourg-Anspach : kreutzer de 1785; Compagnie des Indes hollandaises : demi-duits de 1789, 1790, duits de 1791, 1794 de l'atelier de Gueldre; évêché de Liège : liards de 1750, 1752 de Jean-Théodore de Bavière; Lindau : pfennig uniface s. d.; Luxembourg : demi-liard de 1789; Riga : schilling s. d. de Christine (deux variétés); Russie : petit kopeck d'argent; Saxe-Cobourg-Saalfeld : heller de 1760. (M. P.-Ch. Stroehlin.)

Jeton de présence à l'assemblée de la Société royale belge de numismatique de 1900. (Société belge de numismatique.)

Jeton de présence à l'assemblée générale de la Société suisse de numismatique, Zurich 1899. Frappe en divers métaux. (La Société.)

Médaille en plâtre à l'effigie de l'abbé Jean Gremaud, par M. J. Kauffmann. (L'auteur.)

Jeton de présence à l'assemblée générale de la Société suisse de numismatique, Martigny 1900. Frappe en plomb. (La Société.)

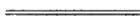
DIVERS

L'Osservatore romano du 26 avril 1901 contenant un article sur la collection Randi achetée par le Vatican. (M. Camillo Serafini.)

* * *

Le bibliothécaire rappelle que les archives possèdent une collection de portraits photographiques des membres de la Société suisse de numismatique. Il prie instamment ceux de nos collègues qui ne l'ont pas encore fait, de lui faire parvenir leur portrait en ayant l'obligeance de se signer sur l'épreuve.

Les membres qui possèdent d'anciens catalogues de ventes aux enchères, annotés des prix atteints, ou des listes de prix imprimées, sont invités à les signaler au bibliothécaire pour pouvoir compléter les exemplaires non annotés de la Société.



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1900 ¹

I. Comité de la Société.

Strœhlin , Paul-Ch., <i>président</i> , Genève.	
Ladé , Auguste, <i>vice-président</i> ,	»
Grossmann , Théodore, <i>trésorier</i> ,	»
Cahorn , Auguste, <i>secrétaire</i> ,	»
Cailler , Henri, <i>bibliothécaire</i> ,	»
Bron-Dupin , Louis,	»
Mayor , Jaques,	»

II. Honoraires.

Amaral , José do, Vizeu (Portugal). 1886	Gnecchi , Francesco, Milan. 1893
Babelon , Ernest, Paris. 1893	Gnecchi , Ercole, Milan. 1893
Bahrfeldt , Max, Halle a/S. 1879	Hitz , John, Washington. 1879
Dannenberg , Hermann, Berlin. 1879	Imhoof-Blumer , F., Winterthour. 1889
Demole-de Joffrey , Eugène, Genève. 1890	Liebenau , Theodor von, Lucerne. 1888
Evans , John, Londres. 1879	Luschin von Ebengreuth , A. von, Graz. 1879
Eysseric , Marcel, Sisteron. 1879	Riggauer , Hans, Munich. 1879
Fellenberg , Edmund von, Berne. 1885	

III. Actifs.

Abt , Roman, Lucerne. 1895	Appel , Rudolph, Vienne. 1892
Adrian , Paul, Berne. 1895	Audeoud , Édouard, Genève. 1891
André , Ernest, Gray. 1900	

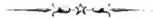
¹ Nous prions instamment nos collègues de bien vouloir envoyer au Comité les additions ou les rectifications qu'ils pourraient avoir à présenter au sujet de cette liste.

Bachofen , Wilhelm, Bâle.	1883	Douvillé , Henri, Paris.	1894
Balli , Emilio, Locarno.	1886	Dreyer-Wengi , Adolf, Lucerne.	1896
Balliard , César, Reignier (Haute-Savoie).	1882	Dreyfus , Émile, Genève.	1894
Bally , Arthur, Schönenwerd.	1883	Dreyfuss , Hermann, Saint-Gall.	1879
Bally , Arnold, Schönenwerd.	1889	Droz-Farny , Arnold, Porrentruy.	1888
Bally , Otto, Säckingen (Baden).	1883	Ducrest , François, Fribourg.	1897
Barbey , Maurice, Valeyres (Vaud).	1892	Dufour , Théophile, Paris.	1890
Baur , Frédéric, La Chaux-de-Fonds.	1895	Dunant , Émile, Genève.	1894
		Dunoyer , Émile, Genève.	1897
Bedot , Maurice, Genève.	1898	Duplan , Albert, Évian (Haute-Savoie).	1880
Benassy , Antoine, Genève.	1893		
Berchem , Victor van, Genève.	1891	Dupriez , Charles, Bruxelles.	1895
Bieler , Jacques, Genève.	1890	Du Roveray , Paul, Lisbonne.	1890
Blandin , François, Genève.	1895		
Bovet , Alexandre, Gruyères.	1900	Egger , Armin, Vienne.	1894
Bovy , Hugues, Genève.	1885	Eggimann , Charles, Genève.	1894
Brettauer , Josef, Trieste.	1892	Emery , Charles, les Ponts-de-Martel.	1894
Brocher , Jules, Genève.	1893		
Bron-Dupin , Louis, Genève.	1893	Engel , Arthur, Paris.	1890
Brüderlin , Rudolph, Bâle.	1883	Engelmann , Theodor, Bâle.	1887
Cahn , Adolph-E., Francfort.	1890	Favre , Édouard, Genève.	1885
Cahorn , Auguste, Genève.	1889	Favre , Camille, Genève.	1894
Cailler , Henri, Genève.	1890	Fischer , Emil, Vienne.	1890
Castellane , comte Henri de, Paris.	1895	Florange , Jules, Paris.	1892
Cavalli , Gustaf, Sköfde (Suède).	1894	Fluck , Jacques, Genève.	1890
Caviezel , Hartmann, Coire.	1891	Ford , Rawlinson, Leeds.	1891
Cerrato , Giacinto, Turin.	1894	Forrer , Leonhard, Londres.	1891
Chamorel , Henri, Anvers.	1898	Francillon , Gustave, Lausanne.	1897
Conchon , François, Genève.	1890	Frei , Hans, Bâle.	1899
Coraggioni , Leodegar, Lucerne.	1894	Frommherz , Wilhelm, Zurich.	1893
Cottier , Marc-Henri, Lausanne.	1899	Furet , Louis, Genève.	1886
Cubasch , Heinrich, Vienne.	1894	Furger , Alois, Coire.	1891
Custer , Henri, Le Locle.	1898		
		Gallet , Georges, La Chaux-de-Fonds.	1897
Darier , Henri, Genève.	1893		
David , Fernand, Paris.	1894	Geigy , Alfred, Bâle.	1882
Diesbach , Raoul de, la Schürra (Fribourg).	1894	Genève , Musée des arts décoratifs (M. G. Hantz).	1890
Dominicé , Adolphe, Genève.	1894	Girtanner-Salchli , Hermann, Berne.	1896
Dompièrre de Chauffepié , Henri-Jean de, La Haye.	1894		
		Golay , Étienne, Genève.	1891
		Göldlin , Heinrich, Baden (Argovie).	1888

- | | | | |
|--|------|--|------|
| Grellet , Jean, Neuchâtel. | 1882 | Knutti-Wahlen , Fritz, Bâle. | 1899 |
| Grossmann , Théodore, Genève. | 1893 | Kœchlin , Émile, Versailles. | 1882 |
| Grunau , Gustave, Berne. | 1898 | Krekow , Gustav, Berlin. | 1892 |
| Grüter , Anton, Lucerne. | 1895 | Kuhn , Ernest, Bienne. | 1893 |
| Gugolz , Joliann, Zurich. | 1891 | Kühne , Paul, Berlin. | 1892 |
| Gurtner , W., Mürren (Berne). | 1896 | Kündig , Guillaume, Genève. | 1890 |
| Guillaumet-Vaucher , Jules, Genève. | 1890 | Künzler , Jean-Jacques, Genève. | 1892 |
| | | Ladé , Auguste, Genève. | 1883 |
| Haas , Franz, Lucerne. | 1891 | Lambros , Jean-P., Athènes. | 1894 |
| Hæfeli , Robert, Lucerne. | 1895 | Lang-Schnebli , Baden (Argovie). | 1897 |
| Hahlo , Siegfried, Berlin. | 1892 | Lehr , Ernest, Lausanne. | 1894 |
| Hamburger , L. et L., Francfort. | 1890 | Lemp-Wyss , Carl, Berne. | 1900 |
| Heiniger-Ruef , Robert, Berthoud. | 1891 | Le Roy , Louis, Berne. | 1882 |
| Helbing , Otto, Munich. | 1886 | Lombardi , Félix, Airolo. | 1894 |
| Hennet , Louis, Délémont. | 1890 | Lucerne , Bibliothèque de la Ville de
(M. F. Heinemann). | 1891 |
| Henrioud , Émile, Yverdon. | 1893 | Loriot-Le Fort , Perceval de, Genève. | 1890 |
| Hess , Adolph, Nachfolger, Francfort. | 1882 | | |
| Hirsch , Jacob, Munich. | 1897 | Mac Lachlan , Richard-Wallace,
Montréal. | 1894 |
| Hobelmann , August, Berlin. | 1892 | Mani , Charles-G., Genève. | 1900 |
| Homberg , François, Berne. | 1897 | Marchand , Frédéric, Bourg (Ain). | 1890 |
| Huguenin frères , Le Locle. | 1897 | Marcus , Carl, Münster (Westphalie). | 1897 |
| | | Martz , René, Nancy. | 1897 |
| Iklé , Ad., Saint-Gall. | 1899 | Mayor , Jaques, Genève. | 1889 |
| Inwyler , Adolphe, Lucerne. | 1890 | Mazerolle , Fernand, Paris. | 1890 |
| Italie . S. M. le Roi Victor-Emmanuel III. | 1894 | Meili , Julius, Zurich. | 1890 |
| | | Merzbacher , Eugen, Munich. | 1882 |
| Jæckle-Schneider , Bartholomäus,
Zurich. | 1883 | Meyer , Arnold, Genève. | 1879 |
| Jarrys , Henri, Genève. | 1894 | Michaud , Albert, La Chaux-de-Fonds. | 1881 |
| Jarrys , Louis, Genève. | 1898 | | |
| Jenner , Eduard von, Berne. | 1879 | Molin , Aloïs de, Lausanne. | 1891 |
| Jobin , Anatole, Neuchâtel. | 1891 | Morel , Charles, Locarno. | 1891 |
| Jonghe , vicomte Baudoin de, Ixelles-
Bruxelles. | 1891 | Morin-Pons , Henri, Lyon. | 1890 |
| | | Muyden , Albert-Steven van, Genève. | 1890 |
| Kaiser , Jacob, Berne. | 1879 | | |
| Kauffmann , Johann, Lucerne. | 1895 | Naly , François, Genève. | 1894 |
| Keller , Carlos-F., Paris. | 1896 | Naville , Lucien, Genève. | 1898 |
| Kilchenmann , Carl-J., St. Niklaus bei
Koppigen (Berne). | 1899 | Neustætter & C^{ie} , Emil, Munich. | 1892 |

Nuvolari, Francesco, Castel d'Ario (Italie).	1899	Schlumberger, Gabriel, Mulhouse.	1891.
Nydegger, Edouard, Berne.	1889	Schlütter, Vasco-Laurent, Genève.	1893
Odot, Auguste, Lausanne.	1883	Schott-Wallerstein, S., Francfort a/Mein.	1899
Palézieux-du Pan, Maurice de, Genève.	1879	Schulman, Jacques, Amersfoort.	1894
Panchaud, Louis, Genève.	1893	Schweizer, Rudolf, Wangen.	1890
Papadopoli, le comte Nicolas, Venise.	1894	Seligmann, Eugen, Francfort.	1893
Perini, Quintilio, Roveredo (Tyrol).	1898	Siegwart, Hugo, Lucerne.	1899
Perregaud, Samuel de, Neuchâtel.	1884	Spink, Samuel, Londres.	1892
Perret, James-Antoine, La Chaux-de-Fonds.	1894	Stapelmoor, Henri, Genève.	1890
Perrochet, Édouard, La Chaux-de-Fonds.	1879	Steiger, Albert, Saint-Gall.	1887
Perron, Simon, Genève.	1890	Steiner, Friedrich, Berne.	1890
Portal, Gaston, Nîmes.	1896	Stephanik, Johann-W., Amsterdam.	1894
Prevost, Auguste, Londres.	1890	Stoutz, Frédéric de, Genève.	1883
Rappaport, Edmund, Berlin.	1888	Strasbourg, Bibliothèque nationale et universitaire (M. Karl-A. Barack.)	1899
Reymond, Camille, Genève.	1892	Strœhlin, Paul-Ch., Genève.	1879
Richard, Charles, Genève.	1882	Sturzenegger, Robert, St-Gall.	1882
Richebé, Raymond, Paris.	1894	Taponnier, Francisque, Genève.	1893
Rigaud, Charles, Genève.	1893	Testenoire-Lafayette, Philippe, Saint-Étienne.	1896
Rilliet, Albert, Genève.	1890	Thommen, Rudolph, Bâle.	1895
Robert, Arnold, La Chaux-de-Fonds.	1897	Tobler, Christophe, Thal.	1889
Rod, Émile, Lausanne.	1897	Troxler, Anton, Lucerne.	1899
Rœllin, Johann, Uznach.	1882	Usine genevoise de dégrossissage d'or (M. Desbaillets, directeur), Genève.	1893
Rosenberg, Sally, Francfort a/M.	1900	Valais, le Haut État du, Sion.	1894
Roth, Erhardt, Oftringen.	1880	Vallentin du Cheylard, Roger, Saint-Peray (Ardèche).	1890
Rudolph, Theodor, Lucerne.	1891	Vidart, Charles-Alfred, Divonne-les-Bains (Ain).	1894
Ruggero, Giuseppe, Naples.	1894	Vincent, Alix, Carouge (Genève).	1890
Saint-Gall, Musée historique (M. E. Halm).	1888	Virzi, Ignazio, Palerme.	1894
Salinas, Antonio, Palerme.	1895	Vitalini, Ortensio, Rome.	1895
Sandmeier, Jacques, Genève.	1882	Vogt, Albert, Berne.	1899
Sauer, Victor, Genève.	1897	Walch, Ernest, Genève.	1899
Saussure, Théodore de, Genève.	1894		

Walla , Franz, Vienne.	1896	Windisch-Grätz , prince Ernest de, Vienne.	1896
Wavre , William, Hauterive (Neu- châtel).	1889	Witte , Alphonse de, Bruxelles.	1891
Weber , Albert, Berne.	1900	Woog , Ludwig, Lucerne.	1886
Weber , Robert, Zoug.	1883		
Weil , Ferdinand, Genève.	1897	Zeller-Werdmüller , Heinrich, Zurich.	
Weiss , Émile de, Lausanne.	1879		1892
Werner , Georg.-A., Leipzig.	1896	Ziegler , Ulrich, Aigle (Vaud).	1890
Weyl , Adolph, Berlin.	1891	Zimmerli , Auguste, Lucerne.	1897



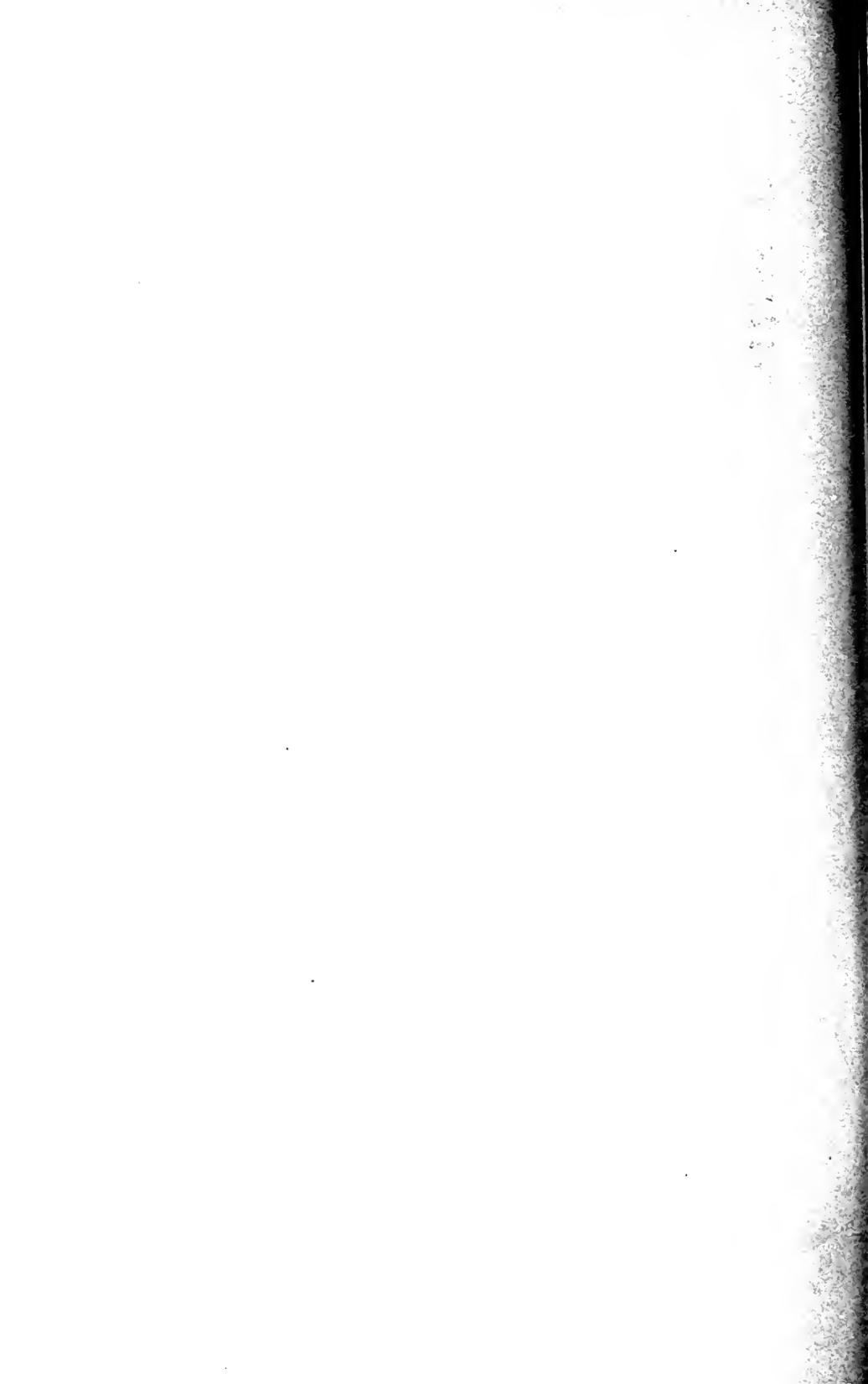


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ADRIAN, P. — Versuchsmünzen von schweizerischen Fünffrankenthalern	115
FORRER, L. — Document français daté de 1783, relatif à la protection d'une invention suisse pour l'extraction des parties métalliques des cendres des laboratoires des monnaies et des ateliers des orfèvres.....	107
FORRER, L. — Le labyrinthe de Knossos et ses représentations sur les monnaies.....	193
GROSSMANN, Th. — Une trouvaille de monnaies des évêchés de Genève et de Lausanne, faite dans le « Mandement »	5
PALÉZIEUX-DU PAN, M. de. — Numismatique de l'évêché de Sion. Pre- mière partie	212
STRÆHLIN, Paul-Ch. (pour la Section de Genève). — Inventaire descrip- tif des monnaies de la République de Genève, 1535—1848. Intro- duction et première partie, 1535—1792.....	23
STRÆHLIN, Paul-Ch. — Médailles suisses nouvelles. XI.	330
CHRONIQUE DES FALSIFICATIONS	373

MÉLANGES

Avis de la rédaction	117
La numismatique du Transvaal. — H. C.	117
Médaille de récompense de la Société genevoise d'utilité publique. — P.-Ch. Stræhlin	120
Quelques mots sur la nouvelle monnaie autrichienne d'argent. — Ernest Lehr.....	121
Nouvelles monnaies luxembourgeoises. — H. C.....	122
Monnaie fédérale	122
France (nouvelles pièces de cinq francs)	123
Les nouveaux « centavos » mexicains.....	124
Distinction (à M. Roger Vallentin du Cheylard).....	124
Jetons portugais	124
Don princier	125
Münzen in Kirchenschätzen. — E. A. Stückelberg.....	125
Die Pariser Münze.....	125
Deutschlands Münzprägungen im Jahre 1900.....	126
Griechenland (Kretische Münzen)	126
Liechtenstein	127
Strafe für Falschmünzerei in Bern. — Dr. Grunau.....	377
Monnaies et médailles. — H. C.	377

	Pages
Bernische numismatische Gesellschaft. — Dr. Grunau	380
Société internationale de numismatique.....	381
Eidgen. Münzstätte Bern. — P. Adrian	381
Un cinquantenaire.....	383
Arquebuse et Navigation	385
La date de la fondation de Lyon fixée par une monnaie.....	386
Monnaies suisses	387
Die neuen englischen Münzen	388
Espagne.....	388
Lübeck	388
Luxemburg.....	389
Vol de monnaies à Madrid	389
Nouvelles monnaies italiennes.....	390
Mecklenburg-Schwerin	390
Sachsen-Meiningen	391
Errata.....	391

COMPTES RENDUS ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Giuseppe Castellani. <i>Notizie di Pietro da Fano medaglista.</i> — H. C. .	127
Arthur Engel et Raymond Serrure. <i>Traité de numismatique moderne et contemporaine. Deuxième partie : époque contemporaine.</i> — Ernest Lehr	128
Wilhelm Kubitschek. <i>Die Münzen Regalians und Dryantillas.</i> — H. C.	129
N. Papadopoli. <i>Les plus anciens deniers ou carzie frappés par les Vénitiens pour Chypre, 1515—1518.</i> — H. C.....	129
— <i>Una tariffa con disegni di moneta stampata a Venezia nel 1517.</i> — H. C.	130
H. Morin-Pons. <i>Numismatique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.</i> — Dr. Grunau	131
Dr. Karl Schindler. <i>Finanzwesen und Bevölkerung der Stadt Bern im 15. Jahrhundert.</i> — Dr. Grunau.....	132
F. Mazerolle. <i>Le musée de la Monnaie, sa création en 1827.</i> — P.-Ch. S.	134
Paul-Ch. Strœhlin. <i>Répertoire général de médaille.</i> — H. C.....	135
E. A. Stückelberg. <i>Le collectionneur de monnaies.</i> — H. C.....	137
Bandoïn de Jonghe. — <i>Petit gros à l'écu aux quatre lions d'Arnould III, seigneur de Randerath, 1364—1390.</i> — C.	139
— <i>Tiers de blanc anonyme au lion frappé à Herpen.</i> — C.	139
Club der Münz- und Medaillenfreunde. — <i>Die moderne Medaille.</i> — H. C.	139
Q. Perini. — <i>Le medaglie e le decorazioni della Repubblica di San Marino.</i> — H. C.....	140
— <i>Numismatica italiana. X. Altro contributo alla zecca goriziana e trentina.</i> — H. C.....	141

	Pages
Q. Perini. — <i>Numismatica italiana. XI. Medaglia inedita di Nicolò Madruzzo, signore di Avio e Brentonico.</i> — H. C.	141
Solone Ambrosoli. <i>Il ripostiglio di Abbiategrasso.</i> — H. C.	391
A. de Witte. <i>La médaille-décoration des francs-bouchers et des francs-poissonniers de Gand, 1793.</i> — H. C.	392
Q. Perini. <i>Numismatica italiana. XII. Le monete di Bartolomeo II e di Antonio della Scala, signori di Verona.</i> — H. C.	392
— <i>Numismatica italiana. XIII. Fiorino d'oro inedito di Enrico III, conte de Gorizia.</i> — H. C.	393
— <i>Numismatica italiana. XIV. Grosso inedito di Gian Galeazzo Visconti per Verona.</i> — H. C.	393
N. Papadopoli. <i>Tarifs vénitiens avec dessins de monnaies du XVII^e siècle.</i> — H. C.	394
Baudoin de Jonghe. <i>Les monnaies des derniers comtes de Reckheim de la maison d'Aspremont-Lynden.</i> — H. C.	395
— <i>Un demi-gros à l'écu aux quatre lions, frappé à Schoonvorst.</i> — H. C.	396
Julius Cahn. <i>Der Rappenmünzbund. Eine Studie zur Münz- und Geld-Geschichte des obern Rheinthales.</i> — Dr. Alfred Geigy.	397
Dépouillement des périodiques. — H. C.	142 399

TROUVAILLES

	Pages		Pages
Aix-en-Provence	413	Frioul	416
Alan	151	Fulda	158
Anderlecht	155	Genève	158
Angicourt	155 413	Gothland	416
Anvers	155	Guéret	159
Arganchy	155	Heiligenstadt	159
Arques-la-Bataille	155	Hoghton	159
Ath.	414	Igny-le-Jard	159
Auzets	156	Kanitz	159
Avenches	156	Kerolland	160
Avignon	414	Kirchshofen	160
Avrolles	156	Koppendorf	160
Baden-Baden	156	La Guerche	160
Beaujeu	157	Lamoura	160
Berck-Ville	414	Lanquesaint	160
Biesenhal	414	La Roche-Bernard	160
Bolersberg	157	La Rochelle	416
Brasschart	415	Lavaur	160
Brugg	415	Leipzig-Connewitz	161
Catemin	157	Les Ouldes	161
Chexbres	157	Lyon	161
Coedway	157	Méasne	116
Cologne	415	Monaco	162
Dourdan	158	Mornetas	162
Dworiksehe	158	Namur	163
Feurs	158	Nantes	416
Flossberg	158	Neustadt	417
Fontanille	415	Niort	117
Fontenay-sous-Bois	415	Norden	163

	Pages		Pages
Nuaillé	417	Saint-Jean-des-Vignes	418
Ohreduf	163	Saint-Maixent-de-Bөгne.	418
Paschkerwitz	418	Saint-Maurice-la-Southeraine.	167
Pavie	164	Saint-Pourçain	419
Plessé	164	Scoury	167
Plessis-Mériot	418	Stockholm	167
Plomion	418	Talmont	167
Pompéi	161	Tauchau	168
Portalban	164	Thouaré.	168
Quatzenheim	166	Ullersreuth	168
Ralingen	166	Verdes	168
Rivarennés	166	Vérone	419
Rome	166	Vième (France).	420
Rumersheim	166	Wecken-lez-Dixmude	420
Sainte-Croix-du-Mont	166	Wolfsdorf.	168
Saint-Etienne-des-Landes.	167		

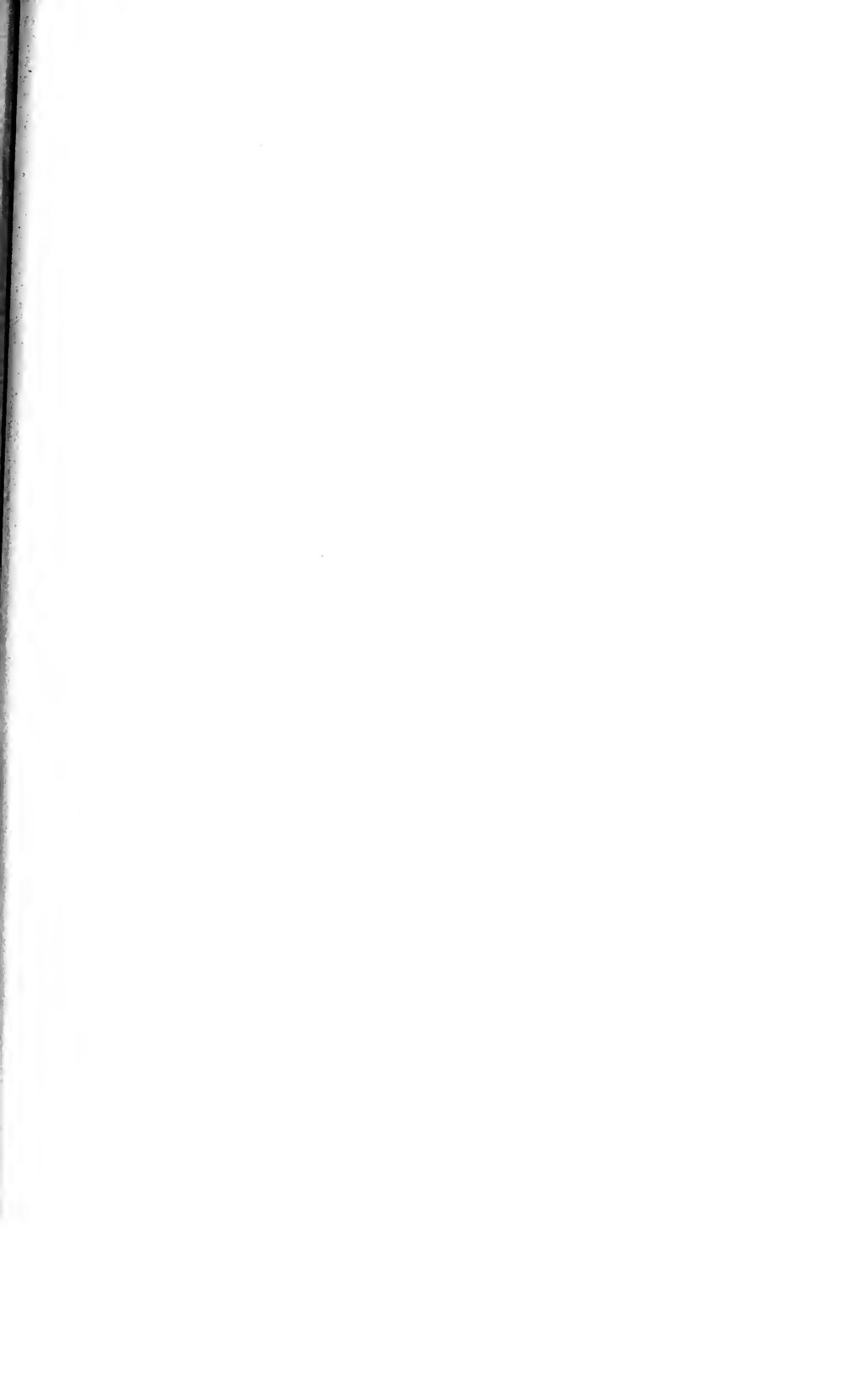
SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

	Pages
Extraits des procès-verbaux du Comité	169 421
Vingt-unième assemblée générale. Compte rendu	169
— Rapport du président	170
— Rapport du trésorier	179
— Rapport des vérificateurs des comptes	182
Section de Genève	183
Nécrologie : Bankpräsident Leodegar Coraggioni. — F. Haas	184
Congrès international de numismatique en 1904	186
Appel de la rédaction à tous les collectionneurs possédant des monnaies genevoises ou valaisannes	187
Bibliothèque. Ouvrages reçus	188 421
Liste des membres	427

TABLE DES FIGURES

Monnaies de l'évêché de Genève	6—10
Monnaies de l'évêché de Lausanne	11—18
Jeton à l'effigie de J. Gremaud, assemblée de Martigny, 1900	176
Monnaies de Knossos	195—210
Nuna Droz, plaquette, 1900	355
Tir cantonal bernois, à Saint-Imier, 1900	356
Tir du 75 ^e anniversaire de fondation de la Société des carabiniers de Lausanne	358 359 360
D ^r Arnold Ott, 1901	363
Tir d'inauguration de l'hôtel des exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, à Genève, 1900	367
Ernest Stückelberg, 1901	370 371
Inauguration du monument de Pestalozzi, Zurich, 1899	372









CJ
1
A27
Bd.9-10

Schweizerische numismatische
Rundschau. Revue suisse
de numismatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

